



ANNÉE UNIVERSITAIRE

2025-2026

N° D'ORDRE :

D002/2026

THÈSE DE DOCTORAT

**FORMATION DOCTORALE SCIENCES JURIDIQUES,
ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET HUMAINES**

Mention : GÉOGRAPHIE

Spécialité : GÉOGRAPHIE DE LA POPULATION ET DU
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

SUJET :

**MIGRATION PLANIFIÉE, SATURATION FONCIÈRE ET
RECONVERSION ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS
DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ
(CENTRE-OUEST IVOIRIEN)**

Prénoms : Issa Ouattara

NOM : BOURAHIMA

JURY

Monsieur KOFFI Béné Jean-Claude, Professeur Titulaire en Biologie et Ecologie Animales, Université Jean Lorougnon Guédé, **Président**

Monsieur MAFOU Kouassi Combo, Maître de Conférences en Géographie de la population, Université Jean Lorougnon Guédé, **Directeur**

Monsieur OURA Kouadio Raphaël, Directeur de Recherche en Géographie rurale, Université Alassane Ouattara, **Rapporteur**

Monsieur ADOU Diané Lucien, Maître de Conférences en Géographie de la population, Université Jean Lorougnon Guédé, **Examineur**

Monsieur AMALAMAN Djedou Martin, Maître de Conférences en Sociologie de la migration, Université Peleforo Gon Coulibaly, **Examineur**

Soutenue le 17/01/2026

SUJET

**MIGRATION PLANIFIÉE, SATURATION FONCIÈRE ET
RECONVERSION ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS
DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ
(CENTRE-OUEST IVOIRIEN)**

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : MIGRATION PLANIFIÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ MARQUÉE PAR DES CARACTÉRISTIQUES EXOGENES ET ENDOGENES.....	79
CHAPITRE 1 : MIGRATION PLANIFIÉE EN CONTEXTE DE RECHERCHE DE MAIN D'ŒUVRE ET DU PROJET AVB DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ	80
CHAPITRE 2 : PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	105
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	136
DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI AGRICOLE PAR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET LA SATURATION FONCIÈRE DANS LES VILLAGES DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	138
CHAPITRE 3 : L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES FACE À L'ÉVOLUTION CONSTANTE DE LA POPULATION MIGRANTE.....	139
CHAPITRE 4 : LES EFFETS CONJUGUÉS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DE LA PRESSION FONCIÈRE SUR LES REVENUS DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	182
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE :.....	217
TROISIÈME PARTIE : LA RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	219
CHAPITRE 5 : LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	220
CHAPITRE 6 : LA RECONVERSION DES MIGRANTS DANS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES COMME ALTERNATIVE À LA PRESSION FONCIÈRE.....	247
CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE :.....	278
CONCLUSION GÉNÉRALE :.....	283
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :.....	285
ANNEXES :.....	299
TABLE DES MATIÈRES :.....	334

DÉDICACE
À
ma famille,
pour les prières, sacrifices et soutiens à mon égard,
durant ce travail de recherche scientifique jusqu'à la soutenance.

AVANT PROPOS

Toute œuvre humaine, en particulier scientifique, prend toujours sa source dans une inspiration. « *J'écris ce livre pour faire œuvre utile* » (Paul N'DA, 2015, p. 9). Dans son ouvrage Méthodologie de recherche, le Professeur s'adresse, à travers cette phrase, à tous ceux qui souhaitent entreprendre des recherches en vue de la rédaction d'un mémoire. En nous inspirant des réflexions de cet éminent sociologue, nous présentons ce travail, fruit d'une recherche scientifique réalisée dans le cadre de notre Thèse de Doctorat unique en Géographie.

La Côte d'Ivoire est un pays dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture. Ainsi, la terre rurale, principale ressource de production, est devenue une problématique cruciale. Placer ce sujet au cœur de notre travail s'avère important, car l'accès au foncier, avec ses enjeux et défis, constitue un sujet sensible. En effet, la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire soulève des sujets tels que l'insécurité alimentaire, le changement climatique, l'accaparement des terres, l'étalement urbain, la spéculation foncière, l'agriculture dans son ensemble, l'environnement, l'élevage, la pêche, etc. En tant que support de la plupart des activités dans notre société africaine, la terre est en interaction avec de nombreux phénomènes sociaux et physiques, au point de se placer au cœur de plusieurs thématiques (K. R. Oura, 2024, p. 20). Elle est également au centre du phénomène migratoire.

À l'instar des autres régions du pays, les mouvements migratoires se sont intensifiés dans le temps et dans l'espace dans le département de Bouaflé. Ils présentent une caractéristique particulière : il s'agit d'une migration organisée. Cette migration met en évidence le caractère structuré des déplacements de populations dans ce département. Qu'il s'agisse de migrants internationaux ou nationaux, l'État, tout comme les autorités coloniales et postcoloniales, y ont joué un rôle déterminant.

Notre motivation personnelle s'inscrit dans le cadre de notre curiosité à aborder la question du processus interventionniste de l'État dans la mise en place des populations. Il s'agit d'obtenir un éclairage plus large sur l'aspect formel afin de comprendre la logique d'installation. Ce travail s'inscrit dans la continuité de notre recherche de master portant sur le thème : « Logique d'installation des populations exfiltrées du Parc National du Mont Péko (ouest ivoirien) dans l'espace environnant ».

En abordant ce sujet relatif à la migration, notre volonté est d'appréhender l'impact des migrations planifiées sur le développement local. Dans cette optique, les questions de peuplement, de saturation foncière et de mutations socio-économiques seront abordées.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer, avec une profonde reconnaissance, notre gratitude à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce document. Il représente le couronnement de nos efforts conjugués. Ce fut un travail de longue haleine, difficile mais passionnant.

Ce travail de recherche se veut un témoignage tangible de reconnaissance et de remerciement tout particulier à Madame la Présidente de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Professeure ADOHI KROU VIVIANE. Par sa générosité légendaire, elle nous a permis de soutenir ce jour, et nous lui en sommes infiniment reconnaissants.

Cette thèse a bénéficié du soutien précieux de nos éminents maîtres et des responsables des instances de l'UJLOG de Daloa. Nous pensons notamment au Directeur de l'UFR SSH, Docteur ZADOU Didier Armand, Maître de Conférences de Sociologie et d'Anthropologie, que nous remercions vivement pour son accompagnement à travers l'organisation régulière de séminaires et de formations doctorales, assortis d'attestations de participation précieuses pour notre parcours. L'ancien Directeur de l'UFR SSH, Professeur KONE Issiaka, Professeur Titulaire de Sociologie, par ses conseils avisés, nous a transmis le goût de la recherche. Nous n'oublions pas l'Adjoint au Directeur de l'UFR, Docteur SANOGO Mamadou, Maître de Conférences, pour son humilité et son implication personnelle dans l'aboutissement des procédures administratives, ainsi que pour ses actions de sensibilisation et d'accompagnement lors des formations doctorales. Nous rendons hommage à l'éminent Professeur ALOKO N'Guessan Jérôme, Directeur de recherche en Géographie humaine, qui fut notre Directeur Scientifique de Master en 2019. Le département de Géographie, dirigé par Docteur GOHOUROU Florent, Maître de Conférences de Géographie de la Population, mérite également toute notre gratitude. Notre reconnaissance va aussi à l'endroit de la Direction de l'EFC dirigée par le Professeur DONGUI en 2013. Cette structure devenue CFC en 2025, dirigée par Madame YAO, nous a donné l'occasion de reprendre les études universitaires en 2013 et d'obtenir le doctorat ce 17 janvier 2025.

Notre thèse porte l'empreinte du Professeur KOFFI Béné Jean-Claude, Professeur Titulaire en biologie et écologie animales, Président du jury de notre soutenance de thèse. Nous lui témoignons notre profonde considération. Nos encadrants, formateurs et enseignants chercheurs méritent également notre reconnaissance. Nous pouvons citer : Professeur OURA Kouadio Raphaël, Maître de Conférences, Directeur de Recherche en Géographie Rurale à l'Université Alasane Ouattara de Bouaké, membre du jury en qualité de Rapporteur ; Docteur MAFOU Kouassi Combo, Maître de Conférences de Géographie de la Population à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, notre Directeur de thèse ; Docteur ADOU Diané Lucien, Maître de Conférences de Géographie de la Population à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, membre

du jury en qualité d'Examineur ; Docteur AMALAMAN Djedou Martin, Maître de Conférences de Sociologie de la migration à l'Université Pelefero Gon Coulibaly, membre du jury en qualité d'Examineur ; les Docteurs N'GUESSAN KOUASSI Guillaume, DIARRA Ali et BOLOU Gbitry Abel, tous Maîtres de Conférences de Géographie, Enseignants Chercheurs en Géographie à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa.

Ils ont constitué notre équipe d'encadrement depuis la Licence à l'École de Formation Continue (EFC) jusqu'au Doctorat. Nous leur témoignons notre grande estime pour leur disponibilité.

Dans le cadre de la collecte de nos données, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les autorités administratives de Bouaflé, avec à leur tête Monsieur GONBAGUI Gueu Georges, Préfet de Région et Préfet du département de Bouaflé. Grâce à sa collaboration, nous avons pu rencontrer toutes les personnalités administratives, religieuses, villageoises et communautaires de la région. Les autorités municipales, par l'intermédiaire du Maire, nous ont fourni de précieuses informations et méritent également notre reconnaissance. Nous remercions le Directeur de l'INS de Daloa et ses agents pour les données mises à notre disposition. Les autorités des villages de Nangrekro, N'dénoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blè, Akoviébo, Diacohou-sud, Garango, koupéla, Tenkodogo et Koudougou ont été d'un soutien considérable, tant par la qualité de leur accueil que par leur engagement dans la sensibilisation de leurs administrés à nos préoccupations. Nous saluons tout particulièrement les populations de la sous-préfecture de N'douffoukankro et des villages mossi de la sous-préfecture non communale de Bouaflé.

Aux autorités du système éducatif de Daloa et de la DECO, notamment Monsieur Adama SE-KONGO, ex-DRENA de Daloa ; Monsieur FOFANA Mamadou, ex-DRENA de Yamoussoukro ; Monsieur HIEN Léhelte Georges, actuel DRENA de Daloa ; Monsieur KOUMAN Kouakou Jean Jacques, Sous-Directeur des examens et concours de la DECO, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs en DRENA et à la DECO, sans oublier mes collègues du service examens et concours, nous adressons nos plus vifs remerciements pour la confiance qu'ils nous ont accordée.

Je ne saurais clore ce chapitre sans rendre un hommage mérité à ma famille. Je tiens à remercier ma mère, KOUAKOU Siata Ouattara, mon défunt père, AKOU Bourahima Ouattara, ainsi que tous mes frères et sœurs. À mon épouse, KONAN N'Guessan Florence, et à nos enfants Kady, Emmanuelle, Christ, Adollard et Excel, qui ont accepté de souffrir de mes absences répétées, de jour comme de nuit, durant mes recherches, et qui n'ont cessé de prier pour moi, je dis toute ma gratitude pour leur amour et leur soutien indéfectible.

Je remercie également tous mes amis de maracana de Daloa, Duekoué, Man, et Guiglo sans oublier mes chers condisciples de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa qui m'ont apporté leur soutien.

À toutes et à tous, veuillez trouver dans ce travail une part de votre sacrifice et de votre indéfectible soutien à notre égard.

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AGEPE :	Agence de Promotion de l'Emploi
ANADER:	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANGAP:	Association Nationale de Gestion des Aires Protégées
AOF:	Afrique Occidentale Française
ARSO:	Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
AVB :	Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
BAD:	Banque Africaine du Développement
BCEAO:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BNETD:	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
BIT:	Bureau International du Travail
CA :	Conseiller Agricole
CAPNR:	Cellule d'Aménagement des Parcs Nationaux et Réserves
CGP :	Commissariat Général du Plan
CIE :	Compagnie Ivoirienne d'Électricité
CE	Cours Élémentaire
CM :	Cours Moyen
CNRA :	Centre National de Recherche Agronomique
CP :	Cours Préparatoires
CURAT :	Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection
COSA :	Coopérative Sud-Ayaou
CCT:	Centre de Cartographie et de Télédétection
CIRES :	Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales
CNO:	Centre Nord-Ouest
CNPN:	Conseil National des Parcs Nationaux
CEDEAO:	Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
CFA:	Communauté Financière Africaine
CNRA:	Centre National de Recherche Agronomique
CPQ:	Conseil du Patronat du Québec
DDM:	Dictionnaire Démographique Multilingues
DGI:	Direction Générale des Impôts
ESA :	École Supérieure d'Agronomie
EPP :	École Primaire Publique
EFAP :	École de Faune et des Aires Protégées
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIT:	Front intertropical
FED :	Fond Européen de Développement
FRAR :	Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
FCFA:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED:	Fonds Européens de Développement
FHB:	Félix Houphouët-Boigny
GPS :	Global Position System (Système de Positionnement Global)
GVC :	Groupeement à Vocation Coopérative

Ha :	Hectare
HCR:	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
INED:	Institut National des Études Démographiques
INS:	Institut National de la Statistique
IGT :	Institut de Géographie Tropicale
DEF:	Direction des Eaux et Forêts
DGEF:	Direction Générale des Eaux et Forêts
DZ :	Direction de Zone
GES:	Gaz à Effet de Serre
IDH:	Indice de Développement Humain
IGEF:	Inspection Générale des Eaux et Forêts
IRD:	Institut de Recherche pour le Développement
JOCI:	Journal Officiel de Côte d'Ivoire
Kg :	Kilogramme
Km :	Kilomètre
MINAGRI :	Ministère de l'Agriculture
OCPV :	Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
OIM :	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT :	Office Ivoirien des Travailleurs
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM :	Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (Actuel IRD)
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PNM :	Parc National de la Marahoué.
PNMP :	Parc National du Mont Péko.
PNUD :	Programme des Nations Unis Pour le Développement
RGPH:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RM:	Rapport de Masculinité
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SAPH :	Société Africaine de Production de l'Hévéa
SIAMO :	Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre
SODECI :	Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire
SODEFOR :	Société d'État pour le Développement de la Forêt
SODEXAM :	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et
PME:	Petite et Moyenne Entreprise
PMI:	Petite et Moyenne Industrie
PNP:	Politique Nationale de Population
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
SR :	Sexe Ratio
TAMA:	Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TM :	Taux de Masculinité
TOS :	Terre d'Occupation Spécifique
VCB :	Villages de Colonisation Baoulé
VCE :	Village de Colonisation Etrangère

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Situation géographique de l'espace d'étude.....	51
Figure 2 : Répartition des localités enquêtées par sous-préfecture.....	58
Figure 3 : Répartition des migrants selon les acteurs impliqués dans leur déplacement.....	83
Figure 4 : Le relief du département de Bouaflé.....	94
Figure 5 : Répartition des types de sols dans le département de Bouaflé.....	95
Figure 6 : Réseau hydrographique du département de Bouaflé.....	101
Figure 7 : Diagramme ombrothermique du département de Bouaflé (2020-2021)	102
Figure 8 : Proportion des migrants selon le statut et le genre dans le département de Bouaflé.....	105
Figure 9 : Distribution spatiale des migrants en fonction de leur nationalité en 2021.....	106
Figure 10 : Répartition de la population migrante selon la nationalité et la religion.....	109
Figure 11 : Distribution de la population étudiée selon le niveau d'instruction.....	110
Figure 12 : Pyramide des âges de la population migrante dans les villages de colonisation	111
Figure 13 : Taux d'occupation professionnelle des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé selon leur niveau d'instruction en 2023.....	117
Figure 14 : Répartition des activités professionnelles des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé selon leur religion en 2023.....	119
Figure 15 : Typologie des habitations des migrants dans les villages de colonisation	124
Figure 16 : Mode d'éclairage dans les ménages des migrants enquêtés.....	129
Figure 17 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées.....	130
Figure 18 : Répartition des populations selon le type d'aisance.....	131
Figure 19 : Croissance continue de la population migrante de 1975 à 2021 dans les Sous-préfectures de N'douffoukankro et Bouaflé non communales.....	140
Figure 20 : Proportion des chefs de ménage selon leur situation matrimoniale dans les villages de colonisation Baoulé.....	147
Figure 21 : Facteurs de l'épuisement des terres.....	179
Figure 22 : Distribution des revenus annuels selon la profession actuelle des migrants	211
Figure 23 : Répartition des enquêtés selon le type d'intrant utilisé.....	235
Figure 24 : Facteurs d'intégration des migrants et descendants des migrants.....	237

Figure 25 : Mode de gestion des ressources financières mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé.....	239
Figure 26 : Répartition des populations par secteur d'investissement.....	240
Figure 27 : Répartition des migrants par motifs de rapatriement de fonds dans les localités d'origine.....	243
Figure 28 : Répartition des populations selon les fonds transférés dans les localités d'origine.....	244
Figure 29: Variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation Baoulé.....	250
Figure 30: Variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation étrangère.....	251
Figure 31 : Répartition des nouvelles cultures de rente des migrants.....	253
Figure 32 : Répartition des proportions agricoles selon les cultures vivrières pratiquées...	257
Figure 33 : Représentation du circuit de distribution du poisson débarqué au niveau des sites.....	263
Figure 34 : Répartition des revenus tirés des exploitations agricoles vivrières.....	271

LISTE DES FIGURES

Photographie 1 : Vue du barrage de Kossou.....	86
Photographie 2 : Vue de la centrale hydroélectrique du barrage de Kossou.....	87
Photographie 3 : Vue d'une villa construite en dur par le Moro Naba de Tenkodogo.....	125
Photographie 4 : Vue d'un château d'eau à N'douffoukankro	133
Photographie 5 : Vue d'un champ de cacaoyer associé au riz, au maïs et à la banane..... ..	222
Photographie 6 : Vue de cultures d'hévéa et de l'aubergine occupant le même espace sous la haute tension à à Koupéla.....	223
Photographie 7 : Préparation de rejets de bananier pour plantation à Tenkodogo.....	228
Photographie 8 : Vue d'une exploitation de maïs hybride à Blè.....	256
Photographie 9 : Vue d'un groupement de femmes défrichant un bas-fond pour la semence du riz à Garango.....	259
Photographie 10 : Troupeau de moutons en élevage dans un enclos à N'douffoukankro...	261
Photographie 11 : Troupeau de bœufs en élevage plein air à Atossé.....	261
Photographie 12 : Elevage de volaille (coquelets) à Akoviébo.....	262

Photographie 13: Gare de motos-taxis à Koudougou.....	265
Photographie 14: Un atelier de réparation d'engins à Koudougou.....	266
Photographie 15 : Vue d'un atelier de menuiserie à Bénou.....	267
Photographie 16 : Espace de vente de boisson (maquis) à Akoviébo.....	267
Photographie 17 : Vue du centre de santé de Koupela-Tenkodogo.....	273

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Vue d'une école primaire à Attossé, d'habitats et d'une pompe hydraulique à Bénou dans le cadre l'accompagnement des migrants en infrastructures.....	88
Planche 2 : Caractéristiques et textures des sols dans le département de Bouaflé.....	98
Planche 3 : Courbe d'évolution du rapport de masculinité en % dans les villages de colonisation.....	114
Planche 4 : Evolution des populations migrantes dans le département de Bouaflé (1975-2021).....	139
Planche 5 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 1975 et 1998.....	150
Planche 6 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 2014 et 2021.....	151
Planche 7 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon le sexe de 1975 et 1998.....	154
Planche 8 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon la nationalité de 2014 et 2021.....	156
Planche 9 : Distribution spatiale du volume des populations migrantes du département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021.....	158
Planche 10 : Distribution spatiale de la densité des populations migrantes du département de Bouaflé de 2014 et 2021.....	160
Planche 11 : Cartographie de l'occupation du sol dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE) de 1988, 2011 et 2023.....	163
Planche 12: Cartographie de l'occupation du sol dans les villages de colonisation Baoulé de 1988, 2011 et 2023.....	168
Planche 13 : Cartographie de l'occupation du sol dans l'ensemble du département de Bouaflé de 1988, 2011 à 2023.....	173
Planche 14 : Vue du "Swollen Shoot" détruisant une cabosse de cacao.....	208

Planche 15 : Courbe de variation des revenus des migrants dans les villages de colonisation à l’installation et actuellement.....	213
Planche 16 : Vue d’une ferme de manioc associé à du maïs à N’douffoukankro d’une ferme de tomate associée à l’aubergine à Garango	225
Planche 17 : Séchage de poudre de maïs et de riz destinés au commerce à Garango Commerce de riz préparé à Koudougou	263

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs du profil des migrants dans le département de Bouaflé.....	48
Tableau 2 : Indicateurs de la précarité de l’emploi agricole dans les villages de colonisation dans le département de Bouaflé.	49
Tableau 3 : Indicateurs de la résilience des migrants dans les villages de colonisation dans le département de Bouaflé.....	50
Tableau 4 : Regroupement des villages dans les espaces de la forêt des “Tos”	52
Tableau 5 : Récapitulatif des ménages enquêtés par localité et par sous-préfecture du département de Bouaflé.....	61
Tableau 6 : Matrice de confusion de la classification du département de Bouaflé de 2002.....	73
Tableau 7 : Matrice de confusion de la classification du département de Bouaflé de 2023.....	73
Tableau 8 : Matrice de confusion de la classification de 1988, 2011 et 2023 du département de Bouaflé.....	74
Tableau 9: Tableau synoptique.....	77
Tableau 10 : Répartition des migrants internationaux selon leur localité d’origine.....	80
Tableau 11: Mode d’acheminement des migrants externes selon les caractéristiques sociodémographiques.....	82
Tableau 12 : Répartition des migrants Baoulé par mode d’acheminement selon leurs caractéristiques démographiques.....	85
Tableau 13 : Localisation ancienne des villages Ayahou.....	89
Tableau 14 : Répartition de la population Baoulé de 1970, 1972, 1973 et de 1975.....	90
Tableau 15 : Raisons fondamentales de la migration dans le département de Bouaflé.....	92

Tableau 16 : Typologie des sols et leurs caractéristiques.....	97
Tableau 17 : Répartition de la population étudiée selon la nationalité et l'ethnie de 2021..	107
Tableau 18 : Ratio population/infirmier dans les villages de la colonisation de Bouaflé...	126
Tableau 19 : Répartition des populations par mode d'accès à l'eau de boisson.....	132
Tableau 20 : Répartition des infrastructures et des équipements opérationnels.....	133
Tableau 21 : Taux d'Accroissement Moyen Annuel de la population de 1975 à 2021..	142
Tableau 22 : Volume et TAMA de la population étudiée selon la nationalité et le groupe ethnique dans le département de Bouaflé de 1988 et 1998.....	145
Tableau 23 : Distribution du volume de la population étudiée selon la nationalité et le groupe ethnique de 1988 et 1998.....	146
Tableau 24 : Situation matrimoniale dans les villages de colonisation étrangère.....	148
Tableau 25 : Structure générale de la population migrante selon le statut matrimonial.....	148
Tableau 26 : Rapport détaillé de la corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCE.....	164
Tableau 27 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie des cultures dans les VCE.....	165
Tableau 28: Rapport détaillé de la corrélation entre l'évolution démographique et la variation de la superficie de la végétation dans les (VCE)	166
Tableau 29: Variance entre l'évolution démographique et la superficie de la végétation dans les VCE.....	166
Tableau 30 : Rapport détaillé de la corrélation entre croissance démographique et la variation de la superficie des cultures dans les VCB.....	170
Tableau 31 : Variance entre croissance démographique et la superficie des cultures dans les VCB.....	170
Tableau 32 : Rapport détaillé de l'évolution de la population en lien avec la variation de la superficie de la végétation dans les VCB.....	171
Tableau 33 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie de la végétation dans les VCB.....	171
Tableau 34 : Rapport détaillé de l'évolution de la population en lien avec la superficie des cultures dans le département de Bouaflé.....	175
Tableau 35 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie des cultures dans le département de Bouaflé.....	175

Tableau 36 : Rapport détaillé de la corrélation entre population et superficie de la végétation dans le département de Bouaflé.....	176
Tableau 37 : Variance entre population et superficie de la végétation dans le département de Bouaflé.....	176
Tableau 38 : Modes actuels d'accès à la terre dans les villages enquêtés.....	183
Tableau 39 : Origines des conflits fonciers.....	188
Tableau 40 : Synthèse des différents acteurs opposés dans les conflits fonciers dans la forêt des "Tos" et le motif des conflits.....	194
Tableau 41 : Caractéristiques de l'emploi agricole dans les villages de colonisation	196
Tableau 42 : Répartition des enquêtés selon les rendements du café et du cacao.....	204
Tableau 43 : Conséquences de l'épuisement des terres.....	206
Tableau 44: Fréquence d'utilisation des intrants dans les VCB et VCE.....	208
Tableau 45 : Revenus saisonniers des migrants.....	209
Tableau 46 : Taux de diversification des cultures par les migrants à Bouaflé.....	229
Tableau 47: Opinion des exploitants sur l'utilisation des intrants.....	233
Tableau 48: Taux et différents moyens d'épargne des migrants.....	238
Tableau 49 : Typologie de produits vivriers commercialisés dans les villages de colonisation	255
Tableau 50 : Etat du réseau routier du département de Bouaflé de 2013 à 2020, un frein à la rentabilité du secteur du transport.....	264
Tableau 51 : Types d'activités informelles et leurs revenus.....	267
Tableau 52 : Distribution des cultures de reconversion selon la superficie et le rendement agricole.....	268
Tableau 53 : Distribution des cultures de reconversion selon la superficie et le rendement agricole.....	270

RÉSUMÉ

Le phénomène migratoire planifié est très complexe au regard des différentes tendances observées dans le monde et particulièrement en Côte d'Ivoire. De ce fait, il suscite beaucoup d'intérêts, tant dans les débats politiques et publics des pays d'accueil et d'origine que dans le domaine scientifique, principalement en géographie. La typologie des migrations observées dans le département de Bouaflé (migration de travail, migration familiale, migration individuelle et migration ordonnée) attire une attention particulière dans notre contexte actuel, eu égard à la corrélation qu'elle crée entre la croissance démographique, la saturation foncière et la reconversion économique des populations locales. L'étude vise la redynamisation du développement socio-économique des villages de colonisation de Bouaflé dans un contexte de pression foncière accrue. La méthodologie qui nous a permis d'atteindre nos objectifs se structure autour d'une enquête qualitative et quantitative. Elle s'est appuyée sur la recherche documentaire, l'observation directe, les entretiens à l'aide de guides d'entretien et de focus groups, ainsi qu'une enquête par questionnaire auprès de 470 ménages de migrants dans le département de Bouaflé. Les résultats de nos travaux révèlent que la migration planifiée est un modèle de migration impulsé par les autorités, visant l'installation des populations baoulé d'une part et des populations étrangères d'autre part. Le déplacement et la relocalisation de plus de 11 000 paysans Baoulés, victimes des inondations provoquées par la construction du barrage de Kossou en 1970 dans les espaces de la forêt des "Tos" a suscité la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB) sur une superficie de 17 000 hectares. Dans la sous-préfecture non communale de Bouaflé, l'installation des populations étrangères venues des pays voisins sera, quant à elle, à l'origine de la création des Villages de Colonisation Etrangère (VCE). Dans l'ensemble, ce phénomène migratoire se manifeste par une forte croissance démographique dans le département de Bouaflé. C'est le fait d'une forte migration de nationaux (63%) dominés par les Baoulé et la sédentarisation des communautés étrangères (37%) majoritairement Burkinabé (34%). Cette migration planifiée a engendré une forte exploitation des ressources naturelles à des fins économiques. Les migrants, dont l'activité principale est l'agriculture, sont majoritairement jeunes (97,5 %), avec un niveau d'instruction faible soit un taux d'analphabète de 57,22%. Vu l'évolution constante des populations, conséquence du dépérissement des terres cultivables, les migrants sont contraints de s'insérer dans de nouveaux secteurs d'activité dont les revenus bien qu'améliorés restent faibles et ne leur permettent pas d'entreprendre. Néanmoins, ils contribuent au développement de leurs pays d'origine par des rapatriements de fonds.

Mots-clés : migration planifiée, croissance démographique, saturation foncière, reconversion économique, développement socio-économique

ABSTRACT

The phenomenon of planned migration is highly complex, given the diverse trends observed worldwide and particularly in Côte d'Ivoire. Consequently, it generates significant interest, both in political and public debates in host and origin countries and in the scientific domain, primarily geography. The typology of migrations observed in the Bouaflé department (labor migration, family migration, individual migration, and ordered migration) warrants particular attention in our current context, due to the correlation it establishes between population growth, land saturation, and the economic reconversion of local populations. This study aims to revitalize the socio-economic development of Bouaflé's colonization villages amid increasing land pressure. The methodology enabling us to achieve our objectives is structured around a qualitative and quantitative survey. It relied on documentary research, direct observation, interviews using interview guides and focus groups, as well as a questionnaire survey of 470 migrant households in the Bouaflé department. Our findings reveal that planned migration is a model of migration driven by authorities, aimed at settling Baoulé populations on one hand and foreign populations on the other. The displacement and relocation of over 11,000 Baoulé farmers, victims of flooding caused by the construction of the Kossou Dam in 1970 in the "Tos" forest areas, led to the creation of Baoulé Colonization Villages (VCB) spanning 17,000 hectares. In the non-municipal sub-prefecture of Bouaflé, the settlement of foreign populations from neighboring countries gave rise to Foreign Colonization Villages (VCE). Overall, this migratory phenomenon manifests as strong demographic growth in the Bouaflé department. This results from substantial internal migration (63%), dominated by Baoulé people, and the sedentarization of foreign communities (37%), predominantly Burkinabé (34%). This planned migration has induced intensive exploitation of natural resources for economic purposes. The migrants, whose primary activity is agriculture, are predominantly young (97.5%), with low education levels (an illiteracy rate of 57.22%). Given the constant population growth—stemming from the degradation of arable land—migrants are compelled to integrate into new economic sectors, where incomes, though improved, remain low and insufficient to enable entrepreneurship. Nevertheless, they contribute to the development of their countries of origin through remittances.

Keywords: planned migration, population growth, land saturation, economic reconversion, socio-economic development

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Compréhension du sujet

Les phénomènes migratoires remontent à l'histoire de l'humanité et touchent la quasi-totalité des sociétés du monde. Les flux migratoires épousent aujourd'hui les contours de la dynamique spatiale, marquée par l'attrait des espaces côtiers (A.B. FALL et al. 2007, p. 10).

Au lendemain de son indépendance le 10 Août 1960, la Côte d'Ivoire s'est positionnée comme un pays d'immigration en Afrique de l'Ouest avec un solde migratoire positif. La proportion de migrants dans la population générale n'a cessé de croître au fil des années. Elle est passée de 17,5 % en 1965 à 22 % en 1975, de 28 % en 1988 à 26 % en 1998, avant d'atteindre 22 % en 2021. Cette trajectoire reflète l'attractivité économique de 1960 à 1980, suivie d'un reflux dû à la crise de 1980 à 1990 et aux troubles post 2000, stabilisé autour de 22 à 26%, INS (RGPH 1975, 1988, 1998 et 2021). Selon ZANOUE (2001, p. 23), cité par CFI, (2018, p. 113), principal pays d'immigration en Afrique de l'Ouest depuis 1970, la Côte d'Ivoire compte une population immigrée de 2,6 millions, soit 9,7 % de la population totale.

Cette migration, à la fois interne et internationale, se présente sous une forme individuelle ou familiale, aussi bien en ce qui concerne la migration interne qu'internationale. La littérature sur la migration révèle par ailleurs que d'une part, de 1902 à 1960 les colons ont favorisé des migrations forcées des Mossi et des Bissa à Bouaflé. Dans la même veine, d'autre part, après les indépendances l'État ivoirien a favorisé le déplacement et l'installation des Baoulé dans les espaces de la forêt des « Tos ». C'est cette forme de migration, qualifiée de migration planifiée, qui fait l'objet de cette recherche.

Au plan international, la Côte d'Ivoire est traditionnellement un pays d'accueil de la migration de travail, eu égard à ses potentialités économiques. Le taux d'accroissement élevé de sa population est en partie dû aux vastes courants migratoires provenant des États voisins du nord, que sont le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Niger ou encore le Bénin (BOUTILLIER, 1971, p. 75).

Ces choix ont contribué à faire de la Côte d'Ivoire le premier pays d'immigration d'Afrique avec un taux ayant toujours dépassé 11 %. Plus de 90 % des migrants internationaux en Côte d'Ivoire sont des ressortissants de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec une prédominance des Burkinabè (56 %), représentant environ 15 % de la population totale du pays (INS ; RGPH. 2021).

Depuis la période coloniale et précisément dans le département de Bouaflé, des villages portant des noms Burkinabè d'origine furent créés. Ces villages de colonisation sont Koudougou, Garango, Koupéla et Tenkodogo.

Pour ce qui est de la migration interne, notons que vers la fin des années 1960, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place l'opération Kossou qui a abouti, en 1970, à la réalisation du barrage hydroélectrique de Kossou. La construction de cette infrastructure sur le fleuve Bandama a entraîné la formation d'un vaste lac artificiel d'environ 1 700 km². Ceci a provoqué des bouleversements socio-économiques dans la vie de milliers de paysans. Sur le plan agricole, 200 000 hectares de plantations paysannes ont été inondés. En bordure du fleuve Bandama, de vastes étendues de terres propices à l'agriculture ont été englouties sous les eaux du lac. Dans le domaine social et infrastructurel, plus de 100 villages ont été irrémédiablement recouverts par les eaux et des populations estimées à 75 000 habitants ont été déclarées sinistrées (B. ORI, 1984). Ces populations ont été réinstallées en divers endroits du pays. Ce transfert s'est fait selon le souhait et la préférence des populations elles-mêmes. Leur point de chute était soit aux abords immédiats du lac, soit dans la région pionnière de San-Pedro, ou encore sur de nouveaux terroirs situés près de Bouaflé pour ceux qui ne désiraient pas quitter leur sous-préfecture d'origine. Pour le dernier choix, certaines populations se sont retrouvées sur les terres des « TOS », situées à mi-chemin entre Bouaflé et les premiers villages Gouro de Sinfra, sur l'axe routier national Bouaflé-Daloa.

Au regard de ces typologies de migration planifiée (internationale ou interne), facteurs de l'installation des populations migrantes dans les espaces colonisés, les questions relatives à la croissance démographique, à la saturation foncière et à la reconversion économique se posent avec acuité. Travailler sur les questions de migrations des populations et le développement des territoires constitue un intérêt pour notre étude. L'homme étant au cœur de ce phénomène, il est d'autant plus difficile et complexe à cerner qu'à étudier. Le thème « migration » n'échappe pas non plus à ce constat. En outre, en notre qualité de chercheur, contribuer à la gestion durable de la population en Côte d'Ivoire est à la fois un défi et un challenge à relever.

Comprendre notre intérêt pour ce sujet revient à comprendre notre choix pour le département de Bouaflé. Les constats portant sur les villages créés par la colonisation mossi et ceux qui ont été déplacés dans le cadre de la construction du barrage de Kossou partent d'un questionnement sur la situation de ces populations face au dépérissement des terres cultivables. En effet, la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire soulève des problématiques telles que l'insécurité alimentaire, le changement climatique, l'accaparement des terres, l'étalement urbain, la spéculation foncière, l'agriculture dans son ensemble, l'environnement, l'élevage, la pêche, etc.

En tant que support de la plupart des activités dans notre société africaine, la terre est en interaction avec des phénomènes sociaux et physiques au point qu'elle se place au cœur de plusieurs thématiques, en témoignent les écrits de K. R. OURA, (2024, p. 20).

Les problèmes fonciers mettent davantage les populations dans un état de vulnérabilité prononcée. Les voir ainsi plonger dans la détresse ne peut laisser indifférent le géographe. D'où notre intérêt pour cette thèse intitulée « **Migration planifiée, saturation foncière et reconversion économique des populations dans le département de Bouaflé, (Centre-ouest ivoirien)** ». Dans l'espoir qu'elle puisse aider à réduire cette vulnérabilité dans laquelle se retrouvent aujourd'hui ces villages déplacés et même leurs hôtes. Les raisons qui ont suscité le choix de ce sujet sont donc fondamentales. Il en est de même pour le choix du département de Bouaflé.

Notre intérêt pour ce sujet est centré sur la pression foncière et les difficultés d'accès à la terre occasionnées par la forte croissance démographique et la mauvaise gouvernance foncière. Aborder le volet foncier nous paraît primordial car il s'agit d'un sujet d'actualité en Côte d'Ivoire. Il est lié à plusieurs facteurs qui interagissent dans le cadre du peuplement, de la dynamique territoriale et du développement socio-économique. Nos deux sites de recherche, à savoir les villages de colonisation mossi et baoulé dans le département de Bouaflé, sont issus de deux types de migrations différents mais connaissent aujourd'hui les mêmes réalités. Il s'agit de l'impact de la croissance démographique sur le foncier et son corollaire de transformations et de mutations, plus de 50 ans après l'installation des populations étrangères.

2. Revue critique de la littérature et définition des concepts

« *La première démarche de tout chercheur consiste à faire un inventaire complet des connaissances déjà réunies sur le sujet et dans l'espace à étudier pour éviter de refaire un travail déjà accompli par d'autres* » (F. JOLY, 1997, p.7). C'est dans cette optique que dans le cadre de notre étude sur le thème « Migration planifiée, saturation foncière et reconversion économique des populations dans le département de Bouaflé (centre ouest ivoirien) », nous nous sommes imprégné de nombreux documents de différents auteurs pour mieux analyser et faire comprendre notre problématique. Cette revue de la littérature est organisée autour de trois principaux axes : - logiques migratoires ;

- migration et gouvernance foncière ;
- migration et transformations socio-économiques.

La définition des concepts se présente comme une nécessité pour comprendre le contexte de notre étude.

2.1. Définition des concepts

L'homme est un être mobile et ses déplacements sont très fréquents, sinon incessants : déplacements quotidiens, hebdomadaires, saisonniers, etc. Cette mobilité spatiale est à distinguer du phénomène migratoire proprement dit. L'analyse de la mobilité dans le temps et dans la dimension spatiale permet de décrire le phénomène en s'appuyant sur la notion de changement de lieu de résidence. Cette lecture nous conduit aux facteurs qui induisent ce nouveau mode de vie ou cette nouvelle aptitude des populations à bouger. Il convient donc de donner une approche définitionnelle de ces concepts qui sont la migration planifiée, la saturation foncière, la reconversion économique et le développement local.

2.1.1. Migration planifiée

La migration elle-même se définit comme le déplacement d'une personne ayant pour effet de transférer la résidence d'un lieu d'origine (ou de départ) à un lieu d'arrivée (ou de destination). Cette définition est conforme à celle du Dictionnaire démographique multilingue (2013, p. 131), qui la présente comme le déplacement d'une population d'un endroit à un autre avec le même effet. La littérature sur la migration planifiée reste rare, contrairement à celle sur la migration volontaire ou la migration forcée, qui abonde, car contribuant à éclairer le phénomène de la migration de masse.

La migration planifiée, dans le cadre de cette étude, se conceptualise comme une migration impulsée par les autorités, qui choisissent le site d'accueil. Ce site est doté de ressources et d'infrastructures pour faciliter l'installation et l'insertion des populations déplacées, ceci dans le cadre de la réalisation d'un projet de développement ou d'une situation de catastrophe naturelle, politique ou sécuritaire. De ce fait, il convient de prioriser les exigences de la migration planifiée, qui impliquent nécessairement un certain nombre de dispositions à prendre. Cette approche est soutenue comme étant un phénomène en croissance dans le contexte actuel, marqué par de grands travaux d'aménagement du territoire, de crises violentes, de catastrophes naturelles (K. R. OURA, 2024, p. 22).

2.1.2. Saturation foncière

Les concepts clés liés à ce phénomène comprennent la surutilisation des sols, l'urbanisation non contrôlée, la détérioration de la qualité des terres et les conflits d'usage. Comprendre ces concepts est crucial pour élaborer des stratégies efficaces de gestion foncière durable.

La saturation foncière n'a de sens que lorsqu'elle fait référence à un système particulier de production, à une utilisation de la terre et aux techniques courantes. La saturation des terres

disponibles est un facteur influençant l'évolution des marchés fonciers, car les systèmes de production conduisent généralement à des méthodes plus intensives d'utilisation de la terre lorsque la saturation approche, selon PÉLISSIER, (1995, p. 19).

Dans le contexte de cette étude, la saturation foncière désigne l'épuisement ou l'absence de possibilité de création d'exploitations agricoles, de champs et de plantations. Cette définition implique la limitation de la disponibilité des terres et des forêts pour répondre aux besoins croissants de la population et des différentes activités économiques. Les causes de la saturation foncière sont multiples et incluent la croissance et l'expansion démographique rapides et non planifiées, la spéculation foncière et les politiques inadaptées de gestion foncière. Les conséquences de ce phénomène peuvent être désastreuses, affectant négativement l'environnement par la dégradation des sols et la perte de biodiversité, l'économie locale par la diminution des terres productives, et la cohésion sociale par l'aggravation des tensions liées à l'accès à la terre.

2.1.3. Reconversion économique

L'approche définitionnelle de ce concept s'inscrit dans une logique selon laquelle l'essoufflement de l'économie agricole et l'accentuation des contraintes foncières ont servi d'opportunité à de nouveaux secteurs d'activités. Cette réalité s'appréhende sous la forme d'une reconversion progressive des migrants agricoles vers des secteurs informels, selon K. C. MAFOU et al., (2016). La population de paysans sans terre augmente au fil du temps. Face aux contraintes liées à la pénurie de terres, ils se tournent vers d'autres spéculations du système de production ou vers des secteurs d'activités non agricoles par des mécanismes jugés plus prometteurs, comme le dit RUF, (1995, p. 117). Selon l'auteur, les transformations socio-économiques et professionnelles indiquent que la crise née des migrations agricoles a favorisé deux types de reconversions : la reconversion interne (intra-agricole) et la reconversion externe avec l'insertion des paysans dans d'autres secteurs d'activité. Au-delà de cette approche, l'auteur évoque la reconversion intra-agricole et la mobilité professionnelle comme éléments explicatifs de la reconversion économique.

D'un autre point de vue, ce concept est aussi perçu comme le processus de transformation par lequel un espace en crise est redynamisé par l'implantation de nouvelles activités. En d'autres termes, il s'agit d'une reconversion culturelle et d'une dynamique du marché foncier, selon B. CELINE et J. P. COLIN, (2020, p. 11). Partant de ce fait, les plantations pérennes pourraient finir par geler les terres destinées à la production vivrière. L'importance du cycle de replantation va donc dynamiser le marché foncier et influencer la fragmentation des patrimoines fonciers.

Dans le cadre de cette étude, la reconversion économique s'appréhende comme le changement d'activité économique lié à l'absence d'opportunités dans l'activité de base de façon générale. C'est une stratégie d'adaptation des activités économiques aux nouvelles réalités du marché du travail et une mobilité professionnelle. La reconversion économique est aussi la résilience de la population face aux contraintes et aux changements opérés dans le territoire. Eu égard aux facteurs de production agricoles défavorables, le secteur agricole n'arrive plus à employer une grande partie de la population.

2.1.4. Développement local

Le concept de développement est abordé sous différentes dimensions selon les acteurs impliqués, ainsi que les défis et enjeux contemporains. Comprendre les différents aspects du développement local appelle à une analyse profonde des indicateurs qui le fondent notamment, économiques, sociaux et environnementaux dans un contexte de disparités territoriales. Ces indicateurs se mesurent en termes d'espérance de vie à la naissance, de produit intérieur brut par habitant et du niveau d'instruction de la population.

En réalité, c'est vers la fin des années 1950 que prend forme la théorie du développement endogène, par John Friedmann et Walter Stöhr. Le concept est une approche volontariste axée sur un territoire restreint qui conçoit le développement comme une démarche ascendante, privilégiant les ressources endogènes. Le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de décentralisation des années 1980. Selon certains auteurs, il découle directement du concept du développement endogène et « *fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives* » (A. ATITAOU, et al., 2025). Quant à M. BOISVERT (1996), il assimile le développement endogène au développement local et affirme ceci : « *ce courant, mieux connu sous le nom de développement local est le seul qui mette autant l'accent sur le milieu comme facteur de développement, opposant une planification ascendante par le bas aux stratégies habituelles de type descendant par le haut* ». Dans cette conceptualisation, le il semble provenir du développement endogène, mais il a subi une formalisation encore plus grande. Cela a engendré plusieurs approches de développement local. En fait, les courants qui se sont développés dans le sillage du développement local sont notamment ceux des districts industriels, des milieux innovateurs, du post-fordisme, de la spécialisation flexible et du développement économique local et communautaire. Selon les différentes versions du développement local et les acteurs qui le décrivent (Tremblay, Pecqueur,

Vachon, Favreau, Proulx, etc.), l'accent sera mis davantage sur un principe plutôt que sur un autre, comme l'ont fait savoir FONTAN et HAME, (2006, p.102).

Ainsi, nous pouvons dégager deux approches de développement local qui englobent les autres courants. Il y a d'abord l'approche du développement économique local axé sur la mise en place d'initiatives concertées par des partenaires œuvrant sur le même territoire local. Le Sociologue Québécois, J. M. FONTAN, (1996, P. 13) explique que « *le développement local est décrit comme une perspective centrée sur la revitalisation des communautés locales et sur l'amélioration des conditions de vie des populations selon des initiatives qui sont mises en œuvre à la fois par et pour les populations locales* ». Cette approche est principalement orientée vers l'amélioration des indicateurs économiques traditionnels comme la croissance de l'emploi et des revenus à partir d'initiatives mises en œuvre par le secteur privé. Une autre approche du développement local est celle du développement communautaire. Selon les propos de T. STRANGE, et A. BAYLEY, (2008, p. 19,) « *Cette approche est centrée sur une vision globale et sociale du développement* ». Elle est fondée à la fois sur les solidarités et les initiatives à l'échelle de la communauté locale de sorte à contrer les effets du développement libéral et des interventions ou des non-interventions de l'État. Dans cette approche, J. L. BALLEET et De Bry, F. (2001, p. 73), indiquent que c'est le développement social qui influencera le développement économique.

L'approche du développement communautaire est considérée comme « un processus organisationnel conduisant vers des objectifs de développement culturel, social et économique ». Nous comprendrons que dans cette approche, la notion de développement est globale et elle inclut autant les dimensions sociales, culturelles qu'économiques. Les résultats du développement communautaire sont donc liés à l'ensemble de ces dimensions et non pas seulement aux indicateurs économiques, selon BIKA et AISSAOUI, (2016, p.13). Le développement local fait référence à une aire géographique où réside un groupe d'individus partageant des intérêts communs. Ce territoire bien délimité est placé sous l'autorité d'un ou de plusieurs gouvernements locaux, d'après JOYAL, (1990, p.250). Par ailleurs, le développement local est perçu comme un processus grâce auquel la population d'un territoire participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales. Néanmoins, la composante économique devient souvent une priorité compte tenu de la nécessité pour chacun de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, en témoigne l'appréciation de BEAUSOLEIL et al. (2002, p. 1),

Selon une autre perception de ANGENON et CALLOIS, (2005, p.20), le développement local est une réponse d'une part à la mondialisation naissante, dont on commence à sentir les effets et d'autre part à l'approche frontale de l'aménagement du territoire, très centralisé qui, par un rattrapage massif, cause des retards économiques dans une dynamique exogène.

Dans le cadre conceptuel de cette étude, le développement local est une stratégie de développement orientée vers l'action qui valorise les potentiels locaux et mise sur les acteurs locaux et la dynamique qui les anime. Il part de la mobilisation des ressources locales (ressources naturelles, sociales, individuelles...) pour orienter les dynamiques socio-économiques. Le développement local résulte de la planification et de la mise en œuvre de politiques publiques visant à améliorer les revenus et les prises en charge avec ces mêmes revenus.

2.2. Approches théoriques : de la théorie systémique de la migration à la théorie de la résilience des populations

Les approches théoriques de la migration s'analysent comme un système complexe d'interactions à multiples niveaux et la résilience comme la capacité des populations à gérer et à surmonter les vulnérabilités que ces dynamiques migratoires impliquent. Nous analysons ces approches à travers l'approche conceptuelle de la migration, l'approche de la théorie systémique de la migration, et l'approche théorique de la résilience des populations.

2.2.1. L'approche conceptuelle de la migration

Les concepts clés de la théorie systémique de la migration incluent la notion de système migratoire qui englobe les acteurs, les flux, les réseaux et les processus liés aux migrations. De plus, les fondements théoriques reposent sur les travaux de pionniers tels que Ravenstein, qui ont établi des lois de migration pour expliquer les schémas de déplacement des populations. Cette section offre ainsi une base conceptuelle essentielle pour la compréhension des migrations à Bouaflé. Les principaux auteurs et contributions à la théorie systémique de la migration comprennent des chercheurs tels que Zelinsky, Lee, and Massey, dont les travaux ont enrichi la compréhension des processus migratoires à travers des perspectives sociologiques, géographiques et économiques. Leurs contributions ont permis de cerner les facteurs déterminants des migrations, les dynamiques des réseaux migratoires, ainsi que les impacts sur les régions d'origine et de destination. Ces perspectives seront utiles pour contextualiser les migrations à Bouaflé.

En somme notre tour d'horizon permet d'identifier les principales propositions théoriques issues de la littérature scientifique pour comprendre la migration à l'échelle individuelle.

Il est désormais reconnu que des considérations familiales et politiques, des réseaux sociaux, voire des stéréotypes ou un imaginaire géographique interagissent de manière complexe dans un processus de choix qui s'effectue toujours sous contrainte et aboutit à la migration ou non comme l'illustre LU, (1999, p.486). N. BABACAR (2008, p.2) soutient les propos de Barudy selon lesquels « *il est aujourd'hui admis que la volonté et la capacité de migrer à l'étranger résultent à la fois de la personnalité et des trajectoires socio-économiques du candidat migrant, de l'environnement produit par son ménage et sa communauté de référence, des circuits d'information auxquels il est exposé, des réseaux migratoires et des contextes politiques et économiques du pays d'accueil* » (J. BARUDY, 1992, p. 47). Il ne revient pas à considérer que l'on migre pour toutes sortes de raisons. Le phénomène ne serait pas susceptible d'être théorisé, comme le pensaient d'ailleurs au XIX^e siècle certains des contradicteurs oubliés de Ravenstein. Il s'agit plutôt de rejoindre l'option du pluralisme théorique, il y a de cela deux décennies, d'après D. MASSEY *et al.* (1993, p.3).

Selon PIGUET et EFIONAYI (2014, p.10), les effets des différents facteurs ne se cumulent pas simplement de manière additive, mais résultent de combinaisons spécifiques au contexte. Les intentions migratoires sont influencées à la fois par le soutien familial et l'existence d'un réseau, tout en étant modulées par la perception individuelle que chaque migrant a des perspectives économiques et politiques futures dans son pays d'origine.

2.2.2. L'approche de la théorie systémique de la migration

L'introduction à la théorie systémique de la migration met en lumière l'approche interdisciplinaire qui considère les migrations comme un phénomène complexe, influencé par des interactions multiples entre divers facteurs. Cette perspective théorique stipule que la migration est un système qui implique notamment les dynamiques sociales, économiques, politiques et environnementales qui sous-tendent les mouvements migratoires, offrant ainsi une compréhension globale et holistique de ce phénomène. En effet, La théorie systémique convoquée s'appuie sur l'économie, le social et l'environnement, qui sont les composantes du développement durable. La terre constitue un élément vital et incontournable dans la vie des populations sinistrées par le projet AVB. En cette qualité, elle représente le pilier du système au sein duquel ces populations dans leurs composantes gravitent. La théorie systémique élabore une représentation logique d'un objet concret total en tant qu'il est organisé, qu'il est un tout, une entité avec des composantes. Le fonctionnement de cette réalité repose sur les liaisons ou

les relations entre ses composantes ou les éléments qui la constituent, lui donnent son unité et lui maintiennent son identité en dépit des changements qui pourraient survenir, selon P. N'DA, (2015, p. 80-90). Cette théorie est basée sur un postulat qui présente le phénomène social comme un système. Ce phénomène social est caractérisé par l'existence d'un ensemble complexe d'interactions. C'est dans une telle logique que s'inscrit notre étude. Chez ces peuples sinistrés, l'agriculture reste l'activité socioprofessionnelle dominante et la terre en est le fondement, puisqu'on ne peut parler de culture sans cette ressource, d'après K. R. OURA, (2024, p.24).

2.2.3. L'approche théorique de la résilience des populations

L'introduction à la théorie de la résilience de la population met en lumière l'importance de comprendre la capacité des populations à faire face aux défis et à surmonter les crises. Cette théorie examine comment différents facteurs, tels que les ressources individuelles et communautaires, peuvent contribuer à renforcer la résilience des populations face aux adversités. Il s'agit d'un domaine en constante évolution, avec des implications significatives pour la santé publique, la gestion des catastrophes et le bien-être social.

Les origines et les définitions de la résilience en général remontent à divers domaines tels que la psychologie, l'écologie, et l'ingénierie. La résilience est traditionnellement comprise comme la capacité à rebondir après un traumatisme, mais elle a évolué pour inclure la capacité à s'adapter, à se développer et à prospérer malgré les circonstances difficiles. Cette compréhension élargie est essentielle pour l'application de la résilience aux populations.

L'évolution de la théorie de résilience dans le contexte des populations met en évidence le passage d'un modèle axé sur les individus à une perspective plus holistique englobant les facteurs sociaux, économiques, et politiques. Cette évolution reflète une compréhension croissante des influences environnementales et structurelles sur la capacité des populations à faire face et à s'adapter. En examinant cette évolution, il est possible de mieux informer les efforts visant à renforcer la résilience des populations dans divers contextes marqués par des crises et des situations de vulnérabilité.

L'appel à cette théorie de résilience s'explique par l'impossibilité des populations sinistrées de procéder aujourd'hui à l'immatriculation de leurs terres ancestrales. Elles sont considérées comme faisant partie du domaine de l'État principalement de la propriété de Côte d'Ivoire Énergie. Cette situation, difficilement acceptable par les populations sinistrées, peut à tout moment déboucher sur de grandes tensions entre ces dernières et l'État ivoirien, si un dénouement heureux n'est trouvé au plus vite. Enfin, cette insécurité foncière ne permet pas

aux populations d'être résilientes aux changements climatiques, surtout que les pratiques paysannes ne vont pas dans le sens d'en réduire les effets. En effet, dans la situation actuelle de la pression et de l'insécurité foncière, les populations pensent que c'est par le surdosage des produits phytosanitaires qu'ils peuvent augmenter la productivité agricole. Or, ce mésusage des pesticides, auquel s'adonnent maintenant la majorité des paysans, est source de dégradation de l'environnement et de la santé humaine, d'après K. R. OURA, (2024, p. 29).

Dans notre contexte, la productivité locale connaît ainsi une diminution incontrôlée au point où les agriculteurs ne parviennent plus à en tirer profit puisque certains cultivent désormais à perte. Pour faire face à cette situation, des actions de résilience ont été entreprises par les communautés rurales, généralement sans succès. Les tentatives de retour ou de récupération des terres ancestrales non immergées par le barrage de Kossou s'étant révélées globalement infructueuses, on s'attend donc à des reconversions socioprofessionnelles au détriment de l'activité agricole, dans un contexte marqué par le croît démographique, la variabilité climatique, la dégradation des conditions de production agricole et la pauvreté grandissante.

2.3. Les axes de la littérature

Définir les axes de la littérature de notre thème est essentiel car ils représentent les idées principales qui structurent nos analyses. Ils organisent notre réflexion en regroupant les observations autour de thèmes majeurs, assurant ainsi une lecture cohérente et ciblée.

Les trois principaux axes sont : logiques migratoires, migration et gouvernance foncière, migration et transformations socio-économiques.

2.3.1. Les logiques migratoires

Les logiques migratoires correspondent aux motivations, dynamiques et types de déplacements des populations d'un territoire à un autre. Elles sont à la fois multiples et complexes, liées à des facteurs économiques, politiques, sociaux et culturels.

2.3.1.1. Contexte historique, politique et économique des migrations en Côte d'Ivoire

La littérature révèle que les migrations en Côte d'Ivoire sont pour la plupart du temps liées à la migration de la main-d'œuvre. L'histoire économique du pays hérite de la période coloniale orientée principalement vers la promotion des activités agricoles. La volonté politique de l'État, soutenue par l'implication des colons agricoles vont poser les bases de l'économie de plantation dans les différents fronts pionniers en Côte d'Ivoire. La détermination de l'État à construire son

développement en s'appuyant sur l'agriculture, se traduit par des actions depuis l'indépendance en 1960. La création des structures d'encadrement des producteurs et de promotion des productivités comme la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire (SATMACI) et la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) sont la manifestation de l'État à poursuivre les activités de l'Institut Français de Café et de Cacao (IFCC), comme le souligne K. C. MAFOU, (2013, p.13). Malgré les nombreuses crises agricoles qu'a traversées le pays, le massif forestier, l'abondance de la pluviométrie avec un sol favorable aux activités agricoles font de la Côte d'Ivoire un espace privilégié des migrants. Ainsi, dans la poursuite de sa politique agricole, face au dépérissement de la force de travail dans les zones de production du fait de l'exode rural, la dépendance de l'économie de plantation par rapport à la force de travail importée devient de plus en plus impérative, d'après ESSAN, (1986). D'ailleurs le Ministère du plan et du développement (1976) le souligne très bien : « *on constate un déficit de main d'œuvre en milieu rural, déficit qui rend nécessaire un recours de plus en plus important à la main d'œuvre étrangère* ». Selon le même Ministère en 2007 « Au fur et à mesure que le front de colonisation agricole progresse, les régions de l'Ouest deviennent de plus en plus attractives que les régions de l'Est pour les migrants ». L'appel massif à la main-d'œuvre étrangère a continué à rendre de plus en plus rare la terre, principale ressource de l'économie de plantation. En effet, reposant sur un accès facile et libre à la terre, résumé dans le principe du Président Félix Houphouët-Boigny « la terre appartient à celui qui la met en valeur », le potentiel forestier de la Côte d'Ivoire s'est considérablement réduit au rythme de l'expansion des plantations et en raison d'autres facteurs, au point d'en être estimé qu'à 2,8 millions d'hectares en 2007. Ces populations actives résident principalement en milieu rural. La baisse de la proportion des ruraux, 61,54 % en 1998 et 54,45 % en 2008, est due en grande partie à la chute de 10 % du taux de ruraux parmi les Ivoiriens entre 1998 et 2008, même si elle est quelque peu contenue par la hausse du taux de ruraux parmi les Voltaïques : 57,68 % en 1998 contre 65,42 % en 2008 (RGPH , 2008). L'État n'étant pas en mesure d'offrir du travail à tous les jeunes et que la récession dans laquelle se trouvait l'économie ivoirienne ne permettait pas la création d'emplois substantiels dans le secteur privé, «le retour à la terre des jeunes» a été mis en œuvre en tant que politique de rechange. Cette politique a eu également pour conséquence de renforcer la pression sur les terres arables, de plus en plus rares.

2.3.1.2. Migration et peuplement des territoires

Les logiques migratoires sont en interaction avec le peuplement des territoires. Elles sont multiples et multiformes et soumises aux lois de la causalité à savoir l'insécurité, les conflits politiques, le chômage, les crises environnementaux et la recherche de l'eldorado. Elles suscitent et attirent l'émergence de nouvelles dynamiques migratoires à l'échelle de la planète. L'idée selon laquelle il est nécessaire d'examiner la migration dans sa globalité, en prenant en compte ses multiples aspects, ses causes et ses liens complexes avec le développement, est largement partagée dans la littérature scientifique sur les migrations. Cette approche souligne l'importance de comprendre les mouvements internationaux de population à l'échelle des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que les interactions entre migration et développement. HEIN De Haas, (2010, p.44), dans son article de référence "*Migration et développement : Une perspective théorique*" insiste sur la nécessité d'intégrer les différentes dimensions de la migration et du développement, et de dépasser la séparation artificielle entre causes et conséquences migratoires. Il écrit notamment : « *Le débat sur la migration et le développement est passé plusieurs fois d'une extrémité à l'autre* ». Cette analyse dresse les contours d'un cadre conceptuel qui intègre simultanément les perspectives structurelles et les questions relatives à l'agencité. En conséquence, ce cadre permet de prendre en compte l'hétérogénéité des interactions entre migration et développement." De Haas (2010) met en avant l'importance d'appréhender la migration comme un processus faisant partie intégrante des transformations sociales, économiques, politiques et culturelles, et non comme un phénomène isolé. Quant à V. Piché, (2013) dans "*les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs*", propose une mise en perspective des principales approches théoriques sur la migration, insistant sur la nécessité d'une compréhension globale et multidimensionnelle du phénomène migratoire, intégrant aussi bien les déterminants que les impacts, à toutes les échelles (micro, méso, macro). Selon l'OCDE, (2006 dans son rapport intitulé "*Les migrations, un moteur ou un frein pour le développement ?*", rappelle que la migration concerne aujourd'hui des centaines de millions de personnes et qu'il est crucial d'en comprendre les causes profondes et les effets sur le développement, tant dans les pays d'origine que de destination.

En résumé, l'idée que la migration doit être analysée dans son ensemble, en lien avec le développement et à travers les différents espaces concernés, est centrale dans les travaux de Hein de Haas, Victor Piché et dans les rapports de l'OCDE. Ces références constituent une base solide pour justifier et approfondir cette approche multidimensionnelle de la migration.

2.3.1.3. Migration burkinabé en Côte d'Ivoire

Les facteurs démographiques (migrations) sont importants à prendre en compte dans cette évolution. Cette croissance se traduit par une forte stratification socio-économique des paysans planteurs qui s'explique par une double course : « course à la terre » et « course à la main-d'œuvre ». En particulier, l'auteur distingue trois stratégies : autosubsistance, croissance par voie familiale, croissance par recrutement de main-d'œuvre salariée permanente. A contrario, l'impact des changements techniques a été faible : l'auteur relève une contradiction entre l'objectif d'intensification du facteur terre voulu par les services du développement et l'objectif de conquête foncière de nombreux planteurs, qui pousse à l'extensification, selon De La VAISSIERE, (1982, p.102). C'est dans cette même mouvance migratoire que C. K N'GUESSAN, et al. (2018, p. 8-9) ont fait une analyse de place importante des Voltaïques dans l'économie agricole et leur sédentarisation progressive à travers la propriété de plantations, ainsi que leur rôle via les réseaux familiaux.

La migration des Voltaïques en Côte d'Ivoire est un fait historique voulu à la fois par l'État colonial et poursuivi par l'État postcolonial. Elle présente plusieurs traits caractéristiques. La colonie de Côte d'Ivoire, qui a été créée par un décret en date du 10 mars 1893, devait accomplir une mission ; celle de fournir des matières premières pour approvisionner les manufactures de la métropole. Dans ce contexte, en vue de bénéficier d'une main-d'œuvre abondante et disciplinée pour les travaux dits d'intérêt public, et devant l'insuffisance de la main-d'œuvre locale, M. SOME et Y. BANHORO (2024), dans leur ouvrage collectif dirigé, intitulé *Histoire de la Haute-Volta de 1897 à 1947* indiquent il a été fait appel et parfois de manière forcée aux ressortissants des autres colonies voisines : « *la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), le Soudan français (actuel Mali), le Dahomey (actuel Bénin) et la Guinée* ». La Haute-Volta est la colonie qui a le plus subi cette ponction de main-d'œuvre à cause de sa pauvreté en ressources naturelles nationales. En 1932, cette colonie a été supprimée. Son territoire et sa population sont répartis entre les colonies du Niger, de la Côte d'Ivoire et celle du Soudan français. C'est une population d'environ 2,4 millions d'habitants, représentant 77,4 % de la population voltaïque que la Côte d'Ivoire a reçu sur son territoire. Des milliers de travailleurs Voltaïques ont ainsi été drainés de force vers cette nouvelle destination. Ainsi, 683 000 Voltaïques ont été acheminés vers la colonie de Côte d'Ivoire entre 1933 et 1959, dont 420 000 entre 1933 et 1946. À l'abolition du travail forcé en 1944, les propriétaires des plantations en Côte d'Ivoire ont continué à faire appel à la main-d'œuvre Voltaïque par l'intermédiaire du Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre (SIAMO) pour pallier le déficit de main-d'œuvre agricole. La cessation des activités du SIAMO n'arrêtera pas pour autant l'immigration des

Voltaïques qui s'est renforcée après l'accession à l'indépendance en 1960. Ainsi, 264 709 travailleurs ont été officiellement transférés vers la Côte d'Ivoire entre 1947 et 1959. Durant la période 1950-1959, les exportations de main-d'œuvre en direction de la Côte d'Ivoire à travers les circuits non officiels auraient été de l'ordre de 1 250 158 travailleurs. D'un autre point de vue, le nombre de travailleurs immigrés en provenance de la Haute-Volta au cours de la période 1919-1959 est estimé à environ 769 800. La conséquence de cette politique d'accueil est l'émergence d'une importante colonie de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire. Les enquêtes ivoiriennes sur les migrations révèlent que les Burkinabè constituaient 52,5 % des 1 474 000 étrangers en 1975 et 51,5 % en 1988 sur les 3 039 000 étrangers. Cinq ans plus tard, ils sont à 52,9 % des 3 310 000 étrangers. Ils constituent donc plus de la moitié des immigrés. Quant à leur nombre exact, les chiffres varient, mais on peut noter qu'en 1998 le recensement de la population en Côte d'Ivoire les évaluait à 2 238 548 migrants internationaux, comme le fait remarquer R. C. SAWADOGO, (2006, p.348). Tiré du chapitre intitulé "*Les futurs du foncier : modes d'accumulation du capital, droit de propriété et production de la ville*" publié dans l'ouvrage collectif édité par le CNRS en 2020, L. FOUCHIER et M. LORRAIN (2020, p.313) indiquent qu'« à la fin des années 1970, la conjoncture économique était devenue difficile et la saturation foncière commençait à pointer à l'horizon ». Ces éléments ont modifié le contexte de la cohabitation entre des migrants burkinabés et leurs hôtes. C'est une période marquée par la crise économique et la remise en cause d'un ensemble de droits et de privilège. En vue de régler le problème de la saturation foncière, l'État a institué la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 portant "code foncier rural" qui rattache la propriété des terres à la qualité du concept "national". Cette loi stipule dans son article 1er que le « *foncier rural constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seul l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admis à être propriétaires* ». A partir de 1998 survint une inversion des rapports de subordination économique entre allogènes burkinabés et nationaux dans les principales zones de production cacaoyère. Ce sentiment d'être "dominés" sur le plan économique et d'être "assiégés" sur leurs propres terres attise chez les autochtones et les allochtones ivoiriens un certain mécontentement, qui sont la source de conflits entre communautés et dont l'enjeu est la réappropriation des terres cédées aux Burkinabés. À titre d'illustration, Kouamé N'GUESSAN, dans une monographie, (2012, p.11-12) fait la description des conflits à Fengolo. L'on pourrait citer les conflits sur les plans d'eau entre pêcheurs ghanéens et populations autochtones à Sassandra en 1998, les conflits fonciers entre autochtones Guéré et allochtones Baoulé à Fengolo en 1998 et les conflits fonciers entre Burkinabé et Kroumen à Tabou, qui ont provoqué en 1999 l'expulsion de leurs

plantations de plus de 15 000 planteurs pour au moins sept ans. Ces conflits fonciers ont connu leur apogée durant la période de partition du pays en deux dans le département de Guiglo, en 2002.

2.3.1.4. Phase de tensions, retours migratoires et impacts socio-économiques

L. KABBANJI et V. PICHE, (2006, p.14), mettent en évidence le fait selon lequel les immigrants, et plus particulièrement les étrangers, ont été au centre des tensions et des crises survenues en Côte d'Ivoire. La dégradation de la situation entre étrangers Burkinabés et les nationaux est aussi le fait de l'instauration d'un contrôle administratif au travers de l'institution en 1990 de la carte de séjour en vertu de la loi n° 90-437 du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Ce contrôle administratif, bien qu'ayant été abrogé par l'ordonnance n° 2007-604 du 8 novembre 2007 portant suppression de la carte de séjour, a contribué à réduire significativement, outre d'autres facteurs, le volume des populations étrangères. Ces derniers vont alors s'inscrire de plus en plus dans des migrations de retour dans leur pays d'origine. Ces migrations ont commencé dès le début des années 1980. Les mouvements de retour vont se renforcer à la faveur des conflits fonciers et des crises militaro politiques survenues en 2002, caractéristiques de l'effritement du modèle de développement ivoirien basé sur les migrations. Les flux de retour au cours de la période 1974-2000 sont supérieurs de 6,6 % à ce qu'ils étaient au cours de la période précédente. En outre, d'après une étude rétrospective des déterminants individuels et contextuels du retour", dans Actes des Colloques de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française , qui analysent les migrations et retours dans ce contexte historique "Côte d'Ivoire – Burkina Faso (1970-2000)", BEAUCHEMIN, et al., (2004) ont confirmé que le coup d'État militaire de 1999 en Côte d'Ivoire et la tentative de coup d'État qui s'est muée en rébellion en 2002 et qui a perduré jusqu'à la fin de la crise postélectorale de 2010-2011 ont renforcé le mouvement de retour des Burkinabés vers leur pays. Il s'est accru sur la période 1996-2006 et qui a atteint son pic avec 100 841 personnes en 2002, année du déclenchement du conflit armé et de la partition de la Côte d'Ivoire. Bien qu'ayant été significativement réduits et dépassés par les mouvements de retour, les flux des Burkinabés en direction de la Côte d'Ivoire ne se sont pas taris pour autant. Selon le RGPH (2006) du Burkina Faso, dans l'étude intitulée « *Impact de la crise ivoirienne sur les échanges migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire* » les flux migratoires entre les deux pays sur cette période, sont chiffrés sur la période allant de 2002 à 2006. Ainsi, « *on a enregistré 371 468 sorties de Côte d'Ivoire contre 229 691 entrées, soit un solde migratoire en faveur du Burkina Faso* » d'après cette étude. Dans le département de Bouaflé, ces mouvements se sont stabilisés à partir

de 2012. La réduction de la population est notable sur les deux dernières années du recensement Général de la population en Côte d'Ivoire. En effet, de 14,60% au RGPH de 2014 à 14,53% en 2021, la population Burkinabé n'a baissé que de 0,07%, un taux très négligeable. Ce fait s'explique par la fin des mouvements de retour des Burkinabés dans leur pays à cause de la stabilité retrouvée en Côte d'Ivoire.

J.P. LACHAUD, (2005, p.46) explique que la crise Côte d'Ivoire, en plus du retour des Burkinabés dans leur pays d'origine, a également entraîné une diminution des transferts financiers effectués par les Burkinabés vers le Burkina Faso. La proportion de ménages burkinabés recevant des transferts de fonds depuis la Côte d'Ivoire a significativement baissé entre 1998 et 2003, passant de 21,1 % à 4,8 %. En volume, ces transferts ont connu une baisse importante de 67,8 % en termes réels sur cette période. Ce fait est corroboré par les statistiques de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui indiquent que le volume de l'« épargne rapatriée » de la Côte d'Ivoire en direction du Burkina Faso a diminué de 52,2 % entre 1996 et 2001, passant de 51,9 à 24,8 milliards de FCFA. Cette baisse des transferts de fonds privés en provenance de la Côte d'Ivoire a eu une forte incidence négative sur la pauvreté transitoire des ménages au Burkina Faso entre 1998 et 2003. L'organisation sociale et économique du Burkina Faso, ainsi que sur les déterminants du choix de la localité de destination. Rappelons que la forêt dans cette zone a été classée depuis 1937 en une aire protégée et représentait 16 200 hectares. Cette aire protégée a aussi connu son premier déclassement partiel en 1951 au profit des villages Gouro de Banfla et de Konéfla, situés au Sud-Est. Au Nord-est, des mossis installés depuis de longues dates pénètrent sur le territoire des "TOS". Au sud-est, certaines notabilités ont installé d'importantes plantations dans une partie de la forêt des « Tos ». De plus, 370 hectares de cette forêt ont été mis à la disposition de la SODEFOR pour les plantations de teck. Face à cette pression qui se pose avec inquiétude, l'État va encore procéder à un deuxième déclassement par un décret en date du 28 Février 1970. Cette fois-ci, elle est confiée à l'AVB pour réinstaller les populations déguerpis constituées en majorité du peuple Ayaou (sous-groupe de l'ethnie Baoulé) qui vivaient initialement sur la rive gauche et droite du fleuve Bandama. Au total, cette réinstallation a concerné 21 villages regroupés en huit villages modernes pour une population totale de 11 000 habitants en 1970. Ces populations ont été installées sur un terroir d'une superficie de 17 000 hectares, selon De La VAISSIERE, (1978). À ces endroits, des plantations de cacao et de café "dites intensives" leur ont été attribuées. Désormais, c'est sur cet espace restreint qu'elles sont appelées à développer l'agriculture. Toutefois, la forêt des "Tos" où les agriculteurs ont été réinstallés est déjà marquée par une forte densité de population agricole.

2.3.1.5. Motivations économiques et environnementales de l'installation des populations migrantes

Il ressort de nos connaissances que les mutations environnementales ont toujours été un facteur fondamental des migrations et du peuplement dans le monde. Depuis 1970, le lien entre migration, peuplement et environnement fait l'objet, d'une attention accrue dans les médias et les discours politiques. Bien que ce lien ne soit pas nouveau, l'acuité de la question du changement climatique accentue l'ampleur du phénomène. Sur les huit milliards d'habitants de la planète terre, plus de 19 millions se déplacent à cause des catastrophes environnementales et particulièrement à cause de la variabilité climatique. Cette statistique devrait passer à plus de 200 millions de migrants en 2050, selon IONESCO et *al.* (2016, p.3).

La répartition spatiale de ces déplacements révèle que 11 des 20 pays les plus touchés par ce type de migration se trouvent en Asie (85% des mouvements entre 2008 et 2014), à commencer par la Chine, l'Inde, les Philippines, les Pakistan et le Bangladesh. Les Amériques présentent 10%, tandis que l'Europe et l'Océanie réunie n'en présentent que 0.5%. La proportion des déplacements en Afrique demeure cependant stable, hormis un pic en 2012 dû aux inondations survenues en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest. « *En 2014, l'Afrique subsaharienne représentait 4% de ces migrants* » (IONESCO et *al.* 2016, p.6). En effet, GUELA (2011, p.18), fait observer que la dégradation du climat et des autres facteurs environnementaux rend les conditions de vie difficile pour les populations résidentes de la localité. L'avancée du désert rend certaines zones de la planète arides. Les sources d'eaux tarissent en soumettant le sol au cuirassement. Cette situation provoque une augmentation de la température de surface et conduit à une évapotranspiration plus importante. Ces conditions de vie extrêmes incitent les personnes vulnérables à migrer vers les espaces plus favorables. Toutefois, cette migration ne résulte pas de la seule question d'urgence, mais elle est aussi le fruit de plusieurs réflexions. En effet, les migrant se déplacent à la fois pour échapper aux conditions climatiques difficiles, mais le choix des lieux de destinations obéit à une rationalité. Il faut trouver un espace dans lequel les conditions climatiques sont moins extrêmes mais pouvant aussi offrir des possibilités de travailler et de se nourrir. La disponibilité de travail explique en partie ce mouvement des migrants. Une personne se déplace vers une autre localité dans le but de travailler et améliorer ses conditions d'existence (conditions économiques et conditions sociales). Quant à N'DIAYE (2007) les revenus tirés de la migration ont eu une mutation remarquable dans le secteur de l'habitat et de la construction. En effet, les immigrés construisent de belles demeures en contraste avec les proches habitations précaires dans tous les quartiers.

Parlant des facteurs économiques et environnementaux, la possession d'immenses espaces forestiers convoités par les planteurs immigrés leur ont permis de se créer une rente de situation et d'émigrer nombreux vers le milieu urbain. C'est l'exemple des territoires Bakwé et Kodia situés à l'ouest de la sous-préfecture accueilleront plus tard l'extension du front pionnier. L'immigration tardive et particulièrement brusque des planteurs de café et de cacao explique peut-être que ces populations n'aient pu encore développer de stratégies marquées d'émigration vers la ville. Les différences dans la rapidité du développement économique de chaque territoire autochtone expliquent les disparités observées dans l'intensité de l'exode rural mais elles peuvent également expliquer d'autres disparités dans les structures de population, moins visibles mais pourtant réelles. Ainsi, quel que soit le milieu, la proportion des personnes âgées est plus élevée chez les Néyo que chez les Godié et les Bakwé. De même, la proportion des moins de 15 ans est plus faible chez les Néyo que chez les Godié ou les Bakwé, d'après A. GUILLAUME et al. (1997, P.104).

Ainsi les diverses activités de l'homme sur l'évolution de l'environnement sont toutes particulières et concernent la déforestation, la baisse de la pluviométrie, l'érosion et les dégradations des sols dans les zones pionnières où il y a un fort taux d'immigration, comme le soulignent VINARD et KOFFI, (1997, p. 138). Dans cette même logique, KOUADIO (2015, p.183), fait mention de ce qu'il y ait une forte densité de population dans les régions du sud forestier avec la prédominance des étrangers surtout au Sud-Ouest. Pour lui, cette pression démographique est plus forte dans l'espace rural. En effet, selon INS (1998), en 1965 il y avait dans le département de Bouaflé 29 300 ruraux (85,57%) contre 5000 urbains (14,58%). En 1975, la population rurale passe de 61 579 habitants (82,57%) tandis que les villes renferment 13 003 résidents soit 17,43%. En 1988, le département de Bouaflé abritait 253 907 personnes en zone rurale (82,09%) contre 55 400 citadins (17,91%). De 1975 à 1988, le milieu rural a enregistré une augmentation rapide de 192 328 personnes et en 1998, la population rurale atteint 521 914 habitants (83,03) contre 106 678 urbains, soit 16,97% de la population totale (628 592 habitants). Cette augmentation rapide de la population du département de Bouaflé est remarquable selon les analyses de Kouadio (2015, p.184), par son rythme de croissance.

En nous inspirant des travaux de DEMBELE, (2009. p.23), nous notons que la pêche et d'autres activités informelles sont des raisons de choix de migration en Côte d'Ivoire. En effet, la pêche artisanale bien que rentable attire moins les ivoiriens bien que l'État ait aménagé les lacs et les barrages. Aujourd'hui les étrangers représentent 70% des pêcheurs et génèrent près de 90% de la production du poisson local sur les lacs d'Ayamé 1 et 2, de Kossou et de Buyo.

En outre, BOUSSICHAS, (2009) soutient que la décision de migrer peut également être le fruit d'une stratégie familiale visant à diversifier les sources de revenus afin de réduire les risques économiques. Cette forme de motivation à migrer caractérise plus souvent les migrations d'origine rurale. Ici, les variabilités des rendements dues au bouleversement du calendrier agricole induit par la variabilité climatique produisent une incertitude de revenus pour l'ensemble des individus d'une même région. Toutefois, les facteurs économiques et environnementaux n'expliquent pas à eux seuls les raisons des migrations. Aux côtés de ceux-ci, il faut porter un regard sur le climat politique.

2.3.1.6. Motivations politiques et sécuritaires de l'installation des populations migrantes

La volonté politique des Etats constitue un facteur essentiel de l'installation des populations. Selon la Commission Européenne (2001), la migration a pour effet primitif de peupler les régions sous-peuplées et de renforcer le déficit en main-d'œuvre.

L'histoire nous enseigne que la seconde guerre mondiale a dévasté certains pays du nord et la fécondité à elle seule ne peut compenser ce fossé. Face à ces contraintes, les industriels en raison des besoins de main-d'œuvre imposent une diplomatie qui oblige les Etats comme le Canada à promouvoir l'immigration, du point de vue de PARANT, (2001, p.3). De ce fait, la migration a permis aux pays industrialisés de redynamiser leurs économies. Comme l'affirme le Ministre de l'immigration du Canada en (2016), « *l'immigration fait partie de l'histoire de notre nation, mais elle est aussi une composante essentielle de notre avenir* ». Par ces propos, le Ministre montre l'attachement du Canada à ce phénomène qui, à un moment donné a permis de peupler le pays et de redynamiser son économie. Ainsi la migration loin d'être un problème, peut être une chance pour relancer le pays et les faire subsister malgré les difficultés des décennies passées. Léonard (1997, p. 400), explique que l'exode rural suite à la réquisition des travailleurs pendant la période coloniale, a contribué à maintenir à un niveau très bas la densité de la population déjà faible dans l'ensemble du sud-ouest. Abordant dans le même sens, AMALDI (2005) souligne que la bonne collaboration entre migrants et autochtones permet d'accroître la population et grâce aux nouveaux arrivants, les villages d'accueil obtiennent des équipements, des infrastructures communautaires puis des services administratifs. Seulement, BOULANGER (2015) attire l'attention sur le fait que désormais la donne a changé. En effet, selon lui la plupart des migrations internationales dont parlent les médias, se font des pays du sud vers les pays nord, or ce type d'immigration ne représente que 40% des immigrations totales dans le monde, le reste s'effectue qu'entre pays Sud.

Aussi, les unions ou associations communautaires sont-elles des moyens de facilitation de l'immigration, d'après ce que dit CUOZZO, (2015). Dans le but d'être des Etats forts dans un système de mondialisation à grande vitesse, les États se constituent en communautés (UEMOA, UE, UA, CEDEAO...). À l'intérieur de ces communautés se développent des traités notamment de libres circulations de biens et de personnes. C'est dans cette vision que l'Union Européenne (UE) a été créée ; dès lors, il s'agissait simplement d'interactivité économique. Puis, l'interaction entre les pays s'est amplifiée tant par le nombre de membres que par l'étendue des domaines propices au rapprochement des populations européennes. En effet, une des ambitions du projet européen selon CUOZZO, (2015), a été la mise en place du principe fondamental de la libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen. C'est dans cette même logique que sont nées plusieurs autres communautés interétatiques comme la Ligue Arabes, la Communauté Maghrébine, l'Union Africaine (UA), l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), etc. (CUOZZO, 2015). Le but de ces associations est de consolider les potentialités de chaque État dans une unification des pays plus ou moins homogènes. Alors les mêmes principes que ceux des communautés ci-dessus ont été instaurés. Le monde est en réalité composé de plusieurs États souverains et mutuellement exclusifs qui doivent intégrer leurs membres dans des communautés nationales qui constituent leurs horizons de vie (CGP, 2002).

La Côte d'Ivoire est aujourd'hui la destination par excellence des migrants à cause du durcissement de la politique d'immigration des pays voisins (Ghana, Nigéria) et à la recrudescence des troubles au Libéria et en Sierra-Léone, comme le souligne BLYON et BREDELOUP, (1997). De ces constats, les gouvernants doivent mettre en place des dispositifs pour régulariser la migration (CGP, 2002). Mais compte tenu des crises militaro-politiques, des crises civiles et des crises environnementales que vivent ces Etats, les gouvernants peinent à jouer de manière efficiente ce rôle de régulateur. ZANOUE (2001) disait que la décennie de crises et de guerres ayant touché non seulement le pays, mais aussi certains pays voisins comme le Libéria, ont eu une incidence forte sur les mouvements de populations, avec l'importance prise par le nombre de réfugiés et de personnes déplacées internes à l'intérieur du pays. À cet effet, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) dans ses statistiques pour la Côte d'Ivoire en fin 2013, donne un total de 460 000 personnes relevant de sa compétence, dont 45 000 déplacés internes, et 350 000 apatrides (Office National de la Population, 2015).

2.3.1.7. Motivations socio-éducatives de l'installation des populations migrantes

En Côte d'Ivoire, la disponibilité de terre favorable au développement des activités agricoles est un facteur très pertinent, selon DEMBELE (2009, p.8) soutient cette thèse selon laquelle la plupart des migrants sans niveau d'instruction exercent dans le secteur agricole. Selon l'auteur, en 1950, la population des migrants étrangers sur le territoire ivoirien était de 5% de la population totale. Elle est passée à 17% en 1962 et à 22% soit 1.658.818 habitants au recensement général de 1975 (INS, 1988). Les regroupements de familles pour les travailleurs qualifiés qui ont un niveau d'instruction moyen sont aussi une raison pertinente des migrations. Dans une famille nucléaire, quand il y a lieu d'aller en aventure, c'est l'homme qui part en premier. Mais, étant donné qu'il est loin des siens, il est instable et cela influence, pour les travailleurs qualifiés et non, leurs rendements en entreprise, devenant trop chers. Pour pallier ce problème, les pays du Nord en général et le Canada en particulier sous la pression des lobbys, le gouvernement de King Mackenzie autorisa les regroupements familiaux pour permettre l'immigration des femmes, d'après PARAN, (2001, p.4).

En Côte d'Ivoire, les migrants établis, ont fait venir leurs conjointes jusque-là restées au pays d'origine. Ce qui justifierait non seulement la croissance des effectifs des immigrés sur le territoire, mais aussi l'augmentation des ivoiriens par naturalisation, comme l'explique ZAH, (2016). Selon le même auteur, en 1988 on a dénombré 15.146 naturalisés. Ce nombre est passé à 88.714 en 1998 soit un accroissement de 5,3%. En outre, pour DUREAU (1987, p.58), le besoin de formation pousse la population à migrer dans d'autres territoires. L'on se déplace d'un territoire d'origine où il n'y a pas d'établissement de formation spécialisée en certains domaines (démographie, football...) pour migrer dans d'autres espaces plus équipés afin d'obtenir les connaissances souhaitées. La migration des footballeurs vers d'autres clubs ou centres de formation sont économiquement plus stables pour continuer leurs formations tout en étant rassurés de leur insertion. D'où le facteur socio-éducatif de la migration selon POLI (2008), car la formation d'un joueur coûte cher. Par conséquent, selon lui, les clubs ou centres de formation économiquement faibles préfèrent rediriger certains talents vers les clubs à haut budget pour leurs encadrements.

En revanche, selon l'UNICEF, certaines personnes, en l'occurrence les jeunes âgés de 15 à 24 ans, migrent pour bénéficier de formations adaptées aux nouvelles mutations des sociétés. En réalité, le chômage atteint des niveaux record dans les pays du Sud, mais le marché de l'emploi favorise davantage les personnes ayant émigré vers un autre pays (pays riches) pour poursuivre et terminer leurs études universitaires. Le marché de l'emploi étant extraverti, les jeunes, de plus en plus conscients, immigreront vers les pays du Nord (pays développés) où les technologies

modernes sont plus répandues, afin de renforcer leurs compétences eu égard au rapport de l'UNICEF, (2012).

2.3.2. Migration et gouvernance foncière

Comprendre les liens entre migration et gouvernance foncière revient à mettre en évidence les défis liés à la mobilité humaine et à la propriété foncière particulièrement dans les contextes ruraux. Cette section met en lumière l'incidence des politiques et des pratiques de gouvernance foncière sur les migrants. Elle met en évidence la nécessité d'approfondir la recherche sur la saturation foncière liée à la migration, l'interaction entre migration et gouvernance foncière et enfin la migration et les inégalités socio-économiques.

2.3.2.1. Les effets de la migration sur la gouvernance foncière

L'interaction entre la migration et la gouvernance foncière est un sujet complexe qui soulève de nombreux enjeux à l'échelle mondiale. La migration, qu'elle soit interne ou internationale, a un impact significatif sur les politiques et les pratiques foncières dans les pays d'origine et de destination, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement. Les mouvements migratoires peuvent avoir des conséquences importantes sur l'utilisation des terres, la productivité agricole et la durabilité des écosystèmes.

Selon la littérature sur les phénomènes migratoires, en ce qui concerne la migration interne, les déplacements de populations à l'intérieur d'un même pays peuvent entraîner des pressions sur les ressources foncières disponibles, notamment dans les zones urbaines où la demande de logements et d'infrastructures est en constante augmentation. Cela soulève des questions relatives à la planification urbaine, à l'accès à la terre et à la protection des droits des migrants ainsi que des populations autochtones.

La migration internationale, quant à elle, a des répercussions sur la gouvernance foncière, en particulier dans les pays d'accueil où les migrants cherchent à s'installer et à acquérir des terres pour leurs activités économiques. L'arrivée de nouveaux migrants peut conduire à une exploitation intensive des sols, à la déforestation et à la dégradation de l'environnement. Cela peut compromettre la qualité des terres et réduire leur capacité à soutenir une agriculture durable. En outre, les migrations peuvent également entraîner des changements dans les pratiques agricoles et la gestion des terres. L'introduction de nouvelles techniques de culture, de cultures différentes ou de systèmes de gestion des terres peut influencer la biodiversité locale, la fertilité des sols et la résilience des écosystèmes. Par ailleurs, les migrations peuvent avoir un impact sur la propriété et l'accès aux terres. Des conflits fonciers peuvent survenir entre

les populations locales et les migrants, ce qui engendre tensions sociales, injustices, questions de sécurité liées à la propriété des terres et des ressources naturelles, ainsi que des problèmes de gouvernance foncière.

En Afghanistan, la fragmentation de la souveraineté sous l'effet de l'internationalisation de la gouvernance est l'une des clés pour comprendre la dimension foncière de la guerre et la dérégulation des conflits fonciers. En Colombie, les processus d'appropriation foncière par la force au profit du camp des vainqueurs prennent une nouvelle vigueur dans un contexte de pacification de l'ancien conflit, sous le couvert respectable du jeu politique démocratique, des institutions légales du marché et des agences internationales d'aide au développement, selon J. GALTUNG, 1969, p. 6).

Parlant des logiques informelles de terroir, MOYENGA (2019, p. 94-95) s'interroge sur l'influence de la gouvernance foncière dans des espaces appropriés par l'État burkinabé. Dans son étude, elle souligne la pertinence du constat selon lequel les aménagements agricoles au Burkina Faso connaissent une situation d'insécurité foncière contrastant avec leur statut de domaine foncier de l'État. Ainsi, l'interaction quotidienne avec la population autochtone est marquée par la convoitise et la contestation. Cette réflexion part du postulat selon lequel l'insécurité foncière est un produit émergent de l'interaction migrants-autochtones. Cette interaction est rendue possible par un système de gouvernance qui n'est pas parvenu à imposer ses règles aux pratiques locales, portées par les logiques de terroir. De ce fait, elle choisit une entrée par les logiques d'acteurs, dans un espace où autochtones et migrants se confrontent à des logiques spécifiques.

Pour notre part, il est donc essentiel de mettre en place des politiques et des mécanismes de gouvernance foncière efficaces pour gérer les défis posés par l'interaction entre la migration et la gestion des terres. Cela implique de garantir un accès équitable à la terre pour tous, de protéger les droits des migrants et des populations locales, et de promouvoir des pratiques durables de gestion des ressources foncières. Entre migration et gouvernance foncière, il faut une approche intégrée, multidimensionnelle, ainsi qu'une collaboration entre les acteurs locaux, les décideurs politiques et les organisations internationales pour relever les défis actuels et futurs liés à la mobilité humaine et à la gestion des terres. Il est important de comprendre et de prendre en compte les dynamiques migratoires pour élaborer des politiques et des pratiques agricoles durables qui préservent les ressources naturelles et favorisent le bien-être des populations locales et des migrants.

2.3.2.2. Migration et saturation foncière

Plusieurs phénomènes sont liés à la saturation foncière notamment la migration. La saturation foncière a un lien étroit avec la migration. Ce sont des sources de tensions qui émergent lorsque les mouvements de populations entraînent des revendications territoriales et des conflits d'usage des terres. Ces conflits sont souvent exacerbés par la rareté des ressources foncières, les différences culturelles et les disparités socio-économiques ; tous liés à la forte croissance de la population.

2.3.2.2.1. Les causes de la saturation foncière

Mais cette course à la terre de la part des Africains a bien évidemment ses raisons. Pour eux, la terre est l'héritage légué par les ancêtres, donc objet de culte. Les bénéficiaires qui la travaillent ne sont que les usufruitiers d'un bien qui ne leur appartient pas et qui, par conséquent, est inaliénable. Cependant, l'introduction des cultures de rentes dans les systèmes de culture a consacré l'intégration des communautés villageoise à l'économie marchande. La terre est à la fois grenier et temple ; elle renferme un esprit de prévision.

Quant à F. COURTIN et J. P. GUENGANT, (2011, p 263), la croissance de la population accompagnée d'une augmentation importante du cheptel bovin a conduit à une dégradation importante de la végétation arborée en Afrique de l'Ouest. C'est la région d'Afrique où la vitesse de dégradation de cette végétation est la plus rapide soit -1,17% par an, (FAO, 2009). Selon S. RIVAIN, (2018, p.2), en forêt on a assisté dans un premier temps à une déforestation sélective pour l'exploitation des bois précieux (acajou, iroko...). Cette dernière a été suivie par une coupure générale pour la mise en place de cultures industrielles (ananas, hévéa...) ou de plantations familiales (café, cacao...), généralement associées à des cultures vivrières (riz, taro...). Les migrations en provenance de la bande sahélienne ont nettement participé à l'augmentation rapide des densités de population et, avec elle, à la disparition de la forêt, selon BONI, (1978). Il soutient aujourd'hui que la plupart des forêts classées et des parcs nationaux situés en zone de forêt sont devenus ce qu'on appelle communément en Côte d'Ivoire du « café-cacao classé ». Il prend pour exemple le cas du Parc national de la Marahoué. En effet, selon CHAUVEAU et BABO, (2003, p. 107), la compétition pour l'accès à la terre pose de plus en plus la question de son appartenance et génère des tensions entre autochtones, allochtones et allogènes, à l'instar de ce qui est observé dans le Centre-ouest ivoirien entre Gouro, Baoulé et Mossi. La première conséquence de cette anthropisation brutale a été la disparition de la faune sauvage. De nombreuses forêts classées sont devenues des champs et il est à craindre que les derniers espaces protégés ne constituent les fronts pionniers de demain. D'après J. BOUTRAIS,

(2007, p.53), cette pression anthropique accroît le nombre de conflits entre agriculteurs et éleveurs, comme en 2008 entre des éleveurs peuls et des agriculteurs lobi dans le Sud-Ouest du Burkina Faso (région de Gaoua). Les exemples ci-dessus illustrent bien comment cet accroissement démographique a modifié le peuplement, le paysage et les relations entre les différentes communautés utilisatrices des ressources.

En Afrique de l'Ouest, l'augmentation de la production agricole s'est faite principalement par l'extension des surfaces cultivées, sans changement majeur des itinéraires techniques traditionnels à productivité faible, ce qui a été possible grâce aux faibles densités de population initiales. Ce type d'adaptation a atteint ses limites, car la terre autrefois abondante est devenue rare et source de conflits, la plupart des forêts classées et des parcs nationaux situés en zone de forêt sont devenus ce qu'on appelle communément en Côte d'Ivoire du « café-cacao classé », à l'exemple du Parc national de la Marahoué. La compétition pour l'accès à la terre pose de plus en plus la question de son appartenance et génère des tensions entre autochtones, allochtones et allogènes, à l'instar de ce qui est observé dans le Centre-ouest ivoirien entre Gouro, Baoulé et Mossi, mentionné dans l'article sur Cairn.info, de la revue "Politique africaine" n° 89, 2003 de CHAUVEAU et BABO, (2003, p. 12) cité par GUENGANT, (2007, p.260).

Du point de vue de la distribution spatiale, les noyaux de forte ou de très forte densité de populations restent aujourd'hui ceux où la croissance démographique est la plus importante. La migration vers les terres neuves a été un moyen de réduire la pression démographique dans les zones de forte densité, mais, R. MELOT et A. TORRE (2012, p. 5), expliquent que cette solution est de moins en moins possible du fait de la saturation foncière généralisée des espaces ruraux. « *Il en résulte une multiplication des conflits, qui tendent même à devenir la règle dans le haut de l'échelle des densités rurales* », d'après BARRAU et al. (1983, p.29).

2.3.2.2.2. La surexploitation des ressources naturelles et épuisement des terres agricoles

Les migrations vers les villes ont contribué à atténuer la densification des espaces ruraux, mais elles posent désormais des défis croissants en matière de gestion et d'aménagement des zones urbaines (logement, transports, eau potable, santé, etc.) [FOURNET et al., 2008, p. 236].

Dans un article paru dans « La Voie Originale » n°045 du 19 au 20 novembre 2016, quotidien ivoirien, intitulé « Convoitise sur les terres ivoiriennes : déjà en 1948, Jean Baptiste MOCKEY prévenait du danger », l'auteur tire la sonnette d'alarme sur la croissance démographique qui entraînera une insuffisance de terres pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, être sans terre reviendrait à être un esclave, coupé de tout lien, à être un apatride. Lorsqu'un

autochtone est dépossédé de sa terre, il se retrouve sans valeur. Il ne lui reste alors d'autre choix que d'émigrer à la recherche de nouvelles terres, démarche souvent semée d'embûches.

Les formes d'appropriation foncière par les migrants sont multiples. L'acquisition peut se faire de gré à gré, sous la forme d'un contrat entre personnes privées, ou résulter de l'expropriation, de l'achat, ou de l'accaparement pour cause d'utilité publique. Le décret du 25 novembre 1930 réglemente l'expropriation pour cause d'utilité publique, précédé par le décret du 25 octobre 1904 relatif à la gestion des terres domaniales en Côte d'Ivoire. Traditionnellement, l'appropriation foncière s'effectuait par héritage, don ou prêt de terre. Dans ce contexte, l'accès à la terre et son contrôle étaient régis par des systèmes informels ou coutumiers, non reconnus ni efficacement protégés par le droit officiel.

Selon A. S. AFFESSI, (2015, p. 199), l'héritage demeure la première forme d'accès à la terre en milieu traditionnel. Quant au don, il s'explique par le caractère inaliénable de la terre ; cet acte reste toujours conditionnel et temporaire, Le prêt de terre, quant à lui, constitue une cession temporaire, souvent pratiquée entre autochtones et manœuvres. Cependant, la culture à grande échelle de produits pérennes a bouleversé ces pratiques.

En Côte d'Ivoire, dans les années 1960, toute personne revendiquant un lopin de terre s'appuyait sur les propos du président Félix Houphouët-Boigny : « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* », cité par A. B. OTCH, (1995, p. 1). Cette déclaration a favorisé un afflux massif de population vers les terres, permettant à certains d'investir leur force de travail et à d'autres, leurs capitaux, dans les plantations. Dans les villages, l'installation de l'étranger se fait par l'intermédiaire d'un tuteur autochtone, qui peut lui céder une parcelle familiale ou lignagère pour sa subsistance. Le chef de terre procède alors à un « don » de terre, fondé sur une reconnaissance morale implicite. Une convention s'établit alors, imposant au bénéficiaire un devoir de reconnaissance permanent envers son tuteur, considéré comme un « père » ou un « patron ». Cette reconnaissance s'exprime par une contre-prestation symbolique lors du pacte et par une part de la récolte annuelle, selon les dires de J. P. CHAUVEAU, (2000, p. 106).

Le migrant peut également être employé comme métayer : le propriétaire lui loue une plantation en échange d'un partage de la récolte. Pour s'installer durablement, le propriétaire lui concède une portion de terre pour des cultures vivrières (ULSHB, 2021, p. 171). Pendant la mise en valeur de la parcelle, jusqu'aux premières récoltes de café ou de cacao, les vivres et légumes plantés appartiennent à l'occupant. Le propriétaire terrien n'a aucun droit sur ces productions, sauf si l'acquéreur lui en fait don par courtoisie. Ce dernier, ayant le monopole du marché dans les villages, voit souvent sa famille, notamment les femmes, approvisionner les populations

locales en vivres, selon la version de L. SINDJOUN, (2004, p. 105), tant en Côte d'Ivoire qu'en Guinée équatoriale.

Il arrive que les autochtones, par générosité, cèdent une portion de terre contre une somme dérisoire, ne reflétant pas la « vraie valeur » du bien. Parfois, les propriétaires mettent en location ou en gage leurs champs pour financer des travaux agricoles. Une fois leur portion cédée, certains n'ont plus d'activité et errent sans but. En cas de besoin, ils sollicitent les manœuvres pour un prêt, généralement accordé en échange d'un accès à de nouvelles terres pour de nouvelles plantations.

Il arrive aussi que le manœuvre, au lieu de cultiver des vivriers comme convenu, plante des cultures de rente sur la portion de son employeur, par malhonnêteté. Certains concessionnaires, après avoir obtenu une parcelle pour la culture du cacao, la transforment en plantation d'hévéa. D'autres encore violent les contrats de cession sans respecter les délais d'exploitation. Parfois, des propriétaires terriens, peu travailleurs, attribuent des portions mais cherchent ensuite à récupérer les champs en invoquant divers prétextes, une fois la récolte venue. La cohabitation a également favorisé la formation de couples mixtes, parfois encouragée par l'employeur, qui pousse sa fille vers le manœuvre lorsque celui-ci fait preuve de force. Il arrive aussi que l'épouse du manœuvre soit accusée d'adultère dans le but de le dépouiller de sa récolte ou de l'expulser de sa parcelle. Face à ces violences réciproques, les autorités ont tenté de régler officiellement la question foncière en associant les responsables communautaires villageois. Toutefois, dans la pratique, chaque partie campe sur ses positions et les conflits s'intensifient dans les campements. Cette situation a suscité des inquiétudes dans les pays d'origine des migrants, notamment après la loi de 1998, qui a alarmé les autorités burkinabè, celles-ci ne comprenant pas sa justification, estimant qu'elle brise l'harmonie entre les deux peuples. Ces préoccupations sont relayées par A. KRAIDY (2002, pp. 10-11) : « *Vous pensez qu'aujourd'hui, on peut régler le problème foncier ivoirien sans tenir compte des Burkinabés ?* » Ces inquiétudes ont conduit les autorités maliennes, en 2011, à rapatrier elles-mêmes leurs ressortissants, comme le déduit C. CISSE, (2012, p. 153). Par ailleurs, J. BAULIN, (2009, p. 149) renchérit en expliquant que le premier président Houphouët-Boigny, afin de renforcer ses assises économiques et politiques, fit venir des étrangers, notamment des Burkinabè, qu'il installa sur ses propriétés avec leurs familles, les employant comme salariés. Il s'est porté garant de leur protection, leur permettant l'accès à la terre sans pour autant leur accorder la nationalité. « *À partir de 1960, un véritable pacte entre l'État-parti et les migrants fut noué, assurant à ces derniers un accès au foncier rural en échange de leur appui électoral* » (J. P. CHAUVÉAU, 2000, p. 94-125). Ces immigrés et leurs descendants se considèrent aujourd'hui comme

originaires des villages de Garango (axe Bonon-Daloa), de Koudougou (axe Yamoussoukro-Bouaflé) et de Koupela-Tengodogo (axe Bouaflé-Zuenoula) dans la région de la Marahoué.

Peut-on alors les considérer comme Ivoiriens du fait de leur longue installation, ou comme propriétaires terriens ? À notre sens, les naturalisés devraient bénéficier des services de l'État au même titre que les autochtones. Toutefois, cela ne devrait pas s'appliquer à la propriété des terres rurales. Les naturalisés, quelle que soit leur date d'arrivée, ne doivent pas confondre le droit du sol, réservé aux autochtones, et le droit d'usage.

En Guinée équatoriale, outre l'accaparement des terres par les colons espagnols, les autochtones cédaient ou louaient leurs terres aux étrangers. La population indigène « civilisée » a permis aux travailleurs immigrés africains d'acquérir et de valoriser des plantations, s'enrichissant grâce à leur travail et à leur persévérance. C'est à juste titre qu'« *à la fin de leur contrat, ils ont consacré leur temps à cultiver des fermes très modestes au début, qui, à force de travail et de temps, sont devenues des plantations de valeur* ». (M. De CASTRO, 1996, p. 34). R. PELISSIER (2021) ajoute que « *Les Bubis et les Fernandinos louaient la plupart de leurs terres à des planteurs européens* ». De plus, des personnalités influentes des communautés rurales autorisaient l'accès aux biens traditionnels à des étrangers, via des accords favorisant leurs intérêts économiques personnels.

Par ailleurs, une bourgeoisie terrienne indigène s'est développée. Pour illustrer ce phénomène, G. NERIN (1999, p. 52) indique que « 2,3 % des propriétaires terriens de Bioko contrôlaient 53 % des terres, tandis que 55 % des petits propriétaires ne possédaient que 3 % des terres ». La mainmise sur la terre a été renforcée par les États, via l'immatriculation et l'expropriation. L'accaparement des terres par l'État et leur redistribution n'est pas propre à la Guinée équatoriale ou à la Côte d'Ivoire, mais concerne également l'Espagne. La redistribution équitable des terres, notamment des biens ecclésiastiques, n'a profité qu'aux plus riches. Comme le relève M. DAUMAS (1979, p. 29) : « Les biens sont vendus en lots importants, que les communautés paysannes ont rarement pu acquérir. La majorité des acheteurs étaient de grands propriétaires terriens ou issus de la bourgeoisie urbaine ». Les migrants ne sauraient donc être tenus pour seuls responsables de la saturation foncière.

2.3.2.3. Des conflits fonciers nés de la saturation foncière

Les migrations peuvent provoquer des conflits fonciers de différentes manières. En effet, l'arrivée de migrants entraîne une pression accrue sur les terres agricoles, conduisant à des conflits entre les nouveaux arrivants et les populations locales. De même, les déplacements forcés de populations en raison de conflits armés ou de catastrophes naturelles entraînent des

revendications concurrentes sur les terres disponibles. Les conflits fonciers liés aux migrations peuvent également être exacerbés par des politiques d'exclusion ou de marginalisation des migrants, les privant ainsi de l'accès aux ressources foncières nécessaires à leur subsistance. Ces tensions peuvent être amplifiées par des processus de gentrification, de spéculation foncière ou de développement urbain, qui peuvent marginaliser davantage les populations migrantes. Enfin, les conflits fonciers liés aux migrations soulignent l'importance de politiques foncières inclusives et de mécanismes de résolution des conflits efficaces pour prévenir les tensions et promouvoir la cohabitation pacifique entre les différents groupes de population. La reconnaissance des droits fonciers des migrants, la promotion de l'accès équitable aux ressources foncières et la mise en place de processus participatifs de planification territoriale sont essentielles pour atténuer les conflits fonciers liés aux migrations et favoriser le développement durable des communautés.

Plusieurs écrits faisant un large éclairage sur le lien ‘migration et saturation foncière’, abondent dans le même sens. En effet, S. BONI, (2012, p.22), révèle que le domaine foncier rural constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques sont admis à en être propriétaires. Cependant, les litiges fonciers opposent aussi bien les autochtones entre eux, que les autochtones avec les allogènes ou étrangers. Pour mettre fin à ces conflits et confirmer l'exclusion des étrangers dans l'acquisition des terres, les législateurs ont élaboré de nouvelles lois sur le foncier rural. Si ces lois peuvent rassurer les autochtones ; elles ne vont pas sans choquer les exploitants étrangers qui se voient refuser le droit de propriété sur la terre, leur principal outil de travail.

2.3.2.4. Rôles des politiques foncières dans la migration

Dans la Déclaration de politique foncière rurale du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2017, p. 25), a été élaboré un Programme National de Sécurisation du Foncier Rural (PNSFR). Cet instrument juridique gouvernemental définit un ensemble de mesures visant à mettre en œuvre la politique foncière rurale. Il fédère les différents financements accordés par l'État et les partenaires techniques et financiers afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des interventions sur le terrain, ainsi que l'alignement avec les axes stratégiques de cette politique.

Le rôle des principales parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique foncière rurale se décline comme suit : le Ministère en charge de l'Agriculture assure la maîtrise d'ouvrage de cette politique. Il est chargé de superviser les réalisations du maître d'œuvre et veille au bon

déroulement des actions engagées. À ce titre, il supervise l'élaboration du Programme National de Sécurisation du Foncier Rural, la stratégie de mise en œuvre de la politique foncière rurale, ainsi que la réglementation et le contrôle de son application. La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural (DFR) constitue le principal cadre juridique de la politique foncière rurale ivoirienne. Elle offre un cadre précis pour la résolution et la prévention des conflits fonciers, visant à clarifier les droits fonciers ruraux, sécuriser les investissements, instaurer la sécurité de la propriété, stabiliser et moderniser les exploitations, encourager l'accès à un droit moderne plus protecteur, et conférer une valeur marchande aux biens fonciers ruraux. Les politiques foncières jouent un rôle déterminant dans les dynamiques migratoires. En effet, la manière dont les terres sont possédées, utilisées et régulées influence significativement les mouvements de population à différentes échelles.

Pour les Africains, la terre revêt des dimensions symboliques et culturelles profondes. Comme l'écrivait J. KENYATTA (1938, pp. 43-44) : « *La terre est la mère de la tribu ; si la femme porte durant huit à neuf lunes un enfant dans ses entrailles, seule la terre le nourrit tout au long de sa vie. C'est elle qui protégera pour l'éternité son âme défunte* ». Dans la même perspective, A. DJESSAN et T. DAGROU (2008, p. 13) affirment que « *La terre est à la fois notre berceau, notre garde-manger et notre tombe* ». C'est en tenant compte de cette place centrale que les peuples africains ont élaboré des normes juridiques essentiellement orales, mais constituant des systèmes cohérents et originaux. En Côte d'Ivoire, l'administration coloniale a posé les bases du monopole foncier.

Sur le continent, où l'accès à la terre relève traditionnellement des chefs de famille, existe le système d'usufruit, un droit coutumier reconnu par l'État conformément à l'article 6 de la loi fondamentale n° 1/1995 du 17 janvier. Concernant la gestion des ressources forestières, l'article 24 de la loi forestière n° 1/1997 stipule que « *l'État délimite les forêts communautaires et reconnaît un droit d'usage permanent aux communautés rurales* » (C. O. OBAMA, 2007, p.24). En Côte d'Ivoire, dans le souci de maîtriser la gestion foncière, le colonisateur français a introduit les dispositions juridiques en vigueur dans la métropole. À cette époque, la terre agricole appartenait majoritairement au droit coutumier et n'était pas considérée comme une valeur marchande. Le domaine foncier public de l'État était réglementé notamment par les décrets du 23 octobre 1904 et du 15 novembre 1935 relatifs aux « terres vacantes et sans maître ». L'administration coloniale a ainsi cherché à instaurer la propriété privée par l'appropriation des terres au nom de l'État. Le décret de 1930 précise les cas d'expropriation possibles.

Après l'indépendance, l'État ivoirien a tenté d'instaurer un régime domanial et foncier via une loi non promulguée du 20 mars 1963, destinée à promouvoir le développement. Ce texte n'a

les droits coutumiers en qualifiant les terres coutumières de « terres vacantes » et « terres sans maîtres », les rendant ainsi propriété de l'État. Dans la même logique, le décret n° 71-74 du 16 février 1971, en son article 2, précise que « les droits d'usage coutumiers sont personnels et inaliénables ». Cette situation a perduré jusqu'à la loi de 1998, qui a reconnu les droits coutumiers comme principale source de droits de propriété au sens légal, en validant ces droits par certification et titres de propriété.

La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 visait également à mettre fin aux conflits fonciers récurrents. Elle réserve la propriété foncière rurale aux seuls Ivoiriens, ce qui a parfois conduit les autochtones à s'approprier des plantations vendues ou cédées à des immigrés, en remettant en cause des droits acquis depuis plusieurs décennies. Cette discrimination est soulignée par J. P. CHAUVEAU (2009, p. 107), qui explique que la loi opère une distinction selon la nationalité, excluant les non-nationaux de la propriété, qui ne peuvent obtenir que des baux de longue durée auprès des tuteurs autochtones. Ces dispositions sont à l'origine de nombreux conflits entre exploitants fonciers. Les politiques foncières influencent directement l'accès à la terre, facteur crucial de sécurité économique et sociale. Des politiques restrictives, favorisant la concentration foncière peuvent provoquer des déplacements forcés de populations en quête de terres. Par ailleurs, des politiques encourageant un usage durable des terres, la protection des droits des populations autochtones et une gestion équitable des ressources naturelles contribuent à réduire les pressions migratoires liées à la dégradation environnementale et aux conflits fonciers. Elles interviennent aussi dans la planification urbaine et la gestion des flux migratoires internes et internationaux. Des politiques favorisant une utilisation équitable et durable des terres urbaines, l'accès au logement pour tous et l'intégration des migrants participent à une meilleure gestion des migrations et à la construction de sociétés inclusives et durables.

En somme, les politiques foncières constituent un levier essentiel pour comprendre et gérer les dynamiques migratoires contemporaines, en raison de leur impact sur l'accès à la terre, le développement régional et la gestion des flux migratoires.

2.3.3. Migration et transformations socio-économiques

Cette étude vise à explorer le contexte de la migration et son lien étroit avec les transformations socio-économiques qui en découlent. Il s'agit de comprendre comment les mouvements migratoires influent sur les structures et les dynamiques économiques et sociales des sociétés d'origine et de destination, et quelles sont les implications de ces transformations. Les migrations internationales et internes ont un impact significatif sur les structures économiques, les dynamiques démographiques, et les systèmes de production et de travail. Il est alors

impératif d'analyser les liens complexes entre la migration et des aspects tels que le marché du travail, les inégalités socio-économiques qui induisent la reconversion professionnelle.

2.3.3.1. Migration et marché du travail dans les espaces d'accueil

La littérature sur les mouvements migratoire nous enseigne que la migration et le marché du travail sont des sujets d'une importance cruciale dans le contexte actuel de la mondialisation. Lorsqu'on aborde la question de la migration, il est essentiel de comprendre les dynamiques qui sous-tendent le déplacement des individus d'un espace d'origine à un espace de destination pour se fondre dans le monde du travail. Par ailleurs, la migration peut également avoir des répercussions sur les pays d'origine. La fuite des cerveaux, c'est-à-dire le départ des travailleurs qualifiés vers d'autres pays, peut affaiblir les capacités productives et innovantes de ces nations, creusant ainsi les inégalités socio-économiques déjà existantes.

La migration a toujours été un facteur clé du marché du travail. Avec l'augmentation des flux migratoires, il est important de comprendre les implications sur l'économie et l'emploi. Les politiques migratoires et les profils des migrants varient en fonction de la conjoncture économique et des besoins du marché du travail. Il est essentiel d'analyser comment les compétences des migrants s'adaptent aux exigences du marché du travail, ainsi que les défis liés à la discrimination et à l'intégration. Cette analyse permettra de mieux comprendre les enjeux actuels et d'orienter les politiques publiques vers une meilleure gestion de la migration et de l'emploi et leur impact sur l'espace d'origine à l'espace de destination.

La migration peut être motivée par divers facteurs tels que les opportunités économiques, les conflits politiques, les changements climatiques, etc. Une fois arrivés dans l'espace de destination, les migrants doivent s'intégrer sur le marché du travail local. Ce processus peut être complexe en raison des différences culturelles, linguistiques et des barrières administratives. Il est crucial de mettre en place des politiques et des programmes d'intégration qui favorisent l'inclusion des migrants sur le marché du travail. Cela passe par la reconnaissance des qualifications, la formation linguistique, l'accès à l'emploi et la lutte contre la discrimination. En favorisant une intégration réussie des migrants sur le marché du travail, les sociétés d'accueil peuvent bénéficier de leur contribution économique, de leur diversité culturelle et de leur dynamisme. Il est donc primordial de promouvoir des politiques inclusives et des pratiques équitables pour assurer une migration bénéfique tant pour les migrants que pour les sociétés d'accueil.

Relativement à l'interaction entre la migration et le marché du travail, certains auteurs se sont inspirés de la notion d'intégration pour en faire un aspect clé de leur étude. BÖHNING (1996,

p.56), présente une étude qui se propose d'examiner certains aspects de l'intégration des travailleurs migrants dans la société du pays dans lequel ils se sont établis. Pour lui, le point central est l'intégration sur le marché du travail, qui est la préoccupation principale en ce qui concerne les questions d'intégration. Le fil conducteur de ses études est de savoir si les politiques en vigueur contribuent effectivement à la réalisation de l'objectif de l'intégration sur le marché du travail. Pour les auteurs Khirouni, C., et Talland, C. (2013), « *L'éducation, le logement ou la participation politique font partie de la dimension plus vaste de l'intégration dans la société*. Il évoque largement, les multiples difficultés sur le marché du travail auxquelles les migrants se heurtent et qu'à bien des égards ils sont désavantagés. De ce qui précède, l'intégration est vue comme une expression passe-partout dont il est intéressant de préciser d'emblée les contours et le contenu spécifique, s'agissant des questions qui touchent au marché du travail. Tout d'abord, l'intégration comme processus, qui implique deux acteurs : d'une part, la personne qui entreprend de s'intégrer et, d'autre part, la société qui s'efforce de contribuer à la réalisation de cet objectif.

Jean-Christophe Dumont, chef de la division des migrations internationales à l'OCDE, revient sur les analyses et études réalisées par les économistes sur le thème de l'impact de l'immigration sur le « *marché du travail* ». Il ressort de l'étude des économistes que l'impact est faible, plutôt négatif à court terme, et positif à la fois en termes de réduction du chômage et d'augmentation « *des salaires sur le moyen et sur le long terme* ». Comme explication, les immigrés, qui arrivent dans un pays, demandent des services, notamment du logement, et puis un certain nombre de biens. Pour répondre à cette demande, il faut les embaucher. Donc il faut recruter des personnes. « *L'immigration joue donc à la fois sur l'offre de travail et sur la demande de travail* », d'après DUMONT Jean-Christophe (2020) dans sa Vidéo et article sur Lumni le 12 octobre 2020 qui est un contenu multimédia en ligne.

Il faut donc comprendre que la main d'œuvre immigrée, d'une part, apporte des compétences et d'autre part contribue à compléter l'offre de travail local. La raison qui explique ce fait est qu'il y a un certain nombre d'emplois qui sont particulièrement difficiles et pénibles et qui sont délaissés par la main d'œuvre locale. Et puis, il y a aussi des professions qui sont en déclin notamment dans l'artisanat ou le travail est peu qualifié. Pour autant ces professions ont des besoins de recrutements, ils sont comblés pour environ un tiers dans l'Union européenne par des immigrés. Donc l'immigration joue sur la dynamique du marché du travail, à la fois pour apporter des compétences pour la partie la plus qualifiée, mais aussi en permettant de répondre à des besoins de main d'œuvre.

L'un des aspects de la migration lié au marché de travail est la reconversion économique. Différents facteurs influent sur cette reconversion. Avec la crise de l'économie caféière d'une part, et d'autre part de celle du cacao, notre recherche montre que les producteurs abandonnent progressivement les cultures pionnières. Ainsi, selon K. C. MAFOU, (2016, p.348) les transformations socio-économiques et professionnelles indiquent que la crise née des migrations agricoles a favorisé deux types de reconversions : une reconversion interne (reconversion intra-agricole) et une reconversion externe avec l'insertion des paysans dans d'autres secteurs d'activité. En plus, elles révèlent que le niveau de rentabilité de ces secteurs dits nouveaux est assez satisfaisant par rapport à l'agriculture. (EDUCI 2016. Rev iv hist.2016, p. 30-43). Aujourd'hui, les tendances se sont inversées. Il y a donc deux principales mutations internes : la reconversion des producteurs du café en producteurs du cacao et la reconversion des producteurs du cacao vers les activités économiques des secteurs. Dans le pays mossi du Centre-ouest ivoirien, les différents acteurs développent une forme de résilience face aux difficultés. Ainsi les cultures dites traditionnelles ou encore pionnières, disparaissent au profit d'autres cultures industrielles.

Il ressort de son analyse la reconversion intra-agricole et la mobilité professionnelle. En effet, les paysans producteurs, en même temps qu'ils abandonnent certaines cultures au profit d'autres, font le choix de nouveaux secteurs d'emploi et de nouveaux modes de vie: l'artisanat (matériel travaux champêtres et des ustensiles de cuisine), le transport (transport en commun de passager, transport public de marchandises), le bâtiment et l'alimentation (restauration, maquis, kiosque).

2.3.3.2. Migration et inégalités socioéconomiques

La migration est un phénomène complexe qui impacte directement les inégalités socio-économiques dans les sociétés d'accueil et d'origine. En effet, la migration peut contribuer à la dynamique économique d'un pays en apportant de nouvelles compétences, en occupant de l'emploi souvent délaissés par la population locale, et en créant des réseaux transnationaux qui favorisent les échanges commerciaux. Cependant, la migration peut également aggraver les inégalités socio-économiques. Les migrants sont souvent confrontés à des conditions de travail précaires, à des discriminations et à des difficultés d'accès aux services de base tels que la santé et l'éducation. De plus, les politiques migratoires restrictives peuvent conduire à une précarisation des migrants, les poussant parfois à accepter de l'emploi mal rémunérés et non qualifiés.

En somme, la question de migration et des inégalités socio-économiques est un enjeu crucial qui nécessite une approche globale et coordonnée pour garantir des conditions de vie dignes pour tous les individus, qu'ils soient migrants ou non. Comprendre l'impact de la migration sur les inégalités socio-économiques, implique une appréhension des conséquences socio-économiques, démographiques et politiques des divergences dans le traitement de l'immigration.

Généralement, l'immigration dépend du contexte socio-économique. Pour les besoins d'une prospérité, les pays encouragent le phénomène. Par contre, en temps de crise ou de supposé prospérité, ils recherchent des prétextes pour empêcher leur entrée ou les expulsent.

L'acquisition de terres agricoles par les investisseurs étrangers ainsi que sa monétarisation réduit les terres cultivables pour les agriculteurs locaux et les désacralise dans les pays.

En Côte d'Ivoire, les cultures de rentes ont absorbé presque la totalité de la terre cultivable qu'elle avait. La création de ces plantations augmenta les recettes d'exportation favorisant une bourgeoisie agricole. Cet aspect illustre bien la dépendance chronique jusqu'à ce jour de la Côte d'Ivoire sur le plan de la main-d'œuvre immigrée. Ces immigrés manœuvres étaient considérés comme des fonctionnaires salariés et d'autres détenaient des plantations propres au détriment des autochtones. N'ayant plus de terre propice pour la culture de subsistance, les autochtones entre eux sollicitent la terre. De plus, la relation de tutorat, d'abord favorable à l'autochtone, subit une évolution inversant la hiérarchie lorsque les étrangers maîtrisèrent les circuits de commercialisation et acquirent de plus en plus de terre. Ce retournement fut douloureusement ressenti quand les autochtones, ayant vendu toutes leurs terres et les jeunes refoulés de la ville, retournèrent au village. Ils sont obligés de travailler comme manœuvres aux mains des étrangers, acquéreurs sur la terre de leurs ancêtres. Ces nouveaux maîtres, de manière ironique dans les villages sembleraient tenir des propos comme ce qui suit : « *nous avons été les manœuvres de vos pères, désormais, vous serez les manœuvres de nos enfants et nous* ». Considérant ce qui précède, nous pouvons comprendre pourquoi la politique migratoire ivoirienne qui était favorable à l'immigration, non seulement de travail mais aussi d'installation va changer. Leur intégration économique, auparavant spontanée, posant désormais problème avec son cortège de conséquence notamment le concept « d'ivoirité ». C'est un concept culturel qui malheureusement a connu de nombreuses interprétations le faisant passer pour des valeurs enracinées dans les traditions ivoiriennes et une politique inclusive pour les authentiques ivoiriens. Il s'agissait en fait, notamment de protéger et sécuriser les principales ressources tant politique, sociale qu'économique aux Ivoiriens. Ainsi, les revendications foncières vont progressivement se porter sur les terres exploitées par les étrangers maliens ou burkinabè

détruisant le savant équilibre entre les différentes composantes de la Côte d'Ivoire. À propos de la Guinée Équatoriale, l'économie nationale se trouve largement aux mains des immigrants. Il leur est fait le reproche de s'engraisser sur le dos des autochtones. Aussi, l'exploitation d'abondantes ressources naturelles du pays est-elle assurée par des multinationales entre autres occidentales. C'est pourquoi, après les indépendances, le président Francisco Macías NGUEMA voulut nationaliser l'industrie cacaoyère. Ainsi, pour donner plus de chances à ses compatriotes d'avoir un emploi, il a créé le concept de «*Guinéanisation* » de l'emploi. Les entreprises étrangères ont l'obligation d'employer des salariés guinéo-équatoriens à hauteur de 90% de leurs effectifs totaux. Les salariés expatriés jouant pour ce faire, un rôle de formateurs auprès des collègues autochtones. Cette décision politique détruit littéralement le secteur de l'économie.

L'attitude de méfiance des deux Etats vis-à-vis des immigrants s'explique par le fait de les considérer comme de spoliateurs de leurs terres et profiteurs des bénéfices de l'exploitation de leurs ressources naturelles. Ce sont les fortunes prodigieuses de certains migrants-africains qui laissèrent libre cours sur fond de rancœur au mépris abyssal des étrangers.

En Côte d'Ivoire, la loi nouvelle de 1998 n'a pas seulement d'effets négatifs sur les étrangers mais aussi sur la masse paysanne. Les articles 24 et 25 de la loi de 1998 posent le principe de l'imposition des terres rurales une fois que celles-ci seront l'objet d'un titre de propriété. Le non-paiement de cette taxe entraînera des sanctions qui vont jusqu'à la confiscation des réalisations et installations faites sur les terres concernées. L'immatriculation est un frein à un accès effectif et rapide à la propriété foncière. Combien d'individus, de chefs de village au nom de l'immatriculation, n'ont-ils pas accaparé l'héritage communautaire en faisant immatriculer en leur nom des terrains jusqu'alors détenus coutumièrement ou simplement loués ? (P. C. KOBO, 2012, p7). Pour la Guinée Équatoriale, la fin du traité de travail avec le gouvernement libérien et le départ des travailleurs nigériens pour maltraitance et non-paiement a fait chuter la production du cacao. La cession des propriétés à des Guinéo-équatoriens par le gouvernement de Teodoro Obiang NGUEMA a favorisé l'émergence d'une nouvelle classe de bourgeois, d'entrepreneurs agricoles.

Somme toute, la revue de la littérature nous a permis de comprendre que la migration elle-même se définit comme le déplacement d'une personne ayant pour effet de transférer la résidence d'un lieu d'origine (ou de départ) à un lieu d'arrivée (ou de destination). Cependant, la littérature sur la migration planifiée reste rare contrairement à celle sur la migration volontaire et la migration forcée qui abondent, car contribuant à éclairer le phénomène de la migration de masse. L'étude de cette typologie de migration s'est faite à travers des approches théoriques faisant intervenir

différents auteurs sur le caractère multidimensionnel du phénomène migratoire à l'échelle individuelle et familiale. A partir des axes de la littérature qui s'articulent autour de la migration et peuplement des territoires, de la migration et gouvernance foncière et enfin de la migration et transformations socio-économiques, les raisons des déplacements relevées sont d'ordre socio-économique, sécuritaire et environnemental.

Nombreux sont les auteurs dont le contenu de leurs œuvres abordent notamment les questions du peuplement, des crises foncières et de la gouvernance foncière. Toutefois l'étude relève une insuffisance. Dans notre contexte, elle s'investit à contribuer à la compréhension de la corrélation entre la migration et des thématiques clés à savoir : la croissance démographique, la saturation foncière et la reconversion économique des populations. Nous nous proposons donc de mener cette étude pour comprendre comment redynamiser le développement socio-économique des villages de colonisation face à la saturation des terres.

2.4. Migration planifiée dans le département de Bouaflé : Historique et généralités

Le département de Bouaflé, situé au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, se distingue par ses richesses naturelles attractives qui en font une région privilégiée pour de nombreux migrants. Toutefois, la répartition inégale de ces ressources engendre des disparités notables tant dans la répartition de la population que dans le développement équitable du territoire. Ce département est caractérisé par des migrations planifiées, qui varient en fonction des périodes historiques, du contexte socio-économique et des origines des migrants. Ces mouvements organisés révèlent deux types distincts de migration planifiée : la migration planifiée initiée par les autorités coloniales et ivoiriennes dans le cadre de leur politique de recrutement de main-d'œuvre d'une part, et celle liée au projet d'Aménagement de la Vallée du Bandama, d'autre part. Ces initiatives ont conduit à la création des Villages de Colonisation Étrangère (VCE) et des Villages de Colonisation Baoulé (VCB). Le contenu de cette section s'articule donc autour du cadre de la migration planifiée des étrangers et celle des nationaux.

2.4.1. Migration planifiée des étrangers vers le département de Bouaflé : une migration de main d'œuvre

Le département de Bouaflé se caractérise par une dynamique migratoire complexe: celle des étrangers venus s'installer dans la région, et celle des nationaux, qui ont élaboré leurs mouvements en fonction des opportunités économiques et des politiques d'aménagement du territoire. Comprendre ces distinctions est essentiel pour appréhender l'évolution démographique et les transformations socio-économiques du département.

Le mouvement colonial se structure en différentes périodes. Chacune d'elle correspond à des contextes historiques, économiques et politiques spécifiques qui ont influencé ces mouvements migratoires. La migration planifiée des étrangers fut un mouvement colonial en trois grandes périodes.

2.4.1.1. Les premières grandes vagues migratoires coloniales (1930-1946)

Entre 1930 et 1946, les premières grandes vagues migratoires en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans la période coloniale et sont fortement influencées par la politique coloniale. Ces migrations sont largement sous contrainte dans le cadre du travail forcé pour la construction d'infrastructures, les chantiers forestiers et les plantations agricoles des colons. La Haute-Volta est alors considérée comme un réservoir majeur de main-d'œuvre pour la Côte d'Ivoire. Les migrants pionniers comprennent non seulement des personnes venues pour le service militaire qui se sont reconverties dans l'agriculture et le commerce, mais aussi des migrants spécifiquement venus pratiquer l'agriculture ivoirienne (OUATTARA Kacoumani, 2023, p. 501).

De (1940-1950), les migrations voltaïques spontanées et tensions font surface. Malgré les dispositifs administratifs coloniaux, une large part des migrations voltaïques échappe au contrôle, devenant spontanées et difficilement vérifiables. Le commandant de cercle de Koudougou notait en 1947 que « les migrations individuelles vers la Basse Côte échappent pratiquement à tout contrôle ». Les administrateurs des zones d'arrivée sont également dépassés, avec des déclarations employeurs souvent contradictoires (commandant de cercle d'Abengourou). Nombreux sont ceux qui s'engagent directement comme manœuvres dans des plantations autochtones dans l'espoir de créer leur propre exploitation. Les conditions salariales dans les années 1930-1950 sont relativement proches entre la Côte d'Ivoire et des colonies voisines comme la Gold Coast : en 1930, le salaire journalier est de 3 francs avec logement et nourriture en Côte d'Ivoire contre 7 francs sans avantages en Gold Coast, et il reste similaire en 1950 (J. P. CHAUVÉAU et J. P. DOZON, 1985, p. 68). La Côte d'Ivoire, bien que tardivement tournée vers l'agriculture de plantation, offre plus d'opportunités foncières. Vers la fin des années 1950, pour 100 émigrés voltaïques partant vers le Ghana, 220 choisissent la Côte d'Ivoire. Cette dynamique migratoire crée une présence importante de populations allogènes dans la zone forestière ivoirienne, générant des tensions latentes entre populations autochtones et immigrées.

2.4.1.2. Les secondes grandes vagues migratoires et l'encadrement administratif (1946-1970)

La période de 1946 à 1970 est caractérisée par l'abolition du travail forcé en 1946, suivie d'une intensification des migrations dans un contexte de forte croissance économique ivoirienne. Initialement masculine et individuelle, la migration évolue vers une migration familiale durable avec une installation souvent définitive. La deuxième génération d'immigrés, majoritairement des adultes entre 30 et 49 ans, s'installe confortablement, inspirée par le succès des pionniers. Ceux-ci, propriétaires de grandes superficies forestières à exploiter rapidement, recrutent des travailleurs saisonniers originaires de Haute-Volta. Ces manœuvres, payés 200 000 FCFA annuellement, sont employés sur des contrats de trois ans, avec obligation de retour dans leur pays à l'issue. Cependant, beaucoup profitent du système foncier ivoirien pour s'installer en négociant des terres avec les populations autochtones, créant ainsi de nouveaux foyers migratoires et faisant venir proches et amis. À cette époque, les Burkinabé jouent un rôle clé dans l'économie ivoirienne, notamment dans les plantations de cacao et café.

Entre 1946 et 1950, face à cette réalité migratoire, l'administration coloniale engage plusieurs mesures d'encadrement. Dès 1947, une « carte de circulation » est instaurée pour recenser les départs des migrants, même si plus de la moitié des émigrants la négligent (commandant de cercle de Tenkodogo, 1947). Cette mesure révèle cependant des évolutions : par exemple, au troisième trimestre 1947, 4 000 cartes sont distribuées dans le cercle de Bobo-Dioulasso, même si dans le cercle de Ouagadougou, affecté depuis longtemps par le travail obligatoire, seuls 900 départs sont enregistrés. Le Bureau de travail d'Abidjan, créé en 1946, facilite le recrutement et enregistre 16 000 embauches en 1947. En 1950, le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre (SIAMO), financé par la Chambre d'agriculture ivoirienne, prend le relais et organise plus de 30 000 recrutements dès 1952, se stabilisant à plus de 20 000 les années suivantes. Des syndicats comme le Syndicat Agricole Africain (SAA), fondé sous la direction de Félix Houphouët-Boigny, organisent aussi leur propre recrutement pour concurrencer les plantations européennes. Par exemple, dans les années 1950, un planteur européen à Tiassalé se plaint de la concurrence des recrutements du SAA. L'Union des Planteurs de Gagnoa conduit aussi des campagnes de recrutement en pays Mossi.

2.4.1.3. Les nouvelles dynamiques migratoires (1980-2010), héritage des pionniers et mutations politiques

La période 1980-2010 est marquée par une crise économique ivoirienne accompagnée de mesures politiques restrictives ciblant particulièrement les Burkinabé : politiques d'ivoirisation,

carte de séjour obligatoire, interdiction d'accès à la propriété foncière. Ces contraintes entraînent une augmentation des retours au Burkina Faso et favorisent des migrations circulaires entre les deux pays. Les migrants suivent la trajectoire des fronts pionniers des premières régions productrices de café-cacao. La chute de production liée à la surexploitation des sols pousse nombre d'entre eux à s'installer dans de nouvelles zones plus fertiles et propices à ces cultures de spéculation.

Cette troisième génération correspond principalement aux descendants des pionniers et de la seconde génération. Ces jeunes de 0 à 29 ans immigreront notamment dans le département de Bouaflé pour rejoindre leurs parents ou garantir la pérennité de leur héritage familial. Les comportements migratoires diffèrent selon le sexe : 15% des femmes font une migration directe, motivées par le regroupement familial avec leurs maris qui les attendent généralement à leur arrivée (gare ou points de rencontre). Les femmes ont moins tendance à s'installer de façon autonome dans d'autres régions. En revanche, 84% des hommes adoptent une migration par étapes, en s'arrêtant dans différentes régions pour trouver du travail avant de s'établir progressivement, sur la base des réseaux et opportunités qu'ils tissent en cours de route.

Ainsi, ces grandes périodes migratoires en Côte d'Ivoire témoignent d'une évolution des mouvements, passant de migrations forcées et contraintes à des migrations plus familiales, encadrées partiellement, puis à des dynamiques complexes de migrations circulaires, fortement liées à l'héritage des générations précédentes et aux transformations économiques et politiques régionales.

2.4.2. Installation des migrants externes et création des Villages de Colonisation Etrangère (VCE)

L'exploitation du pays Gouro a connu un essor grâce à la motorisation du transport qui a remplacé le portage. N'étant plus utilisé pour le transport des produits, notamment la noix de cola, l'huile de palme et d'autres produits vivriers, les Gouro se sont massivement tournés vers l'agriculture. Ils ont planté du cacao, qui avait échoué lors des premiers essais dans la zone de Sinfra depuis 1916. Cependant, ils ne l'ont cultivé que peu de temps pour leur propre compte, car les Européens ont créé des exploitations qui se sont développées sur tout le territoire et ont réclamé une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse. Cela a engendré une pénurie de main-d'œuvre, nécessitant un recrutement provenant de toutes les régions de la colonie. En effet, la population ivoirienne, estimée à 1 532 000 habitants en 1921 et à 1 931 000 en 1936, ne suffisait pas à satisfaire les besoins en main-d'œuvre pour assurer les activités économiques de la colonie

(INS, 1998, p.19). C'est dans cette logique que, sous la conduite de l'administration coloniale, les peuples mossis ont migré vers le pays Gouro afin de peupler la région et combler ce vide. En effet, une autorisation a été donnée aux colons installés en Côte d'Ivoire pour recruter de force des travailleurs voltaïques. Entre 1933 et 1959, ce sont 683 000 Voltaïques, dont 420 000 entre 1933 et 1946, qui ont été transportés vers la Côte d'Ivoire. Dans cette vague migratoire, les Mossis ont peuplé sept villages, dont cinq ont été créés par l'administration par un décret du 11 août 1933. Quatre de ces villages actuels sont situés à proximité de Bouaflé : Koudougou, sur la route de Yamoussoukro ; Garango, sur la route de Daloa ; Koupéla et Tenkodogo, sur la route de Zuénoula. Les trois autres villages entourent Zuénoula. Ces immigrés voltaïques étaient recrutés dans des cercles tels que Babo, Gaoua, Kaya, Dédougou, Batié, Koudougou et Tenkodogo, dans le but de participer au développement de leur nouvelle colonie, la Basse Côte d'Ivoire.

Ce recrutement de main-d'œuvre voltaïque impliquait le Morho Naba, chef suprême des Mossis, qui percevait une indemnité annuelle particulière de 43 000 francs. Les chefs de cantons principaux et de première classe percevaient respectivement 18 000 et 12 000 francs (Rapport politique de cité par G.J. Ibo, 2006, p.6). La majorité de cette main-d'œuvre a été acquise de force sous l'ère du travail forcé, tandis qu'une partie s'est recrutée volontairement. Pour ce recrutement volontaire, les principales causes étaient la sécheresse et les mauvaises récoltes du début de la décennie. Beaucoup semblaient motivés par la volonté d'échapper aux recrutements forcés. Le travail obligatoire constituait un vecteur important des migrations voltaïques vers la Côte d'Ivoire, en particulier vers les cercles Gouro. Dès l'abolition du travail forcé en 1945, le recrutement des travailleurs s'est fait par un Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Œuvre (SIAMO), qui a réussi à drainer vers la Côte d'Ivoire 264 709 travailleurs entre 1947 et 1959 (G. SANOGO et al. 1971, cité par INS, 1998, p.19).

Ces nouveaux villages de colonisation voltaïque autour de Bouaflé comptaient une population estimée à 718 habitants à Koudougou, 654 à Garango, tandis que Tenkodogo et Koupéla avaient respectivement 174 et 83 habitants en 1934. Une partie d'entre eux devait s'installer comme cultivateurs, tandis qu'une autre fournissait la main-d'œuvre aux plantations européennes. Pour favoriser leur sédentarisation dans le pays Gouro, non seulement des lopins de terre leur étaient accordés, dont ils tiraient leurs droits de la législation foncière française, mais ils étaient aussi exemptés d'impôts et de prestations, et recevaient des semences agricoles. Cela leur accordait les mêmes droits que les autochtones Gouro sous l'autorité coloniale. Cette politique d'immigration coloniale a permis la création et l'exploitation de grandes plantations industrielles européennes grâce à la disponibilité de main-d'œuvre voltaïque.

Cependant, l'expérience de la main-d'œuvre fut un échec, car les planteurs européens ne payaient pas les salaires dus aux ouvriers. Menacés de famine et déçus, 150 d'entre eux désertèrent au cours des deux premières années pour cultiver à leur propre compte. Quant à l'expérience des planteurs, elle fut un grand succès, puisque les Mossis sont aujourd'hui parmi les plus gros producteurs de café de la région. Les villages de planteurs mossis représentent désormais une forme d'immigration sédentaire, distincte de celle des ouvriers agricoles de Haute-Volta. La création des villages de colonisation mossis a été suivie d'une politique de distribution foncière propre à ces derniers.

2.4.3. Les fondements de la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB)

Juste après son accession à l'indépendance le 7 août 1960, l'État de Côte d'Ivoire a créé en 1969, une structure pour la mise en place des programmes au développement socio-économique régional. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de l'Autorité de l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) en 1972, la construction du barrage hydro-électrique de Kossou sur le fleuve Bandama fut entreprise. Ces travaux avaient pour objet de réaménager l'espace autour du lac de Kossou, soit 1/8^{ème} du territoire national (Le BAY, 1984). Ce sont environ 1700 km² de terres forestières au sud et savaniques au nord, occupées par des populations d'ethnie baoulé qui seront affectées. Ces aménagements vont être à l'origine du déguerpissement de 75.000 paysans dépossédés de leurs terres (LASSAILLY et JACOB, 1982, p.46). Ainsi, l'État organisa le transfert de force des populations locales impactées sur d'autres sites.

Pour faciliter leur réinstallation effective, l'État a fortement contribué à travers des actions de développement en faveur des communautés. Des villages ont été construits selon l'organisation de l'espace et des unités sociales ethniques. Ainsi, chaque chef de famille a reçu un habitat de type moderne c'est-à-dire une maison « en dur » et un toit en tôle. Les villages sont équipés d'une école primaire (Photographie 3), plusieurs puits équipés de pompes dont une à Bénou (Photographie 4), une maison de jeunes, un hangar agricole, dispensaire, d'électricité et un terrain de sport furent également construits dans tous les nouveaux villages comme le témoigne (LASSAILLY-JACOB, 1983 cité par K. R. OURA et al. 2021, p.90).

3. Problématique

La migration planifiée s'inscrit dans la continuité d'un mouvement migratoire ancien, qui joue un rôle important dans l'histoire du peuplement des territoires. Le département de Bouaflé, à l'instar des autres départements ivoiriens, n'est pas épargné par ce phénomène. Bouaflé est l'une des localités de Côte d'Ivoire ayant accueilli d'importantes populations étrangères et locales dans le cadre de la mise en valeur de vastes espaces et de la réalisation de projets de développement. L'encadrement des déplacements dont ont bénéficié ces populations migrantes, par le biais des autorités coloniales puis ivoiriennes, est analysé ici sous l'angle de la migration planifiée.

Selon la littérature, l'occupation humaine de Bouaflé remonte au XVIII^e siècle (C. MEILLASSOUX, 1936, p. 246). Cette entité territoriale présente une particularité: elle a vu l'arrivée successive des peuples Gouro, Yaouré, Ayaou, Mossi, Bissa et Baoulé. Si, pour certains groupes ethniques, le déplacement s'est effectué par vagues familiales à la recherche de terres, de points d'eau ou pour fuir les guerres tribales de succession, d'autres ont bénéficié d'un encadrement des autorités. La toponymie des villages révèle une nomenclature d'origines diverses, notamment étrangères. Ainsi, on trouve d'une part des villages de colonisation mossi et, d'autre part, des villages allochtones en pays Gouro. Cette observation trouve son origine dans deux faits : la mise en valeur de vastes espaces pour résoudre le problème de sous-peuplement et la réalisation de projets de développement, notamment l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB). Dans le cas des villages mossi, il s'agit de Koudougou, Garango, Koupéla et Tenkodogo. Ces villages, créés en 1936, portent encore le nom de leur village d'origine en Haute Volta, comme le confirme C. MEILLASSOUX, (1964, p.283). En Côte d'Ivoire, la migration internationale remonte à l'époque coloniale. En effet, dans ce pays, la migration a été formalisée avec la mise en valeur des ressources de la colonie. En raison de ses atouts naturels, le colonisateur a voulu en faire un réservoir de matières premières agricoles et un modèle de développement économique. Ainsi, les colonies voisines du nord ont été sollicitées pour compenser le déficit de main-d'œuvre. Concrètement, la permission a été accordée au gouverneur pour recruter de force des travailleurs dans ces colonies, selon ZAH, (2015, p. 287). À l'époque coloniale, la faible population était considérée comme un obstacle au développement, car elle rendait difficile la mobilisation de la main-d'œuvre nécessaire aux travaux d'infrastructure, à l'exploitation des mines et aux plantations industrielles, comme le témoigne DEMBELE, (2009, p. 11). Ainsi, l'administration coloniale a eu besoin de main-d'œuvre pour mettre en valeur le territoire conquis, non seulement pour les travaux d'intérêt

commun, mais aussi pour garantir la production en quantité de matières premières telles que le bois, le café et le cacao, dans un contexte où l'agriculture n'était pas mécanisée.

À l'instar des autres départements de Côte d'Ivoire, le département de Bouaflé, dans la région de la Marahoué, a été une destination privilégiée par la politique de colonisation mossi. Depuis la période coloniale, ces villages sont situés dans la sous-préfecture de Bouaflé, dans la zone non communale. L'activité principale dans cette région est l'agriculture (cacao, café, hévéa, banane plantain, manioc, riz) et, depuis peu, l'élevage de bovin se développe à côté de l'élevage traditionnel de porcs. Le peuplement à dominante étrangère et la mise en valeur des terres par le biais de l'économie agricole ont abouti à l'insertion et à la sédentarisation quasi-totale des migrants dans la dynamique de création des plantations.

La migration interne, quant à elle, est marquée par le transfert de populations locales vers d'autres sites dans le cadre de la mise en œuvre du programme de l'Autorité de la Vallée du Bandama (AVB) en 1972. En effet, la construction du barrage hydroélectrique de Kossou sur le fleuve Bandama a entraîné le déplacement de 75 000 paysans dépossédés de leurs terres, d'après LASSAILLY et JACOB, (1982, p. 46). Créée en 1969, cette structure s'inscrit dans le cadre de la mise en place de programmes de développement socio-économique régional entrepris par l'État de Côte d'Ivoire dans les années 1960, juste après l'accession à l'indépendance. Selon Le BAY, (1984), elle avait pour objectif de réaménager l'espace autour du lac de Kossou qui constitue 1/8 du territoire national, soit environ 1 700 km² de terres forestières au sud et savaniques au nord, occupées par des populations d'ethnie baoulé. L'État a donc organisé le déplacement des populations impactées. Originaires des rives gauche et droite du Bandama, elles ont été conduites à Bouaflé, dans les espaces de la forêt des "Tos". Il s'agit de huit (8) villages : Nangrekro, N'denoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blé, Akoviébo et Diacohou-sud. Mais, dès les années 1980, en dépit de l'appui au développement socio-économique, la construction du barrage fut perçue comme un élément de destruction de l'environnement physique et humain. C'est dans cette optique que ROLLET (2007, p. 87) soutient que l'ouvrage est alors décrié en raison de la modification de l'écosystème, de l'inondation des zones riveraines, du déplacement des populations par les autorités et de la destruction des ressources halieutiques.

Après plusieurs décennies, la population du département de Bouaflé a connu une croissance démographique importante, passant de 165 822 habitants en 1988 à 244 309 en 1998. En 2014, elle passe de 250 788 à 300 306 en 2021 (INS, 2021). Environ 70% de cette population est immigrée, dont 29,7% sont des étrangers, majoritairement analphabètes et engagés dans des activités agricoles consommatrices d'espace. Cette forte croissance démographique entraîne la

pénurie des terres agricoles. Les parcelles héritées ne suffisant plus à étendre les superficies cultivées génèrent une saturation foncière accrue ; ce qui entraîne une crise de l'emploi agricole. La pression démographique liée à la migration planifiée provoque ainsi des conflits fonciers et une baisse significative de la productivité agricole. Face à cette crise foncière, des migrants tentent de s'adapter à la situation tandis que, nombreux se reconvertissent vers des emplois non agricoles. Cependant, la précarité de ces alternatives ne leur permet pas de sortir de la crise socio-économique. En conséquence, le développement socio-économique des villages de colonisation dans le département de Bouaflé est compromis par cette saturation foncière et ses effets induits. De ce problème, découle la question de recherche suivante : Comment les migrants répondent-ils à la crise de l'économie induite par la croissance démographique dans les villages de colonisation du département de Bouaflé ? De cette question centrale, découlent les questions secondaires suivantes :

Quelles sont les caractéristiques de la migration planifiée dans le département de Bouaflé ?

Quels sont les effets de la saturation foncière sur l'emploi agricole et la productivité chez les migrants à Bouaflé ?

Quelles sont les stratégies de résilience des migrants face à la crise de l'emploi agricole provoquée par la saturation foncière ?

4. Objectifs de recherche

Les objectifs de recherche définissent les buts spécifiques de notre étude. Ils nous orientent dans le processus de recherche, de la collecte et de l'analyse des données, et nous permettent d'évaluer nos résultats. Ils sont énoncés comme suit :

4.1. Objectif général

L'objectif de cette étude est d'examiner les effets de la migration planifiée sur l'économie agricole induite par la croissance démographique dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.

4.2. Objectifs spécifiques

- Décrire les caractéristiques de la migration planifiée dans les villages de colonisation de Bouaflé.
- Analyser la situation de l'emploi agricole et la productivité dans un contexte de saturation foncière.

- Examiner les stratégies de résilience des populations migrantes face à la saturation foncière dans les villages de colonisation à Bouaflé.

METHODOLOGIE

Notre méthodologie se présente ici comme le fil conducteur d'une démarche rationnelle basée sur l'atteinte de nos objectifs fixés sur la vérification de nos hypothèses. Ainsi, nous organisons notre méthode dite classique autour des axes suivants : les hypothèses, les variables d'étude d'analyse, la présentation de l'espace d'étude, les échelles et unités d'observation, la méthode de collecte des données, le traitement des données et les difficultés de l'étude.

1. Hypothèses de l'étude

Nos hypothèses sont indispensables pour cadrer, orienter, structurer et valider scientifiquement notre étude, tout en contribuant à l'avancement de nos connaissances sur la question étudiée.

1.1. Hypothèse générale

Face à la crise de l'économie agricole, les migrants d'orientent vers des activités non agricoles pour relancer le développement socio-économique des villages de colonisation dans le département de Bouaflé.

1.2. Hypothèses spécifiques

- Les migrants issus de la migration planifiée sont essentiellement des Baoulé de la Côte d'Ivoire et des Mossi/Bissa de la Haute Volta du fait des politiques économiques mises en vigueur par les autorités coloniales et ivoiriennes.
- La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.
- Confrontées à une crise de développement provoquée par la saturation foncière, les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole.

2. Les variables d'analyse

Les variables d'analyse nous permettent de vérifier les hypothèses émises.

2.1. Variables de vérification de l'hypothèse 1

Les migrants sont majoritairement originaires, d'une part, de la Côte d'Ivoire en raison de la réalisation du projet AVB et d'autre part, du Burkina Faso pour pallier le manque de main-d'œuvre locale nécessaire à la mise en valeur des terres.

Ces variables nous permettent d'identifier le profil des migrants enquêtés dans le département de Bouaflé (tableau 1).

Tableau 1 : Indicateurs du profil des migrants dans le département de Bouaflé

Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
Le Sexe La religion L'ethnie La nationalité L'origine géographique des migrants La religion des migrants et des cellules d'accueil Le lieu de provenance des migrants Le niveau d'instruction Le Type d'école fréquentée La situation matrimoniale La profession La date ou période du déplacement L'organisation du déplacement Les motifs de départ Les lieux de destination Le type d'activités convoité La nature de la main d'œuvre employée Rapports entretenus avec l'origine Motifs du choix de la destination. Destinations (site initial, site final) ; Sites de transit ; Motifs de changement de site initial ; Le type de transfert des migrants Le type de réinstallation des migrants	Le nombre de migrants par genre, par religion, par ethnie, par nationalité Les effectifs de départ par vague Les vagues des mouvements migratoires planifiés Les effectifs des populations par âge par sexe, par nationalité et par secteurs d'activité Le nombre de ménages Le taux de migrants par rapport à la population autochtone La fréquence des mouvements migratoires La durée du déplacement Les étapes du déplacement L'année de départ

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022

2.2. Variables de vérification de l'hypothèse 2

La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.

Ces variables permettent d'analyser la situation de l'emploi agricole dans un contexte de croissance démographique et de saturation foncière. Elles permettent d'étudier les facteurs de l'épuisement des ressources naturelles et des investissements agricoles limités (tableau 2).

Tableau 2 : Indicateurs de la précarité de l'emploi agricole dans les villages de colonisation dans le département de Bouaflé.

Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
Les ressources naturelles disponibles L'augmentation de la population migrante L'évolution de l'occupation spatiale des populations L'évolution spatiale par type de culture La nature de la main d'œuvre L'accès aux ressources naturelles les types d'activités agricoles Le type d'exploitation des terres L'état et la date et la durée des exploitations L'évolution spatiale par type de culture Les conditions d'accès à la terre (facile, difficile) Existence des conflits fonciers Le type d'investissement Niveau d'insertion Les méthodes culturales utilisées ; Le niveau d'intensification et d'encadrement ; Les techniques culturales pratiquées Déterminants de la saturation foncière ; Niveau de raréfaction des terres	Nombre d'union (ivoirien-étranger) Nombre d'enfants par ménages ; Densité des populations Taux de scolarisation des enfants des migrants (descendants des migrants) ; Taux d'insertion dans les activités Taux d'activités des migrants ; Taux de l'emploi agricole;

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022

2.3. Variables de vérification de l'hypothèse 3

Confrontées à une crise de développement, les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole.

Ces variables nous permettent de mettre en lumière la capacité de résilience des populations face à la saturation foncière. Elles facilitent l'analyse des stratégies adoptées par ces populations

face aux nouveaux systèmes de culture et gérer les ressources de manière rationnelle. Dans le contexte d'une reconversion économique, ces variables permettent également d'identifier les stratégies par lesquelles de nouvelles activités se développent, constituant ainsi une alternative à la pression foncière (tableau 3).

Tableau 3 : Indicateurs de la résilience des migrants dans les villages de colonisation dans le département de Bouaflé

Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
Le niveau d'implantation économique ; Le niveau d'investissement ; Satisfaction pour les nouvelles activités ; Types d'activités économiques ; Conditions de vie améliorées ; Type de culture pratiquée ; Les types d'activités économiques non agricoles Nouvelles habitudes et techniques culturelles ; Types d'investissement agricole ; Nature des activités formelles et informelles ; Etat de la productivité vivrière ; Nouvelles activités actuelles, Activités dominantes, Activités disparues, Réseau de sources de revenus agricoles ; Réseau de sources commerciales, Implication des migrants dans le Stratégies d'accompagnement	La rente de la scolarisation (revenus tirés des investissements de scolarisation des descendants des migrants) ; Le rendement par superficies ; Le volume des productions non agricoles ; La taille des activités non agricoles (superficie initiale et actuelle) ; Le niveau d'investissement des activités non agricoles ; Le nombre de structures d'encadrement Le nombre d'infrastructures créés par les migrants ; La taille des PME appartenant aux migrants ; Nombre de migrants détenteurs des PME ; Le taux de production vivrière ; Nombre d'employés dans chaque secteur d'activités.

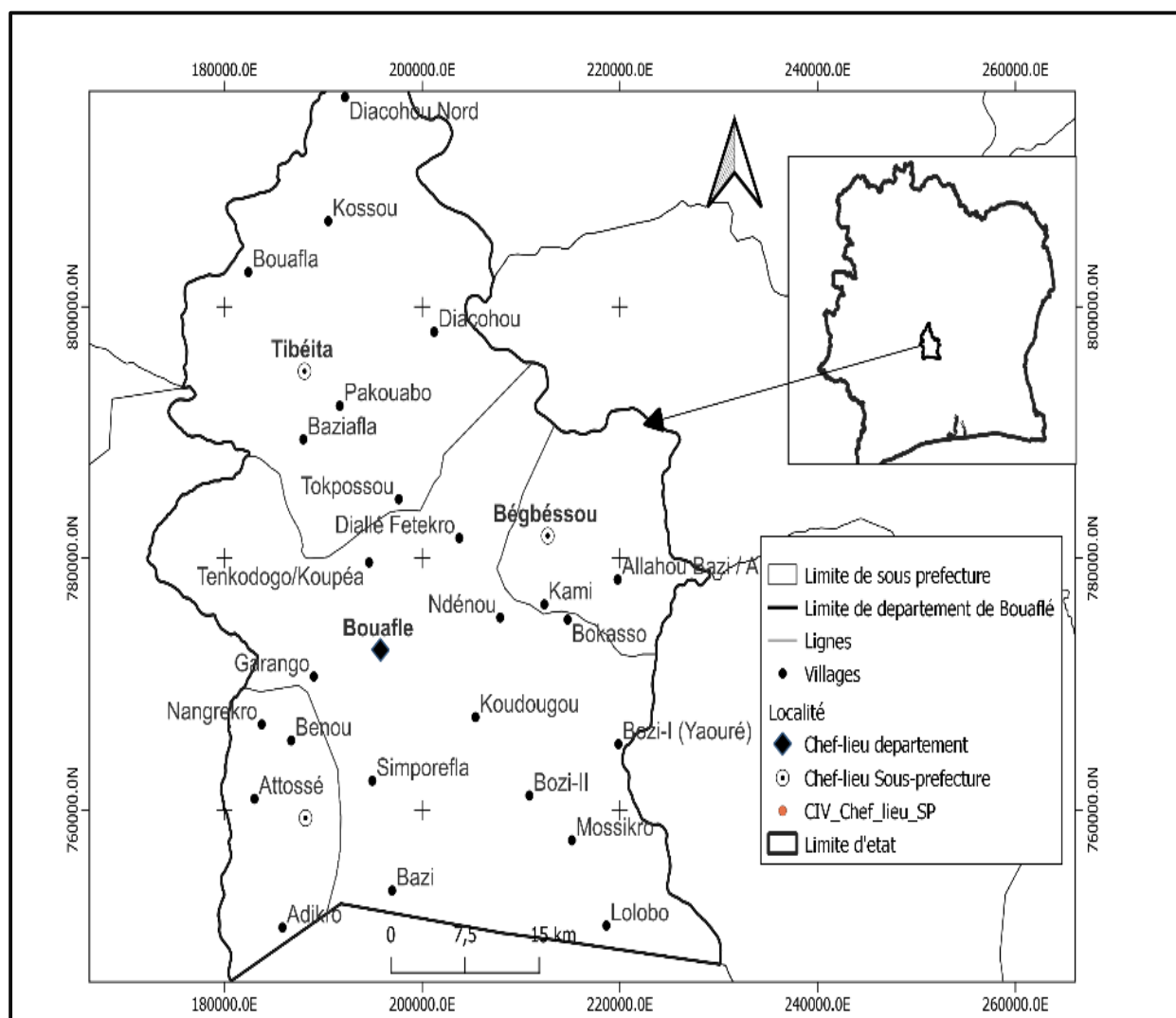
Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022

3. Présentation de l'espace d'étude

Le département de Bouaflé, situé au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire dans la région administrative de la Marahoué, a été créé en 2012. Il couvre une superficie d'environ 2 580 km² et compte une population de 300 306 habitants, selon le RGPH 2021. Son chef-lieu est la ville de Bouaflé, qui est aussi le chef-lieu régional et communal. Géographiquement, Bouaflé est situé entre les longitudes 5°22'14'' et 6°26'47'' Ouest, et les latitudes 6°22'36'' et 7°46'31'' Nord, à environ 320 km d'Abidjan et 60 km de Yamoussoukro. Le département est limité au

Sud par Sinfra, à l'est par Yamoussoukro, à l'Ouest par Bonon et Zuénoula, et au Nord par Zuénoula. Le département comprend actuellement cinq sous-préfectures : Bouaflé, Pakouabo, Tibéïta, Bégbessou et N'douffoukankro, après que Bonon soit devenu un département autonome en 2020. Il regroupe 49 villages et environ 2 064 ménages, contre 101 villages et 4 907 ménages dans l'ensemble de la région de la Marahoué. Sur le plan démographique, la population est majoritairement composée du groupe ethnique Gouro, avec également des Ayahou, Yowlè et Malinké. La ville de Bouaflé, pôle économique local, compte environ 76 000 habitants, avec une économie principalement agricole (cultures vivrières et industrielles), une production forestière en déclin, et des activités de pêche et élevage en développement. En somme, le département de Bouaflé est un territoire central de la région de la Marahoué, caractérisé par une population à économie agricole dynamique, et une position géographique stratégique entre les principales villes ivoiriennes.

Figure 1: Situation géographique de l'espace d'étude



Source : BNETD, 2021. Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022. Réalisation : Hino K. juin 2023

Notre espace d'étude sur les villages de l'AVB dans la sous-préfecture de N'douffoukankro se situe sur l'axe Daloa-Bouaflé en passant par Bonon, à l'opposé de l'Ecole de faune et des Aires Protégées (EFAP). Les villages transférés sont au nombre de 21, regroupés en 08 villages. Seuls Benou et Diacohou-sud ne sont pas le fruit de regroupement de plusieurs villages d'origines différentes. Le tableau 4 nous présente la composition de chaque village et leur appellation.

Tableau 4 : Regroupement des villages dans les espaces de la forêt des "Tos"

Villages	Composition	Appellation
Nangrekro	Nanglékro, Kékrenou, Sagui	Tos 1
N'denoukro	N'denoukro, Djoumanbo	Tos 2
Attossé	Attossé, Kloukouamessou	Tos 3
Bénou	Bénou	Tos 4
N'douffoukankro	Bodanou, Ahalé, Trénou, Frossou, Akotiakro	Tos 5
Blè	Blè, Nianda, Lagrikro, Lobo	Tos 6
Akoviébo	Akoviébo, Djéhou, Tiébissou	Tos 7
Diacohou-sud	Diacohou-sud	Tos 8
Total	21	08

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données de terrain, avril 2022

Les villages AVB sont des villages modernes construits dans cette zone appelée forêt des "Tos". Chaque village porte le toponyme "Tos" affecté à un numéro selon l'ordre d'arrivée. Ce sont en majorité des villages Ayaou, un sous-groupe de l'ethnie Baoulé. Autrefois, ils étaient localisés sur les rives gauche et droite du Bandama. Benou est le seul village non Ayaou. Ces populations se sont retrouvées sur ces nouveaux sites suite aux travaux de construction du Barrage de Kossou. Les peuples autochtones du département de Bouaflé sont les Gouro, les Ayaou et les Yaouré. Mais on y rencontre une forte communauté Burkinabé et d'autres venues de la sous-région. Leur activité dominante est l'agriculture. Les principales cultures sont le café, et le cacao et aussi le secteur du vivrier.

4. Les échelles et unités d'observation

Pour une question de logique nous présentons les échelles de l'étude d'abord et les unités d'observation après car c'est à l'intérieur de ces échelles d'étude que nous allons identifier les unités d'observation.

4.1. Echelles de l'étude

Les échelles de l'étude nous permettent de rechercher dans notre espace géographique des données qui se rapportent aux objectifs de l'étude. En d'autres termes, l'échelle d'étude nous permet de définir un ou deux espaces où on peut étudier les différentes unités d'observation. Dans le cadre de notre travail, l'échelle d'étude couvre le département de Bouaflé. A l'intérieur de cet espace, nous définissons une autre échelle qui couvre les sous-préfectures de Bouaflé et de N'douffoukankro et des villages. En effet, ces échelles permettent une observation stratifiée de notre espace d'étude afin de mieux cerner le phénomène étudié. Leur choix obéit au décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en districts et en régions. De ce fait, l'échelle du département de Bouaflé permet de percevoir la migration globale dans cette partie de la Côte d'Ivoire, d'en déterminer les caractéristiques et voir les éventuelles mutations ou tendances du phénomène.

4.1.1. Echelle du département

Il s'agit du département de Bouaflé. L'échelle du département permet d'analyser et de comprendre l'ampleur de la migration afin de mener des actions dans les domaines de l'insertion sociale. D'une part, elle prend en compte la pression que pourrait avoir l'implantation des étrangers sur la voirie, l'environnement, le tourisme et l'éducation et d'autre part l'équipement des communes.

4.1.2. Echelle des sous-préfectures

Il s'agit de la sous-préfecture de N'douffoukankro composée des villages de colonisation baoulé et leurs terroirs et de la sous-préfecture de Bouaflé (secteur non communal) composé des villages de colonisation mossi (Burkinabés) et leurs terroirs. L'échelle des Sous-Préfectures permet d'analyser les spécificités du phénomène et comprendre le lien entre décision de migrer et choix du nouvel espace de résidence. En réalité, selon la couverture végétale certaines Sous-Préfectures ne bénéficient pas d'une végétation abondante. Par ailleurs, certaines d'entre elles ont une caractéristique rurale et d'autres ont une caractéristique urbaine car ces dernières sont dotées d'une administration communale. Ce sont ces entités qui planifient le développement selon leurs zones respectives d'influence.

4.1.3. Echelle des villages

Il s'agit des villages et leurs terroirs : Nangrekro, N'dénoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blè, Akoviébo, Diacohou-sud, Garango, koupéla, Tenkodogo, Koudougou.

Les villages sont les plus petites entités de l'organisation administrative. Cependant, c'est le lieu de concentration de la population, ils constituent de ce fait les unités politiques de base dans la région. Au niveau des villages, les espaces sont étudiés en tant que supports où se définissent le système foncier, les opérations agricoles, l'encadrement technique, les systèmes de production et la gestion des ressources obtenues. Nous analysons aussi l'habitat pour voir l'amélioration des cadres ruraux. Les villages sont les espaces de production des denrées alimentaires.

4.2. Les unités d'observation

Les unités d'observation sont les éléments porteurs d'informations que nous attendons repérer pour atteindre nos objectifs : ce sont les micro-espaces. Pour cette étude, les unités d'observation sont les ménages des migrants, les marchés, les espaces agricoles, les champs.

Pour ce qui est des ménages, il s'agit de la cellule familiale. Cette idée permet d'obtenir des informations sur la taille moyenne des ménages des étrangers, la composition de ces ménages, les activités et sources de revenus et la gestion des revenus du ménage. Les ménages permettent de toucher les individus (les étrangers proprement dits) afin de mieux comprendre les causes de leur migration, la méthode qu'il utilise pour faciliter leur intégration et l'insertion dans le domaine professionnel. Les marchés sont des espaces d'approvisionnement en matières premières (aliments et cultures industrielles). En effet, les cellules de distribution sont les transporteurs et les commerçants. Il existe des associations de commerçants regroupant les commerçants grossistes et des commerçants détaillants. Ils se déplacent pour transporter les produits en ville où ils les livrent aux commerçants détaillants. Ces derniers mettent à leurs tours les denrées à la disposition des consommateurs dans les marchés et autres espaces de commerce. L'observation de cette unité permet de comprendre comment les étrangers s'intègrent dans les secteurs d'activité, leurs dynamismes, leurs poids. Par ailleurs, cela permettra de faire la typologie des activités exercées dans les localités du département de Bouaflé.

En ce qui concerne les modes d'occupation de l'espace, les éléments physiques ont été étudiés, notamment la superficie des différentes exploitations, les caractéristiques des sols et du réseau hydrographique ainsi que la végétation. Celle-ci permet de déterminer la présence de réserves forestières, de savanes ou de forêts dégradées.

5. Les méthodes de collecte des données

Les techniques de collecte de données sont les moyens que nous avons utilisés pour avoir les informations utiles pour réaliser notre étude. En fonction du type de donnée utile, une technique est appropriée pour la collecter. Ainsi, les techniques sont nombreuses et celles qui nous ont été utiles sont : la recherche documentaire et la collecte des données de terrain.

5.1. La recherche documentaire

Elle a consisté à consulter des documents en rapport avec le sujet pour en tirer des informations utiles. Les documents sont de plusieurs natures, ils peuvent être qualitatifs, quantitatifs ou graphiques. Ces documents d'où nous avons tiré notre inspiration sont constitués de rapports d'études, des articles, des mémoires et des thèses de doctorat. Nous les avons parcourus principalement à la bibliothèque du campus 1 de l'Université Alassane Ouattara (Bouaké) et la bibliothèque Jean Lorougnon Guédé de Daloa. Nous sommes également allés à la bibliothèque de l'institut de géographie tropical (IGT) et sur internet pour consulter les documents scientifiques qui traitent de certains aspects du sujet.

En outre, nous avons consulté certains centres de documentation appartenant aux structures et organes de développement (IRD, INS, BNETD, ANADER, SODEFOR, Union Africaine, FAO, Banque Mondiale) et aux ministères (Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'éducation nationale et de l'Alphabétisation). Cette approche a permis de bénéficier de certains annuaires statistiques, de rapports d'étude dont la consultation a permis d'orienter avec pertinence notre recherche.

Aussi, l'accès aux archives des communes et de certaines institutions telles que le conseil régional et des sous-préfectures de Bouaflé fut-elle une phase très importante dans la quête de l'information géographique. Les documents consultés dans ces archives nous ont permis de comprendre la situation de la migration dans l'espace d'étude et les activités en présence. Aussi, ont-ils permis d'analyser les actions et programmes de développement des entités décentralisées.

De manière pratique, nous sommes allés dans les institutions telles que le ministère du commerce, de l'industrie et des PME ; le ministère des ressources animales et halieutique ; le ministère de l'agriculture ; le conseil café-cacao ; le ministère du transport ; le ministère de la construction de l'assainissement et du logement, la direction du foncier, la direction régionale de l'ANADER, la direction du conseil régional, des mairies et des sous-préfectures. Dans ces institutions, nous avons bénéficié de certaines données qualitatives, quantitatives et cartographiques. Les conseils de nombres d'entre eux ont aidés dans la rédaction de l'étude.

Du point de vue cartographique, la base de données cartographique nommée “ Map-côte” du Bureau National des Études Techniques et de Développement (BNETD), nous a permis de faire les cartes de notre espace d'étude. Nous avons également utilisé des images satellites LANDSAT OLI et ETM+ pour analyser l'occupation du sol et le potentiel hydrique de l'espace d'étude. En ce qui concerne les données statistiques sur les migrants étrangers et les migrants internes dans le département, nous les avons obtenues sur les sites de l'INS et de la direction de l'INS à Daloa (RGPH de 1975, 1988, 1998, 2014 et 2021), du conseil régional de la Marahoué. Elles ont permis de quantifier la migration, de montrer l'ampleur du phénomène, de connaître les caractéristiques des migrants et de les représenter. Les données que nous avons recueillies dans les institutions ont été renforcées et actualisées à partir des enquêtes menées sur le terrain.

5.2. La collecte des données de terrain

Trois étapes fondamentales nous ont permis de mener à bien la collecte des informations sur le terrain. Ce sont :

- L'observation directe,
- L'entretien par guide d'entretien et focus group,
- L'enquête par questionnaire

5.3. Définition des méthodes et techniques d'échantillonnage

Certaines données nécessaires à l'étude n'ont pu être disponibles qu'à partir des sources secondaires, d'où l'intérêt de l'enquête de terrain qui se présente comme la technique appropriée pour obtenir les informations. Pour y parvenir, deux méthodes ont été utilisées : la technique du choix raisonné et la méthode des quotas. Vu l'impossibilité de faire une enquête exhaustive, un échantillonnage a donc été nécessaire. Plusieurs techniques aident à faire un échantillonnage représentatif. Mais, la technique du choix raisonné fut retenue pour le choix des villages enquêtés et la méthode des quotas pour le choix des chefs de ménage.

Deux raisons essentielles expliquent ces choix.

- L'espace d'étude : c'est un espace très vaste où tous les villages ne font pas l'objet de l'étude du phénomène migratoire
- Le nombre élevé de ménages : vu le nombre élevé de ménages il n'est pas important de constituer une base de sondage vers l'entièreté des chefs de ménage. Pour opérer ce choix de l'échantillon, trois niveaux sont retenus :

- ✓ Le premier niveau est la circonscription des villages à étudier ;
- ✓ Le deuxième niveau est celui du choix des villages ;
- ✓ Le troisième concerne le choix des chefs de ménage.

5.4. Le choix de l'espace d'étude

Le Choix de de l'espace d'étude est fonction de l'intérêt qu'elle présente pour les populations. En effet, cette zone qui appartient à la partie Centre-ouest du pays constitue un pôle stratégique du redéploiement de la production agricole nationale, en termes d'équilibre entre régions comme entre produits d'exportation. Elle constitue, de plus, un cas particulier, en milieu rural africain, de brassage de populations ivoiriennes et étrangères. Sa singularité existe dans la création d'une typologie de villages entièrement étrangers qui en font un véritable résumé de la diversité ethnique de l'Afrique de l'Ouest. Cette pluralité se retrouve dans les secteurs d'activité (agriculture villageoise, agro-industrie, pêche, commerce...), les formes de participation des actifs agricoles à la production (depuis le planteur indépendant jusqu'au salarié en passant par le métayer et le manœuvre permanent ou temporaire), les modes d'appropriation du sol cultivé et le degré d'intégration aux opérations récentes de développement agricole.

Ce dernier élément réactive des processus de peuplement particulièrement intenses depuis les années 1960, provoqués par une diversification des activités humaines et le désenclavement progressif de la région : exploitation forestière, mise en place de complexes agro-industriels et développement des exploitations individuelles de cultures pérennes. On se trouve en conséquence à Bouaflé, dès la fin des années 1980, face à différents facteurs externes et internes susceptibles de susciter de profondes transformations des formes d'occupation de l'espace, des systèmes d'exploitation agricole et des régimes démographiques : transformations qu'il s'est agi de saisir à travers différents objectifs scientifiques.

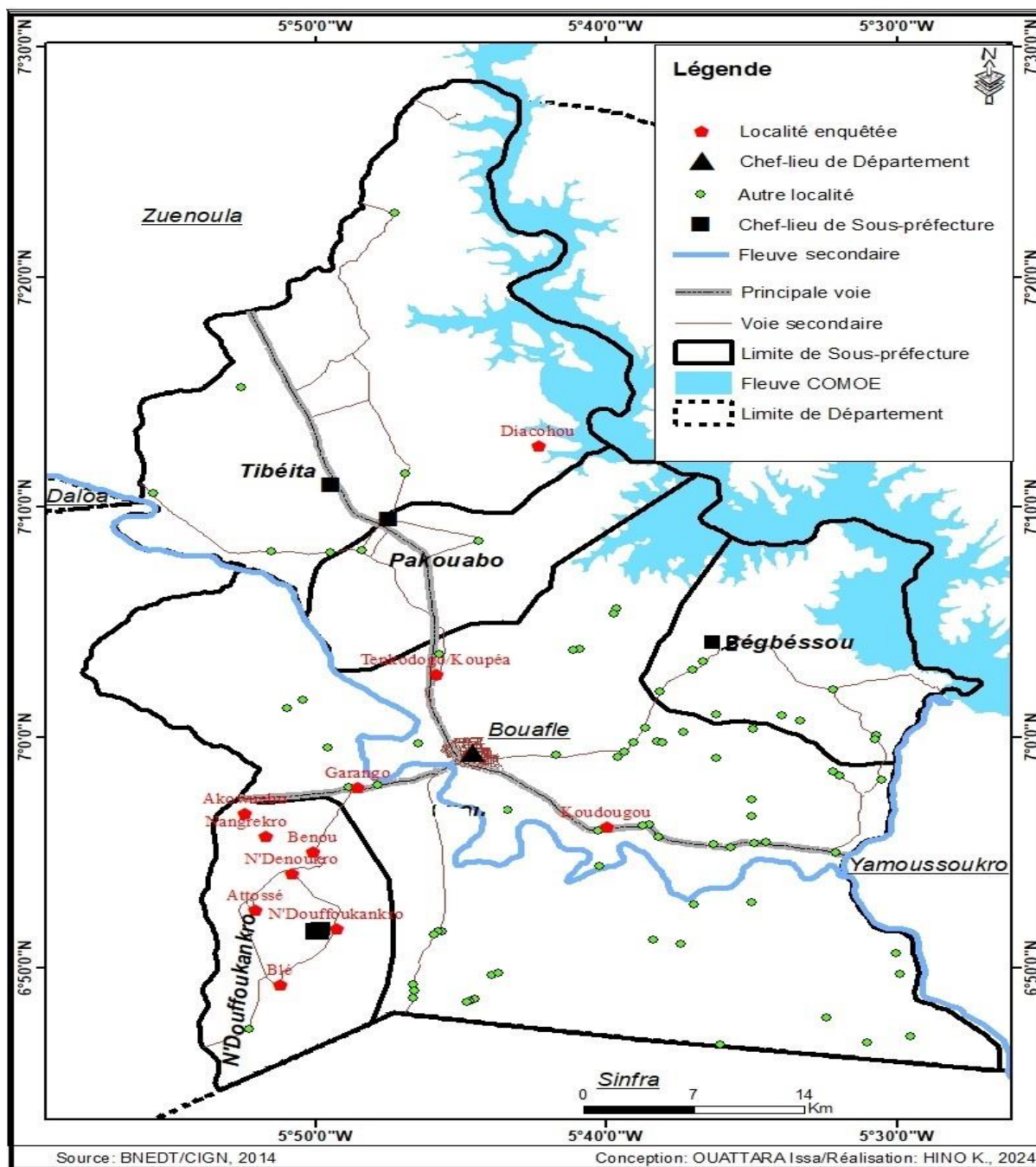
5.5. Les critères de choix des localités enquêtées

Le premier critère de choix des localités est le changement de milieu ou d'espace. Il est relatif à la migration interne planifiée des villages de colonisation Baoulé. Il concerne tous les villages affectés par la construction du barrage de Kossou et qui ont été réinstallés sur de nouveaux territoire dans la forêt des "Tos", au sud de Bouaflé. Le deuxième critère concerne la migration internationale planifiée. Il concerne les villages de colonisation mossi, installés dans la sous-préfecture non communale de Bouaflé.

Ces critères de choix des localités renferment certaines variables attractives, notamment la dynamique des territoires, la composition démographique, l'importance des superficies

agricoles et l'importance de la densité de la population etc. La figure 2 ci-après présente la répartition des localités enquêtées par sous-préfecture.

Figure 2 : Répartition des localités enquêtées par sous-préfecture



Source : BNEDT, 2021. Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022. Réalisation : Hino K. juin 2022

Au sein des villages, l'enquête a été accentuée dans les espaces habités par les migrants quel que soit le type d'habitat. De manière concrète, nous sommes allés rencontrer les chefs de ménages de façon raisonnée (15% par ménage) pour leur soumettre les questions et recueillir les éléments de réponses qui ont facilité la réalisation de ce travail. Ce choix raisonné des ménages a permis de classer les nationalités des étrangers présents selon leur représentativité.

Le choix des ménages à enquêter devrait remplir les conditions que nous avons imposées pour atteindre les objectifs de la recherche. Il était question d'interroger les ménages de personnes de nationalités étrangères qui résident ou séjournent dans le département dans la durée d'au moins six mois. Cependant, nous avons aussi fait attention au lieu de naissance. Cela est aussi important de percevoir la composition de la population migrante. Il permet de mesurer l'ampleur de l'immigration étrangère sur l'évolution quantitative et la population des étrangers sur le territoire concerné. La répartition du nombre d'étrangers enquêtés dans les quartiers s'est fait selon les informations reçues dans les sous-préfectures du département de Bouaflé.

Toutefois, toute l'enquête a été précédée par une phase de pré enquête. Le pré enquête s'est déroulé sur 25 jours dans le mois de février 2023. Nous nous sommes rendus dans le département de Bouaflé et sur la base des statistiques de l'INS, nous sommes allés dans deux sous-préfectures à fortes concentration de migrants. Dans ces espaces, nous nous sommes entretenus avec les chefs centraux en leur indiquant la cible de notre étude. Ces derniers nous ont conseillé des guides qui peuvent au mieux nous aider.

Les résultats de cette approche du terrain ont permis de mieux construire notre échantillon. Cependant, pendant la collecte effective des données, nous avons enquêté les communautés faiblement représentées telles que les Ghanéens, le Béninois et les Guinéens. Du moins, ceux qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire. L'objectif d'une telle entreprise était de prendre en compte toutes les représentations en termes de nationalité sur le territoire d'enquête.

5.6. Le choix des villages enquêtés

Les villages enquêtés ont été sélectionnés sur la base de la méthode des choix raisonnés. Partant de ce critère, tous les 08 villages des populations réinstallées dans la forêt des ''Tos'' et les 04 villages Mossi ont été concernés. A l'intérieur des villages, nous avons opéré le choix des chefs de ménage.

5.7. Le choix de l'échantillon

Nous avons utilisé la méthode des quotas pour déterminer l'effectif des chefs de ménage à enquêter.

5.8. La taille de l'échantillon

Dans le but de connaître le phénomène étudié, notre regard s'est tourné vers la méthode des quotas. Cette technique de collecte est pertinente. Elle offre à l'enquêteur la latitude de se fixer la taille de son échantillon pour mener à bien son étude tout en assurant une bonne qualité des

résultats. Cette méthode permet d'interroger une fraction relativement importante de la population cible et par la suite généraliser les résultats obtenus à toute la population cible. En fait, cette méthode permet de recueillir d'une manière plus efficace et rapide des informations pertinentes sur les caractéristiques (démographiques, sociales, économiques, etc.) des étrangers (J. DESABIE, 1963, p.7).

Aussi, la méthode des quotas permet-elle une sélection rigoureuse des personnes à enquêter. Elle permet d'éviter les biais de surestimation d'une structure de la population cible. En effet, cette méthode exige une objectivité très rigoureuse dans la production des données primaires. Elle préconise de définir de prime à bord les indicateurs pertinents pouvant permettre d'atteindre les objectifs de l'étude. Ces indicateurs permettent de révéler les caractéristiques de la population à la fois au niveau social, économique, professionnel avec une grande fiabilité. De ce fait, la méthode des quotas offre un échantillon qui reflète la réalité du terrain dans le sens où elle est la méthode indiquée dans les études qui visent à analyser les caractéristiques démographiques et socio-économiques d'une population donnée (P. BRÉCHON, 2010, p.8).

Ainsi, à l'aide de l'équation de Fisher, la taille minimale n de l'échantillon des migrants qui assurent la représentativité à l'échelle des sous-préfectures enquêtées a été déterminée selon sa formule suivante :

$$n = t^2 \cdot p (1-p) / e^2$$

Avec les valeurs suivantes :

- ✓ n : taille de l'échantillon requise
- ✓ t : niveau de confiance à 95% (valeur type $t = 1,96$)
- ✓ e : marge d'erreur à 5% (valeur type $e = 0.05$)
- ✓ p : Proportion estimative de la population agricoles des villages étudiés, inconnue. On considère donc (50%) ; On présume que $p = 0,5$.

L'application numérique de cette formule avec les valeurs choisies se présente comme suit :

$$n = 1,96^2 \cdot 0,5(1-0,5) / (0,05)^2$$

$$n = (3,8416 \cdot 0,25) / 0,0025$$

$$n = 0,9604 / 0,0025$$

$$n = 384,16$$

$$n = 384$$

Au niveau de la confiance de 95%, la taille minimale des ménages représentatifs est estimée à 384. Cependant, pour tenir compte des "sans-réponses" et pour des besoins de précision de

nos estimations, nous fixons la taille théorique à 470 ménages de migrants ($384 + 86 = 470$). Ces 470 personnes enquêtées sont des chefs de ménages ciblés par l'étude.

Autrement dit, pour notre étude, nous avons fait un échantillonnage par choix raisonné de 15% par rapport à la taille de population dans chaque localité des deux sous-préfectures. Ce choix nous paraît représentatif.

Ainsi, la taille de l'échantillon (n) retenue est : $n = 470$

Ainsi, nous avons les effectifs des ménages et des migrants enquêtés, ci-dessous, dans le tableau 5.

Tableau 5 : Récapitulatif des ménages à enquêter par localité et par sous-préfecture du département de Bouaflé

Sous-préfecture	Localité	Ménages estimés	Echantillon	Taux par localité
N'douffoukankro	Akowébo	135	20	15%
	Attossé	266	40	15%
	Bénou	84	13	15%
	Blè	233	35	15%
	Diacohou-sud	319	48	15%
	N'denoukro	248	37	15%
	N'douffoukankro	258	39	15%
	Nangrèkro	328	49	15%
Ensemble sous-préfecture N'douffoukankro		1871	281	15%
Bouaflé	Garango	418	63	15%
	Koudougou	582	87	15%
	Koupéla	147	22	15%
	Tenkodogo	112	17	15%
Ensemble sous-préfecture Bouaflé		1259	189	15%
Ensemble localités et ménages enquêtés		3130	470	15%

Source : données INS (RGPH, 2021). Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2022

5.9. Le critère de choix des populations enquêtées

Les questionnaires ont été adressés aux producteurs, principalement les chefs de ménages dans chaque village. Parmi eux, ceux qui exercent des activités parallèles à l'agriculture ainsi que ceux qui cultivent uniquement la terre ont été interrogés. Au total, 470 chefs d'exploitation ont été interrogés proportionnellement au poids démographique des ménages enregistrés dans chaque village. Les premiers critères sont le sexe et la nationalité. En effet, dans les espaces ruraux hommes et femmes pratiquent l'activité agricole. Autant les hommes sont des chefs d'exploitation, certaines femmes le sont également. Quant à la nationalité, il existe des

nationaux et des non-nationaux. Vu le caractère important de populations déplacées et du manque d'espaces cultivables, la responsabilité de chaque entité est engagée d'où l'intérêt de recueillir leurs avis sur leur situation.

En somme les critères de choix des populations à enquêter font état des variables nécessaires pour notre étude : allochtone, autochtone, étrange, durée de résidence, tâches quotidiennes etc.

5.10. Déroulement de l'enquête

Le déroulement de nos enquêtes repose sur une démarche méthodique et organisée visant à collecter, analyser et interpréter des données ou des faits en lien avec notre étude. Notre démarche comprend les étapes suivantes : l'observation directe, les entretiens, les focus groups les enquêtes par questionnaire.

5.10.1. Observation directe

Dans tout travail de recherche scientifique, se trouve au cœur de l'action l'observation de la réalité des faits dans l'espace d'enquête. L'observation est un outil fiable d'une grande utilité dans la recherche et surtout en géographie. Elle permet de recueillir directement les informations sans s'adresser au sujet concerné. Elle a consisté à observer le paysage, les différentes formes d'occupation du sol, les équipements et les habitats. L'observation des phénomènes géographiques étant une démarche importante, elle n'a pas échappé à notre vigilance. Au cours de cette phase, les photographies ont été prises à l'aide d'un appareil appelé INFINIX Note 8.2 version XOVv7.1.0 (os7.1-Q-P43-200823).

Dans le cadre de notre étude, nous avons observé les champs, les plantations, les sites d'accueil, les cadres de vie, les activités agricoles des migrants des 12 villages de colonisation dont 08 pour la sous-préfecture de N'douffoukankro et 04 pour la sous-préfecture non communale de Bouaflé. Notre but était d'apprécier la dynamique des migrants dans les actions de développement socio-économique en vue de constater le niveau des activités anthropiques sur les terres de culture et partant de là, l'impact des activités desdites populations résidentes sur le foncier. Pour mieux observer les faits, nous avons séjourné dans certains villages et partagé le dîner avec des communautés étrangères mais également avec des autochtones ivoiriens.

De manière concrète, elle nous a permis de visiter des milieux ruraux pour constater les activités que pratiquent les étrangers, leurs investissements et vérifier la fiabilité des informations recueillies dans les sous-préfectures et dans les mairies.

Nous avons en outre accompagné des paysans dans leur parcelle d'exploitation. Cette technique a permis d'observer l'étendue des champs, les cultures pratiquées, la composition de la main-

d'œuvre. Nous avons assisté à des séances de cabossage de cacao, et à des séances de semences du riz par des femmes dans les bas-fonds. Par la suite, un questionnaire a été soumis à la population pour avoir des éléments de réponse aux différentes préoccupations.

En somme, ces enquêtes nous ont permis de recueillir des données issues d'entités directement observables dans notre espace d'étude.

5.10.2. Les entretiens

C'est avec l'autorisation dûment accordée par le chef du département de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Gédé de Daloa que nous avons obtenu des rendez-vous pour mener à bien nos enquêtes dans le département de Bouaflé. Les entretiens se sont déroulés du 21 au 25 mars 2022. Ils consistaient à rencontrer les personnes cibles afin d'échanger sur des variables de notre sujet qui relèvent de leur compétence.

D'emblée, nous avons obtenu un rendez-vous avec les autorités préfectorales. Monsieur le Préfet de région, Préfet du département de Bouaflé, qui en sa qualité de premier responsable de la région de la Marahoué, nous a fait l'honneur de nous recevoir pour s'imprégner de notre sujet et de nos démarches sur le terrain. Autorisation nous a ensuite été donnée pour les rencontres que nous avons programmées. Ainsi, nous avons eu des séances de travail avec Monsieur le Secrétaire Général 2 de la préfecture de Bouaflé, Monsieur le Sous-préfet Central de Bouaflé et Monsieur le Sous-préfet de N'douffoukankro.

Pour le compte des autorités municipales, nous avons eu deux séances de travail avec Monsieur le 2^e Adjoint au Maire de Bouaflé et sa secrétaire, représentant Monsieur le Maire de la commune de Bouaflé.

Au titre des élus, nous avons travaillé avec Monsieur le 2^{ème} vice-président du Conseil Régional, représentant le président du Conseil Régional et Monsieur le Député suppléant de Bouaflé.

Les Directeurs et Chefs de services rencontrés sont : Monsieur le Directeur de la SODEFOR, Monsieur le Directeur de la zone centre de l'OIPR, le chef de zone ANADER, Monsieur le Directeur de l'environnement, un agent de l'ANADER de Bouaflé, un Adjudant agent de l'OIPR de Bouaflé, le Chef de cantonnement des eaux et forêts de Bouaflé, un Secrétaire Général de la DRENA de Bouaflé, fils de la région.

Ces entretiens nous ont permis de comprendre l'ampleur de la pression foncière dans le département de Bouaflé, les conséquences et la répercussion sur le développement socioéconomique des populations dans les localités rurales et urbaines. Aussi, avons-nous eu

un aperçu des interventions régulières et permanentes des institutions de la république liées au phénomène migratoire et aux problèmes fonciers.

5.10.3. Les focus group

La collecte des données de terrain a également été réalisée par focus group qui a consisté à regrouper les acteurs et les soumettre au questionnaire de manière organisée en collaboration avec les chefferies traditionnelles et les responsables des associations. Cette étape s'est déroulée en deux phases : La première étape s'est déroulée du 2 au 26 avril 2022 et la deuxième du 16 août au 19 septembre 2022 afin de compléter les informations auprès de deux entités :

La première entité rencontrée est la chefferie traditionnelle dans chaque localité. Il s'agit du chef canton des Ayahou et ses notables, le chef de village de Koudougou et ses notables, le chef de village de Lopouafla et ses notables, le Chef de village de Bénou et ses notables, le chef de village de Diacohou et ses notables, le Chef de village de N'douffoukankro et ses notables, le premier chef de village de Garango et deux de ses frères, le deuxième chef de village de Garango et quatre de ses notables, le frère d'un ex-journaliste de la RTI originaire de Garango et ses frères, le chef de la communauté mossi de Bouaflé et ses membres, le Chef de village de Tenkodogo et ses notables, le Moro Naba de Koupéla, ses notables et ses trois enfants et enfin le chef du village de Sinfra avec un de ses notables.

La deuxième entité rencontrée concerne les responsables des associations dans chaque localité. Il s'agit du Président des jeunes de la Marahoué et ses membres du bureau, la Présidente de la Mutuelle de développement de Akoviébo (MUDEA) et ses membres du bureau, le Vice-président de l'association des ressortissants des cinq villages de N'douffoukankro et ses membres du bureau accompagné d'un étudiant en Master de N'douffoukankro, le Président des jeunes mossi de Bouaflé et ses membres du bureau, le Président de l'association des jeunes de N'denoukro et ses deux Secrétaires Généraux.

La seconde phase a particulièrement servi à compléter et actualiser les données et à confirmer ou infirmer nos hypothèses de recherche.

Cette technique de collecte de données nous a permis de pallier la contrainte de temps. Ces focus groups avaient pour principaux objectifs d'aborder le processus d'intégration des migrants, l'existence de réseaux migratoires, les relations entre migrants et leurs tuteurs, leurs principales activités ainsi que leur implication dans le développement socio-économique local. Ils nous ont permis de mieux comprendre la pression démographique exercée sur les ressources et infrastructures disponibles, qui ont fragilisé les ressources naturelles. Ils ont été conduits à

l'aide de guides servant de support. Les questions étaient regroupées en fonction des objectifs de la recherche.

Dans un premier temps, nous avons posé des questions générales afin d'établir un état des lieux de l'environnement : caractéristiques du milieu naturel, présence des migrants dans les activités locales, effectifs, et paysage régional.

Ensuite, nos échanges ont porté sur l'intégration et la contribution des étrangers. Les questions concernaient les moyens mis en œuvre par ces derniers pour faciliter leur intégration, leurs initiatives entrepreneuriales, les emplois qu'ils créent ainsi que les devises générées à travers les taxes et patentes qu'ils acquittent.

Enfin, nous avons abordé les questions relatives à la reconversion des migrants dans d'autres secteurs d'activité, notamment les métiers (commerce, transport, mécanique, etc.). L'objectif était de comprendre les raisons de cette reconversion économique, leur niveau d'insertion dans ces nouvelles activités, ainsi que le profil des acteurs de ce milieu.

Pour ce qui est des autorités traditionnelles, lors des enquêtes en milieu villageois, les chefs de village et les chefs centraux en ville nous ont servis de guides. Selon leurs usages, les chefs de village nous présentaient à la notabilité locale. Lors de ces présentations, nous nous entretenions avec l'ensemble de la chefferie en leur soumettant nos questions. Par la suite, à notre demande, la chefferie nous recommandait auprès du chef des étrangers de la localité. Ce dernier répondait soit seul à nos préoccupations, soit il réunissait les chefs des différentes nationalités étrangères présentes pour un entretien collectif.

5.10.4. Les enquêtes par questionnaire

Pour mieux comprendre et apprécier les actions des migrants, nous leur avons administré des questionnaires, qui sont à la fois des questions fermées et ouvertes.

Ces questionnaires aux administrés ont porté sur les causes de la migration, le processus de leur déplacement, leur intégration dans les espaces d'accueil, les activités qu'ils exercent, la situation socioprofessionnelle et socio-économique des migrants et descendants des migrants, les difficultés auxquelles ils sont confrontés, leur reconversion vis-à-vis des activités pratiquées et leur contribution au développement socio-économique de leur espace hôte.

6. Le traitement des données

Le traitement des données constitue une étape essentielle dans notre démarche qui se veut scientifique. Il permet de transformer les informations brutes collectées sur le terrain ou via des enquêtes en données exploitables, fiables et significatives. Ce processus inclut la vérification,

le classement, l'organisation, ainsi que l'analyse statistique ou qualitative des données, afin de dégager des tendances, des corrélations ou des résultats pertinents pour répondre aux problématiques de notre recherche. Ainsi, le traitement des données d'enquêtes de terrain, des données statistiques et des données cartographiques se présentent comme un impératif.

6.1. Le traitement des données d'enquêtes de terrain

Ainsi, les données utilisées dans notre travail sont classées en deux catégories : les données auxiliaires et les données relatives à l'occupation du sol. Les données auxiliaires se subdivisent en trois types de données à savoir les données démographiques et économiques et les données climatologiques. Les données démographiques et économiques sont des données chiffrées relatives aux recensements généraux de la population et de l'habitat de 1998, 2014 et 2021. Elles proviennent de l'Institut National de la Statistique (INS). Les données climatologiques concernent des moyennes pluviométriques annuelles de 1998 à 2016 et des moyennes thermiques annuelles de la même période. En outre, les moyennes mensuelles de 2018 relatives à la vitesse du vent, à l'humidité relative et à l'insolation. Les données utilisées proviennent de la SODEXAM (2019). Elles ont permis de caractériser l'espace d'étude au plan agro-climatologique et d'analyser les potentialités écologiques de la région d'étude.

Ceci dit, pour traiter les données recueillies sur le terrain, nous avons eu recours à plusieurs outils. Ce sont entre autres, le logiciel Excel qui nous a permis de saisir et de traiter les données quantitatives recueillies grâce aux questionnaires destinées aux migrants exfiltrés. Ici, nous avons croisé les variables à l'aide des tableaux croisés dynamiques pour en ressortir les tableaux statistiques et les graphiques. Quant aux données qualitatives recueillies sur le terrain et à la rédaction du texte du mémoire nous avons utilisé le logiciel Word. Les références de notre outil de travail (ordinateur) sont : DESKTOP-F8HHLDR, Windows 10 professionnel, version 22H2, i5_3340 CPU, 3.10 GHZ, 64 bits.

Les données de l'occupation du sol quant à elles servent à réaliser les cartes grâce aux logiciels SIG ARCGIS, Adobe Illustrator CS 11 et QGIS. De plus, les levées géographiques ont été effectuées par un GPS de marque GARMIN.

Enfin, les photographies illustratives ont été prises grâce à un appareil photo Canon.

Pour finir, nous voulons souligner que les difficultés de l'étude sont de trois ordres à savoir l'occupation du sol, les contraintes professionnelles et l'administratif.

Au niveau des données relatives à l'état de l'occupation du sol et de son évolution (carte d'occupation du sol, les données sur la couverture végétale et du reboisement, etc.), nous avons rencontré de réelles difficultés à accéder aux informations très précises. Précisément, sur la

période avant 2012, nous ne disposions d'aucune trace de ces données. Les archives manuelles et numériques des données ont été toutes détruites pendant la crise militaro-politique qu'a connu le pays entre 2002 et 2011. Et pour le traitement, du fait de l'évapotranspiration de la canopée du PNM, il y a beaucoup de bruit lors du téléchargement des images satellites.

Concilier les contraintes professionnelles, que nous ne citons pas ici, et les travaux de recherche a toujours été difficile. Le stress, l'épuisement moral et physique y compris le temps nécessaire qu'il faut nous imposaient une réadaptation régulière de notre planning à l'effet de répondre dans les délais indiqués à l'atteinte de nos objectifs. Aussi les difficultés pécuniaires n'ont-elles pas été négligeables dans la mesure où ces travaux ont été menés sous fonds propres, sans apport extérieur.

Relativement, la phase d'administration du questionnaire aux paysans a été très pénible et stressante. Il s'est agi, pour nous, de vaincre la réticence et d'établir un climat de confiance avec les migrants agricoles enquêtés. En effet, les enquêtes se sont déroulées dans un climat de méfiance et de suspicion. Certains planteurs se sont montrés très réticents et très peu coopératifs, malgré la présentation de l'autorisation d'enquête. Ils nous percevaient plutôt, comme des envoyés de l'État pour les spolier de leurs parcelles de culture acquises. En dépit de toutes ces embûches, nous avons pu collecter les informations essentielles.

Somme toute, ces difficultés susmentionnées ne devraient en aucun cas influencer les résultats de nos analyses qui loin d'être sans critiques, tentent de corriger les insuffisances des études déjà réalisées à ce jour.

6.2. Le traitement des données statistiques

Nous avons procédé à un traitement automatisé des informations. Le dépouillement de nos questionnaires s'est fait de manière automatique à travers le logiciel IBM-SPSS 2.0 tandis que les logiciels Microsoft Excel et Word version 22H2, nous ont permis de faire la saisie et la réalisation des tableaux et graphiques. De manière pratique, nous avons procédé à une codification des modalités de nos différentes variables retenues pour l'étude. Par la suite, nous avons conçu un masque de saisi sur le logiciel IBM SPSS à partir des variables et leurs différentes modalités retenues pour l'étude. Après les enquêtes, nous avons alors procédé à la numérisation des réponses des enquêtés. Pour la restitution des résultats, nous avons fait des croisements entre les différentes variables avec une marge de confiance de 95% selon la méthode de Pearson. Cependant, les tableaux obtenus à partir de ces requêtes ont été transférés sur XLSTAT 2014. Ainsi, nous avons pu vérifier la fiabilité des croisements sur le logiciel XLSTAT à travers les tests de Khi carré et les tests paramétriques. Nous avons toléré une marge

d'erreur de 5%. Sur XLSTAT, nous avons utilisé les analyses de régression simple et les analyses factorielles pour établir les rapports de causalité entre les indicateurs. Mais l'intensité des relations entre les variables croisées a été démontrée à travers le V de Cramer. La qualité des résultats et celles des graphiques ont permis de faire des analyses pertinentes dans cette recherche.

En réalité chaque tableau présentant des résultats de nos enquêtes de terrain a été soumis à plusieurs tests statistiques avant leurs usages dans le document. D'abord pour chaque tableau, nous avons fait des tests bivariés (Khi carré, Fisher, test de comparaison de proportion, etc.) pour vérifier la corrélation entre les variables croisées. Les résultats retenus à l'issue de ces tests sont ceux dont la p-value varie entre 0,001 et 0,036 au seuil de significativité $\alpha = 0,05$. Les degrés de liberté (DDL) varient également entre 2 et 36 pour l'ensemble des analyses.

Après les tests bivariés, selon les besoins de l'analyse, des analyses multivariées ont été faites pour expliciter parfois les facteurs qui dans un ensemble de variables ont un poids significatif pouvant influencer le comportement de la population considérée. À ce niveau, nous avons utilisé le test ANOVA, l'Analyse en Composantes Principales (ACP), la régression linéaire simple et des tests de normalité.

Les données statistiques de l'Institut National de Statistique (INS) exploitées dans cette étude proviennent des résultats du recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2014. Nous avons pu obtenir des statistiques sur les caractéristiques de la population étrangère résidant dans le département de Bouaflé. Il s'agit des informations sur la migration durée de vie, la nationalité, la situation matrimoniale, l'âge et le sexe des étrangers, le niveau d'instruction, la taille des ménages, la répartition selon les branches d'activité etc. Au niveau des informations sur la répartition des étrangers selon les branches d'activité, les regroupements des activités ont été faits selon les trois secteurs d'activité économique. Mais à l'intérieur de ces principaux secteurs d'activité, des regroupements d'activité ont été fait pour faciliter l'analyse. Ces derniers regroupements sont fonction des regroupements de la chambre des métiers. La chambre des métiers est une structure chargée de recenser et de réguler les différentes activités économiques exercées dans les localités, notamment dans les agglomérations urbaines. Cette structure identifie les différents métiers et leurs acteurs dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire. Dans sa démarche, les métiers sont organisés en industrie. Et dans chaque industrie sont regroupées les activités ayant la même matière première. Ainsi, on a l'industrie du bois, l'industrie de l'habillement, etc.

6.3. Le traitement des données cartographiques

La réalisation des cartes s'est faite grâce aux logiciels QGIS 2.18, QGIS 3.4, ARCGIS 10.3.1 et ENVI 5.1. Les images satellites ont été traitées sur le logiciel ENVI 5.1. Le logiciel ARCGIS a servi pour le géoréférencement des cartes et la réalisation des cartes hydrographiques et les cartes pédologiques. La réalisation de ces cartes est plus aisée sur ARCGIS à travers le programme "Clip" et "extract". Le chemin d'accès de ces programmes est Arc TOOLBOX-SPATIAL ANALYST TOOL-EXTRACTION. Concernant le logiciel QGIS, il a servi à la cartographie SIG. Aussi, la base des cartes de Map-côte en plus des cartes des différentes mairies nous ont aidés à la confection de cartes thématiques conventionnelles.

À l'instar des différentes cartes réalisées sur les logiciels (ARCGIS, Envi), la réalisation de cartes sur QGIS s'est faite à partir de deux différentes versions de ce logiciel. En fait, les cartes de densité, volume, des infrastructures ont été réalisées sur QGIS 3.4 à cause de sa stabilité parmi les versions récentes. Nous avons utilisé des symbologies SVG pour permettre la visualisation en temps réel des infrastructures. Mais, les cartes présentant les flux (populations, monétaires) ont été spécialement réalisées sur la version 2.18 de QGIS. Ce choix s'explique par le fait que sur le logiciel QGIS, les flux sont réalisables à partir d'un algorithme 'oursin'. Cet algorithme existe uniquement sur la version 2.18.

Parlant des infrastructures et équipements, la réalisation de la carte des PME s'est faite avec les résultats de l'enquête qui a consisté à géolocaliser les entreprises des étrangers à l'échelle départementale. Pour ce faire, nous avons parcourus les quartiers des villes avec les agents du service de recouvrement des taxes communales, en raison de leur meilleure connaissance des acteurs. Ainsi nous avons identifié les PME dont les fondateurs sont étrangers. Cependant dans les villages, l'identification des PME s'est faite lors de l'enquête ménage. Les PME ont été collectées selon leur typologie grâce à l'application GPS (OSM Tracker) du groupe Open Street Map avec des précisions variant de 4 à 1 mètres. Nous avons également utilisé la base de données réalisée par la communauté Open Street Map à l'échelle de notre espace d'étude.

6.4. Le traitement des images satellites pour la cartographie de la dynamique de l'occupation et de l'utilisation du sol

Le traitement des images satellites constitue un outil essentiel pour l'analyse et la cartographie précise de la dynamique de l'occupation et de l'utilisation du sol. Grâce à des techniques avancées de télédétection et d'analyse d'images, il est possible de suivre les évolutions spatiales des territoires, d'identifier les changements d'usage du sol et d'orienter ainsi la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement du territoire. Les étapes clés du traitement de nos

images satellites sont : la classification supervisée, la définition des classes d'occupation du sol, la création des zones d'entraînement, le choix de l'algorithme de classification, l'application de la classification, l'affinement des résultats et exportation, la validation de la classification et le prétraitement des images numériques.

6.4.1. La classification supervisée

La classification supervisée dans le logiciel ENVI est une technique utilisée pour attribuer des pixels d'une image satellite ou aérienne à différentes classes prédéfinies, en fonction de leurs caractéristiques spectrales. Elle est employée lorsque l'on a une connaissance à priori du site à investiguer. En effet, cette méthode nécessite des "échantillons d'apprentissage" que l'utilisateur identifie manuellement sur l'image, représentant les différentes classes d'occupation du sol. L'avantage de la classification supervisée réside dans sa robustesse et sa précision.

L'utilisateur a d'abord le contrôle continu des classes et il peut affiner les résultats en fonction de ses connaissances du terrain. Ensuite, elle est adaptée à une grande variété d'images. Enfin, c'est une classification très précise car lorsque les échantillons d'apprentissage sont bien choisis et sont représentatifs, la classification supervisée produit des résultats très précis. Ainsi, se présente la classification supervisée pour mener à bien cette étape.

6.4.2. Définition des classes d'occupation du sol

Dans notre cas, les classes d'occupation du sol identifiées dans les parcs sont : les cultures et jachères, l'eau, la forêt dense, la forêt dégradée et les sols nus et affleurements rocheux. Cependant, pour la classification générale des parcs et leurs alentours, la classe de sols nus et affleurements rocheux a été modifiée en « habitats, sols nus et affleurements rocheux » dans le but de prendre en compte les habitats dans les espaces. En effet, l'expérience a montré que sur les images Landsat, il y a beaucoup de confusion entre les sols nus et les espaces bâtis.

6.4.3. Création des zones d'entraînement

Cette étape consiste à sélectionner des échantillons représentatifs de chaque classe d'occupation. Ces zones servent de référence pour l'algorithme de classification. Il s'agit ici de créer ces régions d'intérêt en sélectionnant des zones homogènes sur l'image. Lors de la création des régions d'intérêt, on applique plusieurs compositions colorées pour améliorer la visualisation des différentes classes définies sur l'image. Le principe et la démarche consistent à choisir trois bandes spectrales d'une image et à afficher chacune de ces trois bandes dans une couleur dite primaire : le bleu, le vert et le rouge. On obtient alors une composition colorée.

Cependant, il faut noter que les compositions colorées varient en fonction du type de capteur Landsat qui a servi à l'acquisition des images. Les compositions colorées utilisées dans notre cas sont principalement :

- Vraie couleur : 321 (Landsat 7 ETM+) et 432 (Landsat 8 et 9). C'est la composition dite composition en couleur naturelle. La végétation et les cultures apparaissent en vert, l'eau du bleu au noir, les bâtis du gris clair au blanc, et les sols nus en marron, beige ou gris.
- Infrarouge (fausse couleur) : 423 (Landsat 7 ETM+) et 543 (Landsat 8 et 9). Ici la végétation apparaît en rouge, l'eau en bleu foncé au bleu-vert, les cultures et jachères en rouge rosé et les habitats, sols nus et affleurements rocheux en violet bleu très clair. Cette composition en fausses couleurs a été utilisée pour mettre en évidence la végétation.
- Fausses couleurs : 541 (Landsat 7 ETM+) et 654 (Landsat 8 et 9). Elle a permis de mieux identifier les cours d'eau qui apparaissent en bleu soutenu. La végétation apparaît en vert vif et les habitats, sols nus et affleurements rocheux en violet.

6.4.4. Choix de l'algorithme de classification

C'est une étape très délicate. En effet le logiciel ENVI propose plusieurs algorithmes de classification supervisée, tels que le maximum de vraisemblance, les arbres de décision, et les réseaux de neurones. Ainsi, le choix de l'algorithme dépend alors du but visé par l'étude.

Dans cette étude, c'est l'algorithme de « maximum de vraisemblance » qui a été utilisé car c'est l'algorithme le plus courant et le plus adapté à notre étude. Il attribue chaque pixel à une classe en fonction de la probabilité qu'il appartienne à cette classe, en se basant sur la distribution statistique (gaussienne) des valeurs spectrales des échantillons de formation.

6.4.5. Application de la classification

Ici l'algorithme utilise les zones d'entraînement définies pour classer chaque pixel de l'image dans l'une des classes définies en fonction de la probabilité qu'il appartienne à cette classe (maximum de vraisemblance).

6.4.6. Affinement des résultats et exportation

Dans la classification, il arrive parfois que les premiers résultats obtenus ne soient pas satisfaisants. Alors on procède par un ajustement des paramètres en ajoutant de nouvelles zones d'entraînement. Une fois satisfait, on procède alors à l'exportation de la carte classifiée en format « Raster » et « Vecteur ».

6.4.7. Validation de la classification

La validation de la classification permet de mesurer le niveau de précision de celle-ci pour la crédibilité des résultats. Pour ce faire, on génère une matrice appelée « matrice de confusion ». Cette matrice compare les classes prédictives (issues de la classification) avec les classes réelles (basées sur les échantillons de validation) pour déterminer la précision globale, la précision de chaque classe, et l'erreur d'omission ou de commission. À cet effet, elle contient une série d'indicateurs qui mesurent la précision de la classification. Ces indicateurs sont :

- la précision globale qui est le pourcentage du nombre de pixels bien classés sur le nombre total de pixel. Une classification est excellente lorsqu'on a une valeur de 100%
- le coefficient de Kappa, variant entre 0 et 1 se calcule à partir de l'équation suivante :

$$Kappa = \frac{N \sum_{i=1}^{\lambda} x_{ij} \times \sum_{i=1}^{\lambda} (x_i \cdot x_j)}{N^2 \times \sum_{i=1}^{\lambda} (x_i \cdot x_j)}$$

Cette équation a pour identités remarquables : N (le nombre total de pixels classés) ; λ (le nombre de lignes qui correspondent au nombre de classe) et x (le nombre de pixels pour une classe donnée). Pour un coefficient de Kappa égal à 1, on a une classification de qualité excellente.

- La précision pour le réalisateur (ou de l'inventaire) qui est le pourcentage de pixels issus des classes de références (parcelles d'entraînement) bien classées dans les groupes d'affectation (forêt dense, forêt dégradée et espace humanisé). Elle est calculée avec les valeurs de pixels se trouvant dans les colonnes du tableau de la matrice de confusion ;
- La précision pour l'utilisateur (cartographique) qui correspond au pourcentage de pixels bien classés par rapport au nombre total de pixels de la classe. Elle est calculée en utilisant les valeurs de pixels des lignes du tableau de la matrice ;
- L'erreur d'excédents (ou d'omission), se calculant également avec les valeurs de pixels des lignes du tableau, elle correspond au pourcentage de pixels d'une classe donnée affecté à d'autres classes de données de référence (terrain) et ;
- L'erreur de déficits (ou de confusion) est le pourcentage de pixels d'une classe de référence (données terrain) affectée à d'autres classes. Elle se calcule à l'aide du nombre de pixel des colonnes tel qu'indiqué par les tableaux 6 et 7 ci-dessous :

Tableau 6 : Matrice de confusion de la classification du département de Bouaflé de 2002

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Habitat, sol nu et affleurement rocheux	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Eau
Habitat, sol nu et affleurement rocheux	660	0	0	0	0
Forêt dense	1	10	17308	0	1
Forêt dégradée	0	1590	572	32	1
Culture et jachère	132	4	0	722	0
Eau	0	0	0	0	3579
Total	793	1604	17880	754	3581

Source : Landsat 7 ETM+ (1988, 2011, 2023) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara
(Collecte de données, septembre 2023)

NB : Précision globale = (23859/24612) 96,9405% / Coefficient de Kappa = 0,9335

Selon le tableau 6, la classification de Bouaflé a été faite avec une précision globale de 96,94% avec un coefficient de Kappa de 0,93. Cela signifie que la classification de l'image dans ce parc en 2002 a été bonne et précise.

Tableau 7 : Matrice de confusion de la classification du département de Bouaflé de 2023

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Eau	Habitat, sol nu et affleurement rocheux
Forêt dense	274583	0	0	3	0
Forêt dégradée	69	214	2	0	0
Culture et jachère	330	0	0	360	0
Eau	0	0	27	0	0
Habitat, sol nu et affleurement rocheux	0	0	0	0	673
Total	274982	214	30	362	673

Source : Landsat 7 ETM+ (2023) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara
(Collecte de données, septembre 2023)

NB : précision globale = (275857/276261) 99,8538% / Coefficient de Kappa = 0,8627

Le tableau 7 montre que la classification du parc national de la Marahoué (PNM) a été faite avec une précision globale de 99,85% avec un coefficient de Kappa de 0,86. Cela signifie que la classification de l'image dans cet espace en 2023 a été bonne et précise comme celle de Bouaflé en 2002 dont les résultats sont renseignés dans le tableau précédent.

A l'issue de ces classifications qui expriment la précision des images, l'utilisateur ressort le niveau de couverture par classes de 1988, 2011 et 2023 tel que présenté dans le tableau 8.

Tableau 8 : Matrice de confusion de la classification de 1988, 2011 et 2023 du département de Bouaflé

Classes	Superficies (Km ²)	1988	2011	2023
		Pourcentages (%)	Pourcentages (%)	Pourcentages (%)
Culture et jachère	736,32	28,49	36,38	41,66
Eau	219,62	8,50	6,29	7,42
Habitat et sol nu	52,71	2,04	1,42	4,61
Végétation	1575,91	60,97	55,92	46,31
Total	2584,56	100,00	100,00	100,00

Source : Landsat 7 ETM+ (1988, 2011, 2023) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara (Collecte de données, septembre 2023)

Le tableau 8 montre que la classification du parc national de la Marahoué (PNM) a été faite avec une précision globale de 99,85% avec un coefficient de Kappa de 0,86. Cela signifie que la classification de l'image dans cet espace en 2023 a été bonne et précise comme celle du Bouaflé en 2002 dont les résultats sont renseignés dans le tableau précédent.

L'analyse du tableau 8 montre une perte considérable en superficie dans certaines classes comme suit : de 1988 à 2023, la superficie des cultures et jachères chute de 28,49% à 41,66% soit 13,17%. Celle de l'eau passe de 8,50% à 7,42% soit une baisse de 1,08%. La couverture en végétation passe de 60,97% à 46,31% soit une perte de 14,66%. En revanche, la couverture en habitat et sol nu a augmenté de 2,57%.

En somme, les classes d'occupation du sol (les cultures et jachères, l'eau, la forêt dense), se dégradent au fil des années sous la pression démographique. Les espaces subissent une forte modification pour laisser la place aux bâtis, aux sols nus et affleurements rocheux.

6.4.8. Le prétraitement des images numériques

Le prétraitement des images satellitaires concerne les opérations de mosaïquage, de correction radiométrique et de correction atmosphérique.

6.4.8.1. Le mosaïquage des images

Le mosaïquage consiste à fusionner deux images multi spectrales afin d'obtenir une seule image qui prend en compte toute l'étendue de l'espace d'étude. Il comprend une série d'opérations

dont le rééquilibrage des contrastes entre les deux images et la fusion des zones de jonction des deux images.

6.4.8.2. La correction radiométrique

La correction radiométrique est un traitement essentiel qui vise à éliminer ou réduire les effets des variations atmosphériques, des angles de prise de vue, de la réflectance du capteur, ou des variations dans les conditions d'éclairage. Cela permet d'obtenir des images plus comparables et plus précises pour l'analyse quantitative. Elle permet la conversion des valeurs des pixels (Compte numérique/Digital Number) en réflectance ou en radiance.

6.4.8.3. La correction atmosphérique

La correction atmosphérique est un processus essentiel pour améliorer la qualité des images satellitaires en éliminant les effets de l'atmosphère terrestre. En effet, elle vise à supprimer ou atténuer les effets de l'atmosphère (tels que l'absorption et la diffusion de la lumière) qui altèrent les valeurs de réflectance enregistrées par les capteurs d'imagerie satellitaire ou aérienne. Ces corrections permettent d'obtenir des données plus précises sur les propriétés réelles de la surface terrestre en normalisant les effets atmosphériques. Toutefois, avant de procéder à la correction atmosphérique, il est nécessaire de convertir les valeurs de l'image en radiance. Cela permet de normaliser les données pour une analyse plus précise.

7. Les difficultés de l'étude

Dans le cadre de nos recherches, plusieurs obstacles ont entravé la progression et l'achèvement de certaines parties du travail. Ces difficultés se sont manifestées principalement à deux niveaux : l'accès aux données statistiques et la collaboration avec la population cible.

7.1. Difficultés d'accès aux données statistiques

L'indisponibilité de toutes les données nécessaires pour notre étude à l'Institut National de Statistique (INS) a été un véritable handicap. L'INS, responsable des statistiques nationales en Côte d'Ivoire, était partiellement indisponible en raison de l'exécution du 5^e recensement général de la population et de l'habitat. Cette situation a limité l'accès à certaines données essentielles. De plus, les statistiques disponibles présentaient des omissions dans la répartition des variables, malgré nos réclamations restées sans réponse. Certaines demandes de données sont même restées sans traitement.

Afin de surmonter les difficultés d'accès aux données de l'Institut National de la Statistique (INS), nous avons diversifié nos sources et méthodes de collecte. Parmi les alternatives

officielles, le portail *open data data.gouv.ci* offre un accès égalitaire aux données publiques ivoiriennes, y compris démographiques et agricoles, en conformité avec la loi n° 2013-867. Par ailleurs, le site *anstat.ci* met à disposition un « Portail de Données » et un « Centre de Calcul », permettant le téléchargement de statistiques nationales et géospatiales via des requêtes adressées à *statistiques@stat.plan.gouv.ci*. Enfin, les résultats préliminaires du RGPH 2021 (5e Recensement Général de la Population et de l'Habitat), désormais disponibles en ligne, incluent des répertoires de localités et des indicateurs régionaux.

7.2. Insuffisance de données dans les institutions publiques locales

Dans la région d'étude, les institutions publiques comme la direction régionale de l'agriculture n'ont pu fournir que des données qualitatives, faute de statistiques actualisées. La direction café-cacao et le Conseil Général ont même refusé catégoriquement de diffuser des données relatives à la production des cultures pérennes, ce qui a constitué un frein important.

7.3. Confidentialité des informations économiques

Les données économiques, excepté les budgets et plans triennaux, étaient considérées comme confidentielles. Pour contourner cette difficulté, nous avons intensifié les entretiens auprès des chefs de ménages afin de collecter un maximum d'informations fiables.

7.4. Difficultés liées à la collaboration avec la population cible

La collaboration avec la population cible constitue souvent un enjeu majeur dans la mise en œuvre des projets ou des interventions. Cependant, elle peut être marquée par diverses difficultés qui entravent le dialogue, la confiance et la participation effective des acteurs concernés. Cette section aborde les principaux obstacles rencontrés dans cette dynamique de collaboration avec les populations migrantes dans le département de Bouaflé.

7.4.1. Méfiance et refus de collaboration des étrangers

Les étrangers, souvent soumis à des tensions avec les populations autochtones liées à l'accès à la terre, manifestaient une grande méfiance. Ces conflits latents engendraient une réticence à fournir des informations, notamment sur leurs revenus. Pour surmonter cet obstacle, nous avons impliqué les chefs de communauté étrangère et obtenu l'autorisation des autorités locales (sous-préfet, chef CEDEAO), ce qui a facilité l'accès aux ménages.

7.4.2. Complexité de l'enquête auprès des femmes

Les femmes, souvent dépendantes de l'accord de leur conjoint, ne répondaient pas facilement aux questions. Nous avons donc mené les entretiens en leur absence, en veillant à respecter les sensibilités culturelles.

7.4.3. Barrière linguistique

Pour les étrangers ne maîtrisant pas bien le français, nous avons fait appel à leurs enfants scolarisés pour assurer la traduction, ce qui a favorisé une meilleure communication et une plus grande ouverture.

7.4.4. Crainte liée à la pression foncière

Dans les villages déplacés, la peur d'une nouvelle expulsion, exacerbée par la rareté croissante des terres, renforce la méfiance des habitants, notamment des migrants. Cette inquiétude traduit les tensions liées à la sécurisation foncière, essentielle à leur stabilité socio-économique et à leur intégration durable. Comprendre cette crainte éclaire les enjeux fonciers qui façonnent les relations entre migrants et territoire.

7.5. L'absence de coopératives pour la collecte des données agricoles

L'absence de structures coopératives dans certains villages a limité la disponibilité des données statistiques sur les productions agricoles.

7.6. Les problèmes liés à la chefferie

La reconnaissance du droit de chefferie, notamment à Attossé, Blè et Akoviébo, ainsi que l'attitude rebelle de certaines victimes de la pression foncière, ont ralenti le déroulement des enquêtes. Certaines réactions hostiles de notables et de jeunes ont été observées, bien que les interventions des chefs traditionnels aient souvent permis de débloquer la situation.

Ces difficultés, bien que nombreuses, ont été surmontées grâce à une adaptation méthodologique, une implication des autorités locales et une approche respectueuse des dynamiques sociales et culturelles. Elles témoignent des défis réels rencontrés dans la conduite d'études de terrain en contexte complexe.

Tableau 9: Tableau synoptique

Questions	Objectifs	Hypothèses	Variables	Méthodes de recherche	Présentation des résultats	Résultats
Quelles sont les caractéristiques de la migration planifiée dans le département de Bouaflé ?	Décrire les caractéristiques de la migration planifiée dans les villages de colonisation de Bouaflé.	Les migrants issus de la migration planifiée sont essentiellement des Baoulé de la Côte d'Ivoire et des Mossi de la Haute Volta du fait des politiques économiques mises en vigueur par les autorités coloniales et ivoiriennes.	Variables liées aux caractéristiques de la migration planifiée dans les villages de colonisation de Bouaflé.	Recherches documentaires, Analyses cartographiques et statistiques ; enquête de terrain	Textes, tableaux, figures, photographies	Les migrants sont essentiellement des Baoulé de la Côte d'Ivoire et des Mossi de la Haute Volta du fait des politiques économiques mises en vigueur par les autorités coloniales et ivoiriennes.
Quels sont les effets de la saturation foncière sur l'emploi agricole et la productivité chez les migrants à Bouaflé ?	Analyser la situation de l'emploi agricole et la productivité dans un contexte de saturation foncière.	La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.	Variables liées à la situation de l'emploi agricole et de la productivité dans un contexte de saturation foncière.	Recherches documentaires, Analyses cartographiques et statistiques ; enquête de terrain	Textes, tableaux, figures, photographies	La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.
Quelles sont les stratégies de résilience des migrants face à la crise de l'emploi agricole provoquée par la saturation foncière ?	Examiner les stratégies de résilience des populations migrantes face à la saturation foncière dans les VCB.	Confrontées à une crise de développement provoquée par la saturation foncière, les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole.	Variables liées aux stratégies de résilience des populations migrantes face à la saturation foncière dans les VCB	Recherches documentaires, Analyses cartographiques et statistiques ; enquête de terrain	Textes, tableaux, figures, photographies	Les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

PREMIÈRE PARTIE :

MIGRATION PLANIFIÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ MARQUÉE PAR DES CARACTÉRISTIQUES EXOGENES ET ENDOGENES

La dynamique migratoire reste un sujet central des recherches, souvent analysé à travers ses causes profondes. Si de nombreux déplacements sont dus à des facteurs environnementaux, économiques ou politiques, il existe aussi des migrations organisées à l'avance : c'est la migration planifiée. Dans le département de Bouaflé, la migration planifiée se caractérise par une gestion migratoire encadrée par les autorités coloniales, visant principalement à mobiliser de la main-d'œuvre pour valoriser les terres agricoles. Aussi, s'inscrit-elle dans des projets de développement comme l'AVB (Aménagement de la Vallée du Bandama), facilitant l'installation contrôlée de populations dans des villages créés à cet effet. Les migrants bénéficient d'un accompagnement institutionnel (accès à la terre, infrastructures, formations), favorisant leur intégration et transformant la démographie locale par une plus grande diversité des origines et une évolution des structures sociales. Cette section analyse le contexte de la migration planifiée dans le développement de Bouaflé et le profil démographique des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.

CHAPITRE 1 :

MIGRATION PLANIFIÉE EN CONTEXTE DE RECHERCHE DE MAIN D'ŒUVRE ET DU PROJET AVB DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

La migration, en tant que phénomène social et économique, revêt des formes diverses selon les contextes et les motivations des populations concernées. Dans un cadre où la recherche de main-d'œuvre s'intensifie, la migration planifiée devient un outil stratégique pour répondre aux besoins spécifiques du marché du travail. Le projet AVB, en tant qu'initiative structurante, illustre cette dynamique en articulant les déplacements humains sur des bases organisées et programmées. Nos enquêtes ont permis d'analyser les modalités et les implications d'une migration planifiée inscrite dans une logique de recrutement et d'intégration professionnelle, au regard des réalités locales et des objectifs du projet AVB. Pour y parvenir, l'examen du contexte de la migration planifiée qui induit la recherche sur l'origine et l'installation des migrants se présente comme une nécessité.

1.1. Origine des migrants externes

Nos enquêtes mettent en évidence la diversité de provenance des migrants étrangers. L'identification de ces localités de provenance des migrants se présente dans le tableau 10.

Tableau 10 : Répartition des migrants internationaux selon leur localité d'origine

Burkina Faso	Taux (%)	Mali	Taux (%)	Bénin	Taux (%)	Guinée	Taux (%)
Ouagadougou	13	Bamako	32	Za-kpota	78	Conakry	25
Banfora	8	Bougouni	27	Cotonou	13	Labé	75
Bobo-Dioulasso	9	Yoro	18	Dahomey	9		
Kongoussi	3	Kayes	23				
Tenkodogo	11						
Koupéla	16						
Koudougou	18						
Garango	22						
Burkina Faso	100	Mali	100	Bénin	100	Guinée	100

Source : INS (RGPH 1975) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2022

Il ressort du tableau 10 que les localités de Garango (22%), de Koudougou (18%), de Koupéla (16%) et de Ouagadougou (13%), sont des espaces d'émigration massive du peuple burkinabé (66 %). Dans ces provinces, la région de Kongoussi (3%), cumule une faible proportion d'immigrés dans le département de Bouaflé. Contrairement à ces provinces, celles de Banfora (8%) et de Bobo-Dioulasso (9%) se présentent comme les seconds territoires répulsifs du pays. Cependant ces espaces produisent seulement 17 % des migrants burkinabés présents dans le département de Bouaflé. Ces disparités d'émigration entre les provinces du Burkina Faso

s'expliquent par leur localisation selon les aires écologiques de ce pays. En effet, la province de Ouagadougou est située au Centre et Ouahigouya au Nord du pays. Ce périmètre du grand Nord est soumis à une forte dégradation du point de vue environnemental. La pluviométrie est faible, elle varie entre 350 à 600 mm d'eau l'an. Ce déficit hydrique conduit à une régression des formations végétales et une pénibilité du travail agricole. Les provinces de Bobo-Dioulasso et de Banfora par contre sont situées dans le Sud du pays, à la frontière avec la Côte d'Ivoire. Cet espace bénéficie de conditions climatiques atténuées par rapport au reste du Burkina. Cependant, la pluviométrie demeure faible comparativement à celle de la Côte d'Ivoire (600 à 1000 mm). Ces conditions sont des facteurs répulsifs des Burkinabés vers les régions ivoiriennes (Ministère de l'Économie et des Finances et Ministère de l'Environnement et du Développement durable, République du Burkina Faso, 2009, p.22).

En ce qui concerne les ressortissants maliens, la majorité des immigrants dénombrés dans le département de Bouaflé proviennent du district de Bamako (32%). Ce district est situé au Sud, dans la zone qui concentre la plus forte couverture végétale du Mali. En effet, le Mali est un pays sahélien qui subit les aléas d'un climat soudano-sahélien. Le pays cumule huit mois de saisons sèches et quatre mois de saisons pluvieuses. Cette durée de la saison sèche entraîne une augmentation de la température dans le pays (25 à 30°C). Cet état de fait a pour corolaire une forte masse d'air poussiéreux qui souffle d'octobre à mai rendant pénible toute activité de production agricole (Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement de la République du Mali, 2007, p.7). Par ailleurs, le Mali dispose d'un faible couvert végétal marqué par la dégradation continue de ses ressources naturelles notamment la forêt, du fait de la précarité des conditions climatiques. Cela a des effets néfastes sur les conditions de vie et d'existence de la population menaçant la sécurité alimentaire de la population rurale malienne (Ministère de l'Équipement de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme de la République du Mali, 2001, p.8). Au niveau des immigrants Béninois, 78 % des personnes enquêtées dans cette catégorie proviennent des localités Zak-kpota (78%) et de Cotonou (13%) le chef-lieu. Toutefois, les régions de provenance des immigrants béninois sont exclusivement localisées dans le Sud du Bénin.

En ce qui concerne les immigrants Guinéens, 75 % des personnes enquêtées sont originaires de la région de Labé au Nord de la Guinée et 25 % provient de la Conakry située à l'Est du pays. La région de Labé se localise dans la circonscription de la Moyenne Guinée marquée par une morphologie montagneuse et une forte dégradation du milieu écologique. La Haute Guinée est quant à elle une région de savane peu favorable aux cultures de spéculations (Ministère des Travaux Publics et de l'Environnement de la République de Guinée, 1997, p.7).

Ainsi, les migrants proviennent de régions spécifiques qui présentent des caractéristiques écologiques presque similaires à l'exception des migrants béninois. À leur arrivée sur le territoire ivoirien, les migrants se sont installés dans différentes régions d'où ils ont par la suite immigré dans le département de Bouaflé. Selon nos enquêtes, 39,2 % des personnes qui ont migré par étape ont eu pour premier espace d'accueil une région du Sud ivoirien, 29,1 % au centre, 11,7 % à l'Ouest, 10,8 % à l'Est et 1,7 % au Nord. Le tableau 26 ci-dessous est le récapitulatif du chemin de cette catégorie de migrant au sein de l'espace ivoirien vers le département de Bouaflé.

1.2. Transfert des migrants externes : une migration planifiée par réseaux

Les déplacements des étrangers vers le département de Bouaflé se sont réalisés de manière directe et indirecte. Toutefois, le mode d'acheminement adopté est fonction des caractéristiques des migrants. Le tableau 11 fait la répartition des immigrés selon le mode d'acheminement.

Tableau 11: Mode d'acheminement des migrants externes selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques		Caractéristiques migratoires	
		Migration directe en %	Migration indirecte en %
Tranche d'âge	< 30 ans	33,86	12,70
	31 à 60 ans	41,27	9,52
	>60 ans	2,65	0,00
Sexe	Masculin	75,13	8,99
	Féminin	12,70	3,17
Religion	Chrétien	35,45	5,29
	Musulman	51,32	5,82
	Animiste	2,12	0,00

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, avril 2022

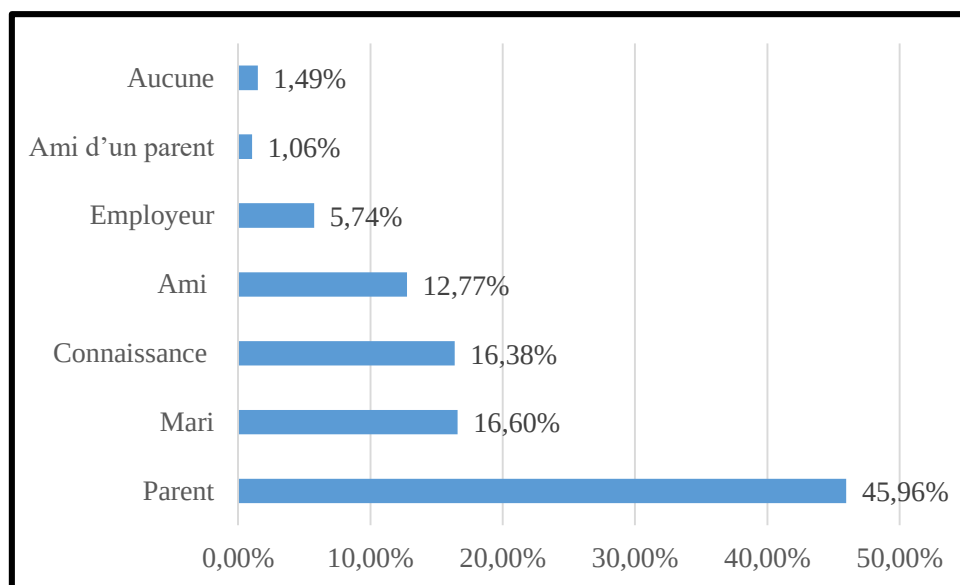
Le test statistique montre que l'âge, le type de migrant et le sexe influencent le choix de la technique migratoire dans le département de Bouaflé.

Parmi les migrants externes, 41,27% des personnes âgées de 31 à 60 ans ont choisi une migration directe, souvent soutenue par des acteurs locaux, tandis que 12,70% des migrants indirects ont 30 ans. La migration directe est prédominante chez les hommes, avec 75,13%, contre seulement 8,99% des hommes effectuant une migration indirecte. Sur le plan religieux, 51,32% des musulmans ont opté pour une migration directe, contre 5,82% pour la migration indirecte.

Cette analyse indique que la migration directe est fortement privilégiée par les migrants d'âge moyen, les hommes et les musulmans, ce qui suggère que ces groupes bénéficient de réseaux ou ressources facilitant un déplacement plus rapide et soutenu vers Bouaflé. En revanche, la

migration indirecte touche davantage les jeunes d'environ 30 ans et semble moins associée aux hommes et aux musulmans. La figure 3 présente l'état des déplacements avec ou sans l'intervention des acteurs résidents dans le département de Bouaflé.

Figure 3 : Répartition des migrants selon les acteurs impliqués dans leur déplacement



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, août 2022

La figure 3, résultant de nos enquêtes de terrain, présente les statistiques de la migration des étrangers vers le département de Bouaflé. Il ressort que leur migration s'est principalement effectuée par des réseaux personnels, avec une forte prédominance de l'aide familiale. En effet, 45,96% des migrants arrivent par l'intermédiaire d'un parent, ce qui révèle l'importance cruciale des liens familiaux dans le processus migratoire. Viennent ensuite les migrations facilitées par le conjoint (16,60%) et par des connaissances (16,38%), indiquant que les relations interpersonnelles jouent un rôle central dans l'installation des migrants. Le recours à des amis (12,77%) ou à des amis de parents (1,06%) est également notable, bien que moins fréquent que l'assistance familiale directe. Le rôle des employeurs reste relativement marginal (5,74%), ce qui suggère que l'insertion économique initiale ne passe pas majoritairement par l'emploi formel à l'arrivée.

Enfin, une très faible proportion de migrants (1,49%) arrive sans aucune assistance, ce qui montre que l'appui d'un réseau social constitue une condition quasi indispensable à la migration vers Bouaflé.

Cette répartition témoigne d'une migration surtout « encadrée » et soutenue par des liens sociaux préexistants, mettant en lumière l'importance des réseaux familiaux et sociaux dans les dynamiques migratoires à l'échelle locale.

1.3. Origine des migrants nationaux Baoulé

Il ressort de nos investigations que les Baoulé sont originaires d'un exode depuis l'empire Ashanti (actuel Ghana) vers le centre de la Côte d'Ivoire. Ils se sont d'abord installés autour de Bouaké, avant de migrer vers d'autres régions, notamment le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, à la recherche de terres pour la culture du café et du cacao. Certains ont été déplacés notamment à la suite de la construction du barrage de Kossou dans la région centrale, qui a inondé leurs terroirs traditionnels, les contraignant à se reloger dans d'autres zones comme le Sud-Ouest, où des villages ont été construits pour eux sous l'égide de l'ARSO (Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest).

Les Ayaou sont un groupe ethnique ayant fondé leur premier village près du Bandaman, avec une histoire marquée par la mise en eau du barrage de Kossou en 1970, qui a submergé plusieurs de leurs villages. Cela les a obligés à se déplacer vers la forêt classée située à environ 20 km au sud de Bouaflé, où ils ont refondé huit villages regroupés. Leur origine comprend plusieurs sous-groupes et l'intégration d'autres villages, notamment Bénou, venu du Yaouré, qui s'est intégré au groupe Ayaou.

Le peuple Yaouré est composé d'éléments principalement Allanguira, avec à leur tête le patriarche Yao Warè. Ils se sont installés dans la région entre les deux Bandama (Bandama blanc et Bandama rouge), incluant la zone autour de Bouaflé et Sakassou. Leur installation a impliqué la conquête des populations locales, les Yonin-yonin, et la formation d'une identité propre autour du patriarche Yao Walè, frère d'Abla Pokou. Les Yaouré qui ont été déplacés pour relogement font aussi partie des populations affectées par les projets hydrauliques et démographiques de la région.

En somme, les Baoulé, Ayaou et Yaouré déplacés vers les villages Tos ont des origines diverses mais communes dans l'histoire régionale des migrations. Leur déplacement est lié au projet d'aménagement comme la construction du barrage de Kossou, qui a entraîné des déplacements importants des populations locales vers des zones planifiées (espaces Tos) pour leur relogement.

1.4. Transfert des migrants Baoulé vers les villages Tos

Selon nos enquêtes, les populations Baoulé concernées dans ce transfert sont principalement originaires de Sakassou et de Béoumi. Elles ont effectué une migration sur les rives gauches et droites du fleuve Bandama. C'est de cette position géographique que va s'opérer leur déplacement en direction de Bouaflé selon les caractéristiques du tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des migrants Baoulé par mode d'acheminement selon leurs caractéristiques démographiques

Caractéristiques sociodémographiques		Migrants internes				Total	%
		Direct	%	Etapes	%		
Tranche d'âge	< 30 ans	105	37,37	0	0	105	37,37
	31-60 ans	161	57,30	0	0	161	57,30
	>60 ans	15	5,34	0	0	15	5,34
Sexe	Masculin	215	76,51	0	0	215	76,51
	Féminin	66	23,49	0	0	66	23,49
Religion	Chrétien	211	75,09	0	0	211	75,09
	Musulman	31	11,03	0	0	31	11,03
	Animiste	39	13,88	0	0	39	13,88

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, août 2022

Le tableau 12 nous montre que le transfert des populations déplacées par l'AVB s'est fait directement sans marquer des étapes. Il ressort que la proportion des personnes âgées de 31 à 60 ans domine à hauteur de 57,30% et 76,51% sont de sexe masculin. Au titre de la religion, 75,09% sont chrétiens. L'installation s'est organisée selon des unités ethniques, notamment Baoulé (Ayaou et Yaouré) ainsi que d'autres groupes (Gouro, Burkinabés), entraînant une forte concentration agricole dans la région. Selon les traditions orales, ces déplacements reflètent la pression sur des territoires riches en ressources, amplifiée par la construction du barrage. Ces migrations ont remodelé la dynamique spatiale et sociale des populations Baoulé dans le département de Bouaflé.

En résumé, la construction du barrage de Kossou a engendré un déplacement forcé d'environ 75 000 Baoulé et alliés, relogés dans des villages planifiés appelés Villages de Colonisation Baoulé (VCB), principalement dans la forêt des Tos, avec un aménagement étatique fort en équipements et infrastructures facilitant leur intégration et adaptation sur ces nouveaux sites.

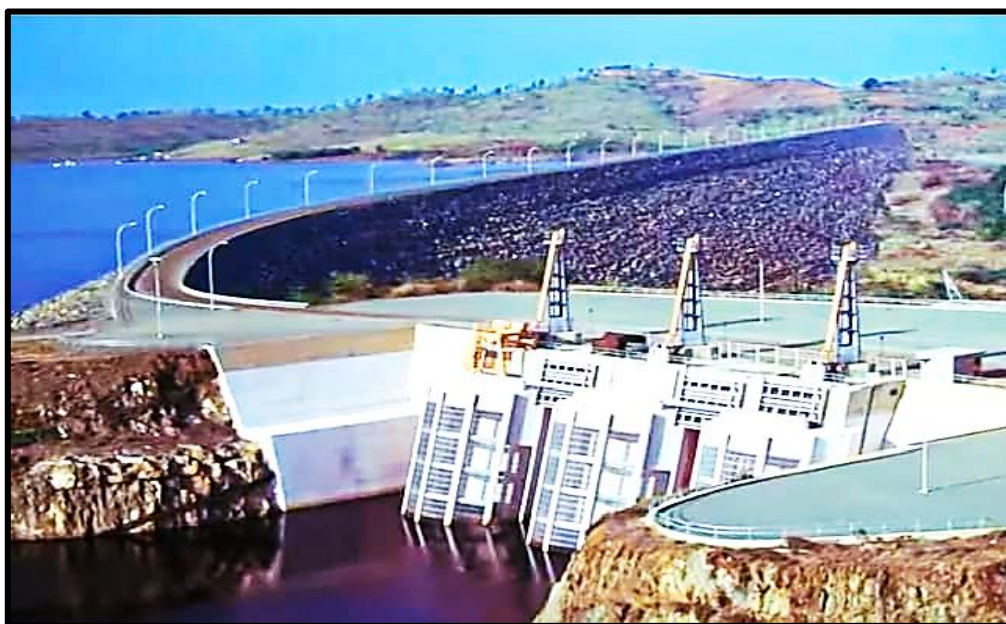
1.4.1. Migration planifiée des nationaux Baoulé marquée par le projet AVB et la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB)

La migration planifiée des nationaux Baoulé, impulsée par le projet AVB, illustre une dynamique spécifique d'organisation et d'installation visant à structurer leur présence en milieu rural. Ce processus s'est matérialisé notamment par la création de villages de colonisation Baoulé, espaces où s'articulent à la fois l'aménagement territorial et le renforcement des liens socio-économiques des migrants avec leurs terres d'accueil.

1.4.2. Mise en place du projet AVB

La localisation géographique actuelle des migrants Baoulé dans le département de Bouaflé est une conséquence du projet de construction du Barrage de Kossou. En effet, vers la fin des années 1960 l'État de Côte d'Ivoire procédait à la mise en place de l'opération Kossou. Il consistait à la réalisation du plus puissant barrage hydroélectrique jamais réalisé dans le pays (Photographies 1 et 2).

Photographie 1 : Vue du barrage de Kossou



Cliché : internet 2024, profotoprod.com (7.03111° N, 5.47333° W)

Le barrage de Kossou se situe à une quarantaine de km de Yamoussoukro et à 43,9km de Bouaflé. Il a été construit de 1969 à 1972 sur le Bandama blanc. C'est le troisième barrage du pays avec une superficie d'environ 1700km² et de 58 m de haut.

Photographie 2 : vue de la centrale hydroélectrique du barrage de Kossou



Cliché : internet 2024, Cliché : internet 2024, profotoprod.com (7.03111° N, 5.47333° W)

La centrale hydroélectrique du barrage du lac produit environ 550 millions de kwh. La réalisation de ce grand projet a été un phénomène socio-économique d'envergure et un facteur déterminant qui a marqué les habitants de cette région du centre que sont les Baoulé. La construction de l'infrastructure hydroélectrique sur le fleuve Bandama a entraîné la formation d'un vaste lac artificiel d'environ 1700 km² qui a submergé les terres et des villages de milliers d'agriculteurs et désorganisant totalement la vie économique du centre du pays de la Côte d'Ivoire. C'est environ 200.000 hectares de plantations paysannes et plus de cent villages qui furent recouverts par les eaux et soixante-quinze mille habitants fut décrétée sinistrés (O. BOIZO, 1984, p.8). Cette population sinistrée devrait être réinstallée en diverses zones rurales du pays. D'aucuns furent installés aux abords immédiats du lac selon leur souhait. Certains par contre ont préféré aller chercher fortune dans le Sud-Ouest dans la région pionnière de San Pedro tandis que d'autres ont choisi les espaces fonciers à peu près occupés près de Bouaflé. Dès lors, vingt-quatre villages déplacés de leurs terres d'origine ont été relogés sur de nouveaux sites en négociation avec les anciens occupants. Certains villages ont été rebattis seuls et d'autres regroupés pour former de gros villages (S. Soumahoro et al. 2021, p.10). Dans cet élan de relocalisation des peuples Baoulé, un important groupe a migré sous la cohorte de l'État dans la région de Bouaflé et s'installa dans la forêt des "TOS". Avec une superficie de 25 400 hectares et classés en 1937, la forêt des "Tos" se situe à mi-chemin entre Bouaflé et le village Gouro de Seizra (actuel Bonon). Les vagues migratoires qu'a connues la région n'a pas été sans conséquence sur la survie de cette forêt classée. Elle a connu un premier déclassement de 3.400 hectares en 1951 en faveur du village de Blanfla et de Garango pour l'insertion de la main

d'œuvre voltaïque dans la région. Face au besoin de relocalisation des populations sinistrées du centre, elle connut un deuxième déclassement en 1970 au profit de l'AVB. Cette zone était peu peuplée malgré son potentiel naturel propice à la construction des villages AVB qui allaient de 1972 à 1975 accueillir une partie des migrants.

1.4.3. Création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB)

Les récits et collectes de données primaires révèlent que la population sinistrée devrait être réinstallée en diverses zones rurales du pays. D'aucuns furent installés aux abords immédiats du lac selon leur souhait. Certains par contre ont préféré aller chercher fortune dans le Sud-Ouest dans la région pionnière de San Pedro tandis que d'autres ont choisi les espaces fonciers à peu près occupés près de Bouaflé. C'est ainsi que, vingt-quatre villages déplacés de leurs terres d'origine ont été relogés sur de nouveaux sites en négociation avec les anciens occupants. Certains villages ont été rebattis seuls et d'autres regroupés pour former de gros villages. Ces propos sont soutenus par S. Soumahoro et al. (2021, p.10).

Pour faciliter leur réinstallation effective, l'État a fortement contribué à travers des actions de développement en faveur des communautés. Des villages ont été construits selon l'organisation de l'espace et des unités sociales ethniques. Ainsi, chaque chef de famille a reçu un habitat de type moderne (une maison « en dur » et un toit en tôle). Les villages sont équipés d'écoles primaires, des pompes villageoises, des centres de santé, des foyers de jeunes. La planche 1 en est une illustration.

Planche 1 : Vue d'une école primaire à Attossé, d'habitats et d'une pompe hydraulique à Bénou dans le cadre l'accompagnement des migrants en infrastructures



Cliché : B. Issa. OUATTARA, collecte de données de terrain, avril 2022

La planche 1 présente une école primaire à Attossé, des batis et une pompe hydraulique à Bénou. Ces infrastructures s'inscrivent dans le cadre l'accompagnement des migrants en équipement pour leur réinstallation.

Originaires des rives gauches et droites du Bandama ces populations vont être conduites à Bouaflé dans les espaces de la forêt des ''Tos''. Il s'agit de huit (8) villages qui sont : Nangrekro, N'denoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blé, Akoviébo et Diacohou-sud. Cette localité a été retenue comme zone d'accueil des sinistrés. A ce titre, il a accueilli une forte communauté Ayaou et Yaouré.

Tableau 13 : Localisation ancienne des villages Ayahou

Sites	Nombre de villages	Composition	Anciennes situations
1	09	Djéchou, Brongon Zué, Sagui, Nangrékro, Assamabo, Krékrenou, Akoviébo, Pkètoukro, Tiebissou	Groupe de Sakassou
2	13	Kloukouaméssou, Attosé, Djoumabo, Blé, Ahallé Trénou, akotiakro, N'dènoukro, Diacohou	Entre le Bandama et la rivière « kan blé »
3	04	Kpakpabo, (Pakouabo), Krigambo, Aka-N'Guessankro, Okabo (Kpagbankouamékro)	Derrière le « kan blé ou Kan blé Sin »

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, août 2022

Ainsi, à la faveur de l'aménagement de la vallée du Bandama, les peuples Ayaou de Bouaflé se sont scindés en deux groupes. Les villages les plus rapprochés du fleuve Bandama ont été déplacés un peu plus tard au Sud, dans la forêt des ''Tos''. Du côté de Sakassou (derrière le Bandama), neuf villages ont été contraints au déplacement. Deux villages parmi eux (Kékrenou et Namgrékro) ont décidé de traverser le fleuve Bandama pour aller dans la forêt des ''Tos'' à Bouaflé.

L'histoire de l'implantation ancienne des villages déplacés a été réalisée grâce à la tradition orale. Car, il a été impossible d'avoir des supports cartographiques d'implantation de départ des villages déplacés. Le département faisait partie des zones les plus convoitées grâce à ses richesses naturelles. Pour cette raison, plusieurs populations y ont migré en masse. C'est à juste titre que les Baoulé ainsi que les migrants voltaïques de l'ère coloniale s'y sont installés en raison de la construction du barrage de Kossou. Ce sont des villages Baoulé créés lors de la réinstallation des populations impactées par le projet de construction du barrage de Kossou.

1.4.4. Dynamique territoriale des villages de colonisation Baoulé

La réinstallation de la population dans le département de Bouaflé a été un processus qui s'est étendu sur cinq années. Elle a débuté en 1970 et a pris fin en 1975. Les premiers villages à être installés sont Nangrêkro, Ndênoukro, ATossé, Benou et Akoviébo pendant l'année de 1970. Quant aux villages de Ndouffoukankro, Blé et Diacohou, on se réfère respectivement à 1972, 1973 et 1975, voir tableau 14.

Tableau 14 : Répartition de la population Baoulé de 1970, 1972, 1973 et de 1975

Villages	Années				Total
	1970	1972	1973	1975	
Nangrêkro	1200	512	356	515	2583
Ndênoukro	1500	879	416	419	3214
ATossé	1478	670	623	274	3045
Bénou	500	269	100	102	971
Akoviébo	1 105	356	183	389	2033
Ndouffoukankro	Aucun	1887	1368	775	4030
Blé	Aucun	Aucun	1628	1785	3413
Diacohou	Aucun	Aucun	Aucun	1605	1605

Source : INS, (RGPH 1970, 1972, 1973, 1975). BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données, avril 2022

La population des villages AVB dans les espaces Tos a connu une croissance très nette durant cette période d'installation. Elle passe de 5783 personnes en 1970 à 22239 habitants en 1975. Cette évolution traduit un taux de croissance de 9,74 % pour la période 1970-1975. L'augmentation des populations dans les villages n'est pas sans conséquence sur la densité des villages AVB. En effet, la densité moyenne des villages AVB au moment de la réinstallation est de 57 habitants au km². Cependant, l'arrivée fulgurante des populations dans le TOS a fortement contribué à la croissance de la densité qui était de 67,62 habitants en moyenne selon le tableau.

1.5. Migration planifiée et dynamique de peuplement du pays Gouro par les migrants

La migration planifiée constitue un phénomène central dans la dynamique de peuplement au sein du pays Gouro. Elle a joué un rôle déterminant dans la redistribution spatiale des populations, influençant les aspects sociaux, économiques et culturels de cette région. Nos enquêtes nous permettent ainsi d'appréhender les transformations territoriales et les stratégies d'implantation qui façonnent le paysage humain du pays Gouro grâce à ses divers atouts.

1.5.1. Les atouts naturels et culturels du pays Gouro favorables à l'installation des migrants.

Nos enquêtes révèlent que les premières installations sur les espaces des Gouro sont principalement déterminées par des facteurs naturels comme la recherche de terrains de chasse, d'éloignement des champs, et de choix entre forêt et savane. Les crues du Bandama et la difficulté à accéder à l'eau limitent l'implantation des villages près des points d'eau. Des éléments comme la dégradation des sols ou des événements ponctuels (incendies) peuvent provoquer l'abandon de villages. La forêt, plus fertile que la savane, favorise une agriculture productive, notamment avec le café et le cacao, et soutient une économie d'autosubsistance. Sur le plan culturel, les Gouro restent liés à la terre pour leurs cultures vivrières et la chasse. Les dispersions villageoises sont souvent suivies de regroupements familiaux ou lignagers, parfois dus à des guerres intertribales, donnant des villages multiples en lignages et généralement protégés par des palissades, montrant une organisation sociale complexe.

La forte productivité des zones forestières vient de l'utilisation de terres vierges, la faible densité de la population permettant une meilleure sélection des terres. L'introduction du café et du cacao renforce cette supériorité agricole. La relative homogénéité du milieu naturel facilite la réinstallation des Gouro, attachés à leurs traditions. Les mouvements dispersifs sont ainsi corrigés par des regroupements successifs, créant des villages composites souvent issus de plusieurs familles réunies pour des raisons stratégiques, comme la protection contre les guerres.

1.5.2. Les raisons fondamentales de la sédentarisation des migrants dans le département de Bouaflé

Les raisons évoquées par les migrants sont diverses, mais les conditions environnementales et la générosité du milieu physique sont les principaux facteurs cités. L'analyse des facteurs migratoires révèle l'importance des aspects économiques, sociaux, culturels, politiques et environnementaux qui influencent les décisions de migration. Le tableau 15 nous permet d'analyser et de comprendre les facteurs d'immigration et de sédentarisation, les proportions des migrants ainsi que les défis et opportunités.

Tableau 15 : Raisons fondamentales de la migration dans le département de Bouaflé

Raisons d'immigration et de sédentarisation	Proportion des migrants en %
Bonne pluviométrie	50,30%
Climat favorable à l'agriculture	50,00%
Disponibilité des terres cultivables pour l'agriculture	63,60%
Région favorable à l'investissement	25,80%
Stabilité politique	7,20%
Opportunité d'emploi	5,00%
Bonne cohabitation	5,80%
Regroupement familiale	0,80%
Scolarisation des enfants	0,60%
Sécurité	3,60%
Facilité d'accès à la terre	46,90%
Hospitalité des populations autochtones	45,60%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données, avril 2022

Le tableau 15 montre que les pourcentages varient entre 0,6% (scolarisation des enfants) et 63,6% (disponibilité des terres cultivables). La moyenne des pourcentages est de 25,55%.

La médiane (valeur centrale lorsque les données sont ordonnées) est 16,5%. Avec les 12 valeurs par ordre croissant, la médiane est la moyenne des 6e et 7e valeurs. Soit $(7,2+25,8)/2 = 16,5\%$. L'écart-type estimé (pour mesurer la dispersion ou l'approximation) montre une forte dispersion des valeurs : certains facteurs sont très valorisés (au-delà de 45%), d'autres très peu (moins de 5%).

Il ressort de cette analyse que les facteurs les plus influents (plus de 45%) sont la disponibilité des terres cultivables (63,6%), la bonne pluviométrie (50,3%), le climat favorable à l'agriculture (50%), la facilité d'accès à la terre (46,9%) et l'hospitalité des populations autochtones (45,6%). Ces facteurs sont clairement prédominants et montrent que les conditions naturelles et foncières sont les principales motivations d'immigration. Les facteurs intermédiaires sont dus au fait que la région soit favorable à l'investissement (25,8%). Mais ils restent significatifs et nettement en dessous des facteurs agricoles. Les facteurs peu influents (moins de 10%) sont la stabilité politique (7,2%), la cohabitation (5,8%), les opportunités d'emploi (5%), la sécurité (3,6%), le regroupement familial (0,8%) et la scolarisation des enfants (0,6%). Ils sont d'une importance faible, indiquant que ces éléments sont moins pris en compte ou moins perçus comme attractifs dans le contexte étudié.

En somme, l'analyse révèle que les facteurs liés à l'agriculture et aux conditions naturelles (terre, climat, pluviométrie) sont nettement les moteurs dominants de l'immigration dans cette région. Les aspects socio-politiques et les services (emploi, éducation, sécurité) semblent moins

influent, ce qui suggère que la migration est essentiellement motivée par des raisons économiques agricoles plus que par des facteurs sociaux ou politiques.

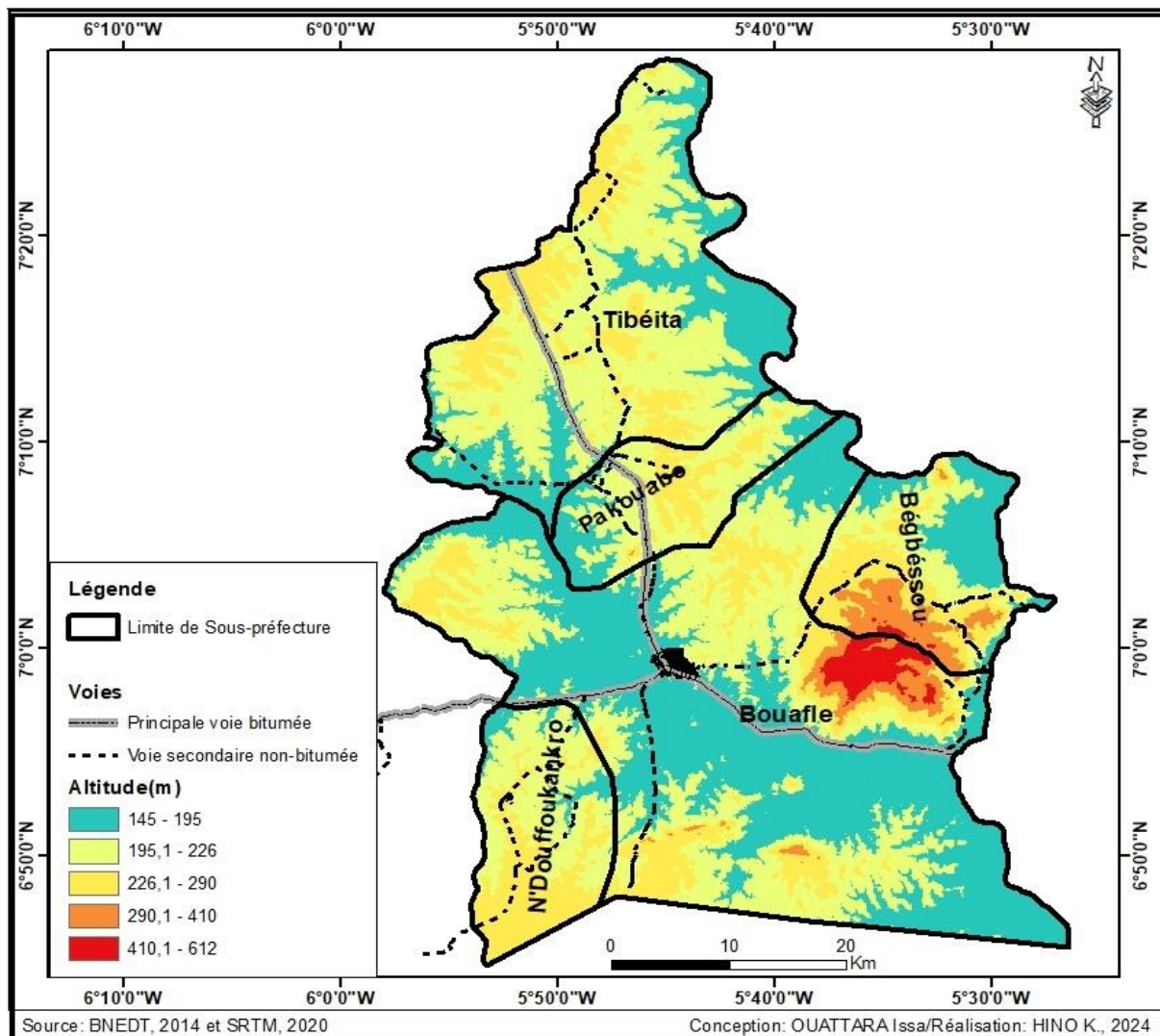
1.5.3. Le développement de l'économie de plantation dans le département de Bouaflé

Le développement de l'économie de plantation dans le département de Bouaflé par la population migrante a été possible grâce aux potentiels naturels dont dispose la zone. En effet, l'installation des migrants dans la zone a été rendue possible grâce aux atouts naturels de cet espace (le relief, le climat, le sol, etc.).

1.5.3.1. Le relief du département de Bouaflé, un atout pour l'agriculture

De par sa situation géographique au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire, le département de Bouaflé a un relief relativement plat composé de bas plateaux et de plaines dans lesquels sont encaissés des cours d'eau qui constituent des vallées souvent drainées ou sèches. Selon les différentes sous-préfectures, le relief marque des altitudes variables. C'est une région peu accidentée et faiblement disséquée avec une altitude moyenne de 250 à 260 mètres. Cet ensemble de relief est également constitué de quelques inselbergs granitiques aux pentes raides, le plus souvent dénudées au Nord du département dans la Sous-préfecture de Bégbessou (256 m d'altitude). Ils donnent naissance à des glacis sableux relativement étendus. De longues croupes surbaissées aux pentes indécises, faiblement convexes souvent, alternent avec de vastes dépressions comblées par des colluvions sableuses. Cette topographie du département dominée par des plaines avec quelques collines influence divers aspects tels que l'agriculture, l'aménagement urbain et les activités économiques de la région (figure 4).

Figure 4 : Le relief du département de Bouaflé



Source : BNEDT, 2014 et SRTM, 20202021 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023 / Réalisation : HINO K. mars 2024

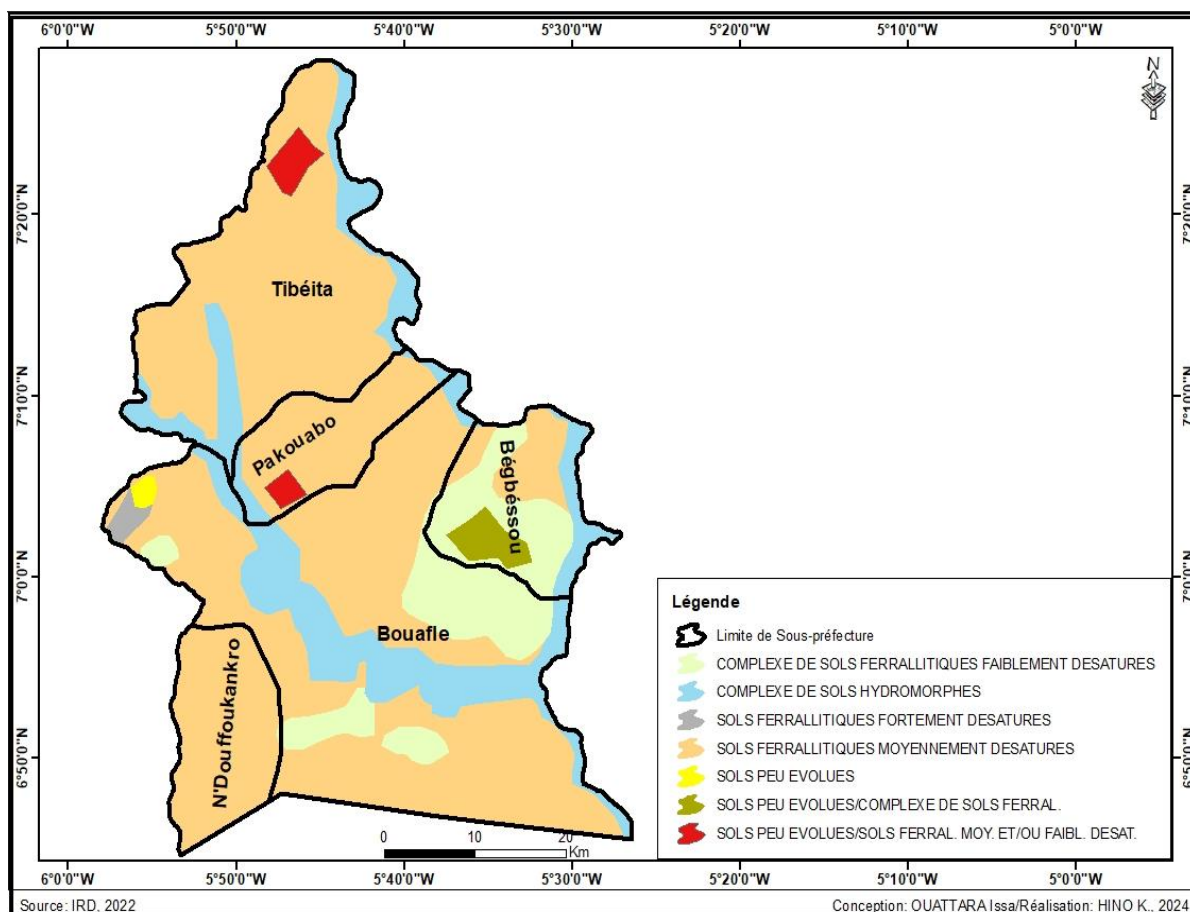
La figure 4 montre que cette végétation est constituée d'une zone de transition entre la forêt et la savane. La forêt laisse entrevoir des espaces de savane non propice à l'agriculture dans sa majeure partie. Ces espaces offrent un paysage spécifique où se trouvent des rôniers. A la lisière des espaces se trouvent des bas-fonds propices à la culture du riz. Cette végétation qui se subdivise en deux secteurs Bien distincts qui sont les secteurs mésophiles correspond aux forêts denses humides semi-décidues et le secteur pré-forestier encore appelé de mosaïque de forêt et de savane. Les facteurs géographiques ont agi de façon déterminante sur le peuplement. Le milieu, comme nous l'avons vu, est un milieu de transition. La forêt et la savane, bien que dans des proportions inégales, sont partout imbriquées, permettant à toutes les populations d'avoir accès à l'une et à l'autre. Du point de vue agricole la forêt présente l'avantage d'offrir des terres plus fertiles par rapport à la savane. Cette particularité est connue des cultivateurs. Elle est

encore accentuée depuis l'introduction des cultures caféières qui s'accommodent mieux des sols forestiers et encore davantage par la culture cacaoyère dont la limite septentrionale passe au sud de la subdivision de Zuénoula.

1.5.3.2. Les types de sols dans le Département de Bouaflé : caractéristiques et aptitudes culturales

Du point de vue géologique, le département est situé sur des formations géologiques qui se rattachent précisément au précambrien, au protérozoïque inférieur ou Birimien largement répandu en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest (Ghana, Burkina Faso, etc.). La répartition des types de sols est représentée par la carte de la figure 5.

Figure 5 : Répartition des types de sols dans le département de Bouaflé



Source : IRD, 2022 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, (mars 2024) ; Réalisation : HINO K. 2024

Selon la figure 5, Bouaflé appartient au secteur mésophile, composé de deux ensembles géomorphologiques : les roches métamorphiques schisteuses et les roches basiques du complexe volcano-sédimentaire, qui forment les massifs de collines du centre ainsi que les roches granitiques. Ces formations correspondent à la "série Birimienne du Yaouré",

comprenant le Birimien inférieur et supérieur, caractérisée par des roches d'origine volcanique et détritique, un métamorphisme léger en zone épi-métamorphique, et des plissements isoclinaux orientés du Nord-Est au Sud-Ouest, (Group EFORT, 2019, p.59). Les sols issus de l'altération de ces roches sont majoritairement ferralitiques, moyennement désaturés, à dominante argilo-sableuse.

1.5.3.2.1. Les sols ferralitiques moyennement désaturés (62% de la surface)

Ils se situent principalement dans la partie centrale au Nord, le Sud-est proche de Yamoussoukro, ainsi que dans les sous-préfectures de N'douffoukankro (>80%) et Bouaflé (60%). Ces sols comprennent des sols rouges gravillonneux à texture fine à moyenne et des sols jaune-brunâtre graveleux à texture moyenne. Ils possèdent un horizon humifère de 7 à 10 cm, une matière organique élevée (6-10%), une forte concentration en bases (18-24 meq/100g) et une saturation en bases supérieure à 85%, pouvant atteindre 100%. Ces caractéristiques confèrent une bonne fertilité adaptée à l'agriculture traditionnelle, aux cultures pérennes, au pâturage et à la foresterie, et ils sont favorables au caféier, cacaoyer, coton et anacardier. Leur texture permet une capacité hydrique favorable malgré une faible profondeur.

1.5.3.2.2. Les sols bruns tropicaux faiblement désaturés

Ces sols se trouvent surtout dans les zones colluvionnées en bas de pente. Caractérisés par une faible profondeur, un horizon gravillonnaire sableux et une présence fréquente de concrétions, ils sont moins fertiles que les sols ferralitiques. Leur aptitude à l'agriculture mécanisée est médiocre et leur potentiel agricole plus limité.

1.5.3.2.3. Les sols hydromorphes complexes

Les sols hydromorphes se localisent le long des cours d'eau et dans les zones marécageuses, notamment autour du fleuve Bandama et de ses affluents, dans les bas-fonds. D'après AUBERT (1966) cité par B. YAO, (2017) ce sont « *des sols dont les caractères sont dus à une évolution dominée par l'effet d'un excès d'eau par suite d'un égorgement temporaire de surface, de profondeur ou d'ensemble, ou par suite de la présence ou de la remontée d'une nappe phréatique* ». Ce type de sol est la caractéristique de la zone Est du département situé à l'embouchure du Bandama rouge (Marahoué) dans le secteur des villages Yaouré (Allahou-bazi et Angovia). Ils conviennent généralement aux cultures maraichères et sous réserve de drainage à la pratique de la culture du bananier et du riz. Ces sols sont peu évolués mais

bénéficient d'une humidité constante. Cette hygrométrie favorable rend ces sols adaptés aux cultures de rente comme le cacao.

1.5.3.2.4. Les sols à textures variées

Composés d'argile, d'argilo-sableux et de sable grossier, ces sols influencent la répartition des cultures en fonction de leur capacité à retenir l'eau et de leur texture physique.

La synthèse de l'analyse générale des principales caractéristiques de ces différents types de sols est présentée dans le tableau 16.

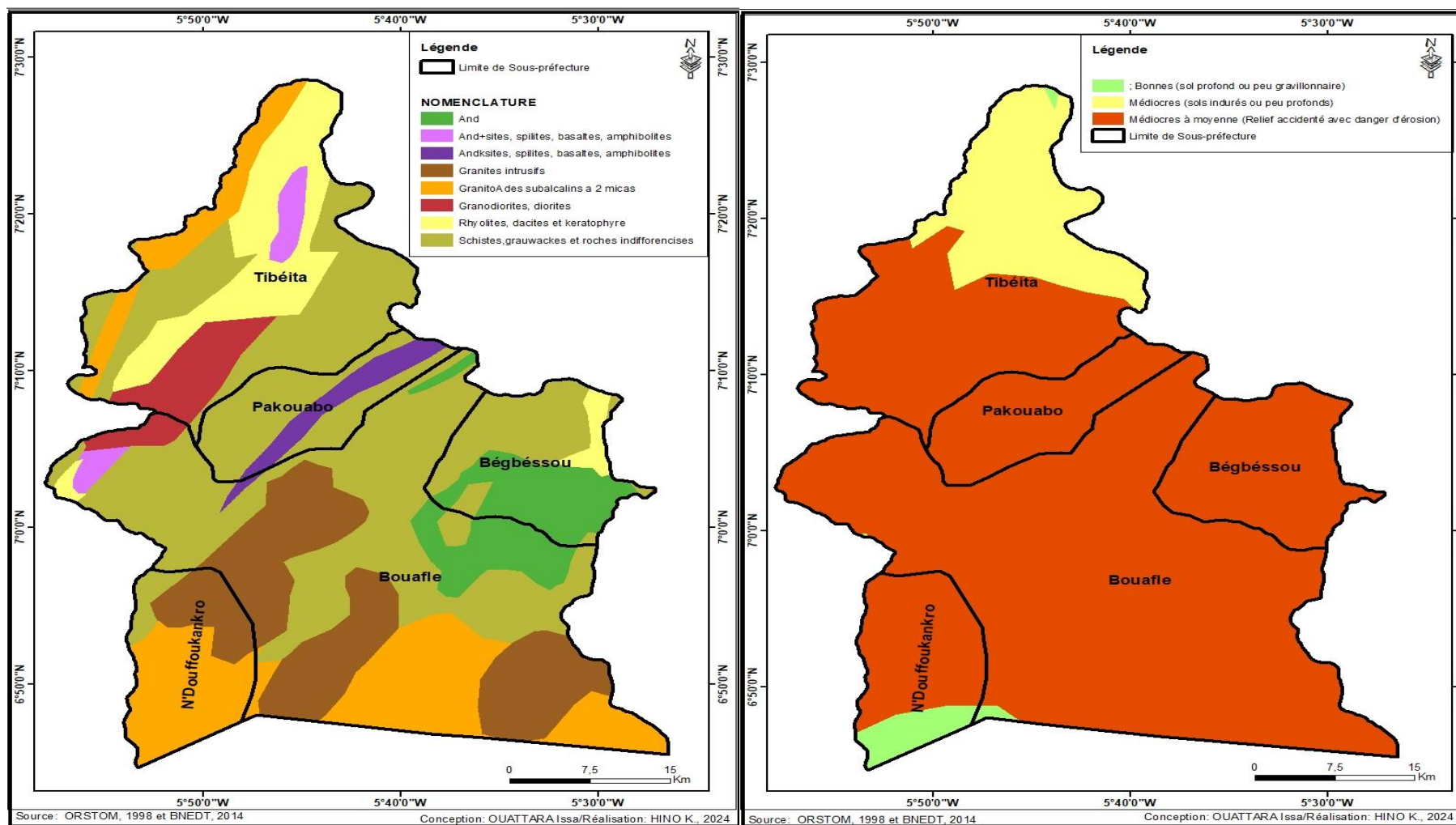
Tableau 16 : Typologie des sols et leurs caractéristiques

Typologie	Caractéristiques essentielles	Potentialités agronomiques
Sols ferralitiques moyennement désaturés	Bonnes capacités de rétention en eau, excellent drainage	Café, anacarde, cacao, palmier à huile, vivriers, coton.
Sols ferralitiques fortement désaturés sous pluviométrie moyenne	Pauvre en argile, ph très acide (<5,5), très faible degré de saturation (<20%)	Hévéa, palmier à Huile, ananas, vivriers (arachide, manioc, maïs).
Sols hydromorphes	A grande humidité et riches en éléments fins	Cultures maraichères, bananier, riz

Source : CCPERRAUD A (1971) et YAO B, (2017) ; BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023,

Les informations dans le tableau 16 montrent que le premier type de sols convient à la fois aux vivriers et aux cultures pérennes, principalement à la culture du café et du cacao. Car il a une bonne capacité de rétention en eau et un excellent drainage. Contrairement au premier type, le deuxième, le prototype de la zone d'étude n'est pas favorable aux principales cultures pérennes (café, cacao) de la zone. Il convient plus à la culture de l'hévéa et de palmier à huile et aux vivriers, car très faiblement saturé. Le troisième type quant à lui convient bien aux cultures maraichères et à la culture du riz à cause de leur présence près des points d'eaux. A la lumière des résultats de tableau 16 et de la figure 5 ci-dessus, l'on retient que les sols dans la zone d'étude sont très dégradés. Par conséquent, ils ne sont plus aptes à la production du café et du cacao. A ce facteur, se greffe la faible utilisation des intrants par des exploitants. Les caractéristiques et les aptitudes culturelles sont cartographiées travers planche 2 ci-dessous.

Planche 2 : Caractéristiques et texture des sols dans le département de Bouaflé



Source : OSTROM, 1998 et BNEDT, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, mars 2024 ; Réalisation : HINO K. mars 2024

A travers la planche 2, le département de Bouaflé présente une diversité importante de sols, dont les caractéristiques influencent fortement l'agriculture locale, notamment pour les cultures d'exportation telles que le cacao, le café, le coton et l'anacarde. Le sol est une composante essentielle du système alimentaire, agissant comme interface entre l'homme et la production agricole. Selon Adayé (2012), il correspond à une couche variable de quelques centimètres à plusieurs mètres composée d'eau, d'air, d'organismes vivants, de matières organiques et d'éléments minéraux au-dessus de la roche-mère. Dans le département de Bouaflé, les conditions topographiques et géologiques favorisent la formation de sols ferralitiques, issus de l'altération des roches. Ces sols sont moyennement désaturés, à dominante argilo-sableuse, et couvrent plus de 90% de la superficie du département. Les zones métamorphiques sont caractérisées par la présence de schistes, roches formées en profondeur sous l'effet de la pression et de la température. L'aptitude culturale, définie par des propriétés physiques, chimiques et biologiques comme la texture, la structure et le pH, est déterminante pour la réussite des cultures à court, moyen ou long terme. Les sols, en tant que facteur de production fondamental aux côtés des matériels agricoles, semences et engrais, représentent un élément clé pour la sécurité alimentaire dans la région.

En résumé, le département de Bouaflé est caractérisé par un horizon humifère épais de 7 à 10 cm contenant entre 6 et 10% de matière organique. La saturation en bases y est souvent supérieure à 85%, atteignant parfois 100% ; ce qui assure une bonne fertilité des sols. Ces sols, principalement reposant sur du granite, sont bien structurés et très favorables à l'agriculture.

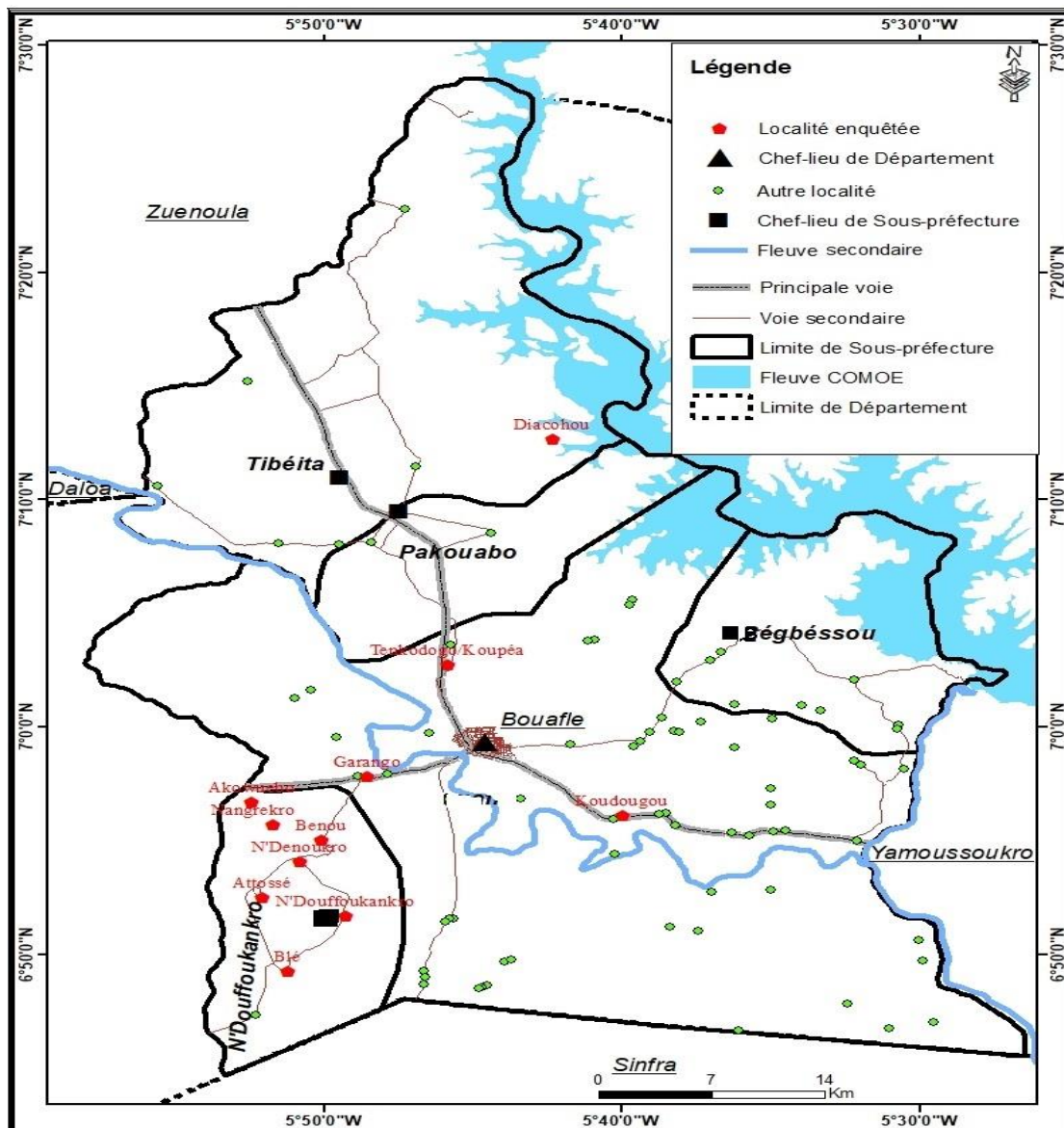
Le potentiel agricole du département est élevé mais variable selon le type de sol. La bonne fertilité combinée à un réseau hydrographique bien développé soutient la production de cultures d'exportation majeures. De plus, la disponibilité et la facilité d'accès aux terres cultivables favorisent la sédentarisation des populations locales. Pour préserver cette ressource, une gestion durable est nécessaire pour maintenir la fertilité, prévenir la dégradation des sols et gérer les risques liés aux inondations. Une exploitation raisonnée des ressources hydriques est aussi essentielle pour assurer la productivité agricole à long terme.

1.5.4. L'hydrographie, source d'alimentation en eau du département de Bouaflé

L'hydrologie joue un rôle important dans la diversité des sols de Bouaflé. Dominée par des sols ferralitiques moyennement désaturés et des sols hydromorphes. Le fleuve Bandama et ses affluents maintiennent une humidité constante, indispensable, surtout pendant la saison sèche. Cette hydrologie contribue particulièrement à la réussite des cultures de rente, notamment le cacao, en fournissant une humidité régulière favorable à leur développement.

Les conditions hydrographiques sont essentielles dans le peuplement du département de Bouaflé. Elles constituent un atout majeur pour le développement de l'agriculture. Le département de Bouaflé est caractérisé par une forte présence de cours d'eau permanents, notamment le fleuve Bandama et le lac de Kossou. Le fleuve Bandama se présente sous une forme sinueuse sur une longueur de 105 km. Ce cours d'eau, le principal de la Marahoué, est encadré par deux grands affluents : le Béré à l'Est et le Yani ou Bahoroni à l'Ouest. Ils se jettent dans le Bandama blanc à l'endroit où se trouve le village de Bozi, peu après la ville de Bouaflé (A.V. ASSOKO, 2021 ; p. 36). Une forêt galerie le borde, lui donnant un aspect avenant. Quant au lac de Kossou, il baigne toute la partie nord de la région. Pendant la crue, ces cours d'eau sortent de leurs lits et inondent les localités environnantes. Par ailleurs, ces cours d'eau servent à irriguer les cultures et à produire de l'électricité. La figure 6 présente la couverture du département de Bouaflé par ces cours d'eau.

Figure 6 : Réseau hydrographique du département de Bouaflé



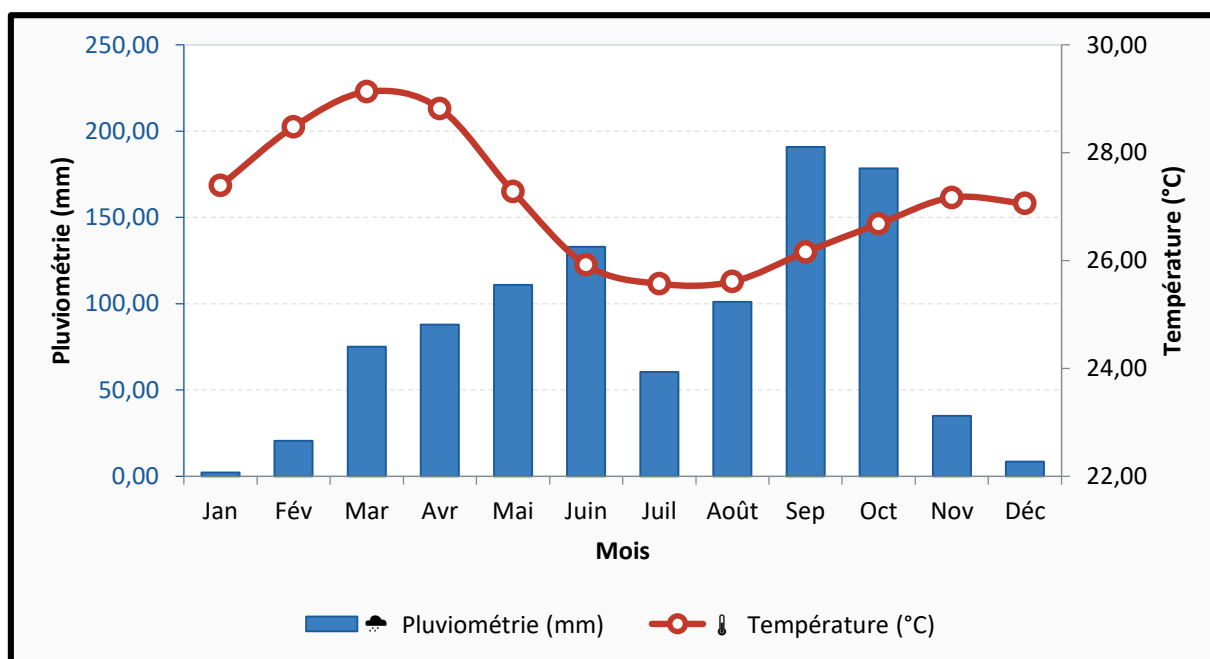
Source : BNEDT, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, mars 2024 ;
Réalisation : HINO K. mars 2024

Selon la figure 6, le réseau hydrographique est orienté selon les grands axes, de l'est vers l'ouest. Il n'est fonctionnel qu'en pleine saison des pluies. Il est constitué de zones basses à écoulement lent et incertain, inondées sur une grande largeur pendant les grandes pluies. La zone d'inondation la plus fréquente est reconnaissable par un dépôt alluvial peu épais. Les zones d'altération sont épaisses et peuvent contenir des circulations importantes d'eau, qui sont parfois exploitées par des puits à des profondeurs variant entre 10 et 15 m dans la zone du projet. Les aquifères de fissures ou de fractures sont plus profonds et plus protégés contre les pollutions d'origine anthropique. Ces aquifères sont captés dans la zone d'étude par des forages équipés de pompes à motricité humaine.

1.5.5. Le climat du département de Bouaflé, de type tropical, propice à l'agriculture

Le département de Bouaflé présente un climat marqué par quatre saisons : une grande saison sèche de novembre à février, une grande saison de pluie de mars à juin, une petite saison sèche en juillet et août, et une petite saison de pluie en septembre et octobre comme l'illustre la figure 7.

Figure 7 : Diagramme ombrothermique du département de Bouaflé (2020 – 2024)



Source : Données climatiques Bouaflé 2020-2024 - Méthode Walter-Lieth ($P = 2T$)
Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, janvier 2025

La figure 7 présente le diagramme ombrothermique du département de Bouaflé avec des données moyennes de 2020 à 2024. Le régime pluviométrique présente une saison sèche marquée (janvier : 2,12 mm ; décembre : 8,6 mm), avec des sols desséchés et un stress hydrique pour les cultures pérennes. Les pluies s'installent de février à avril (20,52 mm à 88 mm), favorisant les premiers semis. La période pluvieuse s'étend de mai à octobre (110,96 mm à 190,96 mm) avec un pic en septembre (190,96 mm) et octobre (178,44 mm), assurant la recharge hydrique. La saison s'achève progressivement en novembre (35,14 mm) avant la sécheresse décennale.

Les températures annuelles demeurent élevées tout au long de l'année, oscillant entre 25,57 °C en juillet et 29,13 °C en mars, ce qui caractérise un climat chaud sans véritable saison hivernale. Une chaleur légère prédomine en début d'année, avec des maximas thermiques atteignant 29,13 °C en mars et 28,82 °C en avril, avant l'établissement de la couverture nuageuse. Cette

période exerce un stress thermique notable sur les populations et les cultures, juste avant l'arrivée des fortes pluies.

Un rafraîchissement relatif s'observe de juin à août, où les moyennes mensuelles descendent autour de 25,6–25,9 °C, sous l'effet de la nébulosité accrue et des pluies plus fréquentes ; la sensation de chaleur persiste néanmoins en raison de l'humidité élevée.

Enfin, une légère remontée des températures s'amorce de septembre à novembre, autour de 26 à 27 °C, coïncidant avec la fin progressive des précipitations.

Les implications sur le département de Bouaflé font état d'une humidité relative moyenne de 74%, allant de 63,55% à 80%. Elle est plus faible en début d'année. C'est donc un climat de type tropical favorable aux cultures comme le café-cacao, l'anacarde et le palmier à huile. Ce fait explique la forte sédentarisation des migrants dans ce département. Ils bénéficient d'un environnement géomorphologique et pédologique optimal pour l'agriculture. Depuis 1960, la forte pression agricole a entraîné une diminution des forêts denses et le département subit les effets du changement climatique, notamment une baisse de la pluviométrie, un décalage des saisons et des perturbations du calendrier agricole. Ces dernières années, les maximas pluviométriques mensuels varient de 100 à 200 mm et sont observés en mai, juin et septembre.

Conclusion partielle

La migration planifiée dans le département de Bouaflé s'inscrit dans un cadre historique marqué par des transformations majeures induites tant par les politiques coloniales que par les dynamiques postcoloniales. Bouaflé, département à dominante agricole et doté d'un massif forestier important, présente une histoire de peuplement marquée par plusieurs vagues migratoires.

Dès 1936, les politiques coloniales ont contribué à modifier la démographie locale par le transfert de force des populations majoritairement Burkinabé (34%) et par la création des villages à toponymie voltaïque appelés Village de Colonisation Etrangères (VCE) qui sont (Garango, Koudougou, Tenkodogo et Koupéla). Le but est de corriger le sous-peuplement et de soutenir le développement économique et démographique de la région (Meillassoux, 1964, p.283). Cette implantation a favorisé une sédentarisation des populations migrantes et a stimulé la mise en valeur agricole, conduisant à la création précoce de plantations et à une réorganisation spatiale des ressources foncières. Sur le plan socio-économique, la croissance de la main-d'œuvre a été facilitée par le Service d'Importation et d'Approvisionnement en Main-d'œuvre (SIAMO), qui recrutait plus de 30 000 travailleurs voltaïques en 1952 et environ 20 000 annuellement par la suite. Cela témoigne d'une demande soutenue de main-d'œuvre dans

la région et au-delà. La migration a opéré, selon des réseaux organisés, 72,4% des migrants rejoignaient Bouaflé directement, contre 27,6% qui effectuaient des trajectoires de courtes migrations multiples, reflétant des profils démographiques variés et des stratégies de mobilité différenciées.

La migration interne, soutenue par des projets d'infrastructure et des politiques publiques, s'est intensifiée avec la construction du barrage hydroélectrique de Kossou, achevé en 1972. Environ 75 000 paysans, principalement baoulés, ont été privés de terres et réinstallés dans les espaces « Tos ». L'AVB, créée en 1969, a restructuré l'espace autour du lac, provoquant flux migratoires et relocalisations. La migration baoulé, active dès les années 1940, a modifié durablement la démographie du Centre-Ouest ivoirien, avec une accélération notable jusqu'à la fin des années 1960, lors de l'opération Kossou. Le lac artificiel a inondé environ 1 700 km² de terres agricoles et de plantations, recouvrant plus de 100 villages et sinistrant près de 75 000 personnes, qui furent réinstallées dans diverses régions (ORI, 1984). Ces transformations ont modifié l'accès à la ressource foncière et entraîné d'importants réaménagements des systèmes agricoles et des réseaux de production. Dans ce contexte, les déplacés ont été installés dans huit villages forestiers à Bouaflé sous un encadrement étatique, caractérisant une migration planifiée. Originaires des rives gauche et droite du Bandama, ces populations ont été dirigées vers les espaces forestiers des Tos, à savoir Nangrekro, N'danoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blè, Akoviébo et Diacohou-sud. Cette réinstallation a marqué une étape importante dans la configuration démographique locale, en modifiant la composition ethno-démographique du secteur et en renforçant les liens entre les réseaux migratoires et les dynamiques d'aménagement du territoire.

La migration planifiée dans le Bouaflé, bien qu'ayant favorisé le développement économique régional, a engendré d'importantes tensions sociales, notamment autour de l'accès à la terre et à la gestion des ressources naturelles. Ces tensions révèlent des problématiques liées à la croissance démographique, à la gouvernance foncière et à la rareté des terres agricoles. Ainsi, cette migration illustre les transformations majeures impulsées par les politiques coloniales et postcoloniales, où des projets publics et des mécanismes de recrutement ont dynamisé la démographie et l'économie locale.

Cependant, les tensions liées à la gestion des terres et aux retombées des aménagements mettent en évidence l'importance d'une analyse approfondie de la gouvernance territoriale ainsi que des mécanismes de redistribution inclus dans les politiques de développement régional, en tenant compte du profil sociodémographique des migrants dans le département de Bouaflé.

CHAPITRE 2:

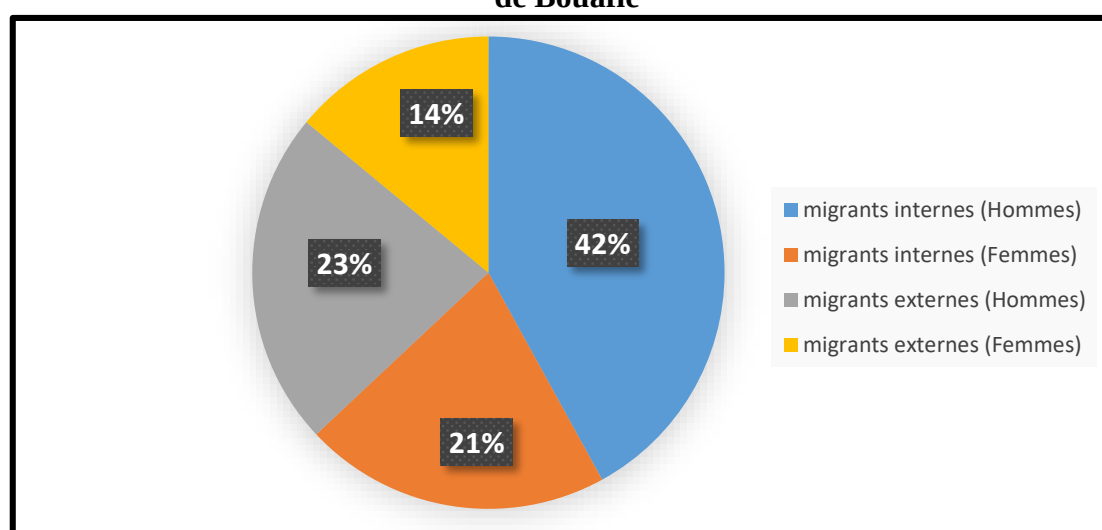
PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

Le profil sociodémographique des migrants dans le département de Bouaflé constitue un enjeu majeur pour comprendre les dynamiques territoriales et socio-économiques de cette région de la Côte d'Ivoire. Ce chapitre s'inscrit dans le cadre de nos recherches où les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des populations migrantes sont analysées afin d'évaluer leur impact sur le développement socioéconomique et les rapports fonciers. En examinant les données relatives au statut, à l'âge, au sexe, à l'origine, à la religion, à l'emploi et aux conditions de vie des migrants, cette recherche apporte un éclairage sur les stratégies d'adaptation et d'intégration dans un contexte marqué par la coexistence de populations autochtones et allochtones. L'objectif est ainsi de mieux cerner les profils des migrants pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques adaptées, favorisant une gestion durable de la migration et du développement local dans le département de Bouaflé.

2.1. La typologie de la population migrante

La typologie de la population migrante du département de Bouaflé intègre plusieurs dimensions dont le type de migrant, l'échelle, les motivations ainsi que les caractéristiques sociodémographiques spécifiques à chaque groupe migrant. Le statut et les proportions des migrants dans le département de Bouaflé sont présentés à travers la figure 8, ci-dessous.

Figure 8 : Proportion des migrants selon le statut et le genre dans le département de Bouaflé



Source : INS (RGPH 2021) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2022

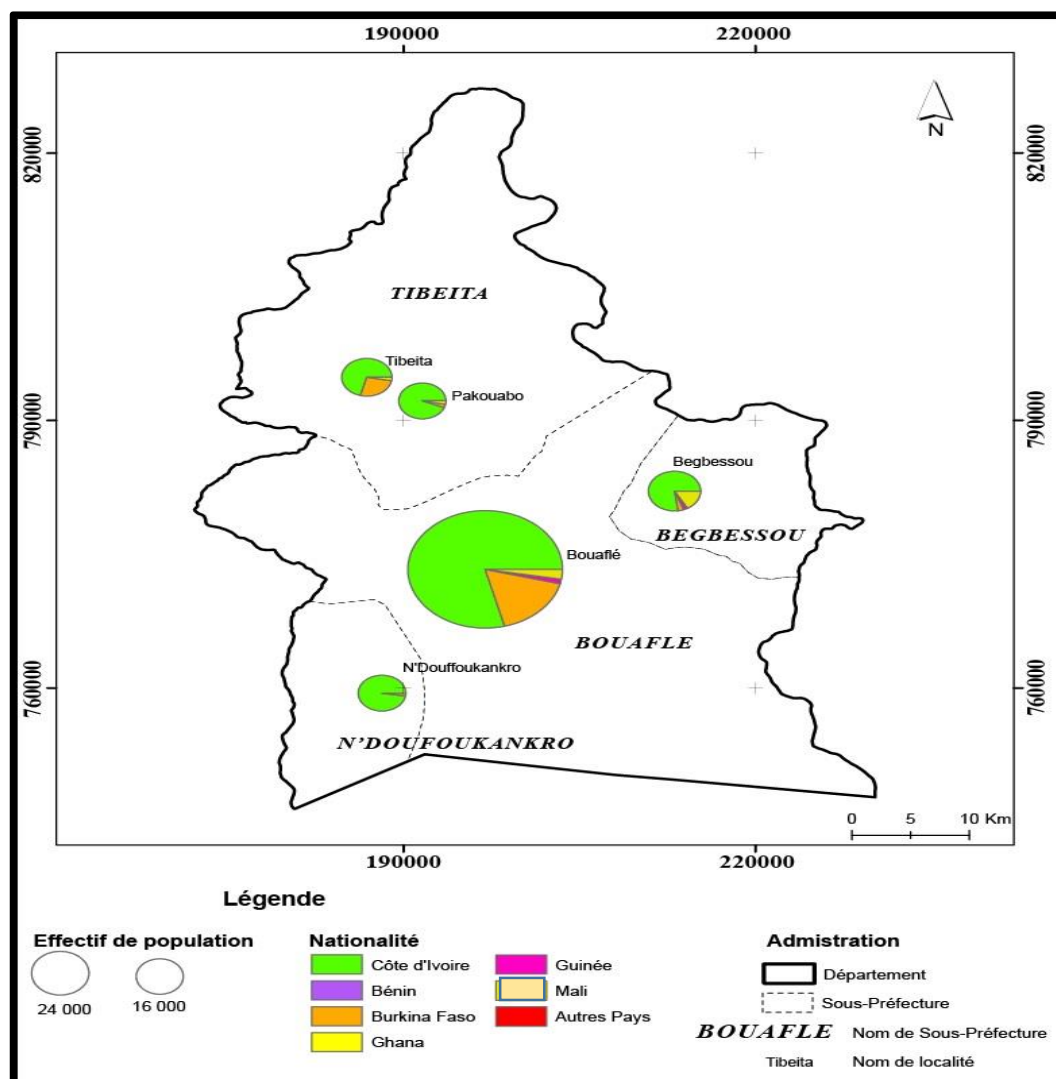
La figure 8 illustre la répartition des migrants selon leur statut, sexe et origine (interne ou externe). Les migrants internes hommes représentent 42%, les migrants internes femmes 21%, les migrants externes hommes 23%, et les migrants externes femmes 14%.

les migrantes internes 21% et les migrantes externes 14%. Cette répartition met en évidence une prédominance masculine dans la migration, tant interne qu'externe, tandis que la migration féminine est majoritairement interne, souvent liée à des logiques familiales et urbaines. Ces profils migratoires reflètent les contraintes coloniales et gouvernementales ainsi que les rôles différenciés selon le genre.

2.2. La répartition spatio-temporelle de la population en fonction de la nationalité en 2021

La répartition spatio-temporelle de la population migrante du département de Bouaflé en fonction de la nationalité correspond à l'analyse de la distribution géographique des migrants selon leur pays d'origine, ainsi qu'à leur évolution dans le temps. Cette distribution est illustrée dans la figure 9 ci-dessous.

Figure 9 : Distribution spatiale des migrants en fonction de leur nationalité en 2021



Source : Fond de carte ; CCT/BNETD, 2012 ; Données : RGPH 2021 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara ; Dessin GUEDE C. M. ; mars 2023

La figure 9 ci-dessus montre que les parts plus importantes des ivoiriens à Bouaflé, N'douffoukankro et Gégbessou. Les parts représentant les populations de nationalité Burkinabée suivent celles des ivoiriens mais se concentrent majoritairement dans la sous-préfecture non communale de Bouaflé.

2.3. La répartition des populations migrantes selon la nationalité et l'ethnie, une domination numérique des Ivoiriens et des Burkinabés de 1930 à 2021.

La répartition des populations migrantes présente une forte diversité qui découle de la dominance des Baoulé du côté des nationaux et des Burkinabés au sein des étrangers. La prise en compte de ces deux variables est une nécessité, vu leur rôle important dans l'intégration des migrants, voir tableau 17.

Tableau 17 : Répartition de la population étudiée selon la nationalité et l'ethnie de 2021

Pays d'origine (Nationalité)	Ethnie	Proportion dans les VCE en %	Proportion dans les VCB en %	Total en %	
Côte d'Ivoire	Baoulé	1,23	58,00	59,23	63,00
	Sénoufo	1,50	0,65	2,15	
	Malinké	0,50	1,12	1,62	
Ensemble Côte d'Ivoire		1,43	61,57	63,00	
Burkina Faso	Bissa	8,10	0,00	8,10	34,00
	Boussanga	2,90	0,00	2,90	
	Mossi	21,80	0,00	21,80	
	Lobi	1,20	0,00	1,20	
Ensemble Burkina Faso		34,00	0,00	34,00	
Guinée	Peul	1,00	0,00	1,00	3,00
Mali	Bambara	1,00	0,00	1,00	
Autres	Autres	1,00	0,00	1,00	
Ensemble Guinée, Mali et autres		3,00	0,00	3,00	
Total sous-préfectures enquêtées		38,43	61,57	100,00	100,00

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données de terrain, avril 2022

Il ressort du tableau 17 que la population migrante dans sa globalité dans le département de Bouaflé est majoritairement constituée d'ivoiriens avec 63% de proportion et 37% d'étrangers en provenance des pays de la CEDEAO. Les migrants ivoiriens sont essentiellement constitués d'ethnie Baoulé. Ils constituent de loin la majorité des ivoiriens (59,23%) devant les Malinké (2,01), les Sénoufo (1,2) et Gouros (0,56%). Quant à la population étrangère, elle comprend 34% de Burkinabé. Cette population Burkinabé comprend 21,8% de mossi, 8,1% de Bissa,

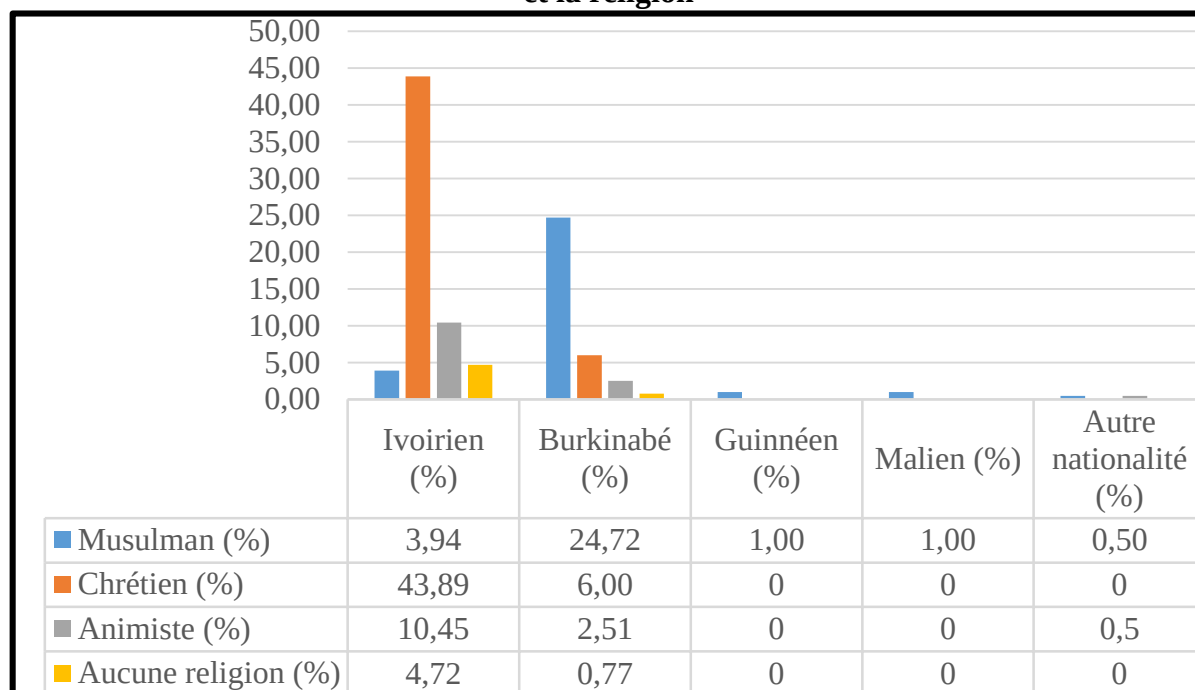
2,9% de Boussanga et 1, 2% de Lobi. Les migrants de nationalité Malienne et guinéenne représentent chacun 1% de l'ensemble des populations. Ce sont les peuls et les Bambaras.

Ce tableau met en lumière la prépondérance ivoirienne en terme démographique. La forte dominance de la population ivoirienne, principalement Baoulé, surtout dans les villages de colonisation Baoulé (59,23%), et tous les burkinabés (34%) généralement dans les villages de colonisation étrangère, suggère une possible séparation socioprofessionnelle ou géographique des deux villages de colonisation. Hormis les Baoulé et le Mossi, aucune ethnie n'approche les 10%. Les groupes guinéens, maliens et autres sont marginaux, ce qui souligne une faible diversité ethnique au-delà des deux grands ensembles. L'absence totale de burkinabés dans la catégorie des villages de colonisation Baoulé peut témoigner de barrières sociales, économiques ou administratives entre ces groupes, alors que les ivoiriens sont plus ou moins répartis sur les deux sites. Une telle distribution interpelle les politiques d'intégration, de distribution des ressources et la cohésion entre ces différentes communautés.

2.4. La structure de la population étudiée selon la nationalité et la religion

Nos enquêtes nous ont montré la nécessité de comprendre la composition religieuse de la population migrante du département de Bouaflé, ainsi que les raisons justifiant cette démarche. En effet, analyser la répartition religieuse permet de comprendre la diversité croissante à Bouaflé. Elle contribue également à une meilleure appréhension des enjeux liés à la laïcité, à l'intégration des communautés migrantes, ainsi qu'à la cohésion sociale. Par conséquent, il est primordial de mener une analyse adéquate pour appréhender ces enjeux de manière éclairée et informée, voir figure 10.

Figure 10 : Répartition de la population migrante enquêtée selon la nationalité et la religion



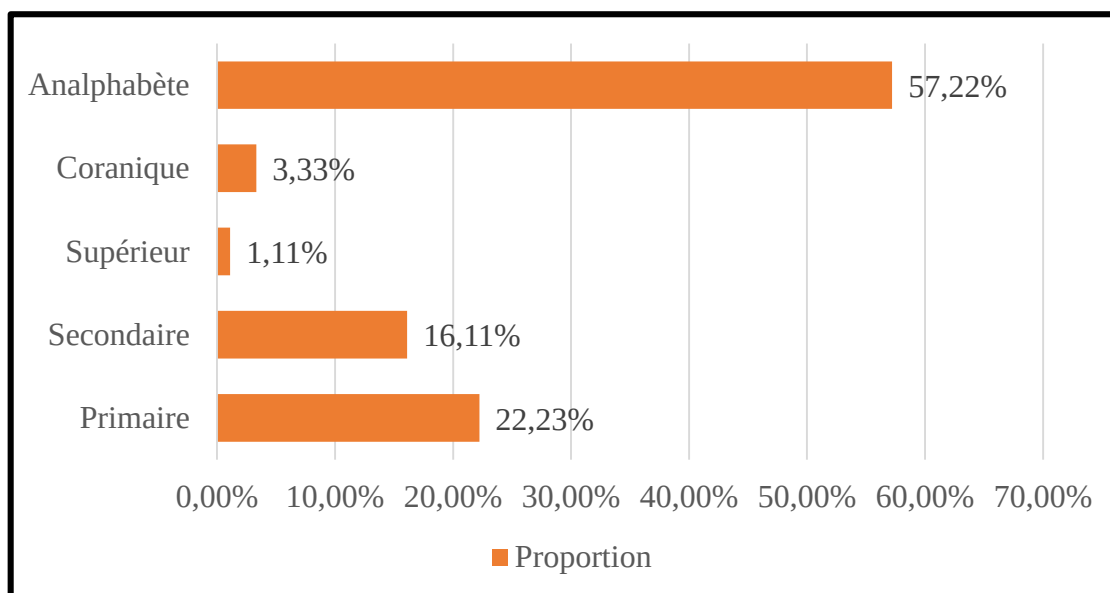
Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, avril 2022

Il ressort de la figure 10 que la population migrante dans le département de Bouaflé présente une diversité religieuse marquée par une forte présence chrétienne parmi les Ivoiriens migrants (43,89%) et une majorité musulmane parmi les Burkinabés (24,72%), Maliens (1,00%) et Guinéens (1,00%). Cela reflète les différences culturelles et ethniques originelles des pays d'origine, où l'islam est dominant dans certains (Burkina Faso, Mali, Guinée), tandis que le christianisme est majoritaire chez certains groupes ivoiriens. La majorité chrétienne chez les Ivoiriens peut s'expliquer par la population autochtone ou migrante ivoirienne qui a souvent une forte tradition chrétienne, tandis que les migrants burkinabés étant en majorité musulmans témoignent des liens historiques migratoires entre le Burkina Faso et le département de Bouaflé. La présence notable d'animistes parmi les migrants ivoiriens (10,45%) et burkinabés (2,51%) indique la persistance des pratiques religieuses traditionnelles africaines. La faible proportion de migrants sans religion montre que la majorité des migrants maintient une affiliation religieuse, ce qui peut jouer un rôle important dans leur vie communautaire et sociale. Cette composition religieuse impacte les dynamiques sociales, les pratiques culturelles et les stratégies d'intégration dans le département de Bouaflé. La coexistence de ces groupes religieux dans la migration souligne la nécessité d'une approche inclusive dans les politiques publiques locales. Ainsi, reconnaître l'importance de la religion dans le processus migratoire est fondamental pour appréhender les conflits, les défis démographiques.

2.5. La distribution de la population migrante selon le niveau d'instruction

Le poids démographique du département de Bouaflé devient de plus en plus important par rapport à son capital productif. Ce déséquilibre croissant soulève des questions cruciales sur les motifs sous-jacents de l'immigration, en particulier lorsqu'ils sont analysés sous l'angle du niveau d'éducation. La population étrangère résidente du département de Bouaflé est nombreuse et majoritairement jeune. Cependant, elle est peu instruite. Selon l'Institut national de la statistique, 66 % des étrangers n'avaient aucun niveau d'instruction en 2014 soit 121 766 personnes. En 2021, nos enquêtes ont révélé que 65 % des étrangers n'ont pas été scolarisés. En fait, contrairement à la France et autres pays développés qui ont une approche sélective des migrants, les pays en développement en général et la Côte d'Ivoire en particulier, a une approche plutôt libérale de l'immigration. L'immigration dans le pays s'inscrit majoritairement dans le cadre de la perpétuation des conceptions traditionnelles. La Côte d'Ivoire est un pays forestier où se développent aisément les cultures industrielles de forte exportation, de ce fait, il faut s'y aventurer pour accroître ses revenus dans la pratique de l'agriculture. Pour ce projet professionnel, qui ne nécessite pas forcément un grand niveau d'étude, les étrangers dans le département de Bouaflé présentent une dispersion selon leur instruction. La figure 11 ci-après fait la répartition des migrants selon leur niveau d'instruction.

Figure 11 : Distribution de la population étudiée selon le niveau d'instruction



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, septembre 2023

La figure 11 montre que la majorité des migrants dans le département de Bouaflé est analphabète (57,22%), tandis qu'une minorité détient un niveau d'instruction plus élevé, avec

22,23% ayant un niveau primaire, 16,11% un niveau secondaire, 3,33% un niveau coranique et seulement 1,11% un niveau supérieur. Ces données indiquent que la plupart des migrants ont un faible niveau d’instruction, ce qui peut représenter un obstacle à leur intégration sociale et professionnelle. Cependant, il ne constitue pas un frein à la pratique des activités pour lesquelles ils ont migré.

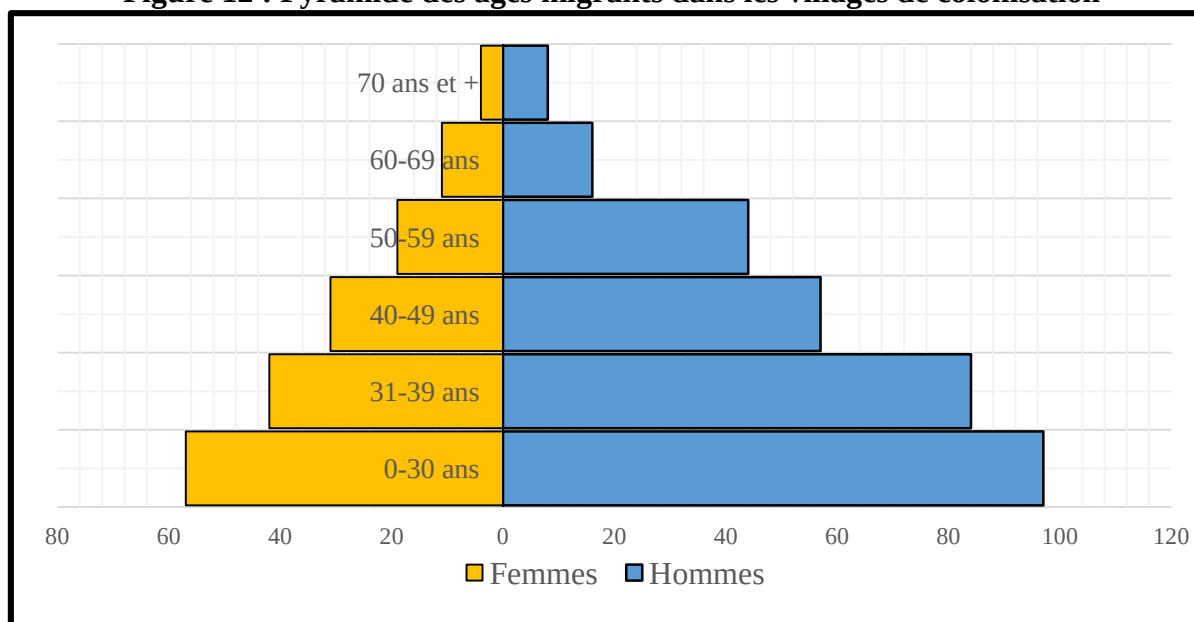
2.6. La structure de la population migrante selon l’âge et le sexe

Dans le cadre de la l'analyse démographique, la structuration de la population migrante dans le département de Bouaflé revêt une importance capitale dans la compréhension de la dynamique démographique de cette région. Nos enquêtes nous ont permis d’examiner la composition démographique des migrants, en mettant l'accent sur la jeunesse, qui constituent la force de travail de cette population migrante.

2.6.1. Une population majoritairement jeune à forte dominance masculine

Les indicateurs économiques des tendances démographiques des migrants permettent de mieux appréhender les implications socio-économiques de leur présence dans le département en vue d’une politique appropriée. Leur représentation est ici exprimée à travers la pyramide des âges (figure 12). C’est une représentation graphique qui offre une vue d’ensemble sur la répartition de la population par sexe et par âge. Sa forme reflète à la fois l’évolution historique de chaque tranche d’âge représentée, ainsi que son poids actuel au sein de la population totale.

Figure 12 : Pyramide des âges migrants dans les villages de colonisation



Source : INS (RGPH 2021) ; Réalisation Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

A l'instar des autres départements de la Côte d'Ivoire où la population est majoritairement jeune, la figure 12 illustre bien, celui du département de Bouaflé qui présente une structure d'âge similaire dans les villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère. En effet, 91,70 % des migrants ont moins de 60 ans, tandis que 8,30 % ont plus de 60 ans. Il s'agit donc d'une population essentiellement jeune, avec une prédominance des moins de 30 ans. Ces derniers représentent environ 32,77 % de la population, dont 20,64 % d'hommes et 12,13 % de femmes. On constate que plus de la moitié, soit 59,58 %, de cette population a moins de 40 ans, alors que 40,42 % des migrants ont plus de 40 ans. La répartition par genre montre une prédominance masculine. Selon le dernier recensement, la population migrante de Bouaflé est composée de 65,11 % d'hommes contre 34,89 % de femmes. Dans toutes les tranches d'âge, le nombre d'hommes est supérieur à celui des femmes. Par exemple, dans la sous-préfecture de N'douffoukankro, le rapport de masculinité en 2021 est de 107 hommes pour 100 femmes, avec 10 345 hommes (51,66 %) contre 9 681 femmes (48,34 %). Dans la sous-préfecture de Bouaflé, ce rapport est également de 107 hommes pour 100 femmes, avec les mêmes effectifs. Au niveau global, le rapport de masculinité s'élève à 111 hommes pour 100 femmes, avec une population totale de 23 360 hommes (52,62 %) contre 21 033 femmes (47,38 %). Cette composition de la population migrante de Bouaflé reflète la structure démographique typique des pays en développement, caractérisée par une forte proportion de jeunes, majoritairement masculins, et un faible taux de personnes âgées. Cette spécificité est particulièrement marquée dans les zones de production agricole, où la main-d'œuvre est essentiellement masculine. La représentation graphique de la structure par âge dans les villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère est illustrée par la pyramide des âges de la population enquêtée (figure 14).

À la lecture de la pyramide des âges issue des données de nos enquêtes de 2023, plusieurs constats se dégagent : la pyramide des âges de la population résidente dans les villages de colonisation Baoulé et les villages de colonisation étrangère présente une forme caractéristique des pays en développement : une base large qui se rétrécit progressivement vers le sommet. Cette configuration traduit la jeunesse de la population ainsi que la faible proportion de personnes âgées. Comparativement à 1998, on observe un début de rétrécissement de la base, accompagné d'un épaississement de la partie médiane, tandis que le sommet reste effilé. La réduction de la base s'explique par une baisse de la fécondité, entraînant une diminution de la population à charge au profit de la population en âge actif, comme l'illustre la figure 14 relative au rapport de dépendance.

2.6.2. Le Sexe Ratio (SR) ou Rapport de Masculinité (RM) à prédominance masculine

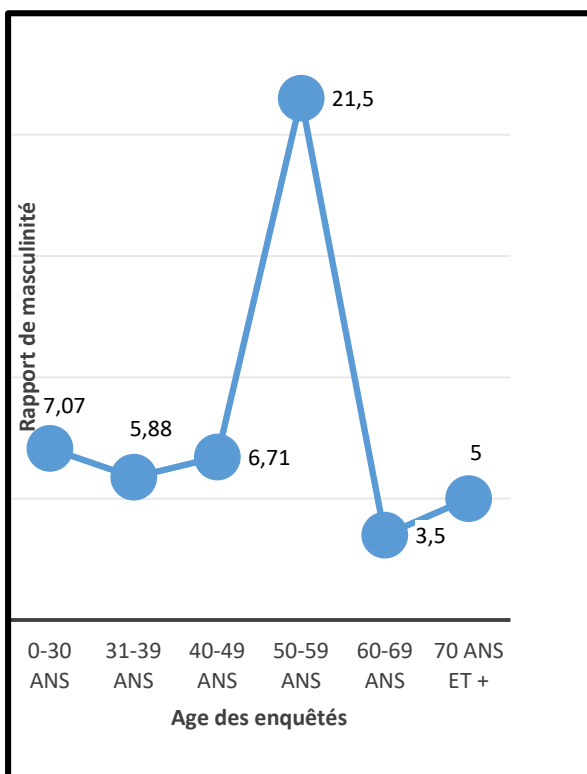
Le sexe ratio (SR) ou rapport de masculinité (RM), exprime la proportion des hommes et des femmes dans une population (à la naissance, à un âge donné, dans une branche professionnelle). Il est donné généralement en nombre de garçons pour 100 filles.

$$\text{Rapport de Masculinité} = \frac{\text{Population masculine}}{\text{Population féminine}} \times 100$$

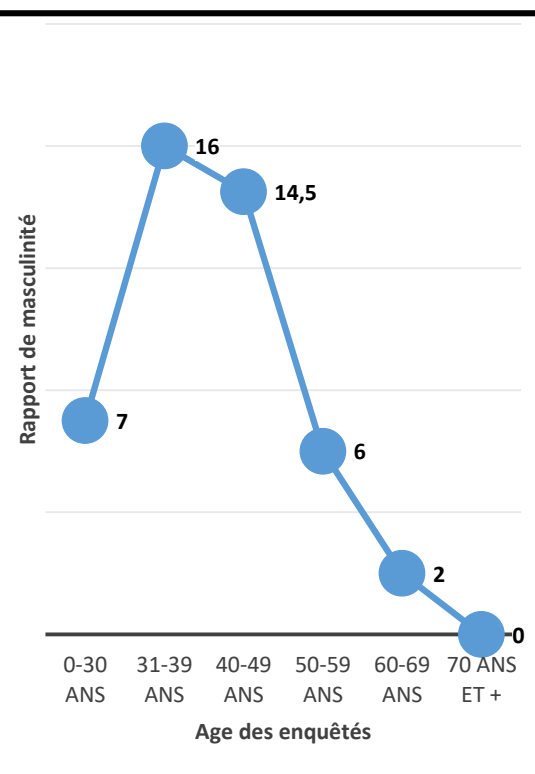
Il permet de mesurer un surnombre d'hommes (surmasculinité) ou de femmes (surféminité). Son évolution rend compte de la masculinisation ou de la féminisation de la population concernée. L'analyse de la masculinité et la féminité au sein de la population migrante met en évidence des questions importantes de l'étude, telles que l'égalité des sexes, les rôles traditionnels et les normes de genre. Le rapport de masculinité des villages de colonisation du département de Bouaflé est ici représenté par les courbes dans la planche 3.

Planche 3 : Courbe d'évolution du rapport de masculinité en % dans les villages de colonisation

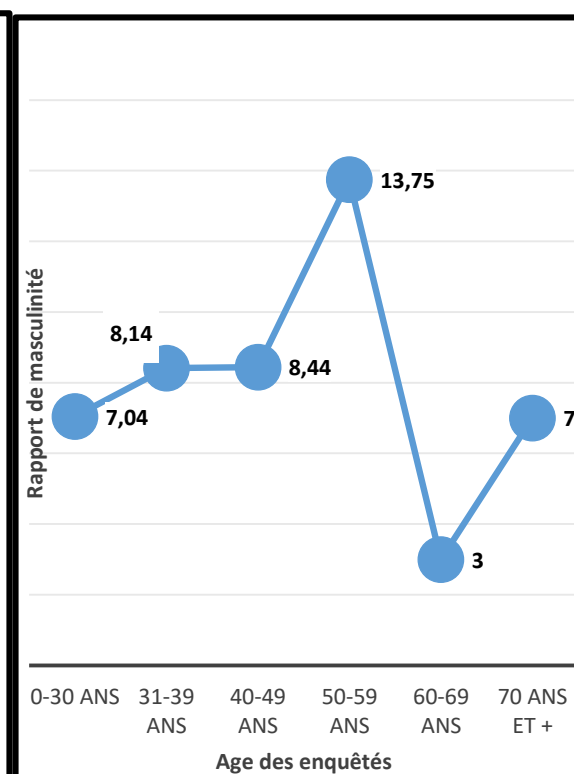
Sexe Ratio en % dans les villages de colonisation Baoulé



Sexe Ratio en % dans les villages de colonisation étrangère



Sexe Ratio en % dans les villages de colonisation



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

La planche 3 présente le rapport de masculinité des migrants selon différentes tranches d'âge pour trois contextes : villages de colonisation Baoulé, villages de colonisation étrangère, et l'ensemble villages de colonisation. Une analyse statistique met en lumière les variations significatives du sex-ratio selon l'âge et le type de localité.

Dans les villages de colonisation Baoulé, le rapport de masculinité varie de 3,5 à 21,5 selon les tranches d'âge. On observe une forte pointe à 21,5 dans la tranche 50-59 ans, alors que les autres tranches oscillent entre 3,5 et 7,07. Après ce pic, le sex-ratio chute brusquement à 3,5 chez les 60-69 ans puis remonte légèrement à 5 pour les 70 ans et plus. Dans les villages de colonisation étrangère, les rapports de masculinité sont généralement plus élevés dans les tranches jeunes et adultes : 16 (31-39 ans), 14,5 (40-49 ans). Le maximum est observé dans la tranche 31-39 ans. On observe une décroissance régulière dans les tranches plus avancées : 6 (50-59 ans), 2 (60-69 ans), 0 (70 ans et +). Dans l'ensemble des villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère, les valeurs sont intermédiaires, allant de 3 à 13,75. Le sex-ratio est relativement homogène chez les jeunes adultes (31-39 ans : 7,04 ; 40-49 ans : 8,44). Un pic à 13,75 apparaît dans la tranche 50-59 ans, suivi d'une chute brutale (3 pour 60-69 ans), puis une légère remontée (7 pour 70 ans et plus).

Nous retenons que des valeurs supérieures à 1 indiquent une présence majoritaire d'hommes dans les migrations étudiées, particulièrement marquée dans certains groupes d'âge, notamment les 40-59 ans dans les villages de colonisation. Les pics observés (surtout dans les villages de colonisation Baoulé à 50-59 ans et villages de colonisation étrangère à 31-39 ans) peuvent refléter des dynamiques socio-économiques spécifiques : migrations pour raisons professionnelles, exigences physiques et sociales favorisant les hommes, ou politiques migratoires ciblant ces tranches d'âge. La chute chez les plus âgés est flagrante : le rapport de masculinité chute fortement après 60 ans, souvent en-dessous de 7, voire à 0 dans les villages de colonisation étrangère. Cela traduit probablement un retour des hommes dans leurs localités d'origine, une mortalité masculine plus forte, ou une féminisation relative des flux migratoires à âge avancé.

Il ressort que les villages de colonisation Baoulé présentent une plus grande variabilité et un pic prononcé tandis que les villages de colonisation étrangère sont marqués par des rapports élevés chez les adultes, mais réduits chez les plus âgés. Le sex-ratio migratoire est dominé par les hommes dans les tranches adultes actives, reflétant des migrations motivées par l'économie ou le travail. Avec l'âge, la proportion d'hommes chute, indiquant la fin du cycle migratoire actif, des retours ou une surmortalité masculine. Les différences de structure entre villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère témoignent des spécificités locales

dans les dynamiques migratoires : politiques d'accueil, attractivité économique, histoire migratoire.

En somme, les populations migrantes dans ces villages présentent un profil fortement masculinisé chez les adultes, surtout entre 31 et 59 ans, avec un effondrement marqué du rapport de masculinité passé 60 ans, traduisant la spécificité de la migration masculine liée au travail et aux âges productifs.

2.7. Le profil socioprofessionnel des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé

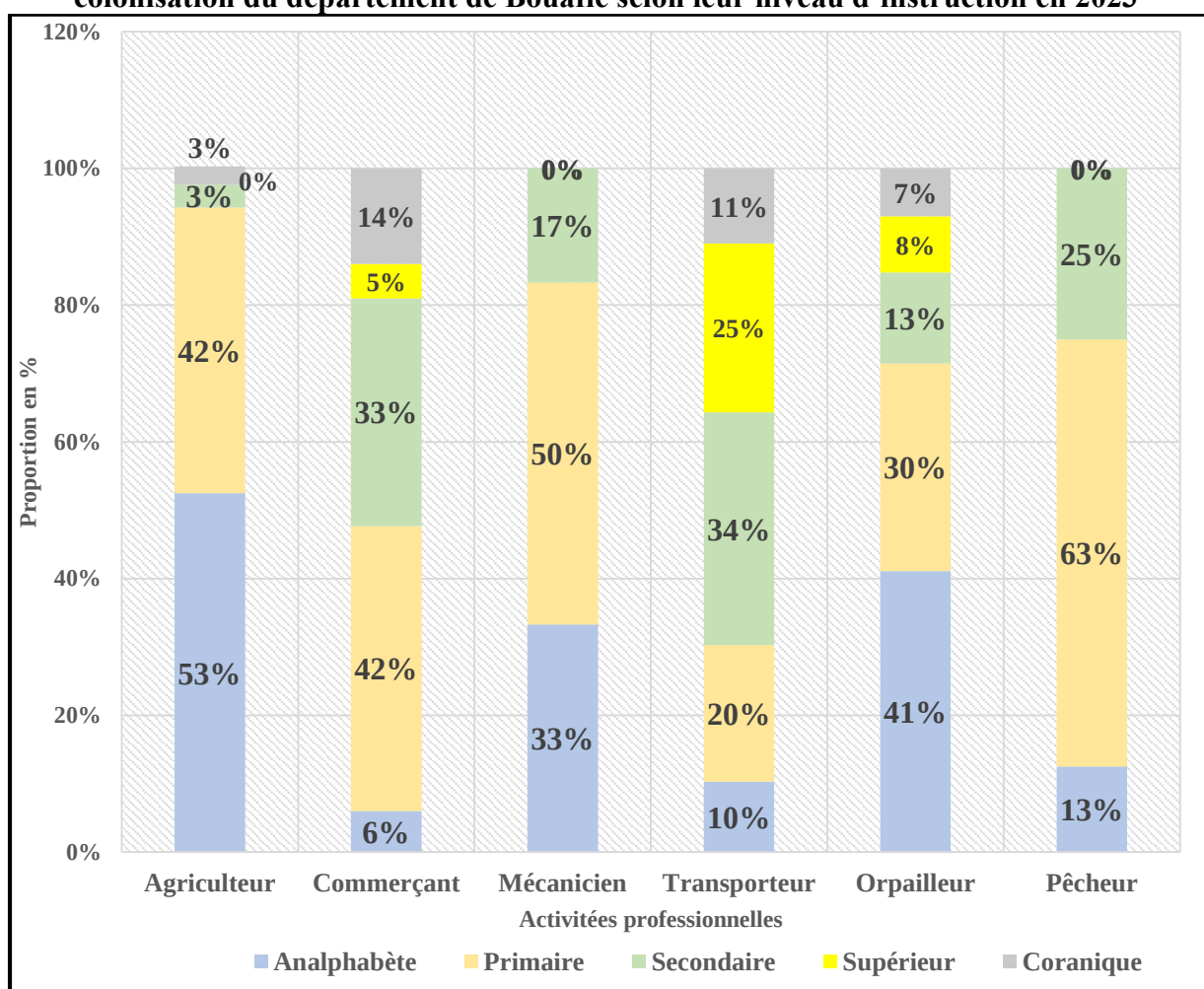
Le département de Bouaflé, marqué par une dynamique migratoire soutenue, accueille de nombreux migrants dans ses villages de colonisation. L'étude du profil socioprofessionnel de ces populations est essentielle pour comprendre leur insertion économique et sociale, ainsi que les transformations induites dans ces espaces ruraux. Cette analyse dresse un point précis des caractéristiques démographiques, des activités économiques exercées et des conditions de vie des migrants, afin d'éclairer les enjeux liés au développement local et à la gestion des espaces.

2.7.1. La situation socioprofessionnelle des migrants selon leur niveau d'instruction

La répartition de l'emploi est souvent influencée à la fois par des facteurs sociaux et économiques. Le niveau d'instruction des migrants se présente aussi comme un facteur clé de l'intégration professionnelle. Nos enquêtes sur la situation professionnelle mettent à la lumière les fondements de la distribution des professions ainsi que les tendances historiques et les disparités actuelles entre les niveaux d'étude et les professions (Figure 13).

Les variations des taux d'occupation dans diverses professions permettent d'identifier les principaux facteurs qui influent sur ces variations et d'évaluer l'impact des changements sur l'économie et la société. En outre, cette analyse va aider les décideurs sur les tendances du marché du travail et à fournir des recommandations pour une planification efficace des ressources humaines.

Figure 13 : Taux d'occupation professionnelle des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé selon leur niveau d'instruction en 2023



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 13 révèle une corrélation claire entre le niveau d'instruction des migrants et leurs professions.

Chez les agriculteurs, 53 % sont analphabètes, 42 % ont un niveau primaire, 3 % un niveau secondaire, 0 % supérieur, et 3 % ont un niveau coranique. Parmi les commerçants, 6 % sont analphabètes, 42 % ont un niveau primaire, 33 % un secondaire, 5 % un supérieur, et 14 % un coranique. Les mécaniciens comprennent 33 % d'analphabètes, 50 % de niveau primaire, 17 % secondaire, 0 % supérieur et 0 % coranique. Les transporteurs ont 10 % d'analphabètes, 20 % de niveau primaire, 34 % secondaire, 25 % supérieur et 11 % coranique. Les orpailleurs sont à 41 % analphabètes, 30 % primaire, 13 % secondaire, 8 % supérieur, et 7 % coranique. Les pêcheurs sont majoritairement au niveau primaire (63 %), avec 13 % analphabètes, 25 % secondaires, 0 % supérieurs, et 0 % coraniques.

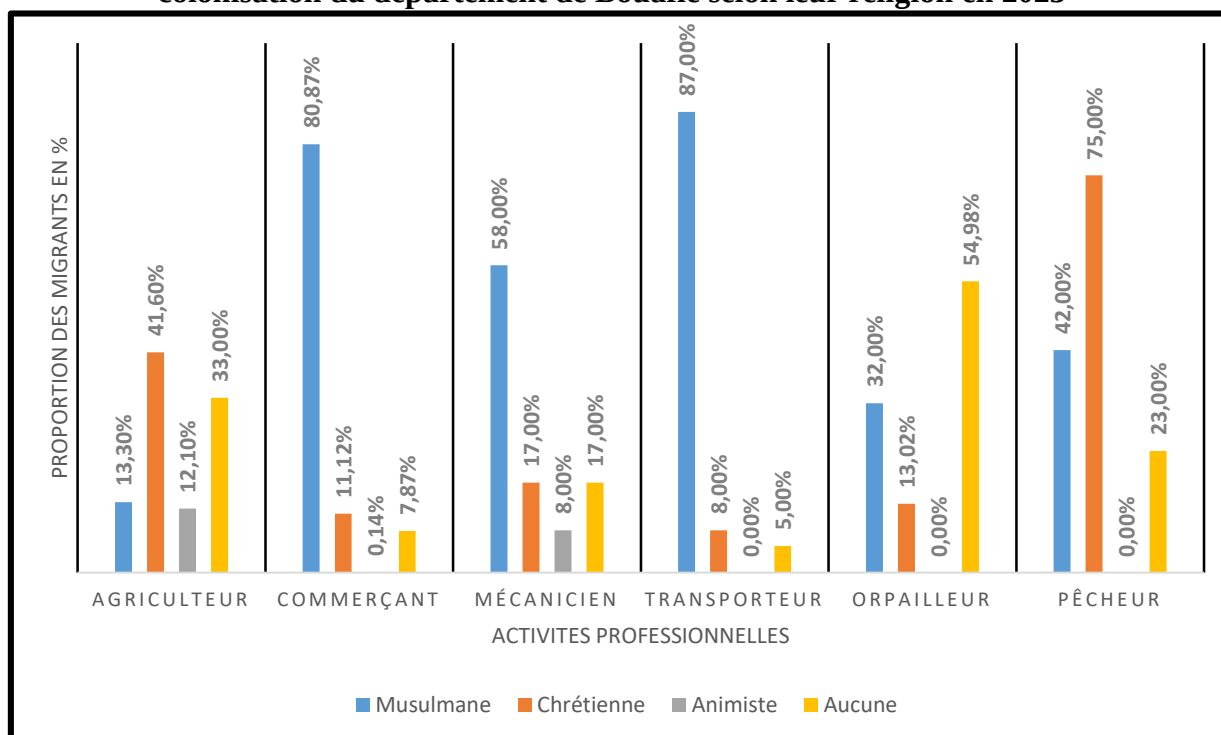
Cette répartition montre que les métiers manuels et traditionnels (agriculture, orpillage, pêche) sont exercés par des travailleurs souvent analphabètes ou ayant une instruction primaire

majoritaire. En revanche, les professions telles que le commerce, la mécanique et le transport attirent davantage de travailleurs avec des niveaux d'instruction plus élevés, notamment au niveau secondaire et supérieur. Le transport, en particulier, affiche la plus forte proportion de diplômés du supérieur (25 %). Par ailleurs, la présence du niveau d'instruction coranique reste faible mais non négligeable, surtout chez les commerçants (14 %) et les transporteurs (11 %). Ainsi, les données confirment que l'accès aux emplois qualifiés est directement lié au niveau d'instruction, tandis que les emplois manuels et informels sont occupés majoritairement par des personnes peu ou pas scolarisées. Cette distribution illustre les inégalités d'accès à l'éducation et à l'emploi qualifié parmi les migrants.

2.7.2. La situation socioprofessionnelle des migrants selon leur religion

Les migrations s'inscrivent dans des réseaux nationalistes qui facilitent l'intégration et le soutien. L'influence de la religion sur les activités professionnelles des migrants notamment dans le commerce, le transport et la mécanique joue aussi un rôle important dans l'intégration. L'espoir d'emploi repose souvent sur l'entraide entre personnes de la même religion. Nos enquêtes montrent ici le lien étroit entre la situation socioprofessionnelle des migrants et la religion dans les villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère à travers la figure 14. Nous analysons à partir des données recueillies la diversité religieuse au sein de chaque profession, en nous concentrant sur les agriculteurs, commerçants, mécaniciens, transporteurs, orpailleurs et pêcheurs pour en dégager les tendances et les disparités qui pourraient exister. Enfin, nous explorons les implications potentielles de ces données pour la société dans son ensemble.

Figure 14 : Répartition des activités professionnelles des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé selon leur religion en 2023



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 14 présente la répartition professionnelle des migrants selon leur religion, dévoilant des associations marquées entre groupes religieux et métiers. Les musulmans dominent largement les secteurs du commerce (80,87%), de la mécanique (58,00%) et surtout du transport (87,00%). Les chrétiens sont majoritairement agriculteurs (41,60%) et pêcheurs (75,00%), reflétant leurs origines rurales et côtières. Les sans religion se retrouvent principalement parmi les orpailleurs (54,98%), témoignant d'une possible marginalisation dans un secteur informel. Les animistes sont très peu présents dans toutes les professions, avec des taux faibles voire nuls, suggérant une faible mobilité ou intégration professionnelle.

Cette distribution montre que le commerce et le transport sont polarisés par les musulmans, tandis que l'agriculture et la pêche restent des domaines privilégiés par les chrétiens. Le groupe sans religion est fortement associé à l'orpaillage, secteur souvent artisanal et à risque. En somme, la religion apparaît comme un facteur structurant influençant les choix professionnels et l'intégration économique des migrants.

2.8. Les indicateurs d'adaptation et d'intégration des migrants

L'étude des indicateurs d'adaptation et d'intégration des migrants dans le département de Bouaflé est essentielle pour comprendre les dynamiques sociales et économiques locales. Nos recherches ont identifié les principaux critères permettant d'évaluer la capacité des migrants à

s'insérer durablement dans leur nouvel environnement, en tenant compte des dimensions économique, sociale et culturelle ; l'objectif étant d'éclairer les mécanismes d'adaptation et d'intégration des migrations pour leur développement local.

2.8.1. Le projet de naturalisation et la création des villages de colonisation étrangère : facteurs d'intégration dans la sphère socioculturelle du pays Gouro

Depuis la période coloniale, Bouaflé a fait l'objet de plusieurs politiques publiques visant à faciliter l'intégration d'immigrés d'origine voltaïque. À cette fin, une série de mesures réformistes y a été énoncée comme principe de son développement. Ce sont, entre autres, la décision de création de villages de colonisation liée à la réforme territoriale de 1932, le décret de « naturalisation collective » en 1995 et la tentative d'érection de certains villages d'immigrés devenus autochtones en communes (B. HOUEDIN et al., L. R. OTCHO, 2022, p. 3-4).

Appliquée à tous les domaines de la vie, la ville de Bouaflé jouait à l'origine le rôle d'un espace tampon où se matérialisait de façon concrète la réforme territoriale de 1932. Elle offrait alors, de par son caractère réformiste, un système singulier qui lui a donné les premières marques distinctives de son identification comme pôle d'accueil d'immigrés. Historiquement, les migrants burkinabè ont fondé, dès 1934, plusieurs villages de colonisation autour de Bouaflé, tels que Koupéla-Tenkodogo, Garango et Koudougou, qui portent les noms de leurs villages d'origine au Burkina Faso. Ces villages sont des exemples d'ancrage territorial et d'adaptation culturelle dans le milieu d'accueil.

La décision de création des « villages de colonisation » témoignant de ces marques dans le Cercle Gouro fut prise par un arrêté du Gouverneur Reste le 11 août 1933 (B. ZAMBLE, 1982). Celui-ci a été gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire de 1930 à 1935. L'idée était de trouver un espace d'accueil et de travail pour des manœuvres agricoles recrutés dans la Haute Côte d'Ivoire, ce qui relevait d'ailleurs de sa politique de relance économique dans les territoires de l'Afrique Occidentale Française (AOF). En 1932, par le décret du 5 septembre, la colonie de la Haute Volta fut supprimée et son territoire réparti entre cercles et cantons des trois colonies françaises du Soudan, de la Côte d'Ivoire et du Niger. Après l'indépendance, en 1960, précisément durant la période du multipartisme en 1995, la ville de Bouaflé connaît une autre forme de distinction. Avec le décret n° 95-809 du 26 septembre 1995, la « naturalisation collective » a été proclamée. Sous le régime du Président Laurent Gbagbo, suivant le décret n° 2005-314 du 6 octobre 2005, ces villages ont été désignés comme suit : Koudougou 1, 2, 3. Érigés en commune rurale, ils faisaient partie des 1126 communes créées lors de la crise militaro-politique qui a éclaté en Côte d'Ivoire entre 2001 et 2010. Mais, avant même qu'elles

ne soient fonctionnelles, le régime du Président Alassane Ouattara a adopté, en mars 2012, un projet de décret abrogeant celui portant création de 1126 communes. À l'image de Koudougou 1, 2, 3, les villages ou localités concernées seront réinscrits dans les périmètres communaux dans lesquels ils étaient auparavant.

Ce système soutenait d'une part les objectifs de la nouvelle politique de la métropole, à savoir la réforme territoriale de 1932, mais il renseigne d'autre part sur la mise en œuvre de la politique de relance économique par la Basse Côte d'Ivoire. Les immigrants voltaïques furent recrutés dans les cercles tels que Babo, Gaoua, Kaya, Dédougou, Batié, Koudougou, Tenkodogo, avec pour but de les amener à participer au développement de leur nouvelle colonie. C'est dans ce contexte que furent d'ailleurs créés les « villages de colonisation » en 1934 à Bouaflé. Ils ont été baptisés des mêmes ethnonymes que les cercles d'origine des « manœuvres agricoles ».

La ville tirait sa réputation de l'existence en son sein, d'établissements de centres commerciaux ou de compagnies de traite telles que l'Association des Producteurs Ouest-Africains (ASPROA).

Cette participation est la matérialisation d'une initiative politique dont les objectifs recherchés sont inclus dans la réforme territoriale de 1932. Par la création des « villages de colonisation », autochtones et immigrants sont appelés à partager les mêmes valeurs qui accompagnent la valorisation de la main-d'œuvre agricole dans cette ville (B. ZAMBLE, 1982). Au titre de la naturalisation, le décret a été signé par le Président Henri Konan Bédié. Il stipule la naturalisation d'immigrants voltaïques dans les villages de Garango, Koudougou, Koupéla, Tenkodogo dans le département de Bouaflé et des villages de Kaya, Koudougou, portant « naturalisation collective » des immigrants voltaïques au sein des villages cités plus haut. Environ huit mille (8000) sont devenus Ivoiriens (DIALLO, 2013). Présentée au niveau national comme une ville « hospitalière », ses caractéristiques identitaires se veulent à contre-courant de l'informalité dans laquelle les autres espaces urbains du pays demeurent encore en matière de gestion des immigrants.

Du fait, encore, de la naturalisation, le statut des « villages de colonisation » cités plus haut a évolué. Dès cet instant, ils sont devenus autochtones de la ville au même titre que les premiers groupes ethniques reconnus à ce rang (B. ZAMBLE, *ibidem*). Ce sont majoritairement des populations arrivées de l'ex-Haute-Côte d'Ivoire (Burkina Faso). Ils sont, pour la plupart, des Mossi et des Bissa et d'autres peuples du même pays auxquels se sont joints des Sénoufo et des Malinké ivoiriens, mais aussi d'autres populations de la sous-région ouest-africaine. Ces peuples laborieux d'origine burkinabè, qui sont à leur troisième ou quatrième génération, étaient, pour beaucoup d'entre eux, des apatrides. Fiers de leurs origines et de leurs cultures

mais Ivoiriens dans l'âme, ils ont eu tous les problèmes pour acquérir la nationalité ivoirienne et, pour ceux qui l'ont obtenue après un rude parcours du combattant, rares sont ceux qui en ont joui pleinement. Pourtant, c'est douze ans plus tard qu'interviennent les premières naturalisations sur des demandes individuelles de trois personnes : Pafana Yoda, alors président du comité du PDCI-RDA, El Hadj Amidou Yoda et Seydou Yoda. Suivront ensuite, en 1985 puis en 1989, d'autres demandes individuelles, plus de deux cents pour chacune de ces années. Cela, malgré le droit du sol en vigueur à cette époque qui donnait légalement la nationalité ivoirienne aux étrangers nés en Côte d'Ivoire. « Les naturalisations collectives n'interviendront qu'en 1995 par le décret n° 95-809 du 26 septembre 1995 signé par le président Henri Konan Bédié », explique Bakary Yoda. Malheureusement, ces décrets citaient nommément le chef de famille, ses épouses et ses enfants majeurs. La politique aidant, les fonctionnaires zélés ont interprété à leur manière l'application. « D'abord, nos certificats de nationalité étaient de couleur blanche alors qu'on délivrait aux autres des certificats de couleur verte ou orange. Ensuite, ceux dont les noms ne figuraient pas sur les décrets ne pouvaient obtenir la nationalité ivoirienne, même si leurs deux parents étaient considérés comme des Ivoiriens naturalisés.

Pis, même avec le décret de naturalisation, certains n'avaient pas leurs noms dans le Journal officiel », ajoute un jeune aux côtés de Bakary Yoda. Facile d'imaginer les conséquences de cette discrimination sur le quotidien de ces populations. Trois mille autres apatrides attendent. « Nos pères et grands-pères ont activement participé au combat du RDA pour l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Ils ont travaillé dans les champs, mais aussi sur les chantiers des grandes infrastructures économiques comme le port d'Abidjan, le premier pont. Plusieurs générations se sont succédé, des enfants sont nés, certains de mères autochtones Gouro, Yowlè et Baoulé. Nous avons de grands cadres dans l'administration, mais nous avons toujours été marginalisés, souvent méprisés », dénonce Billa, le chauffeur de taxi qui nous conduit aux villages de Koupéla-Tenkodogo. Il nous conduit à la mosquée des villages jumeaux non sans préciser : « dans ces deux villages, plus de 3 000 autres apatrides attendent la régularisation de leur situation ». Sous les feuillages touffus d'un grand manguier, nous reçoivent Ouelgo Assane, Sorogo Ousséni (jeune frère du chef du village de Tenkodogo) et Moctar Touré dont le nom cache celui de ses ascendants maternels d'origine burkinabè. Ils nous préviennent : « les chefs et l'imam qui auraient pu vous donner plus d'informations sont au champ. Nous ne pourrions vous dire que le peu que nous savons ». Comme Garango, Koudougou (à Bouaflé), Kaya et Koudougou ou Petit Ouaga (à Zuénoula), ils affirment que leurs ascendants sont arrivés sur ces terres à la demande du commandant de cercle français qui en avait fait la demande au gouverneur Voulet de la Haute-Côte d'Ivoire. Ce dernier obtient l'accord de Naba Kiba, roi de Tenkodogo (Haute-

Côte d'Ivoire) dans les années 1920, qui choisit les premiers volontaires, à savoir sept chefs de famille et trois femmes : « Tingandé Sorogo (premier chef de Tenkodogo), Baliman Samba, Kéré Nato, Boundaogo Baouré, Kéré Gandaogo, Kéré Sahoumba et Daboné Nouaga, sans compter les trois femmes dont les noms m'échappent » et les premiers Bissa dont il ne peut nous dire grand-chose. Ces pionniers ont d'abord travaillé dans les plantations des colons de l'Association des Producteurs Ouest-Africains (ASPROA). Ces derniers leur ont d'abord cédé de petites parcelles pour les cultures vivrières. Au départ des colons, des parcelles ont été rétrocédées aux populations « déportées volontaires » auxquelles s'étaient joints quelques-uns de ceux qui ont travaillé pour la construction du rail Abidjan-Niger qui s'est arrêté à Ouagadougou en 1954. Tout comme leurs frères de Garango, les autres arrivants ont été autorisés par les colons à donner des noms de villes burkinabè à leur nouveau village. « Ici, il y a plus de 9 000 âmes selon le dernier recensement. Nous sommes majoritairement Mossi et Bissa, avec quelques Gouro, Baoulé et Sénoufo. Il y a des îlots occupés par les Bissa et d'autres par les Mossi, mais ayant le même destin, nous faisons tout, ensemble », explique Ouelgo Assane. Koupéla-Tenkodogo s'est implanté, ajoute-t-il, au même moment que les autres villages, entre 1933 et 1934.

Enfin, c'est en 1976 qu'est paru le premier décret de naturalisation du village : n° 76-864 du 18 décembre 1976 au profit de Ouelgo Youaoga Gabriel, ses épouses et 19 enfants. Cet ancien combattant (sous-officier de la Seconde Guerre mondiale) pour le compte de la colonie de la Basse-Côte d'Ivoire avait vite compris l'importance de cette demande, tout comme les chefs des deux villages jumeaux, eux aussi anciens combattants. D'autres demandes de naturalisation individuelles ont suivi, le plus gros lot en 1985, avant le décret de naturalisation collective de 1995. « Dans ce village comme dans les autres, tous les parents n'ont pas été pris en compte ; il y a eu des omis et des noms n'ont pas figuré dans le Journal officiel. Ce qui donne cette situation bizarre où, dans la même famille, entre des enfants d'un même couple, certains sont Ivoiriens et d'autres sans papiers ».

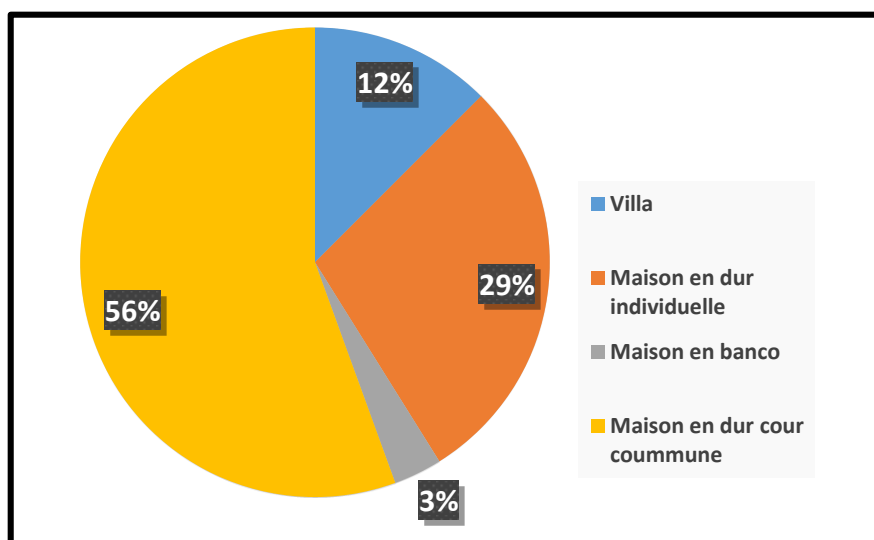
En somme, les villages de patronyme voltaïque, Koudougou, Garango, Koupéla-Tenkodogo sont des villages purement mossi créés dans le département de Bouaflé depuis l'époque coloniale. Cela a été possible grâce à la politique coloniale qui était axée sur la mise en valeur des ressources forestières du pays pour accroître et soutenir l'économie nationale qui reposait sur l'agriculture. Ces villages sont peuplés en majorité par des Burkinabè (Mossi, Boussanga, Bissa, Lobi) qui constituaient la main-d'œuvre agricole de la colonie et une faible communauté de Guinéens et de Maliens. C'est ainsi que sont nés des villages d'appellation mossi à l'image des localités villageoises au Burkina Faso.

2.8.2. Les conditions d'habitat : une transformation au bilan mitigé pour l'amélioration des conditions de vie

Les migrants des villages de colonisation occupent des habitats de divers types. En général, les populations sont regroupées par famille afin de faciliter la cohabitation et l'intégration.

Occupée en majorité par l'agriculture, ce sont les revenus agricoles qui conditionnent le changement social de la population rurale. L'habitat est une traduction des besoins généraux de la société. Il implique dans sa dynamique tous les autres aspects de la réalité sociale N. KOUAME, (1984). Pour l'auteur, c'est l'économie de plantation qui, en mettant à la disposition des paysans des moyens financiers importants, leur ouvre de nouvelles perspectives en matière d'habitat et d'amélioration de leur cadre de vie. Ainsi, lorsque les moyens financiers autorisent la construction d'une « maison en dure », l'habitat africain est systématiquement remplacé. C'est un habitat qui présente à leurs yeux assez d'inconvénients : manque d'aération, risque d'incendie etc. L'habitat européen est en revanche présenté comme un cadre de vie où, l'individu se réalise dans sa totalité (K. R. OURA, op cité). C'est cette intention qui a guidé les aménageurs dans le cadre de la politique de relogement des populations sinistrées en leur offrant des habitats modernes. À présent, le constat qui se dégage est que les populations ne parviennent pas à maintenir le cap. Cependant, en lieu et place de la poursuite du rythme d'évolution de l'habitat moderne déjà mis en place par l'AVB dans l'ensemble des villages, ce sont plutôt des habitats précaires qui se développent et se greffent autour de ceux-ci (figure 15).

Figure 15 : typologie des habitations des migrants dans les villages de colonisation



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 15 les habitations dans l'enceinte des cours dites «cours communes» sont prédominantes avec une proportion estimée à 56%. Cette situation est relative au fait que les

migrants se sont regroupés en cellule familiale élargie. Ainsi, les membres d'une même famille constituée de plusieurs ménages peuvent cohabiter dans la même cour.

Dans les villages de colonisation Baoulé, les populations ont été regroupées par cellule familiale enfin d'éviter l'occupation anarchique de l'espace et surtout pour éviter de briser les coutumes ancestrales des populations Baoulé. Ce qui a valu la construction des habitats en dur dans des cours communes.

Les villas basses de moyen standing sont également rencontrées dans les villages des migrants. Ces habitats sont estimés à 12% de l'ensemble des habitats des localités. Ce sont des maisons construites par les migrants ayant les moyens financiers adéquats. Il s'agit de producteurs dont les récoltes cacaoyères et caféières et les revenus agricoles sont importants ou des parents dont les enfants travaillent dans la fonction publique. A ce titre ils bénéficient du retour de l'investissement scolaire. Ce fut le cas du Moro Naba de Tenkodogo pour qui ses enfants fonctionnaires ont construit une nouvelle maison (Photographie 3).

Photographie 3 : Vue d'une villa construite en dur par le Moro Naba de Tenkodogo



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché, mars 2023

Dans les villages de colonisation, trois types de changements de l'habitat ont été observés : l'apparition d'habitats précaires, la modification et la réhabilitation des habitats initiaux, ainsi que la construction d'habitats modernes. À Bénou, certaines personnes retournent aux anciennes pratiques de logement précaire après plusieurs décennies. Dans les villages de colonisation étrangère, la rareté des terres conduit les habitants à vivre ensemble sur une même parcelle, avec 29% des habitats en dur occupés principalement par des migrants nationaux et étrangers minoritaires. Environ 3% des habitats sont précaires en banco, souvent utilisés par des migrants récemment installés pour des séjours temporaires ou comme points de stockage agricole. La transformation des habitats d'origine avec des matériaux modernes est fréquente, surtout initiée par les jeunes cherchant plus d'autonomie ou par les familles agrandissant leur

logement. Lorsque la modification est impossible, les réparations sont souvent de fortune à cause de la dégradation des maisons, ce qui a profondément modifié la structure traditionnelle des habitats dans ces villages.

En somme, le niveau d'adaptation des migrants dans les villages de colonisation est contrasté : certains investissent dans des habitats modernes, signe d'intégration durable, tandis que d'autres demeurent en habitats précaires à cause de contraintes économiques et foncières. La qualité de l'habitat reflète ainsi une intégration partielle, marquée par des progrès mais aussi par une précarité persistante.

2.8.3. L'accès aux soins de santé, facteur d'intégration des migrants

L'adaptation et l'intégration des migrants en matière d'accès aux soins de santé dans les villages de colonisation révèlent une situation contrastée, mêlant progrès notables et difficultés persistantes, illustrées par des données chiffrées précises du tableau 18. La norme nationale pour une bonne couverture sanitaire est de 3833 habitants/infirmier (G. DIOMANDE, 2012).

Tableau 18 : Ratio population/infirmier dans les villages de la colonisation de Bouaflé

Zone	Village	Dispensaire fréquentée	Volume Population 2021	pop/dis pensaire	Norme nationale de couverture sanitaire
VCE	Garango	Garango	12783	12783	<3833
	Koudougou-Sokoura	Koudougou	8208	8208	>3833
	Koupéla	Koupéla/	1416	1416	<3833
	Tenkodogo	Tenkodogo	1960	1960	
S/P Bouaflé			24367		
VCB	TOS 1 (Nangrékro)	Nangrékro	1844	3194	<3833
	TOS 7 (Akowébo)		1350		
	TOS 2 (N'denoukro)	N'denoukro	2961	5872	>3833
	TOS 4 (Bénou)		672		
	3/4 pop TOS 3 (Attossé)		2239		
	1/4 pop Tos 3 (Attossé)	N'douffoukankro	747	4968	>3833
	TOS 5 (N'douffoukankro)		4221		
	TOS 6 (Blè)	Diacohou-sud	3208	5992	>3833
	TOS 8 (Diacohou-sud)		2784		
S/P N'douffoukankro			20026		

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

L'analyse du tableau 18 fait ressortir trois observations portant sur l'adaptation aux services de santé, les difficultés d'intégration sanitaire et les contraintes logistiques et organisationnelles.

La première observation est relative au niveau de l'adaptation aux services de santé. Parmi les huit villages "Tos", quatre disposent d'infrastructures sanitaires comprenant un dispensaire et une maternité, permettant ainsi l'accès aux premiers soins pour les populations concernées. Selon les responsables de santé, le taux de fréquentation des dispensaires est jugé bon, ce qui traduit une certaine adaptation des migrants aux structures existantes. Concernant les maternités, 90% des femmes enceintes effectuent leur première consultation prénatale tardivement, généralement à 6-7 mois de grossesse, alors que la norme nationale recommande cette première visite entre 3 et 4 mois d'aménorrhée pour un suivi optimal. Malgré cette fréquence tardive, certaines femmes financent leurs consultations et accouchements grâce aux revenus issus de leurs activités commerciales, témoignant d'une prise en charge autonome motivée par les enjeux de sécurité sanitaire. La deuxième observation porte sur les difficultés d'intégration sanitaire. Plus de la moitié des patients (50%) consultent tardivement, après avoir épuisé des traitements traditionnels sans succès, conduisant à un taux préoccupant de décès : 10 cas recensés depuis l'arrivée des praticiens, répartis notamment avec 4 décès à N'dénoukro, 3 à Diacohou-sud et 3 à Nangrékro. Ces décès surviennent souvent à domicile, accentués par le retard à l'hôpital et la non-disponibilité d'ambulances dans la majorité des centres (hormis une seule ambulance à N'douffoukankro), rendant les évacuations d'urgence difficiles. Les contraintes économiques liées à la destruction des plantations, à la crise de l'emploi agricole et aux conflits fonciers compromettent la capacité des familles à s'acquitter des frais médicaux. Par exemple, la période de février à novembre, marquée par la fin de la cueillette du cacao et la rentrée scolaire, aggrave la situation financière. Cette précarité entraîne dans certains cas le retour des malades à domicile pour poursuivre des soins traditionnels, au grand risque de dégradation de leur état. Le recours à une autonomie dans les soins est aussi marqué par une tendance à l'automédication et à l'indigénat, dits moins coûteux et plus accessibles, même si cela renforce les risques sanitaires.

Quant aux contraintes logistiques et organisationnelles, le ratio population/infirmier dépasse largement la norme nationale recommandée de 3833 habitants par infirmier dans plusieurs villages : N'dénoukro : 5 872 habitants/infirmier, Diacohou-sud : 5 992 habitants/infirmier, N'douffoukankro : 4 968 habitants/infirmier, Garango : 12 783 habitants/infirmier, Koudougou : 8 208 habitants/infirmier. A l'exception, Koupéla/Tenkodogo (3 376 habitants/infirmier) est proche du seuil tandis que Nangrékro (3 193 habitants/infirmier) est en dessous.

Cette surcharge affecte la qualité et la rapidité des soins dispensés. L'absence de dispensaire dans la moitié des villages oblige les populations à effectuer souvent des déplacements vers des villages dotés de centres de santé, augmentant les coûts et la charge des dispensaires existants.

Certains villages comme Blè ont recours à un agent de santé ambulant bénévole pour pallier l'absence d'infrastructures.

En ce qui concerne l'accessibilité, la norme du Ministère de la Santé Publique (MSP) fixe un rayon d'action de 5 km pour l'accès aux centres de santé ; 80% des villages respectent cette distance. Toutefois, les moyens financiers limitent l'usage régulier de ces infrastructures, entravant une fréquentation constante.

En somme, l'intégration sanitaire des migrants est marquée par une adaptation partielle aux infrastructures existantes, mais reste freinée par des facteurs économiques, logistiques et culturels. Les soins précoces et systématiques sont insuffisants, ce qui se traduit par une mortalité évitable. L'absence de moyens d'évacuation, le retard dans l'accès aux soins, la surcharge des centres et les contraintes financières témoignent d'une intégration sanitaire incomplète et fragilisée. Des investissements dans l'équipement des villages en dispensaires et ambulances, ainsi que des mesures de sensibilisation et d'accompagnement financier, restent indispensables pour améliorer cette intégration.

2.8.4. Les commodités des ménages dans les villages de colonisation

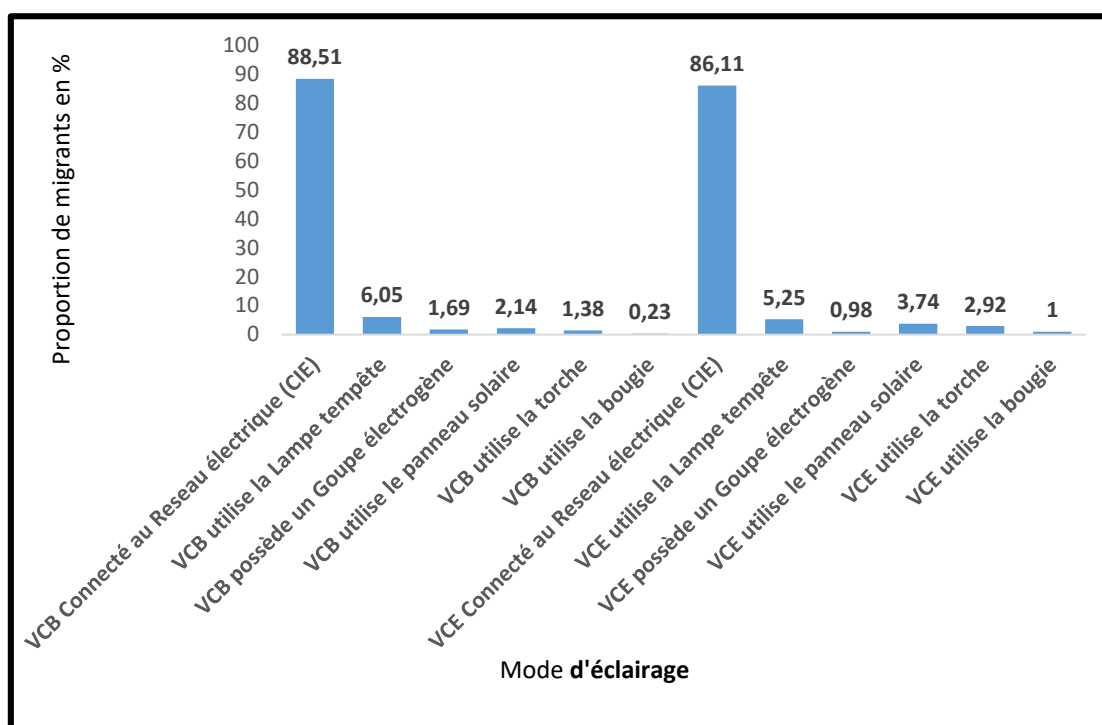
L'analyse de la commodité des ménages en milieu rural dans le département de Bouaflé vise à fournir une évaluation approfondie des conditions de vie des ménages. Comprendre les défis spécifiques et les opportunités auxquels sont confrontés les ménages en milieu rural, ainsi que proposer des perspectives d'amélioration concrètes à leur réalité est capital.

2.8.4.1. Le mode d'éclairage dans les ménages

Au niveau national, près de 9 ménages sur 10 (88%) a accès à une source d'électricité continue (CIE, groupe électrogène et panneau solaire), dont 72,8% des logements sont branchés au réseau électrique public (INS, RGPH 2021).

Ce constat est similaire à tous les enquêtés dans le département de Bouaflé. En effet, en termes d'électrification rurale, tous les villages de la forêt des Tos » y compris les villages des migrants étrangers sont électrifiés. Cependant, toute la population ne bénéficie pas encore de cette infrastructure économique. Les différents taux de couverture en énergie électrique par la population enregistrée, sont représentés dans la figure 16, comme suit :

Figure 16 : Mode d'éclairage dans les ménages des migrants enquêtés



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collectes de données, mars 2024

Les données de la figure 16, montrent qu'en matière d'éclairage, le courant électrique demeure le premier mode d'éclairage dans les ménages (88,51 %) dans les villages de colonisation Baoulé. Mais, 11,49% n'en utilisent pas. Dans les villages de colonisation étrangère, 86,11% sont connectés au réseau électrique contre 13,89% non connecté.

La seconde source d'énergie la plus utilisée est la lampe tempête : Dans les villages de colonisation Baoulé, elle est utilisée par 6,05% contre 5,25% de ménages. La source d'énergie des autres ménages provient respectivement des panneaux solaires (2,14%), la torche (1,38%), le groupe électrogène (1,69%) et la bougie (0,23%). Quant aux villages de colonisation étrangère, les autres sources d'énergie les moins utilisées sont les mêmes à savoir les panneaux solaires (3,74%), la torche (2,92%) et la bougie (1%) et le groupe électrogène (0,98%). Le constat qui se dégage est qu'il existe une similitude entre les deux zones d'étude par rapport au mode d'utilisation d'éclairage.

Cette frange de la population regorge en son sein des individus qui ont bénéficié de l'électricité par le passé avant qu'ils n'en soient privés aujourd'hui pour facture de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) impayée. Une autre catégorie n'a jamais joui de l'électrification rurale car, elle n'a pas encore pu installer le courant dans leurs habitations. Les raisons évoquées sont d'ordre économique. La situation économique des parents qui se dégrade a également des répercussions sur la scolarisation des enfants.

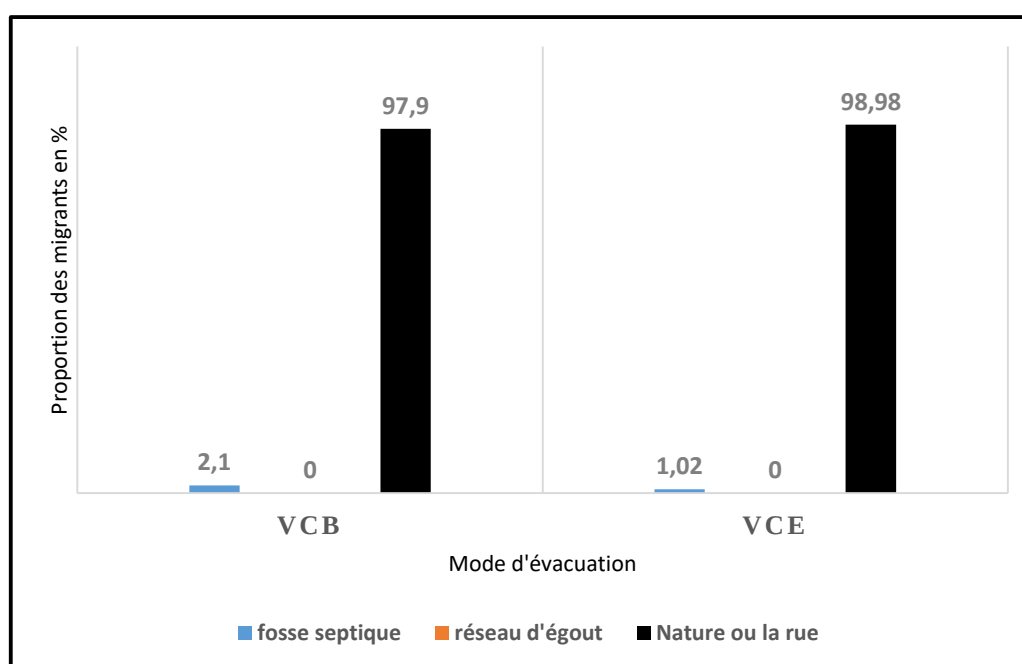
2.8.4.2. Le mode d'évacuation des ordures ménagères

Le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est inadéquat pour la plupart des ménages ruraux. Il concerne 100% des ménages en milieu rural car se fait dépôt aménagé. Le système de ramassage des ordures de façon adéquate (par camion, pré-collecte...) n'existe pas en milieu rural.

2.8.4.3. Le mode d'évacuation des eaux usées

Dans les villages de colonisation du département de Bouaflé, les eaux usées sont évacuées de manière sensible par les ménages (Figure 17).

Figure 17 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

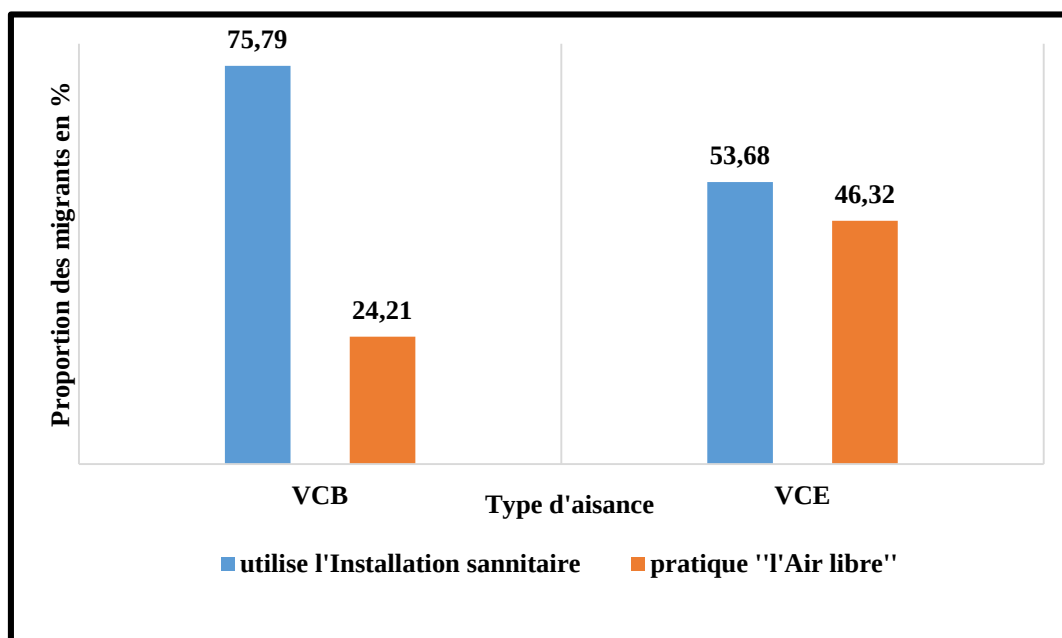
Il ressort de la figure 17 qu'une faible proportion de ménage utilise un mode d'évacuation adéquat des eaux usées dans les villages de colonisation. 97.9% des ménages dans les villages de colonisation Baoulé et 98,98% dans les villages de colonisation étrangère déversent les eaux usées dans la nature. Personne n'utilise les égouts et à peine 2% utilise les fosses septiques.

La stagnation des eaux usées dans la nature est source de nombreuses maladies liées à l'eau et causées par les moustiques. Le paludisme en est l'une des maladies. Le paludisme est une maladie fébrile aiguë causée par le parasite Plasmodium ; il se transmet aux êtres humains par les piqûres de moustiques anophèles femelles infectées. Il freine le développement des populations les plus pauvres qui vivent dans ces zones d'endémie.

2.8.4.4. Le type de lieu d'aisance

Les types de lieux d'aisance dans les villages de colonisation de Bouaflé reflètent une conception pratique tenant compte des contraintes environnementales et sociales. Ils comprennent principalement des latrines simples, souvent creusées directement dans le sol, parfois avec des systèmes d'évacuation rudimentaires. Ces latrines sont individuelles ou collectives, avec des structures allant de fosses simples à des latrines un peu plus élaborées, adaptées au contexte spatial local. Dans certains cas, un espace est réservé à l'aisance et un autre à la toilette ou aux ablutions, sans système d'évacuation sophistiqué, nécessitant un entretien manuel régulier. Ci-dessous la répartition des populations selon le type d'aisance à travers la figure 18.

Figure 18 : Répartition des populations selon le type d'aisance



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

Selon la figure 18, la fréquentation des installations sanitaires non améliorées est plus élevée que la pratique de l'air libre, soit 75,79% dans les villages de colonisation Baoulé et 53,68% dans les villages de colonisation étrangère. Cependant, nous notons que les villages Baoulé ont un mode sanitaire plus adéquat que les migrants Burkinabé. Fort logiquement, la pratique de l'air libre pour la défécation est plus forte chez les Burkinabés (46,32%) que chez les déplacés Baoulé (24,21%). Malgré cette faible fréquentation à l'air libre, les risques de pollution de l'environnement et de contaminations des populations sont élevés.

2.8.4.5. Le type d'alimentation en eau

La population ayant accès à des sources d'eau potable améliorées est celle qui s'approvisionne en eau de boisson par le biais de l'eau du robinet (à l'intérieur du logement, dans la cour, ou via une pompe publique/fontaine), d'un puits équipé d'une pompe ou d'un forage, d'un puits creusé protégé, ou encore d'eau conditionnée. Le tableau 19 ci-dessous, présente la répartition des populations selon leur accessibilité à l'eau de boisson.

Tableau 19 : Répartition des populations par mode d'accès à l'eau de boisson

Principale source d'eau de boisson	VCB (%)	VCE (%)	Ensemble VCB et VCE (%)
Eau conditionnée en bouteille ou en sachet	100	100	100
Eau de robinet / Château d'eau (SODECI)	45,55	8,99	16,17
Puits protégés	21	8,99	16,17
Puits non protégés	4,27	4,23	4,26
Puits à pompe/forage	25,62	21,16	23,83
Source d'eau protégée	0	0	0
Source d'eau non protégée	6,41	4,76	5,74
Eau de surface	3,91	3,17	3,62

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

Le tableau 19 montre que 100% des ménages ont accès à une source d'eau de boisson conditionnée en bouteille ou en sachet, mais après achat dans les boutiques. Les prix des bouteilles varient de 100F CFA à 500 F CFA selon le volume et la marque du fabricant.

Toutefois, il convient de souligner que seulement (41,49%) des ménages ont accès à l'eau de robinet, bien que la majorité des villages aient bénéficié de la construction des châteaux d'eau donc reliés au réseau de distribution en eau potable (SODECI). On note une prédominance des puits à pompe /forage (En effet les villages de colonisation Baoulé ont bénéficié d'un certain nombre d'infrastructures modernes grâce au projet AVB. Ainsi, ces ménages présentent de nombreux acquis contrairement à ceux des villages de colonisation étrangère. Les puits à pompes sont aussi nombreux dans les deux zones. Du côté des Baoulé, nous dénombrons 25,62% de ménages qui en ont accès et du côté des Burkinabé (21,16%). La photographie 4 ci-dessous illustre bien l'une des infrastructures modernes facilitant l'accès à l'eau.

Photographie 4 : Vue d'un château d'eau à N'douffoukankro



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Cliché, mars 2023 (6.862° N, 5.822° W)

2.8.4.6. Le type d'infrastructures et d'équipements

L'intégration des migrants dans le département de Bouaflé repose en grande partie sur la disponibilité et la qualité des infrastructures ainsi que des équipements mis à leur disposition. Ces éléments jouent un rôle capital dans l'amélioration des conditions de vie, l'accès aux services de base et la facilitation du processus d'insertion socio-économique des populations migrantes. L'examen des types d'infrastructures et d'équipements existants et leur contribution à l'intégration effective des migrants dans les villages de colonisation sont dans le tableau 20.

Tableau 20 : Répartition des infrastructures et des équipements opérationnels

Localités	VCB								VCE				
Equipements et infrastructures	Bénou	N'dénoukro	Akoviébo	Nangrékro	N'douffoukan kro	Attossé	Blé	Diacohoul-sud	Garango	Koudougou	Koupéla	Tenkodogo	Ensemble VCB et VCE
Ecole primaire	1	3	1	2	2	2	3	2	3	2	1	1	23
Ecole maternelle	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	1		5
Dispensaire	0	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1		7
Maternité	0	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1		6
Dépôt de pharmacie	0	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0	5
Marché couvert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Hôtel	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
Pompe hydraulique	1	0	2	3	2	2	2	1	4	2	2	1	22
Château	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	4
Centre culturel	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Le tableau 20 reprend les constats chiffrés et qualitatifs fournis par nos enquêtes dans les villages de colonisation. Les villages de colonisation des migrants dans le département de Bouaflé disposent d'équipements et d'infrastructures basiques mais essentiels, avec une nette priorisation de l'éducation primaire et de l'accès à l'eau potable. Au total, 23 écoles primaires sont dénombrées dans les 12 villages (8 VCB et 4 VCE), attestant d'une couverture scolaire primaire relativement suffisante. Les écoles maternelles, en revanche, sont peu développées avec seulement 5 structures recensées, principalement concentrées dans les villages VCE.

Au niveau de la santé, les infrastructures sont modérées mais insuffisantes : 7 dispensaires, 6 maternités et 5 dépôts de pharmacie couvrent la zone, ce qui révèle un déficit par rapport aux besoins sanitaires potentiels des populations migrantes. Un seul marché couvert et seulement 2 hôtels sont présents, signalant une faible dynamique économique commerciale et touristique.

L'eau potable apparaît mieux prise en compte, avec 22 pompes hydrauliques et 4 châteaux d'eau répartis dans l'ensemble des villages, ce qui garantit un accès quasi généralisé à ce service vital. Enfin, les centres culturels sont quasi inexistant, avec seulement 2 recensés, traduisant un manque d'infrastructures favorisant la vie sociale et culturelle des migrants.

Il ressort de ces analyses que les villages privilégient l'éducation primaire et l'accès à l'eau, mais présentent des besoins importants en infrastructures sanitaires, commerciales et culturelles pour améliorer la qualité de vie et favoriser une meilleure intégration socio-économique des populations migrantes à Bouaflé.

Conclusion partielle

L'analyse sociodémographique de la population migrante dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE) et les Villages de Colonisation Baoulé (VCB) du département de Bouaflé révèle une structure profondément marquée par des dynamiques migratoires et économiques spécifiques à ce département. Les données recueillies montrent que 63 % des migrants sont d'origine ivoirienne, principalement d'ethnie Baoulé (59,23 %), tandis que 37 % proviennent des pays de la CEDEAO, avec une forte représentation des Burkinabé (34 %), dont 21,8 % Mossi). Les Maliens et Guinéens ne représentent chacun que 1% de l'ensemble des migrants.

Sur le plan religieux, la population ivoirienne migrante est majoritairement chrétienne (214 individus), suivie des animistes (32), des musulmans (25) et de ceux sans religion (10). Chez les migrants étrangers, la majorité est musulmane (98), suivie des chrétiens (88) et des animistes (3). Cette diversité religieuse contribue à la richesse culturelle mais pose aussi des défis d'intégration et de cohésion sociale. L'étude met en évidence un très faible niveau d'instruction parmi les migrants étrangers : 66 % n'avaient aucun niveau d'instruction en 2014, et 65 % en 2021. Globalement, 57,22 % de la population migrante est analphabète, 22,22 % a atteint le niveau primaire, 16,11 % le secondaire, 1,11 % le supérieur, et 3,33 % a reçu une instruction coranique. Les disparités de genre sont notables, avec 80,9 % de femmes étrangères non scolarisées contre 65,9 % chez les hommes, et un taux de scolarisation global de 35 % pour les étrangers. La population migrante est également très jeune : 91,7 % a moins de 60 ans, 32,77 % a moins de 30 ans, et 59,58 % a moins de 40 ans. La dominance masculine est marquée par 65,11 % d'hommes contre 34,89 % de femmes, soit un rapport de masculinité de 111 hommes pour 100 femmes, supérieur à la moyenne nationale (109 hommes pour 100 femmes).

La population migrante étant principalement jeune correspond à un profil courant de migrants en âge de travailler et capables de s'adapter à de nouvelles conditions économiques et sociales. Enfin, la typologie migratoire montre que 63 % des migrants sont des nationaux tandis que 37% sont étrangers avec 34% de Burkinabé. Ces caractéristiques démographiques et sociales influencent directement l'organisation du travail agricole, la gestion des exploitations et la dynamique économique locale, avec une prédominance d'activités agricoles masculines et une faible participation féminine.

Les résultats de cette analyse soulignent l'importance d'adapter les politiques en matière d'éducation, d'intégration sociale et de développement agricole afin de répondre aux besoins spécifiques de cette population jeune, peu instruite et fortement masculine, pour garantir une croissance inclusive et durable dans le département de Bouaflé. Il est donc impératif d'analyser les effets de l'évolution constante de la population sur la saturation foncière qui constituent un frein à l'emploi agricole, à l'amélioration de la productivité et des revenus des migrants.

Conclusion de la première partie

La migration planifiée dans le département de Bouaflé s'inscrit dans une trajectoire historique remontant à l'occupation coloniale et se poursuivant au cours des périodes postcoloniales. Elle s'accompagne d'une sédentarisation des populations migrantes et d'une réorganisation des ressources foncières. Les politiques coloniales, notamment les transferts forcés de populations Burkinabé et la création de villages de colonisation, ainsi que des projets publics connus (projet AVB), ont déclenché des flux migratoires importants et des réinstallations qui ont durablement modifié la démographie locale et l'accès à la terre. Des dispositifs institutionnels tels que le SIAMO et divers programmes d'infrastructures ont renforcé la demande de main-d'œuvre et facilité l'intégration des migrants dans l'espace départemental et régional. Toutefois, ces migrations planifiées ont aussi suscité des tensions autour de l'accès à la terre et de la gestion des ressources naturelles, soulignant la nécessité d'une gouvernance foncière plus inclusive et d'une redistribution des ressources dans les politiques de développement régional.

La migration planifiée est fortement liée à la recherche de main-d'œuvre pour l'agriculture et l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, des dispositifs d'aménagement ont entraîné des relocalisations de populations et une réorganisation spatiale des activités agricoles. L'exemple emblématique est l'AVB, créée en 1969, qui a restructuré l'espace autour du lac et catalysé des flux migratoires et des relocalisations. Les projets d'aménagement ont donc le potentiel de générer des migrations planifiées et des restructurations territoriales, tout en modifiant les réseaux sociaux et économiques locaux. Cette logique de planification offre des opportunités de développement régional, mais elle nécessite des mécanismes de gouvernance foncière adaptés pour prévenir les conflits d'occupation des terres et favoriser une intégration durable des migrants dans des systèmes agricoles renouvelés.

Les migrants internes (63%) sont majoritairement Baoulé (59,23%), tandis que 37% proviennent de la CEDEAO, avec une forte présence Burkinabé (34%) et Mossi (21,8%). Les Maliens et Guinéens restent minoritaires (1% chacun). Répartition religieuse et niveaux d'instruction: les migrants ivoiriens sont principalement chrétiens, tandis que les étrangers sont majoritairement musulmans, reflétant une diversité confessionnelle et des défis d'intégration. Le niveau d'instruction est faible chez les étrangers (66% sans instruction en 2014 et 65% en 2021). Dans l'ensemble des migrants, 57,22% sont analphabètes et 35% seulement disposent d'un niveau d'éducation au-delà du primaire. Les migrants, globalement très jeunes (91,7% ont moins de 60 ans. 32,77% moins de 30 ans et 59,58% ont moins de 40 ans) avec une prédominance masculine (65,11% hommes contre 34,89% femmes et un ratio de 111:100). Cette jeunesse est une typologie des migrants en âge de travail et souligne la pression

démographique sur les ressources foncières et l'emploi agricole. La typologie migratoire et les implications économiques concernent 63% des nationaux et 37% des étrangers dont 34% sont Burkinabé. Cette structure démographique et sociale influence directement l'organisation du travail agricole, la gestion des exploitations et les dynamiques économiques locales, notamment une prédominance masculine dans les activités agricoles et une participation féminine plus faible. Les enjeux politiques et sociaux relatives aux caractéristiques sociodémographiques renforcent la nécessité d'éclairer les politiques publiques sur l'éducation, l'intégration sociale et le développement agricole pour assurer une croissance inclusive. L'évolution rapide de la population migrante et la saturation foncière constituent un frein majeur à l'emploi agricole, à l'amélioration de la productivité et des revenus des migrants.

Somme toute, la migration planifiée dans le département de Bouaflé est centrée sur des interventions étatiques (coloniales et postcoloniales) et des projets d'infrastructure qui ont remodelé le territoire, l'accès à la terre et les flux migratoires. Ces dynamiques démontrent les potentialités de développement régional mais exigent des cadres de gouvernance foncière plus équitables et des mécanismes d'intégration sociale adaptés. Le profil sociodémographique des migrants révèle une population jeune, majoritairement masculine et peu instruite, avec une forte proportion d'ivoiriens (Baoulé) et d'étrangers (Burkinabé). Cette configuration appelle des politiques ciblant l'éducation et la formation professionnelle, l'insertion économique et la consolidation des systèmes de production agricole pour une croissance durable et inclusive dans le département de Bouaflé. Des résultats issus de la première partie de cette étude, l'hypothèse selon laquelle « *Les migrants issus de la migration planifiée sont essentiellement des Baoulé de la Côte d'Ivoire et des Mossi/Bissa de la Haute Volta du fait des politiques économiques mises en vigueur par les autorités coloniales et ivoiriennes.*

» est bien vérifiée.

DEUXIÈME PARTIE :

LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI AGRICOLE PAR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET LA SATURATION FONCIÈRE DANS LES VILLAGES DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

L'état des lieux de l'emploi agricole des migrants dans le département de Bouaflé s'inscrit dans un contexte marqué par une croissance démographique soutenue et une saturation foncière croissante. Depuis la construction du barrage hydroélectrique de Kossou en 1970, qui a entraîné la réinstallation de milliers de paysans baoulé dans la forêt des Tos, la pression sur les terres cultivables s'est intensifiée, exacerbant la rareté de l'espace agricole disponible. Le département de Bouaflé concentre à lui seul une population étrangère de 24367 habitants soit 8,11% de la population du département de Bouaflé. La modification de la structure démographique à travers les différents types de mouvements migratoires n'est pas sans conséquence sur les potentialités économiques naturelles et par ricochet sur le capital de production. La destination privilégiée de ces mouvements restent le monde rural qui est lui-même en pleine mutation. Il s'agit donc de montrer comment la croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la précarité de l'emploi agricole au point de limiter les investissements agricoles dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.

CHAPITRE 3 :

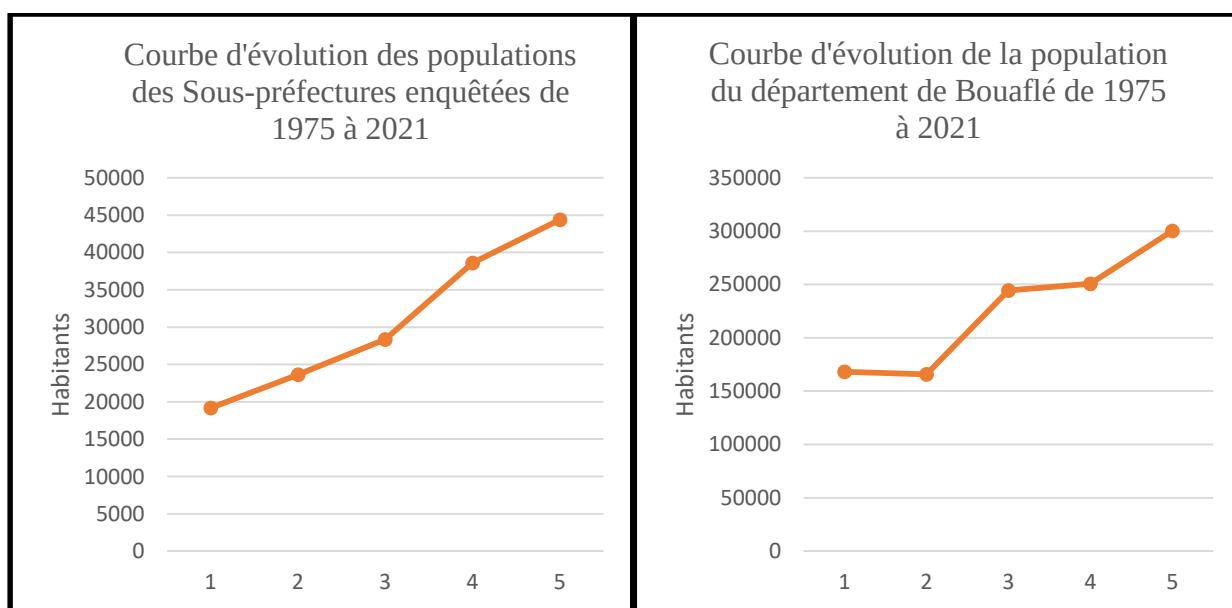
L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES FACE A L'ÉVOLUTION CONSTANTE DE LA POPULATION MIGRANTE

La croissance démographique, accentuée par les vagues migratoires, la déscolarisation et les héritages populationnels, exercent une forte pression sur les terres cultivables. Dans le département de Bouaflé, l'augmentation constante de la population migrante impacte profondément les dynamiques socio-économiques et environnementales, notamment par la surexploitation des ressources naturelles. Les enquêtes soulignent les interactions complexes entre migrations et dégradation des écosystèmes, portant la nécessité d'analyser l'évolution démographique pour mieux gérer durablement la pression sur les terres agricoles. Cette section s'articule autour de la croissance démographique et ses conséquences sur les ressources naturelles.

3.1. Les caractéristiques de la croissance démographique dans le département de Bouaflé : une constante évolution de la population migrante

Les populations migrantes des villages de colonisation de Bouaflé présentent une diversité de profils qui révèle leurs mécanismes d'intégration, leurs rapports aux ressources foncières, ainsi que les transformations démographiques et culturelles qu'ils provoquent. Leur composition, les origines ethniques et les conditions socio-économiques éclairent leur rôle dans le développement local et la recomposition territoriale. (Planche 4).

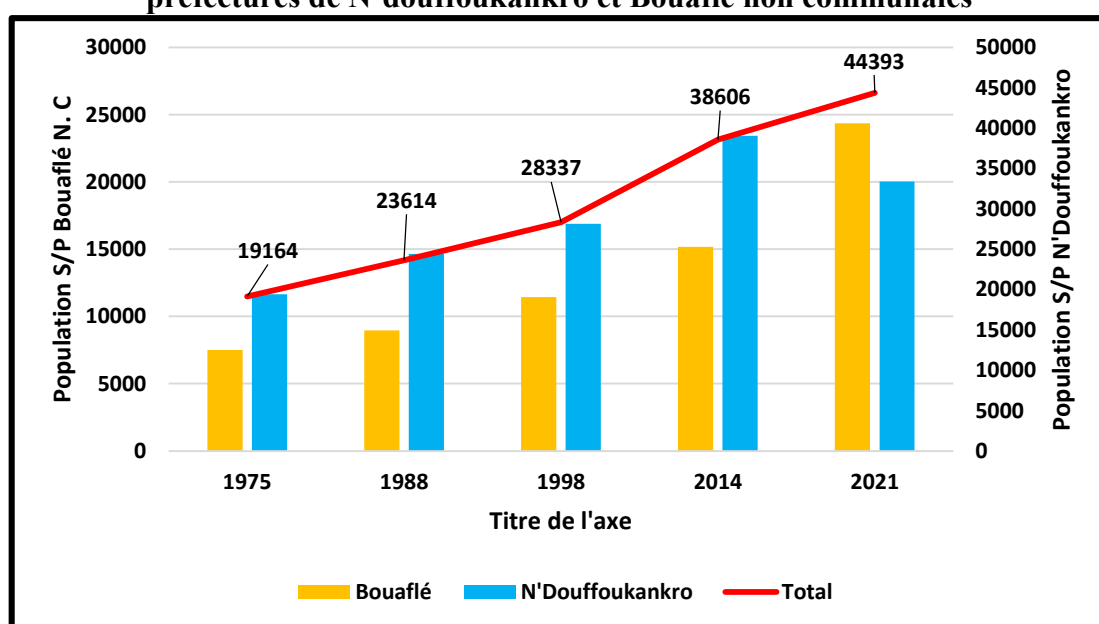
**Planche 4 : Évolution des populations migrantes dans le département de Bouaflé
de 1975 à 2021.**



Source : INS (RGPH 1975, 1988, 1998, 2014 et 2021) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

La planche 4 montre que les populations des localités enquêtées des deux sous-préfectures ont connu une croissance continue entre 1975 et 2021, passant de 19 164 à 44 393 habitants. Cette évolution démographique suit la tendance générale du département de Bouaflé. La population migrante a doublé en moins de 50 ans, avec une augmentation marquée dans la sous-préfecture de Bouaflé, signe de son attractivité accrue. En revanche, les localités « TOS » ont connu un pic en 2014 avant de diminuer jusqu'en 2021, indiquant un changement dans les flux migratoires. Ces tendances montrent l'importance de la migration dans la dynamique régionale et nécessitent une adaptation socioéconomique. La figure 19 illustre cette évolution.

Figure 19 : croissance continue de la population migrante de 1975 à 2021 dans les Sous-préfectures de N'douffoukankro et Bouaflé non communales



Source : INS (RGPH 1975, 1988, 1998, 2014 et 2021) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Il ressort de la figure 19 que la population migrante dans les sous-préfectures du département de Bouaflé a connu une croissance soutenue et remarquable entre 1975 et 2021, passant de 19 164 à plus de 44 393 habitants, soit une augmentation de plus de 130%. Cette évolution suit globalement la dynamique démographique du département, dont la population totale est passée de 16 809 habitants en 1975 à environ 300 306 en 2021, montrant une croissance démographique forte et parallèle. La concentration géographique de cette population migrante s'est modifiée au fil du temps. En 1975, la sous-préfecture de N'douffoukankro abritait une majorité de migrants avec 11 647 habitants, soit 62% de la population migrante en 1988, tandis que la sous-préfecture de Bouaflé en comptait alors 7 517. Cependant, cette répartition s'est

inversée, la sous-préfecture de Bouaflé devenant en 2021 le principal foyer migratoire avec 24 367 migrants, contre 20 026 à N'douffoukankro.

La population migrante dans les villages de colonisation étrangère (VCE), notamment les localités TOS, a suivi une trajectoire particulière : une hausse constante jusqu'en 2014 avec 23 440 habitants, puis un recul relatif à 20 026 habitants en 2021. Les villages mossis de Garango et Koudougou se distinguaient en 1998 par leurs effectifs importants, respectivement 4 882 et 4 062 habitants, représentant à eux seuls 78% de la population migrante de ces villages et 32% de la population totale migrante du département.

La population migrante du département de Bouaflé s'est accrue de manière continue entre 1975 et 2021, passant de 19 164 à 44 393 habitants, avec une concentration progressive autour de pôles majeurs comme Garango et Koudougou, qui rassemblent près de la moitié de cette population en 2021. Cette croissance s'accompagne d'une redistribution influencée par la nationalité, l'ethnie et la religion, ainsi que d'une évolution de la répartition entre les villages de colonisation de Bouaflé. Cette dynamique impose des adaptations importantes, un aménagement territorial et une gestion des ressources pour assurer un développement équilibré et inclusif.

3.1.1. L'évolution du Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) de la population

L'étude du Taux d'Accroissement Annuel Moyen (TAMA) est essentielle pour comprendre la dynamique de la population, anticiper les besoins futurs, évaluer les politiques démographiques, et comparer les évolutions démographiques dans le temps et l'espace. Cela est un indicateur clé pour cette étude démographique. Le TAMA de la population dans l'étude de la dynamique de la population de Bouaflé correspond à la variation entre l'effectif estimé au 1^{er} janvier 1975 et celui de 2021, rapportée à l'effectif estimé au 1^{er} juillet 2021. Les TAMA des localités enquêtées sont exprimés dans le tableau 21 ci-dessous. Ils nous ont permis de lisser les évolutions annuelles et de donner un rythme moyen annuel de croissance ou de décroissance sur la période de 1975 à 2021.

Tableau 21 : Taux d'Accroissement Moyen Annuel de la population de 1975 à 2021

N°	S/P	Localités	Population de 1975 à 2021					Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) en %			
			1975	1988	1998	2014	2021	TAMA 1975-1988	TAMA 1988-1998	TAMA 1998-2014	TAMA 2014-2021
1	N'douffoukankro	Nangrékro	1383	1729	1900	5323	1844	1,71	0,94	5,92	-13,9
2		N'denoukro	2143	2027	2376	3453	2961	-0,43	1,59	2,31	-2,19
3		Attossé	1567	2087	2716	2103	2986	2,19	2,62	-1,59	4,96
4		Bénou	471	478	495	3627	672	0,11	0,35	9,5	-19,6
5		N'douffoukankro	2143	2393	2590	2889	4221	0,85	0,47	0,68	5,35
6		Blè	1785	2629	2878	1784	3208	2,94	0,9	-2,93	8,15
7		Akowébo	1228	973	1192	534	1350	-1,78	2,02	-4,77	12,37
8		Diacohou-sud	927	2335	2741	3727	2784	6,64	1,6	1,91	-4,14
Population et TAMA des VCB			11647	14651	16888	23440	20026	1,74	0,03	2,03	-2,24
Poids Démographique des VCB à Bouaflé			6,93%	8,83%	6,91%	9,35%	6,70%				
1	S/P non com. de Bouaflé	Garango	2591	3665	4882	6870	12783	2,64	2,85	2,11	8,6
2		Koudougou	2468	2886	4064	5342	8208	1,2	3,39	1,7	6,04
3		Koupéla	1264	1276	1297	1655	1416	0,07	0,16	1,52	-2,22
4		Tenkodogo	1194	1136	1208	1299	1960	-0,38	0,29	0,45	5,79
Population et TAMA des VCE			7517	8963	11451	15166	24367	1,35	2,44	1,74	6,65
Poids démographique des VCE à Bouaflé			4,50%	5,41%	4,69%	6,05%	8,11%				
Population et TAMA des VCB et VCE			19164	23614	28339	38606	44393	1,6	1,82	1,92	1,99
Poids démographique des VCB et VCE à Bouaflé			11,40%	14,24%	11,60%	15,40%	14,78%				
Poids démographique des VCB et VCE de Bouaflé en Côte d'Ivoire			0,29%	0,01%	0,18%	4,48%	0,15%				
Population totale et TAMA de Bouaflé			168091	165822	244309	250788	300305	-0,1	3,83	0,16	-13,8
Population totale et TAMA de la Côte d'Ivoire			6709600	10815700	15366672	22671331	29389150	3,6	3,48	2,4	3,68
Poids démographique de Bouaflé en Côte d'Ivoire			2,51%	1,53%	1,59%	1,11%	1,02%				

Source : INS (RGPH 1975, 1988, 1998, 2014 et 2021) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Formule de calcul du Taux d'Accroissement Moyen Annuel

$$TAMA = \left[\frac{(P_t - P_0)}{(t_1 - t_0) \times \left(\frac{P_0 + P_1}{2}\right)} \right] \times 100$$

Avec : P_0 = Population initiale ; P_t = Population totale ; t_0 = Année initiale ; t_1 = Année finale

Les données chiffrées du tableau 21 présentent la dynamique démographique dans le département de Bouaflé entre 1975 et 2021 marquée par une grande variabilité spatiale et temporelle, avec des tendances contrastées selon les localités et les groupes de populations. Les populations des Villages de Colonisation Baoulé (VCB) ont augmenté passant de 11 647 habitants en 1975 à 20 026 en 2021, mais connaissent un ralentissement de la croissance, avec un TAMA négatif de -2,24% entre 2014 et 2021. En effet, certaines localités comme Nangrékrô ont connu une croissance rapide entre 1998 et 2014, avec un taux annuel moyen d'accroissement (TAMA) élevé de 5,92% qui a porté la population de 1 900 à 5 323 habitants, avant de subir une forte décroissance de -13,9% entre 2014 et 2021, entraînant une chute à 1 844 habitants. Ce recul peut traduire des migrations sortantes ou des difficultés socio-économiques récentes. Blè montre une évolution inverse, avec une baisse de -2,93% entre 1998 et 2014, suivie d'une forte reprise à +8,15% entre 2014 et 2021, la population passant de 1 784 à 3 208 habitants. Akowébo, qui avait une diminution continue de -4,77% de 1998 à 2014, affiche un redressement notable avec une croissance de 12,37% entre 2014 et 2021, portant sa population de 1 192 à 1 350 habitants. D'autres localités comme N'douffoukankro connaissent une croissance plus stable et modérée, avec un TAMA pouvant atteindre 5,35% récemment, attestant une attractivité relative. En revanche, les Villages de Colonisation Etrangères (VCE) montrent une forte et soutenue croissance, passant de 7 517 habitants en 1975 à 24 367 en 2021, avec un TAMA positif de 6,65% sur la période récente. La population totale combinée des VCB et VCE atteint ainsi 44 393 habitants en 2021, avec un TAMA global positif de 1,99% entre 2014 et 2021, soulignant leur poids démographique prépondérant dans la région. Sur le plan départemental, la population totale de Bouaflé est passée de 168 091 habitants en 1975 à 300 305 en 2021. Cette évolution a connu une forte croissance entre 1988 et 1998 (TAMA de 3,83%), puis une quasi-stagnation de 1998 à 2014 (TAMA de 0,16%), avant une chute significative de -13,8% entre 2014 et 2021. Par contraste, la population nationale de la Côte d'Ivoire a connu une croissance forte et continue, passant de 6 709 600 habitants en 1975 à près de 29 389 150 en 2021, avec des taux d'accroissement moyens annuels d'environ 3,5%. Cette divergence se traduit par une baisse du poids démographique relatif de Bouaflé dans le pays,

qui est passé de 2,51% en 1975 à 1,02% en 2021, suggérant un déclin relatif de son attractivité démographique face à d'autres régions.

L'analyse de ces données montre que la dynamique démographique à Bouaflé est fortement hétérogène. Les variations brutales observées localement (cas de Nangrékrô) reflètent la vulnérabilité aux phénomènes conjoncturels tels que l'exode rural et les pressions économiques. Les localités comme Blè ou Akowébo révèlent une capacité de résilience grâce à des rebonds démographiques lors d'améliorations économiques ou territoriales. La croissance différenciée des groupes VCB et VCE montre que si le premier tend à stagner, le second dynamise la redistribution démographique régionale. La décroissance récente de la population globale laisse entrevoir une crise foncière ou une transition affectant l'attractivité locale.

3.1.2. La dynamique territoriale des villages de colonisation étrangère

La politique d'accueil des migrants étrangers a eu des résultats importants en termes de forte présence des immigrés dans la population et dans l'économie ivoirienne. Outre la ville d'Abidjan, les zones de concentration des Burkinabés sont les principales zones de production agricoles. Le département de Bouaflé dans la région de la Marahoué, a été une destination privilégiée par la politique de colonisation mossi. Depuis la période coloniale, des villages de colonisation mossi, qui portent encore le nom du village d'origine au Burkina Faso ont été créés en 1936 (C. MEILLASSOUX, 1964, p. 246). Ce sont : Koudougou, Garango, Koupéla, Tenkodogo, Kaya, Ouagadougou. Ces villages sont situés dans la sous-préfecture de Bouaflé dans la zone non communale. La principale activité dans cette région est l'agriculture (cacao, café, hévéa, banane plantain, manioc, riz), et depuis peu l'élevage de bovins se développe à côté de l'élevage traditionnel de porcs. Le peuplement du pays Gouro par les étrangers et les tentatives de mise en valeur des terres par le biais de l'économie agricole débouchent sur l'insertion et la sédentarisation quasi-totales des migrants dans la dynamique de création des plantations. Ci-dessous, la répartition de ces populations par nationalité (Tableau 22).

Pendant la décennie de 1988 à 1998, les communautés étrangères ont pris une part active dans le peuplement du département de Bouaflé. Il s'agit des populations du Burkina Faso, du Bénin, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Nigéria et d'autres pays africains en minorité. La croissance de cette population s'est faite de manière constante. Le Taux de croissance pendant cette décennie varie entre 47,12% et 47,36%. Proportionnellement, le TAMA varie entre 3,81 pour mille et 3,83 pour mille. Lors des différents recensements, les immigrés burkinabés apparaissent comme les plus nombreux. Leur proportion par rapport au total des immigrés en Côte d'Ivoire ayant évolué comme suit : 52,5 % en 1975, 51,5 % en 1988 et 56 % en 1998. À chaque recensement, les Burkinabés ont représenté au moins 50 % des étrangers résidents en Côte d'Ivoire. Au recensement de 1998, les Burkinabés étaient au nombre de 2 238 548 en Côte d'Ivoire, représentant donc 56 % de la population étrangère et près de 15 % de la population ivoirienne. 73,1 % de la population burkinabé résidant en Côte d'Ivoire est installée dans les zones rurales et constitue l'essentiel de la main d'œuvre du secteur primaire.

3.1.3. Une croissance démographique liée à la nationalité et au groupe ethnique

Dans le département de Bouaflé, la croissance démographique résulte de la coexistence entre les Baoulé, ethnie principale avec une tradition migratoire rurale, et les populations étrangères issues des villages de colonisation burkinabè, établis durant la période coloniale pour répondre aux besoins en main-d'œuvre. Cette interaction a façonné une démographie locale diversifiée, reflétant la dynamique des nationalités et des groupes ethniques présents (tableau 22).

Tableau 22 : Volume et TAMA de la population étudiée selon la nationalité et le groupe ethnique dans le département de Bouaflé de 1988 et 1998

Ethnie ou Nationalité	Population estimée en 1988	Population estimée en 1998	Taux de croissance en %	TAMA en ‰
Akan	62280	91758	47,33	3,83
Krou	4135	6092	47,33	3,83
Mandé du Nord	11437	16850	47,33	3,83
Mandé du Sud	31557	46493	47,33	3,83
Voltaïques	6795	10011	47,33	3,83
Naturalisés Ivoiriens	1160	1709	47,33	3,83
Non précisé	37	54	45,95	3,74

Source : INS (RGPH 1988-1998) / Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara ; collecte de données, septembre 2023

Le tableau 22 montre une évolution constante de la population selon les groupes ethniques, avec une augmentation de 47,33 %. Cette croissance est proportionnelle à la mobilité des populations migrantes. Par ailleurs, le taux brut de mortalité (TAMA) évolue de manière régulière, avec un

taux de 3,83 pour mille, quasiment identique dans tous les groupes ethniques. Les migrations des Mossi et des Baoulé ont largement contribué à la colonisation agraire du département de Bouaflé, chacune avec des modes d'installation et des dynamiques démographiques spécifiques. Les Mossi, souvent originaires de zones surpeuplées du Burkina Faso, ont migré vers la Côte d'Ivoire pour des raisons économiques, s'impliquant fortement dans les plantations et s'installant durablement dans des villages de colonisation. Les Baoulé, autochtones ivoiriens, ont connu une migration interne importante, avec des migrations saisonnières et durables vers les plantations, ce qui a influencé la démographie rurale. Dans certaines régions, notamment le Centre-ouest ivoirien, la présence conjointe des migrants mossis et baoulé a renforcé la dynamique de peuplement et le développement agricole, favorisant les interactions entre autochtones et migrants.

En résumé, la dynamique démographique dans les villages de colonisation mossi et baoulé se caractérise par un grand mouvement migratoire, une transformation progressive des migrations temporaires en installations durables, un vieillissement de la population dans les zones d'origine, ainsi qu'une croissance démographique liée à la natalité et au regroupement familial dans les villages de colonisation. Ces mouvements ont profondément influencé la structure sociale, économique et démographique des régions concernées en Côte d'Ivoire.

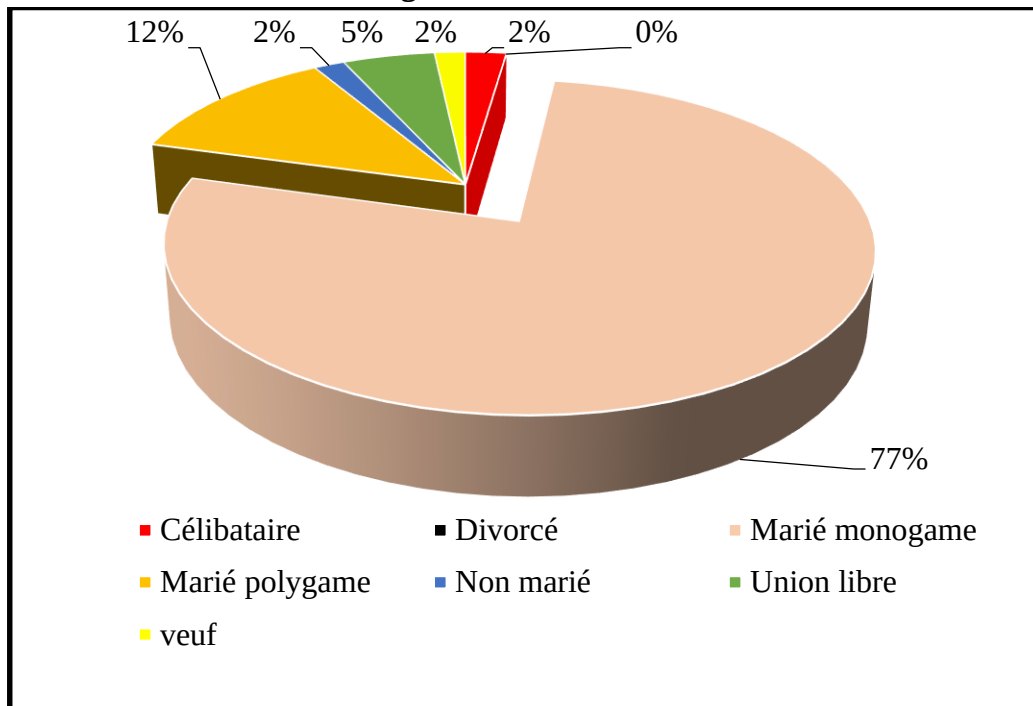
3.1.4. Une dynamique démographique en lien avec la situation matrimoniale dans le département de Bouaflé

La situation matrimoniale dans le département de Bouaflé permet de comprendre les dynamiques matrimoniales dans ce département spécifique de la Côte d'Ivoire. Cette section met en lumière l'examen des différents aspects du mariage dans le département, y compris son aspect historique, ses caractéristiques sociodémographiques, ses influences culturelles et traditionnelles, ses enjeux contemporains, etc. Aussi, est-il important de connaître l'influence de la composition ethnique sur les mariages et la place de la femme dans la sphère migratoire auprès des hommes.

3.1.4.1. La configuration matrimoniale au sein des villages de colonisation Baoulé

Dans les villages de colonisation Baoulé, les hommes sont majoritairement mariés comme le veut la tradition Baoulé, qui exige qu'un homme en âge de maturité devrait se mettre en couple et fonder une famille, excepté les cas de divorce et de veuvage encore récents. La situation matrimoniale chez les migrants Baoulé est illustrée dans la figure 20.

Figure 20 : Proportion des chefs de ménage selon leur situation matrimoniale dans les villages de colonisation Baoulé



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2022

Ainsi, la figure 20 illustre que 77% de la population migrante sont monogames tandis que 12% sont polygames avec deux ou trois femmes. Ces deux catégories occupent les plus grandes proportions (89%). Bien que seulement 12 % des chefs de ménage soient polygames, cette proportion varie fortement selon les villages. Bénou et N'douffoukankro dominent cette catégorie où 22 % des hommes de leur population sont polygames. Si la monogamie est prédominante dans cette société, elle est due au fait que la plupart des mariages sont contractés par des jeunes. La minorité des polygames est du ressort des personnes assez avancées en âge et assurant un niveau de responsabilité économique et sociale relativement important.

3.1.4.2. La configuration matrimoniale au sein des villages de colonisation étrangère

La situation matrimoniale est un indicateur essentiel pour analyser la structure sociale et les dynamiques familiales des villages de colonisation étrangère. L'étude des différents statuts (célibataire, en union, divorcé/séparé, veuf) reflète les choix individuels, l'évolution des normes sociales et les politiques familiales. Généralement, la plupart des femmes adultes vivent en union, tandis que les hommes sont plus souvent célibataires, notamment en raison d'un mariage plus tardif. Les proportions de personnes séparées, divorcées ou veuves varient selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence, illustrant des différences démographiques et sociales voir tableau 24.

Tableau 24 : Situation matrimoniale dans les villages de colonisation étrangère

Villages \ Situation Matrimoniale	Non marié	Divorcé	Monogamie	Polygamie (%)			Total
				2 femmes	3 femmes	4 femmes	
Garango	12%	2%	79%	6%	1%	0%	100%
Koupéla	5,15%	3%	73,85%	17%	1%	0%	100%
Tenkodogo	3,5%	1%	89,8%	5,7%	0%	0%	100%
Koudougou	4,3%	0%	83,95%	11%	0,75%	0%	100%
	24,95%	1 ,5%	81,65%	39,97%	2,45%	0%	100%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, avril 2022

Selon le tableau 24, en moyenne, 81,65% des chefs de ménage étrangers sont monogames. Tenkodogo, vient en tête avec 89,8%, suivi de Koudougou avec 83,95%. En revanche, une importante proportion de migrants est polygame avec deux femmes (39,97%). Aucun chef de ménages ne possède 4 femmes. Seulement 2,75% ne possèdent 3 femmes dont 1% à Garango, 1% à Koupéla et 0,75% à Koudougou. La caractéristique du régime matrimoniale dans les villages de colonisation étrangère est similaire à celle des villages de colonisation Baoulé. La population est majoritairement jeune. La monogamie est la plus appropriée compte tenu des limites du point de vue prise en charge.

3.1.4.3. La configuration matrimoniale globale dans le département de Bouaflé

La situation matrimoniale globale des migrants dans le département de Bouaflé se présente dans le tableau 25, ci-dessous.

Tableau 25 : Structure générale de la population migrante selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Pourcentage	Monogame	polygame
Mariage légal	06%	100%	00%
Dote	27%	90%	10%
Célibataire	4%	00%	00%
Concubinage ou union libre	61%	56%	44%
Divorcé	00%	00%	00%
Veuf/veuve	2%	00%	00%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, août 2022.

L'analyse statistique de la structure générale de la population migrante selon le statut matrimonial à Bouaflé, selon le tableau 25, montre une diversité des statuts matrimoniaux, avec

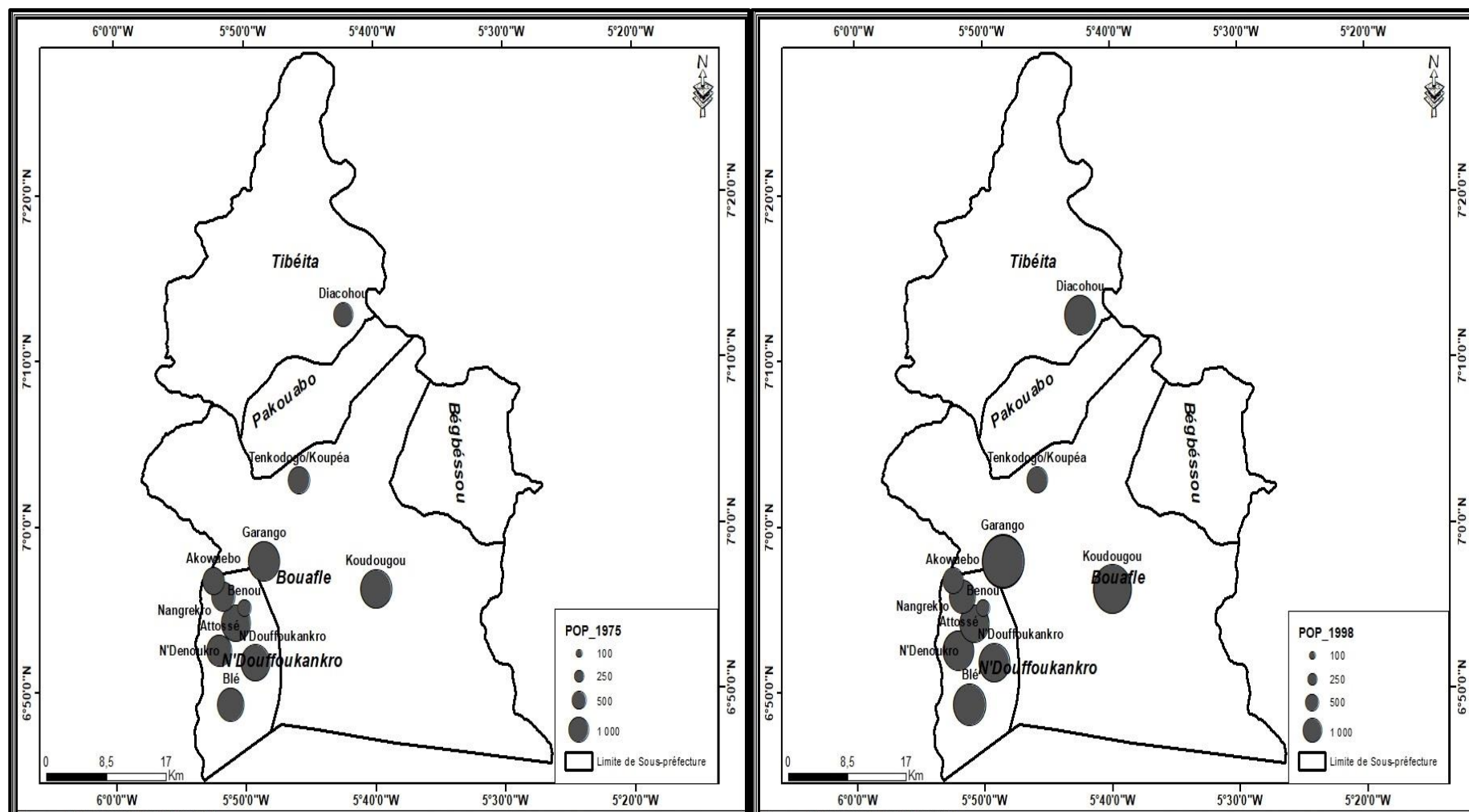
61% en concubinage ou union libre. Les mariés de manière légale sont rares (6%) et toujours monogames (100%). Parmi les 27% de migrants qui ont fait la dote, la monogamie prédomine (90%), la polygamie étant minoritaire (10%). Les célibataires représentent 4%, sans union officielle. Le concubinage domine (61%), avec 56% en monogamie et 44% en polygamie, reflétant une grande flexibilité liée à des conditions socio-économiques et culturelles spécifiques. Il n'y a aucun divorcé (0%). Les veufs ou veuves sont 2%, sans polygamie. En résumé, les unions libres sont majoritaires, la monogamie règne chez les mariés légaux et les dotés, tandis que la polygamie est significative surtout chez les unions libres. Le faible taux de divorce et de veuvage indique un cycle matrimonial relativement stable adapté au déplacement des migrants.

3.2. La distribution spatio-temporelle de l'évolution constante du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 1975, 1998, 2014 et 2021

L'analyse des dynamiques migratoires représente un enjeu fondamental pour appréhender les mutations socio-économiques et territoriales des zones en développement. Le département de Bouaflé, caractérisé par une présence migratoire soutenue depuis plusieurs décennies, constitue un terrain d'étude idéal pour analyser les variations démographiques induites par ces flux. Examiner la répartition spatio-temporelle de l'évolution quantitative de la population migrante sur cette aire géographique, en s'appuyant sur les données des années 1975, 1998, 2014 et 2021 constitue une étape essentielle de cette étude. L'identification des principales tendances, des zones d'attrait migratoire ainsi que le rythme de ces mutations, nous permettant de mieux cerner les processus à l'œuvre et leurs conséquences sur les ressources naturelles est nécessaire.

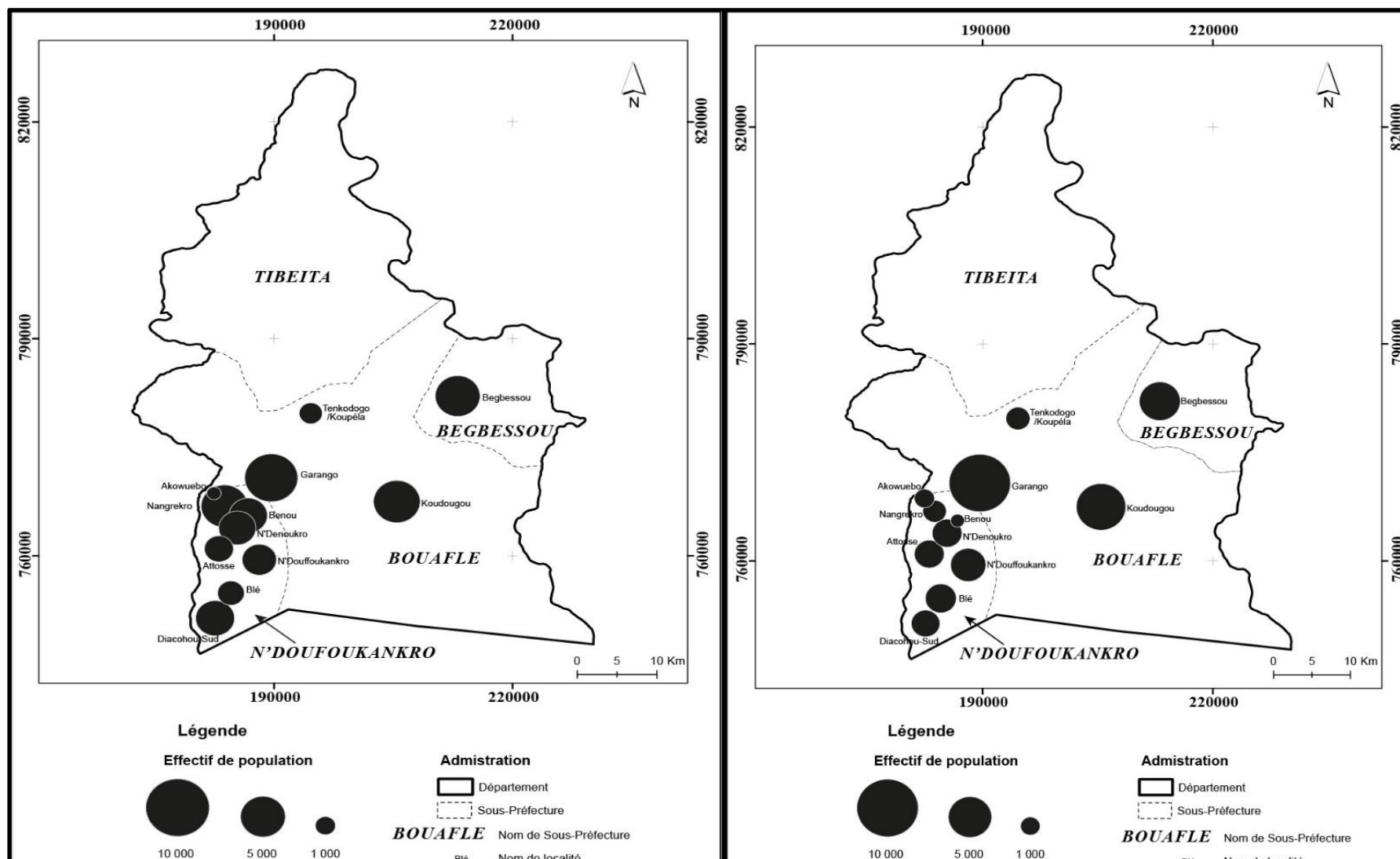
Cette distribution spatio-temporelle est illustrée dans les planches 5 et 6.

Planche 5 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 1975 et 1998



BNEDT, 2012 / Données RGPH, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023 / Réalisation : HINO K. mars 2024

Planche 6 : distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 2014 et 2021



BNEDT, 2012 / Données RGPH, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023 / Réalisation : HINO K. mars 2024

L'analyse des planches 5 et 6 fait ressortir que le département de Bouaflé a connu une légère baisse démographique de 1,36% entre 1975 et 1988, avec une population passant de 168 091 à 165 822 habitants, principalement due aux crises agricoles et au retour des habitants dans leurs régions d'origine. Cette perte démographique a eu des répercussions économiques et sociales, notamment sur la planification des services publics. Entre 1975 et 1988, les 12 localités enquêtées dans les deux sous-préfectures totalisaient 23 614 habitants, soit une augmentation de 4 450 habitants (+18,84%) par rapport à 1975. Ces localités représentaient 14,24% de la population totale du département. La répartition de ces villages variait fortement selon leur taille : N'denou et Bénou étaient les plus petits (moins de 500 habitants, respectivement 2,46% et 1,75%), tandis que Garango, avec plus de 2 000 habitants, constituait un gros village abritant près de 13,52% des migrants. Les autres villages se répartissaient entre tailles moyennes et grosses (2 000 à 5 000 habitants), sans village dépassant 5 000 habitants. Au recensement général de 1998, la population du département restait stable à 165 822 habitants, confirmant le léger recul observé. En 2014, la population des sous-préfectures enquêtées atteignait son poids démographique le plus élevé depuis 1975, dans un contexte de stabilité politique et de retour de la sécurité. La concentration démographique était notable, avec Garango représentant 17,80% de la population et Nangrékro 17,79%, alors qu'Akoviébo ne constituait que 1,38%. Cette inégale répartition révèle une forte attractivité de certains pôles urbains et des disparités dans l'accès aux infrastructures et services. Entre 2014 et 2021, un net départ a été observé dans certains villages de colonisation, notamment à Nangrékro, où la proportion de migrants est passée de 13,79% à 4,14%, tandis que Garango a vu sa population migrante augmenter de 11%.

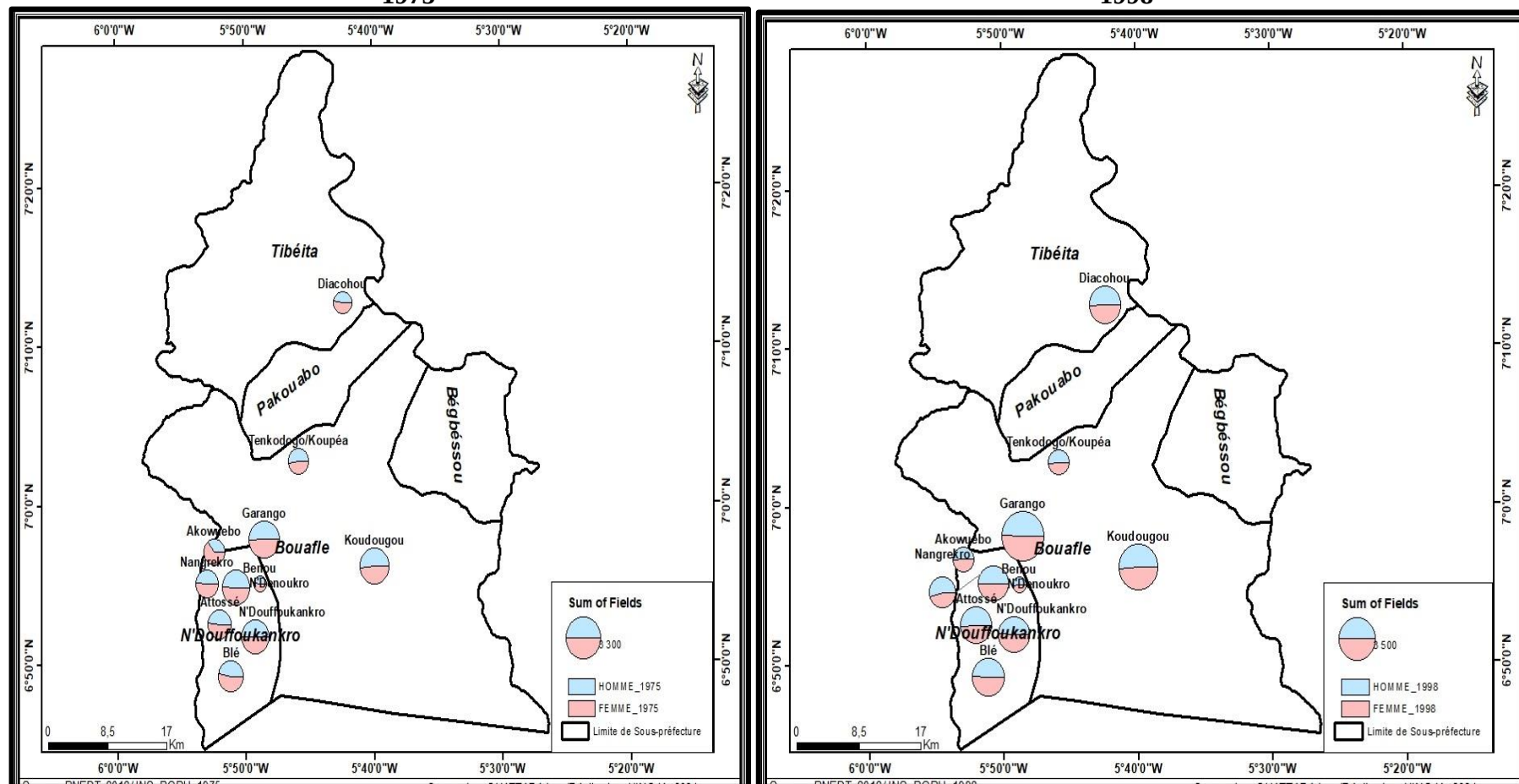
En somme, l'analyse de ces données montre un léger recul démographique global de 1975 à 1998 lié aux crises agricoles, suivi d'une recomposition spatiale marquée par une concentration de la population sur certains villages (Garango, Nangrékro) favorisée par des conditions politiques plus stables après 2014, alors que d'autres zones comme Akoviébo restent faiblement peuplées. Le poids des populations migrantes s'inscrit clairement dans ces fluctuations spatiales locales.

3.2.1. Distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon le sexe de 1975 et 1998

La distribution spatio-temporelle de la population migrante est capitale dans l'étude des dynamiques démographiques et socio-économiques en milieu rural. Dans le département de Bouaflé, où les villages de colonisation jouent un rôle essentiel dans l'organisation territoriale

et le développement local, il est important de comprendre comment le volume de cette population évolue à la fois dans l'espace et dans le temps. En intégrant la variable du sexe, cette étude vise à rendre compte des disparités et des dynamiques différenciées entre hommes et femmes migrants, afin d'éclairer les processus sociaux, économiques et démographiques qui sous-tendent ces phénomènes migratoires. Cette approche permet ainsi d'apporter une analyse essentielle pour mieux saisir les implications de la migration sur la structuration des villages de colonisation dans ce département. La répartition des données démographiques des différentes sous-préfectures et localités avec des répartitions par sexe (hommes, femmes) sur les recensements de 1975 et 1998 se présente à travers les cartes de la planche 7.

Planche 7 : distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon le sexe de 1975 et 1998



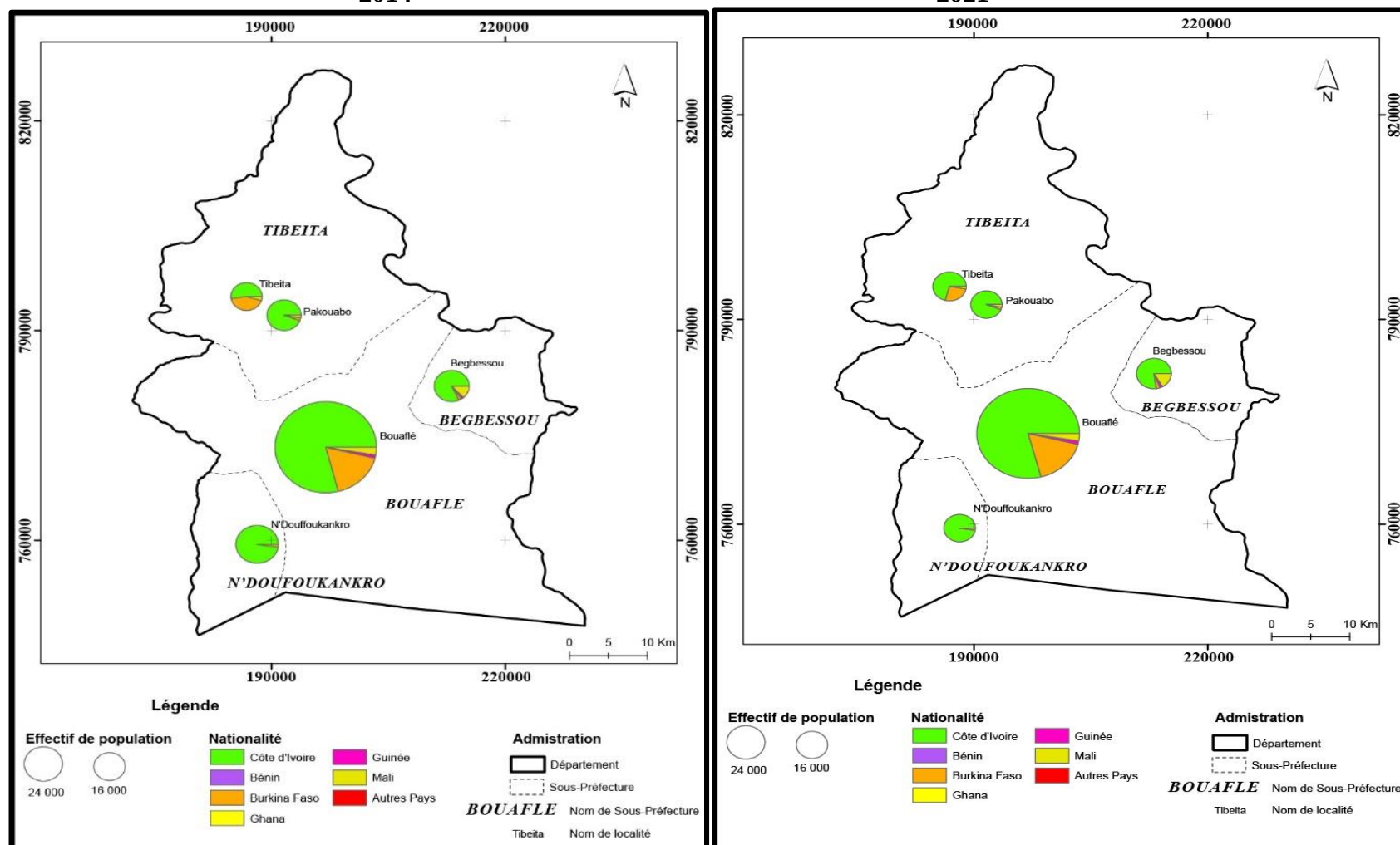
BNETD, 2012 / Données RGPH, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023 / Réalisation : HINO K. mars 2024

La planche 7 présente les données démographiques de différentes localités du département de Bouaflé, issues des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) de 1975, et 1998. Ces données sont ventilées par sexe (hommes et femmes) et regroupées par sous-préfecture.

3.2.2. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante dans le département de Bouaflé selon le sexe de 2014 et 2021

La compréhension des dynamiques migratoires dans le département de Bouaflé requiert une analyse de la répartition spatio-temporelle des populations concernées, notamment en tenant compte des disparités liées au sexe. Décrypter les variations quantitatives et géographiques du volume des migrants selon le genre, en mettant en lumière les spécificités temporelles et territoriales qui caractérisent ces flux occupe une place de choix dans cette étude. La distribution spatiale du volume des populations migrantes selon leur nationalité dans le département de Bouaflé, pour deux années distinctes (2014 et 2021) est ainsi présentée par les cartes de la planche 8.

Planche 8 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon la nationalité de 2014 et 2021



Source : fond de carte CCT/BNEDT : 2012 / INS, RGPH, 2014 et 2021 / Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, septembre 2023 / Réalisation : GUEDE C.M. février 2024

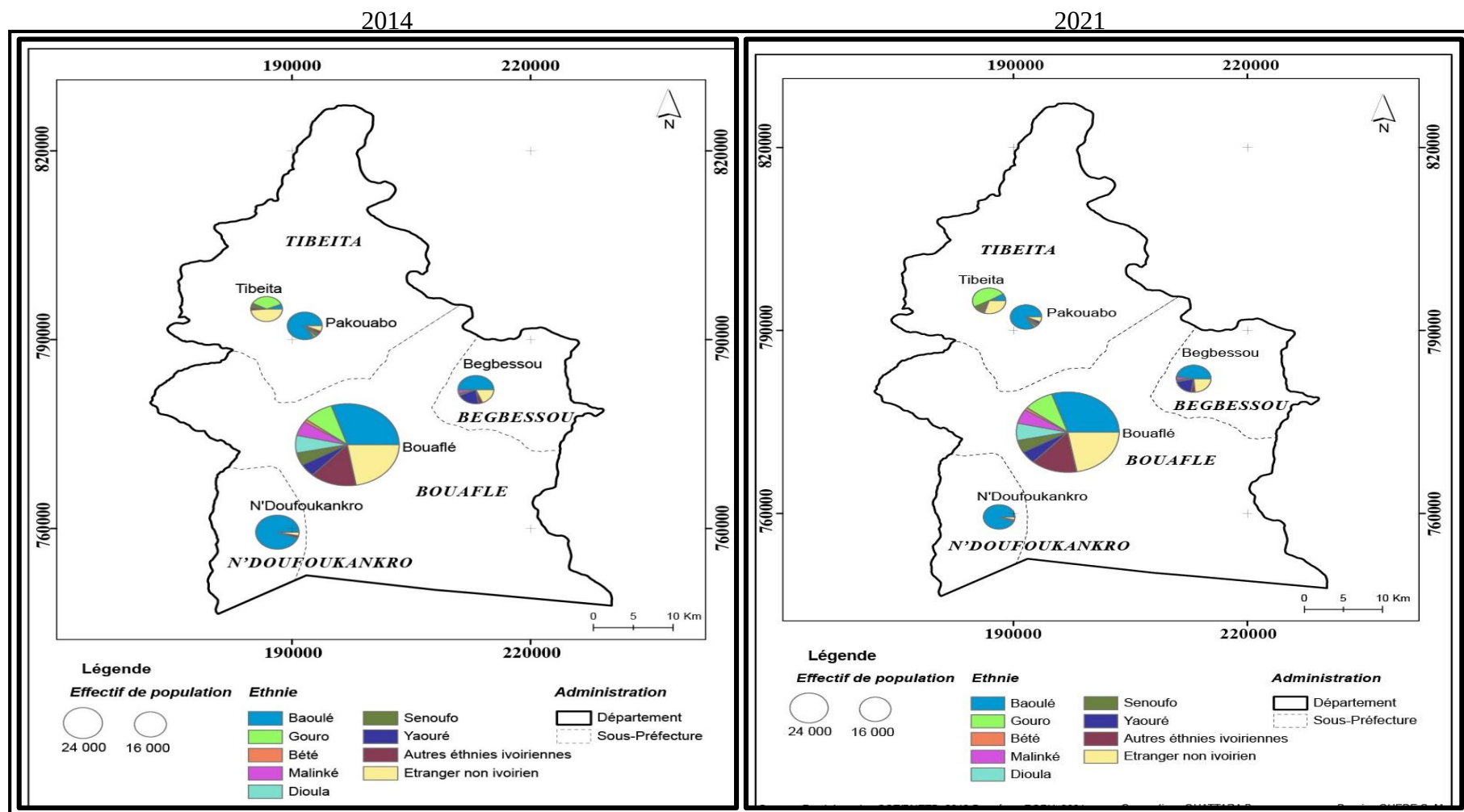
La planche 8 révèle une forte présence de migrants ivoiriens dans les sous-préfectures de N'douffoukankro, proportion liée à la taille de cette population locale. La deuxième population migrante importante est celle du Burkina Faso, les autres étant peu représentées.

En 2021, la population totale des sous-préfectures étudiées est de 233 992 habitants, soit 90% du département de Bouaflé. Les migrants ivoiriens représentent 63% localement (contre 79,42% nationalement), les Burkinabés 34% (15,54% nationalement), les Maliens 1% (2,47% nationalement) et les Guinéens environ 1% (1,14% nationalement). Les autres nationalités comme le Bénin et le Ghana sont minoritaires. À Bouaflé, la majorité des résidents est ivoirienne (77,82%), suivie des Burkinabés (16,78%) ; à N'douffoukankro, les Ivoiriens sont quasi exclusifs (96,56%). L'échantillon de l'étude est principalement ivoirien (63,06%) et burkinabé (33,89%), les autres nationalités étant marginales. La population migrante est plus importante à N'douffoukankro qu'à Bouaflé, où les Burkinabés forment une majorité (40,21%) alors que N'douffoukankro est majoritairement ivoirienne. Les Guinéens et Maliens représentent ensemble 1,71% de la population migrante dans les villages de colonisation, où les Baoulé ivoiriens constituent 59,79% des migrants. En somme, la distribution des migrants selon la nationalité est en faveur des ivoiriens et des Burkinabé.

3.2.3. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante dans le département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021

Dans le contexte spécifique du département de Bouaflé, caractérisé par une diversité ethnique importante, l'analyse de la distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante selon l'ethnie permet d'appréhender les processus d'implantation, de mobilité et d'intégration des groupes migratoires. L'analyse des variations dans l'espace et dans le temps des populations migrantes ethniquement différenciées, intervient dans le cadre des mécanismes d'adaptation, des interactions interethniques et des dynamiques territoriales qui façonnent le paysage migratoire dans ce département. La cartographie de cette distribution spatiale est présentée par la planche 9.

Planche 9 : Distribution spatiale du volume des populations migrantes du département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021



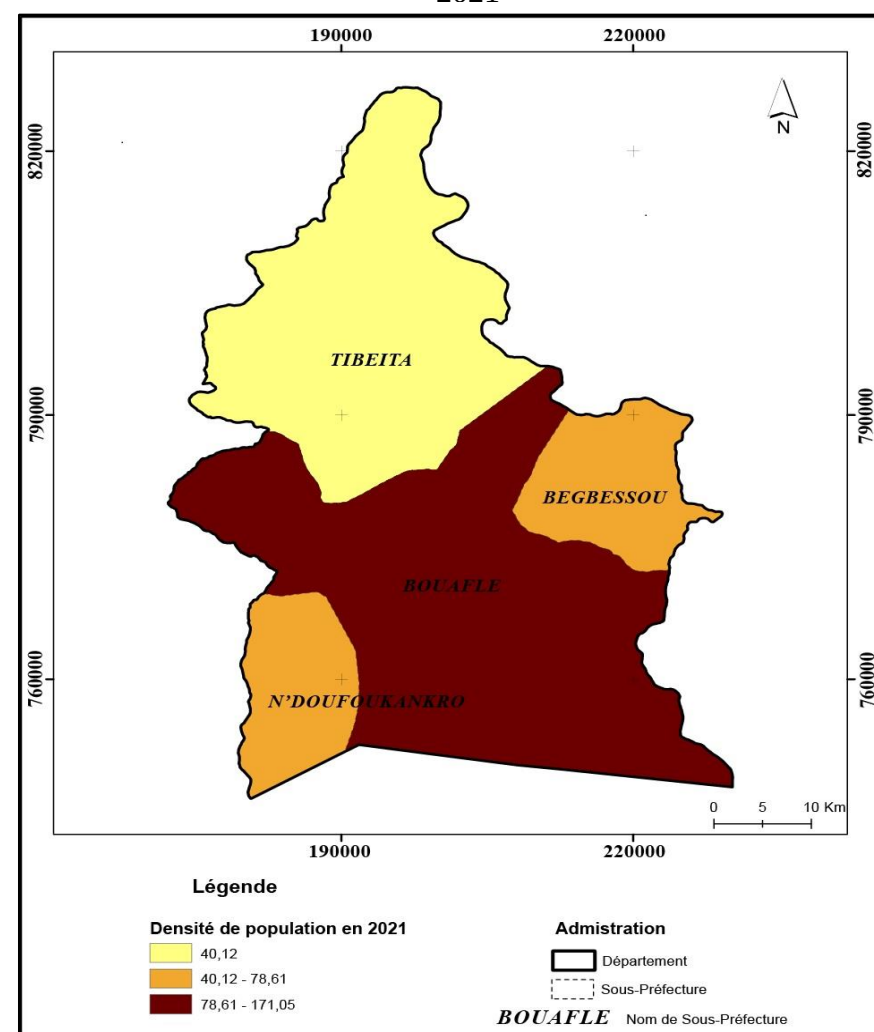
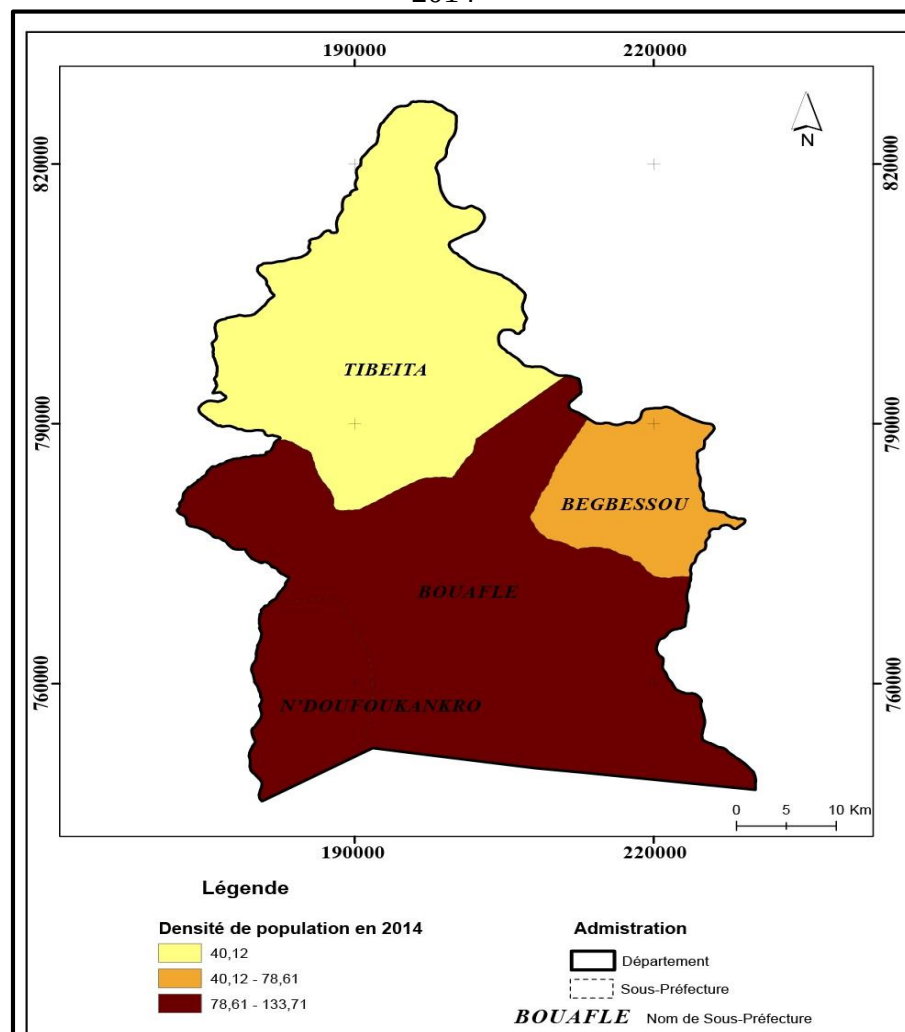
Source : fond de carte CCT/BNEDT : 2012 / INS, RGPH, 2014 et 2021 /Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, septembre 2023 /Réalisation : GUEDE C.M. février 2024

Il ressort de l'analyse des cartes de la planche 9 que la distribution spatiale du volume des populations migrantes du département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021 présente une diversité de l'évolution de la population. Elle s'explique par la variation du rattachement selon le profil ethnique ou l'origine. Ainsi, dans la sous-préfecture de N'douffoukankro, l'ethnie dominante est le baoulé tandis que dans la sous-préfecture non communale, les Mossi sont majoritaires.

3.2.4. La distribution spatio-temporelle de la densité des populations migrantes du département de Bouaflé de 2014 et 2021

Dans le département de Bouaflé, où les mouvements migratoires ont profondément modifié la composition démographique et les structures socio-économiques locales, il est essentiel d'examiner la distribution spatio-temporelle de la densité des populations migrantes. Les évolutions géographiques et chronologiques de ces flux migratoires mettent en lumière les facteurs qui influencent leur concentration et leur dispersion au sein du territoire. Les interactions entre migration, occupation de l'espace et transformations socio-économiques dans ce département méritent ainsi d'être mieux appréhender. La planche 10 présente la densité des populations du département de Bouaflé de 2014 et 2021.

Planche 10 : Distribution spatiale de la densité des populations migrantes du département de Bouaflé de 2014 et 2021



Source : Fond de carte CCT/BNETD, 2012 Données RGPH 2014 ;
 Conception : B. Issa OUATTARA ; Collecte de données :
 septembre 2023 ; Réalisation : GUEDE C. M.

Source : Fond de carte CCT/BNETD, 2012 Données RGPH 2021 ;
 Conception : B. Issa OUATTARA ; Collecte de données :
 septembre 2023 ; Réalisation : GUEDE C. M.

Il ressort de la planche 10 qu'en 2014, la densité de population dans les villages de colonisation, tant Baoulé (VCB) qu'étrangers (VCE), se situait principalement entre 78,61 et 133,71 habitants par habitants/km². Toutefois, certaines exceptions apparaissent, notamment à Bégbessou (VCB) dont la densité oscillait entre 40,12 et 78,61 habitants/km², et à Tibéita, où la densité était précisément de 40,12 habitants/km².

En 2021, l'évolution de la densité dans ces villages montre une augmentation notable, avec la majorité des localités se situant désormais dans une fourchette comprise entre 78,61 et 171,06 habitants/km². Néanmoins, Bégbessou (VCB) demeure une exception, conservant une densité faible comprise entre 40,12 et 78,61 habitants/km², tout comme N'douffoukankro (VCB). Par ailleurs, Tibéita maintient sa densité stable à 40,12 habitants/km².

Ces données traduisent l'accroissement général de la population dans la plupart des villages de colonisation entre 2014 et 2021. Elles reflètent une dynamique migratoire ou une croissance naturelle, tandis que certains villages à faible densité montrent des contraintes spécifiques. Cette augmentation démographique accentue la pression sur les ressources naturelles locales, favorisant leur surexploitation et risquant d'entraîner un épuisement accéléré des terres agricoles, des forêts et des ressources en eau, ce qui menace à terme la durabilité socio-économique de ces villages.

3.3. La dynamique démographique et saturation foncière dans le département de Bouaflé

Les villages de colonisation burkinabé à Bouaflé (Tenkodogo, Koudougou, Garango) ont été établis dès 1934 par les autorités coloniales françaises pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans les plantations de café et de cacao. Cette migration, initialement volontaire, s'est vite transformée en travail forcé, conduisant à une installation durable des migrants burkinabés. En 1971, la construction du barrage hydroélectrique de Kossou a provoqué la réinstallation de 11 000 paysans Baoulé dans une zone à forte densité, où la population est passée de 110 habitants/km² en 1970 à plus de 160 habitants/km² en 1980, accentuant la rareté des terres cultivables. L'arrivée d'environ 20 000 migrants burkinabés, représentant 12% de la population rurale, a intensifié l'exploitation agricole, entraînant la fragmentation des parcelles et une forte concurrence pour l'accès à la terre.

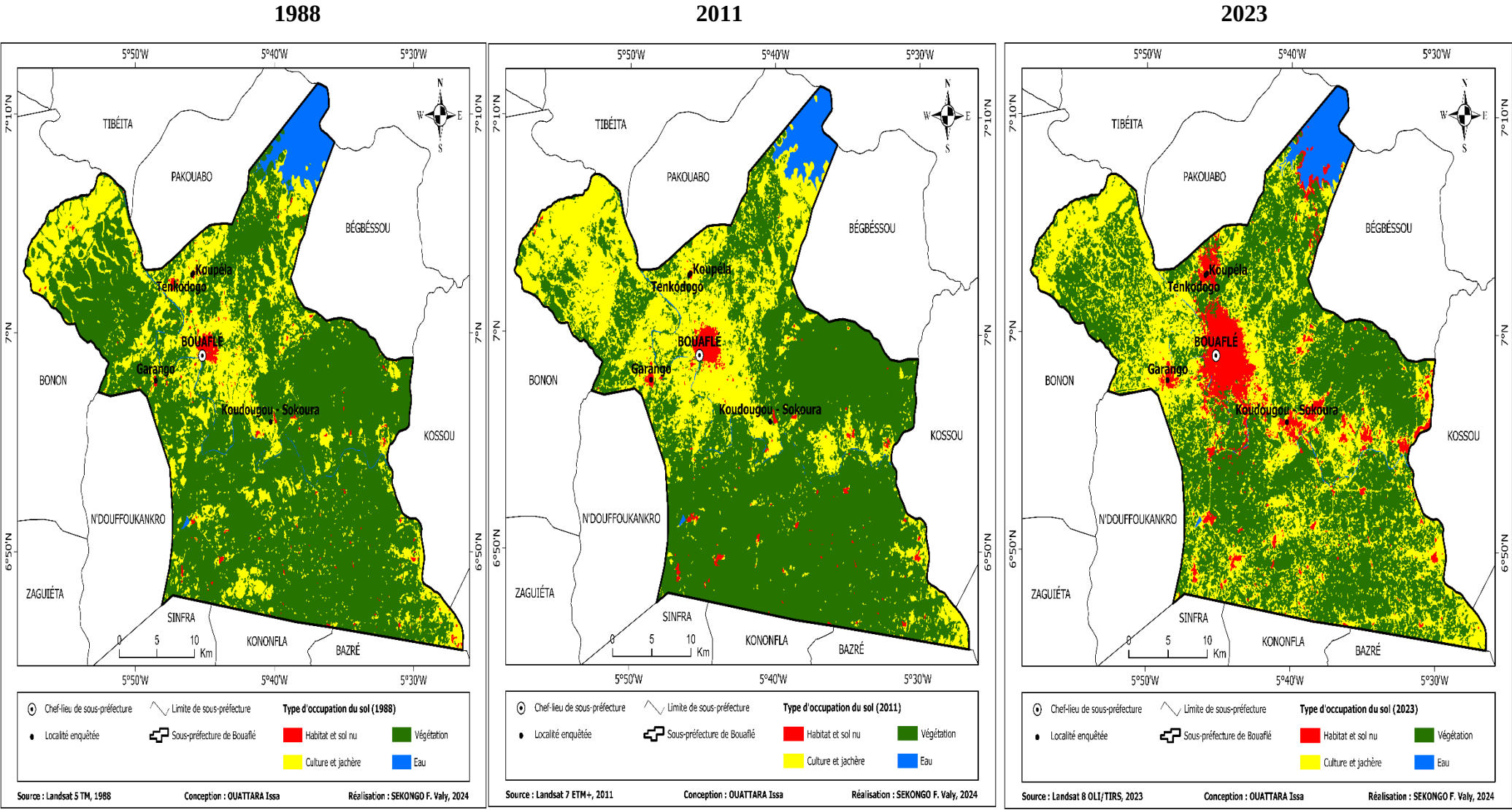
La population du département de Bouaflé a connu une croissance démographique rapide, passant de 17 188 habitants en 1975 à 213 967 en 2021, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 5,4 % entre 1988 et 1998. Cette croissance a accru la pression sur les terres agricoles, menant à une saturation foncière progressive. Situé dans la région du Marahoué, le département de Bouaflé couvre environ 4 500 km² et bénéficie d'un climat tropical humide favorable à

l'agriculture vivrière et de rente. La forêt classée de Bouaflé, d'environ 30 000 hectares, a longtemps servi de réservoir foncier, mais subit depuis les années 1970 une forte pression liée à plusieurs facteurs.

3.3.1. Croissance démographique et occupation du sol dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE)

L'occupation du sol dans les villages de colonisation étrangère de l'espace non-communale de Bouaflé est marquée par une augmentation importante des terres cultivées et des zones habitées, au détriment de la végétation naturelle et des sols nus. Ce phénomène résulte des migrations successives et de l'expansion agricole, qui transforment forêts et savanes en espaces agricoles et résidentiels, modifiant ainsi le paysage et soulevant des défis majeurs pour la gestion durable des ressources naturelles. L'évolution de cette occupation est cartographiée de 1988, 2011 et 2021 dans la planche 11 ci-dessous.

Planche 11 : Cartographie de l'occupation du sol dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE) de 1988, 2011 et 2023



Source : Landsat 7 TM 1988

Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, février 2024

Réalisation : SEKONGO F. V. mars 2024

L'analyse de la planche 11 indique qu'entre 1988 et 2023, la superficie de la jachère et des cultures a presque doublé, passant de 297,59 km² à 420,96 km². En 2011, elle était de 389,9 km². Les habitats et sols nus ont fortement augmenté, passant de 13,3 km² en 1988 à 86,4 km² en 2023. La végétation a diminué de plus de 100 km², passant de 893,21 km² en 1988 à 701,55 km² en 2023. En 1988, dans les villages de colonisation étrangère de Bouaflé, la végétation dominait avec 71% de la surface, suivie des cultures (23%). Les zones humides occupaient 3,75%, et habitats/sols nus seulement 1,06%. En 2011, la végétation a régressé à 56%, tandis que cultures et jachère ont augmenté à 33,65%. Les habitats ont aussi cru, de 13,3 km² à 17,98 km², alors que les zones humides ont diminué. En 2023, habitats, cultures et jachère couvrent environ 40,55% des surfaces. Les habitats et sols nus ont presque quadruplé depuis 2011, atteignant 86,4 km². Les cultures et jachère ont également augmenté, tandis que la végétation reste la principale occupation avec 56% des surfaces.

L'analyse des cartes d'évolution de l'occupation du sol dans les Villages de Colonisation Étrangère (VCE) révèle une forte augmentation des terres cultivées et des zones habitées entre 1988 et 2023. Cette dynamique traduit une pression croissante sur les formations naturelles, avec une conversion notable des forêts et savanes en espaces agricoles et urbains, entraînant une réduction de la végétation de 15 points. Parallèlement, les sols nus et les zones urbaines se développent fortement (+5,85 points), tandis que les zones humides restent stables, indiquant une faible pression sur ces milieux. Ces transformations soulignent des défis majeurs pour la gestion durable des ressources naturelles dans les villages de colonisation étrangère.

3.3.1.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCE

La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les Villages de Colonisation et d'Établissement (VCE) est analysée à travers l'étude de la dynamique démographique et de l'extension des surfaces cultivées, voir tableaux 26 et 27.

Tableau 26 : Rapport détaillé de la corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCE

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	48496	16165,3333	60069804,3
Superficie de culture	3	1108,45	369,483333	4117,66943

Source : Landsat 7 (ETM+, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 27 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie des cultures dans les VCE

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	374263316	1	374263316	12,4600926	0,02423306	7,70864742
A l'intérieur des groupes	120147844	4	30036961			
Total	494411160	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Selon le test ANOVA, les données montrent que sur trois échantillons, la population totale observée est de 48 496 habitants avec une moyenne par échantillon de 16 165,33 et une variance élevée de 60 069 804,3 indiquant une grande disparité dans les effectifs entre les échantillons. En comparaison, la superficie totale cultivée est de 1 108,45 hectares avec une moyenne de 369,48 hectares et une variance beaucoup plus faible de 4 117,67, ce qui révèle une moindre dispersion des superficies cultivées.

Le test ANOVA indique une somme des carrés entre groupes très importante (374 263 316) avec 1 degré de liberté, et une somme des carrés à l'intérieur des groupes de 120 147 844 avec 4 degrés de liberté. Le calcul du rapport F aboutit à 12,46, supérieur à la valeur critique de 7,71. La p-value associée est 0,024, inférieure au seuil usuel de 0,05, ce qui indique que la variation de la population est significativement corrélée à la variation de la superficie cultivée dans les villages de colonisation et d'établissement.

Cette variance statistiquement significative signifie que des différences observées dans la superficie des cultures s'expliquent en grande partie par les évolutions démographiques. L'association détectée souligne un phénomène où l'accroissement de la population engendre une extension notable des surfaces agricoles exploitées.

3.3.1.2. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie de la végétation dans les VCE

La corrélation entre l'évolution démographique et la superficie de la végétation dans les villages de colonisation permet de mieux comprendre les interactions entre dynamique populationnelle et ressources naturelles dans ces espaces ruraux en pleine transformation, (tableaux 28 et 29).

Tableau 28: Rapport détaillé de la corrélation entre l'évolution démographique et la variation de la superficie de la végétation dans les (VCE)

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	48496	16165,3333	60069804,3
Superficie de végétation	3	2400,5	800,166667	9206,68543

Source : Landsat 7 (ETM+, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 29: Variance entre l'évolution démographique et la superficie de la végétation dans les VCE

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	354132520	1	354132520	11,7888931	0,02645078	7,70864742
A l'intérieur des groupes	120158022	4	30039505,5			
Total	474290542	5				

Source : Landsat 7 (ETM +, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

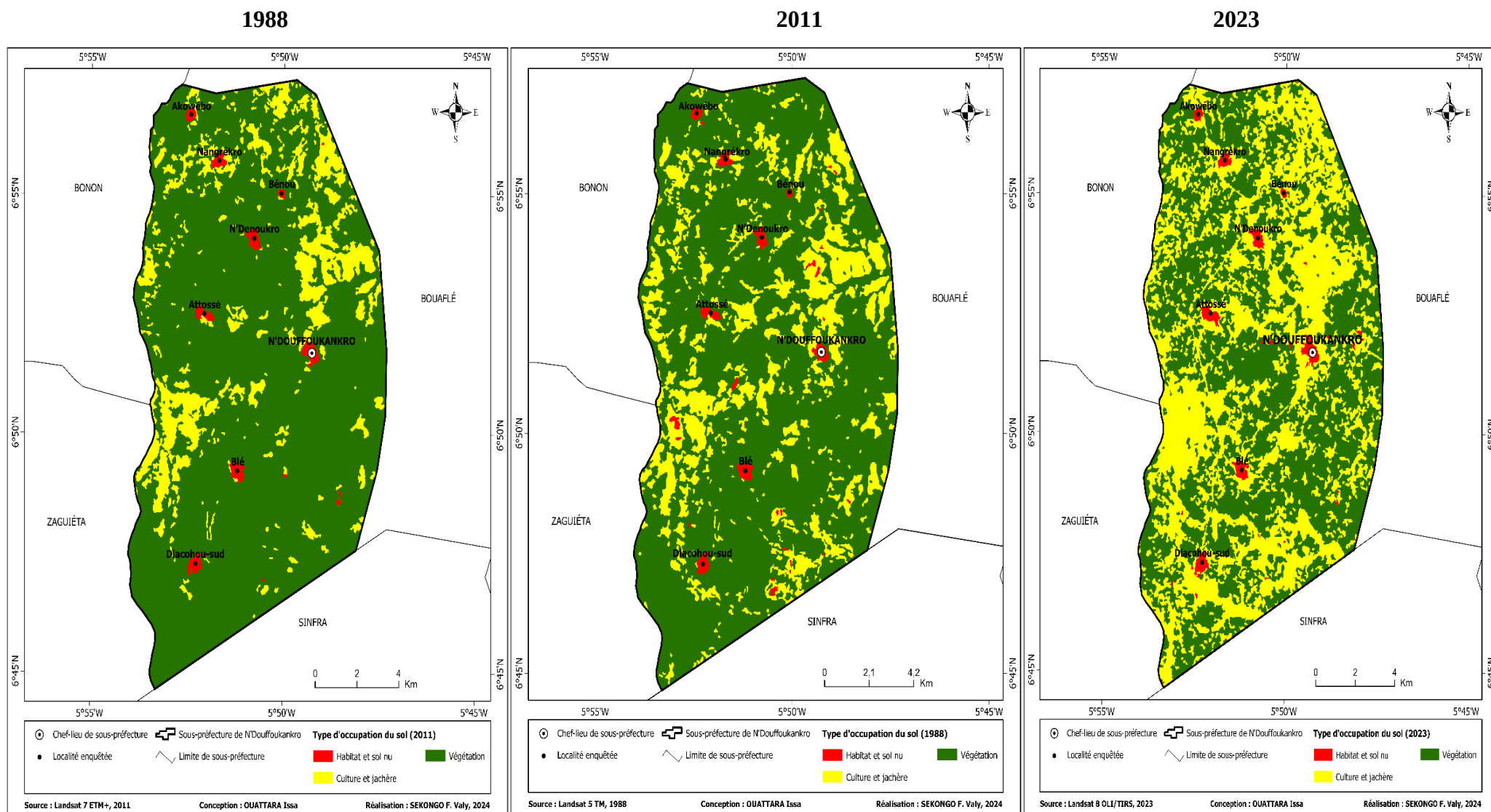
Concernant la corrélation entre la superficie de la végétation, à partir de l'analyse de ces tableaux, il ressort que la somme totale des superficies étudiées est de 2 400,5 hectares, avec une moyenne de 800,17 hectares et une variance de 9 206,68, représentant une variation modérée entre échantillons. Les résultats du test ANOVA pour cette corrélation font apparaître un rapport F de 11,79 avec une p-value de 0,026, ce qui est également inférieur au seuil de signification de 0,05. Cela indique que l'évolution de la population est aussi significativement liée à la variation des superficies végétatives dans les VCE. Cette association suggère que les changements démographiques influencent directement la dynamique des espaces végétalisés, probablement par le biais de défrichements ou d'usages agricoles qui modifient la couverture végétale naturelle.

En somme, dans les deux cas, les analyses indiquent des corrélations significatives entre la démographie et les modifications des surfaces agricoles et végétales. Néanmoins, la variance interne élevée révèle une hétérogénéité marquée liée à des facteurs locaux ou contextuels propres aux différents sites ou périodes d'observation. Ces résultats sont précieux pour comprendre la pression exercée sur les terres dans les VCE et orientent vers la nécessité d'une gestion adaptée des ressources foncières tenant compte de la croissance démographique.

3.3.2. Croissance démographique et occupation du sol dans les Villages de Colonisation Baoulé (VCB)

L'occupation du sol dans les villages de colonisation Baoulé entre 1988 et 2023 est caractérisée par une dégradation de la végétation naturelle au profit des activités humaines. L'état de dégradation de cette végétation est illustré à travers la planche 12 ci-dessous.

Planche 12: Cartographie de l'occupation du sol dans les villages de colonisation Baoulé de 1988, 2011 et 2023



L'analyse de la planche 12 montre qu'entre 1988 et 2023, la surface végétale est passée de 167,9 km² à 116,76 km², soit une perte de plus de 51 km². Parallèlement, les surfaces de jachère et cultures ont doublé, passant de 47,36 km² à plus de 98 km². Les habitats et sols nus ont peu évolué, avec une légère augmentation de 3,02 km² à 3,18 km², liée à une densification des espaces bâtis. En 1988, la végétation dominait avec plus de 72% du territoire dans les villages Baoulé, tandis que cultures et jachères couvraient 21,7%. En 2011, la végétation a progressé à 84%, au détriment des cultures et jachères qui ont diminué. Entre 2011 et 2023, un fort recul de la végétation (de 184,22 à 116,76 km²) a favorisé l'expansion des cultures et jachères, traduisant une anthropisation liée à la mobilité migratoire et à l'exploitation accrue des terres.

Au total, la surface agricole est passée de 297,59 km² (23,79%) en 1988 à 420,96 km² (33,65%) en 2023. Les surfaces en eau sont restées stables autour de 3%. Par contre, habitats et sols nus ont connu une forte progression, passant de 13,3 km² à 86,4 km². La végétation a reculé de près de 15 points en proportion, illustrant une conversion marquée des terres naturelles en terres cultivées et résidentielle. L'évolution stable des zones humides indique une pression limitée sur ces espaces.

L'évolution du paysage rural entre 1988 et 2023 montre une forte réduction de la végétation naturelle, remplacée par une extension des terres cultivées et jachères, due à la croissance démographique et à la migration. Cette pression foncière entraîne une densification des habitats et une augmentation des sols nus, traduisant une urbanisation diffuse. La stabilité des surfaces en eau reste un point positif, mais la saturation foncière génère des tensions environnementales, menaçant la biodiversité et appelant à une gestion durable pour concilier conservation et besoins socio-économiques.

3.3.2.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCB

L'analyse de la corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCB s'est faite grâce au test ANOVA. Cette approche permet de démontrer et quantifier la relation forte entre la croissance démographique et la réduction des ressources végétales à travers l'évolution des surfaces culturelles (tableau 30 et 31).

Tableau 30 : Rapport détaillé de la corrélation entre croissance démographique et la variation de la superficie des cultures dans les VCB

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	58117	19372,3333	19632090,3
Superficie de culture	3	177,11	59,0366667	1222,16463

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 31 : Variance entre croissance démographique et la superficie des cultures dans les VCB

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité ou p-valeur	Valeur critique pour F
Entre Groupes	559505142	1	559505142	56,9954909	0,00164932	7,70864742
A l'intérieur des groupes	39266625	4	9816656,25			
Total	598771767	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

L'analyse des tableaux 30 et 31 présente une p-valeur est 0,00164932. En choisissant un seuil de signification courant, $\alpha = 0,05$ ou on constate que le p-valeur (0,00164932) est inférieure à $\alpha = 0,05$, on rejette l'hypothèse nulle (H_0). Sur la Basé sur la statistique F : La statistique F observée est $F = 56,9954909$ et la Valeur critique de F pour un seuil α de 0,05, avec $dl_1 = 1$ et $dl_2 = 4$ est 7,70864742. On constate que Observé est supérieure à la Valeur critique de F ($56,995... > 7,708...$), on rejette l'hypothèse nulle (H_0).

En conclusion, il existe une différence significative dans l'évolution de la superficie des cultures entre les groupes définis par l'évolution de la population, au seuil de signification de 5%. Dans ce contexte de la corrélation entre l'évolution de la superficie de cultures et celle de la population, ces résultats suggèrent que l'évolution de la population a une influence significative sur l'évolution de la superficie de cultures.

3.3.2.2. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie de la végétation dans les VCB

La corrélation entre l'évolution démographique et la superficie de la végétation dans les villages de colonisation Baoulé permet de mieux comprendre les interactions entre dynamique populationnelle et ressources naturelles dans ces espaces ruraux en pleine transformation, voir tableau

Tableau 32 : Rapport détaillé de l'évolution de la population en lien avec la variation de la superficie de la végétation dans les VCB

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	58117	19372,3333	19632090,3
Superficie de végétation	3	468,88	156,293333	1238,74893

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 33 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie de la végétation dans les VCB

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	553884290	1	553884290	56,4228601	0,0016811	7,70864742
A l'intérieur des groupes	39266658,2	4	9816664,54			
Total	593150948	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Les tableaux 32 et 33 présentent deux analyses distinctes basées sur des tests d'analyse de variance (ANOVA) visant à évaluer la relation entre l'évolution de la population et la variation des superficies cultivées et végétalisées dans des villages de colonisation Baoulé.

Pour l'évolution de la population et la superficie des cultures, les données analysées montrent une moyenne de population de 16 165,33 habitants avec une variance élevée de 60 069 804,3, tandis que la moyenne de la superficie cultivée est de 369,48 hectares avec une variance de 4 117,67. Le test ANOVA révèle une somme des carrés entre groupes de 374 263 316 avec 1 degré de liberté, une moyenne des carrés équivalente, et une somme des carrés intra-groupes de 120 147 844 avec 4 degrés de liberté. La statistique de test F calculée est de 12,46, supérieure à la valeur critique F de 7,71 au seuil de 5%, avec une p-value de 0,0242.

Concernant l'évolution de la population et la superficie de la végétation, la moyenne de population reste à 16 165,33 avec la même variance, la moyenne de la superficie végétale est de 800,17 hectares avec une variance plus élevée de 9 206,69. Le test affiche une somme des carrés entre groupes de 354 132 520, aussi avec 1 degré de liberté, et une somme des carrés intra-groupes de 120 158 022 avec 4 degrés de liberté. Le F calculé est de 11,79, également supérieur à la valeur critique F de 7,71, avec une p-value de 0,0265.

Ces résultats indiquent que dans les deux cas, le F calculé est supérieur à la valeur critique et que les p-values sont inférieures à 0,05, ce qui signifie que les différences observées entre

groupes sont statistiquement significatives. Il existe donc une corrélation significative entre l'évolution démographique des villages de colonisation Baoulé et la variation des superficies cultivées ainsi que des superficies végétalisées. Cette relation suggère que les changements démographiques influencent directement la répartition des terres agricoles et des espaces végétalisés, ce qui génère des pressions sur les ressources foncières et naturelles.

En conclusion, cette analyse statistique met en évidence un lien pertinent entre la croissance démographique et les ressources terres cultivées et naturelles, soulignant la nécessité de prendre en compte ces interactions dans la gestion durable des terres et le développement rural.

3.3.3. Croissance démographique et occupation du sol dans l'ensemble du département de Bouaflé

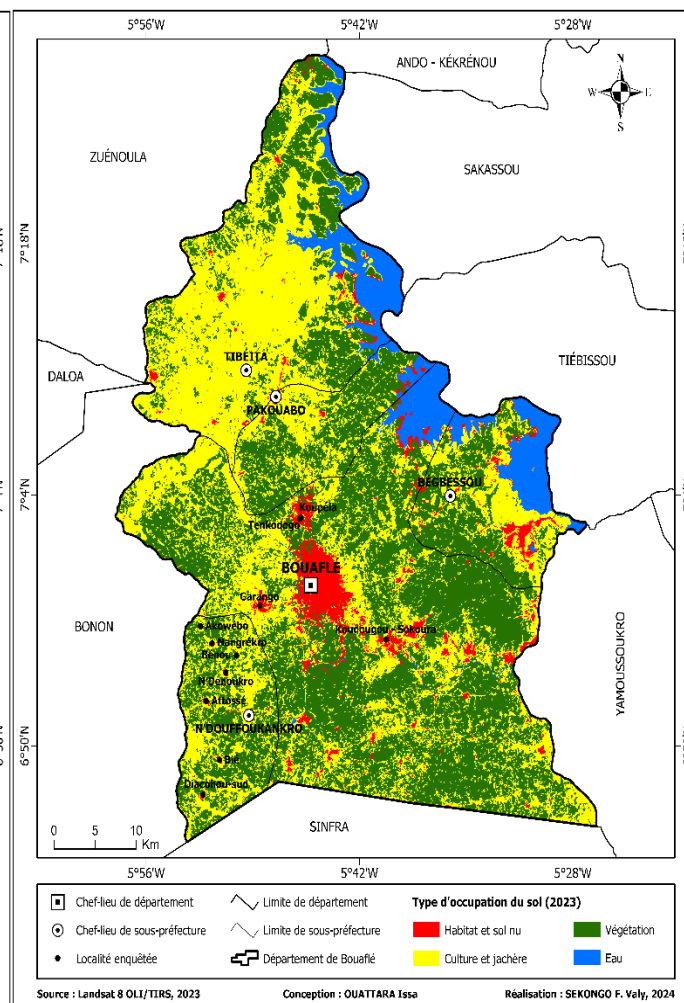
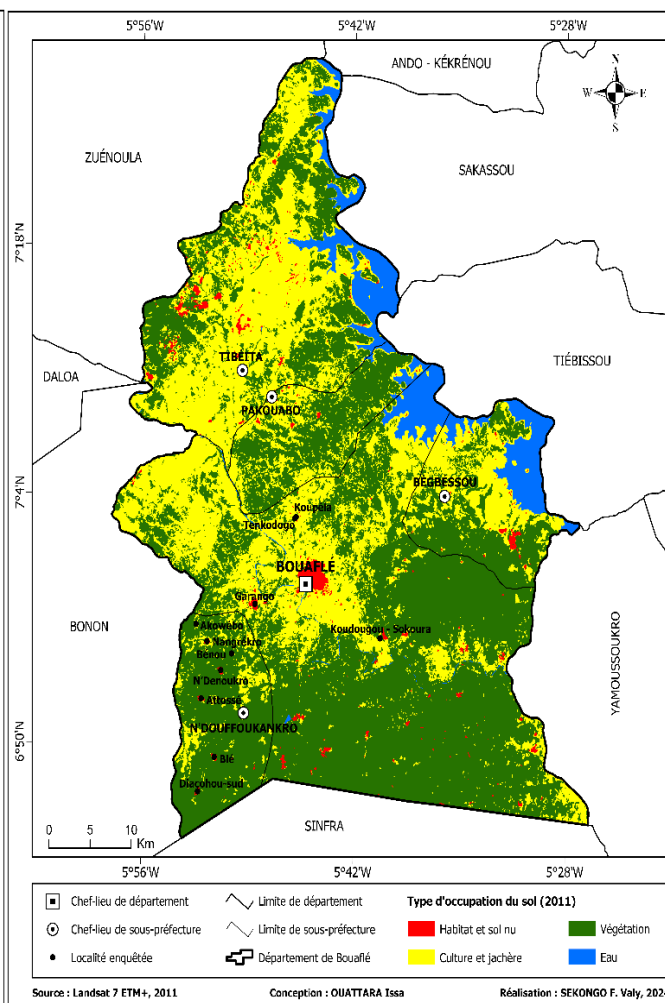
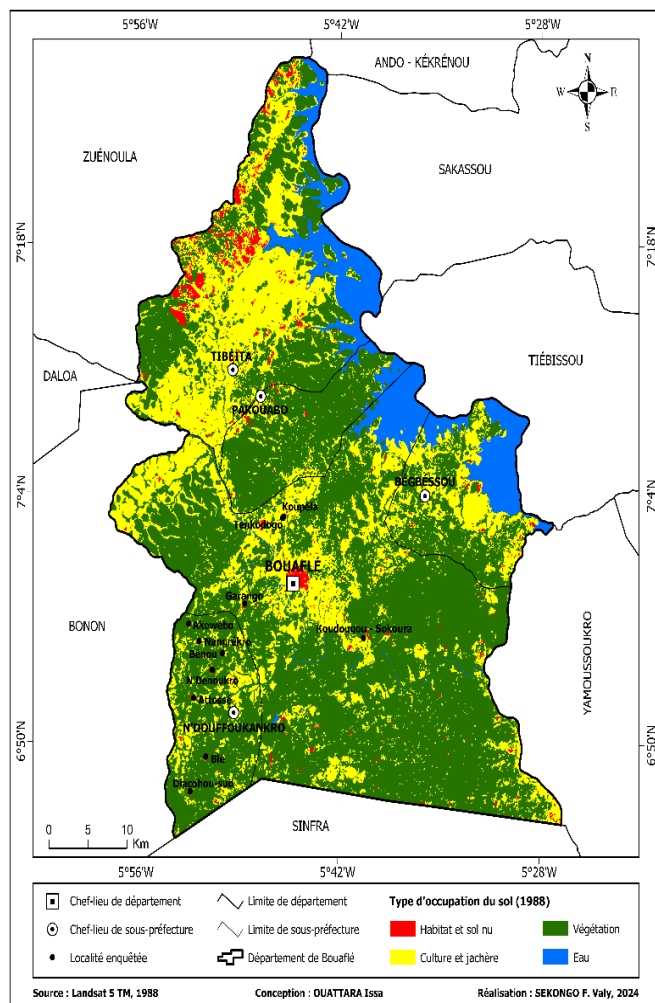
La situation de l'occupation du sol dans le département de Bouaflé entre 1988 et 2023 montre une forte régression de la végétation. La superficie de la végétation est passée de 1575,91 km² en 1988 à 1445,17 km² en 2011 pour atteindre 1196,85 km² en 2023. La dynamique d'occupation du sol dans le département de Bouaflé est représentée par la planche 13.

Planche 13 : Cartographie de l'occupation du sol dans l'ensemble du département de Bouaflé de 1988 à 2023

1988

2011

2023



Source : Landsat 5TM, 1988

Conception : B. Issa. OUATTARA, février 2024 Réalisation : SEKONGO F. V. mars 2024

Réalisation : SEKONGO F. V. mars 2024

L'analyse de la planche 13 indique que l'espace des habitats et sols nus a diminué de 52,71 km² en 1988 à 36,73 km² en 2011, avant de s'étendre fortement à 119,12 km² en 2023. La jachère et les cultures ont progressé continuellement, passant de 736,32 km² en 1988 à 1076,83 km² en 2023, représentant 41,66% du département cette année-là. Les surfaces humides ont réduit, de 219,62 km² en 1988 à 191,76 km² en 2023. En 1988, la végétation dominait avec 1575,91 km² (60,97%), suivie par les cultures et la jachère (28,49%) et une faible part pour les sols nus et habitats (2,04%). En 2011, la végétation couvrait 55,92%, les cultures et jachère 36,38%, et les sols nus 1,42%. En 2023, la végétation occupait 46%, les cultures et jachère 41,66%, et les sols nus 4,61% du territoire.

L'analyse des Ratios Population-Superficie (RPS) à Bouaflé (1988-2023) révèle une forte transformation de l'occupation du sol. La végétation a diminué de 1575,91 km² à 1196,85 km² (-14,66%), tandis que les surfaces cultivées et les habitats ont augmenté, traduisant une intensification agricole et une urbanisation croissante. La réduction des zones humides affecte les écosystèmes aquatiques. La population a fortement augmenté, passant de 17 188 habitants en 1975 à 213 967 en 2021, avec une densité doublée (65 à 120 hab/km²). Les migrants, majoritairement burkinabé, représentent plus de 8% de la population et ont contribué à diversifier la démographie, notamment par une féminisation croissante des flux migratoires. Cette croissance a conduit à une saturation foncière marquée par une diminution des exploitations agricoles, passant de 5 ha en 1970 à 2,5 ha en 2020, et une exploitation accrue des terres marginales. L'accès à la terre devient plus monétarisé, exacerbant les conflits fonciers et tensions sociales.

L'intensification agricole privilégie les cultures pérennes au détriment des forêts et zones humides, entraînant dégradation des sols et perte de biodiversité. La précarisation de l'emploi agricole résulte de cette pression foncière et fragilise la stabilité économique locale. Il est urgent d'adopter une gestion durable des ressources foncières et des politiques adaptées à la diversité des populations pour garantir la cohésion sociale et la résilience agricole.

3.3.3.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans le département de Bouaflé

L'analyse de la relation entre la croissance de la population et l'extension des surfaces cultivées dans le département de Bouaflé offre une meilleure compréhension des liens entre dynamique démographique et pression exercée sur les terres agricoles, voir tableaux 34 et 35.

Tableau 34 : Rapport détaillé de l'évolution de la population en lien avec la superficie des cultures dans le département de Bouaflé

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	106613	35537,6667	115002712
Superficie Culture et jachère	3	2753,35	917,783333	29363,6452

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 35 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie des cultures dans le département de Bouaflé

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	1797804483	1	1797804483	31,2574465	0,00502183	7,70864742
A l'intérieur des groupes	230064152	4	57516038			
Total	2027868635	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Pour déterminer si la différence entre les groupes est significative, on utilise généralement deux critères : la comparaison de F observée avec la F critique, et la comparaison de la valeur p avec un seuil de signification (α). Le seuil de signification standard est $\alpha = 0,05$.

F observée (calculée) : 31,2574465 et F critique (pour $\alpha = 0,05$ avec $dl=1$ et $dl=4$) = 7,70864742} comme décision : Puisque F observée(31,26) est supérieure à F critique (7,71), on rejette l'hypothèse nulle (H_0). De plus, la valeur p (Probabilité) = 0,00502183 et le seuil de signification $\alpha = 0,05$. Donc puisque la Valeur p (0,005) est inférieure à α (0,05), on rejette l'hypothèse nulle (H_0).

En somme, l'analyse compare la superficie en fonction de l'évolution de la population, cela signifie que l'évolution la superficie des cultures et jachères est fortement influencée par la population.

3.3.3.2. La corrélation entre la dynamique démographique et la variation de la superficie de la végétation dans le département de Bouaflé

L'analyse de la corrélation entre l'évolution de la population et la superficie de la végétation dans le département s'est faite grâce au test ANOVA. Cette approche permet de démontrer et quantifier la relation forte entre la croissance démographique et la réduction des ressources végétales (tableaux 36 et 37)

Tableau 36 : Rapport détaillé de la corrélation entre population et superficie de la végétation dans le département de Bouaflé

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	106613	35537,6667	115002712
Superficie de Végétation	3	4217,93	1405,97667	37073,7089

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Pour la variable Population : nombre d'échantillons = 3, somme = 48 496, moyenne = 16 165,33, variance = 60 069 804,3. Concernant la variable Superficie de végétation : nombre d'échantillons = 3, somme = 2 400,5, moyenne = 800,17, variance = 9 206,69. La variance de la population est beaucoup plus élevée que celle de la superficie, indiquant une plus grande dispersion des valeurs au sein des effectifs de population par rapport à la végétation.

Tableau 37 : Variance entre population et superficie de la végétation dans le département de Bouaflé

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	1747458393	1	1747458393	30,3800703	0,00528703	7,70864742
A l'intérieur des groupes	230079572	4	57519893			
Total	1977537965	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

L'analyse de variance (ANOVA) met en lumière la décomposition des sources de variation en deux composantes : entre groupes et à l'intérieur des groupes. La somme des carrés due aux variations entre groupes est élevée, s'établissant à 354 132 520 avec un degré de liberté de 1, conduisant à une moyenne des carrés équivalente. En comparaison, la somme des carrés des variations à l'intérieur des groupes est plus faible, égale à 120 158 022, avec 4 degrés de liberté et une moyenne des carrés de 30 039 505,5. La statistique F calculée est de 11,79, dépassant nettement la valeur critique de 7,71 correspondant aux degrés de liberté. La probabilité associée (p-value) est de 0,026, inférieure au seuil de significativité statistique fixé à 0,05.

Ces résultats indiquent que la variation observée entre les groupes est significativement différente de la variation intra-groupe. Autrement dit, la relation entre la population et la superficie de végétation est statistiquement significative, ce qui justifie le rejet de l'hypothèse nulle d'absence de corrélation. Ainsi, une corrélation statistiquement significative existe entre ces deux variables : la croissance démographique influence notablement la superficie consacrée

à la végétation. Cette interaction souligne l'importance d'intégrer simultanément la dynamique démographique et les variations des superficies végétales pour assurer une gestion efficace des ressources naturelles et une planification territoriale adaptée.

3.3.4. L'analyse spatio-temporelle des Ratios Population-Superficie (RPS) dans le département de Bouaflé

L'analyse spatio-temporelle des Ratios Population-Superficie (RPS) dans le département de Bouaflé, de 1975 à 2023, révèle une forte dynamique de croissance démographique combinée à des transformations majeures de l'occupation du sol, avec des conséquences significatives sur l'environnement et la gestion des ressources. Cette analyse est basée sur des données spatiales et temporelles intégrant les évolutions entre 1975, 2011, et 2023, accompagnées d'une évaluation des liens entre population et occupation du sol dans le département et les villages de colonisation.

Entre 1988 et 2023, la population du département a connu une croissance spectaculaire, passant de 17 188 habitants en 1975 à près de 213 967 habitants en 2021, doublant ainsi la densité de population à environ 65 120 habitants par km². Parallèlement, la superficie des terres cultivées (jachères et cultures) a augmenté de manière significative, passant de 736,32 km² en 1988 à 1 076,83 km² en 2023, soit une progression de plus de 41,66% de la surface totale du département. La végétation naturelle, quant à elle, a fortement régressé, passant de 1 575,91 km² en 1988 à 1 196,85 km² en 2023, soit une perte d'environ 14,66% due principalement à la conversion en terres agricoles. Les habitats et sols nus ont aussi connu une forte augmentation, notamment après 2011, passant de 52,71 km² en 1988 à 119,12 km² en 2023, ce qui témoigne d'une urbanisation croissante et d'une densification des espaces habités.

Des tests d'analyse de variance (ANOVA) mettent en évidence une corrélation statistiquement significative entre l'évolution démographique et la variation des superficies cultivées dans le département ($F_{\text{observé}} = 31,26 > F_{\text{critique}} = 7,71$, $p\text{-value} = 0,005$).

Une relation similaire est observée entre la croissance de la population et la réduction des superficies végétales naturelles ($F_{\text{observé}} = 11,79 > F_{\text{critique}} = 7,71$, $p\text{-value} = 0,026$), soulignant l'impact direct de la pression démographique sur la couverture végétale.

Ces analyses sont confirmées dans les villages de colonisation étrangère (VCE) et Baoulé (VCB), où la population en croissance est associée à une extension des surfaces cultivées et une diminution conséquente de la végétation naturelle.

Somme toute, la forte croissance démographique exerce une pression foncière croissante, entraînant une exploitation accrue des terres, notamment pour l'agriculture et l'habitat, au détriment des espaces naturels. Cette saturation foncière conduit à des exploitations agricoles plus petites et intensives, favorisant notamment des cultures commerciales telles que le cacao, le café, l'hévéa et l'anacarde, tandis que les forêts et zones humides régressent. L'augmentation des espaces bâtis et sols nus reflète une densification des zones habitées, avec des risques accrus de conflits fonciers et de dégradation environnementale. La raréfaction des terres disponibles et la montée de la monétarisation du foncier compliquent l'accès à la terre, exacerbant les tensions sociales dans le département. Ainsi, le RPS met en lumière l'interaction entre population et territoire à Bouaflé, où la croissance démographique rapide transforme profondément le paysage rural par la conversion des terres naturelles en terres agricoles et résidentielles, posant d'importants défis en matière de planification territoriale et de gestion durable des ressources naturelles.

3.3.5. Dynamique foncière et manifestations de la saturation

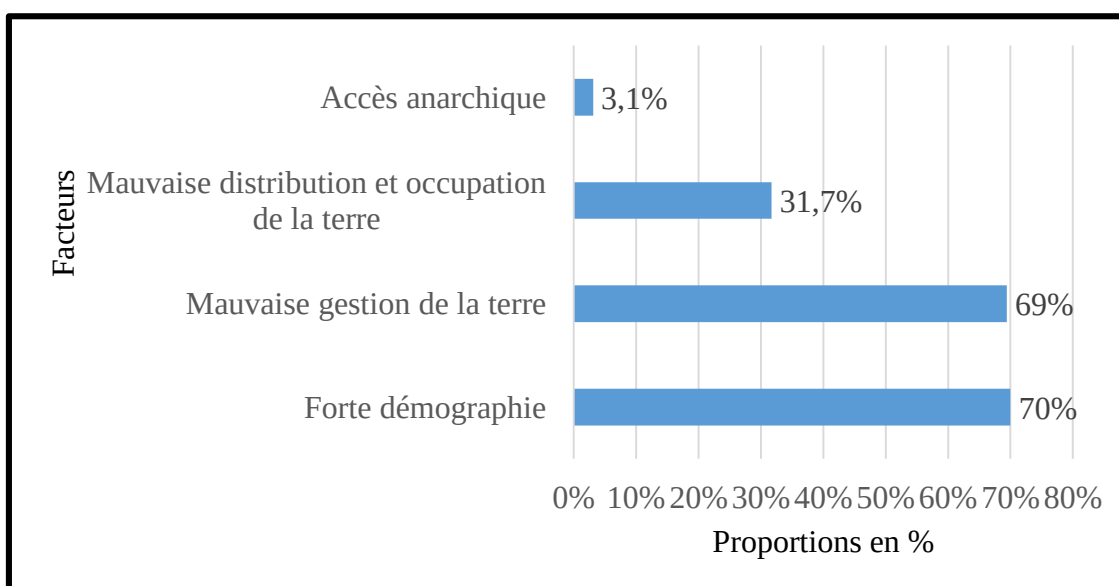
La fragmentation des terres s'accompagne d'une intensification des cultures pérennes, notamment du cacao et du café, qui occupaient déjà 73,9 % des terres cultivées en 1990 dans la zone. La pression foncière a également favorisé l'extension rapide de cultures comme l'hévéa et l'anacarde, au détriment de la forêt classée et des zones humides.

Les modes d'accès à la terre ont évolué, alors qu'auparavant la donation et la location dominaient. Aujourd'hui, l'héritage et surtout l'achat sont devenus les principaux mécanismes d'acquisition foncière, ce qui accentue la monétarisation du foncier et les inégalités d'accès.

3.3.6. Transformations, modifications et pénurie des terres agricoles

La rareté du foncier rural à Bouaflé, due à la forte densité de population et à l'impossibilité d'agrandir les exploitations, engendre une surexploitation des parcelles. Les migrants doivent exploiter les petites terres initialement attribuées lors de leur sédentarisation, sans possibilité d'extension. Selon 74,6% d'entre eux, cette situation résulte de l'indisponibilité de la terre, liée à divers facteurs présentés à la figure 21.

Figure 21 : Facteurs de l'épuisement des terres



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, août 2022

L'analyse de la figure 21 révèle que la croissance démographique désignée par 70% de la population dans le département est la principale raison de l'indisponibilité des terres. En effet, la population du département de Bouaflé n'a cessé de connaître une croissance spectaculaire depuis la colonisation. Cette évolution est relative non seulement à un taux d'immigration important soutenu par les conditions naturelles favorables à l'économie de plantation mais aussi par un taux de natalité remarquable. Ces conditions, entraînant ainsi une importante démographie et par ricochet une forte densité. Elle va donc entraîner une exploitation des superficies abusive et anarchique des terres non exploitées à des fins agricoles engendrant ainsi leur épuisement, selon (70%) des migrants enquêtés. Le second motif mentionné par les migrants est la mauvaise gestion de la terre par la population. En effet, 31,7% des populations évoquent une mauvaise distribution et une occupation démesurée de la terre. Alors que 3,1% mentionne l'accès anarchique de cette ressource par les populations.

En somme, cette analyse met en exergue une double problématique : d'une part, la pression démographique croissante qui exerce une forte demande sur la terre, et d'autre part, des dysfonctionnements dans la gouvernance et la gestion de cette ressource essentielle, aboutissant à une crise foncière majeure dans le département.

Conclusion partielle

L'évolution démographique dans le département de Bouaflé met en exergue la croissance rapide de la population migrante et ses implications sur l'occupation du sol et l'épuisement des ressources naturelles. À partir d'une combinaison de séries temporelles couvrant 1975–2021 et d'approches spatiales des VCB et VCE, cette analyse éclaire les mécanismes d'attraction et d'installation des flux migratoires et les pressions qui en découlent sur les terroirs agricoles.

Entre 1975 et 2021, la population migrante des villages enquêtés est passée de 19 164 à 44 393 habitants, soit une hausse d'environ 130%. Cette croissance traduit une intensification notable des flux migratoires et une concentration accrue autour des pôles Bouaflé et Garango. Ce phénomène transforme le paysage démographique départemental et modifie les équilibres socio-économiques locaux. Parallèlement, la population totale du département augmente, passant de 168 091 en 1975 à 300 305 en 2021. Ce fait indique une réorganisation spatiale des densités et des besoins en infrastructures, services et terres agricoles. Dans ce cadre, les flux migratoires s'alimentent mutuellement avec l'expansion démographique, amplifiant la pression sur les ressources naturelles et les surfaces cultivables.

La répartition spatiale montre une transition où Bouaflé devient en 2021 le foyer migratoire principal (environ 24 367 migrants), dépassant N'Douffoukankro (20 026). Cette redistribution reflète des choix résidentiels et économiques liés à l'accès à l'emploi, aux infrastructures et à l'attractivité agronomique locale. Les villages de colonisation étrangère, en particulier les localités TOS, suivent une trajectoire distincte: une croissance soutenue jusqu'en 2014, puis un léger recul jusqu'en 2021, témoignant de la volatilité des flux et d'ajustements démographiques. Les villages mossis (Garango, Koudougou) apparaissent comme des pôles majeurs de peuplement, influençant fortement l'occupation du sol et les dynamiques foncières dans le département. Cette mosaïque migratoire, associée à des variations par ethnie et nationalité, structure les configurations territoriales et les pratiques agricoles locales.

L'expansion démographique et l'extension des superficies cultivées coexistent avec une diminution de la couverture végétale et une hausse des zones d'habitat et de jachère, indiquant une pression croissante sur les sols, les ressources en eau et les écosystèmes locaux. Les tests de corrélations statistiques entre l'évolution de la population et les superficies cultivées soulignent une relation où l'accroissement démographique entraîne une intensification de l'occupation du sol. Cette dynamique est particulièrement marquée dans les VCE et les villages Baoulé, où les surfaces cultivées et les jachères se multiplient au fil du temps, au détriment parfois des formations végétales naturelles. Le phénomène décrit s'inscrit dans une

problématique de saturation foncière et de fragilité des systèmes agricoles face à des flux migratoires soutenus.

Les résultats appellent à une approche intégrée de planification territoriale et de gouvernance foncière, qui tienne compte des dynamiques migratoires, des besoins agricoles et des contraintes environnementales. Des recommandations visant à instaurer des cadres de régulation foncière adaptatifs, à limiter le morcellement des parcelles par des mécanismes d'aménagement spatial, à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et à renforcer les capacités locales pour soutenir la résilience économique et écologique des populations migrantes et des communautés d'accueil. En somme, l'analyse met en évidence une dynamique où l'augmentation rapide de la population migrante, dans le département de Bouaflé transforme durablement l'espace rural et intensifie la pression sur les terres cultivables et les ressources naturelles. Elle soulève les questions de gouvernance foncière et d'aménagement spatial adaptées au contexte agro-forestier du Bouaflé.

CHAPITRE 4 :

LES EFFETS CONJUGUÉS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DE LA PRESSION FONCIÈRE SUR LES REVENUS DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

Le département de Bouaflé connaît une saturation foncière multidimensionnelle due à la conjonction de dynamiques migratoires, économiques et sociales complexes. La densité de population a presque doublé en quarante ans, passant de 65 habitants au km² en 1980 à environ 120 habitants au km² en 2020, ce qui accroît fortement la pression sur les terres agricoles. Cette saturation touche particulièrement les villages de colonisation étrangère, dominés par les Burkinabé, qui composent près de 15% de cette population rurale. Elle affecte également les villages de colonisation Baoulé, notamment après la réinstallation de près de 11 000 paysans Baoulé du sous-groupe Ayaou, déplacés pour cause de construction du barrage hydroélectrique de Kossou en 1970. La croissance démographique, la rareté et la fragmentation des terres influent directement sur l'emploi agricole entraînant des transformations majeures dans celui-ci, tout en affectant négativement la productivité des exploitations et les revenus des populations. L'analyse de ces effets conjugués permet de mieux saisir les enjeux socio-économiques du département dans le cadre du développement rural adapté.

4.1. Vulnérabilité de l'emploi agricole sous l'effet combiné de la croissance démographique et de la pression foncière

Le département de Bouaflé, est une zone agricole majeure où coexistent des villages de colonisation étrangère et des villages Baoulé. L'agriculture y constitue la principale activité économique, mais elle est caractérisée par une forte dominance du travail informel et saisonnier. L'emploi agricole dans ces villages est caractérisé par plusieurs traits de précarité.

Cette section s'appuyant sur des données issues des rapports de l'ANADER de Bouaflé et des enquêtes sur l'emploi agricole local analyse quantitativement et qualitativement cette réalité en mettant en lumière les conditions de travail, la nature de la main-d'œuvre la réduction des superficies cultivables par ménage, les difficultés d'accès aux terres pour les jeunes et nouveaux exploitants et l'adaptation des ménages aux activités.

4.1.1. Accès à l'emploi agricole et propriété foncière: un enjeu complexe et incertain.

L'accès à l'emploi agricole dans les villages de colonisation dépend étroitement de la détention de la propriété foncière. Cette relation soulève un enjeu majeur, tant sur le plan social

qu'économique, dans un contexte marqué par des incertitudes quant à l'avenir des modes d'occupation (tableau 38) et d'exploitation des terres. Comprendre cette dynamique est essentiel pour appréhender les défis auxquels sont confrontées ces communautés rurales.

Tableau 38 : Modes actuels d'accès à la terre dans les villages enquêtés

Modes d'accès	Pourcentage (%)
Don	1,42%
Location	56,4%
Achat	27,44%
Prêt	18,24%
Héritage	0,24%
Planter-partager	0,24%
Pas accès	4,26%
Total	100%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Le tableau 38 présente la répartition des modes d'accès actuels à la terre dans les villages étudiés. Les résultats indiquent que la location domine largement les modalités d'accès avec 56,4% des cas, suivie de l'achat (27,44%) et du prêt (18,24%). Les autres modes, à savoir le don (1,42%), l'héritage (0,24%) et la pratique dite « planter-partager » (0,24%), sont marginalement représentés. Enfin, 4,26% des individus enquêtés déclarent ne pas avoir accès à la terre. Cette répartition révèle que l'accès à la terre est essentiellement caractérisé par des formes monétarisées et temporaires, telles que la location et le prêt, indiquant une certaine précarité et insécurité foncière. La prépondérance de la location suggère un recours massif à des modalités d'exploitation non pérennes, probablement liées à une pression foncière élevée, à une fragmentation des terres ou à des mécanismes d'adaptation économique. Par ailleurs, la part significative des acquisitions foncières par achat atteste de l'existence d'un marché foncier actif au sein de ces territoires ruraux. Le prêt, qui concerne plus d'un cinquième des cas, peut traduire des pratiques d'accès à la terre fondées sur des relations communautaires ou familiales, mais néanmoins non formalisées juridiquement. La quasi-absence de l'héritage en tant que mode d'accès à la terre, traditionnellement central dans les sociétés agro-pastorales, témoigne d'un phénomène passé des droits fonciers transmis entre générations. Ce constat peut signaler des transformations profondes dans les systèmes avec un morcellement accru des exploitations agricoles et un affaiblissement des liens traditionnels. Le faible recours au don et à la pratique

de « planter-partager » confirme l'importance marginale de ces mécanismes coutumiers dans le contexte actuel. Enfin, la proportion de 4,26% de personnes sans accès à la terre souligne une problématique d'exclusion ou de marginalisation foncière, susceptible d'engendrer des tensions sociales et nécessitent des mesures institutionnelles adaptées.

Ces observations mettent en lumière les dynamiques complexes de l'accès à la terre, mêlant transformations économiques, sociale et foncière, qui requièrent une attention particulière dans la gestion des ressources et les politiques rurales. Selon le mode par lequel les exploitants accèdent à la terre, celui-ci fait apparaître des tensions. Ces situations proviennent de l'absence de droits de propriété clairement définis, de la pression démographique et de la saturation foncière (H. KOUADIO et A. DESDOIGTS, 2012). La réunion de tous ces facteurs, active les conditions d'un environnement foncier délétère. Ce qui concourt à l'émergence des conflits fonciers enregistrés.

4.1.2. L'État, principal fournisseur de la terre : mécanismes et stratégies de plus en plus complexes

Il s'agit principalement de paysans originaires des savanes du centre de la Côte d'Ivoire (Baoulé) et des pays soudaniens (Burkina Faso), dont l'objectif était d'acquérir au plus vite un lopin de forêt pour y mettre en place une plantation cacaoyère. Les migrants dès leur arrivée dans les zones de productions agricoles s'approprient des espaces en tissant des relations ou contrats avec les autochtones. Dans le département de Bouaflé le constat diffère, l'État ivoirien a été le principal acteur de distribution du foncier aux populations immigrée. Pendant l'ère coloniale, les migrants voltaïques ont été installés dans le département par l'administration coloniale avec pour but d'exploiter les forêts en créant des plantations de cacao, café, canne à sucre et aussi de producteurs au marché. Ces conditions ont migrants Burkinabè caoutchouc naturel. Dans cette Quant à la population migrante relocalisée dans les villages TOS de la Sous-préfecture de N'douffoukankro, l'État indépendant a été le principal fournisseur des terres. En effet, dans le programme de réinstallation et de relocalisation l'État en plus des maisons et une aide financière pour chaque ménage, a offert un foncier rural de 5 hectares. Cette superficie est constituée de 2 hectares de plantations de café et 1 hectare et demi de café et 2 hectares et demi de superficie de brousse dans la savane pour la production du vivrier. Les plantations de café et de cacao étaient les champs industriels créés par l'administration coloniale sous l'ère de la colonisation.

L'accès à la terre dans le département de Bouaflé a entraîné une forte disparité dans la zone. Selon le mécanisme d'accès, l'État, les autochtones et les populations migrantes disposant de

droit sont les principaux acteurs de la distribution des terres dans les zones d'enquête. En effet, Si une forte proportion des migrants de la localité ont acquis leurs territoires par don de la part l'administration coloniale et de l'État ivoirien, d'autres en revanche l'ont acquis par achat auprès des autochtones. Ce qui a pour conséquences directe la pluralité des territoires avec des modifications des données foncières à Bouaflé. Aujourd'hui l'on assiste à l'explosion d'espaces hétérogènes fragmentant la structure territoriale de Bouaflé. Trois grands territoires sont créés dans la région à savoir le territoire voltaïque, le territoire Baoulé et enfin le territoire Gouro. Le premier territoire constitue une couronne sur les principaux axes d'entrée et de sortie de la sous-préfecture de Bouaflé. Ainsi, à l'ouest il y a le secteur Bissa et Bousanga avec pour village Garango, du Nord à l'Est celui des Mossis dans les villages Koudougou, Koupéla-Tenkodogo. Le second territoire est constitué de migrants Baoulé impactés de la construction du Barrage de Koussou.

4.1.3. La transformation des modalités d'accès et de contrôle foncier dans le cadre de la gestion coutumière

La terre a toujours été reconnue comme une source de richesse, qui confère un statut social et du pouvoir à qui la détient. Elle assure le logement, la nourriture et des activités économiques. Elle est la principale source d'emploi dans les régions rurales. La disposition et la capacité à effectuer des investissements à long terme dans les terres arables et dans le logement dépend directement de la protection qu'une société accorde aux détenteurs de droits fonciers. C'est pourquoi, toute notion de développement durable dépend notamment de l'accès aux droits fonciers et de la sécurité de ces droits (FAO, 2003). Dans le domaine de l'agriculture, la terre est la pièce maîtresse de toute activité agricole. Elle représente de faite, l'élément fondamental de la production agricole. Elle assure le logement, la nourriture et les activités économiques et est la principale source d'emploi dans les pays ruraux (FAO, 2003).

En Afrique occidentale, deux (02) collectivités que sont la famille et le village ont des droits sur la terre suivant la nature des activités qui s'y exercent (A. KOUASSIGAN, 1978), La traduction du caractère familial des droits qui s'exercent sur la terre est perçue selon l'auteur, dans une réflexion faite par un chef nigérien en 1912 devant le « West African Lands Committee»; réflexion rapportée par E. OLAWALE, (1998) dans les propos : « À mon sens, la terre appartient à une grande famille dont beaucoup de membres sont morts, quelques-uns sont vivants, et dont le plus grand nombre est encore à naître ». Chez le peuple akan, les terres appartenaient autrefois à la tribu, puis à des villages et à l'intérieur des villages, à des familles et lignages. Ces terres n'étaient ni cessibles, ni susceptibles d'appropriation privée. Leur

transmission par voie de succession se faisait d'oncle à neveu et les femmes n'héritaient pas de la terre, en raison de l'organisation matrilineaire de la société akan (A. KONAN, .2020 p.78)

Pour le Baoulé par exemple, la terre est l'épouse de Gnamien, l'être suprême. Elle est la "mère nourricière" de l'humanité. En tant que mère suprême, elle nourrit l'homme, le guide et l'accompagne dans sa marche sociale. À sa mort, elle « l'avale » pour en faire de la « poussière », c'est-à-dire une partie d'elle-même. En tant que la mère suprême de l'humanité, la terre est adorée ; c'est l'adoration d'Assiè (NGANG ; B, LOROUX, et al, 2015). Chez les Ayaou, la terre ne se vend pas. C'est un bien inaliénable et Transgénérationnel.

L'accès se fait par don ou par héritage et aussi par prêt. Son acquisition en aucun cas, ne donne lieu à une quelconque forme pécuniaire. C'est plutôt l'acquéreur qui, en guise de reconnaissance, offre soit une partie de la récolte ou soit de la boisson pour une libation. Cette pratique (libation) est faite dans le but d'implorer les génies protecteurs. L'objectif étant de favoriser la réussite de toutes les cultures qui seront mis en terre sur l'espace afin que la fonction de "mère nourricière" de la terre soit remplie. Pour s'adapter à l'évolution de la société globale, le système foncier traditionnel est devenu dynamique et a mis fin à la règle de gestion foncière coutumière rigide. Cette évolution est due à la croissance démographique, aux mutations sociopolitiques, au développement de l'agriculture de rente de type extensif et à l'afflux massif des migrants. Ces différents facteurs ont fait de la terre un objet de spéculation.

De ce fait, la gestion foncière collective de type tribal ou villageois a fait place à la parcellisation des terres entre les membres des entités familiales ou lignagères. Chez les peuples akyé (Afféry) et Agni (M'Batto, Bongouanou), les femmes accèdent à la terre au même titre que les hommes (F. NGANG, B. S. LOROUX, et al, 2015). Suivant cette évolution, l'introduction du vecteur nouveau qu'est la pression foncière dans l'existence quotidienne des Ayaou a fait naître un changement dans les habitudes de ce peuple. L'apparition de cette transformation dans le mode de vie crée une polémique autour de la question foncière et son appropriation fait l'objet de différents modes. L'usage qu'un exploitant a sur la terre détermine sa mise en valeur. Du moins, le choix des cultures se fait en fonction du mode auquel l'exploitant accède à l'espace. Ces différents modes ont évolué dans le temps et dans l'espace et ont donné naissance à d'autres formes d'occupation.

4.1.4. La naissance des conflits fonciers et les enjeux socio-économiques liés à la propriété foncière

La gestion foncière dans les zones étudiées se caractérise par une complexité croissante, résultant principalement des conflits d'usage et des rivalités de propriété entre les populations

autochtones et migrantes. Ces différends portent sur des dimensions diverses telles que les droits d'accès à la terre, la délimitation des exploitations agricoles et le contrôle des ressources territoriales. Cette situation est souvent exacerbée par la coexistence de régimes fonciers formels et informels, qui complexifie davantage les processus de gouvernance foncière. La contestation foncière engendre des tensions sociales importantes, susceptibles d'évoluer vers des conflits ouverts ou, alternativement, vers des négociations intermittentes. Ces négociations mobilisent un éventail d'acteurs, incluant les institutions locales, les autorités coutumières et les représentants étatiques, lesquels tentent d'apaiser les tensions par des mécanismes de médiation et d'arrangements fonciers. Néanmoins, la résolution durable de ces conflits demeure fragile, en raison notamment de l'absence de cadres réglementaires adaptés et d'une représentation équitable des différentes parties prenantes.

4.1.5. Les impacts des conflits fonciers sur l'emploi agricole chez les migrants

Les conflits fonciers sont généralement la conséquence de diverses problématiques liées à la gestion des terres, et ils affectent une proportion importante de la population locale. Leur gestion délicate est cruciale, car un mauvais traitement de ces différends peut aggraver les tensions sociales au sein des communautés. Le cas spécifique des populations relogées dans la forêt des Tos illustre bien cette situation, puisqu'elles sont confrontées à un accès insuffisant aux terres cultivables, générant ainsi des litiges fonciers. Ces populations manquent d'autonomie et de sécurité foncière dans leur nouveau cadre de vie, ce qui accentue leur vulnérabilité.

Selon D. Agbroffi (2012), le déplacement des populations vers des zones arables, consécutif à la construction des barrages hydroélectriques de Taabo et de Kossou, constitue une origine majeure des conflits fonciers en Côte d'Ivoire. Enquête menée en 2022 révèle que 77,5% des personnes interrogées reconnaissent l'existence de conflits fonciers. Ces personnes sont directement ou indirectement parties prenantes ; elles ou un proche font face à des situations conflictuelles liées à la terre. Ce pourcentage, représentant plus des trois quarts de la population enquêtée, souligne l'ampleur du phénomène sur le terrain.

Cependant, il a été impossible de collecter des données quantitatives précises sur le nombre de cas de conflits fonciers enregistrés durant la période de l'enquête. Cette lacune est liée à l'absence d'archives officielles chez les autorités villageoises. Toutes les autorités coutumières interrogées ont unanimement souligné ce manque de disponibilité des données, expliquant ne pas envisager qu'on leur demanderait un jour de telles informations. Le chef du village d'Atossé a néanmoins évoqué de mémoire de nombreux cas, dont le plus récent remonterait au 25 mars

2015. Le chef du village Blè a déclaré : « *Il y a tellement de plaintes que je ne peux pas vous dire exactement le nombre de cas jugés, car nous ne tenons pas de registre et ne savions pas qu'un jour on nous demanderait ces chiffres. À partir d'aujourd'hui, je vais demander à mon secrétaire de consigner toutes les plaintes pour pouvoir fournir des données précises si quelque'un d'autre revient nous poser cette question* ».

La récurrence de ces conflits a également été rapportée à travers les témoignages de guides villageois : « *il n'y a pas un jour sans qu'on assiste à des palabres entre habitants concernant les problèmes de limites, notamment lors de la préparation des cultures. L'un affirme que l'autre a empiété sur sa parcelle, et vice-versa. Ces disputes sont quotidiennes dans nos villages* ». Quel que soit l'impact induit, les conflits fonciers impliquent une diversité d'acteurs. Les informations recueillies auprès des autorités coutumières et administratives ont permis de classer ces acteurs, ce qui ouvre la voie à une analyse approfondie des dynamiques et des responsabilités dans la genèse et la gestion de ces conflits.

4.1.5.1. Les origines des conflits fonciers dans le département de Bouaflé

Les conflits fonciers sont d'origines diverses. Sur la question, les informations reçues au niveau de Bouaflé font état de l'existence de certains faits majeurs comme le non-respect des limites, la vente illicite des parcelles du côté des hôtes Gouro, la confiscation et les occupations de force des espaces par certaines personnes. Ces différentes raisons sont représentées dans le tableau 39.

Tableau 39: Origines des conflits fonciers

Origine des conflits	Fréquence (%)
Absence de délimitation des terres	63,5%
Ventes illicites des terres	22,76%
Confiscation des terres	4,74%
Occupations de force des terres	3,31%
Absence de documents juridiques	14,45%
TOTAL	100%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Les conflits fonciers dans le contexte étudié se répartissent selon plusieurs causes principales, chacune contribuant à la dynamique globale des tensions autour des terres. L'analyse quantitative montre que 63,5% des conflits sont liés à l'absence de délimitation des terres, ce qui constitue la cause prédominante. Cette situation reflète un problème structurel profond dans la gestion spatiale et la reconnaissance formelle des propriétés foncières. Les ventes illicites des

terres (22,76%) forment la deuxième source majeure des litiges. Cette pratique illégale déstabilise les rapports juridiques et sociaux en brouillant les droits de propriété, souvent dans un contexte où les mécanismes de contrôle et de régulation sont faibles ou peu appliqués.

Les confiscations de terres (4,74%) et occupations forcées (3,31%) représentent des conflits d'une nature plus coercitive, révélant des tensions sociales et/ou politiques où des acteurs usent de la force ou d'influence pour s'approprier illégalement des parcelles. Bien que quantitativement moins élevées, ces formes de conflits sont souvent symptomatiques de dissensions aiguës et peuvent envenimer les luttes foncières. Enfin, l'absence de documents juridiques (14,45%) accentue la vulnérabilité des propriétaires fonciers, en particulier les petits exploitants ou les groupes autochtones, face aux contestations. L'insécurité juridique résultante empêche une sécurisation efficace des droits fonciers, favorisant ainsi les contentieux.

L'importance numérique de l'absence de délimitation des terres suggère que la principale source des conflits provient d'un flou spatial et cartographique qui empêche une reconnaissance claire des limites foncières. Ce constat renvoie à des lacunes dans les politiques de cadastration, cartographie et aménagement des territoires, ce qui est un facteur clé dans la prévention des conflits ruraux. La forte proportion des ventes illicites reflète un marché foncier informel très actif, où le contrôle étatique et la transparence dans les transactions sont insuffisants. Cette situation favorise l'apparition de conflits, notamment lorsque plusieurs parties revendiquent les mêmes parcelles. La présence de confiscations et d'occupations forcées, bien qu'à moindre échelle, indique l'existence de rapports de force contestataires où le droit coutumier ou formel est parfois subverti par des stratégies de pouvoir ou par des pressions économiques.

L'absence de documents officiels apparaît comme un obstacle majeur à la sécurisation juridique des terres, engendrant une insécurité foncière structurelle qui alimente la vulnérabilité des acteurs les plus faibles et accroît le risque de conflits. Au total, cette analyse montre qu'une gouvernance foncière défaillante, caractérisée par un manque de clarté au plan territoriale, une régulation insuffisante des transactions et une absence de documents, est au cœur des tensions foncières observées.

4.1.5.2. Les caractéristiques des conflits fonciers dans le département de Bouaflé

Les conflits fonciers se caractérisent par une grande diversité dans leurs formes et leurs origines. Ils peuvent se manifester à différents niveaux sociaux, familial au villageois, voire entre communautés ou groupes ethniques. Ces conflits portent souvent sur l'accès, l'usage, la propriété, et la délimitation des terres et des ressources naturelles, notamment dans des contextes de pression foncière accrue. Ces conflits incluent des cas liés à la raréfaction des

terres. Ces éléments soulignent la complexité des conflits fonciers, notamment dans des contextes de forte pression démographique et foncière comme dans le département de Bouaflé.

4.1.5.2.1. La pression foncière, principale cause de plusieurs conflits fonciers

Caractérisée par l'extension des exploitations, dévoreuse d'espaces cultivables, la tradition de la population est freinée par le problème foncier. Depuis leur arrivée, la succession sur la question foncière est non régularisée. L'occupation à cet effet, est sans titre avec pour corollaire les plaintes intempestives qui affectent la vie des habitants. De plus, le rapprochement des terroirs villageois et le manque de limites matérielles laissent entrevoir des conflits d'appartenance dans l'univers spatial de la population. À ces difficultés foncières, se greffe la récupération progressive des espaces cultivables des populations relogées, par leurs hôtes Gouro pour la vente aux allogènes. Avec la croissance de la population et le développement des activités agricoles qui s'imposent, chaque année le défrichage d'une nouvelle parcelle ne se fait pas sans heurt dans la tendance générale de disposition de domaine d'exploitation. La question foncière dans la Forêt des "Tos" est complexe car, elle est multiforme. Pour mettre fin aux tensions, des procédés de marquage de repère des limites, dont le bornage, sont sollicités.

4.1.5.2.2. Les conflits intercommunautaires, une problématique multidimensionnelle et complexe

Ce sont les conflits qui opposent deux communautés différentes. Sur le terrain, ce type de conflit se déroule entre villages AVB et villages Gouro et allogènes burkinabés. Les conflits intercommunautaires proviennent comme préalablement signifié, de la vente illicite des terres par les hôtes Gouro. À ce propos, au cours des investigations, des rencontres ont eu lieu, avec le Sous-préfet de la circonscription, Cette autorité a révélé l'existence de deux cas de conflits où l'atmosphère demeure très tendue entre les adversaires. Le premier cas, oppose le village Ayaou Akoviébo et leur voisin Gouro de Gobazra. Les Gouro ont vendu les espaces cultivables appartenant aux Baoulé à des allogènes burkinabés ; venus soit de Bonon ou de Garango. Le deuxième entre le village Ayaou N'douffoukankro et respectivement les villages Gouro de Blanfla et de Konéfla. Ces villages se disputent les limites-frontières des espaces cultivables. Sur le terrain, cette assertion a été confirmée par les populations des villages concernés (Akoviébo et N'douffoukankro). Il a également été révélé d'autres cas de conflits énumérés comme suit : -Atossé et leur voisin Gouro de Bonon : les populations ont affirmé la présence d'un grand campement allogène érigé dans leur espace vendu par leurs hôtes. -Diacohou-sud et leur voisin de Toofla à propos des ventes illicites aux burkinabés.

-N'dènoukro et Blanfla. Selon le secrétaire du chef du village N'dènoukro, ces conflits sont observés entre les habitants de N'dènoukro dont leur domaine d'exploitation fait frontière avec celui des Gouro de Blanfla. Il note qu'à ce niveau les plaintes sont constamment signalées au chef du village par les parties.

-Ayaou de Nangrèkro et Yaourè de Bénou à propos des limites de domaine d'exploitation.

-Blè et leur voisin Gouro de Toofla à propos des ventes illicites aux burkinabés.

-Yaourè de Bénou et burkinabés de Garango. Les burkinabés pénètrent les domaines des populations de Bénou. Selon le Sous-préfet, les conflits issus des ventes illicites des espaces et qui opposent les allogènes aux déplacés sont très sensibles et complexes. Mais, une solution semble être trouvée entre N'douffoukankro et Blanfla depuis son arrivée. Si, ce problème semble être résolu entre ces deux villages voisins, ce n'est pas encore le cas pour le village Akoviébo et celui de Gobazra avec les allogènes ; et où la tension est encore présente.

- Les conflits fonciers non résolus dégénèrent en litiges violents. Les exploitants cherchent à récupérer leurs terres, souvent par la peur et la confrontation, considérant l'adversaire comme ennemi. À Akoviébo, des arrestations arbitraires de Baoulé revendiquant leurs parcelles vendues aux Gouro et exploitées par les Burkinabés ont été constatées. Trois personnes sont détenues depuis trois mois, malgré une marche de protestation pour leur libération. Chaque soir, le chef du village invite à l'union via le tam-tam pour trouver une solution. Les populations locales se disent persécutées par les allogènes burkinabés avec la complicité de gendarmes ivoiriens. Ce conflit porte atteinte à l'intégrité des exploitants et oppose trois groupes principaux : les déplacés Ayaou et Yaourè, les autochtones Gouro, et les allogènes burkinabés, avec des tensions intercommunautaires, intra-communautaires et intrafamiliales.

Vu le caractère délicat de ces tensions, les autorités sont à la tâche pour tenter de trouver une solution consensuelle définitive et durable. Ceci en vue de mettre fin à ces pratiques malséantes des propriétaires terriens et au climat conflictuel qu'elles suscitent. Les divergences sont aussi présentes entre les villages déplacés eux-mêmes.

4.1.5.2.3. Les conflits intracommunautaires dans la gestion coutumière du patrimoine foncier rural

Ce sont des conflits qui opposent des individus d'une même communauté. Il s'agit ici des conflits animés par l'ensemble des villages déplacés avec leur voisin dans la même posture. Il y a également ceux qui naissent au sein d'une même entité villageoise qui forme un noyau ; d'où un même village avec le regroupement. Les villages de départ sont regroupés en deux ou trois ou quatre et cinq pour former un seul village. Un chef central est élu à la tête du regroupement.

En réalité, chaque village se voit différent dans la mesure où les entités regroupées ont chacun un chef de village. Dans cette position, les conflits sont enregistrés. Chaque village représentant un quartier, se réclame les espaces qui sont souvent exploités par les exploitants d'un autre quartier-villageois. Les conflits existent entre tous les villages enquêtés. Ils se disputent des espaces suite aux limites non maîtrisées ou méconnues. Dans toutes les zones enquêtées, la distance entre les villages voisins n'excède pas 03 kilomètres. Vu le rapprochement de ces villages ; d'où, des espaces cultivables, les conflits fonciers sont continuellement enregistrés surtout pendant la période de préparation d'une nouvelle exploitation. Ceux-ci sont perceptibles entre tous les villages voisins AVB étudiés. En dehors des conflits entre villages AVB voisins, il subsiste des conflits internes au sein d'un même village. Ce sont des conflits qui opposent les plus souvent deux individus de parcelles voisines à propos des limites-frontières.

4.1.5.2.4. Les conflits intrafamiliaux, facteur de dégradation des rapports sociaux

Des recherches réalisées dans le Centre-ouest du Burkina Faso (J. P. JACOB, 2003) et dans la région des plantations ivoiriennes (J. P. COLIN, 2004), citées par E. BOLOGO (2006), affirment que : « *La gestion intrafamiliale des droits fonciers ne génère pas de conflits, sauf dans de très rares cas* ». Cependant, cette affirmation semble inexacte dans le contexte actuel, où les institutions familiales peinent à garantir l'accès à la terre et la sécurisation foncière. Cette situation provoque des tensions au sein des familles. Sur le terrain, on observe une multiplication des conflits liés à la gestion intrafamiliale des terres, alimentés par diverses circonstances : décès, passage à l'âge adulte, inadéquation entre formation et emploi entraînant le retour à la terre de jeunes déscolarisés, ainsi que le retour à la terre de citoyens après une perte d'emploi. Les licenciements contribuent également à ce phénomène, en poussant des personnes sans perspective d'emploi à se tourner vers l'agriculture. La gestion des personnes issues de ces différentes situations est à l'origine de tensions intrafamiliales, avec des revendications et des retraits de terres au sein du patrimoine foncier familial. Ces tensions apparaissent notamment lors du partage des droits d'exploitation, dans un contexte marqué par une forte pression démographique et une pénurie foncière. En cas de décès, des conflits émergent aussi lors du partage des droits d'appropriation hérités. Traditionnellement, à la mort du chef de famille, les terres sont gérées par l'aîné du patrilignage. Lorsque les terres sont abondantes et l'économie peu marchande, le patrimoine foncier ne suscite ni compétition ni négociation. Aujourd'hui, la raréfaction des terres modifie ces pratiques d'héritage.

On constate que les fils directs du défunt manipulent souvent les règles d'héritage à leur avantage. Les tensions surviennent fréquemment lorsque l'aîné vend des terres familiales sans

en informer les autres membres. C'est notamment le cas à Bénou, village où les terres sont relativement plus abondantes que dans les autres villages « Tos ». Un témoignage poignant d'une victime de conflit intrafamilial relate que l'aîné a vendu illégalement deux hectares de forêt sans accord familial préalable, exploitant ensuite les terres restantes. Privés de terres, les cadets cultivent les parcelles de l'aîné, ce qu'il conteste, mais ils persistent tant qu'ils n'obtiennent pas leur part d'héritage. Cette situation crée une atmosphère tendue, qui ne se résout qu'avec la redistribution d'une partie des terres par l'aîné.

Dans d'autres villages où les parcelles sont plus petites, le partage favorise les premiers occupants, ce qui est contesté par les nouveaux arrivants. Cette situation révèle un profond malaise social au sein des familles, opposant notamment générations âgées et cadettes, dans un contexte de rareté des terres cultivables, d'instabilité des règles sociales de gestion foncière et de montée de l'individualisme (E. BOLOGO, 2006).

Concernant le retour des jeunes à la terre, la coutume reconnaît leur droit d'accès au patrimoine foncier familial ou lignager. Toutefois, la mise en œuvre de ce droit nécessite un réaménagement des terres. Aujourd'hui, cet accès est limité : les parents restés au village préfèrent louer ou vendre les terres plutôt que de les attribuer aux jeunes revenus. Pourtant, le gestionnaire foncier devrait préserver la terre pour les générations futures. Ces conflits intrafamiliaux, générant des tensions entre parents et enfants, âgés et cadets, débordent souvent sur les relations intercommunautaires. Ils se traduisent par des affrontements entre jeunes retournés à la terre et nouveaux propriétaires des parcelles vendues. Ces jeunes accusent leurs parents d'avoir bradé le patrimoine foncier familial et remettent en cause les transactions foncières, utilisant ces contestations comme une stratégie pour affirmer leur pouvoir dans les terroirs villageois. Les conflits intrafamiliaux sont présents dans tous les villages étudiés, en raison de la forte croissance démographique et de la revendication individuelle d'une part d'héritage dans un contexte de forte contrainte foncière et d'exiguïté des terres cultivables (80 % du territoire étudié).

Enfin, les ventes de terres par un membre de la famille à des tiers engendrent aussi des conflits. Ceux-ci opposent d'abord l'acheteur et le vendeur, notamment lorsque les limites de la parcelle ne sont pas respectées, ce qui peut entraîner des conflits entre l'acheteur et le producteur voisin. Par ailleurs, le vendeur est parfois accusé d'avoir vendu une parcelle dont il n'était pas propriétaire. Ces conflits apparaissent souvent après le décès d'un occupant, lorsque les héritiers, absents lors de la délimitation des parcelles, ignorent les dimensions réelles des exploitations. Le tableau 40 synthétise l'ensemble de ces faits.

Tableau 40 : Synthèse des différents acteurs opposés dans les conflits fonciers dans la forêt des "Tos" et le motif des conflits

Types de conflits	Villages et communautaires opposés	Motif des conflits
Inter-communautaires	Déplacés Ayaou d'Akoviébo # Gouro de Gobrazza Déplacés Ayaou d'Akoviébo # burkinabés de Bonon Déplacés Ayaou d'Akoviébo # burkinabés de Garango Déplacés Ayaou d'Attossé # Gouro de Bonon Déplacés Ayaou de Diacohou-sud # Gouro de Toofla Déplacés Ayaou de Blè # Gouro de Toofla	Vente illicite
	Déplacés Ayaou N'douffoukankro # Gouro de Banfla Déplacés Ayaou N'douffoukankro # Gouro de Konéfla Déplacés Ayaou de N'dénoukro # Gouro de Banfla Déplacés Yaouré de Bénou # burkinabés de Garango	Limites frontières
Intra-communautaires	Tous les villages déplacés # voisins villages déplacés Entre les quartiers au sein du regroupement	Limites-frontières
Entre différentes familles	Au sein des familles dans les villages déplacés	Ventes illicites et /ou Limites-frontières

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Les résultats du tableau 40 ci-dessus, montrent que les ventes illicites et les problèmes de limites-frontières impliquent toutes les communautés (déplacés, hôtes Gouro et allogènes burkinabés) présentent dans la forêt des "Tos". Les Gouro sont les acteurs activateurs de ces deux types de problèmes en se livrant aux actes de ventes des parcelles des déplacés aux burkinabés. Les burkinabés pénètrent dans la progression de leurs exploitations, les domaines restants des déplacés. Aussi, les Gouro qui se disent les propriétaires de l'espace "Tos" pénètrent-ils les domaines des déplacés.

Par ailleurs, les problèmes fonciers qui existent entre les villages déplacés eux-mêmes ainsi qu'au sein des quartiers du regroupement ont pour motif unique, les limites-frontières. Ils

surviennent parce que les limites sont méconnues des héritiers ; mais sont parfois l'œuvre des exploitants véreux qui pénètrent, à volonté, le domaine du voisin dans le but de s'en accaparer. Cette situation a contribué à la dégradation des rapports entre les individus et a installé un climat de méfiance de par de nombreux conflits qu'elle a engendrés.

4.1.5.2.5. Les disputes foncières et les atteintes à l'intégrité morale et physique

Les conflits fonciers entre communautés déplacées et populations locales, notamment entre Baoulé et Burkinabés, engendrent de graves atteintes à l'intégrité morale et physique des exploitants agricoles. Sur le plan moral, les déplacés subissent des violences symboliques telles que l'arrachage des plants de cacaoyers qu'ils ont mis en terre sur leurs propres terres, des menaces verbales, l'interdiction d'accès à leurs plantations, ainsi que la confiscation de leurs espaces cultivables et cultures vivrières. Par exemple, les Burkinabés plantent souvent des hévéas à côté des jeunes plants de cacaoyers des Baoulé, provoquant la mort des cacaoyers et la domination progressive de l'hévéaculture, ce qui illustre une « guerre froide » foncière où les Burkinabés prennent le dessus.

Ces tensions se traduisent également par des atteintes physiques graves. Des affrontements violents, parfois meurtriers, ont été enregistrés dans plusieurs villages comme Attossé, N'douffoukankro ou Blanfla. Trois cas de morts liés à des conflits fonciers ont été documentés, dont un en 2012 à Attossé lors d'une partie de chasse, un autre en 1985 entre Yaouré et Burkinabés, et un troisième entre Gouro et Ayaou. Des affrontements à la machette, avec des blessés graves, se répètent régulièrement, accentuant la psychose et fragilisant la cohésion sociale.

Ces conflits, bien que peu nombreux en termes de morts, ont un impact humain considérable, endeuillant des familles et hypothéquant l'avenir des générations. Face à cette situation, des autorités locales et des acteurs communautaires s'efforcent de gérer ces tensions pour prévenir de nouveaux drames et restaurer la paix dans ces zones sensibles.

4.1.6. Agriculture saisonnière et précarité de l'emploi agricole à Bouaflé

L'informel regroupe des activités économiques non déclarées officiellement, souvent exercées par des jeunes en quête de débrouillardise face au chômage. Ces activités, généralement individuelles ou familiales, échappent au cadre fiscal et juridique, sans comptabilité ni salaires déclarés. Elles couvrent tous les secteurs économiques primaires, secondaires et tertiaires et incluent des métiers variés comme les artisans, commerçants ambulants, employés de maison, etc. Trois types d'activités sont recensés dans ce secteur : économiques, tertiaires et artisanales.

En Côte d'Ivoire, l'économie agricole repose principalement sur le café et le cacao, qui représentent plus de 60% des recettes d'exportation et 34% du PIB. Dans le département de Bouaflé, ces cultures sont souvent exploitées dans des systèmes informels, avec une main-d'œuvre saisonnière majoritaire (environ 65%) faiblement rémunérée (entre 1 500 et 2 000 FCFA par jour, en dessous du salaire minimum) et sans protection sociale. Plus de 70% des emplois agricoles dans les villages étudiés sont informels, sans contrat officiel ni couverture sociale, ce qui illustre la précarité de ce secteur clé de l'économie, illustré à travers le tableau 41.

Tableau 41 : Caractéristiques de l'emploi agricole dans les villages de colonisation

Critère	Villages de colonisation étrangère	Villages de colonisation Baoulé
Proportion de travail informel	75%	65%
Usage de main-d'œuvre saisonnière	Très élevé, jusqu'à 70% du total des travailleurs	Moins élevé, environ 55%, avec plus de permanents
Rémunération moyenne (FCFA/jour)	1 500f à 1 800f	1 800f à 2 000f
Accès à la protection sociale	Pratiquement nul	Très faible, mais légèrement meilleur

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Le tableau 41 donne les différentes caractéristiques de l'emploi agricole selon les localités et des critères. Ces différences s'expliquent par la structure des exploitations. En effet, les villages de colonisation étrangère exploitent souvent de grandes plantations nécessitant une main-d'œuvre saisonnière abondante, tandis que les Baoulé pratiquent davantage une agriculture familiale avec une main-d'œuvre plus stable.

La précarité des travailleurs agricoles, majoritairement saisonniers à Bouaflé, engendre une grande vulnérabilité économique et un manque de stabilité financière. Cette situation fragilise la productivité agricole, notamment parce que plus de 25% de la main-d'œuvre dans certaines zones localités est temporaire, freinant l'adoption de pratiques durables nécessaires pour répondre à la demande alimentaire croissante.

Des initiatives locales, comme celles de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) de Bouaflé, favorisent la formation à des pratiques durables telles que l'agroforesterie, améliorant les rendements, mais seules 30% des exploitations rurales en

bénéficient. Étendre ces programmes en vue d'améliorer l'accès à la protection sociale est essentiel pour un développement agricole résilient et inclusif.

La forte informalité dans l'emploi agricole du département de Bouaflé reflète une tendance nationale où 34% des emplois sont indépendants et non protégés, intensifiant la pauvreté rurale. Adapter les politiques agricoles aux réalités locales, en renforçant la formalisation et la protection sociale, est indispensable.

4.1.7. Les limites de la diversification agricole et la dépendance aux cultures de rente : impacts sur l'emploi agricole

La concentration sur le cacao et le café limite fortement la création d'emplois agricoles diversifiés et stables. La majorité des exploitants, souvent de petits producteurs, ne parviennent pas à commercialiser une grande part de leur production, retenue pour la consommation familiale ou pour faire face aux dettes auprès des revendeurs. Cette situation restreint le développement d'activités économiques alternatives dans le secteur agricole et accroît la vulnérabilité des exploitants face aux aléas climatiques et économiques.

Sous la colonisation, les populations mossi de Haute-Volta (actuel Burkina Faso) furent contraintes par l'administration coloniale à cultiver des produits de rente, notamment le coton, le café et le cacao, destinés à l'exportation pour satisfaire les besoins économiques de la métropole. Cette politique agricole visait à exploiter la main-d'œuvre locale abondante pour rentabiliser les territoires acquis en Afrique de l'Ouest, en développant des plantations d'exportation. Cependant, la Haute-Volta, peu propice à une agriculture performante, devint essentiellement une réserve de main-d'œuvre bon marché pour les colonies voisines plus fertiles, comme la Côte d'Ivoire. Les Mossis furent recrutés pour travailler dans les plantations intensives de café, cacao et huile de palme. Malgré cette culture forcée, leurs revenus agricoles demeuraient insuffisants pour supporter l'impôt colonial, qui augmenta rapidement, alourdissant le fardeau financier. Cette pression économique déclencha des migrations massives vers des régions plus favorables, telles que le Ghana ou la Côte d'Ivoire.

Chez les Baoulé, l'introduction du café et du cacao dans les zones forestières a provoqué des mouvements migratoires internes et externes, attirés par les plantations génératrices de revenus. Toutefois, ce passage à une agriculture de rente a rencontré une résistance initiale marquée, rejetant l'abandon des habitudes agricoles traditionnelles centrées sur les tubercules, plus immédiats et adaptés aux besoins locaux. L'imposition coloniale de ces cultures pérennes fut vécue comme une perte d'indépendance et de liberté pour les paysans baoulé.

Dans ces deux contextes, la dépendance aux cultures de rente a réduit les superficies dédiées aux cultures vivrières, exacerbant la vulnérabilité alimentaire. Par ailleurs, les fluctuations des marchés internationaux et la faiblesse des prix de vente rendaient les revenus agricoles instables et insuffisants pour alléger la charge fiscale coloniale, aggravée. Ces difficultés économiques ont renforcé la précarité des paysannes, favorisé les migrations, et intensifié les tensions sociales. La politique coloniale d'exploitation agricole, centrée sur des productions exportatrices peu rentables pour les producteurs locaux, a profondément transformé les économies rurales baoulé et mossi, détruit l'autonomie agricole traditionnelle, généré pauvreté et instabilité sociale, et modifié durablement les conditions d'emploi agricole dans ces régions.

4.1.8. Le faible taux d'encadrement des planteurs migrants dans les villages de colonisation, un frein à l'emploi agricole

L'intervention de l'ANADER rencontre plusieurs obstacles malgré ses efforts pour éduquer culturellement les paysans. La première difficulté concerne les promesses non tenues : les exploitants attendent des cabosses de nouvelles semences de la CNRA pour préparer des pépinières, mais les cabosses arrivent rarement ou en quantité insuffisante, laissant beaucoup de planteurs sans ressources. Ainsi, 17,66% de producteurs ont abandonné ce système incertain pour éviter des pertes répétées liées à l'achat de sachets. Ensuite, l'ANADER est accusée de discrimination sur le terrain : 10% des enquêtés en ont été victimes. Parmi elles, 4,6% ne bénéficient pas du service parce que leurs plantations sont éloignées du village, l'agent limitant ses déplacements à cause de contraintes de carburant. De plus, seuls les membres de groupements d'intérêt (coopératives) sont sélectionnés pour les formations. Cependant, peu de coopératives existent localement, et seuls 7% de producteurs font partie des bénéficiaires. Enfin, un problème important de suivi est relevé : l'ANADER visite les sites de façon irrégulière, environ une fois par semaine selon les populations.

Malgré les efforts de l'ANADER, des obstacles tels que les promesses non tenues, la discrimination, la faible couverture coopérative et le suivi irrégulier limitent son efficacité affectant considérablement l'emploi agricole.

4.1.9. La faible contribution des coopératives à l'emploi agricole

Dans tous les villages enquêtés, 21 % soutiennent la quasi-inexistence de l'intervention des coopératives dans la production. Les producteurs sont livrés à eux-mêmes sur les exploitations. L'intervention des rares coopératives se limite au prêt des intrants, mais, pas en quantité suffisante pour couvrir le traitement des vergers sur l'année. Pour pallier ce déficit,

c'est l'ANADER qui se charge de former et d'informer les producteurs sur l'utilisation des intrants par l'intermédiaire d'un Conseiller Agricole Café-Cacao (CACC) dans la zone. L'aire d'intervention de cet agent couvre 6 villages (Bénou, N'dénoukro, N'douffoukankro, Attossé, Nangrékro et Akoviébo) appartenant au domaine de couverture régionale de la zone ANADER de Bouaflé. Les deux autres villages (Blè et Diacohou-sud) ne relèvent pas du domaine d'intervention de la zone ANADER Bouaflé. Ils sont quant à eux couverts par un conseiller agricole dépêché par la zone ANADER de Sinfra dont ils dépendent. Des jours sont retenus pour la visite du conseiller dans chaque village. Des formations pratiques communément appelé "champs-école" ont lieu sur une exploitation retenue comme une plantation témoin. Le choix est porté sur une plantation située à proximité du village pour faciliter le déplacement et susciter l'intéressement des exploitants. Excepté, ce partenaire privilégié du monde rural qui intervient dans la production, c'est seule la COOP-CA COVIMA (Société coopérative des femmes pour la production, la transformation et la commercialisation du vivrier de la Marahoué) qui intervient dans la zone avec la production du vivrier. Son intervention n'est pas encore totale. Elle enregistre une faible part (1,4 %) des producteurs. Les autres coopératives existantes sont quant à elles plus portées sur la commercialisation. L'emploi agricole dans les villages enquêtés repose majoritairement sur l'autonomie des producteurs, avec une faible intervention des coopératives. L'ANADER joue un rôle clé dans la formation et l'accompagnement, notamment par le biais de conseillers agricoles et des formations mais en-dessous des attentes des planteurs.

4.1.10. Les freins socio-culturels à l'accès des femmes migrantes au foncier dans le département de Bouaflé

Dans les villages de colonisation du département de Bouaflé, créés pour développer l'agriculture commerciale, notamment le cacao et le café, les femmes ouvrières agricoles jouent un rôle central. Ces villages accueillent principalement des migrantes internes issues de diverses ethnies. Cependant, plus de 70 % de ces femmes travaillent sans contrat formel, ce qui les prive de protections sociales essentielles telles que la couverture santé, le repos. Généralement, elles travaillent plus de 10 heures par jour, combinant la cueillette, le tri et les travaux domestiques, sans recevoir de compensation supplémentaire. (M. SOUMAHORO, 2023).

La vulnérabilité et les conditions d'exploitation des femmes migrantes ouvrières agricoles dans le département de Bouaflé résultent de plusieurs facteurs socio-économiques et culturels qui les placent dans une position précaire malgré leur rôle central dans l'agriculture locale. Ces femmes

représentent une part majeure de la main-d'œuvre agricole, souvent dans les cultures vivrières, avec des responsabilités importantes dans la production et le commerce des aliments. Elles sont confrontées à un accès limité à la terre, car malgré les droits légaux, les pratiques coutumières et les discriminations persistent, les empêchant souvent de posséder ou louer des terres, ce qui réduit leur autonomie économique et augmente leur dépendance vis-à-vis des acteurs locaux ou des hommes. Le travail agricole exercé par ces femmes migrantes est caractérisé par des conditions d'emploi précaires : rémunérations faibles, absence de contrats formels, risques élevés liés aux tâches physiques et exposition insuffisante aux protections sociales. En parallèle, ces femmes s'investissent dans des activités de commercialisation des produits agricoles, ce qui constitue pour elles un levier d'autonomisation socio-économique, même si cette activité reste souvent informelle et parfois exploitante.

La précarité est aggravée par un contexte migratoire qui ajoute une vulnérabilité sociale, notamment du fait de leur statut de migrantes, souvent avec un faible niveau d'instruction et limités réseaux sociaux locaux. Cette double vulnérabilité (de genre et migratoire) affecte leur accès aux ressources, services et droits, et les expose à des formes d'exploitation sur le plan du travail agricole comme sur celui des conditions de vie. Toutefois, des initiatives locales et actions de formation visent à renforcer les capacités de ces femmes, améliorer leur accès aux terres et promouvoir leur insertion économique durable.

En résumé, la vulnérabilité et les conditions d'exploitation des femmes migrantes agricoles dans le département de Bouaflé s'expliquent par des discriminations de genre, le statut précaire lié à la migration, les difficultés d'accès aux ressources foncières et aux protections sociales, ainsi que par la nature informelle et peu régulée de leur emploi agricole. Leur contribution importante à l'économie locale est souvent sous-évaluée, rendant nécessaire un appui ciblé pour leur autonomisation socio-économique et la reconnaissance de leurs droits.

4.1.11. La variabilité des politiques foncières, patrimoniales et agricoles

Cette expression désigne la diversité des approches, méthodes et pratiques adoptées pour la gestion des terres (foncières), la transmission et l'organisation des biens familiaux ou communautaires (patrimoniales), ainsi que les différentes formes d'emploi et d'activités dans le secteur agricole. Elle englobe les stratégies variées mises en œuvre par des acteurs locaux, étatiques ou privés pour assurer la sécurisation des droits fonciers, organiser la succession des patrimoines, et optimiser l'utilisation des ressources agricoles dans un contexte socio-économique souvent dynamique et sous pression. Cette variabilité reflète les dynamiques territoriales, les enjeux de gouvernance et les adaptations aux contraintes environnementales et

démographiques propres aux zones rurales. Face à la pénurie des terres cultivables et l'accès difficile à celles-ci, les déplacés ont développé des stratégies pour y accéder, notamment par des négociations avec les autochtones, des arrangements coutumiers et la recherche de terres en jachère ou friches.

Cette étude révèle des transactions foncières et monétaires. Il ressort que 65,6 % des parcelles cédées par les autochtones ont été achetées par des allogènes (personnes non originaires), et 29,4 % par des allochtones (originaires d'autres régions), illustrant la monétisation croissante des terres. Ces transactions concernent majoritairement des friches ou forêts secondaires, avec une faible part des plantations en production (9 %). Les prix des terres varient selon les sites, avec une fourchette allant de 60 000 FCFA/ha à 250 000 FCFA/ha pour les friches, selon la localisation et la nature du terrain. À Bouaflé, bien que les chiffres précis ne soient pas donnés, on peut s'attendre à des valeurs dans cette gamme, compte tenu de la dynamique régionale. Les familles tendent à individualiser la propriété foncière, notamment par la construction de logements et l'exploitation agricole continue, afin de sécuriser leurs droits face à la pression et aux risques de spoliation. La rareté des terres à Bouaflé entraîne une diversification des modes d'accès et de sécurisation foncière, provoquant des conflits liés à la fragmentation des droits et à la spéculation. Cette situation souligne la nécessité de réformes institutionnelles pour mieux protéger les droits fonciers et accompagner les transformations socio-économiques. Les stratégies foncières dans cette région sont variées, influencées par une forte pression démographique et économique, avec une tendance marquée à la monétisation des terres, à l'individualisation des droits et à l'adoption de mécanismes diversifiés pour sécuriser les terres cultivables de plus en plus rares.

Les déplacés utilisent négociations et friches pour accéder à la terre rare. La monétisation augmente, surtout sur terres peu productives. La pression foncière cause des conflits, montrant l'urgence de réformes pour sécuriser les droits fonciers à Bouaflé.

4.1.12. Les stratégies de capitalisation foncière des migrants burkinabé dans les villages de colonisation étrangère

Les migrants burkinabés ont développé des stratégies d'acquisition foncière très actives dans certaines régions du centre et de l'ouest ivoirien. Une étude de l'IRD (2020) révèle que ces migrants détiennent entre 40 et 50 % des terres agricoles dans ces zones, ce qui traduit une forte présence foncière étrangère. Cette dynamique s'accompagne d'une hausse notable des prix du foncier : le prix moyen d'un hectare est passé de 100 000 FCFA en 2000 à plus de 500 000 FCFA en 2020, reflétant une pression accrue sur les terres rurales. Pour sécuriser leurs

acquisitions, les migrants burkinabé mettent en valeur intensivement leurs terres, obtenant des rendements agricoles supérieurs de 30 % en moyenne par rapport aux exploitations locales, grâce à des techniques culturales intensives et à l'usage d'intrants. Cette pression foncière crée des tensions et réduit la disponibilité des terres en accentuant les inégalités d'accès aux ressources.

4.2. Les interactions entre croissance démographique et pression foncière sur la productivité

La croissance démographique accroît la pression sur les terres agricoles, réduisant ainsi la surface cultivable par habitant. La fragmentation des parcelles et la diminution de la taille des exploitations limitent les progrès des pratiques agricoles. Malgré des gains de rendement modestes, la productivité par habitant stagne voire diminue, mettant en péril l'activité agricole. Sans une maîtrise démographique efficace, la pression foncière demeure un obstacle majeur au développement rural. Une croissance démographique mal contrôlée intensifie cette pression, fragilisant la productivité agricole et compromettant la sécurité alimentaire tout en accentuant les tensions sociales liées à l'utilisation des terres rurales.

4.2.1. Des rendements devenus faibles avec les cultures pionnières

L'étude de la répartition du revenu des migrants à Bouaflé met en lumière des dynamiques économiques fortement conditionnées par les rendements agricoles, notamment ceux des cultures pérennes que sont le café et le cacao. Le rendement, défini ici comme la quantité produite par unité de surface, apparaît comme un indicateur clé pour comprendre la situation socio-économique des exploitants agricoles migrants. On note une dégradation manifeste des rendements du café. Plus de 82,98 % des enquêtés ne récoltent plus de café, ce qui traduit un abandon progressif de cette culture. Ce phénomène est attribuable à des conditions d'achat défavorables, conduisant à la reconversion des anciennes plantations en cultures vivrières ou en plantations d'hévéa et de teck. Pour ceux qui maintiennent encore la culture du café, les rendements sont faibles, majoritairement inférieurs à 200 kg, ce qui est très en deçà des rendements théoriques attendus pour une culture intensive.

En Côte d'Ivoire, la production de café est estimée à environ 1,4 million de sacs (soit environ 84 000 tonnes) en 2017-2018, avec une hausse de 28 % par rapport à la campagne précédente, mais cette production reste concentrée dans certaines zones, tandis que d'autres, comme Bouaflé, connaissent un désengagement marqué. Cette situation révèle un double enjeu : d'une part, la perte d'une source de revenus potentiellement importante, et d'autre part, la dégradation

du niveau de vie des exploitants. Le désintérêt pour le café reflète une adaptation forcée aux réalités économiques locales, marquées par une rentabilité insuffisante et un manque d'incitations à maintenir cette culture.

4.2.2. Rendements mitigés du couple café-cacao, autrefois socle économique

Le cacao, bien que restant la culture dominante (79,57 % des exploitants), présente des rendements faibles à modérés. La majorité des producteurs récoltent moins de 200 kg, ce qui est symptomatique d'une production en déclin. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : vieillissement des vergers, impact du swollen-shoot (maladie dévastatrice détruisant environ un tiers des plantations chaque année), faible usage d'intrants et dégradation de la qualité des sols. Cependant, une minorité d'exploitants (environ 5,36 %) parvient à produire plus d'une tonne, voire jusqu'à 3,2 tonnes, grâce à des plantations plus vastes et mieux entretenues. À titre d'exemple, le deuxième meilleur producteur national de cacao en Côte d'Ivoire a produit plus de 29,6 tonnes en 2024, illustrant l'écart considérable entre les exploitations. Ces exploitants représentent une élite agricole, souvent héritiers ou ayant acquis des terres auprès des populations hôtes, soulignant ainsi une inégalité dans l'accès aux ressources foncières et aux capacités productives.

4.2.3. Le secteur agricole face à une productivité décroissante

La productivité, entendue ici comme l'efficacité globale de la production agricole en tenant compte des ressources utilisées (terre, travail, intrants), offre un autre angle d'analyse permettant de comprendre les contraintes structurelles et les potentialités du secteur agricole migrant à Bouaflé. Le vieillissement des vergers, particulièrement ceux du cacao, est un facteur majeur qui réduit la productivité. Les plantations anciennes produisent moins, sont plus vulnérables aux maladies et nécessitent des replantations que beaucoup d'exploitants ne peuvent pas se permettre. Le swollen-shoot, en détruisant environ un tiers des plantations chaque année, aggrave cette situation. La faible utilisation des intrants agricoles, souvent liée à des contraintes financières ou à un manque d'accès aux innovations, limite également la productivité. L'épuisement des sols, mentionné dans les témoignages, témoigne d'une gestion non durable des terres, ce qui compromet la capacité des exploitations à maintenir des niveaux de production satisfaisants. La productivité est aussi influencée par la taille des exploitations et l'accès à la terre. Les exploitants disposant de plus de 2 hectares, souvent héritiers ou ayant acquis des terres, affichent des rendements supérieurs, ce qui traduit une meilleure productivité. En revanche, une part importante des migrants ne dispose pas de plantations pérennes ou est en phase de reconstitution, ce qui limite leur production et leur insertion économique.

Cette disparité foncière induit une segmentation sociale au sein de la population migrante, où seuls quelques-uns bénéficient d'une productivité élevée, tandis que la majorité reste cantonnée à une agriculture de subsistance ou à faible rendement. Ces mesures permettraient non seulement d'augmenter les revenus des migrants, mais aussi de renforcer leur contribution au développement régional, en intégrant pleinement leur potentiel productif.

L'analyse des données sur les rendements et la productivité agricole dans la région de Bouaflé révèle une situation préoccupante pour les migrants exploitants. Le déclin des rendements du café et la stagnation de ceux du cacao traduisent des difficultés économiques majeures, tandis que la faible productivité liée au vieillissement des plantations, aux maladies et aux contraintes foncières limite les perspectives d'amélioration. Une approche intégrée, combinant réformes foncières, innovations agricoles et soutien institutionnel, est indispensable pour inverser cette tendance et promouvoir un développement inclusif et durable. Le tableau 42, présente la répartition en pourcentage des acteurs enquêtés, producteurs du café et du cacao avec leur rendement respectif en kilogramme.

Tableau 42 : Répartition des enquêtés selon les rendements du café et du cacao

Rendement (kg)	Effectif des enquêtés par culture en %	
	Café (%)	Cacao (%)
ND	82,98	20,43
[0-200]	11,28	34,89
] 200 - 400]	3,62	14,26
] 400 - 600]	1,06	8,94
] 600 - 800]	0,85	7,23
] 800 - 1000]	0,21	5,96
] 1000 - 1200]	0,00	5,32
] 1200 - 1400]	0,00	1,49
] 1400 - 1600]	0,00	0,00
] 1600 - 1800]	0,00	0,85
] 1800 -2000]	0,00	0,00
] 2000 - 2200]	0,00	0,64
] 2200 - 2400]	0,00	0,00
] 2400 - 2600]	0,00	0,00
] 2600 - 2800]	0,00	0,00
Total	100,00	100,00
Rendement	2635kg	89447,07kg

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

ND: Non Défini (Les individus qui ne réalisent pas encore de production à base de café ou de cacao)

L'analyse des résultats du tableau 42 concernant la production agricole dans une zone donnée, met en lumière une contradiction avec les prévisions initiales. Il révèle que la culture du café a fortement décliné : plus de 82,98 % des exploitants ne récoltent plus de café, principalement parce que les plantations ont été abandonnées, notamment à cause de conditions d'achat moins favorables que pour le cacao. Les anciennes plantations de café ont été reconverties en cultures vivrières ou en plantations d'hévéa et de teck. Pour ceux qui produisent encore du café, les rendements sont très faibles, souvent inférieurs à 200 kg (soit 11,28 % des producteurs), tandis que seulement 3,62 % produisent entre 200 et 400 kg, et 2,12 % entre 400 et 800 kg. Cela indique que le café intensif n'est plus pratiqué dans la région. Cette situation reflète une dégradation du niveau de vie, la production agricole étant désormais centrée sur le cacao, qui lui-même connaît une évolution mitigée. Concernant le cacao, bien que les rendements soient faibles, cette culture reste la principale ressource des exploitations paysannes, avec 79,57 % des exploitants qui en produisent. Les quantités varient largement, allant de moins de 200 kg (avec 164 exploitants dans cette catégorie) à plus de 3 tonnes. Entre 200 et 400 kg, 14,26 % des producteurs récoltent du cacao, tandis que 8,94 % produisent entre 400 et 600 kg.

Une grande part des producteurs obtient de faibles rendements, en raison du vieillissement des vergers, certains produisant même des quantités aussi faibles que 10 kg. Ainsi, le cacao demeure la base économique locale malgré ses performances limitées.

4.2.4. Les effets du changement climatique sur la rentabilité agricole à Bouaflé

Le département de Bouaflé subit une forte pression liée à la saturation foncière et au changement climatique, affectant gravement l'agriculture, notamment les cultures de cacao et de café, sources principales de revenus pour la majorité des exploitants. La réduction des pluies et l'irrégularité climatique détruisent les plantations, ce qui réduit les rendements agricoles et aggrave la précarité économique des ménages. Environ 70% des agriculteurs dans les villages Baoulé et de colonisation étrangère dépendent du cacao et du café, mais sont confrontés à la volatilité des prix et à un manque d'infrastructures de stockage et d'accès au crédit, rendant difficile la gestion des risques climatiques et économiques. Dans les villages mossis, le cacao représente 80% des revenus, mais les baisses de prix limitent l'investissement dans d'autres activités économiques. Chez les Baoulé, la diversification agricole est restreinte par les pratiques traditionnelles et les rites agraires, freinant le développement de cultures vivrières ou

d'élevage pour stabiliser les revenus. Le tableau 43, ci-dessous, présente la répartition des conséquences les plus observées chez les migrants de Bouaflé.

Tableau 43 : Conséquences de l'épuisement des terres

<i>Conséquences</i>	<i>Proportion</i>
Réduction de la rentabilité et des revenus	73,60%
Abandon de toutes activités agricoles	70,86%
Reconversion intra-agricole	14,11%
Nouvelles activités non agricoles	70,86%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

L'analyse du tableau 43 montre que les rendements agricoles de cultures pérennes et vivrières connaissent une réduction drastique, selon 73,60% des migrants. Nous constatons aussi que 70,86% de la population procède à l'abandon de certaines cultures agricoles notamment le cacao et le café au profit de l'hévéaculture, l'anacardier et le palmier à huile. Par ailleurs, 14,11% des agriculteurs affirment procéder à une reconversion économique à cause des conditions climatiques néfastes pour l'agriculture. Ils optent pour l'élevage de volaille, l'orpaillage, le commerce ou le transport. L'analyse du tableau 64 montre également que la principale conséquence des effets climatiques et la saturation foncière est la réduction des revenus. En effet, 73,60% des populations migrantes enquêtées attestent avoir observé une réduction drastique de leur revenu agricole ces dernières années.

4.2.5. Les menaces du swollen shoot sur la productivité de la cacao-culture

Le swollen shoot est une maladie virale grave qui affecte la culture du cacaoyer, particulièrement dans la région de Bouaflé en Côte d'Ivoire, où vivent de nombreuses populations migrantes Baoulé et Burkinabé. Cette maladie, causée par des virus du genre Badnavirus, provoque des déformations, la défoliation, la mort progressive des arbres et une chute drastique des rendements, pouvant entraîner la mort des cacaoyers en 3 à 5 ans.

Apparu en Côte d'Ivoire dès 1943, le swollen shoot a connu une recrudescence dans les années 2000, affectant gravement les bassins de production majeurs comme Bouaflé. La maladie se transmet principalement par des cochenilles farineuses, insectes vecteurs qui propagent le virus d'un arbre infecté à un arbre sain, ce qui rend la contamination rapide et difficile à contenir. Les conséquences sont lourdes : baisse des rendements pouvant atteindre 25 % la première année et 50 % la deuxième, puis la mort des arbres, et l'apparition de mauvaises herbes dans

les plantations dégradées. Face à cette menace, un programme national d'intensification de lutte a été lancé en 2018, avec un budget de plus de 22 milliards FCFA pour arracher 100 000 hectares de cacaoyers infectés sur trois ans. Ce programme prévoit une compensation financière modeste aux producteurs (50 000 FCFA par hectare détruit) et encourage la diversification des cultures pour pallier la perte de leur verger.

Les populations Baoulé et Burkinabé, nombreuses dans le département de Bouaflé, dépendent largement de la culture du cacao pour leur subsistance. Le swollen shoot a provoqué une chute dramatique des productions, par exemple un producteur à N'denoukro a vu sa récolte passer de 5 tonnes à seulement 500 kg. Cette baisse des revenus aggrave la précarité économique des ménages, qui peinent à subvenir à leurs besoins essentiels. Par ailleurs, bien que la maladie ait un effet négatif sur la santé des ménages, notamment en limitant leur accès aux soins, cet impact n'est pas statistiquement significatif selon les données disponibles.

Les migrants burkinabés sont particulièrement vulnérables car leur intégration économique et sociale dans la région dépend en grande partie de leur activité agricole. La dégradation des plantations due au swollen shoot compromet leur stabilité financière et leur insertion locale, exacerbant un sentiment de désespoir face à une menace qui semble hors de contrôle.

La maladie du Swollen Shoot du cacaoyer est une maladie virale dont les vecteurs connus, à ce jour, sont des espèces de cochenilles. Cette maladie est endémique en Afrique de l'Ouest, notamment à Bouaflé au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Les photographies de la planche 14 montrent les effets du Swollen Shoot sur les cabosses de cacao.

Planche 14 : Vue du 'Swollen Shoot' détruisant un cacaoyer et des cabosses



Source : cliché CNRA 2013



Source : cliché CNRA 2013

La planche 14 montre que le swollen shoot menace gravement la culture du cacao à Bouaflé, mettant en danger les moyens de subsistance des Baoulé et Burkinabé migrants. Malgré les efforts de lutte, la maladie réduit les récoltes, diminue les revenus agricoles et engendre un désespoir croissant. La diversification des cultures et un soutien accru sont essentiels pour atténuer ces impacts et préserver l'économie locale. Cela nécessite l'apport des intrants pour accroître la productivité. Cependant, son utilisation présente un bilan mitigé sur la productivité.

4.2.6. L'utilisation des intrants et leur impact sur la productivité

L'emploi des intrants agricoles dans le département de Bouaflé se distingue par une répartition inégale et diverse. La dégradation des sols par la surexploitation nécessite un apport externe en nutriments afin de maintenir leur équilibre. Cette condition produit des impacts variés qui affectent la productivité sous plusieurs aspects. Le tableau 44 ci-dessous présente la fréquence d'emploi des intrants par les exploitants agricoles dans le département de Bouaflé, en particulier dans les VCB et VCE.

Tableau 44: Fréquence d'utilisation des intrants dans les VCB et VCE

Intrants	VCB	VCE
Insecticides	20,43%	25,96%
Herbicides	37,5%	42,76%
Fertilisants	6,09%	4,47%
Fongicides	1,7%	2,34%
Non utilisateurs	34,28%	24,47%
Total	100%	100%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

L'analyse du tableau 44 montre que dans les VCB, l'utilisation des intrants révèle une forte dépendance aux herbicides, utilisés par 37,5% des exploitants, suivis par les insecticides à 20,43%. Les fertilisants (6,09%) et les fongicides (1,7%) sont peu employés, tandis qu'une part importante de 34,28% des producteurs n'utilisent aucun intrant chimique, témoignant d'une volonté notable de limiter leur usage.

Dans les VCE, la tendance se confirme avec une utilisation encore plus marquée des herbicides (42,76%) et une hausse des insecticides à 25,96%. Les fertilisants (4,47%) et fongicides (2,34%) restent minoritaires, mais l'usage des intrants chimiques est globalement supérieur à celui observé dans les VCB, où seulement 24,47% des exploitants évitent les intrants.

Ces chiffres traduisent un profil d'agriculture dans lequel les herbicides jouent un rôle important pour la gestion des mauvaises herbes, tandis que les insecticides gagnent en importance, notamment dans les VCE. Par ailleurs, la proportion plus élevée de non utilisateurs dans les VCB et la faible fréquence des fertilisants et fongicides résultent des contraintes économiques notables. Cette situation entraîne une réduction des rendements agricoles car les cultures pourraient manquer des nutriments essentiels ou être davantage vulnérables aux maladies et ravageurs, ce qui limite la productivité et donc le revenu des agriculteurs.

4.3. Des revenus agricoles de plus en plus faibles sous l'effet de la pression foncière

La pression foncière croissante dans les zones rurales du département de Bouaflé exerce une influence directe et marquée sur les revenus agricoles. Face à une fragmentation accrue des terres et à la diminution des superficies cultivables, les exploitations agricoles peinent à maintenir leur productivité. Cette situation engendre une baisse progressive des revenus tirés de l'agriculture, fragilisant ainsi les moyens de subsistance des exploitants et compromettant le développement économique local d'où la nécessité d'analyser les mécanismes par lesquels la pression foncière participe à cette réduction des revenus agricoles.

4.3.1. L'état des revenus saisonniers des migrants

Les migrants, surtout d'origine burkinabè à Bouaflé, pratiquent majoritairement une agriculture de petite taille, concentrée sur des cultures comme le café, cacao, vivriers et coton, souvent combinées avec l'élevage. Bien qu'ils contribuent à la production agricole, leur faible investissement limite la taille et la productivité des exploitations. Cette faiblesse d'investissement freine l'amélioration des équipements, ce qui affecte négativement leurs revenus agricoles. Cette situation entraîne une faible participation au développement économique local de Bouaflé, accentuant la précarité des migrants et ralentissant le développement régional. Le tableau 45 illustre bien cette variation des revenus.

Tableau 45 : Revenus saisonniers des migrants

Revenu saisonnier	Fréquence	
	À l'installation (avant les crises foncières)	Actuellement (Pendant les crises foncières)
Moins 50 000	9,60%	36,20%
50 000 à 99 000	26%	24,2%
100 000 à 199 000	22,7%	22,80%
200 000 à 299 000	27,80%	11%
300 000 et plus	13,9%	5,8%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Le tableau 45 illustre l'évolution des revenus saisonniers des migrants dans le département de Bouaflé avant et pendant les crises foncières. On observe une nette dégradation des revenus liée aux crises agricoles et foncières. Avant ces crises, seulement 9,6% des migrants percevaient moins de 50 000 F CFA par saison, alors que cette proportion a quadruplé, atteignant 36,2% actuellement. De même, la catégorie des revenus plus élevés (200 000 à 299 000 F CFA et 300 000 F CFA et plus) a connu une chute importante, respectivement de 27,8% à 11% et de 13,9% à 5,8%. Les revenus modestes (50 000 à 99 000 F CFA et 100 000 à 199 000 F CFA) ont légèrement varié, mais restent relativement stables.

Cette évolution met en évidence l'impact des crises foncières et climatiques sur les revenus des migrants, avec une précarisation liée à la baisse d'accès à la terre et aux rendements agricoles. La diminution des revenus élevés traduit une perte d'opportunités économiques, fragilisant leur autonomie et leur développement, et menaçant la cohésion sociale et le développement régional.

4.3.2. Test de corrélation entre la crise foncière et la variation des revenus saisonniers agricoles

Le test de Khi2 nous permet de démontrer empiriquement comment l'insécurité foncière peut engendrer une plus grande précarité économique saisonnière en milieu rural, en particulier dans des contextes comme ceux rencontrés dans le département de Bouaflé.

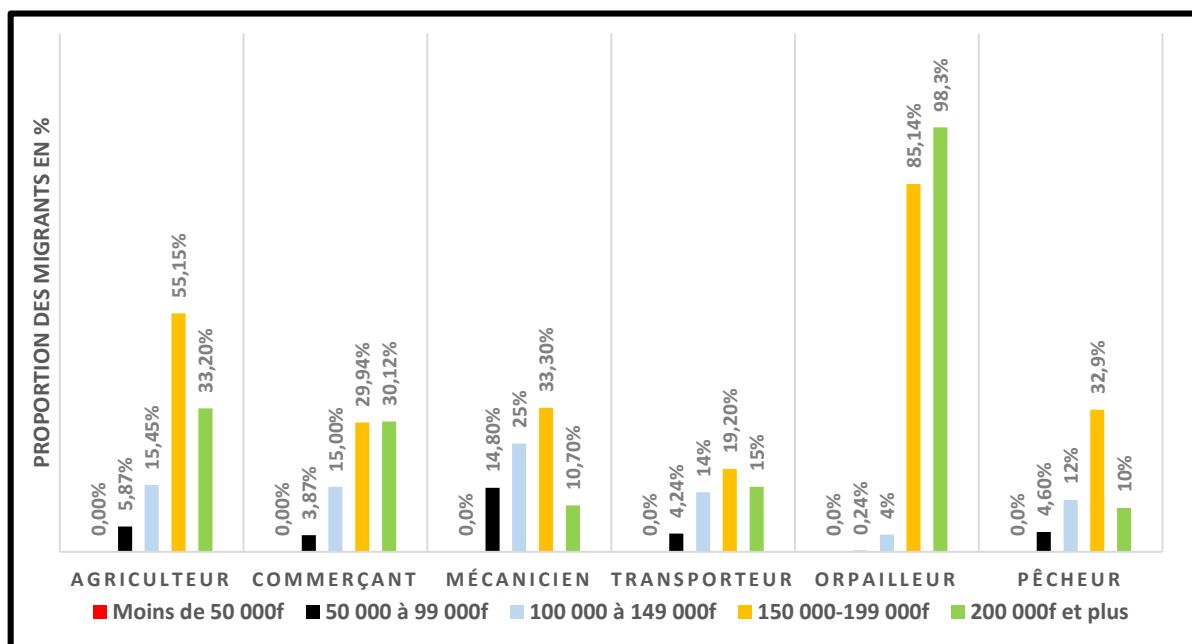
À partir des données du tableau 45, une analyse par test du Khi2 a été effectuée sur les effectifs estimés des migrants répartis en cinq catégories de revenus saisonniers, avant et après les crises foncières. Les effectifs utilisés (sur un échantillon fictif de 100 migrants pour chaque période) sont les suivants : Le test du khi2 a donné un résultat très significatif [$\text{Khi2} = 25,38$; $p = (4,22 \times 10) - 5$; $\text{ddl} = 4$]. Ce p-value extrêmement faible indique une corrélation statistiquement significative entre la crise foncière et la variation des revenus des migrants planteurs. La distribution des revenus saisonniers avant et après la crise foncière est donc significativement différente. La forte hausse des faibles revenus (moins de 50 000 F CFA) et la diminution notable des revenus élevés après la crise confirment que la crise foncière impacte négativement les revenus des migrants. Cette précarisation économique est bien liée aux contraintes foncières et climatiques que traversent ces planteurs migrants.

Ce test valide quantitativement l'impact des crises agricoles sur la détérioration des conditions économiques des migrants dans le département de Bouaflé, renforçant la nécessité d'interventions ciblées pour atténuer ces effets.

4.3.3. Les revenus des migrants selon les différents secteurs d'activités

L'analyse des revenus des migrants selon leur profession est essentielle dans le cadre des dynamiques migratoires. Les migrants interviennent dans différents secteurs, apportant des compétences variées qui répondent aux besoins spécifiques du marché du travail dans les zones d'accueil. Il s'agit ainsi de comprendre comment leurs qualifications professionnelles conditionnent leurs opportunités de revenus. Cette analyse des revenus dans les localités d'accueil permet de mesurer l'importance et la pertinence de l'étude, en offrant une meilleure compréhension de leur situation économique et de leur contribution au développement local. Dans les villages de colonisation, la situation des revenus des migrants se distingue par une grande diversité ainsi que par des variations souvent fluctuantes des gains perçus (figure 22).

Figure 22 : Distribution des revenus annuels selon la profession actuelle des migrants



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

L'analyse des revenus des migrants à partir de la figure 22 met en évidence des tendances significatives qui reflètent à la fois une diversité des sources de revenus selon les secteurs d'activité et une forte intégration économique des migrants. Aucun migrant n'est dépourvu de revenu, témoignant ainsi d'une implication généralisée dans des activités génératrices de revenus. La part des migrants aux revenus les plus faibles, inférieurs à 50 000 F, est très réduite, ne représentant que 5,60% de l'ensemble. Cette faible proportion souligne que la majorité des migrants parvient à échapper à la précarité extrême. Dans cette catégorie, les mécaniciens sont les plus nombreux, ce qui pourrait s'expliquer par une entrée récente sur le marché du travail ou par des emplois faiblement rémunérés dans ce secteur. Les agriculteurs sont également

présents, tandis que la part des orpailleurs dans cette tranche reste marginale. La majorité des migrants perçoit des revenus se situant dans la fourchette moyenne, entre 50 000 F et 149 000 F, avec plus de 56% des migrants concernés. Parmi eux, les orpailleurs et les agriculteurs occupent une place prépondérante. Plus spécifiquement, dans la tranche de 100 000 F à 149 000 F, les orpailleurs dominent nettement, ce qui suggère que cette activité offre des revenus stables et modérés, mais conséquents. Les transporteurs, en revanche, sont plus faiblement représentés dans cette catégorie.

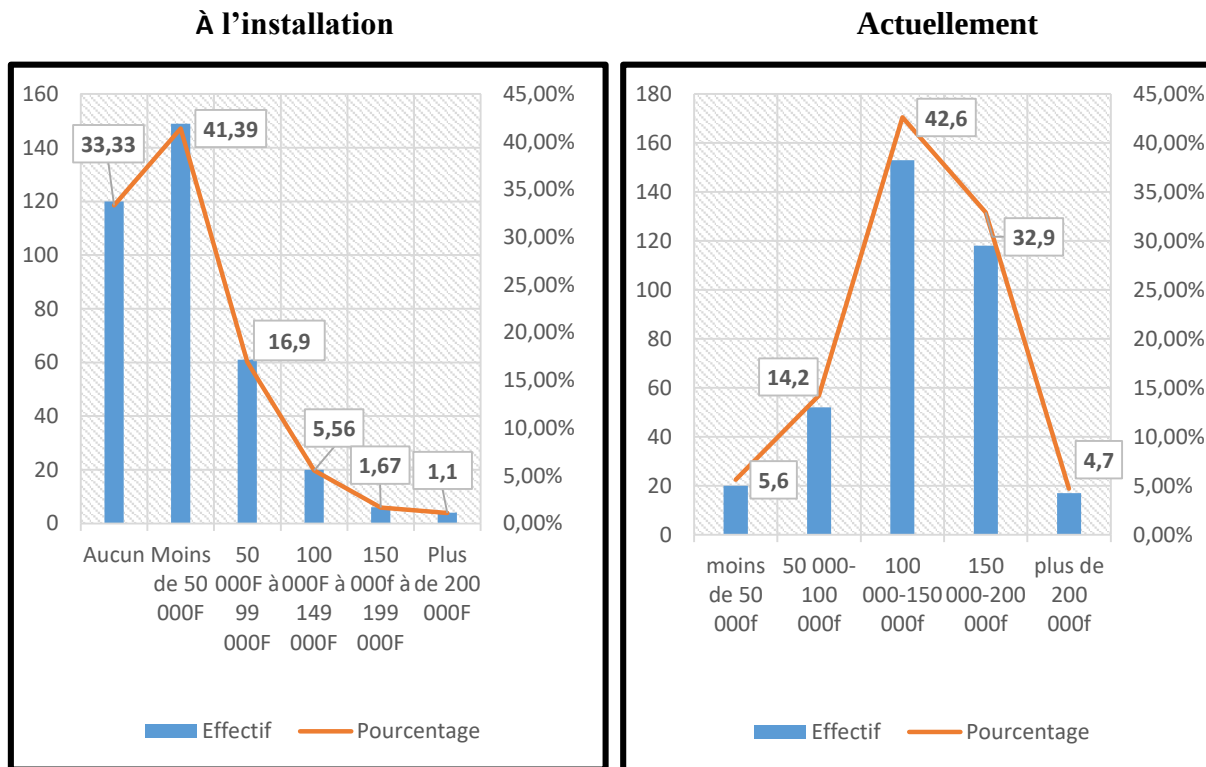
L'analyse des tranches de revenus élevés révèle une nette prédominance des orpailleurs. Ces derniers occupent une place écrasante dans les catégories allant de 150 000 F à 199 000 F, avec près de 98% de présence, démontrant le potentiel lucratif de cette activité. Au-delà de 200 000 F, ils restent majoritaires avec plus de 13% des migrants dans cette situation, alors que les autres secteurs, tels que l'agriculture, le commerce, la mécanique et le transport, ne représentent qu'une faible part de ce niveau de revenus. Les pêcheurs contribuent de manière marginale à cette catégorie, avec seulement 2,20% percevant des revenus supérieurs à 200 000 F, ce qui peut refléter une rentabilité moindre ou un développement limité de ce secteur parmi les migrants.

En somme, cette analyse révèle une diversification claire des revenus selon les secteurs d'activité, avec une concentration marquée des revenus élevés dans l'orpaillage. L'intégration économique des migrants est manifeste, avec une quasi-absence de revenus nuls et une faible proportion de revenus très bas. Ces résultats offrent des pistes stratégiques pour orienter les politiques publiques. Il conviendrait de soutenir davantage les secteurs porteurs comme l'orpaillage, tout en mettant en place des mesures visant à améliorer les conditions économiques des travailleurs des secteurs moins rémunérateurs, tels que la mécanique ou la pêche, afin d'assurer une meilleure équité et stabilité économique pour l'ensemble des migrants.

4.3.4. Les conditions de vie contrastées des migrants selon les revenus de leurs activités professionnelles

La non rentabilité des activités initiales a un impact sur les faibles niveaux de vie des migrants à l'origine. Cette problématique revêt une importance particulière dans le contexte actuel de la migration, où de nombreux migrants se retrouvaient dans des situations de précarité. Aujourd'hui, il est donc essentiel de comprendre les répercussions de ces conditions de vie sur leur participation à des activités rentables, et les implications que cela pourrait avoir sur leur intégration économique et sociale. Les courbes de variation de la planche 15 expliquent les variations de ces revenus.

Planche 15 : Courbe de variation des revenus des migrants dans les villages de colonisation



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Dans la planche 15, l'évolution des revenus annuels des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé révèle une nette amélioration économique, malgré un détournement de leur activité principale, l'agriculture, en raison de l'épuisement des terres. La part de migrants sans revenus a disparu, passant de 33,33% à 0%. Les très faibles revenus (< 50 000 F) ont fortement chuté, de 41,39% à 5,60%, tandis que la catégorie 50 000 F à 99 000 F a légèrement diminué, de 16,94% à 14,20%. En revanche, les revenus moyens et élevés ont connu une forte progression : 100 000 F à 149 000 F de 5,56% à 42,60%, 150 000 F à 199 000 F de 1,67% à 32,9%, et > 200 000 F de 1,11% à 4,70%.

Ces chiffres traduisent une amélioration substantielle des conditions de vie par l'accès à des activités économiques plus rémunératrices, souvent hors du secteur agricole. Cette transformation indique un enrichissement progressif des migrants grâce à de nouvelles activités, favorisant leur insertion socio-économique durable dans la zone d'accueil.

4.4. Cadre d'investissement agricole fragilisé face à la dégradation des ressources foncières

Les migrations humaines en Côte d'Ivoire, liées à des facteurs économiques, sociaux, culturels, conflictuels, environnementaux et sanitaires, varient selon leur influence. À Bouaflé, elles sont

principalement motivées par des ambitions agricoles, justifiant une analyse des conditions environnementales et climatiques. Cependant, ces conditions naturelles, autrefois favorables à l'agriculture, se détériorent fortement. Par exemple, les Baoulé réinstallés dans la forêt des Tos subissent une forte pression sur les ressources foncières disponibles. La superficie moyenne des parcelles agricoles a chuté de 3 hectares par famille dans les années 1980 à moins de 1,2 hectare aujourd'hui, soit une baisse d'environ 60%. Cette fragmentation accroît l'intensification des cultures sur des terres marginales comme les bas-fonds et les savanes, auparavant peu exploités, avec une augmentation de 45% des surfaces cultivées dans ces zones entre 2000 et 2023. Cette dégradation foncière génère des tensions intergénérationnelles et intra-communautaires. En effet, 70% des jeunes interrogés dans la région expriment un fort désir d'accéder à la propriété foncière, valorisant la terre comme un capital économique clé. Ce phénomène bouleverse les pratiques traditionnelles de gestion collective des terres : alors qu'auparavant 85% des terres étaient gérées communément, aujourd'hui près de 40% des parcelles sont revendiquées en propriété individuelle par les jeunes générations.

4.5. Limites de l'économie de plantation à Bouaflé et enjeux liés à la pression foncière

L'agriculture demeure le pilier principal de l'économie rurale. La diversité des productions agricoles, notamment les cultures d'exportation comme le café et le cacao, représente une source importante de revenus pour les populations. Chez les déplacés de la forêt des Tos, ainsi que chez les populations burkinabé, la pression foncière freine le développement des exploitations, en particulier pour ces deux cultures majeures. Par ailleurs, cette pression accrue détériore la qualité des sols, qui ne garantissent plus des conditions optimales à la réussite des cultures, tandis que la superficie agricole diminue sous l'effet des ravageurs des vergers. Il est important de mesurer les conséquences économiques de cette situation sur les conditions de vie des populations. Lors de la campagne d'information liée au transfert, les autorités publiques se sont engagées à garantir aux populations sinistrées un niveau de vie meilleur que celui qu'elles connaissaient auparavant (LASSAILLY et V. JACOB, 1982). L'analyse de l'impact de la pression foncière sur les conditions de vie, puis sur le cadre de vie des populations est pertinente dans le cadre global de développement socioéconomique des villages.

La région de Bouaflé attire de nombreux migrants en quête de meilleures opportunités économiques. Cette tendance suscite un intérêt croissant pour comprendre la répartition des revenus des migrants dans cette région. En tenant compte du contexte socio-économique local, de l'augmentation du flux migratoire, ainsi que de l'importance croissante des populations et

leurs effets sur la situation foncière, nos enquêtes se sont attachées à analyser la résilience des populations migrantes face à la pression foncière dans le département de Bouaflé.

Conclusion partielle

Les effets conjugués de la croissance démographique et de la pression foncière sur l'emploi agricole met en exergue les difficultés d'accès à la terre, les mécanismes de distribution foncière et la productivité dans le département de Bouaflé. Entre 1980 et 2020, la densité de population est passée d'environ 65 à 120 habitants par kilomètre carré, traduisant une saturation foncière croissante qui affecte particulièrement les villages de colonisation étrangère et Baoulé. Cette dynamique se manifeste par une précarisation de l'emploi agricole et une monétarisation croissante des droits fonciers, allant de l'accès par location et prêt à des processus d'achat soutenus par une infrastructure foncière souvent informelle. En conséquence, les superficies cultivables par ménage se réduisent et les tensions autour des droits d'usage et de propriété s'intensifient. Elles alimentent ainsi des conflits fonciers impliquant autochtones, migrants et allogènes. Les résultats soulignent que les dynamiques migratoires et les cadres coutumiers interagissent avec les pressions climatiques et la baisse des rendements du cacao et du café, modifiant les trajectoires de développement rural et les possibilités d'adaptation des ménages. L'État demeure un acteur historique majeur dans la distribution foncière, mais la coexistence de régimes fonciers formels et informels, ainsi que l'émergence de territoires distincts (voltaïque, Baoulé, Gouro), créent des configurations de gouvernance où les conflits fonciers deviennent des lieux privilégiés d'enjeux socio-économiques et politiques.

Sur le plan organisationnel, la transformation des règles foncières passe d'un cadre coutumier collectif à une parcellisation plus individualisée sous l'effet de la croissance démographique et des flux migratoires. Cette évolution est à mettre en lumière avec des origines de conflits principalement liées au manque de délimitation, aux ventes illicites, à l'absence de documents juridiques, aux confiscations et aux occupations de force, qui se manifestent par des conflits intercommunautaires, intracommunautaires et intrafamiliaux. Les répercussions humaines et socio-économiques incluent des violences symboliques et physiques, des destructions partielles de plantations et une incertitude accrue quant à la tenure, pouvant freiner l'investissement et la productivité à long terme.

Sur le volet emploi, l'activité agricole reste fortement informelle et saisonnière, ce qui limite l'accès à la protection sociale et réduit les nouveaux investissements. Les interventions publiques (notamment l'ANADER) jouent un rôle clé mais présentent des limites en couverture et en équité d'accès. Face à ces défis, la résilience des migrants se manifeste par une

diversification des revenus et une transition progressive vers des cultures et activités alternatives (hévéa, teck, cultures vivrières), bien que les pressions foncières et les risques climatiques continuent d'agir sur les choix agricoles et les revenus des ménages.

À partir de ces conclusions, plusieurs implications pour la recherche et les politiques publiques émergent. Premièrement, une gouvernance foncière renforcée est indispensable pour la cartographie précise des limites, des mécanismes de bornage et cadres juridiques adaptés afin de sécuriser les droits fonciers et de réduire les conflits liés à l'ambiguïté des titres et des usages. Deuxièmement, les politiques publiques doivent viser une formalisation accrue de l'emploi agricole, un accès élargi à la protection sociale et un appui technique soutenu pour la diversification des cultures, en renforçant les capacités des acteurs locaux (ANADER, coopératives, associations paysannes) et en promouvant des chaînes de valeur plus résilientes. Troisièmement, les stratégies d'adaptation climatique et économique doivent intégrer des parcours de diversification des revenus et des options foncières sécurisées pour les populations migrantes et autochtones, afin d'atténuer les vulnérabilités liées à la volatilité des rendements agricoles et à l'urbanisation croissante des espaces ruraux.

Conclusion de la deuxième partie

L'évolution démographique dans le département de Bouaflé met en lumière une croissance rapide de la population migrante et ses impacts sur l'occupation du sol et l'épuisement des ressources naturelles. Entre 1975 et 2021, la population migrante des villages enquêtés est passée de (19 164 à 44 393 habitants), soit une hausse d'environ (130%), avec une concentration accrue autour des pôles Bouaflé et Garango. Sur la même période, la population totale du département est passée de (168 091 à 300 305), témoignant d'une réorganisation spatiale des densités et de la demande en infrastructures et terres agricoles. Cette croissance provoque une pression importante sur les ressources naturelles et les surfaces cultivables.

La répartition spatiale montre que Bouaflé est devenu en 2021 le principal foyer migratoire avec environ (24 367 migrants), dépassant N'Douffoukankro ((20 026). Les villages de colonisation étrangère, notamment les localités TOS, connaissent une croissance soutenue jusqu'en 2014, avant un léger recul. Les villages mossis (Garango, Koudougou) jouent un rôle majeur dans l'occupation du sol et les dynamiques foncières. Cette diversification ethnique structure les configurations territoriales et influence les pratiques agricoles locales.

L'expansion démographique est accompagnée par une extension des superficies cultivées mais aussi une diminution de la couverture végétale, une augmentation des zones d'habitat et de jachère, indiquant une pression croissante sur les sols et les ressources. La corrélation entre population et surfaces cultivées est claire, notamment dans les VCE et villages Baoulé, où les terres cultivées et les jachères augmentent au détriment des formations naturelles. Ce phénomène révèle une saturation foncière qui fragilise les systèmes agricoles face aux flux migratoires.

La ruée migratoire, majoritairement composée de (70%) de migrants étrangers (Burkinabé) et locaux (Baoulé), accentue la pression sur les terres agricoles, limitant les investissements et la productivité. Dans les villages de colonisation étrangère, la part migrante est passée de (39% en 1975 à 55% en 2021), alors que dans les villages Baoulé, la population a régressé de (16%). Entre 1975 et 2021, on observe une perte de (14,66%) de forêt et de (1,08%) des zones d'eau. La densité de population est passée d'environ (65 à 120 habitants/km²) entre 1980 et 2020, reflétant une saturation foncière renforçant la précarité de l'emploi agricole et la monétarisation des droits fonciers. Les superficies cultivables par ménage diminuent, et les conflits fonciers entre autochtones, migrants et allogènes s'intensifient, freinant l'investissement durable et la sécurité alimentaire. L'activité agricole reste informelle et saisonnière, avec un accès limité à la protection sociale.

Face à ces défis, la résilience migrante se traduit par la diversification des revenus et une progression vers des cultures alternatives (hévéa, teck, vivrières), bien que les pressions foncières et climatiques pèsent sur les choix agricoles et la viabilité économique des ménages. Des recommandations clés émergent : renforcer la gouvernance foncière par une meilleure cartographie et sécurisation des droits, formaliser l'emploi agricole, développer l'appui technique et encourager la diversification des cultures, et intégrer des stratégies anticipant les risques climatiques et la volatilité des rendements.

Ce travail souligne une dynamique complexe où la croissance démographique et la pression foncière modifient profondément les équilibres ruraux à Bouaflé, nécessitant une approche intégrée de planification territoriale, sécurité foncière et développement agricole durable. Nos résultats confirment l'hypothèse que « la croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé ». Il est crucial d'approfondir l'étude de la résilience de ces populations face aux contraintes foncières pour soutenir un développement rural durable.

Les résultats de nos recherches confirment notre hypothèse selon laquelle « *La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé* ».

De ces analyses, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur l'étude de la résilience des populations migrantes face à la pression foncière dans le département de Bouaflé.

TROISIÈME PARTIE :

LA RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

La résilience des populations face à la pression foncière constitue un enjeu majeur dans un contexte mondial marqué par la croissance démographique et les changements environnementaux. La pression exercée sur les terres, notamment agricoles, engendre des conflits d'usage, une raréfaction des ressources et des transformations profondes des systèmes territoriaux. Pourtant, certaines populations développent des stratégies adaptatives et des mécanismes de résistance qui leur permettent de maintenir leurs activités, leurs identités et leurs modes de vie malgré ces perturbations. Cette section propose d'analyser les facteurs et dynamiques de cette résilience, en s'appuyant sur une approche systémique du foncier qui intègre à la fois les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales. En explorant les interactions entre les acteurs, les politiques foncières et les contextes locaux, il s'agit de comprendre comment les populations s'organisent pour préserver leur accès à la terre et assurer la durabilité de leurs territoires face aux pressions croissantes.

CHAPITRE 5 :

LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE

Cette section évoque l'importance de l'analyse des mutations opérées dans le système cultural et la gestion des ressources naturelles, humaines et organisationnelles. Par ailleurs, ce chapitre met l'accent sur l'analyse des activités professionnelles des migrants pour comprendre les changements opérés dans leurs occupations professionnelles et leur impact sur leur pouvoir économique. Elle compare les taux d'occupation passés et actuels dans différents secteurs afin d'identifier des tendances, en tenant compte des transformations liées à la numérisation, à l'automatisation et aux changements socio-économiques. Cette analyse vise à mieux anticiper les besoins au niveau du marché du travail en fonction du profil socio-économique des migrants, incluant des facteurs comme le niveau d'études ou la religion, et à examiner la gestion des ressources issues de leurs activités économiques. En somme, ce passage met en lumière la complexité des dynamiques culturelles et économiques dans un contexte de résilience, en insistant sur l'importance d'une gestion intégrée et durable des ressources humaines et matérielles pour accompagner les transformations sociales et professionnelles.

5.1. La transformation du système cultural : un indicateur de résilience chez les populations migrantes

Les populations migrantes installées dans les villages de colonisation du département de Bouaflé subissent une forte pression foncière qui affecte leur système cultural et leur capacité d'adaptation. La réussite agricole dépend largement du système de production et de la disponibilité des terres, un facteur clé pour le développement agricole. Dans des zones comme la forêt des "Tos" et les villages de colonisation au Burkina Faso, cette pression réduit la productivité des terres, empêchant l'extension des surfaces agricoles. En réponse, les agriculteurs modifient leurs techniques culturales et leurs modes d'exploitation. Ces transformations résultent de l'augmentation démographique, des difficultés d'accès à la terre et d'une intégration totale. On observe un passage progressif de l'agriculture itinérante traditionnelle vers des plantations pérennes, notamment de cultures de rente telles que le palmier à huile, l'hévéa. Parallèlement, les agriculteurs diversifient leurs activités vers le commerce, l'artisanat et le travail partiel en plantations. Ces changements contribuent également à l'intensification des migrations rurales vers les villes, témoignant ainsi d'une

adaptation dynamique des communautés rurales migrantes face aux contraintes démographiques, foncières et économiques.

5.1.1. Rotation des cultures ou assolement

La rotation des cultures, ou assolement, désigne la pratique consistant à alterner différentes espèces végétales sur une même parcelle au cours du temps. Cette méthode, couramment utilisée par les migrants de Bouaflé, vise à préserver et restaurer la fertilité des sols tout en évitant leur épuisement. Elle s'appuie principalement sur deux stratégies : la diversification des cultures successives et la mise en jachère accompagnée du semis de légumineuses pour enrichir le sol. Parmi les avantages de cette technique, on note qu'elle améliore notablement la structure et la qualité du sol, réduit la prolifération des mauvaises herbes et des parasites, et interrompt le cycle de vie des insectes et maladies spécifiques à une culture donnée. Ainsi, une succession rigoureusement planifiée des cultures s'avère plus efficace pour restaurer la fertilité des sols qu'une simple jachère de courte durée.

5.1.2. L'association de cultures comme systèmes agricoles résilients et écologiquement efficaces

L'association des cultures est perçue dans cette nouvelle configuration spatiale, comme un moyen de gestion rationnelle de l'espace disponible. Sur les espaces de jachères, les exploitants associent les cultures sur les défrichements renouvelés chaque année. 95 % des populations combinent plusieurs cultures sur une même parcelle, ce qui favorise une meilleure utilisation des sols et une diversification des productions. La création de coopératives ou d'associations agricoles facilitent le partage de connaissances et l'accès à de nouvelles technologies. L'échange de bonnes pratiques et l'adoption de modèles économiques durables permettent non seulement de renforcer la résilience économique des exploitations agricoles, mais aussi de promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Ces stratégies de reconversion, lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière intégrée et soutenues par des politiques publiques adéquates, peuvent contribuer à revitaliser les territoires ruraux et à assurer un avenir durable pour les agriculteurs face aux défis contemporains de la saturation foncière. En somme, l'association des cultures agricoles est une pratique agroécologique qui vise à rendre les systèmes agricoles plus efficaces, résilients et écologiquement équilibrés. Ces associations se déclinent en plusieurs combinaisons dont quelques-unes ci-dessous.

5.1.2.1. L'association à base de cultures pérennes

Le cacao est toujours développé en association avec la banane et/ou le taro et bien d'autres. Ce qui explique l'importance de sa représentativité (63%) au sein des associations culturelles effectuées. Dans ce système, le cacao est associé avec la banane, l'igname, le taro, le manioc et les condiments la première année. La deuxième année, une fois les tubercules d'igname déterrés, l'arachide et le maïs sont introduits dans l'association. La troisième année, l'exploitation reste constituée du manioc, de la banane, du cacao et du taro. La dernière association jusqu'à l'entrée en production du cacao, est la banane et le taro. Mais, ils le sont de façon disséminée. Ces derniers ne disparaissent pas totalement sur l'exploitation. Ils assurent à cet effet, une fonction régaliennne aux producteurs. La part du taro dans les associations est de 4 %. Le faible engouement dans sa production est lié à la présence du taro sauvage sur les exploitations. Sont associés sur cette exploitation, la banane, plantain le manioc et le cacao. Le manioc se soustrait progressivement du système. La banane reste longtemps au cœur de l'association. Mais, elle finit par disparaître. Le cacao prend de la proportion et tend reconquérir l'espace. Les photographies 5 et 6 sont des exemples d'association à base de cultures pérennes.

Photographie 5 : Vue d'un champ de cacaoyer associé au riz, au maïs et à la banane à Tenkodogo



La photographie 5 illustre l'association de cultures pérennes et vivrières (cacao, banane, maïs, riz). Les plantes de cacaoyers, vieillissantes vont se soustraire progressivement de cet espace trop exploité pour les cultures pérennes.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché, mars 2023

Photographie 6 : Vue de cultures d'hévéa et de l'aubergine occupant le même espace sous la haute tension à Koupéla



La photographie 6 présente un champ d'hévéa et d'aubergine sur le même espace. La culture de l'aubergine est pratiquement sous la haute tension électrique (Présence de poteau électrique). C'est le fait de la pénurie de terre cultivable.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché, mars 2023

Il ressort que la quasi-totalité des enquêtés (402 personnes soit 95 %) associent les cultures sur leurs différentes exploitations contre 5 % pour la monoculture.

Si, les associations font partie de la tradition de ce peuple, l'opinion sur les raisons qui sous-tendent cette pratique sont diversement interprétées. 17 % des enquêtés, l'attribue à la satisfaction des besoins alimentaires. Mais, actuellement, la thèse du manque d'espaces cultivables n'est pas exclue. Ce fait accentue la motivation pour ce système. Il a été évoqué par 47 % des exploitants. Pour 9 %, les cultures sont associées à but lucratif et pour 22 %, les associations fournissent de l'ombrage au cacaoyer et lui permettent de se développer et aussi, elles réduisent le temps de travail.

Les raisons évoquées pour la monoculture sont liées, pour 0,24 % au fait que ce système gêne l'igname, pour 05 personnes (1,3 %), l'espace cultivable est prêté. Ce qui exclut ce procédé ; le site devant être restitué l'année qui suit. 05 autres personnes estiment que le sol est pauvre, par contre il ne faut pas le surcharger. Selon eux, il permet de le reconstituer. Pour le reste (2%), c'est un choix personnel. Il s'agit en quelque sorte de ceux qui disposent d'espaces cultivables. Toutes les cultures d'exportation enregistrées sont associées entre-elles et avec les cultures vivrières. Il en est de même pour les exploitations de vivriers. Dans ce système, le choix des cultures dominantes sur l'exploitation est fonction de

son rôle et de sa contribution dans les revenus des producteurs. Plusieurs cultures sont à ce titre associées. Selon les composantes choisies, les associations se réalisent sur les exploitations de cacaoyers, d'hévéa, de teck, d'anacarde et de vivriers qui sont rencontrés. La banane, le teck et le manioc sont associés. Les condiments et les autres vivriers (maïs, arachide) ont disparu de l'association depuis la deuxième année. La banane et le manioc sont en train de se soustraire progressivement et le teck commence à posséder l'espace exclusivement. Ces associations qui ont lieu autour de la culture du cacao, jouent un rôle important dans sa réussite. Car, ces cultures complantées produisent de l'ombre sur l'espace. Celle-ci réduit les populations d'adventices et de certaines plantes parasites qui s'attaquent aux cacaoyers.

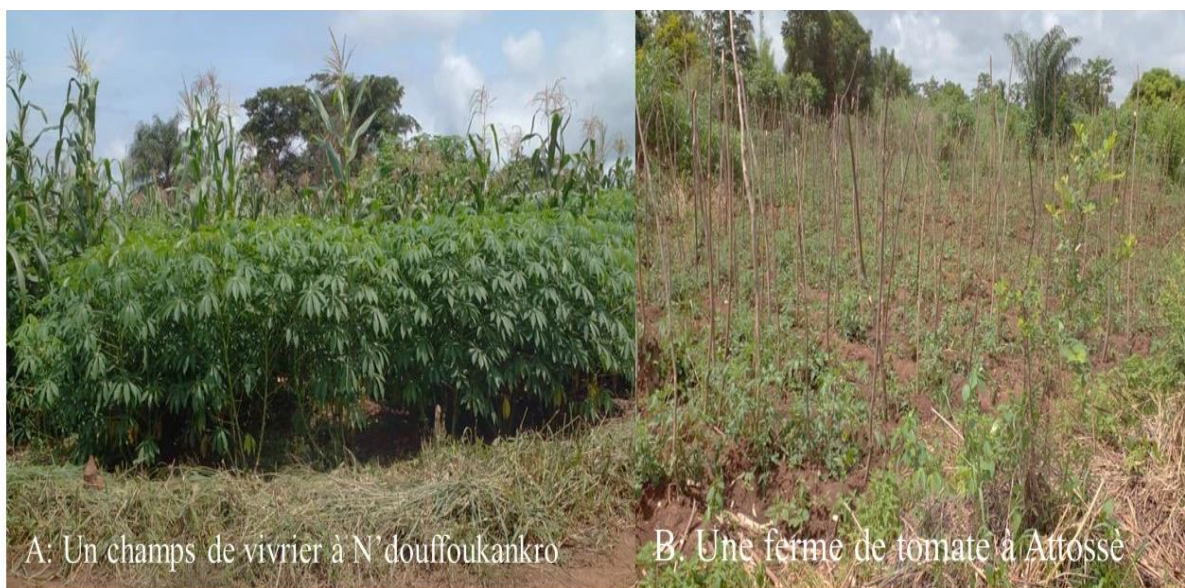
5.1.2.2. L'association à base d'hévéa et d'anacarde

Ces deux produits sont faiblement cultivés parce que l'espace cultivable fait défaut. L'association qui a lieu sur ces types d'exploitations porte sur la première année. Les vivriers associés commencent à disparaître au bout de la 2ème et la 3ème année. Ils laissent la place à l'exploitation pérenne donnée qui évolue en monoculture. Deux enquêtés rencontrés à Blè exploitent ces types de cultures. Ils font usage des espaces anciennement occupés par le café. Ces dits-espaces sont aussi utilisés pour l'alternance des cultures vivrières. Autour desquelles, les associations se développent continuellement.

5.1.2.3. L'association et émergence des cultures vivrières

Les principaux vivriers marchands au sein des associations sont constitués de l'arachide, du riz, du maïs, du manioc, de la banane et de l'igname, etc. (Planche 16).

Planche 16 : Vue d'un champ de manioc associé au maïs à N'douffoukankro et d'une ferme de tomate associée à l'aubergine à Attossé



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché mars 2023

La planche 16 présente l'association de la culture du manioc et celle du maïs à N'douffoukankro ainsi qu'une ferme de tomate associée à l'aubergine à Attossé.

5.1.2.4. L'association à base de cultures vivrières et pérennes: cas de l'arachide et du cacao

Devenue la principale culture vivrière marchande, l'arachide draine la quasi-totalité des paysans Baoulé et Gouro au-dessus de l'exploitation du manioc, de la banane et du maïs. Avant l'entrée en production de l'arachide, les épis de maïs à maturité sont utilisés à des fins comestibles et se soustraient progressivement. Si, les épis de maïs rencontrés sur l'exploitation de l'arachide doivent être commercialisés, alors ils sont récoltés secs. Cette opération a lieu après le déterrement des arachides exploitation Sur cette d'arachide, on retrouve le maïs, le manioc et la banane. Ici l'association se poursuivra avec la banane et le manioc. L'arachide et le maïs devant bientôt soustraire du système. Ces vivriers associés sur cette parcelle sont à but lucratif. La culture d'arachide est parfois associée au cacao. Ce type d'exploitation appartient aux épouses des propriétaires d'espaces. Actuellement, l'heure est à la reconstitution des plantations cacaoyères. Les exploitants autorisent cette pratique à leurs épouses, dans le but d'alléger la tâche qui leur est dévolue. Parce qu'au moment où celles-ci nettoient leur parcelle de vivriers, elles participent en même temps au nettoyage de leurs plants de cacaoyer en évolution. Cette pratique présente une double fonction. Elle réduit chez les

hommes, les obligations de nettoyage des parcelles. Au même moment, elle permet aux femmes de développer du vivrier marchand dans le contexte actuel de restriction foncière. La culture de l'arachide se développe en association sur les espaces loués ou prêtés. Dans ce cas, elle domine l'exploitation associée. Cette stratégie permet de rentabiliser la production. Ce, dans le but de faire face aux obligations d'accès à la terre vis-à-vis du propriétaire. Sa culture est au centre de 4 % des associations. La culture du riz est également soumise à des associations.

5.1.2.5. L'association à base de la culture du riz

Dans ce type d'association, le riz est fortement représenté sur la parcelle. On y rencontre le manioc, le cacao, le maïs et quelques condiments. Ce système est l'œuvre des propriétaires d'espaces cultivables. Chez les riziculteurs non propriétaires, l'association se fait à proportion égale au maïs. Dans les villages enquêtés, le riz se cultive sur les jachères, les espaces nouvellement libres et dans les bas-fonds. Ce type d'association est couramment rencontré et toutes les cultures sur cet espace sont destinées à être commercialiser. Dans les bas-fonds, espace généralement loué ou prêté, le riz évolue à 80 % en monoculture. Il se rencontre en associations avec l'aubergine (25%), le gombo (19%) et la tomate (14 %). Ces cultures réussissent bien sur ce type de sol. La récolte qui y est obtenue se vend mieux. Parce que, la saison des produits provenant des champs d'igname a pris fin. La part de la culture du riz parmi les associations s'élève à 5%. La culture du maïs est également au cœur des associations.

5.1.2.6. L'association vivrière à base de maïs

La culture du maïs concerne 7 % des associations, principalement les jeunes. Ils cultivent soit sur des terrains loués ou prêtés, soit sur les parcelles familiales. Sur les terrains loués, aucune association n'est permise et l'espace doit être rendu au propriétaire après la récolte. Sur les parcelles familiales, les parents autorisent la culture du maïs, souvent associée au manioc et au cacao, ce qui aide à protéger les jeunes plants de cacao grâce au désherbage conjoint. Cette pratique incite les enfants à s'impliquer dans l'agriculture familiale, tout en déchargeant les parents des travaux de nettoyage. Le maïs produit est vendu, car il n'est pas un aliment de base local, où la consommation se limite aux épis frais, grillés ou cuits à la vapeur.

5.1.2.7. L'association des cultures vivrières à base de manioc

Ce tubercule est au cœur de la majorité des associations enregistrées. Son exploitation est beaucoup développée et sa transformation est répandue à l'échelle de tous les villages.

La culture du manioc est associée au cacao, à l'arachide, au maïs dans la création des champs. Elle est présente sous toutes les jeunes exploitations cacaoyères, caféières et de teck rencontrées. Tous les acteurs (masculin et féminin) tirent des revenus substantiels de cette culture. C'est pourquoi des boutures sont plantées progressivement à la place des tubercules déterrés. Sa production peut durer trois (03) à quatre (04) ans sur le même espace. Le manioc représente une véritable industrie de par les transformations (attiéké, placali, kogodé, gari, magnan (manioc fermenté servant à ramollir les pattes en vue de sa manipulation), bouilli, foutou) qui ont lieu avec ce seul tubercule. Il est également vendu frais. Les exploitants profitent ainsi des retombées économiques de cette culture en attendant la production des cultures pérennes. À ce titre, le manioc occupe une proportion de 57 % dans les associations. La pluralité de ses fonctions a conféré à ce tubercule, une place de choix dans les habitudes culturelles de la population. Il est à cet effet:

- Beaucoup transformé et consommé quotidiennement sous toutes ses formes et pendant les périodes de soudure.

5.1.2.8. L'association des cultures vivrières à base de banane plantain et d'igname

Même si la banane plantain fait partie du système classique des associations, aujourd'hui, sa dominance sur les parcelles s'explique par le fait qu'elle constitue une source de revenu additionnel. Elle est associée à tous les champs d'igname, l'aliment de base du baoulé, qui sont créés chaque année.

L'exploitation de l'igname annonce celle de toutes les autres cultures. Par conséquent, elle est présente dans toutes les associations. La culture de banane fait partie, à proportion très importante des associations culturelles ou individuelles. Elle représente une part considérable des cultures de subsistance. La photographie 7 ci-dessous, fait état des préparatifs des rejets de bananier pour la plantation.

Photographie 7 : Préparation de rejets de bananier pour plantation à Tenkodogo



La photographie 7 montre notre présence auprès d'un planteur de Tenkodogo. Il découpe des rejets de bananiers pour les planter au bord de la grande voie (axe Bouaflé-Tenkodogo / Koupéla) par manque d'espace disponible et approprié.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché décembre 2023

5.1.3. La diversification des pratiques agricoles : un levier de résilience des migrants face à la saturation foncière

Dans le département de Bouaflé, les cultures issues de la diversification agricole comprennent principalement le café, le cacao, l'hévéa, le coton, l'anacarde et le palmier à huile. Ces cultures de rente constituent le pilier économique du département et sont de plus en plus pratiquées par les populations locales pour accroître leurs revenus. Cependant, la baisse criarde de la productivité de ces cultures favorise la réorientation des planteurs vers les cultures de subsistance.

5.1.3.1. La dynamique des activités de subsistance des migrants dans le contexte de diversification culturelle dans le département de Bouaflé

La diversification des cultures permet aux agriculteurs d'optimiser les ressources, de réduire les risques économiques et climatiques, et d'améliorer la gestion des sols. Elle nécessite une analyse des conditions locales et l'introduction de cultures complémentaires comme les légumineuses. Associée à l'agriculture de conservation et à la formation des agriculteurs, cette stratégie favorise un système agricole durable et résilient, bénéfique pour les communautés rurales. En Côte d'Ivoire, le café-cacao reste une culture traditionnelle majeure et la principale

culture d'exportation. Ce secteur clé, à production essentiellement familiale, représente environ 10% du PIB et près de 45% des recettes d'exportation. A l'instar de Bouaflé, il souffre d'un vieillissement des plantations et d'un faible usage d'engrais et de pesticides. L'hévéa a été adopté pour pallier le vieillissement des plantations de cacao et la dégradation des sols, offrant une rente alternative intéressante et une meilleure gestion des ressources naturelles dans un contexte de pression démographique et environnementale. Le coton, autrefois prédominant, a marqué l'histoire agricole du pays entre les années 1950 et 1970. Depuis les années 1990, l'anacarde connaît une forte expansion et devient une culture pérenne d'avenir, adoptée notamment par les migrants retournés dans leurs villages d'origine. Elle s'associe souvent avec des cultures vivrières comme l'igname et le manioc, favorisant ainsi une transition agro-écologique. Le palmier à huile complète ce tableau comme culture d'exportation, participant à la diversification des cultures industrielles. Au total, le département de Bouaflé s'appuie sur le binôme café-cacao pour ses exportations, tout en développant des cultures alternatives telles que l'hévéa, l'anacarde et le palmier à huile pour répondre aux défis économiques et environnementaux. Les activités économiques du Centre-ouest ivoirien, notamment dans le département de Bouaflé, se caractérisent par une faible division du travail et des échanges limités, souvent axés sur une économie de subsistance. Près de 41% des exploitants diversifient leurs revenus via la pêche, l'élevage, l'artisanat ou le secteur informel, renforçant ainsi leur résilience. La population locale est principalement engagée dans l'agriculture (60%), suivie de l'élevage (20%) puis de la pêche et de l'artisanat (15%). L'agriculture à Bouaflé est diversifiée : 70% des cultures sont vivrières (banane plantain, igname, maïs, riz, manioc) et 30% sont destinées à l'exportation (cacao, café, hévéa, anacarde, palmier à huile). L'élevage concerne 25% des ménages, avec une prédominance de poulets, bovins, caprins et porcs, stimulée par l'industrie locale. La pêche occupe environ 10% de la population sur le fleuve Bandama et le lac de Kossou, ciblant du tilapia et du chrysichthys. La majorité des actifs agricoles sont des hommes (60%), tandis que les femmes jouent un rôle essentiel dans la transformation, la commercialisation et l'artisanat, souvent sous-estimé dans les statistiques. Les migrants, notamment burkinabè, contribuent à la fois aux cultures vivrières et d'exportation, la diversification agricole répondant à des facteurs écologiques, économiques et sociaux. Ce phénomène s'accompagne d'une diversification des activités agricoles, avec une ouverture vers l'artisanat rural et la pêche. La perception de cette diversification est dans le tableau 47 ci-dessous.

Tableau 47 : Taux de diversification des cultures par les migrants à Bouaflé

Activité	Pourcentage
Pratique polyculture	26,40%
Diversification des ressources	29,70%
Apport de nouvelle variété	26,10%
Système agropastorale	9,20%
Système agroforesterie	5,60%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Le tableau 47 révèle que la diversification des cultures est une stratégie largement adoptée par les exploitations agricoles, avec près de 30% des agriculteurs diversifiant non seulement les cultures mais aussi les ressources mobilisées, ce qui indique une forte adaptation et gestion des risques. La polyculture est pratiquée par 26,40% des exploitants, soulignant un effort significatif pour multiplier les productions végétales sur une même exploitation. Par ailleurs, 26,10% des agriculteurs introduisent de nouvelles variétés, témoignant d'une volonté d'innovation visant à améliorer les rendements et la résistance aux aléas climatiques et phytosanitaires. Les systèmes combinant agriculture et élevage (agropastoraux) représentent 9,20%, tandis que l'agroforesterie, alliant cultures et arbres, est la moins pratiquée avec 5,60%, malgré ses avantages écologiques et économiques. Globalement, ces chiffres traduisent une adaptation des populations agricoles à des conditions souvent contraignantes, cherchant à réduire les risques de la monoculture et à renforcer leur sécurité alimentaire. Toutefois, les faibles proportions des activités agropastorales et d'agroforesterie suggèrent un potentiel encore sous-exploité pour la durabilité écologique et économique à moyen et long terme.

5.1.3.2. L'activité de pêche dans les villages de colonisation étrangère et baoulé résultant de la diversification agricole

Les villages de colonisation baoulé et étrangère du département de Bouaflé, malgré des ressources naturelles favorables comme les fleuves Bandama rouge et Bandama blanc et le barrage de Kossou, connaissent une baisse régulière de la production halieutique. Cette production est passée de 1 912 tonnes en 2004 à 698,4 tonnes en 2020, soit une chute de plus de 63 % en seize ans. Cette diminution s'explique principalement par l'utilisation d'outils et techniques de pêche illégaux, notamment les filets à petites mailles qui capturent les alevins, contribuant à la surexploitation et à la dégradation des écosystèmes aquatiques locaux. Malgré les efforts de l'État en matière de formation, sensibilisation et projets d'empoissonnement, la

production continue de baisser. Cette tendance locale reflète celle à l'échelle nationale, où la production de poissons est passée de 104 233 tonnes en 2016 à 68 711 tonnes en 2020, soit une baisse de 34,1 %, ce qui a accru la dépendance aux importations couvrant 82 % des besoins en consommation. Dans le département de Bouaflé, la pêche reste une activité économique importante, avec environ 55 000 habitants dans ces villages et près de 160 pêcheurs actifs. En 2024, la production halieutique locale a atteint environ 480 tonnes, bien que la baisse continue, notamment dans les villages de colonisation étrangère où 57 % des pêcheurs utilisent des filets à petites mailles, entraînant une baisse supplémentaire de 15 % entre 2020 et 2024. Les pêcheurs baoulé privilégient majoritairement des techniques traditionnelles, avec 68 % pratiquant la pêche à la ligne et 28 % utilisant des filets à mailles réglementaires, favorisant une exploitation plus durable. Ces disparités soulignent l'importance d'une gestion concertée et renforcée des ressources aquatiques, avec des mesures de régulation et de sensibilisation indispensables pour préserver la richesse hydrographique et assurer la pérennité de la pêche, essentielle pour les communautés baoulé et étrangères de la région.

5.2. Les stratégies de résilience des populations migrantes par l'adaptation et la gestion des ressources naturelles

Cette section souligne l'importance de la résilience des populations migrantes face à la pression foncière croissante. Il définit également les concepts clés tels que la résilience, la gestion des ressources naturelles et financières, et l'impact de la pression foncière.

5.2.1. L'adaptation climatique et encadrement institutionnel des migrants agriculteurs à Bouaflé

Des institutions telles que l'ANADER et la FAO interviennent dans le département de Bouaflé pour accompagner les migrants agriculteurs dans l'adoption de pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques. Leurs actions visent à réduire l'impact des aléas climatiques, notamment les courtes saisons pluvieuses et les "poches de sécheresse", qui compromettent souvent le démarrage des cultures. Ces interventions fournissent un appui technique et des formations, renforçant ainsi la résilience des agriculteurs face aux défis environnementaux. Cette dynamique s'inscrit dans un cadre plus large de modernisation agricole, perceptible dans les Villages de Colonisation d'État (VCE) et les Villages de Colonisation Burkinabè (VCB). Depuis l'instauration de la migration planifiée, les méthodes traditionnelles se combinent avec des techniques modernes, avec un recours accru aux engrais, le développement de cultures commerciales (cacao, café, coton) et l'introduction du maraîchage. Ce changement favorise le

remplacement du système de culture itinérante par des cultures pérennes, plus rentables, offrant une meilleure stabilité économique aux migrants comme aux populations locales.

Dès l'indépendance, l'État ivoirien a mis en place diverses structures pour encadrer techniquement la politique agricole. Face aux mutations climatiques et foncières, la création de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) constitue un soutien crucial pour les populations migrantes à Bouaflé. Cette agence apporte un accompagnement technique fondé principalement sur la diversification des ressources économiques rurales. Les migrants y sont encouragés à développer des activités complémentaires, notamment l'élevage bovin et avicole, qui connaît une progression dans la région.

Les agents de l'ANADER apportent aux agriculteurs des variétés végétales adaptées au changement climatique et les guident dans la pratique de la polyculture, nécessaire compte tenu des faibles superficies cultivables. L'assistance couvre aussi l'agroforesterie et l'agropastorale, technique essentielle pour contrer les effets climatiques. Ces efforts s'intègrent dans une politique plus large de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire. Cependant, malgré ces initiatives, plus de la moitié des migrants (57,4%) ne bénéficient pas d'assistance technique, ce qui est attribuable au manque d'agents d'encadrement disponibles dans le département. Cette répartition inégale est soulignée par 42,6% des populations, qui dénoncent un accès limité aux nouvelles graines, variétés et pratiques agricoles, ce qui freine les résultats attendus sur le terrain.

5.2.2. Typologie et caractérisation des ressources naturelles mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé

La typologie et la caractérisation des ressources naturelles mobilisées initialement par les migrants révèlent une diversité de biens essentiels exploités dès leur installation. Ces ressources se distinguent selon leur nature et leur fonction économique et sociale. Les terres agricoles constituent la principale source d'emploi et de subsistance, souvent accessibles par le biais de contrats de location, d'acquisitions coutumières ou d'occupations spontanées. Les ressources hydriques, incluant puits, rivières et mares, sont mobilisées pour la consommation domestique, l'irrigation des cultures ainsi que des activités économiques telles que la pêche. Les ressources forestières comprennent le bois de chauffe, les matériaux de construction et les produits forestiers non ligneux, notamment les fruits et les plantes médicinales. Par ailleurs, les ressources animales, à travers l'élevage et la pêche, offrent une diversification des revenus. L'analyse porte sur la disponibilité, les conditions d'accès, les usages et les modes de gestion

de ces ressources, qu'ils relèvent des populations locales ou des migrants, tout en mettant en évidence leur insertion dans les dynamiques territoriales.

5.2.3. L'adaptation et la gestion durable des ressources naturelles: un pilier de la résilience des migrants à Bouaflé

La migration est un phénomène dynamique et complexe qui oblige les migrants à réviser et à adapter leurs stratégies socio-économiques. Cette adaptation s'appuie principalement sur la gestion des ressources naturelles dans leur nouvel environnement, lesquelles constituent un capital initial essentiel pour leur insertion, leur survie et leur développement. Souvent confrontés à des contraintes sociales et environnementales, les migrants mettent en œuvre diverses modalités d'exploitation des terres, de l'eau, des forêts et d'autres ressources naturelles afin de renforcer leur résilience face aux défis rencontrés. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réflexion sur la gestion des ressources naturelles comme levier clé de la résilience des populations migrantes. À Bouaflé, les migrants originaires du Burkina Faso se consacrent majoritairement à l'agriculture, exploitant principalement des terres en périphérie ou dans des zones marginales. Bien que cette activité agricole traditionnelle constitue leur principal revenu, leur contribution au développement local reste limitée en raison d'une intégration sociale partielle. La ségrégation spatiale entre villages autochtones et campements migrants limite leur accès aux ressources et aux infrastructures locales, entravant ainsi la gestion collective des ressources et la participation des migrants aux mécanismes locaux de développement. Par ailleurs, l'accès aux terres, notamment dans les zones forestières classées, génère des tensions avec les populations autochtones, tensions exacerbées par les politiques publiques de patrimonialisation des terres qui restreignent l'usage traditionnel des ressources naturelles. Ces observations illustrent la dynamique culturelle et économique des migrants à Bouaflé avant toute transformation majeure, en soulignant leurs pratiques d'adaptation et les défis liés à la gestion des ressources naturelles dans un cadre multiculturel. Face à la saturation foncière et à la dégradation des sols, les migrants adoptent des pratiques agricoles innovantes et durables, inspirées notamment des principes de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AGIR) . Ils utilisent des techniques agro-écologiques telles que la rotation des cultures, l'agroforesterie et la valorisation des ressources hydriques locales. Ces approches permettent d'optimiser la productivité agricole tout en préservant la fertilité et la biodiversité des sols. En outre, les migrants développent des systèmes d'organisation collective pour la gestion partagée des espaces communs, favorisant une exploitation raisonnée des terres et contribuant à la réduction des impacts environnementaux négatifs.

5.2.4. L'intensification agricole et la durabilité sous pression foncière : enjeux pour une productivité optimale

L'intégration de techniques biologiques dans les systèmes de production renforce la compétitivité agricole, portée par une demande croissante de produits biologiques, particulièrement en zone rurale. En réduisant l'usage des intrants chimiques, ces pratiques améliorent la durabilité des exploitations tout en préservant la qualité de l'air et de l'eau. La reconversion vers l'agriculture biologique s'impose ainsi comme une stratégie de résilience face à la saturation foncière, tout en répondant aux exigences environnementales et sociales contemporaines. Pour optimiser l'utilisation des terres disponibles, environ 54% des agriculteurs adoptent une intensification des cultures afin d'accroître la productivité sur des surfaces de plus en plus réduites. Cependant, cette intensification est freinée par des difficultés financières, citées par 3% des enquêtés comme obstacle majeur. Le système intensif exige des moyens financiers considérables, inaccessibles à de nombreux paysans dont les ressources sont déjà fragiles. Cette contrainte limite l'application effective des recommandations prodiguées par des structures telles que l'ANADER, dont les directives de production, bien que pertinentes, restent difficiles à suivre sans un soutien économique adéquat. Par ailleurs, une part des agriculteurs ne collabore pas avec l'ANADER, en raison d'irrégularités constatées au sein de cette institution. La surexploitation des sols, consécutive à cette pression, dégrade leur qualité et accroît leur vulnérabilité, rendant alors indispensable le recours à des intrants pour maintenir la productivité. Les opinions des exploitants sur la question ont permis d'obtenir les résultats mentionnés dans le tableau 48, ci-après.

Tableau 48: Opinion des exploitants sur l'utilisation des intrants

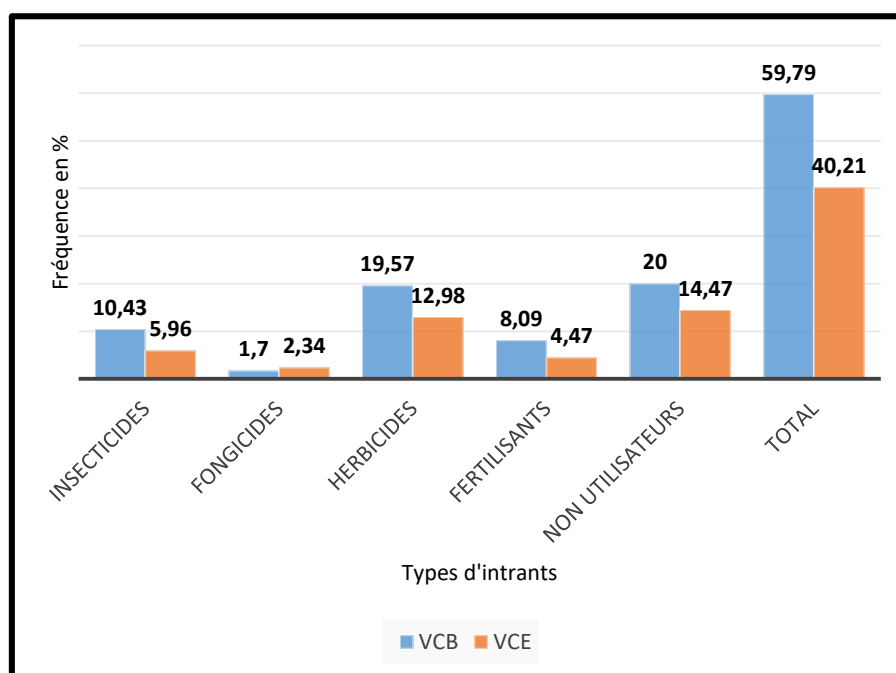
Opinion	Effectifs	Pourcentage (%)
Oui	308	65,53
Non	162	34,47
Total	470	100

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Les données du tableau 48 montrent que plus de la moitié des migrants (65,53%) utilisent les intrants sur leurs différentes exploitations. Par contre, 34,47% n'en font pas usage. Ils justifient cela par l'absence de ressources financières et la peur de l'utilisation de certains produits.

En revanche, des exploitants recourent à plusieurs types d'intrants sur leurs différentes exploitations (Figure 23).

Figure 23 : Répartition des enquêtés selon le type d'intrant utilisé



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 23 l'emploi des herbicides est dominant avec 153 enquêtés soit 19,57% dans les villages de colonisation Baoulé et 12,9% dans les villages de colonisation étrangère. Cela s'explique par le fait que l'espace cultivable devient sensible à la prolifération des herbes à cause de son exploitation abusive. Les herbes s'y développent rapidement. Ce qui allonge la durée du travail et accentue la pénibilité du sarclage. L'usage des herbicides permet de venir à bout des herbes qui se développent de façon intense sur les exploitations. En seconde position, ce sont les insecticides. Ils sont 77 exploitants (59,79%) au total. 10,43% dans les villages de colonisation Baoulé et 5,96% dans les villages de colonisation étrangère qui utilisent cet intrant. Les non utilisateurs sont les plus nombreux (162) soit 34,47%. Les fertilisants (12,55%) (minérale ou organique), et les fongicides (04,04%) sont les moins employées.

5.2.5. L'ajustement du calendrier agricole aux conditions climatiques

La première adaptation spontanée consiste à caler le calendrier cultural sur les conditions climatiques de l'année. Le retard et la mauvaise répartition des pluies perturbent souvent la mise en place des cultures. Ces perturbations entraînent le retard des travaux champêtres notamment le labour, le semis et le sarclage. En réalité, l'arrivée des pluies et la durée de la saison pluvieuse sont deux paramètres essentiels pour l'agriculture pluviale (ALLAÏSSEM, 2015). Elles déterminent d'une part la date de semis et donc la position des cycles culturaux et d'autre part, la durée de la période pendant laquelle les cultures peuvent bénéficier des

précipitations. Suite au bouleversement de la saison pluvieuse, les bénéficiaires modifient les dates de semis afin de réaliser le cycle des cultures pendant une période favorable. Les dates des débuts et de fins des pluies sont des indicateurs importants qui permettent l'organisation du calendrier agricole qui est un outil indispensable pour le cultivateur (AMOUGOU et al. 2013).

5.2.6. Les limites et défis rencontrés dans la gestion des ressources naturelles par les migrants

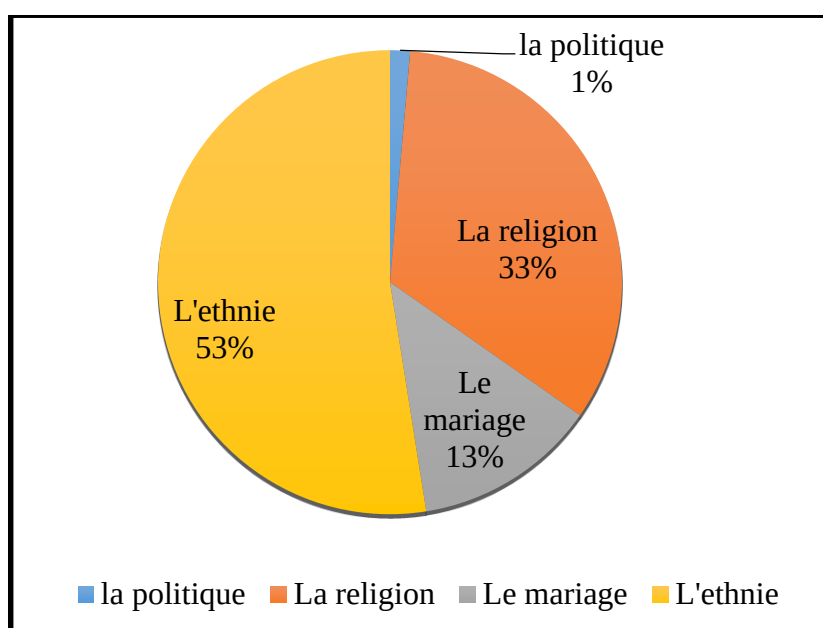
Les migrants rencontrent de nombreux obstacles dans leur gestion des ressources naturelles. Ils sont confrontés à des difficultés d'accès sécurisé aux terres et aux ressources, souvent dues aux questions foncières et aux politiques locales restrictives. De plus, leurs droits officiels sur ces ressources ne sont pas toujours reconnus, ce qui compromet leur capacité à les exploiter durablement. Par ailleurs, la pression démographique croissante et les contraintes environnementales, notamment la saturation des espaces disponibles, accentuent ces défis. À cela s'ajoute un manque de moyens techniques et financiers nécessaires pour adopter des pratiques durables. Enfin, des conflits sociaux et interculturels émergent fréquemment autour de l'usage et du contrôle des ressources naturelles, entravant davantage leur gestion effective.

5.2.7. L'adaptation et l'intégration socioculturelle des migrants : dynamiques résilientes liées à l'ethnie, la religion, le mariage et la politique

Cette section évoque les méthodes et démarches adoptées pour permettre aux migrants de s'adapter durablement et efficacement au sein de la société rurale où ils vivent depuis de longues années. Il met l'accent sur la résilience, c'est-à-dire la capacité des migrants à surmonter les défis sociaux, économiques et culturels qu'ils rencontrent, tout en maintenant et en renforçant leur intégration sociale. Le contenu implique l'étude des mécanismes, actions communautaires, ou pratiques individuelles qui favorisent cette adaptation dynamique et durable dans leur environnement d'accueil. L'intégration socio-culturelle des migrants représente l'une des principales difficultés du phénomène migratoire. Toutefois, dans le département de Bouaflé, cette intégration s'est avérée relativement facile pour 90,6% des enquêtés, tandis que 9,4% ont exprimé des difficultés à cet égard. Les facteurs clés favorisant cette intégration sont la langue, le mariage et l'appartenance ethnique. En particulier, le mariage joue un rôle majeur dans l'intégration sociale des migrants, étant reconnu comme un élément important par 76,8% des personnes interrogées. Les stratégies d'intégration sociale les plus adoptées sont le mariage et la naturalisation, choisies par plus de la moitié des migrants (55,1%), ce qui leur permet de s'ancrer plus solidement dans la communauté locale.

Ces chiffres témoignent que les populations migrantes burkinabè à Bouaflé développent des pratiques agricoles diversifiées tout en s'intégrant socialement par le biais du mariage et de la naturalisation. Elles créent ainsi des liens territoriaux et culturels forts, leur assurant une adaptation efficace aux défis économiques et sociaux de leur environnement d'accueil. Par ailleurs, un grand nombre de migrants vivent en cohabitation avec des membres de leur famille (père, mère, frères, sœurs, etc.) au sein d'une même cellule familiale. Plusieurs éléments ont contribué à l'intégration et à la sédentarisation des migrants dans ce département ; les principaux étant l'ethnie, la religion, le mariage et la politique, voir figure 24.

Figure 24 : Facteurs d'intégration des migrants et descendants des migrants



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 24 nous montre que le premier facteur de la migration et de sédentarisation est l'ethnie avec (53%) des enquêtés. Cela est justifié par la répartition des villages selon la nationalité et le groupe ethnique. Pour les nationaux, les villages de relocalisation dans les espaces de la "forêt des TOS" s'est fait en tenant compte des villages d'origine. Pour les voltaïques, on retrouve l'ethnie mossi dans les villages de Tenkodogo et Koupéla, Les Bissa sont regroupés à Garango et Boussanga et à Koudougou. Une stratégie qui facilite l'intégration sociale et économique en entravant les barrières ethniques. La religion quant à elle, a contribué à l'intégration de 33% de migrants dans le département. En effet, les migrants s'organisent autour des appartenances religieuses en créant des communautés. Des activités festives, économiques et de loisirs y sont créés afin de favoriser leur intégration dans la société.

Le mariage entre les populations migrantes et autochtones dans les communautés contribue également à l'intégration des migrants dans le département. C'est environ 13% des enquêtés qui l'affirment. La politique contribue faiblement à l'intégration des migrants car seulement 1% le mentionne.

5.3. L'adaptation et la gestion des ressources financières comme levier de résilience

La gestion des ressources financières représente un levier puissant pour la résilience des populations migrantes de Bouaflé. Elle permet non seulement de stabiliser leurs économies face aux crises, mais aussi d'investir dans l'avenir et d'innover. La planification financière proactive, la diversification des revenus, et la maîtrise de leurs charges sont des axes clés à privilégier pour renforcer cette résilience. Ce développement met en lumière les différentes dimensions de la gestion financière de ces populations en lien avec leur résilience, en s'appuyant sur des stratégies concrètes et leurs effets sur la capacité d'adaptation et de survie face aux aléas économiques. En somme, la gestion des ressources financières des migrants des villages de colonisation de Bouaflé se résume autour de trois activités principales : l'investissement local, le transfert de fonds vers les origines et les charges familiales.

5.3.1. Une communauté à faible taux de bancarisation

Les étrangers résidents dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire se définissent en général comme des aventuriers. Ils seraient venus chercher de l'emploi pour améliorer leur situation économique et sociale afin de retourner se positionner du point de vue économique dans leur pays d'origine. Seulement, le temps d'insertion et de constitution du capital dans l'espace d'accueil est généralement plus long que prévu, se soldant par des unions et regroupement familiaux. L'acculturation de leur descendance et leur sentiment d'être né ivoirien rend les retours plus hypothétiques. De fait, l'objectif initial est réajusté, le projet n'est plus de retourner forcément au pays, mais d'entreprendre des actions témoins de leur réussite dans le nouvel espace de résidence. Ces variables ont une incidence sur le mode de gestion et la répartition des revenus des étrangers installés dans le département de Bouaflé. Il s'agit d'une gestion prudente qui vise à prendre « le minimum de risque possible ». Le tableau 49 met en lumière l'état de l'épargne des migrants dans le département de Bouaflé.

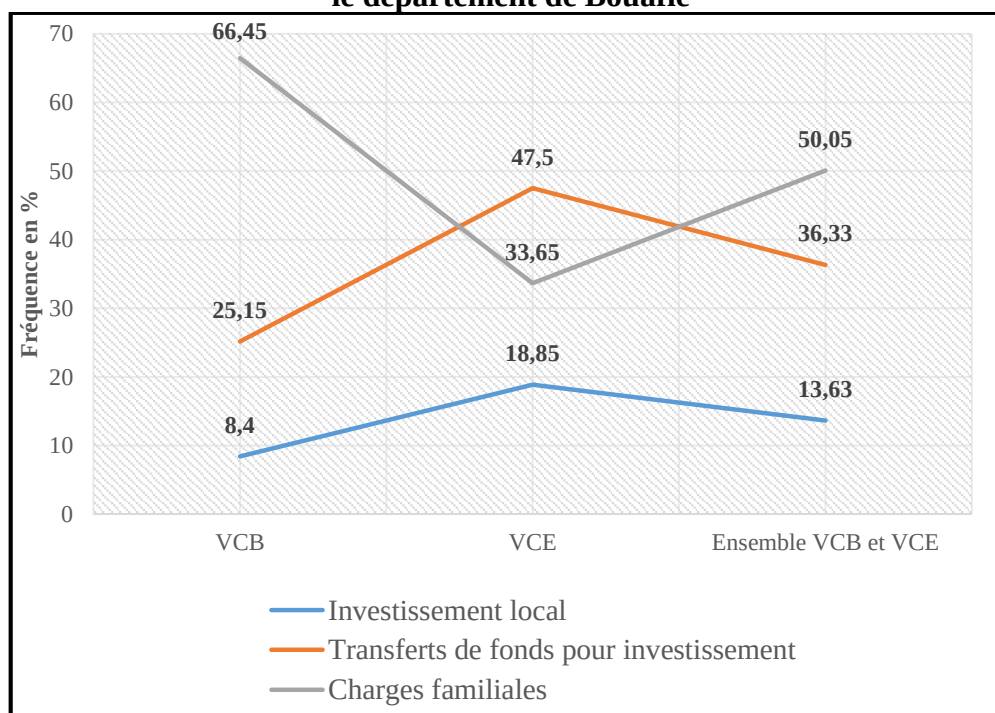
Tableau 49: Taux et différents moyens d'épargne des migrants

Sexe	Moyen d'épargne			
	Compte bancaire	Mobile Money	Thésaurisation	Coopérative
Masculin	16%	79%	84%	5%
Féminin	3%	18%	11%	1%
Total	19%	87%	95%	6%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, 2023

Les étrangers enquêtés ont un faible taux de bancarisation. Les enquêtes révèlent que seulement 2 personnes sur 10 ont un compte dans une institution financière (tableau 49). Dans cette proportion environ 87 % des personnes ont uniquement un compte ‘mobile money’ et seulement 19 % sont titulaires d'un compte dans une institution bancaire. Dans cette catégorie de personnes disposant d'un compte d'épargne dans une institution financière, la représentativité des hommes dans la population masculine est de 16 % tandis que la proportion des femmes est de 3 % dans la population féminine. Pas d'octroi de prêt par manque de bancarisation. Dans la figure 25 ci-dessous, apparaît le mode de gestion des ressources financières mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé.

Figure 25 : Mode de gestion des ressources financières mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé

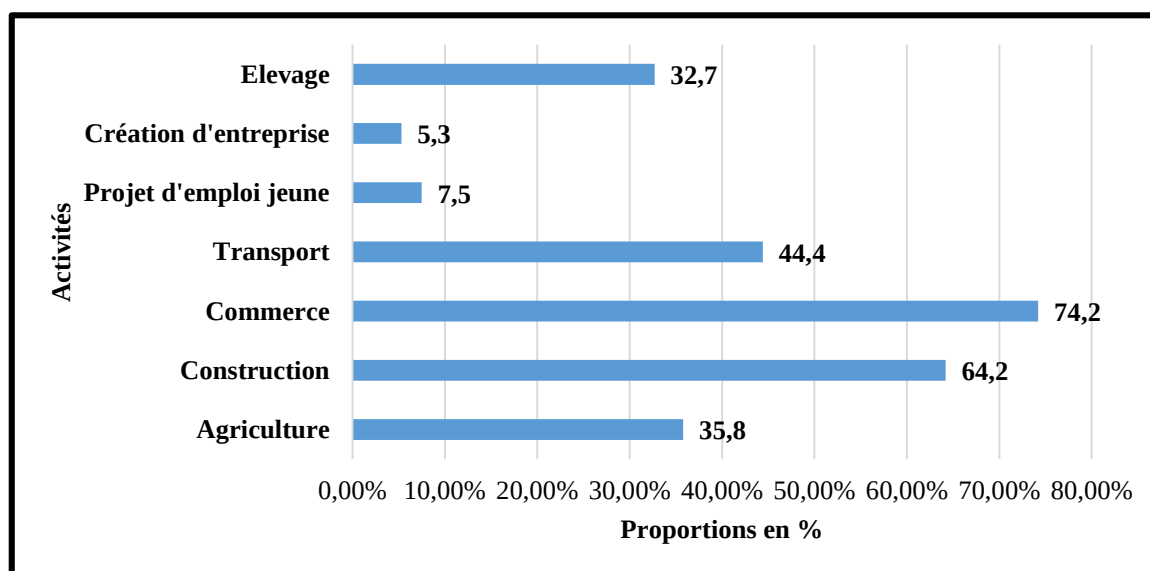


Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 25, les ressources financières mobilisées par les migrants sont généralement utilisées pour assurer les dépenses familiales (50,05%). Ces charges familiales sont les plus élevées et concernent les besoins alimentaires de la famille, la scolarisation des enfants, les factures d'électricité, les frais de santé, etc. Dans les villages de colonisation Baoulé, elles s'élèvent à 66,45% contre 33,65 dans les villages de colonisation étrangère. Au niveau des investissements au plan local, seulement 13,63% de l'ensemble des migrants s'y impliquent. A ce niveau les étrangers se démarquent avec 18,85% contre 8,4% pour les migrants internes. Au titre des transferts de fonds pour investissement dans les localités d'origine, l'ensemble des migrants totalisent 36,33%. Les étrangers avec 47,50% rapatrient plus de fonds dans leur pays d'origine que les nationaux (25,15%).

L'analyse nous révèle trois principales façons dont les migrants gèrent leurs ressources financières : en priorité pour le soutien familial, surtout dans les villages de colonisation Baoulé ; de manière plus limitée pour l'investissement local, principalement chez les étrangers ; et par des transferts vers leurs localités d'origine, particulièrement fréquents chez les migrants étrangers. Ces comportements varient selon le type de migrant et leur localisation, mettant en avant l'importance des liens familiaux et des dynamiques économiques propres aux villages de colonisation, et soulignant la nécessité de mieux soutenir l'investissement local. La répartition des populations par secteur d'investissement est perçue à travers la figure 26.

Figure 26 : Répartition des populations par secteur d'investissement



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 26, les investissements se répartissent principalement dans plusieurs secteurs :

74,20 % sont consacrés aux activités commerciales, notamment la vente de denrées alimentaires, d'articles et accessoires agricoles, de matériaux de construction, ainsi que d'accessoires de télécommunication et d'électroménagers. 64 % des investissements concernent le secteur immobilier, avec la construction de logements à Bouaflé destinés à la location commerciale. Le secteur du transport reçoit 44 % des investissements, principalement pour l'achat de motos utilisées comme taxis entre la campagne et la ville, ainsi que pour les taxis communaux. En agriculture, environ 35 % des investissements sont réalisés, tandis que 32 % sont dédiés aux projets d'élevage. Ces deux secteurs représentent ensemble 72 % des actifs d'investissement, incluant l'achat et la location de nouvelles plantations, la création de fermes bovines, avicoles et de petits ruminants.

L'analyse des données montre une répartition diversifiée des investissements, reflétant des dynamiques économiques variées dans les villages enquêtés du département de Bouaflé.

La priorité est consacrée aux activités commerciales. En effet, avec 74,20 % des investissements dirigés vers les activités commerciales, il est clair que ce secteur est devenu le moteur principal de l'économie locale. La forte concentration sur la vente de denrées alimentaires, d'articles agricoles, de matériaux de construction et d'équipements électroniques souligne une demande soutenue dans ces domaines, probablement liée à une population active et à une croissance urbaine nécessitant ces biens. Le fait que 64 % des investissements soient consacrés à la construction de logements à Bouaflé, destinés à la location commerciale, indique un marché immobilier dynamique. Cela suggère une urbanisation croissante et une demande accrue pour des logements locatifs, ce qui peut stimuler l'économie locale par la création d'emplois et l'augmentation des revenus fonciers. Le secteur du transport, avec 44 % des investissements, met en lumière l'importance de la mobilité entre la ville et la campagne. L'achat massif de motos pour les taxis ruraux et communaux traduit un besoin essentiel de connectivité, facilitant l'accès aux marchés, aux services et aux opportunités économiques. Les investissements en agriculture (35 %) et en élevage (32 %) représentent ensemble 72 % des actifs d'investissement dans ces secteurs. Cela démontre un engagement fort dans le développement rural, avec des projets visant à moderniser les plantations et à développer les fermes bovines, avicoles et de petits ruminants. Cette dynamique est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire, diversifier les sources de revenus et renforcer l'économie locale.

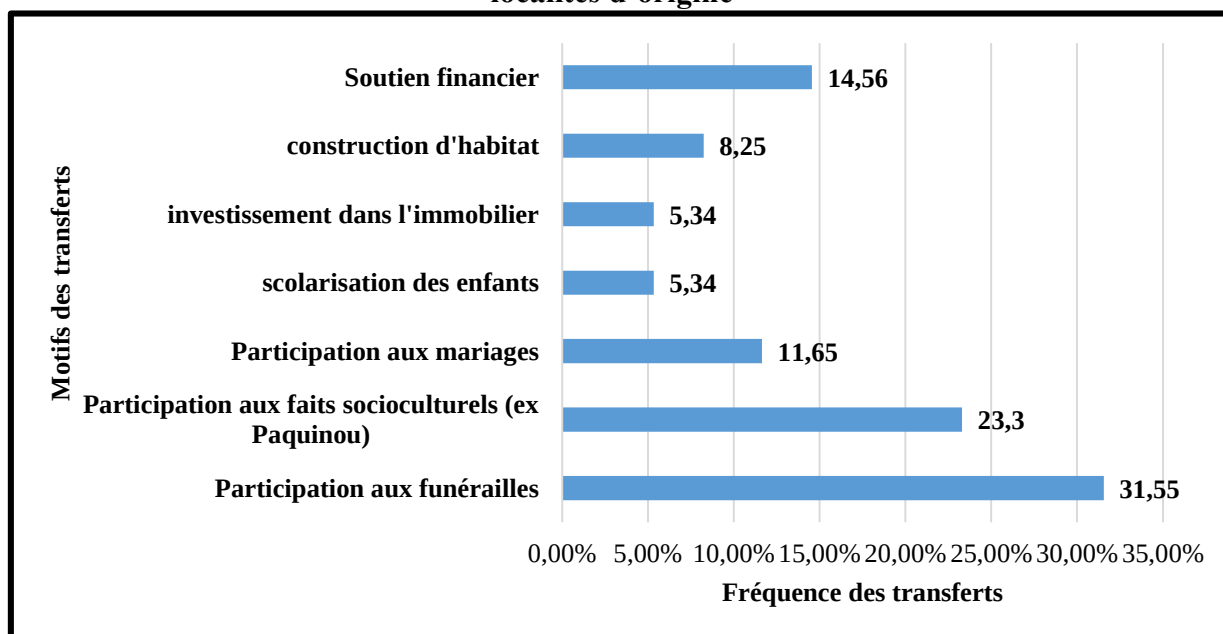
Globalement, ces analyses révèlent une économie locale en pleine expansion, où le commerce, l'immobilier, le transport, l'agriculture et l'élevage jouent des rôles complémentaires. La répartition des investissements traduit une stratégie équilibrée entre développement urbain et rural, favorisant la croissance durable et la création d'emplois dans plusieurs secteurs clés.

5.3.2. le rapatriement de fonds dans les localités d'origine

Pour déterminer des facteurs explicatifs des transferts des migrants burkinabè, O. COULIBALY, (2016) a privilégié le modèle Tobit en examinant uniquement le comportement des individus qui envoient effectivement de l'argent dans leur pays, de manière à tenir compte de la nature censurée de la variable dépendante. Son étude a analysé les déterminants des transferts de fonds des migrants burkinabè vivant en Côte d'Ivoire. Elle s'est appuyée sur différents travaux (FUNKHOUSER, 1995 ; AZAM et GUBERT, 2002, GUNDEL, 2002 ; GLYTSOS, 2002 ; MIOTTI et al. 2012 ; KATO, 2012). L'objectif était de voir dans quelle mesure les traits culturels comme l'esprit communautaire, les obligations d'entraide, le conformisme, le sentiment d'appartenance, la solidarité, influencent les transferts de fonds à destination de leur pays. Les résultats indiquent que les transferts de fonds à destination du Burkina Faso sont déterminés par les traits culturels considérés. Il serait donc intéressant de tester l'influence de ces traits culturels sur les transferts de fonds dans d'autres pays africains. Par ailleurs, les motivations des transferts de fonds des migrants permettent aux décideurs d'orienter les politiques concernant la gestion des flux migratoires et l'impact des transferts de fonds des migrants sur l'économie. Des raisons altruistes permettent de développer des politiques pour stimuler la demande intérieure alors que des motifs d'intérêt personnel permettront plutôt de mettre en place des politiques d'entrepreneuriat.

Dans cette étude, sur le transfert de fonds dans les villages de colonisation étrangère, c'est environ 20% des migrants qui ont confirmé l'envoi de l'argent dans leur localité d'origine. Cela signifie qu'ils entretiennent toujours des relations avec les membres de la famille d'origine, (Figure 27).

Figure 27 : Répartition des migrants par motifs de rapatriement de fonds dans les localités d'origine



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 27, les fonds envoyés par les migrants sont mobilisés pour diverses activités, tant sociales que matérielles, reflétant un fort ancrage culturel et des motivations multiples. Selon la figure 42, ces transferts financent principalement l'organisation d'événements sociaux tels que funérailles et mariages (23 %), le soutien direct aux familles en difficulté (14 %), la participation aux mariages (11 %), ainsi que la construction ou la réhabilitation d'habitats (environ 13,6 %). Ces usages traduisent à la fois un soutien immédiat et un investissement à long terme, particulièrement chez les migrants envisageant de retourner vivre dans leur village d'origine.

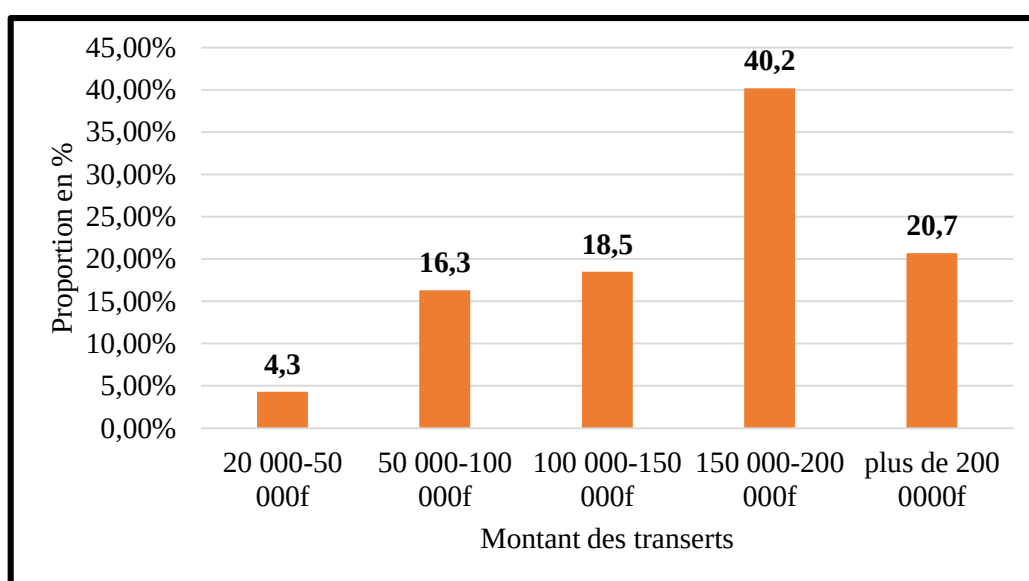
L'analyse met en lumière l'importance des facteurs culturels dans ces transferts : l'esprit communautaire, l'obligation d'entraide, le conformisme social, le sentiment d'appartenance et la solidarité sont des valeurs traditionnelles qui expliquent l'engagement financier des migrants envers leurs communautés. Ces valeurs motivent notamment la participation aux activités socio-culturelles et le soutien familial.

Les motivations des transferts se répartissent en deux grandes catégories, aux implications politiques distinctes : Les motivations altruistes, liées au soutien familial et communautaire, qui justifient des politiques publiques visant à stimuler la demande intérieure dans les pays d'origine. Par exemple, les fonds dédiés aux événements sociaux renforcent la cohésion sociale et la consommation locale. Les motivations d'intérêt personnel, liées à l'investissement et à l'entrepreneuriat, qui appellent à des politiques favorisant la création d'entreprise. Les transferts

consacrés à la construction ou à la réhabilitation d'habitats traduisent cette volonté d'investissement à long terme.

Enfin, dans les villages de colonisation étrangère, 20 % des migrants déclarent envoyer de l'argent, témoignant d'un maintien fort des liens familiaux et communautaires malgré la migration. Ces transferts jouent ainsi un rôle clé dans le soutien social immédiat et dans la préparation d'un éventuel retour, soulignant leur double fonction économique et sociale. La fréquence de transfert de fonds par les populations est représentée dans la figure 28.

Figure 28 : Répartition des populations selon les fonds transférés dans les localités d'origine



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Il ressort de la figure 28 que la majorité des transferts d'argent effectués par les migrants se situent entre 150 000 et 200 000 F CFA, représentant environ 40 % des envois. Ce montant témoigne d'un engagement significatif mais accessible envers leurs familles et communautés. Globalement, cette étude met en lumière l'importance des transferts de fonds dans la dynamique migratoire burkinabè, où les valeurs culturelles jouent un rôle fondamental. Ces transferts ne sont pas seulement des flux financiers, mais aussi des vecteurs essentiels de cohésion sociale, de soutien familial et de développement local.

Ainsi, les transferts de fonds des migrants constituent un levier important pour le développement durable des pays d'origine, renforçant à la fois les liens sociaux et les capacités économiques locales.

Conclusion partielle

Cette section de notre étude met en lumière la complexité et la dynamique des stratégies de résilience des populations migrantes dans le département de Bouaflé face à une pression foncière croissante. À travers les mutations du système cultural, on observe une transformation progressive des pratiques agricoles, marquée par une diversification et une intensification des techniques culturales. En effet, 95% des exploitants associent plusieurs cultures sur une même parcelle, ce qui témoigne d'une adaptation agro-écologique qui permet de préserver la fertilité des sols tout en améliorant la productivité. Le manioc, en particulier, occupe une place centrale, représentant 57% des cultures associées, tandis que les cultures vivrières comme la banane plantain et l'igname sont respectivement présentes à hauteur de 80% et 87% dans ces associations. Ce système de polyculture est une réponse directe aux contraintes spatiales et environnementales, favorisant une meilleure gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, la diversification des activités économiques constitue un levier essentiel de résilience sociale et économique. Près de 41% des exploitants élargissent leurs sources de revenus vers la pêche, l'élevage, l'artisanat et le secteur informel. Ils contribuent ainsi à atténuer les risques liés à la baisse de la productivité agricole. Toutefois, la production halieutique locale connaît une chute inquiétante de plus de 63% entre 2004 et 2020, aggravée par des pratiques de pêche non durables qui mettent en péril les ressources aquatiques indispensables à ces communautés. En matière d'intensification agricole, 54% des exploitants adoptent des pratiques intensives, quoique freinées par des obstacles financiers, soulignant la nécessité d'un appui technique et économique accru.

L'intégration socioculturelle des migrants joue également un rôle primordial dans la consolidation de leur résilience. Plus de 90% des migrants rapportent une intégration relativement aisée, facilitée notamment par le mariage (76,8%) et l'appartenance ethnique (53%). Ces facteurs favorisent ainsi la cohésion sociale dans les villages de colonisation. En matière de gestion financière, le faible taux de bancarisation (19% possèdent un compte bancaire) contraste avec une utilisation élevée des services de mobile money (87%), révélant des pratiques financières adaptées aux réalités locales. La majorité des ressources financières est consacrée aux charges familiales (50%), tandis que les investissements locaux, bien que limités à 13,63%, s'orientent majoritairement vers le commerce (74,20%), l'immobilier (64%) et les transports (44%), traduisant un effort de diversification économique.

Enfin, les transferts de fonds vers les localités d'origine, effectués par 20% des migrants, jouent un rôle clé dans le maintien des liens sociaux et le développement local. Ces envois sont destinés majoritairement à des événements sociaux (23%) et à la réhabilitation des habitats (13,6%),

soulignant une double dimension économique et culturelle essentielle à la résilience des migrants.

En somme, les stratégies d'adaptation et de gestion intégrée des ressources naturelles, humaines et financières illustrent la capacité des migrants à faire face aux défis posés par la saturation foncière et les mutations socio-économiques. Ces dynamiques témoignent d'une résilience factuelle des migrants. Elle combine innovation agricole, diversification des activités, intégration sociale et gestion financière, qui constitue un fondement solide pour un développement rural durable à Bouaflé. Néanmoins, le renforcement des mécanismes d'accompagnement technique, l'amélioration de l'accès au financement et la promotion de pratiques écologiques restent des priorités pour accompagner efficacement ces populations dans leurs efforts d'adaptation. Dans l'attente de ces éventuels soutiens qui tardent à venir les migrants vont développer des activités de reconversion comme alternative à la pression foncière.

CHAPITRE 6 :

LA RECONVERSION DES MIGRANTS DANS DES ACTIVITES NON AGRICOLES COMME ALTERNATIVE A LA PRESSION FONCIERE

Le département de Bouaflé, au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, connaît une forte pression foncière, notamment dans les villages des populations Mossi et Baoulé. Cette situation est particulièrement due à la réinstallation massive des paysans Baoulé déplacés par la construction du barrage de Kossou en 1970, ce qui a intensifié la rareté des terres cultivables et la compétition pour leur accès. Pour faire face à cette contrainte, les populations locales ont développé des stratégies de reconversion économique et agricole, telles que l'intensification et la diversification des cultures, l'association culturale, ainsi que le recours à l'élevage et au secteur informel. Ces alternatives permettent d'optimiser l'usage des terres disponibles et de réduire la dépendance à l'agriculture. Par ailleurs, les mutations foncières et sociales liées aux pressions démographiques et aux politiques publiques remettent en cause la gestion traditionnelle du foncier, favorisant l'émergence de nouveaux mécanismes pour réguler l'accès à la terre. L'étude de ces dynamiques vise à mieux comprendre comment les populations s'adaptent aux contraintes foncières et économiques, et comment elles peuvent contribuer à un développement économique durable et résilient à travers d'autres activités non agricoles.

6.1. Les facteurs influençant les choix de reconversion

Le département de Bouaflé est soumis à une forte pression foncière marquée par la migration intense des Burkinabé et aggravée par la réinstallation massive des paysans Baoulé déplacés par le barrage de Kossou (1970). La forte croissance démographique et la surexploitation des terres ayant entraîné la rareté de celles-ci et la compétition accrue poussent à adopter des stratégies de reconversion économique et agricole : intensification, diversification culturale, élevage, commerce et autres activités dans le secteur informel. Ces stratégies optimisent l'usage limité des terres et réduisent la dépendance à l'agriculture. Les principaux facteurs déterminants sont la paupérisation, l'indisponibilité des ressources et l'accès difficile à celles-ci, les coûts et risques liés au foncier, L'accès restreint aux terres conduit à privilégier des activités non agricoles. L'intégration socio-culturelle facilite l'acceptation des nouvelles activités, renforçant la résilience.

6.1.1. La paupérisation, un frein à l'intensification et à la diversification agricole

Les difficultés financières entravent l'application des mesures d'intensification selon 3 % des enquêtés. Pour eux, il faut avoir les moyens pour pouvoir respecter les consignes de production dictées par le Conseil d'Administration (CA) de l'ANADER. Le système intensif mobilise des moyens financiers énormes. Ce qui freine toujours la réussite des opérations car la bourse des paysans déjà fragile, ne leur permet pas de venir à bout de ces mesures proposées. Ce qui laisse à désirer son application dans le monde paysan, selon les conclusions des auteurs H. KOUADIO et A. DESDOIGTS, (2012 p. 45-60). La proportion des individus qui ne collaborent pas avec l'ANADER, est aussi à mettre à l'actif de quelques irrégularités observées au niveau de cette structure.

6.1.2. Croissance démographique, surexploitation des sols et saturation foncière dans le département de Bouaflé

Situé dans la région du Marahoué, ce département de 4 500 km², au climat tropical humide, favorise l'agriculture vivrière et de rente. La forêt classée de Bouaflé (30 000 ha) a longtemps servi de réserve foncière, mais subit depuis les années 1970 de fortes pressions.

Nous référent au chapitre 3 de la deuxième partie de notre étude, nous retenons que les villages de colonisation burkinabé à Bouaflé, créés dès 1934 pour compenser la pénurie de main-d'œuvre dans les plantations de café et cacao ont créé une installation définitive des populations. L'arrivée de 20 000 migrants burkinabés (12% de la population rurale) a intensifié la fragmentation des parcelles et la compétition foncière.

La construction du barrage de Kossou en 1971 quant à elle, a provoqué la réinstallation de 11 000 Baoulé dans une zone densément peuplée, avec une population passant de 110 à plus de 160 habitants/km² en dix ans, accentuant l'exploitation et la rareté des terres. La population du département de Bouaflé est passée de 17 188 habitants en 1975 à 213 967 en 2021, avec un taux de croissance annuel de 5,4% (1988-1998), augmentant la pression sur les terres agricoles et menant à une saturation foncière.

6.1.3. Les difficultés d'accès à la terre, la dégradation des sols et la chute de la productivité

Les obstacles à l'accès à la terre limitent la capacité de production des populations, notamment les migrants et les petits exploitants, à sécuriser des parcelles pour l'agriculture. La disponibilité foncière contribue à une surexploitation des terres disponibles, ce qui entraîne leur dégradation progressive et la précarité de celles-ci. En conséquence, la qualité des sols diminue, affectant la

fertilité et réduisant la productivité agricole, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire et limite les revenus des communautés rurales (cf chapitre 4). Ces éléments constituent un facteur influençant les choix de reconversion.

6.1.4. Le recours limité à la main-d'œuvre annuelle et au métayage chez les exploitants

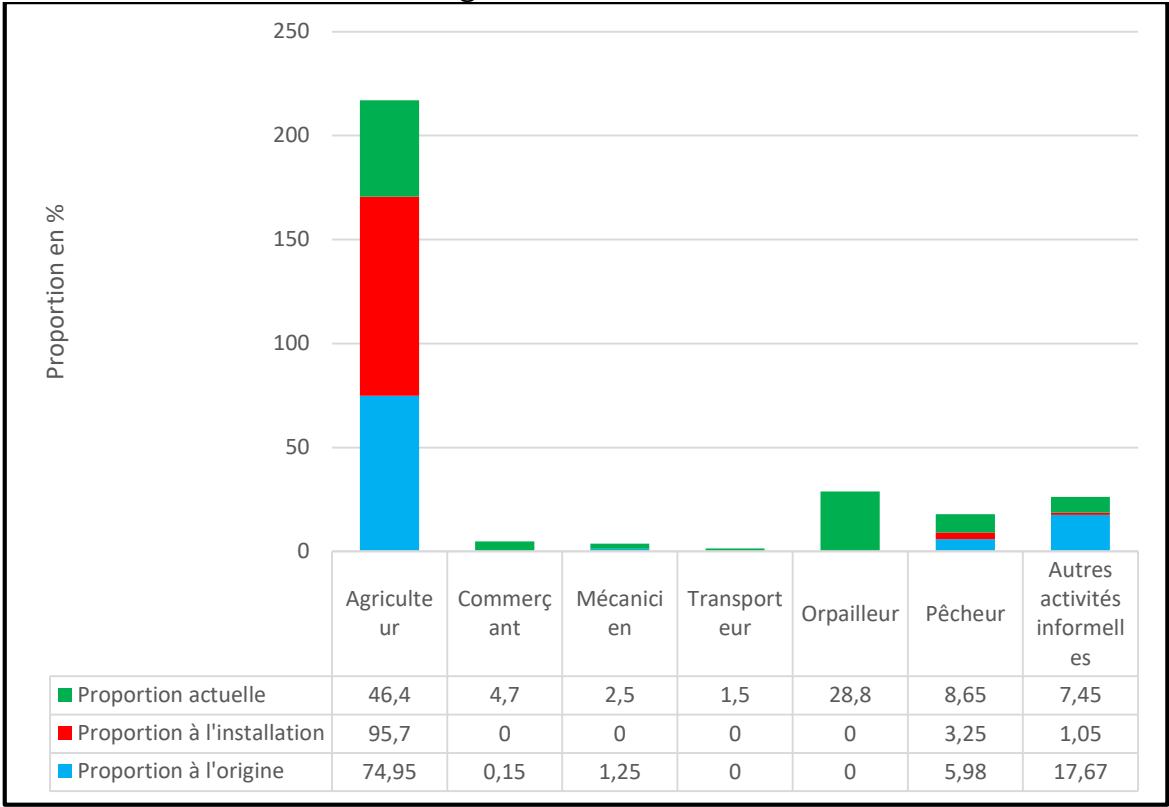
La proportion des agriculteurs faisant appel à une main-d'œuvre annuelle reste faible, et seulement 11% pratiquent le métayage. Ces comportements sont attribuables notamment à l'âge avancé de certains exploitants ainsi qu'au désintérêt des jeunes héritiers déscolarisés pour les activités agricoles. Parmi les personnes âgées recourant à la main-d'œuvre annuelle, on compte 8,51% d'exploitants âgés de 65 à 83 ans, avec des terres allant de 1 à 4 hectares, répartis dans plusieurs villages (Nangrèkro, Atossé, Blè, Bénou). 3% d'entre eux emploient une main-d'œuvre ivoirienne, tandis que le reste fait appel à des travailleurs étrangers burkinabé. L'exploitant pratiquant le métayage, âgé de 63 ans avec 4 hectares à Nangrèkro, a conclu un contrat avec un Ivoirien. Ces choix résultent principalement d'une incapacité physique à assurer le travail, du refus des enfants à s'impliquer dans les plantations, et de la confiscation des revenus par ces derniers. Ces arrangements offrent aux exploitants la possibilité de bénéficier, avant leur décès, des revenus générés par leur travail. Quant à la disponibilité des espaces cultivables, seuls deux individus âgés de 39 et 52 ans, respectivement à Blè et Diacohou-Sud, disposent de 5 à 10 hectares. Le premier emploie une main-d'œuvre annuelle, le second un métayer, tous deux Ivoiriens. Enfin, une troisième catégorie regroupe quatre exploitants possédant entre 2 et 3 hectares et ayant recours soit à de la main-d'œuvre annuelle, soit à des métayers, ou encore à de la main-d'œuvre saisonnière. Ces travailleurs sont majoritairement Ivoiriens, à l'exception d'un seul étranger, ce qui témoigne d'une quasi-absence de main-d'œuvre étrangère dans la région.

6.2. La typologie des activités alternatives chez les migrants du département de Bouaflé face à la pression foncière.

Cette section met en avant la diversification des activités des migrants dans le département de Bouaflé, face à la saturation foncière et à la rareté des terres agricoles. Les migrants ont reconverti leur source de revenus vers des activités variées telles que l'artisanat, le commerce de produits maraîchers, la pêche, l'élevage, et l'agriculture à cycles courts. La diminution de l'activité agricole, particulièrement chez les Baoulé et les Mossi, a conduit à une augmentation des activités commerciales informelles et de services liés au transport, illustrant une adaptation socio-économique. La transition professionnelle est liée à l'évolution des situations avant

migration, à l’installation dans les villages, puis à la situation actuelle, avec une forte reconversion qui a permis aux migrants de sécuriser leurs revenus malgré un contexte de contraintes foncières, (Figure 29).

Figure 29: Variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation Baoulé

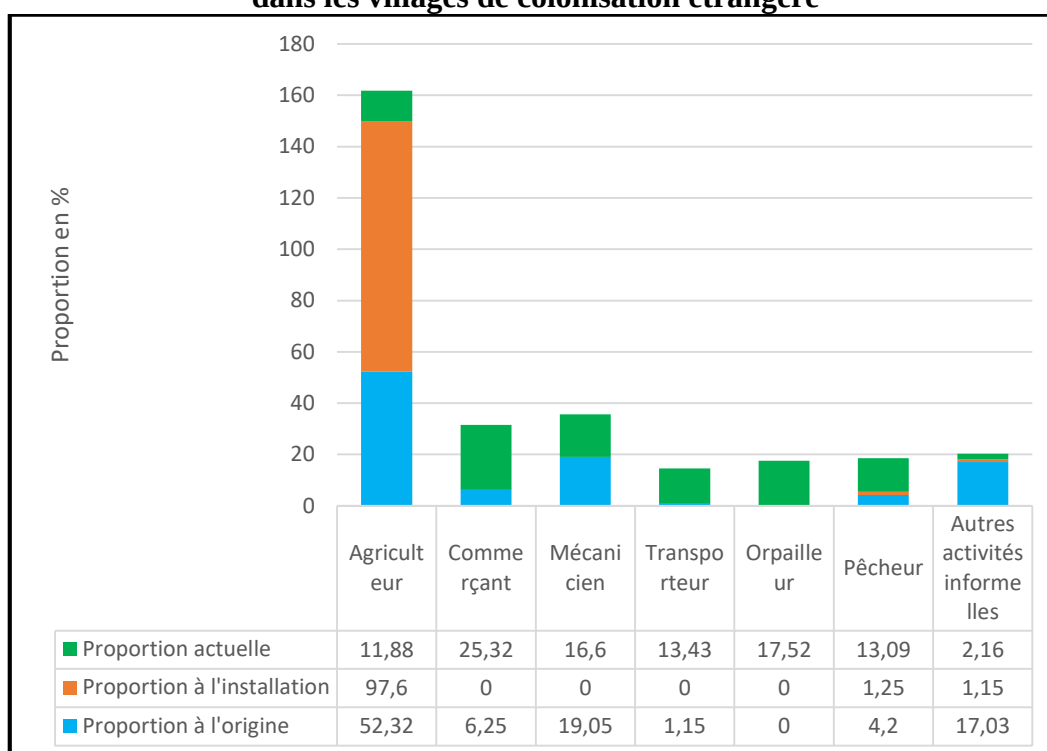


Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 29 fait noter que les migrants dans les villages de colonisation Baoulé (VCB) ont initialement une forte prédominance de l'agriculture (74,95%), activité qui reste majoritaire à l'installation (95,7%) mais diminue fortement pour atteindre (46,4%). Cette baisse traduit une diversification des activités vers des secteurs tels que l'orpaillage (28,8%) et le commerce informel (7,45%), ce qui indique une adaptation aux ressources locales et une recherche de revenus alternatifs.

Les migrants dans ces villages de colonisation Baoulé ont commencé majoritairement comme agriculteurs, mais avec le temps, une diversification s'est opérée vers des activités comme l'orpaillage et le commerce informel, bien qu'une grande part reste agricole. Cette dynamique traduit une adaptation progressive aux ressources et opportunités économiques locales. La figure 30 exprime la variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation étrangère.

Figure 30 : Variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation étrangère



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 30 montre que dans les villages de colonisation étrangère (VCE), la proportion des agriculteurs est significative à l'origine (52,32%), mais elle a évolué lors de l'installation (97,6%) avant de chuter drastiquement à 11,88% aujourd'hui. Parallèlement, on observe une montée importante des activités commerciales (25,32%), mécaniques (16,6%), et de l'orpaillage (17,52%). Ces migrants ont initialement adopté l'agriculture en raison de leur contexte plus agricole, mais se sont progressivement tournés vers des activités plus diversifiées ou orientées vers le commerce et les services.

Ces analyses illustrent des stratégies d'adaptation différenciées selon le contexte, avec une tendance générale à la diversification économique. La différence principale réside dans l'importance relative de l'agriculture, qui reste prédominante dans les villages Baoulé, tandis qu'elle recule fortement dans les villages de colonisation étrangère au profit de secteurs comme le commerce, la mécanique, et l'orpaillage. Ces dynamiques soulignent la capacité d'innovation et de diversification des migrants face aux contraintes liées au stress foncier.

6.3. Les stratégies innovantes des migrants pour une agriculture productive

Les stratégies innovantes pour une agriculture productive dans le contexte de la résilience des migrants face à la saturation foncière s'articulent principalement autour des systèmes de gestion

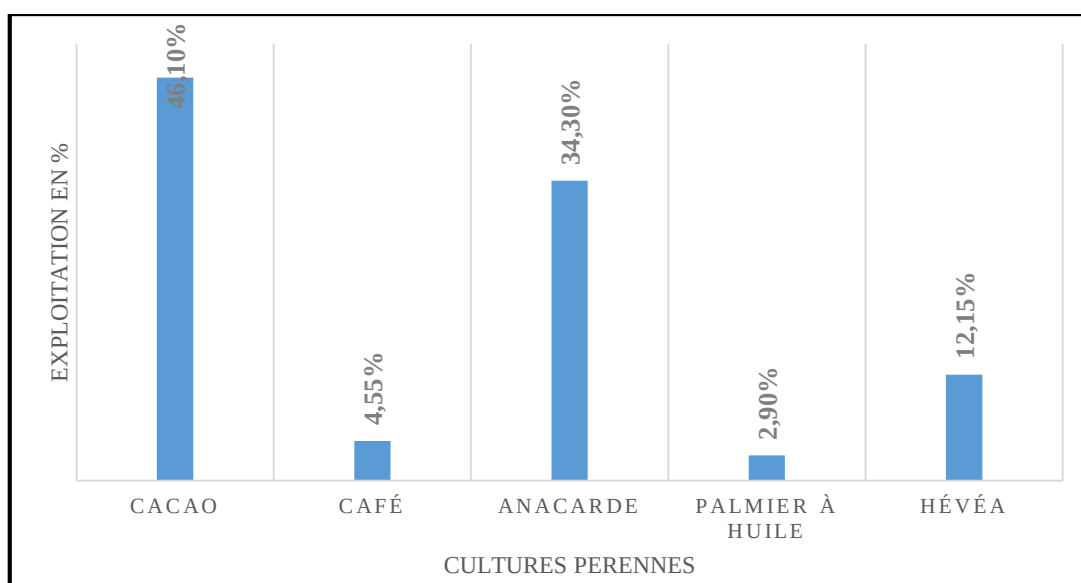
intégrée, des technologies avancées et des pratiques durables visant à optimiser la production tout en préservant les ressources naturelles.

6.3.1. Le morcellement de l'espace pour l'insertion des nouvelles exploitations de cultures pérennes

Dans un contexte de restriction foncière, des exploitants optimisent efficacement le faible espace disponible pour cultiver des plantes pérennes telles que le teck, l'hévéa et le palmier à huile. Plutôt que d'associer plusieurs cultures sur un même espace, ils divisent un ou deux hectares en deux ou trois parcelles. Sur chaque parcelle, ils implantent une ou deux exploitations pérennes distinctes, souvent adjacentes à une plantation de cacao. Par exemple, on trouve une exploitation de teck ou de palmier à huile ou d'hévéa à côté d'une plantation de cacao. Cette méthode découle de la difficulté à associer différentes cultures pérennes sur un même espace, ce qui nuit à la productivité de chacune. Par conséquent, les cultures sont dissociées pour garantir de bonnes productions spécifiques. Des observations à Atossé ont révélé une exploitation de teck partageant le même terrain qu'une exploitation de cacao, tandis qu'à Akoviébo, la même situation se présente avec des plantations de cacao et de palmier à huile. Les exploitants justifient ce choix par la difficulté croissante de réussir la culture du cacao seule. Ce système leur permet de réduire leur dépendance à cette culture, diversifier leurs sources de revenus agricoles et se protéger des aléas climatiques et des fluctuations du marché, une démarche confirmée par T. BROU, F. AKINDES et S. BIGOT (2005), qui soulignent que la perception des changements climatiques renforce le besoin de sécurité monétaire et alimentaire. Cependant, la réussite de ces stratégies dépend du renforcement de la capacité de régénération des sols via l'intensification agricole.

Dans le département de Bouaflé, la forte croissance démographique impacte considérablement l'évolution et la transformation du paysage agraire. Historiquement dominée par l'économie de plantation centrée sur le cacao et le café, la région connaît désormais une montée en puissance de nouvelles cultures industrielles telles que l'anacarde, le palmier à huile et l'hévéa. La saturation foncière et la raréfaction des sols favorables à la plantation contraignent 33,6% des paysans enquêtés à adopter ces nouvelles cultures. Malgré cela, les rendements restent globalement faibles, ces cultures étant encore en phase de développement et relativement récentes dans la région. La figure 31 met en exergue la répartition des nouvelles cultures de rente auxquelles les paysans migrants de Bouaflé font recours.

Figure 31 : Répartition des nouvelles cultures de rente des migrants



Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

L'on constate là travers 31 que l'anacarde est la nouvelle culture la plus sollicitée par les migrants. C'est environs 44,13% qui attestent avoir une exploitation d'anacarde ; Cette proportion rivalise avec celle de l'hévée (41,66%) contre 14,21% pour le palmier à huile. L'anacarde est une culture qui se développe dans les régions de savane, dans un climat tropical. La région de Bouaflé dispose des conditions édaphiques pour le développement de cette culture. De plus, l'anacarde est utilisé par cette population pour des services écologiques notamment d'ombrage que cette plante offre aux autres cultures principalement le cacao. Selon 87,5% des enquêtés, les vergers d'anacarde et de cacao sont cultivés sur les mêmes parcelles dans un système de polyculture. Une technique qui favorise le renouvellement des plantations de cacao vieillissantes et meurtries à cause du climat et de la pandémie à virus "Swollen Shoot". Contrairement à l'anacarde qui est cultivée en association de cultures, le palmier à huile et l'hévée sont cultivées exclusivement en monoculture. En effet, ces plantes ne favorisent pas la croissance d'autres cultures dans son ombrage. Par conséquent, elles sont faiblement cultivées par les paysans. Les migrants cultivent ces productions à cause de la pluviométrie qui s'amenuise au fil des ans mais surtout dans un objectif de diversification de source de revenu.

6.3.2. Les stratégies de diversification et de modernisation agricole des migrants face aux défis environnementaux et économiques

Les migrants agricoles privilégient la culture de denrées alimentaires et de rente comme l'igname, le coton, les légumes et le riz, tout en développant des cultures à forte valeur ajoutée, notamment biologiques et hybrides. Les Mossi innovent en augmentant l'usage d'intrants,

diversifient leurs cultures vers le vivrier marchand et modernisent leurs techniques pour garder la rentabilité malgré la crise. La diversification est une stratégie clé pour gérer les risques, stabiliser les revenus et renforcer la résilience face aux aléas climatiques et économiques, en combinant plusieurs activités adaptées au contexte local. L'agriculture biologique offre une alternative viable pour faire face à la saturation des terres, en répondant à la demande croissante de produits durables. Elle nécessite une adaptation des pratiques agricoles basée sur la limitation des intrants chimiques, la rotation des cultures et le respect de la biodiversité, améliorant ainsi la qualité des sols et la santé des écosystèmes. La transition vers des services agro-écologiques complète ce modèle de diversification réussie.

6.3.2.1. La vulgarisation du cacao hybride dans les villages de colonisation

Le cacao hybride est une nouvelle variété introduite en Côte d'Ivoire pour améliorer la production cacaoyère, parce que la majorité des vergers sont vieillissants. Dans le département de Bouaflé, incluant le secteur forestier des "Tos", cette initiative a également été adoptée. Cette variété remplace progressivement les anciennes pratiques culturelles liées au cacao traditionnel à cycle long. Selon les spécialistes, le cacao hybride résiste au swollen-shoot, une maladie dévastatrice, et présente un cycle de production court, puisqu'il commence à produire au bout de 18 mois. De plus, ses rendements sont supérieurs à ceux du cacao classique. Cette variété est particulièrement adaptée à la région où l'espace cultivable est limité et où de nombreuses plantations vieillissantes sont détruites par le swollen-shoot. Aujourd'hui, les producteurs s'appuient sur le cacao hybride comme alternative pour renouveler leurs vergers anciens. Cette variété permet non seulement d'augmenter significativement la production, mais aussi d'optimiser l'utilisation de l'espace en produisant davantage sur une surface réduite. Par ailleurs, elle protège les plantations contre le swollen-shoot. Cependant, les semences de cacao hybride ne sont pas encore accessibles à tous les producteurs. Des actions visant à remédier à cette insuffisance seraient donc bénéfiques. Face à la menace du swollen-shoot, l'exploitation du cacao hybride constitue la meilleure solution pour relancer la production. La réussite de cette intensification nécessite un suivi rigoureux des producteurs. L'ANADER est le principal organisme chargé d'accompagner les paysans dans l'adoption de ces innovations agricoles. Elle met en place diverses mesures d'accompagnement pour soutenir la population cible. Toutefois, certains facteurs limitent la réceptivité des producteurs à ces mesures, et l'intervention de l'ANADER elle-même présente des limites.

6.3.2.2. La promotion d'une nouvelle variété du maïs hybride dans le département de Bouaflé

Pour dynamiser le développement de l'agriculture vivrière, de nouvelles cultures adaptées aux contraintes foncières ont été introduites, notamment le maïs hybride. Une ferme pilote de maïs hybride a été mise en place à Blè. Le projet de production intensive de cette variété, lancé à Abidjan en 2014, prévoit une culture sur 3 000 hectares : 2 000 hectares dans la région de la Marahoué et 1 000 hectares dans le Béliér, débutant par une ferme pilote de 900 hectares (Baiké, 2016). L'objectif est de lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire. Le maïs hybride, d'origine américaine (groupe « Pioneer »), peut produire jusqu'à 6 tonnes par hectare, améliorant ainsi les revenus des agriculteurs. Sa culture exige rigueur et précision : semis en ligne avec 75 000 à 80 000 grains par hectare, poquets espacés de 25 cm, sur billons distants de 63 cm. Le taux de germination atteint 98 %, avec une végétation d'environ 3 mètres et une production de 4 épis par pied. Expérimenté en 2015 dans la Marahoué, une région soumise à une forte pression foncière, ce choix stratégique s'explique par l'adaptation de la semence à ce contexte (A.G. KONAN, 2020, p.253). En 2016, un séminaire bilan organisé par le CAPCI a rassemblé les producteurs, certains atteignant 10 tonnes à l'hectare, tandis que le rendement le plus bas était de 6 tonnes, contre 1,5 à 2 tonnes pour la semence traditionnelle, soit un rendement multiplié par 4 avec la même charge de travail (Baiké, 2016). Le projet bénéficie d'un solide soutien, notamment grâce à un partenariat avec l'ANADER, qui assure l'encadrement des producteurs (Konan, 2015, p. 250). La photographie 8 montre cette nouvelle culture de maïs hybride dans le village Blè.

Photographie 8 : Vue d’une exploitation de maïs hybride à Blè



La photographie 8 présente une parcelle de variété de maïs hybride en phase d’expérimentation et de vulgarisation dans une localité (Blè) soumise à une forte pression foncière

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données, Cliché mars 2024

6.3.2.3. La diversification des cultures vivrières, levier d’une économie locale renouvelée

On dénombre à ce titre le commerce traditionnel du vivrier et le commerce de produits finis qui consistent à collecter les produits vivriers de grande consommation et à les commercialiser, voir figure 50.

Tableau 50 : Typologie de produits vivriers commercialisés dans les villages de colonisation

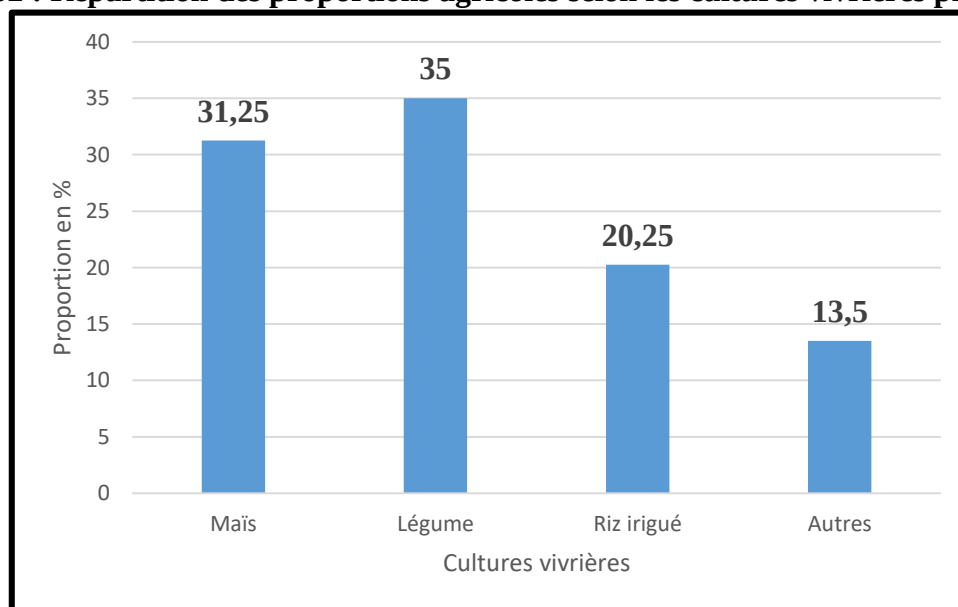
Type de produits	Produits commercialisés	Taux de production	Taux de commercialisation	Taux de consommation
Légumes	Tomate, Piment, Aubergine	37,05	26%	11,05%
Fruits	Orange, Avocat	12%	9%	3%
Oléagineux	Graine de palme, Arachide	8,5%	8%	0,5%
Féculents	Igname, Banane plantain, Manioc, Patate	42,45%	17%	25,45%
Total		100%	60%	40%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2024

L’analyse du tableau 50 montre une diversité de produits vivriers produits ou collectés et commercialisés. Elle révèle que la production est dominée par les féculents avec 42,45%. Mais

presque la moitié (17%) est commercialisée. Les légumes (37.05%) viennent en seconde position et plus de la moitié est commercialisée (26%). Concernant les oléagineux, presque toute la production est commercialisée (8%). Il ressort qu'en général, 60% de la production du vivrier produit par les migrants sont commercialisés et seulement 40% destinés à la consommation. Les paysans de ces villages associaient le bananier au cacao, mais suite au vieillissement des vergers, les bananiers évoluent désormais seules sur ces espaces d'où les fortes productions de banane (S. MANLE, 2022, p.137). Ces produits sont disponibles aussi bien les jours ordinaires que ceux de marché. Il y a absence de marché journalier. Néanmoins, l'on rencontre des marchés hebdomadaires sauf à Bénou et à Akoviébo qui n'en disposent pas. Dans le département de Bouaflé, les populations migrantes pratiquent une diversité de culture vivrière. Face à la réduction des rendements des cultures pérennes, les paysans s'adonnent à l'exploitation des cultures vivrières, voir figure 32. C'est plus de la moitié, soit 86,5% des agriculteurs qui ont recours aux cultures vivrières (le maïs, légume, le riz irrigué) comme substitut des cultures pérennes. Ainsi elles constituent une première alternative dans le monde rural face à la rareté des terres et de la main d'œuvre agricole et aux impacts climatiques. Ces productions vivrières constituent des produits d'exportations.

Figure 32 : Répartition des proportions agricoles selon les cultures vivrières pratiquées.



Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

Selon la figure 32 les productions légumières sont les plus sollicitées. 35% des enquêtés qui attestent avoir des fermes de légumes. Les légumes sont constitués de tomate, de gombo ainsi que des aubergines et du piment. Le maïs occupe le second rang des cultures vivrières car 31.25% des paysans migrants le cultivent. Le riz irrigué est également pratiqué dans le

département à des fins économiques. Au total, 20.25% des agriculteurs affirment être propriétaires de fermes rizicoles alors que 13.5% des enquêtés cultivent les autres sortes non citées dans cette graphique. L'exploitation des cultures vivrières par les migrants s'inscrit dans un contexte de reconversion et de diversification des sources de revenu. Les revenus tirés de la vente des productions vivrières constituent les principaux revenus pour près de 41% des populations alors qu'ils constituent une source secondaire de revenu pour 59% des enquêtés. Les gains économiques sont importants comme le montre la figure 66. En effet, la majorité des migrants (27,8%) dit obtenir un revenu saisonnier de 300 000F CFA et plus. En outre, 22,7% gagnent entre 200 000F CFA et 299 000F CFA. Aussi, 50,5% des migrants ont-ils recours aux cultures vivrières. Ils gagnent plus de 200 000F CFA par saison.

6.4. La participation des femmes au processus de reconversion économique

La reconversion des agriculteurs face à la saturation foncière apparaît comme un enjeu majeur pour la résilience des communautés rurales, et le rôle des femmes dans ce processus est à la fois déterminant et souvent sous-estimé. Historiquement, les femmes ont non seulement été des figures essentielles dans la gestion des exploitations agricoles, mais elles ont aussi émergé comme leaders dans les initiatives de diversification des activités. Dans des contextes où les ressources arables deviennent limitées, leur capacité à innover et à s'adapter est particulièrement manifeste. Par exemple, en intégrant des pratiques de transformation des produits agricoles ou en se lançant dans des activités de tourisme rural, les femmes contribuent non seulement à la viabilité économique de leurs foyers, mais aussi à la dynamisation des économies locales.

Cependant, pour maximiser l'impact du rôle des femmes dans la reconversion des agriculteurs, il est impératif de surmonter plusieurs obstacles structurels. L'accès au financement, la reconnaissance des compétences et la participation aux processus décisionnels restent des défis majeurs. Des politiques publiques visant à promouvoir l'inclusion des femmes dans les programmes de reconversion peuvent jouer un rôle essentiel dans ce contexte. En investissant dans des initiatives qui soutiennent spécifiquement les femmes, notamment par le biais des formations appropriées et de l'accès à des ressources financières, il est possible d'accélérer la transformation des systèmes agricoles tout en favorisant une inclusion sociale durable. Ainsi, la place des femmes dans la reconversion des agriculteurs ne doit pas être perçue comme un simple complément, mais comme un vecteur central pour dessiner des stratégies de développement agricole résilientes et adaptatives face à la saturation foncière.

En outre, les femmes jouent un rôle pivot dans le partage de connaissances et le renforcement des capacités au sein de leurs communautés. En participant à des coopératives, elles échangent

des savoirs pratiques, notamment autour de techniques agricoles durables et de nouvelles opportunités commerciales. Ces dynamiques d'entraide et de solidarité sont cruciales, car elles favorisent l'émergence de modèles économiques alternatifs qui reposent sur une approche plus inclusive et collaborative. Des études ont montré que les communautés où les femmes sont activement impliquées dans des projets de reconversion tendent à avoir des résultats économiques et sociaux plus positifs, y compris une meilleure sécurité alimentaire et une réduction des inégalités de genre. La photographie 9 présente un exemple concret de l'engagement des femmes dans des travaux agricoles et en association.

Photographie 9 : Vue d'un groupement de femmes défrichant un bas-fond pour la semence du riz à Garango



La photographie 9 montre des femmes Bissa de Garango réunies au sein d'une coopérative en pleine semence de riz dans un bas fond.

Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché: mars 2024

Les femmes s'investissent dans des activités génératrices de revenus de leur choix. Pour celles qui décident d'investir dans l'agriculture, étant donné qu'elles n'ont pas droit à la propriété foncière, elles louent des bas-fonds avec les peuples autochtones pour produire le riz qu'elles commercialisent plus tard. Dans la pratique, ces femmes demandent des portions de bas-fond pour location. Selon la superficie demandée soit elles paient en espèce (25 000 francs l'hectare par production) ou soit, elles paient en nature (trois sacs de riz de 100 kilogrammes à la récolte de la production). Dans la population des femmes enquêtées seulement (23 %) femmes accèdent aux bas-fonds à travers la technique des locations pour développer leurs cultures. Avec les revenus tirés des activités associatives, les femmes étrangères s'insèrent dans plusieurs branches d'activité de leur choix.

6.5. Le développement de nouvelles activités non agricoles et des métiers informels chez les migrants

Les migrants exercent d'autres métiers variés tels que le commerce, la mécanique, le transport, l'orpaillage, la pêche, la maçonnerie, la couture et la coiffure. Par exemple, dans certaines zones comme les villages de colonisation étrangère, le commerce représente près de 26 % des activités secondaires, tandis que dans les villages de colonisation Baoulé, l'artisanat traditionnel, la maçonnerie, la couture et la coiffure regroupent plus de 40 % des activités secondaires. Cette diversification professionnelle illustre l'adaptation des Baoulé à des contextes économiques changeants, avec notamment les « bodifouès », aventuriers agricoles, qui se tournent vers le tissage artisanal du pagne comme alternative économique durable et valorisante culturellement.

6.5.1. Le développement de l'artisanat chez les Baoulé

Le tissage du pagne baoulé constitue une activité emblématique traditionnelle et locale chez les Baoulé, organisée autour de groupements et coopératives qui permettent de structurer la production et de valoriser ce patrimoine culturel local. Cette activité artisanale, en plein essor notamment face à la crise agricole, offre des débouchés tant sur les marchés locaux qu'internationaux. Elle est surtout pratiquée par des hommes, qui perpétuent un savoir-faire riche en symboles culturels. Cette activité, bien que peu documentée localement, reste vivante et joue un rôle clé dans la dynamique culturelle de la région. Le savoir-faire du pagne Baoulé s'étend également à plusieurs villages du département de Bouaflé et du centre de la Côte d'Ivoire, où il est transmis de génération en génération. Bomizambo, en particulier, est reconnue comme la capitale de cette tradition tisserande, qui constitue une importante activité économique locale. A N'Douffoukankro et quelques villages dans le département Bouaflé cette activité de tissage du pagne bien que moins développée y est pratiquée pour supporter les charges familiales. Certains migrants surtout Baoulé se tournent vers les petits métiers urbains pour la vente de produits agricoles ou des emplois journaliers aux abords des rues.

6.5.2. L'élevage, un domaine porteur encore marqué par l'informalité dans les villages de colonisation étrangère

L'élevage comme activité de reconversion est du type traditionnel. C'est un secteur qui est déjà embrassé par un nombre important de personnes. Mais son caractère traditionnel et non organisé ne permet pas à cette activité de générer des revenus considérables. Les fermes de volailles sont quasi inexistantes à l'exception de l'élevage du type familial destiné majoritairement à la

consommation. Les produits issus de l'élevage dans leur ensemble sont vendus au village en majorité, à Bouaflé et quelques rares fois à Abidjan. Ils sont vendus en détail. Les potentiels clients sont les détaillants et les particuliers. Ci-dessous, les photographies 10, 11 et 12 illustrant les types d'élevage traditionnel dans des villages.

Photographie 10 : Troupeau de moutons en élevage dans un enclos à N'douffoukankro



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Cliché mars 2024

La photographie 10 présente un troupeau de moutons qui s'alimentent d'herbes dans une mangeoire traditionnelle au sein d'un enclos à N'douffoukankro. Cet enclos construit en matériaux provisoires et sécurisé à l'aide d'un grillage. En outre, les règles d'hygiène n'y sont toujours pas respectées, exposant les animaux à des maladies.

Photographie 11 : Troupeau de bœufs en élevage plein air à Atossé



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

La photographie 11 montre des bœufs en plein air dans un espace non sécurisé et non hygiénique. C'est à cet endroit qu'ils passent la majeure partie du temps et étanchent leur soif dans cet abreuvoir rudimentaire. Les risques de maladie y sont développés empêchant une bonne productivité.

Photographie 12 : Elevage de volaille (coquelets) à Akoviébo

La photographie 12 montre une ferme d'élevage de poulets (coquelets) regroupés autour du fermier pour



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

Ce mode d'élevage d'ovins et bovins et volailles est courant dans les villages de migrants du département de Bouaflé, Il repose sur des pratiques traditionnelles à petite échelle. Les animaux, de races locales adaptées au climat, sont élevés sur des espaces restreints sans aménagements modernes, ce qui expose les bêtes aux maladies et au stress. La gestion est familiale, avec des abreuvoirs rudimentaires et un suivi direct, reflétant un investissement modeste dans l'amélioration des conditions sanitaires et alimentaires. Souvent pratiqué par les migrants pour diversifier les revenus et améliorer leur sécurité alimentaire, cet élevage renforce leur résilience économique et facilite leur intégration locale.

6.5.3. Le commerce traditionnel : une activité génératrice de revenus non structurée, majoritairement détenue par les femmes

Cette section met en évidence une activité économique essentielle, mais peu structurée, caractérisée par l'installation anarchique des commerçants dans des espaces non dédiés, en l'absence d'infrastructures adaptées. Elle questionne la légitimité et la fiabilité du commerce informel dans les villages de migrants résilients. Malheureusement, cette organisation désordonnée expose à des risques liés à la production, la qualité, à des pratiques commerciales peu hygiéniques, tout en ayant des impacts négatifs sur les acteurs et le cadre de vie, (Planche 17).

Planche 17 : Vue d'une ferme de manioc associé à du maïs à N'douffoukankro d'une ferme de tomate associée à l'aubergine à Garango



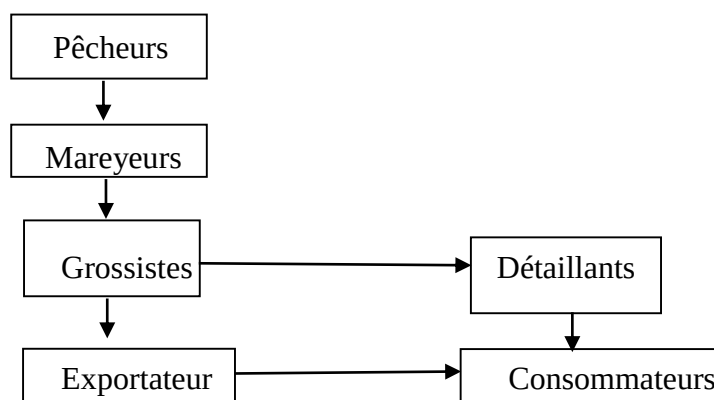
Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Cliché mars 2024

Les images de la planche 17 montrent le séchage traditionnel de vivriers et une petite restauration informelle de vente de riz dans des villages migrants. Cette dernière, gérée surtout par des femmes, adapte ses offres au pouvoir d'achat local, créant des micro-emplois dans un contexte économique précaire. Ce secteur diversifie les revenus, lutte contre le chômage, répond à la sécurité alimentaire et renforce la solidarité communautaire. Ainsi, il incarne une reconversion économique résiliente et un levier d'insertion sociale pour ces populations.

6.5.4. L'exploitation des ressources hydrographiques pour la pêche

Les cours d'eau que regorge le département de Bouaflé constituent un milieu privilégié pour la pêche, la pisciculture et le développement des activités agricoles. La pêche est une activité rentable mais faiblement et moyennement développée selon la localité. Par exemple, c'est seul un exploitant rencontré à Akoviébo qui pratique cette activité. La production réalisée est difficilement quantifiable. Néanmoins, les ventes des différents produits de pêche ont permis de réaliser un revenu annuel de 1 500 000 FCFA. Selon le pêcheur rencontré, les produits de pêche sont uniquement vendus sur place aux vendeuses grossistes venues de Bouaflé. La population locale n'a pas encore accès aux produits de la pêche. Le sous-développement de la pratique de l'activité de pêche en côte d'ivoire et par ricochet dans le département de Bouaflé est le fait que la pêche est pratiquée par des autochtones et les migrants venant de la sous-région Ouest Africaine, notamment les maliens, les nigériens les ghanéens et les guinéens. Ces migrants sont installés au bord de l'eau et ont pour activité principale la pêche. Ils sont dépositaires des règles de distribution à l'insu des autorités ivoiriennes, (Figure 33).

Figure 33 : représentation du circuit de distribution du poisson au niveau des sites



Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

Selon la figure 33, il ressort que les produits de la pêche sont commercialisés par un groupe composé d'hommes et de femmes appelé communément les mareyeurs. Dans notre cas d'étude, le poisson est commercialisé par les femmes de différentes nationalités, majoritairement ivoiriennes. Ce sont des agents économiques impliqués dans la distribution du poisson, et sont groupées en deux catégories : les mareyeurs grossistes et les détaillants. Concernant les grossistes, ils opèrent au niveau des sites de pêche et sur les marchés de gros. Quant aux détaillants, répartis en deux groupes: stables et ambulants, ils exercent aussi au niveau des sites de pêche que des marchés de détail urbains ainsi qu'au niveau des marchés hebdomadaires régionaux, selon NAJI, (1995). Ce processus de commercialisation du poisson favorise la mobilité des différents acteurs des activités de la pêche. Cela permet de cerner les différents circuits de distribution du poisson débarqué au niveau des sites. En somme, le secteur de la pêche constitue aujourd'hui une activité de reconversion économique grâce aux nombreux avantages qu'offrent les ressources hydrauliques du département. 8,09% de la population migrante pratiquent aujourd'hui la pêche contre 0% à l'installation, ce qui souligne une implication croissante des femmes migrantes dans ce secteur.

6.5.5. Le transport, une activité attractive à rentabilité mitigée face à des conditions difficiles

Le département de Bouaflé possède un réseau routier de 1078 km sur 2630 km que compte la région de la Marahoué. Il représente environ 40% de l'ensemble de la région. Ce réseau est caractérisé par plusieurs problèmes : le faible pourcentage de voies revêtues (moins 10%) et La quasi-impraticabilité des axes routiers en terre et revêtus, (Tableau 51).

Tableau 51 : Etat du réseau routier du département de Bouaflé de 2013 à 2020, un frein à la rentabilité du secteur du transport

Département	Routes revêtues			Routes en terre			Total	%
Bouaflé	A	B	C	A	B	C	1078km	40,98km
	82km	41km	00km	00km	88km	867km		

Source : Rapport du Directeur Régionale des Infrastructures économiques, 2020

A : Route internationales B : Route nationale C : Route Départementale

Le transport à Bouaflé, combine modes terrestre et fluvial. Mais ce dernier est moins exploité par les migrants qui se concentrent surtout sur le transport terrestre, qui représente 40,98 % des déplacements. Le transport fluvial, secondaire, utilise des pirogues à propulsion humaine ou motorisée sur les fleuves Marahoué et Bandama pour le transport de personnes et marchandises entre la région de la Marahoué et les régions du Bélier et du Gbèkè.

Le transport terrestre se divise en deux catégories principales : les véhicules à quatre roues (automobiles) pour les trajets inter-sous-préfectoraux, intra-urbains et villageois, et les véhicules à deux ou trois roues (motos, tricycles, pousse-pousse). Les motos-taxis se développent particulièrement en raison de la mauvaise qualité des routes rurales (80 % impraticables), leur adaptabilité facilitant la mobilité dans les zones enclavées, voir photographie 13.

Photographie 13 : Gare de motos-taxis à Koudougou



La photographie 13 présente des conducteurs de moto-taxis à la gare de Koudougou (un village de la sous-préfecture non communale de Bouaflé) en attente de clients tandis que d'autres se préparent pour un déplacement.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

Les migrants participent activement au secteur en gérant des taxis-brousse reliant les villages et en louant des camions pour le transport de produits agricoles (vivriers, fèves et sacs de cacao).

Le recours aux pousse-pousse à trois roues connaît une forte croissance, avec une augmentation du nombre de transporteurs de 0,52 % à 7,95 %.

6.5.6. La mécanique, un secteur dominé par les migrants étrangers

Le secteur de la mécanique constitue aujourd'hui un domaine d'activité particulièrement marqué par la présence des migrants étrangers. Leur expertise, leur adaptabilité et leur intégration dans ce secteur témoignent d'une dynamique économique et sociale où la migration croise les besoins spécifiques. La photographie 14 présente une caractéristique du secteur de la mécanique dans le département de Bouaflé.

Photographie 14: Vue d'un atelier de réparation d'engins à Koudougou



La photographie 14 présente un atelier de réparation des engins à deux roues. La plupart des engins en attente de réparation sont des motos. En outre, les vélos sont réparés ici. Mais ils n'arrivent pas toujours à trouver solution et ces engins y demeurent de manière indéterminée.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

6.5.7. La reconversion dans la menuiserie comme alternative professionnelle

La création des ateliers de menuiserie, souvent situés en périphérie des villages, offrent aux populations, notamment aux migrants et aux jeunes, une alternative professionnelle en réponse à la demande locale et aux défis du secteur agricole, (Photographie 15).

Photographie 15 : Vue d'un atelier de menuiserie à Bénou



La photographie 15 montre une menuiserie où sont exposés des meubles (lit, table, étagère, chaise rembourrée) en confection. Les clients sont ceux du village et aux alentours.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

6.5.8. La création de services divers, exemple des buvettes

La diversification des activités économiques locales passe souvent par la mise en place de services accessibles et adaptés aux besoins des populations. Parmi ces initiatives, la création de petits points de vente ou de buvettes constitue une solution simple mais efficace pour dynamiser l'économie de proximité et renforcer les liens sociaux au sein des communautés, (Photographie 16).

Photographie 16 : Vue d'un espace de vente de boisson (maquis) à Akoviébo



Cette photographie montre une espace (maquis) appelé « Le Golf » où les habitants d'Akoviébo et ceux d'ailleurs viennent se rafraîchir en boisson. Il appartient à un migrant qui par manque de terre agricole a investi dans le commerce de boisson.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

6.6. L'état des lieux des revenus des activités informelles exercées par les migrants

La synthèse des revenus des migrants à Bouaflé révèle une forte disparité des sources de revenus et des proportions de migrants investis dans chaque nouvelle activité. Ceci illustre la diversité des stratégies économiques dans cette population migrante. Le tableau 52 présente les types d'activités informelles et leurs revenus.

Tableau 52 : Types d'activités informelles et leurs revenus

Revenus Activités	Proportions des migrants	Revenu minimum annuel	Revenu maximum annuel
Commerce (ambulant, marchés, boutiques)	26,83%	150000	1500000
Elevage (volaille, ovins, bovins)	4,15%	250000	2500000
Menuiserie	2,25%	100000	250000
Mécanique	2,05%	100000	250000
Pisteur (café, cacao)	0,50%	200000	200000
Transport (moto-taxi, Taxi-brousse, camion de ramassage de produits agricoles)	12,2%	200000	800000
Les services divers (restauration, buvette, Kiosque, coiffure, électricité)	9,0%	250000	1500000
Artisanat traditionnel (sculpture, bijouterie, tissage, couture, broderie, cordonnerie, peinture)	6,4%	200000	600000
Populations non concernées	36,6%	0	0
Total revenu	100,00%	1450000	7600000

Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, Février 2024

Le commerce (ambulant, marchés, boutiques) est l'activité principale, englobant 26,83% des migrants. Ce secteur offre des revenus annuels variés, de 150 000 à 1 500 000 FCFA, ce qui souligne son importance en termes de populations et en gains. L'élevage (volaille, ovins, bovins), bien qu'englobant seulement 4,15% des migrants, génère les revenus annuels les plus élevés, entre 250 000 et 2 500 000 FCFA. Cela traduit un secteur à haut potentiel économique pour une minorité d'acteurs. Les métiers artisanaux comme la menuiserie (2,25%) et la mécanique (2,05%) concernent peu de migrants et génèrent des revenus annuels plus modestes, allant de 100 000 à 250 000 FCFA. Cela reflète une activité de niche à revenus relativement limités. Le secteur du transport (moto-taxi, taxi-brousse, camion de ramassage de produits agricoles) emploie 12,2% des migrants avec des revenus annuels de 200 000 à 800 000 FCFA, représentant une source significative de revenus intermédiaires pour une part non négligeable des migrants. Les services divers (restauration, coiffure, électricité, etc.) regroupent 9% des migrants et offrent des revenus pouvant aller jusqu'à 1 500 000 FCFA annuels, ce qui met en lumière un secteur dynamique et capable de générer des revenus élevés malgré une proportion

plus faible que le commerce. L'artisanat traditionnel (sculpture, bijouterie, tissage, couture, broderie) regroupe 6,4% des migrants avec des revenus allant de 200 000 à 600 000 FCFA, indiquant une activité culturelle et économique modérée. Une proportion importante de migrants (36,6%) ne se sent pas concernée par ces activités, ce qui traduit leur absence d'engagement économique dans le secteur informel.

Au total, cette section montre que dans leur reconversion, les migrants adoptent des stratégies économiques variées, dominées par le commerce et complétées par des activités artisanales et de service, avec une grande disparité des revenus. Ces résultats attestent les parcours économiques migratoires à Bouaflé, où des secteurs à fort potentiel coexistent avec d'autres secteurs informels, parfois marqués par l'absence de revenus déclarés. Mais cette diversité économique appelle à des stratégies d'appui différenciées visant à renforcer les secteurs porteurs (commerce, élevage, services) tout en accompagnant les groupes vulnérables, notamment ceux sans revenus stables. Nous retenons que cette analyse, dans le contexte migratoire de Bouaflé, corrobore les études soulignant l'importance des reconversions économiques locales, tout en mettant en évidence les défis liés à la variabilité des revenus et à l'intégration économique des migrants.

6.7. Les indicateurs d'évaluations des reconversions des migrants face à la aux conditions environnementales à Bouaflé

Ces indicateurs, combinant mesures quantitatives et qualitatives, permettent d'évaluer la réussite et les limites des processus de reconversion agricole et socioéconomique des migrants à Bouaflé. Ils révèlent également l'état de l'intégration sociale des migrants, l'amélioration de leurs revenus ainsi que leur contribution au renforcement de la cohésion sociale et au développement locale.

6.7.1. Les indicateurs de réussite des reconversions des migrants

Les indicateurs de réussite des reconversions des migrants peuvent être évalués selon plusieurs dimensions clés, notamment l'insertion socio-économique, la stabilité professionnelle, et la qualité de vie après la reconversion.

6.7.1.1. L'intégration socioéconomique des migrants dans de nouveaux secteurs économiques et ses effets

La diversification des activités économiques hors agriculture est une stratégie essentielle pour les migrants, qui investissent dans divers secteurs en fonction des opportunités locales et de

leurs compétences. La mécanique représente 13,10% des activités originelles des migrants, justifiée par la demande régulière de services de réparation et la facilité d'accès aux compétences techniques. L'orpaillage constitue 8,38% des activités, reflétant l'attrait de l'exploitation artisanale de l'or, source de revenus attractifs malgré son caractère souvent informel. La pêche, quant à elle, correspond à 3,84% des activités, exploitant les ressources aquatiques des zones proches de plans d'eau. En complément, les migrants investissent dans le commerce et les services, adaptant leur activité au marché local et à leur expérience.

Cette diversification hors agriculture réduit la dépendance aux fluctuations climatiques de l'agriculture, favorise l'intégration économique des migrants en créant des emplois et redynamise l'économie locale. L'intégration socio-économique se manifeste par une participation active grâce à des réseaux communautaires, coopératives, et associations qui fournissent formation et soutien. La participation des femmes dans l'agriculture et le commerce est particulièrement notable. Les reconversions professionnelles renforcent cette inclusion via des échanges économiques et sociaux, tandis que le mariage mixte et l'entraide communautaire consolident ces dynamiques.

Grâce à cette intégration, les migrants améliorent leur accès aux ressources, aux centres de santé et marchés, renforçant leur résilience face à la pression foncière. Dans le département de Bouaflé, ces dynamiques sont soutenues par des politiques économiques et sociales variées mais insuffisantes. Le tableau 53 présente le niveau d'intégration des migrants à travers leur rendement par rapport à la superficie exploitée.

Tableau 53 : Distribution des cultures de reconversion selon la superficie et le rendement agricole

Superficie/Rendement		Anacarde	Hévée	Palmier à huile
Superficie Exploitée	1-4 ha	94,70%	73,9%	90,30%
	5 -9 ha	4%	21,7%	6,50%
	10- 19 ha	0,70%	0,00%	3,20%
	20 ha et plus	0,70%	4,3%	0,00%
Rendement Annuel	1-4 T	81,30%	60,90%	89,20%
	5- 9 T	9,30%	34,80%	10,80%
	10 -19 T	9,30%	4,30%	0,00%
	20 T et plus	0,00%	0,00%	0,00%

Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

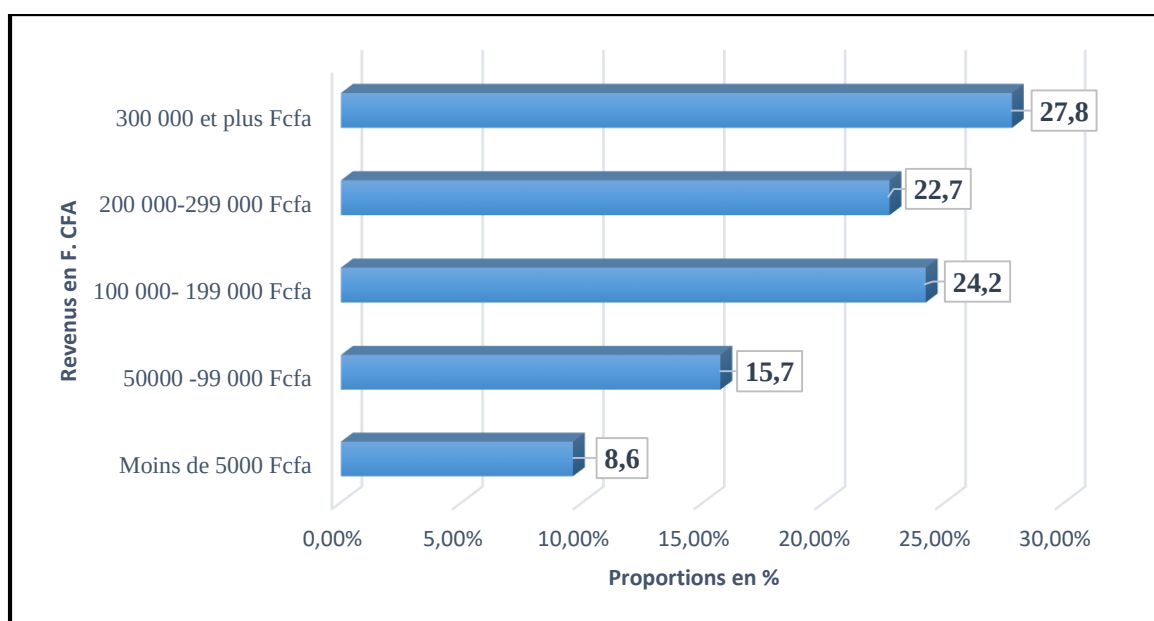
L'analyse du tableau 53 montre une forte prédominance des exploitations de superficie de moins de 5 hectares pour l'ensemble des cultures. En effet, c'est environ 94,70% des vergers d'anacardes, 73,9% d'hévéa et 90,30% de palmiers à huile qui sont exploitées sur des parcelles dont la superficie est comprise entre 1 à 4 hectares. Cependant, 4% de fermes d'anacarde, 21% pour l'hévéa et 6,50% de palmier à huile occupent des parcelles de 5 à 9 hectares. Cette prédominance des exploitations de petites superficies (moins de 5 hectares) est relative à la rareté des terres arabes. Parlant de rendements, la plupart des paysans mentionnent que l'introduction desdites cultures est récente. Les productions restent très faibles car la quasi-totalité des paysans font état d'un rendement annuel inférieur à 10 tonnes (Tableau 64). Ainsi, 81,30% des producteurs d'anacarde, 60,90% producteurs d'hévéa culture et 89,20% d'agriculteurs de palmiers à huile attestent que leur rendement annuel varie entre 1 et 4 tonnes voire faible. Alors que 34,80% des producteurs de caoutchouc naturel, 10,80% des fermiers de palmier à huile et 9,30% des producteurs d'anacarde déclarent un rendement annuel de 5 à 9 tonnes. Par ailleurs, 9,30% d'agriculteurs d'anacarde et 4,30% d'hévéa ont entre 10 et 19 tonnes par an.

Cette analyse met en lumière plusieurs éléments importants concernant les conditions socioéconomiques des migrants dans les nouvelles exploitations agricoles étudiées dans le cadre de la reconversion économique: la prédominance des petites exploitations (moins de 5 hectares) révèle un accès limité à la terre, ce qui est un frein à l'agrandissement des fermes et donc à l'augmentation des productions. Les rendements actuels sont globalement faibles, majoritairement inférieurs à 10 tonnes par an, ce qui traduit le caractère récent de l'introduction de ces cultures et une possible insuffisance dans les intrants, la technique ou l'encadrement agricole. Enfin, le fait qu'une part non négligeable des producteurs atteigne des rendements de 5 à 19 tonnes indique un potentiel développement qui peut être élargi par la diffusion des bonnes pratiques et innovations agricoles.

6.7.1.2. L'état des revenus issus des cultures vivrières

Cette section fait état des pourcentages illustrant une répartition significative des niveaux de revenus au sein de la population agricole concernée par la reconversion dans le département. (Figure 34).

Figure 34 : Répartition des revenus tirés des exploitations agricoles vivrières



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 34 révèle que 24,20% des migrants déclarent percevoir un revenu compris entre 100 000 et 199 000 F.CFA, tandis que 15,70% gagnent entre 50 000 et 99 000 F.CFA. Plus précisément, la proportion notable de personnes qui parviennent à atteindre des revenus relativement élevés (au-dessus de 100 000 F.CFA) suggère que l'intensification des cultures vivrières joue un rôle important dans l'amélioration des conditions économiques des ménages ruraux. Cette dynamique confirme que la modernisation et la diversification des pratiques agricoles, dans un contexte de reconversion des exploitations, contribuent à renforcer la capacité des populations locales à générer des revenus stables et plus élevés. En conséquence, l'intensification agricole ne se limite pas à une simple augmentation de la production, mais se traduit par des retombées positives sur le bien-être économique des agriculteurs, favorisant ainsi un développement rural plus durable et une réduction progressive de la précarité financière.

En somme, nous retenons que la diversification des activités des ménages migrants augmente significativement leurs revenus monétaires en réduisant leur dépendance à l'agriculture sur des terres limitées. Cette diversification inclut le commerce, l'artisanat, les cultures vivrières (légumes, maïs, riz), ainsi que l'intensification du cacao hybride et du maïs hybride, renforcée par l'ANADER. Elle permet de stabiliser les conditions économiques, d'atténuer les risques liés à la déforestation et de proposer des alternatives viables face à la pression foncière. Par ailleurs, l'émergence d'exploitations biologiques des ateliers de transformation et l'élevage

contribuent à la durabilité et à la rentabilité. Enfin, des activités comme la pêche, le transport et le commerce diversifient les revenus et limitent la dépendance au foncier agricole.

6.6.1.3. La contribution des migrants au développement local

Les migrants jouent un rôle important dans la création des infrastructures sociales. Leur contribution se manifeste indirectement par l'augmentation démographique, qui facilite l'obtention de projets publics tels que des écoles et des centres de santé, ainsi que directement à travers des initiatives locales. Dans certaines zones dépourvues d'infrastructures publiques, les communautés, composées à la fois d'Ivoiriens et d'étrangers, s'organisent pour collecter des fonds afin de financer des équipements indispensables. Par exemple, à Tenkodogo/Koupéla, ce sont surtout les étrangers qui s'engagent activement dans le développement du village. La construction collective de structures comme les écoles et les centres de santé (Photographie 17), ainsi que les échanges culturels, renforcent le sentiment d'appartenance. Néanmoins, certains obstacles perdurent, notamment ceux liés à la nationalité et aux droits civiques, qui peuvent parfois nuire à la cohésion sociale.

Photographie 17 : Vue du centre de santé de Koupéla-Tenkodogo



La photographie 17 montre un centre de santé moderne construit sur le site de Koupéla, appartenant aux deux villages (Koupéla et

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

Ce centre de santé rural n'existait pas dans ces deux villages qui sont sur le même site. En effet, en raison des difficultés sanitaires auxquelles sont confrontés les paysans, la chefferie a proposé un projet de réalisation d'un centre de santé. Le projet a eu un accord favorable des habitants. De fait, un cabinet de Bâtiments, Travaux Publics (BTP) a été sollicité pour un devis. Le coût du projet est évalué à 20 000 000 de francs CFA. Selon le secrétaire général de la chefferie traditionnelle, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation du projet

s'est faite par des levées de cotisations. A l'instar de cette œuvre, plusieurs réalisations en zone rurale comme urbaine témoignent de la contribution des migrants au développement local.

6.6.1.4. Transformations locales et circuits courts

La deuxième stratégie repose sur la transformation des produits agricoles, en développant des ateliers de valorisation des matières premières comme des fromageries ou conserveries, ce qui augmente la rentabilité. Cette approche favorise également les circuits courts, en ciblant les consommateurs locaux par des ventes directes ou des partenariats artisanaux, en phase avec les attentes actuelles du marché. Les difficultés inhérentes au manque d'infrastructures ont créé les conditions défavorables à cette pratique. (Attiéké, placali, etc.)

En somme, les activités de reconversion ont permis d'augmenter les revenus et de réduire la pression foncière en offrant des alternatives économiques. Cependant, leur développement demeure limité par des contraintes techniques (insuffisance de formation et de suivi), financières (accès restreint au crédit), et institutionnelles (faiblesse des cadres fonciers et gouvernance locale inadéquate).

6.6.2. Limites et contraintes des reconversions des migrants face aux conditions environnementales à Bouaflé

La reconversion des migrants à Bouaflé dans de nouvelles activités fait face à des contraintes environnementales, notamment l'insécurité foncière liée à la gestion complexe des terres et forêts protégées. La dégradation des sols et les variations climatiques impactent les cultures traditionnelles, les poussant vers des activités non agricoles et de cultures plus adaptées. Cependant, ces reconversions sont freinées par l'organisation commerciale insuffisante, la dépendance à la main-d'œuvre familiale, et la faiblesse des réseaux d'entraide.

Des initiatives gouvernementales soutiennent la reconversion par des formations et projets d'appui à l'emploi, mais elles restent insuffisantes face aux défis environnementaux et fonciers. Les principales limites résident dans l'insécurité foncière, la dégradation des ressources naturelles, les faiblesses socio-économiques, et un accompagnement institutionnel encore limité pour une réinsertion durable. Elles sont liées aux difficultés de modernisation, de commercialisation et de transformation.

6.6.2.1. Les limites liées à la transition vers l'agriculture biologique

L'agriculture biologique constitue une alternative viable pour les agriculteurs migrants confrontés à la saturation foncière, en leur offrant la possibilité de diversifier leurs activités tout

en répondant à une demande croissante de produits durables et respectueux de l'environnement. La reconversion vers ce modèle nécessite une compréhension approfondie des principes qui régissent l'agriculture biologique, tels que l'usage limité des intrants chimiques, la rotation des cultures, et l'importance de la biodiversité. Ce changement impose également une adaptation des pratiques culturelles pour garantir non seulement la conformité aux normes biologiques, mais aussi l'amélioration de la qualité des sols et de la santé des écosystèmes. Malheureusement la transition vers l'agriculture biologique s'avère difficile pour les migrants.

6.6.2.2. Les contraintes liées à la modernisation des exploitations agricoles

L'accès limité aux technologies modernes et aux équipements agricoles freine la modernisation des exploitations agricoles des migrants. Les migrants disposent souvent de faibles ressources financières, ce qui limite leur capacité à investir dans des techniques modernes ou à améliorer leurs infrastructures. Le manque de formation technique et d'accompagnement dans l'adoption de nouvelles pratiques agricoles constitue un frein majeur.

6.6.2.3. Les contraintes liées à la commercialisation des produits

Les revenus générés par la commercialisation des produits agricoles restent faibles, ce qui empêche les migrants de réaliser des investissements significatifs ou de diversifier leurs activités. L'accès aux marchés formels et aux circuits de commercialisation modernes est limité, les migrants étant souvent confinés à des circuits locaux peu rémunérateurs. Les infrastructures de transport et de stockage sont insuffisantes, ce qui augmente les pertes post-récolte et limite la capacité à exporter ou à vendre à grande échelle.

6.6.2.4. Les contraintes liées à la transformation des produits agricoles

La transformation des produits agricoles reste rudimentaire, faute d'équipements et de financement pour développer des unités de transformation modernes. Les migrants manquent souvent de compétences en transformation agroalimentaire et d'accès à des marchés pour les produits transformés. Les politiques publiques et les appuis institutionnels sont insuffisants pour soutenir la création et le développement d'entreprises de transformation dans les zones rurales.

6.6.2.5. Autres contraintes structurelles

Les migrants font face à des inégalités d'accès à la terre et à la propriété foncière, ce qui limite leur capacité à investir durablement. Les liens communautaires et les réseaux d'entraide sont importants, mais ne compensent pas toujours les déficits en ressources et en appui institutionnel. Les conditions de vie dans les campements agricoles restent précaires, avec un manque d'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux services de base.

La reconversion professionnelle des migrants de Bouaflé vers des activités agricoles modernisées, commercialisées et transformées connaît une satisfaction mais elle est freinée par des obstacles financiers, techniques, institutionnels et sociaux. La majorité des exploitants agricoles (73,6 %) constatent une baisse de leurs rendements et revenus, et près de 71 % ont dû abandonner certaines cultures. La diversification des activités agricoles reste limitée (14,11 %). La sécurisation des droits fonciers et l'intégration économique des migrants demeurent des défis majeurs. Pour améliorer la résilience socio-économique, les migrants se sont investis dans des activités non agricoles.

Conclusion partielle

La saturation des terres agricoles dans le département de Bouaflé, aggravée par une croissance démographique élevée passant de 17 188 habitants en 1975 à 213 967 en 2021 avec un taux annuel moyen de 5,4%, ainsi que par les réinstallations massives liées au barrage de Kossou et à la mise en valeur des terres, ont conduit les populations migrantes à diversifier leurs activités économiques. Cette reconversion économique s'appuie sur la diversification agricole, avec notamment l'adoption de cultures innovantes comme le cacao hybride (qui représente une part croissante face aux plantations vieillissantes) et le maïs hybride (dont les rendements atteignent jusqu'à 10 tonnes à l'hectare), mais aussi sur le développement d'activités non agricoles telles que le commerce (26,83%), l'artisanat (6,4%), la pêche (8,09%) et les services (9%). Elle illustre une adaptation socio-économique résiliente face aux contraintes foncières, environnementales et économiques.

Malgré la paupérisation et des difficultés d'accès à la terre qui limitent l'intensification agricole, les stratégies innovantes contribuent à stabiliser les revenus des migrants. Les revenus saisonniers pour 27,8% de migrants dépassant 300 000 F CFA et 22,7% gagnant entre 200 000 et 299 000 F CFA. Le rôle central des femmes, impliquées dans le commerce et la gestion des ressources, ainsi que la valorisation des ressources locales via l'élevage, l'agroforesterie et des filières comme l'anacarde (présente chez 44,13% des paysans) témoignent d'un fort potentiel pour un développement rural durable.

Toutefois, la sécurisation des droits fonciers, la modernisation des exploitations et l'amélioration des infrastructures routières (avec moins de 10% de voies revêtues sur un réseau de 1078 km) restent des défis majeurs pour pérenniser ces dynamiques économiques et assurer une meilleure qualité de vie. L'action institutionnelle, notamment de l'ANADER, joue un rôle clé dans l'accompagnement des producteurs vers des pratiques agricoles durables et résilientes. Ainsi, la reconversion économique à Bouaflé apparaît non seulement comme une réponse nécessaire à la pression foncière, mais aussi comme une réelle opportunité pour construire le développement rural durable, inclusif et adapté aux réalités socio-économiques et environnementales des migrants. En somme, elle s'appuie sur trois dynamiques complémentaires, à savoir, le développement de nouvelles activités agricoles et non agricoles, l'adoption de stratégies adaptées à chaque contexte communautaire, et l'exploration d'alternatives innovantes. Le succès de ces démarches dépend de l'accès aux ressources, de l'accompagnement institutionnel (ANADER, CAPCI, etc.), de la capacité d'adaptation des acteurs locaux et de la sécurisation foncière.

Conclusion de la troisième partie

Cette partie de notre étude met en lumière la complexité et la dynamique des stratégies de résilience des populations migrantes dans le département de Bouaflé face à la pression foncière croissante et à une évolution socio-économique rapide. En effet, la croissance démographique considérable, avec un taux annuel moyen de 5,4% combinée aux réinstallations massives exerce une forte pression sur les terres agricoles, ce qui pousse les migrants à adapter leurs modes de production et leurs activités économiques.

Sur le plan agricole, les mutations observées témoignent d'une transformation progressive vers un système plus diversifié et intensifié. Près de 95% des exploitants pratiquent la polyculture, combinant plusieurs cultures sur une même parcelle, avec une place centrale accordée au manioc qui représente 57% des cultures associées. Par ailleurs, les cultures vivrières telles que la banane plantain (80%) et l'igname (87%) sont largement intégrées dans ces associations. Ce système agro-écologique favorise la préservation de la fertilité des sols et une meilleure gestion des ressources naturelles malgré les contraintes environnementales et spatiales. Parallèlement, l'adoption de cultures innovantes telles que le cacao hybride, en progression face aux plantations vieillissantes, et le maïs hybride, dont les rendements peuvent atteindre jusqu'à 10 tonnes à l'hectare, illustre cette adaptation technique. Les stratégies d'intensification connaissent toutefois des limites, notamment financières, puisque seulement 54% des exploitants adoptent des pratiques intensives, freinées par des obstacles économiques majeurs qui soulignent la nécessité d'un appui technique et financier plus fort. Cela est d'autant plus crucial que la production halieutique locale a chuté de plus de 63% entre 2004 et 2020, pénalisée par des pratiques non durables, ce qui affecte un secteur économique complémentaire important pour les populations migrantes.

Par ailleurs, la diversification économique est un levier essentiel de résilience sociale et financière. Ainsi, 41% des exploitants complètent leurs revenus avec des activités telles que la pêche, l'élevage, l'artisanat et des emplois dans le secteur informel. Les revenus issus du commerce représentent 26,83%, l'artisanat 6,4%, la pêche 8,09% et les services 9%. Les revenus saisonniers attestent d'une certaine stabilité économique : 27,8% des migrants gagnent plus de 300 000 F CFA, et 22,7% entre 200 000 et 299 000 F CFA. Le rôle des femmes, particulièrement dans le commerce et la gestion des ressources, ainsi que l'exploitation de filières telles que l'anacarde, présente chez 44,13% des agriculteurs, confirment un fort potentiel pour un développement rural durable.

L'intégration socioculturelle joue un rôle fondamental dans la résilience des migrants. Plus de 90% des migrants rapportent une intégration facilitée notamment par le mariage (76,8%) et

l'appartenance ethnique (53%), renforçant la cohésion sociale au sein des villages de colonisation. En termes de gestion financière, le faible taux de bancarisation (19%) contraste avec une utilisation élevée des services de mobile money (87%), adaptés aux réalités locales. Les ressources financières sont principalement destinées aux charges familiales (50%), tandis que les investissements, quoique limités à 13,63%, s'orientent en priorité vers le commerce (74,20%), l'immobilier (64%) et les transports (44%). Par ailleurs, les transferts de fonds vers les localités d'origine, réalisés par 20% des migrants, contribuent à la fois à la solidarité sociale et au développement local, avec des envois consacrés à des événements sociaux (23%) et à la réhabilitation des habitats (13,6%).

Cependant, plusieurs défis restent à relever pour assurer la pérennité de ces dynamiques. La sécurisation des droits fonciers constitue un enjeu majeur, tout comme la modernisation des exploitations agricoles et l'amélioration des infrastructures routières, avec moins de 10% de voies revêtues sur un réseau de 1078 km. À cet égard, l'accompagnement institutionnel, notamment par l'ANADER et la CAPCI, s'avère crucial pour encourager des pratiques durables, faciliter l'accès au financement et promouvoir des innovations agricoles.

Somme toute, la reconversion économique dans le département de Bouaflé apparaît comme une réponse nécessaire et innovante à la saturation foncière et aux mutations socio-économiques. Elle repose sur trois dynamiques complémentaires : la diversification des activités agricoles et non agricoles, l'adoption de stratégies adaptées aux contextes locaux, et la mise en œuvre d'alternatives innovantes. Cette résilience combinée, englobant innovation technique, intégration sociale et gestion financière adaptée, constitue un fondement promouvant un développement rural durable, inclusif et adapté aux réalités des migrants. Le renforcement des supports techniques, économiques et institutionnels demeure essentiel pour accompagner efficacement ces populations et pérenniser leurs efforts d'adaptation dans un environnement en constante évolution. Les résultats de notre troisième partie confirment bien l'hypothèse selon laquelle « *Confrontées à une crise de développement provoquée par la saturation foncière, les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole* ».

Discussion

La dynamique migratoire planifiée dans le département de Bouaflé au Centre-Ouest ivoirien représente un enjeu sociétal majeur en lien avec la croissance démographique rapide, la saturation foncière et la reconversion économique des populations migrantes. Cette étude s'appuie sur une longue tradition scientifique, complétée par des données de terrain récentes, pour analyser ces phénomènes dans leurs interrelations.

Le premier phénomène est la relation entre la migration planifiée et le peuplement territorial. Le département de Bouaflé a accueilli, depuis la période coloniale, des flux migratoires organisés, notamment des migrants Mossi venus du Burkina Faso et des migrants Baoulé locaux déplacés par la construction du barrage hydroélectrique de Kossou en 1970 (Meillassoux, 1964 ; Ori, 1984). Ces migrations planifiées ont modifié durablement la structure démographique et ont contribué à la création de villages de colonisation spécifiques (Koudougou, Garango, Koupéla, Tenkodogo pour les Mossi, et les Villages Tos pour les Baoulé). Selon les enquêtes, environ 70% de la population est immigrée dans ces villages, dont 29,7% sont des étrangers majoritairement analphabètes et engagés dans l'agriculture. La population migrante est essentiellement jeune. 91,7% ont moins de 60 ans et fortement masculine selon le rapport de masculinité de 111 hommes pour 100 femmes ; ce qui reflète un profil typique de migrants économiques en âge actif (INS RGPH, 2021). La forte présence des Burkinabés (34%) et des Baoulé (59%) souligne les enjeux ethno-culturels au cœur de ces dynamiques migratoires et de peuplement. Ces migrations s'inscrivent dans un cadre planifié soutenu par l'État et les autorités coloniales et postcoloniales, concrètement par l'aménagement territorial et la mise en valeur agricole, mais elles ont aussi induit la complexité sociale et spatiale du peuplement (Zanou, 2001 ; Kuhn, 2024).

Le second phénomène induit est la saturation foncière et la pression sur les ressources naturelles. L'augmentation spectaculaire de la population migrante, doublée en moins de 50 ans, a généré une forte pression sur les sols cultivables et les terres disponibles. Le département affiche un taux d'accroissement annuel moyen élevé (5,4%) entre 1988 et 1998 et une densité de population rurale passée de 65 à 120 habitants/km² entre 1980 et 2020 (INS RGPH, 1998 ; 2021 ; FAO, 2022).

Cette dynamique démographique est corrélée à une transformation majeure de l'occupation des sols. Entre 1988 et 2023, la superficie des terres cultivées a augmenté de plus de 40%, tandis que la couverture végétale naturelle a diminué de 14,6% (Landsat 7, 1988-2023). Cette déforestation liée à l'expansion des cultures de rente (cacao, café, hévéa, anacarde) illustre une

surexploitation des ressources agro-forestières et un épuisement des sols qui fragilise durablement la sécurité alimentaire locale (Boni, 2012 ; CHAUVEAU et BABO, 2003).

La fragmentation des exploitations agricoles, avec une taille moyenne réduite de 5 hectares en 1970 à 2,5 hectares en 2020, illustre également cette saturation foncière (FAO, 2022). Les conflits fonciers sont exacerbés par cette raréfaction, comme l'indiquent 77,5% des enquêtés reconnaissant l'existence de conflits relatifs aux terres (Agbroffi, 2012).

L'accès à la terre, les conflits et la gouvernance foncière constitue des éléments incontournables des effets migratoires. En effet, la gestion foncière apparaît comme un enjeu central, complexe et multidimensionnel, mêlant pratiques coutumières, interventions étatiques et dynamiques de marché. La proportion dominante des modes d'accès à la terre par location (56,4%) et achat (27,4%) traduit une monétarisation croissante et une précarisation de l'accès à cette ressource fondamentale (Ouattara, 2023). Les conflits fonciers, nés de l'absence de délimitation précise (63,5%), de ventes illicites (22,8%) et de confiscations (4,7%), reflètent un système où le flou juridique et la pression démographique génèrent des tensions permanentes entre déplacés Baoulé, allochtones burkinabés et autochtones Gouro (Chauveau, 2009 ; ONCF, 2021). Ces conflits se manifestent à différents niveaux : entre communautés (Baoulé vs Gouro vs Burkinabé), au sein des villages regroupés en quartiers, et au niveau intrafamilial, avec des tensions accrues pour l'héritage et la transmission foncière (Bologo, 2006). Ils occasionnent des violences symboliques et physiques. Ils limitent ainsi, l'intégration sociale et compromettent la paix locale (Agbroffi, 2012).

Les difficultés d'accès à la terre et l'émergence de conflits conduisent à la précarité et la transformation de l'emploi agricole. L'agriculture, dominée par les cultures de rente cacao-café, est à la fois un vecteur d'intégration et une source de vulnérabilité socio-économique pour les migrants. Plus de 70% des emplois agricoles sont informels, avec une forte proportion de main-d'œuvre saisonnière faiblement rémunérée (1 500 à 2 000 FCFA/jour), sans couverture sociale (Ouattara, 2023). Le vieillissement des plantations et les maladies telles que le swollen-shoot entraînent un déclin marqué des rendements, particulièrement pour le café, abandonné par 83% des exploitants (INS, 2021). Les rendements du cacao sont également faibles, avec une majorité produisant moins de 200 kg/an (79,6%) (Ouattara, 2023), ce qui affecte la rentabilité et pousse vers la diversification limitée des activités.

Ce contexte pousse une partie des migrants vers la reconversion économique, par le développement d'activités non agricoles (artisanat, transport, commerce informel), mais ces alternatives restent précaires et peu formalisées (Mafou et al. 2016).

Par ailleurs, les effets du changement climatique accentuent la précarité agricole, avec des perturbations des pluies et la dégradation des sols qui réduisent la productivité (K. R. Oura, 2024). Les pratiques agricoles intensives recourant à des intrants chimiques excessifs aggravent la dégradation environnementale, limitant la résilience des systèmes agricoles (Kraïdy, 2012). Face à ces défis, les initiatives locales comme celles de l'ANADER pour la promotion de techniques durables et la formation restent insuffisantes, bénéficiant à moins de 30% des agriculteurs (ANADER, 2023).

En conséquence, bien que la migration planifiée ait permis de soutenir l'économie locale, elle a également généré une pression foncière et une saturation qui compromettent aujourd'hui le développement durable. La complexité des systèmes fonciers, les conflits, et la précarité des activités agricoles appellent à une gouvernance foncière renouvelée, incluant cadastrage, médiation sociale, et sécurisation des droits (FAO, 2003).

Par ailleurs, la diversification des activités économiques, la formalisation des emplois agricoles, l'accompagnement des femmes migrantes, et une meilleure gestion environnementale sont essentielles pour renforcer la résilience sociale et la stabilité économique des populations migrantes de Bouaflé (Soumahoro, 2023).

Malgré une intégration relative des populations migrantes, des défis subsistent, notamment en matière d'accès à la nationalité ivoirienne. La naturalisation collective de 1995 n'a pas permis de régulariser tous les descendants, laissant persister des situations d'apatridie et d'inégalités administratives. De plus, certaines familles se retrouvent avec des membres ayant des statuts différents, ce qui complique la cohésion sociale et l'accès aux droits fonciers. Enfin, si Bouaflé est perçue comme un modèle d'intégration, la mémoire collective et les témoignages locaux rappellent la persistance de discriminations et de défis identitaires pour certains migrants. La réussite de la migration planifiée repose donc sur la poursuite des efforts d'inclusion et de reconnaissance des droits pour tous les habitants, afin de consolider la cohésion sociale et le développement local durable pour tous.

Conclusion générale

La migration planifiée dans le département de Bouaflé s'inscrit dans un cadre historique débutant à l'époque coloniale et se prolongeant à travers les périodes postcoloniales. Cette migration a été orchestrée par des interventions coloniales et étatiques. La structure de cette conclusion générale s'articule autour de la confirmation des trois hypothèses relatives aux caractéristiques de la migration planifiée, aux effets de la croissance démographique et de la saturation foncière sur la productivité agricole et la précarité de l'emploi et enfin à la saturation des terres et la reconversion économique des migrants dans le département de Bouaflé.

Les transferts forcés de populations burkinabé et baoulé motivés par la recherche de main de main d'œuvre et les projets publics structurants comme l'Aménagement de la Vallée du Bassin de la Bandama (AVB) de 1969 ont suscité la création de villages de colonisation. Ces mouvements migratoires ont remodelé durablement la démographie locale, l'accès à la terre et la réorganisation spatiale des activités agricoles. Les dispositifs institutionnels, notamment le SIAMO, ont favorisé l'intégration des migrants et ont répondu à la demande croissante de main-d'œuvre, en particulier agricole. Les populations migrantes, très majoritairement jeunes (91,7%) et masculines (65,11%) ont moins de 60 ans. Elles regorgent une forte présence baoulé (59,23%) parmi les nationaux (63%) et burkinabé (34%) parmi les étrangers (37%). La diversité ethnique et religieuse, conjuguée à un faible niveau d'instruction (57,22%) d'analphabètes chez les migrants, avec 66% d'étrangers sans instruction en 2014, structure les dynamiques socio-économiques locales et soulève les défis liés à l'intégration sociale et à l'accès aux ressources naturelles. Ces profils influencent directement l'organisation du travail agricole, où la prédominance masculine coexiste avec une petite participation féminine, accentuant la pression démographique sur les ressources foncières et l'emploi agricole.

L'évolution démographique rapide avec une population migrante passant de 19 164 à 44 393 habitants entre 1975 et 2021 (+130%), contribue à une saturation foncière manifeste. La densité démographique est ainsi passée de 65 à 120 habitants/km² entre 1980 et 2020, aggravant la précarité de l'accès au foncier, la concurrence entre autochtones et migrants, et les conflits liés à la terre. Cette situation freine l'investissement agricole durable et limite la productivité. La perte significative de 14,66% de forêt et 1,08% des zones d'eau confirme la pression intense exercée sur les ressources naturelles. La réorganisation spatiale des densités montre le département de Bouaflé comme principal foyer migratoire, avec un essor notable des villages de colonisation étrangère, notamment ceux à dominante mossi et burkinabé.

Face aux contraintes foncières, les migrants ont développé des stratégies de résilience adaptées. Le système agricole évolue vers une polyculture généralisée (95% des exploitants), favorisant

la diversification avec une part prépondérante accordée au manioc (57%) et aux cultures vivrières comme l'igname (87%) et la banane plantain (80%). L'adoption de cultures innovantes, telles que le cacao et le maïs hybrides, témoigne d'une dynamique positive malgré les contraintes financières (seulement 54% des exploitants appliquent des pratiques intensives). La chute de la production halieutique de plus de 63% entre 2004 et 2020 souligne cependant la fragilité des activités complémentaires.

La diversification économique est également un levier essentiel, avec 41% des migrants complétant leurs revenus par la pêche, l'élevage, l'artisanat et le secteur informel, générant des revenus saisonniers relativement stables (27,8% gagnant plus de 300 000 F CFA). Le rôle des femmes dans le commerce et la gestion des ressources, ainsi que la présence significative de filières comme l'anacarde (44,13%), mettent en lumière un potentiel de développement rural durable à renforcer. L'intégration socioculturelle, facilitée par le mariage (76,8%) et l'appartenance ethnique (53%), contribue à consolider la cohésion sociale. En parallèle, la gestion financière montre un faible taux de bancarisation (19%) mais une forte utilisation des services mobiles (87%), adaptées aux besoins locaux. Les transferts de fonds vers les territoires d'origine (20%) soutiennent la solidarité sociale et le développement local.

Cette section de notre étude confirme les hypothèses spécifiques avancées : d'une part, les migrants sont majoritairement des Baoulé ivoiriens associés au projet AVB, suivis par des Burkinabé venus pallier le manque de main-d'œuvre ; d'autre part, la croissance démographique combinée à la saturation foncière engendre une baisse de la productivité agricole ainsi qu'une précarisation de l'emploi dans ce secteur ; enfin, face à cette crise de développement, les populations migrantes s'orientent vers de nouvelles activités économiques en dehors de l'agriculture.

Somme toute, notre hypothèse générale qui stipule que « *Face à la crise de l'économie agricole, les migrants d'orientent vers des activités non agricoles pour relancer le développement socio-économique des villages de colonisation dans le département de Bouaflé.*

» est confirmée.

Ces dynamiques complexes imposent une gouvernance foncière plus inclusive, une sécurisation des droits d'accès à la terre et un renforcement des politiques publiques axées l'intégration socioprofessionnelle et le développement agricole durable. Le soutien institutionnel, technique et financier est indispensable pour accompagner la reconversion économique des migrants, préserver l'environnement et assurer un développement régional équitable et résilient.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ouvrages généraux

ALBERT Laurent, 1978, Régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire. Abidjan, Doctorat d'État, 527p.

ALOKO N'Guessan Jérôme, 1978, L'impact de la création du lac de Kossou sur l'organisation spatiale des sous-préfectures de Bodokro, de Béoumi et de Sakassou, doctorat 3ème cycle géographie, IGT, Université d'Abidjan, 483 p.

ALOKO N'Guessan Jérôme, 1989, Transports, communications et organisation de l'espace en Côte d'Ivoire, Abidjan, Université Nationale d'Abidjan, Côte d'Ivoire, Thèse d'État, IGT, 1344p.

ALTIERI Miguel Angel (1986). L'Agro-écologie : bases scientifiques d'une agriculture alternative, 238 p.

ASSOKO Aimé Venance (2021). Dynamique migratoire et développement agricole en Côte d'Ivoire : L'exemple du département de Bouaflé. Éditions Africaines, Abidjan, Côte d'Ivoire, 235 p.

ATITAOU Asmae, BOULKHIR Layla et Jorji Saif Eddine, 2025, « La contribution des coopératives artisanales à l'attractivité territoriale » : Une analyse multidimensionnelle cas de la province d'El Haouz. *European Scientific Journal, ESJ*, 21(10), p.241-256.
<https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n10p241>

BABO Alfred, 2006, « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », In Alternatives sud, Vol. 17-2010/95. Banque Africaine de Développement, (2018), *Perspectives Économiques en Afrique de l'Ouest*, BAD, Abidjan, Côte d'Ivoire, 54p.

BABO Alfred, 2010, « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire ». In Alternatives sud, Vol. 17-2010, 95p.

BABO Alfred et DROZ Yvan, 2008, « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation. Rapport interethniques et «ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire ». In *Cahiers d'études africaines*, n°192, p.741-764.

Banque Africaine de Développement, 2018, « Perspectives Économiques en Afrique de l'Ouest », BAD, Abidjan, Côte d'Ivoire, 54p.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 2013, « Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants dans les pays de l'UEMOA », BECEAO, Dakar, 64p.

BALLET Jean-Louis, et De Bry, F., 2001, "La dimension sociale du développement durable : réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ?", *Les dimensions sociales du développement durable*, In IRD Éditions, p.73-94.

BARUDY Jorge, 1992, « Migration politique, migration économique : une lecture systémique du processus d'intégration des familles migrantes ». *Santé mentale au Québec*, 17(2), <https://doi.org/10.7202/502070ar>. p.47–70

BEAUCHEMIN, C., Henry, S., et SCHOUMAKER, B., 2004, « Côte d'Ivoire – Burkina Faso (1970-2000) : une étude rétrospective des déterminants individuels et contextuels du retour ». In Association internationale des démographes de langue française (Ed.), *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives* Bucarest : AIDELF, p.237-286.

BNETD (Bureau National d'Études Techniques et de Développement), 2012, Données sur la distribution spatiale de la population selon la nationalité et la religion à Bouaflé. Rapport institutionnel, Abidjan, Côte d'Ivoire : BNEDT, 145 p.

BOISVERT Michel, 1996, *Le développement local : concepts, méthodes et pratiques*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 256 p.

BOIZO Olivier, 1984, *Le développement agricole et la dynamique démographique en Côte d'Ivoire*. Éditions Africaines, 224 pages. Paris, France.

BOSC Céline et COLIN Jean-Philippe, 2020, « Dynamiques foncières et reconversions économiques en Afrique de l'Ouest. In Jean-Philippe Colin et Céline Bosc (Eds.), *Les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest : Entre politiques publiques, logiques paysannes et recompositions sociales*, Paris : Karthala, p.11-34.

BOUTILLIER Jean, 1971, « La Côte d'Ivoire, pays d'immigration ». *Cahiers d'Études Africaines*, 11(44), <https://doi.org/10.3406/cea.1971.2840>, p.695-705.

KHIROUNI Chaynesse, TALLAND Chantal, 2013, « L'habitat facteur d'intégration. Rapport pour le Premier ministre », Octobre 2013, 48 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre et al. 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest, résultats du projet de recherche CLAIMS*, ouvrage, Institut International pour l'Environnement et le Développement, (IIED), Londres, ISBN 1-84369-614-2, 92 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre et DOZON Jean-Pierre, 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire ». *Les Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*, 21(1), Montpellier, France : ORSTOM, p.63–89.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1995, « Pression foncière, cycle domestique et crise économique, étude de cas en Côte d'Ivoire forestière » in Chantal Blanc-Pamard et Luc Cambrézy Dir. *Terre, terroir, territoire des tensions foncières, série dynamique des systèmes agraires*, Collection colloque et séminaires, Paris 1995, ORSTO Méditations p.110-129.

COLIN Jean-Philippe et KAKOU A., 2009, Étude sur la location et la vente de terres rurales en Côte d'Ivoire : République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'agriculture, direction du foncier rural et du cadastre rural, délégation Union Européenne en CI, rapport de la mission 2, programme financé par FED (Côte d'Ivoire), Abidjan, 142 p.

COLIN Jean-Philippe, 1987, « Analyse économique de la dynamique des systèmes productifs agricoles en Basse Côte d'Ivoire », ORSTOM, *contribution au séminaire du 14 au 18 septembre*, 22 p.

COLIN Jean-Philippe, 2004, « Droits fonciers et dimension intra-familiale de la gestion foncière, Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique », Document de travail de l'Unité de Recherche 095, n°8, IRD-UR REFO, *Régulations Foncières*, Montpellier cedex 5-France, 31 p.

DAUDE Éric, 2002 : Modélisation de la diffusion d'innovations par la simulation multi agents. L'exemple d'une innovation en milieu rural, thèse de géographie, académie d'Aix-Marseille, Université d'Avignon et des pays du Vaucluse (France), 329 p.

De La VAISSIERE Pierre et Silué M., 1978 : « Complémentarité ou concurrence entre cultures pérennes et cultures vivrières », in *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*, colloque, Séminaire inter instituts, ORSTOM, CIRES, Abidjan, p. 8-12.

De La VAISSIERE Pierre, 1978, « Stratégie pionnière et stratégie d'intensification s'opposent : Le cas de la Forêt des "Tos" (Bouaflé) », in *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*, ORSTOM, CIRES, colloque, Abidjan, p.73-82.

DEMBÉLÉ Ousmane, 2009, « Migration-emploi-pression foncière », in *démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*. OIM, 34 p.

DIAL Fatou Binetou et NDIONE Babacar, 2009, « Migration clandestine féminine, étude de cas de Dakar et sa banlieue », Collectif des Rapatriés d'Espagne, 21 p.

DIALLO Mamadou, 2013, « Politiques migratoires en Afrique de l'Ouest : enjeux et perspectives ». *Revue Africaine des Sciences Sociales*, 19(2), Dakar, Sénégal : CODESRIA. p.145-169.

DIOMANDE Georges, 2012, Impacts des activités socio-économiques de la zone périphérique sur la Réserve de Faune d'Abokouamékro, Thèse unique, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody (Côte d'Ivoire), IGT, Abidjan, 435 p.

DUMONT, Jean-Christophe, 2020, « Quel est l'impact de l'immigration sur le marché du travail ? » Vidéo et article, Lumni, publié le 12 octobre 2020, modifié le 23 avril 2024. Producteur : Res Publica ; European Migration Law. Durée : 2 min 32 s. Consulté le 19 juin 2025.

EKANZA Serge, 2006, « Le double héritage de l'Afrique », In *Études*, N° 4045, Tome 404, numéro 5, Paris. P.604-616.

ESSAN K. V. et ALLOU M., 2010, « Migration et développement : le cas de la Côte d'Ivoire », in Ministère du plan et du Développement, DGPRC, *population et développement, migration et développement*, 11 p.

ESSAN K. V., 1986, Activités économiques et structuration de l'espace dans les sous-préfectures d'Aboisso et d'Adiaké, thèse de 3e cycle, Université de Cocody, IGT, 471 p.

ESSAN K. V., 1995, « Croissance démographique, pression foncière et dégradation de l'environnement : le cas du Sud-ouest ivoirien », Louvain-La-Neuve (Belgique), *population et développement*, CIDEP, 16 p.

ÉTIENNE Pierre et ÉTIENNE Michel, 1968, « L'émigration baoulé actuelle », *Cahiers d'outre-mer, Dynamique des Systèmes Agraires*, Paris (FRA), 1984-1985. ISBN 2-7099-0799., N° 82, P. 154 – 195.

ÉTIENNE Pierre, 1968, « Déplacement des populations occupant actuellement le périmètre d'inondation du barrage de Kossou » : note à l'attention de Monsieur Bernard Fride, *Les rapports entre jeunes et vieux*, Abidjan : ORSTOM, 13p.

FALL Abdoulaye BOCAR, TALL Seydou Mamadou et SAKHO Papa, 2007, La migration internationale en Afrique de l'Ouest : le cas du Sénégal. Paris : L'Harmattan Paris 2007, 292p.

FAO, 2003, « La parité hommes-femmes et l'accès à la terre, études sur les régimes fonciers », Rome, *FAO Études sur les régimes fonciers*, N° 4, 52 p.

FERRAGINA Eugenia, QUAGLIAROTTI Désirée, 2014, « Se mesurer à la norme : Travailleurs, institutions et analystes face à l'emploi », In *Revue Tiers Monde*, n°218, 20 p.

FONTAN, Jean-Marc, 1996, « Le développement local : un projet de société ». In J.-M. FONTAN, J.-L. Klein et B. Lévesque (dir.), *Entre l'économie et le social : L'innovation dans les collectivités* Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 13-34.

GUILLAUME André, KOUADIO François et SANOGO Fanta, 1997, « Migrations internes et restructuration agricole en Côte d'Ivoire ». *Cahiers Scientifiques Africains*, 12(4), Ouagadougou, Burkina Faso : Université de Ouagadougou, p.262-295

Hein De HAAS, 2010, « Migration et développement : Une perspective théorique », *International Migration Review*, Version française, site Migration Institute 44(1), p.227-264.

Institut National de la Statistique, 2021, Recensement général de la population en Côte d'Ivoire. Consulté le 10 juin 2025.

Institut National de la Statistique (INS), 1975, Recensement Général de la Population.
Institut National de la Statistique (INS), 1992, Fichiers, p.307-315.

Institut National de la Statistique (INS), 1993, Réseau d'enquêtes migratoires et urbanisation en Afrique de l'Ouest, Rapport de l'enquête pilote, 93p.

Institut National de la Statistique (INS), 1998, Données sociodémographiques et économiques des localités : Résultats définitifs par localité, Région de la Marahoué,

Bureau Technique Permanent de Recensement (BTPR), Volume III, Tome 1, Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), Abidjan, 28 p.

Institut National de la Statistique (INS), 1998, Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), Côte d'Ivoire : Résultats du recensement sur la population migrante dans le département de Bouaflé. INS, Abidjan, Côte d'Ivoire, 189 p.

Institut National de la Statistique (INS), 2014, Répertoire des localités, Région de la Marahoué, Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), Abidjan, 40 p.

Institut National de la Statistique (INS), 2014, RGPH 2014 : Résultats globaux, secrétariat technique permanent du comité technique, 26 p.

BOUTRAIS Jean, 2007, L'élevage, richesse des pauvres. Stratégies d'éleveurs et de pasteurs en Afrique tropicale. Paris : IRD Éditions, 544 p.

JOLY François, 1997, « Méthodologie de la recherche en sciences sociales ». Paris : *L'Harmattan*, P.208

KOFFI Narcisse et SOUMAHORO Serge, 2021, « Impact des dynamiques migratoires sur la gestion foncière en Côte d'Ivoire ». *Économie et Société en Afrique*, 27(1), Yamoussoukro, Côte d'Ivoire : Université Félix Houphouët-Boigny. P.90-115

KONAN Affouet Geneviève épouse Téni et Aloko N'Guessan Jérôme, 2019, « Pression foncière en milieu rural Ivoirien : Quelles stratégies adoptent les paysans Baoulé réinstallés dans la forêt des "Tos" à Bouaflé ? » *European Scientific Journal*, Vol.15, No.35, p.167-189.

KOUAME N'Guessan, 2012, « Tutorat et conflits fonciers ruraux dans l'ouest ivoirien » In : *Conflits et construction de la paix en Afrique*, CODESRIA, 15p.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1982a, « Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux », in Transformation dirigée de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et Kossou (Côte-d'Ivoire), colloque, ORSTOM, Karthala (*Hommes et Sociétés*), Paris, p.281-293.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1982b, « Colonisation planifiée des rives du Lac de Kossou en Côte-d'Ivoire Centrale : la genèse d'un échec ». In *Economie rurale*, N°147-148, Paris, p.45-50.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1983, Migrations et développement rural en Afrique de l'Ouest ». Presses Universitaires de Paris France, 312 p.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1983b, « La dérive de quelques interventions en savane d'une société de développement intégré : l'autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama en Côte d'Ivoire centrale », in Couty Pierre (ed.), Pontié Gérard (ed.), Robineau Claude (ed.), Le développement : idéologies et pratiques : actes du séminaire interdisciplinaire

de l'ORSTOM (1978-1981): 2ème partie-C, *Opérations de développement intégré*, partie d'ouvrage, ORSTOM (France), Colloque, Paris, p.72-78.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1984, « Charge de population en question : colonisation planifiée des rives du lac de Kossou en Côte d'Ivoire », in *le développement rural en questions*. p.403-416

LASSAILLY-Jacob Véronique, 1986, « Un exemple éphémère de planification du développement : l'AVB en Côte d'Ivoire centrale (1969-1980) ». In *Cahiers d'études africaines*, vol. 26, n°103, p. 333-348.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1989, « Aménagements hydrauliques et droits fonciers : Le cas des « déguerpis » de Kossou (Côte d'Ivoire) », in *Tropiques : lieux et liens* : florilège offert à Paul Péliissier et Gilles Sautter, Collection Didactiques, ORSTOM, Paris, p. 138-149.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1992, « Les politiques de transferts de populations liés aux aménagements hydrauliques : étude comparée de cinq barrages-réservoirs africains », in *Grands barrages africains et prise en compte des populations locales, l'Espace géographique*, Paris, 14 p.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 2005, *Migrations agricoles et transformation des territoires en Afrique de l'Ouest*. Presses Universitaires de Paris, France. 328 p.

KOUADIO Kouamé Ferdinand et Yao Augustin Kouadio, 2016, « Migration interne et reconversion économique en Côte d'Ivoire ». *Revue de Géographie Tropicale*, 13(2), p.45-62.

MAFOU Kouassi Combo, 2013, *La mobilité spatiale de la force de travail étrangère et son impact sur l'économie de plantation dans le département d'Aboisso, Sud-Est ivoirien*, Thèse unique de géographie, Institut de Géographie Tropicale, Université Felix Houphouët Boigny, 355p.

MAFOU Kouassi Combo et al., 2016, « Reconversion économique dans les villages de colonisation Mossi de Bouaflé (Centre-ouest ivoirien) ». *Racines. Revue culturelle africaine*, Vol.20 n°1, p.141-165.

Magloire SOME et Yacouba BANHORO (dir.), 2024, *Histoire de la Haute-Volta de 1897 à 1947 : création, dislocation et reconstitution*, Paris, Hémisphères, Maisonneuve et Larose, 320 p.

MEILLASSOUX Claude, 1960, « Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 4, déc. 1960, p.38-67.

MEILLASSOUX Claude, 1999, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire, de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 382 p.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Côte d'Ivoire, 2022, Évaluation des impacts des migrations sur l'exploitation des terres agricoles en Côte d'Ivoire. Rapport technique, Abidjan, Côte d'Ivoire, 189 p

Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement de la République du Mali, 2007, Rapport sur les impacts climatiques et la gestion des ressources naturelles. Ministère de l'Environnement, Bamako, Mali, 98 p.

Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, République du Mali, 2001, Étude de l'évolution démographique et des contraintes écologiques. Direction de la Planification, Bamako, Mali, 125p.

N'DA Paul, 2002, Méthodologie de la recherche de la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire, une thèse en Sciences Sociales et en Éducation, 2ème éd., Abidjan : EDUCI, 144p.

N'Da Paul, 2015, Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel et son article, Paris, Harmattan, 282 p.

N'GORAN Félix, 2006, Histoire et fondements de l'identité d'un peuple : l'Ayaou dans le Baoulé, essai, CRD, Bouaké (Côte d'Ivoire), 130p.

N'GUESSAN Kouamé Christophe et al., 2018, « L'immigration voltaïque et le développement de l'agriculture dans Sud-est et le Centre-ouest ivoirien de la colonie de Côte d'Ivoire (1919-1959) ». Rev. hist. archéol. *GODO GODO* afr. N°31-2018, 20p.

OUATTARA, Kacoumani (2023). « La voie ferrée : un moyen d'acheminement des forçats voltaïques vers la Côte d'Ivoire (1934-1960) », dans Recherches et Regards d'Afrique, Vol. 2, N° 5, octobre 2023, ISBN 978-2-493659-08-8. Revue acaref , p.495-538

ORI Bernard, 1984, Le barrage de Kossou et la réinstallation des populations déplacées. Abidjan : Université d'Abidjan, Institut de Géographie Tropicale.

OURA Kouadio Raphaël, 2022, « Conflits fonciers autour d'anciens sites de villages déplacés de Béoumi : accaparement de terre ou faiblesse de la politique foncière post-AVB ? » *African Journal of Land Policy and Geospatial Sciences*, Volume 5, Issue 3, p. 608-620.

OURA Kouadio Raphaël, KOUASSI Kouamé Sylvestre et KOFFI Yao Simplicie, 2019, « Déplacement involontaire de populations et conflits fonciers à Ayaou-Sokpa (Sous-préfecture d'Ayaou-Sran, Centre de la Côte d'Ivoire) ». *European Scientific Journal*, 15(2), 85p.

OURA Kouadio Raphaël, N'Dri Kouakou Rémi, FOURNET Florence et DOUDOU Dimi Théodore, 2023, « Le maraîchage intra-urbain à l'épreuve de la demande croissante des citadins en légumes : mésusage des pesticides et risques sanitaires à Bouaké (Côte d'Ivoire) ». *Environnement Risques et Santé*, 22 (3), p.230-242.

PELISSIER Paul, 1995, « La saturation foncière en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité? » In Jean-Philippe Colin & Paul Pélissier (Eds.), *Crises foncières et développement rural en Afrique* Paris : Karthala, p.19-32.

PERLE Audrey DIAHA-Yao, 2021, « Rapport sur le droit de la nationalité : Côte D'Ivoire ». SCAS/GLOBALCIT-CR 2021/9, 17p.

KIPRE, Pierre. Villes de Côte d'Ivoire (1893-1940). Paris : Karthala, 1985 « Communauté immigrée et étrangère : les Burkinabé en Côte d'Ivoire. (2009)» In : *Communautés et identités dans la Côte d'Ivoire contemporaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p.411-418

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), Côte d'Ivoire, 2021, Résultats du recensement sur la population migrante dans le département de Bouaflé. Rapport national.

RUF François, 1995, « La reconversion économique des paysans ivoiriens face à la crise du cacao ». In Jean-Philippe Colin & Paul Pélissier (Eds.), *Crises foncières et développement rural en Afrique*, Paris : Karthala, p.117-134.

RIVAIN, Stéphane, 2018, Étude d'opportunité de projets agroforestiers de culture sous ombrage d'essences forestières pour une gestion durable des forêts tropicales. Rapport final, Oréade-Brèche, ATIBT, mai, 93 p.

SONIA Le Bay, 1985, « Le développement de la pêche sur les rives du lac de Kossou ». *Cahiers géographiques de Rouen*, Mont-Saint-Aignan, Numéro 24, p. 63-75.

STRANGE Tracey et BAYLEY Anne, 2008, Le développement durable : À la croisée de l'économie, de la société et de l'environnement, éd : OCDE, les essentiels de l'OCDE, 161 p.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 2013, Multilingual Demographic Dictionary (3rd ed.). New York : United Nations.

PICHE Victor, 2013, Ouvrage collectif dirigé, « Les théories de la migration ». *Textes fondamentaux* (INED, 2013), 534 p.

PICHE Victor, 2013, « Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs ». *Revue Population (INED)*, volume 68, n°1, 2013, p.153-178.

YAO N'Guessan Fabrice, 2014, Évaluation de l'impact de la construction du barrage de Kossou sur la population et l'environnement dans la sous-préfecture de Kossou, Mémoire de master, Université Alassane Ouattara, 198 p.

YAO Albert, KOUADIO Kouamé, et autres, 2008, « Étude morphopédologique du bassin versant du mont BLANGUAND dans le massif du Yaouré en région Centre de la Côte d'Ivoire », *Afrique SCIENCE*, vol 04, n°3, p.426-451.

YAPI Affou et TANO Kouadio, 1988, « La boucle du cacao en Côte-d'Ivoire : une situation migratoire ». in *Actes des 3^{ème} Journées démographiques, RIGES-UAO*, p.5-15

ZAMBLE Basile, 1982, La gestion foncière et les dynamiques migratoires en Côte d'Ivoire. Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire, 206 pages.

ZAMBLE Bi Yao, 1982, « La fondation de Bouaflé et l'évolution de la population urbaine jusqu'en 1936 ». Mémoire de Maîtrise d'Histoire. Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université Nationale de Côte d'Ivoire. p.71-73.

ZANOU Bernard, 2001, « Migration et peuplement en Côte d'Ivoire ». In Bernard Zanou (Ed.), *Dynamiques migratoires et peuplement en Afrique de l'Ouest Paris* : L'Harmattan. (pp. 23-44).

2. Décrets et arrêtés

Décret 73-133 portant création de la Réserve de Faune et de Flore du Haut-Bandama, JORCI n°18 du 10 avril 1973, p.603.

Décret du 29 septembre 1928 modifiant le décret du 9 juillet 1900 portant réglementation du domaine public et des services d'utilité publique en Afrique Occidentale Française, Bulletin Officiel des Colonies n° 10,1928.

Décret du 20 juillet 1900 organisant le régime forestier de la Côte d'Ivoire, JOCI du 15 octobre 1900, p. 1.

Décret du 18 juin 1912 réglementant le régime forestier de la Côte d'Ivoire, JOCI du 31 août 1912, p. 457.

Décret du 4 juillet 1935 sur le régime forestier de l'Afrique occidentale française, JOAOF du 3 août 1935, p. 611.

Décret du 15 juin 1939 portant réglementation des mariages entre indigènes en Afrique Occidentale française ou décret Mandel, JOAOF, 35^{me} année, n°1837 du 24 juin 1939, p. 842.

Décret du 5 juillet 1944 portant création de la Réserve naturelle intégrale du mont Nimba, JORF du 15 juillet 1944, p. 609.

Décret n° 66-433 du 15 septembre 1966 portant statut et réglementation de la procédure de classement des réserves naturelles intégrales ou partielles et des Parcs Nationaux, JORCI n°50 du 27 octobre 1966, p. 1419.

Décret 68-79 du 9 février 1968 portant création du Parc National du Mont Péko, JORCI n°11 du 22 février 1968 p. 307.

Décret 68-80 du 9 février 1968 portant création du Parc National de la Marahoué, JORCI n°11 du 22 février 1968 p. 309.

Décret 68-81 du 9 février 1968 portant création du Parc National de la Comoé, JORCI n°11 du 22 février 1968, p. 310.

Décret n°72-545 du 28 août 1972, portant création de la Réserve partielle de Faune du N'Zo, JORCI n°43 du 14 septembre 1972, p. 1451.

Décret n°72-545 du 28 août 1972 portant création de la Réserve partielle de faune du N'Zo, JORCI n°43 du 14 septembre 1972, p. 1452

Décret n°72-546 du 28 août 1972, portant autorisation exceptionnelle de coupes de bois dans la Réserve de Faune du N'Zo; JORCI n°43 du 14 septembre 1972, p. 1452.

Décret n°73-27 du 17 janvier 1973, fixant les conditions de fonctionnement et de gestion du Fonds spécial des Parcs Nationaux, JORCI n°8 du 8 février 1973, p. 245.

Décret 73-132 du 21 mars 1973, portant modification de la limite séparant le Parc National de Taï de la Réserve partielle de Faune du N'Zo, JORCI n°18 du 19 avril 1973, p. 603.

Arrêté n°003/SEPN/ CAB du 20 février 1974 portant fermeture de la chasse, JORCI n°13 du 28 mars 1974, p. 487.

Décret n°76-215 du 19 février 1976 portant création du Parc National du Mont Sangbé (JORCI n°13 du jeudi 18 mars 1976, p. 515),

Décret 77-116 du 25 février 1977 portant déclassement d'une parcelle du Parc National de la Comoé, JORCI n°13 du 31 mars 1977 p. 521.

Décret 77-348 du 3 juin 1977, portant redéfinition des limites du Parc National de Taï et création d'une zone périphérique de protection, JORCI n°30 du 28 juillet 1977, p. 1438.

Décret n° 81-218 du 2 avril 1981 portant création du Parc National d'Azagny avec une zone de protection périphérique, JORCI n°21 du Jeudi 14 mai 1981, p. 241.

Arrêté n° 63/ MINEFOR /DGEF du 22/11/1982 portant déclassement partiel de la forêt du Gó et le Décret n°87-759 du 22 juillet 1987 portant déclassement partiel de la forêt du Go, JORCI n° 32 du 20 août 1987, p. 310.

Décret n° 87-759 du 22 juillet 1987 portant déclassement d'une partie de la forêt classée de Go-Bodiéno [sous-préfecture de Grand-Lahou], JORCI n°32 du 20 août 1987, p. 310

Décret n°94-448 du 25 août 1994 portant adhésion de la République de Côte d'Ivoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées de disparition, signée à Washington le 3 mars 1973, JORCI n°47 du jeudi 17 novembre 1994, p. 892.

Décret n°94-450 du 25 août 1994 portant adhésion de la République de Côte d'Ivoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, adoptée à Ramsar (Iran), le 2 février 1971, JORCI n°48 du jeudi 24 novembre 1994, p. 913.

Décret n°94-451 du 25 août 1994 portant publication de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, JORCI n°48 du jeudi 24 novembre 1994, p. 913.

Décret n°94-449 du 14 novembre 1994 portant publication de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées de disparition, signée à Washington le 3 mars 1973, JORCI n°47 du jeudi 17 novembre 1994, p. 892.

Décret n°94-614 du 14 novembre 1994 portant ratification de la Convention sur la diversité biologique, faite à Rio de Janeiro, le 5 juin 1992, JORCI n°52 du jeudi 22 décembre 1994, p. 1004.

Décret n°94-615 du 14 novembre 1994 portant publication de la Convention sur la diversité biologique, faite à Rio de Janeiro, le 5 juin 1992, JORCI n°52 du jeudi 22 décembre 1994, p. -1004.

Décret n°94-616 du 14 novembre 1994 portant ratification de la Convention sur les changements climatiques, faite à New York, le 9 mai 1992, JORCI n°51 du jeudi 15 décembre 1994, p. 980.

Décret n°94-617 du 14 novembre 1994 portant publication de la Convention sur les changements climatiques, faite à New York, le 9 mai 1992, JORCI n°51 du jeudi 15 décembre 1994, p. 980.

Décret 2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'OIPR, JORCI n°40 du 2 octobre 2003, p. 588)

Lettre n°0830/ MINEME/OIPR du 13 juillet 2005 adressée par le ministre Angèle GNONSOA au Préfet du département de Grand-Lahou (sur le territoire duquel se trouve le Parc National d'Azagny) et ayant pour objet la mise en place du comité de gestion locale du Parc National d'Azagny.

Arrêté ministériel n°00714 du 06 septembre 2006 portant composition, attributions et fonctionnement des Comités de gestion locale des Parcs Nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire.

Arrêté préfectoral n°70/PY/CAB du 08 novembre 2006 portant composition, attributions et fonctionnement du Comité de gestion locale de la Réserve de Faune d'Abokouamékro.

Arrêté n°00895/MINEEF/du 17 octobre 2007 confiant la gestion du domaine d'utilité publique Dahliafleur à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves avec la dénomination Réserve naturelle partielle de Dahliafleur.

Décret 2008-137 du 14 avril 2008 portant création d'une Société d'État dénommée Société de JORCI Développement Touristique de la Région des Lacs en agrégé «< SODETOUR-LACS >>, n°4 du jeudi 27 mars 2011, p. 38.

Décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en Districts et en Régions (JORCI n°3 du 20 octobre 2011, p. 37)

Décret n°2012-163 du 9 février 2012 déterminant les procédures de classement des Parcs Nationaux et Réserves naturelles, JORCI n°7 du 16 février 2012, p. 93.

Décret n° 2013-22 du 9 janvier 2013 portant modalités d'habilitation, en qualité d'officiers de Police Judiciaire, des fonctionnaires et agents des Parcs nationaux, Réserves naturelles et des Eaux et Forêts, JORCI n° 13 du jeudi 28 mars 2013, p. 226.

Décret n°2013-127 du 20 février 2013 portant création de la Réserve naturelle de Dahliafleur, JORCI n°18 du jeudi 2 mai 2013, p. 302.

Décret n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier, JORCI n°2 Numéro Spécial du Vendredi 20 Mars 2015, page 17.

Décret n° 2004-566 du 14 octobre portant déclaration d'utilité publique du domaine Dahliafleur, JORCI n° 4 du 27 janvier 2005, p. 60.

2. Publications des services officiels de côte d'ivoire

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts/ Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Procédures de concession de l'exploitation touristique des Parcs Nationaux et Réserves, Abidjan, avril 2010, 9 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère des Eaux et Forêts, Plan Directeur Forestier 1988-2015, Abidjan, décembre 1988, 88 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, La Côte d'Ivoire en chiffres, éd. 1975, Abidjan, 1975, 227 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, Stratégique de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté, Janvier 2009, 180 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement, Plan national de développement PND 2016-2020: Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence (tome 1), Abidjan, 110 p.

Territoire de la Côte d'Ivoire, *Enquête agricole par sondage dans le Cercle de Bouaké*, juillet 1954-janvier 1955, Service de la Statistique et de la Mécanographie, Abidjan (non daté), 68 p.
Territoire de la Côte d'Ivoire, *3^e Plan Quadriennal de Développement Économique et Social 1958-1962*, Abidjan, Imprimerie du Gouvernement, 1958, 227 p.

Territoire de la Côte d'Ivoire, Cercle de Daloa, Subdivision de Bouaflé, *Recueil de coutumes Gouro*, doc. dactyl. Bouaflé, 1957, 7 P-

République de la Côte d'Ivoire, *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire*, 1947-1958, Ministère des Finances, des Affaires Économiques et du Plan, Service de la Statistique, Abidjan, 1960, 283 p.

République de la Côte d'Ivoire, *Recensement d'Abidjan 1935* (résultats définitifs). Ministère des Finances, des Affaires Économiques et du Plan, Direction de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques, Abidjan, 1960, 105 p.

République de Côte d'Ivoire, Cinquième rapport national sur la diversité biologique, mars 2014, 106 p.

République de Côte d'Ivoire, Institut National de la Statistique, RGPH-98: Synthèse des rapports d'analyse du RGPH-98.

République de Côte d'Ivoire, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté: Stratégique de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté, Janvier 2009, Abidjan, 2009, 198 pages.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et Développement Durable/Office Ivoirien des Parcs et Réserves, État de conservation du Parc National de la Comoé. Côte d'Ivoire, janvier 2014, 7 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts /Direction de la Protection de la Nature, Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées. Document-cadre, Abidjan, Janvier 2001, 129 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/ Office Ivoirien des Parcs et Réserves, État de conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, Abidjan, 2009, 29 p.

République de Côte d'Ivoire, MINEEF/OIPR, Orientations stratégiques des mesures riveraines autour des Parcs Nationaux de Côte d'Ivoire, GTZ, août 2005, 15 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/ Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Plan d'aménagement et de gestion du Parc National d'Azagny, Abidjan, 2008, (inédit), 99 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Plan d'aménagement et de gestion du Parc National du Banco, Abidjan, 2008, 95 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/Office 2006, 99 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/ Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Plan d'Aménagement du Parc National de Taï, Abidjan, mars

Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, JORCI n°2 du 14 janvier 1999, p. 23.

Loi n°2001-476 du 9 août 2001 d'orientation sur l'organisation générale de l'Administration territoriale, JORCI n°36 du jeudi 6 septembre 2001, p. 746.

Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, JORCI n°20 du 16 mai 2002, p. 338.

Loi n° 2004-412 du 14 août 2004 portant amendement de l'article 26 de la loi n° 98-750 du

23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, JORCI n°49 du 2 décembre 2004, p. 863.

Loi n°2013-864 du 23 décembre 2013 modifiant l'alinéa 2 de l'article 9 de la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des Parcs Nationaux et des Réserves naturelles, JORCI n°1 du vendredi 3 janvier 2014, Numéro Spécial, p. 5.

Loi n°2014- 427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier, JORCI n°2 spécial du Vendredi 20 Mars 2015, p 17.

Loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration territoriale, JORCI n°39 du 21 août 2014, p. 877.

Ordonnance n° 2011-262 du 28 septembre 2011 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration territoriale de l'État JORCI n° 3 du 20 octobre 2011, p. 33.

Note circulaire n°1075/MINEFOR/IGEF du 21 juin 1988 ayant pour objet la réhabilitation des Forêts Classées, des Parcs Nationaux et Réserves.

Note de service n°56/OIPR/DZ/S/CE du 15 octobre 2008 (relative à l'arrêt de la délivrance des autorisations d'exploitation de plantations dans le Parc National d'Azagny -ainsi libellé par nous dans la mesure où en dehors des références nous n'avons pu avoir accès une copie de la note de service elle-même).

3. Sites web

<https://www.mozilla.org/fr/>

<https://www.gouv.ci/Main.php>

https://fr.org/Gouvernement_Houphou%C3%ABt-Boigny_IX

<https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=google+scholar>

<https://www.google.com/maps>

www.ardei-rd.org/index.php/vie-des-regions/grands-ponts

www.bf.undp.org/content/burkina

www.bi.chm-cbd.net/cooperation/organismes-regionaux/partenariat-pour-les-foret-du-bassin-du-congo-pfbc

www.developpement-durable.gouv.fr/-Effet-de-serre-et-changement-.html

www.dictionnaire.reverso.net/francaisdefinition/principeduparallismedes

www.donnees.banquemonddiale.org/pays/cote-d'ivoire

www.ecologyandsociety.org/vol13/iss2/art43/

www.ecotourism.org/

www.fondationparc.ci

www.gouv.ci/actualite

www.institutpourlajustice.com

www.larousse.fr/encyclopedie/rechercher?q=problématique&t

www.memoireonline.com/06/09/2139/m

www.oecd.org/fr/apropos/

www.oipr.ci/index.php/reseau/pares-nationaux/parc-national-du-mont-sangbé

www.oipr.ci/index.php/reseau/reserves-naturelles/reserve-de-faune-d-abokouamekro

ANNEXES

QUESTIONNAIRE AUX MIGRANTS

MIGRATION PLANIFIEE, SATURATION FONCIERE ET RECONVERSION ECONOMIQUE DES POPULATIONS DANS LE DEPARTEMENT DE BOUAFLE, AU CENTRE OUEST IVOIRIEN

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MIGRANTS ET AUX DESCENDANTS DES MIGRANTS

FICHE D'ENQUETE N°.....Du

SECTION 1 : CARACTERISTIQUES DES MIGRANTS DANS LE DEPARTEMENT DE BOUAFLE

Identifiant : N°

Lieu de résidence :

Région:

Département :

Sous-préfecture :

Commune :

Village :

Campement :

A- Les caractéristiques sociodémographiques des migrants dans le Département de Bouaflé

1. Sexe de l'enquête (e): Masculin ☐ ; Féminin ☐
2. Quel âge avez-vous ?
3. Quelle est votre Ethnie ?
4. Précisez la Nationalité : Ivoirien ☐ Burkinabé ☐ Malien ☐ Guinéen ☐
5. Avez-vous été naturalisé ivoirien ? Oui ☐ Non ☐
6. Si oui, en quelle année ?
7. Vous êtes de quelle religion ? Musulmane ☐ ; Chrétienne ☐ ; Animiste ☐ ; Aucune ☐
Autre ☐ ; préciser
8. Quel est votre niveau d'étude ?
Primaire ☐ ; Secondaire ☐ ; supérieur ☐ Coranique ☐ Analphabète ☐
9. Quel est votre statut en tant qu'habitant de cette localité? Autochtone ☐ ;
Allochtone ☐ ; Allogène ☐ ;
Si Allochtone ou Allogène, préciser : Migrant ☐ ou Descendant de migrant ☐
10. Vous êtes migrants ou descendants de migrants ? Migrants ☐
Descendants de migrants ☐
11. Quel est votre statut matrimonial ?

- Marié ☐ ; Non marié ☐ ; Divorcé ☐ ; Célibataire ☐ ; Union libre ☐ ; veuf ☐ ;
1. Êtes-vous polygame ? Oui ☐ ; Non ☐ ;
 2. Vous avez combien de femmes ?
 3. Quel est le nombre de vos femmes par nationalité:
Ivoirienne ; Burkinabé Autres ; Préciser
 4. Nombre d'enfants filles : 0-5 ans ; 5-10 ans ; 10-15 ans
15-20 ans ; 20-25 ans ; 25-30 ans ; plus de 30 ans
 5. Nombre d'enfants Garçons : 0-5 ans ; 5-10 ans ; 10-15 ans
15-20 ans ; 20-25 ans ; 25-30 ans ; plus de 30 ans
 6. Parents : Père ☐ ; Mère ☐ ; Nombre de Frères Nombre de soeurs :
Autres : Préciser

A- Les caractéristiques socioéconomiques des migrants

- 0- Quelle était votre profession dans votre localité d'origine?
- 1- Quel était votre revenu mensuel ?
- 2- Quel était votre revenu annuel ?
- 3- Quelle est votre profession actuelle dans cette localité ?
Agriculteur ☐ Commerçant ☐ Mécanicien ☐ Transporteur ☐ Orpailleur ☐
Autres ☐ Préciser :
- 4- Quel est votre revenu mensuel actuel ?
- 5- Quel est votre revenu annuel actuel ?
- 6- Quelles sont vos dépenses journalières ?
- 7- Combien avez-vous d'enfants scolarisés ?
- 8- Combien sont-ils au : Primaire ; Secondaire ; Supérieur
Ecole Islamique (Coranique)
- 9- Combien avez-vous d'enfants non scolarisés ?
Pourquoi ?
- 10- Combien dépensez-vous pour l'éducation de vos enfants par an ?
- 11- Arrivez-vous à subvenir aux besoins de vos enfants ? Oui ☐ ; Non ☐
- 12- Arrivez-vous à subvenir aux besoins de la famille avec vos revenus ?
Oui ☐ ; Non ☐ ; Si non Pourquoi ?
- 13- Quel type de logement habitez-vous ici ?
Villa ☐ Appartement ☐ Cour commune ☐ Case ☐
Autres ☐ Préciser

0- Matériaux de construction (Observations) ?

Le mur : Ciment ☐ Terre (banco) ☐ Bois ☐ Autres

Le toit : Tôle ☐ Paille ☐ Plastique ☐ Dalle béton ☐ Autres

1- Quel est votre statut d'occupation? Propriétaire ☐ Locataire ☐ Logé gratuitement ☐

2- Quelle est votre source d'alimentation en eau et en éclairage de votre domicile ?

Eclairage : Electricité (CIE) ☐ Panneau solaire ☐ Groupe électrogène ☐ Autres

Eau : Eau courante (SODECI) ☐ Puits ☐ Eau de source ☐ Autres

3- Quelle perception avez-vous de l'évolution de votre cadre de vie ?

Satisfaction ☐ Regret ☐

SECTION 2 : FACTEURS DE LA MIGRATION PLANIFIEE ET NIVEAU D'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES MIGRANTS DANS LE DEPARTEMENT DE BOUAFLE

A- Les facteurs de la migration planifiée des étrangers dans le Département de Bouaflé

1- Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez quitté votre localité d'origine ?

Facteurs naturels et climatiques défavorables à l'agriculture ☐ ; Manque de moyens pour l'investissement ☐ ; Insécurité ☐ ; Conflit foncier ☐ ; Instabilité politique ☐ ; Guerre ☐ ; Manque de terre cultivable ☐ ; Famine ☐ ; Manque d'emploi ☐ ; Problème de cohabitation ☐ ; Problèmes de famille ☐

2- Qu'est-ce qui vous a motivés à choisir cette région pour vous installer ?

Bonne pluviométrie ☐ ; Climat favorable à l'agriculture ☐ ; Disponibilité des terres cultivables pour l'agriculture ☐ ; Région favorable à l'investissement ☐ ; Stabilité politique ☐ ; Opportunité d'emploi ☐ ; Bonne cohabitation ☐ ; Regroupement familiale ☐ ; Scolarisation des enfants ☐ ; Sécurité ☐ ; Facilité d'accès à la terre ☐ ; Hospitalité des populations autochtones ☐

3- Qui organisait vos déplacements ?

L'Etat ☐ ; Des compatriotes ☐ ; Choix personnel ou volontaire ☐ ; Amis ☐

Autres ? ☐ ; Préciser

4- En quelle année vous vous êtes déplacés ici ?

5- Est-ce qu'on vous a forcés au déplacement ? Oui ☐ Non ☐

6- Est-ce qu'on vous a donnés des moyens d'accompagnement (financiers ou matériels)?

Oui ☐ ; Non ☐

- Si oui, Combien ?
- 1- Y a-t'il eu des négociations avec vous et les familles d'origine? Oui ☐ ; Non ☐
 Qui a mené ces négociations ?
- 2- Y a-t'il eu des promesses faites ? Oui ☐ ; Non ☐
 Si oui, lesquelles ?
- 3- Ces promesses ont-elles été tenues ? Oui ☐ ; Non ☐
 Si non, pourquoi vous n'êtes pas satisfaits ?
- 4- Y a-t'il eu des étapes dans vos déplacements ? Oui ☐ ; Non ☐
- 5- Quels sont vos différents sites de transit ?
- 6- Quels sont les motifs de changement du site d'installation ?
- 7- Quels sont les moyens de déplacement utilisés ? Car ☐ ; Train ☐ ; Avion ☐ ;
 Taxi-brousse ☐ Autres ? ☐ ; Préciser
- 8- Avez-vous rencontrées des difficultés pendant ces mouvements ? Oui ☐ ; Non ☐
 Si oui, quelles sont ces difficultés ? Insécurité ☐ ; Manque de moyens financiers ; ☐
 Le changement de climat ☐ ; les conflits ☐ ; Problème d'accueil ☐
 Autres ? ☐ ; Préciser

A- Les leviers d'insertion économique, sociale et culturelle des migrants et leurs rapports avec les populations d'accueil

- 1- Depuis combien d'années êtes-vous installés ici ?
- 2- Comment s'est passée votre intégration ou votre accueil dans le village ? Facile ☐
 Difficile ☐
- 3- Quelle est la religion de votre famille d'accueil ?
- 4- Parlez-vous la même langue que votre famille d'accueil ? Oui ☐ Non ☐
- 5- Quelle langue parlez-vous ?
- 6- Quelle langue parle votre famille d'accueil ?
- 7- Votre intégration a-t-elle été facile ou difficile ? Oui ☐ Non ☐
- 8- Si votre intégration a été facile ou difficile, pensez-vous qu'elle est liée à : La religion ☐
 L'ethnie ☐ la politique ☐ Le mariage ☐ ou autre ☐ Préciser
- 9- Citez les autres motifs qui ont facilité votre intégration.

- 1- Existe-t-il des conflits liés à la conquête de la terre ? Oui ☐ Non ☐
- 2- La conquête de la terre a-t-elle été un obstacle à votre intégration dans la population?
Oui ☐ Non ☐
- 3- Citez quelques problèmes rencontrés liés à votre intégration

- 4- Participez-vous aux réunions de prises de décision ? Oui ☐ Non ☐
Si non, pourquoi ?
- 5- Êtes-vous en sécurité ici ? Oui ☐ Non ☐
- 6- Existe-t-il des infrastructures sanitaires ici ? Oui ☐ Non ☐
- 7- Quel type d'infrastructures ? Hôpital ☐ Dispensaire ☐ Infirmerie ☐ Maternité ☐
Case de santé ☐
- 8- Avez-vous librement accès à ces centres de santé ? Oui ☐ Non ☐
- 9- Avez-vous accès aux marchés et autres domaines publics ? Oui ☐ Non ☐

A- Lien entre économie de plantation, insertion et contribution des migrants au développement socioéconomique local.

- 1- Quelles sont vos principales activités économiques ?
Agriculture ☐ Commerce ☐ Transport ☐
- 2- Quelles sont les principales cultures agricoles que vous pratiquez? Cacao ☐ ; Café ☐
; Anacarde ☐ ; Palmiers à huile ☐ ; Hévéa ☐
Autres
- 3- Quel type de terre agricole exploitez-vous : Jachère ☐ ; Forêt ☐ ; Bas-fonds ☐
- 4- Quel type de main d'œuvre utilisez-vous pour vos travaux ? Familiale ☐ Rémunérée ☐
- 5- Est-ce que vous travaillez à votre propre compte ? Oui ☐ Non ☐
Si non, pour qui travaillez-vous ?
- 6- Avez-vous signé un contrat de travail ? Oui ☐ ; Non ☐
Sur quelle base, travaillez-vous pour ce dernier ?
- 7- Quel est l'état d'évolution des superficies de vos espaces agricoles ? (voir tableau)
Réduction de vos espaces cultivables ☐ ; Augmentation de vos espaces cultivables ☐

Rapports entre les superficies exploitées et la production annuelle

	Superficie exploitée				Production annuelle (T)				Production annuelle par sac			
	1-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	+ de 20ha	1-5 T	5-10 T	10-20 T	+ de 20 T	1-5 S	5-10 S	10-20 S	+ de 20 S
Cacao												
Café												
Hévéa												
Palmiers à huile												
Anacarde												

1- Que faites-vous de vos économies tirées de vos activités agricoles ?

Investissement ☐ Transfert de fonds ☐ Dépenses familiales ☐

2- Vos rapports que vous entretenez avec vos familles d'origine sont basés sur quoi ?

Participation aux funérailles ? ☐ Participation aux faits socioculturels (ex Paquinou) ? ☐

; Participation aux mariages ☐ ; scolarisation des enfants ☐ ; investissement dans l'immobilier ☐ , construction d'habitat ☐ Soutien financier ☐

Autres

3- A combien estimez-vous (en francs CFA/an) l'argent que vous transférez dans vos localités d'origine ?

4- Au vu de tout ce que vous envoyez chez vous, comptez-vous retourner un jour dans votre localité d'origine ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?

A- Apport des migrants et des descendants des migrants dans le tissu économique et social de la localité d'accueil :

1- Vous avez combien d'enfants qui travaillent dans l'administration ivoirienne (Fonctionnaires salariés)

2- Vous avez combien d'enfants qui travaillent dans les secteurs d'activités informelles

comme : Transport ☐ Commerce ☐ Mécanique ☐ Orpaillage ☐

Autres ☐ ; Précisez

3- A combien estimez-vous leur apport mensuel dans les charges familiales

4- Vos enfants participent-ils aux activités socioculturelles locales ? Oui ☐ Non ☐

Si non, Pourquoi

- 1- Dans quels domaines participez-vous au développement économique de votre région d'accueil ? (NB : Rente de la scolarisation, Revenus tirés des investissements de scolarisation des enfants des migrants)

Immobiliers ☐ Construction ☐ Commerce ☐ Transport ☐

Projet d'emploi jeune ☐ Création d'entreprise ☐ Paiement d'impôts ☐

Autres

- 2- Qu'est-ce que vous avez réalisé dans la région ?

- 3- Est-ce que vous payez des impôts ? Oui ☐ Non ☐

- 4- A combien s'élèvent-ils par an?

SECTION 3 : DE LA SATURATION FONCIERE AVANCEE AUX NOUVELLES

ACTIVITES DES MIGRANTS, DANS LE DEPARTEMENT DE BOUAFLE

A- De l'abondance à la raréfaction des terres :

- 1- Disposez-vous encore de terres cultivables disponibles ? Oui ☐ Non ☐

- 2- Si oui, combien en hectare :

- 3- Si non, quelles sont les raisons de la pénurie des espaces cultivables ?

Augmentation de la population ☐ Mauvaise gestion des espaces cultivables ☐

Mauvaise distribution et occupation des terres ☐ Non maitrise de la politique migration ☐ Accès facile et anarchique à la terre ☐ Changement climatique ☐

- 4- Avez-vous bénéficié des stratégies paysannes des acteurs du développement du monde rural comme la SATMACI- BNDA- ANADER ? Oui ☐ Non ☐

- 5- Qu'est-ce qu'elles vous ont apporté comme encadrement lié à la gestion des terres et à la production ?

- 6- Reconnaissez-vous votre responsabilité dans l'épuisement des espaces cultivables ?

Oui ☐ Non ☐

- 7- Quelles sont les conséquences de cette saturation foncière ?

Réduction des productions ☐ ; Réduction des revenus ☐

Abandon de certaines activités agricoles ☐ Reconversion économique ☐

Autres

- 8- Quels sont vos nouveaux revenus mensuels ou annuels face à cette situation ?

- 9- Arrivez-vous à supporter vos charges familiales ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?

- 1- Face à cette nouvelle contrainte foncière, quelles sont vos nouvelles activités économiques ?

A- La reconversion économique

- 1- Face à cette saturation quelles sont vos nouvelles activités économiques?

- 2- Quelles sont les nouvelles cultures que vous pratiquez ?

Nouvelles cultures industrielles

Nouvelles cultures vivrières

- 3- Quelles sont vos activités dominantes ?

- 4- Quelles sont les activités qui ont disparu ?

- 5- Combien gagnez-vous maintenant par an ?

- 6- Que faites-vous avec vos gains ? Dépenses quotidiennes

Investissement ; Transferts de fonds

Autres :

B- Difficultés, solutions et Perspectives

- 1- Rencontrez-vous des difficultés aujourd'hui ? Oui ☐ Non ☐

Lesquelles ?

- 2- Quelles solutions proposez-vous ?

- 3- Qu'attendez-vous des autorités pour vous investir dans le développement de la région?

Apport des étrangers au développement économique

- 5- La forte présence des migrants dans la région constitue-t-elle une opportunité ou une menace ? Oui Non.....
Pourquoi ?
.....
.....
- 6- Quelles sont les actions qu'ils entreprennent ?
.....
.....
- 7- Dans quel secteur investissent-ils ?
.....
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DES AUTORITES ADMINISTRATIVES : LA SOUS-PREFECTURE

- 1- A combien estimez-vous la population de la sous-préfecture.....
- 2- Quel est le taux de croissance de cette population depuis 1960 ?.....
- 3- Quelle est la superficie de la sous-préfecture ?.....
- 4- La sous-préfecture comprend combien de villages?
- 5- Lesquelles ?.....
.....
.....
- 6- La sous-préfecture comprend combien de campements ?
Lesquelles ?.....
- 7- La sous-préfecture comprend combien de groupes ethniques?
Lesquels ?.....
.....
.....
- 8- Les chefs de village vous associent-ils à la gestion des problèmes?.....
- 9- Quels sont les problèmes récurrents que vous réglez ?
.....
.....
- 10-Quels sont vos rapports avec les chefs coutumiers et chefs de village?.....
.....
.....
- 11-Quels sont les problèmes récurrents qu'ils vous posent ?.....
.....
.....
- 12-Quelle analyse faites-vous de la saturation foncière?.....
.....
.....

-
-
- 5- Quelle analyse faites-vous de la saturation foncière?.....
-
-
- 6- Quels sont les problèmes récurrents qu'ils vous posent ?.....
- 7- Les étrangers ont-ils choisi leurs sites d'accueil de façon libre ?
Comment ?.....
-
-
- 8- Depuis quand avez-vous senti l'ampleur de la migration étrangère sur le territoire ?
-
-
- 9- Selon vous quelles sont les causes de cette migration étrangère sur le territoire ?
-
-
- 10- Quelles sont les principales activités économiques qu'exercent les étrangers ?
-
-
- 11- Comment parviennent-ils aux ressources foncières pour leurs cultures ?
-
-
- 12- A quels taux estimez-vous leur possession des terres culturelles ?
-
-
- 13- Existe-t-il des conflits entre les étrangers et les autochtones dans la sous-préfecture ?
-
- 14- Lesquels ? Foncier politique Identité culturelle
- 15- A quelle fréquence y a-t-il des conflits entre étrangers et ivoiriens ?.....
- 16- Sont-ils toujours satisfaits des règlements liés aux conflits fonciers ?.....
- 17- Comment réglez-vous ces conflits ?
-
-
- 18- Veulent-ils rester définitivement ou temporairement ?.....
- 19- Ont-ils la nationalité ivoirienne ?.....
- 20- Comment ont-ils obtenu la nationalité ?/ pourquoi?
-
-
- 21- Combien de conflits avez-vous enregistré en 2022 ?..... En 2023 ?.....
- 22- En tant qu'entité déconcentrée, quels pouvoirs l'Etat vous confère pour gérer la migration sur votre territoire ?
-
-

- 1- Les étrangers ont-ils choisi ces sites d'accueil de façon libre ?
 Comment ont-ils été installés ?.....

- 2- Depuis quand avez-vous senti l'ampleur de la migration étrangère sur le territoire ?

- 3- Selon vous quelles sont les causes de cette migration étrangère sur le territoire ?

- 4- Quelles sont les principales activités économiques qu'exercent les étrangers ?

- 5- Comment parviennent-ils aux ressources foncières pour leurs cultures ?

- 6- A quels taux estimez-vous leur possession des terres culturelles ?

- 7- Existe-t-il des conflits entre les étrangers et les autochtones dans la sous-préfecture ?.....
 Lesquels ? Foncier politique Identité culturelle
- 8- Existe-t-il des conflits liés aux relations amoureuses entre hommes et femmes ?
 Oui Non
- 9- Comment réglez-vous ces conflits :.....

- 10- existe-t-il des mariages entre étrangers et autochtone ? a combien estimez-vous ces cas de mariages ?
- 11- A quelle fréquence y a-t-il des conflits entre étrangers et ivoiriens ?

- 12- Sont-ils toujours satisfaits des règlements liés aux conflits fonciers ?.....
- 13- Comment réglez-vous ces conflits ?

- 14- Veulent-ils rester définitivement ou temporairement ?.....
- 15- Ont-ils la nationalité ivoirienne ?.....
- 16- Comment / pourquoi?.....

- 17- Combien de conflits avez-vous enregistré en 2022 ? En 2023 ?
- 18- En tant qu'entité déconcentrée, quels pouvoirs l'Etat vous confère pour gérer la migration sur votre territoire ?

.....
.....
Apport des étrangers au développement économique

- 1- La forte présence des migrants dans la région constitue-t-elle une opportunité ou une menace ? Oui Non.....
Pourquoi ?.....
.....
- 2- Quelles sont les actions qu'ils entreprennent ?
.....
.....
- 3- Dans quel secteur investissent-ils ?
.....
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

- 1- Depuis quand avez-vous senti l'ampleur de la migration étrangère sur le territoire ?
.....
- 2- Selon vous quelles sont les causes de cette migration étrangère sur le territoire ?
.....
- 3- Combien d'étrangers résident sur le territoire régional ?.....
Quelles sont les principales activités économiques qu'exercent les étrangers
.....
.....
- 4- Comment parviennent-ils à s'insérer dans ces activités ?
.....
.....
- 5- A quels taux estimez-vous leur possession des activités sur le territoire ?.....
- 6- Quels est le budget du Conseil Régional ?.....
- 7- Quel est le poids de votre région dans l'économie nationale ?.....
.....

Apport des étrangers au développement économique

- 8- La forte présence des migrants dans la région constitue-t-elle une opportunité ou une menace ? Oui Non.....
- 9- Pourquoi ?.....
- 10- Quelles sont les actions qu'ils entreprennent ?.....
.....
- 11- Dans quel secteur investissent-ils ?.....
.....
- 12- Quel est le taux de leur contribution au développement économique dans la région ?.....
- 13- Parvenez-vous à prélever les taxes sur les activités exercées par les étrangers ?.....
- 14- Comment parvenez-vous à prélever ces taxes ?.....

.....
.....
1- En proportion, combien les étrangers rapportent-ils à votre budget ?.....

Des actions du Conseil Régional

2- Quelles sont les actions que le Conseil mène pour inciter les étrangers à investir davantage dans la région ?.....
.....

3- Quels sont les investissements du Conseil Régional à Bouaflé ?.....
.....
.....

4- Quel est votre taux de réalisation dans la construction :

- des écoles primaires ?.....
- des établissements secondaires ?
- des centres de santé dans la région ?.....

5- Quel est le niveau d'équipement de ces infrastructures ?.....

6- Ces infrastructures profitent-elles aux étrangers de la région ?.....
Exemples.....
.....

7- A quelle proportion bénéficient-ils de ces réalisations ?.....

Documents annexes

8- La liste des investisseurs PME et leurs secteurs d'activité dans la région
.....
.....

9- Des statistiques sur l'évolution des investissements et du nombre d'investisseurs dans la région depuis la date de création du Conseil Régional à 2022.
.....
.....

10- Statistiques sur les migrants, leurs types d'activités et les taxes annuelles payées de la date de création du Conseil Régional à 2022.
.....
.....
.....

11- Les structures et ONG intervenant dans la gestion de la migration, leurs identités et leur localisation
.....
.....

12- Les deux derniers plans quinquennaux et triennaux

13- Bilan pluviométrique et température de la région
.....
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DE LA MAIRIE

- 1- Depuis quand avez-vous senti l'ampleur de la migration étrangère sur le territoire ?
.....
.....
- 2- Selon vous quelles sont les causes de cette migration étrangère sur le territoire ?
.....
.....
- 3- Combien d'étrangers résident-ils sur le territoire régional ?.....
- 4- Quelles sont les principales activités économiques qu'exercent les étrangers (avec des proportions).....
.....
.....
- 5- Comment parviennent-ils à s'insérer dans ces activités ?
.....
.....
- 6- A quels taux estimez-vous leur possession des activités sur le territoire ?.....
- 7- Quels est le budget de la Mairie ?.....
- 8- Quel est le poids de votre région dans l'économie nationale ?.....
- 9- Existe-t-il des conflits liés aux relations entre hommes et femmes qui impliquent des étrangers? Oui Non.....
- 10- Quelle est la fréquence de ces conflits ?.....
- 11- Comment réglez-vous ces conflits :.....
.....
.....
- 12- existe-t-il des mariages entre étrangers et autochtone ?
- 13- A combien estimez-vous ces cas de mariages ?.....

Apport des étrangers au développement économique

- 14- La forte présence des migrants dans la région constitue-t-elle une opportunité ou une menace ? Oui Non.....
- 15- Pourquoi ?.....
- 16- Quelles sont les actions qu'ils entreprennent ?.....
.....
- 17- Dans quel secteur investissent-ils ?.....
.....
- 18- Quel est le taux de leur contribution au développement économique dans la région ?.....
- 19- Parvenez-vous à prélever les taxes sur les activités exercées par les étrangers ?.....
- 20- Comment parvenez-vous à prélever ces taxes ?.....
.....
.....
- 21- En proportion, combien les étrangers rapportent-ils à votre budget ?.....

Des actions de la Mairie :

- 1- Quelles sont les actions que la Mairie mène pour inciter les étrangers à investir davantage dans la région ?.....
.....
- 2- Quels sont les investissements de la Mairie à Bouaflé ?.....
.....
.....
- 3- Quel est votre taux de réalisation dans la construction :
 - des écoles primaires ?.....
 - des établissements secondaires ?
 - des centres de santé dans la région ?.....
- 4- Quel est le niveau d'équipement de ces infrastructures ?.....
- 5- Ces infrastructures profitent-elles aux étrangers de la région ?.....
Exemples.....
.....
- 6- A quelle proportion bénéficient-ils de ces réalisations ?.....

Documents annexes

- 7- La liste des investisseurs PME et leurs secteurs d'activité dans la région ?
.....
.....
- 8- Des statistiques sur l'évolution des investissements et du nombre d'investisseurs dans la région depuis la date de création du Conseil Régional à 2022.
.....
.....
- 9- Statistiques sur les migrants, leurs types d'activités et les taxes annuelles payées de la date de création du Conseil Régional à 2022.
.....
.....
.....
.....
- 10- Les structures et ONG intervenant dans la gestion de la migration, leurs identités et leur localisation
.....
.....
.....
.....
- 11- Les deux derniers plans quinquennaux et triennaux
.....
- 12- Bilan pluviométrique et température de la région
.....
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DU SERVICE DES IMPÔTS

- 1- Comment se font les enregistrements des propriétaires terriens et des terrains bâtis ?
.....
1. Quelles sont les étapes de l'acquisition de terrain et la mise en valeur du terrain ?
.....
2. Y a-t-il une différence d'impôt entre ivoirien et étranger ?
.....
.....
3. Quels sont les types d'impôt qu'il faut payer ?.....
.....
4. Qui doit payer l'impôt ?.....
5. Sur quoi prélève-t-on l'impôt ?.....
6. Combien de maisons y a-t-il dans la ville ?.....
7. Comment calculez-vous les dus des populations ?.....
.....
8. Combien doit payer en impôt un citoyen qui a un terrain nu ?.....
9. Comment finance-t-on les entités décentralisées avec les impôts prélevés ?
.....
10. Combien revient aux entités décentralisées pour leur fonctionnement ?.....
.....
11. Quelles est la part de la commune ?.....

Requêtes

12. Le plan d'aménagement de la ville de Bouaflé
13. Les premiers bâtis et le nouvel étalement spatial de la ville depuis 2010
.....
14. Le nombre de propriétaire terrien selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie et le type de construction
.....
15. Le nombre d'investisseurs dans l'immobilier par nationalité et la catégorie socioprofessionnelle
.....
16. Le coût moyen d'impôt à payer selon le type d'habitation construit
.....
17. Le nombre d'immigré qui paient les impôts selon la nationalité ou l'ethnie
.....
18. Le nombre de contributeur selon la nationalité
.....
19. Le nombre de PME et PMI selon la nationalité dans la région de la Marahoué
.....
20. Le nombre de personne propriétaire de maison selon la nationalité
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DE L'OIPR

1. Quelle est la mission de l'OIPR?.....
.....
.....
2. Quelles est la superficie du que gère l'OIPR dans la région de la Marahoué.....
3. Quelle est la superficie de forêt appartenant à l'OIPR exploitée par les agriculteurs ?
.....
4. Quel est l'état du parc de la Marahoué ?
.....
.....
.....
5. Quelle est la proportion des étrangers ?.....
6. Que produisent-ils sur ces parcelles ?.....
.....
7. Les agriculteurs paient-ils des taxes ?.....
8. Combien paient-ils en moyenne par an ?.....

17- Le nombre d'agriculteurs de la région et les superficies cultivées selon leur nationalité, les rendements des producteurs et le coût au tonnage.

.....
.....

18- Le bilan pluviométrique et de température dans la région

.....

19- Evolution annuelle de la pluviométrie 2000-2020

.....

20- Répartition annuelle de la pluviométrie et la température en 2022

.....

21- Quelles sont vos difficultés à sécuriser le parc ?

.....

.....

.....

22- Quel le niveau d'infiltration du parc ?

.....

.....

.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DE LA SODEFOR

1. Quelle est la mission de la SODEFOR ?.....
.....
.....
.....
2. Quelles est la superficie de la forêt que détient la SODEFOR dans la région de la Marahoué.....
3. Quelle est la superficie de forêt appartenant à la SODEFOR exploitée par les agriculteurs ?
.....
4. Quel est l'état du parc de la Marahoué ?
.....
.....
.....
.....
5. Quelle est la proportion des étrangers ?.....
6. Que produisent-ils sur ces parcelles ?.....
.....
.....
7. Les agriculteurs paient-ils des taxes ?.....
8. Combien paient-ils en moyenne par an ?.....

Requêtes

- 9- Le nombre d'agriculteurs de la région et les superficies cultivées selon leur nationalité, les rendements des producteurs et le coût au tonnage.

.....

- 10-Le bilan pluviométrique et de température dans la région

.....

- 11-Evolution annuelle de la pluviométrie 2000-2020

.....

- 12-Répartition annuelle de la pluviométrie et la température en 2022

.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Quelle est la mission du Ministère de l'Agriculture?.....

.....
.....
.....

Quelle est la superficie de la forêt exploitée par les agriculteurs dans la région de la Marahoué?

.....
Quelle est la proportion des étrangers ?.....

Que produisent-ils sur ces parcelles ?.....

.....
.....
.....

Les agriculteurs paient-ils des taxes ?.....

Combien paient-ils en moyenne par an ?.....

Requêtes

- Le nombre d'agriculteurs de la région et les superficies cultivées selon leur nationalité, les rendements des producteurs et le coût au tonnage.

.....
.....
.....

- Le bilan pluviométrique et de température dans la région.....
- Evolution annuelle de la pluviométrie 2000-2020

.....
.....
.....

Répartition annuelle de la pluviométrie et la température en 2022

.....
.....
.....

GUIDE D'ENTRETIEN

ENTRETIEN REALISE AUPRES DES AUTORITES COUTUMIERES

- ✓ Comment avez-vous accueilli les étrangers dans votre village ?.....
- ✓
.....
.....
- ✓ Quels sont vos rapports aujourd'hui ?.....
.....
.....
.....
- ✓ Participent-ils aux activités économiques et culturelles du village ?.....
- ✓ Quels sont les problèmes récurrents que vous réglez ?
.....
.....
.....
- ✓ Sont-ils toujours satisfaits des règlements liés aux conflits fonciers ?.....
- ✓ Comment trouvez-vous des solutions à ces problèmes ?.....
- ✓
.....
.....
- ✓ Rendez-vous compte aux autorités administratives ?.....
- ✓ Souhaitez-vous continuer de vivre avec eux dans votre village ou non ?.....
Pourquoi ?.....
.....
.....
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DES CHEFS DE TERRE

- ✓ Avez-vous encore des terres agricoles cultivables ?.....
- ✓ Comment attribuez-vous la terre aux paysans ?.....
- ✓
.....
.....
- ✓ Vendez-vous les parcelles aux allogènes et allochtones ?.....
.....
.....
.....
- ✓ Sur quelles bases vous cédez les parcelles de terre aux étrangers ?.....
.....

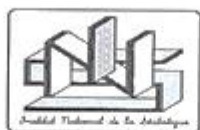
-
-
- ✓ Les parcelles de terre ont-elles été objet de conflits ?.....
 - ✓ Avez-vous encore des terres à attribuer à des potentiels acquéreurs ?.....
 - ✓ Sentez-vous le risque et les dangers de la pénurie des terres ?.....

-
-
-
- ✓ Comment voulez-vous lutter contre ce phénomène ?.....
-

-
-
- ✓ Les parcelles de terre ont-elles été objet de conflits ?.....
 - ✓ Avez-vous encore des terres à attribuer à des potentiels acquéreurs ?.....
 - ✓ Sentez-vous le risque et les dangers de la pénurie des terres ?.....

-
-
-
- ✓ Comment voulez-vous lutter contre ce phénomène ?.....
-

INSTITUT



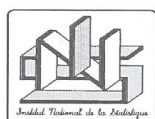
Répartition de la population de la région de la Marahoué par Sous-Préfecture, Ethnie et Nationalité selon le sexe

SOUS PREFECTURE			Sexe		Total
			Masculin	Féminin	
BEGBESSOU	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	9733	9002	18735
		BENIN	23	27	50
		BURKINA-FASO	706	155	861
		GHANA	0	9	9
		GUINEE	421	207	628
		LIBERIA	3	0	3
		MALI	2567	1508	4074
		MAURITANIE	13	0	12
		NIGER	11	3	14
		NIGERIA	13	5	17
		SENEGAL	8	26	34
		TOGO	11	1	12
		DJIBOUTI	8	5	12
		SOMALIE	8	0	8
		GABON	5	0	5
		TOTAL	13529	10948	24476
BOUAFLE	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	87111	79398	166509
		BENIN	676	515	1191
		BURKINA-FASO	19747	16150	35898
		GHANA	91	91	182
		GUINEE	1516	1139	2656
		GUINEE-BISSAU	17	17	33
		LIBERIA	5	4	9
		MALI	3207	2427	5634
		MAURITANIE	197	14	211
		NIGER	373	260	632
		NIGERIA	145	130	275
		SENEGAL	192	116	308
		TOGO	191	100	291
		BURUNDI	9	5	14
		DJIBOUTI	40	23	63
		SOMALIE	6	0	6
		MALAWI	1	0	1
		CAMEROUN	8	0	8
		MAROC	28	0	28
		CHINE	3	0	3
		BRUNEI DARUSSALAM	1	0	1
		SAMOA OCCIDENTAL	1	0	1
		AFGHANISTAN	1	0	1

Source RGPH - 2014

		INDE	1	0	1
		ARABIE SAUDITE	0	1	1
		LIBAN	1	0	1
		ITALIE	1	0	1
		FRANCE	1	3	4
		PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE	0	3	3
		TOTAL	113572	100395	213967
N'DOUFFOUKAN KRO	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	9907	9430	19337
		BENIN	9	11	20
		BURKINA-FASO	265	195	460
		GHANA	2	0	2
		GUINEE	7	11	18
		MALI	80	63	143
		MAURITANIE	4	0	4
		NIGER	9	6	15
		SENEGAL	4	0	4
		TOGO	11	7	18
		BURUNDI	0	1	1
		DJIBOUTI	2	0	2
		BELGIQUE	1	0	1
		TOTAL	10301	9724	20025
PAKOUABO	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	10386	7923	18309
		BENIN	1	0	1
		BURKINA-FASO	385	217	601
		GHANA	8	4	13
		GUINEE	10	12	21
		GUINEE-BISSAU	3	0	3
		MALI	396	202	598
		MAURITANIE	24	0	24
		NIGER	10	8	18
		TOGO	3	1	4
		SOMALIE	4	0	4
		TOTAL	11230	8367	19597
TIBEITA	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	8264	7458	15722
		BENIN	10	3	12
		BURKINA-FASO	3311	2503	5814
		GHANA	0	1	1
		GUINEE	3	5	8
		MALI	325	323	648
		MAURITANIE	1	0	1
		NIGER	6	3	10
		NIGERIA	1	0	1
		TOGO	9	0	9
		BURUNDI	6	3	9
		DJIBOUTI	1	1	2
		MAROC	3	0	3
		ARABIE SAUDITE	1	0	1
		TOTAL	11938	10301	22239

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



Répartition de la population de la région de la Marahoué par Sous-Préfecture, Ethnie et Nationalité selon le sexe

SOUS PREFECTURE			Sexe		Total
			Masculin	Féminin	
BEGBESSOU	Nationalité	ABBEY	13	12	25
		ABIDJI	6	5	11
		ABOURE	14	6	20
		ABRON	16	14	30
		ADJOUKROU	5	2	7
		AGNI	36	15	51
		APPOLO OU N'ZIMA	0	1	1
		AKYE OU ATTIE	20	27	47
		BAMBARA	0	33	33
		BAOULE	5972	5543	11515
		BETE	9	9	19
		DIDA	16	13	29
		DIOULA	45	47	92
		DJIMINI	7	15	22
		EBRIE	16	1	17
		GAGOU	1	0	1
		GNABOUA (niaboua)	2	1	4
		GOURO	86	88	174
		GUERE	19	25	43
		KODIA	7	0	7
		KORO	0	2	2
		KOULANGO	8	21	29
		KOUYA	3	5	8
		KOYAKA OU KOYARA	34	43	77
		LOBI	8	5	13
		MAHOU OU MAHOUKA	45	79	125
		MALINKE OU MANINKA	459	426	886
		NIGBI	0	5	5
		SAMOGHO	3	0	3
		SENOUFO	297	318	615
		TAGOUANA	23	13	36
		TOURA	29	46	75
		WOBE	7	6	13
		YACOUBA OU DAN	29	50	79
		YAOURE (yohoure)	2462	2108	4570
		NATURALISE IVOIRIEN	33	19	51
		NON IVOIRIEN	3798	1943	5741
		TOTAL	13532	10944	24476
BOUAFLE	Nationalité	ABBEY	136	141	277

ABIDJI	51	46	97
ABOURE	196	192	388
ABRON	202	218	420
ADJOUKROU	127	81	208
AGNI	1249	1228	2477
AHIZI	4	14	18
ALLADIAN	6	6	13
APPOLO OU N'ZIMA	45	42	87
AKYE OU ATTIE	369	397	766
AVIKAM OU BRIGNAN	12	21	32
BAKWE	8	1	9
BAMBARA	22	41	63
BAOULE	33448	30785	64234
BETE	1207	1248	2455
BIRIFOR	14	22	36
CONJA	1	0	1
DEGHA	1	3	4
DIDA	241	260	501
DIOULA	7635	7101	14736
DJIMINI	204	176	379
EBRIE	103	110	213
EHOTILE	22	35	56
GAGOU	114	96	210
GNABOUA (niaboua)	114	118	232
GODIE	46	42	88
GOUIN OU KIRMA	4	3	6
GOURO	10626	9717	20343
GUERE	786	816	1602
KAMARA OU KOMARA	1	1	3
KODIA	15	17	32
KOMONO	4	0	4
KORO	123	114	237
KOULANGO	186	179	365
KOUYA	14	18	32
KOYAKA OU KOYARA	2009	1848	3857
KROBOU	27	51	78
KROUMEN	37	50	87
LOBI	732	584	1316
MAHOU OU MAHOUKA	639	670	1310
MALINKE OU MANINKA	6749	5568	12317
M'BATTO (goua)	45	45	90
MONA OU MOUAN	91	90	181
NAFANA	0	1	1
N'GAIN	3	1	4
NIEDEBOUA	29	14	44
NIGBI	1	9	10
OUADOUGOU	10	3	13
OUAN	56	60	117
OUODOUGOU	4	6	10
SAMOGHO	45	24	69

Source RGPH - 2014

		SENOUFO	5769	4873	10642
		TAGOUANA	606	579	1185
		TOURA	119	95	214
		WANE	88	103	191
		WOBE	208	245	452
		YACOUBA OU DAN	1426	1389	2815
		YAURE (yohoure)	5637	5095	10732
		NATURALISE IVOIRIEN	5444	4705	10149
		NON IVOIRIEN	26461	20997	47458
		TOTAL	113572	100395	213967
N'DOUFFOUK ANKRO	Nationalité	ABBEY	3	9	12
		ABOURE	0	1	1
		ABRON	9	8	16
		ADJOUKROU	0	6	6
		AGNI	27	27	54
		ALLADIAN	1	1	2
		APPOLO OU N'ZIMA	3	1	4
		AKYE OU ATTIE	25	38	62
		BAOULE	9434	8951	18385
		BETE	24	30	54
		DIDA	0	3	3
		DIOULA	30	35	65
		EBRIE	5	5	11
		GAGOU	0	1	1
		GOURO	93	81	174
		GUERE	10	12	23
		KOULANGO	1	11	12
		KOUYA	2	0	2
		KOUZIE	1	0	1
		KOYAKA OU KOYARA	30	19	49
		LOBI	65	65	129
		MAHOU OU MAHOUKA	2	1	3
		MALINKE OU MANINKA	5	5	11
		M'BATTO (goua)	2	0	2
		MONA OU MOUAN	1	0	1
		NAFANA	1	0	1
		OUAN	0	1	1
		SAMOGHO	0	1	1
		SENOUFO	95	84	179
		TAGOUANA	1	1	2
		TOURA	0	2	2
		WANE	5	1	7
		WOBE	4	1	5
		YACOUBA OU DAN	14	16	30
		YAURE (yohoure)	4	6	10
		NATURALISE IVOIRIEN	8	5	14
		NON IVOIRIEN	394	294	688
		TOTAL	10301	9724	20025
PAKOUABO	Nationalité	ABIDJI	1	0	1
		ABOURE	9	4	13

		ABRON	14	5	20
		ADJOUKROU	0	1	1
		AGNI	29	7	36
		ALLADIAN	1	0	1
		AKYE OU ATTIE	9	5	14
		BAMBARA	20	3	23
		BAOULE	8912	7091	16003
		BETE	59	15	74
		CONJA	0	3	3
		DEGHA	2	0	2
		DIDA	9	13	23
		DIOULA	266	157	423
		DJIMINI	2	0	2
		DOMA	2	0	2
		EBRIE	0	1	1
		FOULA	1	0	1
		GAGOU	5	0	5
		GNABOUA (niaboua)	0	1	1
		GODIE	0	2	2
		GOUIN OU KIRMA	2	0	2
		GOURO	178	122	300
		GUERE	15	4	20
		KOULANGO	15	5	21
		KOUYA	9	2	11
		KOYAKA OU KOYARA	44	19	63
		KROBOU	1	0	1
		KROUMEN	3	1	4
		LOBI	28	4	32
		MAHOU OU MAHOUKA	1	0	1
		MALINKE OU MANINKA	97	66	163
		MONA OU MOUAN	11	9	21
		NAFANA	1	0	1
		NEYO	5	0	5
		OUADOUGOU	1	0	1
		OUAN	0	1	1
		OUODOUGOU	2	0	2
		SENOUFO	456	297	753
		TAGOUANA	40	13	54
		TOURA	20	8	28
		WOBE	4	3	7
		YACOUBA OU DAN	23	9	32
		YAOURE (yohoure)	0	2	2
		NATURALISE IVOIRIEN	86	47	133
		NON IVOIRIEN	844	444	1288
		TOTAL	11230	8367	19597
TIBEITA	Nationalité	ABOURE	6	0	6
		ABRON	4	0	4
		AGNI	44	29	73
		AKYE OU ATTIE	2	0	2
		BAOULE	1078	877	1955

Source RGPH - 2014

BETE	41	41	81
BIRIFOR	10	8	17
DIDA	2	4	6
DIOULA	95	83	178
DJIMINI	4	0	4
EBRIE	4	0	4
GAGOU	10	6	15
GNABOUA (niaboua)	2	2	4
GOUIN OU KIRMA	6	0	6
GOURO	5476	5135	10611
GUERE	10	4	14
KOULANGO	23	25	48
KOUYA	23	15	39
KOYAKA OU KOYARA	12	17	29
KROBOU	0	2	2
KROUMEN	0	2	2
LOBI	79	93	172
MAHOU OU MAHOUKA	0	8	8
MALINKE OU MANINKA	83	64	147
M'BATTO (goua)	0	2	2
MONA OU MOUAN	2	2	4
OUAN	46	41	87
SENOUFO	1047	871	1918
TAGOUANA	8	2	10
TOURA	8	14	21
WOBE	8	2	10
YACOUBA OU DAN	64	48	112
YAOURE (yohoure)	0	2	2
NATURALISE IVOIRIEN	70	62	131
NON IVOIRIEN	3675	2842	6517
TOTAL	11938	10301	22239



Daloa, le 27 Mars 2024

REPARTITION DE LA POPULATION ET DES MENAGES DU DEPARTEMENT DE BOUAFLE DE 1988 PAR LOCALITES					
LOCALITES	NOMBRE DE CAMPEMENTS	NOMBRE DE MENAGES	ENSEMBLE LOCALITE		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL
ENSEMBLE DEPARTEMENT ..	731	24 479	84 864	79 053	163 917
SOUS-PREFECTURE: BONON					
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	402	7 294	26 530	24 874	51 404
SECTEUR COMMUNAL	126	3 475	11 891	11 111	23 002
BLABLATA	5	62	204	204	408
BOGNONZRA	12	205	730	626	1 356
DABOUZRA	0	78	252	263	515
MADIETA	0	54	173	183	356
OUAREBOTA	15	140	455	474	929
BONON	94	2 936	10 077	9 361	19 438
SECTEUR NON COMMUNAL	276	3 819	14 639	13 763	28 402
BANTIFLA	2	137	511	506	1 017
BANTINFLA	26	242	928	875	1 803
BIEGONFLA	0	154	604	542	1 146
BLANOFLA	0	204	807	711	1 518
BONO BI ZEHITAFLA	2	68	284	222	506
BOUNANTINFLA	20	216	814	789	1 603
BOUNIFLA	6	245	944	881	1 825
DIANOFLA	11	303	1 145	1 112	2 257
GANOUFLA	3	160	527	665	1 192
GNINGUETCHIKRO	30	213	814	770	1 584
GOBAZRA	6	111	425	398	823
GOFLA	0	27	107	92	199
IRIBAFLA	24	158	601	573	1 174
KANGRETA	20	121	451	448	899
LOAFLA	0	261	1 008	935	1 943
SAYETA	17	105	368	416	784
VRIGRITA	25	329	1 287	1 157	2 444
ZAGUIETA	53	505	2 047	1 707	3 754
ZANOFLA	13	168	599	650	1 249
ZEGATA	18	92	368	314	682

LOCALITES	NOMBRE DE CAMPEMENTS	NOMBRE DE MENAGES	ENSEMBLE LOCALITE		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL
SOUS-PREFECTURE:BOUAFLE					
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	329	17 185	58 334	54 179	112 513
SECTEUR COMMUNAL	12	6 087	20 724	18 271	38 995
ALLANGBAKONANKRO	5	52	167	167	334
BLAMA	0	18	59	57	116
GARANGO	7	572	1 735	1 930	3 665
KONGOYOBOUESSOU	0	50	176	142	318
BOUAFLE	0	5 395	18 587	15 975	34 562
SECTEUR NON COMMUNAL	317	11 098	37 610	35 908	73 518
AKA N'GUESSANKRO	5	215	728	694	1 422
AKAKRO	0	42	136	145	281
AKOWEBO	0	147	461	512	973
ALLAHOU-BAZI	1	80	269	264	533
ALLEKRAN	0	18	67	49	116
ALLEY	0	34	109	117	226
ANGOVIA	2	78	276	240	516
ATTOSSE	0	315	1 016	1 071	2 087
BAONFLA	23	821	2 897	2 543	5 440
BAZI	4	176	585	584	1 169
BAZIAFLA	0	58	191	191	382
BEGBESSOU	8	174	635	519	1 154
BENOU	0	72	229	249	478
BLANFLA	13	266	904	855	1 759
BLE	0	397	1 265	1 364	2 629
BOKASSOU	1	62	219	191	410
BOUAFLE	1	471	1 743	1 374	3 117
BOZI	0	179	604	580	1 184
BOZI 2	0	52	211	136	347
DEGBEZERE	0	67	220	221	441
DIACOHOU NORD	3	81	291	247	538
DIACOHOU SUD	0	353	1 131	1 204	2 335
DIADIENOUFLA	11	148	546	433	979
DIALLE	3	56	182	188	370
DIANFLA	2	117	399	379	778
DIOLABOUGOU	0	46	157	147	304
DUONFLA	5	250	938	717	1 655
FETEKRO	9	67	227	216	443
GOURGUI	0	8	27	28	55
GUEZANOUFLA	1	83	286	265	551
HALLANYKRO	11	181	688	514	1 202
KAMI	0	62	209	202	411
KAVIESSOU	1	57	187	189	376
KIEKIEKRO	0	34	118	108	226
KOFFIKRO	0	12	37	40	77
KONEFLA	28	162	539	533	1 072
KOUAKOUGNANOU	1	93	281	337	618
KOUASSI-PERITA	0	74	242	249	491
KOUBI	0	37	124	122	246
KOUDOUGOU-SOKOURA	16	436	1 455	1 431	2 886
KOUPELA-TENGODOGO	9	364	1 267	1 145	2 412
KARIGAMBO	0	173	517	632	1 149
LIADJENOUFLA	0	17	48	62	110
LOTANZIA	0	25	85	82	167
NANGREKRO	0	261	844	885	1 729
N'DA KOFFI YOBUEKRO	0	31	105	103	208
N'DENOU	0	53	168	186	354
N'DENOUKRO	0	306	1 002	1 025	2 027
N'DOUFFOUKANKRO	0	361	1 141	1 252	2 393
N'GATTAKRO	10	131	449	417	866
N'GORANKRO	9	20	63	70	133
OUANZANOU	0	61	192	215	407
OUSSOU-YAOKRO	6	109	371	352	723
PAKOGUI	1	62	217	193	410
PAKOUABO	49	533	1 701	1 826	3 527
PANGBA-KOAMEKRO	30	256	891	807	1 698
PATIZIA	0	126	399	433	832
SAIMIMBO	1	30	101	101	202
SAMANIFLA	0	26	86	84	170
SATMACI	4	117	446	329	775
SIETINFLA	20	669	2 387	2 047	4 434
SINFLA	4	55	176	186	362
SUEFLA	6	207	726	645	1 371
TANGONBOUITA	0	36	118	122	240
TIBEITA	4	190	615	644	1 259
TUANKRO	0	40	130	132	262
YOHO	9	209	692	693	1 385
ZAGOUTA	0	103	343	339	682
ZANHOUOFLA	0	67	239	208	447
ZEKATA	0	130	408	451	859
ZOOLA DANANGORO	6	181	607	592	1 199
ZOUGOUSSOU	0	68	247	202	449

Source : INS_RGPH 1988

Page 154

REPARTITION DE LA POPULATION ET DES MENAGES DU DEPARTEMENT DE BOUAFLE DE 1998 PAR LOCALITES					
LOCALITES	NOMBRE DE CAMPEMENTS	NOMBRE DE MENAGES RECENSES	ENSEMBLE LOCALITE		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL
ENSEMBLE DEPARTEMENT BOUAFLE..	825	35 047	123 223	113 089	236 312
SOUS-PREFECTURE: BONON					
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	416	12 247	45 232	42 034	87 266
SECTEUR COMMUNAL	157	4 679	15 950	15 030	30 980
BLABLATA	3	84	231	247	478
BONON	117	4 180	14 523	13 617	28 140
MADIETA	8	119	321	314	635
OUAREBOTA	29	296	875	852	1 727
SECTEUR NON COMMUNAL	259	7 568	29 282	27 004	56 286
BANNONFLA	27	1 502	6 095	5 649	11 744
BIEGONFLA	10	237	754	646	1 400
BLANOUFLA	27	403	1 572	1 420	2 992
BOGNONZRA	20	916	3 254	2 999	6 253
BOUNANTINFLA	24	408	1 320	1 232	2 552
BOUNIFLA	5	432	1 646	1 521	3 167
DABOUZRA	-	126	379	395	774
DIANOUFLA	11	623	2 720	2 557	5 277
GOBAZRA	41	513	2 043	1 835	3 878
IRIBAFLA	18	223	783	808	1 591
KANGRETA	14	289	974	747	1 721
LOAFLA	8	263	1 041	929	1 970
SAYETA	4	166	676	643	1 319
ZAQUIETA	38	1 037	4 344	4 109	8 453
ZANOUFLA	3	283	1 192	1 106	2 298
ZEGATA	9	146	489	408	897
SOUS-PREFECTURE: BOUAFLE					
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	409	22 800	77 991	71 055	149 046
SECTEUR COMMUNAL	56	9 059	30 415	27 622	58 037
ALLANGBAKONANKRO	10	122	422	400	822
BLAMA	4	17	61	69	130
BOUAFLE	14	7 990	25 319	22 622	47 941
GARANGO	3	418	2 414	2 468	4 882
KONGYOBOUESSOU	5	53	204	152	356
KOUELA	5	147	664	633	1 297
N'GUATTAKRO	12	89	215	248	463
OUSSOU-YAOKRO	3	110	488	450	938
TENKODOGO	0	112	628	580	1 208

REPARTITION DE LA POPULATION ET DES MENAGES DU DEPARTEMENT DE BOUAFLE DE 1998 PAR LOCALITES					
LOCALITES	NOMBRE DE CAMPEMENTS	NOMBRE DE MENAGES RECENSES	ENSEMBLE LOCALITE		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL
SECTEUR NON COMMUNAL	353	13 741	47 576	43 433	91 009
AKA N'GUESSANKRO	8	460	1 465	1 328	2 793
AKAKRO	-	75	184	189	373
AKOWEBO	1	167	610	582	1 192
ALLAHOU-BAZI	8	158	389	324	713
ALLEKRAN	-	41	152	98	250
ALLEY	-	45	143	108	251
ANGOVIA	3	108	441	368	809
ATTOSSE	2	328	1 385	1 331	2 716
BAONFLA	21	738	3 665	3 178	6 843
BAZI	9	199	1 002	910	1 912
BAZIAFLA	2	74	225	235	460
BEGBESSOU	8	296	904	799	1 703
BENOU	-	86	257	238	495
BLANFLA	6	234	774	724	1 498
BLE	-	376	1 423	1 455	2 878
BOKASSOU	1	85	221	209	430
BOPRI	-	56	169	167	336
BOUAFLA	17	623	2 222	1 898	4 120
BOZI	7	294	923	892	1 815
BOZI 2	4	115	459	364	823
DANANGORO	4	134	373	346	719
DEGBEZERE	-	82	237	244	481
DIACOHOU NORD	3	196	545	491	1 036
DIACOHOU SUD	-	328	1 389	1 352	2 741
DIADIENOUFLA	13	317	1 113	989	2 102
DIALLE	2	90	217	223	440
DIANFLA	4	138	458	485	943
DIOLABOUGOU	-	40	153	123	276
DUONFLA	6	235	1 143	937	2 080
FETEKRO	11	78	251	205	456
GOURGUI	-	15	32	32	64
GUEZANOUFLA	3	110	493	463	956
HALLANYKRO	21	265	1 344	1 085	2 429
KAMI	1	80	238	263	501
KAVIESSOU	1	83	203	185	388
KIEKIEKRO	-	43	135	109	244
KOFFIKRO	-	37	58	59	117
KONEFLA	-	156	564	584	1 148
KOUAKOUGNANOU	-	55	160	175	335
KOUASSI-PERITA	-	90	281	260	541
KOUBI	-	38	121	134	255
KOUDOUGOU-SOKOURA	21	582	2 093	1 971	4 064
KRINGABO	-	116	484	469	953
LIADJENOUFLA	-	35	120	117	237
LOTANZIA	-	22	74	76	150
NANGREKRO	-	227	1 032	868	1 900
N'DA KOFFI YOBUEKRO	-	46	99	103	202
N'DENOU	-	55	122	110	232
N'DENOUKRO	-	298	1 192	1 184	2 376
N'DOUFFOUKANKRO	-	351	1 282	1 308	2 590
NGORANKRO	14	104	253	180	433
OUANZANOU	-	75	223	215	438
PAKOGUI	-	87	242	233	475
PAKOUABO	50	479	1 423	1 397	2 820
PANGBA-KOUAMEKRO	40	720	1 803	1 466	3 269
PATIZIA	1	150	413	320	733
SAIMIMBO	1	35	99	92	191
SAMANIFLA	-	70	157	144	301
SATMACI	4	250	750	618	1 368
SIETINFLA	37	770	3 988	3 250	7 238
SINFLA	3	38	114	114	228
SUEFLA	9	314	1 226	1 488	2 714
TANGONOBOUTA	-	52	127	124	251
TIBEITA	7	212	742	698	1 440
TUANKRO	-	52	162	121	283
YOHO	-	438	791	714	1 505
ZAGOUTA	-	262	439	380	819
ZANHOUOFLA	-	81	253	256	509
ZEKATA	-	185	450	469	919
ZOOLA DANANGORO	-	87	246	230	476
ZOUGOUSSOU	-	378	656	577	1 233

Source : INS_RGPH 1998

Page 104





Daloa, le 13 mars 2024

Répartition de la population des sous-préfecture du département de Bouaflé par localités selon le sexe

LOCALITES PAR CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	ENSEMBLE LOCALITE		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ENSEMBLE DEPARTEMENT ..	161 857	138 448	300 305

SOUS-PREFECTURE: BEGBESSOU

ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	14 278	10 199	24 476
SECTEUR NON COMMUNAL	14 278	10 199	24 476
AKAKRO	410	349	759
ALLAHOU-BAZI	2 692	1 854	4 546
ANGOVIA	2 691	2 002	4 693
BEGBESSOU	3 111	2 525	5 636
DIALLE	1 274	989	2 263
KAMI	386	336	722
KOUAKOU GNANOU	2 549	1 173	3 722
KOUBI	638	501	1 139
N'DAKOFFI-YOBOUEKRO	203	211	414
SAIMIMBO	324	259	583

SOUS-PREFECTURE: N'DOUFFOUKANKRO

ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	10 344	9 681	20 025
SECTEUR NON COMMUNAL	10 344	9 681	20 025
AKOWEBO	714	635	1 349
ATTOSSE	1 526	1 460	2 986
BENOU	351	321	672
BLE	1 633	1 575	3 208
DIACOHOU-SUD	1 469	1 315	2 784
NANGREKRO	1 000	844	1 844
N'DENOUKRO	1 458	1 503	2 961
N'DOUFFOUKANKRO	2 194	2 027	4 221

SOUS-PREFECTURE: PAKOUABO

ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	10 670	8 927	19 597
SECTEUR NON COMMUNAL	10 670	8 927	19 597
AKA-N'GUESSANKRO	1 420	1 233	2 653
DIACOHOU-NORD	2 280	1 929	4 208
KRIGAMBO	581	539	1 120
PAKOUABO	2 648	2 485	5 132
PANGBA-KOUAMEKRO	3 742	2 742	6 484

SOUS-PREFECTURE: TIBEITA

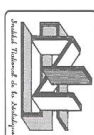
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	12 041	10 198	22 239
SECTEUR NON COMMUNAL	12 041	10 198	22 239
BAZIAFLA	478	413	891
BOHITIEFLA	244	246	491
BOUAFLA	4 141	3 269	7 410
DANAGORO	2 650	2 236	4 886
DIANFLA	943	861	1 804
TIBEITA	1 603	1 493	3 096
ZANHOUFLA	447	412	860
ZOOLA	1 535	1 266	2 801

LOCALITES PAR CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	ENSEMBLE LOCALITE		
LOCALITE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
SOUS-PREFECTURE:BOUAFLE			
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	114 524	99 443	213 967
SECTEUR COMMUNAL	58 758	52 266	111 024
ALLANGBA-KONANKRO	1 053	972	2 025
BLAMA	64	48	112
BOUAFLE	55 413	49 425	104 838
KONGO YOBOUESSOU	164	131	295
N'GATTAKRO	879	761	1 640
OUSSOU YAKRO	1 185	929	2 115
SECTEUR NON COMMUNAL	55 766	47 177	102 942
ALLEKRAN	537	220	757
ALLEY	282	253	535
BAONFLA	3 670	3 129	6 799
BAZI	1 219	1 072	2 291
BLANFLA	1 423	1 277	2 701
BOKASSOU	280	243	523
BOZI	1 891	1 861	3 752
BOZI 2	1 054	914	1 968
BOZI SATMACI	1 503	923	2 426
DEGBEZERE	876	569	1 444
DUONFLA	1 202	1 071	2 273
GARANGO	6 760	6 023	12 783
GOURGUI	1 831	1 056	2 888
GUEZANOFLA	1 234	1 075	2 309
HALLANIKRO	2 628	2 114	4 741
KAVIESSOU	968	751	1 719
KIKIEKRO	240	199	439
KOFFIKRO	160	125	284
KONEFLA	601	538	1 139
KOUASSI-PERITA	976	889	1 865
KOUDOUGOU	4 457	3 751	8 207
KOUELA	735	681	1 416
LIADJENOUFLA 1	1 517	1 345	2 862
LIADJENOUFLA 2	546	458	1 003
LOTANZIA	85	72	156
N'DENOU	474	462	936
OUAZANOU	773	607	1 380
PAKOGUI	319	278	597
PATIZIA	650	537	1 187
SAMANIFLA	1 759	1 582	3 341
SIETINFLA	5 091	4 330	9 421
SINFLA	256	220	476
SUEFLA	2 559	2 418	4 977
TANGONO BOUITA	410	283	694
TENKODOGO	1 063	897	1 959
TUANKRO	149	137	287
YOHO	1 703	1 444	3 148
ZAGOUTA	983	844	1 827
ZEGATA-YAURE	512	401	913
ZOUGOUSSOU	2 390	2 128	4 518



DIRECTEUR REGIONAL

TRAORE Mamadou



Répartition de la population par sexe, par groupe ethnique et par nationalité du département de Bouaflé en 1988 et 1998

Ethnie ou Pays	POPULATION 1988			POPULATION ESTIMÉE 1998.		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Akan	30 775	31 505	62 280	45 341	46 417	91 758
Krou	2 063	2 072	4 135	3 039	3 053	6 092
Mandé du Nord	5 818	5 619	11 437	8 571	8 279	16 850
Mandé du Sud	15 637	15 920	31 557	23 038	23 455	46 493
Voltaïques	3 727	3 068	6 795	5 491	4 520	10 011
Naturalisés Ivoir.	685	475	1 160	1 009	700	1 709
Sans Précisions	34	3	37	50	4	54
Total Ivoiriens	58 739	58 662	117 401	86 541	86 428	172 969
Burkina Faso	17 940	14 470	32 410	26 431	21 319	47 750
Bénin	613	487	1 100	903	718	1 621
Ghana	234	579	813	345	853	1 198
Guinée	1 556	1 449	3 005	2 292	2 135	4 427
Mali	5 297	4 103	9 400	7 804	6 045	13 849
Nigéria	182	180	362	268	265	533
Autres	896	331	1 227	1 320	488	1 808
Pays non Afric.	67	37	104	99	55	153
Total non Ivoir.	26 785	21 636	48 421	39 463	31 877	71 340
Population						
Totale	85 524	80 298	165 822	126 004	118 305	244 309

Source : RGPH 1988 & 1998

Le Directeur Régional

TROIRE Mamadou

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	iii
Dédicace.....	iv
Avant-Propos.....	v
Remerciements.....	vi
Abréviations, Acronymes et Sigles.....	viii
Liste des illustrations	x
Résumé.....	xvi
Abstract.....	xvii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
1. Compréhension du sujet.....	1
2. Revue critique de la littérature et définition des concepts.....	3
2.1. Définition des concepts.....	4
2.1.1. Migration planifiée.....	4
2.1.2. Saturation foncière.....	4
2.1.3. Reconversion économique.....	5
2.1.4. Développement local.....	6
2.2. Approches théoriques : de la théorie systémique de la migration à la théorie de la résilience des populations.....	8
2.2.1. L'approche conceptuelle de la migration	8
2.2.2. L'approche de la théorie systémique de la migration	9
2.2.3. L'approche théorique de la résilience des populations	10
2.3. Les axes de la littérature.....	11
2.3.1. Les logiques migratoires	11
2.3.1.1. Contexte historique, politique et économique des migrations en Côte d'Ivoire	11
2.3.1.2. Migration et peuplement des territoires	13
2.3.1.3. Migration burkinabè en Côte d'Ivoire.....	14
2.3.1.4. Phase de tensions, retours migratoires et impacts socio-économiques.....	16
2.3.1.5. Motivations économiques et environnementales de l'installation des populations migrantes.....	18
2.3.1.6. Motivations politiques et sécuritaires de l'installation des populations migrantes.....	20

2.3.1.7. Motivations socio-éducatives de l'installation des populations migrantes.....	22
2.3.2. Migration et gouvernance foncière.....	23
2.3.2.1. Les effets de la migration sur la gouvernance foncière.....	23
2.3.2.2. Migration et saturation foncière.....	25
2.3.2.2.1. Les causes de la saturation foncière.....	25
2.3.2.2.2. La surexploitation des ressources naturelles et épuisement des terres agricoles.....	26
2.3.2.3. Des conflits fonciers nés de la saturation foncière.....	29
2.3.2.4. Rôles des politiques foncières dans la migration.....	30
2.3.3. Migration et transformations socio-économiques.....	32
2.3.3.1. Migration et marché du travail dans les espaces d'accueil.....	33
2.3.3.2. Migration et inégalités socioéconomiques.....	35
2.4. Migration planifiée dans le département de Bouaflé : Historique et généralités...	38
2.4.1. Migration planifiée des étrangers vers le département de Bouaflé : une migration de main d'œuvre.....	38
2.4.1.1. Les premières grandes vagues migratoires coloniales (1930-1946).....	39
2.4.1.2. Les secondes grandes vagues migratoires et l'encadrement administratif (1946-1970).....	40
2.4.1.3. Les nouvelles dynamiques migratoires (1980-2010), héritage des pionniers et mutations politiques.....	40
2.4.2. Installation des migrants externes et création des Villages de Colonisation Etrangère (VCE).....	41
2.4.3. Les fondements de la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB).....	43
3. Problématique.....	44
4. Objectifs de recherche.....	46
4.1. Objectif général.....	46
4.2. Objectifs spécifiques.....	46
MÉTHODOLOGIE.....	47
1. Hypothèses de l'étude.....	47
1.1. Hypothèse générale.....	47
1.2. Hypothèses spécifiques.....	47
2. Les variables d'analyse.....	48
2.1. Variable de vérification de l'hypothèse 1	48

2.2. Variable de vérification de l'hypothèse 2	49
2.3. Variable de vérification de l'hypothèse 3	49
3. Présentation de l'espace d'étude.....	50
4. Les échelles et unités d'observation.....	52
4.1. Echelles de l'étude.....	53
4.1.1. Echelle du département.....	53
4.1.2. Echelle des sous-préfectures.....	53
4.1.3. Echelle des villages.....	53
4.2. Les unités d'observation.....	54
5. Les méthodes de collecte des données.....	55
5.1. La recherche documentaire.....	55
5.2. La collecte des données de terrain.....	56
5.3. Définition des méthodes et techniques d'échantillonnage.....	56
5.4. Le choix de l'espace d'étude.....	57
5.5. Les critères de choix des localités enquêtées.....	57
5.6. Le choix des villages enquêtés.....	59
5.7. Le choix de l'échantillon.....	59
5.8. La taille de l'échantillon.....	59
5.9. Le critère de choix des populations enquêtées.....	61
5.10. Déroulement de l'enquête.....	62
5.10.1. Observation directe.....	62
5.10.2. Les entretiens.....	63
5.10.3. Les Focus group.....	63
5.10.4. Les enquêtes par questionnaire.....	65
6. Le traitement des données.....	65
6.1. Le traitement des données d'enquêtes de terrain.....	66
6.2. Le traitement des données statistiques.....	67
6.3. Le traitement des données cartographiques.....	69
6.4. Le traitement des images satellites pour la cartographie de la dynamique de l'occupation et de l'utilisation du sol.....	69
6.4.1. Classification supervisée.....	70
6.4.2. Définition des classes d'occupation du sol.....	70
6.4.3. Création des zones d'entraînement.....	70

6.4.4. Choix de l'algorithme de classification.....	71
6.4.5. Application de la classification.....	71
6.4.6. Affinement des résultats et exportation.....	71
6.4.7. Validation de la classification.....	72
6.4.8. Le prétraitement des images numériques.....	74
6.4.8.1. Le mosaïquage des images.....	74
6.4.8.2. La correction radiométrique.....	75
6.4.8.3. La correction atmosphérique.....	75
7. Les difficultés de l'étude.....	75
7.1. Difficultés d'accès aux données statistiques.....	75
7.2. Insuffisance de données dans les institutions publiques locales.....	76
7.3. Confidentialité des informations économiques.....	76
7.4. Difficultés liées à la collaboration avec la population cible.....	76
7.4.1. Méfiance et refus de collaboration des étrangers.....	76
7.4.2. Complexité de l'enquête auprès des femmes.....	77
7.4.3. Barrière linguistique.....	77
7.4.4. Crainte liée à la pression foncière.....	77
7.5. Absence de coopératives pour la collecte des données agricoles.....	77
7.6. Problèmes liés à la chefferie.....	77
PREMIÈRE PARTIE : MIGRATION PLANIFIÉE DANS LE	
DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ MARQUÉE PAR DES	
CARACTÉRISTIQUES EXOGÈNES ET ENDOGÈNES	79
CHAPITRE 1 : MIGRATION PLANIFIÉE EN CONTEXTE DE	
RECHERCHE DE MAIN D'ŒUVRE ET DU PROJET AVB DANS LE	
DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	80
1.1. Origine des migrants externes.....	80
1.2. Transfert des migrants externes : une migration planifiée par réseaux.....	82
1.3. Origine des migrants nationaux Baoulé.....	84
1.4. Transfert des migrants Baoulé vers les villages Tos.....	84
1.4.1. Migration planifiée des nationaux Baoulé marquée par le projet AVB et la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB)	85
1.4.2. Mise en place du projet AVB	86
1.4.3. Création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB).....	88

1.4.4. Dynamique territoriale des villages de colonisation Baoulé.....	90
1.5. Migration planifiée et dynamique de peuplement du pays Gouro par les migrants.....	90
1.5.1. Les atouts naturels et culturels du pays Gouro.....	91
1.5.2. Les raisons fondamentales de la sédentarisation des migrants dans le département de Bouaflé.....	91
1.5.3. Le développement de l'économie de plantation dans le département de Bouaflé.....	93
1.5.3.1. Le relief du département de Bouaflé, un atout pour l'agriculture.....	93
1.5.3.2. Les types de sols dans le Département de Bouaflé : caractéristiques et aptitudes culturelles.....	95
1.5.3.2.1. Les sols ferrallitiques moyennement désaturés (62% de la surface)	96
1.5.3.2.2. Les sols bruns tropicaux faiblement désaturés.....	96
1.5.3.2.3. Les sols hydromorphes complexes.....	96
1.5.3.2.4. Les sols à textures variées.....	97
1.5.4. L'hydrographie, source d'alimentation en eau du département de Bouaflé.....	99
1.5.5. Le climat du département de Bouaflé, de type tropical, propice à l'agriculture.....	102
Conclusion partielle.....	103
CHAPITRE 2: PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	105
2.1. La typologie de la population migrante.....	105
2.2. La répartition spatio-temporelle de la population en fonction de la nationalité en 2021.....	106
2.3. La répartition des populations migrantes selon la nationalité et l'ethnie, une domination numérique des Ivoiriens et des Burkinabés de 1930 à 2021.....	107
2.4. La structure de la population étudiée selon la nationalité et la religion.....	108
2.5. La distribution de la population migrante selon le niveau d'instruction.....	110
2.6. La structure de la population migrante selon l'âge et le sexe	111
2.6.1. Une population majoritairement jeune à forte dominance masculine	111
2.6.2. Le Sexe Ratio (SR) ou Rapport de Masculinité (RM) à prédominance masculine.....	113

2.7. Le profil socioprofessionnel des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.....	116
2.7.1. La situation socioprofessionnelle des migrants selon leur niveau d'instruction.....	116
2.7.2. La situation socioprofessionnelle des migrants selon leur religion.....	118
2.8. Les indicateurs d'adaptation et d'intégration des migrants.....	119
2.8.1. Le projet de naturalisation et la création des villages de colonisation étrangère : facteurs d'intégration dans la sphère socioculturelle du pays Gouro	120
2.8.2. Les conditions d'habitat : une transformation au bilan mitigé pour l'amélioration des conditions de vie.....	124
2.8.3. L'accès aux soins de santé, facteur d'intégration des migrants.....	126
2.8.4. Les commodités des ménages dans les villages de colonisation	128
2.8.4.1. Le mode d'éclairage dans les ménages.....	128
2.8.4.2. Le mode d'évacuation des ordures ménagères.....	130
2.8.4.3. Le mode d'évacuation des eaux usées.....	130
2.8.4.4. Le type de lieu d'aisance	131
2.8.4.5. Le type d'alimentation en eau	132
2.8.4.6. Le type d'infrastructures et d'équipements.....	133
Conclusion partielle	134
Conclusion de la première partie.....	136
DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI AGRICOLE PAR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET LA SATURATION FONCIÈRE DANS LES VILLAGES DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ	138
CHAPITRE 3 : L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES FACE A L'ÉVOLUTION CONSTANTE DE LA POPULATION MIGRANTE.....	139
3.1. Les caractéristiques de la croissance démographique dans le département de Bouaflé : une constante évolution de la population migrante.....	139
3.1.1. L'évolution du Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) de la population.....	141
3.1.2. La dynamique territoriale des villages de colonisation étrangère.....	144
3.1.3. Une croissance démographique liée à la nationalité et au groupe ethnique.....	145

3.1.4. Une dynamique démographique en lien avec la situation matrimoniale dans le département de Bouaflé.....	146
3.1.4.1. La configuration matrimoniale au sein des villages de colonisation Baoulé...	146
3.1.4.2. La configuration matrimoniale au sein des villages de colonisation étrangère.....	147
3.1.4.3. La configuration matrimoniale globale dans le département de Bouaflé.....	148
3.2. La distribution spatio-temporelle de l'évolution constante du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 1975, 1998, 2014 et 2021.....	149
3.2.1. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon le sexe de 1975 et 1998.....	152
3.2.2. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante dans le département de Bouaflé selon le sexe de 2014 et 2021.....	155
3.2.3. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante dans le département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021.....	157
3.2.4. La distribution spatio-temporelle de la densité des populations migrantes du département de Bouaflé de 2014 et 2021.....	159
3.3. La dynamique démographique et saturation foncière dans le département de Bouaflé.....	161
3.3.1. Croissance démographique et occupation du sol dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE)	162
3.3.1.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCE	164
3.3.1.2. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie de la végétation dans les VCE.....	165
3.3.2. Croissance démographique et occupation du sol dans les Villages de Colonisation Baoulé (VCB)	167
3.3.2.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCB.....	169
3.3.2.2. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie de la végétation dans les VCB.....	170
3.3.3. La croissance démographique et occupation du sol dans l'ensemble du département de Bouaflé.....	172

3.3.3.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans le département de Bouaflé.....	174
3.3.3.2. La corrélation entre la dynamique démographique et la variation de la superficie de la végétation dans le département de Bouaflé.....	175
3.3.4. L'analyse spatio-temporelle des Ratios Population-Superficie (RPS) dans le département de Bouaflé.....	177
3.3.5. Dynamique foncière et manifestations de la saturation.....	178
3.3.6. Transformations, modifications et pénuries des terres agricoles.....	178
Conclusion partielle	180
CHAPITRE 4 : LES EFFETS CONJUGUÉS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DE LA PRESSION FONCIÈRE SUR LES REVENUS DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	182
4.1. Vulnérabilité de l'emploi agricole sous l'effet combiné de la croissance démographique et de la pression foncière.....	182
4.1.1. Accès à l'emploi agricole et propriété foncière: un enjeu complexe et incertain.	182
4.1.2. L'État, principal fournisseur de la terre : mécanismes et stratégies de plus en plus complexes.....	184
4.1.3. La transformation des modalités d'accès et de contrôle foncier dans le cadre de la gestion coutumière.....	185
4.1.4. La naissance des conflits fonciers et les enjeux socio-économiques liés à la propriété foncière.....	186
4.1.5. Les impacts des conflits fonciers sur l'emploi agricole chez les migrants.....	187
4.1.5.1. Les origines des conflits fonciers dans le département de Bouaflé.....	188
4.1.5.2. Les caractéristiques des conflits fonciers dans le département de Bouaflé....	189
4.1.5.2.1. La pression foncière, principale cause de plusieurs conflits fonciers.....	190
4.1.5.2.2. Les conflits intercommunautaires, une problématique multidimensionnelle et complexe.....	190
4.1.5.2.3. Les conflits intracommunautaires dans la gestion du patrimoine foncier rural.....	191
4.1.5.2.4. Les conflits intrafamiliaux, facteur de dégradation des rapports sociaux....	192

4.1.5.2.5. Les disputes foncières et les atteintes à l'intégrité morale et physique.....	195
4.1.6. Agriculture saisonnière et précarité de l'emploi agricole à Bouaflé.....	195
4.1.7. Les limites de la diversification économique et la dépendance aux cultures de rente : impacts sur l'emploi agricole.....	197
4.1.8. Le faible taux d'encadrement des planteurs migrants dans les villages de colonisation, un frein à l'emploi agricole	198
4.1.9. La faible contribution des coopératives à l'emploi agricole.....	198
4.1.10. Les freins socio-culturels à l'accès des femmes migrantes au foncier dans le département de Bouaflé.....	199
4.1.11. La variabilité des politiques foncières, patrimoniales et agricoles.....	200
4.1.12. Les stratégies de capitalisation foncière des migrants burkinabé dans les villages de colonisation étrangère.....	201
4.2. Interactions entre croissance démographique et pression foncière sur la productivité	202
4.2.1. De faibles rendements avec les cultures pionnières.....	202
4.2.2. Rendements mitigés du couple café-cacao, autrefois socle économique devenu fragile.....	203
4.2.3. Le secteur agricole face à une productivité décroissante.....	203
4.2.4. Les effets du changement climatique sur la rentabilité agricole à Bouaflé.....	205
4.2.5. Les menaces du swollen shoot sur la productivité de la cacao-culture.....	206
4.2.6. L'utilisation des intrants et leur impact sur la productivité.....	208
4.3. Des revenus agricoles de plus en plus faibles sous l'effet de la pression foncière	209
4.3.1. L'état des revenus saisonniers des migrants.....	209
4.3.2. Test de corrélation entre la crise foncière et la variation des revenus saisonniers agricoles.....	210
4.3.3. Les revenus des migrants selon les différents secteurs d'activités.....	211
4.3.4. Les conditions de vie contrastées des migrants selon les revenus de leurs activités professionnelles	213
4.4. Cadre d'investissement agricole fragilisé face à la dégradation des ressources foncières.....	214

4.5. Limites de l'agriculture dans l'économie rurale de Bouaflé et enjeux liés à la pression foncière.....	214
Conclusion partielle	215
Conclusion de la deuxième partie.....	217
TROISIÈME PARTIE : LA RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	219
CHAPITRE 5 : LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE.....	220
5.1. La transformation du système cultural : un indicateur de résilience chez les populations migrantes.....	220
5.1.1. Rotation des cultures ou assolement.....	221
5.1.2. L'association de cultures comme systèmes agricoles résilients et écologiquement efficaces.....	221
5.1.2.1. L'association à base de cultures pérennes.....	222
5.1.2.2. L'association à base d'hévéa et d'anacarde.....	223
5.1.2.3. L'association à base de cultures vivrières.....	224
5.1.2.4. L'association à base de cultures vivrières et pérennes: cas de l'arachide et du cacao.....	224
5.1.2.5. L'association à base de la culture du riz.....	225
5.1.2.6. L'association vivrière à base de maïs.....	225
5.1.2.7. L'association des cultures vivrières à base de manioc.....	226
5.1.2.8. L'association des cultures vivrières à base de la banane plantain et de l'igname.....	227
5.1.3. La diversification des pratiques agricoles : un levier de résilience des migrants face à la saturation foncière.....	228
5.1.3.1. La dynamique des activités de subsistance des migrants dans le contexte de diversification culturelle dans le département de Bouaflé.....	228
5.1.3.2. L'activité de pêche dans les villages de colonisation étrangère et baoulé résultant de la diversification agricole.....	230
5.2. Les stratégies de résilience des populations migrantes par l'adaptation et la gestion des ressources naturelles	231

5.2.1. L'adaptation climatique et encadrement institutionnel des migrants agriculteurs à Bouaflé.....	231
5.2.2. Typologie et caractérisation des ressources naturelles mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé.....	232
5.2.3. L'adaptation et la gestion durable des ressources naturelles: un pilier de la résilience des migrants à Bouaflé	233
5.2.4. L'intensification agricole et durabilité sous pression foncière : enjeux pour une productivité optimale.....	233
5.2.5. L'ajustement du calendrier agricole aux conditions climatiques.....	235
5.2.6. Les limites et défis rencontrés dans la gestion des ressources naturelles par les migrants.....	236
5.2.7. L'adaptation et intégration socioculturelle des migrants : dynamiques résilientes liées à l'ethnie, la religion, le mariage et la politique.....	238
5.3. L'adaptation et la gestion des ressources financières comme levier de résilience.	238
5.3.1. Une communauté à faible taux de bancarisation.....	238
5.3.2. Le rapatriement de fonds dans les localités d'origine.....	242
Conclusion partielle	245
CHAPITRE 6 : LA RECONVERSION DES MIGRANTS DANS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES COMME ALTERNATIVE À LA PRESSION FONCIÈRE.....	247
6.1. Les facteurs influençant les choix de reconversion.....	247
6.1.1. La paupérisation, un frein à l'intensification et à la diversification agricole.....	248
6.1.2. Croissance démographique, surexploitation des sols et saturation foncière dans le département de Bouaflé.....	248
6.1.3. Les difficultés d'accès à la terre, la dégradation des sols et la chute de la productivité.....	248
6.1.4. Le recours limité à la main-d'œuvre annuelle et au métayage chez les exploitants.....	249
6.2. La typologie des activités alternatives chez les migrants du département de Bouaflé face à la pression foncière.....	249
6.3. Les stratégies innovantes des migrants pour une agriculture productive.....	251
6.3.1. Le morcellement de l'espace pour l'insertion des nouvelles exploitations de cultures pérennes.....	252

6.3.2. Les stratégies de diversification et de modernisation agricole des migrants face aux défis environnementaux et économiques.....	253
6.3.2.1. La vulgarisation du cacao hybride dans les villages de colonisation.....	254
6.3.2.2. La promotion d'une nouvelle variété du maïs hybride dans le département de Bouaflé.....	255
6.3.2.3. La diversification des cultures vivrières, levier d'une économie locale renouvelée.....	256
6.4. La participation des femmes au processus de reconversion économique.....	258
6.5. Le développement de nouvelles activités non agricoles et des métiers informels chez les migrants.....	260
6.5.1. Le développement de l'artisanat chez les Baoulé.....	260
6.5.2. L'élevage, un domaine porteur encore marqué par l'informalité dans les villages de colonisation étrangère.....	250
6.5.3. Le commerce traditionnel : une activité génératrice de revenus non structurée, majoritairement détenue par les femmes.....	262
6.5.4. L'exploitation des ressources hydrographiques pour la pêche	263
6.5.5. Le transport, une activité attractive à rentabilité mitigée face à des conditions difficiles.....	264
6.5.6. La mécanique, un secteur dominé par les migrants étrangers.....	266
6.5.7. La reconversion dans la menuiserie comme alternative professionnelle.....	266
6.5.8. La création de services divers, exemple des buvettes	267
6.6. L'état des lieux des revenus des activités informelles exercées par les migrants	268
6.7. Les indicateurs d'évaluations des reconversions des migrants face à la aux conditions environnementales à Bouaflé.....	269
6.7.1. Les indicateurs de réussite des reconversions des migrants.....	269
6.7.1.1. L'intégration socioéconomique des migrants dans de nouveaux secteurs économiques et ses effets.....	269
6.7.1.2. L'état des revenus issus des cultures vivrières	271
6.6.1.3. La contribution des migrants au développement local.....	273
6.6.1.4. Transformations locales et circuits courts	274
6.6.2. Les limites et contraintes des reconversions des migrants face aux conditions environnementales à Bouaflé	274

6.6.2.1. Les limites liées à la transition vers l'agriculture biologique	274
6.6.2.2. Les contraintes liées à la modernisation des exploitations agricoles.....	275
6.6.2.3. Les contraintes liées à la commercialisation des produits.....	275
6.6.2.4. Les contraintes liées à la transformation des produits agricoles.....	275
6.6.2.5. Autres contraintes structurelles.....	276
Conclusion partielle.....	276
Conclusion de la troisième partie.....	278
Discussion.....	280
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	283
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	285
ANNEXES.....	299
TABLE DES MATIÈRES.....	334

RÉSUMÉ

Sujet : Migration planifiée, saturation foncière et reconversion économique des populations dans le département de Bouaflé, (centre-ouest ivoirien)

Le phénomène migratoire planifié en Côte d'Ivoire, particulièrement dans le département de Bouaflé, est complexe et mêle migrations de travail, familiales, individuelles et ordonnées. Il est étroitement lié à la croissance démographique, à la saturation foncière et à la reconversion économique locale. Cette étude vise à revitaliser le développement socio-économique des villages de colonisation de Bouaflé, confrontés à une forte pression foncière. La méthodologie combine approches qualitative et quantitative : recherche documentaire, observation directe, entretiens semi-directifs, groupes de discussion et enquêtes auprès des ménages migrants et descendants. Les résultats indiquent que la migration planifiée, orchestrée par les autorités, concerne deux groupes principaux : les Baoulés déplacés par la construction du barrage de Kossou en 1970, relogés sur 17 000 hectares dans la forêt des « Tos », formant les Villages de Colonisation Baoulé (VCB) ; et les populations étrangères venues des pays voisins, à l'origine des Villages de Colonisation Étrangère (VCE) dans la sous-préfecture non communale de Bouaflé. Ce phénomène se caractérise par une forte croissance démographique et une sédentarisation notable des communautés étrangères voltaïques (55 %) et ivoiriennes (61 %). Les migrants, majoritairement jeunes (97,5 %) et peu instruits, pratiquent surtout l'agriculture via des réseaux familiaux. La dégradation des terres cultivables les pousse à diversifier leurs activités, mais leurs faibles revenus limitent leurs investissements. Malgré ces contraintes, ils contribuent au développement de leurs pays d'origine par des transferts de fonds. L'étude souligne la nécessité d'intégrer les besoins des populations migrantes dans les politiques publiques pour un développement durable et inclusif.

Mots-clés : migration planifiée, croissance démographique, saturation foncière, reconversion économique, développement socio-économique.

ABSTRACT

Subject : "Planned migration, land saturation, and economic reconversion of populations in the Bouaflé department (central-western Ivory Coast)."

The planned migration phenomenon in Côte d'Ivoire, particularly in the Bouaflé department, is complex and involves labor, family, individual, and organized migrations. It is closely linked to demographic growth, land saturation, and local economic restructuring. This study aims to revitalize the socio-economic development of the colonization villages of Bouaflé, which face intense land pressure. The methodology combines qualitative and quantitative approaches: documentary research, direct observation, semi-structured interviews, focus groups, and surveys conducted among migrant households and their descendants. The results indicate that the planned migration, orchestrated by authorities, concerns two main groups: the Baoulé people displaced by the construction of the Kossou dam in 1970, resettled on 17,000 hectares in the "Tos" forest, forming the Baoulé Colonization Villages (VCB); and foreign populations from neighboring countries, who established the Foreign Colonization Villages (VCE) in the non-municipal sub-prefecture of Bouaflé. This phenomenon is characterized by strong demographic growth and notable sedentarization of foreign Voltaic communities (55%) and Ivorian communities (61%). The migrants, predominantly young (97.5%) and with low educational levels, mainly engage in agriculture through family networks. The degradation of arable land pushes them to diversify their activities, but their limited incomes restrict their investments. Despite these constraints, they contribute to the development of their countries of origin through remittances. The study highlights the necessity of integrating the needs of migrant populations into public policies to achieve sustainable and inclusive development.

Keywords: planned migration, population growth, land saturation, economic reconversion, socioeconomic development,

SUJET

**MIGRATION PLANIFIÉE, SATURATION FONCIÈRE ET
RECONVERSION ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS
DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ
(CENTRE-OUEST IVOIRIEN)**

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : MIGRATION PLANIFIÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ MARQUÉE PAR DES CARACTÉRISTIQUES EXOGENES ET ENDOGENES.....	79
CHAPITRE 1 : MIGRATION PLANIFIÉE EN CONTEXTE DE RECHERCHE DE MAIN D'ŒUVRE ET DU PROJET AVB DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ	80
CHAPITRE 2 : PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	105
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	136
DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI AGRICOLE PAR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET LA SATURATION FONCIÈRE DANS LES VILLAGES DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	138
CHAPITRE 3 : L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES FACE À L'ÉVOLUTION CONSTANTE DE LA POPULATION MIGRANTE.....	139
CHAPITRE 4 : LES EFFETS CONJUGUÉS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DE LA PRESSION FONCIÈRE SUR LES REVENUS DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	182
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE :.....	217
TROISIÈME PARTIE : LA RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	219
CHAPITRE 5 : LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	220
CHAPITRE 6 : LA RECONVERSION DES MIGRANTS DANS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES COMME ALTERNATIVE À LA PRESSION FONCIÈRE.....	247
CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE :.....	278
CONCLUSION GÉNÉRALE :.....	283
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :.....	285
ANNEXES :.....	299
TABLE DES MATIÈRES :.....	334

DÉDICACE
À
ma famille,
pour les prières, sacrifices et soutiens à mon égard,
durant ce travail de recherche scientifique jusqu'à la soutenance.

AVANT PROPOS

Toute œuvre humaine, en particulier scientifique, prend toujours sa source dans une inspiration. « *J'écris ce livre pour faire œuvre utile* » (Paul N'DA, 2015, p. 9). Dans son ouvrage Méthodologie de recherche, le Professeur s'adresse, à travers cette phrase, à tous ceux qui souhaitent entreprendre des recherches en vue de la rédaction d'un mémoire. En nous inspirant des réflexions de cet éminent sociologue, nous présentons ce travail, fruit d'une recherche scientifique réalisée dans le cadre de notre Thèse de Doctorat unique en Géographie.

La Côte d'Ivoire est un pays dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture. Ainsi, la terre rurale, principale ressource de production, est devenue une problématique cruciale. Placer ce sujet au cœur de notre travail s'avère important, car l'accès au foncier, avec ses enjeux et défis, constitue un sujet sensible. En effet, la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire soulève des sujets tels que l'insécurité alimentaire, le changement climatique, l'accaparement des terres, l'étalement urbain, la spéculation foncière, l'agriculture dans son ensemble, l'environnement, l'élevage, la pêche, etc. En tant que support de la plupart des activités dans notre société africaine, la terre est en interaction avec de nombreux phénomènes sociaux et physiques, au point de se placer au cœur de plusieurs thématiques (K. R. Oura, 2024, p. 20). Elle est également au centre du phénomène migratoire.

À l'instar des autres régions du pays, les mouvements migratoires se sont intensifiés dans le temps et dans l'espace dans le département de Bouaflé. Ils présentent une caractéristique particulière : il s'agit d'une migration organisée. Cette migration met en évidence le caractère structuré des déplacements de populations dans ce département. Qu'il s'agisse de migrants internationaux ou nationaux, l'État, tout comme les autorités coloniales et postcoloniales, y ont joué un rôle déterminant.

Notre motivation personnelle s'inscrit dans le cadre de notre curiosité à aborder la question du processus interventionniste de l'État dans la mise en place des populations. Il s'agit d'obtenir un éclairage plus large sur l'aspect formel afin de comprendre la logique d'installation. Ce travail s'inscrit dans la continuité de notre recherche de master portant sur le thème : « Logique d'installation des populations exfiltrées du Parc National du Mont Péko (ouest ivoirien) dans l'espace environnant ».

En abordant ce sujet relatif à la migration, notre volonté est d'appréhender l'impact des migrations planifiées sur le développement local. Dans cette optique, les questions de peuplement, de saturation foncière et de mutations socio-économiques seront abordées.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer, avec une profonde reconnaissance, notre gratitude à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce document. Il représente le couronnement de nos efforts conjugués. Ce fut un travail de longue haleine, difficile mais passionnant.

Ce travail de recherche se veut un témoignage tangible de reconnaissance et de remerciement tout particulier à Madame la Présidente de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Professeure ADOHI KROU VIVIANE. Par sa générosité légendaire, elle nous a permis de soutenir ce jour, et nous lui en sommes infiniment reconnaissants.

Cette thèse a bénéficié du soutien précieux de nos éminents maîtres et des responsables des instances de l'UJLOG de Daloa. Nous pensons notamment au Directeur de l'UFR SSH, Docteur ZADOU Didier Armand, Maître de Conférences de Sociologie et d'Anthropologie, que nous remercions vivement pour son accompagnement à travers l'organisation régulière de séminaires et de formations doctorales, assortis d'attestations de participation précieuses pour notre parcours. L'ancien Directeur de l'UFR SSH, Professeur KONE Issiaka, Professeur Titulaire de Sociologie, par ses conseils avisés, nous a transmis le goût de la recherche. Nous n'oublions pas l'Adjoint au Directeur de l'UFR, Docteur SANOGO Mamadou, Maître de Conférences, pour son humilité et son implication personnelle dans l'aboutissement des procédures administratives, ainsi que pour ses actions de sensibilisation et d'accompagnement lors des formations doctorales. Nous rendons hommage à l'éminent Professeur ALOKO N'Guessan Jérôme, Directeur de recherche en Géographie humaine, qui fut notre Directeur Scientifique de Master en 2019. Le département de Géographie, dirigé par Docteur GOHOUROU Florent, Maître de Conférences de Géographie de la Population, mérite également toute notre gratitude. Notre reconnaissance va aussi à l'endroit de la Direction de l'EFC dirigée par le Professeur DONGUI en 2013. Cette structure devenue CFC en 2025, dirigée par Madame YAO, nous a donné l'occasion de reprendre les études universitaires en 2013 et d'obtenir le doctorat ce 17 janvier 2025.

Notre thèse porte l'empreinte du Professeur KOFFI Béné Jean-Claude, Professeur Titulaire en biologie et écologie animales, Président du jury de notre soutenance de thèse. Nous lui témoignons notre profonde considération. Nos encadrants, formateurs et enseignants chercheurs méritent également notre reconnaissance. Nous pouvons citer : Professeur OURA Kouadio Raphaël, Maître de Conférences, Directeur de Recherche en Géographie Rurale à l'Université Alasane Ouattara de Bouaké, membre du jury en qualité de Rapporteur ; Docteur MAFOU Kouassi Combo, Maître de Conférences de Géographie de la Population à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, notre Directeur de thèse ; Docteur ADOU Diané Lucien, Maître de Conférences de Géographie de la Population à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, membre

du jury en qualité d'Examineur ; Docteur AMALAMAN Djedou Martin, Maître de Conférences de Sociologie de la migration à l'Université Pelefero Gon Coulibaly, membre du jury en qualité d'Examineur ; les Docteurs N'GUESSAN KOUASSI Guillaume, DIARRA Ali et BOLOU Gbitry Abel, tous Maîtres de Conférences de Géographie, Enseignants Chercheurs en Géographie à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa.

Ils ont constitué notre équipe d'encadrement depuis la Licence à l'École de Formation Continue (EFC) jusqu'au Doctorat. Nous leur témoignons notre grande estime pour leur disponibilité.

Dans le cadre de la collecte de nos données, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les autorités administratives de Bouaflé, avec à leur tête Monsieur GONBAGUI Gueu Georges, Préfet de Région et Préfet du département de Bouaflé. Grâce à sa collaboration, nous avons pu rencontrer toutes les personnalités administratives, religieuses, villageoises et communautaires de la région. Les autorités municipales, par l'intermédiaire du Maire, nous ont fourni de précieuses informations et méritent également notre reconnaissance. Nous remercions le Directeur de l'INS de Daloa et ses agents pour les données mises à notre disposition. Les autorités des villages de Nangrekro, N'dénoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blè, Akoviébo, Diacohou-sud, Garango, koupéla, Tenkodogo et Koudougou ont été d'un soutien considérable, tant par la qualité de leur accueil que par leur engagement dans la sensibilisation de leurs administrés à nos préoccupations. Nous saluons tout particulièrement les populations de la sous-préfecture de N'douffoukankro et des villages mossi de la sous-préfecture non communale de Bouaflé.

Aux autorités du système éducatif de Daloa et de la DECO, notamment Monsieur Adama SE-KONGO, ex-DRENA de Daloa ; Monsieur FOFANA Mamadou, ex-DRENA de Yamoussoukro ; Monsieur HIEN Léhelte Georges, actuel DRENA de Daloa ; Monsieur KOUMAN Kouakou Jean Jacques, Sous-Directeur des examens et concours de la DECO, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs en DRENA et à la DECO, sans oublier mes collègues du service examens et concours, nous adressons nos plus vifs remerciements pour la confiance qu'ils nous ont accordée.

Je ne saurais clore ce chapitre sans rendre un hommage mérité à ma famille. Je tiens à remercier ma mère, KOUAKOU Siata Ouattara, mon défunt père, AKOU Bourahima Ouattara, ainsi que tous mes frères et sœurs. À mon épouse, KONAN N'Guessan Florence, et à nos enfants Kady, Emmanuelle, Christ, Adollard et Excel, qui ont accepté de souffrir de mes absences répétées, de jour comme de nuit, durant mes recherches, et qui n'ont cessé de prier pour moi, je dis toute ma gratitude pour leur amour et leur soutien indéfectible.

Je remercie également tous mes amis de maracana de Daloa, Duekoué, Man, et Guiglo sans oublier mes chers condisciples de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa qui m'ont apporté leur soutien.

À toutes et à tous, veuillez trouver dans ce travail une part de votre sacrifice et de votre indéfectible soutien à notre égard.

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AGEPE :	Agence de Promotion de l'Emploi
ANADER:	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANGAP:	Association Nationale de Gestion des Aires Protégées
AOF:	Afrique Occidentale Française
ARSO:	Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
AVB :	Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
BAD:	Banque Africaine du Développement
BCEAO:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BNETD:	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
BIT:	Bureau International du Travail
CA :	Conseiller Agricole
CAPNR:	Cellule d'Aménagement des Parcs Nationaux et Réserves
CGP :	Commissariat Général du Plan
CIE :	Compagnie Ivoirienne d'Électricité
CE	Cours Élémentaire
CM :	Cours Moyen
CNRA :	Centre National de Recherche Agronomique
CP :	Cours Préparatoires
CURAT :	Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection
COSA :	Coopérative Sud-Ayaou
CCT:	Centre de Cartographie et de Télédétection
CIRES :	Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales
CNO:	Centre Nord-Ouest
CNPN:	Conseil National des Parcs Nationaux
CEDEAO:	Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
CFA:	Communauté Financière Africaine
CNRA:	Centre National de Recherche Agronomique
CPQ:	Conseil du Patronat du Québec
DDM:	Dictionnaire Démographique Multilingues
DGI:	Direction Générale des Impôts
ESA :	École Supérieure d'Agronomie
EPP :	École Primaire Publique
EFAP :	École de Faune et des Aires Protégées
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIT:	Front intertropical
FED :	Fond Européen de Développement
FRAR :	Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
FCFA:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED:	Fonds Européens de Développement
FHB:	Félix Houphouët-Boigny
GPS :	Global Position System (Système de Positionnement Global)
GVC :	Groupement à Vocation Coopérative

Ha :	Hectare
HCR:	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
INED:	Institut National des Études Démographiques
INS:	Institut National de la Statistique
IGT :	Institut de Géographie Tropicale
DEF:	Direction des Eaux et Forêts
DGEF:	Direction Générale des Eaux et Forêts
DZ :	Direction de Zone
GES:	Gaz à Effet de Serre
IDH:	Indice de Développement Humain
IGEF:	Inspection Générale des Eaux et Forêts
IRD:	Institut de Recherche pour le Développement
JOCI:	Journal Officiel de Côte d'Ivoire
Kg :	Kilogramme
Km :	Kilomètre
MINAGRI :	Ministère de l'Agriculture
OCPV :	Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
OIM :	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT :	Office Ivoirien des Travailleurs
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM :	Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (Actuel IRD)
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PNM :	Parc National de la Marahoué.
PNMP :	Parc National du Mont Péko.
PNUD :	Programme des Nations Unis Pour le Développement
RGPH:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RM:	Rapport de Masculinité
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SAPH :	Société Africaine de Production de l'Hévéa
SIAMO :	Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre
SODECI :	Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire
SODEFOR :	Société d'État pour le Développement de la Forêt
SODEXAM :	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et
PME:	Petite et Moyenne Entreprise
PMI:	Petite et Moyenne Industrie
PNP:	Politique Nationale de Population
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
SR :	Sexe Ratio
TAMA:	Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TM :	Taux de Masculinité
TOS :	Terre d'Occupation Spécifique
VCB :	Villages de Colonisation Baoulé
VCE :	Village de Colonisation Etrangère

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Situation géographique de l'espace d'étude.....	51
Figure 2 : Répartition des localités enquêtées par sous-préfecture.....	58
Figure 3 : Répartition des migrants selon les acteurs impliqués dans leur déplacement.....	83
Figure 4 : Le relief du département de Bouaflé.....	94
Figure 5 : Répartition des types de sols dans le département de Bouaflé.....	95
Figure 6 : Réseau hydrographique du département de Bouaflé.....	101
Figure 7 : Diagramme ombrothermique du département de Bouaflé (2020-2021)	102
Figure 8 : Proportion des migrants selon le statut et le genre dans le département de Bouaflé.....	105
Figure 9 : Distribution spatiale des migrants en fonction de leur nationalité en 2021.....	106
Figure 10 : Répartition de la population migrante selon la nationalité et la religion.....	109
Figure 11 : Distribution de la population étudiée selon le niveau d'instruction.....	110
Figure 12 : Pyramide des âges de la population migrante dans les villages de colonisation	111
Figure 13 : Taux d'occupation professionnelle des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé selon leur niveau d'instruction en 2023.....	117
Figure 14 : Répartition des activités professionnelles des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé selon leur religion en 2023.....	119
Figure 15 : Typologie des habitations des migrants dans les villages de colonisation	124
Figure 16 : Mode d'éclairage dans les ménages des migrants enquêtés.....	129
Figure 17 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées.....	130
Figure 18 : Répartition des populations selon le type d'aisance.....	131
Figure 19 : Croissance continue de la population migrante de 1975 à 2021 dans les Sous-préfectures de N'douffoukankro et Bouaflé non communales.....	140
Figure 20 : Proportion des chefs de ménage selon leur situation matrimoniale dans les villages de colonisation Baoulé.....	147
Figure 21 : Facteurs de l'épuisement des terres.....	179
Figure 22 : Distribution des revenus annuels selon la profession actuelle des migrants	211
Figure 23 : Répartition des enquêtés selon le type d'intrant utilisé.....	235
Figure 24 : Facteurs d'intégration des migrants et descendants des migrants.....	237

Figure 25 : Mode de gestion des ressources financières mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé.....	239
Figure 26 : Répartition des populations par secteur d'investissement.....	240
Figure 27 : Répartition des migrants par motifs de rapatriement de fonds dans les localités d'origine.....	243
Figure 28 : Répartition des populations selon les fonds transférés dans les localités d'origine.....	244
Figure 29: Variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation Baoulé.....	250
Figure 30: Variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation étrangère.....	251
Figure 31 : Répartition des nouvelles cultures de rente des migrants.....	253
Figure 32 : Répartition des proportions agricoles selon les cultures vivrières pratiquées...	257
Figure 33 : Représentation du circuit de distribution du poisson débarqué au niveau des sites.....	263
Figure 34 : Répartition des revenus tirés des exploitations agricoles vivrières.....	271

LISTE DES FIGURES

Photographie 1 : Vue du barrage de Kossou.....	86
Photographie 2 : Vue de la centrale hydroélectrique du barrage de Kossou.....	87
Photographie 3 : Vue d'une villa construite en dur par le Moro Naba de Tenkodogo.....	125
Photographie 4 : Vue d'un château d'eau à N'douffoukankro	133
Photographie 5 : Vue d'un champ de cacaoyer associé au riz, au maïs et à la banane..... ..	222
Photographie 6 : Vue de cultures d'hévéa et de l'aubergine occupant le même espace sous la haute tension à à Koupéla.....	223
Photographie 7 : Préparation de rejets de bananier pour plantation à Tenkodogo.....	228
Photographie 8 : Vue d'une exploitation de maïs hybride à Blè.....	256
Photographie 9 : Vue d'un groupement de femmes défrichant un bas-fond pour la semence du riz à Garango.....	259
Photographie 10 : Troupeau de moutons en élevage dans un enclos à N'douffoukankro...	261
Photographie 11 : Troupeau de bœufs en élevage plein air à Atossé.....	261
Photographie 12 : Elevage de volaille (coquelets) à Akoviébo.....	262

Photographie 13: Gare de motos-taxis à Koudougou.....	265
Photographie 14: Un atelier de réparation d'engins à Koudougou.....	266
Photographie 15 : Vue d'un atelier de menuiserie à Bénou.....	267
Photographie 16 : Espace de vente de boisson (maquis) à Akoviébo.....	267
Photographie 17 : Vue du centre de santé de Koupela-Tenkodogo.....	273

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Vue d'une école primaire à Attossé, d'habitats et d'une pompe hydraulique à Bénou dans le cadre l'accompagnement des migrants en infrastructures.....	88
Planche 2 : Caractéristiques et textures des sols dans le département de Bouaflé.....	98
Planche 3 : Courbe d'évolution du rapport de masculinité en % dans les villages de colonisation.....	114
Planche 4 : Evolution des populations migrantes dans le département de Bouaflé (1975-2021).....	139
Planche 5 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 1975 et 1998.....	150
Planche 6 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 2014 et 2021.....	151
Planche 7 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon le sexe de 1975 et 1998.....	154
Planche 8 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon la nationalité de 2014 et 2021.....	156
Planche 9 : Distribution spatiale du volume des populations migrantes du département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021.....	158
Planche 10 : Distribution spatiale de la densité des populations migrantes du département de Bouaflé de 2014 et 2021.....	160
Planche 11 : Cartographie de l'occupation du sol dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE) de 1988, 2011 et 2023.....	163
Planche 12: Cartographie de l'occupation du sol dans les villages de colonisation Baoulé de 1988, 2011 et 2023.....	168
Planche 13 : Cartographie de l'occupation du sol dans l'ensemble du département de Bouaflé de 1988, 2011 à 2023.....	173
Planche 14 : Vue du "Swollen Shoot" détruisant une cabosse de cacao.....	208

Planche 15 : Courbe de variation des revenus des migrants dans les villages de colonisation à l’installation et actuellement.....	213
Planche 16 : Vue d’une ferme de manioc associé à du maïs à N’douffoukankro d’une ferme de tomate associée à l’aubergine à Garango	225
Planche 17 : Séchage de poudre de maïs et de riz destinés au commerce à Garango Commerce de riz préparé à Koudougou	263

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs du profil des migrants dans le département de Bouaflé.....	48
Tableau 2 : Indicateurs de la précarité de l’emploi agricole dans les villages de colonisation dans le département de Bouaflé.	49
Tableau 3 : Indicateurs de la résilience des migrants dans les villages de colonisation dans le département de Bouaflé.....	50
Tableau 4 : Regroupement des villages dans les espaces de la forêt des “Tos”	52
Tableau 5 : Récapitulatif des ménages enquêtés par localité et par sous-préfecture du département de Bouaflé.....	61
Tableau 6 : Matrice de confusion de la classification du département de Bouaflé de 2002.....	73
Tableau 7 : Matrice de confusion de la classification du département de Bouaflé de 2023.....	73
Tableau 8 : Matrice de confusion de la classification de 1988, 2011 et 2023 du département de Bouaflé.....	74
Tableau 9: Tableau synoptique.....	77
Tableau 10 : Répartition des migrants internationaux selon leur localité d’origine.....	80
Tableau 11: Mode d’acheminement des migrants externes selon les caractéristiques sociodémographiques.....	82
Tableau 12 : Répartition des migrants Baoulé par mode d’acheminement selon leurs caractéristiques démographiques.....	85
Tableau 13 : Localisation ancienne des villages Ayahou.....	89
Tableau 14 : Répartition de la population Baoulé de 1970, 1972, 1973 et de 1975.....	90
Tableau 15 : Raisons fondamentales de la migration dans le département de Bouaflé.....	92

Tableau 16 : Typologie des sols et leurs caractéristiques.....	97
Tableau 17 : Répartition de la population étudiée selon la nationalité et l'ethnie de 2021..	107
Tableau 18 : Ratio population/infirmier dans les villages de la colonisation de Bouaflé...	126
Tableau 19 : Répartition des populations par mode d'accès à l'eau de boisson.....	132
Tableau 20 : Répartition des infrastructures et des équipements opérationnels.....	133
Tableau 21 : Taux d'Accroissement Moyen Annuel de la population de 1975 à 2021..	142
Tableau 22 : Volume et TAMA de la population étudiée selon la nationalité et le groupe ethnique dans le département de Bouaflé de 1988 et 1998.....	145
Tableau 23 : Distribution du volume de la population étudiée selon la nationalité et le groupe ethnique de 1988 et 1998.....	146
Tableau 24 : Situation matrimoniale dans les villages de colonisation étrangère.....	148
Tableau 25 : Structure générale de la population migrante selon le statut matrimonial.....	148
Tableau 26 : Rapport détaillé de la corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCE.....	164
Tableau 27 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie des cultures dans les VCE.....	165
Tableau 28: Rapport détaillé de la corrélation entre l'évolution démographique et la variation de la superficie de la végétation dans les (VCE)	166
Tableau 29: Variance entre l'évolution démographique et la superficie de la végétation dans les VCE.....	166
Tableau 30 : Rapport détaillé de la corrélation entre croissance démographique et la variation de la superficie des cultures dans les VCB.....	170
Tableau 31 : Variance entre croissance démographique et la superficie des cultures dans les VCB.....	170
Tableau 32 : Rapport détaillé de l'évolution de la population en lien avec la variation de la superficie de la végétation dans les VCB.....	171
Tableau 33 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie de la végétation dans les VCB.....	171
Tableau 34 : Rapport détaillé de l'évolution de la population en lien avec la superficie des cultures dans le département de Bouaflé.....	175
Tableau 35 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie des cultures dans le département de Bouaflé.....	175

Tableau 36 : Rapport détaillé de la corrélation entre population et superficie de la végétation dans le département de Bouaflé.....	176
Tableau 37 : Variance entre population et superficie de la végétation dans le département de Bouaflé.....	176
Tableau 38 : Modes actuels d'accès à la terre dans les villages enquêtés.....	183
Tableau 39 : Origines des conflits fonciers.....	188
Tableau 40 : Synthèse des différents acteurs opposés dans les conflits fonciers dans la forêt des "Tos" et le motif des conflits.....	194
Tableau 41 : Caractéristiques de l'emploi agricole dans les villages de colonisation	196
Tableau 42 : Répartition des enquêtés selon les rendements du café et du cacao.....	204
Tableau 43 : Conséquences de l'épuisement des terres.....	206
Tableau 44: Fréquence d'utilisation des intrants dans les VCB et VCE.....	208
Tableau 45 : Revenus saisonniers des migrants.....	209
Tableau 46 : Taux de diversification des cultures par les migrants à Bouaflé.....	229
Tableau 47: Opinion des exploitants sur l'utilisation des intrants.....	233
Tableau 48: Taux et différents moyens d'épargne des migrants.....	238
Tableau 49 : Typologie de produits vivriers commercialisés dans les villages de colonisation	255
Tableau 50 : Etat du réseau routier du département de Bouaflé de 2013 à 2020, un frein à la rentabilité du secteur du transport.....	264
Tableau 51 : Types d'activités informelles et leurs revenus.....	267
Tableau 52 : Distribution des cultures de reconversion selon la superficie et le rendement agricole.....	268
Tableau 53 : Distribution des cultures de reconversion selon la superficie et le rendement agricole.....	270

RÉSUMÉ

Le phénomène migratoire planifié est très complexe au regard des différentes tendances observées dans le monde et particulièrement en Côte d'Ivoire. De ce fait, il suscite beaucoup d'intérêts, tant dans les débats politiques et publics des pays d'accueil et d'origine que dans le domaine scientifique, principalement en géographie. La typologie des migrations observées dans le département de Bouaflé (migration de travail, migration familiale, migration individuelle et migration ordonnée) attire une attention particulière dans notre contexte actuel, eu égard à la corrélation qu'elle crée entre la croissance démographique, la saturation foncière et la reconversion économique des populations locales. L'étude vise la redynamisation du développement socio-économique des villages de colonisation de Bouaflé dans un contexte de pression foncière accrue. La méthodologie qui nous a permis d'atteindre nos objectifs se structure autour d'une enquête qualitative et quantitative. Elle s'est appuyée sur la recherche documentaire, l'observation directe, les entretiens à l'aide de guides d'entretien et de focus groups, ainsi qu'une enquête par questionnaire auprès de 470 ménages de migrants dans le département de Bouaflé. Les résultats de nos travaux révèlent que la migration planifiée est un modèle de migration impulsé par les autorités, visant l'installation des populations baoulé d'une part et des populations étrangères d'autre part. Le déplacement et la relocalisation de plus de 11 000 paysans Baoulés, victimes des inondations provoquées par la construction du barrage de Kossou en 1970 dans les espaces de la forêt des "Tos" a suscité la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB) sur une superficie de 17 000 hectares. Dans la sous-préfecture non communale de Bouaflé, l'installation des populations étrangères venues des pays voisins sera, quant à elle, à l'origine de la création des Villages de Colonisation Etrangère (VCE). Dans l'ensemble, ce phénomène migratoire se manifeste par une forte croissance démographique dans le département de Bouaflé. C'est le fait d'une forte migration de nationaux (63%) dominés par les Baoulé et la sédentarisation des communautés étrangères (37%) majoritairement Burkinabé (34%). Cette migration planifiée a engendré une forte exploitation des ressources naturelles à des fins économiques. Les migrants, dont l'activité principale est l'agriculture, sont majoritairement jeunes (97,5 %), avec un niveau d'instruction faible soit un taux d'analphabète de 57,22%. Vu l'évolution constante des populations, conséquence du dépérissement des terres cultivables, les migrants sont contraints de s'insérer dans de nouveaux secteurs d'activité dont les revenus bien qu'améliorés restent faibles et ne leur permettent pas d'entreprendre. Néanmoins, ils contribuent au développement de leurs pays d'origine par des rapatriements de fonds.

Mots-clés : migration planifiée, croissance démographique, saturation foncière, reconversion économique, développement socio-économique

ABSTRACT

The phenomenon of planned migration is highly complex, given the diverse trends observed worldwide and particularly in Côte d'Ivoire. Consequently, it generates significant interest, both in political and public debates in host and origin countries and in the scientific domain, primarily geography. The typology of migrations observed in the Bouaflé department (labor migration, family migration, individual migration, and ordered migration) warrants particular attention in our current context, due to the correlation it establishes between population growth, land saturation, and the economic reconversion of local populations. This study aims to revitalize the socio-economic development of Bouaflé's colonization villages amid increasing land pressure. The methodology enabling us to achieve our objectives is structured around a qualitative and quantitative survey. It relied on documentary research, direct observation, interviews using interview guides and focus groups, as well as a questionnaire survey of 470 migrant households in the Bouaflé department. Our findings reveal that planned migration is a model of migration driven by authorities, aimed at settling Baoulé populations on one hand and foreign populations on the other. The displacement and relocation of over 11,000 Baoulé farmers, victims of flooding caused by the construction of the Kossou Dam in 1970 in the "Tos" forest areas, led to the creation of Baoulé Colonization Villages (VCB) spanning 17,000 hectares. In the non-municipal sub-prefecture of Bouaflé, the settlement of foreign populations from neighboring countries gave rise to Foreign Colonization Villages (VCE). Overall, this migratory phenomenon manifests as strong demographic growth in the Bouaflé department. This results from substantial internal migration (63%), dominated by Baoulé people, and the sedentarization of foreign communities (37%), predominantly Burkinabé (34%). This planned migration has induced intensive exploitation of natural resources for economic purposes. The migrants, whose primary activity is agriculture, are predominantly young (97.5%), with low education levels (an illiteracy rate of 57.22%). Given the constant population growth—stemming from the degradation of arable land—migrants are compelled to integrate into new economic sectors, where incomes, though improved, remain low and insufficient to enable entrepreneurship. Nevertheless, they contribute to the development of their countries of origin through remittances.

Keywords: planned migration, population growth, land saturation, economic reconversion, socio-economic development

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Compréhension du sujet

Les phénomènes migratoires remontent à l'histoire de l'humanité et touchent la quasi-totalité des sociétés du monde. Les flux migratoires épousent aujourd'hui les contours de la dynamique spatiale, marquée par l'attrait des espaces côtiers (A.B. FALL et al. 2007, p. 10).

Au lendemain de son indépendance le 10 Août 1960, la Côte d'Ivoire s'est positionnée comme un pays d'immigration en Afrique de l'Ouest avec un solde migratoire positif. La proportion de migrants dans la population générale n'a cessé de croître au fil des années. Elle est passée de 17,5 % en 1965 à 22 % en 1975, de 28 % en 1988 à 26 % en 1998, avant d'atteindre 22 % en 2021. Cette trajectoire reflète l'attractivité économique de 1960 à 1980, suivie d'un reflux dû à la crise de 1980 à 1990 et aux troubles post 2000, stabilisé autour de 22 à 26%, INS (RGPH 1975, 1988, 1998 et 2021). Selon ZANOUE (2001, p. 23), cité par CFI, (2018, p. 113), principal pays d'immigration en Afrique de l'Ouest depuis 1970, la Côte d'Ivoire compte une population immigrée de 2,6 millions, soit 9,7 % de la population totale.

Cette migration, à la fois interne et internationale, se présente sous une forme individuelle ou familiale, aussi bien en ce qui concerne la migration interne qu'internationale. La littérature sur la migration révèle par ailleurs que d'une part, de 1902 à 1960 les colons ont favorisé des migrations forcées des Mossi et des Bissa à Bouaflé. Dans la même veine, d'autre part, après les indépendances l'État ivoirien a favorisé le déplacement et l'installation des Baoulé dans les espaces de la forêt des « Tos ». C'est cette forme de migration, qualifiée de migration planifiée, qui fait l'objet de cette recherche.

Au plan international, la Côte d'Ivoire est traditionnellement un pays d'accueil de la migration de travail, eu égard à ses potentialités économiques. Le taux d'accroissement élevé de sa population est en partie dû aux vastes courants migratoires provenant des États voisins du nord, que sont le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Niger ou encore le Bénin (BOUTILLIER, 1971, p. 75).

Ces choix ont contribué à faire de la Côte d'Ivoire le premier pays d'immigration d'Afrique avec un taux ayant toujours dépassé 11 %. Plus de 90 % des migrants internationaux en Côte d'Ivoire sont des ressortissants de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec une prédominance des Burkinabè (56 %), représentant environ 15 % de la population totale du pays (INS ; RGPH. 2021).

Depuis la période coloniale et précisément dans le département de Bouaflé, des villages portant des noms Burkinabè d'origine furent créés. Ces villages de colonisation sont Koudougou, Garango, Koupéla et Tenkodogo.

Pour ce qui est de la migration interne, notons que vers la fin des années 1960, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place l'opération Kossou qui a abouti, en 1970, à la réalisation du barrage hydroélectrique de Kossou. La construction de cette infrastructure sur le fleuve Bandama a entraîné la formation d'un vaste lac artificiel d'environ 1 700 km². Ceci a provoqué des bouleversements socio-économiques dans la vie de milliers de paysans. Sur le plan agricole, 200 000 hectares de plantations paysannes ont été inondés. En bordure du fleuve Bandama, de vastes étendues de terres propices à l'agriculture ont été englouties sous les eaux du lac. Dans le domaine social et infrastructurel, plus de 100 villages ont été irrémédiablement recouverts par les eaux et des populations estimées à 75 000 habitants ont été déclarées sinistrées (B. ORI, 1984). Ces populations ont été réinstallées en divers endroits du pays. Ce transfert s'est fait selon le souhait et la préférence des populations elles-mêmes. Leur point de chute était soit aux abords immédiats du lac, soit dans la région pionnière de San-Pedro, ou encore sur de nouveaux terroirs situés près de Bouaflé pour ceux qui ne désiraient pas quitter leur sous-préfecture d'origine. Pour le dernier choix, certaines populations se sont retrouvées sur les terres des « TOS », situées à mi-chemin entre Bouaflé et les premiers villages Gouro de Sinfra, sur l'axe routier national Bouaflé-Daloa.

Au regard de ces typologies de migration planifiée (internationale ou interne), facteurs de l'installation des populations migrantes dans les espaces colonisés, les questions relatives à la croissance démographique, à la saturation foncière et à la reconversion économique se posent avec acuité. Travailler sur les questions de migrations des populations et le développement des territoires constitue un intérêt pour notre étude. L'homme étant au cœur de ce phénomène, il est d'autant plus difficile et complexe à cerner qu'à étudier. Le thème « migration » n'échappe pas non plus à ce constat. En outre, en notre qualité de chercheur, contribuer à la gestion durable de la population en Côte d'Ivoire est à la fois un défi et un challenge à relever.

Comprendre notre intérêt pour ce sujet revient à comprendre notre choix pour le département de Bouaflé. Les constats portant sur les villages créés par la colonisation mossi et ceux qui ont été déplacés dans le cadre de la construction du barrage de Kossou partent d'un questionnement sur la situation de ces populations face au dépérissement des terres cultivables. En effet, la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire soulève des problématiques telles que l'insécurité alimentaire, le changement climatique, l'accaparement des terres, l'étalement urbain, la spéculation foncière, l'agriculture dans son ensemble, l'environnement, l'élevage, la pêche, etc.

En tant que support de la plupart des activités dans notre société africaine, la terre est en interaction avec des phénomènes sociaux et physiques au point qu'elle se place au cœur de plusieurs thématiques, en témoignent les écrits de K. R. OURA, (2024, p. 20).

Les problèmes fonciers mettent davantage les populations dans un état de vulnérabilité prononcée. Les voir ainsi plonger dans la détresse ne peut laisser indifférent le géographe. D'où notre intérêt pour cette thèse intitulée « **Migration planifiée, saturation foncière et reconversion économique des populations dans le département de Bouaflé, (Centre-ouest ivoirien)** ». Dans l'espoir qu'elle puisse aider à réduire cette vulnérabilité dans laquelle se retrouvent aujourd'hui ces villages déplacés et même leurs hôtes. Les raisons qui ont suscité le choix de ce sujet sont donc fondamentales. Il en est de même pour le choix du département de Bouaflé.

Notre intérêt pour ce sujet est centré sur la pression foncière et les difficultés d'accès à la terre occasionnées par la forte croissance démographique et la mauvaise gouvernance foncière. Aborder le volet foncier nous paraît primordial car il s'agit d'un sujet d'actualité en Côte d'Ivoire. Il est lié à plusieurs facteurs qui interagissent dans le cadre du peuplement, de la dynamique territoriale et du développement socio-économique. Nos deux sites de recherche, à savoir les villages de colonisation mossi et baoulé dans le département de Bouaflé, sont issus de deux types de migrations différents mais connaissent aujourd'hui les mêmes réalités. Il s'agit de l'impact de la croissance démographique sur le foncier et son corollaire de transformations et de mutations, plus de 50 ans après l'installation des populations étrangères.

2. Revue critique de la littérature et définition des concepts

« *La première démarche de tout chercheur consiste à faire un inventaire complet des connaissances déjà réunies sur le sujet et dans l'espace à étudier pour éviter de refaire un travail déjà accompli par d'autres* » (F. JOLY, 1997, p.7). C'est dans cette optique que dans le cadre de notre étude sur le thème « Migration planifiée, saturation foncière et reconversion économique des populations dans le département de Bouaflé (centre ouest ivoirien) », nous nous sommes imprégné de nombreux documents de différents auteurs pour mieux analyser et faire comprendre notre problématique. Cette revue de la littérature est organisée autour de trois principaux axes : - logiques migratoires ;

- migration et gouvernance foncière ;
- migration et transformations socio-économiques.

La définition des concepts se présente comme une nécessité pour comprendre le contexte de notre étude.

2.1. Définition des concepts

L'homme est un être mobile et ses déplacements sont très fréquents, sinon incessants : déplacements quotidiens, hebdomadaires, saisonniers, etc. Cette mobilité spatiale est à distinguer du phénomène migratoire proprement dit. L'analyse de la mobilité dans le temps et dans la dimension spatiale permet de décrire le phénomène en s'appuyant sur la notion de changement de lieu de résidence. Cette lecture nous conduit aux facteurs qui induisent ce nouveau mode de vie ou cette nouvelle aptitude des populations à bouger. Il convient donc de donner une approche définitionnelle de ces concepts qui sont la migration planifiée, la saturation foncière, la reconversion économique et le développement local.

2.1.1. Migration planifiée

La migration elle-même se définit comme le déplacement d'une personne ayant pour effet de transférer la résidence d'un lieu d'origine (ou de départ) à un lieu d'arrivée (ou de destination). Cette définition est conforme à celle du Dictionnaire démographique multilingue (2013, p. 131), qui la présente comme le déplacement d'une population d'un endroit à un autre avec le même effet. La littérature sur la migration planifiée reste rare, contrairement à celle sur la migration volontaire ou la migration forcée, qui abonde, car contribuant à éclairer le phénomène de la migration de masse.

La migration planifiée, dans le cadre de cette étude, se conceptualise comme une migration impulsée par les autorités, qui choisissent le site d'accueil. Ce site est doté de ressources et d'infrastructures pour faciliter l'installation et l'insertion des populations déplacées, ceci dans le cadre de la réalisation d'un projet de développement ou d'une situation de catastrophe naturelle, politique ou sécuritaire. De ce fait, il convient de prioriser les exigences de la migration planifiée, qui impliquent nécessairement un certain nombre de dispositions à prendre. Cette approche est soutenue comme étant un phénomène en croissance dans le contexte actuel, marqué par de grands travaux d'aménagement du territoire, de crises violentes, de catastrophes naturelles (K. R. OURA, 2024, p. 22).

2.1.2. Saturation foncière

Les concepts clés liés à ce phénomène comprennent la surutilisation des sols, l'urbanisation non contrôlée, la détérioration de la qualité des terres et les conflits d'usage. Comprendre ces concepts est crucial pour élaborer des stratégies efficaces de gestion foncière durable.

La saturation foncière n'a de sens que lorsqu'elle fait référence à un système particulier de production, à une utilisation de la terre et aux techniques courantes. La saturation des terres

disponibles est un facteur influençant l'évolution des marchés fonciers, car les systèmes de production conduisent généralement à des méthodes plus intensives d'utilisation de la terre lorsque la saturation approche, selon PÉLISSIER, (1995, p. 19).

Dans le contexte de cette étude, la saturation foncière désigne l'épuisement ou l'absence de possibilité de création d'exploitations agricoles, de champs et de plantations. Cette définition implique la limitation de la disponibilité des terres et des forêts pour répondre aux besoins croissants de la population et des différentes activités économiques. Les causes de la saturation foncière sont multiples et incluent la croissance et l'expansion démographique rapides et non planifiées, la spéculation foncière et les politiques inadaptées de gestion foncière. Les conséquences de ce phénomène peuvent être désastreuses, affectant négativement l'environnement par la dégradation des sols et la perte de biodiversité, l'économie locale par la diminution des terres productives, et la cohésion sociale par l'aggravation des tensions liées à l'accès à la terre.

2.1.3. Reconversion économique

L'approche définitionnelle de ce concept s'inscrit dans une logique selon laquelle l'essoufflement de l'économie agricole et l'accentuation des contraintes foncières ont servi d'opportunité à de nouveaux secteurs d'activités. Cette réalité s'appréhende sous la forme d'une reconversion progressive des migrants agricoles vers des secteurs informels, selon K. C. MAFOU et al., (2016). La population de paysans sans terre augmente au fil du temps. Face aux contraintes liées à la pénurie de terres, ils se tournent vers d'autres spéculations du système de production ou vers des secteurs d'activités non agricoles par des mécanismes jugés plus prometteurs, comme le dit RUF, (1995, p. 117). Selon l'auteur, les transformations socio-économiques et professionnelles indiquent que la crise née des migrations agricoles a favorisé deux types de reconversions : la reconversion interne (intra-agricole) et la reconversion externe avec l'insertion des paysans dans d'autres secteurs d'activité. Au-delà de cette approche, l'auteur évoque la reconversion intra-agricole et la mobilité professionnelle comme éléments explicatifs de la reconversion économique.

D'un autre point de vue, ce concept est aussi perçu comme le processus de transformation par lequel un espace en crise est redynamisé par l'implantation de nouvelles activités. En d'autres termes, il s'agit d'une reconversion culturelle et d'une dynamique du marché foncier, selon B. CELINE et J. P. COLIN, (2020, p. 11). Partant de ce fait, les plantations pérennes pourraient finir par geler les terres destinées à la production vivrière. L'importance du cycle de replantation va donc dynamiser le marché foncier et influencer la fragmentation des patrimoines fonciers.

Dans le cadre de cette étude, la reconversion économique s'appréhende comme le changement d'activité économique lié à l'absence d'opportunités dans l'activité de base de façon générale. C'est une stratégie d'adaptation des activités économiques aux nouvelles réalités du marché du travail et une mobilité professionnelle. La reconversion économique est aussi la résilience de la population face aux contraintes et aux changements opérés dans le territoire. Eu égard aux facteurs de production agricoles défavorables, le secteur agricole n'arrive plus à employer une grande partie de la population.

2.1.4. Développement local

Le concept de développement est abordé sous différentes dimensions selon les acteurs impliqués, ainsi que les défis et enjeux contemporains. Comprendre les différents aspects du développement local appelle à une analyse profonde des indicateurs qui le fondent notamment, économiques, sociaux et environnementaux dans un contexte de disparités territoriales. Ces indicateurs se mesurent en termes d'espérance de vie à la naissance, de produit intérieur brut par habitant et du niveau d'instruction de la population.

En réalité, c'est vers la fin des années 1950 que prend forme la théorie du développement endogène, par John Friedmann et Walter Stöhr. Le concept est une approche volontariste axée sur un territoire restreint qui conçoit le développement comme une démarche ascendante, privilégiant les ressources endogènes. Le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de décentralisation des années 1980. Selon certains auteurs, il découle directement du concept du développement endogène et « *fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives* » (A. ATITAOU, et al., 2025). Quant à M. BOISVERT (1996), il assimile le développement endogène au développement local et affirme ceci : « *ce courant, mieux connu sous le nom de développement local est le seul qui mette autant l'accent sur le milieu comme facteur de développement, opposant une planification ascendante par le bas aux stratégies habituelles de type descendant par le haut* ». Dans cette conceptualisation, le il semble provenir du développement endogène, mais il a subi une formalisation encore plus grande. Cela a engendré plusieurs approches de développement local. En fait, les courants qui se sont développés dans le sillage du développement local sont notamment ceux des districts industriels, des milieux innovateurs, du post-fordisme, de la spécialisation flexible et du développement économique local et communautaire. Selon les différentes versions du développement local et les acteurs qui le décrivent (Tremblay, Pecqueur,

Vachon, Favreau, Proulx, etc.), l'accent sera mis davantage sur un principe plutôt que sur un autre, comme l'ont fait savoir FONTAN et HAME, (2006, p.102).

Ainsi, nous pouvons dégager deux approches de développement local qui englobent les autres courants. Il y a d'abord l'approche du développement économique local axé sur la mise en place d'initiatives concertées par des partenaires œuvrant sur le même territoire local. Le Sociologue Québécois, J. M. FONTAN, (1996, P. 13) explique que « *le développement local est décrit comme une perspective centrée sur la revitalisation des communautés locales et sur l'amélioration des conditions de vie des populations selon des initiatives qui sont mises en œuvre à la fois par et pour les populations locales* ». Cette approche est principalement orientée vers l'amélioration des indicateurs économiques traditionnels comme la croissance de l'emploi et des revenus à partir d'initiatives mises en œuvre par le secteur privé. Une autre approche du développement local est celle du développement communautaire. Selon les propos de T. STRANGE, et A. BAYLEY, (2008, p. 19,) « *Cette approche est centrée sur une vision globale et sociale du développement* ». Elle est fondée à la fois sur les solidarités et les initiatives à l'échelle de la communauté locale de sorte à contrer les effets du développement libéral et des interventions ou des non-interventions de l'État. Dans cette approche, J. L. BALLEET et De Bry, F. (2001, p. 73), indiquent que c'est le développement social qui influencera le développement économique.

L'approche du développement communautaire est considérée comme « un processus organisationnel conduisant vers des objectifs de développement culturel, social et économique ». Nous comprendrons que dans cette approche, la notion de développement est globale et elle inclut autant les dimensions sociales, culturelles qu'économiques. Les résultats du développement communautaire sont donc liés à l'ensemble de ces dimensions et non pas seulement aux indicateurs économiques, selon BIKA et AISSAOUI, (2016, p.13). Le développement local fait référence à une aire géographique où réside un groupe d'individus partageant des intérêts communs. Ce territoire bien délimité est placé sous l'autorité d'un ou de plusieurs gouvernements locaux, d'après JOYAL, (1990, p.250). Par ailleurs, le développement local est perçu comme un processus grâce auquel la population d'un territoire participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales. Néanmoins, la composante économique devient souvent une priorité compte tenu de la nécessité pour chacun de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, en témoigne l'appréciation de BEAUSOLEIL et al. (2002, p. 1),

Selon une autre perception de ANGENON et CALLOIS, (2005, p.20), le développement local est une réponse d'une part à la mondialisation naissante, dont on commence à sentir les effets et d'autre part à l'approche frontale de l'aménagement du territoire, très centralisé qui, par un rattrapage massif, cause des retards économiques dans une dynamique exogène.

Dans le cadre conceptuel de cette étude, le développement local est une stratégie de développement orientée vers l'action qui valorise les potentiels locaux et mise sur les acteurs locaux et la dynamique qui les anime. Il part de la mobilisation des ressources locales (ressources naturelles, sociales, individuelles...) pour orienter les dynamiques socio-économiques. Le développement local résulte de la planification et de la mise en œuvre de politiques publiques visant à améliorer les revenus et les prises en charge avec ces mêmes revenus.

2.2. Approches théoriques : de la théorie systémique de la migration à la théorie de la résilience des populations

Les approches théoriques de la migration s'analysent comme un système complexe d'interactions à multiples niveaux et la résilience comme la capacité des populations à gérer et à surmonter les vulnérabilités que ces dynamiques migratoires impliquent. Nous analysons ces approches à travers l'approche conceptuelle de la migration, l'approche de la théorie systémique de la migration, et l'approche théorique de la résilience des populations.

2.2.1. L'approche conceptuelle de la migration

Les concepts clés de la théorie systémique de la migration incluent la notion de système migratoire qui englobe les acteurs, les flux, les réseaux et les processus liés aux migrations. De plus, les fondements théoriques reposent sur les travaux de pionniers tels que Ravenstein, qui ont établi des lois de migration pour expliquer les schémas de déplacement des populations. Cette section offre ainsi une base conceptuelle essentielle pour la compréhension des migrations à Bouaflé. Les principaux auteurs et contributions à la théorie systémique de la migration comprennent des chercheurs tels que Zelinsky, Lee, and Massey, dont les travaux ont enrichi la compréhension des processus migratoires à travers des perspectives sociologiques, géographiques et économiques. Leurs contributions ont permis de cerner les facteurs déterminants des migrations, les dynamiques des réseaux migratoires, ainsi que les impacts sur les régions d'origine et de destination. Ces perspectives seront utiles pour contextualiser les migrations à Bouaflé.

En somme notre tour d'horizon permet d'identifier les principales propositions théoriques issues de la littérature scientifique pour comprendre la migration à l'échelle individuelle.

Il est désormais reconnu que des considérations familiales et politiques, des réseaux sociaux, voire des stéréotypes ou un imaginaire géographique interagissent de manière complexe dans un processus de choix qui s'effectue toujours sous contrainte et aboutit à la migration ou non comme l'illustre LU, (1999, p.486). N. BABACAR (2008, p.2) soutient les propos de Barudy selon lesquels « *il est aujourd'hui admis que la volonté et la capacité de migrer à l'étranger résultent à la fois de la personnalité et des trajectoires socio-économiques du candidat migrant, de l'environnement produit par son ménage et sa communauté de référence, des circuits d'information auxquels il est exposé, des réseaux migratoires et des contextes politiques et économiques du pays d'accueil* » (J. BARUDY, 1992, p. 47). Il ne revient pas à considérer que l'on migre pour toutes sortes de raisons. Le phénomène ne serait pas susceptible d'être théorisé, comme le pensaient d'ailleurs au XIX^e siècle certains des contradicteurs oubliés de Ravenstein. Il s'agit plutôt de rejoindre l'option du pluralisme théorique, il y a de cela deux décennies, d'après D. MASSEY *et al.* (1993, p.3).

Selon PIGUET et EFIONAYI (2014, p.10), les effets des différents facteurs ne se cumulent pas simplement de manière additive, mais résultent de combinaisons spécifiques au contexte. Les intentions migratoires sont influencées à la fois par le soutien familial et l'existence d'un réseau, tout en étant modulées par la perception individuelle que chaque migrant a des perspectives économiques et politiques futures dans son pays d'origine.

2.2.2. L'approche de la théorie systémique de la migration

L'introduction à la théorie systémique de la migration met en lumière l'approche interdisciplinaire qui considère les migrations comme un phénomène complexe, influencé par des interactions multiples entre divers facteurs. Cette perspective théorique stipule que la migration est un système qui implique notamment les dynamiques sociales, économiques, politiques et environnementales qui sous-tendent les mouvements migratoires, offrant ainsi une compréhension globale et holistique de ce phénomène. En effet, La théorie systémique convoquée s'appuie sur l'économie, le social et l'environnement, qui sont les composantes du développement durable. La terre constitue un élément vital et incontournable dans la vie des populations sinistrées par le projet AVB. En cette qualité, elle représente le pilier du système au sein duquel ces populations dans leurs composantes gravitent. La théorie systémique élabore une représentation logique d'un objet concret total en tant qu'il est organisé, qu'il est un tout, une entité avec des composantes. Le fonctionnement de cette réalité repose sur les liaisons ou

les relations entre ses composantes ou les éléments qui la constituent, lui donnent son unité et lui maintiennent son identité en dépit des changements qui pourraient survenir, selon P. N'DA, (2015, p. 80-90). Cette théorie est basée sur un postulat qui présente le phénomène social comme un système. Ce phénomène social est caractérisé par l'existence d'un ensemble complexe d'interactions. C'est dans une telle logique que s'inscrit notre étude. Chez ces peuples sinistrés, l'agriculture reste l'activité socioprofessionnelle dominante et la terre en est le fondement, puisqu'on ne peut parler de culture sans cette ressource, d'après K. R. OURA, (2024, p.24).

2.2.3. L'approche théorique de la résilience des populations

L'introduction à la théorie de la résilience de la population met en lumière l'importance de comprendre la capacité des populations à faire face aux défis et à surmonter les crises. Cette théorie examine comment différents facteurs, tels que les ressources individuelles et communautaires, peuvent contribuer à renforcer la résilience des populations face aux adversités. Il s'agit d'un domaine en constante évolution, avec des implications significatives pour la santé publique, la gestion des catastrophes et le bien-être social.

Les origines et les définitions de la résilience en général remontent à divers domaines tels que la psychologie, l'écologie, et l'ingénierie. La résilience est traditionnellement comprise comme la capacité à rebondir après un traumatisme, mais elle a évolué pour inclure la capacité à s'adapter, à se développer et à prospérer malgré les circonstances difficiles. Cette compréhension élargie est essentielle pour l'application de la résilience aux populations.

L'évolution de la théorie de résilience dans le contexte des populations met en évidence le passage d'un modèle axé sur les individus à une perspective plus holistique englobant les facteurs sociaux, économiques, et politiques. Cette évolution reflète une compréhension croissante des influences environnementales et structurelles sur la capacité des populations à faire face et à s'adapter. En examinant cette évolution, il est possible de mieux informer les efforts visant à renforcer la résilience des populations dans divers contextes marqués par des crises et des situations de vulnérabilité.

L'appel à cette théorie de résilience s'explique par l'impossibilité des populations sinistrées de procéder aujourd'hui à l'immatriculation de leurs terres ancestrales. Elles sont considérées comme faisant partie du domaine de l'État principalement de la propriété de Côte d'Ivoire Énergie. Cette situation, difficilement acceptable par les populations sinistrées, peut à tout moment déboucher sur de grandes tensions entre ces dernières et l'État ivoirien, si un dénouement heureux n'est trouvé au plus vite. Enfin, cette insécurité foncière ne permet pas

aux populations d'être résilientes aux changements climatiques, surtout que les pratiques paysannes ne vont pas dans le sens d'en réduire les effets. En effet, dans la situation actuelle de la pression et de l'insécurité foncière, les populations pensent que c'est par le surdosage des produits phytosanitaires qu'ils peuvent augmenter la productivité agricole. Or, ce mésusage des pesticides, auquel s'adonnent maintenant la majorité des paysans, est source de dégradation de l'environnement et de la santé humaine, d'après K. R. OURA, (2024, p. 29).

Dans notre contexte, la productivité locale connaît ainsi une diminution incontrôlée au point où les agriculteurs ne parviennent plus à en tirer profit puisque certains cultivent désormais à perte. Pour faire face à cette situation, des actions de résilience ont été entreprises par les communautés rurales, généralement sans succès. Les tentatives de retour ou de récupération des terres ancestrales non immergées par le barrage de Kossou s'étant révélées globalement infructueuses, on s'attend donc à des reconversions socioprofessionnelles au détriment de l'activité agricole, dans un contexte marqué par le croît démographique, la variabilité climatique, la dégradation des conditions de production agricole et la pauvreté grandissante.

2.3. Les axes de la littérature

Définir les axes de la littérature de notre thème est essentiel car ils représentent les idées principales qui structurent nos analyses. Ils organisent notre réflexion en regroupant les observations autour de thèmes majeurs, assurant ainsi une lecture cohérente et ciblée.

Les trois principaux axes sont : logiques migratoires, migration et gouvernance foncière, migration et transformations socio-économiques.

2.3.1. Les logiques migratoires

Les logiques migratoires correspondent aux motivations, dynamiques et types de déplacements des populations d'un territoire à un autre. Elles sont à la fois multiples et complexes, liées à des facteurs économiques, politiques, sociaux et culturels.

2.3.1.1. Contexte historique, politique et économique des migrations en Côte d'Ivoire

La littérature révèle que les migrations en Côte d'Ivoire sont pour la plupart du temps liées à la migration de la main-d'œuvre. L'histoire économique du pays hérite de la période coloniale orientée principalement vers la promotion des activités agricoles. La volonté politique de l'État, soutenue par l'implication des colons agricoles vont poser les bases de l'économie de plantation dans les différents fronts pionniers en Côte d'Ivoire. La détermination de l'État à construire son

développement en s'appuyant sur l'agriculture, se traduit par des actions depuis l'indépendance en 1960. La création des structures d'encadrement des producteurs et de promotion des productivités comme la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire (SATMACI) et la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) sont la manifestation de l'État à poursuivre les activités de l'Institut Français de Café et de Cacao (IFCC), comme le souligne K. C. MAFOU, (2013, p.13). Malgré les nombreuses crises agricoles qu'a traversées le pays, le massif forestier, l'abondance de la pluviométrie avec un sol favorable aux activités agricoles font de la Côte d'Ivoire un espace privilégié des migrants. Ainsi, dans la poursuite de sa politique agricole, face au dépérissement de la force de travail dans les zones de production du fait de l'exode rural, la dépendance de l'économie de plantation par rapport à la force de travail importée devient de plus en plus impérative, d'après ESSAN, (1986). D'ailleurs le Ministère du plan et du développement (1976) le souligne très bien : « *on constate un déficit de main d'œuvre en milieu rural, déficit qui rend nécessaire un recours de plus en plus important à la main d'œuvre étrangère* ». Selon le même Ministère en 2007 « Au fur et à mesure que le front de colonisation agricole progresse, les régions de l'Ouest deviennent de plus en plus attractives que les régions de l'Est pour les migrants ». L'appel massif à la main-d'œuvre étrangère a continué à rendre de plus en plus rare la terre, principale ressource de l'économie de plantation. En effet, reposant sur un accès facile et libre à la terre, résumé dans le principe du Président Félix Houphouët-Boigny « la terre appartient à celui qui la met en valeur », le potentiel forestier de la Côte d'Ivoire s'est considérablement réduit au rythme de l'expansion des plantations et en raison d'autres facteurs, au point d'en être estimé qu'à 2,8 millions d'hectares en 2007. Ces populations actives résident principalement en milieu rural. La baisse de la proportion des ruraux, 61,54 % en 1998 et 54,45 % en 2008, est due en grande partie à la chute de 10 % du taux de ruraux parmi les Ivoiriens entre 1998 et 2008, même si elle est quelque peu contenue par la hausse du taux de ruraux parmi les Voltaïques : 57,68 % en 1998 contre 65,42 % en 2008 (RGPH , 2008). L'État n'étant pas en mesure d'offrir du travail à tous les jeunes et que la récession dans laquelle se trouvait l'économie ivoirienne ne permettait pas la création d'emplois substantiels dans le secteur privé, «le retour à la terre des jeunes» a été mis en œuvre en tant que politique de rechange. Cette politique a eu également pour conséquence de renforcer la pression sur les terres arables, de plus en plus rares.

2.3.1.2. Migration et peuplement des territoires

Les logiques migratoires sont en interaction avec le peuplement des territoires. Elles sont multiples et multiformes et soumises aux lois de la causalité à savoir l'insécurité, les conflits politiques, le chômage, les crises environnementaux et la recherche de l'eldorado. Elles suscitent et attirent l'émergence de nouvelles dynamiques migratoires à l'échelle de la planète. L'idée selon laquelle il est nécessaire d'examiner la migration dans sa globalité, en prenant en compte ses multiples aspects, ses causes et ses liens complexes avec le développement, est largement partagée dans la littérature scientifique sur les migrations. Cette approche souligne l'importance de comprendre les mouvements internationaux de population à l'échelle des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que les interactions entre migration et développement. HEIN De Haas, (2010, p.44), dans son article de référence "*Migration et développement : Une perspective théorique*" insiste sur la nécessité d'intégrer les différentes dimensions de la migration et du développement, et de dépasser la séparation artificielle entre causes et conséquences migratoires. Il écrit notamment : « *Le débat sur la migration et le développement est passé plusieurs fois d'une extrémité à l'autre* ». Cette analyse dresse les contours d'un cadre conceptuel qui intègre simultanément les perspectives structurelles et les questions relatives à l'agencité. En conséquence, ce cadre permet de prendre en compte l'hétérogénéité des interactions entre migration et développement." De Haas (2010) met en avant l'importance d'appréhender la migration comme un processus faisant partie intégrante des transformations sociales, économiques, politiques et culturelles, et non comme un phénomène isolé. Quant à V. Piché, (2013) dans "*les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs*", propose une mise en perspective des principales approches théoriques sur la migration, insistant sur la nécessité d'une compréhension globale et multidimensionnelle du phénomène migratoire, intégrant aussi bien les déterminants que les impacts, à toutes les échelles (micro, méso, macro). Selon l'OCDE, (2006 dans son rapport intitulé "*Les migrations, un moteur ou un frein pour le développement ?*", rappelle que la migration concerne aujourd'hui des centaines de millions de personnes et qu'il est crucial d'en comprendre les causes profondes et les effets sur le développement, tant dans les pays d'origine que de destination.

En résumé, l'idée que la migration doit être analysée dans son ensemble, en lien avec le développement et à travers les différents espaces concernés, est centrale dans les travaux de Hein de Haas, Victor Piché et dans les rapports de l'OCDE. Ces références constituent une base solide pour justifier et approfondir cette approche multidimensionnelle de la migration.

2.3.1.3. Migration burkinabé en Côte d'Ivoire

Les facteurs démographiques (migrations) sont importants à prendre en compte dans cette évolution. Cette croissance se traduit par une forte stratification socio-économique des paysans planteurs qui s'explique par une double course : « course à la terre » et « course à la main-d'œuvre ». En particulier, l'auteur distingue trois stratégies : autosubsistance, croissance par voie familiale, croissance par recrutement de main-d'œuvre salariée permanente. A contrario, l'impact des changements techniques a été faible : l'auteur relève une contradiction entre l'objectif d'intensification du facteur terre voulu par les services du développement et l'objectif de conquête foncière de nombreux planteurs, qui pousse à l'extensification, selon De La VAISSIERE, (1982, p.102). C'est dans cette même mouvance migratoire que C. K N'GUESSAN, et al. (2018, p. 8-9) ont fait une analyse de place importante des Voltaïques dans l'économie agricole et leur sédentarisation progressive à travers la propriété de plantations, ainsi que leur rôle via les réseaux familiaux.

La migration des Voltaïques en Côte d'Ivoire est un fait historique voulu à la fois par l'État colonial et poursuivi par l'État postcolonial. Elle présente plusieurs traits caractéristiques. La colonie de Côte d'Ivoire, qui a été créée par un décret en date du 10 mars 1893, devait accomplir une mission ; celle de fournir des matières premières pour approvisionner les manufactures de la métropole. Dans ce contexte, en vue de bénéficier d'une main-d'œuvre abondante et disciplinée pour les travaux dits d'intérêt public, et devant l'insuffisance de la main-d'œuvre locale, M. SOME et Y. BANHORO (2024), dans leur ouvrage collectif dirigé, intitulé *Histoire de la Haute-Volta de 1897 à 1947* indiquent il a été fait appel et parfois de manière forcée aux ressortissants des autres colonies voisines : « la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), le Soudan français (actuel Mali), le Dahomey (actuel Bénin) et la Guinée ». La Haute-Volta est la colonie qui a le plus subi cette ponction de main-d'œuvre à cause de sa pauvreté en ressources naturelles nationales. En 1932, cette colonie a été supprimée. Son territoire et sa population sont répartis entre les colonies du Niger, de la Côte d'Ivoire et celle du Soudan français. C'est une population d'environ 2,4 millions d'habitants, représentant 77,4 % de la population voltaïque que la Côte d'Ivoire a reçu sur son territoire. Des milliers de travailleurs Voltaïques ont ainsi été drainés de force vers cette nouvelle destination. Ainsi, 683 000 Voltaïques ont été acheminés vers la colonie de Côte d'Ivoire entre 1933 et 1959, dont 420 000 entre 1933 et 1946. À l'abolition du travail forcé en 1944, les propriétaires des plantations en Côte d'Ivoire ont continué à faire appel à la main-d'œuvre Voltaïque par l'intermédiaire du Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre (SIAMO) pour pallier le déficit de main-d'œuvre agricole. La cessation des activités du SIAMO n'arrêtera pas pour autant l'immigration des

Voltaïques qui s'est renforcée après l'accession à l'indépendance en 1960. Ainsi, 264 709 travailleurs ont été officiellement transférés vers la Côte d'Ivoire entre 1947 et 1959. Durant la période 1950-1959, les exportations de main-d'œuvre en direction de la Côte d'Ivoire à travers les circuits non officiels auraient été de l'ordre de 1 250 158 travailleurs. D'un autre point de vue, le nombre de travailleurs immigrés en provenance de la Haute-Volta au cours de la période 1919-1959 est estimé à environ 769 800. La conséquence de cette politique d'accueil est l'émergence d'une importante colonie de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire. Les enquêtes ivoiriennes sur les migrations révèlent que les Burkinabè constituaient 52,5 % des 1 474 000 étrangers en 1975 et 51,5 % en 1988 sur les 3 039 000 étrangers. Cinq ans plus tard, ils sont à 52,9 % des 3 310 000 étrangers. Ils constituent donc plus de la moitié des immigrés. Quant à leur nombre exact, les chiffres varient, mais on peut noter qu'en 1998 le recensement de la population en Côte d'Ivoire les évaluait à 2 238 548 migrants internationaux, comme le fait remarquer R. C. SAWADO, (2006, p.348). Tiré du chapitre intitulé *"Les futurs du foncier : modes d'accumulation du capital, droit de propriété et production de la ville"* publié dans l'ouvrage collectif édité par le CNRS en 2020, L. FOUCHIER et M. LORRAIN (2020, p.313) indiquent qu'« à la fin des années 1970, la conjoncture économique était devenue difficile et la saturation foncière commençait à pointer à l'horizon ». Ces éléments ont modifié le contexte de la cohabitation entre des migrants burkinabés et leurs hôtes. C'est une période marquée par la crise économique et la remise en cause d'un ensemble de droits et de privilège. En vue de régler le problème de la saturation foncière, l'État a institué la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 portant « code foncier rural » qui rattache la propriété des terres à la qualité du concept « national ». Cette loi stipule dans son article 1er que le « foncier rural constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seul l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admis à être propriétaires ». A partir de 1998 survint une inversion des rapports de subordination économique entre allogènes burkinabés et nationaux dans les principales zones de production cacaoyère. Ce sentiment d'être « dominés » sur le plan économique et d'être « assiégés » sur leurs propres terres attise chez les autochtones et les allochtones ivoiriens un certain mécontentement, qui sont la source de conflits entre communautés et dont l'enjeu est la réappropriation des terres cédées aux Burkinabés. À titre d'illustration, Kouamé N'GUESSAN, dans une monographie, (2012, p.11-12) fait la description des conflits à Fengolo. L'on pourrait citer les conflits sur les plans d'eau entre pêcheurs ghanéens et populations autochtones à Sassandra en 1998, les conflits fonciers entre autochtones Guéré et allochtones Baoulé à Fengolo en 1998 et les conflits fonciers entre Burkinabé et Kroumen à Tabou, qui ont provoqué en 1999 l'expulsion de leurs

plantations de plus de 15 000 planteurs pour au moins sept ans. Ces conflits fonciers ont connu leur apogée durant la période de partition du pays en deux dans le département de Guiglo, en 2002.

2.3.1.4. Phase de tensions, retours migratoires et impacts socio-économiques

L. KABBANJI et V. PICHE, (2006, p.14), mettent en évidence le fait selon lequel les immigrés, et plus particulièrement les étrangers, ont été au centre des tensions et des crises survenues en Côte d'Ivoire. La dégradation de la situation entre étrangers Burkinabés et les nationaux est aussi le fait de l'instauration d'un contrôle administratif au travers de l'institution en 1990 de la carte de séjour en vertu de la loi n° 90-437 du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Ce contrôle administratif, bien qu'ayant été abrogé par l'ordonnance n° 2007-604 du 8 novembre 2007 portant suppression de la carte de séjour, a contribué à réduire significativement, outre d'autres facteurs, le volume des populations étrangères. Ces derniers vont alors s'inscrire de plus en plus dans des migrations de retour dans leur pays d'origine. Ces migrations ont commencé dès le début des années 1980. Les mouvements de retour vont se renforcer à la faveur des conflits fonciers et des crises militaro politiques survenues en 2002, caractéristiques de l'effritement du modèle de développement ivoirien basé sur les migrations. Les flux de retour au cours de la période 1974-2000 sont supérieurs de 6,6 % à ce qu'ils étaient au cours de la période précédente. En outre, d'après une étude rétrospective des déterminants individuels et contextuels du retour", dans Actes des Colloques de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française , qui analysent les migrations et retours dans ce contexte historique "Côte d'Ivoire – Burkina Faso (1970-2000)", BEAUCHEMIN, et al., (2004) ont confirmé que le coup d'État militaire de 1999 en Côte d'Ivoire et la tentative de coup d'État qui s'est muée en rébellion en 2002 et qui a perduré jusqu'à la fin de la crise postélectorale de 2010-2011 ont renforcé le mouvement de retour des Burkinabés vers leur pays. Il s'est accru sur la période 1996-2006 et qui a atteint son pic avec 100 841 personnes en 2002, année du déclenchement du conflit armé et de la partition de la Côte d'Ivoire. Bien qu'ayant été significativement réduits et dépassés par les mouvements de retour, les flux des Burkinabés en direction de la Côte d'Ivoire ne se sont pas taris pour autant. Selon le RGPH (2006) du Burkina Faso, dans l'étude intitulée « *Impact de la crise ivoirienne sur les échanges migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire* » les flux migratoires entre les deux pays sur cette période, sont chiffrés sur la période allant de 2002 à 2006. Ainsi, « *on a enregistré 371 468 sorties de Côte d'Ivoire contre 229 691 entrées, soit un solde migratoire en faveur du Burkina Faso* » d'après cette étude. Dans le département de Bouaflé, ces mouvements se sont stabilisés à partir

de 2012. La réduction de la population est notable sur les deux dernières années du recensement Général de la population en Côte d'Ivoire. En effet, de 14,60% au RGPH de 2014 à 14,53% en 2021, la population Burkinabé n'a baissé que de 0,07%, un taux très négligeable. Ce fait s'explique par la fin des mouvements de retour des Burkinabés dans leur pays à cause de la stabilité retrouvée en Côte d'Ivoire.

J.P. LACHAUD, (2005, p.46) explique que la crise Côte d'Ivoire, en plus du retour des Burkinabés dans leur pays d'origine, a également entraîné une diminution des transferts financiers effectués par les Burkinabés vers le Burkina Faso. La proportion de ménages burkinabés recevant des transferts de fonds depuis la Côte d'Ivoire a significativement baissé entre 1998 et 2003, passant de 21,1 % à 4,8 %. En volume, ces transferts ont connu une baisse importante de 67,8 % en termes réels sur cette période. Ce fait est corroboré par les statistiques de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui indiquent que le volume de l'« épargne rapatriée » de la Côte d'Ivoire en direction du Burkina Faso a diminué de 52,2 % entre 1996 et 2001, passant de 51,9 à 24,8 milliards de FCFA. Cette baisse des transferts de fonds privés en provenance de la Côte d'Ivoire a eu une forte incidence négative sur la pauvreté transitoire des ménages au Burkina Faso entre 1998 et 2003. L'organisation sociale et économique du Burkina Faso, ainsi que sur les déterminants du choix de la localité de destination. Rappelons que la forêt dans cette zone a été classée depuis 1937 en une aire protégée et représentait 16 200 hectares. Cette aire protégée a aussi connu son premier déclassement partiel en 1951 au profit des villages Gouro de Banfla et de Konéfla, situés au Sud-Est. Au Nord-est, des mossis installés depuis de longues dates pénètrent sur le territoire des "TOS". Au sud-est, certaines notabilités ont installé d'importantes plantations dans une partie de la forêt des « Tos ». De plus, 370 hectares de cette forêt ont été mis à la disposition de la SODEFOR pour les plantations de teck. Face à cette pression qui se pose avec inquiétude, l'État va encore procéder à un deuxième déclassement par un décret en date du 28 Février 1970. Cette fois-ci, elle est confiée à l'AVB pour réinstaller les populations déguerpis constituées en majorité du peuple Ayaou (sous-groupe de l'ethnie Baoulé) qui vivaient initialement sur la rive gauche et droite du fleuve Bandama. Au total, cette réinstallation a concerné 21 villages regroupés en huit villages modernes pour une population totale de 11 000 habitants en 1970. Ces populations ont été installées sur un terroir d'une superficie de 17 000 hectares, selon De La VAISSIERE, (1978). À ces endroits, des plantations de cacao et de café "dites intensives" leur ont été attribuées. Désormais, c'est sur cet espace restreint qu'elles sont appelées à développer l'agriculture. Toutefois, la forêt des "Tos" où les agriculteurs ont été réinstallés est déjà marquée par une forte densité de population agricole.

2.3.1.5. Motivations économiques et environnementales de l'installation des populations migrantes

Il ressort de nos connaissances que les mutations environnementales ont toujours été un facteur fondamental des migrations et du peuplement dans le monde. Depuis 1970, le lien entre migration, peuplement et environnement fait l'objet, d'une attention accrue dans les médias et les discours politiques. Bien que ce lien ne soit pas nouveau, l'acuité de la question du changement climatique accentue l'ampleur du phénomène. Sur les huit milliards d'habitants de la planète terre, plus de 19 millions se déplacent à cause des catastrophes environnementales et particulièrement à cause de la variabilité climatique. Cette statistique devrait passer à plus de 200 millions de migrants en 2050, selon IONESCO et *al.* (2016, p.3).

La répartition spatiale de ces déplacements révèle que 11 des 20 pays les plus touchés par ce type de migration se trouvent en Asie (85% des mouvements entre 2008 et 2014), à commencer par la Chine, l'Inde, les Philippines, les Pakistan et le Bangladesh. Les Amériques présentent 10%, tandis que l'Europe et l'Océanie réunie n'en présentent que 0.5%. La proportion des déplacements en Afrique demeure cependant stable, hormis un pic en 2012 dû aux inondations survenues en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest. « *En 2014, l'Afrique subsaharienne représentait 4% de ces migrants* » (IONESCO et *al.* 2016, p.6). En effet, GUELA (2011, p.18), fait observer que la dégradation du climat et des autres facteurs environnementaux rend les conditions de vie difficile pour les populations résidentes de la localité. L'avancée du désert rend certaines zones de la planète arides. Les sources d'eaux tarissent en soumettant le sol au cuirassement. Cette situation provoque une augmentation de la température de surface et conduit à une évapotranspiration plus importante. Ces conditions de vie extrêmes incitent les personnes vulnérables à migrer vers les espaces plus favorables. Toutefois, cette migration ne résulte pas de la seule question d'urgence, mais elle est aussi le fruit de plusieurs réflexions. En effet, les migrant se déplacent à la fois pour échapper aux conditions climatiques difficiles, mais le choix des lieux de destinations obéit à une rationalité. Il faut trouver un espace dans lequel les conditions climatiques sont moins extrêmes mais pouvant aussi offrir des possibilités de travailler et de se nourrir. La disponibilité de travail explique en partie ce mouvement des migrants. Une personne se déplace vers une autre localité dans le but de travailler et améliorer ses conditions d'existence (conditions économiques et conditions sociales). Quant à N'DIAYE (2007) les revenus tirés de la migration ont eu une mutation remarquable dans le secteur de l'habitat et de la construction. En effet, les immigrés construisent de belles demeures en contraste avec les proches habitations précaires dans tous les quartiers.

Parlant des facteurs économiques et environnementaux, la possession d'immenses espaces forestiers convoités par les planteurs immigrés leur ont permis de se créer une rente de situation et d'émigrer nombreux vers le milieu urbain. C'est l'exemple des territoires Bakwé et Kodia situés à l'ouest de la sous-préfecture accueilleront plus tard l'extension du front pionnier. L'immigration tardive et particulièrement brusque des planteurs de café et de cacao explique peut-être que ces populations n'aient pu encore développer de stratégies marquées d'émigration vers la ville. Les différences dans la rapidité du développement économique de chaque territoire autochtone expliquent les disparités observées dans l'intensité de l'exode rural mais elles peuvent également expliquer d'autres disparités dans les structures de population, moins visibles mais pourtant réelles. Ainsi, quel que soit le milieu, la proportion des personnes âgées est plus élevée chez les Néyo que chez les Godié et les Bakwé. De même, la proportion des moins de 15 ans est plus faible chez les Néyo que chez les Godié ou les Bakwé, d'après A. GUILLAUME et al. (1997, P.104).

Ainsi les diverses activités de l'homme sur l'évolution de l'environnement sont toutes particulières et concernent la déforestation, la baisse de la pluviométrie, l'érosion et les dégradations des sols dans les zones pionnières où il y a un fort taux d'immigration, comme le soulignent VINARD et KOFFI, (1997, p. 138). Dans cette même logique, KOUADIO (2015, p.183), fait mention de ce qu'il y ait une forte densité de population dans les régions du sud forestier avec la prédominance des étrangers surtout au Sud-Ouest. Pour lui, cette pression démographique est plus forte dans l'espace rural. En effet, selon INS (1998), en 1965 il y avait dans le département de Bouaflé 29 300 ruraux (85,57%) contre 5000 urbains (14,58%). En 1975, la population rurale passe de 61 579 habitants (82,57%) tandis que les villes renferment 13 003 résidents soit 17,43%. En 1988, le département de Bouaflé abritait 253 907 personnes en zone rurale (82,09%) contre 55 400 citadins (17,91%). De 1975 à 1988, le milieu rural a enregistré une augmentation rapide de 192 328 personnes et en 1998, la population rurale atteint 521 914 habitants (83,03) contre 106 678 urbains, soit 16,97% de la population totale (628 592 habitants). Cette augmentation rapide de la population du département de Bouaflé est remarquable selon les analyses de Kouadio (2015, p.184), par son rythme de croissance.

En nous inspirant des travaux de DEMBELE, (2009. p.23), nous notons que la pêche et d'autres activités informelles sont des raisons de choix de migration en Côte d'Ivoire. En effet, la pêche artisanale bien que rentable attire moins les ivoiriens bien que l'État ait aménagé les lacs et les barrages. Aujourd'hui les étrangers représentent 70% des pêcheurs et génèrent près de 90% de la production du poisson local sur les lacs d'Ayamé 1 et 2, de Kossou et de Buyo.

En outre, BOUSSICHAS, (2009) soutient que la décision de migrer peut également être le fruit d'une stratégie familiale visant à diversifier les sources de revenus afin de réduire les risques économiques. Cette forme de motivation à migrer caractérise plus souvent les migrations d'origine rurale. Ici, les variabilités des rendements dues au bouleversement du calendrier agricole induit par la variabilité climatique produisent une incertitude de revenus pour l'ensemble des individus d'une même région. Toutefois, les facteurs économiques et environnementaux n'expliquent pas à eux seuls les raisons des migrations. Aux côtés de ceux-ci, il faut porter un regard sur le climat politique.

2.3.1.6. Motivations politiques et sécuritaires de l'installation des populations migrantes

La volonté politique des Etats constitue un facteur essentiel de l'installation des populations. Selon la Commission Européenne (2001), la migration a pour effet primitif de peupler les régions sous-peuplées et de renforcer le déficit en main-d'œuvre.

L'histoire nous enseigne que la seconde guerre mondiale a dévasté certains pays du nord et la fécondité à elle seule ne peut compenser ce fossé. Face à ces contraintes, les industriels en raison des besoins de main-d'œuvre imposent une diplomatie qui oblige les Etats comme le Canada à promouvoir l'immigration, du point de vue de PARANT, (2001, p.3). De ce fait, la migration a permis aux pays industrialisés de redynamiser leurs économies. Comme l'affirme le Ministre de l'immigration du Canada en (2016), « *l'immigration fait partie de l'histoire de notre nation, mais elle est aussi une composante essentielle de notre avenir* ». Par ces propos, le Ministre montre l'attachement du Canada à ce phénomène qui, à un moment donné a permis de peupler le pays et de redynamiser son économie. Ainsi la migration loin d'être un problème, peut être une chance pour relancer le pays et les faire subsister malgré les difficultés des décennies passées. Léonard (1997, p. 400), explique que l'exode rural suite à la réquisition des travailleurs pendant la période coloniale, a contribué à maintenir à un niveau très bas la densité de la population déjà faible dans l'ensemble du sud-ouest. Abordant dans le même sens, AMALDI (2005) souligne que la bonne collaboration entre migrants et autochtones permet d'accroître la population et grâce aux nouveaux arrivants, les villages d'accueil obtiennent des équipements, des infrastructures communautaires puis des services administratifs. Seulement, BOULANGER (2015) attire l'attention sur le fait que désormais la donne a changé. En effet, selon lui la plupart des migrations internationales dont parlent les médias, se font des pays du sud vers les pays nord, or ce type d'immigration ne représente que 40% des immigrations totales dans le monde, le reste s'effectue qu'entre pays Sud.

Aussi, les unions ou associations communautaires sont-elles des moyens de facilitation de l'immigration, d'après ce que dit CUOZZO, (2015). Dans le but d'être des Etats forts dans un système de mondialisation à grande vitesse, les États se constituent en communautés (UEMOA, UE, UA, CEDEAO...). À l'intérieur de ces communautés se développent des traités notamment de libres circulations de biens et de personnes. C'est dans cette vision que l'Union Européenne (UE) a été créée ; dès lors, il s'agissait simplement d'interactivité économique. Puis, l'interaction entre les pays s'est amplifiée tant par le nombre de membres que par l'étendue des domaines propices au rapprochement des populations européennes. En effet, une des ambitions du projet européen selon CUOZZO, (2015), a été la mise en place du principe fondamental de la libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen. C'est dans cette même logique que sont nées plusieurs autres communautés interétatiques comme la Ligue Arabes, la Communauté Maghrébine, l'Union Africaine (UA), l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), etc. (CUOZZO, 2015). Le but de ces associations est de consolider les potentialités de chaque État dans une unification des pays plus ou moins homogènes. Alors les mêmes principes que ceux des communautés ci-dessus ont été instaurés. Le monde est en réalité composé de plusieurs États souverains et mutuellement exclusifs qui doivent intégrer leurs membres dans des communautés nationales qui constituent leurs horizons de vie (CGP, 2002).

La Côte d'Ivoire est aujourd'hui la destination par excellence des migrants à cause du durcissement de la politique d'immigration des pays voisins (Ghana, Nigéria) et à la recrudescence des troubles au Libéria et en Sierra-Léone, comme le souligne BLYON et BREDELOUP, (1997). De ces constats, les gouvernants doivent mettre en place des dispositifs pour régulariser la migration (CGP, 2002). Mais compte tenu des crises militaro-politiques, des crises civiles et des crises environnementales que vivent ces Etats, les gouvernants peinent à jouer de manière efficiente ce rôle de régulateur. ZANOUE (2001) disait que la décennie de crises et de guerres ayant touché non seulement le pays, mais aussi certains pays voisins comme le Libéria, ont eu une incidence forte sur les mouvements de populations, avec l'importance prise par le nombre de réfugiés et de personnes déplacées internes à l'intérieur du pays. À cet effet, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) dans ses statistiques pour la Côte d'Ivoire en fin 2013, donne un total de 460 000 personnes relevant de sa compétence, dont 45 000 déplacés internes, et 350 000 apatrides (Office National de la Population, 2015).

2.3.1.7. Motivations socio-éducatives de l'installation des populations migrantes

En Côte d'Ivoire, la disponibilité de terre favorable au développement des activités agricoles est un facteur très pertinent, selon DEMBELE (2009, p.8) soutient cette thèse selon laquelle la plupart des migrants sans niveau d'instruction exercent dans le secteur agricole. Selon l'auteur, en 1950, la population des migrants étrangers sur le territoire ivoirien était de 5% de la population totale. Elle est passée à 17% en 1962 et à 22% soit 1.658.818 habitants au recensement général de 1975 (INS, 1988). Les regroupements de familles pour les travailleurs qualifiés qui ont un niveau d'instruction moyen sont aussi une raison pertinente des migrations. Dans une famille nucléaire, quand il y a lieu d'aller en aventure, c'est l'homme qui part en premier. Mais, étant donné qu'il est loin des siens, il est instable et cela influence, pour les travailleurs qualifiés et non, leurs rendements en entreprise, devenant trop chers. Pour pallier ce problème, les pays du Nord en général et le Canada en particulier sous la pression des lobbys, le gouvernement de King Mackenzie autorisa les regroupements familiaux pour permettre l'immigration des femmes, d'après PARAN, (2001, p.4).

En Côte d'Ivoire, les migrants établis, ont fait venir leurs conjointes jusque-là restées au pays d'origine. Ce qui justifierait non seulement la croissance des effectifs des immigrés sur le territoire, mais aussi l'augmentation des ivoiriens par naturalisation, comme l'explique ZAH, (2016). Selon le même auteur, en 1988 on a dénombré 15.146 naturalisés. Ce nombre est passé à 88.714 en 1998 soit un accroissement de 5,3%. En outre, pour DUREAU (1987, p.58), le besoin de formation pousse la population à migrer dans d'autres territoires. L'on se déplace d'un territoire d'origine où il n'y a pas d'établissement de formation spécialisée en certains domaines (démographie, football...) pour migrer dans d'autres espaces plus équipés afin d'obtenir les connaissances souhaitées. La migration des footballeurs vers d'autres clubs ou centres de formation sont économiquement plus stables pour continuer leurs formations tout en étant rassurés de leur insertion. D'où le facteur socio-éducatif de la migration selon POLI (2008), car la formation d'un joueur coûte cher. Par conséquent, selon lui, les clubs ou centres de formation économiquement faibles préfèrent rediriger certains talents vers les clubs à haut budget pour leurs encadrements.

En revanche, selon l'UNICEF, certaines personnes, en l'occurrence les jeunes âgés de 15 à 24 ans, migrent pour bénéficier de formations adaptées aux nouvelles mutations des sociétés. En réalité, le chômage atteint des niveaux record dans les pays du Sud, mais le marché de l'emploi favorise davantage les personnes ayant émigré vers un autre pays (pays riches) pour poursuivre et terminer leurs études universitaires. Le marché de l'emploi étant extraverti, les jeunes, de plus en plus conscients, immigreront vers les pays du Nord (pays développés) où les technologies

modernes sont plus répandues, afin de renforcer leurs compétences eu égard au rapport de l'UNICEF, (2012).

2.3.2. Migration et gouvernance foncière

Comprendre les liens entre migration et gouvernance foncière revient à mettre en évidence les défis liés à la mobilité humaine et à la propriété foncière particulièrement dans les contextes ruraux. Cette section met en lumière l'incidence des politiques et des pratiques de gouvernance foncière sur les migrants. Elle met en évidence la nécessité d'approfondir la recherche sur la saturation foncière liée à la migration, l'interaction entre migration et gouvernance foncière et enfin la migration et les inégalités socio-économiques.

2.3.2.1. Les effets de la migration sur la gouvernance foncière

L'interaction entre la migration et la gouvernance foncière est un sujet complexe qui soulève de nombreux enjeux à l'échelle mondiale. La migration, qu'elle soit interne ou internationale, a un impact significatif sur les politiques et les pratiques foncières dans les pays d'origine et de destination, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement. Les mouvements migratoires peuvent avoir des conséquences importantes sur l'utilisation des terres, la productivité agricole et la durabilité des écosystèmes.

Selon la littérature sur les phénomènes migratoires, en ce qui concerne la migration interne, les déplacements de populations à l'intérieur d'un même pays peuvent entraîner des pressions sur les ressources foncières disponibles, notamment dans les zones urbaines où la demande de logements et d'infrastructures est en constante augmentation. Cela soulève des questions relatives à la planification urbaine, à l'accès à la terre et à la protection des droits des migrants ainsi que des populations autochtones.

La migration internationale, quant à elle, a des répercussions sur la gouvernance foncière, en particulier dans les pays d'accueil où les migrants cherchent à s'installer et à acquérir des terres pour leurs activités économiques. L'arrivée de nouveaux migrants peut conduire à une exploitation intensive des sols, à la déforestation et à la dégradation de l'environnement. Cela peut compromettre la qualité des terres et réduire leur capacité à soutenir une agriculture durable. En outre, les migrations peuvent également entraîner des changements dans les pratiques agricoles et la gestion des terres. L'introduction de nouvelles techniques de culture, de cultures différentes ou de systèmes de gestion des terres peut influencer la biodiversité locale, la fertilité des sols et la résilience des écosystèmes. Par ailleurs, les migrations peuvent avoir un impact sur la propriété et l'accès aux terres. Des conflits fonciers peuvent survenir entre

les populations locales et les migrants, ce qui engendre tensions sociales, injustices, questions de sécurité liées à la propriété des terres et des ressources naturelles, ainsi que des problèmes de gouvernance foncière.

En Afghanistan, la fragmentation de la souveraineté sous l'effet de l'internationalisation de la gouvernance est l'une des clés pour comprendre la dimension foncière de la guerre et la dérégulation des conflits fonciers. En Colombie, les processus d'appropriation foncière par la force au profit du camp des vainqueurs prennent une nouvelle vigueur dans un contexte de pacification de l'ancien conflit, sous le couvert respectable du jeu politique démocratique, des institutions légales du marché et des agences internationales d'aide au développement, selon J. GALTUNG, 1969, p. 6).

Parlant des logiques informelles de terroir, MOYENGA (2019, p. 94-95) s'interroge sur l'influence de la gouvernance foncière dans des espaces appropriés par l'État burkinabé. Dans son étude, elle souligne la pertinence du constat selon lequel les aménagements agricoles au Burkina Faso connaissent une situation d'insécurité foncière contrastant avec leur statut de domaine foncier de l'État. Ainsi, l'interaction quotidienne avec la population autochtone est marquée par la convoitise et la contestation. Cette réflexion part du postulat selon lequel l'insécurité foncière est un produit émergent de l'interaction migrants-autochtones. Cette interaction est rendue possible par un système de gouvernance qui n'est pas parvenu à imposer ses règles aux pratiques locales, portées par les logiques de terroir. De ce fait, elle choisit une entrée par les logiques d'acteurs, dans un espace où autochtones et migrants se confrontent à des logiques spécifiques.

Pour notre part, il est donc essentiel de mettre en place des politiques et des mécanismes de gouvernance foncière efficaces pour gérer les défis posés par l'interaction entre la migration et la gestion des terres. Cela implique de garantir un accès équitable à la terre pour tous, de protéger les droits des migrants et des populations locales, et de promouvoir des pratiques durables de gestion des ressources foncières. Entre migration et gouvernance foncière, il faut une approche intégrée, multidimensionnelle, ainsi qu'une collaboration entre les acteurs locaux, les décideurs politiques et les organisations internationales pour relever les défis actuels et futurs liés à la mobilité humaine et à la gestion des terres. Il est important de comprendre et de prendre en compte les dynamiques migratoires pour élaborer des politiques et des pratiques agricoles durables qui préservent les ressources naturelles et favorisent le bien-être des populations locales et des migrants.

2.3.2.2. Migration et saturation foncière

Plusieurs phénomènes sont liés à la saturation foncière notamment la migration. La saturation foncière a un lien étroit avec la migration. Ce sont des sources de tensions qui émergent lorsque les mouvements de populations entraînent des revendications territoriales et des conflits d'usage des terres. Ces conflits sont souvent exacerbés par la rareté des ressources foncières, les différences culturelles et les disparités socio-économiques ; tous liés à la forte croissance de la population.

2.3.2.2.1. Les causes de la saturation foncière

Mais cette course à la terre de la part des Africains a bien évidemment ses raisons. Pour eux, la terre est l'héritage légué par les ancêtres, donc objet de culte. Les bénéficiaires qui la travaillent ne sont que les usufruitiers d'un bien qui ne leur appartient pas et qui, par conséquent, est inaliénable. Cependant, l'introduction des cultures de rentes dans les systèmes de culture a consacré l'intégration des communautés villageoise à l'économie marchande. La terre est à la fois grenier et temple ; elle renferme un esprit de prévision.

Quant à F. COURTIN et J. P. GUENGANT, (2011, p 263), la croissance de la population accompagnée d'une augmentation importante du cheptel bovin a conduit à une dégradation importante de la végétation arborée en Afrique de l'Ouest. C'est la région d'Afrique où la vitesse de dégradation de cette végétation est la plus rapide soit -1,17% par an, (FAO, 2009). Selon S. RIVAIN, (2018, p.2), en forêt on a assisté dans un premier temps à une déforestation sélective pour l'exploitation des bois précieux (acajou, iroko...). Cette dernière a été suivie par une coupure générale pour la mise en place de cultures industrielles (ananas, hévéa...) ou de plantations familiales (café, cacao...), généralement associées à des cultures vivrières (riz, taro...). Les migrations en provenance de la bande sahélienne ont nettement participé à l'augmentation rapide des densités de population et, avec elle, à la disparition de la forêt, selon BONI, (1978). Il soutient aujourd'hui que la plupart des forêts classées et des parcs nationaux situés en zone de forêt sont devenus ce qu'on appelle communément en Côte d'Ivoire du « café-cacao classé ». Il prend pour exemple le cas du Parc national de la Marahoué. En effet, selon CHAUVEAU et BABO, (2003, p. 107), la compétition pour l'accès à la terre pose de plus en plus la question de son appartenance et génère des tensions entre autochtones, allochtones et allogènes, à l'instar de ce qui est observé dans le Centre-ouest ivoirien entre Gouro, Baoulé et Mossi. La première conséquence de cette anthropisation brutale a été la disparition de la faune sauvage. De nombreuses forêts classées sont devenues des champs et il est à craindre que les derniers espaces protégés ne constituent les fronts pionniers de demain. D'après J. BOUTRAIS,

(2007, p.53), cette pression anthropique accroît le nombre de conflits entre agriculteurs et éleveurs, comme en 2008 entre des éleveurs peuls et des agriculteurs lobi dans le Sud-Ouest du Burkina Faso (région de Gaoua). Les exemples ci-dessus illustrent bien comment cet accroissement démographique a modifié le peuplement, le paysage et les relations entre les différentes communautés utilisatrices des ressources.

En Afrique de l'Ouest, l'augmentation de la production agricole s'est faite principalement par l'extension des surfaces cultivées, sans changement majeur des itinéraires techniques traditionnels à productivité faible, ce qui a été possible grâce aux faibles densités de population initiales. Ce type d'adaptation a atteint ses limites, car la terre autrefois abondante est devenue rare et source de conflits, la plupart des forêts classées et des parcs nationaux situés en zone de forêt sont devenus ce qu'on appelle communément en Côte d'Ivoire du « café-cacao classé », à l'exemple du Parc national de la Marahoué. La compétition pour l'accès à la terre pose de plus en plus la question de son appartenance et génère des tensions entre autochtones, allochtones et allogènes, à l'instar de ce qui est observé dans le Centre-ouest ivoirien entre Gouro, Baoulé et Mossi, mentionné dans l'article sur Cairn.info, de la revue "Politique africaine" n° 89, 2003 de CHAUCHEAU et BABO, (2003, p. 12) cité par GUENGANT, (2007, p.260).

Du point de vue de la distribution spatiale, les noyaux de forte ou de très forte densité de populations restent aujourd'hui ceux où la croissance démographique est la plus importante. La migration vers les terres neuves a été un moyen de réduire la pression démographique dans les zones de forte densité, mais, R. MELOT et A. TORRE (2012, p. 5), expliquent que cette solution est de moins en moins possible du fait de la saturation foncière généralisée des espaces ruraux. « *Il en résulte une multiplication des conflits, qui tendent même à devenir la règle dans le haut de l'échelle des densités rurales* », d'après BARRAU et al. (1983, p.29).

2.3.2.2.2. La surexploitation des ressources naturelles et épuisement des terres agricoles

Les migrations vers les villes ont contribué à atténuer la densification des espaces ruraux, mais elles posent désormais des défis croissants en matière de gestion et d'aménagement des zones urbaines (logement, transports, eau potable, santé, etc.) [FOURNET et al., 2008, p. 236].

Dans un article paru dans « La Voie Originale » n°045 du 19 au 20 novembre 2016, quotidien ivoirien, intitulé « Convoitise sur les terres ivoiriennes : déjà en 1948, Jean Baptiste MOCKEY prévenait du danger », l'auteur tire la sonnette d'alarme sur la croissance démographique qui entraînera une insuffisance de terres pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, être sans terre reviendrait à être un esclave, coupé de tout lien, à être un apatride. Lorsqu'un

autochtone est dépossédé de sa terre, il se retrouve sans valeur. Il ne lui reste alors d'autre choix que d'émigrer à la recherche de nouvelles terres, démarche souvent semée d'embûches.

Les formes d'appropriation foncière par les migrants sont multiples. L'acquisition peut se faire de gré à gré, sous la forme d'un contrat entre personnes privées, ou résulter de l'expropriation, de l'achat, ou de l'accaparement pour cause d'utilité publique. Le décret du 25 novembre 1930 réglemente l'expropriation pour cause d'utilité publique, précédé par le décret du 25 octobre 1904 relatif à la gestion des terres domaniales en Côte d'Ivoire. Traditionnellement, l'appropriation foncière s'effectuait par héritage, don ou prêt de terre. Dans ce contexte, l'accès à la terre et son contrôle étaient régis par des systèmes informels ou coutumiers, non reconnus ni efficacement protégés par le droit officiel.

Selon A. S. AFFESSI, (2015, p. 199), l'héritage demeure la première forme d'accès à la terre en milieu traditionnel. Quant au don, il s'explique par le caractère inaliénable de la terre ; cet acte reste toujours conditionnel et temporaire, Le prêt de terre, quant à lui, constitue une cession temporaire, souvent pratiquée entre autochtones et manœuvres. Cependant, la culture à grande échelle de produits pérennes a bouleversé ces pratiques.

En Côte d'Ivoire, dans les années 1960, toute personne revendiquant un lopin de terre s'appuyait sur les propos du président Félix Houphouët-Boigny : « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* », cité par A. B. OTCH, (1995, p. 1). Cette déclaration a favorisé un afflux massif de population vers les terres, permettant à certains d'investir leur force de travail et à d'autres, leurs capitaux, dans les plantations. Dans les villages, l'installation de l'étranger se fait par l'intermédiaire d'un tuteur autochtone, qui peut lui céder une parcelle familiale ou lignagère pour sa subsistance. Le chef de terre procède alors à un « don » de terre, fondé sur une reconnaissance morale implicite. Une convention s'établit alors, imposant au bénéficiaire un devoir de reconnaissance permanent envers son tuteur, considéré comme un « père » ou un « patron ». Cette reconnaissance s'exprime par une contre-prestation symbolique lors du pacte et par une part de la récolte annuelle, selon les dires de J. P. CHAUVEAU, (2000, p. 106).

Le migrant peut également être employé comme métayer : le propriétaire lui loue une plantation en échange d'un partage de la récolte. Pour s'installer durablement, le propriétaire lui concède une portion de terre pour des cultures vivrières (ULSHB, 2021, p. 171). Pendant la mise en valeur de la parcelle, jusqu'aux premières récoltes de café ou de cacao, les vivres et légumes plantés appartiennent à l'occupant. Le propriétaire terrien n'a aucun droit sur ces productions, sauf si l'acquéreur lui en fait don par courtoisie. Ce dernier, ayant le monopole du marché dans les villages, voit souvent sa famille, notamment les femmes, approvisionner les populations

locales en vivres, selon la version de L. SINDJOUN, (2004, p. 105), tant en Côte d'Ivoire qu'en Guinée équatoriale.

Il arrive que les autochtones, par générosité, cèdent une portion de terre contre une somme dérisoire, ne reflétant pas la « vraie valeur » du bien. Parfois, les propriétaires mettent en location ou en gage leurs champs pour financer des travaux agricoles. Une fois leur portion cédée, certains n'ont plus d'activité et errent sans but. En cas de besoin, ils sollicitent les manœuvres pour un prêt, généralement accordé en échange d'un accès à de nouvelles terres pour de nouvelles plantations.

Il arrive aussi que le manœuvre, au lieu de cultiver des vivriers comme convenu, plante des cultures de rente sur la portion de son employeur, par malhonnêteté. Certains concessionnaires, après avoir obtenu une parcelle pour la culture du cacao, la transforment en plantation d'hévéa. D'autres encore violent les contrats de cession sans respecter les délais d'exploitation. Parfois, des propriétaires terriens, peu travailleurs, attribuent des portions mais cherchent ensuite à récupérer les champs en invoquant divers prétextes, une fois la récolte venue. La cohabitation a également favorisé la formation de couples mixtes, parfois encouragée par l'employeur, qui pousse sa fille vers le manœuvre lorsque celui-ci fait preuve de force. Il arrive aussi que l'épouse du manœuvre soit accusée d'adultère dans le but de le dépouiller de sa récolte ou de l'expulser de sa parcelle. Face à ces violences réciproques, les autorités ont tenté de régler officiellement la question foncière en associant les responsables communautaires villageois. Toutefois, dans la pratique, chaque partie campe sur ses positions et les conflits s'intensifient dans les campements. Cette situation a suscité des inquiétudes dans les pays d'origine des migrants, notamment après la loi de 1998, qui a alarmé les autorités burkinabè, celles-ci ne comprenant pas sa justification, estimant qu'elle brise l'harmonie entre les deux peuples. Ces préoccupations sont relayées par A. KRAIDY (2002, pp. 10-11) : « *Vous pensez qu'aujourd'hui, on peut régler le problème foncier ivoirien sans tenir compte des Burkinabés ?* » Ces inquiétudes ont conduit les autorités maliennes, en 2011, à rapatrier elles-mêmes leurs ressortissants, comme le déduit C. CISSE, (2012, p. 153). Par ailleurs, J. BAULIN, (2009, p. 149) renchérit en expliquant que le premier président Houphouët-Boigny, afin de renforcer ses assises économiques et politiques, fit venir des étrangers, notamment des Burkinabè, qu'il installa sur ses propriétés avec leurs familles, les employant comme salariés. Il s'est porté garant de leur protection, leur permettant l'accès à la terre sans pour autant leur accorder la nationalité. « *À partir de 1960, un véritable pacte entre l'État-parti et les migrants fut noué, assurant à ces derniers un accès au foncier rural en échange de leur appui électoral* » (J. P. CHAUVEAU, 2000, p. 94-125). Ces immigrés et leurs descendants se considèrent aujourd'hui comme

originaires des villages de Garango (axe Bonon-Daloa), de Koudougou (axe Yamoussoukro-Bouaflé) et de Koupela-Tengodogo (axe Bouaflé-Zuenoula) dans la région de la Marahoué.

Peut-on alors les considérer comme Ivoiriens du fait de leur longue installation, ou comme propriétaires terriens ? À notre sens, les naturalisés devraient bénéficier des services de l'État au même titre que les autochtones. Toutefois, cela ne devrait pas s'appliquer à la propriété des terres rurales. Les naturalisés, quelle que soit leur date d'arrivée, ne doivent pas confondre le droit du sol, réservé aux autochtones, et le droit d'usage.

En Guinée équatoriale, outre l'accaparement des terres par les colons espagnols, les autochtones cédaient ou louaient leurs terres aux étrangers. La population indigène « civilisée » a permis aux travailleurs immigrés africains d'acquérir et de valoriser des plantations, s'enrichissant grâce à leur travail et à leur persévérance. C'est à juste titre qu'« *à la fin de leur contrat, ils ont consacré leur temps à cultiver des fermes très modestes au début, qui, à force de travail et de temps, sont devenues des plantations de valeur* ». (M. De CASTRO, 1996, p. 34). R. PELISSIER (2021) ajoute que « *Les Bubis et les Fernandinos louaient la plupart de leurs terres à des planteurs européens* ». De plus, des personnalités influentes des communautés rurales autorisaient l'accès aux biens traditionnels à des étrangers, via des accords favorisant leurs intérêts économiques personnels.

Par ailleurs, une bourgeoisie terrienne indigène s'est développée. Pour illustrer ce phénomène, G. NERIN (1999, p. 52) indique que « 2,3 % des propriétaires terriens de Bioko contrôlaient 53 % des terres, tandis que 55 % des petits propriétaires ne possédaient que 3 % des terres ». La mainmise sur la terre a été renforcée par les États, via l'immatriculation et l'expropriation. L'accaparement des terres par l'État et leur redistribution n'est pas propre à la Guinée équatoriale ou à la Côte d'Ivoire, mais concerne également l'Espagne. La redistribution équitable des terres, notamment des biens ecclésiastiques, n'a profité qu'aux plus riches. Comme le relève M. DAUMAS (1979, p. 29) : « Les biens sont vendus en lots importants, que les communautés paysannes ont rarement pu acquérir. La majorité des acheteurs étaient de grands propriétaires terriens ou issus de la bourgeoisie urbaine ». Les migrants ne sauraient donc être tenus pour seuls responsables de la saturation foncière.

2.3.2.3. Des conflits fonciers nés de la saturation foncière

Les migrations peuvent provoquer des conflits fonciers de différentes manières. En effet, l'arrivée de migrants entraîne une pression accrue sur les terres agricoles, conduisant à des conflits entre les nouveaux arrivants et les populations locales. De même, les déplacements forcés de populations en raison de conflits armés ou de catastrophes naturelles entraînent des

revendications concurrentes sur les terres disponibles. Les conflits fonciers liés aux migrations peuvent également être exacerbés par des politiques d'exclusion ou de marginalisation des migrants, les privant ainsi de l'accès aux ressources foncières nécessaires à leur subsistance. Ces tensions peuvent être amplifiées par des processus de gentrification, de spéculation foncière ou de développement urbain, qui peuvent marginaliser davantage les populations migrantes. Enfin, les conflits fonciers liés aux migrations soulignent l'importance de politiques foncières inclusives et de mécanismes de résolution des conflits efficaces pour prévenir les tensions et promouvoir la cohabitation pacifique entre les différents groupes de population. La reconnaissance des droits fonciers des migrants, la promotion de l'accès équitable aux ressources foncières et la mise en place de processus participatifs de planification territoriale sont essentielles pour atténuer les conflits fonciers liés aux migrations et favoriser le développement durable des communautés.

Plusieurs écrits faisant un large éclairage sur le lien ‘migration et saturation foncière’, abondent dans le même sens. En effet, S. BONI, (2012, p.22), révèle que le domaine foncier rural constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques sont admis à en être propriétaires. Cependant, les litiges fonciers opposent aussi bien les autochtones entre eux, que les autochtones avec les allogènes ou étrangers. Pour mettre fin à ces conflits et confirmer l'exclusion des étrangers dans l'acquisition des terres, les législateurs ont élaboré de nouvelles lois sur le foncier rural. Si ces lois peuvent rassurer les autochtones ; elles ne vont pas sans choquer les exploitants étrangers qui se voient refuser le droit de propriété sur la terre, leur principal outil de travail.

2.3.2.4. Rôles des politiques foncières dans la migration

Dans la Déclaration de politique foncière rurale du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2017, p. 25), a été élaboré un Programme National de Sécurisation du Foncier Rural (PNSFR). Cet instrument juridique gouvernemental définit un ensemble de mesures visant à mettre en œuvre la politique foncière rurale. Il fédère les différents financements accordés par l'État et les partenaires techniques et financiers afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des interventions sur le terrain, ainsi que l'alignement avec les axes stratégiques de cette politique.

Le rôle des principales parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique foncière rurale se décline comme suit : le Ministère en charge de l'Agriculture assure la maîtrise d'ouvrage de cette politique. Il est chargé de superviser les réalisations du maître d'œuvre et veille au bon

déroulement des actions engagées. À ce titre, il supervise l'élaboration du Programme National de Sécurisation du Foncier Rural, la stratégie de mise en œuvre de la politique foncière rurale, ainsi que la réglementation et le contrôle de son application. La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural (DFR) constitue le principal cadre juridique de la politique foncière rurale ivoirienne. Elle offre un cadre précis pour la résolution et la prévention des conflits fonciers, visant à clarifier les droits fonciers ruraux, sécuriser les investissements, instaurer la sécurité de la propriété, stabiliser et moderniser les exploitations, encourager l'accès à un droit moderne plus protecteur, et conférer une valeur marchande aux biens fonciers ruraux. Les politiques foncières jouent un rôle déterminant dans les dynamiques migratoires. En effet, la manière dont les terres sont possédées, utilisées et régulées influence significativement les mouvements de population à différentes échelles.

Pour les Africains, la terre revêt des dimensions symboliques et culturelles profondes. Comme l'écrivait J. KENYATTA (1938, pp. 43-44) : « *La terre est la mère de la tribu ; si la femme porte durant huit à neuf lunes un enfant dans ses entrailles, seule la terre le nourrit tout au long de sa vie. C'est elle qui protégera pour l'éternité son âme défunte* ». Dans la même perspective, A. DJESSAN et T. DAGROU (2008, p. 13) affirment que « *La terre est à la fois notre berceau, notre garde-manger et notre tombe* ». C'est en tenant compte de cette place centrale que les peuples africains ont élaboré des normes juridiques essentiellement orales, mais constituant des systèmes cohérents et originaux. En Côte d'Ivoire, l'administration coloniale a posé les bases du monopole foncier.

Sur le continent, où l'accès à la terre relève traditionnellement des chefs de famille, existe le système d'usufruit, un droit coutumier reconnu par l'État conformément à l'article 6 de la loi fondamentale n° 1/1995 du 17 janvier. Concernant la gestion des ressources forestières, l'article 24 de la loi forestière n° 1/1997 stipule que « *l'État délimite les forêts communautaires et reconnaît un droit d'usage permanent aux communautés rurales* » (C. O. OBAMA, 2007, p.24). En Côte d'Ivoire, dans le souci de maîtriser la gestion foncière, le colonisateur français a introduit les dispositions juridiques en vigueur dans la métropole. À cette époque, la terre agricole appartenait majoritairement au droit coutumier et n'était pas considérée comme une valeur marchande. Le domaine foncier public de l'État était réglementé notamment par les décrets du 23 octobre 1904 et du 15 novembre 1935 relatifs aux « terres vacantes et sans maître ». L'administration coloniale a ainsi cherché à instaurer la propriété privée par l'appropriation des terres au nom de l'État. Le décret de 1930 précise les cas d'expropriation possibles.

Après l'indépendance, l'État ivoirien a tenté d'instaurer un régime domanial et foncier via une loi non promulguée du 20 mars 1963, destinée à promouvoir le développement. Ce texte n'a

les droits coutumiers en qualifiant les terres coutumières de « terres vacantes » et « terres sans maîtres », les rendant ainsi propriété de l'État. Dans la même logique, le décret n° 71-74 du 16 février 1971, en son article 2, précise que « les droits d'usage coutumiers sont personnels et inaliénables ». Cette situation a perduré jusqu'à la loi de 1998, qui a reconnu les droits coutumiers comme principale source de droits de propriété au sens légal, en validant ces droits par certification et titres de propriété.

La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 visait également à mettre fin aux conflits fonciers récurrents. Elle réserve la propriété foncière rurale aux seuls Ivoiriens, ce qui a parfois conduit les autochtones à s'approprier des plantations vendues ou cédées à des immigrés, en remettant en cause des droits acquis depuis plusieurs décennies. Cette discrimination est soulignée par J. P. CHAUVEAU (2009, p. 107), qui explique que la loi opère une distinction selon la nationalité, excluant les non-nationaux de la propriété, qui ne peuvent obtenir que des baux de longue durée auprès des tuteurs autochtones. Ces dispositions sont à l'origine de nombreux conflits entre exploitants fonciers. Les politiques foncières influencent directement l'accès à la terre, facteur crucial de sécurité économique et sociale. Des politiques restrictives, favorisant la concentration foncière peuvent provoquer des déplacements forcés de populations en quête de terres. Par ailleurs, des politiques encourageant un usage durable des terres, la protection des droits des populations autochtones et une gestion équitable des ressources naturelles contribuent à réduire les pressions migratoires liées à la dégradation environnementale et aux conflits fonciers. Elles interviennent aussi dans la planification urbaine et la gestion des flux migratoires internes et internationaux. Des politiques favorisant une utilisation équitable et durable des terres urbaines, l'accès au logement pour tous et l'intégration des migrants participent à une meilleure gestion des migrations et à la construction de sociétés inclusives et durables.

En somme, les politiques foncières constituent un levier essentiel pour comprendre et gérer les dynamiques migratoires contemporaines, en raison de leur impact sur l'accès à la terre, le développement régional et la gestion des flux migratoires.

2.3.3. Migration et transformations socio-économiques

Cette étude vise à explorer le contexte de la migration et son lien étroit avec les transformations socio-économiques qui en découlent. Il s'agit de comprendre comment les mouvements migratoires influent sur les structures et les dynamiques économiques et sociales des sociétés d'origine et de destination, et quelles sont les implications de ces transformations. Les migrations internationales et internes ont un impact significatif sur les structures économiques, les dynamiques démographiques, et les systèmes de production et de travail. Il est alors

impératif d'analyser les liens complexes entre la migration et des aspects tels que le marché du travail, les inégalités socio-économiques qui induisent la reconversion professionnelle.

2.3.3.1. Migration et marché du travail dans les espaces d'accueil

La littérature sur les mouvements migratoire nous enseigne que la migration et le marché du travail sont des sujets d'une importance cruciale dans le contexte actuel de la mondialisation. Lorsqu'on aborde la question de la migration, il est essentiel de comprendre les dynamiques qui sous-tendent le déplacement des individus d'un espace d'origine à un espace de destination pour se fondre dans le monde du travail. Par ailleurs, la migration peut également avoir des répercussions sur les pays d'origine. La fuite des cerveaux, c'est-à-dire le départ des travailleurs qualifiés vers d'autres pays, peut affaiblir les capacités productives et innovantes de ces nations, creusant ainsi les inégalités socio-économiques déjà existantes.

La migration a toujours été un facteur clé du marché du travail. Avec l'augmentation des flux migratoires, il est important de comprendre les implications sur l'économie et l'emploi. Les politiques migratoires et les profils des migrants varient en fonction de la conjoncture économique et des besoins du marché du travail. Il est essentiel d'analyser comment les compétences des migrants s'adaptent aux exigences du marché du travail, ainsi que les défis liés à la discrimination et à l'intégration. Cette analyse permettra de mieux comprendre les enjeux actuels et d'orienter les politiques publiques vers une meilleure gestion de la migration et de l'emploi et leur impact sur l'espace d'origine à l'espace de destination.

La migration peut être motivée par divers facteurs tels que les opportunités économiques, les conflits politiques, les changements climatiques, etc. Une fois arrivés dans l'espace de destination, les migrants doivent s'intégrer sur le marché du travail local. Ce processus peut être complexe en raison des différences culturelles, linguistiques et des barrières administratives. Il est crucial de mettre en place des politiques et des programmes d'intégration qui favorisent l'inclusion des migrants sur le marché du travail. Cela passe par la reconnaissance des qualifications, la formation linguistique, l'accès à l'emploi et la lutte contre la discrimination. En favorisant une intégration réussie des migrants sur le marché du travail, les sociétés d'accueil peuvent bénéficier de leur contribution économique, de leur diversité culturelle et de leur dynamisme. Il est donc primordial de promouvoir des politiques inclusives et des pratiques équitables pour assurer une migration bénéfique tant pour les migrants que pour les sociétés d'accueil.

Relativement à l'interaction entre la migration et le marché du travail, certains auteurs se sont inspirés de la notion d'intégration pour en faire un aspect clé de leur étude. BÖHNING (1996,

p.56), présente une étude qui se propose d'examiner certains aspects de l'intégration des travailleurs migrants dans la société du pays dans lequel ils se sont établis. Pour lui, le point central est l'intégration sur le marché du travail, qui est la préoccupation principale en ce qui concerne les questions d'intégration. Le fil conducteur de ses études est de savoir si les politiques en vigueur contribuent effectivement à la réalisation de l'objectif de l'intégration sur le marché du travail. Pour les auteurs Khirouni, C., et Talland, C. (2013), « *L'éducation, le logement ou la participation politique font partie de la dimension plus vaste de l'intégration dans la société*. Il évoque largement, les multiples difficultés sur le marché du travail auxquelles les migrants se heurtent et qu'à bien des égards ils sont désavantagés. De ce qui précède, l'intégration est vue comme une expression passe-partout dont il est intéressant de préciser d'emblée les contours et le contenu spécifique, s'agissant des questions qui touchent au marché du travail. Tout d'abord, l'intégration comme processus, qui implique deux acteurs : d'une part, la personne qui entreprend de s'intégrer et, d'autre part, la société qui s'efforce de contribuer à la réalisation de cet objectif.

Jean-Christophe Dumont, chef de la division des migrations internationales à l'OCDE, revient sur les analyses et études réalisées par les économistes sur le thème de l'impact de l'immigration sur le « *marché du travail* ». Il ressort de l'étude des économistes que l'impact est faible, plutôt négatif à court terme, et positif à la fois en termes de réduction du chômage et d'augmentation « *des salaires sur le moyen et sur le long terme* ». Comme explication, les immigrés, qui arrivent dans un pays, demandent des services, notamment du logement, et puis un certain nombre de biens. Pour répondre à cette demande, il faut les embaucher. Donc il faut recruter des personnes. « *L'immigration joue donc à la fois sur l'offre de travail et sur la demande de travail* », d'après DUMONT Jean-Christophe (2020) dans sa Vidéo et article sur Lumni le 12 octobre 2020 qui est un contenu multimédia en ligne.

Il faut donc comprendre que la main d'œuvre immigrée, d'une part, apporte des compétences et d'autre part contribue à compléter l'offre de travail local. La raison qui explique ce fait est qu'il y a un certain nombre d'emplois qui sont particulièrement difficiles et pénibles et qui sont délaissés par la main d'œuvre locale. Et puis, il y a aussi des professions qui sont en déclin notamment dans l'artisanat ou le travail est peu qualifié. Pour autant ces professions ont des besoins de recrutements, ils sont comblés pour environ un tiers dans l'Union européenne par des immigrés. Donc l'immigration joue sur la dynamique du marché du travail, à la fois pour apporter des compétences pour la partie la plus qualifiée, mais aussi en permettant de répondre à des besoins de main d'œuvre.

L'un des aspects de la migration lié au marché de travail est la reconversion économique. Différents facteurs influent sur cette reconversion. Avec la crise de l'économie caféière d'une part, et d'autre part de celle du cacao, notre recherche montre que les producteurs abandonnent progressivement les cultures pionnières. Ainsi, selon K. C. MAFOU, (2016, p.348) les transformations socio-économiques et professionnelles indiquent que la crise née des migrations agricoles a favorisé deux types de reconversions : une reconversion interne (reconversion intra-agricole) et une reconversion externe avec l'insertion des paysans dans d'autres secteurs d'activité. En plus, elles révèlent que le niveau de rentabilité de ces secteurs dits nouveaux est assez satisfaisant par rapport à l'agriculture. (EDUCI 2016. Rev iv hist.2016, p. 30-43). Aujourd'hui, les tendances se sont inversées. Il y a donc deux principales mutations internes : la reconversion des producteurs du café en producteurs du cacao et la reconversion des producteurs du cacao vers les activités économiques des secteurs. Dans le pays mossi du Centre-ouest ivoirien, les différents acteurs développent une forme de résilience face aux difficultés. Ainsi les cultures dites traditionnelles ou encore pionnières, disparaissent au profit d'autres cultures industrielles.

Il ressort de son analyse la reconversion intra-agricole et la mobilité professionnelle. En effet, les paysans producteurs, en même temps qu'ils abandonnent certaines cultures au profit d'autres, font le choix de nouveaux secteurs d'emploi et de nouveaux modes de vie: l'artisanat (matériel travaux champêtres et des ustensiles de cuisine), le transport (transport en commun de passager, transport public de marchandises), le bâtiment et l'alimentation (restauration, maquis, kiosque).

2.3.3.2. Migration et inégalités socioéconomiques

La migration est un phénomène complexe qui impacte directement les inégalités socio-économiques dans les sociétés d'accueil et d'origine. En effet, la migration peut contribuer à la dynamique économique d'un pays en apportant de nouvelles compétences, en occupant de l'emploi souvent délaissés par la population locale, et en créant des réseaux transnationaux qui favorisent les échanges commerciaux. Cependant, la migration peut également aggraver les inégalités socio-économiques. Les migrants sont souvent confrontés à des conditions de travail précaires, à des discriminations et à des difficultés d'accès aux services de base tels que la santé et l'éducation. De plus, les politiques migratoires restrictives peuvent conduire à une précarisation des migrants, les poussant parfois à accepter de l'emploi mal rémunérés et non qualifiés.

En somme, la question de migration et des inégalités socio-économiques est un enjeu crucial qui nécessite une approche globale et coordonnée pour garantir des conditions de vie dignes pour tous les individus, qu'ils soient migrants ou non. Comprendre l'impact de la migration sur les inégalités socio-économiques, implique une appréhension des conséquences socio-économiques, démographiques et politiques des divergences dans le traitement de l'immigration.

Généralement, l'immigration dépend du contexte socio-économique. Pour les besoins d'une prospérité, les pays encouragent le phénomène. Par contre, en temps de crise ou de supposé prospérité, ils recherchent des prétextes pour empêcher leur entrée ou les expulsent.

L'acquisition de terres agricoles par les investisseurs étrangers ainsi que sa monétarisation réduit les terres cultivables pour les agriculteurs locaux et les désacralise dans les pays.

En Côte d'Ivoire, les cultures de rentes ont absorbé presque la totalité de la terre cultivable qu'elle avait. La création de ces plantations augmenta les recettes d'exportation favorisant une bourgeoisie agricole. Cet aspect illustre bien la dépendance chronique jusqu'à ce jour de la Côte d'Ivoire sur le plan de la main-d'œuvre immigrée. Ces immigrés manœuvres étaient considérés comme des fonctionnaires salariés et d'autres détenaient des plantations propres au détriment des autochtones. N'ayant plus de terre propice pour la culture de subsistance, les autochtones entre eux sollicitent la terre. De plus, la relation de tutorat, d'abord favorable à l'autochtone, subit une évolution inversant la hiérarchie lorsque les étrangers maîtrisèrent les circuits de commercialisation et acquirent de plus en plus de terre. Ce retournement fut douloureusement ressenti quand les autochtones, ayant vendu toutes leurs terres et les jeunes refoulés de la ville, retournèrent au village. Ils sont obligés de travailler comme manœuvres aux mains des étrangers, acquéreurs sur la terre de leurs ancêtres. Ces nouveaux maîtres, de manière ironique dans les villages sembleraient tenir des propos comme ce qui suit : *« nous avons été les manœuvres de vos pères, désormais, vous serez les manœuvres de nos enfants et nous »*. Considérant ce qui précède, nous pouvons comprendre pourquoi la politique migratoire ivoirienne qui était favorable à l'immigration, non seulement de travail mais aussi d'installation va changer. Leur intégration économique, auparavant spontanée, posant désormais problème avec son cortège de conséquence notamment le concept « d'ivoirité ». C'est un concept culturel qui malheureusement a connu de nombreuses interprétations le faisant passer pour des valeurs enracinées dans les traditions ivoiriennes et une politique inclusive pour les authentiques ivoiriens. Il s'agissait en fait, notamment de protéger et sécuriser les principales ressources tant politique, sociale qu'économique aux Ivoiriens. Ainsi, les revendications foncières vont progressivement se porter sur les terres exploitées par les étrangers maliens ou burkinabè

détruisant le savant équilibre entre les différentes composantes de la Côte d'Ivoire. À propos de la Guinée Équatoriale, l'économie nationale se trouve largement aux mains des immigrants. Il leur est fait le reproche de s'engraisser sur le dos des autochtones. Aussi, l'exploitation d'abondantes ressources naturelles du pays est-elle assurée par des multinationales entre autres occidentales. C'est pourquoi, après les indépendances, le président Francisco Macías NGUEMA voulut nationaliser l'industrie cacaoyère. Ainsi, pour donner plus de chances à ses compatriotes d'avoir un emploi, il a créé le concept de «*Guinéanisation* » de l'emploi. Les entreprises étrangères ont l'obligation d'employer des salariés guinéo-équatoriens à hauteur de 90% de leurs effectifs totaux. Les salariés expatriés jouant pour ce faire, un rôle de formateurs auprès des collègues autochtones. Cette décision politique détruit littéralement le secteur de l'économie.

L'attitude de méfiance des deux Etats vis-à-vis des immigrants s'explique par le fait de les considérer comme de spoliateurs de leurs terres et profiteurs des bénéfices de l'exploitation de leurs ressources naturelles. Ce sont les fortunes prodigieuses de certains migrants-africains qui laissèrent libre cours sur fond de rancœur au mépris abyssal des étrangers.

En Côte d'Ivoire, la loi nouvelle de 1998 n'a pas seulement d'effets négatifs sur les étrangers mais aussi sur la masse paysanne. Les articles 24 et 25 de la loi de 1998 posent le principe de l'imposition des terres rurales une fois que celles-ci seront l'objet d'un titre de propriété. Le non-paiement de cette taxe entraînera des sanctions qui vont jusqu'à la confiscation des réalisations et installations faites sur les terres concernées. L'immatriculation est un frein à un accès effectif et rapide à la propriété foncière. Combien d'individus, de chefs de village au nom de l'immatriculation, n'ont-ils pas accaparé l'héritage communautaire en faisant immatriculer en leur nom des terrains jusqu'alors détenus coutumièrement ou simplement loués ? (P. C. KOBO, 2012, p7). Pour la Guinée Équatoriale, la fin du traité de travail avec le gouvernement libérien et le départ des travailleurs nigériens pour maltraitance et non-paiement a fait chuter la production du cacao. La cession des propriétés à des Guinéo-équatoriens par le gouvernement de Teodoro Obiang NGUEMA a favorisé l'émergence d'une nouvelle classe de bourgeois, d'entrepreneurs agricoles.

Somme toute, la revue de la littérature nous a permis de comprendre que la migration elle-même se définit comme le déplacement d'une personne ayant pour effet de transférer la résidence d'un lieu d'origine (ou de départ) à un lieu d'arrivée (ou de destination). Cependant, la littérature sur la migration planifiée reste rare contrairement à celle sur la migration volontaire et la migration forcée qui abondent, car contribuant à éclairer le phénomène de la migration de masse. L'étude de cette typologie de migration s'est faite à travers des approches théoriques faisant intervenir

différents auteurs sur le caractère multidimensionnel du phénomène migratoire à l'échelle individuelle et familiale. A partir des axes de la littérature qui s'articulent autour de la migration et peuplement des territoires, de la migration et gouvernance foncière et enfin de la migration et transformations socio-économiques, les raisons des déplacements relevées sont d'ordre socio-économique, sécuritaire et environnemental.

Nombreux sont les auteurs dont le contenu de leurs œuvres abordent notamment les questions du peuplement, des crises foncières et de la gouvernance foncière. Toutefois l'étude relève une insuffisance. Dans notre contexte, elle s'investit à contribuer à la compréhension de la corrélation entre la migration et des thématiques clés à savoir : la croissance démographique, la saturation foncière et la reconversion économique des populations. Nous nous proposons donc de mener cette étude pour comprendre comment redynamiser le développement socio-économique des villages de colonisation face à la saturation des terres.

2.4. Migration planifiée dans le département de Bouaflé : Historique et généralités

Le département de Bouaflé, situé au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, se distingue par ses richesses naturelles attractives qui en font une région privilégiée pour de nombreux migrants. Toutefois, la répartition inégale de ces ressources engendre des disparités notables tant dans la répartition de la population que dans le développement équitable du territoire. Ce département est caractérisé par des migrations planifiées, qui varient en fonction des périodes historiques, du contexte socio-économique et des origines des migrants. Ces mouvements organisés révèlent deux types distincts de migration planifiée : la migration planifiée initiée par les autorités coloniales et ivoiriennes dans le cadre de leur politique de recrutement de main-d'œuvre d'une part, et celle liée au projet d'Aménagement de la Vallée du Bandama, d'autre part. Ces initiatives ont conduit à la création des Villages de Colonisation Étrangère (VCE) et des Villages de Colonisation Baoulé (VCB). Le contenu de cette section s'articule donc autour du cadre de la migration planifiée des étrangers et celle des nationaux.

2.4.1. Migration planifiée des étrangers vers le département de Bouaflé : une migration de main d'œuvre

Le département de Bouaflé se caractérise par une dynamique migratoire complexe: celle des étrangers venus s'installer dans la région, et celle des nationaux, qui ont élaboré leurs mouvements en fonction des opportunités économiques et des politiques d'aménagement du territoire. Comprendre ces distinctions est essentiel pour appréhender l'évolution démographique et les transformations socio-économiques du département.

Le mouvement colonial se structure en différentes périodes. Chacune d'elle correspond à des contextes historiques, économiques et politiques spécifiques qui ont influencé ces mouvements migratoires. La migration planifiée des étrangers fut un mouvement colonial en trois grandes périodes.

2.4.1.1. Les premières grandes vagues migratoires coloniales (1930-1946)

Entre 1930 et 1946, les premières grandes vagues migratoires en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans la période coloniale et sont fortement influencées par la politique coloniale. Ces migrations sont largement sous contrainte dans le cadre du travail forcé pour la construction d'infrastructures, les chantiers forestiers et les plantations agricoles des colons. La Haute-Volta est alors considérée comme un réservoir majeur de main-d'œuvre pour la Côte d'Ivoire. Les migrants pionniers comprennent non seulement des personnes venues pour le service militaire qui se sont reconverties dans l'agriculture et le commerce, mais aussi des migrants spécifiquement venus pratiquer l'agriculture ivoirienne (OUATTARA Kacoumani, 2023, p. 501).

De (1940-1950), les migrations voltaïques spontanées et tensions font surface. Malgré les dispositifs administratifs coloniaux, une large part des migrations voltaïques échappe au contrôle, devenant spontanées et difficilement vérifiables. Le commandant de cercle de Koudougou notait en 1947 que « les migrations individuelles vers la Basse Côte échappent pratiquement à tout contrôle ». Les administrateurs des zones d'arrivée sont également dépassés, avec des déclarations employeurs souvent contradictoires (commandant de cercle d'Abengourou). Nombreux sont ceux qui s'engagent directement comme manœuvres dans des plantations autochtones dans l'espoir de créer leur propre exploitation. Les conditions salariales dans les années 1930-1950 sont relativement proches entre la Côte d'Ivoire et des colonies voisines comme la Gold Coast : en 1930, le salaire journalier est de 3 francs avec logement et nourriture en Côte d'Ivoire contre 7 francs sans avantages en Gold Coast, et il reste similaire en 1950 (J. P. CHAUVÉAU et J. P. DOZON, 1985, p. 68). La Côte d'Ivoire, bien que tardivement tournée vers l'agriculture de plantation, offre plus d'opportunités foncières. Vers la fin des années 1950, pour 100 émigrés voltaïques partant vers le Ghana, 220 choisissent la Côte d'Ivoire. Cette dynamique migratoire crée une présence importante de populations allogènes dans la zone forestière ivoirienne, générant des tensions latentes entre populations autochtones et immigrées.

2.4.1.2. Les secondes grandes vagues migratoires et l'encadrement administratif (1946-1970)

La période de 1946 à 1970 est caractérisée par l'abolition du travail forcé en 1946, suivie d'une intensification des migrations dans un contexte de forte croissance économique ivoirienne. Initialement masculine et individuelle, la migration évolue vers une migration familiale durable avec une installation souvent définitive. La deuxième génération d'immigrés, majoritairement des adultes entre 30 et 49 ans, s'installe confortablement, inspirée par le succès des pionniers. Ceux-ci, propriétaires de grandes superficies forestières à exploiter rapidement, recrutent des travailleurs saisonniers originaires de Haute-Volta. Ces manœuvres, payés 200 000 FCFA annuellement, sont employés sur des contrats de trois ans, avec obligation de retour dans leur pays à l'issue. Cependant, beaucoup profitent du système foncier ivoirien pour s'installer en négociant des terres avec les populations autochtones, créant ainsi de nouveaux foyers migratoires et faisant venir proches et amis. À cette époque, les Burkinabé jouent un rôle clé dans l'économie ivoirienne, notamment dans les plantations de cacao et café.

Entre 1946 et 1950, face à cette réalité migratoire, l'administration coloniale engage plusieurs mesures d'encadrement. Dès 1947, une « carte de circulation » est instaurée pour recenser les départs des migrants, même si plus de la moitié des émigrants la négligent (commandant de cercle de Tenkodogo, 1947). Cette mesure révèle cependant des évolutions : par exemple, au troisième trimestre 1947, 4 000 cartes sont distribuées dans le cercle de Bobo-Dioulasso, même si dans le cercle de Ouagadougou, affecté depuis longtemps par le travail obligatoire, seuls 900 départs sont enregistrés. Le Bureau de travail d'Abidjan, créé en 1946, facilite le recrutement et enregistre 16 000 embauches en 1947. En 1950, le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre (SIAMO), financé par la Chambre d'agriculture ivoirienne, prend le relais et organise plus de 30 000 recrutements dès 1952, se stabilisant à plus de 20 000 les années suivantes. Des syndicats comme le Syndicat Agricole Africain (SAA), fondé sous la direction de Félix Houphouët-Boigny, organisent aussi leur propre recrutement pour concurrencer les plantations européennes. Par exemple, dans les années 1950, un planteur européen à Tiassalé se plaint de la concurrence des recrutements du SAA. L'Union des Planteurs de Gagnoa conduit aussi des campagnes de recrutement en pays Mossi.

2.4.1.3. Les nouvelles dynamiques migratoires (1980-2010), héritage des pionniers et mutations politiques

La période 1980-2010 est marquée par une crise économique ivoirienne accompagnée de mesures politiques restrictives ciblant particulièrement les Burkinabé : politiques d'ivoirisation,

carte de séjour obligatoire, interdiction d'accès à la propriété foncière. Ces contraintes entraînent une augmentation des retours au Burkina Faso et favorisent des migrations circulaires entre les deux pays. Les migrants suivent la trajectoire des fronts pionniers des premières régions productrices de café-cacao. La chute de production liée à la surexploitation des sols pousse nombre d'entre eux à s'installer dans de nouvelles zones plus fertiles et propices à ces cultures de spéculation.

Cette troisième génération correspond principalement aux descendants des pionniers et de la seconde génération. Ces jeunes de 0 à 29 ans immigreront notamment dans le département de Bouaflé pour rejoindre leurs parents ou garantir la pérennité de leur héritage familial. Les comportements migratoires diffèrent selon le sexe : 15% des femmes font une migration directe, motivées par le regroupement familial avec leurs maris qui les attendent généralement à leur arrivée (gare ou points de rencontre). Les femmes ont moins tendance à s'installer de façon autonome dans d'autres régions. En revanche, 84% des hommes adoptent une migration par étapes, en s'arrêtant dans différentes régions pour trouver du travail avant de s'établir progressivement, sur la base des réseaux et opportunités qu'ils tissent en cours de route.

Ainsi, ces grandes périodes migratoires en Côte d'Ivoire témoignent d'une évolution des mouvements, passant de migrations forcées et contraintes à des migrations plus familiales, encadrées partiellement, puis à des dynamiques complexes de migrations circulaires, fortement liées à l'héritage des générations précédentes et aux transformations économiques et politiques régionales.

2.4.2. Installation des migrants externes et création des Villages de Colonisation Etrangère (VCE)

L'exploitation du pays Gouro a connu un essor grâce à la motorisation du transport qui a remplacé le portage. N'étant plus utilisé pour le transport des produits, notamment la noix de cola, l'huile de palme et d'autres produits vivriers, les Gouro se sont massivement tournés vers l'agriculture. Ils ont planté du cacao, qui avait échoué lors des premiers essais dans la zone de Sinfra depuis 1916. Cependant, ils ne l'ont cultivé que peu de temps pour leur propre compte, car les Européens ont créé des exploitations qui se sont développées sur tout le territoire et ont réclamé une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse. Cela a engendré une pénurie de main-d'œuvre, nécessitant un recrutement provenant de toutes les régions de la colonie. En effet, la population ivoirienne, estimée à 1 532 000 habitants en 1921 et à 1 931 000 en 1936, ne suffisait pas à satisfaire les besoins en main-d'œuvre pour assurer les activités économiques de la colonie

(INS, 1998, p.19). C'est dans cette logique que, sous la conduite de l'administration coloniale, les peuples mossis ont migré vers le pays Gouro afin de peupler la région et combler ce vide. En effet, une autorisation a été donnée aux colons installés en Côte d'Ivoire pour recruter de force des travailleurs voltaïques. Entre 1933 et 1959, ce sont 683 000 Voltaïques, dont 420 000 entre 1933 et 1946, qui ont été transportés vers la Côte d'Ivoire. Dans cette vague migratoire, les Mossis ont peuplé sept villages, dont cinq ont été créés par l'administration par un décret du 11 août 1933. Quatre de ces villages actuels sont situés à proximité de Bouaflé : Koudougou, sur la route de Yamoussoukro ; Garango, sur la route de Daloa ; Koupéla et Tenkodogo, sur la route de Zuénoula. Les trois autres villages entourent Zuénoula. Ces immigrés voltaïques étaient recrutés dans des cercles tels que Babo, Gaoua, Kaya, Dédougou, Batié, Koudougou et Tenkodogo, dans le but de participer au développement de leur nouvelle colonie, la Basse Côte d'Ivoire.

Ce recrutement de main-d'œuvre voltaïque impliquait le Morho Naba, chef suprême des Mossis, qui percevait une indemnité annuelle particulière de 43 000 francs. Les chefs de cantons principaux et de première classe percevaient respectivement 18 000 et 12 000 francs (Rapport politique de cité par G.J. Ibo, 2006, p.6). La majorité de cette main-d'œuvre a été acquise de force sous l'ère du travail forcé, tandis qu'une partie s'est recrutée volontairement. Pour ce recrutement volontaire, les principales causes étaient la sécheresse et les mauvaises récoltes du début de la décennie. Beaucoup semblaient motivés par la volonté d'échapper aux recrutements forcés. Le travail obligatoire constituait un vecteur important des migrations voltaïques vers la Côte d'Ivoire, en particulier vers les cercles Gouro. Dès l'abolition du travail forcé en 1945, le recrutement des travailleurs s'est fait par un Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Œuvre (SIAMO), qui a réussi à drainer vers la Côte d'Ivoire 264 709 travailleurs entre 1947 et 1959 (G. SANOGO et al. 1971, cité par INS, 1998, p.19).

Ces nouveaux villages de colonisation voltaïque autour de Bouaflé comptaient une population estimée à 718 habitants à Koudougou, 654 à Garango, tandis que Tenkodogo et Koupéla avaient respectivement 174 et 83 habitants en 1934. Une partie d'entre eux devait s'installer comme cultivateurs, tandis qu'une autre fournissait la main-d'œuvre aux plantations européennes. Pour favoriser leur sédentarisation dans le pays Gouro, non seulement des lopins de terre leur étaient accordés, dont ils tiraient leurs droits de la législation foncière française, mais ils étaient aussi exemptés d'impôts et de prestations, et recevaient des semences agricoles. Cela leur accordait les mêmes droits que les autochtones Gouro sous l'autorité coloniale. Cette politique d'immigration coloniale a permis la création et l'exploitation de grandes plantations industrielles européennes grâce à la disponibilité de main-d'œuvre voltaïque.

Cependant, l'expérience de la main-d'œuvre fut un échec, car les planteurs européens ne payaient pas les salaires dus aux ouvriers. Menacés de famine et déçus, 150 d'entre eux désertèrent au cours des deux premières années pour cultiver à leur propre compte. Quant à l'expérience des planteurs, elle fut un grand succès, puisque les Mossis sont aujourd'hui parmi les plus gros producteurs de café de la région. Les villages de planteurs mossis représentent désormais une forme d'immigration sédentaire, distincte de celle des ouvriers agricoles de Haute-Volta. La création des villages de colonisation mossis a été suivie d'une politique de distribution foncière propre à ces derniers.

2.4.3. Les fondements de la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB)

Juste après son accession à l'indépendance le 7 août 1960, l'État de Côte d'Ivoire a créé en 1969, une structure pour la mise en place des programmes au développement socio-économique régional. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de l'Autorité de l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) en 1972, la construction du barrage hydro-électrique de Kossou sur le fleuve Bandama fut entreprise. Ces travaux avaient pour objet de réaménager l'espace autour du lac de Kossou, soit 1/8^{ème} du territoire national (Le BAY, 1984). Ce sont environ 1700 km² de terres forestières au sud et savaniques au nord, occupées par des populations d'ethnie baoulé qui seront affectées. Ces aménagements vont être à l'origine du déguerpissement de 75.000 paysans dépossédés de leurs terres (LASSAILLY et JACOB, 1982, p.46). Ainsi, l'État organisa le transfert de force des populations locales impactées sur d'autres sites.

Pour faciliter leur réinstallation effective, l'État a fortement contribué à travers des actions de développement en faveur des communautés. Des villages ont été construits selon l'organisation de l'espace et des unités sociales ethniques. Ainsi, chaque chef de famille a reçu un habitat de type moderne c'est-à-dire une maison « en dur » et un toit en tôle. Les villages sont équipés d'une école primaire (Photographie 3), plusieurs puits équipés de pompes dont une à Bénou (Photographie 4), une maison de jeunes, un hangar agricole, dispensaire, d'électricité et un terrain de sport furent également construits dans tous les nouveaux villages comme le témoigne (LASSAILLY-JACOB, 1983 cité par K. R. OURA et al. 2021, p.90).

3. Problématique

La migration planifiée s'inscrit dans la continuité d'un mouvement migratoire ancien, qui joue un rôle important dans l'histoire du peuplement des territoires. Le département de Bouaflé, à l'instar des autres départements ivoiriens, n'est pas épargné par ce phénomène. Bouaflé est l'une des localités de Côte d'Ivoire ayant accueilli d'importantes populations étrangères et locales dans le cadre de la mise en valeur de vastes espaces et de la réalisation de projets de développement. L'encadrement des déplacements dont ont bénéficié ces populations migrantes, par le biais des autorités coloniales puis ivoiriennes, est analysé ici sous l'angle de la migration planifiée.

Selon la littérature, l'occupation humaine de Bouaflé remonte au XVIII^e siècle (C. MEILLASSOUX, 1936, p. 246). Cette entité territoriale présente une particularité: elle a vu l'arrivée successive des peuples Gouro, Yaouré, Ayaou, Mossi, Bissa et Baoulé. Si, pour certains groupes ethniques, le déplacement s'est effectué par vagues familiales à la recherche de terres, de points d'eau ou pour fuir les guerres tribales de succession, d'autres ont bénéficié d'un encadrement des autorités. La toponymie des villages révèle une nomenclature d'origines diverses, notamment étrangères. Ainsi, on trouve d'une part des villages de colonisation mossi et, d'autre part, des villages allochtones en pays Gouro. Cette observation trouve son origine dans deux faits : la mise en valeur de vastes espaces pour résoudre le problème de sous-peuplement et la réalisation de projets de développement, notamment l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB). Dans le cas des villages mossi, il s'agit de Koudougou, Garango, Koupéla et Tenkodogo. Ces villages, créés en 1936, portent encore le nom de leur village d'origine en Haute Volta, comme le confirme C. MEILLASSOUX, (1964, p.283). En Côte d'Ivoire, la migration internationale remonte à l'époque coloniale. En effet, dans ce pays, la migration a été formalisée avec la mise en valeur des ressources de la colonie. En raison de ses atouts naturels, le colonisateur a voulu en faire un réservoir de matières premières agricoles et un modèle de développement économique. Ainsi, les colonies voisines du nord ont été sollicitées pour compenser le déficit de main-d'œuvre. Concrètement, la permission a été accordée au gouverneur pour recruter de force des travailleurs dans ces colonies, selon ZAH, (2015, p. 287). À l'époque coloniale, la faible population était considérée comme un obstacle au développement, car elle rendait difficile la mobilisation de la main-d'œuvre nécessaire aux travaux d'infrastructure, à l'exploitation des mines et aux plantations industrielles, comme le témoigne DEMBELE, (2009, p. 11). Ainsi, l'administration coloniale a eu besoin de main-d'œuvre pour mettre en valeur le territoire conquis, non seulement pour les travaux d'intérêt

commun, mais aussi pour garantir la production en quantité de matières premières telles que le bois, le café et le cacao, dans un contexte où l'agriculture n'était pas mécanisée.

À l'instar des autres départements de Côte d'Ivoire, le département de Bouaflé, dans la région de la Marahoué, a été une destination privilégiée par la politique de colonisation mossi. Depuis la période coloniale, ces villages sont situés dans la sous-préfecture de Bouaflé, dans la zone non communale. L'activité principale dans cette région est l'agriculture (cacao, café, hévéa, banane plantain, manioc, riz) et, depuis peu, l'élevage de bovin se développe à côté de l'élevage traditionnel de porcs. Le peuplement à dominante étrangère et la mise en valeur des terres par le biais de l'économie agricole ont abouti à l'insertion et à la sédentarisation quasi-totale des migrants dans la dynamique de création des plantations.

La migration interne, quant à elle, est marquée par le transfert de populations locales vers d'autres sites dans le cadre de la mise en œuvre du programme de l'Autorité de la Vallée du Bandama (AVB) en 1972. En effet, la construction du barrage hydroélectrique de Kossou sur le fleuve Bandama a entraîné le déplacement de 75 000 paysans dépossédés de leurs terres, d'après LASSAILLY et JACOB, (1982, p. 46). Créée en 1969, cette structure s'inscrit dans le cadre de la mise en place de programmes de développement socio-économique régional entrepris par l'État de Côte d'Ivoire dans les années 1960, juste après l'accession à l'indépendance. Selon Le BAY, (1984), elle avait pour objectif de réaménager l'espace autour du lac de Kossou qui constitue 1/8 du territoire national, soit environ 1 700 km² de terres forestières au sud et savaniques au nord, occupées par des populations d'ethnie baoulé. L'État a donc organisé le déplacement des populations impactées. Originaires des rives gauche et droite du Bandama, elles ont été conduites à Bouaflé, dans les espaces de la forêt des "Tos". Il s'agit de huit (8) villages : Nangrekro, N'denoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blé, Akoviébo et Diacohou-sud. Mais, dès les années 1980, en dépit de l'appui au développement socio-économique, la construction du barrage fut perçue comme un élément de destruction de l'environnement physique et humain. C'est dans cette optique que ROLLET (2007, p. 87) soutient que l'ouvrage est alors décrié en raison de la modification de l'écosystème, de l'inondation des zones riveraines, du déplacement des populations par les autorités et de la destruction des ressources halieutiques.

Après plusieurs décennies, la population du département de Bouaflé a connu une croissance démographique importante, passant de 165 822 habitants en 1988 à 244 309 en 1998. En 2014, elle passe de 250 788 à 300 306 en 2021 (INS, 2021). Environ 70% de cette population est immigrée, dont 29,7% sont des étrangers, majoritairement analphabètes et engagés dans des activités agricoles consommatrices d'espace. Cette forte croissance démographique entraîne la

pénurie des terres agricoles. Les parcelles héritées ne suffisant plus à étendre les superficies cultivées génèrent une saturation foncière accrue ; ce qui entraîne une crise de l'emploi agricole. La pression démographique liée à la migration planifiée provoque ainsi des conflits fonciers et une baisse significative de la productivité agricole. Face à cette crise foncière, des migrants tentent de s'adapter à la situation tandis que, nombreux se reconvertissent vers des emplois non agricoles. Cependant, la précarité de ces alternatives ne leur permet pas de sortir de la crise socio-économique. En conséquence, le développement socio-économique des villages de colonisation dans le département de Bouaflé est compromis par cette saturation foncière et ses effets induits. De ce problème, découle la question de recherche suivante : Comment les migrants répondent-ils à la crise de l'économie induite par la croissance démographique dans les villages de colonisation du département de Bouaflé ? De cette question centrale, découlent les questions secondaires suivantes :

Quelles sont les caractéristiques de la migration planifiée dans le département de Bouaflé ?

Quels sont les effets de la saturation foncière sur l'emploi agricole et la productivité chez les migrants à Bouaflé ?

Quelles sont les stratégies de résilience des migrants face à la crise de l'emploi agricole provoquée par la saturation foncière ?

4. Objectifs de recherche

Les objectifs de recherche définissent les buts spécifiques de notre étude. Ils nous orientent dans le processus de recherche, de la collecte et de l'analyse des données, et nous permettent d'évaluer nos résultats. Ils sont énoncés comme suit :

4.1. Objectif général

L'objectif de cette étude est d'examiner les effets de la migration planifiée sur l'économie agricole induite par la croissance démographique dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.

4.2. Objectifs spécifiques

- Décrire les caractéristiques de la migration planifiée dans les villages de colonisation de Bouaflé.
- Analyser la situation de l'emploi agricole et la productivité dans un contexte de saturation foncière.

- Examiner les stratégies de résilience des populations migrantes face à la saturation foncière dans les villages de colonisation à Bouaflé.

METHODOLOGIE

Notre méthodologie se présente ici comme le fil conducteur d'une démarche rationnelle basée sur l'atteinte de nos objectifs fixés sur la vérification de nos hypothèses. Ainsi, nous organisons notre méthode dite classique autour des axes suivants : les hypothèses, les variables d'étude d'analyse, la présentation de l'espace d'étude, les échelles et unités d'observation, la méthode de collecte des données, le traitement des données et les difficultés de l'étude.

1. Hypothèses de l'étude

Nos hypothèses sont indispensables pour cadrer, orienter, structurer et valider scientifiquement notre étude, tout en contribuant à l'avancement de nos connaissances sur la question étudiée.

1.1. Hypothèse générale

Face à la crise de l'économie agricole, les migrants d'orientent vers des activités non agricoles pour relancer le développement socio-économique des villages de colonisation dans le département de Bouaflé.

1.2. Hypothèses spécifiques

- Les migrants issus de la migration planifiée sont essentiellement des Baoulé de la Côte d'Ivoire et des Mossi/Bissa de la Haute Volta du fait des politiques économiques mises en vigueur par les autorités coloniales et ivoiriennes.
- La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.
- Confrontées à une crise de développement provoquée par la saturation foncière, les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole.

2. Les variables d'analyse

Les variables d'analyse nous permettent de vérifier les hypothèses émises.

2.1. Variables de vérification de l'hypothèse 1

Les migrants sont majoritairement originaires, d'une part, de la Côte d'Ivoire en raison de la réalisation du projet AVB et d'autre part, du Burkina Faso pour pallier le manque de main-d'œuvre locale nécessaire à la mise en valeur des terres.

Ces variables nous permettent d'identifier le profil des migrants enquêtés dans le département de Bouaflé (tableau 1).

Tableau 1 : Indicateurs du profil des migrants dans le département de Bouaflé

Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
Le Sexe La religion L'ethnie La nationalité L'origine géographique des migrants La religion des migrants et des cellules d'accueil Le lieu de provenance des migrants Le niveau d'instruction Le Type d'école fréquentée La situation matrimoniale La profession La date ou période du déplacement L'organisation du déplacement Les motifs de départ Les lieux de destination Le type d'activités convoité La nature de la main d'œuvre employée Rapports entretenus avec l'origine Motifs du choix de la destination. Destinations (site initial, site final) ; Sites de transit ; Motifs de changement de site initial ; Le type de transfert des migrants Le type de réinstallation des migrants	Le nombre de migrants par genre, par religion, par ethnie, par nationalité Les effectifs de départ par vague Les vagues des mouvements migratoires planifiés Les effectifs des populations par âge par sexe, par nationalité et par secteurs d'activité Le nombre de ménages Le taux de migrants par rapport à la population autochtone La fréquence des mouvements migratoires La durée du déplacement Les étapes du déplacement L'année de départ

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022

2.2. Variables de vérification de l'hypothèse 2

La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.

Ces variables permettent d'analyser la situation de l'emploi agricole dans un contexte de croissance démographique et de saturation foncière. Elles permettent d'étudier les facteurs de l'épuisement des ressources naturelles et des investissements agricoles limités (tableau 2).

Tableau 2 : Indicateurs de la précarité de l'emploi agricole dans les villages de colonisation dans le département de Bouaflé.

Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
Les ressources naturelles disponibles L'augmentation de la population migrante L'évolution de l'occupation spatiale des populations L'évolution spatiale par type de culture La nature de la main d'œuvre L'accès aux ressources naturelles les types d'activités agricoles Le type d'exploitation des terres L'état et la date et la durée des exploitations L'évolution spatiale par type de culture Les conditions d'accès à la terre (facile, difficile) Existence des conflits fonciers Le type d'investissement Niveau d'insertion Les méthodes culturales utilisées ; Le niveau d'intensification et d'encadrement ; Les techniques culturales pratiquées Déterminants de la saturation foncière ; Niveau de raréfaction des terres	Nombre d'union (ivoirien-étranger) Nombre d'enfants par ménages ; Densité des populations Taux de scolarisation des enfants des migrants (descendants des migrants) ; Taux d'insertion dans les activités Taux d'activités des migrants ; Taux de l'emploi agricole;

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022

2.3. Variables de vérification de l'hypothèse 3

Confrontées à une crise de développement, les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole.

Ces variables nous permettent de mettre en lumière la capacité de résilience des populations face à la saturation foncière. Elles facilitent l'analyse des stratégies adoptées par ces populations

face aux nouveaux systèmes de culture et gérer les ressources de manière rationnelle. Dans le contexte d'une reconversion économique, ces variables permettent également d'identifier les stratégies par lesquelles de nouvelles activités se développent, constituant ainsi une alternative à la pression foncière (tableau 3).

Tableau 3 : Indicateurs de la résilience des migrants dans les villages de colonisation dans le département de Bouaflé

Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
Le niveau d'implantation économique ; Le niveau d'investissement ; Satisfaction pour les nouvelles activités ; Types d'activités économiques ; Conditions de vie améliorées ; Type de culture pratiquée ; Les types d'activités économiques non agricoles Nouvelles habitudes et techniques culturelles ; Types d'investissement agricole ; Nature des activités formelles et informelles ; Etat de la productivité vivrière ; Nouvelles activités actuelles, Activités dominantes, Activités disparues, Réseau de sources de revenus agricoles ; Réseau de sources commerciales, Implication des migrants dans le Stratégies d'accompagnement	La rente de la scolarisation (revenus tirés des investissements de scolarisation des descendants des migrants) ; Le rendement par superficies ; Le volume des productions non agricoles ; La taille des activités non agricoles (superficie initiale et actuelle) ; Le niveau d'investissement des activités non agricoles ; Le nombre de structures d'encadrement Le nombre d'infrastructures créés par les migrants ; La taille des PME appartenant aux migrants ; Nombre de migrants détenteurs des PME ; Le taux de production vivrière ; Nombre d'employés dans chaque secteur d'activités.

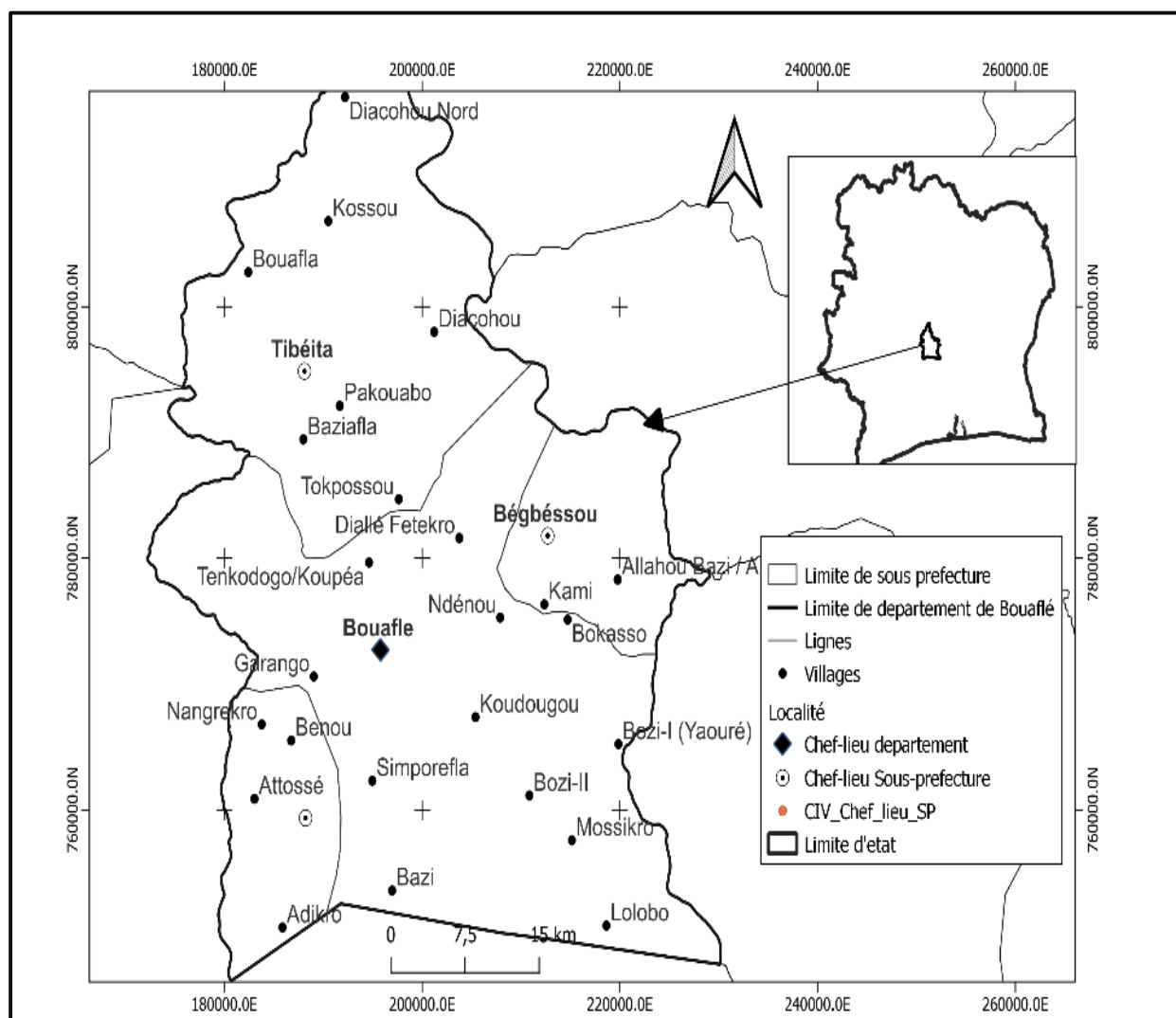
Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022

3. Présentation de l'espace d'étude

Le département de Bouaflé, situé au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire dans la région administrative de la Marahoué, a été créé en 2012. Il couvre une superficie d'environ 2 580 km² et compte une population de 300 306 habitants, selon le RGPH 2021. Son chef-lieu est la ville de Bouaflé, qui est aussi le chef-lieu régional et communal. Géographiquement, Bouaflé est situé entre les longitudes 5°22'14'' et 6°26'47'' Ouest, et les latitudes 6°22'36'' et 7°46'31'' Nord, à environ 320 km d'Abidjan et 60 km de Yamoussoukro. Le département est limité au

Sud par Sinfra, à l'est par Yamoussoukro, à l'Ouest par Bonon et Zuénoula, et au Nord par Zuénoula. Le département comprend actuellement cinq sous-préfectures : Bouaflé, Pakouabo, Tibéïta, Bégbessou et N'douffoukankro, après que Bonon soit devenu un département autonome en 2020. Il regroupe 49 villages et environ 2 064 ménages, contre 101 villages et 4 907 ménages dans l'ensemble de la région de la Marahoué. Sur le plan démographique, la population est majoritairement composée du groupe ethnique Gouro, avec également des Ayahou, Yowlè et Malinké. La ville de Bouaflé, pôle économique local, compte environ 76 000 habitants, avec une économie principalement agricole (cultures vivrières et industrielles), une production forestière en déclin, et des activités de pêche et élevage en développement. En somme, le département de Bouaflé est un territoire central de la région de la Marahoué, caractérisé par une population à économie agricole dynamique, et une position géographique stratégique entre les principales villes ivoiriennes.

Figure 1: Situation géographique de l'espace d'étude



Source : BNETD, 2021. Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022. Réalisation : Hino K. juin 2023

Notre espace d'étude sur les villages de l'AVB dans la sous-préfecture de N'douffoukankro se situe sur l'axe Daloa-Bouaflé en passant par Bonon, à l'opposé de l'Ecole de faune et des Aires Protégées (EFAP). Les villages transférés sont au nombre de 21, regroupés en 08 villages. Seuls Benou et Diacohou-sud ne sont pas le fruit de regroupement de plusieurs villages d'origines différentes. Le tableau 4 nous présente la composition de chaque village et leur appellation.

Tableau 4 : Regroupement des villages dans les espaces de la forêt des "Tos"

Villages	Composition	Appellation
Nangrekro	Nanglékro, Kékrenou, Sagui	Tos 1
N'denoukro	N'denoukro, Djoumanbo	Tos 2
Attossé	Attossé, Kloukouamessou	Tos 3
Bénou	Bénou	Tos 4
N'douffoukankro	Bodanou, Ahalé, Trénou, Frossou, Akotiakro	Tos 5
Blè	Blè, Nianda, Lagrikro, Lobo	Tos 6
Akoviébo	Akoviébo, Djéhou, Tiébissou	Tos 7
Diacohou-sud	Diacohou-sud	Tos 8
Total	21	08

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données de terrain, avril 2022

Les villages AVB sont des villages modernes construits dans cette zone appelée forêt des "Tos". Chaque village porte le toponyme "Tos" affecté à un numéro selon l'ordre d'arrivée. Ce sont en majorité des villages Ayaou, un sous-groupe de l'ethnie Baoulé. Autrefois, ils étaient localisés sur les rives gauche et droite du Bandama. Benou est le seul village non Ayaou. Ces populations se sont retrouvées sur ces nouveaux sites suite aux travaux de construction du Barrage de Kossou. Les peuples autochtones du département de Bouaflé sont les Gouro, les Ayaou et les Yaouré. Mais on y rencontre une forte communauté Burkinabé et d'autres venues de la sous-région. Leur activité dominante est l'agriculture. Les principales cultures sont le café, et le cacao et aussi le secteur du vivrier.

4. Les échelles et unités d'observation

Pour une question de logique nous présentons les échelles de l'étude d'abord et les unités d'observation après car c'est à l'intérieur de ces échelles d'étude que nous allons identifier les unités d'observation.

4.1. Echelles de l'étude

Les échelles de l'étude nous permettent de rechercher dans notre espace géographique des données qui se rapportent aux objectifs de l'étude. En d'autres termes, l'échelle d'étude nous permet de définir un ou deux espaces où on peut étudier les différentes unités d'observation. Dans le cadre de notre travail, l'échelle d'étude couvre le département de Bouaflé. A l'intérieur de cet espace, nous définissons une autre échelle qui couvre les sous-préfectures de Bouaflé et de N'douffoukankro et des villages. En effet, ces échelles permettent une observation stratifiée de notre espace d'étude afin de mieux cerner le phénomène étudié. Leur choix obéit au décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en districts et en régions. De ce fait, l'échelle du département de Bouaflé permet de percevoir la migration globale dans cette partie de la Côte d'Ivoire, d'en déterminer les caractéristiques et voir les éventuelles mutations ou tendances du phénomène.

4.1.1. Echelle du département

Il s'agit du département de Bouaflé. L'échelle du département permet d'analyser et de comprendre l'ampleur de la migration afin de mener des actions dans les domaines de l'insertion sociale. D'une part, elle prend en compte la pression que pourrait avoir l'implantation des étrangers sur la voirie, l'environnement, le tourisme et l'éducation et d'autre part l'équipement des communes.

4.1.2. Echelle des sous-préfectures

Il s'agit de la sous-préfecture de N'douffoukankro composée des villages de colonisation baoulé et leurs terroirs et de la sous-préfecture de Bouaflé (secteur non communal) composé des villages de colonisation mossi (Burkinabés) et leurs terroirs. L'échelle des Sous-Préfectures permet d'analyser les spécificités du phénomène et comprendre le lien entre décision de migrer et choix du nouvel espace de résidence. En réalité, selon la couverture végétale certaines Sous-Préfectures ne bénéficient pas d'une végétation abondante. Par ailleurs, certaines d'entre elles ont une caractéristique rurale et d'autres ont une caractéristique urbaine car ces dernières sont dotées d'une administration communale. Ce sont ces entités qui planifient le développement selon leurs zones respectives d'influence.

4.1.3. Echelle des villages

Il s'agit des villages et leurs terroirs : Nangrekro, N'dénoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blè, Akoviébo, Diacohou-sud, Garango, koupéla, Tenkodogo, Koudougou.

Les villages sont les plus petites entités de l'organisation administrative. Cependant, c'est le lieu de concentration de la population, ils constituent de ce fait les unités politiques de base dans la région. Au niveau des villages, les espaces sont étudiés en tant que supports où se définissent le système foncier, les opérations agricoles, l'encadrement technique, les systèmes de production et la gestion des ressources obtenues. Nous analysons aussi l'habitat pour voir l'amélioration des cadres ruraux. Les villages sont les espaces de production des denrées alimentaires.

4.2. Les unités d'observation

Les unités d'observation sont les éléments porteurs d'informations que nous attendons repérer pour atteindre nos objectifs : ce sont les micro-espaces. Pour cette étude, les unités d'observation sont les ménages des migrants, les marchés, les espaces agricoles, les champs.

Pour ce qui est des ménages, il s'agit de la cellule familiale. Cette idée permet d'obtenir des informations sur la taille moyenne des ménages des étrangers, la composition de ces ménages, les activités et sources de revenus et la gestion des revenus du ménage. Les ménages permettent de toucher les individus (les étrangers proprement dits) afin de mieux comprendre les causes de leur migration, la méthode qu'il utilise pour faciliter leur intégration et l'insertion dans le domaine professionnel. Les marchés sont des espaces d'approvisionnement en matières premières (aliments et cultures industrielles). En effet, les cellules de distribution sont les transporteurs et les commerçants. Il existe des associations de commerçants regroupant les commerçants grossistes et des commerçants détaillants. Ils se déplacent pour transporter les produits en ville où ils les livrent aux commerçants détaillants. Ces derniers mettent à leurs tours les denrées à la disposition des consommateurs dans les marchés et autres espaces de commerce. L'observation de cette unité permet de comprendre comment les étrangers s'intègrent dans les secteurs d'activité, leurs dynamismes, leurs poids. Par ailleurs, cela permettra de faire la typologie des activités exercées dans les localités du département de Bouaflé.

En ce qui concerne les modes d'occupation de l'espace, les éléments physiques ont été étudiés, notamment la superficie des différentes exploitations, les caractéristiques des sols et du réseau hydrographique ainsi que la végétation. Celle-ci permet de déterminer la présence de réserves forestières, de savanes ou de forêts dégradées.

5. Les méthodes de collecte des données

Les techniques de collecte de données sont les moyens que nous avons utilisés pour avoir les informations utiles pour réaliser notre étude. En fonction du type de donnée utile, une technique est appropriée pour la collecter. Ainsi, les techniques sont nombreuses et celles qui nous ont été utiles sont : la recherche documentaire et la collecte des données de terrain.

5.1. La recherche documentaire

Elle a consisté à consulter des documents en rapport avec le sujet pour en tirer des informations utiles. Les documents sont de plusieurs natures, ils peuvent être qualitatifs, quantitatifs ou graphiques. Ces documents d'où nous avons tiré notre inspiration sont constitués de rapports d'études, des articles, des mémoires et des thèses de doctorat. Nous les avons parcourus principalement à la bibliothèque du campus 1 de l'Université Alassane Ouattara (Bouaké) et la bibliothèque Jean Lorougnon Guédé de Daloa. Nous sommes également allés à la bibliothèque de l'institut de géographie tropical (IGT) et sur internet pour consulter les documents scientifiques qui traitent de certains aspects du sujet.

En outre, nous avons consulté certains centres de documentation appartenant aux structures et organes de développement (IRD, INS, BNETD, ANADER, SODEFOR, Union Africaine, FAO, Banque Mondiale) et aux ministères (Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'éducation nationale et de l'Alphabétisation). Cette approche a permis de bénéficier de certains annuaires statistiques, de rapports d'étude dont la consultation a permis d'orienter avec pertinence notre recherche.

Aussi, l'accès aux archives des communes et de certaines institutions telles que le conseil régional et des sous-préfectures de Bouaflé fut-elle une phase très importante dans la quête de l'information géographique. Les documents consultés dans ces archives nous ont permis de comprendre la situation de la migration dans l'espace d'étude et les activités en présence. Aussi, ont-ils permis d'analyser les actions et programmes de développement des entités décentralisées.

De manière pratique, nous sommes allés dans les institutions telles que le ministère du commerce, de l'industrie et des PME ; le ministère des ressources animales et halieutique ; le ministère de l'agriculture ; le conseil café-cacao ; le ministère du transport ; le ministère de la construction de l'assainissement et du logement, la direction du foncier, la direction régionale de l'ANADER, la direction du conseil régional, des mairies et des sous-préfectures. Dans ces institutions, nous avons bénéficié de certaines données qualitatives, quantitatives et cartographiques. Les conseils de nombres d'entre eux ont aidés dans la rédaction de l'étude.

Du point de vue cartographique, la base de données cartographique nommée “ Map-côte” du Bureau National des Études Techniques et de Développement (BNETD), nous a permis de faire les cartes de notre espace d'étude. Nous avons également utilisé des images satellites LANDSAT OLI et ETM+ pour analyser l'occupation du sol et le potentiel hydrique de l'espace d'étude. En ce qui concerne les données statistiques sur les migrants étrangers et les migrants internes dans le département, nous les avons obtenues sur les sites de l'INS et de la direction de l'INS à Daloa (RGPH de 1975, 1988, 1998, 2014 et 2021), du conseil régional de la Marahoué. Elles ont permis de quantifier la migration, de montrer l'ampleur du phénomène, de connaître les caractéristiques des migrants et de les représenter. Les données que nous avons recueillies dans les institutions ont été renforcées et actualisées à partir des enquêtes menées sur le terrain.

5.2. La collecte des données de terrain

Trois étapes fondamentales nous ont permis de mener à bien la collecte des informations sur le terrain. Ce sont :

- L'observation directe,
- L'entretien par guide d'entretien et focus group,
- L'enquête par questionnaire

5.3. Définition des méthodes et techniques d'échantillonnage

Certaines données nécessaires à l'étude n'ont pu être disponibles qu'à partir des sources secondaires, d'où l'intérêt de l'enquête de terrain qui se présente comme la technique appropriée pour obtenir les informations. Pour y parvenir, deux méthodes ont été utilisées : la technique du choix raisonné et la méthode des quotas. Vu l'impossibilité de faire une enquête exhaustive, un échantillonnage a donc été nécessaire. Plusieurs techniques aident à faire un échantillonnage représentatif. Mais, la technique du choix raisonné fut retenue pour le choix des villages enquêtés et la méthode des quotas pour le choix des chefs de ménage.

Deux raisons essentielles expliquent ces choix.

- L'espace d'étude : c'est un espace très vaste où tous les villages ne font pas l'objet de l'étude du phénomène migratoire
- Le nombre élevé de ménages : vu le nombre élevé de ménages il n'est pas important de constituer une base de sondage vers l'entièreté des chefs de ménage. Pour opérer ce choix de l'échantillon, trois niveaux sont retenus :

- ✓ Le premier niveau est la circonscription des villages à étudier ;
- ✓ Le deuxième niveau est celui du choix des villages ;
- ✓ Le troisième concerne le choix des chefs de ménage.

5.4. Le choix de l'espace d'étude

Le Choix de de l'espace d'étude est fonction de l'intérêt qu'elle présente pour les populations. En effet, cette zone qui appartient à la partie Centre-ouest du pays constitue un pôle stratégique du redéploiement de la production agricole nationale, en termes d'équilibre entre régions comme entre produits d'exportation. Elle constitue, de plus, un cas particulier, en milieu rural africain, de brassage de populations ivoiriennes et étrangères. Sa singularité existe dans la création d'une typologie de villages entièrement étrangers qui en font un véritable résumé de la diversité ethnique de l'Afrique de l'Ouest. Cette pluralité se retrouve dans les secteurs d'activité (agriculture villageoise, agro-industrie, pêche, commerce...), les formes de participation des actifs agricoles à la production (depuis le planteur indépendant jusqu'au salarié en passant par le métayer et le manœuvre permanent ou temporaire), les modes d'appropriation du sol cultivé et le degré d'intégration aux opérations récentes de développement agricole.

Ce dernier élément réactive des processus de peuplement particulièrement intenses depuis les années 1960, provoqués par une diversification des activités humaines et le désenclavement progressif de la région : exploitation forestière, mise en place de complexes agro-industriels et développement des exploitations individuelles de cultures pérennes. On se trouve en conséquence à Bouaflé, dès la fin des années 1980, face à différents facteurs externes et internes susceptibles de susciter de profondes transformations des formes d'occupation de l'espace, des systèmes d'exploitation agricole et des régimes démographiques : transformations qu'il s'est agi de saisir à travers différents objectifs scientifiques.

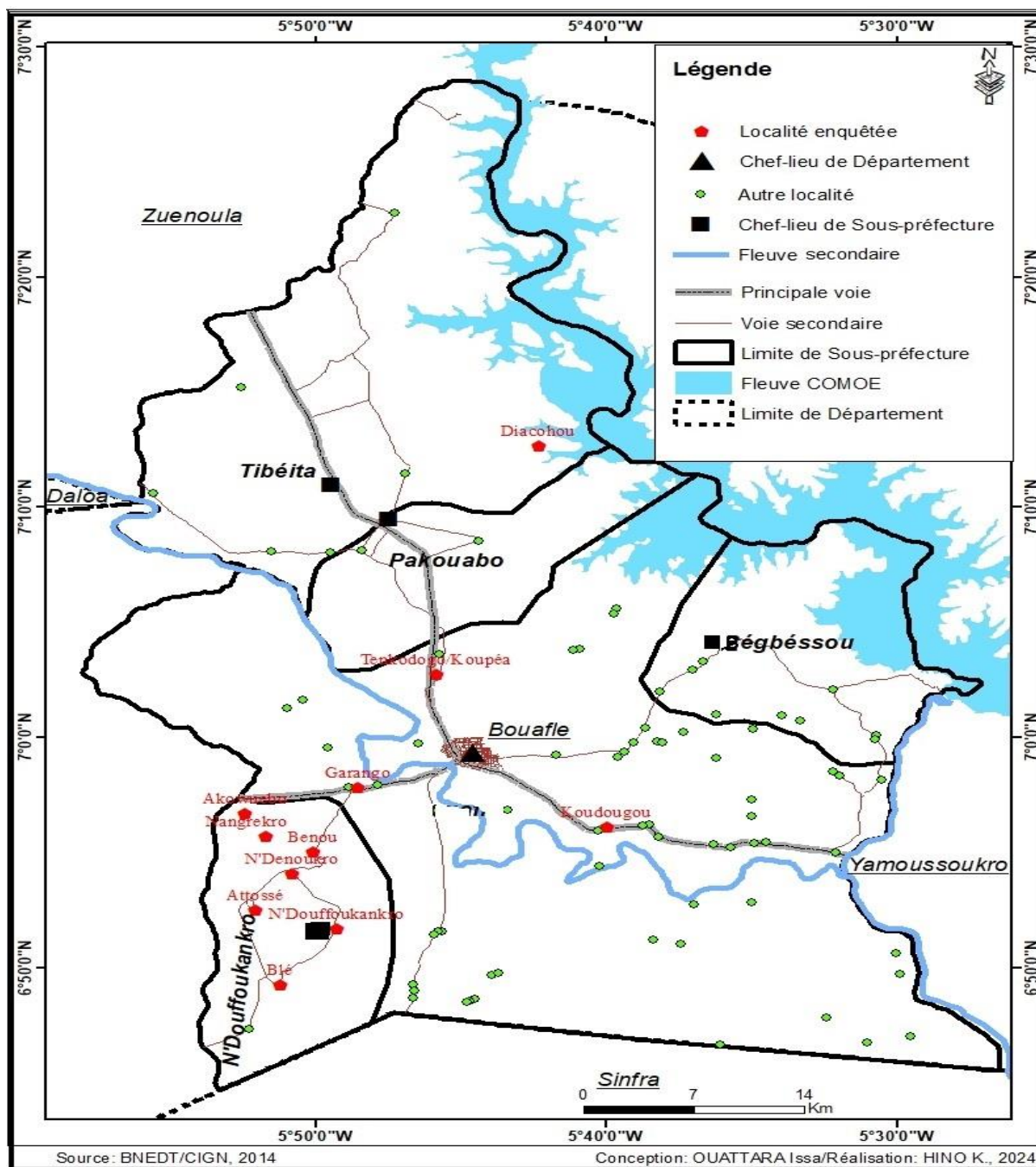
5.5. Les critères de choix des localités enquêtées

Le premier critère de choix des localités est le changement de milieu ou d'espace. Il est relatif à la migration interne planifiée des villages de colonisation Baoulé. Il concerne tous les villages affectés par la construction du barrage de Kossou et qui ont été réinstallés sur de nouveaux territoire dans la forêt des "Tos", au sud de Bouaflé. Le deuxième critère concerne la migration internationale planifiée. Il concerne les villages de colonisation mossi, installés dans la sous-préfecture non communale de Bouaflé.

Ces critères de choix des localités renferment certaines variables attractives, notamment la dynamique des territoires, la composition démographique, l'importance des superficies

agricoles et l'importance de la densité de la population etc. La figure 2 ci-après présente la répartition des localités enquêtées par sous-préfecture.

Figure 2 : Répartition des localités enquêtées par sous-préfecture



Source : BNEDT, 2021. Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, avril 2022. Réalisation : Hino K. juin 2022

Au sein des villages, l'enquête a été accentuée dans les espaces habités par les migrants quel que soit le type d'habitat. De manière concrète, nous sommes allés rencontrer les chefs de ménages de façon raisonnée (15% par ménage) pour leur soumettre les questions et recueillir les éléments de réponses qui ont facilité la réalisation de ce travail. Ce choix raisonné des ménages a permis de classer les nationalités des étrangers présents selon leur représentativité.

Le choix des ménages à enquêter devrait remplir les conditions que nous avons imposées pour atteindre les objectifs de la recherche. Il était question d'interroger les ménages de personnes de nationalités étrangères qui résident ou séjournent dans le département dans la durée d'au moins six mois. Cependant, nous avons aussi fait attention au lieu de naissance. Cela est aussi important de percevoir la composition de la population migrante. Il permet de mesurer l'ampleur de l'immigration étrangère sur l'évolution quantitative et la population des étrangers sur le territoire concerné. La répartition du nombre d'étrangers enquêtés dans les quartiers s'est fait selon les informations reçues dans les sous-préfectures du département de Bouaflé.

Toutefois, toute l'enquête a été précédée par une phase de pré enquête. Le pré enquête s'est déroulé sur 25 jours dans le mois de février 2023. Nous nous sommes rendus dans le département de Bouaflé et sur la base des statistiques de l'INS, nous sommes allés dans deux sous-préfectures à fortes concentration de migrants. Dans ces espaces, nous nous sommes entretenus avec les chefs centraux en leur indiquant la cible de notre étude. Ces derniers nous ont conseillé des guides qui peuvent au mieux nous aider.

Les résultats de cette approche du terrain ont permis de mieux construire notre échantillon. Cependant, pendant la collecte effective des données, nous avons enquêté les communautés faiblement représentées telles que les Ghanéens, le Béninois et les Guinéens. Du moins, ceux qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire. L'objectif d'une telle entreprise était de prendre en compte toutes les représentations en termes de nationalité sur le territoire d'enquête.

5.6. Le choix des villages enquêtés

Les villages enquêtés ont été sélectionnés sur la base de la méthode des choix raisonnés. Partant de ce critère, tous les 08 villages des populations réinstallées dans la forêt des ''Tos'' et les 04 villages Mossi ont été concernés. A l'intérieur des villages, nous avons opéré le choix des chefs de ménage.

5.7. Le choix de l'échantillon

Nous avons utilisé la méthode des quotas pour déterminer l'effectif des chefs de ménage à enquêter.

5.8. La taille de l'échantillon

Dans le but de connaître le phénomène étudié, notre regard s'est tourné vers la méthode des quotas. Cette technique de collecte est pertinente. Elle offre à l'enquêteur la latitude de se fixer la taille de son échantillon pour mener à bien son étude tout en assurant une bonne qualité des

résultats. Cette méthode permet d'interroger une fraction relativement importante de la population cible et par la suite généraliser les résultats obtenus à toute la population cible. En fait, cette méthode permet de recueillir d'une manière plus efficace et rapide des informations pertinentes sur les caractéristiques (démographiques, sociales, économiques, etc.) des étrangers (J. DESABIE, 1963, p.7).

Aussi, la méthode des quotas permet-elle une sélection rigoureuse des personnes à enquêter. Elle permet d'éviter les biais de surestimation d'une structure de la population cible. En effet, cette méthode exige une objectivité très rigoureuse dans la production des données primaires. Elle préconise de définir de prime à bord les indicateurs pertinents pouvant permettre d'atteindre les objectifs de l'étude. Ces indicateurs permettent de révéler les caractéristiques de la population à la fois au niveau social, économique, professionnel avec une grande fiabilité. De ce fait, la méthode des quotas offre un échantillon qui reflète la réalité du terrain dans le sens où elle est la méthode indiquée dans les études qui visent à analyser les caractéristiques démographiques et socio-économiques d'une population donnée (P. BRÉCHON, 2010, p.8).

Ainsi, à l'aide de l'équation de Fisher, la taille minimale n de l'échantillon des migrants qui assurent la représentativité à l'échelle des sous-préfectures enquêtées a été déterminée selon sa formule suivante :

$$n = t^2 \cdot p (1-p) / e^2$$

Avec les valeurs suivantes :

- ✓ n : taille de l'échantillon requise
- ✓ t : niveau de confiance à 95% (valeur type $t = 1,96$)
- ✓ e : marge d'erreur à 5% (valeur type $e = 0.05$)
- ✓ p : Proportion estimative de la population agricoles des villages étudiés, inconnue. On considère donc (50%) ; On présume que $p = 0,5$.

L'application numérique de cette formule avec les valeurs choisies se présente comme suit :

$$n = 1,96^2 \cdot 0,5(1-0,5) / (0,05)^2$$

$$n = (3,8416 \cdot 0,25) / 0,0025$$

$$n = 0,9604 / 0,0025$$

$$n = 384,16$$

$$n = 384$$

Au niveau de la confiance de 95%, la taille minimale des ménages représentatifs est estimée à 384. Cependant, pour tenir compte des "sans-réponses" et pour des besoins de précision de

nos estimations, nous fixons la taille théorique à 470 ménages de migrants ($384 + 86 = 470$). Ces 470 personnes enquêtées sont des chefs de ménages ciblés par l'étude.

Autrement dit, pour notre étude, nous avons fait un échantillonnage par choix raisonné de 15% par rapport à la taille de population dans chaque localité des deux sous-préfectures. Ce choix nous paraît représentatif.

Ainsi, la taille de l'échantillon (n) retenue est : $n = 470$

Ainsi, nous avons les effectifs des ménages et des migrants enquêtés, ci-dessous, dans le tableau 5.

Tableau 5 : Récapitulatif des ménages à enquêter par localité et par sous-préfecture du département de Bouaflé

Sous-préfecture	Localité	Ménages estimés	Echantillon	Taux par localité
N'douffoukankro	Akowébo	135	20	15%
	Attossé	266	40	15%
	Bénou	84	13	15%
	Blè	233	35	15%
	Diacohou-sud	319	48	15%
	N'denoukro	248	37	15%
	N'douffoukankro	258	39	15%
	Nangrèkro	328	49	15%
Ensemble sous-préfecture N'douffoukankro		1871	281	15%
Bouaflé	Garango	418	63	15%
	Koudougou	582	87	15%
	Koupéla	147	22	15%
	Tenkodogo	112	17	15%
Ensemble sous-préfecture Bouaflé		1259	189	15%
Ensemble localités et ménages enquêtés		3130	470	15%

Source : données INS (RGPH, 2021). Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2022

5.9. Le critère de choix des populations enquêtées

Les questionnaires ont été adressés aux producteurs, principalement les chefs de ménages dans chaque village. Parmi eux, ceux qui exercent des activités parallèles à l'agriculture ainsi que ceux qui cultivent uniquement la terre ont été interrogés. Au total, 470 chefs d'exploitation ont été interrogés proportionnellement au poids démographique des ménages enregistrés dans chaque village. Les premiers critères sont le sexe et la nationalité. En effet, dans les espaces ruraux hommes et femmes pratiquent l'activité agricole. Autant les hommes sont des chefs d'exploitation, certaines femmes le sont également. Quant à la nationalité, il existe des

nationaux et des non-nationaux. Vu le caractère important de populations déplacées et du manque d'espaces cultivables, la responsabilité de chaque entité est engagée d'où l'intérêt de recueillir leurs avis sur leur situation.

En somme les critères de choix des populations à enquêter font état des variables nécessaires pour notre étude : allochtone, autochtone, étrange, durée de résidence, tâches quotidiennes etc.

5.10. Déroulement de l'enquête

Le déroulement de nos enquêtes repose sur une démarche méthodique et organisée visant à collecter, analyser et interpréter des données ou des faits en lien avec notre étude. Notre démarche comprend les étapes suivantes : l'observation directe, les entretiens, les focus groups les enquêtes par questionnaire.

5.10.1. Observation directe

Dans tout travail de recherche scientifique, se trouve au cœur de l'action l'observation de la réalité des faits dans l'espace d'enquête. L'observation est un outil fiable d'une grande utilité dans la recherche et surtout en géographie. Elle permet de recueillir directement les informations sans s'adresser au sujet concerné. Elle a consisté à observer le paysage, les différentes formes d'occupation du sol, les équipements et les habitats. L'observation des phénomènes géographiques étant une démarche importante, elle n'a pas échappé à notre vigilance. Au cours de cette phase, les photographies ont été prises à l'aide d'un appareil appelé INFINIX Note 8.2 version XOVv7.1.0 (os7.1-Q-P43-200823).

Dans le cadre de notre étude, nous avons observé les champs, les plantations, les sites d'accueil, les cadres de vie, les activités agricoles des migrants des 12 villages de colonisation dont 08 pour la sous-préfecture de N'douffoukankro et 04 pour la sous-préfecture non communale de Bouaflé. Notre but était d'apprécier la dynamique des migrants dans les actions de développement socio-économique en vue de constater le niveau des activités anthropiques sur les terres de culture et partant de là, l'impact des activités desdites populations résidentes sur le foncier. Pour mieux observer les faits, nous avons séjourné dans certains villages et partagé le dîner avec des communautés étrangères mais également avec des autochtones ivoiriens.

De manière concrète, elle nous a permis de visiter des milieux ruraux pour constater les activités que pratiquent les étrangers, leurs investissements et vérifier la fiabilité des informations recueillies dans les sous-préfectures et dans les mairies.

Nous avons en outre accompagné des paysans dans leur parcelle d'exploitation. Cette technique a permis d'observer l'étendue des champs, les cultures pratiquées, la composition de la main-

d'œuvre. Nous avons assisté à des séances de cabossage de cacao, et à des séances de semences du riz par des femmes dans les bas-fonds. Par la suite, un questionnaire a été soumis à la population pour avoir des éléments de réponse aux différentes préoccupations.

En somme, ces enquêtes nous ont permis de recueillir des données issues d'entités directement observables dans notre espace d'étude.

5.10.2. Les entretiens

C'est avec l'autorisation dûment accordée par le chef du département de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Gédé de Daloa que nous avons obtenu des rendez-vous pour mener à bien nos enquêtes dans le département de Bouaflé. Les entretiens se sont déroulés du 21 au 25 mars 2022. Ils consistaient à rencontrer les personnes cibles afin d'échanger sur des variables de notre sujet qui relèvent de leur compétence.

D'emblée, nous avons obtenu un rendez-vous avec les autorités préfectorales. Monsieur le Préfet de région, Préfet du département de Bouaflé, qui en sa qualité de premier responsable de la région de la Marahoué, nous a fait l'honneur de nous recevoir pour s'imprégner de notre sujet et de nos démarches sur le terrain. Autorisation nous a ensuite été donnée pour les rencontres que nous avons programmées. Ainsi, nous avons eu des séances de travail avec Monsieur le Secrétaire Général 2 de la préfecture de Bouaflé, Monsieur le Sous-préfet Central de Bouaflé et Monsieur le Sous-préfet de N'douffoukankro.

Pour le compte des autorités municipales, nous avons eu deux séances de travail avec Monsieur le 2^e Adjoint au Maire de Bouaflé et sa secrétaire, représentant Monsieur le Maire de la commune de Bouaflé.

Au titre des élus, nous avons travaillé avec Monsieur le 2^{ème} vice-président du Conseil Régional, représentant le président du Conseil Régional et Monsieur le Député suppléant de Bouaflé.

Les Directeurs et Chefs de services rencontrés sont : Monsieur le Directeur de la SODEFOR, Monsieur le Directeur de la zone centre de l'OIPR, le chef de zone ANADER, Monsieur le Directeur de l'environnement, un agent de l'ANADER de Bouaflé, un Adjudant agent de l'OIPR de Bouaflé, le Chef de cantonnement des eaux et forêts de Bouaflé, un Secrétaire Général de la DRENA de Bouaflé, fils de la région.

Ces entretiens nous ont permis de comprendre l'ampleur de la pression foncière dans le département de Bouaflé, les conséquences et la répercussion sur le développement socioéconomique des populations dans les localités rurales et urbaines. Aussi, avons-nous eu

un aperçu des interventions régulières et permanentes des institutions de la république liées au phénomène migratoire et aux problèmes fonciers.

5.10.3. Les focus group

La collecte des données de terrain a également été réalisée par focus group qui a consisté à regrouper les acteurs et les soumettre au questionnaire de manière organisée en collaboration avec les chefferies traditionnelles et les responsables des associations. Cette étape s'est déroulée en deux phases : La première étape s'est déroulée du 2 au 26 avril 2022 et la deuxième du 16 août au 19 septembre 2022 afin de compléter les informations auprès de deux entités :

La première entité rencontrée est la chefferie traditionnelle dans chaque localité. Il s'agit du chef canton des Ayahou et ses notables, le chef de village de Koudougou et ses notables, le chef de village de Lopouafla et ses notables, le Chef de village de Bénou et ses notables, le chef de village de Diacohou et ses notables, le Chef de village de N'douffoukankro et ses notables, le premier chef de village de Garango et deux de ses frères, le deuxième chef de village de Garango et quatre de ses notables, le frère d'un ex-journaliste de la RTI originaire de Garango et ses frères, le chef de la communauté mossi de Bouaflé et ses membres, le Chef de village de Tenkodogo et ses notables, le Moro Naba de Koupéla, ses notables et ses trois enfants et enfin le chef du village de Sinfra avec un de ses notables.

La deuxième entité rencontrée concerne les responsables des associations dans chaque localité. Il s'agit du Président des jeunes de la Marahoué et ses membres du bureau, la Présidente de la Mutuelle de développement de Akoviébo (MUDEA) et ses membres du bureau, le Vice-président de l'association des ressortissants des cinq villages de N'douffoukankro et ses membres du bureau accompagné d'un étudiant en Master de N'douffoukankro, le Président des jeunes mossi de Bouaflé et ses membres du bureau, le Président de l'association des jeunes de N'denoukro et ses deux Secrétaires Généraux.

La seconde phase a particulièrement servi à compléter et actualiser les données et à confirmer ou infirmer nos hypothèses de recherche.

Cette technique de collecte de données nous a permis de pallier la contrainte de temps. Ces focus groups avaient pour principaux objectifs d'aborder le processus d'intégration des migrants, l'existence de réseaux migratoires, les relations entre migrants et leurs tuteurs, leurs principales activités ainsi que leur implication dans le développement socio-économique local. Ils nous ont permis de mieux comprendre la pression démographique exercée sur les ressources et infrastructures disponibles, qui ont fragilisé les ressources naturelles. Ils ont été conduits à

l'aide de guides servant de support. Les questions étaient regroupées en fonction des objectifs de la recherche.

Dans un premier temps, nous avons posé des questions générales afin d'établir un état des lieux de l'environnement : caractéristiques du milieu naturel, présence des migrants dans les activités locales, effectifs, et paysage régional.

Ensuite, nos échanges ont porté sur l'intégration et la contribution des étrangers. Les questions concernaient les moyens mis en œuvre par ces derniers pour faciliter leur intégration, leurs initiatives entrepreneuriales, les emplois qu'ils créent ainsi que les devises générées à travers les taxes et patentes qu'ils acquittent.

Enfin, nous avons abordé les questions relatives à la reconversion des migrants dans d'autres secteurs d'activité, notamment les métiers (commerce, transport, mécanique, etc.). L'objectif était de comprendre les raisons de cette reconversion économique, leur niveau d'insertion dans ces nouvelles activités, ainsi que le profil des acteurs de ce milieu.

Pour ce qui est des autorités traditionnelles, lors des enquêtes en milieu villageois, les chefs de village et les chefs centraux en ville nous ont servis de guides. Selon leurs usages, les chefs de village nous présentaient à la notabilité locale. Lors de ces présentations, nous nous entretenions avec l'ensemble de la chefferie en leur soumettant nos questions. Par la suite, à notre demande, la chefferie nous recommandait auprès du chef des étrangers de la localité. Ce dernier répondait soit seul à nos préoccupations, soit il réunissait les chefs des différentes nationalités étrangères présentes pour un entretien collectif.

5.10.4. Les enquêtes par questionnaire

Pour mieux comprendre et apprécier les actions des migrants, nous leur avons administré des questionnaires, qui sont à la fois des questions fermées et ouvertes.

Ces questionnaires aux administrés ont porté sur les causes de la migration, le processus de leur déplacement, leur intégration dans les espaces d'accueil, les activités qu'ils exercent, la situation socioprofessionnelle et socio-économique des migrants et descendants des migrants, les difficultés auxquelles ils sont confrontés, leur reconversion vis-à-vis des activités pratiquées et leur contribution au développement socio-économique de leur espace hôte.

6. Le traitement des données

Le traitement des données constitue une étape essentielle dans notre démarche qui se veut scientifique. Il permet de transformer les informations brutes collectées sur le terrain ou via des enquêtes en données exploitables, fiables et significatives. Ce processus inclut la vérification,

le classement, l'organisation, ainsi que l'analyse statistique ou qualitative des données, afin de dégager des tendances, des corrélations ou des résultats pertinents pour répondre aux problématiques de notre recherche. Ainsi, le traitement des données d'enquêtes de terrain, des données statistiques et des données cartographiques se présentent comme un impératif.

6.1. Le traitement des données d'enquêtes de terrain

Ainsi, les données utilisées dans notre travail sont classées en deux catégories : les données auxiliaires et les données relatives à l'occupation du sol. Les données auxiliaires se subdivisent en trois types de données à savoir les données démographiques et économiques et les données climatologiques. Les données démographiques et économiques sont des données chiffrées relatives aux recensements généraux de la population et de l'habitat de 1998, 2014 et 2021. Elles proviennent de l'Institut National de la Statistique (INS). Les données climatologiques concernent des moyennes pluviométriques annuelles de 1998 à 2016 et des moyennes thermiques annuelles de la même période. En outre, les moyennes mensuelles de 2018 relatives à la vitesse du vent, à l'humidité relative et à l'insolation. Les données utilisées proviennent de la SODEXAM (2019). Elles ont permis de caractériser l'espace d'étude au plan agro-climatologique et d'analyser les potentialités écologiques de la région d'étude.

Ceci dit, pour traiter les données recueillies sur le terrain, nous avons eu recours à plusieurs outils. Ce sont entre autres, le logiciel Excel qui nous a permis de saisir et de traiter les données quantitatives recueillies grâce aux questionnaires destinées aux migrants exfiltrés. Ici, nous avons croisé les variables à l'aide des tableaux croisés dynamiques pour en ressortir les tableaux statistiques et les graphiques. Quant aux données qualitatives recueillies sur le terrain et à la rédaction du texte du mémoire nous avons utilisé le logiciel Word. Les références de notre outil de travail (ordinateur) sont : DESKTOP-F8HHLDR, Windows 10 professionnel, version 22H2, i5_3340 CPU, 3.10 GHZ, 64 bits.

Les données de l'occupation du sol quant à elles servent à réaliser les cartes grâce aux logiciels SIG ARCGIS, Adobe Illustrator CS 11 et QGIS. De plus, les levées géographiques ont été effectuées par un GPS de marque GARMIN.

Enfin, les photographies illustratives ont été prises grâce à un appareil photo Canon.

Pour finir, nous voulons souligner que les difficultés de l'étude sont de trois ordres à savoir l'occupation du sol, les contraintes professionnelles et l'administratif.

Au niveau des données relatives à l'état de l'occupation du sol et de son évolution (carte d'occupation du sol, les données sur la couverture végétale et du reboisement, etc.), nous avons rencontré de réelles difficultés à accéder aux informations très précises. Précisément, sur la

période avant 2012, nous ne disposions d'aucune trace de ces données. Les archives manuelles et numériques des données ont été toutes détruites pendant la crise militaro-politique qu'a connu le pays entre 2002 et 2011. Et pour le traitement, du fait de l'évapotranspiration de la canopée du PNM, il y a beaucoup de bruit lors du téléchargement des images satellites.

Concilier les contraintes professionnelles, que nous ne citons pas ici, et les travaux de recherche a toujours été difficile. Le stress, l'épuisement moral et physique y compris le temps nécessaire qu'il faut nous imposaient une réadaptation régulière de notre planning à l'effet de répondre dans les délais indiqués à l'atteinte de nos objectifs. Aussi les difficultés pécuniaires n'ont-elles pas été négligeables dans la mesure où ces travaux ont été menés sous fonds propres, sans apport extérieur.

Relativement, la phase d'administration du questionnaire aux paysans a été très pénible et stressante. Il s'est agi, pour nous, de vaincre la réticence et d'établir un climat de confiance avec les migrants agricoles enquêtés. En effet, les enquêtes se sont déroulées dans un climat de méfiance et de suspicion. Certains planteurs se sont montrés très réticents et très peu coopératifs, malgré la présentation de l'autorisation d'enquête. Ils nous percevaient plutôt, comme des envoyés de l'État pour les spolier de leurs parcelles de culture acquises. En dépit de toutes ces embûches, nous avons pu collecter les informations essentielles.

Somme toute, ces difficultés susmentionnées ne devraient en aucun cas influencer les résultats de nos analyses qui loin d'être sans critiques, tentent de corriger les insuffisances des études déjà réalisées à ce jour.

6.2. Le traitement des données statistiques

Nous avons procédé à un traitement automatisé des informations. Le dépouillement de nos questionnaires s'est fait de manière automatique à travers le logiciel IBM-SPSS 2.0 tandis que les logiciels Microsoft Excel et Word version 22H2, nous ont permis de faire la saisie et la réalisation des tableaux et graphiques. De manière pratique, nous avons procédé à une codification des modalités de nos différentes variables retenues pour l'étude. Par la suite, nous avons conçu un masque de saisi sur le logiciel IBM SPSS à partir des variables et leurs différentes modalités retenues pour l'étude. Après les enquêtes, nous avons alors procédé à la numérisation des réponses des enquêtés. Pour la restitution des résultats, nous avons fait des croisements entre les différentes variables avec une marge de confiance de 95% selon la méthode de Pearson. Cependant, les tableaux obtenus à partir de ces requêtes ont été transférés sur XLSTAT 2014. Ainsi, nous avons pu vérifier la fiabilité des croisements sur le logiciel XLSTAT à travers les tests de Khi carré et les tests paramétriques. Nous avons toléré une marge

d'erreur de 5%. Sur XLSTAT, nous avons utilisé les analyses de régression simple et les analyses factorielles pour établir les rapports de causalité entre les indicateurs. Mais l'intensité des relations entre les variables croisées a été démontrée à travers le V de Cramer. La qualité des résultats et celles des graphiques ont permis de faire des analyses pertinentes dans cette recherche.

En réalité chaque tableau présentant des résultats de nos enquêtes de terrain a été soumis à plusieurs tests statistiques avant leurs usages dans le document. D'abord pour chaque tableau, nous avons fait des tests bivariés (Khi carré, Fisher, test de comparaison de proportion, etc.) pour vérifier la corrélation entre les variables croisées. Les résultats retenus à l'issue de ces tests sont ceux dont la p-value varie entre 0,001 et 0,036 au seuil de significativité $\alpha = 0,05$. Les degrés de liberté (DDL) varient également entre 2 et 36 pour l'ensemble des analyses.

Après les tests bivariés, selon les besoins de l'analyse, des analyses multivariées ont été faites pour expliciter parfois les facteurs qui dans un ensemble de variables ont un poids significatif pouvant influencer le comportement de la population considérée. À ce niveau, nous avons utilisé le test ANOVA, l'Analyse en Composantes Principales (ACP), la régression linéaire simple et des tests de normalité.

Les données statistiques de l'Institut National de Statistique (INS) exploitées dans cette étude proviennent des résultats du recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2014. Nous avons pu obtenir des statistiques sur les caractéristiques de la population étrangère résidant dans le département de Bouaflé. Il s'agit des informations sur la migration durée de vie, la nationalité, la situation matrimoniale, l'âge et le sexe des étrangers, le niveau d'instruction, la taille des ménages, la répartition selon les branches d'activité etc. Au niveau des informations sur la répartition des étrangers selon les branches d'activité, les regroupements des activités ont été faits selon les trois secteurs d'activité économique. Mais à l'intérieur de ces principaux secteurs d'activité, des regroupements d'activité ont été fait pour faciliter l'analyse. Ces derniers regroupements sont fonction des regroupements de la chambre des métiers. La chambre des métiers est une structure chargée de recenser et de réguler les différentes activités économiques exercées dans les localités, notamment dans les agglomérations urbaines. Cette structure identifie les différents métiers et leurs acteurs dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire. Dans sa démarche, les métiers sont organisés en industrie. Et dans chaque industrie sont regroupées les activités ayant la même matière première. Ainsi, on a l'industrie du bois, l'industrie de l'habillement, etc.

6.3. Le traitement des données cartographiques

La réalisation des cartes s'est faite grâce aux logiciels QGIS 2.18, QGIS 3.4, ARCGIS 10.3.1 et ENVI 5.1. Les images satellites ont été traitées sur le logiciel ENVI 5.1. Le logiciel ARCGIS a servi pour le géoréférencement des cartes et la réalisation des cartes hydrographiques et les cartes pédologiques. La réalisation de ces cartes est plus aisée sur ARCGIS à travers le programme "Clip" et "extract". Le chemin d'accès de ces programmes est Arc TOOLBOX-SPATIAL ANALYST TOOL-EXTRACTION. Concernant le logiciel QGIS, il a servi à la cartographie SIG. Aussi, la base des cartes de Map-côte en plus des cartes des différentes mairies nous ont aidés à la confection de cartes thématiques conventionnelles.

À l'instar des différentes cartes réalisées sur les logiciels (ARCGIS, Envi), la réalisation de cartes sur QGIS s'est faite à partir de deux différentes versions de ce logiciel. En fait, les cartes de densité, volume, des infrastructures ont été réalisées sur QGIS 3.4 à cause de sa stabilité parmi les versions récentes. Nous avons utilisé des symbologies SVG pour permettre la visualisation en temps réel des infrastructures. Mais, les cartes présentant les flux (populations, monétaires) ont été spécialement réalisées sur la version 2.18 de QGIS. Ce choix s'explique par le fait que sur le logiciel QGIS, les flux sont réalisables à partir d'un algorithme 'oursin'. Cet algorithme existe uniquement sur la version 2.18.

Parlant des infrastructures et équipements, la réalisation de la carte des PME s'est faite avec les résultats de l'enquête qui a consisté à géolocaliser les entreprises des étrangers à l'échelle départementale. Pour ce faire, nous avons parcourus les quartiers des villes avec les agents du service de recouvrement des taxes communales, en raison de leur meilleure connaissance des acteurs. Ainsi nous avons identifié les PME dont les fondateurs sont étrangers. Cependant dans les villages, l'identification des PME s'est faite lors de l'enquête ménage. Les PME ont été collectées selon leur typologie grâce à l'application GPS (OSM Tracker) du groupe Open Street Map avec des précisions variant de 4 à 1 mètres. Nous avons également utilisé la base de données réalisée par la communauté Open Street Map à l'échelle de notre espace d'étude.

6.4. Le traitement des images satellites pour la cartographie de la dynamique de l'occupation et de l'utilisation du sol

Le traitement des images satellites constitue un outil essentiel pour l'analyse et la cartographie précise de la dynamique de l'occupation et de l'utilisation du sol. Grâce à des techniques avancées de télédétection et d'analyse d'images, il est possible de suivre les évolutions spatiales des territoires, d'identifier les changements d'usage du sol et d'orienter ainsi la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement du territoire. Les étapes clés du traitement de nos

images satellites sont : la classification supervisée, la définition des classes d'occupation du sol, la création des zones d'entraînement, le choix de l'algorithme de classification, l'application de la classification, l'affinement des résultats et exportation, la validation de la classification et le prétraitement des images numériques.

6.4.1. La classification supervisée

La classification supervisée dans le logiciel ENVI est une technique utilisée pour attribuer des pixels d'une image satellite ou aérienne à différentes classes prédéfinies, en fonction de leurs caractéristiques spectrales. Elle est employée lorsque l'on a une connaissance à priori du site à investiguer. En effet, cette méthode nécessite des "échantillons d'apprentissage" que l'utilisateur identifie manuellement sur l'image, représentant les différentes classes d'occupation du sol. L'avantage de la classification supervisée réside dans sa robustesse et sa précision.

L'utilisateur a d'abord le contrôle continu des classes et il peut affiner les résultats en fonction de ses connaissances du terrain. Ensuite, elle est adaptée à une grande variété d'images. Enfin, c'est une classification très précise car lorsque les échantillons d'apprentissage sont bien choisis et sont représentatifs, la classification supervisée produit des résultats très précis. Ainsi, se présente la classification supervisée pour mener à bien cette étape.

6.4.2. Définition des classes d'occupation du sol

Dans notre cas, les classes d'occupation du sol identifiées dans les parcs sont : les cultures et jachères, l'eau, la forêt dense, la forêt dégradée et les sols nus et affleurements rocheux. Cependant, pour la classification générale des parcs et leurs alentours, la classe de sols nus et affleurements rocheux a été modifiée en « habitats, sols nus et affleurements rocheux » dans le but de prendre en compte les habitats dans les espaces. En effet, l'expérience a montré que sur les images Landsat, il y a beaucoup de confusion entre les sols nus et les espaces bâtis.

6.4.3. Création des zones d'entraînement

Cette étape consiste à sélectionner des échantillons représentatifs de chaque classe d'occupation. Ces zones servent de référence pour l'algorithme de classification. Il s'agit ici de créer ces régions d'intérêt en sélectionnant des zones homogènes sur l'image. Lors de la création des régions d'intérêt, on applique plusieurs compositions colorées pour améliorer la visualisation des différentes classes définies sur l'image. Le principe et la démarche consistent à choisir trois bandes spectrales d'une image et à afficher chacune de ces trois bandes dans une couleur dite primaire : le bleu, le vert et le rouge. On obtient alors une composition colorée.

Cependant, il faut noter que les compositions colorées varient en fonction du type de capteur Landsat qui a servi à l'acquisition des images. Les compositions colorées utilisées dans notre cas sont principalement :

- Vraie couleur : 321 (Landsat 7 ETM+) et 432 (Landsat 8 et 9). C'est la composition dite composition en couleur naturelle. La végétation et les cultures apparaissent en vert, l'eau du bleu au noir, les bâtis du gris clair au blanc, et les sols nus en marron, beige ou gris.
- Infrarouge (fausse couleur) : 423 (Landsat 7 ETM+) et 543 (Landsat 8 et 9). Ici la végétation apparaît en rouge, l'eau en bleu foncé au bleu-vert, les cultures et jachères en rouge rosé et les habitats, sols nus et affleurements rocheux en violet bleu très clair. Cette composition en fausses couleurs a été utilisée pour mettre en évidence la végétation.
- Fausses couleurs : 541 (Landsat 7 ETM+) et 654 (Landsat 8 et 9). Elle a permis de mieux identifier les cours d'eau qui apparaissent en bleu soutenu. La végétation apparaît en vert vif et les habitats, sols nus et affleurements rocheux en violet.

6.4.4. Choix de l'algorithme de classification

C'est une étape très délicate. En effet le logiciel ENVI propose plusieurs algorithmes de classification supervisée, tels que le maximum de vraisemblance, les arbres de décision, et les réseaux de neurones. Ainsi, le choix de l'algorithme dépend alors du but visé par l'étude.

Dans cette étude, c'est l'algorithme de « maximum de vraisemblance » qui a été utilisé car c'est l'algorithme le plus courant et le plus adapté à notre étude. Il attribue chaque pixel à une classe en fonction de la probabilité qu'il appartienne à cette classe, en se basant sur la distribution statistique (gaussienne) des valeurs spectrales des échantillons de formation.

6.4.5. Application de la classification

Ici l'algorithme utilise les zones d'entraînement définies pour classer chaque pixel de l'image dans l'une des classes définies en fonction de la probabilité qu'il appartienne à cette classe (maximum de vraisemblance).

6.4.6. Affinement des résultats et exportation

Dans la classification, il arrive parfois que les premiers résultats obtenus ne soient pas satisfaisants. Alors on procède par un ajustant des paramètres en ajoutant de nouvelles zones d'entraînement. Une fois satisfait, on procède alors à l'exportation de la carte classifiée en format « Raster » et « Vecteur ».

6.4.7. Validation de la classification

La validation de la classification permet de mesurer le niveau de précision de celle-ci pour la crédibilité des résultats. Pour ce faire, on génère une matrice appelée « matrice de confusion ». Cette matrice compare les classes prédictives (issues de la classification) avec les classes réelles (basées sur les échantillons de validation) pour déterminer la précision globale, la précision de chaque classe, et l'erreur d'omission ou de commission. À cet effet, elle contient une série d'indicateurs qui mesurent la précision de la classification. Ces indicateurs sont :

- la précision globale qui est le pourcentage du nombre de pixels bien classés sur le nombre total de pixel. Une classification est excellente lorsqu'on a une valeur de 100%
- le coefficient de Kappa, variant entre 0 et 1 se calcule à partir de l'équation suivante :

$$Kappa = \frac{N \sum_{i=1}^{\lambda} x_{ij} \times \sum_{i=1}^{\lambda} (x_i \cdot x_j)}{N^2 \times \sum_{i=1}^{\lambda} (x_i \cdot x_j)}$$

Cette équation a pour identités remarquables : N (le nombre total de pixels classés) ; λ (le nombre de lignes qui correspondent au nombre de classe) et x (le nombre de pixels pour une classe donnée). Pour un coefficient de Kappa égal à 1, on a une classification de qualité excellente.

- La précision pour le réalisateur (ou de l'inventaire) qui est le pourcentage de pixels issus des classes de références (parcelles d'entraînement) bien classées dans les groupes d'affectation (forêt dense, forêt dégradée et espace humanisé). Elle est calculée avec les valeurs de pixels se trouvant dans les colonnes du tableau de la matrice de confusion ;
- La précision pour l'utilisateur (cartographique) qui correspond au pourcentage de pixels bien classés par rapport au nombre total de pixels de la classe. Elle est calculée en utilisant les valeurs de pixels des lignes du tableau de la matrice ;
- L'erreur d'excédents (ou d'omission), se calculant également avec les valeurs de pixels des lignes du tableau, elle correspond au pourcentage de pixels d'une classe donnée affecté à d'autres classes de données de référence (terrain) et ;
- L'erreur de déficits (ou de confusion) est le pourcentage de pixels d'une classe de référence (données terrain) affectée à d'autres classes. Elle se calcule à l'aide du nombre de pixel des colonnes tel qu'indiqué par les tableaux 6 et 7 ci-dessous :

Tableau 6 : Matrice de confusion de la classification du département de Bouaflé de 2002

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Habitat, sol nu et affleurement rocheux	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Eau
Habitat, sol nu et affleurement rocheux	660	0	0	0	0
Forêt dense	1	10	17308	0	1
Forêt dégradée	0	1590	572	32	1
Culture et jachère	132	4	0	722	0
Eau	0	0	0	0	3579
Total	793	1604	17880	754	3581

Source : Landsat 7 ETM+ (1988, 2011, 2023) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara
(Collecte de données, septembre 2023)

NB : Précision globale = (23859/24612) 96,9405% / Coefficient de Kappa = 0,9335

Selon le tableau 6, la classification de Bouaflé a été faite avec une précision globale de 96,94% avec un coefficient de Kappa de 0,93. Cela signifie que la classification de l'image dans ce parc en 2002 a été bonne et précise.

Tableau 7 : Matrice de confusion de la classification du département de Bouaflé de 2023

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Eau	Habitat, sol nu et affleurement rocheux
Forêt dense	274583	0	0	3	0
Forêt dégradée	69	214	2	0	0
Culture et jachère	330	0	0	360	0
Eau	0	0	27	0	0
Habitat, sol nu et affleurement rocheux	0	0	0	0	673
Total	274982	214	30	362	673

Source : Landsat 7 ETM+ (2023) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara
(Collecte de données, septembre 2023)

NB : précision globale = (275857/276261) 99,8538% / Coefficient de Kappa = 0,8627

Le tableau 7 montre que la classification du parc national de la Marahoué (PNM) a été faite avec une précision globale de 99,85% avec un coefficient de Kappa de 0,86. Cela signifie que la classification de l'image dans cet espace en 2023 a été bonne et précise comme celle de Bouaflé en 2002 dont les résultats sont renseignés dans le tableau précédent.

A l'issue de ces classifications qui expriment la précision des images, l'utilisateur ressort le niveau de couverture par classes de 1988, 2011 et 2023 tel que présenté dans le tableau 8.

Tableau 8 : Matrice de confusion de la classification de 1988, 2011 et 2023 du département de Bouaflé

Classes	Superficies (Km ²)	1988	2011	2023
		Pourcentages (%)	Pourcentages (%)	Pourcentages (%)
Culture et jachère	736,32	28,49	36,38	41,66
Eau	219,62	8,50	6,29	7,42
Habitat et sol nu	52,71	2,04	1,42	4,61
Végétation	1575,91	60,97	55,92	46,31
Total	2584,56	100,00	100,00	100,00

Source : Landsat 7 ETM+ (1988, 2011, 2023) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara (Collecte de données, septembre 2023)

Le tableau 8 montre que la classification du parc national de la Marahoué (PNM) a été faite avec une précision globale de 99,85% avec un coefficient de Kappa de 0,86. Cela signifie que la classification de l'image dans cet espace en 2023 a été bonne et précise comme celle du Bouaflé en 2002 dont les résultats sont renseignés dans le tableau précédent.

L'analyse du tableau 8 montre une perte considérable en superficie dans certaines classes comme suit : de 1988 à 2023, la superficie des cultures et jachères chute de 28,49% à 41,66% soit 13,17%. Celle de l'eau passe de 8,50% à 7,42% soit une baisse de 1,08%. La couverture en végétation passe de 60,97% à 46,31% soit une perte de 14,66%. En revanche, la couverture en habitat et sol nu a augmenté de 2,57%.

En somme, les classes d'occupation du sol (les cultures et jachères, l'eau, la forêt dense), se dégradent au fil des années sous la pression démographique. Les espaces subissent une forte modification pour laisser la place aux bâtis, aux sols nus et affleurements rocheux.

6.4.8. Le prétraitement des images numériques

Le prétraitement des images satellitaires concerne les opérations de mosaïquage, de correction radiométrique et de correction atmosphérique.

6.4.8.1. Le mosaïquage des images

Le mosaïquage consiste à fusionner deux images multi spectrales afin d'obtenir une seule image qui prend en compte toute l'étendue de l'espace d'étude. Il comprend une série d'opérations

dont le rééquilibrage des contrastes entre les deux images et la fusion des zones de jonction des deux images.

6.4.8.2. La correction radiométrique

La correction radiométrique est un traitement essentiel qui vise à éliminer ou réduire les effets des variations atmosphériques, des angles de prise de vue, de la réflectance du capteur, ou des variations dans les conditions d'éclairage. Cela permet d'obtenir des images plus comparables et plus précises pour l'analyse quantitative. Elle permet la conversion des valeurs des pixels (Compte numérique/Digital Number) en réflectance ou en radiance.

6.4.8.3. La correction atmosphérique

La correction atmosphérique est un processus essentiel pour améliorer la qualité des images satellitaires en éliminant les effets de l'atmosphère terrestre. En effet, elle vise à supprimer ou atténuer les effets de l'atmosphère (tels que l'absorption et la diffusion de la lumière) qui altèrent les valeurs de réflectance enregistrées par les capteurs d'imagerie satellitaire ou aérienne. Ces corrections permettent d'obtenir des données plus précises sur les propriétés réelles de la surface terrestre en normalisant les effets atmosphériques. Toutefois, avant de procéder à la correction atmosphérique, il est nécessaire de convertir les valeurs de l'image en radiance. Cela permet de normaliser les données pour une analyse plus précise.

7. Les difficultés de l'étude

Dans le cadre de nos recherches, plusieurs obstacles ont entravé la progression et l'achèvement de certaines parties du travail. Ces difficultés se sont manifestées principalement à deux niveaux : l'accès aux données statistiques et la collaboration avec la population cible.

7.1. Difficultés d'accès aux données statistiques

L'indisponibilité de toutes les données nécessaires pour notre étude à l'Institut National de Statistique (INS) a été un véritable handicap. L'INS, responsable des statistiques nationales en Côte d'Ivoire, était partiellement indisponible en raison de l'exécution du 5^e recensement général de la population et de l'habitat. Cette situation a limité l'accès à certaines données essentielles. De plus, les statistiques disponibles présentaient des omissions dans la répartition des variables, malgré nos réclamations restées sans réponse. Certaines demandes de données sont même restées sans traitement.

Afin de surmonter les difficultés d'accès aux données de l'Institut National de la Statistique (INS), nous avons diversifié nos sources et méthodes de collecte. Parmi les alternatives

officielles, le portail *open data data.gouv.ci* offre un accès égalitaire aux données publiques ivoiriennes, y compris démographiques et agricoles, en conformité avec la loi n° 2013-867. Par ailleurs, le site *anstat.ci* met à disposition un « Portail de Données » et un « Centre de Calcul », permettant le téléchargement de statistiques nationales et géospatiales via des requêtes adressées à *statistiques@stat.plan.gouv.ci*. Enfin, les résultats préliminaires du RGPH 2021 (5e Recensement Général de la Population et de l'Habitat), désormais disponibles en ligne, incluent des répertoires de localités et des indicateurs régionaux.

7.2. Insuffisance de données dans les institutions publiques locales

Dans la région d'étude, les institutions publiques comme la direction régionale de l'agriculture n'ont pu fournir que des données qualitatives, faute de statistiques actualisées. La direction café-cacao et le Conseil Général ont même refusé catégoriquement de diffuser des données relatives à la production des cultures pérennes, ce qui a constitué un frein important.

7.3. Confidentialité des informations économiques

Les données économiques, excepté les budgets et plans triennaux, étaient considérées comme confidentielles. Pour contourner cette difficulté, nous avons intensifié les entretiens auprès des chefs de ménages afin de collecter un maximum d'informations fiables.

7.4. Difficultés liées à la collaboration avec la population cible

La collaboration avec la population cible constitue souvent un enjeu majeur dans la mise en œuvre des projets ou des interventions. Cependant, elle peut être marquée par diverses difficultés qui entravent le dialogue, la confiance et la participation effective des acteurs concernés. Cette section aborde les principaux obstacles rencontrés dans cette dynamique de collaboration avec les populations migrantes dans le département de Bouaflé.

7.4.1. Méfiance et refus de collaboration des étrangers

Les étrangers, souvent soumis à des tensions avec les populations autochtones liées à l'accès à la terre, manifestaient une grande méfiance. Ces conflits latents engendraient une réticence à fournir des informations, notamment sur leurs revenus. Pour surmonter cet obstacle, nous avons impliqué les chefs de communauté étrangère et obtenu l'autorisation des autorités locales (sous-préfet, chef CEDEAO), ce qui a facilité l'accès aux ménages.

7.4.2. Complexité de l'enquête auprès des femmes

Les femmes, souvent dépendantes de l'accord de leur conjoint, ne répondaient pas facilement aux questions. Nous avons donc mené les entretiens en leur absence, en veillant à respecter les sensibilités culturelles.

7.4.3. Barrière linguistique

Pour les étrangers ne maîtrisant pas bien le français, nous avons fait appel à leurs enfants scolarisés pour assurer la traduction, ce qui a favorisé une meilleure communication et une plus grande ouverture.

7.4.4. Crainte liée à la pression foncière

Dans les villages déplacés, la peur d'une nouvelle expulsion, exacerbée par la rareté croissante des terres, renforce la méfiance des habitants, notamment des migrants. Cette inquiétude traduit les tensions liées à la sécurisation foncière, essentielle à leur stabilité socio-économique et à leur intégration durable. Comprendre cette crainte éclaire les enjeux fonciers qui façonnent les relations entre migrants et territoire.

7.5. L'absence de coopératives pour la collecte des données agricoles

L'absence de structures coopératives dans certains villages a limité la disponibilité des données statistiques sur les productions agricoles.

7.6. Les problèmes liés à la chefferie

La reconnaissance du droit de chefferie, notamment à Attossé, Blè et Akoviébo, ainsi que l'attitude rebelle de certaines victimes de la pression foncière, ont ralenti le déroulement des enquêtes. Certaines réactions hostiles de notables et de jeunes ont été observées, bien que les interventions des chefs traditionnels aient souvent permis de débloquer la situation.

Ces difficultés, bien que nombreuses, ont été surmontées grâce à une adaptation méthodologique, une implication des autorités locales et une approche respectueuse des dynamiques sociales et culturelles. Elles témoignent des défis réels rencontrés dans la conduite d'études de terrain en contexte complexe.

Tableau 9: Tableau synoptique

Questions	Objectifs	Hypothèses	Variables	Méthodes de recherche	Présentation des résultats	Résultats
Quelles sont les caractéristiques de la migration planifiée dans le département de Bouaflé ?	Décrire les caractéristiques de la migration planifiée dans les villages de colonisation de Bouaflé.	Les migrants issus de la migration planifiée sont essentiellement des Baoulé de la Côte d'Ivoire et des Mossi de la Haute Volta du fait des politiques économiques mises en vigueur par les autorités coloniales et ivoiriennes.	Variables liées aux caractéristiques de la migration planifiée dans les villages de colonisation de Bouaflé.	Recherches documentaires, Analyses cartographiques et statistiques ; enquête de terrain	Textes, tableaux, figures, photographies	Les migrants sont essentiellement des Baoulé de la Côte d'Ivoire et des Mossi de la Haute Volta du fait des politiques économiques mises en vigueur par les autorités coloniales et ivoiriennes.
Quels sont les effets de la saturation foncière sur l'emploi agricole et la productivité chez les migrants à Bouaflé ?	Analyser la situation de l'emploi agricole et la productivité dans un contexte de saturation foncière.	La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.	Variables liées à la situation de l'emploi agricole et de la productivité dans un contexte de saturation foncière.	Recherches documentaires, Analyses cartographiques et statistiques ; enquête de terrain	Textes, tableaux, figures, photographies	La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.
Quelles sont les stratégies de résilience des migrants face à la crise de l'emploi agricole provoquée par la saturation foncière ?	Examiner les stratégies de résilience des populations migrantes face à la saturation foncière dans les VCB.	Confrontées à une crise de développement provoquée par la saturation foncière, les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole.	Variables liées aux stratégies de résilience des populations migrantes face à la saturation foncière dans les VCB	Recherches documentaires, Analyses cartographiques et statistiques ; enquête de terrain	Textes, tableaux, figures, photographies	Les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

PREMIÈRE PARTIE :

MIGRATION PLANIFIÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ MARQUÉE PAR DES CARACTÉRISTIQUES EXOGENES ET ENDOGENES

La dynamique migratoire reste un sujet central des recherches, souvent analysé à travers ses causes profondes. Si de nombreux déplacements sont dus à des facteurs environnementaux, économiques ou politiques, il existe aussi des migrations organisées à l'avance : c'est la migration planifiée. Dans le département de Bouaflé, la migration planifiée se caractérise par une gestion migratoire encadrée par les autorités coloniales, visant principalement à mobiliser de la main-d'œuvre pour valoriser les terres agricoles. Aussi, s'inscrit-elle dans des projets de développement comme l'AVB (Aménagement de la Vallée du Bandama), facilitant l'installation contrôlée de populations dans des villages créés à cet effet. Les migrants bénéficient d'un accompagnement institutionnel (accès à la terre, infrastructures, formations), favorisant leur intégration et transformant la démographie locale par une plus grande diversité des origines et une évolution des structures sociales. Cette section analyse le contexte de la migration planifiée dans le développement de Bouaflé et le profil démographique des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.

CHAPITRE 1 :

MIGRATION PLANIFIÉE EN CONTEXTE DE RECHERCHE DE MAIN D'ŒUVRE ET DU PROJET AVB DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

La migration, en tant que phénomène social et économique, revêt des formes diverses selon les contextes et les motivations des populations concernées. Dans un cadre où la recherche de main-d'œuvre s'intensifie, la migration planifiée devient un outil stratégique pour répondre aux besoins spécifiques du marché du travail. Le projet AVB, en tant qu'initiative structurante, illustre cette dynamique en articulant les déplacements humains sur des bases organisées et programmées. Nos enquêtes ont permis d'analyser les modalités et les implications d'une migration planifiée inscrite dans une logique de recrutement et d'intégration professionnelle, au regard des réalités locales et des objectifs du projet AVB. Pour y parvenir, l'examen du contexte de la migration planifiée qui induit la recherche sur l'origine et l'installation des migrants se présente comme une nécessité.

1.1. Origine des migrants externes

Nos enquêtes mettent en évidence la diversité de provenance des migrants étrangers. L'identification de ces localités de provenance des migrants se présente dans le tableau 10.

Tableau 10 : Répartition des migrants internationaux selon leur localité d'origine

Burkina Faso	Taux (%)	Mali	Taux (%)	Bénin	Taux (%)	Guinée	Taux (%)
Ouagadougou	13	Bamako	32	Za-kpota	78	Conakry	25
Banfora	8	Bougouni	27	Cotonou	13	Labé	75
Bobo-Dioulasso	9	Yoro	18	Dahomey	9		
Kongoussi	3	Kayes	23				
Tenkodogo	11						
Koupéla	16						
Koudougou	18						
Garango	22						
Burkina Faso	100	Mali	100	Bénin	100	Guinée	100

Source : INS (RGPH 1975) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2022

Il ressort du tableau 10 que les localités de Garango (22%), de Koudougou (18%), de Koupéla (16%) et de Ouagadougou (13%), sont des espaces d'émigration massive du peuple burkinabé (66 %). Dans ces provinces, la région de Kongoussi (3%), cumule une faible proportion d'immigrés dans le département de Bouaflé. Contrairement à ces provinces, celles de Banfora (8%) et de Bobo-Dioulasso (9%) se présentent comme les seconds territoires répulsifs du pays. Cependant ces espaces produisent seulement 17 % des migrants burkinabés présents dans le département de Bouaflé. Ces disparités d'émigration entre les provinces du Burkina Faso

s'expliquent par leur localisation selon les aires écologiques de ce pays. En effet, la province de Ouagadougou est située au Centre et Ouahigouya au Nord du pays. Ce périmètre du grand Nord est soumis à une forte dégradation du point de vue environnemental. La pluviométrie est faible, elle varie entre 350 à 600 mm d'eau l'an. Ce déficit hydrique conduit à une régression des formations végétales et une pénibilité du travail agricole. Les provinces de Bobo-Dioulasso et de Banfora par contre sont situées dans le Sud du pays, à la frontière avec la Côte d'Ivoire. Cet espace bénéficie de conditions climatiques atténuées par rapport au reste du Burkina. Cependant, la pluviométrie demeure faible comparativement à celle de la Côte d'Ivoire (600 à 1000 mm). Ces conditions sont des facteurs répulsifs des Burkinabés vers les régions ivoiriennes (Ministère de l'Économie et des Finances et Ministère de l'Environnement et du Développement durable, République du Burkina Faso, 2009, p.22).

En ce qui concerne les ressortissants maliens, la majorité des immigrants dénombrés dans le département de Bouaflé proviennent du district de Bamako (32%). Ce district est situé au Sud, dans la zone qui concentre la plus forte couverture végétale du Mali. En effet, le Mali est un pays sahélien qui subit les aléas d'un climat soudano-sahélien. Le pays cumule huit mois de saisons sèches et quatre mois de saisons pluvieuses. Cette durée de la saison sèche entraîne une augmentation de la température dans le pays (25 à 30°C). Cet état de fait a pour corolaire une forte masse d'air poussiéreux qui souffle d'octobre à mai rendant pénible toute activité de production agricole (Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement de la République du Mali, 2007, p.7). Par ailleurs, le Mali dispose d'un faible couvert végétal marqué par la dégradation continue de ses ressources naturelles notamment la forêt, du fait de la précarité des conditions climatiques. Cela a des effets néfastes sur les conditions de vie et d'existence de la population menaçant la sécurité alimentaire de la population rurale malienne (Ministère de l'Équipement de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme de la République du Mali, 2001, p.8). Au niveau des immigrants Béninois, 78 % des personnes enquêtées dans cette catégorie proviennent des localités Zak-kpota (78%) et de Cotonou (13%) le chef-lieu. Toutefois, les régions de provenance des immigrants béninois sont exclusivement localisées dans le Sud du Bénin.

En ce qui concerne les immigrants Guinéens, 75 % des personnes enquêtées sont originaires de la région de Labé au Nord de la Guinée et 25 % provient de la Conakry située à l'Est du pays. La région de Labé se localise dans la circonscription de la Moyenne Guinée marquée par une morphologie montagneuse et une forte dégradation du milieu écologique. La Haute Guinée est quant à elle une région de savane peu favorable aux cultures de spéculations (Ministère des Travaux Publics et de l'Environnement de la République de Guinée, 1997, p.7).

Ainsi, les migrants proviennent de régions spécifiques qui présentent des caractéristiques écologiques presque similaires à l'exception des migrants béninois. À leur arrivée sur le territoire ivoirien, les migrants se sont installés dans différentes régions d'où ils ont par la suite immigré dans le département de Bouaflé. Selon nos enquêtes, 39,2 % des personnes qui ont migré par étape ont eu pour premier espace d'accueil une région du Sud ivoirien, 29,1 % au centre, 11,7 % à l'Ouest, 10,8 % à l'Est et 1,7 % au Nord. Le tableau 26 ci-dessous est le récapitulatif du chemin de cette catégorie de migrant au sein de l'espace ivoirien vers le département de Bouaflé.

1.2. Transfert des migrants externes : une migration planifiée par réseaux

Les déplacements des étrangers vers le département de Bouaflé se sont réalisés de manière directe et indirecte. Toutefois, le mode d'acheminement adopté est fonction des caractéristiques des migrants. Le tableau 11 fait la répartition des immigrés selon le mode d'acheminement.

Tableau 11: Mode d'acheminement des migrants externes selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques		Caractéristiques migratoires	
		Migration directe en %	Migration indirecte en %
Tranche d'âge	< 30 ans	33,86	12,70
	31 à 60 ans	41,27	9,52
	>60 ans	2,65	0,00
Sexe	Masculin	75,13	8,99
	Féminin	12,70	3,17
Religion	Chrétien	35,45	5,29
	Musulman	51,32	5,82
	Animiste	2,12	0,00

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, avril 2022

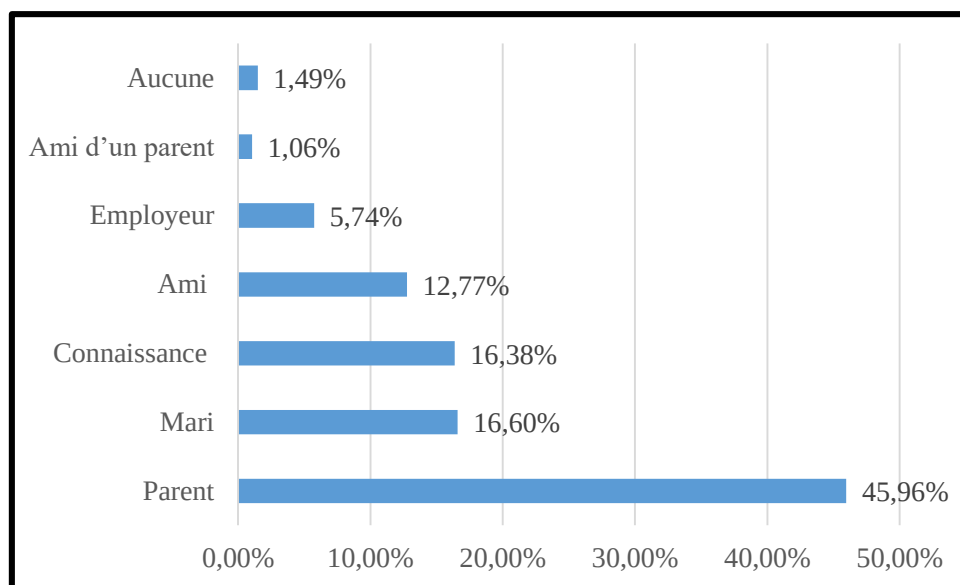
Le test statistique montre que l'âge, le type de migrant et le sexe influencent le choix de la technique migratoire dans le département de Bouaflé.

Parmi les migrants externes, 41,27% des personnes âgées de 31 à 60 ans ont choisi une migration directe, souvent soutenue par des acteurs locaux, tandis que 12,70% des migrants indirects ont 30 ans. La migration directe est prédominante chez les hommes, avec 75,13%, contre seulement 8,99% des hommes effectuant une migration indirecte. Sur le plan religieux, 51,32% des musulmans ont opté pour une migration directe, contre 5,82% pour la migration indirecte.

Cette analyse indique que la migration directe est fortement privilégiée par les migrants d'âge moyen, les hommes et les musulmans, ce qui suggère que ces groupes bénéficient de réseaux ou ressources facilitant un déplacement plus rapide et soutenu vers Bouaflé. En revanche, la

migration indirecte touche davantage les jeunes d'environ 30 ans et semble moins associée aux hommes et aux musulmans. La figure 3 présente l'état des déplacements avec ou sans l'intervention des acteurs résidents dans le département de Bouaflé.

Figure 3 : Répartition des migrants selon les acteurs impliqués dans leur déplacement



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, août 2022

La figure 3, résultant de nos enquêtes de terrain, présente les statistiques de la migration des étrangers vers le département de Bouaflé. Il ressort que leur migration s'est principalement effectuée par des réseaux personnels, avec une forte prédominance de l'aide familiale. En effet, 45,96% des migrants arrivent par l'intermédiaire d'un parent, ce qui révèle l'importance cruciale des liens familiaux dans le processus migratoire. Viennent ensuite les migrations facilitées par le conjoint (16,60%) et par des connaissances (16,38%), indiquant que les relations interpersonnelles jouent un rôle central dans l'installation des migrants. Le recours à des amis (12,77%) ou à des amis de parents (1,06%) est également notable, bien que moins fréquent que l'assistance familiale directe. Le rôle des employeurs reste relativement marginal (5,74%), ce qui suggère que l'insertion économique initiale ne passe pas majoritairement par l'emploi formel à l'arrivée.

Enfin, une très faible proportion de migrants (1,49%) arrive sans aucune assistance, ce qui montre que l'appui d'un réseau social constitue une condition quasi indispensable à la migration vers Bouaflé.

Cette répartition témoigne d'une migration surtout « encadrée » et soutenue par des liens sociaux préexistants, mettant en lumière l'importance des réseaux familiaux et sociaux dans les dynamiques migratoires à l'échelle locale.

1.3. Origine des migrants nationaux Baoulé

Il ressort de nos investigations que les Baoulé sont originaires d'un exode depuis l'empire Ashanti (actuel Ghana) vers le centre de la Côte d'Ivoire. Ils se sont d'abord installés autour de Bouaké, avant de migrer vers d'autres régions, notamment le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, à la recherche de terres pour la culture du café et du cacao. Certains ont été déplacés notamment à la suite de la construction du barrage de Kossou dans la région centrale, qui a inondé leurs terroirs traditionnels, les contraignant à se reloger dans d'autres zones comme le Sud-Ouest, où des villages ont été construits pour eux sous l'égide de l'ARSO (Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest).

Les Ayaou sont un groupe ethnique ayant fondé leur premier village près du Bandaman, avec une histoire marquée par la mise en eau du barrage de Kossou en 1970, qui a submergé plusieurs de leurs villages. Cela les a obligés à se déplacer vers la forêt classée située à environ 20 km au sud de Bouaflé, où ils ont refondé huit villages regroupés. Leur origine comprend plusieurs sous-groupes et l'intégration d'autres villages, notamment Bénou, venu du Yaouré, qui s'est intégré au groupe Ayaou.

Le peuple Yaouré est composé d'éléments principalement Allanguira, avec à leur tête le patriarche Yao Warè. Ils se sont installés dans la région entre les deux Bandama (Bandama blanc et Bandama rouge), incluant la zone autour de Bouaflé et Sakassou. Leur installation a impliqué la conquête des populations locales, les Yonin-yonin, et la formation d'une identité propre autour du patriarche Yao Walè, frère d'Abla Pokou. Les Yaouré qui ont été déplacés pour relogement font aussi partie des populations affectées par les projets hydrauliques et démographiques de la région.

En somme, les Baoulé, Ayaou et Yaouré déplacés vers les villages Tos ont des origines diverses mais communes dans l'histoire régionale des migrations. Leur déplacement est lié au projet d'aménagement comme la construction du barrage de Kossou, qui a entraîné des déplacements importants des populations locales vers des zones planifiées (espaces Tos) pour leur relogement.

1.4. Transfert des migrants Baoulé vers les villages Tos

Selon nos enquêtes, les populations Baoulé concernées dans ce transfert sont principalement originaires de Sakassou et de Béoumi. Elles ont effectué une migration sur les rives gauches et droites du fleuve Bandama. C'est de cette position géographique que va s'opérer leur déplacement en direction de Bouaflé selon les caractéristiques du tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des migrants Baoulé par mode d'acheminement selon leurs caractéristiques démographiques

Caractéristiques sociodémographiques		Migrants internes				Total	%
		Direct	%	Etapes	%		
Tranche d'âge	< 30 ans	105	37,37	0	0	105	37,37
	31-60 ans	161	57,30	0	0	161	57,30
	>60 ans	15	5,34	0	0	15	5,34
Sexe	Masculin	215	76,51	0	0	215	76,51
	Féminin	66	23,49	0	0	66	23,49
Religion	Chrétien	211	75,09	0	0	211	75,09
	Musulman	31	11,03	0	0	31	11,03
	Animiste	39	13,88	0	0	39	13,88

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, août 2022

Le tableau 12 nous montre que le transfert des populations déplacées par l'AVB s'est fait directement sans marquer des étapes. Il ressort que la proportion des personnes âgées de 31 à 60 ans domine à hauteur de 57,30% et 76,51% sont de sexe masculin. Au titre de la religion, 75,09% sont chrétiens. L'installation s'est organisée selon des unités ethniques, notamment Baoulé (Ayaou et Yaouré) ainsi que d'autres groupes (Gouro, Burkinabés), entraînant une forte concentration agricole dans la région. Selon les traditions orales, ces déplacements reflètent la pression sur des territoires riches en ressources, amplifiée par la construction du barrage. Ces migrations ont remodelé la dynamique spatiale et sociale des populations Baoulé dans le département de Bouaflé.

En résumé, la construction du barrage de Kossou a engendré un déplacement forcé d'environ 75 000 Baoulé et alliés, relogés dans des villages planifiés appelés Villages de Colonisation Baoulé (VCB), principalement dans la forêt des Tos, avec un aménagement étatique fort en équipements et infrastructures facilitant leur intégration et adaptation sur ces nouveaux sites.

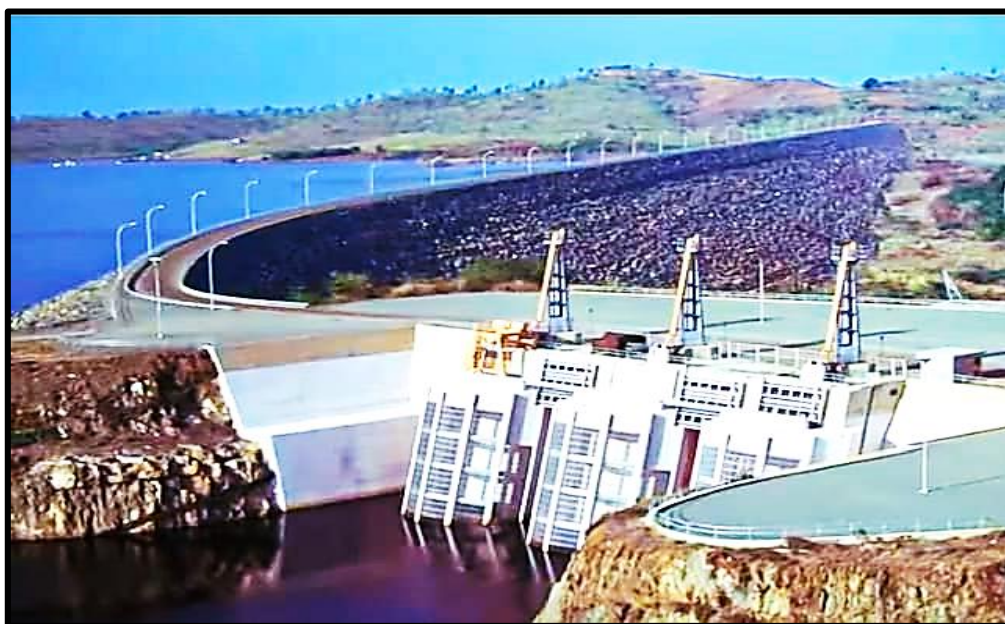
1.4.1. Migration planifiée des nationaux Baoulé marquée par le projet AVB et la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB)

La migration planifiée des nationaux Baoulé, impulsée par le projet AVB, illustre une dynamique spécifique d'organisation et d'installation visant à structurer leur présence en milieu rural. Ce processus s'est matérialisé notamment par la création de villages de colonisation Baoulé, espaces où s'articulent à la fois l'aménagement territorial et le renforcement des liens socio-économiques des migrants avec leurs terres d'accueil.

1.4.2. Mise en place du projet AVB

La localisation géographique actuelle des migrants Baoulé dans le département de Bouaflé est une conséquence du projet de construction du Barrage de Kossou. En effet, vers la fin des années 1960 l'État de Côte d'Ivoire procédait à la mise en place de l'opération Kossou. Il consistait à la réalisation du plus puissant barrage hydroélectrique jamais réalisé dans le pays (Photographies 1 et 2).

Photographie 1 : Vue du barrage de Kossou



Cliché : internet 2024, profotoprod.com (7.03111° N, 5.47333° W)

Le barrage de Kossou se situe à une quarantaine de km de Yamoussoukro et à 43,9km de Bouaflé. Il a été construit de 1969 à 1972 sur le Bandama blanc. C'est le troisième barrage du pays avec une superficie d'environ 1700km² et de 58 m de haut.

Photographie 2 : vue de la centrale hydroélectrique du barrage de Kossou



Cliché : internet 2024, Cliché : internet 2024, profotoprod.com (7.03111° N, 5.47333° W)

La centrale hydroélectrique du barrage du lac produit environ 550 millions de kwh. La réalisation de ce grand projet a été un phénomène socio-économique d'envergure et un facteur déterminant qui a marqué les habitants de cette région du centre que sont les Baoulé. La construction de l'infrastructure hydroélectrique sur le fleuve Bandama a entraîné la formation d'un vaste lac artificiel d'environ 1700 km² qui a submergé les terres et des villages de milliers d'agriculteurs et désorganisant totalement la vie économique du centre du pays de la Côte d'Ivoire. C'est environ 200.000 hectares de plantations paysannes et plus de cent villages qui furent recouverts par les eaux et soixante-quinze mille habitants fut décrétée sinistrés (O. BOIZO, 1984, p.8). Cette population sinistrée devrait être réinstallée en diverses zones rurales du pays. D'aucuns furent installés aux abords immédiats du lac selon leur souhait. Certains par contre ont préféré aller chercher fortune dans le Sud-Ouest dans la région pionnière de San Pedro tandis que d'autres ont choisi les espaces fonciers à peu près occupés près de Bouaflé. Dès lors, vingt-quatre villages déplacés de leurs terres d'origine ont été relogés sur de nouveaux sites en négociation avec les anciens occupants. Certains villages ont été rebattis seuls et d'autres regroupés pour former de gros villages (S. Soumahoro et al. 2021, p.10). Dans cet élan de relocalisation des peuples Baoulé, un important groupe a migré sous la cohorte de l'État dans la région de Bouaflé et s'installa dans la forêt des "TOS". Avec une superficie de 25 400 hectares et classés en 1937, la forêt des "Tos" se situe à mi-chemin entre Bouaflé et le village Gouro de Seizra (actuel Bonon). Les vagues migratoires qu'a connues la région n'a pas été sans conséquence sur la survie de cette forêt classée. Elle a connu un premier déclassement de 3.400 hectares en 1951 en faveur du village de Blanfla et de Garango pour l'insertion de la main

d'œuvre voltaïque dans la région. Face au besoin de relocalisation des populations sinistrées du centre, elle connut un deuxième déclassement en 1970 au profit de l'AVB. Cette zone était peu peuplée malgré son potentiel naturel propice à la construction des villages AVB qui allaient de 1972 à 1975 accueillir une partie des migrants.

1.4.3. Création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB)

Les récits et collectes de données primaires révèlent que la population sinistrée devrait être réinstallée en diverses zones rurales du pays. D'aucuns furent installés aux abords immédiats du lac selon leur souhait. Certains par contre ont préféré aller chercher fortune dans le Sud-Ouest dans la région pionnière de San Pedro tandis que d'autres ont choisi les espaces fonciers à peu près occupés près de Bouaflé. C'est ainsi que, vingt-quatre villages déplacés de leurs terres d'origine ont été relogés sur de nouveaux sites en négociation avec les anciens occupants. Certains villages ont été rebattis seuls et d'autres regroupés pour former de gros villages. Ces propos sont soutenus par S. Soumahoro et al. (2021, p.10).

Pour faciliter leur réinstallation effective, l'État a fortement contribué à travers des actions de développement en faveur des communautés. Des villages ont été construits selon l'organisation de l'espace et des unités sociales ethniques. Ainsi, chaque chef de famille a reçu un habitat de type moderne (une maison « en dur » et un toit en tôle). Les villages sont équipés d'écoles primaires, des pompes villageoises, des centres de santé, des foyers de jeunes. La planche 1 en est une illustration.

Planche 1 : Vue d'une école primaire à Attossé, d'habitats et d'une pompe hydraulique à Bénou dans le cadre l'accompagnement des migrants en infrastructures



Cliché : B. Issa. OUATTARA, collecte de données de terrain, avril 2022

La planche 1 présente une école primaire à Attossé, des batis et une pompe hydraulique à Bénou. Ces infrastructures s'inscrivent dans le cadre l'accompagnement des migrants en équipement pour leur réinstallation.

Originaires des rives gauches et droites du Bandama ces populations vont être conduites à Bouaflé dans les espaces de la forêt des ''Tos''. Il s'agit de huit (8) villages qui sont : Nangrekro, N'denoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blé, Akoviébo et Diacohou-sud. Cette localité a été retenue comme zone d'accueil des sinistrés. A ce titre, il a accueilli une forte communauté Ayaou et Yaouré.

Tableau 13 : Localisation ancienne des villages Ayahou

Sites	Nombre de villages	Composition	Anciennes situations
1	09	Djéchou, Brongon Zué, Sagui, Nangrékro, Assamabo, Krékrenou, Akoviébo, Pkètoukro, Tiebissou	Groupe de Sakassou
2	13	Kloukouaméssou, Attosé, Djoumabo, Blé, Ahallé Trénou, akotiakro, N'dènoukro, Diacohou	Entre le Bandama et la rivière « kan blé »
3	04	Kpakpabo, (Pakouabo), Krigambo, Aka-N'Guessankro, Okabo (Kpagbankouamékro)	Derrière le « kan blé ou Kan blé Sin »

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, août 2022

Ainsi, à la faveur de l'aménagement de la vallée du Bandama, les peuples Ayaou de Bouaflé se sont scindés en deux groupes. Les villages les plus rapprochés du fleuve Bandama ont été déplacés un peu plus tard au Sud, dans la forêt des ''Tos''. Du côté de Sakassou (derrière le Bandama), neuf villages ont été contraints au déplacement. Deux villages parmi eux (Kékrenou et Namgrékro) ont décidé de traverser le fleuve Bandama pour aller dans la forêt des ''Tos'' à Bouaflé.

L'histoire de l'implantation ancienne des villages déplacés a été réalisée grâce à la tradition orale. Car, il a été impossible d'avoir des supports cartographiques d'implantation de départ des villages déplacés. Le département faisait partie des zones les plus convoitées grâce à ses richesses naturelles. Pour cette raison, plusieurs populations y ont migré en masse. C'est à juste titre que les Baoulé ainsi que les migrants voltaïques de l'ère coloniale s'y sont installés en raison de la construction du barrage de Kossou. Ce sont des villages Baoulé créés lors de la réinstallation des populations impactées par le projet de construction du barrage de Kossou.

1.4.4. Dynamique territoriale des villages de colonisation Baoulé

La réinstallation de la population dans le département de Bouaflé a été un processus qui s'est étendu sur cinq années. Elle a débuté en 1970 et a pris fin en 1975. Les premiers villages à être installés sont Nangrêkro, Ndênoukro, ATossé, Benou et Akoviébo pendant l'année de 1970. Quant aux villages de Ndouffoukankro, Blé et Diacohou, on se réfère respectivement à 1972, 1973 et 1975, voir tableau 14.

Tableau 14 : Répartition de la population Baoulé de 1970, 1972, 1973 et de 1975

Villages	Années				Total
	1970	1972	1973	1975	
Nangrêkro	1200	512	356	515	2583
Ndênoukro	1500	879	416	419	3214
ATossé	1478	670	623	274	3045
Bénou	500	269	100	102	971
Akoviébo	1 105	356	183	389	2033
Ndouffoukankro	Aucun	1887	1368	775	4030
Blé	Aucun	Aucun	1628	1785	3413
Diacohou	Aucun	Aucun	Aucun	1605	1605

Source : INS, (RGPH 1970, 1972, 1973, 1975). BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données, avril 2022

La population des villages AVB dans les espaces Tos a connu une croissance très nette durant cette période d'installation. Elle passe de 5783 personnes en 1970 à 22239 habitants en 1975. Cette évolution traduit un taux de croissance de 9,74 % pour la période 1970-1975. L'augmentation des populations dans les villages n'est pas sans conséquence sur la densité des villages AVB. En effet, la densité moyenne des villages AVB au moment de la réinstallation est de 57 habitants au km². Cependant, l'arrivée fulgurante des populations dans le TOS a fortement contribué à la croissance de la densité qui était de 67,62 habitants en moyenne selon le tableau.

1.5. Migration planifiée et dynamique de peuplement du pays Gouro par les migrants

La migration planifiée constitue un phénomène central dans la dynamique de peuplement au sein du pays Gouro. Elle a joué un rôle déterminant dans la redistribution spatiale des populations, influençant les aspects sociaux, économiques et culturels de cette région. Nos enquêtes nous permettent ainsi d'appréhender les transformations territoriales et les stratégies d'implantation qui façonnent le paysage humain du pays Gouro grâce à ses divers atouts.

1.5.1. Les atouts naturels et culturels du pays Gouro favorables à l'installation des migrants.

Nos enquêtes révèlent que les premières installations sur les espaces des Gouro sont principalement déterminées par des facteurs naturels comme la recherche de terrains de chasse, d'éloignement des champs, et de choix entre forêt et savane. Les crues du Bandama et la difficulté à accéder à l'eau limitent l'implantation des villages près des points d'eau. Des éléments comme la dégradation des sols ou des événements ponctuels (incendies) peuvent provoquer l'abandon de villages. La forêt, plus fertile que la savane, favorise une agriculture productive, notamment avec le café et le cacao, et soutient une économie d'autosubsistance. Sur le plan culturel, les Gouro restent liés à la terre pour leurs cultures vivrières et la chasse. Les dispersions villageoises sont souvent suivies de regroupements familiaux ou lignagers, parfois dus à des guerres intertribales, donnant des villages multiples en lignages et généralement protégés par des palissades, montrant une organisation sociale complexe.

La forte productivité des zones forestières vient de l'utilisation de terres vierges, la faible densité de la population permettant une meilleure sélection des terres. L'introduction du café et du cacao renforce cette supériorité agricole. La relative homogénéité du milieu naturel facilite la réinstallation des Gouro, attachés à leurs traditions. Les mouvements dispersifs sont ainsi corrigés par des regroupements successifs, créant des villages composites souvent issus de plusieurs familles réunies pour des raisons stratégiques, comme la protection contre les guerres.

1.5.2. Les raisons fondamentales de la sédentarisation des migrants dans le département de Bouaflé

Les raisons évoquées par les migrants sont diverses, mais les conditions environnementales et la générosité du milieu physique sont les principaux facteurs cités. L'analyse des facteurs migratoires révèle l'importance des aspects économiques, sociaux, culturels, politiques et environnementaux qui influencent les décisions de migration. Le tableau 15 nous permet d'analyser et de comprendre les facteurs d'immigration et de sédentarisation, les proportions des migrants ainsi que les défis et opportunités.

Tableau 15 : Raisons fondamentales de la migration dans le département de Bouaflé

Raisons d'immigration et de sédentarisation	Proportion des migrants en %
Bonne pluviométrie	50,30%
Climat favorable à l'agriculture	50,00%
Disponibilité des terres cultivables pour l'agriculture	63,60%
Région favorable à l'investissement	25,80%
Stabilité politique	7,20%
Opportunité d'emploi	5,00%
Bonne cohabitation	5,80%
Regroupement familiale	0,80%
Scolarisation des enfants	0,60%
Sécurité	3,60%
Facilité d'accès à la terre	46,90%
Hospitalité des populations autochtones	45,60%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données, avril 2022

Le tableau 15 montre que les pourcentages varient entre 0,6% (scolarisation des enfants) et 63,6% (disponibilité des terres cultivables). La moyenne des pourcentages est de 25,55%.

La médiane (valeur centrale lorsque les données sont ordonnées) est 16,5%. Avec les 12 valeurs par ordre croissant, la médiane est la moyenne des 6e et 7e valeurs. Soit $(7,2+25,8)/2 = 16,5\%$. L'écart-type estimé (pour mesurer la dispersion ou l'approximation) montre une forte dispersion des valeurs : certains facteurs sont très valorisés (au-delà de 45%), d'autres très peu (moins de 5%).

Il ressort de cette analyse que les facteurs les plus influents (plus de 45%) sont la disponibilité des terres cultivables (63,6%), la bonne pluviométrie (50,3%), le climat favorable à l'agriculture (50%), la facilité d'accès à la terre (46,9%) et l'hospitalité des populations autochtones (45,6%). Ces facteurs sont clairement prédominants et montrent que les conditions naturelles et foncières sont les principales motivations d'immigration. Les facteurs intermédiaires sont dus au fait que la région soit favorable à l'investissement (25,8%). Mais ils restent significatifs et nettement en dessous des facteurs agricoles. Les facteurs peu influents (moins de 10%) sont la stabilité politique (7,2%), la cohabitation (5,8%), les opportunités d'emploi (5%), la sécurité (3,6%), le regroupement familial (0,8%) et la scolarisation des enfants (0,6%). Ils sont d'une importance faible, indiquant que ces éléments sont moins pris en compte ou moins perçus comme attractifs dans le contexte étudié.

En somme, l'analyse révèle que les facteurs liés à l'agriculture et aux conditions naturelles (terre, climat, pluviométrie) sont nettement les moteurs dominants de l'immigration dans cette région. Les aspects socio-politiques et les services (emploi, éducation, sécurité) semblent moins

influent, ce qui suggère que la migration est essentiellement motivée par des raisons économiques agricoles plus que par des facteurs sociaux ou politiques.

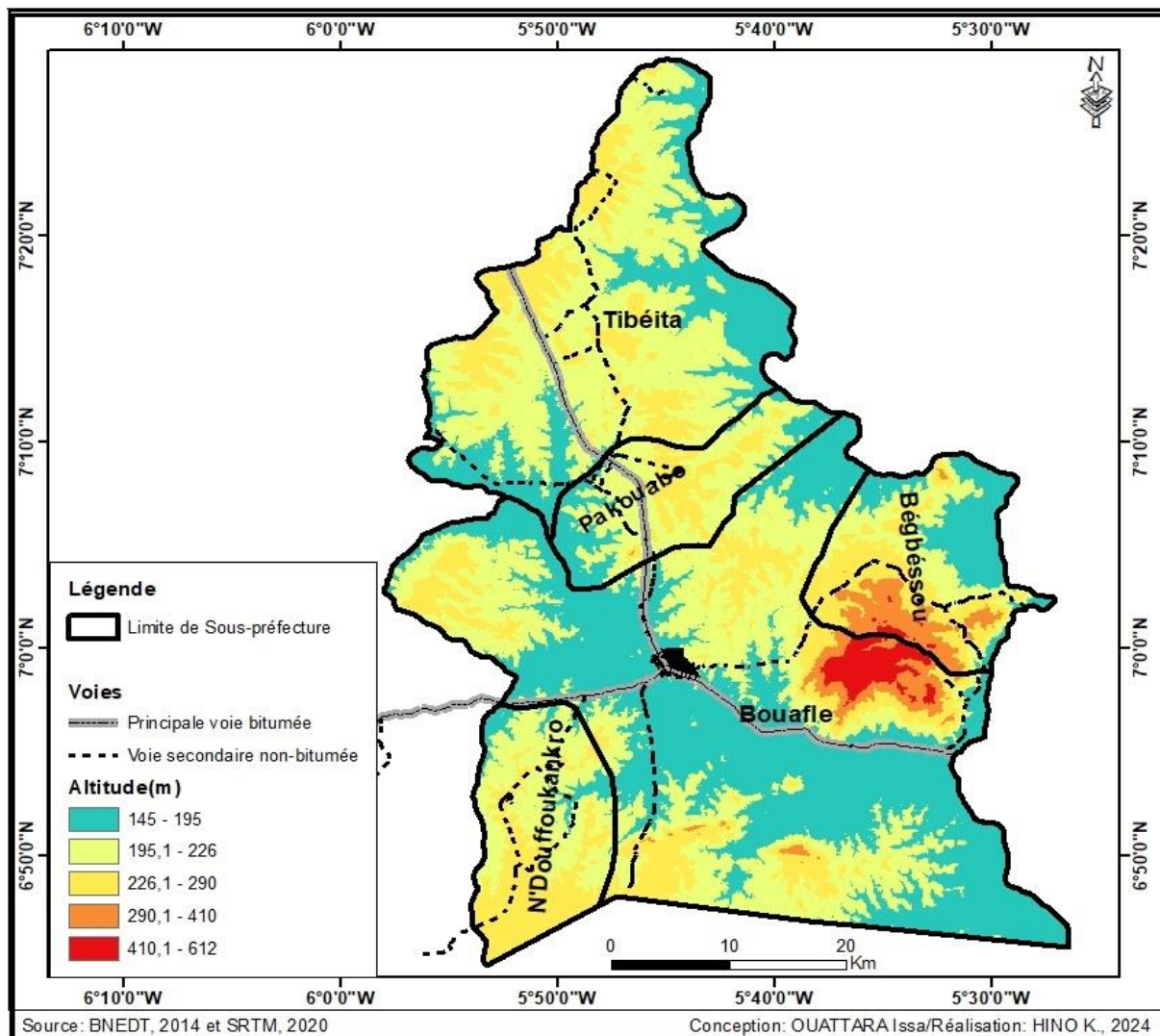
1.5.3. Le développement de l'économie de plantation dans le département de Bouaflé

Le développement de l'économie de plantation dans le département de Bouaflé par la population migrante a été possible grâce aux potentiels naturels dont dispose la zone. En effet, l'installation des migrants dans la zone a été rendue possible grâce aux atouts naturels de cet espace (le relief, le climat, le sol, etc.).

1.5.3.1. Le relief du département de Bouaflé, un atout pour l'agriculture

De par sa situation géographique au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire, le département de Bouaflé a un relief relativement plat composé de bas plateaux et de plaines dans lesquels sont encaissés des cours d'eau qui constituent des vallées souvent drainées ou sèches. Selon les différentes sous-préfectures, le relief marque des altitudes variables. C'est une région peu accidentée et faiblement disséquée avec une altitude moyenne de 250 à 260 mètres. Cet ensemble de relief est également constitué de quelques inselbergs granitiques aux pentes raides, le plus souvent dénudées au Nord du département dans la Sous-préfecture de Bégbessou (256 m d'altitude). Ils donnent naissance à des glacis sableux relativement étendus. De longues croupes surbaissées aux pentes indécises, faiblement convexes souvent, alternent avec de vastes dépressions comblées par des colluvions sableuses. Cette topographie du département dominée par des plaines avec quelques collines influence divers aspects tels que l'agriculture, l'aménagement urbain et les activités économiques de la région (figure 4).

Figure 4 : Le relief du département de Bouaflé



Source : BNEDT, 2014 et SRTM, 20202021 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023 / Réalisation : HINO K. mars 2024

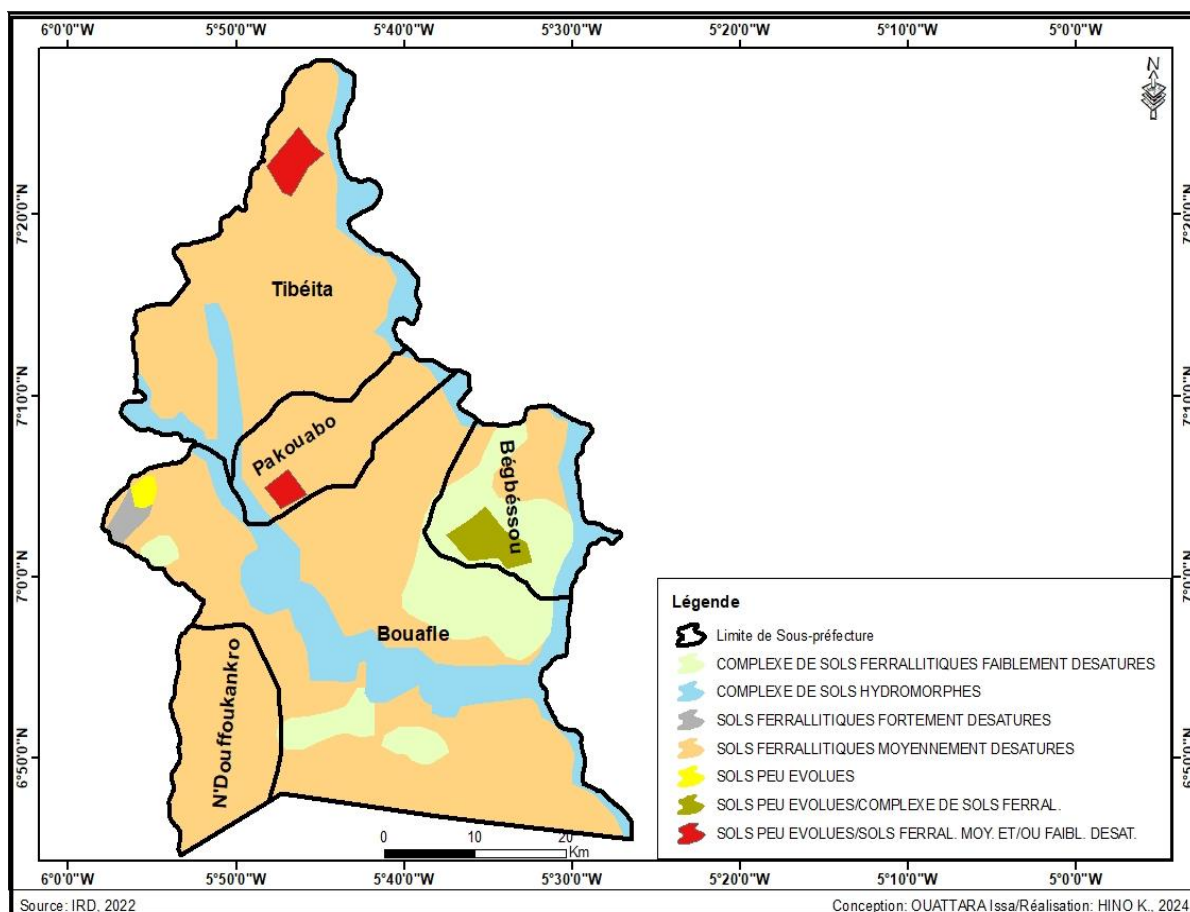
La figure 4 montre que cette végétation est constituée d'une zone de transition entre la forêt et la savane. La forêt laisse entrevoir des espaces de savane non propice à l'agriculture dans sa majeure partie. Ces espaces offrent un paysage spécifique où se trouvent des rôniers. A la lisière des espaces se trouvent des bas-fonds propices à la culture du riz. Cette végétation qui se subdivise en deux secteurs Bien distincts qui sont les secteurs mésophiles correspond aux forêts denses humides semi-décidues et le secteur pré-forestier encore appelé de mosaïque de forêt et de savane. Les facteurs géographiques ont agi de façon déterminante sur le peuplement. Le milieu, comme nous l'avons vu, est un milieu de transition. La forêt et la savane, bien que dans des proportions inégales, sont partout imbriquées, permettant à toutes les populations d'avoir accès à l'une et à l'autre. Du point de vue agricole la forêt présente l'avantage d'offrir des terres plus fertiles par rapport à la savane. Cette particularité est connue des cultivateurs. Elle est

encore accentuée depuis l'introduction des cultures caféières qui s'accommodent mieux des sols forestiers et encore davantage par la culture cacaoyère dont la limite septentrionale passe au sud de la subdivision de Zuénoula.

1.5.3.2. Les types de sols dans le Département de Bouaflé : caractéristiques et aptitudes culturales

Du point de vue géologique, le département est situé sur des formations géologiques qui se rattachent précisément au précambrien, au protérozoïque inférieur ou Birimien largement répandu en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest (Ghana, Burkina Faso, etc.). La répartition des types de sols est représentée par la carte de la figure 5.

Figure 5 : Répartition des types de sols dans le département de Bouaflé



Source : IRD, 2022 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, (mars 2024) ; Réalisation : HINO K. 2024

Selon la figure 5, Bouaflé appartient au secteur mésophile, composé de deux ensembles géomorphologiques : les roches métamorphiques schisteuses et les roches basiques du complexe volcano-sédimentaire, qui forment les massifs de collines du centre ainsi que les roches granitiques. Ces formations correspondent à la "série Birimienne du Yaouré",

comprenant le Birimien inférieur et supérieur, caractérisée par des roches d'origine volcanique et détritique, un métamorphisme léger en zone épi-métamorphique, et des plissements isoclinaux orientés du Nord-Est au Sud-Ouest, (Group EFORT, 2019, p.59). Les sols issus de l'altération de ces roches sont majoritairement ferralitiques, moyennement désaturés, à dominante argilo-sableuse.

1.5.3.2.1. Les sols ferralitiques moyennement désaturés (62% de la surface)

Ils se situent principalement dans la partie centrale au Nord, le Sud-est proche de Yamoussoukro, ainsi que dans les sous-préfectures de N'douffoukankro (>80%) et Bouaflé (60%). Ces sols comprennent des sols rouges gravillonneux à texture fine à moyenne et des sols jaune-brunâtre graveleux à texture moyenne. Ils possèdent un horizon humifère de 7 à 10 cm, une matière organique élevée (6-10%), une forte concentration en bases (18-24 meq/100g) et une saturation en bases supérieure à 85%, pouvant atteindre 100%. Ces caractéristiques confèrent une bonne fertilité adaptée à l'agriculture traditionnelle, aux cultures pérennes, au pâturage et à la foresterie, et ils sont favorables au caféier, cacaoyer, coton et anacardier. Leur texture permet une capacité hydrique favorable malgré une faible profondeur.

1.5.3.2.2. Les sols bruns tropicaux faiblement désaturés

Ces sols se trouvent surtout dans les zones colluvionnées en bas de pente. Caractérisés par une faible profondeur, un horizon gravillonnaire sableux et une présence fréquente de concrétions, ils sont moins fertiles que les sols ferralitiques. Leur aptitude à l'agriculture mécanisée est médiocre et leur potentiel agricole plus limité.

1.5.3.2.3. Les sols hydromorphes complexes

Les sols hydromorphes se localisent le long des cours d'eau et dans les zones marécageuses, notamment autour du fleuve Bandama et de ses affluents, dans les bas-fonds. D'après AUBERT (1966) cité par B. YAO, (2017) ce sont « *des sols dont les caractères sont dus à une évolution dominée par l'effet d'un excès d'eau par suite d'un égorgement temporaire de surface, de profondeur ou d'ensemble, ou par suite de la présence ou de la remontée d'une nappe phréatique* ». Ce type de sol est la caractéristique de la zone Est du département situé à l'embouchure du Bandama rouge (Marahoué) dans le secteur des villages Yaouré (Allahou-bazi et Angovia). Ils conviennent généralement aux cultures maraichères et sous réserve de drainage à la pratique de la culture du bananier et du riz. Ces sols sont peu évolués mais

bénéficient d'une humidité constante. Cette hygrométrie favorable rend ces sols adaptés aux cultures de rente comme le cacao.

1.5.3.2.4. Les sols à textures variées

Composés d'argile, d'argilo-sableux et de sable grossier, ces sols influencent la répartition des cultures en fonction de leur capacité à retenir l'eau et de leur texture physique.

La synthèse de l'analyse générale des principales caractéristiques de ces différents types de sols est présentée dans le tableau 16.

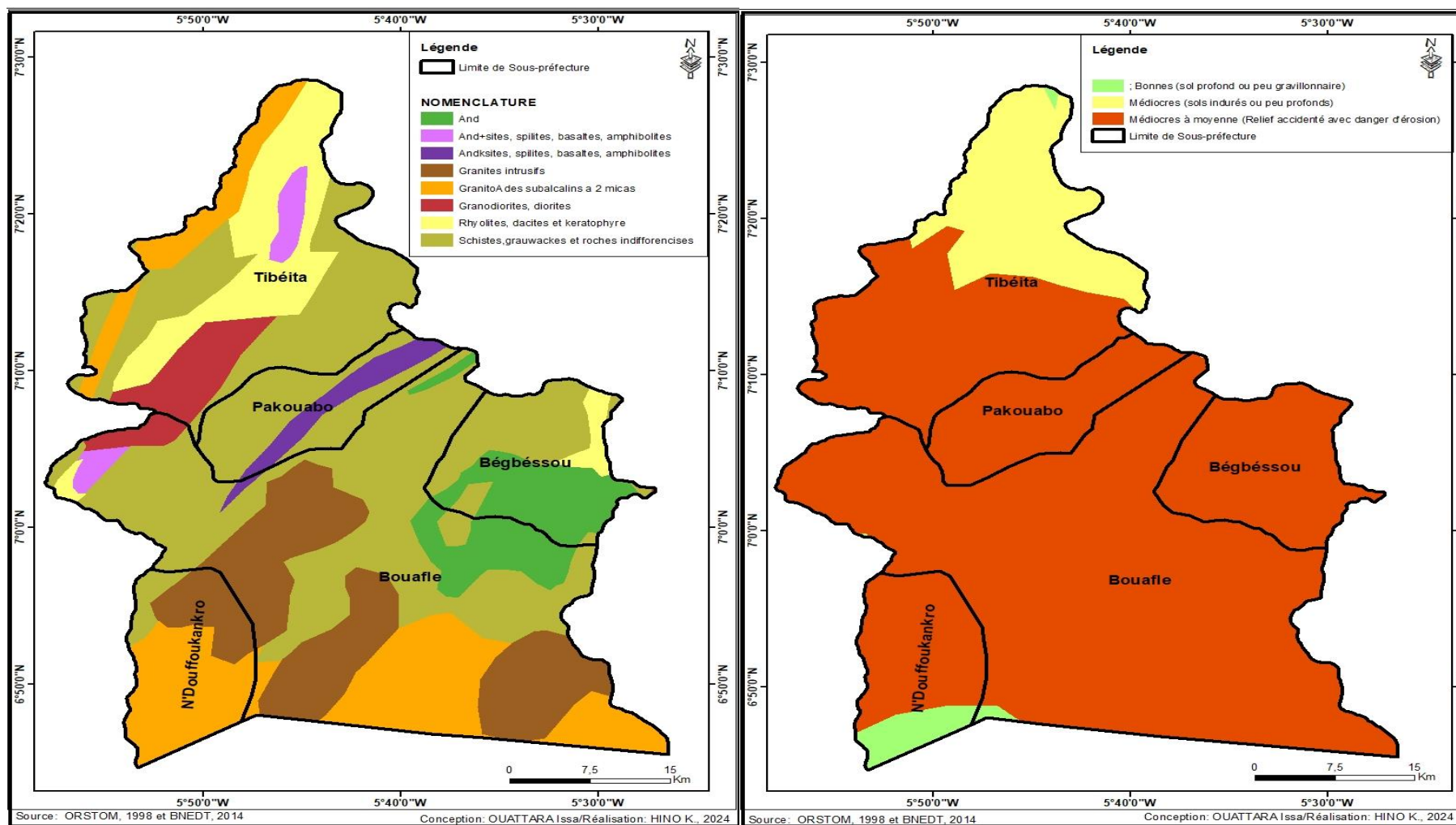
Tableau 16 : Typologie des sols et leurs caractéristiques

Typologie	Caractéristiques essentielles	Potentialités agronomiques
Sols ferralitiques moyennement désaturés	Bonnes capacités de rétention en eau, excellent drainage	Café, anacarde, cacao, palmier à huile, vivriers, coton.
Sols ferralitiques fortement désaturés sous pluviométrie moyenne	Pauvre en argile, ph très acide (<5,5), très faible degré de saturation (<20%)	Hévéa, palmier à Huile, ananas, vivriers (arachide, manioc, maïs).
Sols hydromorphes	A grande humidité et riches en éléments fins	Cultures maraichères, bananier, riz

Source : CCPERRAUD A (1971) et YAO B, (2017) ; BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023,

Les informations dans le tableau 16 montrent que le premier type de sols convient à la fois aux vivriers et aux cultures pérennes, principalement à la culture du café et du cacao. Car il a une bonne capacité de rétention en eau et un excellent drainage. Contrairement au premier type, le deuxième, le prototype de la zone d'étude n'est pas favorable aux principales cultures pérennes (café, cacao) de la zone. Il convient plus à la culture de l'hévéa et de palmier à huile et aux vivriers, car très faiblement saturé. Le troisième type quant à lui convient bien aux cultures maraichères et à la culture du riz à cause de leur présence près des points d'eaux. A la lumière des résultats de tableau 16 et de la figure 5 ci-dessus, l'on retient que les sols dans la zone d'étude sont très dégradés. Par conséquent, ils ne sont plus aptes à la production du café et du cacao. A ce facteur, se greffe la faible utilisation des intrants par des exploitants. Les caractéristiques et les aptitudes culturales sont cartographiées travers planche 2 ci-dessous.

Planche 2 : Caractéristiques et texture des sols dans le département de Bouaflé



Source : OSTROM, 1998 et BNEDT, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, mars 2024 ; Réalisation : HINO K. mars 2024

A travers la planche 2, le département de Bouaflé présente une diversité importante de sols, dont les caractéristiques influencent fortement l'agriculture locale, notamment pour les cultures d'exportation telles que le cacao, le café, le coton et l'anacarde. Le sol est une composante essentielle du système alimentaire, agissant comme interface entre l'homme et la production agricole. Selon Adayé (2012), il correspond à une couche variable de quelques centimètres à plusieurs mètres composée d'eau, d'air, d'organismes vivants, de matières organiques et d'éléments minéraux au-dessus de la roche-mère. Dans le département de Bouaflé, les conditions topographiques et géologiques favorisent la formation de sols ferralitiques, issus de l'altération des roches. Ces sols sont moyennement désaturés, à dominante argilo-sableuse, et couvrent plus de 90% de la superficie du département. Les zones métamorphiques sont caractérisées par la présence de schistes, roches formées en profondeur sous l'effet de la pression et de la température. L'aptitude culturale, définie par des propriétés physiques, chimiques et biologiques comme la texture, la structure et le pH, est déterminante pour la réussite des cultures à court, moyen ou long terme. Les sols, en tant que facteur de production fondamental aux côtés des matériels agricoles, semences et engrais, représentent un élément clé pour la sécurité alimentaire dans la région.

En résumé, le département de Bouaflé est caractérisé par un horizon humifère épais de 7 à 10 cm contenant entre 6 et 10% de matière organique. La saturation en bases y est souvent supérieure à 85%, atteignant parfois 100% ; ce qui assure une bonne fertilité des sols. Ces sols, principalement reposant sur du granite, sont bien structurés et très favorables à l'agriculture.

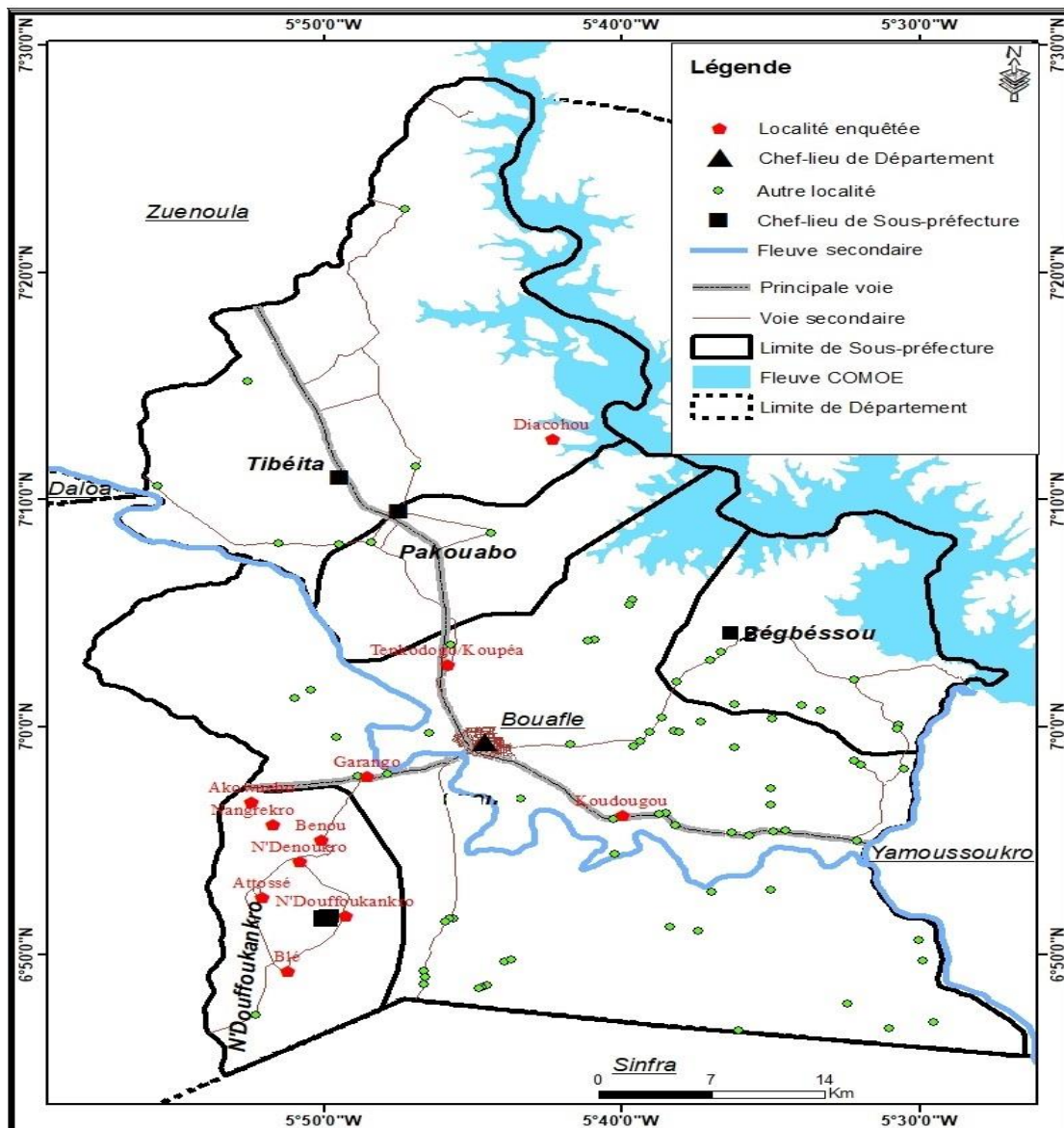
Le potentiel agricole du département est élevé mais variable selon le type de sol. La bonne fertilité combinée à un réseau hydrographique bien développé soutient la production de cultures d'exportation majeures. De plus, la disponibilité et la facilité d'accès aux terres cultivables favorisent la sédentarisation des populations locales. Pour préserver cette ressource, une gestion durable est nécessaire pour maintenir la fertilité, prévenir la dégradation des sols et gérer les risques liés aux inondations. Une exploitation raisonnée des ressources hydriques est aussi essentielle pour assurer la productivité agricole à long terme.

1.5.4. L'hydrographie, source d'alimentation en eau du département de Bouaflé

L'hydrologie joue un rôle important dans la diversité des sols de Bouaflé. Dominée par des sols ferralitiques moyennement désaturés et des sols hydromorphes. Le fleuve Bandama et ses affluents maintiennent une humidité constante, indispensable, surtout pendant la saison sèche. Cette hydrologie contribue particulièrement à la réussite des cultures de rente, notamment le cacao, en fournissant une humidité régulière favorable à leur développement.

Les conditions hydrographiques sont essentielles dans le peuplement du département de Bouaflé. Elles constituent un atout majeur pour le développement de l'agriculture. Le département de Bouaflé est caractérisé par une forte présence de cours d'eau permanents, notamment le fleuve Bandama et le lac de Kossou. Le fleuve Bandama se présente sous une forme sinueuse sur une longueur de 105 km. Ce cours d'eau, le principal de la Marahoué, est encadré par deux grands affluents : le Béré à l'Est et le Yani ou Bahoroni à l'Ouest. Ils se jettent dans le Bandama blanc à l'endroit où se trouve le village de Bozi, peu après la ville de Bouaflé (A.V. ASSOKO, 2021 ; p. 36). Une forêt galerie le borde, lui donnant un aspect avenant. Quant au lac de Kossou, il baigne toute la partie nord de la région. Pendant la crue, ces cours d'eau sortent de leurs lits et inondent les localités environnantes. Par ailleurs, ces cours d'eau servent à irriguer les cultures et à produire de l'électricité. La figure 6 présente la couverture du département de Bouaflé par ces cours d'eau.

Figure 6 : Réseau hydrographique du département de Bouaflé



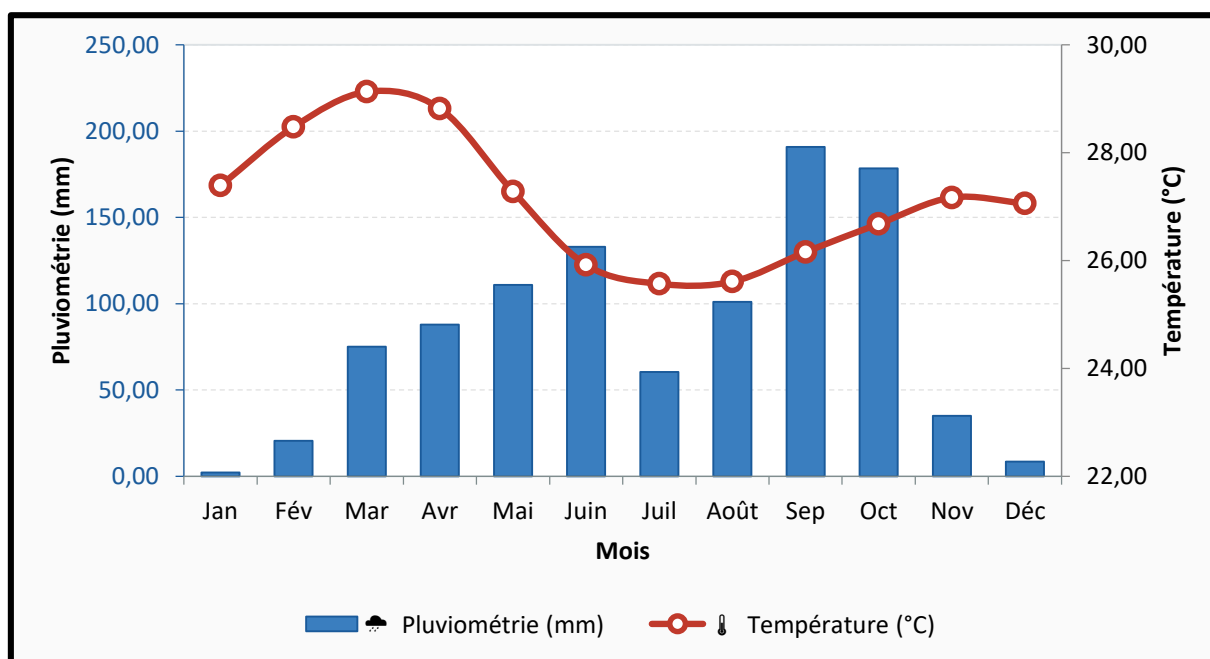
Source : BNEDT, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, mars 2024 ;
Réalisation : HINO K. mars 2024

Selon la figure 6, le réseau hydrographique est orienté selon les grands axes, de l'est vers l'ouest. Il n'est fonctionnel qu'en pleine saison des pluies. Il est constitué de zones basses à écoulement lent et incertain, inondées sur une grande largeur pendant les grandes pluies. La zone d'inondation la plus fréquente est reconnaissable par un dépôt alluvial peu épais. Les zones d'altération sont épaisses et peuvent contenir des circulations importantes d'eau, qui sont parfois exploitées par des puits à des profondeurs variant entre 10 et 15 m dans la zone du projet. Les aquifères de fissures ou de fractures sont plus profonds et plus protégés contre les pollutions d'origine anthropique. Ces aquifères sont captés dans la zone d'étude par des forages équipés de pompes à motricité humaine.

1.5.5. Le climat du département de Bouaflé, de type tropical, propice à l'agriculture

Le département de Bouaflé présente un climat marqué par quatre saisons : une grande saison sèche de novembre à février, une grande saison de pluie de mars à juin, une petite saison sèche en juillet et août, et une petite saison de pluie en septembre et octobre comme l'illustre la figure 7.

Figure 7 : Diagramme ombrothermique du département de Bouaflé (2020 – 2024)



Source : Données climatiques Bouaflé 2020-2024 - Méthode Walter-Lieth ($P = 2T$)
Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, janvier 2025

La figure 7 présente le diagramme ombrothermique du département de Bouaflé avec des données moyennes de 2020 à 2024. Le régime pluviométrique présente une saison sèche marquée (janvier : 2,12 mm ; décembre : 8,6 mm), avec des sols desséchés et un stress hydrique pour les cultures pérennes. Les pluies s'installent de février à avril (20,52 mm à 88 mm), favorisant les premiers semis. La période pluvieuse s'étend de mai à octobre (110,96 mm à 190,96 mm) avec un pic en septembre (190,96 mm) et octobre (178,44 mm), assurant la recharge hydrique. La saison s'achève progressivement en novembre (35,14 mm) avant la sécheresse décennale.

Les températures annuelles demeurent élevées tout au long de l'année, oscillant entre 25,57 °C en juillet et 29,13 °C en mars, ce qui caractérise un climat chaud sans véritable saison hivernale. Une chaleur légère prédomine en début d'année, avec des maximas thermiques atteignant 29,13 °C en mars et 28,82 °C en avril, avant l'établissement de la couverture nuageuse. Cette

période exerce un stress thermique notable sur les populations et les cultures, juste avant l'arrivée des fortes pluies.

Un rafraîchissement relatif s'observe de juin à août, où les moyennes mensuelles descendent autour de 25,6–25,9 °C, sous l'effet de la nébulosité accrue et des pluies plus fréquentes ; la sensation de chaleur persiste néanmoins en raison de l'humidité élevée.

Enfin, une légère remontée des températures s'amorce de septembre à novembre, autour de 26 à 27 °C, coïncidant avec la fin progressive des précipitations.

Les implications sur le département de Bouaflé font état d'une humidité relative moyenne de 74%, allant de 63,55% à 80%. Elle est plus faible en début d'année. C'est donc un climat de type tropical favorable aux cultures comme le café-cacao, l'anacarde et le palmier à huile. Ce fait explique la forte sédentarisation des migrants dans ce département. Ils bénéficient d'un environnement géomorphologique et pédologique optimal pour l'agriculture. Depuis 1960, la forte pression agricole a entraîné une diminution des forêts denses et le département subit les effets du changement climatique, notamment une baisse de la pluviométrie, un décalage des saisons et des perturbations du calendrier agricole. Ces dernières années, les maximas pluviométriques mensuels varient de 100 à 200 mm et sont observés en mai, juin et septembre.

Conclusion partielle

La migration planifiée dans le département de Bouaflé s'inscrit dans un cadre historique marqué par des transformations majeures induites tant par les politiques coloniales que par les dynamiques postcoloniales. Bouaflé, département à dominante agricole et doté d'un massif forestier important, présente une histoire de peuplement marquée par plusieurs vagues migratoires.

Dès 1936, les politiques coloniales ont contribué à modifier la démographie locale par le transfert de force des populations majoritairement Burkinabé (34%) et par la création des villages à toponymie voltaïque appelés Village de Colonisation Etrangères (VCE) qui sont (Garango, Koudougou, Tenkodogo et Koupéla). Le but est de corriger le sous-peuplement et de soutenir le développement économique et démographique de la région (Meillassoux, 1964, p.283). Cette implantation a favorisé une sédentarisation des populations migrantes et a stimulé la mise en valeur agricole, conduisant à la création précoce de plantations et à une réorganisation spatiale des ressources foncières. Sur le plan socio-économique, la croissance de la main-d'œuvre a été facilitée par le Service d'Importation et d'Approvisionnement en Main-d'œuvre (SIAMO), qui recrutait plus de 30 000 travailleurs voltaïques en 1952 et environ 20 000 annuellement par la suite. Cela témoigne d'une demande soutenue de main-d'œuvre dans

la région et au-delà. La migration a opéré, selon des réseaux organisés, 72,4% des migrants rejoignaient Bouaflé directement, contre 27,6% qui effectuaient des trajectoires de courtes migrations multiples, reflétant des profils démographiques variés et des stratégies de mobilité différenciées.

La migration interne, soutenue par des projets d'infrastructure et des politiques publiques, s'est intensifiée avec la construction du barrage hydroélectrique de Kossou, achevé en 1972. Environ 75 000 paysans, principalement baoulés, ont été privés de terres et réinstallés dans les espaces « Tos ». L'AVB, créée en 1969, a restructuré l'espace autour du lac, provoquant flux migratoires et relocalisations. La migration baoulé, active dès les années 1940, a modifié durablement la démographie du Centre-Ouest ivoirien, avec une accélération notable jusqu'à la fin des années 1960, lors de l'opération Kossou. Le lac artificiel a inondé environ 1 700 km² de terres agricoles et de plantations, recouvrant plus de 100 villages et sinistrant près de 75 000 personnes, qui furent réinstallées dans diverses régions (ORI, 1984). Ces transformations ont modifié l'accès à la ressource foncière et entraîné d'importants réaménagements des systèmes agricoles et des réseaux de production. Dans ce contexte, les déplacés ont été installés dans huit villages forestiers à Bouaflé sous un encadrement étatique, caractérisant une migration planifiée. Originaires des rives gauche et droite du Bandama, ces populations ont été dirigées vers les espaces forestiers des Tos, à savoir Nangrekro, N'danoukro, Attossé, Bénou, N'douffoukankro, Blè, Akoviébo et Diacohou-sud. Cette réinstallation a marqué une étape importante dans la configuration démographique locale, en modifiant la composition ethno-démographique du secteur et en renforçant les liens entre les réseaux migratoires et les dynamiques d'aménagement du territoire.

La migration planifiée dans le Bouaflé, bien qu'ayant favorisé le développement économique régional, a engendré d'importantes tensions sociales, notamment autour de l'accès à la terre et à la gestion des ressources naturelles. Ces tensions révèlent des problématiques liées à la croissance démographique, à la gouvernance foncière et à la rareté des terres agricoles. Ainsi, cette migration illustre les transformations majeures impulsées par les politiques coloniales et postcoloniales, où des projets publics et des mécanismes de recrutement ont dynamisé la démographie et l'économie locale.

Cependant, les tensions liées à la gestion des terres et aux retombées des aménagements mettent en évidence l'importance d'une analyse approfondie de la gouvernance territoriale ainsi que des mécanismes de redistribution inclus dans les politiques de développement régional, en tenant compte du profil sociodémographique des migrants dans le département de Bouaflé.

CHAPITRE 2:

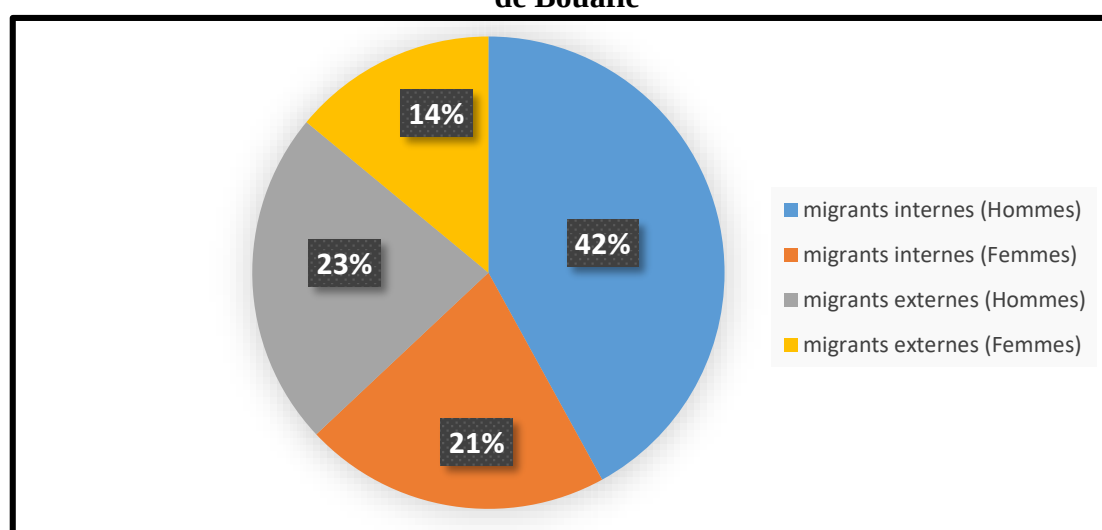
PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

Le profil sociodémographique des migrants dans le département de Bouaflé constitue un enjeu majeur pour comprendre les dynamiques territoriales et socio-économiques de cette région de la Côte d'Ivoire. Ce chapitre s'inscrit dans le cadre de nos recherches où les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des populations migrantes sont analysées afin d'évaluer leur impact sur le développement socioéconomique et les rapports fonciers. En examinant les données relatives au statut, à l'âge, au sexe, à l'origine, à la religion, à l'emploi et aux conditions de vie des migrants, cette recherche apporte un éclairage sur les stratégies d'adaptation et d'intégration dans un contexte marqué par la coexistence de populations autochtones et allochtones. L'objectif est ainsi de mieux cerner les profils des migrants pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques adaptées, favorisant une gestion durable de la migration et du développement local dans le département de Bouaflé.

2.1. La typologie de la population migrante

La typologie de la population migrante du département de Bouaflé intègre plusieurs dimensions dont le type de migrant, l'échelle, les motivations ainsi que les caractéristiques sociodémographiques spécifiques à chaque groupe migrant. Le statut et les proportions des migrants dans le département de Bouaflé sont présentés à travers la figure 8, ci-dessous.

Figure 8 : Proportion des migrants selon le statut et le genre dans le département de Bouaflé



Source : INS (RGPH 2021) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2022

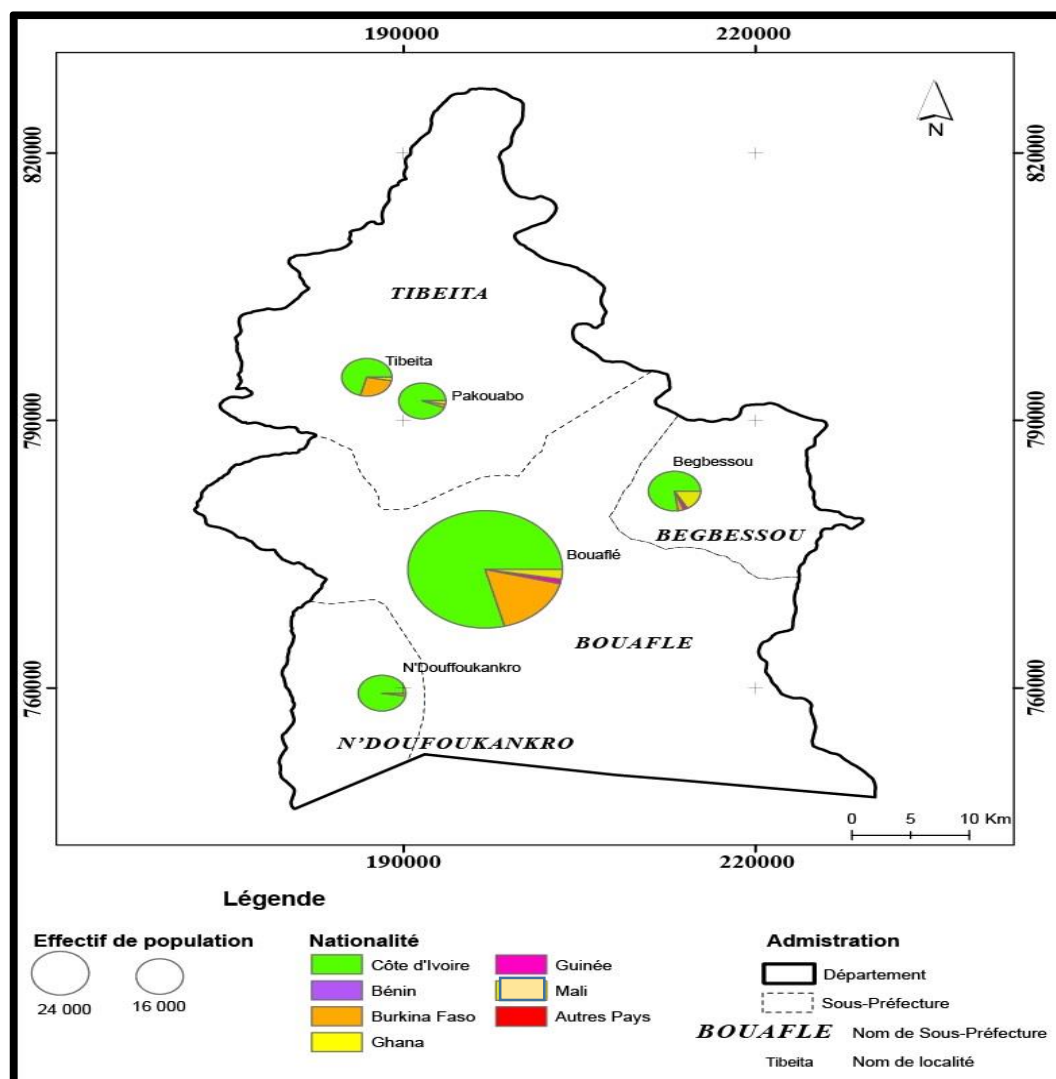
La figure 8 illustre la répartition des migrants selon leur statut, sexe et origine (interne ou externe). Les migrants internes hommes représentent 42%, les migrants internes femmes 21%, les migrants externes hommes 23%, et les migrants externes femmes 14%.

les migrants internes 21% et les migrants externes 14%. Cette répartition met en évidence une prédominance masculine dans la migration, tant interne qu'externe, tandis que la migration féminine est majoritairement interne, souvent liée à des logiques familiales et urbaines. Ces profils migratoires reflètent les contraintes coloniales et gouvernementales ainsi que les rôles différenciés selon le genre.

2.2. La répartition spatio-temporelle de la population en fonction de la nationalité en 2021

La répartition spatio-temporelle de la population migrante du département de Bouaflé en fonction de la nationalité correspond à l'analyse de la distribution géographique des migrants selon leur pays d'origine, ainsi qu'à leur évolution dans le temps. Cette distribution est illustrée dans la figure 9 ci-dessous.

Figure 9 : Distribution spatiale des migrants en fonction de leur nationalité en 2021



Source : Fond de carte ; CCT/BNETD, 2012 ; Données : RGPH 2021 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara ; Dessin GUEDE C. M. ; mars 2023

La figure 9 ci-dessus montre que les parts plus importantes des ivoiriens à Bouaflé, N'douffoukankro et Gégbessou. Les parts représentant les populations de nationalité Burkinabée suivent celles des ivoiriens mais se concentrent majoritairement dans la sous-préfecture non communale de Bouaflé.

2.3. La répartition des populations migrantes selon la nationalité et l'ethnie, une domination numérique des Ivoiriens et des Burkinabés de 1930 à 2021.

La répartition des populations migrantes présente une forte diversité qui découle de la dominance des Baoulé du côté des nationaux et des Burkinabés au sein des étrangers. La prise en compte de ces deux variables est une nécessité, vu leur rôle important dans l'intégration des migrants, voir tableau 17.

Tableau 17 : Répartition de la population étudiée selon la nationalité et l'ethnie de 2021

Pays d'origine (Nationalité)	Ethnie	Proportion dans les VCE en %	Proportion dans les VCB en %	Total en %	
Côte d'Ivoire	Baoulé	1,23	58,00	59,23	63,00
	Sénoufo	1,50	0,65	2,15	
	Malinké	0,50	1,12	1,62	
Ensemble Côte d'Ivoire		1,43	61,57	63,00	
Burkina Faso	Bissa	8,10	0,00	8,10	34,00
	Boussanga	2,90	0,00	2,90	
	Mossi	21,80	0,00	21,80	
	Lobi	1,20	0,00	1,20	
Ensemble Burkina Faso		34,00	0,00	34,00	
Guinée	Peul	1,00	0,00	1,00	3,00
Mali	Bambara	1,00	0,00	1,00	
Autres	Autres	1,00	0,00	1,00	
Ensemble Guinée, Mali et autres		3,00	0,00	3,00	
Total sous-préfectures enquêtées		38,43	61,57	100,00	100,00

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données de terrain, avril 2022

Il ressort du tableau 17 que la population migrante dans sa globalité dans le département de Bouaflé est majoritairement constituée d'ivoiriens avec 63% de proportion et 37% d'étrangers en provenance des pays de la CEDEAO. Les migrants ivoiriens sont essentiellement constitués d'ethnie Baoulé. Ils constituent de loin la majorité des ivoiriens (59,23%) devant les Malinké (2,01), les Sénoufo (1,2) et Gouros (0,56%). Quant à la population étrangère, elle comprend 34% de Burkinabé. Cette population Burkinabé comprend 21,8% de mossi, 8,1% de Bissa,

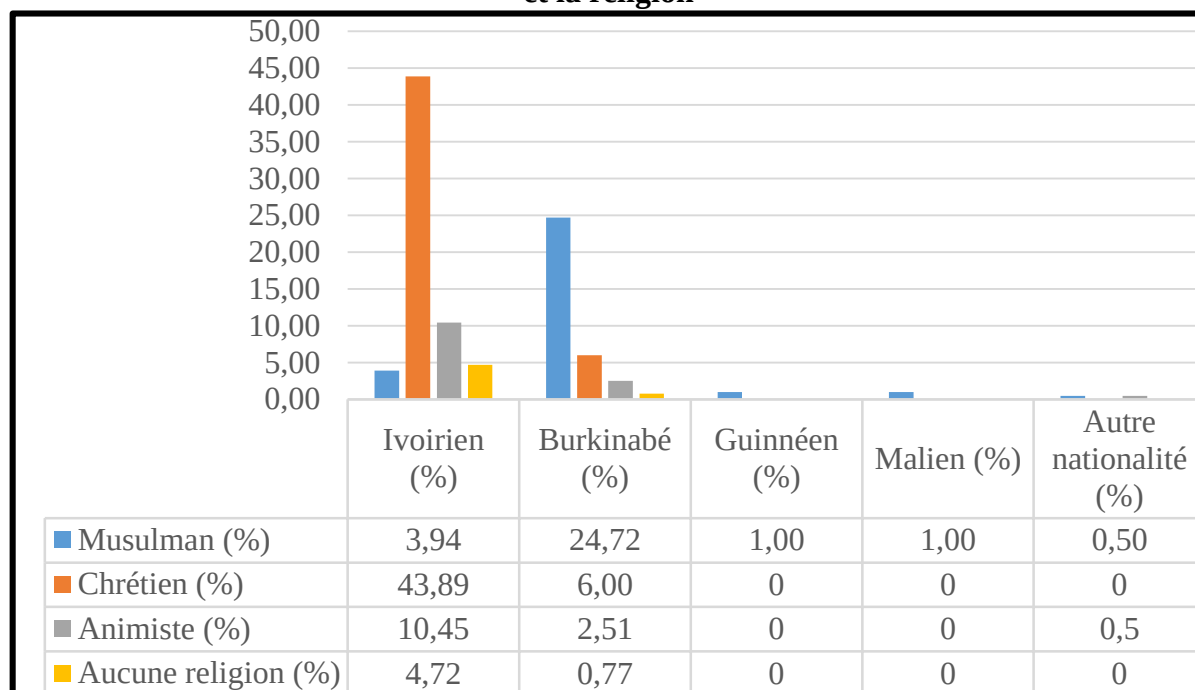
2,9% de Boussanga et 1, 2% de Lobi. Les migrants de nationalité Malienne et guinéenne représentent chacun 1% de l'ensemble des populations. Ce sont les peuls et les Bambaras.

Ce tableau met en lumière la prépondérance ivoirienne en terme démographique. La forte dominance de la population ivoirienne, principalement Baoulé, surtout dans les villages de colonisation Baoulé (59,23%), et tous les burkinabés (34%) généralement dans les villages de colonisation étrangère, suggère une possible séparation socioprofessionnelle ou géographique des deux villages de colonisation. Hormis les Baoulé et le Mossi, aucune ethnie n'approche les 10%. Les groupes guinéens, maliens et autres sont marginaux, ce qui souligne une faible diversité ethnique au-delà des deux grands ensembles. L'absence totale de burkinabés dans la catégorie des villages de colonisation Baoulé peut témoigner de barrières sociales, économiques ou administratives entre ces groupes, alors que les ivoiriens sont plus ou moins répartis sur les deux sites. Une telle distribution interpelle les politiques d'intégration, de distribution des ressources et la cohésion entre ces différentes communautés.

2.4. La structure de la population étudiée selon la nationalité et la religion

Nos enquêtes nous ont montré la nécessité de comprendre la composition religieuse de la population migrante du département de Bouaflé, ainsi que les raisons justifiant cette démarche. En effet, analyser la répartition religieuse permet de comprendre la diversité croissante à Bouaflé. Elle contribue également à une meilleure appréhension des enjeux liés à la laïcité, à l'intégration des communautés migrantes, ainsi qu'à la cohésion sociale. Par conséquent, il est primordial de mener une analyse adéquate pour appréhender ces enjeux de manière éclairée et informée, voir figure 10.

Figure 10 : Répartition de la population migrante enquêtée selon la nationalité et la religion



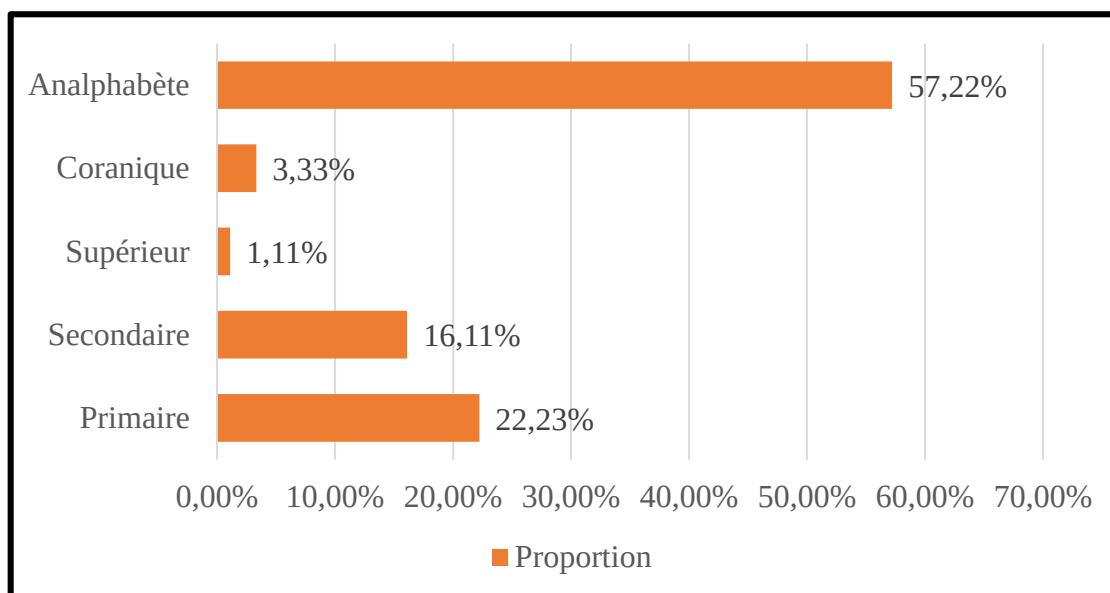
Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, avril 2022

Il ressort de la figure 10 que la population migrante dans le département de Bouaflé présente une diversité religieuse marquée par une forte présence chrétienne parmi les Ivoiriens migrants (43,89%) et une majorité musulmane parmi les Burkinabés (24,72%), Maliens (1,00%) et Guinéens (1,00%). Cela reflète les différences culturelles et ethniques originelles des pays d'origine, où l'islam est dominant dans certains (Burkina Faso, Mali, Guinée), tandis que le christianisme est majoritaire chez certains groupes ivoiriens. La majorité chrétienne chez les Ivoiriens peut s'expliquer par la population autochtone ou migrante ivoirienne qui a souvent une forte tradition chrétienne, tandis que les migrants burkinabés étant en majorité musulmans témoignent des liens historiques migratoires entre le Burkina Faso et le département de Bouaflé. La présence notable d'animistes parmi les migrants ivoiriens (10,45%) et burkinabés (2,51%) indique la persistance des pratiques religieuses traditionnelles africaines. La faible proportion de migrants sans religion montre que la majorité des migrants maintient une affiliation religieuse, ce qui peut jouer un rôle important dans leur vie communautaire et sociale. Cette composition religieuse impacte les dynamiques sociales, les pratiques culturelles et les stratégies d'intégration dans le département de Bouaflé. La coexistence de ces groupes religieux dans la migration souligne la nécessité d'une approche inclusive dans les politiques publiques locales. Ainsi, reconnaître l'importance de la religion dans le processus migratoire est fondamental pour appréhender les conflits, les défis démographiques.

2.5. La distribution de la population migrante selon le niveau d'instruction

Le poids démographique du département de Bouaflé devient de plus en plus important par rapport à son capital productif. Ce déséquilibre croissant soulève des questions cruciales sur les motifs sous-jacents de l'immigration, en particulier lorsqu'ils sont analysés sous l'angle du niveau d'éducation. La population étrangère résidente du département de Bouaflé est nombreuse et majoritairement jeune. Cependant, elle est peu instruite. Selon l'Institut national de la statistique, 66 % des étrangers n'avaient aucun niveau d'instruction en 2014 soit 121 766 personnes. En 2021, nos enquêtes ont révélé que 65 % des étrangers n'ont pas été scolarisés. En fait, contrairement à la France et autres pays développés qui ont une approche sélective des migrants, les pays en développement en général et la Côte d'Ivoire en particulier, a une approche plutôt libérale de l'immigration. L'immigration dans le pays s'inscrit majoritairement dans le cadre de la perpétuation des conceptions traditionnelles. La Côte d'Ivoire est un pays forestier où se développent aisément les cultures industrielles de forte exportation, de ce fait, il faut s'y aventurer pour accroître ses revenus dans la pratique de l'agriculture. Pour ce projet professionnel, qui ne nécessite pas forcément un grand niveau d'étude, les étrangers dans le département de Bouaflé présentent une dispersion selon leur instruction. La figure 11 ci-après fait la répartition des migrants selon leur niveau d'instruction.

Figure 11 : Distribution de la population étudiée selon le niveau d'instruction



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, septembre 2023

La figure 11 montre que la majorité des migrants dans le département de Bouaflé est analphabète (57,22%), tandis qu'une minorité détient un niveau d'instruction plus élevé, avec

22,23% ayant un niveau primaire, 16,11% un niveau secondaire, 3,33% un niveau coranique et seulement 1,11% un niveau supérieur. Ces données indiquent que la plupart des migrants ont un faible niveau d’instruction, ce qui peut représenter un obstacle à leur intégration sociale et professionnelle. Cependant, il ne constitue pas un frein à la pratique des activités pour lesquelles ils ont migré.

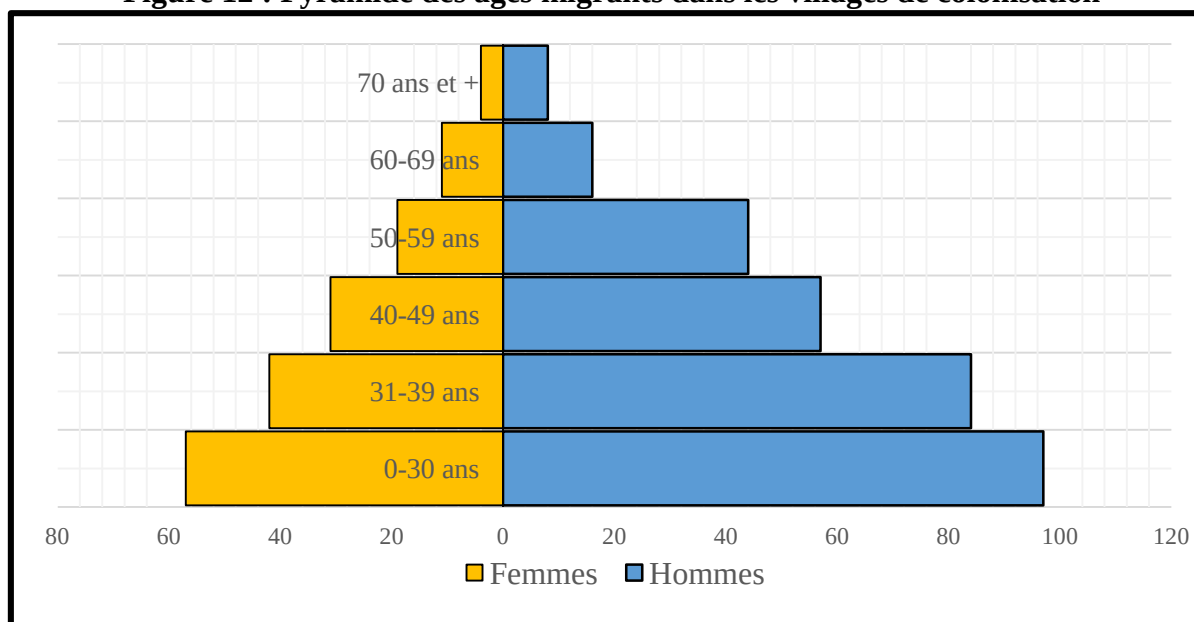
2.6. La structure de la population migrante selon l’âge et le sexe

Dans le cadre de la l'analyse démographique, la structuration de la population migrante dans le département de Bouaflé revêt une importance capitale dans la compréhension de la dynamique démographique de cette région. Nos enquêtes nous ont permis d’examiner la composition démographique des migrants, en mettant l'accent sur la jeunesse, qui constituent la force de travail de cette population migrante.

2.6.1. Une population majoritairement jeune à forte dominance masculine

Les indicateurs économiques des tendances démographiques des migrants permettent de mieux appréhender les implications socio-économiques de leur présence dans le département en vue d’une politique appropriée. Leur représentation est ici exprimée à travers la pyramide des âges (figure 12). C’est une représentation graphique qui offre une vue d’ensemble sur la répartition de la population par sexe et par âge. Sa forme reflète à la fois l’évolution historique de chaque tranche d’âge représentée, ainsi que son poids actuel au sein de la population totale.

Figure 12 : Pyramide des âges migrants dans les villages de colonisation



Source : INS (RGPH 2021) ; Réalisation Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

A l'instar des autres départements de la Côte d'Ivoire où la population est majoritairement jeune, la figure 12 illustre bien, celui du département de Bouaflé qui présente une structure d'âge similaire dans les villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère. En effet, 91,70 % des migrants ont moins de 60 ans, tandis que 8,30 % ont plus de 60 ans. Il s'agit donc d'une population essentiellement jeune, avec une prédominance des moins de 30 ans. Ces derniers représentent environ 32,77 % de la population, dont 20,64 % d'hommes et 12,13 % de femmes. On constate que plus de la moitié, soit 59,58 %, de cette population a moins de 40 ans, alors que 40,42 % des migrants ont plus de 40 ans. La répartition par genre montre une prédominance masculine. Selon le dernier recensement, la population migrante de Bouaflé est composée de 65,11 % d'hommes contre 34,89 % de femmes. Dans toutes les tranches d'âge, le nombre d'hommes est supérieur à celui des femmes. Par exemple, dans la sous-préfecture de N'douffoukankro, le rapport de masculinité en 2021 est de 107 hommes pour 100 femmes, avec 10 345 hommes (51,66 %) contre 9 681 femmes (48,34 %). Dans la sous-préfecture de Bouaflé, ce rapport est également de 107 hommes pour 100 femmes, avec les mêmes effectifs. Au niveau global, le rapport de masculinité s'élève à 111 hommes pour 100 femmes, avec une population totale de 23 360 hommes (52,62 %) contre 21 033 femmes (47,38 %). Cette composition de la population migrante de Bouaflé reflète la structure démographique typique des pays en développement, caractérisée par une forte proportion de jeunes, majoritairement masculins, et un faible taux de personnes âgées. Cette spécificité est particulièrement marquée dans les zones de production agricole, où la main-d'œuvre est essentiellement masculine. La représentation graphique de la structure par âge dans les villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère est illustrée par la pyramide des âges de la population enquêtée (figure 14).

À la lecture de la pyramide des âges issue des données de nos enquêtes de 2023, plusieurs constats se dégagent : la pyramide des âges de la population résidente dans les villages de colonisation Baoulé et les villages de colonisation étrangère présente une forme caractéristique des pays en développement : une base large qui se rétrécit progressivement vers le sommet. Cette configuration traduit la jeunesse de la population ainsi que la faible proportion de personnes âgées. Comparativement à 1998, on observe un début de rétrécissement de la base, accompagné d'un épaississement de la partie médiane, tandis que le sommet reste effilé. La réduction de la base s'explique par une baisse de la fécondité, entraînant une diminution de la population à charge au profit de la population en âge actif, comme l'illustre la figure 14 relative au rapport de dépendance.

2.6.2. Le Sexe Ratio (SR) ou Rapport de Masculinité (RM) à prédominance masculine

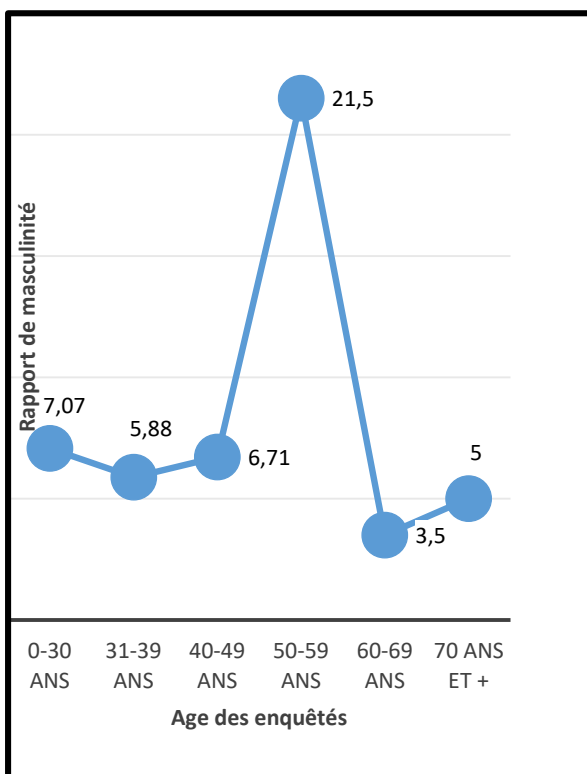
Le sexe ratio (SR) ou rapport de masculinité (RM), exprime la proportion des hommes et des femmes dans une population (à la naissance, à un âge donné, dans une branche professionnelle). Il est donné généralement en nombre de garçons pour 100 filles.

$$\text{Rapport de Masculinité} = \frac{\text{Population masculine}}{\text{Population féminine}} \times 100$$

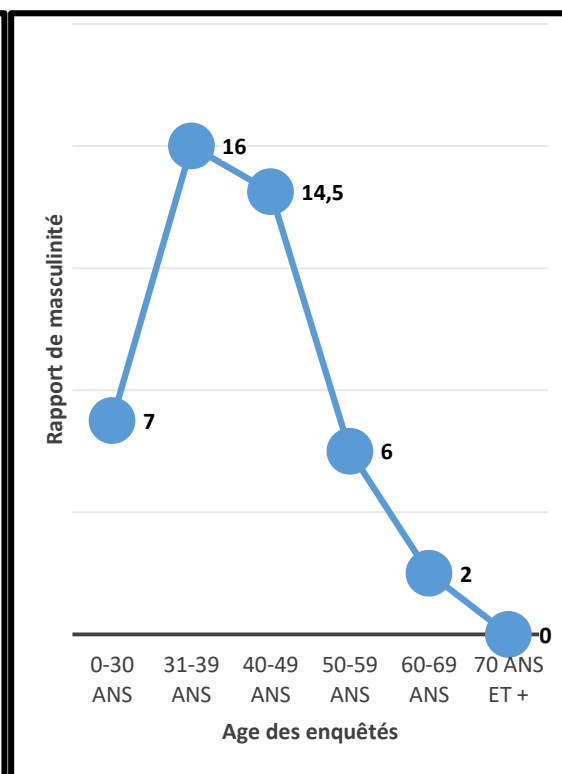
Il permet de mesurer un surnombre d'hommes (surmasculinité) ou de femmes (surféminité). Son évolution rend compte de la masculinisation ou de la féminisation de la population concernée. L'analyse de la masculinité et la féminité au sein de la population migrante met en évidence des questions importantes de l'étude, telles que l'égalité des sexes, les rôles traditionnels et les normes de genre. Le rapport de masculinité des villages de colonisation du département de Bouaflé est ici représenté par les courbes dans la planche 3.

Planche 3 : Courbe d'évolution du rapport de masculinité en % dans les villages de colonisation

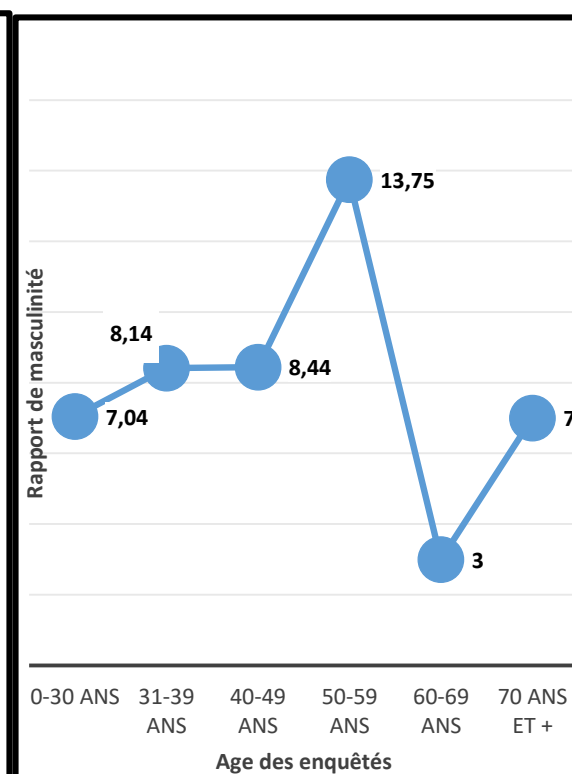
Sexe Ratio en % dans les villages de colonisation Baoulé



Sexe Ratio en % dans les villages de colonisation étrangère



Sexe Ratio en % dans les villages de colonisation



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

La planche 3 présente le rapport de masculinité des migrants selon différentes tranches d'âge pour trois contextes : villages de colonisation Baoulé, villages de colonisation étrangère, et l'ensemble villages de colonisation. Une analyse statistique met en lumière les variations significatives du sex-ratio selon l'âge et le type de localité.

Dans les villages de colonisation Baoulé, le rapport de masculinité varie de 3,5 à 21,5 selon les tranches d'âge. On observe une forte pointe à 21,5 dans la tranche 50-59 ans, alors que les autres tranches oscillent entre 3,5 et 7,07. Après ce pic, le sex-ratio chute brusquement à 3,5 chez les 60-69 ans puis remonte légèrement à 5 pour les 70 ans et plus. Dans les villages de colonisation étrangère, les rapports de masculinité sont généralement plus élevés dans les tranches jeunes et adultes : 16 (31-39 ans), 14,5 (40-49 ans). Le maximum est observé dans la tranche 31-39 ans. On observe une décroissance régulière dans les tranches plus avancées : 6 (50-59 ans), 2 (60-69 ans), 0 (70 ans et +). Dans l'ensemble des villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère, les valeurs sont intermédiaires, allant de 3 à 13,75. Le sex-ratio est relativement homogène chez les jeunes adultes (31-39 ans : 7,04 ; 40-49 ans : 8,44). Un pic à 13,75 apparaît dans la tranche 50-59 ans, suivi d'une chute brutale (3 pour 60-69 ans), puis une légère remontée (7 pour 70 ans et plus).

Nous retenons que des valeurs supérieures à 1 indiquent une présence majoritaire d'hommes dans les migrations étudiées, particulièrement marquée dans certains groupes d'âge, notamment les 40-59 ans dans les villages de colonisation. Les pics observés (surtout dans les villages de colonisation Baoulé à 50-59 ans et villages de colonisation étrangère à 31-39 ans) peuvent refléter des dynamiques socio-économiques spécifiques : migrations pour raisons professionnelles, exigences physiques et sociales favorisant les hommes, ou politiques migratoires ciblant ces tranches d'âge. La chute chez les plus âgés est flagrante : le rapport de masculinité chute fortement après 60 ans, souvent en-dessous de 7, voire à 0 dans les villages de colonisation étrangère. Cela traduit probablement un retour des hommes dans leurs localités d'origine, une mortalité masculine plus forte, ou une féminisation relative des flux migratoires à âge avancé.

Il ressort que les villages de colonisation Baoulé présentent une plus grande variabilité et un pic prononcé tandis que les villages de colonisation étrangère sont marqués par des rapports élevés chez les adultes, mais réduits chez les plus âgés. Le sex-ratio migratoire est dominé par les hommes dans les tranches adultes actives, reflétant des migrations motivées par l'économie ou le travail. Avec l'âge, la proportion d'hommes chute, indiquant la fin du cycle migratoire actif, des retours ou une surmortalité masculine. Les différences de structure entre villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère témoignent des spécificités locales

dans les dynamiques migratoires : politiques d'accueil, attractivité économique, histoire migratoire.

En somme, les populations migrantes dans ces villages présentent un profil fortement masculinisé chez les adultes, surtout entre 31 et 59 ans, avec un effondrement marqué du rapport de masculinité passé 60 ans, traduisant la spécificité de la migration masculine liée au travail et aux âges productifs.

2.7. Le profil socioprofessionnel des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé

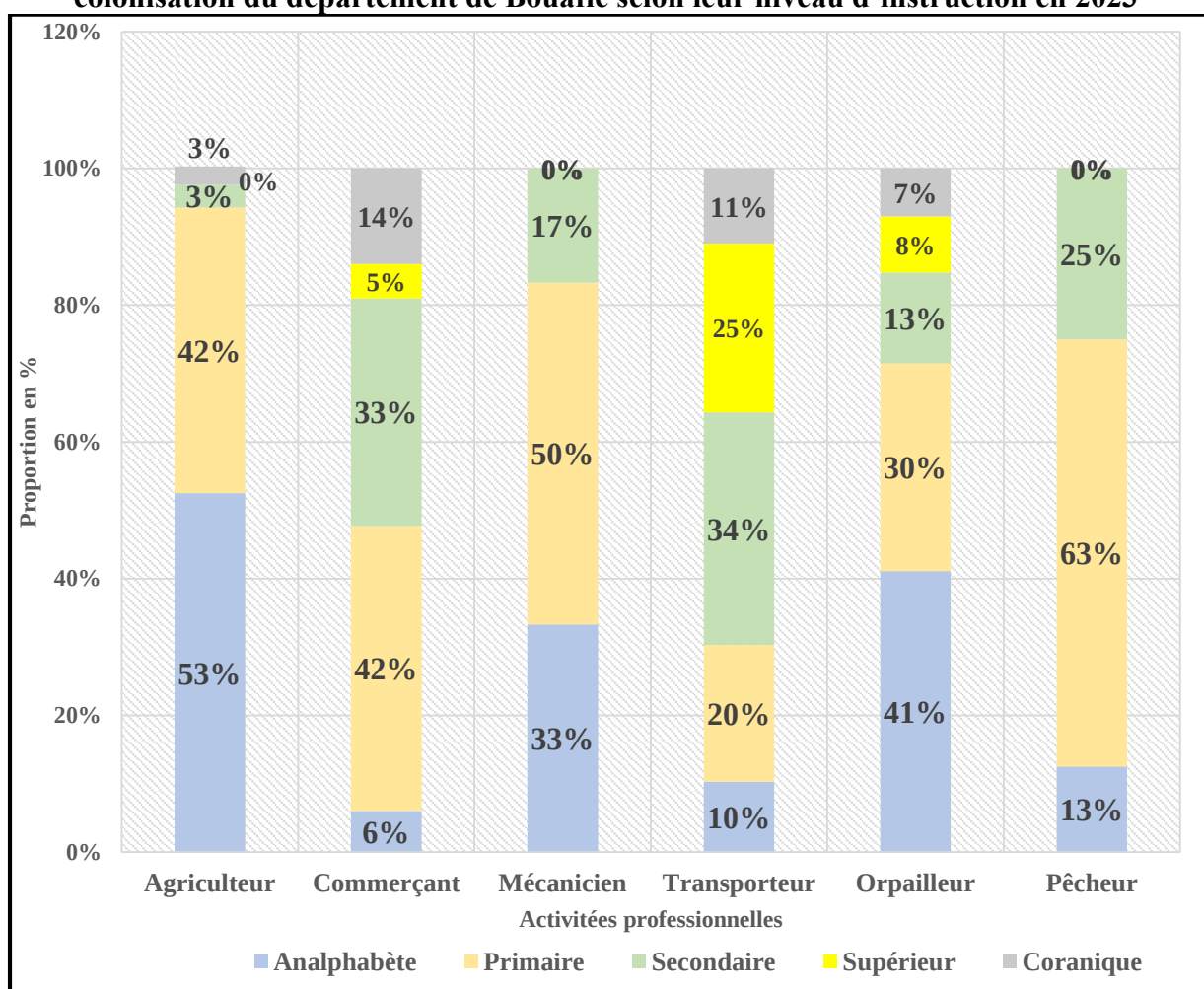
Le département de Bouaflé, marqué par une dynamique migratoire soutenue, accueille de nombreux migrants dans ses villages de colonisation. L'étude du profil socioprofessionnel de ces populations est essentielle pour comprendre leur insertion économique et sociale, ainsi que les transformations induites dans ces espaces ruraux. Cette analyse dresse un point précis des caractéristiques démographiques, des activités économiques exercées et des conditions de vie des migrants, afin d'éclairer les enjeux liés au développement local et à la gestion des espaces.

2.7.1. La situation socioprofessionnelle des migrants selon leur niveau d'instruction

La répartition de l'emploi est souvent influencée à la fois par des facteurs sociaux et économiques. Le niveau d'instruction des migrants se présente aussi comme un facteur clé de l'intégration professionnelle. Nos enquêtes sur la situation professionnelle mettent à la lumière les fondements de la distribution des professions ainsi que les tendances historiques et les disparités actuelles entre les niveaux d'étude et les professions (Figure 13).

Les variations des taux d'occupation dans diverses professions permettent d'identifier les principaux facteurs qui influent sur ces variations et d'évaluer l'impact des changements sur l'économie et la société. En outre, cette analyse va aider les décideurs sur les tendances du marché du travail et à fournir des recommandations pour une planification efficace des ressources humaines.

Figure 13 : Taux d'occupation professionnelle des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé selon leur niveau d'instruction en 2023



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 13 révèle une corrélation claire entre le niveau d'instruction des migrants et leurs professions.

Chez les agriculteurs, 53 % sont analphabètes, 42 % ont un niveau primaire, 3 % un niveau secondaire, 0 % supérieur, et 3 % ont un niveau coranique. Parmi les commerçants, 6 % sont analphabètes, 42 % ont un niveau primaire, 33 % un secondaire, 5 % un supérieur, et 14 % un coranique. Les mécaniciens comprennent 33 % d'analphabètes, 50 % de niveau primaire, 17 % secondaire, 0 % supérieur et 0 % coranique. Les transporteurs ont 10 % d'analphabètes, 20 % de niveau primaire, 34 % secondaire, 25 % supérieur et 11 % coranique. Les orpailleurs sont à 41 % analphabètes, 30 % primaire, 13 % secondaire, 8 % supérieur, et 7 % coranique. Les pêcheurs sont majoritairement au niveau primaire (63 %), avec 13 % analphabètes, 25 % secondaires, 0 % supérieurs, et 0 % coraniques.

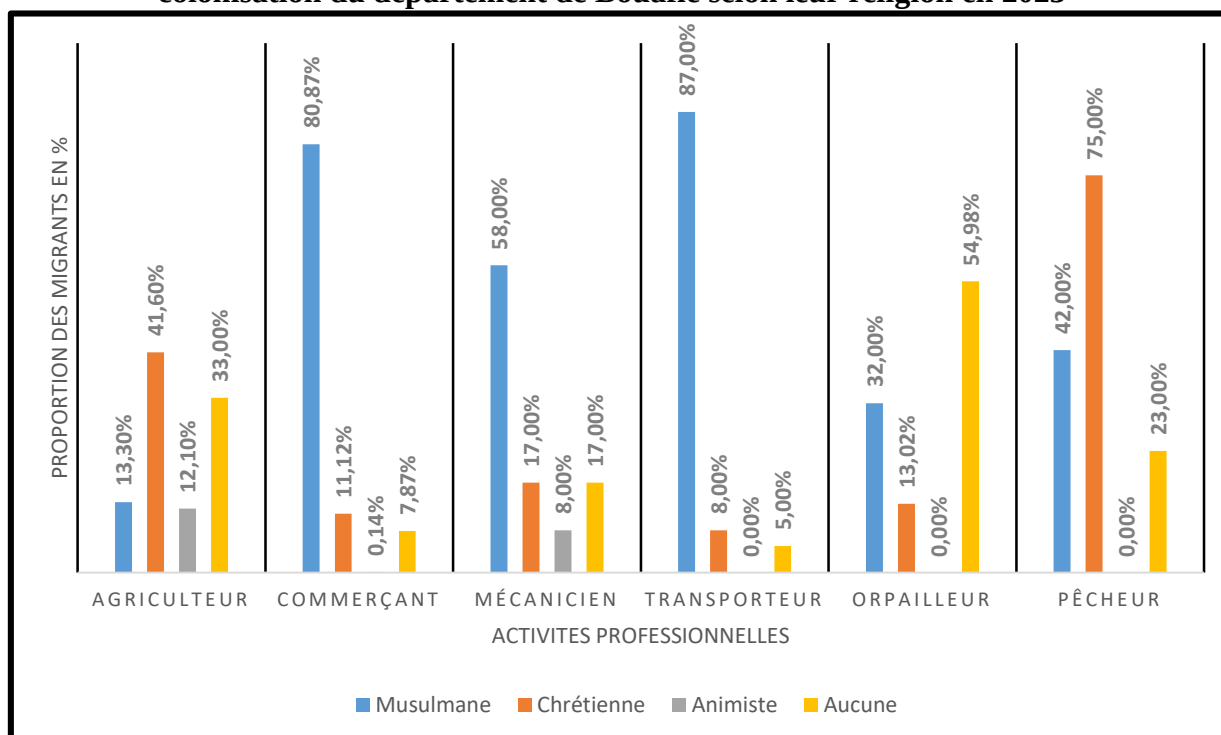
Cette répartition montre que les métiers manuels et traditionnels (agriculture, orpillage, pêche) sont exercés par des travailleurs souvent analphabètes ou ayant une instruction primaire

majoritaire. En revanche, les professions telles que le commerce, la mécanique et le transport attirent davantage de travailleurs avec des niveaux d'instruction plus élevés, notamment au niveau secondaire et supérieur. Le transport, en particulier, affiche la plus forte proportion de diplômés du supérieur (25 %). Par ailleurs, la présence du niveau d'instruction coranique reste faible mais non négligeable, surtout chez les commerçants (14 %) et les transporteurs (11 %). Ainsi, les données confirment que l'accès aux emplois qualifiés est directement lié au niveau d'instruction, tandis que les emplois manuels et informels sont occupés majoritairement par des personnes peu ou pas scolarisées. Cette distribution illustre les inégalités d'accès à l'éducation et à l'emploi qualifié parmi les migrants.

2.7.2. La situation socioprofessionnelle des migrants selon leur religion

Les migrations s'inscrivent dans des réseaux nationalistes qui facilitent l'intégration et le soutien. L'influence de la religion sur les activités professionnelles des migrants notamment dans le commerce, le transport et la mécanique joue aussi un rôle important dans l'intégration. L'espoir d'emploi repose souvent sur l'entraide entre personnes de la même religion. Nos enquêtes montrent ici le lien étroit entre la situation socioprofessionnelle des migrants et la religion dans les villages de colonisation Baoulé et villages de colonisation étrangère à travers la figure 14. Nous analysons à partir des données recueillies la diversité religieuse au sein de chaque profession, en nous concentrant sur les agriculteurs, commerçants, mécaniciens, transporteurs, orpailleurs et pêcheurs pour en dégager les tendances et les disparités qui pourraient exister. Enfin, nous explorons les implications potentielles de ces données pour la société dans son ensemble.

Figure 14 : Répartition des activités professionnelles des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé selon leur religion en 2023



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 14 présente la répartition professionnelle des migrants selon leur religion, dévoilant des associations marquées entre groupes religieux et métiers. Les musulmans dominent largement les secteurs du commerce (80,87%), de la mécanique (58,00%) et surtout du transport (87,00%). Les chrétiens sont majoritairement agriculteurs (41,60%) et pêcheurs (75,00%), reflétant leurs origines rurales et côtières. Les sans religion se retrouvent principalement parmi les orpailleurs (54,98%), témoignant d'une possible marginalisation dans un secteur informel. Les animistes sont très peu présents dans toutes les professions, avec des taux faibles voire nuls, suggérant une faible mobilité ou intégration professionnelle.

Cette distribution montre que le commerce et le transport sont polarisés par les musulmans, tandis que l'agriculture et la pêche restent des domaines privilégiés par les chrétiens. Le groupe sans religion est fortement associé à l'orpaillage, secteur souvent artisanal et à risque. En somme, la religion apparaît comme un facteur structurant influençant les choix professionnels et l'intégration économique des migrants.

2.8. Les indicateurs d'adaptation et d'intégration des migrants

L'étude des indicateurs d'adaptation et d'intégration des migrants dans le département de Bouaflé est essentielle pour comprendre les dynamiques sociales et économiques locales. Nos recherches ont identifié les principaux critères permettant d'évaluer la capacité des migrants à

s'insérer durablement dans leur nouvel environnement, en tenant compte des dimensions économique, sociale et culturelle ; l'objectif étant d'éclairer les mécanismes d'adaptation et d'intégration des migrations pour leur développement local.

2.8.1. Le projet de naturalisation et la création des villages de colonisation étrangère : facteurs d'intégration dans la sphère socioculturelle du pays Gouro

Depuis la période coloniale, Bouaflé a fait l'objet de plusieurs politiques publiques visant à faciliter l'intégration d'immigrés d'origine voltaïque. À cette fin, une série de mesures réformistes y a été énoncée comme principe de son développement. Ce sont, entre autres, la décision de création de villages de colonisation liée à la réforme territoriale de 1932, le décret de « naturalisation collective » en 1995 et la tentative d'érection de certains villages d'immigrés devenus autochtones en communes (B. HOUEDIN et al., L. R. OTCHO, 2022, p. 3-4).

Appliquée à tous les domaines de la vie, la ville de Bouaflé jouait à l'origine le rôle d'un espace tampon où se matérialisait de façon concrète la réforme territoriale de 1932. Elle offrait alors, de par son caractère réformiste, un système singulier qui lui a donné les premières marques distinctives de son identification comme pôle d'accueil d'immigrés. Historiquement, les migrants burkinabè ont fondé, dès 1934, plusieurs villages de colonisation autour de Bouaflé, tels que Koupéla-Tenkodogo, Garango et Koudougou, qui portent les noms de leurs villages d'origine au Burkina Faso. Ces villages sont des exemples d'ancrage territorial et d'adaptation culturelle dans le milieu d'accueil.

La décision de création des « villages de colonisation » témoignant de ces marques dans le Cercle Gouro fut prise par un arrêté du Gouverneur Reste le 11 août 1933 (B. ZAMBLE, 1982). Celui-ci a été gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire de 1930 à 1935. L'idée était de trouver un espace d'accueil et de travail pour des manœuvres agricoles recrutés dans la Haute Côte d'Ivoire, ce qui relevait d'ailleurs de sa politique de relance économique dans les territoires de l'Afrique Occidentale Française (AOF). En 1932, par le décret du 5 septembre, la colonie de la Haute Volta fut supprimée et son territoire réparti entre cercles et cantons des trois colonies françaises du Soudan, de la Côte d'Ivoire et du Niger. Après l'indépendance, en 1960, précisément durant la période du multipartisme en 1995, la ville de Bouaflé connaît une autre forme de distinction. Avec le décret n° 95-809 du 26 septembre 1995, la « naturalisation collective » a été proclamée. Sous le régime du Président Laurent Gbagbo, suivant le décret n° 2005-314 du 6 octobre 2005, ces villages ont été désignés comme suit : Koudougou 1, 2, 3. Érigés en commune rurale, ils faisaient partie des 1126 communes créées lors de la crise militaro-politique qui a éclaté en Côte d'Ivoire entre 2001 et 2010. Mais, avant même qu'elles

ne soient fonctionnelles, le régime du Président Alassane Ouattara a adopté, en mars 2012, un projet de décret abrogeant celui portant création de 1126 communes. À l'image de Koudougou 1, 2, 3, les villages ou localités concernées seront réinscrits dans les périmètres communaux dans lesquels ils étaient auparavant.

Ce système soutenait d'une part les objectifs de la nouvelle politique de la métropole, à savoir la réforme territoriale de 1932, mais il renseigne d'autre part sur la mise en œuvre de la politique de relance économique par la Basse Côte d'Ivoire. Les immigrants voltaïques furent recrutés dans les cercles tels que Babo, Gaoua, Kaya, Dédougou, Batié, Koudougou, Tenkodogo, avec pour but de les amener à participer au développement de leur nouvelle colonie. C'est dans ce contexte que furent d'ailleurs créés les « villages de colonisation » en 1934 à Bouaflé. Ils ont été baptisés des mêmes ethnonymes que les cercles d'origine des « manœuvres agricoles ».

La ville tirait sa réputation de l'existence en son sein, d'établissements de centres commerciaux ou de compagnies de traite telles que l'Association des Producteurs Ouest-Africains (ASPROA).

Cette participation est la matérialisation d'une initiative politique dont les objectifs recherchés sont inclus dans la réforme territoriale de 1932. Par la création des « villages de colonisation », autochtones et immigrants sont appelés à partager les mêmes valeurs qui accompagnent la valorisation de la main-d'œuvre agricole dans cette ville (B. ZAMBLE, 1982). Au titre de la naturalisation, le décret a été signé par le Président Henri Konan Bédié. Il stipule la naturalisation d'immigrants voltaïques dans les villages de Garango, Koudougou, Koupéla, Tenkodogo dans le département de Bouaflé et des villages de Kaya, Koudougou, portant « naturalisation collective » des immigrants voltaïques au sein des villages cités plus haut. Environ huit mille (8000) sont devenus Ivoiriens (DIALLO, 2013). Présentée au niveau national comme une ville « hospitalière », ses caractéristiques identitaires se veulent à contre-courant de l'informalité dans laquelle les autres espaces urbains du pays demeurent encore en matière de gestion des immigrants.

Du fait, encore, de la naturalisation, le statut des « villages de colonisation » cités plus haut a évolué. Dès cet instant, ils sont devenus autochtones de la ville au même titre que les premiers groupes ethniques reconnus à ce rang (B. ZAMBLE, *ibidem*). Ce sont majoritairement des populations arrivées de l'ex-Haute-Côte d'Ivoire (Burkina Faso). Ils sont, pour la plupart, des Mossi et des Bissa et d'autres peuples du même pays auxquels se sont joints des Sénoufo et des Malinké ivoiriens, mais aussi d'autres populations de la sous-région ouest-africaine. Ces peuples laborieux d'origine burkinabè, qui sont à leur troisième ou quatrième génération, étaient, pour beaucoup d'entre eux, des apatrides. Fiers de leurs origines et de leurs cultures

mais Ivoiriens dans l'âme, ils ont eu tous les problèmes pour acquérir la nationalité ivoirienne et, pour ceux qui l'ont obtenue après un rude parcours du combattant, rares sont ceux qui en ont joui pleinement. Pourtant, c'est douze ans plus tard qu'interviennent les premières naturalisations sur des demandes individuelles de trois personnes : Pafana Yoda, alors président du comité du PDCI-RDA, El Hadj Amidou Yoda et Seydou Yoda. Suivront ensuite, en 1985 puis en 1989, d'autres demandes individuelles, plus de deux cents pour chacune de ces années. Cela, malgré le droit du sol en vigueur à cette époque qui donnait légalement la nationalité ivoirienne aux étrangers nés en Côte d'Ivoire. « Les naturalisations collectives n'interviendront qu'en 1995 par le décret n° 95-809 du 26 septembre 1995 signé par le président Henri Konan Bédié », explique Bakary Yoda. Malheureusement, ces décrets citaient nommément le chef de famille, ses épouses et ses enfants majeurs. La politique aidant, les fonctionnaires zélés ont interprété à leur manière l'application. « D'abord, nos certificats de nationalité étaient de couleur blanche alors qu'on délivrait aux autres des certificats de couleur verte ou orange. Ensuite, ceux dont les noms ne figuraient pas sur les décrets ne pouvaient obtenir la nationalité ivoirienne, même si leurs deux parents étaient considérés comme des Ivoiriens naturalisés.

Pis, même avec le décret de naturalisation, certains n'avaient pas leurs noms dans le Journal officiel », ajoute un jeune aux côtés de Bakary Yoda. Facile d'imaginer les conséquences de cette discrimination sur le quotidien de ces populations. Trois mille autres apatrides attendent. « Nos pères et grands-pères ont activement participé au combat du RDA pour l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Ils ont travaillé dans les champs, mais aussi sur les chantiers des grandes infrastructures économiques comme le port d'Abidjan, le premier pont. Plusieurs générations se sont succédé, des enfants sont nés, certains de mères autochtones Gouro, Yowlè et Baoulé. Nous avons de grands cadres dans l'administration, mais nous avons toujours été marginalisés, souvent méprisés », dénonce Billa, le chauffeur de taxi qui nous conduit aux villages de Koupéla-Tenkodogo. Il nous conduit à la mosquée des villages jumeaux non sans préciser : « dans ces deux villages, plus de 3 000 autres apatrides attendent la régularisation de leur situation ». Sous les feuillages touffus d'un grand manguier, nous reçoivent Ouelgo Assane, Sorogo Ousséni (jeune frère du chef du village de Tenkodogo) et Moctar Touré dont le nom cache celui de ses ascendants maternels d'origine burkinabè. Ils nous préviennent : « les chefs et l'imam qui auraient pu vous donner plus d'informations sont au champ. Nous ne pouvons vous dire que le peu que nous savons ». Comme Garango, Koudougou (à Bouaflé), Kaya et Koudougou ou Petit Ouaga (à Zuénoula), ils affirment que leurs ascendants sont arrivés sur ces terres à la demande du commandant de cercle français qui en avait fait la demande au gouverneur Voulet de la Haute-Côte d'Ivoire. Ce dernier obtient l'accord de Naba Kiba, roi de Tenkodogo (Haute-

Côte d'Ivoire) dans les années 1920, qui choisit les premiers volontaires, à savoir sept chefs de famille et trois femmes : « Tingandé Sorogo (premier chef de Tenkodogo), Baliman Samba, Kéré Nato, Boundaogo Baouré, Kéré Gandaogo, Kéré Sahoumba et Daboné Nouaga, sans compter les trois femmes dont les noms m'échappent » et les premiers Bissa dont il ne peut nous dire grand-chose. Ces pionniers ont d'abord travaillé dans les plantations des colons de l'Association des Producteurs Ouest-Africains (ASPROA). Ces derniers leur ont d'abord cédé de petites parcelles pour les cultures vivrières. Au départ des colons, des parcelles ont été rétrocédées aux populations « déportées volontaires » auxquelles s'étaient joints quelques-uns de ceux qui ont travaillé pour la construction du rail Abidjan-Niger qui s'est arrêté à Ouagadougou en 1954. Tout comme leurs frères de Garango, les autres arrivants ont été autorisés par les colons à donner des noms de villes burkinabè à leur nouveau village. « Ici, il y a plus de 9 000 âmes selon le dernier recensement. Nous sommes majoritairement Mossi et Bissa, avec quelques Gouro, Baoulé et Sénoufo. Il y a des îlots occupés par les Bissa et d'autres par les Mossi, mais ayant le même destin, nous faisons tout, ensemble », explique Ouelgo Assane. Koupéla-Tenkodogo s'est implanté, ajoute-t-il, au même moment que les autres villages, entre 1933 et 1934.

Enfin, c'est en 1976 qu'est paru le premier décret de naturalisation du village : n° 76-864 du 18 décembre 1976 au profit de Ouelgo Youaoga Gabriel, ses épouses et 19 enfants. Cet ancien combattant (sous-officier de la Seconde Guerre mondiale) pour le compte de la colonie de la Basse-Côte d'Ivoire avait vite compris l'importance de cette demande, tout comme les chefs des deux villages jumeaux, eux aussi anciens combattants. D'autres demandes de naturalisation individuelles ont suivi, le plus gros lot en 1985, avant le décret de naturalisation collective de 1995. « Dans ce village comme dans les autres, tous les parents n'ont pas été pris en compte ; il y a eu des omis et des noms n'ont pas figuré dans le Journal officiel. Ce qui donne cette situation bizarre où, dans la même famille, entre des enfants d'un même couple, certains sont Ivoiriens et d'autres sans papiers ».

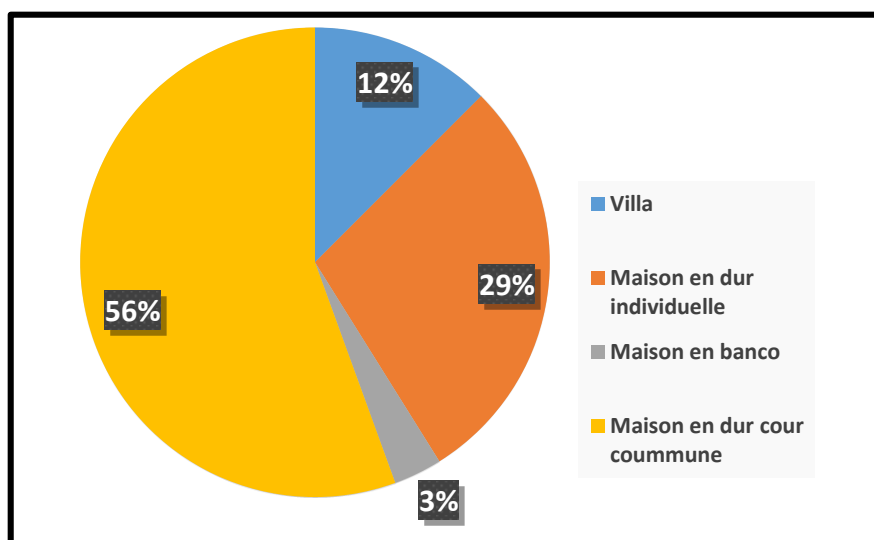
En somme, les villages de patronyme voltaïque, Koudougou, Garango, Koupéla-Tenkodogo sont des villages purement mossi créés dans le département de Bouaflé depuis l'époque coloniale. Cela a été possible grâce à la politique coloniale qui était axée sur la mise en valeur des ressources forestières du pays pour accroître et soutenir l'économie nationale qui reposait sur l'agriculture. Ces villages sont peuplés en majorité par des Burkinabè (Mossi, Boussanga, Bissa, Lobi) qui constituaient la main-d'œuvre agricole de la colonie et une faible communauté de Guinéens et de Maliens. C'est ainsi que sont nés des villages d'appellation mossi à l'image des localités villageoises au Burkina Faso.

2.8.2. Les conditions d'habitat : une transformation au bilan mitigé pour l'amélioration des conditions de vie

Les migrants des villages de colonisation occupent des habitats de divers types. En général, les populations sont regroupées par famille afin de faciliter la cohabitation et l'intégration.

Occupée en majorité par l'agriculture, ce sont les revenus agricoles qui conditionnent le changement social de la population rurale. L'habitat est une traduction des besoins généraux de la société. Il implique dans sa dynamique tous les autres aspects de la réalité sociale N. KOUAME, (1984). Pour l'auteur, c'est l'économie de plantation qui, en mettant à la disposition des paysans des moyens financiers importants, leur ouvre de nouvelles perspectives en matière d'habitat et d'amélioration de leur cadre de vie. Ainsi, lorsque les moyens financiers autorisent la construction d'une « maison en dure », l'habitat africain est systématiquement remplacé. C'est un habitat qui présente à leurs yeux assez d'inconvénients : manque d'aération, risque d'incendie etc. L'habitat européen est en revanche présenté comme un cadre de vie où, l'individu se réalise dans sa totalité (K. R. OURA, op cité). C'est cette intention qui a guidé les aménageurs dans le cadre de la politique de relogement des populations sinistrées en leur offrant des habitats modernes. À présent, le constat qui se dégage est que les populations ne parviennent pas à maintenir le cap. Cependant, en lieu et place de la poursuite du rythme d'évolution de l'habitat moderne déjà mis en place par l'AVB dans l'ensemble des villages, ce sont plutôt des habitats précaires qui se développent et se greffent autour de ceux-ci (figure 15).

Figure 15 : typologie des habitations des migrants dans les villages de colonisation



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 15 les habitations dans l'enceinte des cours dites «cours communes» sont prédominantes avec une proportion estimée à 56%. Cette situation est relative au fait que les

migrants se sont regroupés en cellule familiale élargie. Ainsi, les membres d'une même famille constituée de plusieurs ménages peuvent cohabiter dans la même cour.

Dans les villages de colonisation Baoulé, les populations ont été regroupées par cellule familiale enfin d'éviter l'occupation anarchique de l'espace et surtout pour éviter de briser les coutumes ancestrales des populations Baoulé. Ce qui a valu la construction des habitats en dur dans des cours communes.

Les villas basses de moyen standing sont également rencontrées dans les villages des migrants. Ces habitats sont estimés à 12% de l'ensemble des habitats des localités. Ce sont des maisons construites par les migrants ayant les moyens financiers adéquats. Il s'agit de producteurs dont les récoltes cacaoyères et caféières et les revenus agricoles sont importants ou des parents dont les enfants travaillent dans la fonction publique. A ce titre ils bénéficient du retour de l'investissement scolaire. Ce fut le cas du Moro Naba de Tenkodogo pour qui ses enfants fonctionnaires ont construit une nouvelle maison (Photographie 3).

Photographie 3 : Vue d'une villa construite en dur par le Moro Naba de Tenkodogo



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché, mars 2023

Dans les villages de colonisation, trois types de changements de l'habitat ont été observés : l'apparition d'habitats précaires, la modification et la réhabilitation des habitats initiaux, ainsi que la construction d'habitats modernes. À Bénou, certaines personnes retournent aux anciennes pratiques de logement précaire après plusieurs décennies. Dans les villages de colonisation étrangère, la rareté des terres conduit les habitants à vivre ensemble sur une même parcelle, avec 29% des habitats en dur occupés principalement par des migrants nationaux et étrangers minoritaires. Environ 3% des habitats sont précaires en banco, souvent utilisés par des migrants récemment installés pour des séjours temporaires ou comme points de stockage agricole. La transformation des habitats d'origine avec des matériaux modernes est fréquente, surtout initiée par les jeunes cherchant plus d'autonomie ou par les familles agrandissant leur

logement. Lorsque la modification est impossible, les réparations sont souvent de fortune à cause de la dégradation des maisons, ce qui a profondément modifié la structure traditionnelle des habitats dans ces villages.

En somme, le niveau d'adaptation des migrants dans les villages de colonisation est contrasté : certains investissent dans des habitats modernes, signe d'intégration durable, tandis que d'autres demeurent en habitats précaires à cause de contraintes économiques et foncières. La qualité de l'habitat reflète ainsi une intégration partielle, marquée par des progrès mais aussi par une précarité persistante.

2.8.3. L'accès aux soins de santé, facteur d'intégration des migrants

L'adaptation et l'intégration des migrants en matière d'accès aux soins de santé dans les villages de colonisation révèlent une situation contrastée, mêlant progrès notables et difficultés persistantes, illustrées par des données chiffrées précises du tableau 18. La norme nationale pour une bonne couverture sanitaire est de 3833 habitants/infirmier (G. DIOMANDE, 2012).

Tableau 18 : Ratio population/infirmier dans les villages de la colonisation de Bouaflé

Zone	Village	Dispensaire fréquentée	Volume Population 2021	pop/dis pensaire	Norme nationale de couverture sanitaire
VCE	Garango	Garango	12783	12783	<3833
	Koudougou-Sokoura	Koudougou	8208	8208	>3833
	Koupéla	Koupéla/	1416	1416	<3833
	Tenkodogo	Tenkodogo	1960	1960	
S/P Bouaflé			24367		
VCB	TOS 1 (Nangrékro)	Nangrékro	1844	3194	<3833
	TOS 7 (Akowébo)		1350		
	TOS 2 (N'denoukro)	N'denoukro	2961	5872	>3833
	TOS 4 (Bénou)		672		
	3/4 pop TOS 3 (Attossé)		2239		
	1/4 pop Tos 3 (Attossé)	N'douffoukankro	747	4968	>3833
	TOS 5 (N'douffoukankro)		4221		
	TOS 6 (Blè)	Diacohou-sud	3208	5992	>3833
	TOS 8 (Diacohou-sud)		2784		
S/P N'douffoukankro			20026		

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

L'analyse du tableau 18 fait ressortir trois observations portant sur l'adaptation aux services de santé, les difficultés d'intégration sanitaire et les contraintes logistiques et organisationnelles.

La première observation est relative au niveau de l'adaptation aux services de santé. Parmi les huit villages "Tos", quatre disposent d'infrastructures sanitaires comprenant un dispensaire et une maternité, permettant ainsi l'accès aux premiers soins pour les populations concernées. Selon les responsables de santé, le taux de fréquentation des dispensaires est jugé bon, ce qui traduit une certaine adaptation des migrants aux structures existantes. Concernant les maternités, 90% des femmes enceintes effectuent leur première consultation prénatale tardivement, généralement à 6-7 mois de grossesse, alors que la norme nationale recommande cette première visite entre 3 et 4 mois d'aménorrhée pour un suivi optimal. Malgré cette fréquence tardive, certaines femmes financent leurs consultations et accouchements grâce aux revenus issus de leurs activités commerciales, témoignant d'une prise en charge autonome motivée par les enjeux de sécurité sanitaire. La deuxième observation porte sur les difficultés d'intégration sanitaire. Plus de la moitié des patients (50%) consultent tardivement, après avoir épuisé des traitements traditionnels sans succès, conduisant à un taux préoccupant de décès : 10 cas recensés depuis l'arrivée des praticiens, répartis notamment avec 4 décès à N'dénoukro, 3 à Diacohou-sud et 3 à Nangrékro. Ces décès surviennent souvent à domicile, accentués par le retard à l'hôpital et la non-disponibilité d'ambulances dans la majorité des centres (hormis une seule ambulance à N'douffoukankro), rendant les évacuations d'urgence difficiles. Les contraintes économiques liées à la destruction des plantations, à la crise de l'emploi agricole et aux conflits fonciers compromettent la capacité des familles à s'acquitter des frais médicaux. Par exemple, la période de février à novembre, marquée par la fin de la cueillette du cacao et la rentrée scolaire, aggrave la situation financière. Cette précarité entraîne dans certains cas le retour des malades à domicile pour poursuivre des soins traditionnels, au grand risque de dégradation de leur état. Le recours à une autonomie dans les soins est aussi marqué par une tendance à l'automédication et à l'indigénat, dits moins coûteux et plus accessibles, même si cela renforce les risques sanitaires.

Quant aux contraintes logistiques et organisationnelles, le ratio population/infirmier dépasse largement la norme nationale recommandée de 3833 habitants par infirmier dans plusieurs villages : N'dénoukro : 5 872 habitants/infirmier, Diacohou-sud : 5 992 habitants/infirmier, N'douffoukankro : 4 968 habitants/infirmier, Garango : 12 783 habitants/infirmier, Koudougou : 8 208 habitants/infirmier. A l'exception, Koupéla/Tenkodogo (3 376 habitants/infirmier) est proche du seuil tandis que Nangrékro (3 193 habitants/infirmier) est en dessous.

Cette surcharge affecte la qualité et la rapidité des soins dispensés. L'absence de dispensaire dans la moitié des villages oblige les populations à effectuer souvent des déplacements vers des villages dotés de centres de santé, augmentant les coûts et la charge des dispensaires existants.

Certains villages comme Blè ont recours à un agent de santé ambulant bénévole pour pallier l'absence d'infrastructures.

En ce qui concerne l'accessibilité, la norme du Ministère de la Santé Publique (MSP) fixe un rayon d'action de 5 km pour l'accès aux centres de santé ; 80% des villages respectent cette distance. Toutefois, les moyens financiers limitent l'usage régulier de ces infrastructures, entravant une fréquentation constante.

En somme, l'intégration sanitaire des migrants est marquée par une adaptation partielle aux infrastructures existantes, mais reste freinée par des facteurs économiques, logistiques et culturels. Les soins précoces et systématiques sont insuffisants, ce qui se traduit par une mortalité évitable. L'absence de moyens d'évacuation, le retard dans l'accès aux soins, la surcharge des centres et les contraintes financières témoignent d'une intégration sanitaire incomplète et fragilisée. Des investissements dans l'équipement des villages en dispensaires et ambulances, ainsi que des mesures de sensibilisation et d'accompagnement financier, restent indispensables pour améliorer cette intégration.

2.8.4. Les commodités des ménages dans les villages de colonisation

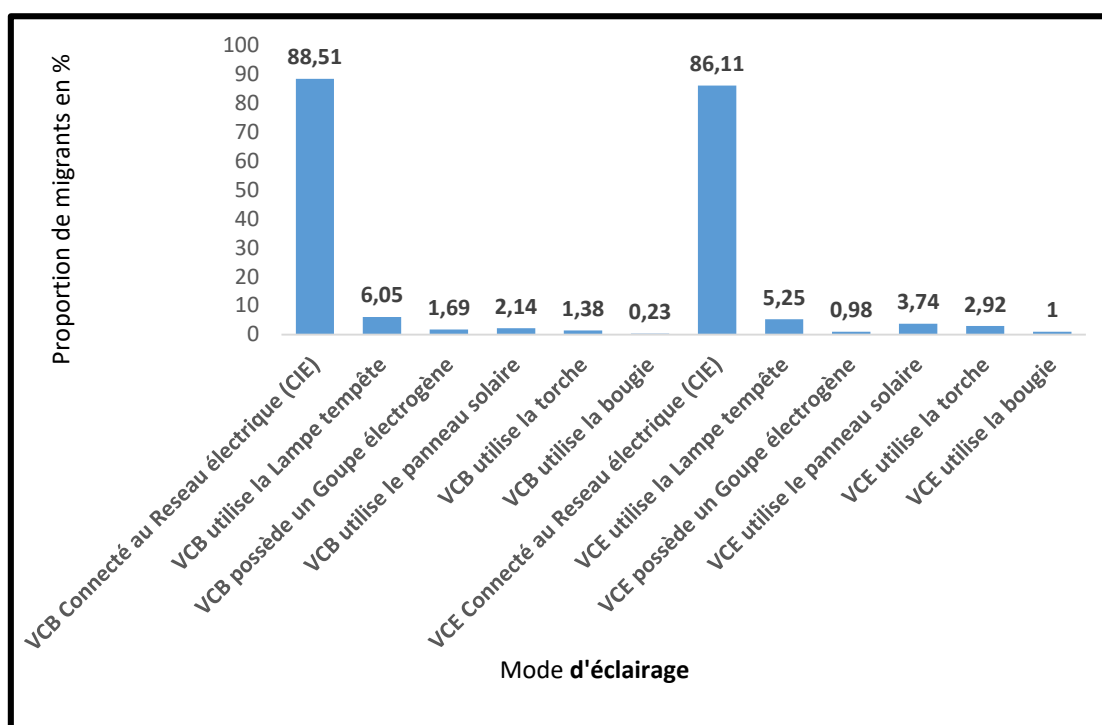
L'analyse de la commodité des ménages en milieu rural dans le département de Bouaflé vise à fournir une évaluation approfondie des conditions de vie des ménages. Comprendre les défis spécifiques et les opportunités auxquels sont confrontés les ménages en milieu rural, ainsi que proposer des perspectives d'amélioration concrètes à leur réalité est capital.

2.8.4.1. Le mode d'éclairage dans les ménages

Au niveau national, près de 9 ménages sur 10 (88%) a accès à une source d'électricité continue (CIE, groupe électrogène et panneau solaire), dont 72,8% des logements sont branchés au réseau électrique public (INS, RGPH 2021).

Ce constat est similaire à tous les enquêtés dans le département de Bouaflé. En effet, en termes d'électrification rurale, tous les villages de la forêt des Tos » y compris les villages des migrants étrangers sont électrifiés. Cependant, toute la population ne bénéficie pas encore de cette infrastructure économique. Les différents taux de couverture en énergie électrique par la population enregistrée, sont représentés dans la figure 16, comme suit :

Figure 16 : Mode d'éclairage dans les ménages des migrants enquêtés



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collectes de données, mars 2024

Les données de la figure 16, montrent qu'en matière d'éclairage, le courant électrique demeure le premier mode d'éclairage dans les ménages (88,51 %) dans les villages de colonisation Baoulé. Mais, 11,49% n'en utilisent pas. Dans les villages de colonisation étrangère, 86,11% sont connectés au réseau électrique contre 13,89% non connecté.

La seconde source d'énergie la plus utilisée est la lampe tempête : Dans les villages de colonisation Baoulé, elle est utilisée par 6,05% contre 5,25% de ménages. La source d'énergie des autres ménages provient respectivement des panneaux solaires (2,14%), la torche (1,38%), le groupe électrogène (1,69%) et la bougie (0,23%). Quant aux villages de colonisation étrangère, les autres sources d'énergie les moins utilisées sont les mêmes à savoir les panneaux solaires (3,74%), la torche (2,92%) et la bougie (1%) et le groupe électrogène (0,98%). Le constat qui se dégage est qu'il existe une similitude entre les deux zones d'étude par rapport au mode d'utilisation d'éclairage.

Cette frange de la population regorge en son sein des individus qui ont bénéficié de l'électricité par le passé avant qu'ils n'en soient privés aujourd'hui pour facture de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) impayée. Une autre catégorie n'a jamais joui de l'électrification rurale car, elle n'a pas encore pu installer le courant dans leurs habitations. Les raisons évoquées sont d'ordre économique. La situation économique des parents qui se dégrade a également des répercussions sur la scolarisation des enfants.

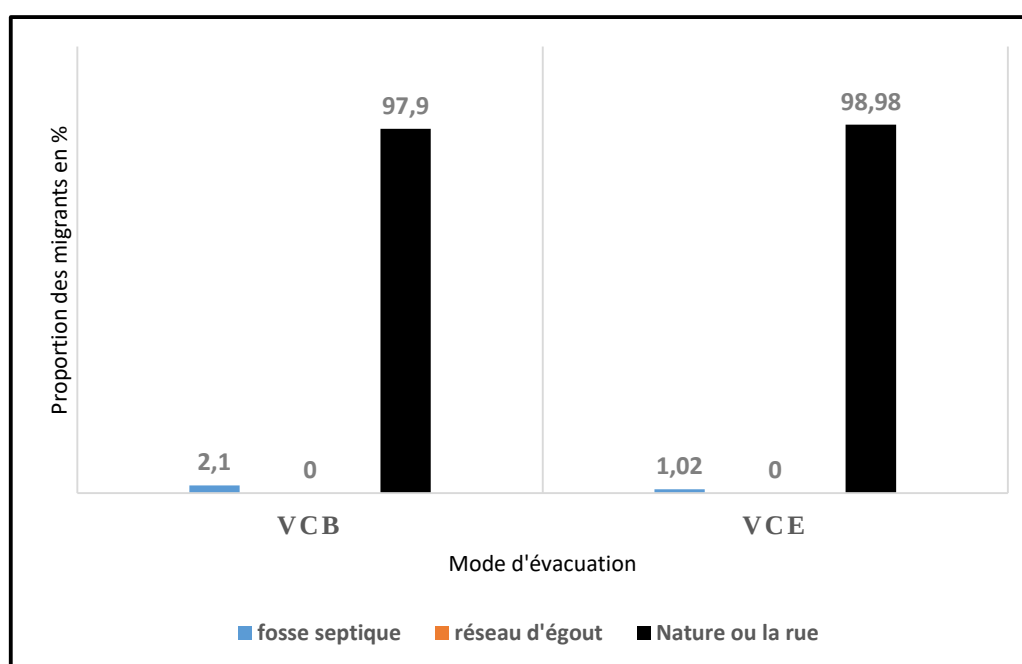
2.8.4.2. Le mode d'évacuation des ordures ménagères

Le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est inadéquat pour la plupart des ménages ruraux. Il concerne 100% des ménages en milieu rural car se fait dépôt aménagé. Le système de ramassage des ordures de façon adéquate (par camion, pré-collecte...) n'existe pas en milieu rural.

2.8.4.3. Le mode d'évacuation des eaux usées

Dans les villages de colonisation du département de Bouaflé, les eaux usées sont évacuées de manière sensible par les ménages (Figure 17).

Figure 17 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

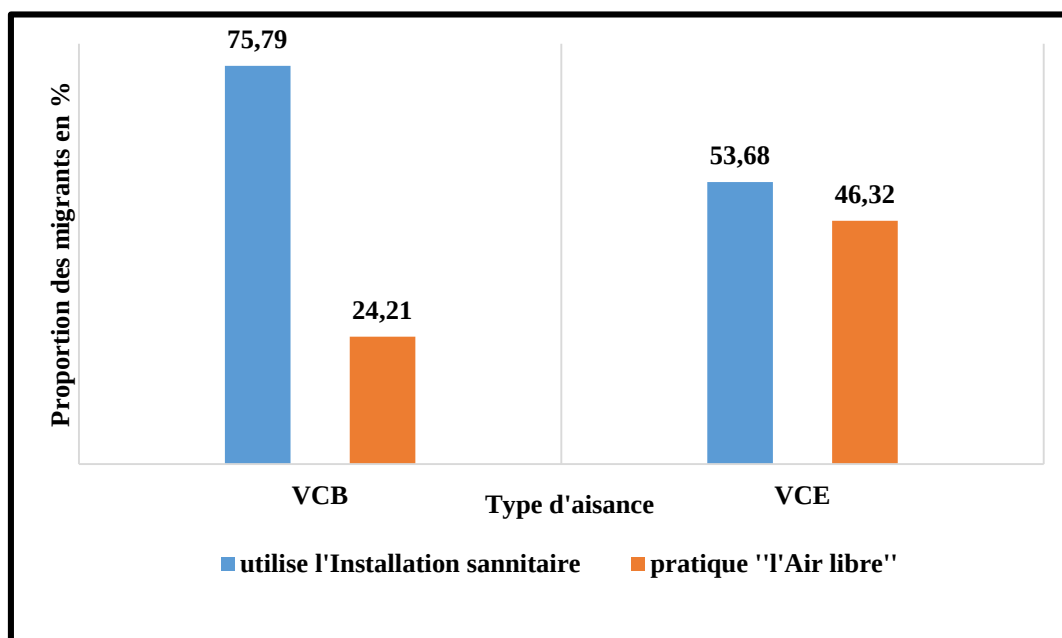
Il ressort de la figure 17 qu'une faible proportion de ménage utilise un mode d'évacuation adéquat des eaux usées dans les villages de colonisation. 97.9% des ménages dans les villages de colonisation Baoulé et 98,98% dans les villages de colonisation étrangère déversent les eaux usées dans la nature. Personne n'utilise les égouts et à peine 2% utilise les fosses septiques.

La stagnation des eaux usées dans la nature est source de nombreuses maladies liées à l'eau et causées par les moustiques. Le paludisme en est l'une des maladies. Le paludisme est une maladie fébrile aiguë causée par le parasite Plasmodium ; il se transmet aux êtres humains par les piqûres de moustiques anophèles femelles infectées. Il freine le développement des populations les plus pauvres qui vivent dans ces zones d'endémie.

2.8.4.4. Le type de lieu d'aisance

Les types de lieux d'aisance dans les villages de colonisation de Bouaflé reflètent une conception pratique tenant compte des contraintes environnementales et sociales. Ils comprennent principalement des latrines simples, souvent creusées directement dans le sol, parfois avec des systèmes d'évacuation rudimentaires. Ces latrines sont individuelles ou collectives, avec des structures allant de fosses simples à des latrines un peu plus élaborées, adaptées au contexte spatial local. Dans certains cas, un espace est réservé à l'aisance et un autre à la toilette ou aux ablutions, sans système d'évacuation sophistiqué, nécessitant un entretien manuel régulier. Ci-dessous la répartition des populations selon le type d'aisance à travers la figure 18.

Figure 18 : Répartition des populations selon le type d'aisance



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

Selon la figure 18, la fréquentation des installations sanitaires non améliorées est plus élevée que la pratique de l'air libre, soit 75,79% dans les villages de colonisation Baoulé et 53,68% dans les villages de colonisation étrangère. Cependant, nous notons que les villages Baoulé ont un mode sanitaire plus adéquat que les migrants Burkinabé. Fort logiquement, la pratique de l'air libre pour la défécation est plus forte chez les Burkinabés (46,32%) que chez les déplacés Baoulé (24,21%). Malgré cette faible fréquentation à l'air libre, les risques de pollution de l'environnement et de contaminations des populations sont élevés.

2.8.4.5. Le type d'alimentation en eau

La population ayant accès à des sources d'eau potable améliorées est celle qui s'approvisionne en eau de boisson par le biais de l'eau du robinet (à l'intérieur du logement, dans la cour, ou via une pompe publique/fontaine), d'un puits équipé d'une pompe ou d'un forage, d'un puits creusé protégé, ou encore d'eau conditionnée. Le tableau 19 ci-dessous, présente la répartition des populations selon leur accessibilité à l'eau de boisson.

Tableau 19 : Répartition des populations par mode d'accès à l'eau de boisson

Principale source d'eau de boisson	VCB (%)	VCE (%)	Ensemble VCB et VCE (%)
Eau conditionnée en bouteille ou en sachet	100	100	100
Eau de robinet / Château d'eau (SODECI)	45,55	8,99	16,17
Puits protégés	21	8,99	16,17
Puits non protégés	4,27	4,23	4,26
Puits à pompe/forage	25,62	21,16	23,83
Source d'eau protégée	0	0	0
Source d'eau non protégée	6,41	4,76	5,74
Eau de surface	3,91	3,17	3,62

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

Le tableau 19 montre que 100% des ménages ont accès à une source d'eau de boisson conditionnée en bouteille ou en sachet, mais après achat dans les boutiques. Les prix des bouteilles varient de 100F CFA à 500 F CFA selon le volume et la marque du fabricant.

Toutefois, il convient de souligner que seulement (41,49%) des ménages ont accès à l'eau de robinet, bien que la majorité des villages aient bénéficié de la construction des châteaux d'eau donc reliés au réseau de distribution en eau potable (SODECI). On note une prédominance des puits à pompe /forage (En effet les villages de colonisation Baoulé ont bénéficié d'un certain nombre d'infrastructures modernes grâce au projet AVB. Ainsi, ces ménages présentent de nombreux acquis contrairement à ceux des villages de colonisation étrangère. Les puits à pompes sont aussi nombreux dans les deux zones. Du côté des Baoulé, nous dénombrons 25,62% de ménages qui en ont accès et du côté des Burkinabé (21,16%). La photographie 4 ci-dessous illustre bien l'une des infrastructures modernes facilitant l'accès à l'eau.

Photographie 4 : Vue d'un château d'eau à N'douffoukankro



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Cliché, mars 2023 (6.862° N, 5.822° W)

2.8.4.6. Le type d'infrastructures et d'équipements

L'intégration des migrants dans le département de Bouaflé repose en grande partie sur la disponibilité et la qualité des infrastructures ainsi que des équipements mis à leur disposition. Ces éléments jouent un rôle capital dans l'amélioration des conditions de vie, l'accès aux services de base et la facilitation du processus d'insertion socio-économique des populations migrantes. L'examen des types d'infrastructures et d'équipements existants et leur contribution à l'intégration effective des migrants dans les villages de colonisation sont dans le tableau 20.

Tableau 20 : Répartition des infrastructures et des équipements opérationnels

Localités	VCB								VCE				
Equipements et infrastructures	Bénou	N'dénoukro	Akoviébo	Nangrékro	N'douffoukan kro	Attossé	Blé	Diacohoul-sud	Garango	Koudougou	Koupéla	Tenkodogo	Ensemble VCB et VCE
Ecole primaire	1	3	1	2	2	2	3	2	3	2	1	1	23
Ecole maternelle	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	1		5
Dispensaire	0	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1		7
Maternité	0	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1		6
Dépôt de pharmacie	0	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0	5
Marché couvert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Hôtel	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
Pompe hydraulique	1	0	2	3	2	2	2	1	4	2	2	1	22
Château	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	4
Centre culturel	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Le tableau 20 reprend les constats chiffrés et qualitatifs fournis par nos enquêtes dans les villages de colonisation. Les villages de colonisation des migrants dans le département de Bouaflé disposent d'équipements et d'infrastructures basiques mais essentiels, avec une nette priorisation de l'éducation primaire et de l'accès à l'eau potable. Au total, 23 écoles primaires sont dénombrées dans les 12 villages (8 VCB et 4 VCE), attestant d'une couverture scolaire primaire relativement suffisante. Les écoles maternelles, en revanche, sont peu développées avec seulement 5 structures recensées, principalement concentrées dans les villages VCE.

Au niveau de la santé, les infrastructures sont modérées mais insuffisantes : 7 dispensaires, 6 maternités et 5 dépôts de pharmacie couvrent la zone, ce qui révèle un déficit par rapport aux besoins sanitaires potentiels des populations migrantes. Un seul marché couvert et seulement 2 hôtels sont présents, signalant une faible dynamique économique commerciale et touristique.

L'eau potable apparaît mieux prise en compte, avec 22 pompes hydrauliques et 4 châteaux d'eau répartis dans l'ensemble des villages, ce qui garantit un accès quasi généralisé à ce service vital. Enfin, les centres culturels sont quasi inexistant, avec seulement 2 recensés, traduisant un manque d'infrastructures favorisant la vie sociale et culturelle des migrants.

Il ressort de ces analyses que les villages privilégient l'éducation primaire et l'accès à l'eau, mais présentent des besoins importants en infrastructures sanitaires, commerciales et culturelles pour améliorer la qualité de vie et favoriser une meilleure intégration socio-économique des populations migrantes à Bouaflé.

Conclusion partielle

L'analyse sociodémographique de la population migrante dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE) et les Villages de Colonisation Baoulé (VCB) du département de Bouaflé révèle une structure profondément marquée par des dynamiques migratoires et économiques spécifiques à ce département. Les données recueillies montrent que 63 % des migrants sont d'origine ivoirienne, principalement d'ethnie Baoulé (59,23 %), tandis que 37 % proviennent des pays de la CEDEAO, avec une forte représentation des Burkinabé (34 %), dont 21,8 % Mossi). Les Maliens et Guinéens ne représentent chacun que 1% de l'ensemble des migrants.

Sur le plan religieux, la population ivoirienne migrante est majoritairement chrétienne (214 individus), suivie des animistes (32), des musulmans (25) et de ceux sans religion (10). Chez les migrants étrangers, la majorité est musulmane (98), suivie des chrétiens (88) et des animistes (3). Cette diversité religieuse contribue à la richesse culturelle mais pose aussi des défis d'intégration et de cohésion sociale. L'étude met en évidence un très faible niveau d'instruction parmi les migrants étrangers : 66 % n'avaient aucun niveau d'instruction en 2014, et 65 % en 2021. Globalement, 57,22 % de la population migrante est analphabète, 22,22 % a atteint le niveau primaire, 16,11 % le secondaire, 1,11 % le supérieur, et 3,33 % a reçu une instruction coranique. Les disparités de genre sont notables, avec 80,9 % de femmes étrangères non scolarisées contre 65,9 % chez les hommes, et un taux de scolarisation global de 35 % pour les étrangers. La population migrante est également très jeune : 91,7 % a moins de 60 ans, 32,77 % a moins de 30 ans, et 59,58 % a moins de 40 ans. La dominance masculine est marquée par 65,11 % d'hommes contre 34,89 % de femmes, soit un rapport de masculinité de 111 hommes pour 100 femmes, supérieur à la moyenne nationale (109 hommes pour 100 femmes).

La population migrante étant principalement jeune correspond à un profil courant de migrants en âge de travailler et capables de s'adapter à de nouvelles conditions économiques et sociales. Enfin, la typologie migratoire montre que 63 % des migrants sont des nationaux tandis que 37% sont étrangers avec 34% de Burkinabé. Ces caractéristiques démographiques et sociales influencent directement l'organisation du travail agricole, la gestion des exploitations et la dynamique économique locale, avec une prédominance d'activités agricoles masculines et une faible participation féminine.

Les résultats de cette analyse soulignent l'importance d'adapter les politiques en matière d'éducation, d'intégration sociale et de développement agricole afin de répondre aux besoins spécifiques de cette population jeune, peu instruite et fortement masculine, pour garantir une croissance inclusive et durable dans le département de Bouaflé. Il est donc impératif d'analyser les effets de l'évolution constante de la population sur la saturation foncière qui constituent un frein à l'emploi agricole, à l'amélioration de la productivité et des revenus des migrants.

Conclusion de la première partie

La migration planifiée dans le département de Bouaflé s'inscrit dans une trajectoire historique remontant à l'occupation coloniale et se poursuivant au cours des périodes postcoloniales. Elle s'accompagne d'une sédentarisation des populations migrantes et d'une réorganisation des ressources foncières. Les politiques coloniales, notamment les transferts forcés de populations Burkinabé et la création de villages de colonisation, ainsi que des projets publics connus (projet AVB), ont déclenché des flux migratoires importants et des réinstallations qui ont durablement modifié la démographie locale et l'accès à la terre. Des dispositifs institutionnels tels que le SIAMO et divers programmes d'infrastructures ont renforcé la demande de main-d'œuvre et facilité l'intégration des migrants dans l'espace départemental et régional. Toutefois, ces migrations planifiées ont aussi suscité des tensions autour de l'accès à la terre et de la gestion des ressources naturelles, soulignant la nécessité d'une gouvernance foncière plus inclusive et d'une redistribution des ressources dans les politiques de développement régional.

La migration planifiée est fortement liée à la recherche de main-d'œuvre pour l'agriculture et l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, des dispositifs d'aménagement ont entraîné des relocalisations de populations et une réorganisation spatiale des activités agricoles. L'exemple emblématique est l'AVB, créée en 1969, qui a restructuré l'espace autour du lac et catalysé des flux migratoires et des relocalisations. Les projets d'aménagement ont donc le potentiel de générer des migrations planifiées et des restructurations territoriales, tout en modifiant les réseaux sociaux et économiques locaux. Cette logique de planification offre des opportunités de développement régional, mais elle nécessite des mécanismes de gouvernance foncière adaptés pour prévenir les conflits d'occupation des terres et favoriser une intégration durable des migrants dans des systèmes agricoles renouvelés.

Les migrants internes (63%) sont majoritairement Baoulé (59,23%), tandis que 37% proviennent de la CEDEAO, avec une forte présence Burkinabé (34%) et Mossi (21,8%). Les Maliens et Guinéens restent minoritaires (1% chacun). Répartition religieuse et niveaux d'instruction: les migrants ivoiriens sont principalement chrétiens, tandis que les étrangers sont majoritairement musulmans, reflétant une diversité confessionnelle et des défis d'intégration. Le niveau d'instruction est faible chez les étrangers (66% sans instruction en 2014 et 65% en 2021). Dans l'ensemble des migrants, 57,22% sont analphabètes et 35% seulement disposent d'un niveau d'éducation au-delà du primaire. Les migrants, globalement très jeunes (91,7% ont moins de 60 ans. 32,77% moins de 30 ans et 59,58% ont moins de 40 ans) avec une prédominance masculine (65,11% hommes contre 34,89% femmes et un ratio de 111:100). Cette jeunesse est une typologie des migrants en âge de travail et souligne la pression

démographique sur les ressources foncières et l'emploi agricole. La typologie migratoire et les implications économiques concernent 63% des nationaux et 37% des étrangers dont 34% sont Burkinabé. Cette structure démographique et sociale influence directement l'organisation du travail agricole, la gestion des exploitations et les dynamiques économiques locales, notamment une prédominance masculine dans les activités agricoles et une participation féminine plus faible. Les enjeux politiques et sociaux relatives aux caractéristiques sociodémographiques renforcent la nécessité d'éclairer les politiques publiques sur l'éducation, l'intégration sociale et le développement agricole pour assurer une croissance inclusive. L'évolution rapide de la population migrante et la saturation foncière constituent un frein majeur à l'emploi agricole, à l'amélioration de la productivité et des revenus des migrants.

Somme toute, la migration planifiée dans le département de Bouaflé est centrée sur des interventions étatiques (coloniales et postcoloniales) et des projets d'infrastructure qui ont remodelé le territoire, l'accès à la terre et les flux migratoires. Ces dynamiques démontrent les potentialités de développement régional mais exigent des cadres de gouvernance foncière plus équitables et des mécanismes d'intégration sociale adaptés. Le profil sociodémographique des migrants révèle une population jeune, majoritairement masculine et peu instruite, avec une forte proportion d'ivoiriens (Baoulé) et d'étrangers (Burkinabé). Cette configuration appelle des politiques ciblant l'éducation et la formation professionnelle, l'insertion économique et la consolidation des systèmes de production agricole pour une croissance durable et inclusive dans le département de Bouaflé. Des résultats issus de la première partie de cette étude, l'hypothèse selon laquelle « *Les migrants issus de la migration planifiée sont essentiellement des Baoulé de la Côte d'Ivoire et des Mossi/Bissa de la Haute Volta du fait des politiques économiques mises en vigueur par les autorités coloniales et ivoiriennes.*

» est bien vérifiée.

DEUXIÈME PARTIE :

LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI AGRICOLE PAR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET LA SATURATION FONCIÈRE DANS LES VILLAGES DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

L'état des lieux de l'emploi agricole des migrants dans le département de Bouaflé s'inscrit dans un contexte marqué par une croissance démographique soutenue et une saturation foncière croissante. Depuis la construction du barrage hydroélectrique de Kossou en 1970, qui a entraîné la réinstallation de milliers de paysans baoulé dans la forêt des Tos, la pression sur les terres cultivables s'est intensifiée, exacerbant la rareté de l'espace agricole disponible. Le département de Bouaflé concentre à lui seul une population étrangère de 24367 habitants soit 8,11% de la population du département de Bouaflé. La modification de la structure démographique à travers les différents types de mouvements migratoires n'est pas sans conséquence sur les potentialités économiques naturelles et par ricochet sur le capital de production. La destination privilégiée de ces mouvements restent le monde rural qui est lui-même en pleine mutation. Il s'agit donc de montrer comment la croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la précarité de l'emploi agricole au point de limiter les investissements agricoles dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.

CHAPITRE 3 :

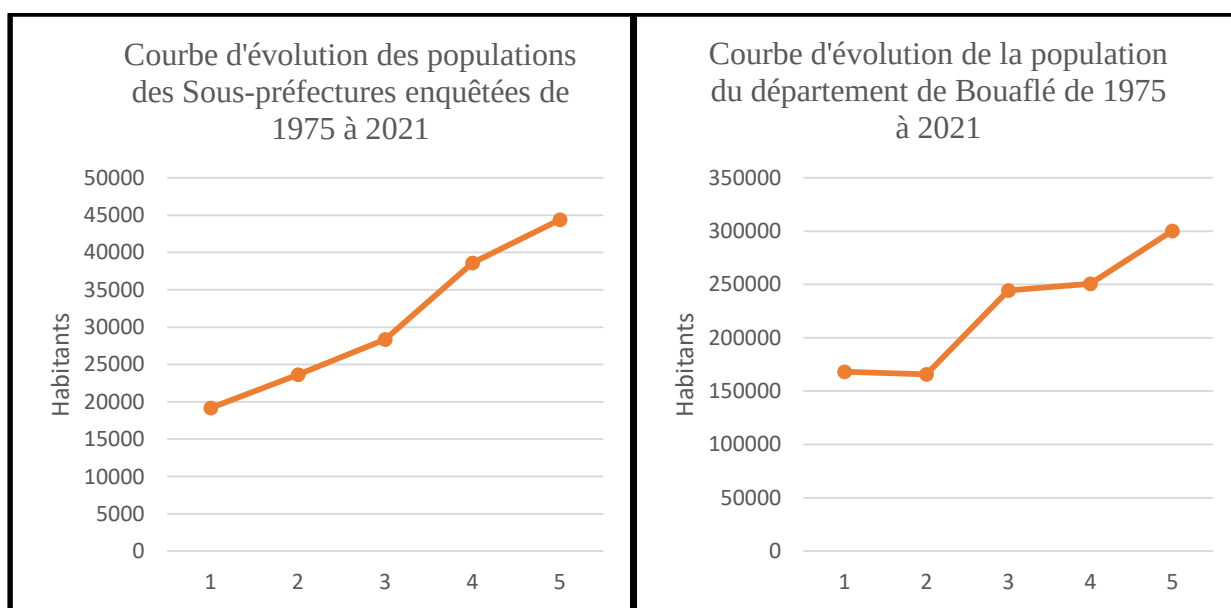
L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES FACE A L'ÉVOLUTION CONSTANTE DE LA POPULATION MIGRANTE

La croissance démographique, accentuée par les vagues migratoires, la déscolarisation et les héritages populationnels, exercent une forte pression sur les terres cultivables. Dans le département de Bouaflé, l'augmentation constante de la population migrante impacte profondément les dynamiques socio-économiques et environnementales, notamment par la surexploitation des ressources naturelles. Les enquêtes soulignent les interactions complexes entre migrations et dégradation des écosystèmes, portant la nécessité d'analyser l'évolution démographique pour mieux gérer durablement la pression sur les terres agricoles. Cette section s'articule autour de la croissance démographique et ses conséquences sur les ressources naturelles.

3.1. Les caractéristiques de la croissance démographique dans le département de Bouaflé : une constante évolution de la population migrante

Les populations migrantes des villages de colonisation de Bouaflé présentent une diversité de profils qui révèle leurs mécanismes d'intégration, leurs rapports aux ressources foncières, ainsi que les transformations démographiques et culturelles qu'ils provoquent. Leur composition, les origines ethniques et les conditions socio-économiques éclairent leur rôle dans le développement local et la recomposition territoriale. (Planche 4).

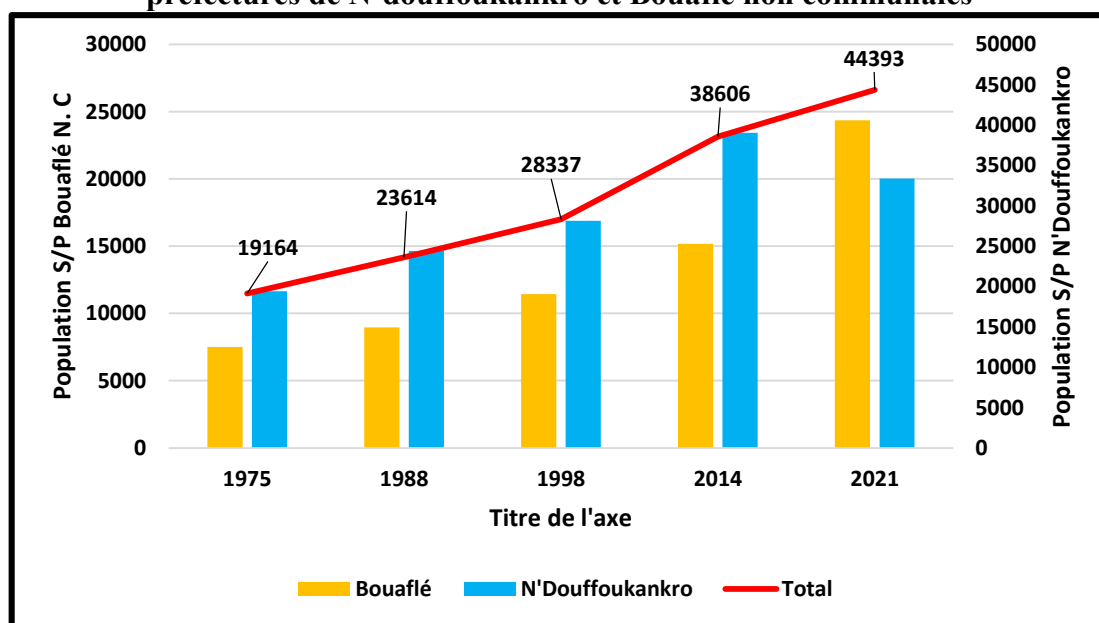
**Planche 4 : Évolution des populations migrantes dans le département de Bouaflé
de 1975 à 2021.**



Source : INS (RGPH 1975, 1988, 1998, 2014 et 2021) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

La planche 4 montre que les populations des localités enquêtées des deux sous-préfectures ont connu une croissance continue entre 1975 et 2021, passant de 19 164 à 44 393 habitants. Cette évolution démographique suit la tendance générale du département de Bouaflé. La population migrante a doublé en moins de 50 ans, avec une augmentation marquée dans la sous-préfecture de Bouaflé, signe de son attractivité accrue. En revanche, les localités « TOS » ont connu un pic en 2014 avant de diminuer jusqu'en 2021, indiquant un changement dans les flux migratoires. Ces tendances montrent l'importance de la migration dans la dynamique régionale et nécessitent une adaptation socioéconomique. La figure 19 illustre cette évolution.

Figure 19 : croissance continue de la population migrante de 1975 à 2021 dans les Sous-préfectures de N'douffoukankro et Bouaflé non communales



Source : INS (RGPH 1975, 1988, 1998, 2014 et 2021) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Il ressort de la figure 19 que la population migrante dans les sous-préfectures du département de Bouaflé a connu une croissance soutenue et remarquable entre 1975 et 2021, passant de 19 164 à plus de 44 393 habitants, soit une augmentation de plus de 130%. Cette évolution suit globalement la dynamique démographique du département, dont la population totale est passée de 16 809 habitants en 1975 à environ 300 306 en 2021, montrant une croissance démographique forte et parallèle. La concentration géographique de cette population migrante s'est modifiée au fil du temps. En 1975, la sous-préfecture de N'douffoukankro abritait une majorité de migrants avec 11 647 habitants, soit 62% de la population migrante en 1988, tandis que la sous-préfecture de Bouaflé en comptait alors 7 517. Cependant, cette répartition s'est

inversée, la sous-préfecture de Bouaflé devenant en 2021 le principal foyer migratoire avec 24 367 migrants, contre 20 026 à N'douffoukankro.

La population migrante dans les villages de colonisation étrangère (VCE), notamment les localités TOS, a suivi une trajectoire particulière : une hausse constante jusqu'en 2014 avec 23 440 habitants, puis un recul relatif à 20 026 habitants en 2021. Les villages mossis de Garango et Koudougou se distinguaient en 1998 par leurs effectifs importants, respectivement 4 882 et 4 062 habitants, représentant à eux seuls 78% de la population migrante de ces villages et 32% de la population totale migrante du département.

La population migrante du département de Bouaflé s'est accrue de manière continue entre 1975 et 2021, passant de 19 164 à 44 393 habitants, avec une concentration progressive autour de pôles majeurs comme Garango et Koudougou, qui rassemblent près de la moitié de cette population en 2021. Cette croissance s'accompagne d'une redistribution influencée par la nationalité, l'ethnie et la religion, ainsi que d'une évolution de la répartition entre les villages de colonisation de Bouaflé. Cette dynamique impose des adaptations importantes, un aménagement territorial et une gestion des ressources pour assurer un développement équilibré et inclusif.

3.1.1. L'évolution du Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) de la population

L'étude du Taux d'Accroissement Annuel Moyen (TAMA) est essentielle pour comprendre la dynamique de la population, anticiper les besoins futurs, évaluer les politiques démographiques, et comparer les évolutions démographiques dans le temps et l'espace. Cela est un indicateur clé pour cette étude démographique. Le TAMA de la population dans l'étude de la dynamique de la population de Bouaflé correspond à la variation entre l'effectif estimé au 1^{er} janvier 1975 et celui de 2021, rapportée à l'effectif estimé au 1^{er} juillet 2021. Les TAMA des localités enquêtées sont exprimés dans le tableau 21 ci-dessous. Ils nous ont permis de lisser les évolutions annuelles et de donner un rythme moyen annuel de croissance ou de décroissance sur la période de 1975 à 2021.

Tableau 21 : Taux d'Accroissement Moyen Annuel de la population de 1975 à 2021

N°	S/P	Localités	Population de 1975 à 2021					Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) en %			
			1975	1988	1998	2014	2021	TAMA 1975-1988	TAMA 1988-1998	TAMA 1998-2014	TAMA 2014-2021
1	N'douffoukankro	Nangrékro	1383	1729	1900	5323	1844	1,71	0,94	5,92	-13,9
2		N'denoukro	2143	2027	2376	3453	2961	-0,43	1,59	2,31	-2,19
3		Attossé	1567	2087	2716	2103	2986	2,19	2,62	-1,59	4,96
4		Bénou	471	478	495	3627	672	0,11	0,35	9,5	-19,6
5		N'douffoukankro	2143	2393	2590	2889	4221	0,85	0,47	0,68	5,35
6		Blè	1785	2629	2878	1784	3208	2,94	0,9	-2,93	8,15
7		Akowébo	1228	973	1192	534	1350	-1,78	2,02	-4,77	12,37
8		Diacohou-sud	927	2335	2741	3727	2784	6,64	1,6	1,91	-4,14
Population et TAMA des VCB			11647	14651	16888	23440	20026	1,74	0,03	2,03	-2,24
Poids Démographique des VCB à Bouaflé			6,93%	8,83%	6,91%	9,35%	6,70%				
1	S/P non com. de Bouaflé	Garango	2591	3665	4882	6870	12783	2,64	2,85	2,11	8,6
2		Koudougou	2468	2886	4064	5342	8208	1,2	3,39	1,7	6,04
3		Koupéla	1264	1276	1297	1655	1416	0,07	0,16	1,52	-2,22
4		Tenkodogo	1194	1136	1208	1299	1960	-0,38	0,29	0,45	5,79
Population et TAMA des VCE			7517	8963	11451	15166	24367	1,35	2,44	1,74	6,65
Poids démographique des VCE à Bouaflé			4,50%	5,41%	4,69%	6,05%	8,11%				
Population et TAMA des VCB et VCE			19164	23614	28339	38606	44393	1,6	1,82	1,92	1,99
Poids démographique des VCB et VCE à Bouaflé			11,40%	14,24%	11,60%	15,40%	14,78%				
Poids démographique des VCB et VCE de Bouaflé en Côte d'Ivoire			0,29%	0,01%	0,18%	4,48%	0,15%				
Population totale et TAMA de Bouaflé			168091	165822	244309	250788	300305	-0,1	3,83	0,16	-13,8
Population totale et TAMA de la Côte d'Ivoire			6709600	10815700	15366672	22671331	29389150	3,6	3,48	2,4	3,68
Poids démographique de Bouaflé en Côte d'Ivoire			2,51%	1,53%	1,59%	1,11%	1,02%				

Source : INS (RGPH 1975, 1988, 1998, 2014 et 2021) ; Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Formule de calcul du Taux d'Accroissement Moyen Annuel

$$TAMA = \left[\frac{(P_t - P_0)}{(t_1 - t_0) \times \left(\frac{P_0 + P_1}{2}\right)} \right] \times 100$$

Avec : P_0 = Population initiale ; P_t = Population totale ; t_0 = Année initiale ; t_1 = Année finale

Les données chiffrées du tableau 21 présentent la dynamique démographique dans le département de Bouaflé entre 1975 et 2021 marquée par une grande variabilité spatiale et temporelle, avec des tendances contrastées selon les localités et les groupes de populations. Les populations des Villages de Colonisation Baoulé (VCB) ont augmenté passant de 11 647 habitants en 1975 à 20 026 en 2021, mais connaissent un ralentissement de la croissance, avec un TAMA négatif de -2,24% entre 2014 et 2021. En effet, certaines localités comme Nangrékrô ont connu une croissance rapide entre 1998 et 2014, avec un taux annuel moyen d'accroissement (TAMA) élevé de 5,92% qui a porté la population de 1 900 à 5 323 habitants, avant de subir une forte décroissance de -13,9% entre 2014 et 2021, entraînant une chute à 1 844 habitants. Ce recul peut traduire des migrations sortantes ou des difficultés socio-économiques récentes. Blè montre une évolution inverse, avec une baisse de -2,93% entre 1998 et 2014, suivie d'une forte reprise à +8,15% entre 2014 et 2021, la population passant de 1 784 à 3 208 habitants. Akowébo, qui avait une diminution continue de -4,77% de 1998 à 2014, affiche un redressement notable avec une croissance de 12,37% entre 2014 et 2021, portant sa population de 1 192 à 1 350 habitants. D'autres localités comme N'douffoukankro connaissent une croissance plus stable et modérée, avec un TAMA pouvant atteindre 5,35% récemment, attestant une attractivité relative. En revanche, les Villages de Colonisation Etrangères (VCE) montrent une forte et soutenue croissance, passant de 7 517 habitants en 1975 à 24 367 en 2021, avec un TAMA positif de 6,65% sur la période récente. La population totale combinée des VCB et VCE atteint ainsi 44 393 habitants en 2021, avec un TAMA global positif de 1,99% entre 2014 et 2021, soulignant leur poids démographique prépondérant dans la région. Sur le plan départemental, la population totale de Bouaflé est passée de 168 091 habitants en 1975 à 300 305 en 2021. Cette évolution a connu une forte croissance entre 1988 et 1998 (TAMA de 3,83%), puis une quasi-stagnation de 1998 à 2014 (TAMA de 0,16%), avant une chute significative de -13,8% entre 2014 et 2021. Par contraste, la population nationale de la Côte d'Ivoire a connu une croissance forte et continue, passant de 6 709 600 habitants en 1975 à près de 29 389 150 en 2021, avec des taux d'accroissement moyens annuels d'environ 3,5%. Cette divergence se traduit par une baisse du poids démographique relatif de Bouaflé dans le pays,

qui est passé de 2,51% en 1975 à 1,02% en 2021, suggérant un déclin relatif de son attractivité démographique face à d'autres régions.

L'analyse de ces données montre que la dynamique démographique à Bouaflé est fortement hétérogène. Les variations brutales observées localement (cas de Nangrékrô) reflètent la vulnérabilité aux phénomènes conjoncturels tels que l'exode rural et les pressions économiques. Les localités comme Blè ou Akowébo révèlent une capacité de résilience grâce à des rebonds démographiques lors d'améliorations économiques ou territoriales. La croissance différenciée des groupes VCB et VCE montre que si le premier tend à stagner, le second dynamise la redistribution démographique régionale. La décroissance récente de la population globale laisse entrevoir une crise foncière ou une transition affectant l'attractivité locale.

3.1.2. La dynamique territoriale des villages de colonisation étrangère

La politique d'accueil des migrants étrangers a eu des résultats importants en termes de forte présence des immigrés dans la population et dans l'économie ivoirienne. Outre la ville d'Abidjan, les zones de concentration des Burkinabés sont les principales zones de production agricoles. Le département de Bouaflé dans la région de la Marahoué, a été une destination privilégiée par la politique de colonisation mossi. Depuis la période coloniale, des villages de colonisation mossi, qui portent encore le nom du village d'origine au Burkina Faso ont été créés en 1936 (C. MEILLASSOUX, 1964, p. 246). Ce sont : Koudougou, Garango, Koupéla, Tenkodogo, Kaya, Ouagadougou. Ces villages sont situés dans la sous-préfecture de Bouaflé dans la zone non communale. La principale activité dans cette région est l'agriculture (cacao, café, hévéa, banane plantain, manioc, riz), et depuis peu l'élevage de bovins se développe à côté de l'élevage traditionnel de porcs. Le peuplement du pays Gouro par les étrangers et les tentatives de mise en valeur des terres par le biais de l'économie agricole débouchent sur l'insertion et la sédentarisation quasi-totales des migrants dans la dynamique de création des plantations. Ci-dessous, la répartition de ces populations par nationalité (Tableau 22).

Pendant la décennie de 1988 à 1998, les communautés étrangères ont pris une part active dans le peuplement du département de Bouaflé. Il s'agit des populations du Burkina Faso, du Bénin, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Nigéria et d'autres pays africains en minorité. La croissance de cette population s'est faite de manière constante. Le Taux de croissance pendant cette décennie varie entre 47,12% et 47,36%. Proportionnellement, le TAMA varie entre 3,81 pour mille et 3,83 pour mille. Lors des différents recensements, les immigrés burkinabés apparaissent comme les plus nombreux. Leur proportion par rapport au total des immigrés en Côte d'Ivoire ayant évolué comme suit : 52,5 % en 1975, 51,5 % en 1988 et 56 % en 1998. À chaque recensement, les Burkinabés ont représenté au moins 50 % des étrangers résidents en Côte d'Ivoire. Au recensement de 1998, les Burkinabés étaient au nombre de 2 238 548 en Côte d'Ivoire, représentant donc 56 % de la population étrangère et près de 15 % de la population ivoirienne. 73,1 % de la population burkinabé résidant en Côte d'Ivoire est installée dans les zones rurales et constitue l'essentiel de la main d'œuvre du secteur primaire.

3.1.3. Une croissance démographique liée à la nationalité et au groupe ethnique

Dans le département de Bouaflé, la croissance démographique résulte de la coexistence entre les Baoulé, ethnie principale avec une tradition migratoire rurale, et les populations étrangères issues des villages de colonisation burkinabè, établis durant la période coloniale pour répondre aux besoins en main-d'œuvre. Cette interaction a façonné une démographie locale diversifiée, reflétant la dynamique des nationalités et des groupes ethniques présents (tableau 22).

Tableau 22 : Volume et TAMA de la population étudiée selon la nationalité et le groupe ethnique dans le département de Bouaflé de 1988 et 1998

Ethnie ou Nationalité	Population estimée en 1988	Population estimée en 1998	Taux de croissance en %	TAMA en ‰
Akan	62280	91758	47,33	3,83
Krou	4135	6092	47,33	3,83
Mandé du Nord	11437	16850	47,33	3,83
Mandé du Sud	31557	46493	47,33	3,83
Voltaïques	6795	10011	47,33	3,83
Naturalisés Ivoiriens	1160	1709	47,33	3,83
Non précisé	37	54	45,95	3,74

Source : INS (RGPH 1988-1998) / Réalisation : BOURAHIMA Issa Ouattara ; collecte de données, septembre 2023

Le tableau 22 montre une évolution constante de la population selon les groupes ethniques, avec une augmentation de 47,33 %. Cette croissance est proportionnelle à la mobilité des populations migrantes. Par ailleurs, le taux brut de mortalité (TAMA) évolue de manière régulière, avec un

taux de 3,83 pour mille, quasiment identique dans tous les groupes ethniques. Les migrations des Mossi et des Baoulé ont largement contribué à la colonisation agraire du département de Bouaflé, chacune avec des modes d'installation et des dynamiques démographiques spécifiques. Les Mossi, souvent originaires de zones surpeuplées du Burkina Faso, ont migré vers la Côte d'Ivoire pour des raisons économiques, s'impliquant fortement dans les plantations et s'installant durablement dans des villages de colonisation. Les Baoulé, autochtones ivoiriens, ont connu une migration interne importante, avec des migrations saisonnières et durables vers les plantations, ce qui a influencé la démographie rurale. Dans certaines régions, notamment le Centre-ouest ivoirien, la présence conjointe des migrants mossis et baoulé a renforcé la dynamique de peuplement et le développement agricole, favorisant les interactions entre autochtones et migrants.

En résumé, la dynamique démographique dans les villages de colonisation mossi et baoulé se caractérise par un grand mouvement migratoire, une transformation progressive des migrations temporaires en installations durables, un vieillissement de la population dans les zones d'origine, ainsi qu'une croissance démographique liée à la natalité et au regroupement familial dans les villages de colonisation. Ces mouvements ont profondément influencé la structure sociale, économique et démographique des régions concernées en Côte d'Ivoire.

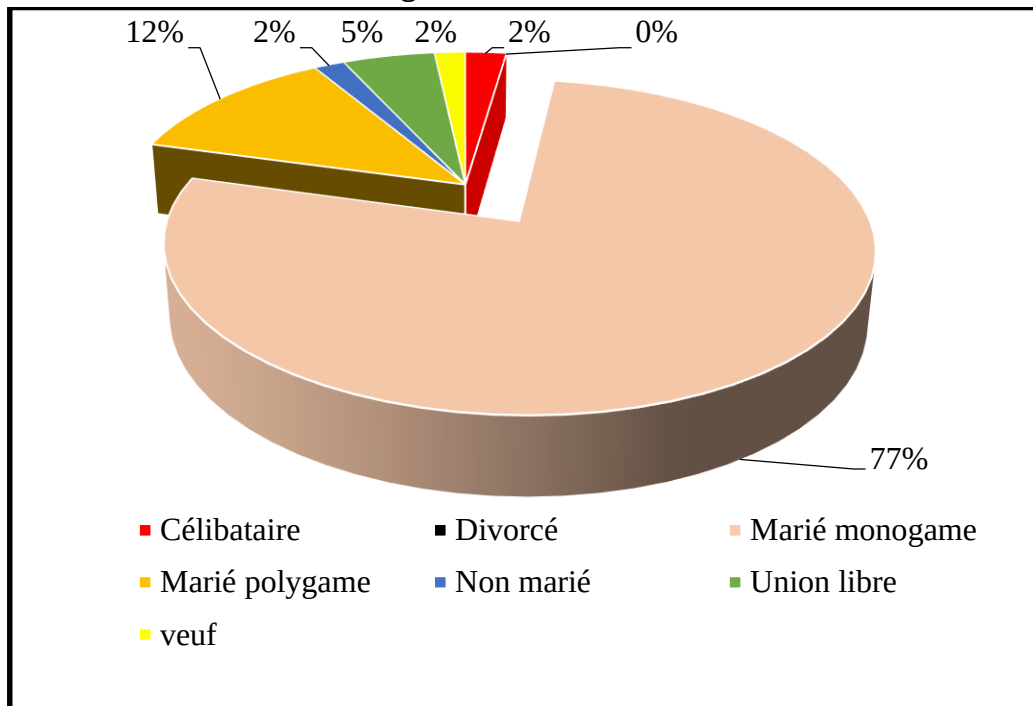
3.1.4. Une dynamique démographique en lien avec la situation matrimoniale dans le département de Bouaflé

La situation matrimoniale dans le département de Bouaflé permet de comprendre les dynamiques matrimoniales dans ce département spécifique de la Côte d'Ivoire. Cette section met en lumière l'examen des différents aspects du mariage dans le département, y compris son aspect historique, ses caractéristiques sociodémographiques, ses influences culturelles et traditionnelles, ses enjeux contemporains, etc. Aussi, est-il important de connaître l'influence de la composition ethnique sur les mariages et la place de la femme dans la sphère migratoire auprès des hommes.

3.1.4.1. La configuration matrimoniale au sein des villages de colonisation Baoulé

Dans les villages de colonisation Baoulé, les hommes sont majoritairement mariés comme le veut la tradition Baoulé, qui exige qu'un homme en âge de maturité devrait se mettre en couple et fonder une famille, excepté les cas de divorce et de veuvage encore récents. La situation matrimoniale chez les migrants Baoulé est illustrée dans la figure 20.

Figure 20 : Proportion des chefs de ménage selon leur situation matrimoniale dans les villages de colonisation Baoulé



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2022

Ainsi, la figure 20 illustre que 77% de la population migrante sont monogames tandis que 12% sont polygames avec deux ou trois femmes. Ces deux catégories occupent les plus grandes proportions (89%). Bien que seulement 12 % des chefs de ménage soient polygames, cette proportion varie fortement selon les villages. Bénou et N'douffoukankro dominent cette catégorie où 22 % des hommes de leur population sont polygames. Si la monogamie est prédominante dans cette société, elle est due au fait que la plupart des mariages sont contractés par des jeunes. La minorité des polygames est du ressort des personnes assez avancées en âge et assurant un niveau de responsabilité économique et sociale relativement important.

3.1.4.2. La configuration matrimoniale au sein des villages de colonisation étrangère

La situation matrimoniale est un indicateur essentiel pour analyser la structure sociale et les dynamiques familiales des villages de colonisation étrangère. L'étude des différents statuts (célibataire, en union, divorcé/séparé, veuf) reflète les choix individuels, l'évolution des normes sociales et les politiques familiales. Généralement, la plupart des femmes adultes vivent en union, tandis que les hommes sont plus souvent célibataires, notamment en raison d'un mariage plus tardif. Les proportions de personnes séparées, divorcées ou veuves varient selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence, illustrant des différences démographiques et sociales voir tableau 24.

Tableau 24 : Situation matrimoniale dans les villages de colonisation étrangère

Villages \ Situation Matrimoniale	Non marié	Divorcé	Monogamie	Polygamie (%)			Total
				2 femmes	3 femmes	4 femmes	
Garango	12%	2%	79%	6%	1%	0%	100%
Koupéla	5,15%	3%	73,85%	17%	1%	0%	100%
Tenkodogo	3,5%	1%	89,8%	5,7%	0%	0%	100%
Koudougou	4,3%	0%	83,95%	11%	0,75%	0%	100%
	24,95%	1,5%	81,65%	39,97%	2,45%	0%	100%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données de terrain, avril 2022

Selon le tableau 24, en moyenne, 81,65% des chefs de ménage étrangers sont monogames. Tenkodogo, vient en tête avec 89,8%, suivi de Koudougou avec 83,95%. En revanche, une importante proportion de migrants est polygame avec deux femmes (39,97%). Aucun chef de ménages ne possède 4 femmes. Seulement 2,75% ne possèdent 3 femmes dont 1% à Garango, 1% à Koupéla et 0,75% à Koudougou. La caractéristique du régime matrimoniale dans les villages de colonisation étrangère est similaire à celle des villages de colonisation Baoulé. La population est majoritairement jeune. La monogamie est la plus appropriée compte tenu des limites du point de vue prise en charge.

3.1.4.3. La configuration matrimoniale globale dans le département de Bouaflé

La situation matrimoniale globale des migrants dans le département de Bouaflé se présente dans le tableau 25, ci-dessous.

Tableau 25 : Structure générale de la population migrante selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Pourcentage	Monogame	polygame
Mariage légal	06%	100%	00%
Dote	27%	90%	10%
Célibataire	4%	00%	00%
Concubinage ou union libre	61%	56%	44%
Divorcé	00%	00%	00%
Veuf/veuve	2%	00%	00%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, août 2022.

L'analyse statistique de la structure générale de la population migrante selon le statut matrimonial à Bouaflé, selon le tableau 25, montre une diversité des statuts matrimoniaux, avec

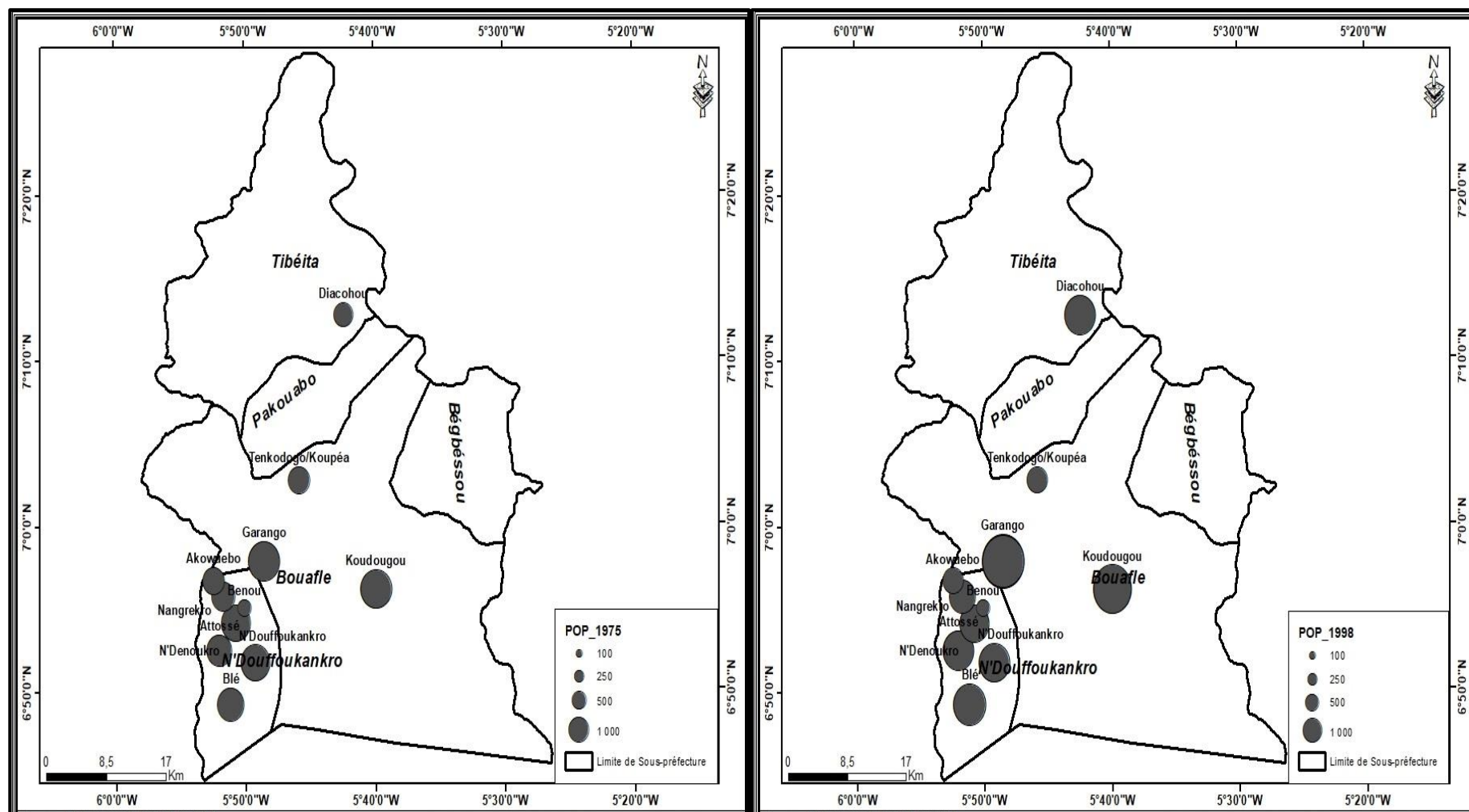
61% en concubinage ou union libre. Les mariés de manière légale sont rares (6%) et toujours monogames (100%). Parmi les 27% de migrants qui ont fait la dote, la monogamie prédomine (90%), la polygamie étant minoritaire (10%). Les célibataires représentent 4%, sans union officielle. Le concubinage domine (61%), avec 56% en monogamie et 44% en polygamie, reflétant une grande flexibilité liée à des conditions socio-économiques et culturelles spécifiques. Il n'y a aucun divorcé (0%). Les veufs ou veuves sont 2%, sans polygamie. En résumé, les unions libres sont majoritaires, la monogamie règne chez les mariés légaux et les dotés, tandis que la polygamie est significative surtout chez les unions libres. Le faible taux de divorce et de veuvage indique un cycle matrimonial relativement stable adapté au déplacement des migrants.

3.2. La distribution spatio-temporelle de l'évolution constante du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 1975, 1998, 2014 et 2021

L'analyse des dynamiques migratoires représente un enjeu fondamental pour appréhender les mutations socio-économiques et territoriales des zones en développement. Le département de Bouaflé, caractérisé par une présence migratoire soutenue depuis plusieurs décennies, constitue un terrain d'étude idéal pour analyser les variations démographiques induites par ces flux. Examiner la répartition spatio-temporelle de l'évolution quantitative de la population migrante sur cette aire géographique, en s'appuyant sur les données des années 1975, 1998, 2014 et 2021 constitue une étape essentielle de cette étude. L'identification des principales tendances, des zones d'attrait migratoire ainsi que le rythme de ces mutations, nous permettant de mieux cerner les processus à l'œuvre et leurs conséquences sur les ressources naturelles est nécessaire.

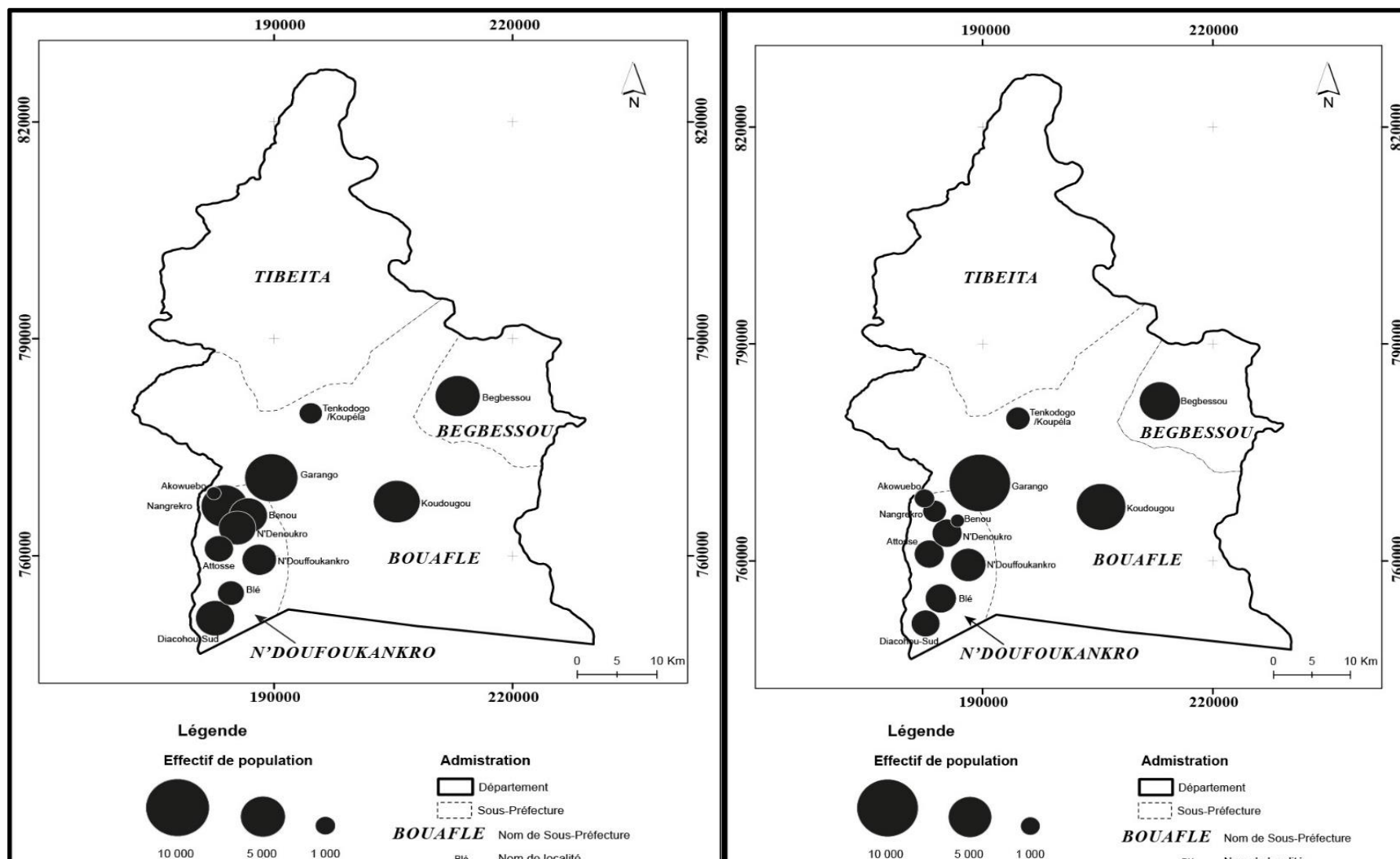
Cette distribution spatio-temporelle est illustrée dans les planches 5 et 6.

Planche 5 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 1975 et 1998



BNEDT, 2012 / Données RGPH, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023 / Réalisation : HINO K. mars 2024

Planche 6 : distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 2014 et 2021



BNEDT, 2012 / Données RGPH, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023 / Réalisation : HINO K. mars 2024

L'analyse des planches 5 et 6 fait ressortir que le département de Bouaflé a connu une légère baisse démographique de 1,36% entre 1975 et 1988, avec une population passant de 168 091 à 165 822 habitants, principalement due aux crises agricoles et au retour des habitants dans leurs régions d'origine. Cette perte démographique a eu des répercussions économiques et sociales, notamment sur la planification des services publics. Entre 1975 et 1988, les 12 localités enquêtées dans les deux sous-préfectures totalisaient 23 614 habitants, soit une augmentation de 4 450 habitants (+18,84%) par rapport à 1975. Ces localités représentaient 14,24% de la population totale du département. La répartition de ces villages variait fortement selon leur taille : N'denou et Bénou étaient les plus petits (moins de 500 habitants, respectivement 2,46% et 1,75%), tandis que Garango, avec plus de 2 000 habitants, constituait un gros village abritant près de 13,52% des migrants. Les autres villages se répartissaient entre tailles moyennes et grosses (2 000 à 5 000 habitants), sans village dépassant 5 000 habitants. Au recensement général de 1998, la population du département restait stable à 165 822 habitants, confirmant le léger recul observé. En 2014, la population des sous-préfectures enquêtées atteignait son poids démographique le plus élevé depuis 1975, dans un contexte de stabilité politique et de retour de la sécurité. La concentration démographique était notable, avec Garango représentant 17,80% de la population et Nangrékro 17,79%, alors qu'Akoviébo ne constituait que 1,38%. Cette inégale répartition révèle une forte attractivité de certains pôles urbains et des disparités dans l'accès aux infrastructures et services. Entre 2014 et 2021, un net départ a été observé dans certains villages de colonisation, notamment à Nangrékro, où la proportion de migrants est passée de 13,79% à 4,14%, tandis que Garango a vu sa population migrante augmenter de 11%.

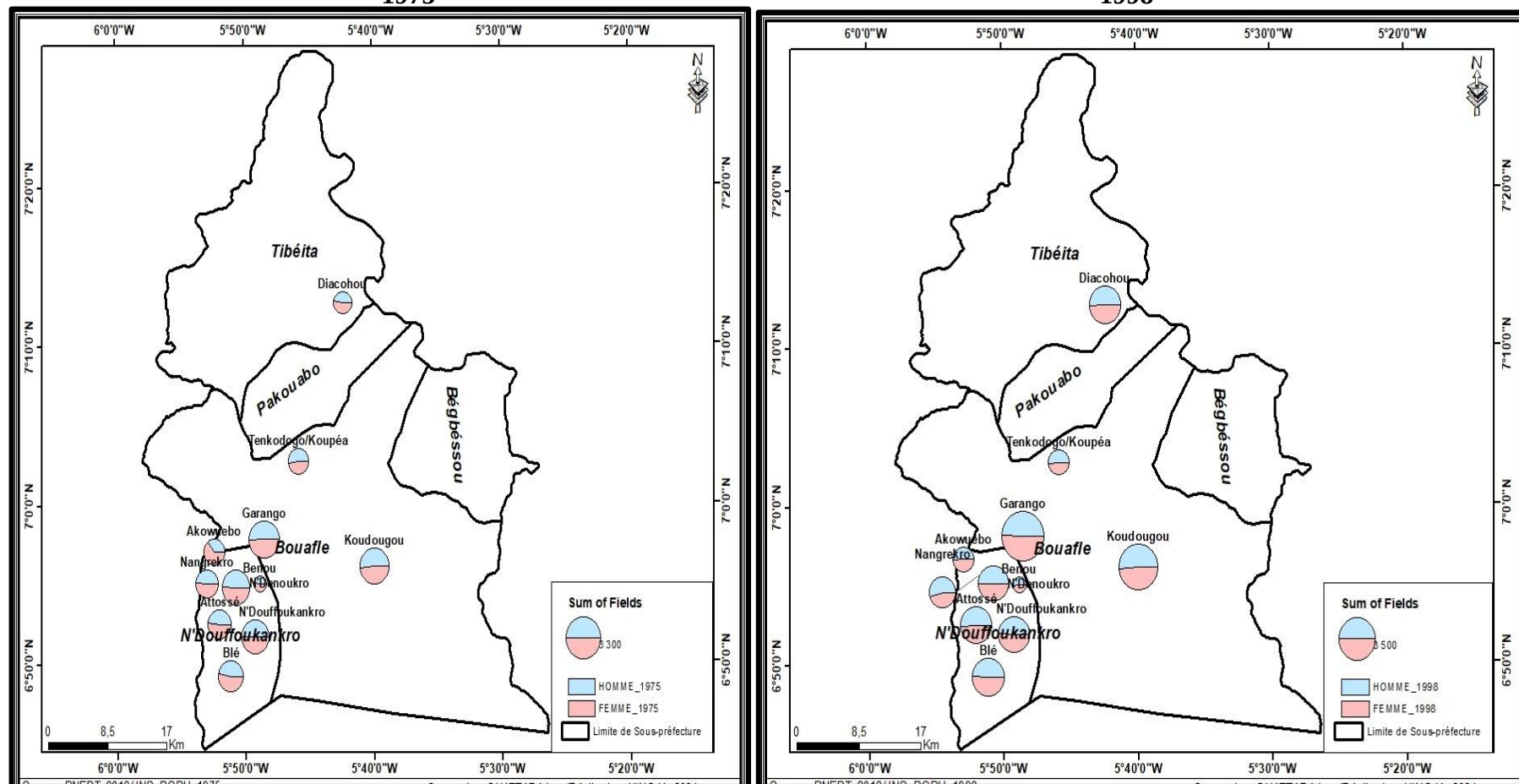
En somme, l'analyse de ces données montre un léger recul démographique global de 1975 à 1998 lié aux crises agricoles, suivi d'une recomposition spatiale marquée par une concentration de la population sur certains villages (Garango, Nangrékro) favorisée par des conditions politiques plus stables après 2014, alors que d'autres zones comme Akoviébo restent faiblement peuplées. Le poids des populations migrantes s'inscrit clairement dans ces fluctuations spatiales locales.

3.2.1. Distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon le sexe de 1975 et 1998

La distribution spatio-temporelle de la population migrante est capitale dans l'étude des dynamiques démographiques et socio-économiques en milieu rural. Dans le département de Bouaflé, où les villages de colonisation jouent un rôle essentiel dans l'organisation territoriale

et le développement local, il est important de comprendre comment le volume de cette population évolue à la fois dans l'espace et dans le temps. En intégrant la variable du sexe, cette étude vise à rendre compte des disparités et des dynamiques différenciées entre hommes et femmes migrants, afin d'éclairer les processus sociaux, économiques et démographiques qui sous-tendent ces phénomènes migratoires. Cette approche permet ainsi d'apporter une analyse essentielle pour mieux saisir les implications de la migration sur la structuration des villages de colonisation dans ce département. La répartition des données démographiques des différentes sous-préfectures et localités avec des répartitions par sexe (hommes, femmes) sur les recensements de 1975 et 1998 se présente à travers les cartes de la planche 7.

Planche 7 : distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon le sexe de 1975 et 1998



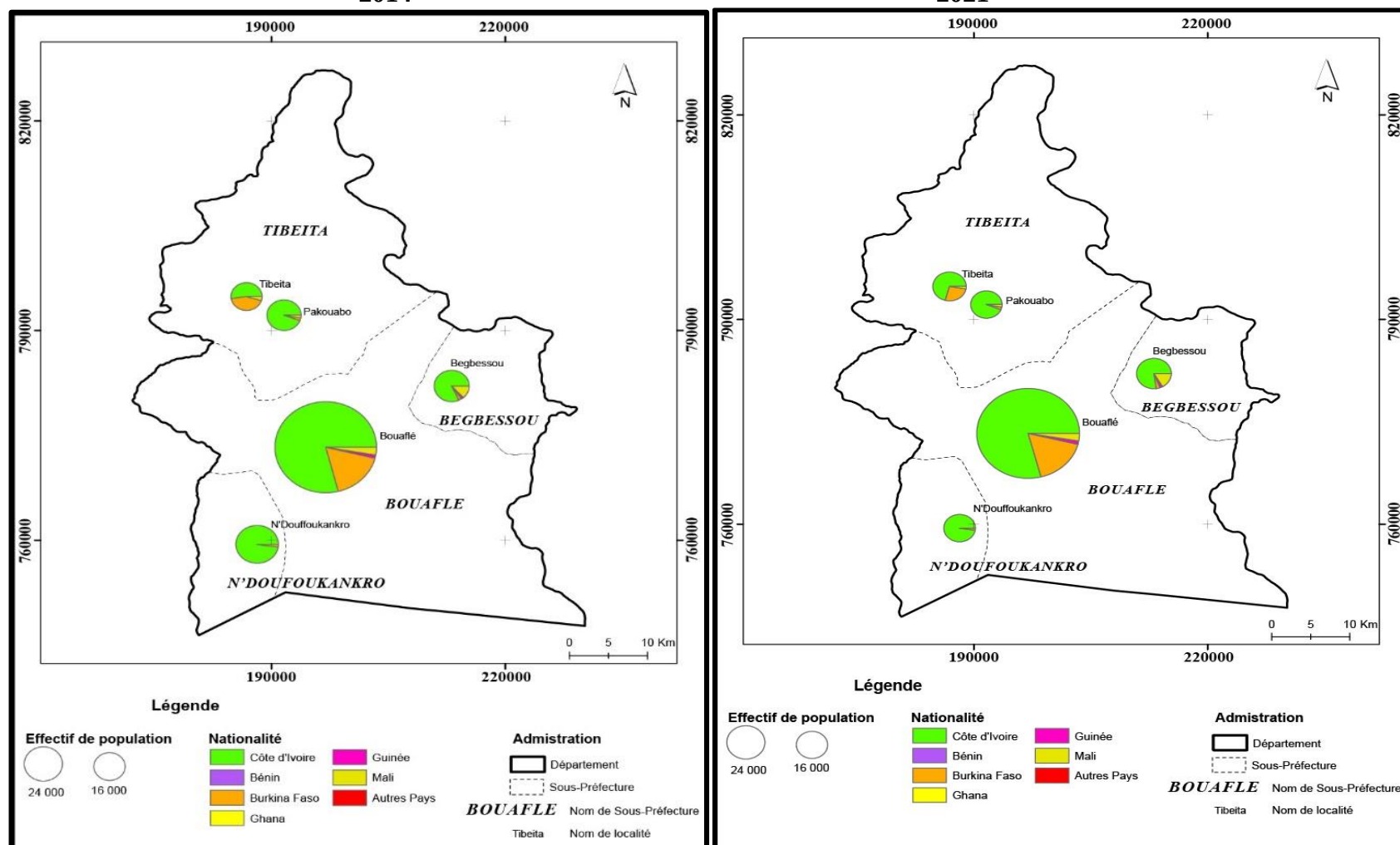
BNETD, 2012 / Données RGPH, 2014 ; Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023 / Réalisation : HINO K. mars 2024

La planche 7 présente les données démographiques de différentes localités du département de Bouaflé, issues des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) de 1975, et 1998. Ces données sont ventilées par sexe (hommes et femmes) et regroupées par sous-préfecture.

3.2.2. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante dans le département de Bouaflé selon le sexe de 2014 et 2021

La compréhension des dynamiques migratoires dans le département de Bouaflé requiert une analyse de la répartition spatio-temporelle des populations concernées, notamment en tenant compte des disparités liées au sexe. Décrypter les variations quantitatives et géographiques du volume des migrants selon le genre, en mettant en lumière les spécificités temporelles et territoriales qui caractérisent ces flux occupe une place de choix dans cette étude. La distribution spatiale du volume des populations migrantes selon leur nationalité dans le département de Bouaflé, pour deux années distinctes (2014 et 2021) est ainsi présentée par les cartes de la planche 8.

Planche 8 : Distribution spatiale du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon la nationalité de 2014 et 2021



Source : fond de carte CCT/BNEDT : 2012 / INS, RGPH, 2014 et 2021 / Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, septembre 2023 / Réalisation : GUEDE C.M. février 2024

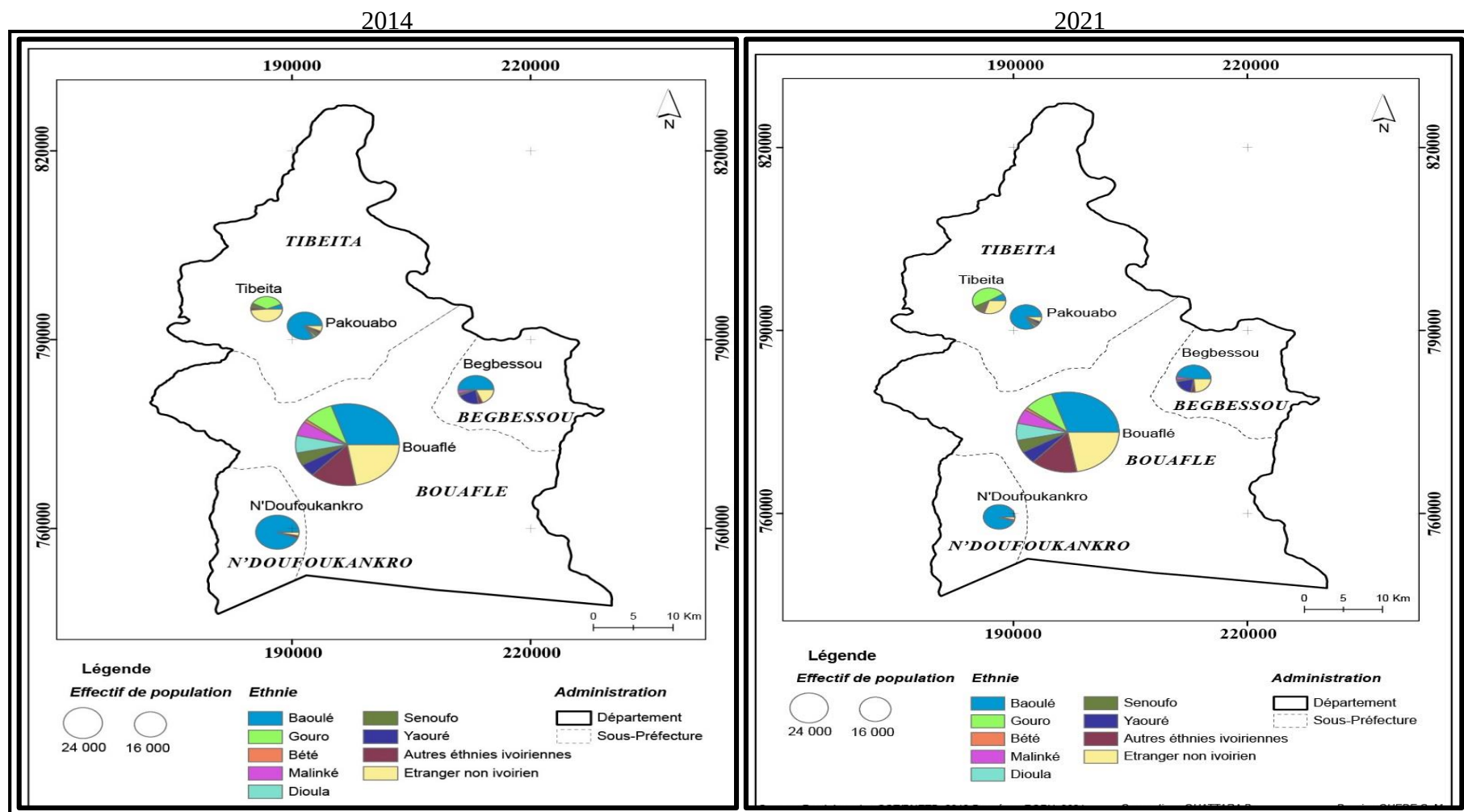
La planche 8 révèle une forte présence de migrants ivoiriens dans les sous-préfectures de N'douffoukankro, proportion liée à la taille de cette population locale. La deuxième population migrante importante est celle du Burkina Faso, les autres étant peu représentées.

En 2021, la population totale des sous-préfectures étudiées est de 233 992 habitants, soit 90% du département de Bouaflé. Les migrants ivoiriens représentent 63% localement (contre 79,42% nationalement), les Burkinabés 34% (15,54% nationalement), les Maliens 1% (2,47% nationalement) et les Guinéens environ 1% (1,14% nationalement). Les autres nationalités comme le Bénin et le Ghana sont minoritaires. À Bouaflé, la majorité des résidents est ivoirienne (77,82%), suivie des Burkinabés (16,78%) ; à N'douffoukankro, les Ivoiriens sont quasi exclusifs (96,56%). L'échantillon de l'étude est principalement ivoirien (63,06%) et burkinabé (33,89%), les autres nationalités étant marginales. La population migrante est plus importante à N'douffoukankro qu'à Bouaflé, où les Burkinabés forment une majorité (40,21%) alors que N'douffoukankro est majoritairement ivoirienne. Les Guinéens et Maliens représentent ensemble 1,71% de la population migrante dans les villages de colonisation, où les Baoulé ivoiriens constituent 59,79% des migrants. En somme, la distribution des migrants selon la nationalité est en faveur des ivoiriens et des Burkinabé.

3.2.3. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante dans le département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021

Dans le contexte spécifique du département de Bouaflé, caractérisé par une diversité ethnique importante, l'analyse de la distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante selon l'ethnie permet d'appréhender les processus d'implantation, de mobilité et d'intégration des groupes migratoires. L'analyse des variations dans l'espace et dans le temps des populations migrantes ethniquement différenciées, intervient dans le cadre des mécanismes d'adaptation, des interactions interethniques et des dynamiques territoriales qui façonnent le paysage migratoire dans ce département. La cartographie de cette distribution spatiale est présentée par la planche 9.

Planche 9 : Distribution spatiale du volume des populations migrantes du département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021



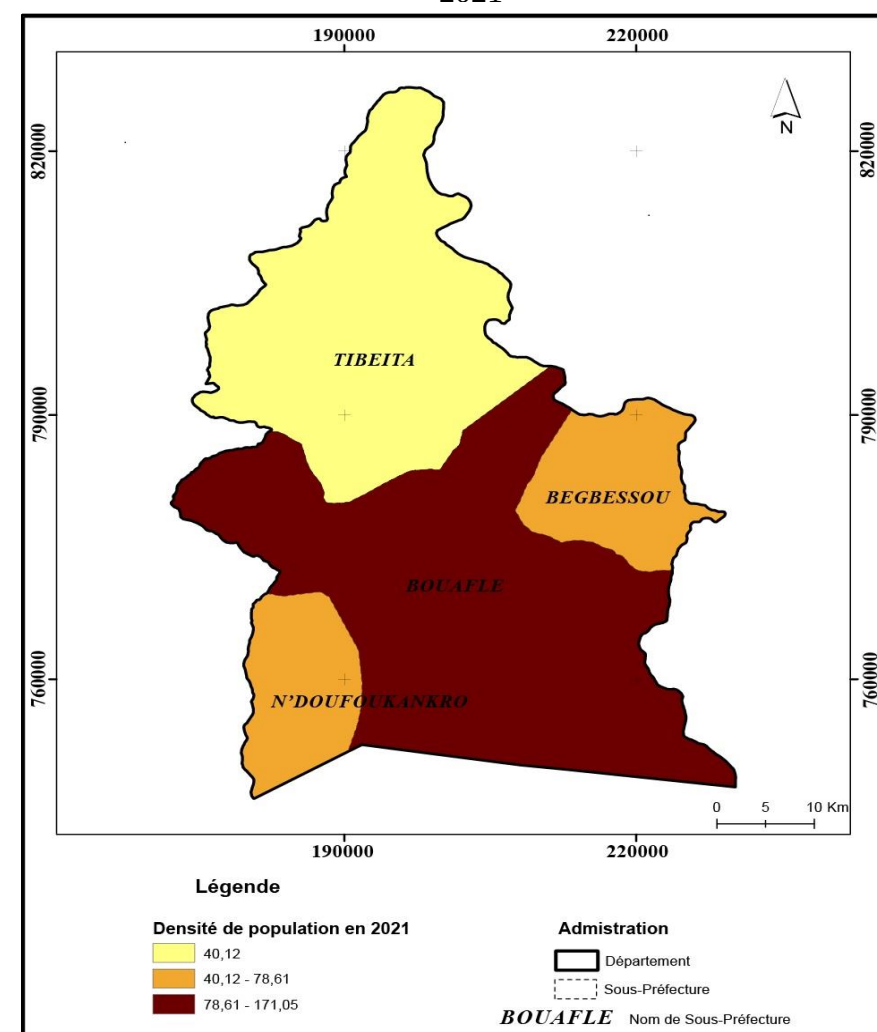
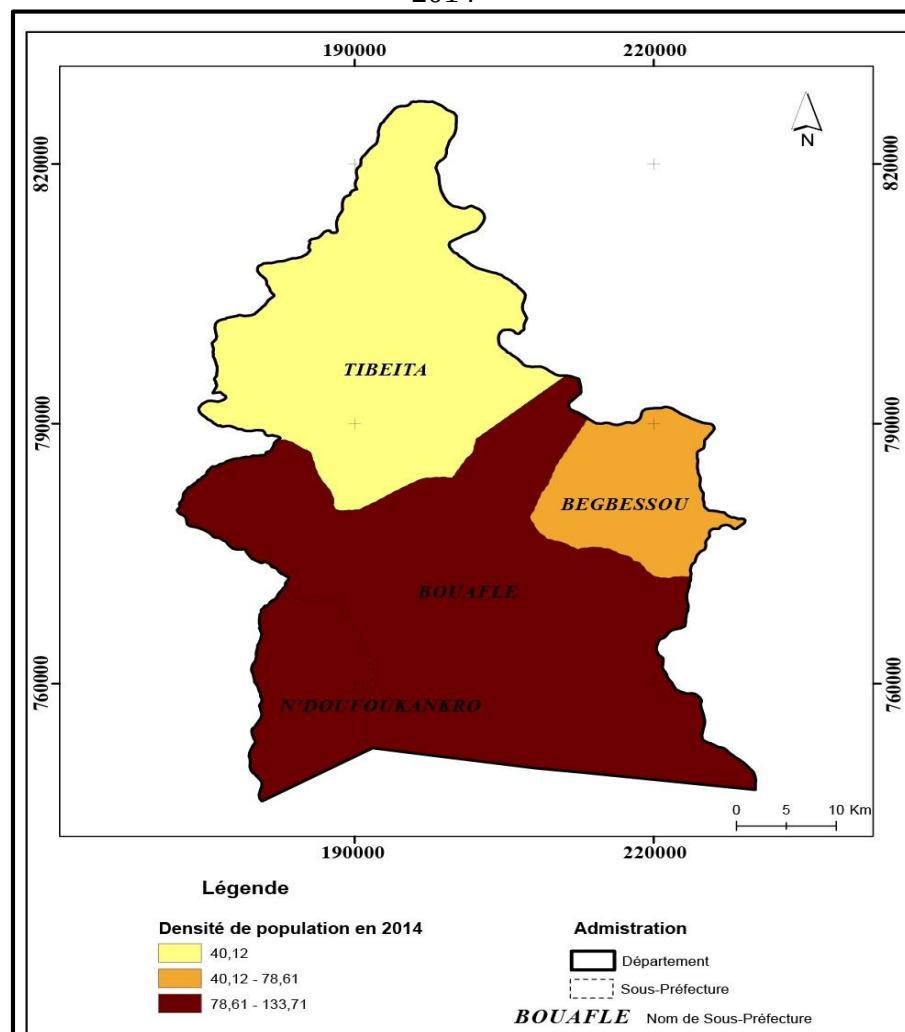
Source : fond de carte CCT/BNEDT : 2012 / INS, RGPH, 2014 et 2021 /Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, septembre 2023 /Réalisation : GUEDE C.M. février 2024

Il ressort de l'analyse des cartes de la planche 9 que la distribution spatiale du volume des populations migrantes du département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021 présente une diversité de l'évolution de la population. Elle s'explique par la variation du rattachement selon le profil ethnique ou l'origine. Ainsi, dans la sous-préfecture de N'douffoukankro, l'ethnie dominante est le baoulé tandis que dans la sous-préfecture non communale, les Mossi sont majoritaires.

3.2.4. La distribution spatio-temporelle de la densité des populations migrantes du département de Bouaflé de 2014 et 2021

Dans le département de Bouaflé, où les mouvements migratoires ont profondément modifié la composition démographique et les structures socio-économiques locales, il est essentiel d'examiner la distribution spatio-temporelle de la densité des populations migrantes. Les évolutions géographiques et chronologiques de ces flux migratoires mettent en lumière les facteurs qui influencent leur concentration et leur dispersion au sein du territoire. Les interactions entre migration, occupation de l'espace et transformations socio-économiques dans ce département méritent ainsi d'être mieux appréhender. La planche 10 présente la densité des populations du département de Bouaflé de 2014 et 2021.

Planche 10 : Distribution spatiale de la densité des populations migrantes du département de Bouaflé de 2014 et 2021



Source : Fond de carte CCT/BNETD, 2012 Données RGPH 2014 ;
 Conception : B. Issa OUATTARA ; Collecte de données :
 septembre 2023 ; Réalisation : GUEDE C. M.

Source : Fond de carte CCT/BNETD, 2012 Données RGPH 2021 ;
 Conception : B. Issa OUATTARA ; Collecte de données :
 septembre 2023 ; Réalisation : GUEDE C. M.

Il ressort de la planche 10 qu'en 2014, la densité de population dans les villages de colonisation, tant Baoulé (VCB) qu'étrangers (VCE), se situait principalement entre 78,61 et 133,71 habitants par habitants/km². Toutefois, certaines exceptions apparaissent, notamment à Bégbessou (VCB) dont la densité oscillait entre 40,12 et 78,61 habitants/km², et à Tibéita, où la densité était précisément de 40,12 habitants/km².

En 2021, l'évolution de la densité dans ces villages montre une augmentation notable, avec la majorité des localités se situant désormais dans une fourchette comprise entre 78,61 et 171,06 habitants/km². Néanmoins, Bégbessou (VCB) demeure une exception, conservant une densité faible comprise entre 40,12 et 78,61 habitants/km², tout comme N'douffoukankro (VCB). Par ailleurs, Tibéita maintient sa densité stable à 40,12 habitants/km².

Ces données traduisent l'accroissement général de la population dans la plupart des villages de colonisation entre 2014 et 2021. Elles reflètent une dynamique migratoire ou une croissance naturelle, tandis que certains villages à faible densité montrent des contraintes spécifiques. Cette augmentation démographique accentue la pression sur les ressources naturelles locales, favorisant leur surexploitation et risquant d'entraîner un épuisement accéléré des terres agricoles, des forêts et des ressources en eau, ce qui menace à terme la durabilité socio-économique de ces villages.

3.3. La dynamique démographique et saturation foncière dans le département de Bouaflé

Les villages de colonisation burkinabé à Bouaflé (Tenkodogo, Koudougou, Garango) ont été établis dès 1934 par les autorités coloniales françaises pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans les plantations de café et de cacao. Cette migration, initialement volontaire, s'est vite transformée en travail forcé, conduisant à une installation durable des migrants burkinabés. En 1971, la construction du barrage hydroélectrique de Kossou a provoqué la réinstallation de 11 000 paysans Baoulé dans une zone à forte densité, où la population est passée de 110 habitants/km² en 1970 à plus de 160 habitants/km² en 1980, accentuant la rareté des terres cultivables. L'arrivée d'environ 20 000 migrants burkinabés, représentant 12% de la population rurale, a intensifié l'exploitation agricole, entraînant la fragmentation des parcelles et une forte concurrence pour l'accès à la terre.

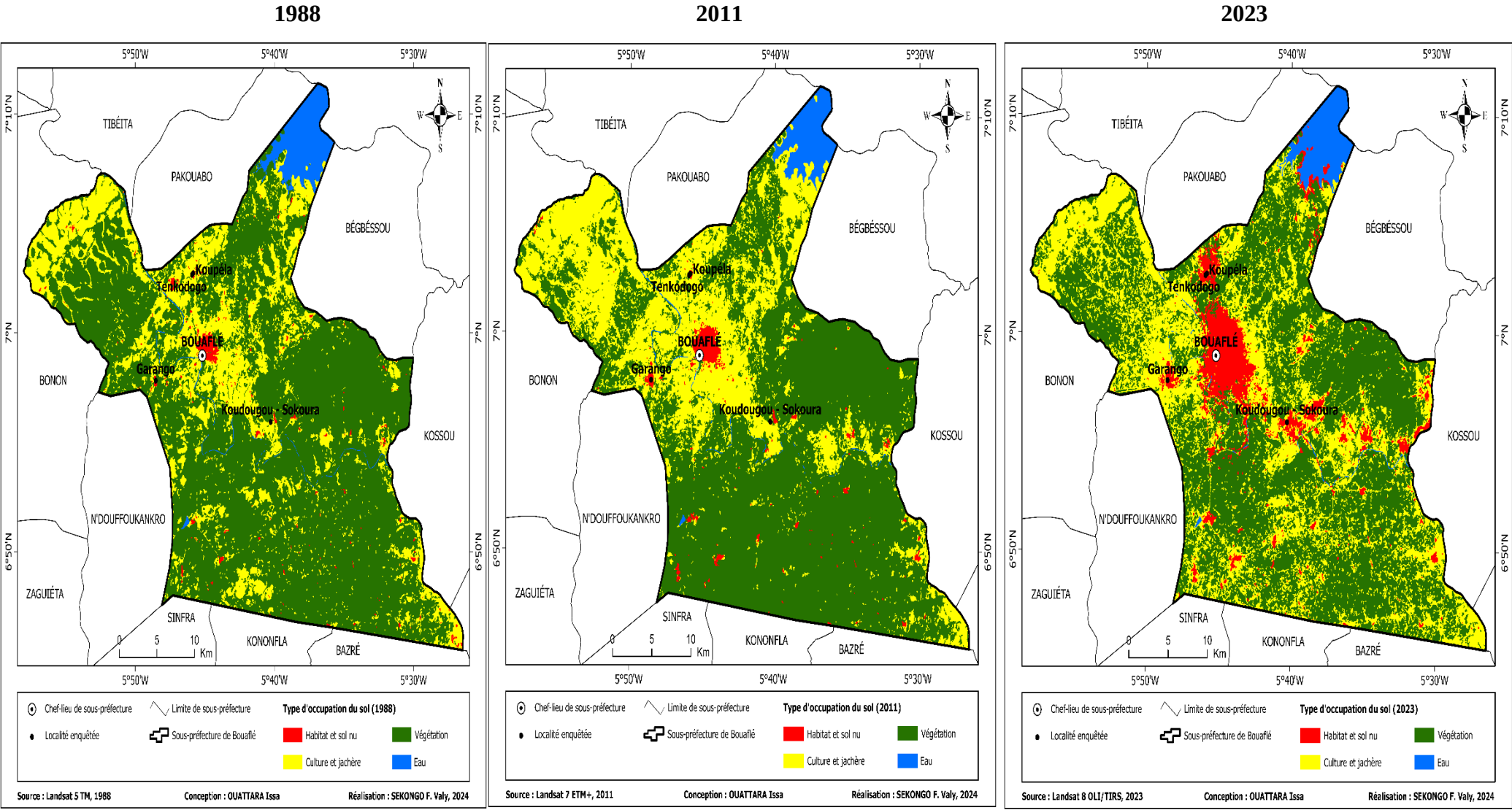
La population du département de Bouaflé a connu une croissance démographique rapide, passant de 17 188 habitants en 1975 à 213 967 en 2021, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 5,4 % entre 1988 et 1998. Cette croissance a accru la pression sur les terres agricoles, menant à une saturation foncière progressive. Situé dans la région du Marahoué, le département de Bouaflé couvre environ 4 500 km² et bénéficie d'un climat tropical humide favorable à

l'agriculture vivrière et de rente. La forêt classée de Bouaflé, d'environ 30 000 hectares, a longtemps servi de réservoir foncier, mais subit depuis les années 1970 une forte pression liée à plusieurs facteurs.

3.3.1. Croissance démographique et occupation du sol dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE)

L'occupation du sol dans les villages de colonisation étrangère de l'espace non-communale de Bouaflé est marquée par une augmentation importante des terres cultivées et des zones habitées, au détriment de la végétation naturelle et des sols nus. Ce phénomène résulte des migrations successives et de l'expansion agricole, qui transforment forêts et savanes en espaces agricoles et résidentiels, modifiant ainsi le paysage et soulevant des défis majeurs pour la gestion durable des ressources naturelles. L'évolution de cette occupation est cartographiée de 1988, 2011 et 2021 dans la planche 11 ci-dessous.

Planche 11 : Cartographie de l'occupation du sol dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE) de 1988, 2011 et 2023



Source : Landsat 7 TM 1988

Conception : BOURAHIMA Issa Ouattara, février 2024

Réalisation : SEKONGO F. V. mars 2024

L'analyse de la planche 11 indique qu'entre 1988 et 2023, la superficie de la jachère et des cultures a presque doublé, passant de 297,59 km² à 420,96 km². En 2011, elle était de 389,9 km². Les habitats et sols nus ont fortement augmenté, passant de 13,3 km² en 1988 à 86,4 km² en 2023. La végétation a diminué de plus de 100 km², passant de 893,21 km² en 1988 à 701,55 km² en 2023. En 1988, dans les villages de colonisation étrangère de Bouaflé, la végétation dominait avec 71% de la surface, suivie des cultures (23%). Les zones humides occupaient 3,75%, et habitats/sols nus seulement 1,06%. En 2011, la végétation a régressé à 56%, tandis que cultures et jachère ont augmenté à 33,65%. Les habitats ont aussi cru, de 13,3 km² à 17,98 km², alors que les zones humides ont diminué. En 2023, habitats, cultures et jachère couvrent environ 40,55% des surfaces. Les habitats et sols nus ont presque quadruplé depuis 2011, atteignant 86,4 km². Les cultures et jachère ont également augmenté, tandis que la végétation reste la principale occupation avec 56% des surfaces.

L'analyse des cartes d'évolution de l'occupation du sol dans les Villages de Colonisation Étrangère (VCE) révèle une forte augmentation des terres cultivées et des zones habitées entre 1988 et 2023. Cette dynamique traduit une pression croissante sur les formations naturelles, avec une conversion notable des forêts et savanes en espaces agricoles et urbains, entraînant une réduction de la végétation de 15 points. Parallèlement, les sols nus et les zones urbaines se développent fortement (+5,85 points), tandis que les zones humides restent stables, indiquant une faible pression sur ces milieux. Ces transformations soulignent des défis majeurs pour la gestion durable des ressources naturelles dans les villages de colonisation étrangère.

3.3.1.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCE

La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les Villages de Colonisation et d'Établissement (VCE) est analysée à travers l'étude de la dynamique démographique et de l'extension des surfaces cultivées, voir tableaux 26 et 27.

Tableau 26 : Rapport détaillé de la corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCE

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	48496	16165,3333	60069804,3
Superficie de culture	3	1108,45	369,483333	4117,66943

Source : Landsat 7 (ETM+, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 27 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie des cultures dans les VCE

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	374263316	1	374263316	12,4600926	0,02423306	7,70864742
A l'intérieur des groupes	120147844	4	30036961			
Total	494411160	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Selon le test ANOVA, les données montrent que sur trois échantillons, la population totale observée est de 48 496 habitants avec une moyenne par échantillon de 16 165,33 et une variance élevée de 60 069 804,3 indiquant une grande disparité dans les effectifs entre les échantillons. En comparaison, la superficie totale cultivée est de 1 108,45 hectares avec une moyenne de 369,48 hectares et une variance beaucoup plus faible de 4 117,67, ce qui révèle une moindre dispersion des superficies cultivées.

Le test ANOVA indique une somme des carrés entre groupes très importante (374 263 316) avec 1 degré de liberté, et une somme des carrés à l'intérieur des groupes de 120 147 844 avec 4 degrés de liberté. Le calcul du rapport F aboutit à 12,46, supérieur à la valeur critique de 7,71. La p-value associée est 0,024, inférieure au seuil usuel de 0,05, ce qui indique que la variation de la population est significativement corrélée à la variation de la superficie cultivée dans les villages de colonisation et d'établissement.

Cette variance statistiquement significative signifie que des différences observées dans la superficie des cultures s'expliquent en grande partie par les évolutions démographiques. L'association détectée souligne un phénomène où l'accroissement de la population engendre une extension notable des surfaces agricoles exploitées.

3.3.1.2. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie de la végétation dans les VCE

La corrélation entre l'évolution démographique et la superficie de la végétation dans les villages de colonisation permet de mieux comprendre les interactions entre dynamique populationnelle et ressources naturelles dans ces espaces ruraux en pleine transformation, (tableaux 28 et 29).

Tableau 28: Rapport détaillé de la corrélation entre l'évolution démographique et la variation de la superficie de la végétation dans les (VCE)

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	48496	16165,3333	60069804,3
Superficie de végétation	3	2400,5	800,166667	9206,68543

Source : Landsat 7 (ETM+, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 29: Variance entre l'évolution démographique et la superficie de la végétation dans les VCE

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	354132520	1	354132520	11,7888931	0,02645078	7,70864742
A l'intérieur des groupes	120158022	4	30039505,5			
Total	474290542	5				

Source : Landsat 7 (ETM +, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

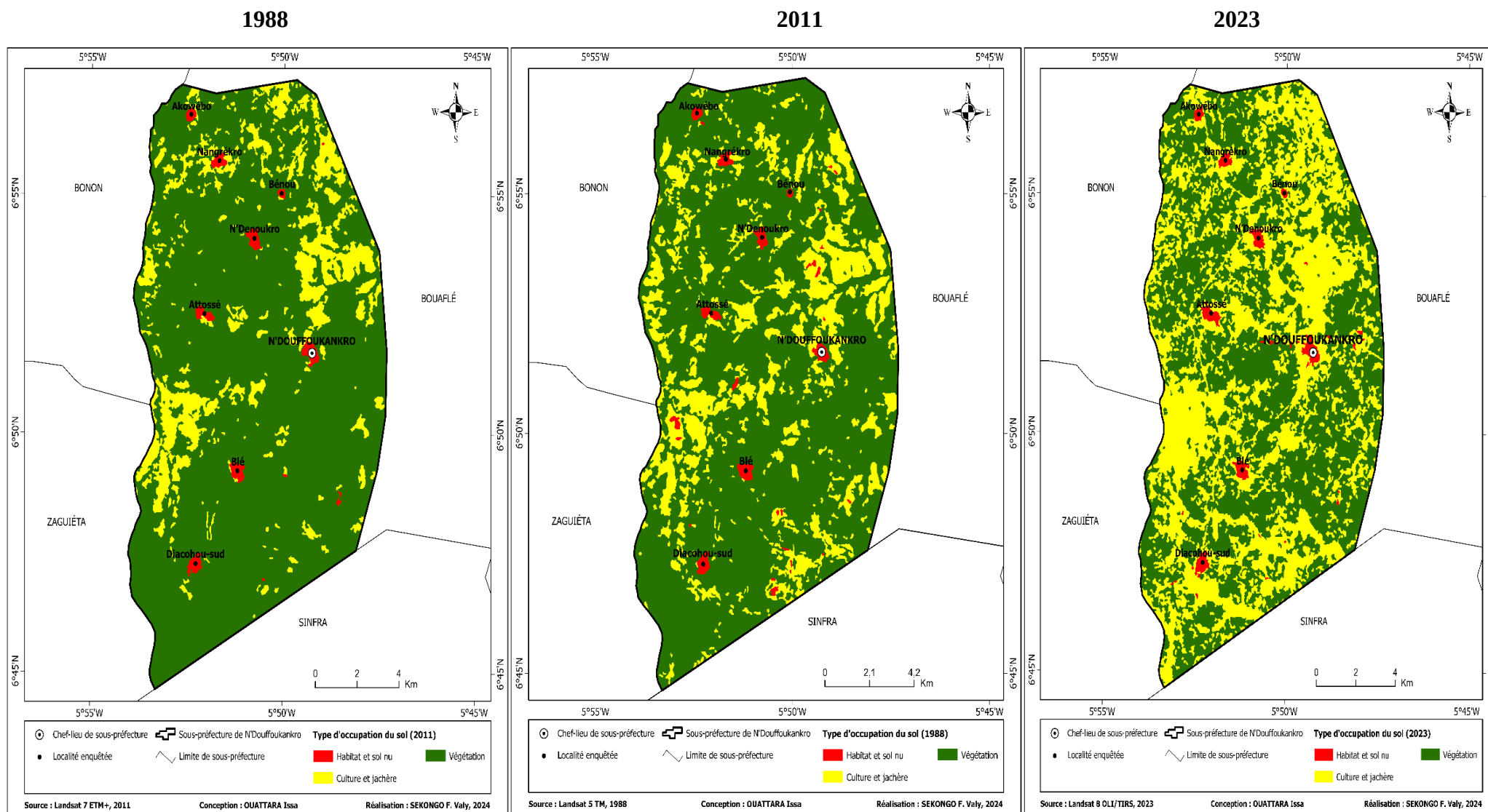
Concernant la corrélation entre la superficie de la végétation, à partir de l'analyse de ces tableaux, il ressort que la somme totale des superficies étudiées est de 2 400,5 hectares, avec une moyenne de 800,17 hectares et une variance de 9 206,68, représentant une variation modérée entre échantillons. Les résultats du test ANOVA pour cette corrélation font apparaître un rapport F de 11,79 avec une p-value de 0,026, ce qui est également inférieur au seuil de signification de 0,05. Cela indique que l'évolution de la population est aussi significativement liée à la variation des superficies végétatives dans les VCE. Cette association suggère que les changements démographiques influencent directement la dynamique des espaces végétalisés, probablement par le biais de défrichements ou d'usages agricoles qui modifient la couverture végétale naturelle.

En somme, dans les deux cas, les analyses indiquent des corrélations significatives entre la démographie et les modifications des surfaces agricoles et végétales. Néanmoins, la variance interne élevée révèle une hétérogénéité marquée liée à des facteurs locaux ou contextuels propres aux différents sites ou périodes d'observation. Ces résultats sont précieux pour comprendre la pression exercée sur les terres dans les VCE et orientent vers la nécessité d'une gestion adaptée des ressources foncières tenant compte de la croissance démographique.

3.3.2. Croissance démographique et occupation du sol dans les Villages de Colonisation Baoulé (VCB)

L'occupation du sol dans les villages de colonisation Baoulé entre 1988 et 2023 est caractérisée par une dégradation de la végétation naturelle au profit des activités humaines. L'état de dégradation de cette végétation est illustré à travers la planche 12 ci-dessous.

Planche 12: Cartographie de l'occupation du sol dans les villages de colonisation Baoulé de 1988, 2011 et 2023



L'analyse de la planche 12 montre qu'entre 1988 et 2023, la surface végétale est passée de 167,9 km² à 116,76 km², soit une perte de plus de 51 km². Parallèlement, les surfaces de jachère et cultures ont doublé, passant de 47,36 km² à plus de 98 km². Les habitats et sols nus ont peu évolué, avec une légère augmentation de 3,02 km² à 3,18 km², liée à une densification des espaces bâtis. En 1988, la végétation dominait avec plus de 72% du territoire dans les villages Baoulé, tandis que cultures et jachères couvraient 21,7%. En 2011, la végétation a progressé à 84%, au détriment des cultures et jachères qui ont diminué. Entre 2011 et 2023, un fort recul de la végétation (de 184,22 à 116,76 km²) a favorisé l'expansion des cultures et jachères, traduisant une anthropisation liée à la mobilité migratoire et à l'exploitation accrue des terres.

Au total, la surface agricole est passée de 297,59 km² (23,79%) en 1988 à 420,96 km² (33,65%) en 2023. Les surfaces en eau sont restées stables autour de 3%. Par contre, habitats et sols nus ont connu une forte progression, passant de 13,3 km² à 86,4 km². La végétation a reculé de près de 15 points en proportion, illustrant une conversion marquée des terres naturelles en terres cultivées et résidentielle. L'évolution stable des zones humides indique une pression limitée sur ces espaces.

L'évolution du paysage rural entre 1988 et 2023 montre une forte réduction de la végétation naturelle, remplacée par une extension des terres cultivées et jachères, due à la croissance démographique et à la migration. Cette pression foncière entraîne une densification des habitats et une augmentation des sols nus, traduisant une urbanisation diffuse. La stabilité des surfaces en eau reste un point positif, mais la saturation foncière génère des tensions environnementales, menaçant la biodiversité et appelant à une gestion durable pour concilier conservation et besoins socio-économiques.

3.3.2.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCB

L'analyse de la corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCB s'est faite grâce au test ANOVA. Cette approche permet de démontrer et quantifier la relation forte entre la croissance démographique et la réduction des ressources végétales à travers l'évolution des surfaces culturelles (tableau 30 et 31).

Tableau 30 : Rapport détaillé de la corrélation entre croissance démographique et la variation de la superficie des cultures dans les VCB

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	58117	19372,3333	19632090,3
Superficie de culture	3	177,11	59,0366667	1222,16463

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 31 : Variance entre croissance démographique et la superficie des cultures dans les VCB

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité ou p-valeur	Valeur critique pour F
Entre Groupes	559505142	1	559505142	56,9954909	0,00164932	7,70864742
A l'intérieur des groupes	39266625	4	9816656,25			
Total	598771767	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

L'analyse des tableaux 30 et 31 présente une p-valeur est 0,00164932. En choisissant un seuil de signification courant, $\alpha = 0,05$ ou on constate que le p-valeur (0,00164932) est inférieure à $\alpha = 0,05$, on rejette l'hypothèse nulle (H_0). Sur la Basé sur la statistique F : La statistique F observée est $F = 56,9954909$ et la Valeur critique de F pour un seuil α de 0,05, avec $dl_1 = 1$ et $dl_2 = 4$ est 7,70864742. On constate que Observé est supérieure à la Valeur critique de F ($56,995... > 7,708...$), on rejette l'hypothèse nulle (H_0).

En conclusion, il existe une différence significative dans l'évolution de la superficie des cultures entre les groupes définis par l'évolution de la population, au seuil de signification de 5%. Dans ce contexte de la corrélation entre l'évolution de la superficie de cultures et celle de la population, ces résultats suggèrent que l'évolution de la population a une influence significative sur l'évolution de la superficie de cultures.

3.3.2.2. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie de la végétation dans les VCB

La corrélation entre l'évolution démographique et la superficie de la végétation dans les villages de colonisation Baoulé permet de mieux comprendre les interactions entre dynamique populationnelle et ressources naturelles dans ces espaces ruraux en pleine transformation, voir tableau

Tableau 32 : Rapport détaillé de l'évolution de la population en lien avec la variation de la superficie de la végétation dans les VCB

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	58117	19372,3333	19632090,3
Superficie de végétation	3	468,88	156,293333	1238,74893

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 33 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie de la végétation dans les VCB

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	553884290	1	553884290	56,4228601	0,0016811	7,70864742
A l'intérieur des groupes	39266658,2	4	9816664,54			
Total	593150948	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Les tableaux 32 et 33 présentent deux analyses distinctes basées sur des tests d'analyse de variance (ANOVA) visant à évaluer la relation entre l'évolution de la population et la variation des superficies cultivées et végétalisées dans des villages de colonisation Baoulé.

Pour l'évolution de la population et la superficie des cultures, les données analysées montrent une moyenne de population de 16 165,33 habitants avec une variance élevée de 60 069 804,3, tandis que la moyenne de la superficie cultivée est de 369,48 hectares avec une variance de 4 117,67. Le test ANOVA révèle une somme des carrés entre groupes de 374 263 316 avec 1 degré de liberté, une moyenne des carrés équivalente, et une somme des carrés intra-groupes de 120 147 844 avec 4 degrés de liberté. La statistique de test F calculée est de 12,46, supérieure à la valeur critique F de 7,71 au seuil de 5%, avec une p-value de 0,0242.

Concernant l'évolution de la population et la superficie de la végétation, la moyenne de population reste à 16 165,33 avec la même variance, la moyenne de la superficie végétale est de 800,17 hectares avec une variance plus élevée de 9 206,69. Le test affiche une somme des carrés entre groupes de 354 132 520, aussi avec 1 degré de liberté, et une somme des carrés intra-groupes de 120 158 022 avec 4 degrés de liberté. Le F calculé est de 11,79, également supérieur à la valeur critique F de 7,71, avec une p-value de 0,0265.

Ces résultats indiquent que dans les deux cas, le F calculé est supérieur à la valeur critique et que les p-values sont inférieures à 0,05, ce qui signifie que les différences observées entre

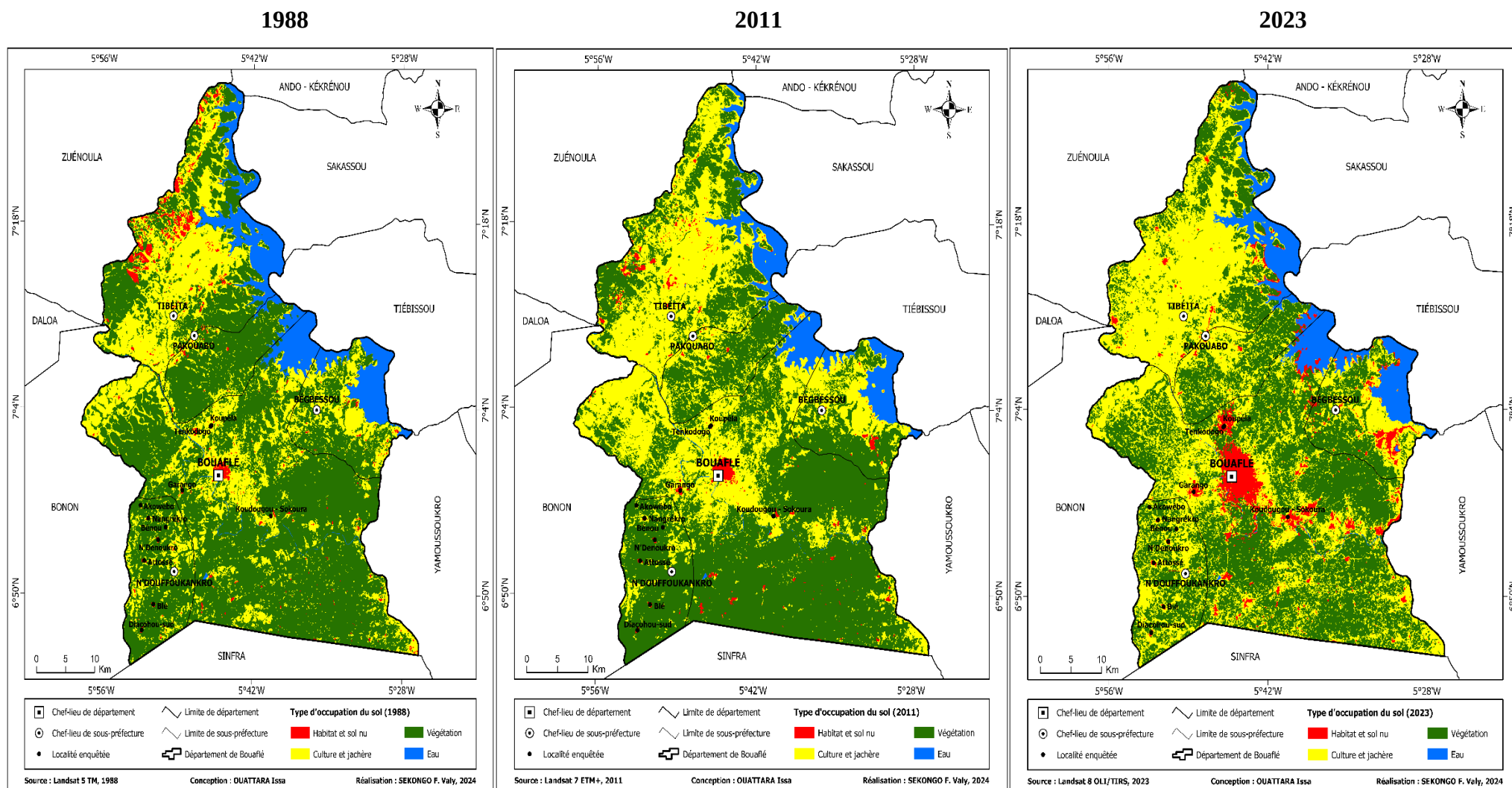
groupes sont statistiquement significatives. Il existe donc une corrélation significative entre l'évolution démographique des villages de colonisation Baoulé et la variation des superficies cultivées ainsi que des superficies végétalisées. Cette relation suggère que les changements démographiques influencent directement la répartition des terres agricoles et des espaces végétalisés, ce qui génère des pressions sur les ressources foncières et naturelles.

En conclusion, cette analyse statistique met en évidence un lien pertinent entre la croissance démographique et les ressources terres cultivées et naturelles, soulignant la nécessité de prendre en compte ces interactions dans la gestion durable des terres et le développement rural.

3.3.3. Croissance démographique et occupation du sol dans l'ensemble du département de Bouaflé

La situation de l'occupation du sol dans le département de Bouaflé entre 1988 et 2023 montre une forte régression de la végétation. La superficie de la végétation est passée de 1575,91 km² en 1988 à 1445,17 km² en 2011 pour atteindre 1196,85 km² en 2023. La dynamique d'occupation du sol dans le département de Bouaflé est représentée par la planche 13.

Planche 13 : Cartographie de l'occupation du sol dans l'ensemble du département de Bouaflé de 1988 à 2023



Source : Landsat 5TM, 1988

Conception : B. Issa. OUATTARA, février 2024 Réalisation : SEKONGO F. V. mars 2024

L'analyse de la planche 13 indique que l'espace des habitats et sols nus a diminué de 52,71 km² en 1988 à 36,73 km² en 2011, avant de s'étendre fortement à 119,12 km² en 2023. La jachère et les cultures ont progressé continuellement, passant de 736,32 km² en 1988 à 1076,83 km² en 2023, représentant 41,66% du département cette année-là. Les surfaces humides ont réduit, de 219,62 km² en 1988 à 191,76 km² en 2023. En 1988, la végétation dominait avec 1575,91 km² (60,97%), suivie par les cultures et la jachère (28,49%) et une faible part pour les sols nus et habitats (2,04%). En 2011, la végétation couvrait 55,92%, les cultures et jachère 36,38%, et les sols nus 1,42%. En 2023, la végétation occupait 46%, les cultures et jachère 41,66%, et les sols nus 4,61% du territoire.

L'analyse des Ratios Population-Superficie (RPS) à Bouaflé (1988-2023) révèle une forte transformation de l'occupation du sol. La végétation a diminué de 1575,91 km² à 1196,85 km² (-14,66%), tandis que les surfaces cultivées et les habitats ont augmenté, traduisant une intensification agricole et une urbanisation croissante. La réduction des zones humides affecte les écosystèmes aquatiques. La population a fortement augmenté, passant de 17 188 habitants en 1975 à 213 967 en 2021, avec une densité doublée (65 à 120 hab/km²). Les migrants, majoritairement burkinabé, représentent plus de 8% de la population et ont contribué à diversifier la démographie, notamment par une féminisation croissante des flux migratoires. Cette croissance a conduit à une saturation foncière marquée par une diminution des exploitations agricoles, passant de 5 ha en 1970 à 2,5 ha en 2020, et une exploitation accrue des terres marginales. L'accès à la terre devient plus monétarisé, exacerbant les conflits fonciers et tensions sociales.

L'intensification agricole privilégie les cultures pérennes au détriment des forêts et zones humides, entraînant dégradation des sols et perte de biodiversité. La précarisation de l'emploi agricole résulte de cette pression foncière et fragilise la stabilité économique locale. Il est urgent d'adopter une gestion durable des ressources foncières et des politiques adaptées à la diversité des populations pour garantir la cohésion sociale et la résilience agricole.

3.3.3.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans le département de Bouaflé

L'analyse de la relation entre la croissance de la population et l'extension des surfaces cultivées dans le département de Bouaflé offre une meilleure compréhension des liens entre dynamique démographique et pression exercée sur les terres agricoles, voir tableaux 34 et 35.

Tableau 34 : Rapport détaillé de l'évolution de la population en lien avec la superficie des cultures dans le département de Bouaflé

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	106613	35537,6667	115002712
Superficie Culture et jachère	3	2753,35	917,783333	29363,6452

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Tableau 35 : Variance entre l'évolution de la population et la superficie des cultures dans le département de Bouaflé

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	1797804483	1	1797804483	31,2574465	0,00502183	7,70864742
A l'intérieur des groupes	230064152	4	57516038			
Total	2027868635	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Pour déterminer si la différence entre les groupes est significative, on utilise généralement deux critères : la comparaison de F observée avec la F critique, et la comparaison de la valeur p avec un seuil de signification (α). Le seuil de signification standard est $\alpha = 0,05$.

F observée (calculée) : 31,2574465 et F critique (pour $\alpha = 0,05$ avec $dl=1$ et $dl=4$) = 7,70864742} comme décision : Puisque F observée(31,26) est supérieure à F critique (7,71), on rejette l'hypothèse nulle (H_0). De plus, la valeur p (Probabilité) = 0,00502183 et le seuil de signification $\alpha = 0,05$. Donc puisque la Valeur p (0,005) est inférieure à α (0,05), on rejette l'hypothèse nulle (H_0).

En somme, l'analyse compare la superficie en fonction de l'évolution de la population, cela signifie que l'évolution la superficie des cultures et jachères est fortement influencée par la population.

3.3.3.2. La corrélation entre la dynamique démographique et la variation de la superficie de la végétation dans le département de Bouaflé

L'analyse de la corrélation entre l'évolution de la population et la superficie de la végétation dans le département s'est faite grâce au test ANOVA. Cette approche permet de démontrer et quantifier la relation forte entre la croissance démographique et la réduction des ressources végétales (tableaux 36 et 37)

Tableau 36 : Rapport détaillé de la corrélation entre population et superficie de la végétation dans le département de Bouaflé

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Population	3	106613	35537,6667	115002712
Superficie de Végétation	3	4217,93	1405,97667	37073,7089

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

Pour la variable Population : nombre d'échantillons = 3, somme = 48 496, moyenne = 16 165,33, variance = 60 069 804,3. Concernant la variable Superficie de végétation : nombre d'échantillons = 3, somme = 2 400,5, moyenne = 800,17, variance = 9 206,69. La variance de la population est beaucoup plus élevée que celle de la superficie, indiquant une plus grande dispersion des valeurs au sein des effectifs de population par rapport à la végétation.

Tableau 37 : Variance entre population et superficie de la végétation dans le département de Bouaflé

Source des variations	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	Probabilité	Valeur critique pour F
Entre Groupes	1747458393	1	1747458393	30,3800703	0,00528703	7,70864742
A l'intérieur des groupes	230079572	4	57519893			
Total	1977537965	5				

Source : Landsat 7 (ETM, 1988, 2011, 2023) ; Réalisation BOURAHIMA Issa Ouattara, Mai 2024

L'analyse de variance (ANOVA) met en lumière la décomposition des sources de variation en deux composantes : entre groupes et à l'intérieur des groupes. La somme des carrés due aux variations entre groupes est élevée, s'établissant à 354 132 520 avec un degré de liberté de 1, conduisant à une moyenne des carrés équivalente. En comparaison, la somme des carrés des variations à l'intérieur des groupes est plus faible, égale à 120 158 022, avec 4 degrés de liberté et une moyenne des carrés de 30 039 505,5. La statistique F calculée est de 11,79, dépassant nettement la valeur critique de 7,71 correspondant aux degrés de liberté. La probabilité associée (p-value) est de 0,026, inférieure au seuil de significativité statistique fixé à 0,05.

Ces résultats indiquent que la variation observée entre les groupes est significativement différente de la variation intra-groupe. Autrement dit, la relation entre la population et la superficie de végétation est statistiquement significative, ce qui justifie le rejet de l'hypothèse nulle d'absence de corrélation. Ainsi, une corrélation statistiquement significative existe entre ces deux variables : la croissance démographique influence notablement la superficie consacrée

à la végétation. Cette interaction souligne l'importance d'intégrer simultanément la dynamique démographique et les variations des superficies végétales pour assurer une gestion efficace des ressources naturelles et une planification territoriale adaptée.

3.3.4. L'analyse spatio-temporelle des Ratios Population-Superficie (RPS) dans le département de Bouaflé

L'analyse spatio-temporelle des Ratios Population-Superficie (RPS) dans le département de Bouaflé, de 1975 à 2023, révèle une forte dynamique de croissance démographique combinée à des transformations majeures de l'occupation du sol, avec des conséquences significatives sur l'environnement et la gestion des ressources. Cette analyse est basée sur des données spatiales et temporelles intégrant les évolutions entre 1975, 2011, et 2023, accompagnées d'une évaluation des liens entre population et occupation du sol dans le département et les villages de colonisation.

Entre 1988 et 2023, la population du département a connu une croissance spectaculaire, passant de 17 188 habitants en 1975 à près de 213 967 habitants en 2021, doublant ainsi la densité de population à environ 65 120 habitants par km². Parallèlement, la superficie des terres cultivées (jachères et cultures) a augmenté de manière significative, passant de 736,32 km² en 1988 à 1 076,83 km² en 2023, soit une progression de plus de 41,66% de la surface totale du département. La végétation naturelle, quant à elle, a fortement régressé, passant de 1 575,91 km² en 1988 à 1 196,85 km² en 2023, soit une perte d'environ 14,66% due principalement à la conversion en terres agricoles. Les habitats et sols nus ont aussi connu une forte augmentation, notamment après 2011, passant de 52,71 km² en 1988 à 119,12 km² en 2023, ce qui témoigne d'une urbanisation croissante et d'une densification des espaces habités.

Des tests d'analyse de variance (ANOVA) mettent en évidence une corrélation statistiquement significative entre l'évolution démographique et la variation des superficies cultivées dans le département ($F_{\text{observé}} = 31,26 > F_{\text{critique}} = 7,71$, $p\text{-value} = 0,005$).

Une relation similaire est observée entre la croissance de la population et la réduction des superficies végétales naturelles ($F_{\text{observé}} = 11,79 > F_{\text{critique}} = 7,71$, $p\text{-value} = 0,026$), soulignant l'impact direct de la pression démographique sur la couverture végétale.

Ces analyses sont confirmées dans les villages de colonisation étrangère (VCE) et Baoulé (VCB), où la population en croissance est associée à une extension des surfaces cultivées et une diminution conséquente de la végétation naturelle.

Somme toute, la forte croissance démographique exerce une pression foncière croissante, entraînant une exploitation accrue des terres, notamment pour l'agriculture et l'habitat, au détriment des espaces naturels. Cette saturation foncière conduit à des exploitations agricoles plus petites et intensives, favorisant notamment des cultures commerciales telles que le cacao, le café, l'hévéa et l'anacarde, tandis que les forêts et zones humides régressent. L'augmentation des espaces bâtis et sols nus reflète une densification des zones habitées, avec des risques accrus de conflits fonciers et de dégradation environnementale. La raréfaction des terres disponibles et la montée de la monétarisation du foncier compliquent l'accès à la terre, exacerbant les tensions sociales dans le département. Ainsi, le RPS met en lumière l'interaction entre population et territoire à Bouaflé, où la croissance démographique rapide transforme profondément le paysage rural par la conversion des terres naturelles en terres agricoles et résidentielles, posant d'importants défis en matière de planification territoriale et de gestion durable des ressources naturelles.

3.3.5. Dynamique foncière et manifestations de la saturation

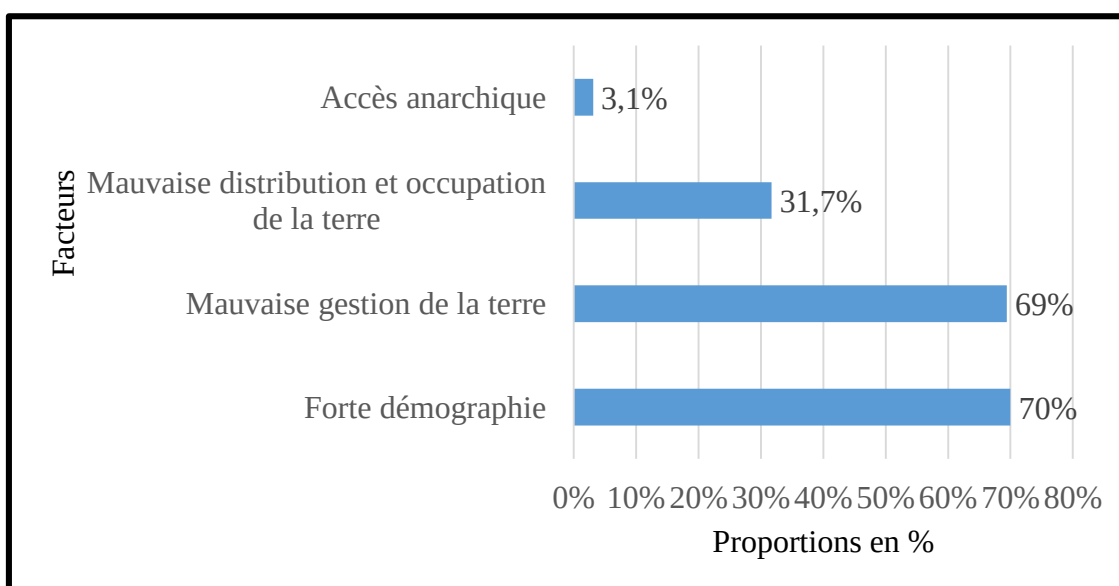
La fragmentation des terres s'accompagne d'une intensification des cultures pérennes, notamment du cacao et du café, qui occupaient déjà 73,9 % des terres cultivées en 1990 dans la zone. La pression foncière a également favorisé l'extension rapide de cultures comme l'hévéa et l'anacarde, au détriment de la forêt classée et des zones humides.

Les modes d'accès à la terre ont évolué, alors qu'auparavant la donation et la location dominaient. Aujourd'hui, l'héritage et surtout l'achat sont devenus les principaux mécanismes d'acquisition foncière, ce qui accentue la monétarisation du foncier et les inégalités d'accès.

3.3.6. Transformations, modifications et pénurie des terres agricoles

La rareté du foncier rural à Bouaflé, due à la forte densité de population et à l'impossibilité d'agrandir les exploitations, engendre une surexploitation des parcelles. Les migrants doivent exploiter les petites terres initialement attribuées lors de leur sédentarisation, sans possibilité d'extension. Selon 74,6% d'entre eux, cette situation résulte de l'indisponibilité de la terre, liée à divers facteurs présentés à la figure 21.

Figure 21 : Facteurs de l'épuisement des terres



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, août 2022

L'analyse de la figure 21 révèle que la croissance démographique désignée par 70% de la population dans le département est la principale raison de l'indisponibilité des terres. En effet, la population du département de Bouaflé n'a cessé de connaître une croissance spectaculaire depuis la colonisation. Cette évolution est relative non seulement à un taux d'immigration important soutenu par les conditions naturelles favorables à l'économie de plantation mais aussi par un taux de natalité remarquable. Ces conditions, entraînant ainsi une importante démographie et par ricochet une forte densité. Elle va donc entraîner une exploitation des superficies abusive et anarchique des terres non exploitées à des fins agricoles engendrant ainsi leur épuisement, selon (70%) des migrants enquêtés. Le second motif mentionné par les migrants est la mauvaise gestion de la terre par la population. En effet, 31,7% des populations évoquent une mauvaise distribution et une occupation démesurée de la terre. Alors que 3,1% mentionne l'accès anarchique de cette ressource par les populations.

En somme, cette analyse met en exergue une double problématique : d'une part, la pression démographique croissante qui exerce une forte demande sur la terre, et d'autre part, des dysfonctionnements dans la gouvernance et la gestion de cette ressource essentielle, aboutissant à une crise foncière majeure dans le département.

Conclusion partielle

L'évolution démographique dans le département de Bouaflé met en exergue la croissance rapide de la population migrante et ses implications sur l'occupation du sol et l'épuisement des ressources naturelles. À partir d'une combinaison de séries temporelles couvrant 1975–2021 et d'approches spatiales des VCB et VCE, cette analyse éclaire les mécanismes d'attraction et d'installation des flux migratoires et les pressions qui en découlent sur les terroirs agricoles.

Entre 1975 et 2021, la population migrante des villages enquêtés est passée de 19 164 à 44 393 habitants, soit une hausse d'environ 130%. Cette croissance traduit une intensification notable des flux migratoires et une concentration accrue autour des pôles Bouaflé et Garango. Ce phénomène transforme le paysage démographique départemental et modifie les équilibres socio-économiques locaux. Parallèlement, la population totale du département augmente, passant de 168 091 en 1975 à 300 305 en 2021. Ce fait indique une réorganisation spatiale des densités et des besoins en infrastructures, services et terres agricoles. Dans ce cadre, les flux migratoires s'alimentent mutuellement avec l'expansion démographique, amplifiant la pression sur les ressources naturelles et les surfaces cultivables.

La répartition spatiale montre une transition où Bouaflé devient en 2021 le foyer migratoire principal (environ 24 367 migrants), dépassant N'Douffoukankro (20 026). Cette redistribution reflète des choix résidentiels et économiques liés à l'accès à l'emploi, aux infrastructures et à l'attractivité agronomique locale. Les villages de colonisation étrangère, en particulier les localités TOS, suivent une trajectoire distincte: une croissance soutenue jusqu'en 2014, puis un léger recul jusqu'en 2021, témoignant de la volatilité des flux et d'ajustements démographiques. Les villages mossis (Garango, Koudougou) apparaissent comme des pôles majeurs de peuplement, influençant fortement l'occupation du sol et les dynamiques foncières dans le département. Cette mosaïque migratoire, associée à des variations par ethnie et nationalité, structure les configurations territoriales et les pratiques agricoles locales.

L'expansion démographique et l'extension des superficies cultivées coexistent avec une diminution de la couverture végétale et une hausse des zones d'habitat et de jachère, indiquant une pression croissante sur les sols, les ressources en eau et les écosystèmes locaux. Les tests de corrélations statistiques entre l'évolution de la population et les superficies cultivées soulignent une relation où l'accroissement démographique entraîne une intensification de l'occupation du sol. Cette dynamique est particulièrement marquée dans les VCE et les villages Baoulé, où les surfaces cultivées et les jachères se multiplient au fil du temps, au détriment parfois des formations végétales naturelles. Le phénomène décrit s'inscrit dans une

problématique de saturation foncière et de fragilité des systèmes agricoles face à des flux migratoires soutenus.

Les résultats appellent à une approche intégrée de planification territoriale et de gouvernance foncière, qui tienne compte des dynamiques migratoires, des besoins agricoles et des contraintes environnementales. Des recommandations visant à instaurer des cadres de régulation foncière adaptatifs, à limiter le morcellement des parcelles par des mécanismes d'aménagement spatial, à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et à renforcer les capacités locales pour soutenir la résilience économique et écologique des populations migrantes et des communautés d'accueil. En somme, l'analyse met en évidence une dynamique où l'augmentation rapide de la population migrante, dans le département de Bouaflé transforme durablement l'espace rural et intensifie la pression sur les terres cultivables et les ressources naturelles. Elle soulève les questions de gouvernance foncière et d'aménagement spatial adaptées au contexte agro-forestier du Bouaflé.

CHAPITRE 4 :

LES EFFETS CONJUGUÉS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DE LA PRESSION FONCIÈRE SUR LES REVENUS DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

Le département de Bouaflé connaît une saturation foncière multidimensionnelle due à la conjonction de dynamiques migratoires, économiques et sociales complexes. La densité de population a presque doublé en quarante ans, passant de 65 habitants au km² en 1980 à environ 120 habitants au km² en 2020, ce qui accroît fortement la pression sur les terres agricoles. Cette saturation touche particulièrement les villages de colonisation étrangère, dominés par les Burkinabé, qui composent près de 15% de cette population rurale. Elle affecte également les villages de colonisation Baoulé, notamment après la réinstallation de près de 11 000 paysans Baoulé du sous-groupe Ayaou, déplacés pour cause de construction du barrage hydroélectrique de Kossou en 1970. La croissance démographique, la rareté et la fragmentation des terres influent directement sur l'emploi agricole entraînant des transformations majeures dans celui-ci, tout en affectant négativement la productivité des exploitations et les revenus des populations. L'analyse de ces effets conjugués permet de mieux saisir les enjeux socio-économiques du département dans le cadre du développement rural adapté.

4.1. Vulnérabilité de l'emploi agricole sous l'effet combiné de la croissance démographique et de la pression foncière

Le département de Bouaflé, est une zone agricole majeure où coexistent des villages de colonisation étrangère et des villages Baoulé. L'agriculture y constitue la principale activité économique, mais elle est caractérisée par une forte dominance du travail informel et saisonnier. L'emploi agricole dans ces villages est caractérisé par plusieurs traits de précarité.

Cette section s'appuyant sur des données issues des rapports de l'ANADER de Bouaflé et des enquêtes sur l'emploi agricole local analyse quantitativement et qualitativement cette réalité en mettant en lumière les conditions de travail, la nature de la main-d'œuvre la réduction des superficies cultivables par ménage, les difficultés d'accès aux terres pour les jeunes et nouveaux exploitants et l'adaptation des ménages aux activités.

4.1.1. Accès à l'emploi agricole et propriété foncière: un enjeu complexe et incertain.

L'accès à l'emploi agricole dans les villages de colonisation dépend étroitement de la détention de la propriété foncière. Cette relation soulève un enjeu majeur, tant sur le plan social

qu'économique, dans un contexte marqué par des incertitudes quant à l'avenir des modes d'occupation (tableau 38) et d'exploitation des terres. Comprendre cette dynamique est essentiel pour appréhender les défis auxquels sont confrontées ces communautés rurales.

Tableau 38 : Modes actuels d'accès à la terre dans les villages enquêtés

Modes d'accès	Pourcentage (%)
Don	1,42%
Location	56,4%
Achat	27,44%
Prêt	18,24%
Héritage	0,24%
Planter-partager	0,24%
Pas accès	4,26%
Total	100%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Le tableau 38 présente la répartition des modes d'accès actuels à la terre dans les villages étudiés. Les résultats indiquent que la location domine largement les modalités d'accès avec 56,4% des cas, suivie de l'achat (27,44%) et du prêt (18,24%). Les autres modes, à savoir le don (1,42%), l'héritage (0,24%) et la pratique dite « planter-partager » (0,24%), sont marginalement représentés. Enfin, 4,26% des individus enquêtés déclarent ne pas avoir accès à la terre. Cette répartition révèle que l'accès à la terre est essentiellement caractérisé par des formes monétarisées et temporaires, telles que la location et le prêt, indiquant une certaine précarité et insécurité foncière. La prépondérance de la location suggère un recours massif à des modalités d'exploitation non pérennes, probablement liées à une pression foncière élevée, à une fragmentation des terres ou à des mécanismes d'adaptation économique. Par ailleurs, la part significative des acquisitions foncières par achat atteste de l'existence d'un marché foncier actif au sein de ces territoires ruraux. Le prêt, qui concerne plus d'un cinquième des cas, peut traduire des pratiques d'accès à la terre fondées sur des relations communautaires ou familiales, mais néanmoins non formalisées juridiquement. La quasi-absence de l'héritage en tant que mode d'accès à la terre, traditionnellement central dans les sociétés agro-pastorales, témoigne d'un phénomène passé des droits fonciers transmis entre générations. Ce constat peut signaler des transformations profondes dans les systèmes avec un morcellement accru des exploitations agricoles et un affaiblissement des liens traditionnels. Le faible recours au don et à la pratique

de « planter-partager » confirme l'importance marginale de ces mécanismes coutumiers dans le contexte actuel. Enfin, la proportion de 4,26% de personnes sans accès à la terre souligne une problématique d'exclusion ou de marginalisation foncière, susceptible d'engendrer des tensions sociales et nécessitent des mesures institutionnelles adaptées.

Ces observations mettent en lumière les dynamiques complexes de l'accès à la terre, mêlant transformations économiques, sociale et foncière, qui requièrent une attention particulière dans la gestion des ressources et les politiques rurales. Selon le mode par lequel les exploitants accèdent à la terre, celui-ci fait apparaître des tensions. Ces situations proviennent de l'absence de droits de propriété clairement définis, de la pression démographique et de la saturation foncière (H. KOUADIO et A. DESDOIGTS, 2012). La réunion de tous ces facteurs, active les conditions d'un environnement foncier délétère. Ce qui concourt à l'émergence des conflits fonciers enregistrés.

4.1.2. L'État, principal fournisseur de la terre : mécanismes et stratégies de plus en plus complexes

Il s'agit principalement de paysans originaires des savanes du centre de la Côte d'Ivoire (Baoulé) et des pays soudaniens (Burkina Faso), dont l'objectif était d'acquérir au plus vite un lopin de forêt pour y mettre en place une plantation cacaoyère. Les migrants dès leur arrivée dans les zones de productions agricoles s'approprient des espaces en tissant des relations ou contrats avec les autochtones. Dans le département de Bouaflé le constat diffère, l'État ivoirien a été le principal acteur de distribution du foncier aux populations immigrée. Pendant l'ère coloniale, les migrants voltaïques ont été installés dans le département par l'administration coloniale avec pour but d'exploiter les forêts en créant des plantations de cacao, café, canne à sucre et aussi de producteurs au marché. Ces conditions ont migrants Burkinabè caoutchouc naturel. Dans cette Quant à la population migrante relocalisée dans les villages TOS de la Sous-préfecture de N'douffoukankro, l'État indépendant a été le principal fournisseur des terres. En effet, dans le programme de réinstallation et de relocalisation l'État en plus des maisons et une aide financière pour chaque ménage, a offert un foncier rural de 5 hectares. Cette superficie est constituée de 2 hectares de plantations de café et 1 hectare et demi de café et 2 hectares et demi de superficie de brousse dans la savane pour la production du vivrier. Les plantations de café et de cacao étaient les champs industriels créés par l'administration coloniale sous l'ère de la colonisation.

L'accès à la terre dans le département de Bouaflé a entraîné une forte disparité dans la zone. Selon le mécanisme d'accès, l'État, les autochtones et les populations migrantes disposant de

droit sont les principaux acteurs de la distribution des terres dans les zones d'enquête. En effet, Si une forte proportion des migrants de la localité ont acquis leurs territoires par don de la part l'administration coloniale et de l'État ivoirien, d'autres en revanche l'ont acquis par achat auprès des autochtones. Ce qui a pour conséquences directe la pluralité des territoires avec des modifications des données foncières à Bouaflé. Aujourd'hui l'on assiste à l'explosion d'espaces hétérogènes fragmentant la structure territoriale de Bouaflé. Trois grands territoires sont créés dans la région à savoir le territoire voltaïque, le territoire Baoulé et enfin le territoire Gouro. Le premier territoire constitue une couronne sur les principaux axes d'entrée et de sortie de la sous-préfecture de Bouaflé. Ainsi, à l'ouest il y a le secteur Bissa et Bousanga avec pour village Garango, du Nord à l'Est celui des Mossis dans les villages Koudougou, Koupéla-Tenkodogo. Le second territoire est constitué de migrants Baoulé impactés de la construction du Barrage de Koussou.

4.1.3. La transformation des modalités d'accès et de contrôle foncier dans le cadre de la gestion coutumière

La terre a toujours été reconnue comme une source de richesse, qui confère un statut social et du pouvoir à qui la détient. Elle assure le logement, la nourriture et des activités économiques. Elle est la principale source d'emploi dans les régions rurales. La disposition et la capacité à effectuer des investissements à long terme dans les terres arables et dans le logement dépend directement de la protection qu'une société accorde aux détenteurs de droits fonciers. C'est pourquoi, toute notion de développement durable dépend notamment de l'accès aux droits fonciers et de la sécurité de ces droits (FAO, 2003). Dans le domaine de l'agriculture, la terre est la pièce maîtresse de toute activité agricole. Elle représente de faite, l'élément fondamental de la production agricole. Elle assure le logement, la nourriture et les activités économiques et est la principale source d'emploi dans les pays ruraux (FAO, 2003).

En Afrique occidentale, deux (02) collectivités que sont la famille et le village ont des droits sur la terre suivant la nature des activités qui s'y exercent (A. KOUASSIGAN, 1978), La traduction du caractère familial des droits qui s'exercent sur la terre est perçue selon l'auteur, dans une réflexion faite par un chef nigérien en 1912 devant le « West African Lands Committee»; réflexion rapportée par E. OLAWALE, (1998) dans les propos : « À mon sens, la terre appartient à une grande famille dont beaucoup de membres sont morts, quelques-uns sont vivants, et dont le plus grand nombre est encore à naître ». Chez le peuple akan, les terres appartenaient autrefois à la tribu, puis à des villages et à l'intérieur des villages, à des familles et lignages. Ces terres n'étaient ni cessibles, ni susceptibles d'appropriation privée. Leur

transmission par voie de succession se faisait d'oncle à neveu et les femmes n'héritaient pas de la terre, en raison de l'organisation matrilineaire de la société akan (A. KONAN, .2020 p.78)

Pour le Baoulé par exemple, la terre est l'épouse de Gnamien, l'être suprême. Elle est la "mère nourricière" de l'humanité. En tant que mère suprême, elle nourrit l'homme, le guide et l'accompagne dans sa marche sociale. À sa mort, elle « l'avale » pour en faire de la « poussière », c'est-à-dire une partie d'elle-même. En tant que la mère suprême de l'humanité, la terre est adorée ; c'est l'adoration d'Assiè (NGANG ; B, LOROUX, et al, 2015). Chez les Ayaou, la terre ne se vend pas. C'est un bien inaliénable et Transgénérationnel.

L'accès se fait par don ou par héritage et aussi par prêt. Son acquisition en aucun cas, ne donne lieu à une quelconque forme pécuniaire. C'est plutôt l'acquéreur qui, en guise de reconnaissance, offre soit une partie de la récolte ou soit de la boisson pour une libation. Cette pratique (libation) est faite dans le but d'implorer les génies protecteurs. L'objectif étant de favoriser la réussite de toutes les cultures qui seront mis en terre sur l'espace afin que la fonction de "mère nourricière" de la terre soit remplie. Pour s'adapter à l'évolution de la société globale, le système foncier traditionnel est devenu dynamique et a mis fin à la règle de gestion foncière coutumière rigide. Cette évolution est due à la croissance démographique, aux mutations sociopolitiques, au développement de l'agriculture de rente de type extensif et à l'afflux massif des migrants. Ces différents facteurs ont fait de la terre un objet de spéculation.

De ce fait, la gestion foncière collective de type tribal ou villageois a fait place à la parcellisation des terres entre les membres des entités familiales ou lignagères. Chez les peuples akyé (Afféry) et Agni (M'Batto, Bongouanou), les femmes accèdent à la terre au même titre que les hommes (F. NGANG, B. S. LOROUX, et al, 2015). Suivant cette évolution, l'introduction du vecteur nouveau qu'est la pression foncière dans l'existence quotidienne des Ayaou a fait naître un changement dans les habitudes de ce peuple. L'apparition de cette transformation dans le mode de vie crée une polémique autour de la question foncière et son appropriation fait l'objet de différents modes. L'usage qu'un exploitant a sur la terre détermine sa mise en valeur. Du moins, le choix des cultures se fait en fonction du mode auquel l'exploitant accède à l'espace. Ces différents modes ont évolué dans le temps et dans l'espace et ont donné naissance à d'autres formes d'occupation.

4.1.4. La naissance des conflits fonciers et les enjeux socio-économiques liés à la propriété foncière

La gestion foncière dans les zones étudiées se caractérise par une complexité croissante, résultant principalement des conflits d'usage et des rivalités de propriété entre les populations

autochtones et migrantes. Ces différends portent sur des dimensions diverses telles que les droits d'accès à la terre, la délimitation des exploitations agricoles et le contrôle des ressources territoriales. Cette situation est souvent exacerbée par la coexistence de régimes fonciers formels et informels, qui complexifie davantage les processus de gouvernance foncière. La contestation foncière engendre des tensions sociales importantes, susceptibles d'évoluer vers des conflits ouverts ou, alternativement, vers des négociations intermittentes. Ces négociations mobilisent un éventail d'acteurs, incluant les institutions locales, les autorités coutumières et les représentants étatiques, lesquels tentent d'apaiser les tensions par des mécanismes de médiation et d'arrangements fonciers. Néanmoins, la résolution durable de ces conflits demeure fragile, en raison notamment de l'absence de cadres réglementaires adaptés et d'une représentation équitable des différentes parties prenantes.

4.1.5. Les impacts des conflits fonciers sur l'emploi agricole chez les migrants

Les conflits fonciers sont généralement la conséquence de diverses problématiques liées à la gestion des terres, et ils affectent une proportion importante de la population locale. Leur gestion délicate est cruciale, car un mauvais traitement de ces différends peut aggraver les tensions sociales au sein des communautés. Le cas spécifique des populations relogées dans la forêt des Tos illustre bien cette situation, puisqu'elles sont confrontées à un accès insuffisant aux terres cultivables, générant ainsi des litiges fonciers. Ces populations manquent d'autonomie et de sécurité foncière dans leur nouveau cadre de vie, ce qui accentue leur vulnérabilité.

Selon D. Agbroffi (2012), le déplacement des populations vers des zones arables, consécutif à la construction des barrages hydroélectriques de Taabo et de Kossou, constitue une origine majeure des conflits fonciers en Côte d'Ivoire. Enquête menée en 2022 révèle que 77,5% des personnes interrogées reconnaissent l'existence de conflits fonciers. Ces personnes sont directement ou indirectement parties prenantes ; elles ou un proche font face à des situations conflictuelles liées à la terre. Ce pourcentage, représentant plus des trois quarts de la population enquêtée, souligne l'ampleur du phénomène sur le terrain.

Cependant, il a été impossible de collecter des données quantitatives précises sur le nombre de cas de conflits fonciers enregistrés durant la période de l'enquête. Cette lacune est liée à l'absence d'archives officielles chez les autorités villageoises. Toutes les autorités coutumières interrogées ont unanimement souligné ce manque de disponibilité des données, expliquant ne pas envisager qu'on leur demanderait un jour de telles informations. Le chef du village d'Atossé a néanmoins évoqué de mémoire de nombreux cas, dont le plus récent remonterait au 25 mars

2015. Le chef du village Blè a déclaré : « *Il y a tellement de plaintes que je ne peux pas vous dire exactement le nombre de cas jugés, car nous ne tenons pas de registre et ne savions pas qu'un jour on nous demanderait ces chiffres. À partir d'aujourd'hui, je vais demander à mon secrétaire de consigner toutes les plaintes pour pouvoir fournir des données précises si quelqu'un d'autre revient nous poser cette question* ».

La récurrence de ces conflits a également été rapportée à travers les témoignages de guides villageois : « *il n'y a pas un jour sans qu'on assiste à des palabres entre habitants concernant les problèmes de limites, notamment lors de la préparation des cultures. L'un affirme que l'autre a empiété sur sa parcelle, et vice-versa. Ces disputes sont quotidiennes dans nos villages* ». Quel que soit l'impact induit, les conflits fonciers impliquent une diversité d'acteurs. Les informations recueillies auprès des autorités coutumières et administratives ont permis de classer ces acteurs, ce qui ouvre la voie à une analyse approfondie des dynamiques et des responsabilités dans la genèse et la gestion de ces conflits.

4.1.5.1. Les origines des conflits fonciers dans le département de Bouaflé

Les conflits fonciers sont d'origines diverses. Sur la question, les informations reçues au niveau de Bouaflé font état de l'existence de certains faits majeurs comme le non-respect des limites, la vente illicite des parcelles du côté des hôtes Gouro, la confiscation et les occupations de force des espaces par certaines personnes. Ces différentes raisons sont représentées dans le tableau 39.

Tableau 39: Origines des conflits fonciers

Origine des conflits	Fréquence (%)
Absence de délimitation des terres	63,5%
Ventes illicites des terres	22,76%
Confiscation des terres	4,74%
Occupations de force des terres	3,31%
Absence de documents juridiques	14,45%
TOTAL	100%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Les conflits fonciers dans le contexte étudié se répartissent selon plusieurs causes principales, chacune contribuant à la dynamique globale des tensions autour des terres. L'analyse quantitative montre que 63,5% des conflits sont liés à l'absence de délimitation des terres, ce qui constitue la cause prédominante. Cette situation reflète un problème structurel profond dans la gestion spatiale et la reconnaissance formelle des propriétés foncières. Les ventes illicites des

terres (22,76%) forment la deuxième source majeure des litiges. Cette pratique illégale déstabilise les rapports juridiques et sociaux en brouillant les droits de propriété, souvent dans un contexte où les mécanismes de contrôle et de régulation sont faibles ou peu appliqués.

Les confiscations de terres (4,74%) et occupations forcées (3,31%) représentent des conflits d'une nature plus coercitive, révélant des tensions sociales et/ou politiques où des acteurs usent de la force ou d'influence pour s'approprier illégalement des parcelles. Bien que quantitativement moins élevées, ces formes de conflits sont souvent symptomatiques de dissensions aiguës et peuvent envenimer les luttes foncières. Enfin, l'absence de documents juridiques (14,45%) accentue la vulnérabilité des propriétaires fonciers, en particulier les petits exploitants ou les groupes autochtones, face aux contestations. L'insécurité juridique résultante empêche une sécurisation efficace des droits fonciers, favorisant ainsi les contentieux.

L'importance numérique de l'absence de délimitation des terres suggère que la principale source des conflits provient d'un flou spatial et cartographique qui empêche une reconnaissance claire des limites foncières. Ce constat renvoie à des lacunes dans les politiques de cadastration, cartographie et aménagement des territoires, ce qui est un facteur clé dans la prévention des conflits ruraux. La forte proportion des ventes illicites reflète un marché foncier informel très actif, où le contrôle étatique et la transparence dans les transactions sont insuffisants. Cette situation favorise l'apparition de conflits, notamment lorsque plusieurs parties revendiquent les mêmes parcelles. La présence de confiscations et d'occupations forcées, bien qu'à moindre échelle, indique l'existence de rapports de force contestataires où le droit coutumier ou formel est parfois subverti par des stratégies de pouvoir ou par des pressions économiques.

L'absence de documents officiels apparaît comme un obstacle majeur à la sécurisation juridique des terres, engendrant une insécurité foncière structurelle qui alimente la vulnérabilité des acteurs les plus faibles et accroît le risque de conflits. Au total, cette analyse montre qu'une gouvernance foncière défaillante, caractérisée par un manque de clarté au plan territoriale, une régulation insuffisante des transactions et une absence de documents, est au cœur des tensions foncières observées.

4.1.5.2. Les caractéristiques des conflits fonciers dans le département de Bouaflé

Les conflits fonciers se caractérisent par une grande diversité dans leurs formes et leurs origines. Ils peuvent se manifester à différents niveaux sociaux, familial au villageois, voire entre communautés ou groupes ethniques. Ces conflits portent souvent sur l'accès, l'usage, la propriété, et la délimitation des terres et des ressources naturelles, notamment dans des contextes de pression foncière accrue. Ces conflits incluent des cas liés à la raréfaction des

terres. Ces éléments soulignent la complexité des conflits fonciers, notamment dans des contextes de forte pression démographique et foncière comme dans le département de Bouaflé.

4.1.5.2.1. La pression foncière, principale cause de plusieurs conflits fonciers

Caractérisée par l'extension des exploitations, dévoreuse d'espaces cultivables, la tradition de la population est freinée par le problème foncier. Depuis leur arrivée, la succession sur la question foncière est non régularisée. L'occupation à cet effet, est sans titre avec pour corollaire les plaintes intempestives qui affectent la vie des habitants. De plus, le rapprochement des terroirs villageois et le manque de limites matérielles laissent entrevoir des conflits d'appartenance dans l'univers spatial de la population. À ces difficultés foncières, se greffe la récupération progressive des espaces cultivables des populations relogées, par leurs hôtes Gouro pour la vente aux allogènes. Avec la croissance de la population et le développement des activités agricoles qui s'imposent, chaque année le défrichage d'une nouvelle parcelle ne se fait pas sans heurt dans la tendance générale de disposition de domaine d'exploitation. La question foncière dans la Forêt des "Tos" est complexe car, elle est multiforme. Pour mettre fin aux tensions, des procédés de marquage de repère des limites, dont le bornage, sont sollicités.

4.1.5.2.2. Les conflits intercommunautaires, une problématique multidimensionnelle et complexe

Ce sont les conflits qui opposent deux communautés différentes. Sur le terrain, ce type de conflit se déroule entre villages AVB et villages Gouro et allogènes burkinabés. Les conflits intercommunautaires proviennent comme préalablement signifié, de la vente illicite des terres par les hôtes Gouro. À ce propos, au cours des investigations, des rencontres ont eu lieu, avec le Sous-préfet de la circonscription, Cette autorité a révélé l'existence de deux cas de conflits où l'atmosphère demeure très tendue entre les adversaires. Le premier cas, oppose le village Ayaou Akoviébo et leur voisin Gouro de Gobazra. Les Gouro ont vendu les espaces cultivables appartenant aux Baoulé à des allogènes burkinabés ; venus soit de Bonon ou de Garango. Le deuxième entre le village Ayaou N'douffoukankro et respectivement les villages Gouro de Blanfla et de Konéfla. Ces villages se disputent les limites-frontières des espaces cultivables. Sur le terrain, cette assertion a été confirmée par les populations des villages concernés (Akoviébo et N'douffoukankro). Il a également été révélé d'autres cas de conflits énumérés comme suit : -Atossé et leur voisin Gouro de Bonon : les populations ont affirmé la présence d'un grand campement allogène érigé dans leur espace vendu par leurs hôtes. -Diacohou-sud et leur voisin de Toofla à propos des ventes illicites aux burkinabés.

-N'dènoukro et Blanfla. Selon le secrétaire du chef du village N'dènoukro, ces conflits sont observés entre les habitants de N'dènoukro dont leur domaine d'exploitation fait frontière avec celui des Gouro de Blanfla. Il note qu'à ce niveau les plaintes sont constamment signalées au chef du village par les parties.

-Ayaou de Nangrèkro et Yaourè de Bénou à propos des limites de domaine d'exploitation.

-Blè et leur voisin Gouro de Toofla à propos des ventes illicites aux burkinabés.

-Yaourè de Bénou et burkinabés de Garango. Les burkinabés pénètrent les domaines des populations de Bénou. Selon le Sous-préfet, les conflits issus des ventes illicites des espaces et qui opposent les allogènes aux déplacés sont très sensibles et complexes. Mais, une solution semble être trouvée entre N'douffoukankro et Blanfla depuis son arrivée. Si, ce problème semble être résolu entre ces deux villages voisins, ce n'est pas encore le cas pour le village Akoviébo et celui de Gobazra avec les allogènes ; et où la tension est encore présente.

- Les conflits fonciers non résolus dégénèrent en litiges violents. Les exploitants cherchent à récupérer leurs terres, souvent par la peur et la confrontation, considérant l'adversaire comme ennemi. À Akoviébo, des arrestations arbitraires de Baoulé revendiquant leurs parcelles vendues aux Gouro et exploitées par les Burkinabés ont été constatées. Trois personnes sont détenues depuis trois mois, malgré une marche de protestation pour leur libération. Chaque soir, le chef du village invite à l'union via le tam-tam pour trouver une solution. Les populations locales se disent persécutées par les allogènes burkinabés avec la complicité de gendarmes ivoiriens. Ce conflit porte atteinte à l'intégrité des exploitants et oppose trois groupes principaux : les déplacés Ayaou et Yaourè, les autochtones Gouro, et les allogènes burkinabés, avec des tensions intercommunautaires, intra-communautaires et intrafamiliales.

Vu le caractère délicat de ces tensions, les autorités sont à la tâche pour tenter de trouver une solution consensuelle définitive et durable. Ceci en vue de mettre fin à ces pratiques malséantes des propriétaires terriens et au climat conflictuel qu'elles suscitent. Les divergences sont aussi présentes entre les villages déplacés eux-mêmes.

4.1.5.2.3. Les conflits intracommunautaires dans la gestion coutumière du patrimoine foncier rural

Ce sont des conflits qui opposent des individus d'une même communauté. Il s'agit ici des conflits animés par l'ensemble des villages déplacés avec leur voisin dans la même posture. Il y a également ceux qui naissent au sein d'une même entité villageoise qui forme un noyau ; d'où un même village avec le regroupement. Les villages de départ sont regroupés en deux ou trois ou quatre et cinq pour former un seul village. Un chef central est élu à la tête du regroupement.

En réalité, chaque village se voit différent dans la mesure où les entités regroupées ont chacun un chef de village. Dans cette position, les conflits sont enregistrés. Chaque village représentant un quartier, se réclame les espaces qui sont souvent exploités par les exploitants d'un autre quartier-villageois. Les conflits existent entre tous les villages enquêtés. Ils se disputent des espaces suite aux limites non maîtrisées ou méconnues. Dans toutes les zones enquêtées, la distance entre les villages voisins n'excède pas 03 kilomètres. Vu le rapprochement de ces villages ; d'où, des espaces cultivables, les conflits fonciers sont continuellement enregistrés surtout pendant la période de préparation d'une nouvelle exploitation. Ceux-ci sont perceptibles entre tous les villages voisins AVB étudiés. En dehors des conflits entre villages AVB voisins, il subsiste des conflits internes au sein d'un même village. Ce sont des conflits qui opposent les plus souvent deux individus de parcelles voisines à propos des limites-frontières.

4.1.5.2.4. Les conflits intrafamiliaux, facteur de dégradation des rapports sociaux

Des recherches réalisées dans le Centre-ouest du Burkina Faso (J. P. JACOB, 2003) et dans la région des plantations ivoiriennes (J. P. COLIN, 2004), citées par E. BOLOGO (2006), affirment que : « *La gestion intrafamiliale des droits fonciers ne génère pas de conflits, sauf dans de très rares cas* ». Cependant, cette affirmation semble inexacte dans le contexte actuel, où les institutions familiales peinent à garantir l'accès à la terre et la sécurisation foncière. Cette situation provoque des tensions au sein des familles. Sur le terrain, on observe une multiplication des conflits liés à la gestion intrafamiliale des terres, alimentés par diverses circonstances : décès, passage à l'âge adulte, inadéquation entre formation et emploi entraînant le retour à la terre de jeunes déscolarisés, ainsi que le retour à la terre de citoyens après une perte d'emploi. Les licenciements contribuent également à ce phénomène, en poussant des personnes sans perspective d'emploi à se tourner vers l'agriculture. La gestion des personnes issues de ces différentes situations est à l'origine de tensions intrafamiliales, avec des revendications et des retraits de terres au sein du patrimoine foncier familial. Ces tensions apparaissent notamment lors du partage des droits d'exploitation, dans un contexte marqué par une forte pression démographique et une pénurie foncière. En cas de décès, des conflits émergent aussi lors du partage des droits d'appropriation hérités. Traditionnellement, à la mort du chef de famille, les terres sont gérées par l'aîné du patrilignage. Lorsque les terres sont abondantes et l'économie peu marchande, le patrimoine foncier ne suscite ni compétition ni négociation. Aujourd'hui, la raréfaction des terres modifie ces pratiques d'héritage.

On constate que les fils directs du défunt manipulent souvent les règles d'héritage à leur avantage. Les tensions surviennent fréquemment lorsque l'aîné vend des terres familiales sans

en informer les autres membres. C'est notamment le cas à Bénou, village où les terres sont relativement plus abondantes que dans les autres villages « Tos ». Un témoignage poignant d'une victime de conflit intrafamilial relate que l'aîné a vendu illégalement deux hectares de forêt sans accord familial préalable, exploitant ensuite les terres restantes. Privés de terres, les cadets cultivent les parcelles de l'aîné, ce qu'il conteste, mais ils persistent tant qu'ils n'obtiennent pas leur part d'héritage. Cette situation crée une atmosphère tendue, qui ne se résout qu'avec la redistribution d'une partie des terres par l'aîné.

Dans d'autres villages où les parcelles sont plus petites, le partage favorise les premiers occupants, ce qui est contesté par les nouveaux arrivants. Cette situation révèle un profond malaise social au sein des familles, opposant notamment générations aînées et cadettes, dans un contexte de rareté des terres cultivables, d'instabilité des règles sociales de gestion foncière et de montée de l'individualisme (E. BOLOGO, 2006).

Concernant le retour des jeunes à la terre, la coutume reconnaît leur droit d'accès au patrimoine foncier familial ou lignager. Toutefois, la mise en œuvre de ce droit nécessite un réaménagement des terres. Aujourd'hui, cet accès est limité : les parents restés au village préfèrent louer ou vendre les terres plutôt que de les attribuer aux jeunes revenus. Pourtant, le gestionnaire foncier devrait préserver la terre pour les générations futures. Ces conflits intrafamiliaux, générant des tensions entre parents et enfants, aînés et cadets, débordent souvent sur les relations intercommunautaires. Ils se traduisent par des affrontements entre jeunes retournés à la terre et nouveaux propriétaires des parcelles vendues. Ces jeunes accusent leurs parents d'avoir bradé le patrimoine foncier familial et remettent en cause les transactions foncières, utilisant ces contestations comme une stratégie pour affirmer leur pouvoir dans les terroirs villageois. Les conflits intrafamiliaux sont présents dans tous les villages étudiés, en raison de la forte croissance démographique et de la revendication individuelle d'une part d'héritage dans un contexte de forte contrainte foncière et d'exiguïté des terres cultivables (80 % du territoire étudié).

Enfin, les ventes de terres par un membre de la famille à des tiers engendrent aussi des conflits. Ceux-ci opposent d'abord l'acheteur et le vendeur, notamment lorsque les limites de la parcelle ne sont pas respectées, ce qui peut entraîner des conflits entre l'acheteur et le producteur voisin. Par ailleurs, le vendeur est parfois accusé d'avoir vendu une parcelle dont il n'était pas propriétaire. Ces conflits apparaissent souvent après le décès d'un occupant, lorsque les héritiers, absents lors de la délimitation des parcelles, ignorent les dimensions réelles des exploitations. Le tableau 40 synthétise l'ensemble de ces faits.

Tableau 40 : Synthèse des différents acteurs opposés dans les conflits fonciers dans la forêt des "Tos" et le motif des conflits

Types de conflits	Villages et communautaires opposés	Motif des conflits
Inter-communautaires	Déplacés Ayaou d'Akoviébo # Gouro de Gobrazza Déplacés Ayaou d'Akoviébo # burkinabés de Bonon Déplacés Ayaou d'Akoviébo # burkinabés de Garango Déplacés Ayaou d'Attossé # Gouro de Bonon Déplacés Ayaou de Diacohou-sud # Gouro de Toofla Déplacés Ayaou de Blè # Gouro de Toofla	Vente illicite
	Déplacés Ayaou N'douffoukankro # Gouro de Banfla Déplacés Ayaou N'douffoukankro # Gouro de Konéfla Déplacés Ayaou de N'dénoukro # Gouro de Banfla Déplacés Yaouré de Bénou # burkinabés de Garango	Limites frontières
Intra-communautaires	Tous les villages déplacés # voisins villages déplacés Entre les quartiers au sein du regroupement	Limites-frontières
Entre différentes familles	Au sein des familles dans les villages déplacés	Ventes illicites et /ou Limites-frontières

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Les résultats du tableau 40 ci-dessus, montrent que les ventes illicites et les problèmes de limites-frontières impliquent toutes les communautés (déplacés, hôtes Gouro et allogènes burkinabés) présentent dans la forêt des "Tos". Les Gouro sont les acteurs activateurs de ces deux types de problèmes en se livrant aux actes de ventes des parcelles des déplacés aux burkinabés. Les burkinabés pénètrent dans la progression de leurs exploitations, les domaines restants des déplacés. Aussi, les Gouro qui se disent les propriétaires de l'espace "Tos" pénètrent-ils les domaines des déplacés.

Par ailleurs, les problèmes fonciers qui existent entre les villages déplacés eux-mêmes ainsi qu'au sein des quartiers du regroupement ont pour motif unique, les limites-frontières. Ils

surviennent parce que les limites sont méconnues des héritiers ; mais sont parfois l'œuvre des exploitants véreux qui pénètrent, à volonté, le domaine du voisin dans le but de s'en accaparer. Cette situation a contribué à la dégradation des rapports entre les individus et a installé un climat de méfiance de par de nombreux conflits qu'elle a engendrés.

4.1.5.2.5. Les disputes foncières et les atteintes à l'intégrité morale et physique

Les conflits fonciers entre communautés déplacées et populations locales, notamment entre Baoulé et Burkinabés, engendrent de graves atteintes à l'intégrité morale et physique des exploitants agricoles. Sur le plan moral, les déplacés subissent des violences symboliques telles que l'arrachage des plants de cacaoyers qu'ils ont mis en terre sur leurs propres terres, des menaces verbales, l'interdiction d'accès à leurs plantations, ainsi que la confiscation de leurs espaces cultivables et cultures vivrières. Par exemple, les Burkinabés plantent souvent des hévéas à côté des jeunes plants de cacaoyers des Baoulé, provoquant la mort des cacaoyers et la domination progressive de l'hévéaculture, ce qui illustre une « guerre froide » foncière où les Burkinabés prennent le dessus.

Ces tensions se traduisent également par des atteintes physiques graves. Des affrontements violents, parfois meurtriers, ont été enregistrés dans plusieurs villages comme Attossé, N'douffoukankro ou Blanfla. Trois cas de morts liés à des conflits fonciers ont été documentés, dont un en 2012 à Attossé lors d'une partie de chasse, un autre en 1985 entre Yaouré et Burkinabés, et un troisième entre Gouro et Ayaou. Des affrontements à la machette, avec des blessés graves, se répètent régulièrement, accentuant la psychose et fragilisant la cohésion sociale.

Ces conflits, bien que peu nombreux en termes de morts, ont un impact humain considérable, endeuillant des familles et hypothéquant l'avenir des générations. Face à cette situation, des autorités locales et des acteurs communautaires s'efforcent de gérer ces tensions pour prévenir de nouveaux drames et restaurer la paix dans ces zones sensibles.

4.1.6. Agriculture saisonnière et précarité de l'emploi agricole à Bouaflé

L'informel regroupe des activités économiques non déclarées officiellement, souvent exercées par des jeunes en quête de débrouillardise face au chômage. Ces activités, généralement individuelles ou familiales, échappent au cadre fiscal et juridique, sans comptabilité ni salaires déclarés. Elles couvrent tous les secteurs économiques primaires, secondaires et tertiaires et incluent des métiers variés comme les artisans, commerçants ambulants, employés de maison, etc. Trois types d'activités sont recensés dans ce secteur : économiques, tertiaires et artisanales.

En Côte d'Ivoire, l'économie agricole repose principalement sur le café et le cacao, qui représentent plus de 60% des recettes d'exportation et 34% du PIB. Dans le département de Bouaflé, ces cultures sont souvent exploitées dans des systèmes informels, avec une main-d'œuvre saisonnière majoritaire (environ 65%) faiblement rémunérée (entre 1 500 et 2 000 FCFA par jour, en dessous du salaire minimum) et sans protection sociale. Plus de 70% des emplois agricoles dans les villages étudiés sont informels, sans contrat officiel ni couverture sociale, ce qui illustre la précarité de ce secteur clé de l'économie, illustré à travers le tableau 41.

Tableau 41 : Caractéristiques de l'emploi agricole dans les villages de colonisation

Critère	Villages de colonisation étrangère	Villages de colonisation Baoulé
Proportion de travail informel	75%	65%
Usage de main-d'œuvre saisonnière	Très élevé, jusqu'à 70% du total des travailleurs	Moins élevé, environ 55%, avec plus de permanents
Rémunération moyenne (FCFA/jour)	1 500f à 1 800f	1 800f à 2 000f
Accès à la protection sociale	Pratiquement nul	Très faible, mais légèrement meilleur

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Le tableau 41 donne les différentes caractéristiques de l'emploi agricole selon les localités et des critères. Ces différences s'expliquent par la structure des exploitations. En effet, les villages de colonisation étrangère exploitent souvent de grandes plantations nécessitant une main-d'œuvre saisonnière abondante, tandis que les Baoulé pratiquent davantage une agriculture familiale avec une main-d'œuvre plus stable.

La précarité des travailleurs agricoles, majoritairement saisonniers à Bouaflé, engendre une grande vulnérabilité économique et un manque de stabilité financière. Cette situation fragilise la productivité agricole, notamment parce que plus de 25% de la main-d'œuvre dans certaines zones localités est temporaire, freinant l'adoption de pratiques durables nécessaires pour répondre à la demande alimentaire croissante.

Des initiatives locales, comme celles de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) de Bouaflé, favorisent la formation à des pratiques durables telles que l'agroforesterie, améliorant les rendements, mais seules 30% des exploitations rurales en

bénéficient. Étendre ces programmes en vue d'améliorer l'accès à la protection sociale est essentiel pour un développement agricole résilient et inclusif.

La forte informalité dans l'emploi agricole du département de Bouaflé reflète une tendance nationale où 34% des emplois sont indépendants et non protégés, intensifiant la pauvreté rurale. Adapter les politiques agricoles aux réalités locales, en renforçant la formalisation et la protection sociale, est indispensable.

4.1.7. Les limites de la diversification agricole et la dépendance aux cultures de rente : impacts sur l'emploi agricole

La concentration sur le cacao et le café limite fortement la création d'emplois agricoles diversifiés et stables. La majorité des exploitants, souvent de petits producteurs, ne parviennent pas à commercialiser une grande part de leur production, retenue pour la consommation familiale ou pour faire face aux dettes auprès des revendeurs. Cette situation restreint le développement d'activités économiques alternatives dans le secteur agricole et accroît la vulnérabilité des exploitants face aux aléas climatiques et économiques.

Sous la colonisation, les populations mossi de Haute-Volta (actuel Burkina Faso) furent contraintes par l'administration coloniale à cultiver des produits de rente, notamment le coton, le café et le cacao, destinés à l'exportation pour satisfaire les besoins économiques de la métropole. Cette politique agricole visait à exploiter la main-d'œuvre locale abondante pour rentabiliser les territoires acquis en Afrique de l'Ouest, en développant des plantations d'exportation. Cependant, la Haute-Volta, peu propice à une agriculture performante, devint essentiellement une réserve de main-d'œuvre bon marché pour les colonies voisines plus fertiles, comme la Côte d'Ivoire. Les Mossis furent recrutés pour travailler dans les plantations intensives de café, cacao et huile de palme. Malgré cette culture forcée, leurs revenus agricoles demeuraient insuffisants pour supporter l'impôt colonial, qui augmenta rapidement, alourdissant le fardeau financier. Cette pression économique déclencha des migrations massives vers des régions plus favorables, telles que le Ghana ou la Côte d'Ivoire.

Chez les Baoulé, l'introduction du café et du cacao dans les zones forestières a provoqué des mouvements migratoires internes et externes, attirés par les plantations génératrices de revenus. Toutefois, ce passage à une agriculture de rente a rencontré une résistance initiale marquée, rejetant l'abandon des habitudes agricoles traditionnelles centrées sur les tubercules, plus immédiats et adaptés aux besoins locaux. L'imposition coloniale de ces cultures pérennes fut vécue comme une perte d'indépendance et de liberté pour les paysans baoulé.

Dans ces deux contextes, la dépendance aux cultures de rente a réduit les superficies dédiées aux cultures vivrières, exacerbant la vulnérabilité alimentaire. Par ailleurs, les fluctuations des marchés internationaux et la faiblesse des prix de vente rendaient les revenus agricoles instables et insuffisants pour alléger la charge fiscale coloniale, aggravée. Ces difficultés économiques ont renforcé la précarité des paysannes, favorisé les migrations, et intensifié les tensions sociales. La politique coloniale d'exploitation agricole, centrée sur des productions exportatrices peu rentables pour les producteurs locaux, a profondément transformé les économies rurales baoulé et mossi, détruit l'autonomie agricole traditionnelle, généré pauvreté et instabilité sociale, et modifié durablement les conditions d'emploi agricole dans ces régions.

4.1.8. Le faible taux d'encadrement des planteurs migrants dans les villages de colonisation, un frein à l'emploi agricole

L'intervention de l'ANADER rencontre plusieurs obstacles malgré ses efforts pour éduquer culturellement les paysans. La première difficulté concerne les promesses non tenues : les exploitants attendent des cabosses de nouvelles semences de la CNRA pour préparer des pépinières, mais les cabosses arrivent rarement ou en quantité insuffisante, laissant beaucoup de planteurs sans ressources. Ainsi, 17,66% de producteurs ont abandonné ce système incertain pour éviter des pertes répétées liées à l'achat de sachets. Ensuite, l'ANADER est accusée de discrimination sur le terrain : 10% des enquêtés en ont été victimes. Parmi elles, 4,6% ne bénéficient pas du service parce que leurs plantations sont éloignées du village, l'agent limitant ses déplacements à cause de contraintes de carburant. De plus, seuls les membres de groupements d'intérêt (coopératives) sont sélectionnés pour les formations. Cependant, peu de coopératives existent localement, et seuls 7% de producteurs font partie des bénéficiaires. Enfin, un problème important de suivi est relevé : l'ANADER visite les sites de façon irrégulière, environ une fois par semaine selon les populations.

Malgré les efforts de l'ANADER, des obstacles tels que les promesses non tenues, la discrimination, la faible couverture coopérative et le suivi irrégulier limitent son efficacité affectant considérablement l'emploi agricole.

4.1.9. La faible contribution des coopératives à l'emploi agricole

Dans tous les villages enquêtés, 21 % soutiennent la quasi-inexistence de l'intervention des coopératives dans la production. Les producteurs sont livrés à eux-mêmes sur les exploitations. L'intervention des rares coopératives se limite au prêt des intrants, mais, pas en quantité suffisante pour couvrir le traitement des vergers sur l'année. Pour pallier ce déficit,

c'est l'ANADER qui se charge de former et d'informer les producteurs sur l'utilisation des intrants par l'intermédiaire d'un Conseiller Agricole Café-Cacao (CACC) dans la zone. L'aire d'intervention de cet agent couvre 6 villages (Bénou, N'dénoukro, N'douffoukankro, Attossé, Nangrékro et Akoviébo) appartenant au domaine de couverture régionale de la zone ANADER de Bouaflé. Les deux autres villages (Blè et Diacohou-sud) ne relèvent pas du domaine d'intervention de la zone ANADER Bouaflé. Ils sont quant à eux couverts par un conseiller agricole dépêché par la zone ANADER de Sinfra dont ils dépendent. Des jours sont retenus pour la visite du conseiller dans chaque village. Des formations pratiques communément appelé "champs-école" ont lieu sur une exploitation retenue comme une plantation témoin. Le choix est porté sur une plantation située à proximité du village pour faciliter le déplacement et susciter l'intéressement des exploitants. Excepté, ce partenaire privilégié du monde rural qui intervient dans la production, c'est seule la COOP-CA COVIMA (Société coopérative des femmes pour la production, la transformation et la commercialisation du vivrier de la Marahoué) qui intervient dans la zone avec la production du vivrier. Son intervention n'est pas encore totale. Elle enregistre une faible part (1,4 %) des producteurs. Les autres coopératives existantes sont quant à elles plus portées sur la commercialisation. L'emploi agricole dans les villages enquêtés repose majoritairement sur l'autonomie des producteurs, avec une faible intervention des coopératives. L'ANADER joue un rôle clé dans la formation et l'accompagnement, notamment par le biais de conseillers agricoles et des formations mais en-dessous des attentes des planteurs.

4.1.10. Les freins socio-culturels à l'accès des femmes migrantes au foncier dans le département de Bouaflé

Dans les villages de colonisation du département de Bouaflé, créés pour développer l'agriculture commerciale, notamment le cacao et le café, les femmes ouvrières agricoles jouent un rôle central. Ces villages accueillent principalement des migrantes internes issues de diverses ethnies. Cependant, plus de 70 % de ces femmes travaillent sans contrat formel, ce qui les prive de protections sociales essentielles telles que la couverture santé, le repos. Généralement, elles travaillent plus de 10 heures par jour, combinant la cueillette, le tri et les travaux domestiques, sans recevoir de compensation supplémentaire. (M. SOUMAHORO, 2023).

La vulnérabilité et les conditions d'exploitation des femmes migrantes ouvrières agricoles dans le département de Bouaflé résultent de plusieurs facteurs socio-économiques et culturels qui les placent dans une position précaire malgré leur rôle central dans l'agriculture locale. Ces femmes

représentent une part majeure de la main-d'œuvre agricole, souvent dans les cultures vivrières, avec des responsabilités importantes dans la production et le commerce des aliments. Elles sont confrontées à un accès limité à la terre, car malgré les droits légaux, les pratiques coutumières et les discriminations persistent, les empêchant souvent de posséder ou louer des terres, ce qui réduit leur autonomie économique et augmente leur dépendance vis-à-vis des acteurs locaux ou des hommes. Le travail agricole exercé par ces femmes migrantes est caractérisé par des conditions d'emploi précaires : rémunérations faibles, absence de contrats formels, risques élevés liés aux tâches physiques et exposition insuffisante aux protections sociales. En parallèle, ces femmes s'investissent dans des activités de commercialisation des produits agricoles, ce qui constitue pour elles un levier d'autonomisation socio-économique, même si cette activité reste souvent informelle et parfois exploitante.

La précarité est aggravée par un contexte migratoire qui ajoute une vulnérabilité sociale, notamment du fait de leur statut de migrantes, souvent avec un faible niveau d'instruction et limités réseaux sociaux locaux. Cette double vulnérabilité (de genre et migratoire) affecte leur accès aux ressources, services et droits, et les expose à des formes d'exploitation sur le plan du travail agricole comme sur celui des conditions de vie. Toutefois, des initiatives locales et actions de formation visent à renforcer les capacités de ces femmes, améliorer leur accès aux terres et promouvoir leur insertion économique durable.

En résumé, la vulnérabilité et les conditions d'exploitation des femmes migrantes agricoles dans le département de Bouaflé s'expliquent par des discriminations de genre, le statut précaire lié à la migration, les difficultés d'accès aux ressources foncières et aux protections sociales, ainsi que par la nature informelle et peu régulée de leur emploi agricole. Leur contribution importante à l'économie locale est souvent sous-évaluée, rendant nécessaire un appui ciblé pour leur autonomisation socio-économique et la reconnaissance de leurs droits.

4.1.11. La variabilité des politiques foncières, patrimoniales et agricoles

Cette expression désigne la diversité des approches, méthodes et pratiques adoptées pour la gestion des terres (foncières), la transmission et l'organisation des biens familiaux ou communautaires (patrimoniales), ainsi que les différentes formes d'emploi et d'activités dans le secteur agricole. Elle englobe les stratégies variées mises en œuvre par des acteurs locaux, étatiques ou privés pour assurer la sécurisation des droits fonciers, organiser la succession des patrimoines, et optimiser l'utilisation des ressources agricoles dans un contexte socio-économique souvent dynamique et sous pression. Cette variabilité reflète les dynamiques territoriales, les enjeux de gouvernance et les adaptations aux contraintes environnementales et

démographiques propres aux zones rurales. Face à la pénurie des terres cultivables et l'accès difficile à celles-ci, les déplacés ont développé des stratégies pour y accéder, notamment par des négociations avec les autochtones, des arrangements coutumiers et la recherche de terres en jachère ou friches.

Cette étude révèle des transactions foncières et monétaires. Il ressort que 65,6 % des parcelles cédées par les autochtones ont été achetées par des allogènes (personnes non originaires), et 29,4 % par des allochtones (originaires d'autres régions), illustrant la monétisation croissante des terres. Ces transactions concernent majoritairement des friches ou forêts secondaires, avec une faible part des plantations en production (9 %). Les prix des terres varient selon les sites, avec une fourchette allant de 60 000 FCFA/ha à 250 000 FCFA/ha pour les friches, selon la localisation et la nature du terrain. À Bouaflé, bien que les chiffres précis ne soient pas donnés, on peut s'attendre à des valeurs dans cette gamme, compte tenu de la dynamique régionale. Les familles tendent à individualiser la propriété foncière, notamment par la construction de logements et l'exploitation agricole continue, afin de sécuriser leurs droits face à la pression et aux risques de spoliation. La rareté des terres à Bouaflé entraîne une diversification des modes d'accès et de sécurisation foncière, provoquant des conflits liés à la fragmentation des droits et à la spéculation. Cette situation souligne la nécessité de réformes institutionnelles pour mieux protéger les droits fonciers et accompagner les transformations socio-économiques. Les stratégies foncières dans cette région sont variées, influencées par une forte pression démographique et économique, avec une tendance marquée à la monétisation des terres, à l'individualisation des droits et à l'adoption de mécanismes diversifiés pour sécuriser les terres cultivables de plus en plus rares.

Les déplacés utilisent négociations et friches pour accéder à la terre rare. La monétisation augmente, surtout sur terres peu productives. La pression foncière cause des conflits, montrant l'urgence de réformes pour sécuriser les droits fonciers à Bouaflé.

4.1.12. Les stratégies de capitalisation foncière des migrants burkinabé dans les villages de colonisation étrangère

Les migrants burkinabés ont développé des stratégies d'acquisition foncière très actives dans certaines régions du centre et de l'ouest ivoirien. Une étude de l'IRD (2020) révèle que ces migrants détiennent entre 40 et 50 % des terres agricoles dans ces zones, ce qui traduit une forte présence foncière étrangère. Cette dynamique s'accompagne d'une hausse notable des prix du foncier : le prix moyen d'un hectare est passé de 100 000 FCFA en 2000 à plus de 500 000 FCFA en 2020, reflétant une pression accrue sur les terres rurales. Pour sécuriser leurs

acquisitions, les migrants burkinabé mettent en valeur intensivement leurs terres, obtenant des rendements agricoles supérieurs de 30 % en moyenne par rapport aux exploitations locales, grâce à des techniques culturales intensives et à l'usage d'intrants. Cette pression foncière crée des tensions et réduit la disponibilité des terres en accentuant les inégalités d'accès aux ressources.

4.2. Les interactions entre croissance démographique et pression foncière sur la productivité

La croissance démographique accroît la pression sur les terres agricoles, réduisant ainsi la surface cultivable par habitant. La fragmentation des parcelles et la diminution de la taille des exploitations limitent les progrès des pratiques agricoles. Malgré des gains de rendement modestes, la productivité par habitant stagne voire diminue, mettant en péril l'activité agricole. Sans une maîtrise démographique efficace, la pression foncière demeure un obstacle majeur au développement rural. Une croissance démographique mal contrôlée intensifie cette pression, fragilisant la productivité agricole et compromettant la sécurité alimentaire tout en accentuant les tensions sociales liées à l'utilisation des terres rurales.

4.2.1. Des rendements devenus faibles avec les cultures pionnières

L'étude de la répartition du revenu des migrants à Bouaflé met en lumière des dynamiques économiques fortement conditionnées par les rendements agricoles, notamment ceux des cultures pérennes que sont le café et le cacao. Le rendement, défini ici comme la quantité produite par unité de surface, apparaît comme un indicateur clé pour comprendre la situation socio-économique des exploitants agricoles migrants. On note une dégradation manifeste des rendements du café. Plus de 82,98 % des enquêtés ne récoltent plus de café, ce qui traduit un abandon progressif de cette culture. Ce phénomène est attribuable à des conditions d'achat défavorables, conduisant à la reconversion des anciennes plantations en cultures vivrières ou en plantations d'hévéa et de teck. Pour ceux qui maintiennent encore la culture du café, les rendements sont faibles, majoritairement inférieurs à 200 kg, ce qui est très en deçà des rendements théoriques attendus pour une culture intensive.

En Côte d'Ivoire, la production de café est estimée à environ 1,4 million de sacs (soit environ 84 000 tonnes) en 2017-2018, avec une hausse de 28 % par rapport à la campagne précédente, mais cette production reste concentrée dans certaines zones, tandis que d'autres, comme Bouaflé, connaissent un désengagement marqué. Cette situation révèle un double enjeu : d'une part, la perte d'une source de revenus potentiellement importante, et d'autre part, la dégradation

du niveau de vie des exploitants. Le désintérêt pour le café reflète une adaptation forcée aux réalités économiques locales, marquées par une rentabilité insuffisante et un manque d'incitations à maintenir cette culture.

4.2.2. Rendements mitigés du couple café-cacao, autrefois socle économique

Le cacao, bien que restant la culture dominante (79,57 % des exploitants), présente des rendements faibles à modérés. La majorité des producteurs récoltent moins de 200 kg, ce qui est symptomatique d'une production en déclin. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : vieillissement des vergers, impact du swollen-shoot (maladie dévastatrice détruisant environ un tiers des plantations chaque année), faible usage d'intrants et dégradation de la qualité des sols. Cependant, une minorité d'exploitants (environ 5,36 %) parvient à produire plus d'une tonne, voire jusqu'à 3,2 tonnes, grâce à des plantations plus vastes et mieux entretenues. À titre d'exemple, le deuxième meilleur producteur national de cacao en Côte d'Ivoire a produit plus de 29,6 tonnes en 2024, illustrant l'écart considérable entre les exploitations. Ces exploitants représentent une élite agricole, souvent héritiers ou ayant acquis des terres auprès des populations hôtes, soulignant ainsi une inégalité dans l'accès aux ressources foncières et aux capacités productives.

4.2.3. Le secteur agricole face à une productivité décroissante

La productivité, entendue ici comme l'efficacité globale de la production agricole en tenant compte des ressources utilisées (terre, travail, intrants), offre un autre angle d'analyse permettant de comprendre les contraintes structurelles et les potentialités du secteur agricole migrant à Bouaflé. Le vieillissement des vergers, particulièrement ceux du cacao, est un facteur majeur qui réduit la productivité. Les plantations anciennes produisent moins, sont plus vulnérables aux maladies et nécessitent des replantations que beaucoup d'exploitants ne peuvent pas se permettre. Le swollen-shoot, en détruisant environ un tiers des plantations chaque année, aggrave cette situation. La faible utilisation des intrants agricoles, souvent liée à des contraintes financières ou à un manque d'accès aux innovations, limite également la productivité. L'épuisement des sols, mentionné dans les témoignages, témoigne d'une gestion non durable des terres, ce qui compromet la capacité des exploitations à maintenir des niveaux de production satisfaisants. La productivité est aussi influencée par la taille des exploitations et l'accès à la terre. Les exploitants disposant de plus de 2 hectares, souvent héritiers ou ayant acquis des terres, affichent des rendements supérieurs, ce qui traduit une meilleure productivité. En revanche, une part importante des migrants ne dispose pas de plantations pérennes ou est en phase de reconstitution, ce qui limite leur production et leur insertion économique.

Cette disparité foncière induit une segmentation sociale au sein de la population migrante, où seuls quelques-uns bénéficient d'une productivité élevée, tandis que la majorité reste cantonnée à une agriculture de subsistance ou à faible rendement. Ces mesures permettraient non seulement d'augmenter les revenus des migrants, mais aussi de renforcer leur contribution au développement régional, en intégrant pleinement leur potentiel productif.

L'analyse des données sur les rendements et la productivité agricole dans la région de Bouaflé révèle une situation préoccupante pour les migrants exploitants. Le déclin des rendements du café et la stagnation de ceux du cacao traduisent des difficultés économiques majeures, tandis que la faible productivité liée au vieillissement des plantations, aux maladies et aux contraintes foncières limite les perspectives d'amélioration. Une approche intégrée, combinant réformes foncières, innovations agricoles et soutien institutionnel, est indispensable pour inverser cette tendance et promouvoir un développement inclusif et durable. Le tableau 42, présente la répartition en pourcentage des acteurs enquêtés, producteurs du café et du cacao avec leur rendement respectif en kilogramme.

Tableau 42 : Répartition des enquêtés selon les rendements du café et du cacao

Rendement (kg)	Effectif des enquêtés par culture en %	
	Café (%)	Cacao (%)
ND	82,98	20,43
[0-200]	11,28	34,89
] 200 - 400]	3,62	14,26
] 400 - 600]	1,06	8,94
] 600 - 800]	0,85	7,23
] 800 - 1000]	0,21	5,96
] 1000 - 1200]	0,00	5,32
] 1200 - 1400]	0,00	1,49
] 1400 - 1600]	0,00	0,00
] 1600 - 1800]	0,00	0,85
] 1800 -2000]	0,00	0,00
] 2000 - 2200]	0,00	0,64
] 2200 - 2400]	0,00	0,00
] 2400 - 2600]	0,00	0,00
] 2600 - 2800]	0,00	0,00
Total	100,00	100,00
Rendement	2635kg	89447,07kg

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

ND: Non Défini (Les individus qui ne réalisent pas encore de production à base de café ou de cacao)

L'analyse des résultats du tableau 42 concernant la production agricole dans une zone donnée, met en lumière une contradiction avec les prévisions initiales. Il révèle que la culture du café a fortement décliné : plus de 82,98 % des exploitants ne récoltent plus de café, principalement parce que les plantations ont été abandonnées, notamment à cause de conditions d'achat moins favorables que pour le cacao. Les anciennes plantations de café ont été reconverties en cultures vivrières ou en plantations d'hévéa et de teck. Pour ceux qui produisent encore du café, les rendements sont très faibles, souvent inférieurs à 200 kg (soit 11,28 % des producteurs), tandis que seulement 3,62 % produisent entre 200 et 400 kg, et 2,12 % entre 400 et 800 kg. Cela indique que le café intensif n'est plus pratiqué dans la région. Cette situation reflète une dégradation du niveau de vie, la production agricole étant désormais centrée sur le cacao, qui lui-même connaît une évolution mitigée. Concernant le cacao, bien que les rendements soient faibles, cette culture reste la principale ressource des exploitations paysannes, avec 79,57 % des exploitants qui en produisent. Les quantités varient largement, allant de moins de 200 kg (avec 164 exploitants dans cette catégorie) à plus de 3 tonnes. Entre 200 et 400 kg, 14,26 % des producteurs récoltent du cacao, tandis que 8,94 % produisent entre 400 et 600 kg.

Une grande part des producteurs obtient de faibles rendements, en raison du vieillissement des vergers, certains produisant même des quantités aussi faibles que 10 kg. Ainsi, le cacao demeure la base économique locale malgré ses performances limitées.

4.2.4. Les effets du changement climatique sur la rentabilité agricole à Bouaflé

Le département de Bouaflé subit une forte pression liée à la saturation foncière et au changement climatique, affectant gravement l'agriculture, notamment les cultures de cacao et de café, sources principales de revenus pour la majorité des exploitants. La réduction des pluies et l'irrégularité climatique détruisent les plantations, ce qui réduit les rendements agricoles et aggrave la précarité économique des ménages. Environ 70% des agriculteurs dans les villages Baoulé et de colonisation étrangère dépendent du cacao et du café, mais sont confrontés à la volatilité des prix et à un manque d'infrastructures de stockage et d'accès au crédit, rendant difficile la gestion des risques climatiques et économiques. Dans les villages mossis, le cacao représente 80% des revenus, mais les baisses de prix limitent l'investissement dans d'autres activités économiques. Chez les Baoulé, la diversification agricole est restreinte par les pratiques traditionnelles et les rites agraires, freinant le développement de cultures vivrières ou

d'élevage pour stabiliser les revenus. Le tableau 43, ci-dessous, présente la répartition des conséquences les plus observées chez les migrants de Bouaflé.

Tableau 43 : Conséquences de l'épuisement des terres

<i>Conséquences</i>	<i>Proportion</i>
Réduction de la rentabilité et des revenus	73,60%
Abandon de toutes activités agricoles	70,86%
Reconversion intra-agricole	14,11%
Nouvelles activités non agricoles	70,86%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

L'analyse du tableau 43 montre que les rendements agricoles de cultures pérennes et vivrières connaissent une réduction drastique, selon 73,60% des migrants. Nous constatons aussi que 70,86% de la population procède à l'abandon de certaines cultures agricoles notamment le cacao et le café au profit de l'hévéaculture, l'anacardier et le palmier à huile. Par ailleurs, 14,11% des agriculteurs affirment procéder à une reconversion économique à cause des conditions climatiques néfastes pour l'agriculture. Ils optent pour l'élevage de volaille, l'orpaillage, le commerce ou le transport. L'analyse du tableau 64 montre également que la principale conséquence des effets climatiques et la saturation foncière est la réduction des revenus. En effet, 73,60% des populations migrantes enquêtées attestent avoir observé une réduction drastique de leur revenu agricole ces dernières années.

4.2.5. Les menaces du swollen shoot sur la productivité de la cacao-culture

Le swollen shoot est une maladie virale grave qui affecte la culture du cacaoyer, particulièrement dans la région de Bouaflé en Côte d'Ivoire, où vivent de nombreuses populations migrantes Baoulé et Burkinabé. Cette maladie, causée par des virus du genre Badnavirus, provoque des déformations, la défoliation, la mort progressive des arbres et une chute drastique des rendements, pouvant entraîner la mort des cacaoyers en 3 à 5 ans.

Apparu en Côte d'Ivoire dès 1943, le swollen shoot a connu une recrudescence dans les années 2000, affectant gravement les bassins de production majeurs comme Bouaflé. La maladie se transmet principalement par des cochenilles farineuses, insectes vecteurs qui propagent le virus d'un arbre infecté à un arbre sain, ce qui rend la contamination rapide et difficile à contenir. Les conséquences sont lourdes : baisse des rendements pouvant atteindre 25 % la première année et 50 % la deuxième, puis la mort des arbres, et l'apparition de mauvaises herbes dans

les plantations dégradées. Face à cette menace, un programme national d'intensification de lutte a été lancé en 2018, avec un budget de plus de 22 milliards FCFA pour arracher 100 000 hectares de cacaoyers infectés sur trois ans. Ce programme prévoit une compensation financière modeste aux producteurs (50 000 FCFA par hectare détruit) et encourage la diversification des cultures pour pallier la perte de leur verger.

Les populations Baoulé et Burkinabé, nombreuses dans le département de Bouaflé, dépendent largement de la culture du cacao pour leur subsistance. Le swollen shoot a provoqué une chute dramatique des productions, par exemple un producteur à N'denoukro a vu sa récolte passer de 5 tonnes à seulement 500 kg. Cette baisse des revenus aggrave la précarité économique des ménages, qui peinent à subvenir à leurs besoins essentiels. Par ailleurs, bien que la maladie ait un effet négatif sur la santé des ménages, notamment en limitant leur accès aux soins, cet impact n'est pas statistiquement significatif selon les données disponibles.

Les migrants burkinabés sont particulièrement vulnérables car leur intégration économique et sociale dans la région dépend en grande partie de leur activité agricole. La dégradation des plantations due au swollen shoot compromet leur stabilité financière et leur insertion locale, exacerbant un sentiment de désespoir face à une menace qui semble hors de contrôle.

La maladie du Swollen Shoot du cacaoyer est une maladie virale dont les vecteurs connus, à ce jour, sont des espèces de cochenilles. Cette maladie est endémique en Afrique de l'Ouest, notamment à Bouaflé au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Les photographies de la planche 14 montrent les effets du Swollen Shoot sur les cabosses de cacao.

Planche 14 : Vue du 'Swollen Shoot' détruisant un cacaoyer et des cabosses



Source : cliché CNRA 2013



Source : cliché CNRA 2013

La planche 14 montre que le swollen shoot menace gravement la culture du cacao à Bouaflé, mettant en danger les moyens de subsistance des Baoulé et Burkinabé migrants. Malgré les efforts de lutte, la maladie réduit les récoltes, diminue les revenus agricoles et engendre un désespoir croissant. La diversification des cultures et un soutien accru sont essentiels pour atténuer ces impacts et préserver l'économie locale. Cela nécessite l'apport des intrants pour accroître la productivité. Cependant, son utilisation présente un bilan mitigé sur la productivité.

4.2.6. L'utilisation des intrants et leur impact sur la productivité

L'emploi des intrants agricoles dans le département de Bouaflé se distingue par une répartition inégale et diverse. La dégradation des sols par la surexploitation nécessite un apport externe en nutriments afin de maintenir leur équilibre. Cette condition produit des impacts variés qui affectent la productivité sous plusieurs aspects. Le tableau 44 ci-dessous présente la fréquence d'emploi des intrants par les exploitants agricoles dans le département de Bouaflé, en particulier dans les VCB et VCE.

Tableau 44: Fréquence d'utilisation des intrants dans les VCB et VCE

Intrants	VCB	VCE
Insecticides	20,43%	25,96%
Herbicides	37,5%	42,76%
Fertilisants	6,09%	4,47%
Fongicides	1,7%	2,34%
Non utilisateurs	34,28%	24,47%
Total	100%	100%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

L'analyse du tableau 44 montre que dans les VCB, l'utilisation des intrants révèle une forte dépendance aux herbicides, utilisés par 37,5% des exploitants, suivis par les insecticides à 20,43%. Les fertilisants (6,09%) et les fongicides (1,7%) sont peu employés, tandis qu'une part importante de 34,28% des producteurs n'utilisent aucun intrant chimique, témoignant d'une volonté notable de limiter leur usage.

Dans les VCE, la tendance se confirme avec une utilisation encore plus marquée des herbicides (42,76%) et une hausse des insecticides à 25,96%. Les fertilisants (4,47%) et fongicides (2,34%) restent minoritaires, mais l'usage des intrants chimiques est globalement supérieur à celui observé dans les VCB, où seulement 24,47% des exploitants évitent les intrants.

Ces chiffres traduisent un profil d'agriculture dans lequel les herbicides jouent un rôle important pour la gestion des mauvaises herbes, tandis que les insecticides gagnent en importance, notamment dans les VCE. Par ailleurs, la proportion plus élevée de non utilisateurs dans les VCB et la faible fréquence des fertilisants et fongicides résultent des contraintes économiques notables. Cette situation entraîne une réduction des rendements agricoles car les cultures pourraient manquer des nutriments essentiels ou être davantage vulnérables aux maladies et ravageurs, ce qui limite la productivité et donc le revenu des agriculteurs.

4.3. Des revenus agricoles de plus en plus faibles sous l'effet de la pression foncière

La pression foncière croissante dans les zones rurales du département de Bouaflé exerce une influence directe et marquée sur les revenus agricoles. Face à une fragmentation accrue des terres et à la diminution des superficies cultivables, les exploitations agricoles peinent à maintenir leur productivité. Cette situation engendre une baisse progressive des revenus tirés de l'agriculture, fragilisant ainsi les moyens de subsistance des exploitants et compromettant le développement économique local d'où la nécessité d'analyser les mécanismes par lesquels la pression foncière participe à cette réduction des revenus agricoles.

4.3.1. L'état des revenus saisonniers des migrants

Les migrants, surtout d'origine burkinabè à Bouaflé, pratiquent majoritairement une agriculture de petite taille, concentrée sur des cultures comme le café, cacao, vivriers et coton, souvent combinées avec l'élevage. Bien qu'ils contribuent à la production agricole, leur faible investissement limite la taille et la productivité des exploitations. Cette faiblesse d'investissement freine l'amélioration des équipements, ce qui affecte négativement leurs revenus agricoles. Cette situation entraîne une faible participation au développement économique local de Bouaflé, accentuant la précarité des migrants et ralentissant le développement régional. Le tableau 45 illustre bien cette variation des revenus.

Tableau 45 : Revenus saisonniers des migrants

Revenu saisonnier	Fréquence	
	À l'installation (avant les crises foncières)	Actuellement (Pendant les crises foncières)
Moins 50 000	9,60%	36,20%
50 000 à 99 000	26%	24,2%
100 000 à 199 000	22,7%	22,80%
200 000 à 299 000	27,80%	11%
300 000 et plus	13,9%	5,8%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, septembre 2023

Le tableau 45 illustre l'évolution des revenus saisonniers des migrants dans le département de Bouaflé avant et pendant les crises foncières. On observe une nette dégradation des revenus liée aux crises agricoles et foncières. Avant ces crises, seulement 9,6% des migrants percevaient moins de 50 000 F CFA par saison, alors que cette proportion a quadruplé, atteignant 36,2% actuellement. De même, la catégorie des revenus plus élevés (200 000 à 299 000 F CFA et 300 000 F CFA et plus) a connu une chute importante, respectivement de 27,8% à 11% et de 13,9% à 5,8%. Les revenus modestes (50 000 à 99 000 F CFA et 100 000 à 199 000 F CFA) ont légèrement varié, mais restent relativement stables.

Cette évolution met en évidence l'impact des crises foncières et climatiques sur les revenus des migrants, avec une précarisation liée à la baisse d'accès à la terre et aux rendements agricoles. La diminution des revenus élevés traduit une perte d'opportunités économiques, fragilisant leur autonomie et leur développement, et menaçant la cohésion sociale et le développement régional.

4.3.2. Test de corrélation entre la crise foncière et la variation des revenus saisonniers agricoles

Le test de Khi2 nous permet de démontrer empiriquement comment l'insécurité foncière peut engendrer une plus grande précarité économique saisonnière en milieu rural, en particulier dans des contextes comme ceux rencontrés dans le département de Bouaflé.

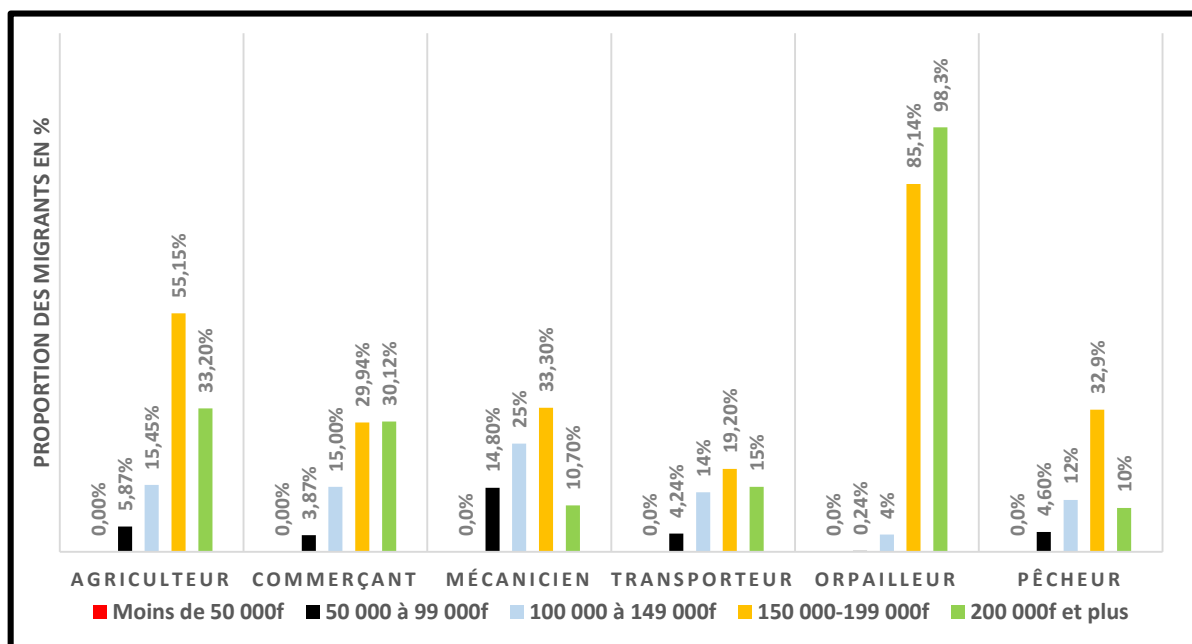
À partir des données du tableau 45, une analyse par test du Khi2 a été effectuée sur les effectifs estimés des migrants répartis en cinq catégories de revenus saisonniers, avant et après les crises foncières. Les effectifs utilisés (sur un échantillon fictif de 100 migrants pour chaque période) sont les suivants : Le test du khi2 a donné un résultat très significatif [$\text{Khi2} = 25,38$; $p = (4,22 \times 10) - 5$; $\text{ddl} = 4$]. Ce p-value extrêmement faible indique une corrélation statistiquement significative entre la crise foncière et la variation des revenus des migrants planteurs. La distribution des revenus saisonniers avant et après la crise foncière est donc significativement différente. La forte hausse des faibles revenus (moins de 50 000 F CFA) et la diminution notable des revenus élevés après la crise confirment que la crise foncière impacte négativement les revenus des migrants. Cette précarisation économique est bien liée aux contraintes foncières et climatiques que traversent ces planteurs migrants.

Ce test valide quantitativement l'impact des crises agricoles sur la détérioration des conditions économiques des migrants dans le département de Bouaflé, renforçant la nécessité d'interventions ciblées pour atténuer ces effets.

4.3.3. Les revenus des migrants selon les différents secteurs d'activités

L'analyse des revenus des migrants selon leur profession est essentielle dans le cadre des dynamiques migratoires. Les migrants interviennent dans différents secteurs, apportant des compétences variées qui répondent aux besoins spécifiques du marché du travail dans les zones d'accueil. Il s'agit ainsi de comprendre comment leurs qualifications professionnelles conditionnent leurs opportunités de revenus. Cette analyse des revenus dans les localités d'accueil permet de mesurer l'importance et la pertinence de l'étude, en offrant une meilleure compréhension de leur situation économique et de leur contribution au développement local. Dans les villages de colonisation, la situation des revenus des migrants se distingue par une grande diversité ainsi que par des variations souvent fluctuantes des gains perçus (figure 22).

Figure 22 : Distribution des revenus annuels selon la profession actuelle des migrants



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

L'analyse des revenus des migrants à partir de la figure 22 met en évidence des tendances significatives qui reflètent à la fois une diversité des sources de revenus selon les secteurs d'activité et une forte intégration économique des migrants. Aucun migrant n'est dépourvu de revenu, témoignant ainsi d'une implication généralisée dans des activités génératrices de revenus. La part des migrants aux revenus les plus faibles, inférieurs à 50 000 F, est très réduite, ne représentant que 5,60% de l'ensemble. Cette faible proportion souligne que la majorité des migrants parvient à échapper à la précarité extrême. Dans cette catégorie, les mécaniciens sont les plus nombreux, ce qui pourrait s'expliquer par une entrée récente sur le marché du travail ou par des emplois faiblement rémunérés dans ce secteur. Les agriculteurs sont également

présents, tandis que la part des orpailleurs dans cette tranche reste marginale. La majorité des migrants perçoit des revenus se situant dans la fourchette moyenne, entre 50 000 F et 149 000 F, avec plus de 56% des migrants concernés. Parmi eux, les orpailleurs et les agriculteurs occupent une place prépondérante. Plus spécifiquement, dans la tranche de 100 000 F à 149 000 F, les orpailleurs dominent nettement, ce qui suggère que cette activité offre des revenus stables et modérés, mais conséquents. Les transporteurs, en revanche, sont plus faiblement représentés dans cette catégorie.

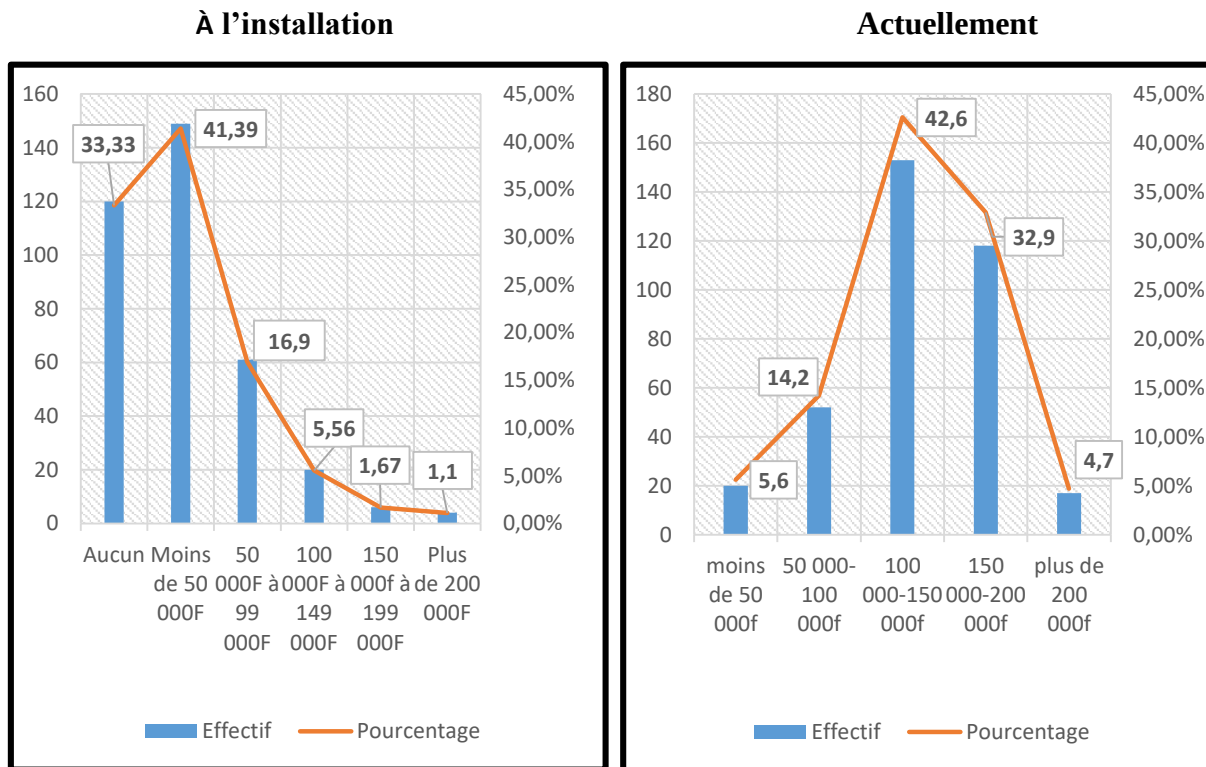
L'analyse des tranches de revenus élevés révèle une nette prédominance des orpailleurs. Ces derniers occupent une place écrasante dans les catégories allant de 150 000 F à 199 000 F, avec près de 98% de présence, démontrant le potentiel lucratif de cette activité. Au-delà de 200 000 F, ils restent majoritaires avec plus de 13% des migrants dans cette situation, alors que les autres secteurs, tels que l'agriculture, le commerce, la mécanique et le transport, ne représentent qu'une faible part de ce niveau de revenus. Les pêcheurs contribuent de manière marginale à cette catégorie, avec seulement 2,20% percevant des revenus supérieurs à 200 000 F, ce qui peut refléter une rentabilité moindre ou un développement limité de ce secteur parmi les migrants.

En somme, cette analyse révèle une diversification claire des revenus selon les secteurs d'activité, avec une concentration marquée des revenus élevés dans l'orpaillage. L'intégration économique des migrants est manifeste, avec une quasi-absence de revenus nuls et une faible proportion de revenus très bas. Ces résultats offrent des pistes stratégiques pour orienter les politiques publiques. Il conviendrait de soutenir davantage les secteurs porteurs comme l'orpaillage, tout en mettant en place des mesures visant à améliorer les conditions économiques des travailleurs des secteurs moins rémunérateurs, tels que la mécanique ou la pêche, afin d'assurer une meilleure équité et stabilité économique pour l'ensemble des migrants.

4.3.4. Les conditions de vie contrastées des migrants selon les revenus de leurs activités professionnelles

La non rentabilité des activités initiales a un impact sur les faibles niveaux de vie des migrants à l'origine. Cette problématique revêt une importance particulière dans le contexte actuel de la migration, où de nombreux migrants se retrouvaient dans des situations de précarité. Aujourd'hui, il est donc essentiel de comprendre les répercussions de ces conditions de vie sur leur participation à des activités rentables, et les implications que cela pourrait avoir sur leur intégration économique et sociale. Les courbes de variation de la planche 15 expliquent les variations de ces revenus.

Planche 15 : Courbe de variation des revenus des migrants dans les villages de colonisation



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Dans la planche 15, l'évolution des revenus annuels des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé révèle une nette amélioration économique, malgré un détournement de leur activité principale, l'agriculture, en raison de l'épuisement des terres. La part de migrants sans revenus a disparu, passant de 33,33% à 0%. Les très faibles revenus (< 50 000 F) ont fortement chuté, de 41,39% à 5,60%, tandis que la catégorie 50 000 F à 99 000 F a légèrement diminué, de 16,94% à 14,20%. En revanche, les revenus moyens et élevés ont connu une forte progression : 100 000 F à 149 000 F de 5,56% à 42,60%, 150 000 F à 199 000 F de 1,67% à 32,9%, et > 200 000 F de 1,11% à 4,70%.

Ces chiffres traduisent une amélioration substantielle des conditions de vie par l'accès à des activités économiques plus rémunératrices, souvent hors du secteur agricole. Cette transformation indique un enrichissement progressif des migrants grâce à de nouvelles activités, favorisant leur insertion socio-économique durable dans la zone d'accueil.

4.4. Cadre d'investissement agricole fragilisé face à la dégradation des ressources foncières

Les migrations humaines en Côte d'Ivoire, liées à des facteurs économiques, sociaux, culturels, conflictuels, environnementaux et sanitaires, varient selon leur influence. À Bouaflé, elles sont

principalement motivées par des ambitions agricoles, justifiant une analyse des conditions environnementales et climatiques. Cependant, ces conditions naturelles, autrefois favorables à l'agriculture, se détériorent fortement. Par exemple, les Baoulé réinstallés dans la forêt des Tos subissent une forte pression sur les ressources foncières disponibles. La superficie moyenne des parcelles agricoles a chuté de 3 hectares par famille dans les années 1980 à moins de 1,2 hectare aujourd'hui, soit une baisse d'environ 60%. Cette fragmentation accroît l'intensification des cultures sur des terres marginales comme les bas-fonds et les savanes, auparavant peu exploités, avec une augmentation de 45% des surfaces cultivées dans ces zones entre 2000 et 2023. Cette dégradation foncière génère des tensions intergénérationnelles et intra-communautaires. En effet, 70% des jeunes interrogés dans la région expriment un fort désir d'accéder à la propriété foncière, valorisant la terre comme un capital économique clé. Ce phénomène bouleverse les pratiques traditionnelles de gestion collective des terres : alors qu'auparavant 85% des terres étaient gérées communément, aujourd'hui près de 40% des parcelles sont revendiquées en propriété individuelle par les jeunes générations.

4.5. Limites de l'économie de plantation à Bouaflé et enjeux liés à la pression foncière

L'agriculture demeure le pilier principal de l'économie rurale. La diversité des productions agricoles, notamment les cultures d'exportation comme le café et le cacao, représente une source importante de revenus pour les populations. Chez les déplacés de la forêt des Tos, ainsi que chez les populations burkinabé, la pression foncière freine le développement des exploitations, en particulier pour ces deux cultures majeures. Par ailleurs, cette pression accrue détériore la qualité des sols, qui ne garantissent plus des conditions optimales à la réussite des cultures, tandis que la superficie agricole diminue sous l'effet des ravageurs des vergers. Il est important de mesurer les conséquences économiques de cette situation sur les conditions de vie des populations. Lors de la campagne d'information liée au transfert, les autorités publiques se sont engagées à garantir aux populations sinistrées un niveau de vie meilleur que celui qu'elles connaissaient auparavant (LASSAILLY et V. JACOB, 1982). L'analyse de l'impact de la pression foncière sur les conditions de vie, puis sur le cadre de vie des populations est pertinente dans le cadre global de développement socioéconomique des villages.

La région de Bouaflé attire de nombreux migrants en quête de meilleures opportunités économiques. Cette tendance suscite un intérêt croissant pour comprendre la répartition des revenus des migrants dans cette région. En tenant compte du contexte socio-économique local, de l'augmentation du flux migratoire, ainsi que de l'importance croissante des populations et

leurs effets sur la situation foncière, nos enquêtes se sont attachées à analyser la résilience des populations migrantes face à la pression foncière dans le département de Bouaflé.

Conclusion partielle

Les effets conjugués de la croissance démographique et de la pression foncière sur l'emploi agricole met en exergue les difficultés d'accès à la terre, les mécanismes de distribution foncière et la productivité dans le département de Bouaflé. Entre 1980 et 2020, la densité de population est passée d'environ 65 à 120 habitants par kilomètre carré, traduisant une saturation foncière croissante qui affecte particulièrement les villages de colonisation étrangère et Baoulé. Cette dynamique se manifeste par une précarisation de l'emploi agricole et une monétarisation croissante des droits fonciers, allant de l'accès par location et prêt à des processus d'achat soutenus par une infrastructure foncière souvent informelle. En conséquence, les superficies cultivables par ménage se réduisent et les tensions autour des droits d'usage et de propriété s'intensifient. Elles alimentent ainsi des conflits fonciers impliquant autochtones, migrants et allogènes. Les résultats soulignent que les dynamiques migratoires et les cadres coutumiers interagissent avec les pressions climatiques et la baisse des rendements du cacao et du café, modifiant les trajectoires de développement rural et les possibilités d'adaptation des ménages. L'État demeure un acteur historique majeur dans la distribution foncière, mais la coexistence de régimes fonciers formels et informels, ainsi que l'émergence de territoires distincts (voltaïque, Baoulé, Gouro), créent des configurations de gouvernance où les conflits fonciers deviennent des lieux privilégiés d'enjeux socio-économiques et politiques.

Sur le plan organisationnel, la transformation des règles foncières passe d'un cadre coutumier collectif à une parcellisation plus individualisée sous l'effet de la croissance démographique et des flux migratoires. Cette évolution est à mettre en lumière avec des origines de conflits principalement liées au manque de délimitation, aux ventes illicites, à l'absence de documents juridiques, aux confiscations et aux occupations de force, qui se manifestent par des conflits intercommunautaires, intracommunautaires et intrafamiliaux. Les répercussions humaines et socio-économiques incluent des violences symboliques et physiques, des destructions partielles de plantations et une incertitude accrue quant à la tenure, pouvant freiner l'investissement et la productivité à long terme.

Sur le volet emploi, l'activité agricole reste fortement informelle et saisonnière, ce qui limite l'accès à la protection sociale et réduit les nouveaux investissements. Les interventions publiques (notamment l'ANADER) jouent un rôle clé mais présentent des limites en couverture et en équité d'accès. Face à ces défis, la résilience des migrants se manifeste par une

diversification des revenus et une transition progressive vers des cultures et activités alternatives (hévéa, teck, cultures vivrières), bien que les pressions foncières et les risques climatiques continuent d'agir sur les choix agricoles et les revenus des ménages.

À partir de ces conclusions, plusieurs implications pour la recherche et les politiques publiques émergent. Premièrement, une gouvernance foncière renforcée est indispensable pour la cartographie précise des limites, des mécanismes de bornage et cadres juridiques adaptés afin de sécuriser les droits fonciers et de réduire les conflits liés à l'ambiguïté des titres et des usages. Deuxièmement, les politiques publiques doivent viser une formalisation accrue de l'emploi agricole, un accès élargi à la protection sociale et un appui technique soutenu pour la diversification des cultures, en renforçant les capacités des acteurs locaux (ANADER, coopératives, associations paysannes) et en promouvant des chaînes de valeur plus résilientes. Troisièmement, les stratégies d'adaptation climatique et économique doivent intégrer des parcours de diversification des revenus et des options foncières sécurisées pour les populations migrantes et autochtones, afin d'atténuer les vulnérabilités liées à la volatilité des rendements agricoles et à l'urbanisation croissante des espaces ruraux.

Conclusion de la deuxième partie

L'évolution démographique dans le département de Bouaflé met en lumière une croissance rapide de la population migrante et ses impacts sur l'occupation du sol et l'épuisement des ressources naturelles. Entre 1975 et 2021, la population migrante des villages enquêtés est passée de (19 164 à 44 393 habitants), soit une hausse d'environ (130%), avec une concentration accrue autour des pôles Bouaflé et Garango. Sur la même période, la population totale du département est passée de (168 091 à 300 305), témoignant d'une réorganisation spatiale des densités et de la demande en infrastructures et terres agricoles. Cette croissance provoque une pression importante sur les ressources naturelles et les surfaces cultivables.

La répartition spatiale montre que Bouaflé est devenu en 2021 le principal foyer migratoire avec environ (24 367 migrants), dépassant N'Douffoukankro ((20 026). Les villages de colonisation étrangère, notamment les localités TOS, connaissent une croissance soutenue jusqu'en 2014, avant un léger recul. Les villages mossis (Garango, Koudougou) jouent un rôle majeur dans l'occupation du sol et les dynamiques foncières. Cette diversification ethnique structure les configurations territoriales et influence les pratiques agricoles locales.

L'expansion démographique est accompagnée par une extension des superficies cultivées mais aussi une diminution de la couverture végétale, une augmentation des zones d'habitat et de jachère, indiquant une pression croissante sur les sols et les ressources. La corrélation entre population et surfaces cultivées est claire, notamment dans les VCE et villages Baoulé, où les terres cultivées et les jachères augmentent au détriment des formations naturelles. Ce phénomène révèle une saturation foncière qui fragilise les systèmes agricoles face aux flux migratoires.

La ruée migratoire, majoritairement composée de (70%) de migrants étrangers (Burkinabé) et locaux (Baoulé), accentue la pression sur les terres agricoles, limitant les investissements et la productivité. Dans les villages de colonisation étrangère, la part migrante est passée de (39% en 1975 à 55% en 2021), alors que dans les villages Baoulé, la population a régressé de (16%). Entre 1975 et 2021, on observe une perte de (14,66%) de forêt et de (1,08%) des zones d'eau. La densité de population est passée d'environ (65 à 120 habitants/km²) entre 1980 et 2020, reflétant une saturation foncière renforçant la précarité de l'emploi agricole et la monétarisation des droits fonciers. Les superficies cultivables par ménage diminuent, et les conflits fonciers entre autochtones, migrants et allogènes s'intensifient, freinant l'investissement durable et la sécurité alimentaire. L'activité agricole reste informelle et saisonnière, avec un accès limité à la protection sociale.

Face à ces défis, la résilience migrante se traduit par la diversification des revenus et une progression vers des cultures alternatives (hévéa, teck, vivrières), bien que les pressions foncières et climatiques pèsent sur les choix agricoles et la viabilité économique des ménages. Des recommandations clés émergent : renforcer la gouvernance foncière par une meilleure cartographie et sécurisation des droits, formaliser l'emploi agricole, développer l'appui technique et encourager la diversification des cultures, et intégrer des stratégies anticipant les risques climatiques et la volatilité des rendements.

Ce travail souligne une dynamique complexe où la croissance démographique et la pression foncière modifient profondément les équilibres ruraux à Bouaflé, nécessitant une approche intégrée de planification territoriale, sécurité foncière et développement agricole durable. Nos résultats confirment l'hypothèse que « la croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé ». Il est crucial d'approfondir l'étude de la résilience de ces populations face aux contraintes foncières pour soutenir un développement rural durable.

Les résultats de nos recherches confirment notre hypothèse selon laquelle « *La croissance démographique et la saturation foncière ont entraîné la baisse de la productivité et la précarité de l'emploi agricole chez les migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé* ».

De ces analyses, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur l'étude de la résilience des populations migrantes face à la pression foncière dans le département de Bouaflé.

TROISIÈME PARTIE :

LA RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ

La résilience des populations face à la pression foncière constitue un enjeu majeur dans un contexte mondial marqué par la croissance démographique et les changements environnementaux. La pression exercée sur les terres, notamment agricoles, engendre des conflits d'usage, une raréfaction des ressources et des transformations profondes des systèmes territoriaux. Pourtant, certaines populations développent des stratégies adaptatives et des mécanismes de résistance qui leur permettent de maintenir leurs activités, leurs identités et leurs modes de vie malgré ces perturbations. Cette section propose d'analyser les facteurs et dynamiques de cette résilience, en s'appuyant sur une approche systémique du foncier qui intègre à la fois les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales. En explorant les interactions entre les acteurs, les politiques foncières et les contextes locaux, il s'agit de comprendre comment les populations s'organisent pour préserver leur accès à la terre et assurer la durabilité de leurs territoires face aux pressions croissantes.

CHAPITRE 5 :

LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE

Cette section évoque l'importance de l'analyse des mutations opérées dans le système cultural et la gestion des ressources naturelles, humaines et organisationnelles. Par ailleurs, ce chapitre met l'accent sur l'analyse des activités professionnelles des migrants pour comprendre les changements opérés dans leurs occupations professionnelles et leur impact sur leur pouvoir économique. Elle compare les taux d'occupation passés et actuels dans différents secteurs afin d'identifier des tendances, en tenant compte des transformations liées à la numérisation, à l'automatisation et aux changements socio-économiques. Cette analyse vise à mieux anticiper les besoins au niveau du marché du travail en fonction du profil socio-économique des migrants, incluant des facteurs comme le niveau d'études ou la religion, et à examiner la gestion des ressources issues de leurs activités économiques. En somme, ce passage met en lumière la complexité des dynamiques culturelles et économiques dans un contexte de résilience, en insistant sur l'importance d'une gestion intégrée et durable des ressources humaines et matérielles pour accompagner les transformations sociales et professionnelles.

5.1. La transformation du système cultural : un indicateur de résilience chez les populations migrantes

Les populations migrantes installées dans les villages de colonisation du département de Bouaflé subissent une forte pression foncière qui affecte leur système cultural et leur capacité d'adaptation. La réussite agricole dépend largement du système de production et de la disponibilité des terres, un facteur clé pour le développement agricole. Dans des zones comme la forêt des "Tos" et les villages de colonisation au Burkina Faso, cette pression réduit la productivité des terres, empêchant l'extension des surfaces agricoles. En réponse, les agriculteurs modifient leurs techniques culturales et leurs modes d'exploitation. Ces transformations résultent de l'augmentation démographique, des difficultés d'accès à la terre et d'une intégration totale. On observe un passage progressif de l'agriculture itinérante traditionnelle vers des plantations pérennes, notamment de cultures de rente telles que le palmier à huile, l'hévéa. Parallèlement, les agriculteurs diversifient leurs activités vers le commerce, l'artisanat et le travail partiel en plantations. Ces changements contribuent également à l'intensification des migrations rurales vers les villes, témoignant ainsi d'une

adaptation dynamique des communautés rurales migrantes face aux contraintes démographiques, foncières et économiques.

5.1.1. Rotation des cultures ou assolement

La rotation des cultures, ou assolement, désigne la pratique consistant à alterner différentes espèces végétales sur une même parcelle au cours du temps. Cette méthode, couramment utilisée par les migrants de Bouaflé, vise à préserver et restaurer la fertilité des sols tout en évitant leur épuisement. Elle s'appuie principalement sur deux stratégies : la diversification des cultures successives et la mise en jachère accompagnée du semis de légumineuses pour enrichir le sol. Parmi les avantages de cette technique, on note qu'elle améliore notablement la structure et la qualité du sol, réduit la prolifération des mauvaises herbes et des parasites, et interrompt le cycle de vie des insectes et maladies spécifiques à une culture donnée. Ainsi, une succession rigoureusement planifiée des cultures s'avère plus efficace pour restaurer la fertilité des sols qu'une simple jachère de courte durée.

5.1.2. L'association de cultures comme systèmes agricoles résilients et écologiquement efficaces

L'association des cultures est perçue dans cette nouvelle configuration spatiale, comme un moyen de gestion rationnelle de l'espace disponible. Sur les espaces de jachères, les exploitants associent les cultures sur les défrichements renouvelés chaque année. 95 % des populations combinent plusieurs cultures sur une même parcelle, ce qui favorise une meilleure utilisation des sols et une diversification des productions. La création de coopératives ou d'associations agricoles facilitent le partage de connaissances et l'accès à de nouvelles technologies. L'échange de bonnes pratiques et l'adoption de modèles économiques durables permettent non seulement de renforcer la résilience économique des exploitations agricoles, mais aussi de promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Ces stratégies de reconversion, lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière intégrée et soutenues par des politiques publiques adéquates, peuvent contribuer à revitaliser les territoires ruraux et à assurer un avenir durable pour les agriculteurs face aux défis contemporains de la saturation foncière. En somme, l'association des cultures agricoles est une pratique agroécologique qui vise à rendre les systèmes agricoles plus efficaces, résilients et écologiquement équilibrés. Ces associations se déclinent en plusieurs combinaisons dont quelques-unes ci-dessous.

5.1.2.1. L'association à base de cultures pérennes

Le cacao est toujours développé en association avec la banane et/ou le taro et bien d'autres. Ce qui explique l'importance de sa représentativité (63%) au sein des associations culturelles effectuées. Dans ce système, le cacao est associé avec la banane, l'igname, le taro, le manioc et les condiments la première année. La deuxième année, une fois les tubercules d'igname déterrés, l'arachide et le maïs sont introduits dans l'association. La troisième année, l'exploitation reste constituée du manioc, de la banane, du cacao et du taro. La dernière association jusqu'à l'entrée en production du cacao, est la banane et le taro. Mais, ils le sont de façon disséminée. Ces derniers ne disparaissent pas totalement sur l'exploitation. Ils assurent à cet effet, une fonction régaliennne aux producteurs. La part du taro dans les associations est de 4 %. Le faible engouement dans sa production est lié à la présence du taro sauvage sur les exploitations. Sont associés sur cette exploitation, la banane, plantain le manioc et le cacao. Le manioc se soustrait progressivement du système. La banane reste longtemps au cœur de l'association. Mais, elle finit par disparaître. Le cacao prend de la proportion et tend reconquérir l'espace. Les photographies 5 et 6 sont des exemples d'association à base de cultures pérennes.

Photographie 5 : Vue d'un champ de cacaoyer associé au riz, au maïs et à la banane à Tenkodogo



La photographie 5 illustre l'association de cultures pérennes et vivrières (cacao, banane, maïs, riz). Les plantes de cacaoyers, vieillissantes vont se soustraire progressivement de cet espace trop exploité pour les cultures pérennes.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché, mars 2023

Photographie 6 : Vue de cultures d'hévéa et de l'aubergine occupant le même espace sous la haute tension à Koupéla



La photographie 6 présente un champ d'hévéa et d'aubergine sur le même espace. La culture de l'aubergine est pratiquement sous la haute tension électrique (Présence de poteau électrique). C'est le fait de la pénurie de terre cultivable.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché, mars 2023

Il ressort que la quasi-totalité des enquêtés (402 personnes soit 95 %) associent les cultures sur leurs différentes exploitations contre 5 % pour la monoculture.

Si, les associations font partie de la tradition de ce peuple, l'opinion sur les raisons qui sous-tendent cette pratique sont diversement interprétées. 17 % des enquêtés, l'attribue à la satisfaction des besoins alimentaires. Mais, actuellement, la thèse du manque d'espaces cultivables n'est pas exclue. Ce fait accentue la motivation pour ce système. Il a été évoqué par 47 % des exploitants. Pour 9 %, les cultures sont associées à but lucratif et pour 22 %, les associations fournissent de l'ombrage au cacaoyer et lui permettent de se développer et aussi, elles réduisent le temps de travail.

Les raisons évoquées pour la monoculture sont liées, pour 0,24 % au fait que ce système gêne l'igname, pour 05 personnes (1,3 %), l'espace cultivable est prêté. Ce qui exclut ce procédé ; le site devant être restitué l'année qui suit. 05 autres personnes estiment que le sol est pauvre, par contre il ne faut pas le surcharger. Selon eux, il permet de le reconstituer. Pour le reste (2%), c'est un choix personnel. Il s'agit en quelque sorte de ceux qui disposent d'espaces cultivables. Toutes les cultures d'exportation enregistrées sont associées entre-elles et avec les cultures vivrières. Il en est de même pour les exploitations de vivriers. Dans ce système, le choix des cultures dominantes sur l'exploitation est fonction de

son rôle et de sa contribution dans les revenus des producteurs. Plusieurs cultures sont à ce titre associées. Selon les composantes choisies, les associations se réalisent sur les exploitations de cacaoyers, d'hévéa, de teck, d'anacarde et de vivriers qui sont rencontrés. La banane, le teck et le manioc sont associés. Les condiments et les autres vivriers (maïs, arachide) ont disparu de l'association depuis la deuxième année. La banane et le manioc sont en train de se soustraire progressivement et le teck commence à posséder l'espace exclusivement. Ces associations qui ont lieu autour de la culture du cacao, jouent un rôle important dans sa réussite. Car, ces cultures complantées produisent de l'ombre sur l'espace. Celle-ci réduit les populations d'adventices et de certaines plantes parasites qui s'attaquent aux cacaoyers.

5.1.2.2. L'association à base d'hévéa et d'anacarde

Ces deux produits sont faiblement cultivés parce que l'espace cultivable fait défaut. L'association qui a lieu sur ces types d'exploitations porte sur la première année. Les vivriers associés commencent à disparaître au bout de la 2ème et la 3ème année. Ils laissent la place à l'exploitation pérenne donnée qui évolue en monoculture. Deux enquêtés rencontrés à Blè exploitent ces types de cultures. Ils font usage des espaces anciennement occupés par le café. Ces dits-espaces sont aussi utilisés pour l'alternance des cultures vivrières. Autour desquelles, les associations se développent continuellement.

5.1.2.3. L'association et émergence des cultures vivrières

Les principaux vivriers marchands au sein des associations sont constitués de l'arachide, du riz, du maïs, du manioc, de la banane et de l'igname, etc. (Planche 16).

Planche 16 : Vue d'un champ de manioc associé au maïs à N'douffoukankro et d'une ferme de tomate associée à l'aubergine à Attossé



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché mars 2023

La planche 16 présente l'association de la culture du manioc et celle du maïs à N'douffoukankro ainsi qu'une ferme de tomate associée à l'aubergine à Attossé.

5.1.2.4. L'association à base de cultures vivrières et pérennes: cas de l'arachide et du cacao

Devenue la principale culture vivrière marchande, l'arachide draine la quasi-totalité des paysans Baoulé et Gouro au-dessus de l'exploitation du manioc, de la banane et du maïs. Avant l'entrée en production de l'arachide, les épis de maïs à maturité sont utilisés à des fins comestibles et se soustraient progressivement. Si, les épis de maïs rencontrés sur l'exploitation de l'arachide doivent être commercialisés, alors ils sont récoltés secs. Cette opération a lieu après le déterrement des arachides exploitation Sur cette d'arachide, on retrouve le maïs, le manioc et la banane. Ici l'association se poursuivra avec la banane et le manioc. L'arachide et le maïs devant bientôt soustraire du système. Ces vivriers associés sur cette parcelle sont à but lucratif. La culture d'arachide est parfois associée au cacao. Ce type d'exploitation appartient aux épouses des propriétaires d'espaces. Actuellement, l'heure est à la reconstitution des plantations cacaoyères. Les exploitants autorisent cette pratique à leurs épouses, dans le but d'alléger la tâche qui leur est dévolue. Parce qu'au moment où celles-ci nettoient leur parcelle de vivriers, elles participent en même temps au nettoyage de leurs plants de cacaoyer en évolution. Cette pratique présente une double fonction. Elle réduit chez les

hommes, les obligations de nettoyage des parcelles. Au même moment, elle permet aux femmes de développer du vivrier marchand dans le contexte actuel de restriction foncière. La culture de l'arachide se développe en association sur les espaces loués ou prêtés. Dans ce cas, elle domine l'exploitation associée. Cette stratégie permet de rentabiliser la production. Ce, dans le but de faire face aux obligations d'accès à la terre vis-à-vis du propriétaire. Sa culture est au centre de 4 % des associations. La culture du riz est également soumise à des associations.

5.1.2.5. L'association à base de la culture du riz

Dans ce type d'association, le riz est fortement représenté sur la parcelle. On y rencontre le manioc, le cacao, le maïs et quelques condiments. Ce système est l'œuvre des propriétaires d'espaces cultivables. Chez les riziculteurs non propriétaires, l'association se fait à proportion égale au maïs. Dans les villages enquêtés, le riz se cultive sur les jachères, les espaces nouvellement libres et dans les bas-fonds. Ce type d'association est couramment rencontré et toutes les cultures sur cet espace sont destinées à être commercialiser. Dans les bas-fonds, espace généralement loué ou prêté, le riz évolue à 80 % en monoculture. Il se rencontre en associations avec l'aubergine (25%), le gombo (19%) et la tomate (14 %). Ces cultures réussissent bien sur ce type de sol. La récolte qui y est obtenue se vend mieux. Parce que, la saison des produits provenant des champs d'igname a pris fin. La part de la culture du riz parmi les associations s'élève à 5%. La culture du maïs est également au cœur des associations.

5.1.2.6. L'association vivrière à base de maïs

La culture du maïs concerne 7 % des associations, principalement les jeunes. Ils cultivent soit sur des terrains loués ou prêtés, soit sur les parcelles familiales. Sur les terrains loués, aucune association n'est permise et l'espace doit être rendu au propriétaire après la récolte. Sur les parcelles familiales, les parents autorisent la culture du maïs, souvent associée au manioc et au cacao, ce qui aide à protéger les jeunes plants de cacao grâce au désherbage conjoint. Cette pratique incite les enfants à s'impliquer dans l'agriculture familiale, tout en déchargeant les parents des travaux de nettoyage. Le maïs produit est vendu, car il n'est pas un aliment de base local, où la consommation se limite aux épis frais, grillés ou cuits à la vapeur.

5.1.2.7. L'association des cultures vivrières à base de manioc

Ce tubercule est au cœur de la majorité des associations enregistrées. Son exploitation est beaucoup développée et sa transformation est répandue à l'échelle de tous les villages.

La culture du manioc est associée au cacao, à l'arachide, au maïs dans la création des champs. Elle est présente sous toutes les jeunes exploitations cacaoyères, caféières et de teck rencontrées. Tous les acteurs (masculin et féminin) tirent des revenus substantiels de cette culture. C'est pourquoi des boutures sont plantées progressivement à la place des tubercules déterrés. Sa production peut durer trois (03) à quatre (04) ans sur le même espace. Le manioc représente une véritable industrie de par les transformations (attiéké, placali, kogodé, gari, magnan (manioc fermenté servant à ramollir les pattes en vue de sa manipulation), bouilli, foutou) qui ont lieu avec ce seul tubercule. Il est également vendu frais. Les exploitants profitent ainsi des retombées économiques de cette culture en attendant la production des cultures pérennes. À ce titre, le manioc occupe une proportion de 57 % dans les associations. La pluralité de ses fonctions a conféré à ce tubercule, une place de choix dans les habitudes culturelles de la population. Il est à cet effet:

- Beaucoup transformé et consommé quotidiennement sous toutes ses formes et pendant les périodes de soudure.

5.1.2.8. L'association des cultures vivrières à base de banane plantain et d'igname

Même si la banane plantain fait partie du système classique des associations, aujourd'hui, sa dominance sur les parcelles s'explique par le fait qu'elle constitue une source de revenu additionnel. Elle est associée à tous les champs d'igname, l'aliment de base du baoulé, qui sont créés chaque année.

L'exploitation de l'igname annonce celle de toutes les autres cultures. Par conséquent, elle est présente dans toutes les associations. La culture de banane fait partie, à proportion très importante des associations culturelles ou individuelles. Elle représente une part considérable des cultures de subsistance. La photographie 7 ci-dessous, fait état des préparatifs des rejets de bananier pour la plantation.

Photographie 7 : Préparation de rejets de bananier pour plantation à Tenkodogo



La photographie 7 montre notre présence auprès d'un planteur de Tenkodogo. Il découpe des rejets de bananiers pour les planter au bord de la grande voie (axe Bouaflé-Tenkodogo / Koupéla) par manque d'espace disponible et approprié.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, cliché décembre 2023

5.1.3. La diversification des pratiques agricoles : un levier de résilience des migrants face à la saturation foncière

Dans le département de Bouaflé, les cultures issues de la diversification agricole comprennent principalement le café, le cacao, l'hévéa, le coton, l'anacarde et le palmier à huile. Ces cultures de rente constituent le pilier économique du département et sont de plus en plus pratiquées par les populations locales pour accroître leurs revenus. Cependant, la baisse criarde de la productivité de ces cultures favorise la réorientation des planteurs vers les cultures de subsistance.

5.1.3.1. La dynamique des activités de subsistance des migrants dans le contexte de diversification culturelle dans le département de Bouaflé

La diversification des cultures permet aux agriculteurs d'optimiser les ressources, de réduire les risques économiques et climatiques, et d'améliorer la gestion des sols. Elle nécessite une analyse des conditions locales et l'introduction de cultures complémentaires comme les légumineuses. Associée à l'agriculture de conservation et à la formation des agriculteurs, cette stratégie favorise un système agricole durable et résilient, bénéfique pour les communautés rurales. En Côte d'Ivoire, le café-cacao reste une culture traditionnelle majeure et la principale

culture d'exportation. Ce secteur clé, à production essentiellement familiale, représente environ 10% du PIB et près de 45% des recettes d'exportation. A l'instar de Bouaflé, il souffre d'un vieillissement des plantations et d'un faible usage d'engrais et de pesticides. L'hévéa a été adopté pour pallier le vieillissement des plantations de cacao et la dégradation des sols, offrant une rente alternative intéressante et une meilleure gestion des ressources naturelles dans un contexte de pression démographique et environnementale. Le coton, autrefois prédominant, a marqué l'histoire agricole du pays entre les années 1950 et 1970. Depuis les années 1990, l'anacarde connaît une forte expansion et devient une culture pérenne d'avenir, adoptée notamment par les migrants retournés dans leurs villages d'origine. Elle s'associe souvent avec des cultures vivrières comme l'igname et le manioc, favorisant ainsi une transition agro-écologique. Le palmier à huile complète ce tableau comme culture d'exportation, participant à la diversification des cultures industrielles. Au total, le département de Bouaflé s'appuie sur le binôme café-cacao pour ses exportations, tout en développant des cultures alternatives telles que l'hévéa, l'anacarde et le palmier à huile pour répondre aux défis économiques et environnementaux. Les activités économiques du Centre-ouest ivoirien, notamment dans le département de Bouaflé, se caractérisent par une faible division du travail et des échanges limités, souvent axés sur une économie de subsistance. Près de 41% des exploitants diversifient leurs revenus via la pêche, l'élevage, l'artisanat ou le secteur informel, renforçant ainsi leur résilience. La population locale est principalement engagée dans l'agriculture (60%), suivie de l'élevage (20%) puis de la pêche et de l'artisanat (15%). L'agriculture à Bouaflé est diversifiée : 70% des cultures sont vivrières (banane plantain, igname, maïs, riz, manioc) et 30% sont destinées à l'exportation (cacao, café, hévéa, anacarde, palmier à huile). L'élevage concerne 25% des ménages, avec une prédominance de poulets, bovins, caprins et porcs, stimulée par l'industrie locale. La pêche occupe environ 10% de la population sur le fleuve Bandama et le lac de Kossou, ciblant du tilapia et du chrysichthys. La majorité des actifs agricoles sont des hommes (60%), tandis que les femmes jouent un rôle essentiel dans la transformation, la commercialisation et l'artisanat, souvent sous-estimé dans les statistiques. Les migrants, notamment burkinabè, contribuent à la fois aux cultures vivrières et d'exportation, la diversification agricole répondant à des facteurs écologiques, économiques et sociaux. Ce phénomène s'accompagne d'une diversification des activités agricoles, avec une ouverture vers l'artisanat rural et la pêche. La perception de cette diversification est dans le tableau 47 ci-dessous.

Tableau 47 : Taux de diversification des cultures par les migrants à Bouaflé

Activité	Pourcentage
Pratique polyculture	26,40%
Diversification des ressources	29,70%
Apport de nouvelle variété	26,10%
Système agropastorale	9,20%
Système agroforesterie	5,60%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Le tableau 47 révèle que la diversification des cultures est une stratégie largement adoptée par les exploitations agricoles, avec près de 30% des agriculteurs diversifiant non seulement les cultures mais aussi les ressources mobilisées, ce qui indique une forte adaptation et gestion des risques. La polyculture est pratiquée par 26,40% des exploitants, soulignant un effort significatif pour multiplier les productions végétales sur une même exploitation. Par ailleurs, 26,10% des agriculteurs introduisent de nouvelles variétés, témoignant d'une volonté d'innovation visant à améliorer les rendements et la résistance aux aléas climatiques et phytosanitaires. Les systèmes combinant agriculture et élevage (agropastoraux) représentent 9,20%, tandis que l'agroforesterie, alliant cultures et arbres, est la moins pratiquée avec 5,60%, malgré ses avantages écologiques et économiques. Globalement, ces chiffres traduisent une adaptation des populations agricoles à des conditions souvent contraignantes, cherchant à réduire les risques de la monoculture et à renforcer leur sécurité alimentaire. Toutefois, les faibles proportions des activités agropastorales et d'agroforesterie suggèrent un potentiel encore sous-exploité pour la durabilité écologique et économique à moyen et long terme.

5.1.3.2. L'activité de pêche dans les villages de colonisation étrangère et baoulé résultant de la diversification agricole

Les villages de colonisation baoulé et étrangère du département de Bouaflé, malgré des ressources naturelles favorables comme les fleuves Bandama rouge et Bandama blanc et le barrage de Kossou, connaissent une baisse régulière de la production halieutique. Cette production est passée de 1 912 tonnes en 2004 à 698,4 tonnes en 2020, soit une chute de plus de 63 % en seize ans. Cette diminution s'explique principalement par l'utilisation d'outils et techniques de pêche illégaux, notamment les filets à petites mailles qui capturent les alevins, contribuant à la surexploitation et à la dégradation des écosystèmes aquatiques locaux. Malgré les efforts de l'État en matière de formation, sensibilisation et projets d'empoissonnement, la

production continue de baisser. Cette tendance locale reflète celle à l'échelle nationale, où la production de poissons est passée de 104 233 tonnes en 2016 à 68 711 tonnes en 2020, soit une baisse de 34,1 %, ce qui a accru la dépendance aux importations couvrant 82 % des besoins en consommation. Dans le département de Bouaflé, la pêche reste une activité économique importante, avec environ 55 000 habitants dans ces villages et près de 160 pêcheurs actifs. En 2024, la production halieutique locale a atteint environ 480 tonnes, bien que la baisse continue, notamment dans les villages de colonisation étrangère où 57 % des pêcheurs utilisent des filets à petites mailles, entraînant une baisse supplémentaire de 15 % entre 2020 et 2024. Les pêcheurs baoulé privilégient majoritairement des techniques traditionnelles, avec 68 % pratiquant la pêche à la ligne et 28 % utilisant des filets à mailles réglementaires, favorisant une exploitation plus durable. Ces disparités soulignent l'importance d'une gestion concertée et renforcée des ressources aquatiques, avec des mesures de régulation et de sensibilisation indispensables pour préserver la richesse hydrographique et assurer la pérennité de la pêche, essentielle pour les communautés baoulé et étrangères de la région.

5.2. Les stratégies de résilience des populations migrantes par l'adaptation et la gestion des ressources naturelles

Cette section souligne l'importance de la résilience des populations migrantes face à la pression foncière croissante. Il définit également les concepts clés tels que la résilience, la gestion des ressources naturelles et financières, et l'impact de la pression foncière.

5.2.1. L'adaptation climatique et encadrement institutionnel des migrants agriculteurs à Bouaflé

Des institutions telles que l'ANADER et la FAO interviennent dans le département de Bouaflé pour accompagner les migrants agriculteurs dans l'adoption de pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques. Leurs actions visent à réduire l'impact des aléas climatiques, notamment les courtes saisons pluvieuses et les "poches de sécheresse", qui compromettent souvent le démarrage des cultures. Ces interventions fournissent un appui technique et des formations, renforçant ainsi la résilience des agriculteurs face aux défis environnementaux. Cette dynamique s'inscrit dans un cadre plus large de modernisation agricole, perceptible dans les Villages de Colonisation d'État (VCE) et les Villages de Colonisation Burkinabè (VCB). Depuis l'instauration de la migration planifiée, les méthodes traditionnelles se combinent avec des techniques modernes, avec un recours accru aux engrais, le développement de cultures commerciales (cacao, café, coton) et l'introduction du maraîchage. Ce changement favorise le

remplacement du système de culture itinérante par des cultures pérennes, plus rentables, offrant une meilleure stabilité économique aux migrants comme aux populations locales.

Dès l'indépendance, l'État ivoirien a mis en place diverses structures pour encadrer techniquement la politique agricole. Face aux mutations climatiques et foncières, la création de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) constitue un soutien crucial pour les populations migrantes à Bouaflé. Cette agence apporte un accompagnement technique fondé principalement sur la diversification des ressources économiques rurales. Les migrants y sont encouragés à développer des activités complémentaires, notamment l'élevage bovin et avicole, qui connaît une progression dans la région.

Les agents de l'ANADER apportent aux agriculteurs des variétés végétales adaptées au changement climatique et les guident dans la pratique de la polyculture, nécessaire compte tenu des faibles superficies cultivables. L'assistance couvre aussi l'agroforesterie et l'agropastorale, technique essentielle pour contrer les effets climatiques. Ces efforts s'intègrent dans une politique plus large de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire. Cependant, malgré ces initiatives, plus de la moitié des migrants (57,4%) ne bénéficient pas d'assistance technique, ce qui est attribuable au manque d'agents d'encadrement disponibles dans le département. Cette répartition inégale est soulignée par 42,6% des populations, qui dénoncent un accès limité aux nouvelles graines, variétés et pratiques agricoles, ce qui freine les résultats attendus sur le terrain.

5.2.2. Typologie et caractérisation des ressources naturelles mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé

La typologie et la caractérisation des ressources naturelles mobilisées initialement par les migrants révèlent une diversité de biens essentiels exploités dès leur installation. Ces ressources se distinguent selon leur nature et leur fonction économique et sociale. Les terres agricoles constituent la principale source d'emploi et de subsistance, souvent accessibles par le biais de contrats de location, d'acquisitions coutumières ou d'occupations spontanées. Les ressources hydriques, incluant puits, rivières et mares, sont mobilisées pour la consommation domestique, l'irrigation des cultures ainsi que des activités économiques telles que la pêche. Les ressources forestières comprennent le bois de chauffe, les matériaux de construction et les produits forestiers non ligneux, notamment les fruits et les plantes médicinales. Par ailleurs, les ressources animales, à travers l'élevage et la pêche, offrent une diversification des revenus. L'analyse porte sur la disponibilité, les conditions d'accès, les usages et les modes de gestion

de ces ressources, qu'ils relèvent des populations locales ou des migrants, tout en mettant en évidence leur insertion dans les dynamiques territoriales.

5.2.3. L'adaptation et la gestion durable des ressources naturelles: un pilier de la résilience des migrants à Bouaflé

La migration est un phénomène dynamique et complexe qui oblige les migrants à réviser et à adapter leurs stratégies socio-économiques. Cette adaptation s'appuie principalement sur la gestion des ressources naturelles dans leur nouvel environnement, lesquelles constituent un capital initial essentiel pour leur insertion, leur survie et leur développement. Souvent confrontés à des contraintes sociales et environnementales, les migrants mettent en œuvre diverses modalités d'exploitation des terres, de l'eau, des forêts et d'autres ressources naturelles afin de renforcer leur résilience face aux défis rencontrés. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réflexion sur la gestion des ressources naturelles comme levier clé de la résilience des populations migrantes. À Bouaflé, les migrants originaires du Burkina Faso se consacrent majoritairement à l'agriculture, exploitant principalement des terres en périphérie ou dans des zones marginales. Bien que cette activité agricole traditionnelle constitue leur principal revenu, leur contribution au développement local reste limitée en raison d'une intégration sociale partielle. La ségrégation spatiale entre villages autochtones et campements migrants limite leur accès aux ressources et aux infrastructures locales, entravant ainsi la gestion collective des ressources et la participation des migrants aux mécanismes locaux de développement. Par ailleurs, l'accès aux terres, notamment dans les zones forestières classées, génère des tensions avec les populations autochtones, tensions exacerbées par les politiques publiques de patrimonialisation des terres qui restreignent l'usage traditionnel des ressources naturelles. Ces observations illustrent la dynamique culturelle et économique des migrants à Bouaflé avant toute transformation majeure, en soulignant leurs pratiques d'adaptation et les défis liés à la gestion des ressources naturelles dans un cadre multiculturel. Face à la saturation foncière et à la dégradation des sols, les migrants adoptent des pratiques agricoles innovantes et durables, inspirées notamment des principes de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AGIR) . Ils utilisent des techniques agro-écologiques telles que la rotation des cultures, l'agroforesterie et la valorisation des ressources hydriques locales. Ces approches permettent d'optimiser la productivité agricole tout en préservant la fertilité et la biodiversité des sols. En outre, les migrants développent des systèmes d'organisation collective pour la gestion partagée des espaces communs, favorisant une exploitation raisonnée des terres et contribuant à la réduction des impacts environnementaux négatifs.

5.2.4. L'intensification agricole et la durabilité sous pression foncière : enjeux pour une productivité optimale

L'intégration de techniques biologiques dans les systèmes de production renforce la compétitivité agricole, portée par une demande croissante de produits biologiques, particulièrement en zone rurale. En réduisant l'usage des intrants chimiques, ces pratiques améliorent la durabilité des exploitations tout en préservant la qualité de l'air et de l'eau. La reconversion vers l'agriculture biologique s'impose ainsi comme une stratégie de résilience face à la saturation foncière, tout en répondant aux exigences environnementales et sociales contemporaines. Pour optimiser l'utilisation des terres disponibles, environ 54% des agriculteurs adoptent une intensification des cultures afin d'accroître la productivité sur des surfaces de plus en plus réduites. Cependant, cette intensification est freinée par des difficultés financières, citées par 3% des enquêtés comme obstacle majeur. Le système intensif exige des moyens financiers considérables, inaccessibles à de nombreux paysans dont les ressources sont déjà fragiles. Cette contrainte limite l'application effective des recommandations prodiguées par des structures telles que l'ANADER, dont les directives de production, bien que pertinentes, restent difficiles à suivre sans un soutien économique adéquat. Par ailleurs, une part des agriculteurs ne collabore pas avec l'ANADER, en raison d'irrégularités constatées au sein de cette institution. La surexploitation des sols, consécutive à cette pression, dégrade leur qualité et accroît leur vulnérabilité, rendant alors indispensable le recours à des intrants pour maintenir la productivité. Les opinions des exploitants sur la question ont permis d'obtenir les résultats mentionnés dans le tableau 48, ci-après.

Tableau 48: Opinion des exploitants sur l'utilisation des intrants

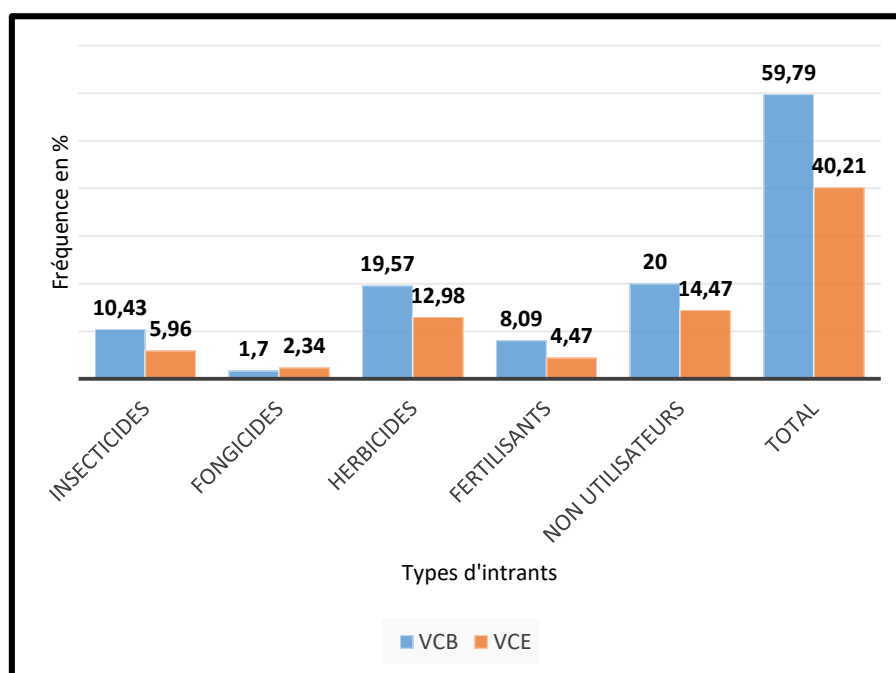
Opinion	Effectifs	Pourcentage (%)
Oui	308	65,53
Non	162	34,47
Total	470	100

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Les données du tableau 48 montrent que plus de la moitié des migrants (65,53%) utilisent les intrants sur leurs différentes exploitations. Par contre, 34,47% n'en font pas usage. Ils justifient cela par l'absence de ressources financières et la peur de l'utilisation de certains produits.

En revanche, des exploitants recourent à plusieurs types d'intrants sur leurs différentes exploitations (Figure 23).

Figure 23 : Répartition des enquêtés selon le type d'intrant utilisé



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 23 l'emploi des herbicides est dominant avec 153 enquêtés soit 19,57% dans les villages de colonisation Baoulé et 12,9% dans les villages de colonisation étrangère. Cela s'explique par le fait que l'espace cultivable devient sensible à la prolifération des herbes à cause de son exploitation abusive. Les herbes s'y développent rapidement. Ce qui allonge la durée du travail et accentue la pénibilité du sarclage. L'usage des herbicides permet de venir à bout des herbes qui se développent de façon intense sur les exploitations. En seconde position, ce sont les insecticides. Ils sont 77 exploitants (59,79%) au total. 10,43% dans les villages de colonisation Baoulé et 5,96% dans les villages de colonisation étrangère qui utilisent cet intrant. Les non utilisateurs sont les plus nombreux (162) soit 34,47%. Les fertilisants (12,55%) (minérale ou organique), et les fongicides (04,04%) sont les moins employées.

5.2.5. L'ajustement du calendrier agricole aux conditions climatiques

La première adaptation spontanée consiste à caler le calendrier cultural sur les conditions climatiques de l'année. Le retard et la mauvaise répartition des pluies perturbent souvent la mise en place des cultures. Ces perturbations entraînent le retard des travaux champêtres notamment le labour, le semis et le sarclage. En réalité, l'arrivée des pluies et la durée de la saison pluvieuse sont deux paramètres essentiels pour l'agriculture pluviale (ALLAÏSSEM, 2015). Elles déterminent d'une part la date de semis et donc la position des cycles culturaux et d'autre part, la durée de la période pendant laquelle les cultures peuvent bénéficier des

précipitations. Suite au bouleversement de la saison pluvieuse, les bénéficiaires modifient les dates de semis afin de réaliser le cycle des cultures pendant une période favorable. Les dates des débuts et de fins des pluies sont des indicateurs importants qui permettent l'organisation du calendrier agricole qui est un outil indispensable pour le cultivateur (AMOUGOU et al. 2013).

5.2.6. Les limites et défis rencontrés dans la gestion des ressources naturelles par les migrants

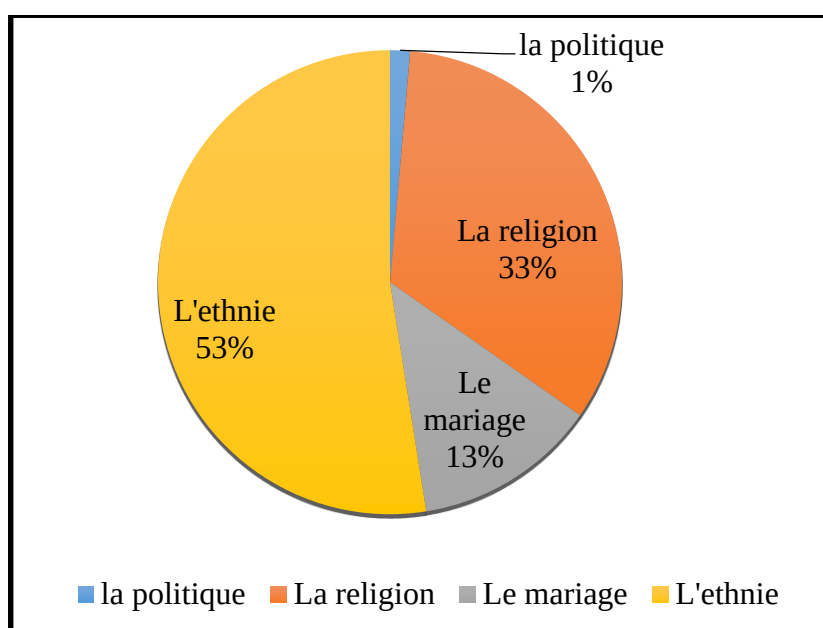
Les migrants rencontrent de nombreux obstacles dans leur gestion des ressources naturelles. Ils sont confrontés à des difficultés d'accès sécurisé aux terres et aux ressources, souvent dues aux questions foncières et aux politiques locales restrictives. De plus, leurs droits officiels sur ces ressources ne sont pas toujours reconnus, ce qui compromet leur capacité à les exploiter durablement. Par ailleurs, la pression démographique croissante et les contraintes environnementales, notamment la saturation des espaces disponibles, accentuent ces défis. À cela s'ajoute un manque de moyens techniques et financiers nécessaires pour adopter des pratiques durables. Enfin, des conflits sociaux et interculturels émergent fréquemment autour de l'usage et du contrôle des ressources naturelles, entravant davantage leur gestion effective.

5.2.7. L'adaptation et l'intégration socioculturelle des migrants : dynamiques résilientes liées à l'ethnie, la religion, le mariage et la politique

Cette section évoque les méthodes et démarches adoptées pour permettre aux migrants de s'adapter durablement et efficacement au sein de la société rurale où ils vivent depuis de longues années. Il met l'accent sur la résilience, c'est-à-dire la capacité des migrants à surmonter les défis sociaux, économiques et culturels qu'ils rencontrent, tout en maintenant et en renforçant leur intégration sociale. Le contenu implique l'étude des mécanismes, actions communautaires, ou pratiques individuelles qui favorisent cette adaptation dynamique et durable dans leur environnement d'accueil. L'intégration socio-culturelle des migrants représente l'une des principales difficultés du phénomène migratoire. Toutefois, dans le département de Bouaflé, cette intégration s'est avérée relativement facile pour 90,6% des enquêtés, tandis que 9,4% ont exprimé des difficultés à cet égard. Les facteurs clés favorisant cette intégration sont la langue, le mariage et l'appartenance ethnique. En particulier, le mariage joue un rôle majeur dans l'intégration sociale des migrants, étant reconnu comme un élément important par 76,8% des personnes interrogées. Les stratégies d'intégration sociale les plus adoptées sont le mariage et la naturalisation, choisies par plus de la moitié des migrants (55,1%), ce qui leur permet de s'ancrer plus solidement dans la communauté locale.

Ces chiffres témoignent que les populations migrantes burkinabè à Bouaflé développent des pratiques agricoles diversifiées tout en s'intégrant socialement par le biais du mariage et de la naturalisation. Elles créent ainsi des liens territoriaux et culturels forts, leur assurant une adaptation efficace aux défis économiques et sociaux de leur environnement d'accueil. Par ailleurs, un grand nombre de migrants vivent en cohabitation avec des membres de leur famille (père, mère, frères, sœurs, etc.) au sein d'une même cellule familiale. Plusieurs éléments ont contribué à l'intégration et à la sédentarisation des migrants dans ce département ; les principaux étant l'ethnie, la religion, le mariage et la politique, voir figure 24.

Figure 24 : Facteurs d'intégration des migrants et descendants des migrants



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 24 nous montre que le premier facteur de la migration et de sédentarisation est l'ethnie avec (53%) des enquêtés. Cela est justifié par la répartition des villages selon la nationalité et le groupe ethnique. Pour les nationaux, les villages de relocalisation dans les espaces de la "forêt des TOS" s'est fait en tenant compte des villages d'origine. Pour les voltaïques, on retrouve l'ethnie mossi dans les villages de Tenkodogo et Koupéla, Les Bissa sont regroupés à Garango et Boussanga et à Koudougou. Une stratégie qui facilite l'intégration sociale et économique en entravant les barrières ethniques. La religion quant à elle, a contribué à l'intégration de 33% de migrants dans le département. En effet, les migrants s'organisent autour des appartenances religieuses en créant des communautés. Des activités festives, économiques et de loisirs y sont créés afin de favoriser leur intégration dans la société.

Le mariage entre les populations migrantes et autochtones dans les communautés contribue également à l'intégration des migrants dans le département. C'est environ 13% des enquêtés qui l'affirment. La politique contribue faiblement à l'intégration des migrants car seulement 1% le mentionne.

5.3. L'adaptation et la gestion des ressources financières comme levier de résilience

La gestion des ressources financières représente un levier puissant pour la résilience des populations migrantes de Bouaflé. Elle permet non seulement de stabiliser leurs économies face aux crises, mais aussi d'investir dans l'avenir et d'innover. La planification financière proactive, la diversification des revenus, et la maîtrise de leurs charges sont des axes clés à privilégier pour renforcer cette résilience. Ce développement met en lumière les différentes dimensions de la gestion financière de ces populations en lien avec leur résilience, en s'appuyant sur des stratégies concrètes et leurs effets sur la capacité d'adaptation et de survie face aux aléas économiques. En somme, la gestion des ressources financières des migrants des villages de colonisation de Bouaflé se résume autour de trois activités principales : l'investissement local, le transfert de fonds vers les origines et les charges familiales.

5.3.1. Une communauté à faible taux de bancarisation

Les étrangers résidents dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire se définissent en général comme des aventuriers. Ils seraient venus chercher de l'emploi pour améliorer leur situation économique et sociale afin de retourner se positionner du point de vue économique dans leur pays d'origine. Seulement, le temps d'insertion et de constitution du capital dans l'espace d'accueil est généralement plus long que prévu, se soldant par des unions et regroupement familiaux. L'acculturation de leur descendance et leur sentiment d'être né ivoirien rend les retours plus hypothétiques. De fait, l'objectif initial est réajusté, le projet n'est plus de retourner forcément au pays, mais d'entreprendre des actions témoins de leur réussite dans le nouvel espace de résidence. Ces variables ont une incidence sur le mode de gestion et la répartition des revenus des étrangers installés dans le département de Bouaflé. Il s'agit d'une gestion prudente qui vise à prendre « le minimum de risque possible ». Le tableau 49 met en lumière l'état de l'épargne des migrants dans le département de Bouaflé.

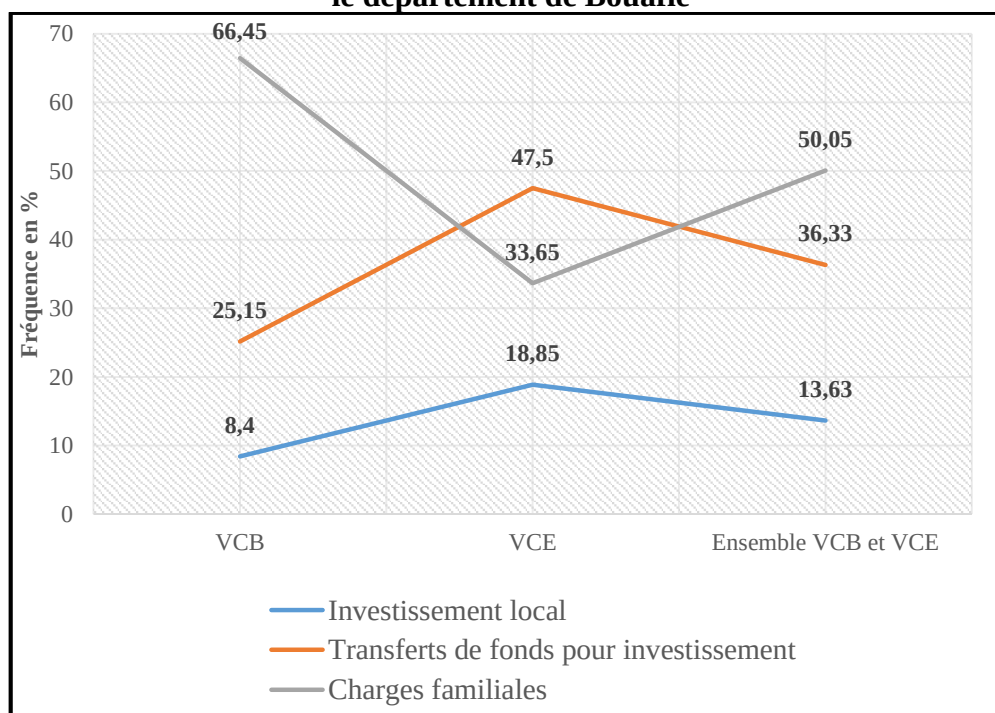
Tableau 49: Taux et différents moyens d'épargne des migrants

Sexe	Moyen d'épargne			
	Compte bancaire	Mobile Money	Thésaurisation	Coopérative
Masculin	16%	79%	84%	5%
Féminin	3%	18%	11%	1%
Total	19%	87%	95%	6%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, 2023

Les étrangers enquêtés ont un faible taux de bancarisation. Les enquêtes révèlent que seulement 2 personnes sur 10 ont un compte dans une institution financière (tableau 49). Dans cette proportion environ 87 % des personnes ont uniquement un compte ‘mobile money’ et seulement 19 % sont titulaires d'un compte dans une institution bancaire. Dans cette catégorie de personnes disposant d'un compte d'épargne dans une institution financière, la représentativité des hommes dans la population masculine est de 16 % tandis que la proportion des femmes est de 3 % dans la population féminine. Pas d'octroi de prêt par manque de bancarisation. Dans la figure 25 ci-dessous, apparaît le mode de gestion des ressources financières mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé.

Figure 25 : Mode de gestion des ressources financières mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé

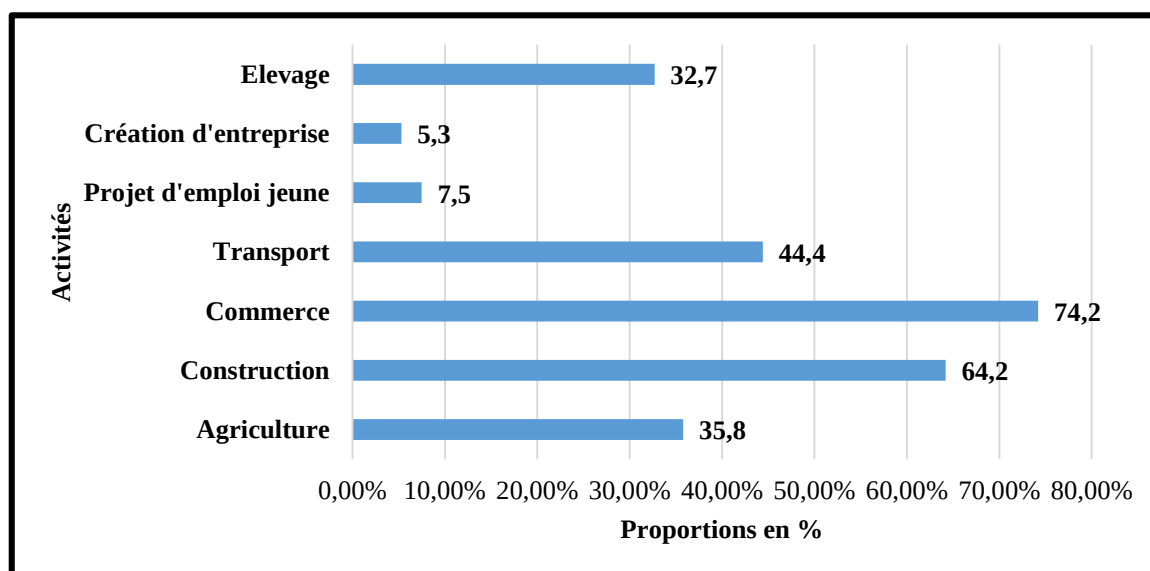


Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 25, les ressources financières mobilisées par les migrants sont généralement utilisées pour assurer les dépenses familiales (50,05%). Ces charges familiales sont les plus élevées et concernent les besoins alimentaires de la famille, la scolarisation des enfants, les factures d'électricité, les frais de santé, etc. Dans les villages de colonisation Baoulé, elles s'élèvent à 66,45% contre 33,65 dans les villages de colonisation étrangère. Au niveau des investissements au plan local, seulement 13,63% de l'ensemble des migrants s'y impliquent. A ce niveau les étrangers se démarquent avec 18,85% contre 8,4% pour les migrants internes. Au titre des transferts de fonds pour investissement dans les localités d'origine, l'ensemble des migrants totalisent 36,33%. Les étrangers avec 47,50% rapatrient plus de fonds dans leur pays d'origine que les nationaux (25,15%).

L'analyse nous révèle trois principales façons dont les migrants gèrent leurs ressources financières : en priorité pour le soutien familial, surtout dans les villages de colonisation Baoulé ; de manière plus limitée pour l'investissement local, principalement chez les étrangers ; et par des transferts vers leurs localités d'origine, particulièrement fréquents chez les migrants étrangers. Ces comportements varient selon le type de migrant et leur localisation, mettant en avant l'importance des liens familiaux et des dynamiques économiques propres aux villages de colonisation, et soulignant la nécessité de mieux soutenir l'investissement local. La répartition des populations par secteur d'investissement est perçue à travers la figure 26.

Figure 26 : Répartition des populations par secteur d'investissement



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 26, les investissements se répartissent principalement dans plusieurs secteurs :

74,20 % sont consacrés aux activités commerciales, notamment la vente de denrées alimentaires, d'articles et accessoires agricoles, de matériaux de construction, ainsi que d'accessoires de télécommunication et d'électroménagers. 64 % des investissements concernent le secteur immobilier, avec la construction de logements à Bouaflé destinés à la location commerciale. Le secteur du transport reçoit 44 % des investissements, principalement pour l'achat de motos utilisées comme taxis entre la campagne et la ville, ainsi que pour les taxis communaux. En agriculture, environ 35 % des investissements sont réalisés, tandis que 32 % sont dédiés aux projets d'élevage. Ces deux secteurs représentent ensemble 72 % des actifs d'investissement, incluant l'achat et la location de nouvelles plantations, la création de fermes bovines, avicoles et de petits ruminants.

L'analyse des données montre une répartition diversifiée des investissements, reflétant des dynamiques économiques variées dans les villages enquêtés du département de Bouaflé.

La priorité est consacrée aux activités commerciales. En effet, avec 74,20 % des investissements dirigés vers les activités commerciales, il est clair que ce secteur est devenu le moteur principal de l'économie locale. La forte concentration sur la vente de denrées alimentaires, d'articles agricoles, de matériaux de construction et d'équipements électroniques souligne une demande soutenue dans ces domaines, probablement liée à une population active et à une croissance urbaine nécessitant ces biens. Le fait que 64 % des investissements soient consacrés à la construction de logements à Bouaflé, destinés à la location commerciale, indique un marché immobilier dynamique. Cela suggère une urbanisation croissante et une demande accrue pour des logements locatifs, ce qui peut stimuler l'économie locale par la création d'emplois et l'augmentation des revenus fonciers. Le secteur du transport, avec 44 % des investissements, met en lumière l'importance de la mobilité entre la ville et la campagne. L'achat massif de motos pour les taxis ruraux et communaux traduit un besoin essentiel de connectivité, facilitant l'accès aux marchés, aux services et aux opportunités économiques. Les investissements en agriculture (35 %) et en élevage (32 %) représentent ensemble 72 % des actifs d'investissement dans ces secteurs. Cela démontre un engagement fort dans le développement rural, avec des projets visant à moderniser les plantations et à développer les fermes bovines, avicoles et de petits ruminants. Cette dynamique est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire, diversifier les sources de revenus et renforcer l'économie locale.

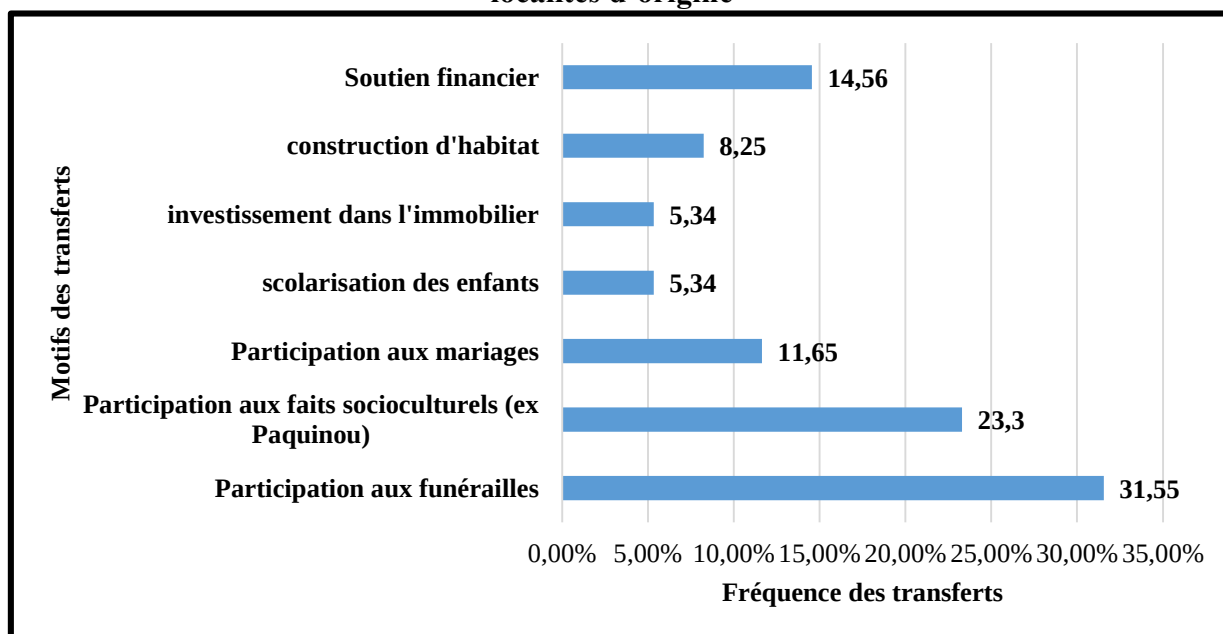
Globalement, ces analyses révèlent une économie locale en pleine expansion, où le commerce, l'immobilier, le transport, l'agriculture et l'élevage jouent des rôles complémentaires. La répartition des investissements traduit une stratégie équilibrée entre développement urbain et rural, favorisant la croissance durable et la création d'emplois dans plusieurs secteurs clés.

5.3.2. le rapatriement de fonds dans les localités d'origine

Pour déterminer des facteurs explicatifs des transferts des migrants burkinabè, O. COULIBALY, (2016) a privilégié le modèle Tobit en examinant uniquement le comportement des individus qui envoient effectivement de l'argent dans leur pays, de manière à tenir compte de la nature censurée de la variable dépendante. Son étude a analysé les déterminants des transferts de fonds des migrants burkinabè vivant en Côte d'Ivoire. Elle s'est appuyée sur différents travaux (FUNKHOUSER, 1995 ; AZAM et GUBERT, 2002, GUNDEL, 2002 ; GLYTSOS, 2002 ; MIOTTI et al. 2012 ; KATO, 2012). L'objectif était de voir dans quelle mesure les traits culturels comme l'esprit communautaire, les obligations d'entraide, le conformisme, le sentiment d'appartenance, la solidarité, influencent les transferts de fonds à destination de leur pays. Les résultats indiquent que les transferts de fonds à destination du Burkina Faso sont déterminés par les traits culturels considérés. Il serait donc intéressant de tester l'influence de ces traits culturels sur les transferts de fonds dans d'autres pays africains. Par ailleurs, les motivations des transferts de fonds des migrants permettent aux décideurs d'orienter les politiques concernant la gestion des flux migratoires et l'impact des transferts de fonds des migrants sur l'économie. Des raisons altruistes permettent de développer des politiques pour stimuler la demande intérieure alors que des motifs d'intérêt personnel permettront plutôt de mettre en place des politiques d'entrepreneuriat.

Dans cette étude, sur le transfert de fonds dans les villages de colonisation étrangère, c'est environ 20% des migrants qui ont confirmé l'envoi de l'argent dans leur localité d'origine. Cela signifie qu'ils entretiennent toujours des relations avec les membres de la famille d'origine, (Figure 27).

Figure 27 : Répartition des migrants par motifs de rapatriement de fonds dans les localités d'origine



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Selon la figure 27, les fonds envoyés par les migrants sont mobilisés pour diverses activités, tant sociales que matérielles, reflétant un fort ancrage culturel et des motivations multiples. Selon la figure 42, ces transferts financent principalement l'organisation d'événements sociaux tels que funérailles et mariages (23 %), le soutien direct aux familles en difficulté (14 %), la participation aux mariages (11 %), ainsi que la construction ou la réhabilitation d'habitats (environ 13,6 %). Ces usages traduisent à la fois un soutien immédiat et un investissement à long terme, particulièrement chez les migrants envisageant de retourner vivre dans leur village d'origine.

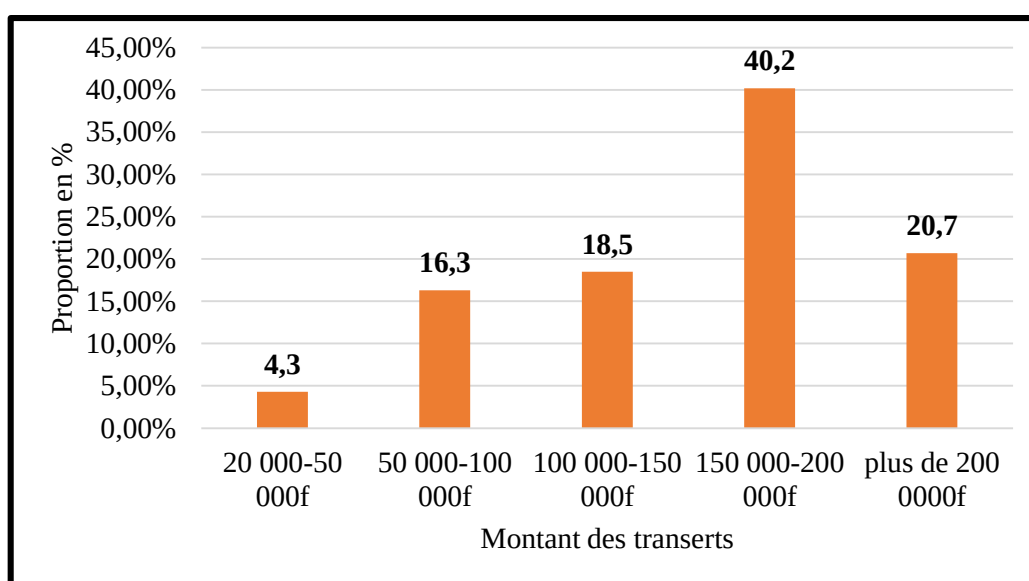
L'analyse met en lumière l'importance des facteurs culturels dans ces transferts : l'esprit communautaire, l'obligation d'entraide, le conformisme social, le sentiment d'appartenance et la solidarité sont des valeurs traditionnelles qui expliquent l'engagement financier des migrants envers leurs communautés. Ces valeurs motivent notamment la participation aux activités socio-culturelles et le soutien familial.

Les motivations des transferts se répartissent en deux grandes catégories, aux implications politiques distinctes : Les motivations altruistes, liées au soutien familial et communautaire, qui justifient des politiques publiques visant à stimuler la demande intérieure dans les pays d'origine. Par exemple, les fonds dédiés aux événements sociaux renforcent la cohésion sociale et la consommation locale. Les motivations d'intérêt personnel, liées à l'investissement et à l'entrepreneuriat, qui appellent à des politiques favorisant la création d'entreprise. Les transferts

consacrés à la construction ou à la réhabilitation d'habitats traduisent cette volonté d'investissement à long terme.

Enfin, dans les villages de colonisation étrangère, 20 % des migrants déclarent envoyer de l'argent, témoignant d'un maintien fort des liens familiaux et communautaires malgré la migration. Ces transferts jouent ainsi un rôle clé dans le soutien social immédiat et dans la préparation d'un éventuel retour, soulignant leur double fonction économique et sociale. La fréquence de transfert de fonds par les populations est représentée dans la figure 28.

Figure 28 : Répartition des populations selon les fonds transférés dans les localités d'origine



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

Il ressort de la figure 28 que la majorité des transferts d'argent effectués par les migrants se situent entre 150 000 et 200 000 F CFA, représentant environ 40 % des envois. Ce montant témoigne d'un engagement significatif mais accessible envers leurs familles et communautés. Globalement, cette étude met en lumière l'importance des transferts de fonds dans la dynamique migratoire burkinabè, où les valeurs culturelles jouent un rôle fondamental. Ces transferts ne sont pas seulement des flux financiers, mais aussi des vecteurs essentiels de cohésion sociale, de soutien familial et de développement local.

Ainsi, les transferts de fonds des migrants constituent un levier important pour le développement durable des pays d'origine, renforçant à la fois les liens sociaux et les capacités économiques locales.

Conclusion partielle

Cette section de notre étude met en lumière la complexité et la dynamique des stratégies de résilience des populations migrantes dans le département de Bouaflé face à une pression foncière croissante. À travers les mutations du système cultural, on observe une transformation progressive des pratiques agricoles, marquée par une diversification et une intensification des techniques culturales. En effet, 95% des exploitants associent plusieurs cultures sur une même parcelle, ce qui témoigne d'une adaptation agro-écologique qui permet de préserver la fertilité des sols tout en améliorant la productivité. Le manioc, en particulier, occupe une place centrale, représentant 57% des cultures associées, tandis que les cultures vivrières comme la banane plantain et l'igname sont respectivement présentes à hauteur de 80% et 87% dans ces associations. Ce système de polyculture est une réponse directe aux contraintes spatiales et environnementales, favorisant une meilleure gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, la diversification des activités économiques constitue un levier essentiel de résilience sociale et économique. Près de 41% des exploitants élargissent leurs sources de revenus vers la pêche, l'élevage, l'artisanat et le secteur informel. Ils contribuent ainsi à atténuer les risques liés à la baisse de la productivité agricole. Toutefois, la production halieutique locale connaît une chute inquiétante de plus de 63% entre 2004 et 2020, aggravée par des pratiques de pêche non durables qui mettent en péril les ressources aquatiques indispensables à ces communautés. En matière d'intensification agricole, 54% des exploitants adoptent des pratiques intensives, quoique freinées par des obstacles financiers, soulignant la nécessité d'un appui technique et économique accru.

L'intégration socioculturelle des migrants joue également un rôle primordial dans la consolidation de leur résilience. Plus de 90% des migrants rapportent une intégration relativement aisée, facilitée notamment par le mariage (76,8%) et l'appartenance ethnique (53%). Ces facteurs favorisent ainsi la cohésion sociale dans les villages de colonisation. En matière de gestion financière, le faible taux de bancarisation (19% possèdent un compte bancaire) contraste avec une utilisation élevée des services de mobile money (87%), révélant des pratiques financières adaptées aux réalités locales. La majorité des ressources financières est consacrée aux charges familiales (50%), tandis que les investissements locaux, bien que limités à 13,63%, s'orientent majoritairement vers le commerce (74,20%), l'immobilier (64%) et les transports (44%), traduisant un effort de diversification économique.

Enfin, les transferts de fonds vers les localités d'origine, effectués par 20% des migrants, jouent un rôle clé dans le maintien des liens sociaux et le développement local. Ces envois sont destinés majoritairement à des événements sociaux (23%) et à la réhabilitation des habitats (13,6%),

soulignant une double dimension économique et culturelle essentielle à la résilience des migrants.

En somme, les stratégies d'adaptation et de gestion intégrée des ressources naturelles, humaines et financières illustrent la capacité des migrants à faire face aux défis posés par la saturation foncière et les mutations socio-économiques. Ces dynamiques témoignent d'une résilience factuelle des migrants. Elle combine innovation agricole, diversification des activités, intégration sociale et gestion financière, qui constitue un fondement solide pour un développement rural durable à Bouaflé. Néanmoins, le renforcement des mécanismes d'accompagnement technique, l'amélioration de l'accès au financement et la promotion de pratiques écologiques restent des priorités pour accompagner efficacement ces populations dans leurs efforts d'adaptation. Dans l'attente de ces éventuels soutiens qui tardent à venir les migrants vont développer des activités de reconversion comme alternative à la pression foncière.

CHAPITRE 6 :

LA RECONVERSION DES MIGRANTS DANS DES ACTIVITES NON AGRICOLES COMME ALTERNATIVE A LA PRESSION FONCIERE

Le département de Bouaflé, au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, connaît une forte pression foncière, notamment dans les villages des populations Mossi et Baoulé. Cette situation est particulièrement due à la réinstallation massive des paysans Baoulé déplacés par la construction du barrage de Kossou en 1970, ce qui a intensifié la rareté des terres cultivables et la compétition pour leur accès. Pour faire face à cette contrainte, les populations locales ont développé des stratégies de reconversion économique et agricole, telles que l'intensification et la diversification des cultures, l'association culturale, ainsi que le recours à l'élevage et au secteur informel. Ces alternatives permettent d'optimiser l'usage des terres disponibles et de réduire la dépendance à l'agriculture. Par ailleurs, les mutations foncières et sociales liées aux pressions démographiques et aux politiques publiques remettent en cause la gestion traditionnelle du foncier, favorisant l'émergence de nouveaux mécanismes pour réguler l'accès à la terre. L'étude de ces dynamiques vise à mieux comprendre comment les populations s'adaptent aux contraintes foncières et économiques, et comment elles peuvent contribuer à un développement économique durable et résilient à travers d'autres activités non agricoles.

6.1. Les facteurs influençant les choix de reconversion

Le département de Bouaflé est soumis à une forte pression foncière marquée par la migration intense des Burkinabé et aggravée par la réinstallation massive des paysans Baoulé déplacés par le barrage de Kossou (1970). La forte croissance démographique et la surexploitation des terres ayant entraîné la rareté de celles-ci et la compétition accrue poussent à adopter des stratégies de reconversion économique et agricole : intensification, diversification culturale, élevage, commerce et autres activités dans le secteur informel. Ces stratégies optimisent l'usage limité des terres et réduisent la dépendance à l'agriculture. Les principaux facteurs déterminants sont la paupérisation, l'indisponibilité des ressources et l'accès difficile à celles-ci, les coûts et risques liés au foncier, L'accès restreint aux terres conduit à privilégier des activités non agricoles. L'intégration socio-culturelle facilite l'acceptation des nouvelles activités, renforçant la résilience.

6.1.1. La paupérisation, un frein à l'intensification et à la diversification agricole

Les difficultés financières entravent l'application des mesures d'intensification selon 3 % des enquêtés. Pour eux, il faut avoir les moyens pour pouvoir respecter les consignes de production dictées par le Conseil d'Administration (CA) de l'ANADER. Le système intensif mobilise des moyens financiers énormes. Ce qui freine toujours la réussite des opérations car la bourse des paysans déjà fragile, ne leur permet pas de venir à bout de ces mesures proposées. Ce qui laisse à désirer son application dans le monde paysan, selon les conclusions des auteurs H. KOUADIO et A. DESDOIGTS, (2012 p. 45-60). La proportion des individus qui ne collaborent pas avec l'ANADER, est aussi à mettre à l'actif de quelques irrégularités observées au niveau de cette structure.

6.1.2. Croissance démographique, surexploitation des sols et saturation foncière dans le département de Bouaflé

Situé dans la région du Marahoué, ce département de 4 500 km², au climat tropical humide, favorise l'agriculture vivrière et de rente. La forêt classée de Bouaflé (30 000 ha) a longtemps servi de réserve foncière, mais subit depuis les années 1970 de fortes pressions.

Nous référent au chapitre 3 de la deuxième partie de notre étude, nous retenons que les villages de colonisation burkinabé à Bouaflé, créés dès 1934 pour compenser la pénurie de main-d'œuvre dans les plantations de café et cacao ont créé une installation définitive des populations. L'arrivée de 20 000 migrants burkinabés (12% de la population rurale) a intensifié la fragmentation des parcelles et la compétition foncière.

La construction du barrage de Kossou en 1971 quant à elle, a provoqué la réinstallation de 11 000 Baoulé dans une zone densément peuplée, avec une population passant de 110 à plus de 160 habitants/km² en dix ans, accentuant l'exploitation et la rareté des terres. La population du département de Bouaflé est passée de 17 188 habitants en 1975 à 213 967 en 2021, avec un taux de croissance annuel de 5,4% (1988-1998), augmentant la pression sur les terres agricoles et menant à une saturation foncière.

6.1.3. Les difficultés d'accès à la terre, la dégradation des sols et la chute de la productivité

Les obstacles à l'accès à la terre limitent la capacité de production des populations, notamment les migrants et les petits exploitants, à sécuriser des parcelles pour l'agriculture. La disponibilité foncière contribue à une surexploitation des terres disponibles, ce qui entraîne leur dégradation progressive et la précarité de celles-ci. En conséquence, la qualité des sols diminue, affectant la

fertilité et réduisant la productivité agricole, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire et limite les revenus des communautés rurales (cf chapitre 4). Ces éléments constituent un facteur influençant les choix de reconversion.

6.1.4. Le recours limité à la main-d'œuvre annuelle et au métayage chez les exploitants

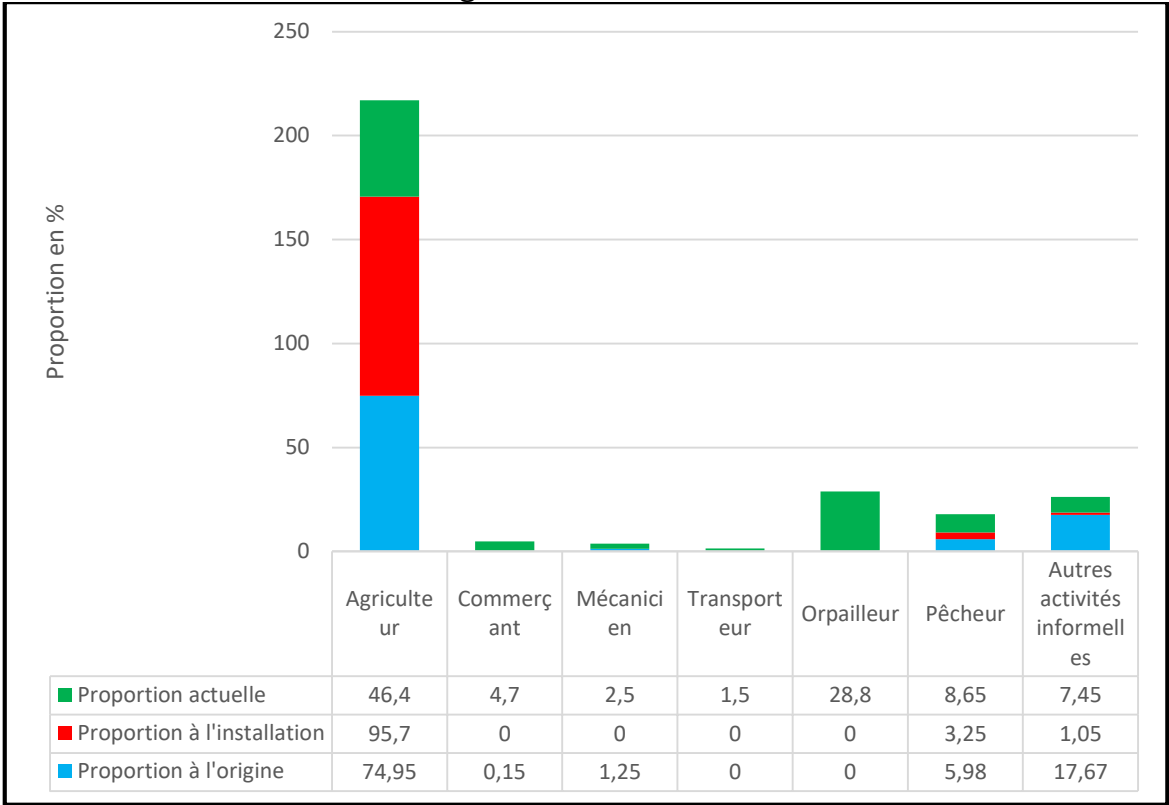
La proportion des agriculteurs faisant appel à une main-d'œuvre annuelle reste faible, et seulement 11% pratiquent le métayage. Ces comportements sont attribuables notamment à l'âge avancé de certains exploitants ainsi qu'au désintérêt des jeunes héritiers déscolarisés pour les activités agricoles. Parmi les personnes âgées recourant à la main-d'œuvre annuelle, on compte 8,51% d'exploitants âgés de 65 à 83 ans, avec des terres allant de 1 à 4 hectares, répartis dans plusieurs villages (Nangrèkro, Atossé, Blè, Bénou). 3% d'entre eux emploient une main-d'œuvre ivoirienne, tandis que le reste fait appel à des travailleurs étrangers burkinabé. L'exploitant pratiquant le métayage, âgé de 63 ans avec 4 hectares à Nangrèkro, a conclu un contrat avec un Ivoirien. Ces choix résultent principalement d'une incapacité physique à assurer le travail, du refus des enfants à s'impliquer dans les plantations, et de la confiscation des revenus par ces derniers. Ces arrangements offrent aux exploitants la possibilité de bénéficier, avant leur décès, des revenus générés par leur travail. Quant à la disponibilité des espaces cultivables, seuls deux individus âgés de 39 et 52 ans, respectivement à Blè et Diacohou-Sud, disposent de 5 à 10 hectares. Le premier emploie une main-d'œuvre annuelle, le second un métayer, tous deux Ivoiriens. Enfin, une troisième catégorie regroupe quatre exploitants possédant entre 2 et 3 hectares et ayant recours soit à de la main-d'œuvre annuelle, soit à des métayers, ou encore à de la main-d'œuvre saisonnière. Ces travailleurs sont majoritairement Ivoiriens, à l'exception d'un seul étranger, ce qui témoigne d'une quasi-absence de main-d'œuvre étrangère dans la région.

6.2. La typologie des activités alternatives chez les migrants du département de Bouaflé face à la pression foncière.

Cette section met en avant la diversification des activités des migrants dans le département de Bouaflé, face à la saturation foncière et à la rareté des terres agricoles. Les migrants ont reconverti leur source de revenus vers des activités variées telles que l'artisanat, le commerce de produits maraîchers, la pêche, l'élevage, et l'agriculture à cycles courts. La diminution de l'activité agricole, particulièrement chez les Baoulé et les Mossi, a conduit à une augmentation des activités commerciales informelles et de services liés au transport, illustrant une adaptation socio-économique. La transition professionnelle est liée à l'évolution des situations avant

migration, à l’installation dans les villages, puis à la situation actuelle, avec une forte reconversion qui a permis aux migrants de sécuriser leurs revenus malgré un contexte de contraintes foncières, (Figure 29).

Figure 29: Variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation Baoulé

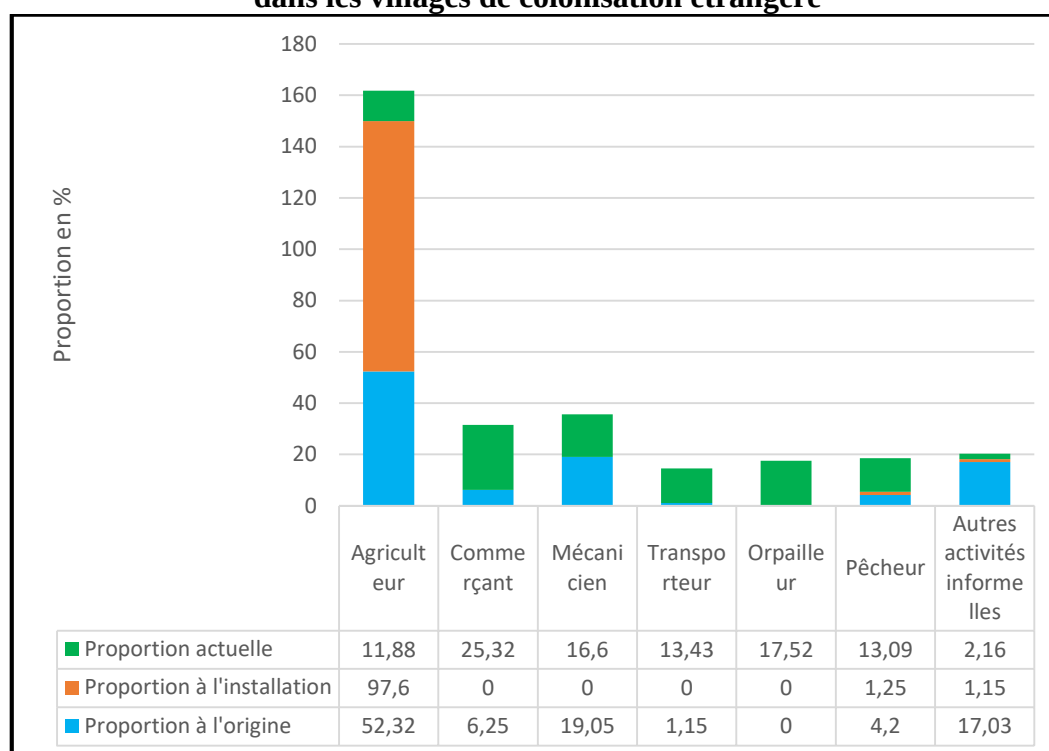


Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 29 fait noter que les migrants dans les villages de colonisation Baoulé (VCB) ont initialement une forte prédominance de l'agriculture (74,95%), activité qui reste majoritaire à l'installation (95,7%) mais diminue fortement pour atteindre (46,4%). Cette baisse traduit une diversification des activités vers des secteurs tels que l'orpaillage (28,8%) et le commerce informel (7,45%), ce qui indique une adaptation aux ressources locales et une recherche de revenus alternatifs.

Les migrants dans ces villages de colonisation Baoulé ont commencé majoritairement comme agriculteurs, mais avec le temps, une diversification s'est opérée vers des activités comme l'orpaillage et le commerce informel, bien qu'une grande part reste agricole. Cette dynamique traduit une adaptation progressive aux ressources et opportunités économiques locales. La figure 30 exprime la variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation étrangère.

Figure 30 : Variation des proportions de migrants selon leurs activités économiques dans les villages de colonisation étrangère



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 30 montre que dans les villages de colonisation étrangère (VCE), la proportion des agriculteurs est significative à l'origine (52,32%), mais elle a évolué lors de l'installation (97,6%) avant de chuter drastiquement à 11,88% aujourd'hui. Parallèlement, on observe une montée importante des activités commerciales (25,32%), mécaniques (16,6%), et de l'orpaillage (17,52%). Ces migrants ont initialement adopté l'agriculture en raison de leur contexte plus agricole, mais se sont progressivement tournés vers des activités plus diversifiées ou orientées vers le commerce et les services.

Ces analyses illustrent des stratégies d'adaptation différenciées selon le contexte, avec une tendance générale à la diversification économique. La différence principale réside dans l'importance relative de l'agriculture, qui reste prédominante dans les villages Baoulé, tandis qu'elle recule fortement dans les villages de colonisation étrangère au profit de secteurs comme le commerce, la mécanique, et l'orpaillage. Ces dynamiques soulignent la capacité d'innovation et de diversification des migrants face aux contraintes liées au stress foncier.

6.3. Les stratégies innovantes des migrants pour une agriculture productive

Les stratégies innovantes pour une agriculture productive dans le contexte de la résilience des migrants face à la saturation foncière s'articulent principalement autour des systèmes de gestion

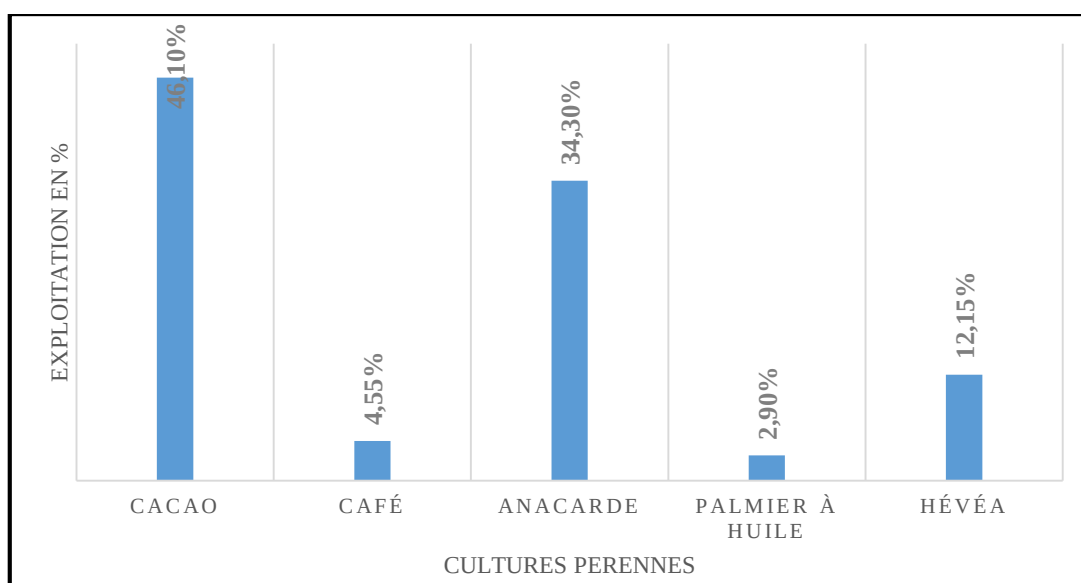
intégrée, des technologies avancées et des pratiques durables visant à optimiser la production tout en préservant les ressources naturelles.

6.3.1. Le morcellement de l'espace pour l'insertion des nouvelles exploitations de cultures pérennes

Dans un contexte de restriction foncière, des exploitants optimisent efficacement le faible espace disponible pour cultiver des plantes pérennes telles que le teck, l'hévéa et le palmier à huile. Plutôt que d'associer plusieurs cultures sur un même espace, ils divisent un ou deux hectares en deux ou trois parcelles. Sur chaque parcelle, ils implantent une ou deux exploitations pérennes distinctes, souvent adjacentes à une plantation de cacao. Par exemple, on trouve une exploitation de teck ou de palmier à huile ou d'hévéa à côté d'une plantation de cacao. Cette méthode découle de la difficulté à associer différentes cultures pérennes sur un même espace, ce qui nuit à la productivité de chacune. Par conséquent, les cultures sont dissociées pour garantir de bonnes productions spécifiques. Des observations à Atossé ont révélé une exploitation de teck partageant le même terrain qu'une exploitation de cacao, tandis qu'à Akoviébo, la même situation se présente avec des plantations de cacao et de palmier à huile. Les exploitants justifient ce choix par la difficulté croissante de réussir la culture du cacao seule. Ce système leur permet de réduire leur dépendance à cette culture, diversifier leurs sources de revenus agricoles et se protéger des aléas climatiques et des fluctuations du marché, une démarche confirmée par T. BROU, F. AKINDES et S. BIGOT (2005), qui soulignent que la perception des changements climatiques renforce le besoin de sécurité monétaire et alimentaire. Cependant, la réussite de ces stratégies dépend du renforcement de la capacité de régénération des sols via l'intensification agricole.

Dans le département de Bouaflé, la forte croissance démographique impacte considérablement l'évolution et la transformation du paysage agraire. Historiquement dominée par l'économie de plantation centrée sur le cacao et le café, la région connaît désormais une montée en puissance de nouvelles cultures industrielles telles que l'anacarde, le palmier à huile et l'hévéa. La saturation foncière et la raréfaction des sols favorables à la plantation contraignent 33,6% des paysans enquêtés à adopter ces nouvelles cultures. Malgré cela, les rendements restent globalement faibles, ces cultures étant encore en phase de développement et relativement récentes dans la région. La figure 31 met en exergue la répartition des nouvelles cultures de rente auxquelles les paysans migrants de Bouaflé font recours.

Figure 31 : Répartition des nouvelles cultures de rente des migrants



Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

L'on constate là travers 31 que l'anacarde est la nouvelle culture la plus sollicitée par les migrants. C'est environs 44,13% qui attestent avoir une exploitation d'anacarde ; Cette proportion rivalise avec celle de l'hévée (41,66%) contre 14,21% pour le palmier à huile. L'anacarde est une culture qui se développe dans les régions de savane, dans un climat tropical. La région de Bouaflé dispose des conditions édaphiques pour le développement de cette culture. De plus, l'anacarde est utilisé par cette population pour des services écologiques notamment d'ombrage que cette plante offre aux autres cultures principalement le cacao. Selon 87,5% des enquêtés, les vergers d'anacarde et de cacao sont cultivés sur les mêmes parcelles dans un système de polyculture. Une technique qui favorise le renouvellement des plantations de cacao vieillissantes et meurtries à cause du climat et de la pandémie à virus "Swollen Shoot". Contrairement à l'anacarde qui est cultivée en association de cultures, le palmier à huile et l'hévée sont cultivées exclusivement en monoculture. En effet, ces plantes ne favorisent pas la croissance d'autres cultures dans son ombrage. Par conséquent, elles sont faiblement cultivées par les paysans. Les migrants cultivent ces productions à cause de la pluviométrie qui s'amenuise au fil des ans mais surtout dans un objectif de diversification de source de revenu.

6.3.2. Les stratégies de diversification et de modernisation agricole des migrants face aux défis environnementaux et économiques

Les migrants agricoles privilégient la culture de denrées alimentaires et de rente comme l'igname, le coton, les légumes et le riz, tout en développant des cultures à forte valeur ajoutée, notamment biologiques et hybrides. Les Mossi innovent en augmentant l'usage d'intrants,

diversifient leurs cultures vers le vivrier marchand et modernisent leurs techniques pour garder la rentabilité malgré la crise. La diversification est une stratégie clé pour gérer les risques, stabiliser les revenus et renforcer la résilience face aux aléas climatiques et économiques, en combinant plusieurs activités adaptées au contexte local. L'agriculture biologique offre une alternative viable pour faire face à la saturation des terres, en répondant à la demande croissante de produits durables. Elle nécessite une adaptation des pratiques agricoles basée sur la limitation des intrants chimiques, la rotation des cultures et le respect de la biodiversité, améliorant ainsi la qualité des sols et la santé des écosystèmes. La transition vers des services agro-écologiques complète ce modèle de diversification réussie.

6.3.2.1. La vulgarisation du cacao hybride dans les villages de colonisation

Le cacao hybride est une nouvelle variété introduite en Côte d'Ivoire pour améliorer la production cacaoyère, parce que la majorité des vergers sont vieillissants. Dans le département de Bouaflé, incluant le secteur forestier des "Tos", cette initiative a également été adoptée. Cette variété remplace progressivement les anciennes pratiques culturelles liées au cacao traditionnel à cycle long. Selon les spécialistes, le cacao hybride résiste au swollen-shoot, une maladie dévastatrice, et présente un cycle de production court, puisqu'il commence à produire au bout de 18 mois. De plus, ses rendements sont supérieurs à ceux du cacao classique. Cette variété est particulièrement adaptée à la région où l'espace cultivable est limité et où de nombreuses plantations vieillissantes sont détruites par le swollen-shoot. Aujourd'hui, les producteurs s'appuient sur le cacao hybride comme alternative pour renouveler leurs vergers anciens. Cette variété permet non seulement d'augmenter significativement la production, mais aussi d'optimiser l'utilisation de l'espace en produisant davantage sur une surface réduite. Par ailleurs, elle protège les plantations contre le swollen-shoot. Cependant, les semences de cacao hybride ne sont pas encore accessibles à tous les producteurs. Des actions visant à remédier à cette insuffisance seraient donc bénéfiques. Face à la menace du swollen-shoot, l'exploitation du cacao hybride constitue la meilleure solution pour relancer la production. La réussite de cette intensification nécessite un suivi rigoureux des producteurs. L'ANADER est le principal organisme chargé d'accompagner les paysans dans l'adoption de ces innovations agricoles. Elle met en place diverses mesures d'accompagnement pour soutenir la population cible. Toutefois, certains facteurs limitent la réceptivité des producteurs à ces mesures, et l'intervention de l'ANADER elle-même présente des limites.

6.3.2.2. La promotion d'une nouvelle variété du maïs hybride dans le département de Bouaflé

Pour dynamiser le développement de l'agriculture vivrière, de nouvelles cultures adaptées aux contraintes foncières ont été introduites, notamment le maïs hybride. Une ferme pilote de maïs hybride a été mise en place à Blè. Le projet de production intensive de cette variété, lancé à Abidjan en 2014, prévoit une culture sur 3 000 hectares : 2 000 hectares dans la région de la Marahoué et 1 000 hectares dans le Béliér, débutant par une ferme pilote de 900 hectares (Baiké, 2016). L'objectif est de lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire. Le maïs hybride, d'origine américaine (groupe « Pioneer »), peut produire jusqu'à 6 tonnes par hectare, améliorant ainsi les revenus des agriculteurs. Sa culture exige rigueur et précision : semis en ligne avec 75 000 à 80 000 grains par hectare, poquets espacés de 25 cm, sur billons distants de 63 cm. Le taux de germination atteint 98 %, avec une végétation d'environ 3 mètres et une production de 4 épis par pied. Expérimenté en 2015 dans la Marahoué, une région soumise à une forte pression foncière, ce choix stratégique s'explique par l'adaptation de la semence à ce contexte (A.G. KONAN, 2020, p.253). En 2016, un séminaire bilan organisé par le CAPCI a rassemblé les producteurs, certains atteignant 10 tonnes à l'hectare, tandis que le rendement le plus bas était de 6 tonnes, contre 1,5 à 2 tonnes pour la semence traditionnelle, soit un rendement multiplié par 4 avec la même charge de travail (Baiké, 2016). Le projet bénéficie d'un solide soutien, notamment grâce à un partenariat avec l'ANADER, qui assure l'encadrement des producteurs (Konan, 2015, p. 250). La photographie 8 montre cette nouvelle culture de maïs hybride dans le village Blè.

Photographie 8 : Vue d’une exploitation de maïs hybride à Blè



La photographie 8 présente une parcelle de variété de maïs hybride en phase d’expérimentation et de vulgarisation dans une localité (Blè) soumise à une forte pression foncière

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Collecte de données, Cliché mars 2024

6.3.2.3. La diversification des cultures vivrières, levier d’une économie locale renouvelée

On dénombre à ce titre le commerce traditionnel du vivrier et le commerce de produits finis qui consistent à collecter les produits vivriers de grande consommation et à les commercialiser, voir figure 50.

Tableau 50 : Typologie de produits vivriers commercialisés dans les villages de colonisation

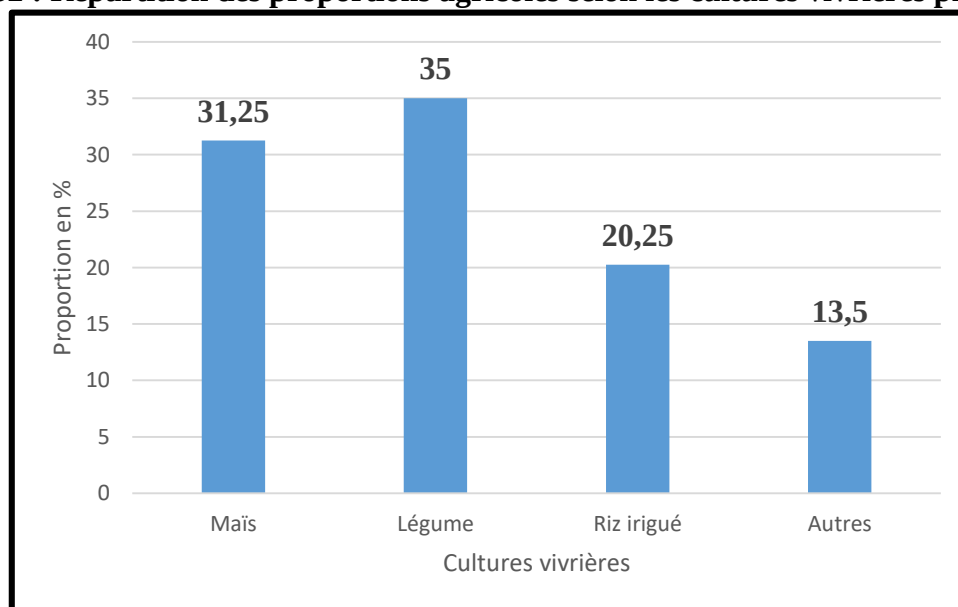
Type de produits	Produits commercialisés	Taux de production	Taux de commercialisation	Taux de consommation
Légumes	Tomate, Piment, Aubergine	37,05	26%	11,05%
Fruits	Orange, Avocat	12%	9%	3%
Oléagineux	Graine de palme, Arachide	8,5%	8%	0,5%
Féculents	Igname, Banane plantain, Manioc, Patate	42,45%	17%	25,45%
Total		100%	60%	40%

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2024

L’analyse du tableau 50 montre une diversité de produits vivriers produits ou collectés et commercialisés. Elle révèle que la production est dominée par les féculents avec 42,45%. Mais

presque la moitié (17%) est commercialisée. Les légumes (37.05%) viennent en seconde position et plus de la moitié est commercialisée (26%). Concernant les oléagineux, presque toute la production est commercialisée (8%). Il ressort qu'en général, 60% de la production du vivrier produit par les migrants sont commercialisés et seulement 40% destinés à la consommation. Les paysans de ces villages associaient le bananier au cacao, mais suite au vieillissement des vergers, les bananiers évoluent désormais seules sur ces espaces d'où les fortes productions de banane (S. MANLE, 2022, p.137). Ces produits sont disponibles aussi bien les jours ordinaires que ceux de marché. Il y a absence de marché journalier. Néanmoins, l'on rencontre des marchés hebdomadaires sauf à Bénou et à Akoviébo qui n'en disposent pas. Dans le département de Bouaflé, les populations migrantes pratiquent une diversité de culture vivrière. Face à la réduction des rendements des cultures pérennes, les paysans s'adonnent à l'exploitation des cultures vivrières, voir figure 32. C'est plus de la moitié, soit 86,5% des agriculteurs qui ont recours aux cultures vivrières (le maïs, légume, le riz irrigué) comme substitut des cultures pérennes. Ainsi elles constituent une première alternative dans le monde rural face à la rareté des terres et de la main d'œuvre agricole et aux impacts climatiques. Ces productions vivrières constituent des produits d'exportations.

Figure 32 : Répartition des proportions agricoles selon les cultures vivrières pratiquées.



Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

Selon la figure 32 les productions légumières sont les plus sollicitées. 35% des enquêtés qui attestent avoir des fermes de légumes. Les légumes sont constitués de tomate, de gombo ainsi que des aubergines et du piment. Le maïs occupe le second rang des cultures vivrières car 31.25% des paysans migrants le cultivent. Le riz irrigué est également pratiqué dans le

département à des fins économiques. Au total, 20.25% des agriculteurs affirment être propriétaires de fermes rizicoles alors que 13.5% des enquêtés cultivent les autres sortes non citées dans cette graphique. L'exploitation des cultures vivrières par les migrants s'inscrit dans un contexte de reconversion et de diversification des sources de revenu. Les revenus tirés de la vente des productions vivrières constituent les principaux revenus pour près de 41% des populations alors qu'ils constituent une source secondaire de revenu pour 59% des enquêtés. Les gains économiques sont importants comme le montre la figure 66. En effet, la majorité des migrants (27,8%) dit obtenir un revenu saisonnier de 300 000F CFA et plus. En outre, 22,7% gagnent entre 200 000F CFA et 299 000F CFA. Aussi, 50,5% des migrants ont-ils recours aux cultures vivrières. Ils gagnent plus de 200 000F CFA par saison.

6.4. La participation des femmes au processus de reconversion économique

La reconversion des agriculteurs face à la saturation foncière apparaît comme un enjeu majeur pour la résilience des communautés rurales, et le rôle des femmes dans ce processus est à la fois déterminant et souvent sous-estimé. Historiquement, les femmes ont non seulement été des figures essentielles dans la gestion des exploitations agricoles, mais elles ont aussi émergé comme leaders dans les initiatives de diversification des activités. Dans des contextes où les ressources arables deviennent limitées, leur capacité à innover et à s'adapter est particulièrement manifeste. Par exemple, en intégrant des pratiques de transformation des produits agricoles ou en se lançant dans des activités de tourisme rural, les femmes contribuent non seulement à la viabilité économique de leurs foyers, mais aussi à la dynamisation des économies locales.

Cependant, pour maximiser l'impact du rôle des femmes dans la reconversion des agriculteurs, il est impératif de surmonter plusieurs obstacles structurels. L'accès au financement, la reconnaissance des compétences et la participation aux processus décisionnels restent des défis majeurs. Des politiques publiques visant à promouvoir l'inclusion des femmes dans les programmes de reconversion peuvent jouer un rôle essentiel dans ce contexte. En investissant dans des initiatives qui soutiennent spécifiquement les femmes, notamment par le biais des formations appropriées et de l'accès à des ressources financières, il est possible d'accélérer la transformation des systèmes agricoles tout en favorisant une inclusion sociale durable. Ainsi, la place des femmes dans la reconversion des agriculteurs ne doit pas être perçue comme un simple complément, mais comme un vecteur central pour dessiner des stratégies de développement agricole résilientes et adaptatives face à la saturation foncière.

En outre, les femmes jouent un rôle pivot dans le partage de connaissances et le renforcement des capacités au sein de leurs communautés. En participant à des coopératives, elles échangent

des savoirs pratiques, notamment autour de techniques agricoles durables et de nouvelles opportunités commerciales. Ces dynamiques d'entraide et de solidarité sont cruciales, car elles favorisent l'émergence de modèles économiques alternatifs qui reposent sur une approche plus inclusive et collaborative. Des études ont montré que les communautés où les femmes sont activement impliquées dans des projets de reconversion tendent à avoir des résultats économiques et sociaux plus positifs, y compris une meilleure sécurité alimentaire et une réduction des inégalités de genre. La photographie 9 présente un exemple concret de l'engagement des femmes dans des travaux agricoles et en association.

Photographie 9 : Vue d'un groupement de femmes défrichant un bas-fond pour la semence du riz à Garango



La photographie 9 montre des femmes Bissa de Garango réunies au sein d'une coopérative en pleine semence de riz dans un bas fond.

Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché: mars 2024

Les femmes s'investissent dans des activités génératrices de revenus de leur choix. Pour celles qui décident d'investir dans l'agriculture, étant donné qu'elles n'ont pas droit à la propriété foncière, elles louent des bas-fonds avec les peuples autochtones pour produire le riz qu'elles commercialisent plus tard. Dans la pratique, ces femmes demandent des portions de bas-fond pour location. Selon la superficie demandée soit elles paient en espèce (25 000 francs l'hectare par production) ou soit, elles paient en nature (trois sacs de riz de 100 kilogrammes à la récolte de la production). Dans la population des femmes enquêtées seulement (23 %) femmes accèdent aux bas-fonds à travers la technique des locations pour développer leurs cultures. Avec les revenus tirés des activités associatives, les femmes étrangères s'insèrent dans plusieurs branches d'activité de leur choix.

6.5. Le développement de nouvelles activités non agricoles et des métiers informels chez les migrants

Les migrants exercent d'autres métiers variés tels que le commerce, la mécanique, le transport, l'orpaillage, la pêche, la maçonnerie, la couture et la coiffure. Par exemple, dans certaines zones comme les villages de colonisation étrangère, le commerce représente près de 26 % des activités secondaires, tandis que dans les villages de colonisation Baoulé, l'artisanat traditionnel, la maçonnerie, la couture et la coiffure regroupent plus de 40 % des activités secondaires. Cette diversification professionnelle illustre l'adaptation des Baoulé à des contextes économiques changeants, avec notamment les « bodifouès », aventuriers agricoles, qui se tournent vers le tissage artisanal du pagne comme alternative économique durable et valorisante culturellement.

6.5.1. Le développement de l'artisanat chez les Baoulé

Le tissage du pagne baoulé constitue une activité emblématique traditionnelle et locale chez les Baoulé, organisée autour de groupements et coopératives qui permettent de structurer la production et de valoriser ce patrimoine culturel local. Cette activité artisanale, en plein essor notamment face à la crise agricole, offre des débouchés tant sur les marchés locaux qu'internationaux. Elle est surtout pratiquée par des hommes, qui perpétuent un savoir-faire riche en symboles culturels. Cette activité, bien que peu documentée localement, reste vivante et joue un rôle clé dans la dynamique culturelle de la région. Le savoir-faire du pagne Baoulé s'étend également à plusieurs villages du département de Bouaflé et du centre de la Côte d'Ivoire, où il est transmis de génération en génération. Bomizambo, en particulier, est reconnue comme la capitale de cette tradition tisserande, qui constitue une importante activité économique locale. A N'Douffoukankro et quelques villages dans le département Bouaflé cette activité de tissage du pagne bien que moins développée y est pratiquée pour supporter les charges familiales. Certains migrants surtout Baoulé se tournent vers les petits métiers urbains pour la vente de produits agricoles ou des emplois journaliers aux abords des rues.

6.5.2. L'élevage, un domaine porteur encore marqué par l'informalité dans les villages de colonisation étrangère

L'élevage comme activité de reconversion est du type traditionnel. C'est un secteur qui est déjà embrassé par un nombre important de personnes. Mais son caractère traditionnel et non organisé ne permet pas à cette activité de générer des revenus considérables. Les fermes de volailles sont quasi inexistantes à l'exception de l'élevage du type familial destiné majoritairement à la

consommation. Les produits issus de l'élevage dans leur ensemble sont vendus au village en majorité, à Bouaflé et quelques rares fois à Abidjan. Ils sont vendus en détail. Les potentiels clients sont les détaillants et les particuliers. Ci-dessous, les photographies 10, 11 et 12 illustrant les types d'élevage traditionnel dans des villages.

Photographie 10 : Troupeau de moutons en élevage dans un enclos à N'douffoukankro



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Cliché mars 2024

La photographie 10 présente un troupeau de moutons qui s'alimentent d'herbes dans une mangeoire traditionnelle au sein d'un enclos à N'douffoukankro. Cet enclos construit en matériaux provisoires et sécurisé à l'aide d'un grillage. En outre, les règles d'hygiène n'y sont toujours pas respectées, exposant les animaux à des maladies.

Photographie 11 : Troupeau de bœufs en élevage plein air à Atossé



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

La photographie 11 montre des bœufs en plein air dans un espace non sécurisé et non hygiénique. C'est à cet endroit qu'ils passent la majeure partie du temps et étanchent leur soif dans cet abreuvoir rudimentaire. Les risques de maladie y sont développés empêchant une bonne productivité.

Photographie 12 : Elevage de volaille (coquelets) à Akoviébo

La photographie 12 montre une ferme d'élevage de poulets (coquelets) regroupés autour du fermier pour



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

Ce mode d'élevage d'ovins et bovins et volailles est courant dans les villages de migrants du département de Bouaflé, Il repose sur des pratiques traditionnelles à petite échelle. Les animaux, de races locales adaptées au climat, sont élevés sur des espaces restreints sans aménagements modernes, ce qui expose les bêtes aux maladies et au stress. La gestion est familiale, avec des abreuvoirs rudimentaires et un suivi direct, reflétant un investissement modeste dans l'amélioration des conditions sanitaires et alimentaires. Souvent pratiqué par les migrants pour diversifier les revenus et améliorer leur sécurité alimentaire, cet élevage renforce leur résilience économique et facilite leur intégration locale.

6.5.3. Le commerce traditionnel : une activité génératrice de revenus non structurée, majoritairement détenue par les femmes

Cette section met en évidence une activité économique essentielle, mais peu structurée, caractérisée par l'installation anarchique des commerçants dans des espaces non dédiés, en l'absence d'infrastructures adaptées. Elle questionne la légitimité et la fiabilité du commerce informel dans les villages de migrants résilients. Malheureusement, cette organisation désordonnée expose à des risques liés à la production, la qualité, à des pratiques commerciales peu hygiéniques, tout en ayant des impacts négatifs sur les acteurs et le cadre de vie, (Planche 17).

Planche 17 : Vue d'une ferme de manioc associé à du maïs à N'douffoukankro d'une ferme de tomate associée à l'aubergine à Garango



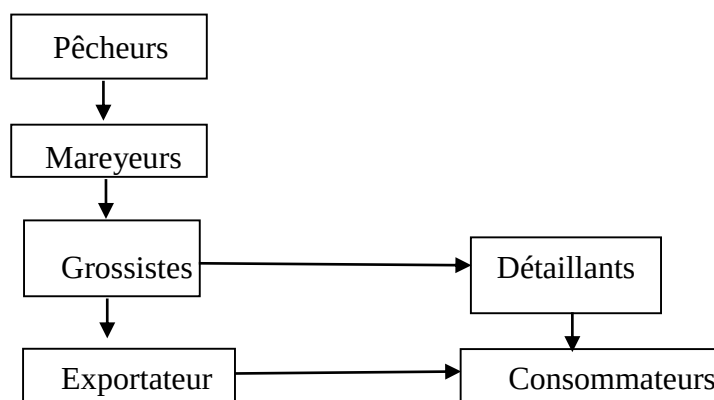
Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, Cliché mars 2024

Les images de la planche 17 montrent le séchage traditionnel de vivriers et une petite restauration informelle de vente de riz dans des villages migrants. Cette dernière, gérée surtout par des femmes, adapte ses offres au pouvoir d'achat local, créant des micro-emplois dans un contexte économique précaire. Ce secteur diversifie les revenus, lutte contre le chômage, répond à la sécurité alimentaire et renforce la solidarité communautaire. Ainsi, il incarne une reconversion économique résiliente et un levier d'insertion sociale pour ces populations.

6.5.4. L'exploitation des ressources hydrographiques pour la pêche

Les cours d'eau que regorge le département de Bouaflé constituent un milieu privilégié pour la pêche, la pisciculture et le développement des activités agricoles. La pêche est une activité rentable mais faiblement et moyennement développée selon la localité. Par exemple, c'est seul un exploitant rencontré à Akoviébo qui pratique cette activité. La production réalisée est difficilement quantifiable. Néanmoins, les ventes des différents produits de pêche ont permis de réaliser un revenu annuel de 1 500 000 FCFA. Selon le pêcheur rencontré, les produits de pêche sont uniquement vendus sur place aux vendeuses grossistes venues de Bouaflé. La population locale n'a pas encore accès aux produits de la pêche. Le sous-développement de la pratique de l'activité de pêche en côte d'ivoire et par ricochet dans le département de Bouaflé est le fait que la pêche est pratiquée par des autochtones et les migrants venant de la sous-région Ouest Africaine, notamment les maliens, les nigériens les ghanéens et les guinéens. Ces migrants sont installés au bord de l'eau et ont pour activité principale la pêche. Ils sont dépositaires des règles de distribution à l'insu des autorités ivoiriennes, (Figure 33).

Figure 33 : représentation du circuit de distribution du poisson au niveau des sites



Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

Selon la figure 33, il ressort que les produits de la pêche sont commercialisés par un groupe composé d'hommes et de femmes appelé communément les mareyeurs. Dans notre cas d'étude, le poisson est commercialisé par les femmes de différentes nationalités, majoritairement ivoiriennes. Ce sont des agents économiques impliqués dans la distribution du poisson, et sont groupées en deux catégories : les mareyeurs grossistes et les détaillants. Concernant les grossistes, ils opèrent au niveau des sites de pêche et sur les marchés de gros. Quant aux détaillants, répartis en deux groupes: stables et ambulants, ils exercent aussi au niveau des sites de pêche que des marchés de détail urbains ainsi qu'au niveau des marchés hebdomadaires régionaux, selon NAJI, (1995). Ce processus de commercialisation du poisson favorise la mobilité des différents acteurs des activités de la pêche. Cela permet de cerner les différents circuits de distribution du poisson débarqué au niveau des sites. En somme, le secteur de la pêche constitue aujourd'hui une activité de reconversion économique grâce aux nombreux avantages qu'offrent les ressources hydrauliques du département. 8,09% de la population migrante pratiquent aujourd'hui la pêche contre 0% à l'installation, ce qui souligne une implication croissante des femmes migrantes dans ce secteur.

6.5.5. Le transport, une activité attractive à rentabilité mitigée face à des conditions difficiles

Le département de Bouaflé possède un réseau routier de 1078 km sur 2630 km que compte la région de la Marahoué. Il représente environ 40% de l'ensemble de la région. Ce réseau est caractérisé par plusieurs problèmes : le faible pourcentage de voies revêtues (moins 10%) et La quasi-impraticabilité des axes routiers en terre et revêtus, (Tableau 51).

Tableau 51 : Etat du réseau routier du département de Bouaflé de 2013 à 2020, un frein à la rentabilité du secteur du transport

Département	Routes revêtues			Routes en terre			Total	%
Bouaflé	A	B	C	A	B	C	1078km	40,98km
	82km	41km	00km	00km	88km	867km		

Source : Rapport du Directeur Régionale des Infrastructures économiques, 2020

A : Route internationales B : Route nationale C : Route Départementale

Le transport à Bouaflé, combine modes terrestre et fluvial. Mais ce dernier est moins exploité par les migrants qui se concentrent surtout sur le transport terrestre, qui représente 40,98 % des déplacements. Le transport fluvial, secondaire, utilise des pirogues à propulsion humaine ou motorisée sur les fleuves Marahoué et Bandama pour le transport de personnes et marchandises entre la région de la Marahoué et les régions du Bélier et du Gbèkè.

Le transport terrestre se divise en deux catégories principales : les véhicules à quatre roues (automobiles) pour les trajets inter-sous-préfectoraux, intra-urbains et villageois, et les véhicules à deux ou trois roues (motos, tricycles, pousse-pousse). Les motos-taxis se développent particulièrement en raison de la mauvaise qualité des routes rurales (80 % impraticables), leur adaptabilité facilitant la mobilité dans les zones enclavées, voir photographie 13.

Photographie 13 : Gare de motos-taxis à Koudougou



La photographie 13 présente des conducteurs de moto-taxis à la gare de Koudougou (un village de la sous-préfecture non communale de Bouaflé) en attente de clients tandis que d'autres se préparent pour un déplacement.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

Les migrants participent activement au secteur en gérant des taxis-brousse reliant les villages et en louant des camions pour le transport de produits agricoles (vivriers, fèves et sacs de cacao).

Le recours aux pousse-pousse à trois roues connaît une forte croissance, avec une augmentation du nombre de transporteurs de 0,52 % à 7,95 %.

6.5.6. La mécanique, un secteur dominé par les migrants étrangers

Le secteur de la mécanique constitue aujourd'hui un domaine d'activité particulièrement marqué par la présence des migrants étrangers. Leur expertise, leur adaptabilité et leur intégration dans ce secteur témoignent d'une dynamique économique et sociale où la migration croise les besoins spécifiques. La photographie 14 présente une caractéristique du secteur de la mécanique dans le département de Bouaflé.

Photographie 14: Vue d'un atelier de réparation d'engins à Koudougou



La photographie 14 présente un atelier de réparation des engins à deux roues. La plupart des engins en attente de réparation sont des motos. En outre, les vélos sont réparés ici. Mais ils n'arrivent pas toujours à trouver solution et ces engins y demeurent de manière indéterminée.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

6.5.7. La reconversion dans la menuiserie comme alternative professionnelle

La création des ateliers de menuiserie, souvent situés en périphérie des villages, offrent aux populations, notamment aux migrants et aux jeunes, une alternative professionnelle en réponse à la demande locale et aux défis du secteur agricole, (Photographie 15).

Photographie 15 : Vue d'un atelier de menuiserie à Bénou



La photographie 15 montre une menuiserie où sont exposés des meubles (lit, table, étagère, chaise rembourrée) en confection. Les clients sont ceux du village et aux alentours.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

6.5.8. La création de services divers, exemple des buvettes

La diversification des activités économiques locales passe souvent par la mise en place de services accessibles et adaptés aux besoins des populations. Parmi ces initiatives, la création de petits points de vente ou de buvettes constitue une solution simple mais efficace pour dynamiser l'économie de proximité et renforcer les liens sociaux au sein des communautés, (Photographie 16).

Photographie 16 : Vue d'un espace de vente de boisson (maquis) à Akoviébo



Cette photographie montre une espace (maquis) appelé « Le Golf » où les habitants d'Akoviébo et ceux d'ailleurs viennent se rafraîchir en boisson. Il appartient à un migrant qui par manque de terre agricole a investi dans le commerce de boisson.

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

6.6. L'état des lieux des revenus des activités informelles exercées par les migrants

La synthèse des revenus des migrants à Bouaflé révèle une forte disparité des sources de revenus et des proportions de migrants investis dans chaque nouvelle activité. Ceci illustre la diversité des stratégies économiques dans cette population migrante. Le tableau 52 présente les types d'activités informelles et leurs revenus.

Tableau 52 : Types d'activités informelles et leurs revenus

Revenus Activités	Proportions des migrants	Revenu minimum annuel	Revenu maximum annuel
Commerce (ambulant, marchés, boutiques)	26,83%	150000	1500000
Elevage (volaille, ovins, bovins)	4,15%	250000	2500000
Menuiserie	2,25%	100000	250000
Mécanique	2,05%	100000	250000
Pisteur (café, cacao)	0,50%	200000	200000
Transport (moto-taxi, Taxi-brousse, camion de ramassage de produits agricoles)	12,2%	200000	800000
Les services divers (restauration, buvette, Kiosque, coiffure, électricité)	9,0%	250000	1500000
Artisanat traditionnel (sculpture, bijouterie, tissage, couture, broderie, cordonnerie, peinture)	6,4%	200000	600000
Populations non concernées	36,6%	0	0
Total revenu	100,00%	1450000	7600000

Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, Février 2024

Le commerce (ambulant, marchés, boutiques) est l'activité principale, englobant 26,83% des migrants. Ce secteur offre des revenus annuels variés, de 150 000 à 1 500 000 FCFA, ce qui souligne son importance en termes de populations et en gains. L'élevage (volaille, ovins, bovins), bien qu'englobant seulement 4,15% des migrants, génère les revenus annuels les plus élevés, entre 250 000 et 2 500 000 FCFA. Cela traduit un secteur à haut potentiel économique pour une minorité d'acteurs. Les métiers artisanaux comme la menuiserie (2,25%) et la mécanique (2,05%) concernent peu de migrants et génèrent des revenus annuels plus modestes, allant de 100 000 à 250 000 FCFA. Cela reflète une activité de niche à revenus relativement limités. Le secteur du transport (moto-taxi, taxi-brousse, camion de ramassage de produits agricoles) emploie 12,2% des migrants avec des revenus annuels de 200 000 à 800 000 FCFA, représentant une source significative de revenus intermédiaires pour une part non négligeable des migrants. Les services divers (restauration, coiffure, électricité, etc.) regroupent 9% des migrants et offrent des revenus pouvant aller jusqu'à 1 500 000 FCFA annuels, ce qui met en lumière un secteur dynamique et capable de générer des revenus élevés malgré une proportion

plus faible que le commerce. L'artisanat traditionnel (sculpture, bijouterie, tissage, couture, broderie) regroupe 6,4% des migrants avec des revenus allant de 200 000 à 600 000 FCFA, indiquant une activité culturelle et économique modérée. Une proportion importante de migrants (36,6%) ne se sent pas concernée par ces activités, ce qui traduit leur absence d'engagement économique dans le secteur informel.

Au total, cette section montre que dans leur reconversion, les migrants adoptent des stratégies économiques variées, dominées par le commerce et complétées par des activités artisanales et de service, avec une grande disparité des revenus. Ces résultats attestent les parcours économiques migratoires à Bouaflé, où des secteurs à fort potentiel coexistent avec d'autres secteurs informels, parfois marqués par l'absence de revenus déclarés. Mais cette diversité économique appelle à des stratégies d'appui différenciées visant à renforcer les secteurs porteurs (commerce, élevage, services) tout en accompagnant les groupes vulnérables, notamment ceux sans revenus stables. Nous retenons que cette analyse, dans le contexte migratoire de Bouaflé, corrobore les études soulignant l'importance des reconversions économiques locales, tout en mettant en évidence les défis liés à la variabilité des revenus et à l'intégration économique des migrants.

6.7. Les indicateurs d'évaluations des reconversions des migrants face à la aux conditions environnementales à Bouaflé

Ces indicateurs, combinant mesures quantitatives et qualitatives, permettent d'évaluer la réussite et les limites des processus de reconversion agricole et socioéconomique des migrants à Bouaflé. Ils révèlent également l'état de l'intégration sociale des migrants, l'amélioration de leurs revenus ainsi que leur contribution au renforcement de la cohésion sociale et au développement locale.

6.7.1. Les indicateurs de réussite des reconversions des migrants

Les indicateurs de réussite des reconversions des migrants peuvent être évalués selon plusieurs dimensions clés, notamment l'insertion socio-économique, la stabilité professionnelle, et la qualité de vie après la reconversion.

6.7.1.1. L'intégration socioéconomique des migrants dans de nouveaux secteurs économiques et ses effets

La diversification des activités économiques hors agriculture est une stratégie essentielle pour les migrants, qui investissent dans divers secteurs en fonction des opportunités locales et de

leurs compétences. La mécanique représente 13,10% des activités originelles des migrants, justifiée par la demande régulière de services de réparation et la facilité d'accès aux compétences techniques. L'orpaillage constitue 8,38% des activités, reflétant l'attrait de l'exploitation artisanale de l'or, source de revenus attractifs malgré son caractère souvent informel. La pêche, quant à elle, correspond à 3,84% des activités, exploitant les ressources aquatiques des zones proches de plans d'eau. En complément, les migrants investissent dans le commerce et les services, adaptant leur activité au marché local et à leur expérience.

Cette diversification hors agriculture réduit la dépendance aux fluctuations climatiques de l'agriculture, favorise l'intégration économique des migrants en créant des emplois et redynamise l'économie locale. L'intégration socio-économique se manifeste par une participation active grâce à des réseaux communautaires, coopératives, et associations qui fournissent formation et soutien. La participation des femmes dans l'agriculture et le commerce est particulièrement notable. Les reconversions professionnelles renforcent cette inclusion via des échanges économiques et sociaux, tandis que le mariage mixte et l'entraide communautaire consolident ces dynamiques.

Grâce à cette intégration, les migrants améliorent leur accès aux ressources, aux centres de santé et marchés, renforçant leur résilience face à la pression foncière. Dans le département de Bouaflé, ces dynamiques sont soutenues par des politiques économiques et sociales variées mais insuffisantes. Le tableau 53 présente le niveau d'intégration des migrants à travers leur rendement par rapport à la superficie exploitée.

Tableau 53 : Distribution des cultures de reconversion selon la superficie et le rendement agricole

Superficie/Rendement		Anacarde	Hévée	Palmier à huile
Superficie Exploitée	1-4 ha	94,70%	73,9%	90,30%
	5 -9 ha	4%	21,7%	6,50%
	10- 19 ha	0,70%	0,00%	3,20%
	20 ha et plus	0,70%	4,3%	0,00%
Rendement Annuel	1-4 T	81,30%	60,90%	89,20%
	5- 9 T	9,30%	34,80%	10,80%
	10 -19 T	9,30%	4,30%	0,00%
	20 T et plus	0,00%	0,00%	0,00%

Source: BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, avril 2024

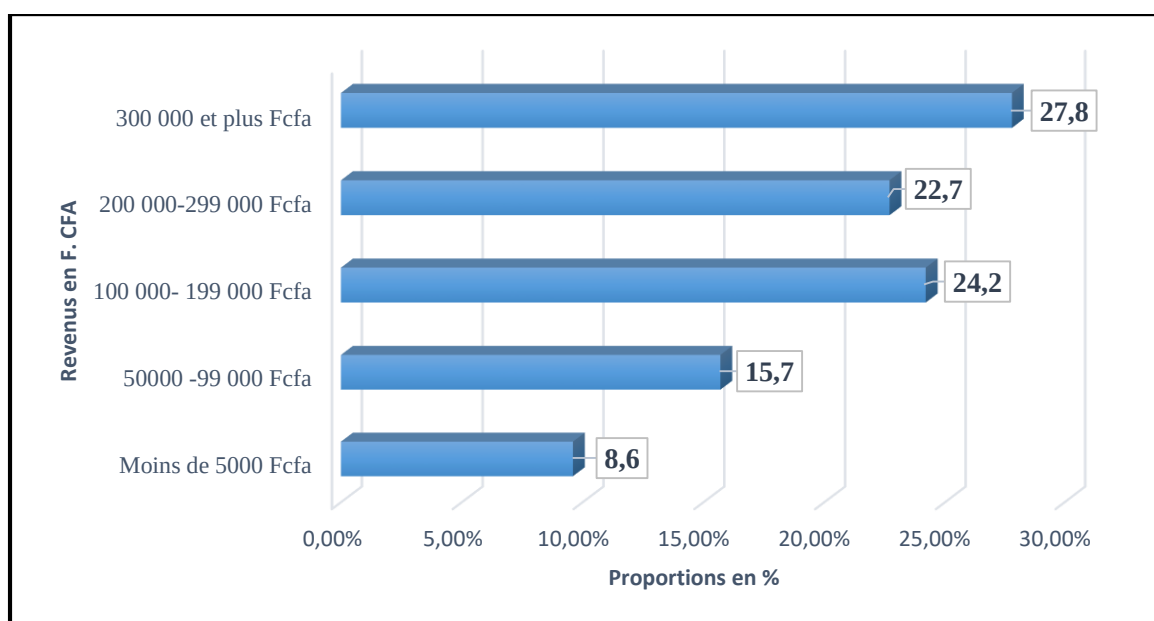
L'analyse du tableau 53 montre une forte prédominance des exploitations de superficie de moins de 5 hectares pour l'ensemble des cultures. En effet, c'est environ 94,70% des vergers d'anacardes, 73,9% d'hévéa et 90,30% de palmiers à huile qui sont exploitées sur des parcelles dont la superficie est comprise entre 1 à 4 hectares. Cependant, 4% de fermes d'anacarde, 21% pour l'hévéa et 6,50% de palmier à huile occupent des parcelles de 5 à 9 hectares. Cette prédominance des exploitations de petites superficies (moins de 5 hectares) est relative à la rareté des terres arabes. Parlant de rendements, la plupart des paysans mentionnent que l'introduction desdites cultures est récente. Les productions restent très faibles car la quasi-totalité des paysans font état d'un rendement annuel inférieur à 10 tonnes (Tableau 64). Ainsi, 81,30% des producteurs d'anacarde, 60,90% producteurs d'hévéa culture et 89,20% d'agriculteurs de palmiers à huile attestent que leur rendement annuel varie entre 1 et 4 tonnes voire faible. Alors que 34,80% des producteurs de caoutchouc naturel, 10,80% des fermiers de palmier à huile et 9,30% des producteurs d'anacarde déclarent un rendement annuel de 5 à 9 tonnes. Par ailleurs, 9,30% d'agriculteurs d'anacarde et 4,30% d'hévéa ont entre 10 et 19 tonnes par an.

Cette analyse met en lumière plusieurs éléments importants concernant les conditions socioéconomiques des migrants dans les nouvelles exploitations agricoles étudiées dans le cadre de la reconversion économique: la prédominance des petites exploitations (moins de 5 hectares) révèle un accès limité à la terre, ce qui est un frein à l'agrandissement des fermes et donc à l'augmentation des productions. Les rendements actuels sont globalement faibles, majoritairement inférieurs à 10 tonnes par an, ce qui traduit le caractère récent de l'introduction de ces cultures et une possible insuffisance dans les intrants, la technique ou l'encadrement agricole. Enfin, le fait qu'une part non négligeable des producteurs atteigne des rendements de 5 à 19 tonnes indique un potentiel développement qui peut être élargi par la diffusion des bonnes pratiques et innovations agricoles.

6.7.1.2. L'état des revenus issus des cultures vivrières

Cette section fait état des pourcentages illustrant une répartition significative des niveaux de revenus au sein de la population agricole concernée par la reconversion dans le département. (Figure 34).

Figure 34 : Répartition des revenus tirés des exploitations agricoles vivrières



Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, mars 2023

La figure 34 révèle que 24,20% des migrants déclarent percevoir un revenu compris entre 100 000 et 199 000 F.CFA, tandis que 15,70% gagnent entre 50 000 et 99 000 F.CFA. Plus précisément, la proportion notable de personnes qui parviennent à atteindre des revenus relativement élevés (au-dessus de 100 000 F.CFA) suggère que l'intensification des cultures vivrières joue un rôle important dans l'amélioration des conditions économiques des ménages ruraux. Cette dynamique confirme que la modernisation et la diversification des pratiques agricoles, dans un contexte de reconversion des exploitations, contribuent à renforcer la capacité des populations locales à générer des revenus stables et plus élevés. En conséquence, l'intensification agricole ne se limite pas à une simple augmentation de la production, mais se traduit par des retombées positives sur le bien-être économique des agriculteurs, favorisant ainsi un développement rural plus durable et une réduction progressive de la précarité financière.

En somme, nous retenons que la diversification des activités des ménages migrants augmente significativement leurs revenus monétaires en réduisant leur dépendance à l'agriculture sur des terres limitées. Cette diversification inclut le commerce, l'artisanat, les cultures vivrières (légumes, maïs, riz), ainsi que l'intensification du cacao hybride et du maïs hybride, renforcée par l'ANADER. Elle permet de stabiliser les conditions économiques, d'atténuer les risques liés à la déforestation et de proposer des alternatives viables face à la pression foncière. Par ailleurs, l'émergence d'exploitations biologiques des ateliers de transformation et l'élevage

contribuent à la durabilité et à la rentabilité. Enfin, des activités comme la pêche, le transport et le commerce diversifient les revenus et limitent la dépendance au foncier agricole.

6.6.1.3. La contribution des migrants au développement local

Les migrants jouent un rôle important dans la création des infrastructures sociales. Leur contribution se manifeste indirectement par l'augmentation démographique, qui facilite l'obtention de projets publics tels que des écoles et des centres de santé, ainsi que directement à travers des initiatives locales. Dans certaines zones dépourvues d'infrastructures publiques, les communautés, composées à la fois d'Ivoiriens et d'étrangers, s'organisent pour collecter des fonds afin de financer des équipements indispensables. Par exemple, à Tenkodogo/Koupéla, ce sont surtout les étrangers qui s'engagent activement dans le développement du village. La construction collective de structures comme les écoles et les centres de santé (Photographie 17), ainsi que les échanges culturels, renforcent le sentiment d'appartenance. Néanmoins, certains obstacles perdurent, notamment ceux liés à la nationalité et aux droits civiques, qui peuvent parfois nuire à la cohésion sociale.

Photographie 17 : Vue du centre de santé de Koupéla-Tenkodogo



La photographie 17 montre un centre de santé moderne construit sur le site de Koupéla, appartenant aux deux villages (Koupéla et

Source : BOURAHIMA Issa Ouattara, collecte de données, cliché mars 2024

Ce centre de santé rural n'existait pas dans ces deux villages qui sont sur le même site. En effet, en raison des difficultés sanitaires auxquelles sont confrontés les paysans, la chefferie a proposé un projet de réalisation d'un centre de santé. Le projet a eu un accord favorable des habitants. De fait, un cabinet de Bâtiments, Travaux Publics (BTP) a été sollicité pour un devis. Le coût du projet est évalué à 20 000 000 de francs CFA. Selon le secrétaire général de la chefferie traditionnelle, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation du projet

s'est faite par des levées de cotisations. A l'instar de cette œuvre, plusieurs réalisations en zone rurale comme urbaine témoignent de la contribution des migrants au développement local.

6.6.1.4. Transformations locales et circuits courts

La deuxième stratégie repose sur la transformation des produits agricoles, en développant des ateliers de valorisation des matières premières comme des fromageries ou conserveries, ce qui augmente la rentabilité. Cette approche favorise également les circuits courts, en ciblant les consommateurs locaux par des ventes directes ou des partenariats artisanaux, en phase avec les attentes actuelles du marché. Les difficultés inhérentes au manque d'infrastructures ont créé les conditions défavorables à cette pratique. (Attiéké, placali, etc.)

En somme, les activités de reconversion ont permis d'augmenter les revenus et de réduire la pression foncière en offrant des alternatives économiques. Cependant, leur développement demeure limité par des contraintes techniques (insuffisance de formation et de suivi), financières (accès restreint au crédit), et institutionnelles (faiblesse des cadres fonciers et gouvernance locale inadéquate).

6.6.2. Limites et contraintes des reconversions des migrants face aux conditions environnementales à Bouaflé

La reconversion des migrants à Bouaflé dans de nouvelles activités fait face à des contraintes environnementales, notamment l'insécurité foncière liée à la gestion complexe des terres et forêts protégées. La dégradation des sols et les variations climatiques impactent les cultures traditionnelles, les poussant vers des activités non agricoles et de cultures plus adaptées. Cependant, ces reconversions sont freinées par l'organisation commerciale insuffisante, la dépendance à la main-d'œuvre familiale, et la faiblesse des réseaux d'entraide.

Des initiatives gouvernementales soutiennent la reconversion par des formations et projets d'appui à l'emploi, mais elles restent insuffisantes face aux défis environnementaux et fonciers. Les principales limites résident dans l'insécurité foncière, la dégradation des ressources naturelles, les faiblesses socio-économiques, et un accompagnement institutionnel encore limité pour une réinsertion durable. Elles sont liées aux difficultés de modernisation, de commercialisation et de transformation.

6.6.2.1. Les limites liées à la transition vers l'agriculture biologique

L'agriculture biologique constitue une alternative viable pour les agriculteurs migrants confrontés à la saturation foncière, en leur offrant la possibilité de diversifier leurs activités tout

en répondant à une demande croissante de produits durables et respectueux de l'environnement. La reconversion vers ce modèle nécessite une compréhension approfondie des principes qui régissent l'agriculture biologique, tels que l'usage limité des intrants chimiques, la rotation des cultures, et l'importance de la biodiversité. Ce changement impose également une adaptation des pratiques culturelles pour garantir non seulement la conformité aux normes biologiques, mais aussi l'amélioration de la qualité des sols et de la santé des écosystèmes. Malheureusement la transition vers l'agriculture biologique s'avère difficile pour les migrants.

6.6.2.2. Les contraintes liées à la modernisation des exploitations agricoles

L'accès limité aux technologies modernes et aux équipements agricoles freine la modernisation des exploitations agricoles des migrants. Les migrants disposent souvent de faibles ressources financières, ce qui limite leur capacité à investir dans des techniques modernes ou à améliorer leurs infrastructures. Le manque de formation technique et d'accompagnement dans l'adoption de nouvelles pratiques agricoles constitue un frein majeur.

6.6.2.3. Les contraintes liées à la commercialisation des produits

Les revenus générés par la commercialisation des produits agricoles restent faibles, ce qui empêche les migrants de réaliser des investissements significatifs ou de diversifier leurs activités. L'accès aux marchés formels et aux circuits de commercialisation modernes est limité, les migrants étant souvent confinés à des circuits locaux peu rémunérateurs. Les infrastructures de transport et de stockage sont insuffisantes, ce qui augmente les pertes post-récolte et limite la capacité à exporter ou à vendre à grande échelle.

6.6.2.4. Les contraintes liées à la transformation des produits agricoles

La transformation des produits agricoles reste rudimentaire, faute d'équipements et de financement pour développer des unités de transformation modernes. Les migrants manquent souvent de compétences en transformation agroalimentaire et d'accès à des marchés pour les produits transformés. Les politiques publiques et les appuis institutionnels sont insuffisants pour soutenir la création et le développement d'entreprises de transformation dans les zones rurales.

6.6.2.5. Autres contraintes structurelles

Les migrants font face à des inégalités d'accès à la terre et à la propriété foncière, ce qui limite leur capacité à investir durablement. Les liens communautaires et les réseaux d'entraide sont importants, mais ne compensent pas toujours les déficits en ressources et en appui institutionnel. Les conditions de vie dans les campements agricoles restent précaires, avec un manque d'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux services de base.

La reconversion professionnelle des migrants de Bouaflé vers des activités agricoles modernisées, commercialisées et transformées connaît une satisfaction mais elle est freinée par des obstacles financiers, techniques, institutionnels et sociaux. La majorité des exploitants agricoles (73,6 %) constatent une baisse de leurs rendements et revenus, et près de 71 % ont dû abandonner certaines cultures. La diversification des activités agricoles reste limitée (14,11 %). La sécurisation des droits fonciers et l'intégration économique des migrants demeurent des défis majeurs. Pour améliorer la résilience socio-économique, les migrants se sont investis dans des activités non agricoles.

Conclusion partielle

La saturation des terres agricoles dans le département de Bouaflé, aggravée par une croissance démographique élevée passant de 17 188 habitants en 1975 à 213 967 en 2021 avec un taux annuel moyen de 5,4%, ainsi que par les réinstallations massives liées au barrage de Kossou et à la mise en valeur des terres, ont conduit les populations migrantes à diversifier leurs activités économiques. Cette reconversion économique s'appuie sur la diversification agricole, avec notamment l'adoption de cultures innovantes comme le cacao hybride (qui représente une part croissante face aux plantations vieillissantes) et le maïs hybride (dont les rendements atteignent jusqu'à 10 tonnes à l'hectare), mais aussi sur le développement d'activités non agricoles telles que le commerce (26,83%), l'artisanat (6,4%), la pêche (8,09%) et les services (9%). Elle illustre une adaptation socio-économique résiliente face aux contraintes foncières, environnementales et économiques.

Malgré la paupérisation et des difficultés d'accès à la terre qui limitent l'intensification agricole, les stratégies innovantes contribuent à stabiliser les revenus des migrants. Les revenus saisonniers pour 27,8% de migrants dépassant 300 000 F CFA et 22,7% gagnant entre 200 000 et 299 000 F CFA. Le rôle central des femmes, impliquées dans le commerce et la gestion des ressources, ainsi que la valorisation des ressources locales via l'élevage, l'agroforesterie et des filières comme l'anacarde (présente chez 44,13% des paysans) témoignent d'un fort potentiel pour un développement rural durable.

Toutefois, la sécurisation des droits fonciers, la modernisation des exploitations et l'amélioration des infrastructures routières (avec moins de 10% de voies revêtues sur un réseau de 1078 km) restent des défis majeurs pour pérenniser ces dynamiques économiques et assurer une meilleure qualité de vie. L'action institutionnelle, notamment de l'ANADER, joue un rôle clé dans l'accompagnement des producteurs vers des pratiques agricoles durables et résilientes. Ainsi, la reconversion économique à Bouaflé apparaît non seulement comme une réponse nécessaire à la pression foncière, mais aussi comme une réelle opportunité pour construire le développement rural durable, inclusif et adapté aux réalités socio-économiques et environnementales des migrants. En somme, elle s'appuie sur trois dynamiques complémentaires, à savoir, le développement de nouvelles activités agricoles et non agricoles, l'adoption de stratégies adaptées à chaque contexte communautaire, et l'exploration d'alternatives innovantes. Le succès de ces démarches dépend de l'accès aux ressources, de l'accompagnement institutionnel (ANADER, CAPCI, etc.), de la capacité d'adaptation des acteurs locaux et de la sécurisation foncière.

Conclusion de la troisième partie

Cette partie de notre étude met en lumière la complexité et la dynamique des stratégies de résilience des populations migrantes dans le département de Bouaflé face à la pression foncière croissante et à une évolution socio-économique rapide. En effet, la croissance démographique considérable, avec un taux annuel moyen de 5,4% combinée aux réinstallations massives exerce une forte pression sur les terres agricoles, ce qui pousse les migrants à adapter leurs modes de production et leurs activités économiques.

Sur le plan agricole, les mutations observées témoignent d'une transformation progressive vers un système plus diversifié et intensifié. Près de 95% des exploitants pratiquent la polyculture, combinant plusieurs cultures sur une même parcelle, avec une place centrale accordée au manioc qui représente 57% des cultures associées. Par ailleurs, les cultures vivrières telles que la banane plantain (80%) et l'igname (87%) sont largement intégrées dans ces associations. Ce système agro-écologique favorise la préservation de la fertilité des sols et une meilleure gestion des ressources naturelles malgré les contraintes environnementales et spatiales. Parallèlement, l'adoption de cultures innovantes telles que le cacao hybride, en progression face aux plantations vieillissantes, et le maïs hybride, dont les rendements peuvent atteindre jusqu'à 10 tonnes à l'hectare, illustre cette adaptation technique. Les stratégies d'intensification connaissent toutefois des limites, notamment financières, puisque seulement 54% des exploitants adoptent des pratiques intensives, freinées par des obstacles économiques majeurs qui soulignent la nécessité d'un appui technique et financier plus fort. Cela est d'autant plus crucial que la production halieutique locale a chuté de plus de 63% entre 2004 et 2020, pénalisée par des pratiques non durables, ce qui affecte un secteur économique complémentaire important pour les populations migrantes.

Par ailleurs, la diversification économique est un levier essentiel de résilience sociale et financière. Ainsi, 41% des exploitants complètent leurs revenus avec des activités telles que la pêche, l'élevage, l'artisanat et des emplois dans le secteur informel. Les revenus issus du commerce représentent 26,83%, l'artisanat 6,4%, la pêche 8,09% et les services 9%. Les revenus saisonniers attestent d'une certaine stabilité économique : 27,8% des migrants gagnent plus de 300 000 F CFA, et 22,7% entre 200 000 et 299 000 F CFA. Le rôle des femmes, particulièrement dans le commerce et la gestion des ressources, ainsi que l'exploitation de filières telles que l'anacarde, présente chez 44,13% des agriculteurs, confirment un fort potentiel pour un développement rural durable.

L'intégration socioculturelle joue un rôle fondamental dans la résilience des migrants. Plus de 90% des migrants rapportent une intégration facilitée notamment par le mariage (76,8%) et

l'appartenance ethnique (53%), renforçant la cohésion sociale au sein des villages de colonisation. En termes de gestion financière, le faible taux de bancarisation (19%) contraste avec une utilisation élevée des services de mobile money (87%), adaptés aux réalités locales. Les ressources financières sont principalement destinées aux charges familiales (50%), tandis que les investissements, quoique limités à 13,63%, s'orientent en priorité vers le commerce (74,20%), l'immobilier (64%) et les transports (44%). Par ailleurs, les transferts de fonds vers les localités d'origine, réalisés par 20% des migrants, contribuent à la fois à la solidarité sociale et au développement local, avec des envois consacrés à des événements sociaux (23%) et à la réhabilitation des habitats (13,6%).

Cependant, plusieurs défis restent à relever pour assurer la pérennité de ces dynamiques. La sécurisation des droits fonciers constitue un enjeu majeur, tout comme la modernisation des exploitations agricoles et l'amélioration des infrastructures routières, avec moins de 10% de voies revêtues sur un réseau de 1078 km. À cet égard, l'accompagnement institutionnel, notamment par l'ANADER et la CAPCI, s'avère crucial pour encourager des pratiques durables, faciliter l'accès au financement et promouvoir des innovations agricoles.

Somme toute, la reconversion économique dans le département de Bouaflé apparaît comme une réponse nécessaire et innovante à la saturation foncière et aux mutations socio-économiques. Elle repose sur trois dynamiques complémentaires : la diversification des activités agricoles et non agricoles, l'adoption de stratégies adaptées aux contextes locaux, et la mise en œuvre d'alternatives innovantes. Cette résilience combinée, englobant innovation technique, intégration sociale et gestion financière adaptée, constitue un fondement promouvant un développement rural durable, inclusif et adapté aux réalités des migrants. Le renforcement des supports techniques, économiques et institutionnels demeure essentiel pour accompagner efficacement ces populations et pérenniser leurs efforts d'adaptation dans un environnement en constante évolution. Les résultats de notre troisième partie confirment bien l'hypothèse selon laquelle « *Confrontées à une crise de développement provoquée par la saturation foncière, les populations migrantes se sont tournées vers de nouvelles activités économiques en dehors du secteur agricole* ».

Discussion

La dynamique migratoire planifiée dans le département de Bouaflé au Centre-Ouest ivoirien représente un enjeu sociétal majeur en lien avec la croissance démographique rapide, la saturation foncière et la reconversion économique des populations migrantes. Cette étude s'appuie sur une longue tradition scientifique, complétée par des données de terrain récentes, pour analyser ces phénomènes dans leurs interrelations.

Le premier phénomène est la relation entre la migration planifiée et le peuplement territorial. Le département de Bouaflé a accueilli, depuis la période coloniale, des flux migratoires organisés, notamment des migrants Mossi venus du Burkina Faso et des migrants Baoulé locaux déplacés par la construction du barrage hydroélectrique de Kossou en 1970 (Meillassoux, 1964 ; Ori, 1984). Ces migrations planifiées ont modifié durablement la structure démographique et ont contribué à la création de villages de colonisation spécifiques (Koudougou, Garango, Koupéla, Tenkodogo pour les Mossi, et les Villages Tos pour les Baoulé). Selon les enquêtes, environ 70% de la population est immigrée dans ces villages, dont 29,7% sont des étrangers majoritairement analphabètes et engagés dans l'agriculture. La population migrante est essentiellement jeune. 91,7% ont moins de 60 ans et fortement masculine selon le rapport de masculinité de 111 hommes pour 100 femmes ; ce qui reflète un profil typique de migrants économiques en âge actif (INS RGPH, 2021). La forte présence des Burkinabés (34%) et des Baoulé (59%) souligne les enjeux ethno-culturels au cœur de ces dynamiques migratoires et de peuplement. Ces migrations s'inscrivent dans un cadre planifié soutenu par l'État et les autorités coloniales et postcoloniales, concrètement par l'aménagement territorial et la mise en valeur agricole, mais elles ont aussi induit la complexité sociale et spatiale du peuplement (Zanou, 2001 ; Kuhn, 2024).

Le second phénomène induit est la saturation foncière et la pression sur les ressources naturelles. L'augmentation spectaculaire de la population migrante, doublée en moins de 50 ans, a généré une forte pression sur les sols cultivables et les terres disponibles. Le département affiche un taux d'accroissement annuel moyen élevé (5,4%) entre 1988 et 1998 et une densité de population rurale passée de 65 à 120 habitants/km² entre 1980 et 2020 (INS RGPH, 1998 ; 2021 ; FAO, 2022).

Cette dynamique démographique est corrélée à une transformation majeure de l'occupation des sols. Entre 1988 et 2023, la superficie des terres cultivées a augmenté de plus de 40%, tandis que la couverture végétale naturelle a diminué de 14,6% (Landsat 7, 1988-2023). Cette déforestation liée à l'expansion des cultures de rente (cacao, café, hévéa, anacarde) illustre une

surexploitation des ressources agro-forestières et un épuisement des sols qui fragilise durablement la sécurité alimentaire locale (Boni, 2012 ; CHAUVEAU et BABO, 2003).

La fragmentation des exploitations agricoles, avec une taille moyenne réduite de 5 hectares en 1970 à 2,5 hectares en 2020, illustre également cette saturation foncière (FAO, 2022). Les conflits fonciers sont exacerbés par cette raréfaction, comme l'indiquent 77,5% des enquêtés reconnaissant l'existence de conflits relatifs aux terres (Agbroffi, 2012).

L'accès à la terre, les conflits et la gouvernance foncière constitue des éléments incontournables des effets migratoires. En effet, la gestion foncière apparaît comme un enjeu central, complexe et multidimensionnel, mêlant pratiques coutumières, interventions étatiques et dynamiques de marché. La proportion dominante des modes d'accès à la terre par location (56,4%) et achat (27,4%) traduit une monétarisation croissante et une précarisation de l'accès à cette ressource fondamentale (Ouattara, 2023). Les conflits fonciers, nés de l'absence de délimitation précise (63,5%), de ventes illicites (22,8%) et de confiscations (4,7%), reflètent un système où le flou juridique et la pression démographique génèrent des tensions permanentes entre déplacés Baoulé, allochtones burkinabés et autochtones Gouro (Chauveau, 2009 ; ONCF, 2021). Ces conflits se manifestent à différents niveaux : entre communautés (Baoulé vs Gouro vs Burkinabé), au sein des villages regroupés en quartiers, et au niveau intrafamilial, avec des tensions accrues pour l'héritage et la transmission foncière (Bologo, 2006). Ils occasionnent des violences symboliques et physiques. Ils limitent ainsi, l'intégration sociale et compromettent la paix locale (Agbroffi, 2012).

Les difficultés d'accès à la terre et l'émergence de conflits conduisent à la précarité et la transformation de l'emploi agricole. L'agriculture, dominée par les cultures de rente cacao-café, est à la fois un vecteur d'intégration et une source de vulnérabilité socio-économique pour les migrants. Plus de 70% des emplois agricoles sont informels, avec une forte proportion de main-d'œuvre saisonnière faiblement rémunérée (1 500 à 2 000 FCFA/jour), sans couverture sociale (Ouattara, 2023). Le vieillissement des plantations et les maladies telles que le swollen-shoot entraînent un déclin marqué des rendements, particulièrement pour le café, abandonné par 83% des exploitants (INS, 2021). Les rendements du cacao sont également faibles, avec une majorité produisant moins de 200 kg/an (79,6%) (Ouattara, 2023), ce qui affecte la rentabilité et pousse vers la diversification limitée des activités.

Ce contexte pousse une partie des migrants vers la reconversion économique, par le développement d'activités non agricoles (artisanat, transport, commerce informel), mais ces alternatives restent précaires et peu formalisées (Mafou et al. 2016).

Par ailleurs, les effets du changement climatique accentuent la précarité agricole, avec des perturbations des pluies et la dégradation des sols qui réduisent la productivité (K. R. Oura, 2024). Les pratiques agricoles intensives recourant à des intrants chimiques excessifs aggravent la dégradation environnementale, limitant la résilience des systèmes agricoles (Kraïdy, 2012). Face à ces défis, les initiatives locales comme celles de l'ANADER pour la promotion de techniques durables et la formation restent insuffisantes, bénéficiant à moins de 30% des agriculteurs (ANADER, 2023).

En conséquence, bien que la migration planifiée ait permis de soutenir l'économie locale, elle a également généré une pression foncière et une saturation qui compromettent aujourd'hui le développement durable. La complexité des systèmes fonciers, les conflits, et la précarité des activités agricoles appellent à une gouvernance foncière renouvelée, incluant cadastrage, médiation sociale, et sécurisation des droits (FAO, 2003).

Par ailleurs, la diversification des activités économiques, la formalisation des emplois agricoles, l'accompagnement des femmes migrantes, et une meilleure gestion environnementale sont essentielles pour renforcer la résilience sociale et la stabilité économique des populations migrantes de Bouaflé (Soumahoro, 2023).

Malgré une intégration relative des populations migrantes, des défis subsistent, notamment en matière d'accès à la nationalité ivoirienne. La naturalisation collective de 1995 n'a pas permis de régulariser tous les descendants, laissant persister des situations d'apatridie et d'inégalités administratives. De plus, certaines familles se retrouvent avec des membres ayant des statuts différents, ce qui complique la cohésion sociale et l'accès aux droits fonciers. Enfin, si Bouaflé est perçue comme un modèle d'intégration, la mémoire collective et les témoignages locaux rappellent la persistance de discriminations et de défis identitaires pour certains migrants. La réussite de la migration planifiée repose donc sur la poursuite des efforts d'inclusion et de reconnaissance des droits pour tous les habitants, afin de consolider la cohésion sociale et le développement local durable pour tous.

Conclusion générale

La migration planifiée dans le département de Bouaflé s'inscrit dans un cadre historique débutant à l'époque coloniale et se prolongeant à travers les périodes postcoloniales. Cette migration a été orchestrée par des interventions coloniales et étatiques. La structure de cette conclusion générale s'articule autour de la confirmation des trois hypothèses relatives aux caractéristiques de la migration planifiée, aux effets de la croissance démographique et de la saturation foncière sur la productivité agricole et la précarité de l'emploi et enfin à la saturation des terres et la reconversion économique des migrants dans le département de Bouaflé.

Les transferts forcés de populations burkinabé et baoulé motivés par la recherche de main de main d'œuvre et les projets publics structurants comme l'Aménagement de la Vallée du Bassin de la Bandama (AVB) de 1969 ont suscité la création de villages de colonisation. Ces mouvements migratoires ont remodelé durablement la démographie locale, l'accès à la terre et la réorganisation spatiale des activités agricoles. Les dispositifs institutionnels, notamment le SIAMO, ont favorisé l'intégration des migrants et ont répondu à la demande croissante de main-d'œuvre, en particulier agricole. Les populations migrantes, très majoritairement jeunes (91,7%) et masculines (65,11%) ont moins de 60 ans. Elles regorgent une forte présence baoulé (59,23%) parmi les nationaux (63%) et burkinabé (34%) parmi les étrangers (37%). La diversité ethnique et religieuse, conjuguée à un faible niveau d'instruction (57,22%) d'analphabètes chez les migrants, avec 66% d'étrangers sans instruction en 2014, structure les dynamiques socio-économiques locales et soulève les défis liés à l'intégration sociale et à l'accès aux ressources naturelles. Ces profils influencent directement l'organisation du travail agricole, où la prédominance masculine coexiste avec une petite participation féminine, accentuant la pression démographique sur les ressources foncières et l'emploi agricole.

L'évolution démographique rapide avec une population migrante passant de 19 164 à 44 393 habitants entre 1975 et 2021 (+130%), contribue à une saturation foncière manifeste. La densité démographique est ainsi passée de 65 à 120 habitants/km² entre 1980 et 2020, aggravant la précarité de l'accès au foncier, la concurrence entre autochtones et migrants, et les conflits liés à la terre. Cette situation freine l'investissement agricole durable et limite la productivité. La perte significative de 14,66% de forêt et 1,08% des zones d'eau confirme la pression intense exercée sur les ressources naturelles. La réorganisation spatiale des densités montre le département de Bouaflé comme principal foyer migratoire, avec un essor notable des villages de colonisation étrangère, notamment ceux à dominante mossi et burkinabé.

Face aux contraintes foncières, les migrants ont développé des stratégies de résilience adaptées. Le système agricole évolue vers une polyculture généralisée (95% des exploitants), favorisant

la diversification avec une part prépondérante accordée au manioc (57%) et aux cultures vivrières comme l'igname (87%) et la banane plantain (80%). L'adoption de cultures innovantes, telles que le cacao et le maïs hybrides, témoigne d'une dynamique positive malgré les contraintes financières (seulement 54% des exploitants appliquent des pratiques intensives). La chute de la production halieutique de plus de 63% entre 2004 et 2020 souligne cependant la fragilité des activités complémentaires.

La diversification économique est également un levier essentiel, avec 41% des migrants complétant leurs revenus par la pêche, l'élevage, l'artisanat et le secteur informel, générant des revenus saisonniers relativement stables (27,8% gagnant plus de 300 000 F CFA). Le rôle des femmes dans le commerce et la gestion des ressources, ainsi que la présence significative de filières comme l'anacarde (44,13%), mettent en lumière un potentiel de développement rural durable à renforcer. L'intégration socioculturelle, facilitée par le mariage (76,8%) et l'appartenance ethnique (53%), contribue à consolider la cohésion sociale. En parallèle, la gestion financière montre un faible taux de bancarisation (19%) mais une forte utilisation des services mobiles (87%), adaptées aux besoins locaux. Les transferts de fonds vers les territoires d'origine (20%) soutiennent la solidarité sociale et le développement local.

Cette section de notre étude confirme les hypothèses spécifiques avancées : d'une part, les migrants sont majoritairement des Baoulé ivoiriens associés au projet AVB, suivis par des Burkinabé venus pallier le manque de main-d'œuvre ; d'autre part, la croissance démographique combinée à la saturation foncière engendre une baisse de la productivité agricole ainsi qu'une précarisation de l'emploi dans ce secteur ; enfin, face à cette crise de développement, les populations migrantes s'orientent vers de nouvelles activités économiques en dehors de l'agriculture.

Somme toute, notre hypothèse générale qui stipule que « *Face à la crise de l'économie agricole, les migrants d'orientent vers des activités non agricoles pour relancer le développement socio-économique des villages de colonisation dans le département de Bouaflé.*

» est confirmée.

Ces dynamiques complexes imposent une gouvernance foncière plus inclusive, une sécurisation des droits d'accès à la terre et un renforcement des politiques publiques axées l'intégration socioprofessionnelle et le développement agricole durable. Le soutien institutionnel, technique et financier est indispensable pour accompagner la reconversion économique des migrants, préserver l'environnement et assurer un développement régional équitable et résilient.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ouvrages généraux

ALBERT Laurent, 1978, Régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire. Abidjan, Doctorat d'État, 527p.

ALOKO N'Guessan Jérôme, 1978, L'impact de la création du lac de Kossou sur l'organisation spatiale des sous-préfectures de Bodokro, de Béoumi et de Sakassou, doctorat 3ème cycle géographie, IGT, Université d'Abidjan, 483 p.

ALOKO N'Guessan Jérôme, 1989, Transports, communications et organisation de l'espace en Côte d'Ivoire, Abidjan, Université Nationale d'Abidjan, Côte d'Ivoire, Thèse d'État, IGT, 1344p.

ALTIERI Miguel Angel (1986). L'Agro-écologie : bases scientifiques d'une agriculture alternative, 238 p.

ASSOKO Aimé Venance (2021). Dynamique migratoire et développement agricole en Côte d'Ivoire : L'exemple du département de Bouaflé. Éditions Africaines, Abidjan, Côte d'Ivoire, 235 p.

ATITAOU Asmae, BOULKHIR Layla et Jorji Saif Eddine, 2025, « La contribution des coopératives artisanales à l'attractivité territoriale » : Une analyse multidimensionnelle cas de la province d'El Haouz. *European Scientific Journal, ESJ*, 21(10), p.241-256.
<https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n10p241>

BABO Alfred, 2006, « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », In Alternatives sud, Vol. 17-2010/95. Banque Africaine de Développement, (2018), *Perspectives Économiques en Afrique de l'Ouest*, BAD, Abidjan, Côte d'Ivoire, 54p.

BABO Alfred, 2010, « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire ». In Alternatives sud, Vol. 17-2010, 95p.

BABO Alfred et DROZ Yvan, 2008, « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation. Rapport interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire ». In *Cahiers d'études africaines*, n°192, p.741-764.

Banque Africaine de Développement, 2018, « Perspectives Économiques en Afrique de l'Ouest », BAD, Abidjan, Côte d'Ivoire, 54p.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 2013, « Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants dans les pays de l'UEMOA », BECEAO, Dakar, 64p.

BALLET Jean-Louis, et De Bry, F., 2001, "La dimension sociale du développement durable : réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ?", *Les dimensions sociales du développement durable*, In IRD Éditions, p.73-94.

BARUDY Jorge, 1992, « Migration politique, migration économique : une lecture systémique du processus d'intégration des familles migrantes ». *Santé mentale au Québec*, 17(2), <https://doi.org/10.7202/502070ar>. p.47–70

BEAUCHEMIN, C., Henry, S., et SCHOUMAKER, B., 2004, « Côte d'Ivoire – Burkina Faso (1970-2000) : une étude rétrospective des déterminants individuels et contextuels du retour ». In Association internationale des démographes de langue française (Ed.), *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives* Bucarest : AIDELF, p.237-286.

BNETD (Bureau National d'Études Techniques et de Développement), 2012, Données sur la distribution spatiale de la population selon la nationalité et la religion à Bouaflé. Rapport institutionnel, Abidjan, Côte d'Ivoire : BNEDT, 145 p.

BOISVERT Michel, 1996, *Le développement local : concepts, méthodes et pratiques*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 256 p.

BOIZO Olivier, 1984, *Le développement agricole et la dynamique démographique en Côte d'Ivoire*. Éditions Africaines, 224 pages. Paris, France.

BOSC Céline et COLIN Jean-Philippe, 2020, « Dynamiques foncières et reconversions économiques en Afrique de l'Ouest. In Jean-Philippe Colin et Céline Bosc (Eds.), *Les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest : Entre politiques publiques, logiques paysannes et recompositions sociales*, Paris : Karthala, p.11-34.

BOUTILLIER Jean, 1971, « La Côte d'Ivoire, pays d'immigration ». *Cahiers d'Études Africaines*, 11(44), <https://doi.org/10.3406/cea.1971.2840>, p.695-705.

KHIROUNI Chaynesse, TALLAND Chantal, 2013, « L'habitat facteur d'intégration. Rapport pour le Premier ministre », Octobre 2013, 48 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre et al. 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest, résultats du projet de recherche CLAIMS*, ouvrage, Institut International pour l'Environnement et le Développement, (IIED), Londres, ISBN 1-84369-614-2, 92 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre et DOZON Jean-Pierre, 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire ». *Les Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*, 21(1), Montpellier, France : ORSTOM, p.63–89.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1995, « Pression foncière, cycle domestique et crise économique, étude de cas en Côte d'Ivoire forestière » in Chantal Blanc-Pamard et Luc Cambrézy Dir. *Terre, terroir, territoire des tensions foncières, série dynamique des systèmes agraires*, Collection colloque et séminaires, Paris 1995, ORSTO Méditations p.110-129.

COLIN Jean-Philippe et KAKOU A., 2009, Étude sur la location et la vente de terres rurales en Côte d'Ivoire : République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'agriculture, direction du foncier rural et du cadastre rural, délégation Union Européenne en CI, rapport de la mission 2, programme financé par FED (Côte d'Ivoire), Abidjan, 142 p.

COLIN Jean-Philippe, 1987, « Analyse économique de la dynamique des systèmes productifs agricoles en Basse Côte d'Ivoire », ORSTOM, *contribution au séminaire du 14 au 18 septembre*, 22 p.

COLIN Jean-Philippe, 2004, « Droits fonciers et dimension intra-familiale de la gestion foncière, Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique », Document de travail de l'Unité de Recherche 095, n°8, IRD-UR REFO, *Régulations Foncières*, Montpellier cedex 5-France, 31 p.

DAUDE Éric, 2002 : Modélisation de la diffusion d'innovations par la simulation multi agents. L'exemple d'une innovation en milieu rural, thèse de géographie, académie d'Aix-Marseille, Université d'Avignon et des pays du Vaucluse (France), 329 p.

De La VAISSIERE Pierre et Silué M., 1978 : « Complémentarité ou concurrence entre cultures pérennes et cultures vivrières », in *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*, colloque, Séminaire inter instituts, ORSTOM, CIRES, Abidjan, p. 8-12.

De La VAISSIERE Pierre, 1978, « Stratégie pionnière et stratégie d'intensification s'opposent : Le cas de la Forêt des "Tos" (Bouaflé) », in *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*, ORSTOM, CIRES, colloque, Abidjan, p.73-82.

DEMBÉLÉ Ousmane, 2009, « Migration-emploi-pression foncière », in *démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*. OIM, 34 p.

DIAL Fatou Binetou et NDIONE Babacar, 2009, « Migration clandestine féminine, étude de cas de Dakar et sa banlieue », Collectif des Rapatriés d'Espagne, 21 p.

DIALLO Mamadou, 2013, « Politiques migratoires en Afrique de l'Ouest : enjeux et perspectives ». *Revue Africaine des Sciences Sociales*, 19(2), Dakar, Sénégal : CODESRIA. p.145-169.

DIOMANDE Georges, 2012, Impacts des activités socio-économiques de la zone périphérique sur la Réserve de Faune d'Abokouamékro, Thèse unique, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody (Côte d'Ivoire), IGT, Abidjan, 435 p.

DUMONT, Jean-Christophe, 2020, « Quel est l'impact de l'immigration sur le marché du travail ? » Vidéo et article, Lumni, publié le 12 octobre 2020, modifié le 23 avril 2024. Producteur : Res Publica ; European Migration Law. Durée : 2 min 32 s. Consulté le 19 juin 2025.

EKANZA Serge, 2006, « Le double héritage de l'Afrique », In *Études*, N° 4045, Tome 404, numéro 5, Paris. P.604-616.

ESSAN K. V. et ALLOU M., 2010, « Migration et développement : le cas de la Côte d'Ivoire », in Ministère du plan et du Développement, DGPRC, *population et développement, migration et développement*, 11 p.

ESSAN K. V., 1986, Activités économiques et structuration de l'espace dans les sous-préfectures d'Aboisso et d'Adiaké, thèse de 3e cycle, Université de Cocody, IGT, 471 p.

ESSAN K. V., 1995, « Croissance démographique, pression foncière et dégradation de l'environnement : le cas du Sud-ouest ivoirien », Louvain-La-Neuve (Belgique), *population et développement*, CIDEP, 16 p.

ÉTIENNE Pierre et ÉTIENNE Michel, 1968, « L'émigration baoulé actuelle », Cahiers d'outre-mer, *Dynamique des Systèmes Agraires*, Paris (FRA), 1984-1985. ISBN 2-7099-0799., N° 82, P. 154 – 195.

ÉTIENNE Pierre, 1968, « Déplacement des populations occupant actuellement le périmètre d'inondation du barrage de Kossou » : note à l'attention de Monsieur Bernard Fride, *Les rapports entre jeunes et vieux*, Abidjan : ORSTOM, 13p.

FALL Abdoulaye BOCAR, TALL Seydou Mamadou et SAKHO Papa, 2007, La migration internationale en Afrique de l'Ouest : le cas du Sénégal. Paris : L'Harmattan Paris 2007, 292p.

FAO, 2003, « La parité hommes-femmes et l'accès à la terre, études sur les régimes fonciers », Rome, *FAO Études sur les régimes fonciers*, N° 4, 52 p.

FERRAGINA Eugenia, QUAGLIAROTTI Désirée, 2014, « Se mesurer à la norme : Travailleurs, institutions et analystes face à l'emploi », In Revue *Tiers Monde*, n°218, 20 p.

FONTAN, Jean-Marc, 1996, « Le développement local : un projet de société ». In J.-M. FONTAN, J.-L. Klein et B. Lévesque (dir.), *Entre l'économie et le social : L'innovation dans les collectivités* Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 13-34.

GUILLAUME André, KOUADIO François et SANOGO Fanta, 1997, « Migrations internes et restructuration agricole en Côte d'Ivoire ». *Cahiers Scientifiques Africains*, 12(4), Ouagadougou, Burkina Faso : Université de Ouagadougou, p.262-295

Hein De HAAS, 2010, « Migration et développement : Une perspective théorique », *International Migration Review*, Version française, site Migration Institute 44(1), p.227-264.

Institut National de la Statistique, 2021, Recensement général de la population en Côte d'Ivoire. Consulté le 10 juin 2025.

Institut National de la Statistique (INS), 1975, Recensement Général de la Population.
Institut National de la Statistique (INS), 1992, Fichiers, p.307-315.

Institut National de la Statistique (INS), 1993, Réseau d'enquêtes migratoires et urbanisation en Afrique de l'Ouest, Rapport de l'enquête pilote, 93p.

Institut National de la Statistique (INS), 1998, Données sociodémographiques et économiques des localités : Résultats définitifs par localité, Région de la Marahoué,

Bureau Technique Permanent de Recensement (BTPR), Volume III, Tome 1, Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), Abidjan, 28 p.

Institut National de la Statistique (INS), 1998, Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), Côte d'Ivoire : Résultats du recensement sur la population migrante dans le département de Bouaflé. INS, Abidjan, Côte d'Ivoire, 189 p.

Institut National de la Statistique (INS), 2014, Répertoire des localités, Région de la Marahoué, Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), Abidjan, 40 p.

Institut National de la Statistique (INS), 2014, RGPH 2014 : Résultats globaux, secrétariat technique permanent du comité technique, 26 p.

BOUTRAIS Jean, 2007, L'élevage, richesse des pauvres. Stratégies d'éleveurs et de pasteurs en Afrique tropicale. Paris : IRD Éditions, 544 p.

JOLY François, 1997, « Méthodologie de la recherche en sciences sociales ». Paris : *L'Harmattan*, P.208

KOFFI Narcisse et SOUMAHORO Serge, 2021, « Impact des dynamiques migratoires sur la gestion foncière en Côte d'Ivoire ». *Économie et Société en Afrique*, 27(1), Yamoussoukro, Côte d'Ivoire : Université Félix Houphouët-Boigny. P.90-115

KONAN Affouet Geneviève épouse Téni et Aloko N'Guessan Jérôme, 2019, « Pression foncière en milieu rural Ivoirien : Quelles stratégies adoptent les paysans Baoulé réinstallés dans la forêt des "Tos" à Bouaflé ? » *European Scientific Journal*, Vol.15, No.35, p.167-189.

KOUAME N'Guessan, 2012, « Tutorat et conflits fonciers ruraux dans l'ouest ivoirien » In : *Conflits et construction de la paix en Afrique*, CODESRIA, 15p.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1982a, « Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux », in Transformation dirigée de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et Kossou (Côte-d'Ivoire), colloque, ORSTOM, Karthala (*Hommes et Sociétés*), Paris, p.281-293.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1982b, « Colonisation planifiée des rives du Lac de Kossou en Côte-d'Ivoire Centrale : la genèse d'un échec ». In *Economie rurale*, N°147-148, Paris, p.45-50.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1983, Migrations et développement rural en Afrique de l'Ouest ». Presses Universitaires de Paris France, 312 p.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1983b, « La dérive de quelques interventions en savane d'une société de développement intégré : l'autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama en Côte d'Ivoire centrale », in Couty Pierre (ed.), Pontié Gérard (ed.), Robineau Claude (ed.), Le développement : idéologies et pratiques : actes du séminaire interdisciplinaire

de l'ORSTOM (1978-1981): 2ème partie-C, *Opérations de développement intégré*, partie d'ouvrage, ORSTOM (France), Colloque, Paris, p.72-78.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1984, « Charge de population en question : colonisation planifiée des rives du lac de Kossou en Côte d'Ivoire », in *le développement rural en questions*. p.403-416

LASSAILLY-Jacob Véronique, 1986, « Un exemple éphémère de planification du développement : l'AVB en Côte d'Ivoire centrale (1969-1980) ». In *Cahiers d'études africaines*, vol. 26, n°103, p. 333-348.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1989, « Aménagements hydrauliques et droits fonciers : Le cas des « déguerpis » de Kossou (Côte d'Ivoire) », in *Tropiques : lieux et liens : florilège offert à Paul Péliissier et Gilles Sautter*, Collection Didactiques, ORSTOM, Paris, p. 138-149.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 1992, « Les politiques de transferts de populations liés aux aménagements hydrauliques : étude comparée de cinq barrages-réservoirs africains », in *Grands barrages africains et prise en compte des populations locales, l'Espace géographique*, Paris, 14 p.

LASSAILLY Charles et Jacob Véronique, 2005, *Migrations agricoles et transformation des territoires en Afrique de l'Ouest*. Presses Universitaires de Paris, France. 328 p.

KOUADIO Kouamé Ferdinand et Yao Augustin Kouadio, 2016, « Migration interne et reconversion économique en Côte d'Ivoire ». *Revue de Géographie Tropicale*, 13(2), p.45-62.

MAFOU Kouassi Combo, 2013, *La mobilité spatiale de la force de travail étrangère et son impact sur l'économie de plantation dans le département d'Aboisso, Sud-Est ivoirien*, Thèse unique de géographie, Institut de Géographie Tropicale, Université Felix Houphouët Boigny, 355p.

MAFOU Kouassi Combo et al., 2016, « Reconversion économique dans les villages de colonisation Mossi de Bouaflé (Centre-ouest ivoirien) ». *Racines. Revue culturelle africaine*, Vol.20 n°1, p.141-165.

Magloire SOME et Yacouba BANHORO (dir.), 2024, *Histoire de la Haute-Volta de 1897 à 1947 : création, dislocation et reconstitution*, Paris, Hémisphères, Maisonneuve et Larose, 320 p.

MEILLASSOUX Claude, 1960, « Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 4, déc. 1960, p.38-67.

MEILLASSOUX Claude, 1999, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire, de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 382 p.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Côte d'Ivoire, 2022, Évaluation des impacts des migrations sur l'exploitation des terres agricoles en Côte d'Ivoire. Rapport technique, Abidjan, Côte d'Ivoire, 189 p

Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement de la République du Mali, 2007, Rapport sur les impacts climatiques et la gestion des ressources naturelles. Ministère de l'Environnement, Bamako, Mali, 98 p.

Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, République du Mali, 2001, Étude de l'évolution démographique et des contraintes écologiques. Direction de la Planification, Bamako, Mali, 125p.

N'DA Paul, 2002, Méthodologie de la recherche de la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire, une thèse en Sciences Sociales et en Éducation, 2ème éd., Abidjan : EDUCI, 144p.

N'Da Paul, 2015, Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel et son article, Paris, Harmattan, 282 p.

N'GORAN Félix, 2006, Histoire et fondements de l'identité d'un peuple : l'Ayaou dans le Baoulé, essai, CRD, Bouaké (Côte d'Ivoire), 130p.

N'GUESSAN Kouamé Christophe et al., 2018, « L'immigration voltaïque et le développement de l'agriculture dans Sud-est et le Centre-ouest ivoirien de la colonie de Côte d'Ivoire (1919-1959) ». Rev. hist. archéol. *GODO GODO* afr. N°31-2018, 20p.

OUATTARA, Kacoumani (2023). « La voie ferrée : un moyen d'acheminement des forçats voltaïques vers la Côte d'Ivoire (1934-1960) », dans Recherches et Regards d'Afrique, Vol. 2, N° 5, octobre 2023, ISBN 978-2-493659-08-8. Revue acaref , p.495-538

ORI Bernard, 1984, Le barrage de Kossou et la réinstallation des populations déplacées. Abidjan : Université d'Abidjan, Institut de Géographie Tropicale.

OURA Kouadio Raphaël, 2022, « Conflits fonciers autour d'anciens sites de villages déplacés de Béoumi : accaparement de terre ou faiblesse de la politique foncière post-AVB ? » *African Journal of Land Policy and Geospatial Sciences*, Volume 5, Issue 3, p. 608-620.

OURA Kouadio Raphaël, KOUASSI Kouamé Sylvestre et KOFFI Yao Simplicie, 2019, « Déplacement involontaire de populations et conflits fonciers à Ayaou-Sokpa (Sous-préfecture d'Ayaou-Sran, Centre de la Côte d'Ivoire) ». *European Scientific Journal*, 15(2), 85p.

OURA Kouadio Raphaël, N'Dri Kouakou Rémi, FOURNET Florence et DOUDOU Dimi Théodore, 2023, « Le maraîchage intra-urbain à l'épreuve de la demande croissante des citadins en légumes : mésusage des pesticides et risques sanitaires à Bouaké (Côte d'Ivoire) ». *Environnement Risques et Santé*, 22 (3), p.230-242.

PELISSIER Paul, 1995, « La saturation foncière en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité? » In Jean-Philippe Colin & Paul Pélissier (Eds.), *Crises foncières et développement rural en Afrique* Paris : Karthala, p.19-32.

PERLE Audrey DIAHA-Yao, 2021, « Rapport sur le droit de la nationalité : Côte D'Ivoire ». SCAS/GLOBALCIT-CR 2021/9, 17p.

KIPRE, Pierre. Villes de Côte d'Ivoire (1893-1940). Paris : Karthala, 1985 « Communauté immigrée et étrangère : les Burkinabé en Côte d'Ivoire. (2009)» In : *Communautés et identités dans la Côte d'Ivoire contemporaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p.411-418

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), Côte d'Ivoire, 2021, Résultats du recensement sur la population migrante dans le département de Bouaflé. Rapport national.

RUF François, 1995, « La reconversion économique des paysans ivoiriens face à la crise du cacao ». In Jean-Philippe Colin & Paul Pélissier (Eds.), *Crises foncières et développement rural en Afrique*, Paris : Karthala, p.117-134.

RIVAIN, Stéphane, 2018, Étude d'opportunité de projets agroforestiers de culture sous ombrage d'essences forestières pour une gestion durable des forêts tropicales. Rapport final, Oréade-Brèche, ATIBT, mai, 93 p.

SONIA Le Bay, 1985, « Le développement de la pêche sur les rives du lac de Kossou ». *Cahiers géographiques de Rouen*, Mont-Saint-Aignan, Numéro 24, p. 63-75.

STRANGE Tracey et BAYLEY Anne, 2008, Le développement durable : À la croisée de l'économie, de la société et de l'environnement, éd : OCDE, les essentiels de l'OCDE, 161 p.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 2013, Multilingual Demographic Dictionary (3rd ed.). New York : United Nations.

PICHE Victor, 2013, Ouvrage collectif dirigé, « Les théories de la migration ». *Textes fondamentaux* (INED, 2013), 534 p.

PICHE Victor, 2013, « Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs ». *Revue Population (INED)*, volume 68, n°1, 2013, p.153-178.

YAO N'Guessan Fabrice, 2014, Évaluation de l'impact de la construction du barrage de Kossou sur la population et l'environnement dans la sous-préfecture de Kossou, Mémoire de master, Université Alassane Ouattara, 198 p.

YAO Albert, KOUADIO Kouamé, et autres, 2008, « Étude morphopédologique du bassin versant du mont BLANGUAND dans le massif du Yaouré en région Centre de la Côte d'Ivoire », *Afrique SCIENCE*, vol 04, n°3, p.426-451.

YAPI Affou et TANO Kouadio, 1988, « La boucle du cacao en Côte-d'Ivoire : une situation migratoire ». in *Actes des 3^{ème} Journées démographiques, RIGES-UAO*, p.5-15

ZAMBLE Basile, 1982, La gestion foncière et les dynamiques migratoires en Côte d'Ivoire. Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire, 206 pages.

ZAMBLE Bi Yao, 1982, « La fondation de Bouaflé et l'évolution de la population urbaine jusqu'en 1936 ». Mémoire de Maîtrise d'Histoire. Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université Nationale de Côte d'Ivoire. p.71-73.

ZANOU Bernard, 2001, « Migration et peuplement en Côte d'Ivoire ». In Bernard Zanou (Ed.), *Dynamiques migratoires et peuplement en Afrique de l'Ouest Paris* : L'Harmattan. (pp. 23-44).

2. Décrets et arrêtés

Décret 73-133 portant création de la Réserve de Faune et de Flore du Haut-Bandama, JORCI n°18 du 10 avril 1973, p.603.

Décret du 29 septembre 1928 modifiant le décret du 9 juillet 1900 portant réglementation du domaine public et des services d'utilité publique en Afrique Occidentale Française, Bulletin Officiel des Colonies n° 10,1928.

Décret du 20 juillet 1900 organisant le régime forestier de la Côte d'Ivoire, JOCI du 15 octobre 1900, p. 1.

Décret du 18 juin 1912 réglementant le régime forestier de la Côte d'Ivoire, JOCI du 31 août 1912, p. 457.

Décret du 4 juillet 1935 sur le régime forestier de l'Afrique occidentale française, JOAOF du 3 août 1935, p. 611.

Décret du 15 juin 1939 portant réglementation des mariages entre indigènes en Afrique Occidentale française ou décret Mandel, JOAOF, 35^{me} année, n°1837 du 24 juin 1939, p. 842.

Décret du 5 juillet 1944 portant création de la Réserve naturelle intégrale du mont Nimba, JORF du 15 juillet 1944, p. 609.

Décret n° 66-433 du 15 septembre 1966 portant statut et réglementation de la procédure de classement des réserves naturelles intégrales ou partielles et des Parcs Nationaux, JORCI n°50 du 27 octobre 1966, p. 1419.

Décret 68-79 du 9 février 1968 portant création du Parc National du Mont Péko, JORCI n°11 du 22 février 1968 p. 307.

Décret 68-80 du 9 février 1968 portant création du Parc National de la Marahoué, JORCI n°11 du 22 février 1968 p. 309.

Décret 68-81 du 9 février 1968 portant création du Parc National de la Comoé, JORCI n°11 du 22 février 1968, p. 310.

Décret n°72-545 du 28 août 1972, portant création de la Réserve partielle de Faune du N'Zo, JORCI n°43 du 14 septembre 1972, p. 1451.

Décret n°72-545 du 28 août 1972 portant création de la Réserve partielle de faune du N'Zo, JORCI n°43 du 14 septembre 1972, p. 1452

Décret n°72-546 du 28 août 1972, portant autorisation exceptionnelle de coupes de bois dans la Réserve de Faune du N'Zo; JORCI n°43 du 14 septembre 1972, p. 1452.

Décret n°73-27 du 17 janvier 1973, fixant les conditions de fonctionnement et de gestion du Fonds spécial des Parcs Nationaux, JORCI n°8 du 8 février 1973, p. 245.

Décret 73-132 du 21 mars 1973, portant modification de la limite séparant le Parc National de Taï de la Réserve partielle de Faune du N'Zo, JORCI n°18 du 19 avril 1973, p. 603.

Arrêté n°003/SEPN/ CAB du 20 février 1974 portant fermeture de la chasse, JORCI n°13 du 28 mars 1974, p. 487.

Décret n°76-215 du 19 février 1976 portant création du Parc National du Mont Sangbé (JORCI n°13 du jeudi 18 mars 1976, p. 515),

Décret 77-116 du 25 février 1977 portant déclassement d'une parcelle du Parc National de la Comoé, JORCI n°13 du 31 mars 1977 p. 521.

Décret 77-348 du 3 juin 1977, portant redéfinition des limites du Parc National de Taï et création d'une zone périphérique de protection, JORCI n°30 du 28 juillet 1977, p. 1438.

Décret n° 81-218 du 2 avril 1981 portant création du Parc National d'Azagny avec une zone de protection périphérique, JORCI n°21 du Jeudi 14 mai 1981, p. 241.

Arrêté n° 63/ MINEFOR /DGEF du 22/11/1982 portant déclassement partiel de la forêt du Gó et le Décret n°87-759 du 22 juillet 1987 portant déclassement partiel de la forêt du Go, JORCI n° 32 du 20 août 1987, p. 310.

Décret n° 87-759 du 22 juillet 1987 portant déclassement d'une partie de la forêt classée de Go-Bodiéno [sous-préfecture de Grand-Lahou], JORCI n°32 du 20 août 1987, p. 310

Décret n°94-448 du 25 août 1994 portant adhésion de la République de Côte d'Ivoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées de disparition, signée à Washington le 3 mars 1973, JORCI n°47 du jeudi 17 novembre 1994, p. 892.

Décret n°94-450 du 25 août 1994 portant adhésion de la République de Côte d'Ivoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, adoptée à Ramsar (Iran), le 2 février 1971, JORCI n°48 du jeudi 24 novembre 1994, p. 913.

Décret n°94-451 du 25 août 1994 portant publication de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, JORCI n°48 du jeudi 24 novembre 1994, p. 913.

Décret n°94-449 du 14 novembre 1994 portant publication de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées de disparition, signée à Washington le 3 mars 1973, JORCI n°47 du jeudi 17 novembre 1994, p. 892.

Décret n°94-614 du 14 novembre 1994 portant ratification de la Convention sur la diversité biologique, faite à Rio de Janeiro, le 5 juin 1992, JORCI n°52 du jeudi 22 décembre 1994, p. 1004.

Décret n°94-615 du 14 novembre 1994 portant publication de la Convention sur la diversité biologique, faite à Rio de Janeiro, le 5 juin 1992, JORCI n°52 du jeudi 22 décembre 1994, p. -1004.

Décret n°94-616 du 14 novembre 1994 portant ratification de la Convention sur les changements climatiques, faite à New York, le 9 mai 1992, JORCI n°51 du jeudi 15 décembre 1994, p. 980.

Décret n°94-617 du 14 novembre 1994 portant publication de la Convention sur les changements climatiques, faite à New York, le 9 mai 1992, JORCI n°51 du jeudi 15 décembre 1994, p. 980.

Décret 2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'OIPR, JORCI n°40 du 2 octobre 2003, p. 588)

Lettre n°0830/ MINEME/OIPR du 13 juillet 2005 adressée par le ministre Angèle GNONSOA au Préfet du département de Grand-Lahou (sur le territoire duquel se trouve le Parc National d'Azagny) et ayant pour objet la mise en place du comité de gestion locale du Parc National d'Azagny.

Arrêté ministériel n°00714 du 06 septembre 2006 portant composition, attributions et fonctionnement des Comités de gestion locale des Parcs Nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire.

Arrêté préfectoral n°70/PY/CAB du 08 novembre 2006 portant composition, attributions et fonctionnement du Comité de gestion locale de la Réserve de Faune d'Abokouamékro.

Arrêté n°00895/MINEEF/du 17 octobre 2007 confiant la gestion du domaine d'utilité publique Dahliafleur à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves avec la dénomination Réserve naturelle partielle de Dahliafleur.

Décret 2008-137 du 14 avril 2008 portant création d'une Société d'État dénommée Société de JORCI Développement Touristique de la Région des Lacs en agrégé «< SODETOUR-LACS >>, n°4 du jeudi 27 mars 2011, p. 38.

Décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en Districts et en Régions (JORCI n°3 du 20 octobre 2011, p. 37)

Décret n°2012-163 du 9 février 2012 déterminant les procédures de classement des Parcs Nationaux et Réserves naturelles, JORCI n°7 du 16 février 2012, p. 93.

Décret n° 2013-22 du 9 janvier 2013 portant modalités d'habilitation, en qualité d'officiers de Police Judiciaire, des fonctionnaires et agents des Parcs nationaux, Réserves naturelles et des Eaux et Forêts, JORCI n° 13 du jeudi 28 mars 2013, p. 226.

Décret n°2013-127 du 20 février 2013 portant création de la Réserve naturelle de Dahliafleur, JORCI n°18 du jeudi 2 mai 2013, p. 302.

Décret n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier, JORCI n°2 Numéro Spécial du Vendredi 20 Mars 2015, page 17.

Décret n° 2004-566 du 14 octobre portant déclaration d'utilité publique du domaine Dahliafleur, JORCI n° 4 du 27 janvier 2005, p. 60.

2. Publications des services officiels de côte d'ivoire

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts/ Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Procédures de concession de l'exploitation touristique des Parcs Nationaux et Réserves, Abidjan, avril 2010, 9 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère des Eaux et Forêts, Plan Directeur Forestier 1988-2015, Abidjan, décembre 1988, 88 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, La Côte d'Ivoire en chiffres, éd. 1975, Abidjan, 1975, 227 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, Stratégique de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté, Janvier 2009, 180 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement, Plan national de développement PND 2016-2020: Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence (tome 1), Abidjan, 110 p.

Territoire de la Côte d'Ivoire, *Enquête agricole par sondage dans le Cercle de Bouaké*, juillet 1954-janvier 1955, Service de la Statistique et de la Mécanographie, Abidjan (non daté), 68 p.
Territoire de la Côte d'Ivoire, *3^e Plan Quadriennal de Développement Économique et Social 1958-1962*, Abidjan, Imprimerie du Gouvernement, 1958, 227 p.

Territoire de la Côte d'Ivoire, Cercle de Daloa, Subdivision de Bouaflé, *Recueil de coutumes Gouro*, doc. dactyl. Bouaflé, 1957, 7 P-

République de la Côte d'Ivoire, *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire*, 1947-1958, Ministère des Finances, des Affaires Économiques et du Plan, Service de la Statistique, Abidjan, 1960, 283 p.

République de la Côte d'Ivoire, *Recensement d'Abidjan 1935* (résultats définitifs). Ministère des Finances, des Affaires Économiques et du Plan, Direction de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques, Abidjan, 1960, 105 p.

République de Côte d'Ivoire, Cinquième rapport national sur la diversité biologique, mars 2014, 106 p.

République de Côte d'Ivoire, Institut National de la Statistique, RGPH-98: Synthèse des rapports d'analyse du RGPH-98.

République de Côte d'Ivoire, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté: Stratégique de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté, Janvier 2009, Abidjan, 2009, 198 pages.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et Développement Durable/Office Ivoirien des Parcs et Réserves, État de conservation du Parc National de la Comoé. Côte d'Ivoire, janvier 2014, 7 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts /Direction de la Protection de la Nature, Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées. Document-cadre, Abidjan, Janvier 2001, 129 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/ Office Ivoirien des Parcs et Réserves, État de conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, Abidjan, 2009, 29 p.

République de Côte d'Ivoire, MINEEF/OIPR, Orientations stratégiques des mesures riveraines autour des Parcs Nationaux de Côte d'Ivoire, GTZ, août 2005, 15 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/ Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Plan d'aménagement et de gestion du Parc National d'Azagny, Abidjan, 2008, (inédit), 99 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Plan d'aménagement et de gestion du Parc National du Banco, Abidjan, 2008, 95 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/Office 2006, 99 p.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts/ Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Plan d'Aménagement du Parc National de Taï, Abidjan, mars

Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, JORCI n°2 du 14 janvier 1999, p. 23.

Loi n°2001-476 du 9 août 2001 d'orientation sur l'organisation générale de l'Administration territoriale, JORCI n°36 du jeudi 6 septembre 2001, p. 746.

Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, JORCI n°20 du 16 mai 2002, p. 338.

Loi n° 2004-412 du 14 août 2004 portant amendement de l'article 26 de la loi n° 98-750 du

23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, JORCI n°49 du 2 décembre 2004, p. 863.

Loi n°2013-864 du 23 décembre 2013 modifiant l'alinéa 2 de l'article 9 de la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des Parcs Nationaux et des Réserves naturelles, JORCI n°1 du vendredi 3 janvier 2014, Numéro Spécial, p. 5.

Loi n°2014- 427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier, JORCI n°2 spécial du Vendredi 20 Mars 2015, p 17.

Loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration territoriale, JORCI n°39 du 21 août 2014, p. 877.

Ordonnance n° 2011-262 du 28 septembre 2011 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration territoriale de l'État JORCI n° 3 du 20 octobre 2011, p. 33.

Note circulaire n°1075/MINEFOR/IGEF du 21 juin 1988 ayant pour objet la réhabilitation des Forêts Classées, des Parcs Nationaux et Réserves.

Note de service n°56/OIPR/DZ/S/CE du 15 octobre 2008 (relative à l'arrêt de la délivrance des autorisations d'exploitation de plantations dans le Parc National d'Azagny -ainsi libellé par nous dans la mesure où en dehors des références nous n'avons pu avoir accès une copie de la note de service elle-même).

3. Sites web

<https://www.mozilla.org/fr/>

<https://www.gouv.ci/Main.php>

https://fr.org/Gouvernement_Houphou%C3%ABt-Boigny_IX

<https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=google+scholar>

<https://www.google.com/maps>

www.ardei-rd.org/index.php/vie-des-regions/grands-ponts

www.bf.undp.org/content/burkina

www.bi.chm-cbd.net/cooperation/organismes-regionaux/partenariat-pour-les-foret-du-bassin-du-congo-pfbc

www.developpement-durable.gouv.fr/-Effet-de-serre-et-changement-.html

www.dictionnaire.reverso.net/francaisdefinition/principeduparallismedes

www.donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d'ivoire

www.ecologyandsociety.org/vol13/iss2/art43/

www.ecotourism.org/

www.fondationparc.ci

www.gouv.ci/actualite

www.institutpourlajustice.com

www.larousse.fr/encyclopedie/rechercher?q=problématique&t

www.memoireonline.com/06/09/2139/m

www.oecd.org/fr/apropos/

www.oipr.ci/index.php/reseau/pares-nationaux/parc-national-du-mont-sangbé

www.oipr.ci/index.php/reseau/reserves-naturelles/reserve-de-faune-d-abokouamekro

ANNEXES

QUESTIONNAIRE AUX MIGRANTS

MIGRATION PLANIFIEE, SATURATION FONCIERE ET RECONVERSION ECONOMIQUE DES POPULATIONS DANS LE DEPARTEMENT DE BOUAFLE, AU CENTRE OUEST IVOIRIEN

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MIGRANTS ET AUX DESCENDANTS DES MIGRANTS

FICHE D'ENQUETE N°.....Du

SECTION 1 : CARACTERISTIQUES DES MIGRANTS DANS LE DEPARTEMENT DE BOUAFLE

Identifiant : N°

Lieu de résidence :

Région:

Département :

Sous-préfecture :

Commune :

Village :

Campement :

A- Les caractéristiques sociodémographiques des migrants dans le Département de Bouaflé

1. Sexe de l'enquête (e): Masculin ☐ ; Féminin ☐
2. Quel âge avez-vous ?
3. Quelle est votre Ethnie ?
4. Précisez la Nationalité : Ivoirien ☐ Burkinabé ☐ Malien ☐ Guinéen ☐
5. Avez-vous été naturalisé ivoirien ? Oui ☐ Non ☐
6. Si oui, en quelle année ?
7. Vous êtes de quelle religion ? Musulmane ☐ ; Chrétienne ☐ ; Animiste ☐ ; Aucune ☐
Autre ☐ ; préciser
8. Quel est votre niveau d'étude ?
Primaire ☐ ; Secondaire ☐ ; supérieur ☐ Coranique ☐ Analphabète ☐
9. Quel est votre statut en tant qu'habitant de cette localité? Autochtone ☐ ;
Allochtone ☐ ; Allogène ☐ ;
Si Allochtone ou Allogène, préciser : Migrant ☐ ou Descendant de migrant ☐
10. Vous êtes migrants ou descendants de migrants ? Migrants ☐
Descendants de migrants ☐
11. Quel est votre statut matrimonial ?

- Marié ☐ ; Non marié ☐ ; Divorcé ☐ ; Célibataire ☐ ; Union libre ☐ ; veuf ☐ ;
1. Êtes-vous polygame ? Oui ☐ ; Non ☐ ;
 2. Vous avez combien de femmes ?
 3. Quel est le nombre de vos femmes par nationalité:
Ivoirienne ; Burkinabé Autres ; Préciser
 4. Nombre d'enfants filles : 0-5 ans ; 5-10 ans ; 10-15 ans
15-20 ans ; 20-25 ans ; 25-30 ans ; plus de 30 ans
 5. Nombre d'enfants Garçons : 0-5 ans ; 5-10 ans ; 10-15 ans
15-20 ans ; 20-25 ans ; 25-30 ans ; plus de 30 ans
 6. Parents : Père ☐ ; Mère ☐ ; Nombre de Frères Nombre de soeurs :
Autres : Préciser

A- Les caractéristiques socioéconomiques des migrants

- 0- Quelle était votre profession dans votre localité d'origine?
- 1- Quel était votre revenu mensuel ?
- 2- Quel était votre revenu annuel ?
- 3- Quelle est votre profession actuelle dans cette localité ?
Agriculteur ☐ Commerçant ☐ Mécanicien ☐ Transporteur ☐ Orpailleur ☐
Autres ☐ Préciser :
- 4- Quel est votre revenu mensuel actuel ?
- 5- Quel est votre revenu annuel actuel ?
- 6- Quelles sont vos dépenses journalières ?
- 7- Combien avez-vous d'enfants scolarisés ?
- 8- Combien sont-ils au : Primaire ; Secondaire ; Supérieur
Ecole Islamique (Coranique)
- 9- Combien avez-vous d'enfants non scolarisés ?
Pourquoi ?
- 10- Combien dépensez-vous pour l'éducation de vos enfants par an ?
- 11- Arrivez-vous à subvenir aux besoins de vos enfants ? Oui ☐ ; Non ☐
- 12- Arrivez-vous à subvenir aux besoins de la famille avec vos revenus ?
Oui ☐ ; Non ☐ ; Si non Pourquoi ?
- 13- Quel type de logement habitez-vous ici ?
Villa ☐ Appartement ☐ Cour commune ☐ Case ☐
Autres ☐ Préciser

0- Matériaux de construction (Observations) ?

Le mur : Ciment ☐ Terre (banco) ☐ Bois ☐ Autres

Le toit : Tôle ☐ Paille ☐ Plastique ☐ Dalle béton ☐ Autres

1- Quel est votre statut d'occupation? Propriétaire ☐ Locataire ☐ Logé gratuitement ☐

2- Quelle est votre source d'alimentation en eau et en éclairage de votre domicile ?

Eclairage : Electricité (CIE) ☐ Panneau solaire ☐ Groupe électrogène ☐ Autres

Eau : Eau courante (SODECI) ☐ Puits ☐ Eau de source ☐ Autres

3- Quelle perception avez-vous de l'évolution de votre cadre de vie ?

Satisfaction ☐ Regret ☐

SECTION 2 : FACTEURS DE LA MIGRATION PLANIFIEE ET NIVEAU D'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES MIGRANTS DANS LE DEPARTEMENT DE BOUAFLE

A- Les facteurs de la migration planifiée des étrangers dans le Département de Bouaflé

1- Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez quitté votre localité d'origine ?

Facteurs naturels et climatiques défavorables à l'agriculture ☐ ; Manque de moyens pour l'investissement ☐ ; Insécurité ☐ ; Conflit foncier ☐ ; Instabilité politique ☐ ; Guerre ☐ ; Manque de terre cultivable ☐ ; Famine ☐ ; Manque d'emploi ☐ ; Problème de cohabitation ☐ ; Problèmes de famille ☐

2- Qu'est-ce qui vous a motivés à choisir cette région pour vous installer ?

Bonne pluviométrie ☐ ; Climat favorable à l'agriculture ☐ ; Disponibilité des terres cultivables pour l'agriculture ☐ ; Région favorable à l'investissement ☐ ; Stabilité politique ☐ ; Opportunité d'emploi ☐ ; Bonne cohabitation ☐ ; Regroupement familiale ☐ ; Scolarisation des enfants ☐ ; Sécurité ☐ ; Facilité d'accès à la terre ☐ ; Hospitalité des populations autochtones ☐

3- Qui organisait vos déplacements ?

L'Etat ☐ ; Des compatriotes ☐ ; Choix personnel ou volontaire ☐ ; Amis ☐

Autres ? ☐ ; Préciser

4- En quelle année vous vous êtes déplacés ici ?

5- Est-ce qu'on vous a forcés au déplacement ? Oui ☐ Non ☐

6- Est-ce qu'on vous a donnés des moyens d'accompagnement (financiers ou matériels)?

Oui ☐ ; Non ☐

- Si oui, Combien ?
- 1- Y a-t'il eu des négociations avec vous et les familles d'origine? Oui ☐ ; Non ☐
 Qui a mené ces négociations ?
- 2- Y a-t'il eu des promesses faites ? Oui ☐ ; Non ☐
 Si oui, lesquelles ?
- 3- Ces promesses ont-elles été tenues ? Oui ☐ ; Non ☐
 Si non, pourquoi vous n'êtes pas satisfaits ?
- 4- Y a-t'il eu des étapes dans vos déplacements ? Oui ☐ ; Non ☐
- 5- Quels sont vos différents sites de transit ?
- 6- Quels sont les motifs de changement du site d'installation ?
- 7- Quels sont les moyens de déplacement utilisés ? Car ☐ ; Train ☐ ; Avion ☐ ;
 Taxi-brousse ☐ Autres ? ☐ ; Préciser
- 8- Avez-vous rencontrées des difficultés pendant ces mouvements ? Oui ☐ ; Non ☐
 Si oui, quelles sont ces difficultés ? Insécurité ☐ ; Manque de moyens financiers ; ☐
 Le changement de climat ☐ ; les conflits ☐ ; Problème d'accueil ☐
 Autres ? ☐ ; Préciser

A- Les leviers d'insertion économique, sociale et culturelle des migrants et leurs rapports avec les populations d'accueil

- 1- Depuis combien d'années êtes-vous installés ici ?
- 2- Comment s'est passée votre intégration ou votre accueil dans le village ? Facile ☐
 Difficile ☐
- 3- Quelle est la religion de votre famille d'accueil ?
- 4- Parlez-vous la même langue que votre famille d'accueil ? Oui ☐ Non ☐
- 5- Quelle langue parlez-vous ?
- 6- Quelle langue parle votre famille d'accueil ?
- 7- Votre intégration a-t-elle été facile ou difficile ? Oui ☐ Non ☐
- 8- Si votre intégration a été facile ou difficile, pensez-vous qu'elle est liée à : La religion ☐
 L'ethnie ☐ la politique ☐ Le mariage ☐ ou autre ☐ Préciser
- 9- Citez les autres motifs qui ont facilité votre intégration.

- 1- Existe-t-il des conflits liés à la conquête de la terre ? Oui ☐ Non ☐
- 2- La conquête de la terre a-t-elle été un obstacle à votre intégration dans la population?
Oui ☐ Non ☐
- 3- Citez quelques problèmes rencontrés liés à votre intégration

- 4- Participez-vous aux réunions de prises de décision ? Oui ☐ Non ☐
Si non, pourquoi ?
- 5- Êtes-vous en sécurité ici ? Oui ☐ Non ☐
- 6- Existe-t-il des infrastructures sanitaires ici ? Oui ☐ Non ☐
- 7- Quel type d'infrastructures ? Hôpital ☐ Dispensaire ☐ Infirmerie ☐ Maternité ☐
Case de santé ☐
- 8- Avez-vous librement accès à ces centres de santé ? Oui ☐ Non ☐
- 9- Avez-vous accès aux marchés et autres domaines publics ? Oui ☐ Non ☐

A- Lien entre économie de plantation, insertion et contribution des migrants au développement socioéconomique local.

- 1- Quelles sont vos principales activités économiques ?
Agriculture ☐ Commerce ☐ Transport ☐
- 2- Quelles sont les principales cultures agricoles que vous pratiquez? Cacao ☐ ; Café ☐
; Anacarde ☐ ; Palmiers à huile ☐ ; Hévéa ☐
Autres
- 3- Quel type de terre agricole exploitez-vous : Jachère ☐ ; Forêt ☐ ; Bas-fonds ☐
- 4- Quel type de main d'œuvre utilisez-vous pour vos travaux ? Familiale ☐ Rémunérée ☐
- 5- Est-ce que vous travaillez à votre propre compte ? Oui ☐ Non ☐
Si non, pour qui travaillez-vous ?
- 6- Avez-vous signé un contrat de travail ? Oui ☐ ; Non ☐
Sur quelle base, travaillez-vous pour ce dernier ?
- 7- Quel est l'état d'évolution des superficies de vos espaces agricoles ? (voir tableau)
Réduction de vos espaces cultivables ☐ ; Augmentation de vos espaces cultivables ☐

Rapports entre les superficies exploitées et la production annuelle

	Superficie exploitée				Production annuelle (T)				Production annuelle par sac			
	1-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	+ de 20ha	1-5 T	5-10 T	10-20 T	+ de 20 T	1-5 S	5-10 S	10-20 S	+ de 20 S
Cacao												
Café												
Hévéa												
Palmiers à huile												
Anacarde												

1- Que faites-vous de vos économies tirées de vos activités agricoles ?

Investissement ☐ Transfert de fonds ☐ Dépenses familiales ☐

2- Vos rapports que vous entretenez avec vos familles d'origine sont basés sur quoi ?

Participation aux funérailles ? ☐ Participation aux faits socioculturels (ex Paquinou) ? ☐

; Participation aux mariages ☐ ; scolarisation des enfants ☐ ; investissement dans l'immobilier ☐ , construction d'habitat ☐ Soutien financier ☐

Autres

3- A combien estimez-vous (en francs CFA/an) l'argent que vous transférez dans vos localités d'origine ?

4- Au vu de tout ce que vous envoyez chez vous, comptez-vous retourner un jour dans votre localité d'origine ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?

A- Apport des migrants et des descendants des migrants dans le tissu économique et social de la localité d'accueil :

1- Vous avez combien d'enfants qui travaillent dans l'administration ivoirienne (Fonctionnaires salariés)

2- Vous avez combien d'enfants qui travaillent dans les secteurs d'activités informelles

comme : Transport ☐ Commerce ☐ Mécanique ☐ Orpaillage ☐

Autres ☐ ; Précisez

3- A combien estimez-vous leur apport mensuel dans les charges familiales

4- Vos enfants participent-ils aux activités socioculturelles locales ? Oui ☐ Non ☐

Si non, Pourquoi

- 1- Dans quels domaines participez-vous au développement économique de votre région d'accueil ? (NB : Rente de la scolarisation, Revenus tirés des investissements de scolarisation des enfants des migrants)

Immobiliers ☐ Construction ☐ Commerce ☐ Transport ☐

Projet d'emploi jeune ☐ Création d'entreprise ☐ Paiement d'impôts ☐

Autres

- 2- Qu'est-ce que vous avez réalisé dans la région ?

- 3- Est-ce que vous payez des impôts ? Oui ☐ Non ☐

- 4- A combien s'élèvent-ils par an?

SECTION 3 : DE LA SATURATION FONCIERE AVANCEE AUX NOUVELLES

ACTIVITES DES MIGRANTS, DANS LE DEPARTEMENT DE BOUAFLE

A- De l'abondance à la raréfaction des terres :

- 1- Disposez-vous encore de terres cultivables disponibles ? Oui ☐ Non ☐

- 2- Si oui, combien en hectare :

- 3- Si non, quelles sont les raisons de la pénurie des espaces cultivables ?

Augmentation de la population ☐ Mauvaise gestion des espaces cultivables ☐

Mauvaise distribution et occupation des terres ☐ Non maitrise de la politique migration ☐ Accès facile et anarchique à la terre ☐ Changement climatique ☐

- 4- Avez-vous bénéficié des stratégies paysannes des acteurs du développement du monde rural comme la SATMACI- BNDA- ANADER ? Oui ☐ Non ☐

- 5- Qu'est-ce qu'elles vous ont apporté comme encadrement lié à la gestion des terres et à la production ?

- 6- Reconnaissez-vous votre responsabilité dans l'épuisement des espaces cultivables ?

Oui ☐ Non ☐

- 7- Quelles sont les conséquences de cette saturation foncière ?

Réduction des productions ☐ ; Réduction des revenus ☐

Abandon de certaines activités agricoles ☐ Reconversion économique ☐

Autres

- 8- Quels sont vos nouveaux revenus mensuels ou annuels face à cette situation ?

- 9- Arrivez-vous à supporter vos charges familiales ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?

- 1- Face à cette nouvelle contrainte foncière, quelles sont vos nouvelles activités économiques ?

A- La reconversion économique

- 1- Face à cette saturation quelles sont vos nouvelles activités économiques?

- 2- Quelles sont les nouvelles cultures que vous pratiquez ?

Nouvelles cultures industrielles

Nouvelles cultures vivrières

- 3- Quelles sont vos activités dominantes ?

- 4- Quelles sont les activités qui ont disparu ?

- 5- Combien gagnez-vous maintenant par an ?

- 6- Que faites-vous avec vos gains ? Dépenses quotidiennes

Investissement ; Transferts de fonds

Autres :

B- Difficultés, solutions et Perspectives

- 1- Rencontrez-vous des difficultés aujourd'hui ? Oui ☐ Non ☐

Lesquelles ?

- 2- Quelles solutions proposez-vous ?

- 3- Qu'attendez-vous des autorités pour vous investir dans le développement de la région?

Apport des étrangers au développement économique

- 5- La forte présence des migrants dans la région constitue-t-elle une opportunité ou une menace ? Oui Non.....
Pourquoi ?
.....
.....
- 6- Quelles sont les actions qu'ils entreprennent ?
.....
.....
- 7- Dans quel secteur investissent-ils ?
.....
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DES AUTORITES ADMINISTRATIVES : LA SOUS-PREFECTURE

- 1- A combien estimez-vous la population de la sous-préfecture.....
- 2- Quel est le taux de croissance de cette population depuis 1960 ?.....
- 3- Quelle est la superficie de la sous-préfecture ?.....
- 4- La sous-préfecture comprend combien de villages?
- 5- Lesquelles ?.....
.....
- 6- La sous-préfecture comprend combien de campements ?
Lesquelles ?.....
- 7- La sous-préfecture comprend combien de groupes ethniques?
Lesquels ?.....
.....
- 8- Les chefs de village vous associent-ils à la gestion des problèmes?.....
- 9- Quels sont les problèmes récurrents que vous réglez ?
.....
.....
- 10-Quels sont vos rapports avec les chefs coutumiers et chefs de village?.....
.....
.....
- 11-Quels sont les problèmes récurrents qu'ils vous posent ?.....
.....
.....
- 12-Quelle analyse faites-vous de la saturation foncière?.....
.....
.....

-
-
- 5- Quelle analyse faites-vous de la saturation foncière?.....
-
-
- 6- Quels sont les problèmes récurrents qu'ils vous posent ?.....
- 7- Les étrangers ont-ils choisi leurs sites d'accueil de façon libre ?
Comment ?.....
-
-
- 8- Depuis quand avez-vous senti l'ampleur de la migration étrangère sur le territoire ?
-
-
- 9- Selon vous quelles sont les causes de cette migration étrangère sur le territoire ?
-
-
- 10- Quelles sont les principales activités économiques qu'exercent les étrangers ?
-
-
- 11- Comment parviennent-ils aux ressources foncières pour leurs cultures ?
-
-
- 12- A quels taux estimez-vous leur possession des terres culturelles ?
-
-
- 13- Existe-t-il des conflits entre les étrangers et les autochtones dans la sous-préfecture ?
-
- 14- Lesquels ? Foncier politique Identité culturelle
- 15- A quelle fréquence y a-t-il des conflits entre étrangers et ivoiriens ?.....
- 16- Sont-ils toujours satisfaits des règlements liés aux conflits fonciers ?.....
- 17- Comment réglez-vous ces conflits ?
-
-
- 18- Veulent-ils rester définitivement ou temporairement ?.....
- 19- Ont-ils la nationalité ivoirienne ?.....
- 20- Comment ont-ils obtenu la nationalité ?/ pourquoi?
-
-
- 21- Combien de conflits avez-vous enregistré en 2022 ?..... En 2023 ?.....
- 22- En tant qu'entité déconcentrée, quels pouvoirs l'Etat vous confère pour gérer la migration sur votre territoire ?
-
-

- 1- Les étrangers ont-ils choisi ces sites d'accueil de façon libre ?
 Comment ont-ils été installés ?.....

- 2- Depuis quand avez-vous senti l'ampleur de la migration étrangère sur le territoire ?

- 3- Selon vous quelles sont les causes de cette migration étrangère sur le territoire ?

- 4- Quelles sont les principales activités économiques qu'exercent les étrangers ?

- 5- Comment parviennent-ils aux ressources foncières pour leurs cultures ?

- 6- A quels taux estimez-vous leur possession des terres culturelles ?

- 7- Existe-t-il des conflits entre les étrangers et les autochtones dans la sous-préfecture ?.....
 Lesquels ? Foncier politique Identité culturelle
- 8- Existe-t-il des conflits liés aux relations amoureuses entre hommes et femmes ?
 Oui Non
- 9- Comment réglez-vous ces conflits :.....

- 10- existe-t-il des mariages entre étrangers et autochtone ? a combien estimez-vous ces cas de mariages ?
- 11- A quelle fréquence y a-t-il des conflits entre étrangers et ivoiriens ?

- 12- Sont-ils toujours satisfaits des règlements liés aux conflits fonciers ?.....
- 13- Comment réglez-vous ces conflits ?

- 14- Veulent-ils rester définitivement ou temporairement ?.....
- 15- Ont-ils la nationalité ivoirienne ?.....
- 16- Comment / pourquoi?.....

- 17- Combien de conflits avez-vous enregistré en 2022 ? En 2023 ?
- 18- En tant qu'entité déconcentrée, quels pouvoirs l'Etat vous confère pour gérer la migration sur votre territoire ?

.....
.....
Apport des étrangers au développement économique

- 1- La forte présence des migrants dans la région constitue-t-elle une opportunité ou une menace ? Oui Non.....
Pourquoi ?.....
.....
- 2- Quelles sont les actions qu'ils entreprennent ?
.....
.....
- 3- Dans quel secteur investissent-ils ?
.....
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

- 1- Depuis quand avez-vous senti l'ampleur de la migration étrangère sur le territoire ?
.....
- 2- Selon vous quelles sont les causes de cette migration étrangère sur le territoire ?
.....
- 3- Combien d'étrangers résident sur le territoire régional ?.....
Quelles sont les principales activités économiques qu'exercent les étrangers
.....
.....
- 4- Comment parviennent-ils à s'insérer dans ces activités ?
.....
.....
- 5- A quels taux estimez-vous leur possession des activités sur le territoire ?.....
- 6- Quels est le budget du Conseil Régional ?.....
- 7- Quel est le poids de votre région dans l'économie nationale ?.....
.....

Apport des étrangers au développement économique

- 8- La forte présence des migrants dans la région constitue-t-elle une opportunité ou une menace ? Oui Non.....
- 9- Pourquoi ?.....
- 10- Quelles sont les actions qu'ils entreprennent ?.....
.....
- 11- Dans quel secteur investissent-ils ?.....
.....
- 12- Quel est le taux de leur contribution au développement économique dans la région ?.....
- 13- Parvenez-vous à prélever les taxes sur les activités exercées par les étrangers ?.....
- 14- Comment parvenez-vous à prélever ces taxes ?.....

-
-
- 1- En proportion, combien les étrangers rapportent-ils à votre budget ?.....

Des actions du Conseil Régional

- 2- Quelles sont les actions que le Conseil mène pour inciter les étrangers à investir davantage dans la région ?.....
-
- 3- Quels sont les investissements du Conseil Régional à Bouaflé ?.....
-
-
- 4- Quel est votre taux de réalisation dans la construction :
- des écoles primaires ?.....
 - des établissements secondaires ?
 - des centres de santé dans la région ?.....
- 5- Quel est le niveau d'équipement de ces infrastructures ?.....
- 6- Ces infrastructures profitent-elles aux étrangers de la région ?.....
- Exemples.....
-
- 7- A quelle proportion bénéficient-ils de ces réalisations ?.....

Documents annexes

- 8- La liste des investisseurs PME et leurs secteurs d'activité dans la région
-
-
- 9- Des statistiques sur l'évolution des investissements et du nombre d'investisseurs dans la région depuis la date de création du Conseil Régional à 2022.
-
-
- 10- Statistiques sur les migrants, leurs types d'activités et les taxes annuelles payées de la date de création du Conseil Régional à 2022.
-
-
-
- 11- Les structures et ONG intervenant dans la gestion de la migration, leurs identités et leur localisation
-
-
- 12- Les deux derniers plans quinquennaux et triennaux
- 13- Bilan pluviométrique et température de la région
-
-

ENTRETIEN REALISE AUPRES DE LA MAIRIE

- 1- Depuis quand avez-vous senti l'ampleur de la migration étrangère sur le territoire ?
.....
.....
- 2- Selon vous quelles sont les causes de cette migration étrangère sur le territoire ?
.....
.....
- 3- Combien d'étrangers résident-ils sur le territoire régional ?.....
- 4- Quelles sont les principales activités économiques qu'exercent les étrangers (avec des proportions).....
.....
.....
- 5- Comment parviennent-ils à s'insérer dans ces activités ?
.....
.....
- 6- A quels taux estimez-vous leur possession des activités sur le territoire ?.....
- 7- Quels est le budget de la Mairie ?.....
- 8- Quel est le poids de votre région dans l'économie nationale ?.....
- 9- Existe-t-il des conflits liés aux relations entre hommes et femmes qui impliquent des étrangers? Oui Non.....
- 10- Quelle est la fréquence de ces conflits ?.....
- 11- Comment réglez-vous ces conflits :.....
.....
.....
- 12- existe-t-il des mariages entre étrangers et autochtone ?
- 13- A combien estimez-vous ces cas de mariages ?.....

Apport des étrangers au développement économique

- 14- La forte présence des migrants dans la région constitue-t-elle une opportunité ou une menace ? Oui Non.....
- 15- Pourquoi ?.....
- 16- Quelles sont les actions qu'ils entreprennent ?.....
.....
- 17- Dans quel secteur investissent-ils ?.....
.....
- 18- Quel est le taux de leur contribution au développement économique dans la région ?.....
- 19- Parvenez-vous à prélever les taxes sur les activités exercées par les étrangers ?.....
- 20- Comment parvenez-vous à prélever ces taxes ?.....
.....
.....
- 21- En proportion, combien les étrangers rapportent-ils à votre budget ?.....

Des actions de la Mairie :

- 1- Quelles sont les actions que la Mairie mène pour inciter les étrangers à investir davantage dans la région ?.....
.....
- 2- Quels sont les investissements de la Mairie à Bouaflé ?.....
.....
.....
- 3- Quel est votre taux de réalisation dans la construction :
 - des écoles primaires ?.....
 - des établissements secondaires ?
 - des centres de santé dans la région ?.....
- 4- Quel est le niveau d'équipement de ces infrastructures ?.....
- 5- Ces infrastructures profitent-elles aux étrangers de la région ?.....
Exemples.....
.....
- 6- A quelle proportion bénéficient-ils de ces réalisations ?.....

Documents annexes

- 7- La liste des investisseurs PME et leurs secteurs d'activité dans la région ?
.....
.....
- 8- Des statistiques sur l'évolution des investissements et du nombre d'investisseurs dans la région depuis la date de création du Conseil Régional à 2022.
.....
.....
- 9- Statistiques sur les migrants, leurs types d'activités et les taxes annuelles payées de la date de création du Conseil Régional à 2022.
.....
.....
.....
.....
- 10- Les structures et ONG intervenant dans la gestion de la migration, leurs identités et leur localisation
.....
.....
.....
.....
- 11- Les deux derniers plans quinquennaux et triennaux
.....
- 12- Bilan pluviométrique et température de la région
.....
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DU SERVICE DES IMPÔTS

- 1- Comment se font les enregistrements des propriétaires terriens et des terrains bâtis ?
.....
1. Quelles sont les étapes de l'acquisition de terrain et la mise en valeur du terrain ?
.....
2. Y a-t-il une différence d'impôt entre ivoirien et étranger ?
.....
.....
3. Quels sont les types d'impôt qu'il faut payer ?.....
.....
4. Qui doit payer l'impôt ?.....
5. Sur quoi prélève-t-on l'impôt ?.....
6. Combien de maisons y a-t-il dans la ville ?.....
7. Comment calculez-vous les dus des populations ?.....
.....
8. Combien doit payer en impôt un citoyen qui a un terrain nu ?.....
9. Comment finance-t-on les entités décentralisées avec les impôts prélevés ?
.....
10. Combien revient aux entités décentralisées pour leur fonctionnement ?.....
.....
11. Quelles est la part de la commune ?.....

Requêtes

12. Le plan d'aménagement de la ville de Bouaflé
13. Les premiers bâtis et le nouvel étalement spatial de la ville depuis 2010
.....
14. Le nombre de propriétaire terrien selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie et le type de construction
.....
15. Le nombre d'investisseurs dans l'immobilier par nationalité et la catégorie socioprofessionnelle
.....
16. Le coût moyen d'impôt à payer selon le type d'habitation construit
.....
17. Le nombre d'immigré qui paient les impôts selon la nationalité ou l'ethnie
.....
18. Le nombre de contributeur selon la nationalité
.....
19. Le nombre de PME et PMI selon la nationalité dans la région de la Marahoué
.....
20. Le nombre de personne propriétaire de maison selon la nationalité
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DE L'OIPR

1. Quelle est la mission de l'OIPR?.....
.....
.....
2. Quelles est la superficie du que gère l'OIPR dans la région de la Marahoué.....
3. Quelle est la superficie de forêt appartenant à l'OIPR exploitée par les agriculteurs ?
.....
4. Quel est l'état du parc de la Marahoué ?
.....
.....
.....
5. Quelle est la proportion des étrangers ?.....
6. Que produisent-ils sur ces parcelles ?.....
.....
7. Les agriculteurs paient-ils des taxes ?.....
8. Combien paient-ils en moyenne par an ?.....

17- Le nombre d'agriculteurs de la région et les superficies cultivées selon leur nationalité, les rendements des producteurs et le coût au tonnage.

.....
.....

18- Le bilan pluviométrique et de température dans la région

.....

19- Evolution annuelle de la pluviométrie 2000-2020

.....

20- Répartition annuelle de la pluviométrie et la température en 2022

.....

21- Quelles sont vos difficultés à sécuriser le parc ?

.....

.....

.....

22- Quel le niveau d'infiltration du parc ?

.....

.....

.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DE LA SODEFOR

1. Quelle est la mission de la SODEFOR ?.....
.....
.....
2. Quelles est la superficie de la forêt que détient la SODEFOR dans la région de la Marahoué.....
3. Quelle est la superficie de forêt appartenant à la SODEFOR exploitée par les agriculteurs ?
.....
4. Quel est l'état du parc de la Marahoué ?
.....
.....
.....
5. Quelle est la proportion des étrangers ?.....
6. Que produisent-ils sur ces parcelles ?.....
.....
7. Les agriculteurs paient-ils des taxes ?.....
8. Combien paient-ils en moyenne par an ?.....

Requêtes

- 9- Le nombre d'agriculteurs de la région et les superficies cultivées selon leur nationalité, les rendements des producteurs et le coût au tonnage.

.....

- 10-Le bilan pluviométrique et de température dans la région

.....

- 11-Evolution annuelle de la pluviométrie 2000-2020

.....

- 12-Répartition annuelle de la pluviométrie et la température en 2022

.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Quelle est la mission du Ministère de l'Agriculture?.....

.....
.....
.....

Quelle est la superficie de la forêt exploitée par les agriculteurs dans la région de la Marahoué?

.....
Quelle est la proportion des étrangers ?.....

Que produisent-ils sur ces parcelles ?.....

.....
.....
.....

Les agriculteurs paient-ils des taxes ?.....

Combien paient-ils en moyenne par an ?.....

Requêtes

- Le nombre d'agriculteurs de la région et les superficies cultivées selon leur nationalité, les rendements des producteurs et le coût au tonnage.

.....
.....
.....

- Le bilan pluviométrique et de température dans la région.....
- Evolution annuelle de la pluviométrie 2000-2020

.....
.....
.....

Répartition annuelle de la pluviométrie et la température en 2022

.....
.....
.....

GUIDE D'ENTRETIEN

ENTRETIEN REALISE AUPRES DES AUTORITES COUTUMIERES

- ✓ Comment avez-vous accueilli les étrangers dans votre village ?.....
- ✓
.....
.....
- ✓ Quels sont vos rapports aujourd'hui ?.....
.....
.....
.....
- ✓ Participent-ils aux activités économiques et culturelles du village ?.....
- ✓ Quels sont les problèmes récurrents que vous réglez ?
.....
.....
.....
- ✓ Sont-ils toujours satisfaits des règlements liés aux conflits fonciers ?.....
- ✓ Comment trouvez-vous des solutions à ces problèmes ?.....
- ✓
.....
.....
- ✓ Rendez-vous compte aux autorités administratives ?.....
- ✓ Souhaitez-vous continuer de vivre avec eux dans votre village ou non ?.....
Pourquoi ?.....
.....
.....
.....

ENTRETIEN REALISE AUPRES DES CHEFS DE TERRE

- ✓ Avez-vous encore des terres agricoles cultivables ?.....
- ✓ Comment attribuez-vous la terre aux paysans ?.....
- ✓
.....
.....
- ✓ Vendez-vous les parcelles aux allogènes et allochtones ?.....
.....
.....
.....
- ✓ Sur quelles bases vous cédez les parcelles de terre aux étrangers ?.....
.....

-
-
- ✓ Les parcelles de terre ont-elles été objet de conflits ?.....
 - ✓ Avez-vous encore des terres à attribuer à des potentiels acquéreurs ?.....
 - ✓ Sentez-vous le risque et les dangers de la pénurie des terres ?.....

-
-
-
- ✓ Comment voulez-vous lutter contre ce phénomène ?.....
-

-
-
- ✓ Les parcelles de terre ont-elles été objet de conflits ?.....
 - ✓ Avez-vous encore des terres à attribuer à des potentiels acquéreurs ?.....
 - ✓ Sentez-vous le risque et les dangers de la pénurie des terres ?.....

-
-
-
- ✓ Comment voulez-vous lutter contre ce phénomène ?.....
-

INSTITUT



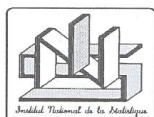
Répartition de la population de la région de la Marahoué par Sous-Préfecture, Ethnie et Nationalité selon le sexe

SOUS PREFECTURE			Sexe		Total
			Masculin	Féminin	
BEGBESSOU	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	9733	9002	18735
		BENIN	23	27	50
		BURKINA-FASO	706	155	861
		GHANA	0	9	9
		GUINEE	421	207	628
		LIBERIA	3	0	3
		MALI	2567	1508	4074
		MAURITANIE	13	0	12
		NIGER	11	3	14
		NIGERIA	13	5	17
		SENEGAL	8	26	34
		TOGO	11	1	12
		DJIBOUTI	8	5	12
		SOMALIE	8	0	8
		GABON	5	0	5
		TOTAL	13529	10948	24476
BOUAFLE	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	87111	79398	166509
		BENIN	676	515	1191
		BURKINA-FASO	19747	16150	35898
		GHANA	91	91	182
		GUINEE	1516	1139	2656
		GUINEE-BISSAU	17	17	33
		LIBERIA	5	4	9
		MALI	3207	2427	5634
		MAURITANIE	197	14	211
		NIGER	373	260	632
		NIGERIA	145	130	275
		SENEGAL	192	116	308
		TOGO	191	100	291
		BURUNDI	9	5	14
		DJIBOUTI	40	23	63
		SOMALIE	6	0	6
		MALAWI	1	0	1
		CAMEROUN	8	0	8
		MAROC	28	0	28
		CHINE	3	0	3
		BRUNEI DARUSSALAM	1	0	1
		SAMOA OCCIDENTAL	1	0	1
		AFGHANISTAN	1	0	1

Source RGPH - 2014

		INDE	1	0	1
		ARABIE SAOUDITE	0	1	1
		LIBAN	1	0	1
		ITALIE	1	0	1
		FRANCE	1	3	4
		PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE	0	3	3
		TOTAL	113572	100395	213967
N'DOUFFOUKAN KRO	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	9907	9430	19337
		BENIN	9	11	20
		BURKINA-FASO	265	195	460
		GHANA	2	0	2
		GUINEE	7	11	18
		MALI	80	63	143
		MAURITANIE	4	0	4
		NIGER	9	6	15
		SENEGAL	4	0	4
		TOGO	11	7	18
		BURUNDI	0	1	1
		DJIBOUTI	2	0	2
		BELGIQUE	1	0	1
		TOTAL	10301	9724	20025
PAKOUABO	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	10386	7923	18309
		BENIN	1	0	1
		BURKINA-FASO	385	217	601
		GHANA	8	4	13
		GUINEE	10	12	21
		GUINEE-BISSAU	3	0	3
		MALI	396	202	598
		MAURITANIE	24	0	24
		NIGER	10	8	18
		TOGO	3	1	4
		SOMALIE	4	0	4
		TOTAL	11230	8367	19597
TIBEITA	NATIONALITE	COTE D'IVOIRE	8264	7458	15722
		BENIN	10	3	12
		BURKINA-FASO	3311	2503	5814
		GHANA	0	1	1
		GUINEE	3	5	8
		MALI	325	323	648
		MAURITANIE	1	0	1
		NIGER	6	3	10
		NIGERIA	1	0	1
		TOGO	9	0	9
		BURUNDI	6	3	9
		DJIBOUTI	1	1	2
		MAROC	3	0	3
		ARABIE SAOUDITE	1	0	1
		TOTAL	11938	10301	22239

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



Répartition de la population de la région de la Marahoué par Sous-Préfecture, Ethnie et Nationalité selon le sexe

SOUS PREFECTURE			Sexe		Total
			Masculin	Féminin	
BEGBESSOU	Nationalité	ABBEY	13	12	25
		ABIDJI	6	5	11
		ABOURE	14	6	20
		ABRON	16	14	30
		ADJOUKROU	5	2	7
		AGNI	36	15	51
		APPOLO OU N'ZIMA	0	1	1
		AKYE OU ATTIE	20	27	47
		BAMBARA	0	33	33
		BAOULE	5972	5543	11515
		BETE	9	9	19
		DIDA	16	13	29
		DIOULA	45	47	92
		DJIMINI	7	15	22
		EBRIE	16	1	17
		GAGOU	1	0	1
		GNABOUA (niaboua)	2	1	4
		GOURO	86	88	174
		GUERE	19	25	43
		KODIA	7	0	7
		KORO	0	2	2
		KOULANGO	8	21	29
		KOUYA	3	5	8
		KOYAKA OU KOYARA	34	43	77
		LOBI	8	5	13
		MAHOU OU MAHOUKA	45	79	125
		MALINKE OU MANINKA	459	426	886
		NIGBI	0	5	5
		SAMOGHO	3	0	3
		SENOUFO	297	318	615
		TAGOUANA	23	13	36
		TOURA	29	46	75
		WOBE	7	6	13
		YACOUBA OU DAN	29	50	79
		YAOURE (yohoure)	2462	2108	4570
		NATURALISE IVOIRIEN	33	19	51
		NON IVOIRIEN	3798	1943	5741
		TOTAL	13532	10944	24476
BOUAFLE	Nationalité	ABBEY	136	141	277

ABIDJI	51	46	97
ABOURE	196	192	388
ABRON	202	218	420
ADJOUKROU	127	81	208
AGNI	1249	1228	2477
AHIZI	4	14	18
ALLADIAN	6	6	13
APPOLO OU N'ZIMA	45	42	87
AKYE OU ATTIE	369	397	766
AVIKAM OU BRIGNAN	12	21	32
BAKWE	8	1	9
BAMBARA	22	41	63
BAOULE	33448	30785	64234
BETE	1207	1248	2455
BIRIFOR	14	22	36
CONJA	1	0	1
DEGHA	1	3	4
DIDA	241	260	501
DIOULA	7635	7101	14736
DJIMINI	204	176	379
EBRIE	103	110	213
EHOTILE	22	35	56
GAGOU	114	96	210
GNABOUA (niaboua)	114	118	232
GODIE	46	42	88
GOUIN OU KIRMA	4	3	6
GOURO	10626	9717	20343
GUERE	786	816	1602
KAMARA OU KOMARA	1	1	3
KODIA	15	17	32
KOMONO	4	0	4
KORO	123	114	237
KOULANGO	186	179	365
KOUYA	14	18	32
KOYAKA OU KOYARA	2009	1848	3857
KROBOU	27	51	78
KROUMEN	37	50	87
LOBI	732	584	1316
MAHOU OU MAHOUKA	639	670	1310
MALINKE OU MANINKA	6749	5568	12317
M'BATTO (goua)	45	45	90
MONA OU MOUAN	91	90	181
NAFANA	0	1	1
N'GAIN	3	1	4
NIEDEBOUA	29	14	44
NIGBI	1	9	10
OUADOUGOU	10	3	13
OUAN	56	60	117
OUODOUGOU	4	6	10
SAMOGHO	45	24	69

Source RGPH - 2014

		SENOUFO	5769	4873	10642
		TAGOUANA	606	579	1185
		TOURA	119	95	214
		WANE	88	103	191
		WOBE	208	245	452
		YACOUBA OU DAN	1426	1389	2815
		YAOURE (yohoure)	5637	5095	10732
		NATURALISE IVOIRIEN	5444	4705	10149
		NON IVOIRIEN	26461	20997	47458
		TOTAL	113572	100395	213967
N'DOUFFOUK ANKRO	Nationalité	ABBEY	3	9	12
		ABOURE	0	1	1
		ABRON	9	8	16
		ADJOUKROU	0	6	6
		AGNI	27	27	54
		ALLADIAN	1	1	2
		APPOLO OU N'ZIMA	3	1	4
		AKYE OU ATTIE	25	38	62
		BAOULE	9434	8951	18385
		BETE	24	30	54
		DIDA	0	3	3
		DIOULA	30	35	65
		EBRIE	5	5	11
		GAGOU	0	1	1
		GOURO	93	81	174
		GUERE	10	12	23
		KOULANGO	1	11	12
		KOUYA	2	0	2
		KOUZIE	1	0	1
		KOYAKA OU KOYARA	30	19	49
		LOBI	65	65	129
		MAHOU OU MAHOUKA	2	1	3
		MALINKE OU MANINKA	5	5	11
		M'BATTO (goua)	2	0	2
		MONA OU MOUAN	1	0	1
		NAFANA	1	0	1
		OUAN	0	1	1
		SAMOGHO	0	1	1
		SENOUFO	95	84	179
		TAGOUANA	1	1	2
		TOURA	0	2	2
		WANE	5	1	7
		WOBE	4	1	5
		YACOUBA OU DAN	14	16	30
		YAOURE (yohoure)	4	6	10
		NATURALISE IVOIRIEN	8	5	14
		NON IVOIRIEN	394	294	688
		TOTAL	10301	9724	20025
PAKOUABO	Nationalité	ABIDJI	1	0	1
		ABOURE	9	4	13

		ABRON	14	5	20
		ADJOUKROU	0	1	1
		AGNI	29	7	36
		ALLADIAN	1	0	1
		AKYE OU ATTIE	9	5	14
		BAMBARA	20	3	23
		BAOULE	8912	7091	16003
		BETE	59	15	74
		CONJA	0	3	3
		DEGHA	2	0	2
		DIDA	9	13	23
		DIOULA	266	157	423
		DJIMINI	2	0	2
		DOMA	2	0	2
		EBRIE	0	1	1
		FOULA	1	0	1
		GAGOU	5	0	5
		GNABOUA (niaboua)	0	1	1
		GODIE	0	2	2
		GOUIN OU KIRMA	2	0	2
		GOURO	178	122	300
		GUERE	15	4	20
		KOULANGO	15	5	21
		KOUYA	9	2	11
		KOYAKA OU KOYARA	44	19	63
		KROBOU	1	0	1
		KROUMEN	3	1	4
		LOBI	28	4	32
		MAHOU OU MAHOUKA	1	0	1
		MALINKE OU MANINKA	97	66	163
		MONA OU MOUAN	11	9	21
		NAFANA	1	0	1
		NEYO	5	0	5
		OUADOUGOU	1	0	1
		OUAN	0	1	1
		OUODOUGOU	2	0	2
		SENOUFO	456	297	753
		TAGOUANA	40	13	54
		TOURA	20	8	28
		WOBE	4	3	7
		YACOUBA OU DAN	23	9	32
		YAOURE (yohoure)	0	2	2
		NATURALISE IVOIRIEN	86	47	133
		NON IVOIRIEN	844	444	1288
		TOTAL	11230	8367	19597
TIBEITA	Nationalité	ABOURE	6	0	6
		ABRON	4	0	4
		AGNI	44	29	73
		AKYE OU ATTIE	2	0	2
		BAOULE	1078	877	1955

Source RGPH - 2014

BETE	41	41	81
BIRIFOR	10	8	17
DIDA	2	4	6
DIOULA	95	83	178
DJIMINI	4	0	4
EBRIE	4	0	4
GAGOU	10	6	15
GNABOUA (niaboua)	2	2	4
GOUIN OU KIRMA	6	0	6
GOURO	5476	5135	10611
GUERE	10	4	14
KOULANGO	23	25	48
KOUYA	23	15	39
KOYAKA OU KOYARA	12	17	29
KROBOU	0	2	2
KROUMEN	0	2	2
LOBI	79	93	172
MAHOU OU MAHOUKA	0	8	8
MALINKE OU MANINKA	83	64	147
M'BATTO (goua)	0	2	2
MONA OU MOUAN	2	2	4
OUAN	46	41	87
SENOUFO	1047	871	1918
TAGOUANA	8	2	10
TOURA	8	14	21
WOBE	8	2	10
YACOUBA OU DAN	64	48	112
YAOURE (yohoure)	0	2	2
NATURALISE IVOIRIEN	70	62	131
NON IVOIRIEN	3675	2842	6517
TOTAL	11938	10301	22239



Daloa, le 27 Mars 2024

REPARTITION DE LA POPULATION ET DES MENAGES DU DEPARTEMENT DE BOUAFLE DE 1988 PAR LOCALITES					
LOCALITES	NOMBRE DE CAMPEMENTS	NOMBRE DE MENAGES	ENSEMBLE LOCALITE		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL
ENSEMBLE DEPARTEMENT ..	731	24 479	84 864	79 053	163 917
SOUS-PREFECTURE: BONON					
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	402	7 294	26 530	24 874	51 404
SECTEUR COMMUNAL	126	3 475	11 891	11 111	23 002
BLABLATA	5	62	204	204	408
BOGNONZRA	12	205	730	626	1 356
DABOUZRA	0	78	252	263	515
MADIETA	0	54	173	183	356
OUAREBOTA	15	140	455	474	929
BONON	94	2 936	10 077	9 361	19 438
SECTEUR NON COMMUNAL	276	3 819	14 639	13 763	28 402
BANTIFLA	2	137	511	506	1 017
BANTINFLA	26	242	928	875	1 803
BIEGONFLA	0	154	604	542	1 146
BLANOUFLA	0	204	807	711	1 518
BONO BI ZEHITAFLA	2	68	284	222	506
BOUNANTINFLA	20	216	814	789	1 603
BOUNIFLA	6	245	944	881	1 825
DIANOUFLA	11	303	1 145	1 112	2 257
GANOUFLA	3	160	527	665	1 192
GNINGUETCHIKRO	30	213	814	770	1 584
GOBAZRA	6	111	425	398	823
GOFLA	0	27	107	92	199
IRIBAFLA	24	158	601	573	1 174
KANGRETA	20	121	451	448	899
LOAFLA	0	261	1 008	935	1 943
SAYETA	17	105	368	416	784
VRIGRITA	25	329	1 287	1 157	2 444
ZAGUIETA	53	505	2 047	1 707	3 754
ZANOUFLA	13	168	599	650	1 249
ZEGATA	18	92	368	314	682

LOCALITES	NOMBRE DE CAMPEMENTS	NOMBRE DE MENAGES	ENSEMBLE LOCALITE		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL
SOUS-PREFECTURE:BOUAFLE					
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	329	17 185	58 334	54 179	112 513
SECTEUR COMMUNAL	12	6 087	20 724	18 271	38 995
ALLANGBAKONANKRO	5	52	167	167	334
BLAMA	0	18	59	57	116
GARANGO	7	572	1 735	1 930	3 665
KONGOYOBOUESSOU	0	50	176	142	318
BOUAFLE	0	5 395	18 587	15 975	34 562
SECTEUR NON COMMUNAL	317	11 098	37 610	35 908	73 518
AKA N'GUESSANKRO	5	215	728	694	1 422
AKAKRO	0	42	136	145	281
AKOWEBO	0	147	461	512	973
ALLAHOU-BAZI	1	80	269	264	533
ALLEKRAN	0	18	67	49	116
ALLEY	0	34	109	117	226
ANGOVIA	2	78	276	240	516
ATTOSSE	0	315	1 016	1 071	2 087
BAONFLA	23	821	2 897	2 543	5 440
BAZI	4	176	585	584	1 169
BAZIAFLA	0	58	191	191	382
BEGBESSOU	8	174	635	519	1 154
BENOU	0	72	229	249	478
BLANFLA	13	266	904	855	1 759
BLE	0	397	1 265	1 364	2 629
BOKASSOU	1	62	219	191	410
BOUAFLE	1	471	1 743	1 374	3 117
BOZI	0	179	604	580	1 184
BOZI 2	0	52	211	136	347
DEGBEZERE	0	67	220	221	441
DIACOHOU NORD	3	81	291	247	538
DIACOHOU SUD	0	353	1 131	1 204	2 335
DIADIENOUFLA	11	148	546	433	979
DIALLE	3	56	182	188	370
DIANFLA	2	117	399	379	778
DIOLABOUGOU	0	46	157	147	304
DUONFLA	5	250	938	717	1 655
FETEKRO	9	67	227	216	443
GOURGUI	0	8	27	28	55
GUEZANOUFLA	1	83	286	265	551
HALLANYKRO	11	181	688	514	1 202
KAMI	0	62	209	202	411
KAVIESSOU	1	57	187	189	376
KIEKIEKRO	0	34	118	108	226
KOFFIKRO	0	12	37	40	77
KONEFLA	28	162	539	533	1 072
KOUAKOUGNANOU	1	93	281	337	618
KOUASSI-PERITA	0	74	242	249	491
KOUBI	0	37	124	122	246
KOUDOUGOU-SOKOURA	16	436	1 455	1 431	2 886
KOUPELA-TENGODOGO	9	364	1 267	1 145	2 412
KARIGAMBO	0	173	517	632	1 149
LIADJENOUFLA	0	17	48	62	110
LOTANZIA	0	25	85	82	167
NANGREKRO	0	261	844	885	1 729
N'DA KOFFI YOBUEKRO	0	31	105	103	208
N'DENOU	0	53	168	186	354
N'DENOUKRO	0	306	1 002	1 025	2 027
N'DOUFFOUKANKRO	0	361	1 141	1 252	2 393
N'GATTAKRO	10	131	449	417	866
N'GORANKRO	9	20	63	70	133
OUANZANOU	0	61	192	215	407
OUSSOU-YAOKRO	6	109	371	352	723
PAKOGUI	1	62	217	193	410
PAKOUABO	49	533	1 701	1 826	3 527
PANGBA-KOAMEKRO	30	256	891	807	1 698
PATIZIA	0	126	399	433	832
SAIMIMBO	1	30	101	101	202
SAMANIFLA	0	26	86	84	170
SATMACI	4	117	446	329	775
SIETINFLA	20	669	2 387	2 047	4 434
SINFLA	4	55	176	186	362
SUEFLA	6	207	726	645	1 371
TANGONBOUITA	0	36	118	122	240
TIBEITA	4	190	615	644	1 259
TUANKRO	0	40	130	132	262
YOHO	9	209	692	693	1 385
ZAGOUTA	0	103	343	339	682
ZANHOUOFLA	0	67	239	208	447
ZEKATA	0	130	408	451	859
ZOOLA DANANGORO	6	181	607	592	1 199
ZOUGOUSSOU	0	68	247	202	449

Source : INS_RGPH 1988

Page 154

REPARTITION DE LA POPULATION ET DES MENAGES DU DEPARTEMENT DE BOUAFLE DE 1998 PAR LOCALITES					
LOCALITES	NOMBRE DE CAMPEMENTS	NOMBRE DE MENAGES RECENSES	ENSEMBLE LOCALITE		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL
ENSEMBLE DEPARTEMENT BOUAFLE..	825	35 047	123 223	113 089	236 312
SOUS-PREFECTURE: BONON					
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	416	12 247	45 232	42 034	87 266
SECTEUR COMMUNAL	157	4 679	15 950	15 030	30 980
BLABLATA	3	84	231	247	478
BONON	117	4 180	14 523	13 617	28 140
MADIETA	8	119	321	314	635
OUAREBOTA	29	296	875	852	1 727
SECTEUR NON COMMUNAL	259	7 568	29 282	27 004	56 286
BANNONFLA	27	1 502	6 095	5 649	11 744
BIEGONFLA	10	237	754	646	1 400
BLANOUFLA	27	403	1 572	1 420	2 992
BOGNONZRA	20	916	3 254	2 999	6 253
BOUNANTINFLA	24	408	1 320	1 232	2 552
BOUNIFLA	5	432	1 646	1 521	3 167
DABOUZRA	-	126	379	395	774
DIANOUFLA	11	623	2 720	2 557	5 277
GOBAZRA	41	513	2 043	1 835	3 878
IRIBAFILA	18	223	783	808	1 591
KANGRETA	14	289	974	747	1 721
LOAFILA	8	263	1 041	929	1 970
SAYETA	4	166	676	643	1 319
ZAQUIETA	38	1 037	4 344	4 109	8 453
ZANOUFLA	3	283	1 192	1 106	2 298
ZEGATA	9	146	489	408	897
SOUS-PREFECTURE: BOUAFLE					
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	409	22 800	77 991	71 055	149 046
SECTEUR COMMUNAL	56	9 059	30 415	27 622	58 037
ALLANGBAKONANKRO	10	122	422	400	822
BLAMA	4	17	61	69	130
BOUAFLE	14	7 990	25 319	22 622	47 941
GARANGO	3	418	2 414	2 468	4 882
KONGYOBOUESSOU	5	53	204	152	356
KOUELA	5	147	664	633	1 297
N'GUATTAKRO	12	89	215	248	463
OUSSOU-YAOKRO	3	110	488	450	938
TENKODOGO	0	112	628	580	1 208

REPARTITION DE LA POPULATION ET DES MENAGES DU DEPARTEMENT DE BOUAFLE DE 1998 PAR LOCALITES					
LOCALITES	NOMBRE DE CAMPEMENTS	NOMBRE DE MENAGES RECENSES	ENSEMBLE LOCALITE		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL
SECTEUR NON COMMUNAL	353	13 741	47 576	43 433	91 009
AKA N'GUESSANKRO	8	460	1 465	1 328	2 793
AKAKRO	-	75	184	189	373
AKOWEBO	1	167	610	582	1 192
ALLAHOU-BAZI	8	158	389	324	713
ALLEKRAN	-	41	152	98	250
ALLEY	-	45	143	108	251
ANGOVIA	3	108	441	368	809
ATTOSSE	2	328	1 385	1 331	2 716
BAONFLA	21	738	3 665	3 178	6 843
BAZI	9	199	1 002	910	1 912
BAZIAFLA	2	74	225	235	460
BEGBESSOU	8	296	904	799	1 703
BENOU	-	86	257	238	495
BLANFLA	6	234	774	724	1 498
BLE	-	376	1 423	1 455	2 878
BOKASSOU	1	85	221	209	430
BOPRI	-	56	169	167	336
BOUAFLA	17	623	2 222	1 898	4 120
BOZI	7	294	923	892	1 815
BOZI 2	4	115	459	364	823
DANANGORO	4	134	373	346	719
DEGBEZERE	-	82	237	244	481
DIACOHOU NORD	3	196	545	491	1 036
DIACOHOU SUD	-	328	1 389	1 352	2 741
DIADIENOUFLA	13	317	1 113	989	2 102
DIALLE	2	90	217	223	440
DIANFLA	4	138	458	485	943
DIOLABOUGOU	-	40	153	123	276
DUONFLA	6	235	1 143	937	2 080
FETEKRO	11	78	251	205	456
GOURGUI	-	15	32	32	64
GUEZANOUFLA	3	110	493	463	956
HALLANYKRO	21	265	1 344	1 085	2 429
KAMI	1	80	238	263	501
KAVIESSOU	1	83	203	185	388
KIEKIEKRO	-	43	135	109	244
KOFFIKRO	-	37	58	59	117
KONEFLA	-	156	564	584	1 148
KOUAKOUGNANOU	-	55	160	175	335
KOUASSI-PERITA	-	90	281	260	541
KOUBI	-	38	121	134	255
KOUDOUGOU-SOKOURA	21	582	2 093	1 971	4 064
KRINGABO	-	116	484	469	953
LIADJENOUFLA	-	35	120	117	237
LOTANZIA	-	22	74	76	150
NANGREKRO	-	227	1 032	868	1 900
N'DA KOFFI YOBUEKRO	-	46	99	103	202
N'DENOU	-	55	122	110	232
N'DENOUKRO	-	298	1 192	1 184	2 376
N'DOUFFOUKANKRO	-	351	1 282	1 308	2 590
NGORANKRO	14	104	253	180	433
OUANZANOU	-	75	223	215	438
PAKOGUI	-	87	242	233	475
PAKOUABO	50	479	1 423	1 397	2 820
PANGBA-KOUAMEKRO	40	720	1 803	1 466	3 269
PATIZIA	1	150	413	320	733
SAIMIMBO	1	35	99	92	191
SAMANIFLA	-	70	157	144	301
SATMACI	4	250	750	618	1 368
SIETINFLA	37	770	3 988	3 250	7 238
SINFLA	3	38	114	114	228
SUEFLA	9	314	1 226	1 488	2 714
TANGONOBOUTA	-	52	127	124	251
TIBEITA	7	212	742	698	1 440
TUANKRO	-	52	162	121	283
YOHO	-	438	791	714	1 505
ZAGOUTA	-	262	439	380	819
ZANHOUOFLA	-	81	253	256	509
ZEKATA	-	185	450	469	919
ZOOLA DANANGORO	-	87	246	230	476
ZOUGOUSSOU	-	378	656	577	1 233

Source : INS_RGPH 1998





Daloa, le 13 mars 2024

Répartition de la population des sous-préfecture du département de Bouaflé par localités selon le sexe

LOCALITES PAR CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	ENSEMBLE LOCALITE		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ENSEMBLE DEPARTEMENT ..	161 857	138 448	300 305

SOUS-PREFECTURE: BEGBESSOU

ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	14 278	10 199	24 476
SECTEUR NON COMMUNAL	14 278	10 199	24 476
AKAKRO	410	349	759
ALLAHOU-BAZI	2 692	1 854	4 546
ANGOVIA	2 691	2 002	4 693
BEGBESSOU	3 111	2 525	5 636
DIALLE	1 274	989	2 263
KAMI	386	336	722
KOUAKOU GNANOU	2 549	1 173	3 722
KOUBI	638	501	1 139
N'DAKOFFI-YOBOUEKRO	203	211	414
SAIMIMBO	324	259	583

SOUS-PREFECTURE: N'DOUFFOUKANKRO

ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	10 344	9 681	20 025
SECTEUR NON COMMUNAL	10 344	9 681	20 025
AKOWEBO	714	635	1 349
ATTOSSE	1 526	1 460	2 986
BENOU	351	321	672
BLE	1 633	1 575	3 208
DIACOHOU-SUD	1 469	1 315	2 784
NANGREKRO	1 000	844	1 844
N'DENOUKRO	1 458	1 503	2 961
N'DOUFFOUKANKRO	2 194	2 027	4 221

SOUS-PREFECTURE: PAKOUABO

ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	10 670	8 927	19 597
SECTEUR NON COMMUNAL	10 670	8 927	19 597
AKA-N'GUESSANKRO	1 420	1 233	2 653
DIACOHOU-NORD	2 280	1 929	4 208
KRIGAMBO	581	539	1 120
PAKOUABO	2 648	2 485	5 132
PANGBA-KOUAMEKRO	3 742	2 742	6 484

SOUS-PREFECTURE: TIBEITA

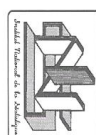
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	12 041	10 198	22 239
SECTEUR NON COMMUNAL	12 041	10 198	22 239
BAZIAFLA	478	413	891
BOHITIEFLA	244	246	491
BOUAFILA	4 141	3 269	7 410
DANAGORO	2 650	2 236	4 886
DIANFLA	943	861	1 804
TIBEITA	1 603	1 493	3 096
ZANHOUFLA	447	412	860
ZOOLA	1 535	1 266	2 801

LOCALITES PAR CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	ENSEMBLE LOCALITE		
LOCALITE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
SOUS-PREFECTURE:BOUAFLE			
ENSEMBLE SOUS-PREFECTURE	114 524	99 443	213 967
SECTEUR COMMUNAL	58 758	52 266	111 024
ALLANGBA-KONANKRO	1 053	972	2 025
BLAMA	64	48	112
BOUAFLE	55 413	49 425	104 838
KONGO YOBOUESSOU	164	131	295
N'GATTAKRO	879	761	1 640
OUSSOU YAKRO	1 185	929	2 115
SECTEUR NON COMMUNAL	55 766	47 177	102 942
ALLEKRAN	537	220	757
ALLEY	282	253	535
BAONFLA	3 670	3 129	6 799
BAZI	1 219	1 072	2 291
BLANFLA	1 423	1 277	2 701
BOKASSOU	280	243	523
BOZI	1 891	1 861	3 752
BOZI 2	1 054	914	1 968
BOZI SATMACI	1 503	923	2 426
DEGBEZERE	876	569	1 444
DUONFLA	1 202	1 071	2 273
GARANGO	6 760	6 023	12 783
GOURGUI	1 831	1 056	2 888
GUEZANOFLA	1 234	1 075	2 309
HALLANIKRO	2 628	2 114	4 741
KAVIESSOU	968	751	1 719
KIKIEKRO	240	199	439
KOFFIKRO	160	125	284
KONEFLA	601	538	1 139
KOUASSI-PERITA	976	889	1 865
KOUDOUGOU	4 457	3 751	8 207
KOUELA	735	681	1 416
LIADJENOUFLA 1	1 517	1 345	2 862
LIADJENOUFLA 2	546	458	1 003
LOTANZIA	85	72	156
N'DENOU	474	462	936
OUAZANOU	773	607	1 380
PAKOGUI	319	278	597
PATIZIA	650	537	1 187
SAMANIFLA	1 759	1 582	3 341
SIETINFLA	5 091	4 330	9 421
SINFLA	256	220	476
SUEFLA	2 559	2 418	4 977
TANGONO BOUITA	410	283	694
TENKODOGO	1 063	897	1 959
TUANKRO	149	137	287
YOHO	1 703	1 444	3 148
ZAGOUTA	983	844	1 827
ZEGATA-YAURE	512	401	913
ZOUGOUSSOU	2 390	2 128	4 518



DIRECTEUR REGIONAL

TRAORE Mamadou



Répartition de la population par sexe, par groupe ethnique et par nationalité du département de Bouaflé en 1988 et 1998

Ethnie ou Pays	POPULATION 1988			POPULATION ESTIMÉE 1998.		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Akan	30 775	31 505	62 280	45 341	46 417	91 758
Krou	2 063	2 072	4 135	3 039	3 053	6 092
Mandé du Nord	5 818	5 619	11 437	8 571	8 279	16 850
Mandé du Sud	15 637	15 920	31 557	23 038	23 455	46 493
Voltaïques	3 727	3 068	6 795	5 491	4 520	10 011
Naturalisés Ivoir.	685	475	1 160	1 009	700	1 709
Sans Précisions	34	3	37	50	4	54
Total Ivoiriens	58 739	58 662	117 401	86 541	86 428	172 969
Burkina Faso	17 940	14 470	32 410	26 431	21 319	47 750
Bénin	613	487	1 100	903	718	1 621
Ghana	234	579	813	345	853	1 198
Guinée	1 556	1 449	3 005	2 292	2 135	4 427
Mali	5 297	4 103	9 400	7 804	6 045	13 849
Nigéria	182	180	362	268	265	533
Autres	896	331	1 227	1 320	488	1 808
Pays non Afric.	67	37	104	99	55	153
Total non Ivoir.	26 785	21 636	48 421	39 463	31 877	71 340
Population Totale	85 524	80 298	165 822	126 004	118 305	244 309

Source : RGPH 1988 & 1998

Le Directeur Régional

TIRAORE Mamadou

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	iii
Dédicace.....	iv
Avant-Propos.....	v
Remerciements.....	vi
Abréviations, Acronymes et Sigles.....	viii
Liste des illustrations	x
Résumé.....	xvi
Abstract.....	xvii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
1. Compréhension du sujet.....	1
2. Revue critique de la littérature et définition des concepts.....	3
2.1. Définition des concepts.....	4
2.1.1. Migration planifiée.....	4
2.1.2. Saturation foncière.....	4
2.1.3. Reconversion économique.....	5
2.1.4. Développement local.....	6
2.2. Approches théoriques : de la théorie systémique de la migration à la théorie de la résilience des populations.....	8
2.2.1. L'approche conceptuelle de la migration	8
2.2.2. L'approche de la théorie systémique de la migration	9
2.2.3. L'approche théorique de la résilience des populations	10
2.3. Les axes de la littérature.....	11
2.3.1. Les logiques migratoires	11
2.3.1.1. Contexte historique, politique et économique des migrations en Côte d'Ivoire	11
2.3.1.2. Migration et peuplement des territoires	13
2.3.1.3. Migration burkinabè en Côte d'Ivoire.....	14
2.3.1.4. Phase de tensions, retours migratoires et impacts socio-économiques.....	16
2.3.1.5. Motivations économiques et environnementales de l'installation des populations migrantes.....	18
2.3.1.6. Motivations politiques et sécuritaires de l'installation des populations migrantes.....	20

2.3.1.7. Motivations socio-éducatives de l'installation des populations migrantes.....	22
2.3.2. Migration et gouvernance foncière.....	23
2.3.2.1. Les effets de la migration sur la gouvernance foncière.....	23
2.3.2.2. Migration et saturation foncière.....	25
2.3.2.2.1. Les causes de la saturation foncière.....	25
2.3.2.2.2. La surexploitation des ressources naturelles et épuisement des terres agricoles.....	26
2.3.2.3. Des conflits fonciers nés de la saturation foncière.....	29
2.3.2.4. Rôles des politiques foncières dans la migration.....	30
2.3.3. Migration et transformations socio-économiques.....	32
2.3.3.1. Migration et marché du travail dans les espaces d'accueil.....	33
2.3.3.2. Migration et inégalités socioéconomiques.....	35
2.4. Migration planifiée dans le département de Bouaflé : Historique et généralités...	38
2.4.1. Migration planifiée des étrangers vers le département de Bouaflé : une migration de main d'œuvre.....	38
2.4.1.1. Les premières grandes vagues migratoires coloniales (1930-1946).....	39
2.4.1.2. Les secondes grandes vagues migratoires et l'encadrement administratif (1946-1970).....	40
2.4.1.3. Les nouvelles dynamiques migratoires (1980-2010), héritage des pionniers et mutations politiques.....	40
2.4.2. Installation des migrants externes et création des Villages de Colonisation Etrangère (VCE).....	41
2.4.3. Les fondements de la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB).....	43
3. Problématique.....	44
4. Objectifs de recherche.....	46
4.1. Objectif général.....	46
4.2. Objectifs spécifiques.....	46
MÉTHODOLOGIE.....	47
1. Hypothèses de l'étude.....	47
1.1. Hypothèse générale.....	47
1.2. Hypothèses spécifiques.....	47
2. Les variables d'analyse.....	48
2.1. Variable de vérification de l'hypothèse 1	48

2.2. Variable de vérification de l'hypothèse 2	49
2.3. Variable de vérification de l'hypothèse 3	49
3. Présentation de l'espace d'étude.....	50
4. Les échelles et unités d'observation.....	52
4.1. Echelles de l'étude.....	53
4.1.1. Echelle du département.....	53
4.1.2. Echelle des sous-préfectures.....	53
4.1.3. Echelle des villages.....	53
4.2. Les unités d'observation.....	54
5. Les méthodes de collecte des données.....	55
5.1. La recherche documentaire.....	55
5.2. La collecte des données de terrain.....	56
5.3. Définition des méthodes et techniques d'échantillonnage.....	56
5.4. Le choix de l'espace d'étude.....	57
5.5. Les critères de choix des localités enquêtées.....	57
5.6. Le choix des villages enquêtés.....	59
5.7. Le choix de l'échantillon.....	59
5.8. La taille de l'échantillon.....	59
5.9. Le critère de choix des populations enquêtées.....	61
5.10. Déroulement de l'enquête.....	62
5.10.1. Observation directe.....	62
5.10.2. Les entretiens.....	63
5.10.3. Les Focus group.....	63
5.10.4. Les enquêtes par questionnaire.....	65
6. Le traitement des données.....	65
6.1. Le traitement des données d'enquêtes de terrain.....	66
6.2. Le traitement des données statistiques.....	67
6.3. Le traitement des données cartographiques.....	69
6.4. Le traitement des images satellites pour la cartographie de la dynamique de l'occupation et de l'utilisation du sol.....	69
6.4.1. Classification supervisée.....	70
6.4.2. Définition des classes d'occupation du sol.....	70
6.4.3. Création des zones d'entraînement.....	70

6.4.4. Choix de l'algorithme de classification.....	71
6.4.5. Application de la classification.....	71
6.4.6. Affinement des résultats et exportation.....	71
6.4.7. Validation de la classification.....	72
6.4.8. Le prétraitement des images numériques.....	74
6.4.8.1. Le mosaïquage des images.....	74
6.4.8.2. La correction radiométrique.....	75
6.4.8.3. La correction atmosphérique.....	75
7. Les difficultés de l'étude.....	75
7.1. Difficultés d'accès aux données statistiques.....	75
7.2. Insuffisance de données dans les institutions publiques locales.....	76
7.3. Confidentialité des informations économiques.....	76
7.4. Difficultés liées à la collaboration avec la population cible.....	76
7.4.1. Méfiance et refus de collaboration des étrangers.....	76
7.4.2. Complexité de l'enquête auprès des femmes.....	77
7.4.3. Barrière linguistique.....	77
7.4.4. Crainte liée à la pression foncière.....	77
7.5. Absence de coopératives pour la collecte des données agricoles.....	77
7.6. Problèmes liés à la chefferie.....	77
PREMIÈRE PARTIE : MIGRATION PLANIFIÉE DANS LE	
DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ MARQUÉE PAR DES	
CARACTÉRISTIQUES EXOGÈNES ET ENDOGÈNES	79
CHAPITRE 1 : MIGRATION PLANIFIÉE EN CONTEXTE DE	
RECHERCHE DE MAIN D'ŒUVRE ET DU PROJET AVB DANS LE	
DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	80
1.1. Origine des migrants externes.....	80
1.2. Transfert des migrants externes : une migration planifiée par réseaux.....	82
1.3. Origine des migrants nationaux Baoulé.....	84
1.4. Transfert des migrants Baoulé vers les villages Tos.....	84
1.4.1. Migration planifiée des nationaux Baoulé marquée par le projet AVB et la création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB)	85
1.4.2. Mise en place du projet AVB	86
1.4.3. Création des Villages de Colonisation Baoulé (VCB).....	88

1.4.4. Dynamique territoriale des villages de colonisation Baoulé.....	90
1.5. Migration planifiée et dynamique de peuplement du pays Gouro par les migrants.....	90
1.5.1. Les atouts naturels et culturels du pays Gouro.....	91
1.5.2. Les raisons fondamentales de la sédentarisation des migrants dans le département de Bouaflé.....	91
1.5.3. Le développement de l'économie de plantation dans le département de Bouaflé.....	93
1.5.3.1. Le relief du département de Bouaflé, un atout pour l'agriculture.....	93
1.5.3.2. Les types de sols dans le Département de Bouaflé : caractéristiques et aptitudes culturelles.....	95
1.5.3.2.1. Les sols ferrallitiques moyennement désaturés (62% de la surface)	96
1.5.3.2.2. Les sols bruns tropicaux faiblement désaturés.....	96
1.5.3.2.3. Les sols hydromorphes complexes.....	96
1.5.3.2.4. Les sols à textures variées.....	97
1.5.4. L'hydrographie, source d'alimentation en eau du département de Bouaflé.....	99
1.5.5. Le climat du département de Bouaflé, de type tropical, propice à l'agriculture.....	102
Conclusion partielle.....	103
CHAPITRE 2: PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	105
2.1. La typologie de la population migrante.....	105
2.2. La répartition spatio-temporelle de la population en fonction de la nationalité en 2021.....	106
2.3. La répartition des populations migrantes selon la nationalité et l'ethnie, une domination numérique des Ivoiriens et des Burkinabés de 1930 à 2021.....	107
2.4. La structure de la population étudiée selon la nationalité et la religion.....	108
2.5. La distribution de la population migrante selon le niveau d'instruction.....	110
2.6. La structure de la population migrante selon l'âge et le sexe	111
2.6.1. Une population majoritairement jeune à forte dominance masculine	111
2.6.2. Le Sexe Ratio (SR) ou Rapport de Masculinité (RM) à prédominance masculine.....	113

2.7. Le profil socioprofessionnel des migrants dans les villages de colonisation du département de Bouaflé.....	116
2.7.1. La situation socioprofessionnelle des migrants selon leur niveau d'instruction.....	116
2.7.2. La situation socioprofessionnelle des migrants selon leur religion.....	118
2.8. Les indicateurs d'adaptation et d'intégration des migrants.....	119
2.8.1. Le projet de naturalisation et la création des villages de colonisation étrangère : facteurs d'intégration dans la sphère socioculturelle du pays Gouro	120
2.8.2. Les conditions d'habitat : une transformation au bilan mitigé pour l'amélioration des conditions de vie.....	124
2.8.3. L'accès aux soins de santé, facteur d'intégration des migrants.....	126
2.8.4. Les commodités des ménages dans les villages de colonisation	128
2.8.4.1. Le mode d'éclairage dans les ménages.....	128
2.8.4.2. Le mode d'évacuation des ordures ménagères.....	130
2.8.4.3. Le mode d'évacuation des eaux usées.....	130
2.8.4.4. Le type de lieu d'aisance	131
2.8.4.5. Le type d'alimentation en eau	132
2.8.4.6. Le type d'infrastructures et d'équipements.....	133
Conclusion partielle	134
Conclusion de la première partie.....	136
DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI AGRICOLE PAR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET LA SATURATION FONCIÈRE DANS LES VILLAGES DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ	138
CHAPITRE 3 : L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES FACE A L'ÉVOLUTION CONSTANTE DE LA POPULATION MIGRANTE.....	139
3.1. Les caractéristiques de la croissance démographique dans le département de Bouaflé : une constante évolution de la population migrante.....	139
3.1.1. L'évolution du Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) de la population.....	141
3.1.2. La dynamique territoriale des villages de colonisation étrangère.....	144
3.1.3. Une croissance démographique liée à la nationalité et au groupe ethnique.....	145

3.1.4. Une dynamique démographique en lien avec la situation matrimoniale dans le département de Bouaflé.....	146
3.1.4.1. La configuration matrimoniale au sein des villages de colonisation Baoulé...	146
3.1.4.2. La configuration matrimoniale au sein des villages de colonisation étrangère.....	147
3.1.4.3. La configuration matrimoniale globale dans le département de Bouaflé.....	148
3.2. La distribution spatio-temporelle de l'évolution constante du volume de la population migrante du département de Bouaflé de 1975, 1998, 2014 et 2021.....	149
3.2.1. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante du département de Bouaflé selon le sexe de 1975 et 1998.....	152
3.2.2. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante dans le département de Bouaflé selon le sexe de 2014 et 2021.....	155
3.2.3. La distribution spatio-temporelle du volume de la population migrante dans le département de Bouaflé selon l'ethnie de 2014 et 2021.....	157
3.2.4. La distribution spatio-temporelle de la densité des populations migrantes du département de Bouaflé de 2014 et 2021.....	159
3.3. La dynamique démographique et saturation foncière dans le département de Bouaflé.....	161
3.3.1. Croissance démographique et occupation du sol dans les Villages de Colonisation Etrangère (VCE)	162
3.3.1.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCE	164
3.3.1.2. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie de la végétation dans les VCE.....	165
3.3.2. Croissance démographique et occupation du sol dans les Villages de Colonisation Baoulé (VCB)	167
3.3.2.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans les VCB.....	169
3.3.2.2. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie de la végétation dans les VCB.....	170
3.3.3. La croissance démographique et occupation du sol dans l'ensemble du département de Bouaflé.....	172

3.3.3.1. La corrélation entre l'évolution de la population et la variation de la superficie des cultures dans le département de Bouaflé.....	174
3.3.3.2. La corrélation entre la dynamique démographique et la variation de la superficie de la végétation dans le département de Bouaflé.....	175
3.3.4. L'analyse spatio-temporelle des Ratios Population-Superficie (RPS) dans le département de Bouaflé.....	177
3.3.5. Dynamique foncière et manifestations de la saturation.....	178
3.3.6. Transformations, modifications et pénuries des terres agricoles.....	178
Conclusion partielle	180
CHAPITRE 4 : LES EFFETS CONJUGUÉS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DE LA PRESSION FONCIÈRE SUR LES REVENUS DES MIGRANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	182
4.1. Vulnérabilité de l'emploi agricole sous l'effet combiné de la croissance démographique et de la pression foncière.....	182
4.1.1. Accès à l'emploi agricole et propriété foncière: un enjeu complexe et incertain.	182
4.1.2. L'État, principal fournisseur de la terre : mécanismes et stratégies de plus en plus complexes.....	184
4.1.3. La transformation des modalités d'accès et de contrôle foncier dans le cadre de la gestion coutumière.....	185
4.1.4. La naissance des conflits fonciers et les enjeux socio-économiques liés à la propriété foncière.....	186
4.1.5. Les impacts des conflits fonciers sur l'emploi agricole chez les migrants.....	187
4.1.5.1. Les origines des conflits fonciers dans le département de Bouaflé.....	188
4.1.5.2. Les caractéristiques des conflits fonciers dans le département de Bouaflé....	189
4.1.5.2.1. La pression foncière, principale cause de plusieurs conflits fonciers.....	190
4.1.5.2.2. Les conflits intercommunautaires, une problématique multidimensionnelle et complexe.....	190
4.1.5.2.3. Les conflits intracommunautaires dans la gestion du patrimoine foncier rural.....	191
4.1.5.2.4. Les conflits intrafamiliaux, facteur de dégradation des rapports sociaux....	192

4.1.5.2.5. Les disputes foncières et les atteintes à l'intégrité morale et physique.....	195
4.1.6. Agriculture saisonnière et précarité de l'emploi agricole à Bouaflé.....	195
4.1.7. Les limites de la diversification économique et la dépendance aux cultures de rente : impacts sur l'emploi agricole.....	197
4.1.8. Le faible taux d'encadrement des planteurs migrants dans les villages de colonisation, un frein à l'emploi agricole	198
4.1.9. La faible contribution des coopératives à l'emploi agricole.....	198
4.1.10. Les freins socio-culturels à l'accès des femmes migrantes au foncier dans le département de Bouaflé.....	199
4.1.11. La variabilité des politiques foncières, patrimoniales et agricoles.....	200
4.1.12. Les stratégies de capitalisation foncière des migrants burkinabé dans les villages de colonisation étrangère.....	201
4.2. Interactions entre croissance démographique et pression foncière sur la productivité	202
4.2.1. De faibles rendements avec les cultures pionnières.....	202
4.2.2. Rendements mitigés du couple café-cacao, autrefois socle économique devenu fragile.....	203
4.2.3. Le secteur agricole face à une productivité décroissante.....	203
4.2.4. Les effets du changement climatique sur la rentabilité agricole à Bouaflé.....	205
4.2.5. Les menaces du swollen shoot sur la productivité de la cacao-culture.....	206
4.2.6. L'utilisation des intrants et leur impact sur la productivité.....	208
4.3. Des revenus agricoles de plus en plus faibles sous l'effet de la pression foncière	209
4.3.1. L'état des revenus saisonniers des migrants.....	209
4.3.2. Test de corrélation entre la crise foncière et la variation des revenus saisonniers agricoles.....	210
4.3.3. Les revenus des migrants selon les différents secteurs d'activités.....	211
4.3.4. Les conditions de vie contrastées des migrants selon les revenus de leurs activités professionnelles	213
4.4. Cadre d'investissement agricole fragilisé face à la dégradation des ressources foncières.....	214

4.5. Limites de l'agriculture dans l'économie rurale de Bouaflé et enjeux liés à la pression foncière.....	214
Conclusion partielle	215
Conclusion de la deuxième partie.....	217
TROISIÈME PARTIE : LA RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLÉ.....	219
CHAPITRE 5 : LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES MIGRANTS FACE À LA PRESSION FONCIÈRE.....	220
5.1. La transformation du système cultural : un indicateur de résilience chez les populations migrantes.....	220
5.1.1. Rotation des cultures ou assolement.....	221
5.1.2. L'association de cultures comme systèmes agricoles résilients et écologiquement efficaces.....	221
5.1.2.1. L'association à base de cultures pérennes.....	222
5.1.2.2. L'association à base d'hévéa et d'anacarde.....	223
5.1.2.3. L'association à base de cultures vivrières.....	224
5.1.2.4. L'association à base de cultures vivrières et pérennes: cas de l'arachide et du cacao.....	224
5.1.2.5. L'association à base de la culture du riz.....	225
5.1.2.6. L'association vivrière à base de maïs.....	225
5.1.2.7. L'association des cultures vivrières à base de manioc.....	226
5.1.2.8. L'association des cultures vivrières à base de la banane plantain et de l'igname.....	227
5.1.3. La diversification des pratiques agricoles : un levier de résilience des migrants face à la saturation foncière.....	228
5.1.3.1. La dynamique des activités de subsistance des migrants dans le contexte de diversification culturelle dans le département de Bouaflé.....	228
5.1.3.2. L'activité de pêche dans les villages de colonisation étrangère et baoulé résultant de la diversification agricole.....	230
5.2. Les stratégies de résilience des populations migrantes par l'adaptation et la gestion des ressources naturelles	231

5.2.1. L'adaptation climatique et encadrement institutionnel des migrants agriculteurs à Bouaflé.....	231
5.2.2. Typologie et caractérisation des ressources naturelles mobilisées par les migrants dans le département de Bouaflé.....	232
5.2.3. L'adaptation et la gestion durable des ressources naturelles: un pilier de la résilience des migrants à Bouaflé	233
5.2.4. L'intensification agricole et durabilité sous pression foncière : enjeux pour une productivité optimale.....	233
5.2.5. L'ajustement du calendrier agricole aux conditions climatiques.....	235
5.2.6. Les limites et défis rencontrés dans la gestion des ressources naturelles par les migrants.....	236
5.2.7. L'adaptation et intégration socioculturelle des migrants : dynamiques résilientes liées à l'ethnie, la religion, le mariage et la politique.....	238
5.3. L'adaptation et la gestion des ressources financières comme levier de résilience.	238
5.3.1. Une communauté à faible taux de bancarisation.....	238
5.3.2. Le rapatriement de fonds dans les localités d'origine.....	242
Conclusion partielle	245
CHAPITRE 6 : LA RECONVERSION DES MIGRANTS DANS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES COMME ALTERNATIVE À LA PRESSION FONCIÈRE.....	247
6.1. Les facteurs influençant les choix de reconversion.....	247
6.1.1. La paupérisation, un frein à l'intensification et à la diversification agricole.....	248
6.1.2. Croissance démographique, surexploitation des sols et saturation foncière dans le département de Bouaflé.....	248
6.1.3. Les difficultés d'accès à la terre, la dégradation des sols et la chute de la productivité.....	248
6.1.4. Le recours limité à la main-d'œuvre annuelle et au métayage chez les exploitants.....	249
6.2. La typologie des activités alternatives chez les migrants du département de Bouaflé face à la pression foncière.....	249
6.3. Les stratégies innovantes des migrants pour une agriculture productive.....	251
6.3.1. Le morcellement de l'espace pour l'insertion des nouvelles exploitations de cultures pérennes.....	252

6.3.2. Les stratégies de diversification et de modernisation agricole des migrants face aux défis environnementaux et économiques.....	253
6.3.2.1. La vulgarisation du cacao hybride dans les villages de colonisation.....	254
6.3.2.2. La promotion d'une nouvelle variété du maïs hybride dans le département de Bouaflé.....	255
6.3.2.3. La diversification des cultures vivrières, levier d'une économie locale renouvelée.....	256
6.4. La participation des femmes au processus de reconversion économique.....	258
6.5. Le développement de nouvelles activités non agricoles et des métiers informels chez les migrants.....	260
6.5.1. Le développement de l'artisanat chez les Baoulé.....	260
6.5.2. L'élevage, un domaine porteur encore marqué par l'informalité dans les villages de colonisation étrangère.....	250
6.5.3. Le commerce traditionnel : une activité génératrice de revenus non structurée, majoritairement détenue par les femmes.....	262
6.5.4. L'exploitation des ressources hydrographiques pour la pêche	263
6.5.5. Le transport, une activité attractive à rentabilité mitigée face à des conditions difficiles.....	264
6.5.6. La mécanique, un secteur dominé par les migrants étrangers.....	266
6.5.7. La reconversion dans la menuiserie comme alternative professionnelle.....	266
6.5.8. La création de services divers, exemple des buvettes	267
6.6. L'état des lieux des revenus des activités informelles exercées par les migrants	268
6.7. Les indicateurs d'évaluations des reconversions des migrants face à la aux conditions environnementales à Bouaflé.....	269
6.7.1. Les indicateurs de réussite des reconversions des migrants.....	269
6.7.1.1. L'intégration socioéconomique des migrants dans de nouveaux secteurs économiques et ses effets.....	269
6.7.1.2. L'état des revenus issus des cultures vivrières	271
6.6.1.3. La contribution des migrants au développement local.....	273
6.6.1.4. Transformations locales et circuits courts	274
6.6.2. Les limites et contraintes des reconversions des migrants face aux conditions environnementales à Bouaflé	274

6.6.2.1. Les limites liées à la transition vers l'agriculture biologique	274
6.6.2.2. Les contraintes liées à la modernisation des exploitations agricoles.....	275
6.6.2.3. Les contraintes liées à la commercialisation des produits.....	275
6.6.2.4. Les contraintes liées à la transformation des produits agricoles.....	275
6.6.2.5. Autres contraintes structurelles.....	276
Conclusion partielle.....	276
Conclusion de la troisième partie.....	278
Discussion.....	280
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	283
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	285
ANNEXES.....	299
TABLE DES MATIÈRES.....	334

RÉSUMÉ

Sujet : Migration planifiée, saturation foncière et reconversion économique des populations dans le département de Bouaflé, (centre-ouest ivoirien)

Le phénomène migratoire planifié en Côte d'Ivoire, particulièrement dans le département de Bouaflé, est complexe et mêle migrations de travail, familiales, individuelles et ordonnées. Il est étroitement lié à la croissance démographique, à la saturation foncière et à la reconversion économique locale. Cette étude vise à revitaliser le développement socio-économique des villages de colonisation de Bouaflé, confrontés à une forte pression foncière. La méthodologie combine approches qualitative et quantitative : recherche documentaire, observation directe, entretiens semi-directifs, groupes de discussion et enquêtes auprès des ménages migrants et descendants. Les résultats indiquent que la migration planifiée, orchestrée par les autorités, concerne deux groupes principaux : les Baoulés déplacés par la construction du barrage de Kossou en 1970, relogés sur 17 000 hectares dans la forêt des « Tos », formant les Villages de Colonisation Baoulé (VCB) ; et les populations étrangères venues des pays voisins, à l'origine des Villages de Colonisation Étrangère (VCE) dans la sous-préfecture non communale de Bouaflé. Ce phénomène se caractérise par une forte croissance démographique et une sédentarisation notable des communautés étrangères voltaïques (55 %) et ivoiriennes (61 %). Les migrants, majoritairement jeunes (97,5 %) et peu instruits, pratiquent surtout l'agriculture via des réseaux familiaux. La dégradation des terres cultivables les pousse à diversifier leurs activités, mais leurs faibles revenus limitent leurs investissements. Malgré ces contraintes, ils contribuent au développement de leurs pays d'origine par des transferts de fonds. L'étude souligne la nécessité d'intégrer les besoins des populations migrantes dans les politiques publiques pour un développement durable et inclusif.

Mots-clés : migration planifiée, croissance démographique, saturation foncière, reconversion économique, développement socio-économique.

ABSTRACT

Subject : "Planned migration, land saturation, and economic reconversion of populations in the Bouaflé department (central-western Ivory Coast)."

The planned migration phenomenon in Côte d'Ivoire, particularly in the Bouaflé department, is complex and involves labor, family, individual, and organized migrations. It is closely linked to demographic growth, land saturation, and local economic restructuring. This study aims to revitalize the socio-economic development of the colonization villages of Bouaflé, which face intense land pressure. The methodology combines qualitative and quantitative approaches: documentary research, direct observation, semi-structured interviews, focus groups, and surveys conducted among migrant households and their descendants. The results indicate that the planned migration, orchestrated by authorities, concerns two main groups: the Baoulé people displaced by the construction of the Kossou dam in 1970, resettled on 17,000 hectares in the "Tos" forest, forming the Baoulé Colonization Villages (VCB); and foreign populations from neighboring countries, who established the Foreign Colonization Villages (VCE) in the non-municipal sub-prefecture of Bouaflé. This phenomenon is characterized by strong demographic growth and notable sedentarization of foreign Voltaic communities (55%) and Ivorian communities (61%). The migrants, predominantly young (97.5%) and with low educational levels, mainly engage in agriculture through family networks. The degradation of arable land pushes them to diversify their activities, but their limited incomes restrict their investments. Despite these constraints, they contribute to the development of their countries of origin through remittances. The study highlights the necessity of integrating the needs of migrant populations into public policies to achieve sustainable and inclusive development.

Keywords: planned migration, population growth, land saturation, economic reconversion, socioeconomic development,